



**HAL**  
open science

# Les Italiens de Tunisie: la construction de l'italianité dans un contexte colonial français (1896-1918)

Gabriele Montalbano

► **To cite this version:**

Gabriele Montalbano. Les Italiens de Tunisie: la construction de l'italianité dans un contexte colonial français (1896-1918). Histoire. Université de recherche Paris Sciences et Lettres; Università degli Studi di Firenze [Firenze], 2018. Français. NNT: . tel-03664561

**HAL Id: tel-03664561**

**<https://hal.science/tel-03664561v1>**

Submitted on 11 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE DE DOCTORAT

de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres  
PSL Research University

Préparée dans le cadre d'une cotutelle entre  
l'École Pratique des Hautes Études  
et l'Università di Firenze

## Les Italiens de Tunisie : la construction de l'italianité dans un contexte colonial français (1896 – 1918)

Ecole doctorale n°472

HISTOIRE, TEXTE ET DOCUMENTS

**Spécialité** HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

Soutenue par

**Gabriele**

**MONTALBANO**

le 6/12/2018

Dirigée par **Gilles PÉCOUT**

Codirigée par **Nicola LABANCA**

### COMPOSITION DU JURY :

Mme DOGLIANI Patrizia  
Università di Bologna,  
Rapporteuse

Mme BLAIS Hélène  
École Normale Supérieure (Paris),  
Rapporteuse, présidente du jury

M. KAZDAGHLI Habib  
Université de La Manouba,  
Examineur

PSL



RESEARCH UNIVERSITY PARIS



École Pratique  
des Hautes Études



UNIVERSITÀ  
DEGLI STUDI  
FIRENZE

UNIVERSITÉ  
FRANCO  
ITALIENNE

UNIVERSITÀ  
ITALO  
FRANCESE



Les Italiens de Tunisie: la  
construction de l'italianité  
dans un contexte colonial français  
(1896-1918).

## Remerciements/Ringraziamenti

À l'heure de clore l'écriture de ce manuscrit de thèse, je mesure la chance que j'ai eu d'avoir été encadré par mon directeur M. le Professeur Gilles Pécout et par M. le Professeur Nicola Labanca, mon co-directeur. Je sais bien à quel point leur apport, leur disponibilité, leur soutien ont été décisifs pour cette recherche et pour ma formation.

Cette étude n'aurait pas été possible sans les séjours de recherche et les missions scientifiques qui m'ont permis de consulter les documents conservés dans les archives et bibliothèques françaises, italiennes, tunisiennes et de participer à des journées d'études, des conférences et des colloques internationaux. Je remercie pour cela l'École doctorale 472 de l'École pratique des hautes études, le laboratoire « Savoirs, pratiques du Moyen-Âge à l'époque contemporaine » et le programme « Vinci » de l'Université Franco-Italienne. Je tiens à remercier l'École française de Rome ; l'Institut de la Méditerranée de la New York University et l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain de Tunis. Ils ont été pour moi des lieux d'apprentissage, d'échanges et de rencontres incontournables dans ma formation. Je remercie tout particulièrement le directeur d'études pour les époques modernes et contemporaines de l'EfR, M. le Professeur Fabrice Jesné, pour son intérêt authentique pour mes recherches et les discussions passionnantes lors de nos rendez-vous à Rome.

Merci à M.me la Professeure Patrizia Dogliani, à M. le Professeur Habib Kazdaghli, et à M.me la Professeure Hélène Blais et à qui ont accepté de faire partie du jury de thèse, j'espère que les résultats de ma recherche rencontreront leurs attentes.

Ma gratitude va à M.me Catherine Carpentier qui a corrigé mon manuscrit avec patience et attention. Je remercie M. le Professeur Mathieu Grenet pour sa disponibilité, ses conseils et ses commentaires sur certains chapitres de cette thèse, M. Gabriele Proglia pour les longues conversations qui ont alimenté mes réflexions. Le travail de recherche n'est pas seulement un produit individuel mais aussi le résultat d'un échange collectif. Dans cette collectivité sur laquelle mon travail s'appuie, une place incontournable occupe Chiara Pagano, avec laquelle j'ai partagé plusieurs réflexions, doutes et idées. Je la remercie pour ses conseils, toujours précieux, mais surtout pour son soutien qui a fait paraître plus léger le labeur.

Je veux remercier mes amis qui ont investi leur temps dans la relecture des chapitres : Irène Carpentier, Nessim Znaïen, Élise Abassade, Thierry Guillope, Michela Pusterla, « Maladdena », « Ecki », « Alien », Dasha. Ce travail doit également beaucoup au soutien moral de tous ceux qui m'ont accompagné, en partie ou pendant toutes ces années, et qui ont partagé avec moi autant mes joies que mes anxiétés : « Rabfis », « Barfizio », « Rebonaso » amis de toute une vie, « Djenni », « Monica » et les copains de la BnF : « Simone del Magione », Thomas.

In conclusione, voglio ringraziare mio fratello Giuseppe e i miei genitori, questa tesi a loro è dedicata, con un pensiero ai miei nonni che mi hanno insegnato, tramite le loro presenze e soprattutto le loro assenze, quanto i legami affettivi possano trascendere lo spazio e il tempo.

## Introduction

### *Une collectivité entre émigration et colonialisme.*

Entre la fin du XIXe siècle et la Première Guerre mondiale, le jeune état italien voit plusieurs millions de citoyens émigrer vers les différentes destinations qui pouvaient offrir de meilleures conditions de vie. Si les états américains (États-Unis, Argentine, Brésil) et les pays européens (surtout la France) ont accueilli la plus grande partie de l'émigration italienne, des courants migratoires importants se sont dirigés vers les côtes méridionales du bassin méditerranéen<sup>1</sup>. Dans presque chaque pays méditerranéen des Italiens sont présents, sur le littoral méridional — l'Afrique méditerranéenne — les pays qui, plus que d'autres, ont été choisis par les migrants sont la Tunisie et l'Égypte<sup>2</sup>. Ces émigrations de la fin du XIXe siècle, formées, pour la plupart, par des prolétaires, s'installent dans des contextes historiquement déjà marqués par des présences italophones, fruit des contacts fréquents au fil des siècles dans le commun espace méditerranéen. La catégorie de *connectivity* — introduite par Horden et Purcell dans leur travail « *The Corrupting Sea* »<sup>3</sup> pour décrire le réseau des relations parmi de nombreuses sous-régions méditerranéennes — s'applique parfaitement aux échanges qui ont fait de l'étroit espace entre Tunisie, Sicile, Malte et Sardaigne une sous-région maritime fortement connectée grâce à la proximité géographique, sans pourtant que les influences extérieures ne soient exclues. Vers la fin du XIXe siècle, cette mobilité transméditerranéenne est caractérisée par un flux migratoire qui part de la Sicile, de la Sardaigne et de la Péninsule italienne et s'installe dans la Régence tunisienne. Nombre d'historiens ont remarqué l'importance du mouvement migratoire italien et son rôle dans les pays d'accueil comme dans la formation de l'Italie contemporaine. Les études de Gabaccia sur la

---

1 BEVILACQUA Piero, FRANZINA Emilio et DE CLEMENTI Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana*, Roma, Donzelli, 2009. SANFILIPPO Matteo (éd.), *Emigrazione e storia d'Italia*, Cosenza, L. Pellegrini, coll.« I quaderni del "Giornale di storia contemporanea » , 2003. NOIRIEL Gérard, *Le creuset français: histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Seuil, 1992.

2 L'Algérie et le Maroc aussi ont accueilli des flux migratoires italiens, toujours stimulés par l'action colonisatrice française. Cf. RAINERO Romain H., *Les Italiens dans la Tunisie contemporaine*, Paris, Publisud, 2002. Pour l'Égypte : BRIANI Vittorio, *Italiani in Egitto*, Rome, Istituto poligrafico e Zecca dello Stato, 1982. Pour la Libye le phénomène migratoire italien est différent, très faible avant la colonisation italienne, il sera stimulé pendant le fascisme cf. DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia*, Rome, Laterza, 1986.

3 HORDEN Peregrine et PURCELL Nicholas, *The Corrupting Sea: A Study of Mediterranean History*, Londres, Blackwell Publishers, 2000.

force du sentiment d'appartenance des émigrés siciliens à New York et sur le réseau transnational formé par les chaînes migratoires des Italiens<sup>4</sup>, ont souligné l'importance des stratégies individuelles et de groupe dans le déplacement et l'installation dans un contexte étranger. La question d'appartenance nationale des émigrés possède des spécificités liées à l'expérience d'une altérité provoquée par les caractéristiques du lieu, par la société d'accueil. Par ailleurs, la communauté des intérêts, des pratiques culturelles, des habitudes rapprochent des groupes jusque là hétérogènes. Comme l'a noté Marc I. Choate dans son ouvrage « *Emigrant Nation* », la volonté de Rome de créer un « transnational nationalism »<sup>5</sup> avait pour but de renforcer, ou de créer, des liens moraux et affectifs entre les émigrés et leur patrie commune. Parallèlement au mouvement d'émigration, libre, populaire et volontaire jusqu'aux restrictions du régime fasciste, il y a un autre mouvement, agressif, projeté vers l'extérieur, géré par l'État et qui veut s'étendre au-delà de ses frontières : c'est le colonialisme. L'exigence de gérer et d'inclure dans l'imaginaire politique, en quelque façon, les Italiens émigrés — ou issus de l'émigration — est partagée par la classe politique libérale italienne, selon les différentes orientations politiques. Tant dans la perspective plus libérale du « Principe Mercante » d'Einaudi<sup>6</sup> ou dans celle plus directement colonialiste de Corradini<sup>7</sup> — qui pousse à la conquête de territoires utiles à l'émigration —, s'avère la nécessité de rendre les flux migratoires utiles au royaume italien. Dans l'Italie libérale, il y a donc, en même temps, le mouvement migratoire et des aspirations colonialistes. Les études de Aquarone et de Grange ont souligné comment le colonialisme italien se lie dès le début, au moins d'un point de vue de justification rhétorique, à la question migratoire<sup>8</sup>. L'émigration massive vers

---

4 GABACCIA Donna R., *Italy's Many Diasporas*, Londres, Routledge, 2013; EADEM, *From Sicily to Elizabeth Street : Housing and Social Change among Italian Immigrants, 1880-1930*. New York : Suny Press, 2010.

5 CHOATE Mark I., *Emigrant Nation: The Making of Italy Abroad*, New York, Harvard University Press, 2008, p. 2.

6 EINAUDI Luigi, *Un principe mercante: studio sulla espansione coloniale italiana*, Turin, Fratelli Bocca, 1900.

7 CORRADINI Enrico, *Sopra le vie del nuovo impero, dall' emigrazione di Tunisi alla guerra nell' Egeo. Con un epilogo sopra la civiltà commerciale, la civiltà guerresca e i valori morali*, Milan, fratelli Treves, 1912.

8 AQUARONE Alberto, «Politica estera e organizzazione del consenso nell'età giolittiana: il Congresso dell'Asmara e la fondazione dell'Istituto Coloniale Italiano». Dans AQUARONE Alberto, « Politca estera e organizzazione del consenso nell'età giolittiana: il Congresso dell'Asmara e la fondazione dell'Istituto Coloniale Italiano », in *Dopo Adua: politica e amministrazione coloniale*, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali. Ufficio centrale per i beni archivistici. Divisione

des pays étrangers est signe d'une économie et d'une politique faibles, qui n'arrivent pas à garantir le travail ou des conditions acceptables à des citoyens qui préfèrent laisser leur patrie pour chercher fortune ailleurs. L'Italie, *new-comer* — comme l'Allemagne — parmi les puissances européennes, entreprend son chemin colonialiste sans connaître un développement économique qui pouvait justifier, comme pour les cas français, allemand ou britannique, une expansion extraterritoriale. Comme le remarque Eric J. Hobsbawm, au-delà des motivations économiques qui ont été centrales dans l'expansion d'outre-mer des années précédentes, il y a, vers la fin du siècle, des raisons de politique internationale — propres à l'époque de l'impérialisme. Celles-ci faisaient de la possession de colonies un *status symbol* nécessaire pour que le pays soit considéré comme étant une puissance de premier ordre<sup>9</sup>. Dans le développement du colonialisme italien, il y a eu la prépondérance de raisons politiques, internes et externes, de désir de prestige international sur les raisons d'ordre économique<sup>10</sup>. Dans une position subalterne dans les domaines politiques et économiques face au système anglo-français, l'Italie recherche le prestige colonial en tant que preuve de son importance internationale<sup>11</sup>. Faute de raisons économiques, le colonialisme italien devait trouver d'autres justifications pour son existence et sa volonté d'expansion<sup>12</sup>.

L'interaction du discours colonialiste avec le discours migratoire devient très commune au début du XXe siècle dans la politique italienne libérale, surtout quand il s'agit de légitimer envers l'opinion publique interne et la communauté internationale les aspirations extraterritoriales en Libye. Si le capitalisme italien n'a pas d'intérêts économiques extérieures au territoire national qui pourraient justifier des actions

---

studi e pubblicazioni, 1989, p. 257-410 ; GRANGE Daniel J., « Émigration et colonies: un grand débat de l'Italie libérale. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 3, 1983, p. 337-365.

9 HOBBSAWM Eric J., *Age Of Empire: 1875-1914*, London, Pantheon Books, 1987, p. 56-90.

10 « La caratteristica fondamentale del colonialismo italiano è di non avere basi economiche solide, ma di svilupparsi secondo esigenze di prestigio che spesso non tenivano conto dei rapporti di forza né degli autentici interessi dello sviluppo nazionale » ROCHAT Giorgio, *Il colonialismo italiano*, Turin, Loescher, 1973, p. 21. Sur le primat politique plutôt que économique du colonialisme italien et ses rapports entre politique interne et externe cf. LABANCA Nicola, *In marcia verso Adua*, Torino, Giulio Einaudi, 1993, p. 65.

11 GOGLIA Luigi et GRASSI Fabio, *Il colonialismo italiano da Adua all'Impero*, Roma Bari, Editori Laterza, coll.« Storia e società », 1981, p 44.

12 ARE Giuseppe, *La scoperta dell'imperialismo: il dibattito nella cultura italiana del primo Novecento*, Rome, Edizioni lavoro, 1985. Sur la particularité du cas italien et le désintérêt dans l'historiographie internationale sur ses raisons cf. SEGRE Claudio, « Italy and Classical Theories of "New Imperialism": the Missing Italian Case », Ministero Beni Att. Culturali, 1996.

d'occupation militaire, alors, à défaut de capitaux, l'émigration — vue comme une exportation du travail — est considérée par les partisans de l'expansion coloniale comme une justification du colonialisme italien. L'intérêt d'analyser comment les migrants se sont situés par rapport aux événements du colonialisme de leur propre pays est, en partie, objet de l'étude de Choate. Le présent travail s'inscrit dans la volonté de comprendre si et comment le colonialisme italien a contribué à créer une identité italienne chez les sujets du royaume, donc quel poids on doit donner au colonialisme dans la fabrique du national. La question avait été déjà abordée par Labanca dans son livre « Oltremare »<sup>13</sup> et traitée par Finaldi pour le colonialisme italien à la fin du XIXe siècle, et par Re et Proglgio en ce qui concerne la guerre italo-turque pour la Libye<sup>14</sup>. En partant de la lecture d'Anderson « Imagined communities », de Mosse « The nationalization of the masses », d'Anne-Marie Thiesse « La construction des identités nationales »<sup>15</sup> la présente étude veut appliquer le concept de *nation-building*, de construction du national, au contexte migratoire très spécifique italo-tunisien. Si les identités collectives sont des produits d'imagination sociale, cela est encore plus vrai et concret dans un contexte migratoire où on veut construire ou affirmer une identité nationale, donc un lien social collectif, dans un milieu étranger. L'idée d'appartenance à une nation, une patrie, dans un milieu étranger est déterritorialisée mais elle inclut ceux qui vivent au-delà de la nation géographique. Ceux-ci sont considérés (ou ils veulent l'être) comme éléments à l'intérieur de l'imaginaire national. Comment gèrent-ils leur identité italienne dans une situation coloniale française? C'est-à-dire, avec Balandier<sup>16</sup>, dans une société segmentée selon des critères ethniques qui

---

13 LABANCA Nicola, *Oltremare. Storia dell'espansione coloniale italiana*, Bologne, Il Mulino, 2002, p 217 – 261.

14 FINALDI Giuseppe Maria, *Italian national identity in the scramble for Africa. Italy's African Wars in the Era of Nation-building, 1870 - 1900*, Bern, Peter Lang, 2009 ; RE Lucia, « Italians and the Invention of Race: The Poetics and Politics of Difference in the Struggle over Libya, 1890-1913 », *California Italian Studies*, 1-1, 1 janvier 2010; PROGLIO Gabriele, *Libia 1911-1912. Immaginari coloniali e italianità*, Milan, Mondadori, 2016.

15 MOSSE George Lachmann, *The nationalization of the masses: political symbolism and mass movements in Germany from the Napoleonic wars through the Third Reich*, New York, H. Fertig, 1975 ; ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Rev Sub edizione., Londres ; New York, Verso Books, 1983 ; THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 2001.

16 BALANDIER Georges, « La situation coloniale: approche théorique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 11, 1951, p. 44-79. Une description de cette fragmentation sociale de l'espace colonial

interagissaient avec des divisions sociales et économiques. L'imaginaire national italien avec son symbolisme et sa mythologie face à l'entreprise coloniale se charge d'autres significations, comme souligne Banti, lors de la guerre italo-turque<sup>17</sup>. Comment est gérée l'italianité pour ces Italiens qui vivent dans une possession coloniale non italienne ? Une étude de l'interaction de l'imaginaire italien avec les dynamiques sociales d'une communauté expatriée permet d'analyser concrètement la construction d'une identité collective expatriée. Une thématique centrale concerne sans doute le concept de l'italianité vue comme l'ensemble des caractères imaginés ou réels, des références culturelles et sociales, des stéréotypes internes et externes, comme ils sont définis dans l'étude de Silvana Patriarca « L'italianità : la costruzione del carattere nazionale »<sup>18</sup>. L'imaginaire national présenté comme un système inébranlable de valeurs, traditions et qualités du peuple italien, se modifie en se positionnant par rapport aux besoins du moment et au contexte. L'italianité du Risorgimento avant l'unification politique était différente de l'italianité impérialiste du 1911, de la fasciste ou de la républicaine. À cette évolution diachronique, il faut ajouter des variations, des nuances, par rapport aux lieux où l'idée d'Italie est pratiquée. Il est qualitativement différent se proclamer, en 1900, Italien à Rome, à Trieste, à New York ou à Asmara. La thématique de la pluralité des italianités est complexe et, dans notre recherche, nous choisissons d'en n'analyser qu'un aspect bien délimité chronologiquement et géographiquement. Le cas de l'émigration italienne en Tunisie présente des particularités qui la rendent unique : pays de colonisation française, mais dans lequel la population italienne est majoritaire démographiquement par rapport aux colonisateurs. La situation est tendue du fait des revendications colonialistes que l'Italie avait envers la Tunisie et qui ont été effacées par l'expansionnisme français. Le choc de l'invasion française de la Tunisie en 1881, connu en Italie comme « la gifle de Tunis » (« lo schiaffo di Tunisi ») provoque la démission du gouvernement Cairoli et change le cours diplomatique des rapports

---

tunisien et du rôle occupé par les Italiens, surtout les prolétaires, est dans l'ouvrage de MEMMI Albert, *Portrait du colonisé: précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Buchet/Chastel, 1957.

17 BANTI Alberto Mario, *Sublime madre nostra. La nazione italiana dal Risorgimento al fascismo*, Bari, Editori Laterza, 2011, p. 122-123.

18 PATRIARCA Silvana, *Italianità: La costruzione del carattere nazionale*, Rome., Editori Laterza, 2014.

franco-italiens<sup>19</sup>. Avec la normalisation des rapports entre les deux pays, certains secteurs de l'opinion publique italienne ne cessent de regarder la Tunisie comme une sorte de « colonie manquée », signe de la faiblesse italienne dans la politique coloniale<sup>20</sup>. Chez certains auteurs, émerge l'idée de la Tunisie comme exemple des avantages et des succès qu'une colonisation italienne en Afrique pourrait offrir à la métropole. La Tunisie décrite dans le discours émigrant-colonialiste italien devient ainsi la justification des aspirations italiennes en Afrique. Les propriétés agricoles italiennes présentes en Tunisie, les activités des bourgeois, des pêcheurs, des ouvriers dans la construction des infrastructures, en grande majorité de nationalité italienne, témoignent de l'importance de l'élément italien, bien qu'il soit subordonné à l'autorité française. En 1887, Paul Leroy-Beaulieu dans son livre sur la colonisation française en Algérie et Tunisie écrit, à propos des mesures à prendre à l'égard des Italiens en Tunisie : « ... il faudra, toutefois, prendre quelques précautions pour que la France ne couve pas en Tunisie un œuf italien... »<sup>21</sup>. La prépondérance démographique des Italiens et leur concours direct au développement de l'économie coloniale dans le cadre du système français, sont objet de tensions entre Italie et France. Si les autorités françaises craignent un « péril italien », Rome ne veut pas laisser une communauté importante tant d'un point de vue économique que politique à l'assimilation volontaire dans la communauté française. Les questions d'appartenance ethnique et nationale se chargent dans la Régence de significations spécifiques liées aux ambitions italiennes en Afrique et aux rapports franco-italiens. La Tunisie est le pays d'émigration, avec la plus grande présence d'Italiens émigrés parmi les pays de l'Afrique méditerranéenne — même après la colonisation italienne de la Libye<sup>22</sup> —. La Tunisie rentre dans un discours colonialiste maintenu vivant par les nationalistes, comme Corradini et Castellini<sup>23</sup>, repris lors du fascisme.

---

19 SERRA Enrico, *La questione tunisina da Crispi a Rudini ed il colpo di timone alla politica estera dell'Italia*, Milan, A. Giuffrè, 1967 ; MILZA Pierre, *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle: aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, Ecole française de Rome, 1981.

20 BRUNIALTI Attilio, *Le colonie degli italiani, con appendice*, Turin, Unione tipografico-editrice, 1897 ; CASTELLINI Gualtiero, *Tunisi e Tripoli*, Turin, Fratelli Bocca, 1911 ; PIAZZA Giuseppe Carlo, *La Nostra Terra Promessa. Lettere Dalla Tripolitania, Marzo-maggio 1911. 2a Edizione*, Rome, Bernardo Lux., 1911.

21 LEROY-BEAULIEU Paul, *L'Algérie et la Tunisie*, 2e éd., Paris, Guillaumin, 1887, p. 448.

22 LABANCA Nicola, *Oltremare... op. cit.*, p 36.

23 On peut remarquer la forte présence de la question tunisienne dans les ouvrages nationalistes publiés lors de la guerre italo-turque. La Tunisie et son émigration occupent un place tout à fait



Le présent étudie le cas italo-franco-tunisien comme un trait d'union entre l'émigration, la colonisation et le colonialisme. Par ailleurs, il envisage d'étudier le cas tunisien comme un cas de colonisation italienne à l'intérieur du colonialisme français. Le terme « colonialisme » fait référence à tout un système, à un dispositif de pouvoir de domination et d'assujettissement culturel et matériel, comme le définit Edward Saïd dans « Orientalism »<sup>24</sup>. Le terme « colonisation » a la signification plus concrète d'installation, de production et de reproduction, dans un territoire par une population allogène. Wolfgang Reinhard dans son livre « Kleine Geschichte des Kolonialismus »<sup>25</sup> souligne qu'il est un évènement très rare, dans l'histoire contemporaine, de trouver un processus de colonisation sans colonialisme. Si on peut être partiellement d'accord avec l'historien allemand, on ajoute pourtant que le cas tunisien — rare, mais non unique<sup>26</sup> — montre l'exemple d'une situation mixte, dans laquelle le colonialisme d'une minorité européenne gère, au delà de l'exploitation coloniale des ressources du pays, la colonisation faite par une autre minorité européenne. La Tunisie a été pour le royaume d'Italie une « colonie perdue », mais la présence nombreuse d'Italiens émigrés ne permet pas d'oublier ce pays méditerranéen si proche de la Péninsule. Si la Tunisie est une « colonie perdue », les Italiens de Tunisie forment une « colonie dans la colonie » que Rome ne veut pas perdre. L'ambiguïté du terme italien de « colonie », utilisé — à l'époque — tant pour les communautés expatriées (comme en Argentine) que pour les possessions d'outre-mer (Érythrée, Somalie), a été déjà signalée par Aquarone comme étant un moyen de l'élite libérale italienne d'encadrer les différentes communautés à l'étranger dans une

---

central dans l'imaginaire colonial italien pour la Libye : CASTELLINI Gualtiero, *Tunisi e Tripoli...*, op. cit.; IDEM, *Nell'Africa romana: note di viaggio*, Trente, Scotoni e Vitti, 1908 ; CORRADINI Enrico, *Sopra le vie del nuovo impero, dall'emigrazione di Tunisi alla guerra nell'Egeo. Con un epilogo sopra la civiltà commerciale, la civiltà guerresca e i valori morali*, Milan, fratelli Treves, 1912.

24 SAID Edward W., *Orientalism*, Pantheon Books, 1978.

25 REINHARD Wolfgang, *Kleine Geschichte des Kolonialismus*, Stuttgart, Kröner Verlag, 1996.

26 Les cas des Espagnols en Oranie, des Italiens dans le Constantinois, des Maltais en Tunisie démontrent la composition variée de la population européenne dans le Maghreb colonial français. Ces similitudes et divergences incitent un approche comparative de ces Européens du Maghreb. Cf. JORDI Jean-Jacques, *Espagnol en Oranie: histoire d'une migration, 1830-1914*, Paris, Serre Editeur, 1996; CRESPO Gérard, *Les Italiens au Maghreb (Algérie-Tunisie 1816-1962)*, Mémoire de notre temps, 2011; VERMEREN Hugo. *Les Italiens à Bône: migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865 - 1940)*, Thèse de doctorat, Paris 10-Nanterre, 2015 ; DONATO Marc. *Rue des Maltais: La vie de la colonie maltaise de Tunisie*. Nice : Editions Gandini, 2002 ; MUSCAT Michèle. *L'héritage impensé des Maltais de Tunisie*. Paris :Editions L'Harmattan, 2011.

Italie d'outre-mer<sup>27</sup>. L'ambiguïté du terme correspond, pour le cas étudié, à une incertitude du positionnement de la présence italienne dans cette situation coloniale : les Italiens étaient-ils des colonisateurs, des colons ou des émigrés ? Dans l'espace social colonial, les Italiens se trouvent entre la classe dominante des colonisateurs français et celle, dominée, des colonisés tunisiens, comme l'a souligné l'historienne Laura Davi<sup>28</sup>. Revendiquer l'italianité dans la Tunisie coloniale met en exergue une condition intermédiaire dans laquelle des ouvriers européens partagent avec la population locale tunisienne de conditions sociales et économiques similaires. Si les conditions de vie du prolétariat italien de Tunisie se rapprochent beaucoup plus de celles des Tunisiens que de celles des Français, il ne faut pas oublier la segmentation sociale ethnique typique d'une société coloniale. Les Européens, même si rivaux ou concurrents partagent une même condition de privilège, direct ou indirect, dans l'espace colonial. Albert Memmi donne une description de la condition sociale des Italiens de Tunisie :

« ... La pauvreté des Italiens ou des Maltais est telle qu'il peut sembler risible de parler à leur sujet de privilèges. Pourtant, s'ils sont souvent misérables, les petites miettes qu'on leur accorde sans y penser contribuent à les différencier, à les séparer sérieusement des colonisés (...) les Italiens de Tunisie ont toujours envié aux Français leurs privilèges juridiques et administratifs, ils sont tout de même en meilleure posture que les colonisés. Ils sont protégés par des lois internationales et un consulat fort présent, sous le constant regard d'une métropole attentive. Souvent, loin d'être refusés par le colonisateur, ce sont eux qui hésitent entre l'assimilation et la fidélité à leur patrie. Enfin, une même origine européenne, une religion commune, une majorité de traits de mœurs identiques les rapprochent sentimentalement du colonisateur »<sup>29</sup>.

Des émigrés qui sont sentimentalement proches des colonisateurs, mais que leur pauvreté économique rapproche des colonisés. Cette ambiguïté devient paradoxale quand l'Italie revendique son rôle colonisateur en Libye. Selon cette problématique, on peut analyser la Tunisie comme trait d'union entre émigration et colonialisme, et, lors de la guerre de Libye, comme point de contact entre les

---

27 AQUARONE, Alberto. *Dopo Adua...*, op. cit., pp. 260-265.

28 DAVI Laura. *Entre colonisateurs et colonisés : les Italiens de Tunisie (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, dans ALEXANDROPOULOS Jacques et CABANEL Patrick (éd.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité [actes du colloque]*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 99-113.

29 MEMMI Albert, *Portrait du colonisé: précédé du portrait du colonisateur*, Buchet/Chastel, 1957., p 39.

colonialismes français et italien. Si le cas des Italiens de Tunisie est très présent dans les discours colonialistes italiens jusqu'au fascisme, il disparaît dans l'historiographie sur le colonialisme italien. L'ouvrage de Serra sur la question tunisienne dans les relations franco-italiennes démontre comment la Tunisie et la présence sur son territoire d'une forte présence italienne ont été objet de calculs politiques de la part des deux diplomaties. Cet oubli dans l'histoire coloniale et postcoloniale des communautés italiennes non coloniales en Afrique, comme le constate Labanca<sup>30</sup>, naît très probablement de la condition ambiguë où ces collectivités de ressortissants italiens étaient placées : colons dans une « autre » colonisation, dans ce cas, celle française. Après la défaite du fascisme et du rêve d'un expansionnisme italien méditerranéen, l'historiographie a toujours traité la présence italienne en Tunisie comme une histoire d'émigration. Il s'agit certes, d'une émigration, mais avec des différences par rapport aux migrations vers l'outre-Atlantique ou l'Europe. Même si on considère le cadre méditerranéen<sup>31</sup>, le cas tunisien présente des particularités qui le différencient des autres. Par exemple, la prépondérance démographique par rapport aux colonisateurs et le système de lois internationales qui garantissent le maintien de la nationalité aux générations successives. Dans l'histoire de la présence italienne en Tunisie le rôle qu'elle a eu dans l'imaginaire colonialiste italien est incontournable. En même temps, la rhétorique coloniale italienne a contribué à former une identité nationale pour ces émigrants *sui generis*.

#### *Italiens de Tunisie : la mémoire et l'histoire.*

Dans la préface du livre de Nullo Pasotti « Italiani e Italia in Tunisia »<sup>32</sup>, l'auteur écrit que la rédaction d'une bibliographie exhaustive de tous les écrits concernant les Italiens de Tunisie serait un travail énorme, mais qu'en éliminant les œuvres « inutiles » il ne resterait pas grand chose. En fait, pendant la première moitié du XXe siècle, le sujet des Italiens en Tunisie était assez débattu dans les revues

---

30 LABANCA Nicola. *Oltremare...*, op .cit., p. 36.

31 Après la Tunisie, l'Égypte avait accueilli un grand nombre de ressortissants italiens cf. PETRICIOLI Marta, *Oltre il mito: l'Egitto degli italiani (1917-1947)*, Milan, B. Mondadori, 2007. ;BARDINET Marie-Amélie, *Etre ou devenir italien au Caire de 1861 à la première guerre mondiale : vecteurs et formes d'une construction communautaire entre mythe et réalités*, Paris 3, 2013.

32 PASOTTI Nullo, *Italiani e Italia in Tunisia dalle origini al 1970*, Finzi editore, 1971.p. 3.

coloniales, dans la presse, et maint pamphlets et livres ont été publiés. Comme la question regardait les rapports de pouvoir entre la France et l'Italie, ces productions dépendantes des relations internationales ont un caractère plus politique que scientifique. Néanmoins, certains de ces ouvrages ont été analysés à l'occasion du présent travail, justement pour leur contemporanéité au sujet et pour l'éclairage qu'ils approtent à l'intérieur de la question.

Par exemple, l'œuvre de Jules Saurin « L'invasion sicilienne et le peuplement français de la Tunisie »<sup>33</sup>, publiée en 1900, dénote dès le titre, la volonté polémique contre l'immigration sicilienne dans la Régence. Plusieurs autres ouvrages d'auteurs contemporains comme Loth, Julien, Monchicourt, Sayous, Castellini, Corradini, Piazza, D'Alessandro<sup>34</sup> ont été également pris en considération comme sources primaires. Les publicistes et propagandistes tant internes à la communauté qu'externes jouaient aussi un rôle important dans la formation d'une opinion publique grâce à la presse, aux conférences publiques, aux rencontres. Nous avons également consulté les ouvrages d'histoire écrits pendant la première moitié du XXe siècle — il s'agit surtout des travaux de Gallico, Riggio, Masi et Michel<sup>35</sup> — qui ont fourni des références archivistiques et événementielles utiles.

Avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, commence le déclin irréversible de la présence italienne en Tunisie à cause des expulsions d'Italiens par les autorités

---

33 SAURIN Jules, *L'invasion sicilienne et le peuplement français de la Tunisie: conférence faite par M. Jules Saurin, en mars et avril 1900, à Marseille, Lyon, Lille, Roubaix...*, Paris, A. Challamel, 1900.

34 LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie & en Algérie*, Paris, A. Colin, 1905 ; CASTELLINI Gualtiero, *Nell'Africa romana: note di viaggio*, Trente, Scotoni e Vitti, 1908 ; IDEM, *Tunisi e Tripoli...* op. cit. ; PIAZZA Giuseppe Carlo, *La Nostra Terra Promessa...* op. cit. ; CORRADINI Enrico, *Il volere d'Italia...*, op. cit. ; IDEM. *Sopra le vie del nuovo impero, dall'emigrazione di Tunisi alla guerra nell'Egeo...*, op. cit. ; MONCHICOURT Charles, *Sur les traces de Rodd Balek: les problèmes tunisiens après 1921...*, Paris, Comité de l'Afrique française, 1929 ; D'ALESSANDRO Luigi, *Temporali... I consoli italiani in Tunisia*, Tripoli, Maggi, 1937.

35 GALLICO Raffaello, *I medici italiani in Tunisia*, Finzi., Tunis, coll.« Comitato per la tutela degli interessi generali della Colonia italiana in Tunisia », 1913 ; GALLICO Augusto, *La Colonia italiana di Tunisi nel 1848: (con documenti inediti dell'Archivio di stato di Torino)*, Tunis, Soc. an. de L'imp. rapide, 1932 ; IDEM, *Tunisi e i consoli sardi (1816-1834)*. Bologne, Suc. Cappelli, 1935 ; RIGGIO Achille, « Cronaca tabarchina dal 1756 ai primordi dell'ottocento ricavata dai registri parrocchiali di Santa Croce in Tunisi », *Reve Tunisienne*, 8-31-32, 1937, p. 353-391 ; GRANDCHAMP Pierre, *Pierre Grandchamp. Fixation du statut des sujets toscans Israélites dans la Régence de Tunis (1822-1847). Extrait de Corrado Masi, Il Granducato lorenese e i « Livornesi » in Tunisia*", *Bollettino Storico Livornese*, n 3-4, 1937., Tunis, Impr. J. Aloccio, 1939 ; MICHEL Ersilio, *Esuli italiani in Tunisia: (1815-1861)*, Milan, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1941.

coloniales françaises et leur progressive émigration ou assimilation. Le déclin est accentué, après l'indépendance, par les lois de « tunisification » promulguées par le président tunisien Habib Bourguiba entre 1958 et les années '60. Ces lois, réduisaient ou empêchaient le travail et la possession de biens en Tunisie par des Européens. Les intérêts et les raisons économiques qui avaient rendu, jusqu'à ce moment-là, possible la migration des Italiens vers la Tunisie, commençaient à devenir moins stables. La loi de nationalisation de terres de 1964 signe la fin des installations agricoles italiennes et la fin de la présence italienne telle qu'elle s'était formée tout au long de la période coloniale (1881-1956)<sup>36</sup>. Grâce à la normalisation des rapports franco-italiens, des institutions italiennes réapparaissent en Tunisie pendant les années '50, et avec elles, un besoin de reconsidérer et « réhabiliter » la présence italienne de Tunisie après le fascisme et ses conséquences. C'est le cas de l'association *Dante Alighieri* de Tunis qui vers la fin des années 1960 se reconstitue et tient sur l'histoire des Italiens de Tunisie des conférences, dont est issu le livre de Pasotti. Cette publication, exprimant des intentions louangeuses envers une communauté en voie d'affaiblissement, fait partie de l'historiographie écrite par les « internes » à la communauté. Ceux-ci essaient de recueillir des témoignages et des documents pour préserver la mémoire d'une histoire qui risquait, selon eux, d'être oubliée. Dans un premier temps, l'intérêt des historiens sur le cas italo-tunisien semble être orienté vers des analyses diplomatiques, démographiques ou institutionnelles de la question sans, pourtant devenir des écrits polémiques comme au début du siècle. Tel est le cas des ouvrages de Jean Ganiage publiés dans les années '50 et '60<sup>37</sup>, ou d'Enrico Serra qui, en 1967, publie un ouvrage, très documenté d'histoire diplomatique et politique « La questione tunisina da Crispi a Rudini »<sup>38</sup>. Un premier regard plus orienté vers la communauté italienne dans l'espace colonial et dans ses rapports avec les autres communautés, est porté pendant les années '70 par Claude Liauzu. Celui ci traite des Italiens de Tunisie à travers des articles sur les aspects sociaux de l'histoire de la

---

36 MORONE Antonio M., « Fratture post-coloniali. L'indipendenza della Tunisia e il declino della comunità di origine italiana », *Contemporanea*, 1/2015, 2015.

37 GANIAGE Jean, « Les Européens en Tunisie au milieu du XIXe siècle (1840 - 1870) », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 11, 1955, p. 388-422 ; IDEM, « Étude démographique sur les Européens de Tunis au milieu du XIXe siècle ». *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, n. 19-20 (1957): 167-201; IDEM, *Une entreprise italienne de Tunisie au milieu du XIXe siècle*. Paris : Presses Universitaires de France, 1960.

38 SERRA Enrico, *La questione tunisina da Crispi a Rudini... op. cit.*

Tunisie, comme « la presse ouvrière européenne en Tunisie 1881-1939 » et « les tramains de Tunis au début du siècle à la Deuxième Guerre mondiale »<sup>39</sup>. Selon la même nécessité historiographique d'inclure les contributions des différentes communautés qui ont joué un rôle dans la société tunisienne, l'œuvre de Paul Sebag pendant les années '90 et 2000 trouve sa place. Dans ses ouvrages « Tunis : histoire d'une ville », « Histoire des Juifs de Tunisie » et « Communistes de Tunisie »<sup>40</sup>, la présence italophone émerge comme une constante dans l'histoire tunisienne moderne et contemporaine, il met en exergue l'importance de cette communauté dans la société tunisienne. Sur l'identité tunisienne, considérée comme plurielle, parce qu'elle inclut les cultures et les peuples qui l'ont formée — entre autres les Italiens —, se concentre l'analyse d'un autre historien, le tunisien Habib Kazdaghli, par exemple dans la contribution « Place des communautés dans l'histoire moderne et contemporaine de la Tunisie » dans l'ouvrage collectif « Les communautés méditerranéennes en Tunisie »<sup>41</sup>. Ces historiens se sont occupés des Italiens dans la Régence en tant qu'éléments d'une histoire complexe née du mélange des différents apports qui ont formé l'identité tunisienne, vue comme une mosaïque méditerranéenne<sup>42</sup>. En ce qui concerne des travaux spécifiques sur le cas italo-tunisien en tant que sujet d'analyse historique autonome, on peut remarquer une persistance de l'histoire politique dans ce qu'on considère comme les deux plus importants ouvrages sur l'histoire de la communauté : « La rivendicazione fascista sulla Tunisia » de Rainero, 1978, et le livre, issu d'une thèse de doctorat et publié après quelques années, en 1981, « La Méditerranée fasciste » de Juliette Bessis<sup>43</sup>. Les deux ouvrages concernent l'histoire politique du fascisme en Tunisie, ils analysent

---

39 LIAUZU Claude, « Les tramains de Tunis du début du siècle à la deuxième guerre mondiale », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 89-90, 1977, p. 141-190.

40 SEBAG Paul, *Histoire des Juifs de Tunisie: des origines à nos jours*, L'Harmattan, 1991 ; IDEM, *Tunis: histoire d'une ville*. Paris : L'Harmattan, 1998; IDEM, *Communistes de Tunisie, 1939-1943: souvenirs et documents*. Paris : L'Harmattan, 2001.

41 KAZDAGHLI Habib et ALLAGUI Abdelkrim, *Histoire communautaire: histoire plurielle, la communauté juive de Tunisie : actes du colloque de Tunis organisé les 25-26-27 Février 1998 à la Faculté de la Manouba*, Centre de publication universitaire, 1999 ; KAZDAGHLI Habib, *Apports et place des communautés dans l'histoire de la Tunisie moderne et contemporaine.*, Editions de l'Université de la Manouba, Tunis, 2001.

42 ALEXANDROPOULOS Jacques et CABANEL Patrick (éd.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité...*, *op. cit.*

43 RAINERO Romain H., *La Rivendicazione fascista sulla Tunisia*, Milan, Marzorati, 1978 ; BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Editions Karthala, 1981 ; RAINERO Romain H., *Les Italiens dans la Tunisie contemporaine...*, *op. cit.*

comment plusieurs Italiens de Tunisie se sont raliés du côté du fascisme, et présentent quelles étaient les revendications de la métropole fasciste envers le Protectorat français. Même si l'on peut remarquer, dans leurs analyses, les stratégies et les dynamiques internes à la communauté lors du ralliement au fascisme, la direction de ces recherches reste plutôt unidirectionnelle de la métropole à la colonie. En 1998, dans « *La stampa italiana in Tunisia : storia e società* »<sup>44</sup> l'historien italien Brondino analyse et inventorie les sources journalistiques italo-phones en suivant l'histoire de cette collectivité à travers sa presse. L'ouvrage de Brondino souligne la richesse des sources journalistiques, utilisées par Rainero et Bessis. Brondino lie les différents journaux à l'histoire locale et internationale en se concentrant plus sur la forme que sur le contenu, c'est-à-dire sur l'énorme quantité d'informations qu'on en peut tirer sur l'histoire sociale de la vie quotidienne des Italiens dans la Régence. Dans la reconsidération de la production locale, d'une histoire « de l'intérieur » de la communauté qui puisse servir de contribution scientifique et, en même temps, dans le but de recueillir les souvenirs des derniers descendants des Italiens de Tunisie, vers les années 2000, naît à Tunis le « *progetto memoria* », géré par l'ancienne maison d'édition italienne Finzi de Tunis avec le soutien de l'ambassade et du centre culturel italien. On pourrait définir ce projet comme une réactualisation du côté historiographique « interne » de la communauté, avec un appareil critique plus scientifiquement solide. « *Memorie italiane in Tunisia* » publié en 2000, est le premier d'une série d'autres ouvrages collectifs sur différents aspects de la vie de la communauté ; « *Peintres italiens en Tunisie* » (2000), « *Architectures italiennes de Tunisie* » (2002), « *Métiers et professions des Italiens de Tunisie* » (2003), et la dernière en 2016 « *Storia e testimonianze politiche degli Italiani di Tunisia* »<sup>45</sup>. Après les années 2000, et peut-être grâce à la stimulation du « *progetto memoria* »,

---

44 BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia: storia e società: 1838-1956*, Milano, Editoriale Jaca Book, 1998. En ce qui concerne l'imprimerie italienne en Tunisie cf. LORETI Alessio, « La diffusion de la culture italienne en Tunisie: imprimerie et édition entre 1829 et 1956 », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, LXII-3, 2007, p. 443-455.

45 FINZI Silvia (éd.), *Memorie Italiane di Tunisia*, Tunis, Ambasciata d'Italia, Istituto di cultura, 2000 ; EADEM (éd), *Architectures italiennes de Tunisie - architetture italiane di Tunisia*. Tunis: Ambasciata d'Italia - Éditions Finzi, 2002 ; EADEM (éd), *Métiers et professions des Italiens de Tunisie; Mestieri e professioni degli Italiani di Tunisia*, Tunis, Editions Finzi, 2003. ; EADEM (éd), *Storia e testimonianze politiche degli Italiani di Tunisia - histoire et témoignages politiques des Italiens de Tunisie*. Tunis, Éditions Finzi, 2016.

on remarque une certaine activité de publication autour du cas italo-tunisien. Dans un esprit de reprise mémorialiste pendant ces années, on a la publication des romances à sujet autobiographique qui traitent des expériences tant individuelles que collectives d'émigrants (ou leurs descendants) italiens en Tunisie. Sur ce thème, Marinette Pendola publie en 2000 « La riva lontana », quelques années après (2003) Giuseppe Gabriele publie « Quel centimetro in meno » et en 2008 le français d'origine italo-tunisienne Michel Auguglioro publie, en français — bien que le titre soit en italien — « La partenza 1887 – 1909 » suivi en 2009 par un deuxième volume « Partenza : Besbessia 1910 – 1956 ». En 2014, un autre livre de Pendola continue l'histoire commencée dans le premier volume. Ces ouvrages s'inscrivent dans le cadre de la production littéraire italo-franco-tunisienne qui avait déjà eu, pendant l'époque coloniale, des représentants comme Mario Scalesi, Adrien Salmieri, Cesare Luccio et des autres auteurs mineurs<sup>46</sup>. Dans le champ des études littéraires, on cite aussi la thèse de doctorat de Alessio Loreti consacrée aux écrits littéraires des Italiens en Tunisie<sup>47</sup>.

Le renouvellement d'intérêt, dans les années 2000, pour les Italiens de Tunisie ne concerne pas seulement des témoignages directs de cette émigration ou les publications italo-tunisiennes, gérées par les éditions Finzi ; mais aussi des études historiques « externes » comme le livre de Lucia Valenzi « Italiani e antifascisti in Tunisia negli anni Trenta »<sup>48</sup>. L'historienne Valenzi – fille de Maurizio Valenzi

---

46 SCALESI Mario. *Poèmes d'un maudit*. Tunis, Éditions de la Kahena, 1930 ; LUCCIO Cesare. *5 hommes devant la montagne*, Paris : Pelletier, 1933 ; Idem, *Humbles figures de la ciré blanche ou la Sicile à Tunis*, Paris, G. Pelletier, 1934 ; SALMIERI Adrien. *Chronique des morts: roman*. Paris, Julliard, 1974 ; PENDOLA Marinette. *La riva lontana*, Palerme, Sellerio, 2000 ; GABRIELE Giuseppe, *Quel centimetro in meno*, Milan, Mimep, 2003 ; AUGUGLIORO Michel. *La partenza: 1887-1909*. Tunis, Éditions cartaginoiseries, 2008 ; Idem, *La partenza: 1910-1956. Besbessia : l'odeur des fenouils sauvages. Seconde partie*, Tunis, Éditions cartaginoiseries, 2009 ; PENDOLA Marinette, *La traversata del deserto*, Cagliari, Arkadia, 2014. Il faut remarquer que tous ces auteurs sont issus de la migration prolétaire de la fin du XIXème siècle. Scalesi, Salmieri, Gabriele, Auguglioro, Pendola sont tous nés en Tunisie de parents originaires de Sicile. Cesare Luccio (pseudonyme pour Aurelio De Montis) lui aussi était né en Tunisie, mais de parents sardes. Autre élément à souligner : seuls les livres de Pendola et de Gabriele sont en langue italienne, les autres en français. En 2000 une conférence a eu lieu à Palerme sur Mario Scalesi dont la publication MUGNO Salvatore. *Sicilia, Tunisia e la poesia di Mario Scalesi: atti del convegno organizzato dall'Istituto siciliano di studi politici ed economici*, Palerme, Istituto siciliano di studi politici ed economici, 2000.

47 LORETI Alessio, «Les écrits des Italiens de Tunisie (1896 - 1956): cultures, identités et expérimentations littéraires», Mémoire de master de recherche, Paris Est, 2013.

48 VALENZI Lucia, *Italiani e antifascisti in Tunisia negli anni Trenta. Percorsi di una difficile identità*, Naples, Liguori, 2008.



antifasciste italien de Tunis, homme politique du Parti Communiste italien, qui deviendra maire de la ville de Naples pendant les années '70 – est la première à avoir consacré un livre sur l'antifascisme italien en Tunisie. L'œuvre qui traite d'une façon plus complète l'histoire des antifascistes italiens en Tunisie est celle de Leila El Houssi « L'urlo contro il regime »<sup>49</sup>. Un fil rouge qui lie ces ouvrages scientifiques est l'accent mis sur l'importance accordée aux juifs italiens, les Livournais, dans la gestion politique, économique, sociale de la communauté italienne. La référence aux Livournais est une constante dans la majeure partie des écrits sur la présence italienne en Tunisie, signe du rôle incontournable que ce groupe a eu dans la communauté italienne. Parmi les différents écrits, l'article de Corrado Masi du 1937 — traduit de l'italien au français par Pierre Grandchamp en 1939 sous le titre « fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis »<sup>50</sup> — analyse le passage de la protection consulaire du Grand-Duché de Toscane aux israélites de la communauté livournaise de Tunisie pendant la première moitié du XIXe siècle. Paul Sebag dans son œuvre générale sur l'histoire des juifs en Tunisie, traite du cas des Livournais, de leur installation pendant l'époque moderne, leurs rapports intercommunautaires avec les juifs tunisiens et de leur rôle et de leur développement pendant l'époque coloniale et l'indépendance. L'historien Lionel Lévy pendant les années '90 a publié deux livres sur la communauté livournaise de Tunisie en ajoutant ses mémoires personnelles en tant que descendant de ce groupe. Ensuite, Elia Boccara, lui aussi descendant livournais, publie pendant les années 2000 des contributions sur l'ensemble du parcours historique des juifs livournais du XVIIIe siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale<sup>51</sup>. L'analyse des registres de mariage des Livournais de Tunis par Boulu et Nedjar<sup>52</sup> permet de voir,

---

49 EL HOUSSEI Leila, *L'urlo contro il regime. Gli antifascisti italiani in Tunisia tra le due guerre*, Rome, Carocci, 2014.

50 GRANDCHAMP Pierre. *Pierre Grandchamp. Fixation du statut des sujets toscans Israélites dans la Régence de Tunis (1822-1847)*, Tunis, Impr. J. Aloccio, 1939, extrait de « Corrado Masi, il granducato Lorenese e i "Livornesi" in Tunisia », Livourne, boll. stor. Livornese, n°3-4, 1937.

51 LÉVY Lionel, *La communauté juive de Livourne: le dernier des Livournais* essai. Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, Éd. l'Harmattan, 1996 ; Idem, *La nation juive portugaise: Livourne, Amsterdam, Tunis 1591-1951*, Paris Montréal (Québec), l'Harmattan, 1999 ; BOCCARA, Elia, «La comunità ebraica portoghese di Tunisi ( 1710 - 1944)», *La Rassegna mensile di Israel* 66, n. 2 (2000), p. 25–98.

52 BOULU Gilles et NEDJAR Alain, *La communauté juive portugaise de Tunis, dite livournaise ou Grana: registres matrimoniaux: 1812-1844 et 1872-1881 (avec notices généalogiques)*, Paris, Cercle de généalogie juive, 2015.

d'un point de vue généalogique, les alliances internes aux groupes familiaux des Grâna<sup>53</sup> dans la Tunisie beylicale, avant le Protectorat. D'autres ouvrages ont traité ce sujet, comme des articles de El Houssi ou de Petrucci<sup>54</sup>. L'importance de ce groupe dans les dynamiques de la communauté italienne s'avère évidente. Comme on verra au cours de cette étude, si la présence des Livournais s'avérait dans certains cas prépondérante par rapport aux autres « sous-communautés » composant la collectivité italienne, il est tout de même vrai que ce groupe n'était ni le seul ni le plus ancien. Par ailleurs, il faudrait démontrer en quoi une « élite livournaise » agissait en tant que telle au sein de la collectivité italienne, et considérer si elle n'agissait pas — tout simplement — comme une élite bourgeoise, dans laquelle, à côté des Livournais, il y avait des descendants des Tabarquins, des Génois, des Sardes et des Siciliens. L'intérêt historiographique suscité par cette communauté juive séfarade a presque éclipsé longtemps l'apport des autres groupes, ou sous-communautés, dans la formation d'une élite italienne avant l'arrivée des migrations prolétaires de la fin du XIXe siècle. Dans les introductions aux ouvrages récents sur les Italiens de Tunisie, on cite fréquemment les contacts, depuis l'époque médiévale, des marchands génois avec les villes tunisiennes. L'épisode des Tabarquins est souvent cité, mais il n'est pas mis en corrélation diachronique avec l'évolution d'une présence italo-phonie minoritaire au sein de la Régence tunisienne au cours de siècles<sup>55</sup>. Achille Riggio en 1937 publie un article sur la présence tabarquine à Tunis à travers les archives ecclésiastiques<sup>56</sup>, mais peu d'autres écrits scientifiques se sont consacrés à ce sujet. Parmi eux, l'article de Fiorenzo Toso<sup>57</sup>, de 2010, analyse d'un

---

53 Grâna – ou Qrâna – (القرانة) est le pluriel de gurni – ou qurni – (قرني) qui veut dire livournaise, de l'ancien nom de la ville de Livourne en arabe, Gurna (قرنة). Avec le terme Grâna on entend le groupe juif séfarade italo-ibérique installé à Tunis depuis le XVIIème siècle. Ceux-ci étaient culturellement, rituellement et linguistiquement différenciés des Juifs tunisiens, dits 'twensa' (توانسة), c'est-à-dire tunisiens.

54 EL HOUSSE Leila. «The Qrâna Italian Jewish community of Tunisia between XVIII-XIX century: an example of transnational dimension», *Studi emigrazione*, n. 186 (avril 2012), 361-369 ; PETRUCCI Filippo. «Una comunità nella comunità: gli ebrei italiani a Tunisi», *Altreitalie*, n. 36-37 (janvier-décembre 2008): 173-188.

55 Plusieurs études ont été consacré à Tabarka et à son histoire mais moins sur les aspects diachroniques de persistance des descendants des Tabarquins dans l'espace de la Régence. Parmi les ouvrages sur l'histoire de Tabarka on cite : GOURDIN Pierre, *Tabarka, histoire et archéologie d'un préside espagnol et d'un comptoir génois en terre africaine (XVe – XVIIIe siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2008.

56 RIGGIO Achille, «Cronaca tabarchina dal 1756 ai primordi dell'ottocento... », op. cit.

57 TOSO Fiorenzo, «Tabarchini e tabarchino in Tunisia dopo la diaspora», *Bollettino di Studi Sardi* III, n. 3 (décembre 2010).

point de vue historique et linguistique, la persistance d'un lobby tabarquino-génois tout au long de l'histoire contemporaine de la Tunisie, jusqu'aux années '30 du XXe siècle. Dans l'étude d'Anne-Marie Planel de 2015 sur l'histoire de la communauté française de Tunisie avant le Protectorat, on peut retrouver des remarques sur la présence de cette élite tabarquino-génoise très liée aux marchands et aux autorités consulaires françaises par alliances matrimoniales. Elle formait un groupe de familles très intégrées dans le système de l'administration ottomane, ce que l'auteure définit par le terme de « familles makhzéniennes »<sup>58</sup>. Dans cette considération des autres composantes qui ont participé à la formation d'une collectivité italienne, de récentes études se sont consacrées aux groupes régionaux qui formeront, vers la fin du XIXe siècle, la majorité des Italiens en Tunisie, c'est-à-dire les Siciliens et les Sardes. L'étude de Gianni Marilotti sur l'émigration sarde en Tunisie concerne les différentes émigrations qui, de la Sardaigne, se sont dirigées vers la Tunisie depuis la première moitié du XIXe siècle<sup>59</sup>. Le cas des ouvriers sardes employés dans les mines de phosphate de l'intérieur tunisien est traité d'un point de vue économique et social, mais aussi culturel grâce à l'étude de la production journalistique et littéraire de ces migrants. D'ailleurs, l'auteur n'oublie pas le rôle des industriels sardes et des intérêts économiques du "trust sardo-ligure" dans l'exploitation maritime et minière en Tunisie. Grâce à cette étude, émerge l'importance de certains industriels sardes dans les dynamiques de la communauté italienne, démontrant ainsi la composition régionalement variée de l'élite italienne. En ce qui concerne le cas des Siciliens, les ouvrages de Daniela Melfa<sup>60</sup> ont éclairci un aspect toujours cité, mais jamais analysé par les historiens, celui de l'installation des agriculteurs siciliens dans les terres de la Régence. Au contraire de Marilotti, qui considère en général tous les apports des émigrations sardes en Tunisie, Melfa concentre ses études principalement sur un cas délimité de l'émigration sicilienne en Tunisie, celui des vigneron pendant le Protectorat français.

---

58 PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie: histoire de la communauté française de Tunisie, 1814-1883*, Paris, Rive neuve éditions, 2015, p. 407.

59 MARILOTTI Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa: l'emigrazione sarda in Tunisia 1848-1914*, Rome, Carocci, 2006.

60 CRESTI Federico et MELFA Daniela, *Da maestrale e da scirocco: le migrazioni attraverso il Mediterraneo: atti del convegno*, Facoltà di scienze politiche, Catane, 23-25 janvier 2003, Milan, Giuffrè Editore, 2006 ; MELFA Daniela, *Migrando a sud. Coloni italiani in Tunisia*, Rome, Aracne, 2008 ; Eadem, «Regard italiens sur les Petites Siciles de Tunisie», *Revue de l'IBLA*, 70, n. 1 (2007): 3-27.

*De la collectivité à la communauté : un projet ethnopolitique.*

En dehors de ces études spécifiques sur des émigrations régionales<sup>61</sup>, il manque une analyse historique spécifique et autonome de toute la communauté italienne pour la période entre la fin du XIXe et le début de XXe siècle. Les références scientifiques principales sur les Italiens de Tunisie concernent les années '20 et '30 du XXe siècle, et notamment les dynamiques de politisation entre fascisme et antifascisme dans la communauté. Comme on l'a déjà remarqué, la période précédente est traitée mais sans une analyse approfondie, ni perspective spécifique. Pourtant, il s'agit d'une période très importante si on considère la croissance du mouvement migratoire qui a lieu à fin du XIXe siècle et les aspirations du colonialisme italien : des défaites en Éthiopie en 1896 au long processus d'invasion de la Libye commencé en 1911. En partant des perspectives méthodologiques de la construction des communautés imaginées (Anderson, Thiesse, Patriarca)<sup>62</sup> dans un contexte migratoire italien (Choate, Gabaccia)<sup>63</sup>, le présent travail analyse les dynamiques d'appartenance nationale et de construction de son imaginaire parmi les Italiens de Tunisie pendant la période qui va de la fin du XIXe siècle (1896) jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les Conventions de 1896 sont un point incontournable dans les dynamiques italo-tunisiennes. La présence italienne dans le Protectorat est encadrée et réglementée par ces Conventions qui signent une détente diplomatique entre les deux pays et la fin de la tension franco-italienne sur la Tunisie. À la suite de la reconnaissance italienne de la protection française sur la Régence, l'italianité

---

61 On cite aussi le livre de PENDOLA Marinette, *Gli italiani di Tunisia. Storia di una comunità (XIX – XX secolo)*, Foligno, Editoriale Umbra, 2007. Des autres ouvrages sur les Siciliens ont été publiés, mais la documentation scientifique et l'intérêt historiographique sont moins solides. Il s'agit de travaux de vulgarisation : BLANDI Franco, *Appuntamento a La Goulette: le assenze senza ritorno dei 150.000 emigrati italiani in Tunisia*, Navarra, 2012 ; TARTAMELLA Enzo, *Emigranti anomali: italiani in Tunisia tra Otto e Novecento*, Trapani, Maroda, 2011. Une récolte d'histoires des descendant des Siciliens de Tunisie a été fait par CAMPISI Vincenzo et PISANELLI Flaviano, *Mémoires et contes de la Méditerranée. L'émigration sicilienne en Tunisie entre XIXe et XXe siècles*, Tunis, mc-éditions, 2015.

62 ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism...* op. cit. ; THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales...* op. cit. ; PATRIARCA Silvana, *Italianità: La costruzione del carattere nazionale...* op. cit.

63 CHOATE Mark I., « Italy at home and abroad after 150 years: the legacy of emigration and the future of "Italianità" », *Italian culture*, XXX-1, mars 2012, p. 51-67 ; GABACCIA Donna R., *From Sicily to Elizabeth Street: Housing and Social Change among Italian Immigrants, 1880-1930*, SUNY Press, 2010.

produite et reproduite en Tunisie s'inscrit dans le cadre du contexte colonial français. Pour les Italiens de Tunisie, il ne s'agit plus de défier l'hégémonie politique française dans le pays, mais de constituer un espace communautaire avec de marges d'autonomie et d'autogestion. Ce projet communautaire doit se rapporter au fait migratoire, à la grande vague de la fin de siècle, qui bouleverse la composition sociale des ressortissants d'Italie installés en Tunisie. La question sociale est au centre de notre analyse. La collectivité italienne a différentes couches sociales qui vont de la haute bourgeoisie jusqu'à un prolétariat démuné de ressources. Le concept gramscien d'hégémonie culturelle en tant que construction de consensus et de formation de l'opinion publique est utilisé pour analyser le rapport entre les classes sociales, et pour comprendre si et comment s'installe un discours italien hégémonique entre les différentes catégories sociales émigrées d'Italie.

Sur la construction et les rapports de pouvoir qui s'installent entre les différents groupes émigrants au sein d'une même communauté et les tensions sociales qui naissent, l'étude sociologique de Norbert Elias « *Established and outsiders* »<sup>64</sup> a été très utile pour comprendre les stigmatisations et les stéréotypes qui se forment au sein d'une collectivité pour garder ou affirmer la prépondérance d'un groupe social sur l'autre, ce dernier formé généralement par de nouveaux arrivés et des démunés. Les différents groupes de sujets italiens en Tunisie, avec des histoires et des origines différentes, se retrouvent à partager – à la suite de l'unification politique italienne – des statuts juridiques et des pratiques d'extraterritorialité communes. Génois, Toscans, Siciliens et Sardes en Tunisie doivent faire référence au même consulat, aux mêmes documents consulaires, et au même Ministère, en cas de besoin de protection. Le passage de collectivité à communauté n'est pas donné. Il s'agit d'un projet politique de la part autant des institutions italiennes que de l'élite des ressortissants patriotiques et nationalistes, qui vise à la création d'un lien d'appartenance collective. Suivant la définition donnée par le sociologue Luciano Gallino, on considère que la communauté est un état d'esprit, une configuration de la collectivité, dans laquelle les intérêts considérés comme généraux sont placés avant les intérêts privés ou ceux des sous-groupes<sup>65</sup>. Dans le cas ici analysé, le contexte

---

64 ELIAS Norbert et SCOTSON John L., *The Established and the Outsiders*, Californie, SAGE, 1994.

65 GALLINO Luciano, *Dizionario di sociologia*, Turin, UTET, 2004, p. 143.

colonial, l'assimilation française et l'impérialisme italien favorisent les clivages identitaires. Considérer la communauté sous cette perspective « évènementielle » – c'est à dire de communauté comme évènement dans la collectivité – permet de décloisonner des interprétations trop rigides ou exclusives des appartenances collectives. Le discours communautaire national est un produit social construit et mobilisé par certains acteurs. Ces acteurs nous les avons identifiés au cours de cette recherche comme faisant partie de la catégorie de « notables ». Avec le terme de « notable de la communauté italienne » nous entendons ceux issus d'une couche aisée qui construisent et mobilisent l'appartenance nationale pour encadrer, avec un but d'affirmation identitaire, la collectivité des ressortissants du royaume d'Italie. Il s'agit de ce que le psychosociologue américain, Rogers Brubaker, définit, dans le sillage de Bourdieu, comme « *ethnopolitical entrepreneurs* » qui en mobilisant, forment le groupe, la communauté : « *by invoking groups, they seek to evoke them, summon them, call them into being (...) By reifying groups, by treating them as substantial things-in-the-world, ethnopolitical entrepreneurs can, as Bourdieu notes 'contribute to producing what they apparently describe or designate'* »<sup>66</sup>. L'ensemble des Italiens notables patriotes – leaders de l'ethnopolitique italienne dans le contexte colonial français – est composé par des couches sociales aisées de l'émigration et il forme une élite (économique, sociale et culturelle) de la collectivité. Dans le sillage des travaux du sociologue Marco Martiniello sur les leaders « ethniques » dans les contextes migratoires<sup>67</sup>, nous considérons les relations de ces leaders, c'est-à-dire les notables italiens de Tunisie, dans l'espace sociale de la collectivité des ressortissants du royaume et dans le contexte colonial tunisien. Pour cerner cette élite – qui garde une grande variété interne – on utilisera, au cours de la présente recherche, les perspectives de la sociologie bourdieusienne, en ce qui concerne les concepts de « champs sociaux », « capital culturel », « capital social », « capital symbolique ». L'usage en tant que capital symbolique du discours patriotique par certains acteurs s'inscrit dans un système défini de relations sociales. En même temps, on peut voir tel usage en tant que vecteur d'avancement social pour

---

<sup>66</sup> BRUBAKER Rogers, *Ethnicity without groups*, Cambridge, Harvard university press, 2004, p. 10.

<sup>67</sup> MARTINIELLO Marco, « Élités et leaders ethniques : entre mobilité sociale et structuration communautaire », *International Review of Community Development - Revue internationale d'action communautaire*, 31, 1994, p. 105-117.

des agents dominés à l'intérieur du même champ social gérée par des acteurs dominants<sup>68</sup>. Il est donc nécessaire pour cette analyse de considérer l'élite comme un système de pouvoir social hiérarchisé, mais toujours en mouvement, très dynamique, avec une conflictualité interne qui se dévoile dans des moments critiques pour les acteurs dominants. Ces genres de conflits ne sont pas forcément synonymes d'opposition nette, dans la plupart des cas le résultat est une assimilation et une recomposition interne à l'élite expatriée.

### *Nouvelles perspectives.*

En ce qui concerne notre recherche, il s'agit d'analyser le rapport entre une élite et « son » prolétariat et, en même temps, d'étudier la possibilité d'une construction collective transnationale selon des critères sociaux, comme c'est le cas des mouvements anarchistes et syndicalistes. Jusqu'à quel point peut-on considérer les mouvements anarcho-syndicalistes formés par des ressortissants italiens, qui revendiquent l'union de classe contre l'union nationale, comme « Italiens » ? Pourtant, à travers la presse, les écrits, une convergence d'intérêts matériels et idéologiques, ces mouvements participent à la construction d'une identité collective, comme soulignée dans le livre d'Anderson « Under three flags »<sup>69</sup>, à propos des réseaux anarchistes transnationaux à la fin du XIXe siècle. D'ailleurs, on ne sous-estime pas le rôle d'un autre facteur qu'on pourrait définir aussi comme « mouvement transnational populaire » très répandu chez les émigrés italiens dans la Régence : la religion catholique. Le mouvement anarcho-syndicaliste et le mouvement catholique avaient une forte connotation populaire et une tendance « internationaliste » ou « œcuménique », sans forcément nier les critères nationales — comme dans le cas catholique —. Sans doute, les différences sont évidentes en tant qu'idéologie et hiérarchisation, mais les deux mouvements — pour des raisons bien différentes — avaient tous deux, des buts qui dépassaient le strict cadre national italien, tout en regroupant, chez les Italiens de Tunisie, la majeure

---

68 BOURDIEU Pierre. «Le capital social». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, (1980) ; Idem, *The formes of capital*, dans RICHARDSON J. (éd), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York, Greenwood, 1986, p. 241-258.

69 ANDERSON Benedict, *Under Three Flags: Anarchism and the Anti-Colonial Imagination*, Londres, Verso, 2005.

partie des membres. Un troisième facteur de trans-nationalisme, cette fois-ci plus élitaire, mais toujours avec une aspiration universaliste, est la franc-maçonnerie. Les loges franc-maçonnnes italiennes en Tunisie sont nombreuses, et avec une longue histoire dans laquelle la défense des intérêts italiens est réalisée dans le cadre de la philanthropie et de l'harmonie entre les nations. On trouve, à la fin du XIXe siècle, l'élément italien en Tunisie très représenté dans ces trois formes associatives, mais est-ce que la présence d'Italiens rend ces agrégations sociales « italiennes » ? On analysera, à travers les sources disponibles, si et comment l'appartenance italienne s'est mise en relation avec vers ces mouvements sociaux, en se focalisant sur les moments de tension ou de collaboration entre la défense des intérêts nationaux et celle des intérêts de classe, de foi, de croyance.

Dans cette étude, le contexte colonial tunisien n'est pas l'arrière-plan d'une histoire d'émigrants italiens, mais il est au centre de l'intérêt de la recherche. La défense de la nationalité des Italiens en Tunisie s'inscrit dans le cadre d'une société coloniale segmentée par appartenances ethniques<sup>70</sup>. L'ouvrage de Daniel Rivet «Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation»<sup>71</sup> souligne, même brièvement et d'une façon générale, l'importance sociale des communautés européennes non françaises dans le Maghreb colonial. Le contexte colonial ajoute, aux problématiques d'appartenance nationale et de classe sociale, celle d'appartenance ethnique, mobilisée par le pouvoir colonial (tant français qu'italien) pour mieux segmenter et gérer l'espace et les structures coloniales. La référence théorique principale utilisée pour définir ce genre de problématiques est l'ouvrage de Balibar et Wallerstein «Race, nation et classe»<sup>72</sup>. Dans la société coloniale tunisienne, fragmentée par plusieurs critères identitaires (sociaux, régionaux ou locaux), les facteurs de composition de ces segments sociaux en communautés plus complexes (nationales, de classe ou religieuses) ont toujours un rapport direct avec le cadre international. Ces facteurs, pour le cas italien, sont les associations, la presse, les écoles et tout le dispositif d'agrégation sociale qui peut transmettre une idée de lien commun, d'appartenance. Le processus de nationalisation était censé faire d'un ensemble

---

70 BALANDIER Georges, «La situation coloniale: approche théorique», op. cit.

71 RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2009.

72 BALIBAR Etienne et WALLERSTEIN Immanuel Maurice, *Race, Nation, Class: Ambiguous Identities*. Londres, Verso, 1991.



d'individus, d'une collectivité, une communauté. Il s'agit de construire un idéal collectif liant les différents groupes (religieux, sociaux, politiques) ou « sous-communautés » régionales<sup>73</sup> : faire vivre à travers la langue, les réseaux associatifs, les écoles, les manifestations, l'Italie en Tunisie. Le but de cette recherche est présenter une histoire de l'imaginaire national des Italiens de Tunisie et de sa construction selon les perspectives postcoloniales, comme celles tracées par l'étude de K. Bhabha « Nation and Narration ». Nous tacherons d'analyser pour ce cas d'étude ce que Bhabha définit comme « *the complex strategies of cultural identification and discursive adress that function in the name of "the people" or "the nation" and make them the immanent subjects and objects of a range of a social and literary narratives* »<sup>74</sup>. Par ailleurs, nous voulons considérer les acteurs sociaux, leurs stratégies et motivations, dans le processus de construction et d'identification culturelle d'une communauté expatriée. Le réseau formé (par les associations, les écoles, la presse) est le moyen pour créer et vulgariser un sentiment national. Les travaux de Gilles Pécout, de Alberto Maria Banti et de George Mosse ont démontré l'importance des associations dans la formation des idées nationales<sup>75</sup>. La structure de ce réseau associatif communautaire, son idéologie et son imaginaire composent un espace intermédiaire assez concret de contact entre la patrie italienne et le contexte tunisien : l'on pourrait le considérer comme l'espace *in-between* décrit par Bhabha. En outre, il faudra analyser le processus de nationalisation dans son aspect de circularité. Processus qui — en même temps — dépasse l'individu pour aboutir un

<sup>73</sup> CAVAZZA Stefano, *Piccole patrie. Feste popolari tra regione e nazione durante il fascismo*, Bologne, Il Mulino, 1997.

<sup>74</sup> BHABHA, Homi K., éd. *Nation and Narration*, Londres - New York, Routledge, 1990, p. 292. En suivant la direction tracée par Bhabha on ne veut pas faire une histoire du nationalisme italien en Tunisie mais la tentative de construction, tant que sociale que culturelle, donc pratique et théorique, de l'imaginaire national des ressortissants italiens en Tunisie : «... As my concern here is not with the history of nationalist movements, but only with certain traditions of writing that have attempted to construct narratives of the imaginary of the nation-people... » Ibidem, p 303.

<sup>75</sup> PECOUT Gilles. « Politisation et intégration nationale en Italie : les campagnes toscanes des années 1860 ». *Revue historique*, n. 617 (2001): 83–108 ; BANTI Alberto Mario, éd. « Élités e associazioni nell'Italia dell'Ottocento », *Quaderni storici*, 2, n. 77 (1991): 357–363 ; MOSSE George Lachmann. *The Nationalization of the Masses: Political Symbolism and Mass Movements in Germany from the Napoleonic Wars through the Third Reich*. New York, H. Fertig, 1975. Même si ce n'est pas directement lié au sujet traité, d'un point de vue théorique et de sensibilité historique les études sur la politisation et la sociabilité de Maurice Agulhon ont été très stimulantes, cf : AGULHON, Maurice, « "La République au village": quoi de neuf? », *Provence historique*, n. 194 (1998): 423–33 ; Idem, *La Sociabilité méridionale: confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18e siècle*, Paris, La Pensée Universitaire, 1966 ; Idem, *Le cercle dans la France bourgeoise: 1810-1848*, Paris, A. Colin, 1977.

sentiment collectif et qui ensuite l'encadre en tant qu'élément d'un organisme plus grand : la communauté nationale. La communauté imaginée plaçait les frontières nationales à l'intérieur de la collectivité, jusqu'à l'individu à travers le réseau associatif et les pratiques communautaires. Participer à la narration de la nation, se sentir « Italiens » fragmente l'espace social tunisien en créant des identités exclusives et délimitées qui devaient faire face à l'assimilation française et au cosmopolitisme des contextes coloniaux. L'exemple le plus évident est le mépris envers les Italiens naturalisés français, appelés « carne venduta » (chair vendue) pour souligner leur « trahison » envers l'idéologie nationale, envers la patrie<sup>76</sup>. La défense de l'honneur national italien à l'étranger reprend les styles et les thématiques déjà présents en métropole, et analysées dans les œuvres de Alberto Maria Banti<sup>77</sup>, en les appliquant au contexte local. La fragmentation sociale du régime colonial favorise des clivages identitaires qui ont besoin, pour se légitimer, d'une identité, d'une histoire, — ou, plutôt — d'inventer une tradition, selon la perspective de Hobsbawm-Ranger<sup>78</sup>. Le recours au passé romain, au passé de Carthage — l'ennemie de Rome — à un moyen-âge et à une âge moderne peuplées des marchands italiens, était utile pour légitimer une présence italienne dans le pays africain. Bien évidemment, le cloisonnement communautaire était toujours un processus en formation et jamais accompli. Les échanges et les contaminations culturelles, sociales, politiques étaient très fréquents dans toutes les classes sociales. Comme le constate Roberta Pergher<sup>79</sup> les études sur les relations intercoloniales sont très rares et pour le cas franco-italien, l'on peut citer l'article de Claudio Segrè « Colonization in French Maghreb : Model for Italy's Fourth Shore ? »<sup>80</sup> qui traite de la circulation des pratiques coloniales, mais seulement d'un point de vue administratif et politique. On pourrait essayer une approche trans-coloniale en ce qui

---

<sup>76</sup> Cf. SALMIERI Adrien, « *Sugnu francisi iyu !* ». *Sur quelques aspects de la collectivité italienne de Tunisie naturalisée française*, dans ZYTNIKI Colette (éd.), *Sud-Nord. Cultures coloniales en France (XIXe-XXe siècles)*, Toulouse, Éditions Privat, 2004.

<sup>77</sup> BANTI Alberto Mario, *Sublime madre nostra. La nazione italiana dal Risorgimento al fascismo*, Bari, Editori Laterza, 2011.

<sup>78</sup> HOBBSAWM Eric J. et RANGER Terence O., *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

<sup>79</sup> PERGHER Roberta. «Impero immaginario, impero vissuto. Recenti sviluppi nella storiografia del colonialismo italiano». *Ricerche di storia politica*, n. 1/2007.

<sup>80</sup> SEGRÉ Claudio G., «Colonization in French Maghreb : Model for Italy's Fourth Shore?» *Maghreb Review* 12 (1987): 34–37.

concerne les contacts dans l'imaginaire et dans les représentations des colonialismes italiens et français. La Tunisie devient ainsi un véritable laboratoire en tant que lieu de contact franco-italien et la population italienne installée, un des produits de cette société coloniale. Il y a un processus « lent » ou « à long terme » de nationalisation, comme l'instruction scolaire, l'apprentissage des valeurs et des pratiques patriotiques, l'usage d'une langue italienne commune qui va au-delà des dialectes ; en plus, des événements peuvent avoir la fonction d'accélérer ou de catalyser le sentiment d'appartenance collective. Pour cela, un regard attentif sur la réaction et la perception des guerres italiennes (notamment la défaite d'Adoua, la guerre en Libye et la Grande Guerre) par les Italiens de Tunisie, pourrait éclaircir le degré de participation aux idées nationales.

#### *Plan de la recherche.*

Bien que la recherche ait comme limite chronologique initiale la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'époque précédente est traitée, dans le premier volet du présent travail comme introduction aux thématiques abordées. Les différents contacts marchands et les vagues migratoires qui ont formé une présence italoophone multiforme dans ses dialectes, provenances, cultures et classes sociales sont présentées dans l'optique de mieux comprendre la composition de cette collectivité à l'aube de 1896. L'année qui voit, en mars, la défaite italienne d'Adoua et, en septembre, la stipulation des Conventions franco-italiennes pour la Tunisie est le point de départ d'une analyse plus approfondie. Entre 1881 et 1896, la situation des Italiens de Tunisie était précaire, susceptible de forts changements. Avec la guerre commerciale entre la France et l'Italie et les rapports tendus entre les deux pays, la situation de la communauté était incertaine. Si, avec le protocole Mancini-Decrais de 1884, l'Italie a suspendu la juridiction consulaire en Tunisie, cela ne signifie pas la reconnaissance de la protection française sur la Régence, au moins selon les gouvernements Crispi. En 1896, la situation entre les deux pays se stabilise : les Conventions de septembre, avec leurs limites et leurs garanties, forment l'espace juridique où la communauté italienne peut se fonder. La défense de la nationalité, la protection du réseau scolaire et associatif existant et d'autres garanties sont les jalons sur lesquels va se bâtir la communauté. Notre analyse débute en 1896 parce que c'est alors que se forme la

particularité d'un « État dans l'État »<sup>81</sup>. La stipulation de ces accords s'inscrit dans une période de nouvelles relations entre Italie et France, et de grands changements politiques, culturels, sociaux<sup>82</sup>. Dans la première partie nous considérons la composition sociale de la communauté, sa disposition géographique et sociale et ses dynamiques internes.

En suite, on analysera ce que pouvaient être les raisons idéologiques et pratiques pour revendiquer l'appartenance italienne dans le contexte tunisien. L'expression latine « *Ubi bene ibi Patria* » est utilisée comme titre de la deuxième étape de recherche pour souligner le rapport entre intérêts personnels, de groupe ou intérêt idéologique dans la volonté de maintenir et défendre l'italianité. La focale est mise sur les structures scolaires et culturelles qui, à travers l'enseignement et l'utilisation de la langue italienne, transmettaient une idée de Patrie aux nouvelles générations. À côté de l'importance de la défense culturelle de l'italien, on remarque celle du réseau associatif. Les associations sont analysées en tant que structures de lien entre l'élite et le prolétariat : elles étaient le moyen social pour « créer communauté » à travers ses activités récréatives, de bienfaisance ou à travers des célébrations. Parallèlement au paternalisme des associations bourgeoises, des organisations ouvrières, corporations, groupes d'anarchistes, tout en affirmant leur internationalisme, utilisent la langue italienne comme moyen de communication même si une grande partie des ouvriers était analphabète et dialectophone. Peut-on avancer l'hypothèse d'une italoophonie transnationale ? L'usage de la langue italienne dans le milieu catholique, surtout au niveau populaire dans le rapport entre l'autorité ecclésiastique française et les Siciliens et les Maltais, et la persistance d'un clergé italoophone dans certaines paroisses tunisiennes sont des éléments qui suggèrent la richesse de cette piste interprétative. Le facteur linguistique émerge toujours comme facteur unifiant de plusieurs tendances du groupe italoophone, mais quel est son poids et qu'elles sont ses limites dans la formation communautaire ?

---

81 LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit. p 421. On reprend cette expression dans le titre de la première partie de notre étude.

82 SERRA Enrico. *La questione tunisina da Crispi a Rudini...* op. cit. Les changements de la politique et de la société italienne entre la défaite d'Adoua et la guerre en Libye ont été tracés dans l'oeuvre de GRANGE Daniel J., *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911): Les fondements d'une politique étrangère*, Rome, Ecole Française de Rome, 1994.

La troisième partie plus directement liée à la chronologie se focalise sur les événements qui ont été des facteurs de radicalisation des identités collectives ; la guerre de Libye en 1911 et la Première Guerre mondiale. Après avoir vu la formation et la construction de l'italianité en Tunisie, on en analyse la « mise à l'épreuve » lorsque la Patrie appelle ses enfants à mourir pour elle. Le rôle tant symbolique que matériel des Italiens de Tunisie pendant la guerre de Libye est mis en relation avec une conception particulière d'italianité. Dans certains écrits nationalistes, on peut voir l'idée d'un « Italien de Tunisie » comme modèle parfait de travailleur-colonisateur qui, seul, peut faire revivre la gloire et la richesse de l'Afrique romaine d'antan. La Première guerre mondiale avec ses conséquences sociales, économiques, démographiques sur la Tunisie et sur la communauté italienne est le sujet de la partie finale. L'étude est centré sur le réel engagement militaire (à travers les sources disponibles) et sur l'engagement civil de soutien à l'armée en guerre. Le front italien de la Grande Guerre verra dans ses tranchées ces Italiens qui étaient nés en Afrique, Italiens grâce à des Conventions internationales et au processus d'« italianisation » de la communauté. Italiens, ils avaient vécu la plus grande partie de leur vie dans le pays tunisien et pourtant, ils allaient combattre pour une Patrie d'où leurs parents (ou eux-mêmes) étaient émigrés. Ils défendaient des confins dans lesquels ils n'étaient pas nés, ils ont été obligés à combattre pour une patrie dans laquelle ils n'avaient pas vécu et qu'ils connaissaient seulement à travers des discours, des livres, des narrations. D'ailleurs, qu'est-ce que c'est une nation si ce n'est pas un discours, un récit ? Dans les tranchées du Carse, de l'Isonzo, dans la neige des Alpes qui peut savoir si ces Italiens de Tunisie se rappelaient leur « chez eux », la Tunisie, où ils avaient appris à être Italiens ?

**PREMIERE PARTIE :**  
**L'ÉTABLISSEMENT DE LA**  
**COLLECTIVITÉ ITALIENNE**  
**DANS LA REGENCE**

Pour comprendre comment se structure le projet d'une communauté italienne dans le Protectorat français de Tunisie il faut tout d'abord retracer les parcours de mobilité migratoire qui ont permis, à partir de l'époque moderne, la formation d'une collectivité d'individus allochtones dans la Régence tunisienne provenant, ou originaires, de la Péninsule italienne, de Sicile et de Sardaigne. Depuis l'antiquité il y a eu des contacts et des échanges entre les deux côtes de la Méditerranée centrale. En ce qui concerne l'intérêt de cette recherche, c'est à partir de l'époque moderne, notamment en 1544, qu'une colonie de pêcheurs liguriens s'installe durablement dans la côte nord de la Régence, à Tabarka. Pendant le XVIIe, XVIIIe et début XIXe siècle, les incursions corsaires sur les côtes italiennes, sardes et siciliennes emmènent des prisonniers, rendus esclaves, dans le territoire de la Régence en formant ainsi des groupes allochtones soumis au pouvoir beylical. La chute du fort génois de Tabarka en 1741 ajoute à ce groupe allochtone, composé par des esclaves ou d'affranchis, les Tabarquins, qui s'intègrent de plus en plus dans la société tunisienne. La mobilité sociale des esclaves dans la société tunisienne permet à certains d'entre eux d'atteindre des rôles importants dans l'administration et dans la cour beylicale. À partir du XVIIe siècle, les relations économiques de la Tunisie avec le Grand-Duché de Toscane favorisent l'établissement dans les principales villes tunisiennes des marchands juifs de Livourne, originaires de la Péninsule ibérique. La fin de la guerre de course (congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818)<sup>83</sup>, l'abolition de l'esclavage en Tunisie (en 1846 sous le règne de Ahmed Bey), et un rôle plus actif des institutions consulaires dans la protection de leurs ressortissants, sont les conditions qui favorisent d'un côté l'immigration dans la Régence et, de l'autre, le ralliement aux consulats européens des descendants d'esclaves originaires d'Italie<sup>84</sup>. Pendant le XIXe siècle, des autres vagues migratoires, celle d'exilés politiques pendant le *Risorgimento*, et, ensuite, celle des ouvriers et des marginalisés provenant de Sicile et de Sardaigne, s'installent en Tunisie. À la suite de l'unification politique italienne en 1861, une grande partie des différentes appartenances consulaires italiennes, se retrouvent administrées par un seul consulat. Entre le 1861 et le 1881, l'Italie garde une place importante dans les affaires tunisiennes grâce aux commerçants italiens

---

<sup>83</sup> PANZAC Daniel, *Les corsaires barbaresques: la fin d'une épopée, 1800-1820*, Paris, CNRS, 1999.

<sup>84</sup> Cf. chapitre 1.1 « De la Ligurie à la Tunisie : pêcheurs, esclaves, marchands ».

dans la Régence et surtout à sa participation dans la Commission financière internationale, établie en 1869, et composée par la France, l'Angleterre et l'Italie, qui met sous-tutelle les finances du Beylicat. L'occupation française en 1881 bouleverse les dynamiques italo-franco-tunisiennes en déclenchant une période de crise diplomatique entre Rome et Paris. Entre le 1881 et le 1896 la condition des Italiens de Tunisie est instable vis-à-vis du pouvoir français, bien que protégée par un accord italo-tunisien stipulé en 1868. En 1896 les Conventions entre Italie et France règlent la question tunisienne : l'Italie reconnaît la protection française sur la Tunisie contre des garanties aux intérêts italiens dans le pays. Parmi les garanties, il y a le maintien de la citoyenneté italienne aux fils des ressortissants nés dans la Régence, et l'autorisation aux institutions et aux écoles italiennes locales à continuer leurs activités. Après la crise diplomatique franco-italienne, le 1896 signe un rapprochement entre les deux pays. D'un point de vue de la collectivité italienne de la Régence, les Conventions forment le cadre juridique de son existence et de son épanouissement. Les Conventions de 1896 sont importantes même du point de vue de l'élaboration d'une identité italienne de Tunisie, qui dorénavant doit se développer et se rapporter avec un pouvoir colonial français reconnu par Rome. En plus, les années de la fin de siècle voient un grand flux migratoire italien, composé par des travailleurs, dirigés vers les chantiers et les œuvres d'exploitation (agricole et minéralier) du Protectorat. La prépondérance démographique des travailleurs migrants de Sicile, de Sardaigne et d'Italie du Sud à la fin du XIXe siècle, ne bouleverse pas seulement la composition sociale de l'ancienne présence italienne de la Régence, mais bouleverse et problématise les relations franco-italiennes dans le contexte colonial tunisien.



## 1) Traverser la mer : échanges méditerranéens

Si l'histoire de l'Italie unifiée ne commence qu'en 1861, les contacts entre les populations de la Péninsule italienne, de la Sicile et de la Sardaigne avec la région tunisienne remontent à une époque beaucoup plus ancienne. Plusieurs ouvrages ont souligné comment l'espace géographique méditerranéen – et notamment le détroit de Sicile – a été un lieu de contact et de partage de cultures, de civilisations et de populations<sup>85</sup>. Nous pouvons affirmer qu'il y a toujours eu des relations à l'intérieur de cette région méditerranéenne, mais seulement à partir du XVI<sup>e</sup> les contacts commerciaux avec la Tunisie deviennent des installations fixes des marchands, des pêcheurs, des esclaves provenant de la Péninsule. Les intérêts économiques et les liens étroits avec l'administration beylicale rendaient les familles des marchands, ou des chrétiens esclaves ou affranchis, très liées à la société tunisienne beylicale<sup>86</sup>. Est-il possible de parler de présence italienne en Tunisie avant la formation d'un État qui se définissait italien? Comment, avant l'unification, l'idée de nation italienne se rapporte-t-elle aux relations et aux dynamiques des groupes italophones installés dans la Régence? Selon l'interprétation qu'en donne l'historien Gilles Pécout, le Risorgimento italien est à considérer comme un long processus culturel et politique avec plusieurs phases, perspectives et dynamiques<sup>87</sup>. Ce processus a influencé les

---

<sup>85</sup> Au delà des incontournables classiques historiographiques sur la Méditerranée comme BRAUDEL Fernand, *La méditerranée: Les hommes et l'héritage*, Paris, Flammarion, 2009 ; HORDEN Peregrine et PURCELL Nicholas, *The Corrupting Sea: A Study of Mediterranean History*, Londres, Blackwell Publishers, 2000. ; ABULAFIA David, *The Great Sea: A Human History of the Mediterranean*, Oxford, Oxford University Press, 2011, on souligne des ouvrages qui ont analysé historiquement les relations dans l'espace entre la Tunisie et l'Europe du Sud, cf. CLANCY-SMITH Julia Ann, *Mediterraneans: North Africa and Europe in an Age of Migration, C. 1800-1900*, Oakland, University of California Press, 2011 ; MASLAH Amina, *Un espace partagé: circulations et migrations entre les rives et les îles du canal de Sicile au XIXe siècle (1800-1896)*, thèse de doctorat, Paris 1, Paris, 2011 ; DEMOTT Sarah J., *Mediterranean intersections: A history of the Sicilian community in Tunisia, 1830-2015*, thèse de doctorat, New York University, 2016.

<sup>86</sup> HENIA Abdelhamid, « Le rôle des étrangers dans la dynamique sociopolitique de la Tunisie (XVIIe-XVIIIe siècle). Un problème d'historiographie », *Cahiers de la Méditerranée*, 84, 2012, p. 213-233.

<sup>87</sup> PECOUT Gilles, *Naissance de l'Italie contemporaine, 1770-1922*, Paris, A. Colin, coll. « Collection U », 2004.

italophones de la Régence<sup>88</sup>. Mais ce serait un anachronisme imposer une catégorie nationale à un contexte si hétérogène comme celui des différents contacts qui ont formé les relations entre ces deux rivages méditerranéens<sup>89</sup>. À travers des politiques de mariage, d'alliances familiales et des rapports avec les autorités consulaires et beylicales, on retrouve des familles descendant de ces anciens contacts dans la communauté européenne de Tunisie au début du XIX<sup>e</sup> siècle. On fait référence à une communauté « européenne » ou chrétienne – suivant la définition de Planel<sup>90</sup> – vu les différents changements de protection consulaire au sein du groupe des Européens de Tunisie, causés soit par les alliances matrimoniales locales soit par les événements politiques méditerranéens. Pour saisir l'apport de l'élément juif, surtout celui séfarade, et la complexité du milieu des « non-Tunisiens » dans la Tunisie moderne, les chercheurs ont utilisé les termes d'« Euro-Tunisiens » ou de « Crypto-Européens » qui démontrent, comme le remarque Clancy-Smith, la difficulté de catégorisation d'un tel milieu créole<sup>91</sup>. Si les marchands génois, toscans, siciliens installés dans le Beylicat de Tunis ne se considéraient pas comme Italiens pendant l'époque moderne, leurs descendants vers la moitié du XIX<sup>e</sup> formeront le noyau de la communauté italienne de Tunisie. On les retrouve dans l'élite économique et culturelle que deviendra la nombreuse communauté italienne de Tunisie vers la fin du XIX<sup>e</sup>. Même si le point central de cette recherche est orienté chronologiquement vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'objectif de ce chapitre est de retracer un panorama des différents parcours et trajectoires des composants de la présence italophone et ensuite

---

<sup>88</sup> BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia: storia e società : 1838-1956*, Milan, Editoriale Jaca Book, 1998. GABRIELE Nicola, « Esportare il Risorgimento. Stampa democratica e comunità italiana in Tunisia », *Les exilés italiens en Méditerranée en XIX<sup>e</sup> siècle*, <http://exil.hypotheses.org/191>; RIGGIO Achille, « Riflessi del Risorgimento italiano a Tunisi (1847-1870) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, III-IV-A. XXXVIII, juillet-décembre 1951 ; FINZI Silvia (éd.), *L'unità italiana vista dalla riva sud del Mediterraneo*, Tunis, Finzi editore, 2012.

<sup>89</sup> SAADAOU Ahmed, « Les Européens à Tunis aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de la Méditerranée*, Du cosmopolitisme en Méditerranée-67, 2003, p. 61-84 ; JAMOSSI Habib, *Juifs et chrétiens en Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle : essai d'une étude socio-culturelle des communautés non-musulmanes, 1815-1881*, Tunis, Amal, 2010.

<sup>90</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie: histoire de la communauté française de Tunisie, 1814-1883*, Paris, Riveneuve éditions, 2015, p. 455.

<sup>91</sup> LEWIS Mary Dewhurst, *Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881-1938*, Berkeley, University of California Press, 2013, p. 41 ; CLANCY-SMITH Julia Ann, *Mediterraneans: North Africa and Europe in an Age of Migration, C. 1800-1900*, Oakland, University of California Press, 2011, p. 343.

italienne pour comprendre la profondeur historique de la communauté dans une perspective diachronique qui nous conduit jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 1.1) De la Ligurie à la Tunisie : pêcheurs, esclaves, marchands.

*Les Tabarquins : de pêcheurs de corail à esclaves des Beys.*

Dans le cadre de la guerre entre l'Espagne et les régences barbaresques qui se déroule pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, Tunis et d'autres endroits de la côte africaine sont occupés par les armées de l'empereur Charles Quint. Le conflit entre les Turcs et les Espagnols endommage les affaires de Gênes, liée à l'Espagne, et favorise les commerces des Provençaux qui profitent de l'alliance franco-turque pour leurs échanges avec l'Algérie. Gênes, grâce à sa double diplomatie, maintient l'alliance avec l'Espagne en participant avec ses navires dans la guerre contre les corsaires barbaresques ; en même temps, la République maritime continue ses échanges commerciaux avec l'ennemi, notamment Alger<sup>92</sup>. L'installation des Génois à Tabarka s'inscrit dans ces relations diplomatiques ambiguës : conquise par l'Espagne, l'île est concédée à Gênes en 1542, mais la installation définitive ne commence qu'en 1544. L'histoire du rachat du corsaire tunisien Dragut, emprisonné par la flotte génoise, comme motif de la concession de Tabarka à Gênes est douteuse et proche d'un mythe qui légitime la possession de Gênes sur cette île<sup>93</sup>. Les dynamiques politiques de la période démontrent une situation fort complexe ; le résultat final est que l'exploitation du corail de Tabarka par les Génois commence vers le 1544 et durera deux siècles, jusqu'à l'occupation de l'île par Younès Bey en 1741. Si au départ la concession avait été faite aux Grimaldi et aux Lomellini, après quelques années, ces derniers deviennent les seuls possesseurs de Tabarka. Par ailleurs, les Lomellini réussissent à garder la concession contre la proposition du puissant Fernand Gonzaga, Vice-Roi de Sicile qui voulait réserver l'île de Tabarka et ses côtes aux pêcheurs siciliens de Trapani<sup>94</sup>, habitués assidus des côtes algéro-tunisiennes pour la pêche du corail. En fait, Tabarka et sa côte avaient connu depuis longtemps des pêcheurs de corail, Génois, Siciliens, Catalans<sup>95</sup> mais ces derniers ne s'étaient jamais fixés sur le territoire, préférant de brefs séjours de pêche pour rentrer

---

<sup>92</sup> GOURDIN Philippe, *Tabarka. Histoire et archéologie d'un préside espagnol et d'un comptoir génois en terre africaine (XV-XVIII siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2008, p. 158.

<sup>93</sup> Ivi, p. 133.

<sup>94</sup> Ivi, p. 162.

<sup>95</sup> IDEM, « La première intervention européenne dans l'exploitation du corail maghrébin: les Catalans et les Siciliens à Tabarka (1446 - 1448) », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 04/06-173, 1996, p. 121-143.

ensuite dans leurs ports d'origine. C'est avec l'entreprise commerciale des Lomellini qu'il y a une installation effective et durable dans l'île de Tabarka. Les Lomellini y font venir des pêcheurs liguriens provenant de Pegli, un village sur la côte ligurienne proche de Gênes : c'est le début de l'histoire des Tabarquins, une petite communauté avec une histoire complexe entre déportation, migration, assimilation et diaspora. Le commerce est florissant et la communauté devient tellement nombreuse que la pression démographique sur la petite île est excessive au début du 1700. En 1736, le roi Charles Emmanuel III de Savoie, roi du Piémont, dans le cadre de peupler l'île sarde de San Pietro, située au sud de la Sardaigne, favorise l'immigration de Tabarquins. Un délégué des Tabarquins avait pris accord avec les autorités sardes et après avoir évalué l'endroit de destination, 600 colons quittèrent l'île de Tabarka pour fonder en 1738 le village de Carloforte, ainsi nommé en honneur du roi<sup>96</sup>. En 1741, Younès Bey de Tunis occupe Tabarka en mettant fin à la période génoise de l'île<sup>97</sup>. Il semble que la raison de l'occupation par Younès Bey avait été la crainte d'une imminente cession à la France de l'établissement génois. En fait – d'après les documents recueillis en 1865 par le père Anselm des Arcs sur l'histoire de la mission catholique des Capucins en Tunisie – au début du 1741, les Lomellini négocient avec la Compagnie Royale d'Afrique sur la possession de Tabarka. La Compagnie française est déjà présente sur la côte nord de la Tunisie avec un comptoir dans le cap Negro<sup>98</sup>. Pour empêcher l'installation des Français et en profitant de la faiblesse de la République maritime, le souverain husseyinite saisit l'occasion pour mettre en son pouvoir Tabarka et ses richesses coralliennes. Les pêcheurs de corail sont réduits à l'esclavage et conduits à Tunis. Une partie de cette population chrétienne, installée

---

<sup>96</sup> RIGGIO Achille, « Cronaca tabarchina dal 1756 ai primordi dell'ottocento ricavata dai registri parrocchiali di Santa Croce in Tunisi », *Reve Tunisienne*, 8, 31 - 32, 1937, p. 360 et VALLEBONA Giuseppe, *Carloforte. Storia di una colonizzazione 1738-1816*, Cagliari, Edizioni della Torre, 1974.

<sup>97</sup> GRENIÉ Paulette et GRENIÉ Claude, *Les Tabarquins esclaves du corail : 1741-1769*, Paris, les Indes savantes, 2010, p. 61-95.

<sup>98</sup> DES ARCS Anselme, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Mission des Capucins dans la Régence de Tunis (1624-1863)*, Rome, Archives Générales de l'Ordre des Capucins, 1889, p 44. Les archives de la mission des Capucins de Tunisie ont subi plusieurs pillages au cours des siècles et, en 1885, un incendie a complété la destruction de ces archives. Avant la destruction totale, en 1865, père Anselme des Arcs a recueilli les documents encore disponibles à l'époque sous demande de Mgr. Sutter, vicaire apostolique de Tunis, et du Président de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi. Ce recueil qui comprend des documents du 1624 au 1865, même si très lacunaire, nous offre des informations précieuses – et dans certains cas uniques – sur les parcours des Tabarquins et des familles génois-tabarquines de Tunisie de l'époque.

depuis deux siècles dans un territoire africain, sera rachetée et rejoindra ses compatriotes à Carloforte, une autre partie donnée aux Dey d'Alger lors d'un échange d'otages dans le cadre de la guerre algéro-tunisienne de 1756<sup>99</sup>. Les Tabarquins esclaves en Algérie seront rachetés par le roi d'Espagne Charles III en 1768 et installés dans une île au sud de Alicante qui sera nommée Nueva Tabarca. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a une recrudescence du phénomène de la guerre de course. En 1798 une expédition corsaire provenant de Tunis réduit en esclavage la population de Carloforte qui est emmenée à Tunis : 950 personnes sont prises en esclavage et envoyées en Tunisie<sup>100</sup>. Seulement une partie sera rachetée, l'autre partie restante de ces Tabarquins de Carloforte se mêle avec les Tabarquins qui restent à Tunis de l'époque des derniers pillages sur le fort génois. En fait, pendant tous ces passages à Tunis se forme une communauté des différentes expériences tabarquines (ceux provenant de la chute du fort génois, ceux du pillage de Carloforte – appelés « carolini » –, les esclaves, les affranchis). Certains, libérés après les rachats, ne rentrent pas à San Pietro mais restent en Tunisie où ils ont trouvé des conditions meilleures pour leurs affaires. Pour les Tabarquins de Tunisie se produit un changement de leur statut juridique, avec leur soumission au Bey ils ne sont plus des ressortissants génois en Tunisie mais des sujets du Bey, rentrant donc dans la catégorie sociale des *dhimmi*<sup>101</sup>. En fait, les Tabarquins de Tunisie grâce à ce statut de la loi islamique avaient des privilèges en tant que Chrétiens « autochtones » du Beylicat par rapport aux ressortissants européens - notamment l'accès à la propriété immobilière<sup>102</sup> - interdite aux étrangers jusqu'à la proclamation du Pacte Fondamental de 1857 par Mohammed Bey<sup>103</sup>. En tant que Chrétiens de Tunisie, ils sont la catégorie sociale la plus adaptée au rôle d'intermédiaire entre les acteurs européens (marchands, consulats) et l'administration beylicale. Comme l'on a déjà remarqué, la reprise des actes de piraterie dans la Méditerranée occidentale apportait de nouvelles vagues de Liguriens. La communauté tabarquino-ligurienne avait parmi

---

<sup>99</sup> TOSO Fiorenzo, « Tabarchini e tabarchino in Tunisia dopo la diaspora », *Bollettino di Studi Sardi*, III-3, décembre 2010, p. 4.

<sup>100</sup> GALLICO Augusto, *Tunisi e i consoli sardi (1816-1834)*, Bologne, Suc. Cappelli, 1935, p. 11.

<sup>101</sup> KHADDURI Majid et LIEBESNY Herbert J., *Origin and Development of Islamic Law*, New Jersey, The Lawbook Exchange, Ltd., 2010, p. 335.

<sup>102</sup> TOSO Fiorenzo, « Tabarchini e tabarchino in Tunisia... », *op. cit.*, p. 48.

<sup>103</sup> KHADHAR Hedia, « La Révolution française, le Pacte fondamental et la première Constitution tunisienne de 1861 », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 52-1, 1989, p. 132-137.

les siens des personnalités de haut prestige dans le système beylical. Bientôt, des Tabarquins même s'ils sont issus de cette histoire d'esclavage et de déportation, se lient de plus en plus à la cour beylicale tunisienne<sup>104</sup>. Le cas de Francesca Rosso est exemplaire de la mobilité sociale à l'intérieur du système beylicale qui pouvait conduire des esclaves jusqu'à la cour<sup>105</sup>. Pendant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, la persistance de l'influence des femmes italophones d'origines tabarquino-liguriennes est remarquable au sein de la dynastie régnante. Francesca Rosso, Tabarquine née à Carloforte en 1785, esclave lors du pillage de 1798 et emmenée à Tunis où elle se convertit à la religion islamique et épouse – avant 1805 – le prince tunisien Mustapha ibn Mahmud qui devient bey entre 1835 et 1837. Selon Toso<sup>106</sup>, c'est de l'union de Francesca Rosso – connue comme *lalla Jannât*<sup>107</sup> à la cour – avec Mustapha bey, que naît Ahmed I<sup>er</sup> ibn Mustapha, successeur de son père au beylicat où il sera un grand réformateur de l'État tunisien<sup>108</sup>. Selon Planel et Blili<sup>109</sup>, Ahmed I<sup>er</sup> est le fils de Mustapha bey et d'une autre femme italienne qui était présente dans le même harem beylical, Elena Grazia Raffo. Elle est la fille de Giovanni Battista Raffo né en 1747 proche de Chiavari, en Ligurie, fait prisonnier par les corsaires tunisiens en 1770 au large de la Provence ; déporté à Tunis en tant qu'esclave d'Alî Pacha Bey, il devient horloger de la cour. En 1774 il se marie, à Tunis selon le rite

<sup>104</sup> Comme remarque Lucette Valensi déjà sous le règne de Hammouda Pacha (1782 - 1814) il y avait une forte présence d'esclaves et affranchis dans la cour, par exemple son secrétaire le napolitain Mariano Stinca : VALENSI Lucette, « Esclaves chrétiens et esclaves noirs à Tunis au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 22-6, 1967, p. 1267-1288, p. 1280.

<sup>105</sup> Sur l'histoire des mobilités sociales des esclaves et des mamelouks dans la cour des beys de Tunis cf. OUALDI M'hamed, *Esclaves et maîtres : les mamelouks des beys de Tunis du XVII<sup>e</sup> siècle aux années 1880*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

<sup>106</sup> TOSO Fiorenzo, « Tabarchini e tabarchino in Tunisia... », op. cit., p. 45.

<sup>107</sup> *Lalla* en tunisien signifie 'Madame'. Blili dans sa thèse elle parle d'une femme génoise faite esclave et mariée au bey Houssayn bin 'Ali avec le nom – elle aussi de Jannât – mais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. BLILI TEMIME Leila, *Parenté et pouvoir dans la Tunisie houssaynite 1705 - 1957*, Université de Tunis I, Tunis, 2004, p. 219-220 ; Eadem, « Froufrous et bruissements: costumes, tissus et couleurs dans la cour beylicale de Tunis au XIX<sup>e</sup> siècle », in Jocelyne DAKHLIA (éd.), *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain., Paris, Maisonneuve & Larose, coll. « Connaissance du Maghreb », 2004, p. 223-239 ; TOSO Fiorenzo, « Tabarchini e tabarchino in Tunisia... », op. cit., p. 46.

<sup>108</sup> RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2009, p. 140-147 ; BROWN Leon Carl, *The Tunisia of Ahmed Bey 1837-1855*, Princeton, Princeton University Press, 1974.

<sup>109</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie...*, op. cit., p. 35 ; BLILI TEMIME Leila, *Parenté et pouvoir dans la Tunisie houssaynite 1705 - 1957...*, op. cit., p.115 et Eadem « Froufrous et bruissements: costumes, tissus et couleurs... », op. cit., p. 229. Les quatre historiens sont d'accord en tout cas que Ahmed I<sup>er</sup> était fils d'une Italienne (Francesca ou Elena) et qu'il appelait Giuseppe Maria Raffo, frère de Elena, son « oncle ».

catholique, avec Marie-Anne Terrasson avec laquelle aura Elena Grazia, née en 1779, et Giuseppe Maria en 1795. Elena Grazia Raffo, comme Francesca Rosso, renie la religion catholique de ses parents en se convertissant à l’Islam et épouse le prince Mustapha. Giuseppe Maria Raffo, beau-frère et oncle de Beys, aura un rôle très important dans l’histoire de la Tunisie contemporaine en devenant ministre des Affaires Étrangères de son neveu le bey Ahmed I<sup>er</sup> qui parlait couramment l’italien sans besoin d’interprètes lors des visites officielles<sup>110</sup>. Giuseppe Raffo se marie avec Francesca Sanna fille de Salvatore, née à Castelsardo, village en Sardaigne proche de Carloforte, lui aussi esclave du Bey. En outre, la sœur de Francesca Sanna, Maria, devient la sixième femme dans le harem du bey successeur de Amhed I<sup>er</sup>, Muhammad II ibn al Husayn. Par ailleurs, grâce au rapport fait en 1829 du Comte Filippi sur la Régence nous savons d’un autre renégat au service de Mustapha bey, Basch Mamelouk Sid Hassen Hoggia provenant de l’île sicilienne de Favignana. Ce dernier « est sans contredit une des personnes les plus instruites du Bardo, aussi ses moyens et ses manières en le faisant époux d’une princesse fille du Bey l’élève<sup>111</sup> insensiblement au grade de Second Vizir et dans cette qualité, il administrait toutes les affaires de la Régence...»<sup>111</sup>. Dans ces années là, en 1830, travaille à la cour beylicale un Tabarquin né à Carloforte en 1806 dont le nom était Agostino Rombi. Il a le rôle de ‘Guard’acqua’ du Bey, c’est-à-dire officier beylical qui s’occupe de la

---

<sup>110</sup> BEY Prince Fayçal, *Ahmed Ier, bey de Tunis chez Louis-Philippe Ier, roi des Français*, Paris, Editions de l’Éclat, 2012. Selon les chroniques du secrétaire particulier (kātib as-sir), Ahmed bey parlait couramment l’italien mais il ne le lisait pas, et il maîtrisait la langue turque à l’oral et, avec difficultés, à l’écrit. Cf. ’ABI-D-DIYAT ’Ahmad Ibn, *’Ithāf ’Ahl az-Zamān bi’Ahbār Mulūk Tūnis wa ’Ahn al-’Amān (chronique du règne d’Ahmed bey)*, Édition critique, d’après 5 manuscrits, par Ahmed Abdesslem, Tunis, Société de diffusion, 1985, p. 43. Sur l’usage de la langue italienne dans la cour tunisienne voire : WINDLER Christian, *La diplomatie comme expérience de l’autre: consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Librairie Droz, 2002, p. 413-418 ; CREMONA Jean, « L’usage de l’italien à Tunis aux XVIIe et XVIIIe siècle vu par les historiens », in *Les communautés méditerranéennes de Tunisie: actes en hommage au doyen Mohamed Hédi Chérif*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2006, p. 361-373.

<sup>111</sup> MONCHICOURT Charles, « Fragments historiques et statistiques sur la Régence de Tunis suivis d’un itinéraire dans quelques régions du Sahara par le Comte Filippi. », *Revue de l’histoire des Colonies Françaises*, XVII, 1924, p. 193-236.



gestion des ressources hydriques<sup>112</sup>. Cela peut nous démontrer la mobilité sociale des esclaves et des affranchis qui s'intègrent parfaitement dans le système beylical en devenant des acteurs de premier plan dans le scénario politique tunisien précolonial. Tels sujets chrétiens du Bey de Tunis, de culture et de langue italienne génoise forment ce que Planel définit comme « un agrégat de population au statut national mal défini »<sup>113</sup>.

La fluidité du concept d'appartenance nationale des Européens de Tunisie dans le contexte tunisien au début du XIX<sup>e</sup> siècle est liée aux avantages offerts par les protections beylicales ou par les chancelleries européennes. En fait, ce n'est pas rare que des Tabarquins accèdent à la nationalité française par des mariages ou par la demande de protection, considérées les garanties majeures que donnent les accords consulaires entre France et Tunisie<sup>114</sup>. D'ailleurs, seulement à partir du 1816, il y aura une représentation consulaire du royaume de Sardaigne à Tunis. Dès cette date, on peut voir un certain mouvement de Tabarquins, anciens esclaves chrétiens d'origine ligurienne vers la protection consulaire sarde. À travers les rapports des consuls entre la fondation du consulat et le début des années '30 du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut remarquer la présence d'un groupe tabarquino-ligurien d'extraction populaire qui n'avait pas eu accès à la parenté royale ou à la cour beylicale. Dans un rapport du 18 octobre 1818, par exemple, on lit des dénonciations faites par le consul piémontais Palma di Borgofranco contre deux serviteurs auprès de son consulat. Le premier, Martino Asseretto, a essayé de violer une serveuse du consulat et il s'est échappé après avoir volé des bières dans la cantine du consul. Martino est originaire de Recco, un village ligurien entre Gênes et Chiavari<sup>115</sup>. Dans le même document, est reporté un cas similaire d'un certain Angelo Pumarolo, serveur aussi au consulat,

---

<sup>112</sup> ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TUNIS - SAINTE CROIX (dorénavant AAT-SC), registres mariages (1770-1831), 1830. Le titre beylical de 'Guard'acqua' démontre la présence et le rôle de la langue italienne, ou plutôt de la Lingua Franca, dans la cour tunisienne. On peut remarquer cette présence linguistique depuis le début de la dynastie husseyinite, déjà sous son fondateur Husseyn Bey. Un voyageur anglais reporte des titres beylicaux en Lingua Franca dans sa description de la cour tunisienne en 1733, comme, par exemple : « Li Guardiani de Schiavi, who go with the slaves to guard them at work... », « Guarda Robe del Campo, who serves when he goes abroad » et « Guarda Fanali, who takes care of lights... » POCOCCO Richard, *A description of the East and some other countries*, Londres, J. and P. Knapton, 1743, p. 267.

<sup>113</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie...*, op. cit., p. 25.

<sup>114</sup> Ivi, p. 34-36.

<sup>115</sup> Lettre du 18/10/1818 publiée dans GALLICO Augusto, *Tunisi e i consoli sardi (1816-1834)...*, op. cit., p. 82-83.

coupable de vols. Pumarolo déclare d'être veuf et d'avoir une fille en Sardaigne, mais son appartenance consulaire est douteuse, il est défini comme « soi-disant sujet de S. M. dont, par ailleurs, je n'ai jamais pu voir ses cartes, mais qui me trompa parfaitement pour sa connaissance parfaite de tous les Seigneurs Officiers de la Marine employés pendant le séjour de S. M. en Sardaigne »<sup>116</sup>. Tous les deux, Pumarolo et Asseretto, étaient embauchés comme serveurs par le consulat directement à Tunis, où ils vivaient. On peut soupçonner qu'ils viennent des derniers pillages qui ont eu lieu dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. La position intermédiaire entre Européens et milieu local que les tabarquino-liguriens ont au sein de la société tunisienne, et notamment tunisoise, est telle qu'ils gravitent autour des institutions consulaires étrangères. Un autre exemple, très significatif, est celui des cousins Allegro, Pietro et Ambrogio, originaires de Quinto, aujourd'hui un quartier de Gênes, à l'époque une bourgade de pêcheurs. Après la dénonciation d'Ambrogio Allegro contre son cousin Pietro, à cause d'un litige concernant des dettes de famille, le consul Palma di Borgofranco veut remettre la question au tribunal consulaire auquel les ressortissants sardes doivent faire référence. Le consul écrit que Pietro: « impertinemment remarqua qu'il était depuis plus de 30 ans à Tunis et il n'avait jamais fait référence à aucun consul, et en fait, le matin suivant je reçus une lettre du S. E. le Bey dans laquelle on m'ordonnait de reconnaître le dit Pietro Allegro comme sujet tunisien »<sup>117</sup>. Les tabarquino-liguriens utilisent donc leur position intermédiaire pour des stratégies personnelles qui jouent, comme on a remarqué, entre protection consulaire et beylicale selon les nécessités. En ce qui concerne Pietro Allegro, sa stratégie est de revendiquer sa sujétion beylicale pour être favori dans le procès vu qu'il est « ami et confident de tous les reniés mamelouks et serveurs du Bardo »<sup>118</sup>.

Dans d'autres cas, revendiquer – ou demander – la protection consulaire piémontaise pouvait être très utile. Les rapports de force dans la Méditerranée sont en train de changer depuis le 1816, depuis que Lord Exmouth a bombardé Alger pour

---

<sup>116</sup> « sedicente suddito di S. M., di cui però non mi è mai riuscito di vedere le carte, ma che mi ingannò perfettamente per avere piena conoscenza di tutti i Signori Uffiziali di Marina impiegati su questa durante il soggiorno di S. M. in Sardegna » Ivi, p. 83.

<sup>117</sup> « Impertinentemente mi osservò essere da 30 anni e più in Tunisi, né avere mai incomodato un console qualunque, ed infatti la mattina susseguente ricevei una lettera per parte di S. E. il Bey nella quale mi veniva ordinato di riconoscere il predetto Pietro Allegro per suddito tunisino ». Lettre du 15 mars 1819, Ivi, p. 88-89.

<sup>118</sup> Ibidem.

terminer les incursions corsaires faites par la Régence ; il oblige, ensuite, le bey de Tunis à la libération des esclaves chrétiens et à l'abolition de la guerre de course. En plus, en 1818, le Congrès d'Aix-la-Chapelle proclame l'interdiction des actions corsaires en menaçant une intervention militaire européenne contre les Régences (Alger, Tunis, Tripoli). Avec l'occupation française d'Alger en 1830, il devient de plus en plus évident qu'avoir une protection consulaire européenne signifie une protection majeure de ses intérêts dans le pays tunisien<sup>119</sup>. Les accords entre les puissances occidentales et la Tunisie effacent au fil des années, les avantages qui peuvent venir de la sujétion beylicale. La catégorie des *dhimmi* commence à être attirée par la protection européenne. On peut voir telle stratégie, individuelle et de groupe, lors de la peste qui ravage Tunis en 1818. Le consulat sarde-piémontais, dans cette occasion, offre de l'assistance à ses ressortissants ; le consul propose à son voisin, le consul du royaume de Deux-Siciles, de partager le coût pour établir un espace commun, une sorte de refuge, pour accueillir leurs sujets<sup>120</sup>. L'organisation sanitaire beylicale n'arrive pas à faire face à l'épidémie de peste qui se propage dans la population urbaine<sup>121</sup> et la protection, bien que minimale, offerte par les consulats à leurs propres ressortissants devient un véritable privilège qui peut sauver la vie. Dans cette occasion, on remarque la présence d'une population qui demande la protection sarde-piémontaise en revendiquant l'appartenance à la juridiction du royaume. Le consul Palma di Borgofranco écrit à Turin :

« La porte de ce Consulat Royal Général est journellement assiégée par beaucoup de Chrétiens qui ne s'étaient pas déclarés dans le passé, mais ils affirment d'être sujets de S. M. et demandent secours et miséricorde ! (...) reste à voir si le Bardo me les endossera, dans ce cas je vérifierai s'ils sont effectivement des sujets de S. M. et je ferai ce que je

---

<sup>119</sup> KAZDAGHLI Habib, *Apports et place des communautés dans l'histoire de la Tunisie moderne et contemporaine*, Editions de l'Université de la Manouba., Tunis, 2001.

<sup>120</sup> GALLICO Augusto, *Tunisi e i consoli sardi (1816-1834)...*, op. cit., p. 85, Lettre du 25/10/1818. Le consulat du royaume de Sardaigne et celui des Deux-Siciles se trouvaient un à côté de l'autre à Tunis sur la rue Zarkoun, dans la partie basse de la médina.

<sup>121</sup> SPEZIALE Salvatore, *Oltre la peste: sanità, popolazione e società in Tunisia e nel Maghreb (XVIII-XX secolo)*, Cosenza, Pellegrini Editore, 1997, p. 437.

pourrai, en conciliant les intérêts de S. M. avec les circonstances et les exigences du Gouvernement local »<sup>122</sup>.

C'est donc à partir du changement des rapports de force entre beylicat et puissances européennes qu'on peut remarquer un mouvement des sujets chrétiens, descendants des Tabarquins et des Liguriens affranchis, vers la nationalité sarde-piémontaise. D'ailleurs, il n'est pas rare dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle que des Tabarquins par voie de mariage se lient à d'autres protections consulaires présentes en Tunisie. Comme écrit Planel, à l'époque la communauté chrétienne est créolisée, résultat de toutes les différentes vagues et de tous les parcours qui ont conduit des Européens à s'installer dans le pays<sup>123</sup>. L'appartenance nationale est donc plutôt une négociation entre le pouvoir local tunisien et le «privilège» d'externalité juridique qui devient de plus en plus utile pour cette communauté intermédiaire. Le genre de relations entretenues démontre une stratégie d'action individuelle et de groupe – d'*agency* – qui fait des consulats européens des institutions auxquelles demander aide ou protection en cas de besoin ou d'intérêt.

#### *Les marchands génois.*

On ne peut pas sous-estimer dans certains cas, surtout pour les Liguriens des plus récentes installations en Tunisie, le maintien des contacts avec la patrie d'origine qui devenaient une reconnaissance d'appartenance consulaire. C'est le cas de la famille Raffo originaire de Chiavari : Giuseppe Maria Raffo – à la différence de sa sœur, mariée à un Bey – ne renia jamais sa religion catholique même s'il était parmi les plus puissantes personnalités de la cour beylicale<sup>124</sup>. Il garde un lien très fort avec le village d'origine de son père. De culture cosmopolite, vers les années

---

<sup>122</sup> « La porta di questo Regio Consolato Generale è giornalmente assediata da molti Cristiani, che non si erano mai fatti conoscere pel passato, che dicono però di essere sudditi di S. M. e che gridano soccorso e misericordia ! (...) resta ora a vedere se il Bardo non me li addosserà, in tal caso verificherò se siano realmente sudditi di S. M. e risolverò cosa potrò fare, conciliando gl'interessi di S. M. colle circostanze e le pretese del Governo locale» lettre du 25/10/1818, GALLICO Augusto, *Tunisi e i consoli sardi (1816-1834)*..., p. 85.

<sup>123</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie*..., op. cit., p. 36.

<sup>124</sup> OUALDI M 'hamed, *Esclaves et maîtres*..., op. cit., p. 39-42.

1840 envoie ses enfants à étudier à Paris<sup>125</sup>. Tout en restant homme de la cour beylicale, il revendique son appartenance au royaume de Sardaigne et – après des actions en faveur des ressortissants piémontais – il est élevé au rang de comte par le roi Charles-Albert de Savoie<sup>126</sup>. Pour maintenir son rang de comte, le Bey régnant lui avait concédé à partir du 1824, la jouissance des thonaires de Sidi Daoud, sur le Cap Bon, où au cours de sa longue activité furent employés des Italiens<sup>127</sup>. D'autres familles liguriennes de plus récente immigration qui ont maintenu leur lien d'appartenance originaire sont les Gnecco, Re, Borsoni, Vignale, Traverso, Peluffo. Des descendants de ces familles ont eu un rôle important au sein de la communauté à la fin du siècle en faisant partie de l'élite italienne de Tunisie. Les liens de parenté étaient multiples même s'il y a des cas de mariages «externes» au noyau ligurien. Girolamo Vignale était le beau-frère du comte Raffo, en tant que mari de sa sœur Maria Caterina Raffo<sup>128</sup>; mais le fils du comte, Giovanni Battista Felice épouse la comtesse Élisabeth Mary Mylius, née à Londres d'une famille catholique irlandaise (ou bavaroise)<sup>129</sup>. La famille ligurienne marchande des Gnecco qui s'était installée à Tunis avec Antonio Paolo, riche marchand d'huile et farine, se lie à travers le mariage de sa fille Carlotta avec les Fasciotti. Le mari de Carlotta Gnecco, Eugenio Fasciotti, est le premier consul italien en Tunisie. La Dame Carlotta Gnecco-Fasciotti, connue après son mariage comme madame Fasciotti, obtient en 1865 du bey régnant Mohammed Es-Sadoq la concession d'un grand terrain marécageux situé entre la ville de Tunis et le lac salé, la *Bahira*. Sur le comblement de ces marécages, voit le jour pendant la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle le quartier populaire des Siciliens de Tunisie : la Petite Sicile. Les Gnecco, en outre, étaient en contact avec le

<sup>125</sup> IDEM, « À l'école des palais: les maîtrises de l'écrit parmi les mamelouks des beys de Tunis, des années 1770 aux années 1860 », *European journal of Turkish studies. Social Sciences on contemporary Turkey*, 6, 2006, p 8 ; cf. WINCKLER Jean-Claude, *Le Comte Raffo à la cour de Tunis*, Berlin, 1967, p. 98.

<sup>126</sup> DE FLAUX Armand, *La Régence de Tunis au dix-neuvième siècle*, Paris, Challamel aîné, 1865, p.148-149.

<sup>127</sup> GANIAGE Jean, *Une entreprise italienne de Tunisie au milieu du XIXe siècle : correspondance commerciale de la thonaire de Sidi Daoud*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960 et ARNOULET François, « La famille Raffo au service des Beys de Tunis au XIXe siècle », Zaghouan, 2004. et cf. *Jugement rendu par le Tribunal civil de Tunis le 29 juin entre Eredi Raffo et Comte Raffo contre La Compagnie du Port de Bizerte*, Tunis, Imprimerie Internationale, 1896.

<sup>128</sup> AAT-SC, registres mariages (1770-1831), 1820. On peut lire dans l'acte de mariage que « Girolamo Vignali » (sic) était né à Gênes et il est considéré comme ressortissant sarde.

<sup>129</sup> AAT-SC, registres mariages (1770-1831), 1820. Selon Arnoulet la famille de Elisabeth Mary Mylius est d'origine bavaroise cf. ARNOULET François, « La famille Raffo ... », op. cit.

réseau patriotique du *Risorgimento*. Une plaque en marbre sur l'ancien palais Gnecco – aujourd'hui délabré<sup>130</sup> – témoigne du passage de Giuseppe Garibaldi à Tunis. Le séjour tunisien de Garibaldi avait eu lieu grâce à son ami Gaetano Fedriani, de Gênes, secrétaire particulier du comte Raffo et parmi les fondateurs du club patriotique «Giovine Italia» à Tunis. L'influence des Liguriens, d'immigration plus ou moins récente, ne s'arrêtait pas aux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Un descendant des Vignale qui s'appelle Girolamo (ou Gerolamo) comme son grand-père, sera en 1915 dans le conseil d'administration de la Coopérative Italienne de Crédit de Tunis, prud'homme dans le Crédit Agricole Italien et conseiller dans l'organisation de secours aux émigrants italiens : le *Patronato degli Emigranti*<sup>131</sup>. En 1919 on le retrouve comme président de la Société Ouvrière Italienne. La famille Vignale garde au sein de la communauté italophone une position de notabilité, en s'engageant dans les structures économiques et charitables de la communauté. Déjà le grand-père de Girolamo, homonyme, est indiqué en 1837 comme parmi les associés de l'œuvre de la Propagation de Foi (fonction transmise à son fils Giovanni) et député de la nouvelle église que la mission des Capucins était en train de bâtir sur l'ancien hôpital des Trinitaires, l'Église de Sainte-Croix dans l'enceinte de Bab-el-Bhar, dans la médina de Tunis<sup>132</sup>. Comme collègues de «Jérôme Vignal» – comme on le lit dans les documents français – on trouve Re, toujours d'une famille ligurienne, et un des descendants des rares familles provenant de la première vague migratoire : Antoine Bogo. Les Liguriens avaient gardé un lien avec la patrie d'origine qui les pousse à une sorte de reconnaissance de leur provenance. D'ailleurs, les Raffo, Vignale, Gnecco appartient à une vague migratoire beaucoup plus récente par rapport aux Tabarquins, leurs lieux d'origine étaient bien présents dans leurs mémoires. Au contraire, on peut remarquer que pour les «vieux» Tabarquins ce lien était devenu de plus en plus faible en ayant passé des générations dans le pays tunisien. Ils appliquaient des stratégies d'*agency* qui, de plus en plus, poussaient ces individus à une protection européenne. Par exemple, Antoine Bogo considéré «Tabarquin» – et non «Génois» – dans le document du père Anselme des

<sup>130</sup> Tunis, Rue de la Commission, Bab-el-Bahr - médina.

<sup>131</sup> « Elenco delle Ditte e dei professionisti stabiliti in Tunisia » dans *Bollettino della Camera Commercio e Arti in Tunisi*, Finzi, Tunis, 1915.

<sup>132</sup> DES ARCS Anselme, Mémoires pour servir à l'histoire de la Mission des Capucins..., op. cit., p. 112-113.

Arcs, travaille lui aussi comme Giuseppe Maria Raffo à la cour du Bey Ahmed I<sup>er</sup> en qualité d'interprète. La fonction d'interprète explique bien le rôle intermédiaire entre le beylicat et les puissances européennes de ce premier noyau italoophone en Tunisie, un ancien chef de la maison Bogo avait déjà été interprète pour le consulat d'Autriche à Tunis<sup>133</sup>. Si les Bogo sont bien intégrés dans le milieu tabarquino-génois, leur origine tabarquine – affirmée par père Anselme des Arcs et par Toso – est plus douteuse. Les Bogo sont présents en Tunisie depuis longtemps – comme les Tabarquins Rosso, Sciacaluga, Granara, Rombi et Gandolfo – et ils sont liés par des mariages avec des Tabarquins, mais leur lien avec le consulat d'Autriche pourrait dériver d'une origine vénitienne. La présente hypothèse est confirmée par leur protection autrichienne, la diffusion du nom Bogo qui est plus diffusé en Vénétie qu'en Ligurie, et par un document du 1886 du registre des mariages qui définit Giovanni Bogo fils de «Vénitiens» né à Tunis de nationalité autrichienne<sup>134</sup>. Dans les registres de mariages de Sainte-Croix du 1822, nous ne trouvons pas, malheureusement, d'indications de nationalité pour les mariages de Bogo Francesco, né à Tunis en 1783. On constate une certaine tendance à l'endogamie dans le groupe familiale : en 1829 un Giovan Battista Bogo épouse sa cousine directe Teresa Bogo<sup>135</sup> avec la permission de l'autorité ecclésiastique. L'endogamie pourrait être signe d'une volonté de maintenir ou renforcer un groupe, une sous-communauté euro-tunisienne? Une autre alliance matrimoniale a lieu grâce à Antoine Bogo, l'interprète d'Ahmed I<sup>er</sup> qui épouse la descendante de la famille tabarquine des Gandolfo/Gandolphe. La stratégie familiale de ce groupe est très similaire à celle des Bogo, ils trouvent la protection et, ensuite, la naturalisation dans les rangs d'une autorité consulaire puissante dans le cadre tunisien : l'autorité française. Le passage vers la naturalisation française est évident dans le nom qui devient de Gandolfo, typiquement génois, à Gandolphe en se francisant. Dans les actes de mariage, on peut bien apercevoir la période «de passage» de Gandolfo à sa version francisée. L'acte de mariage du 1828, rédigé en italien comme tous les registres paroissiaux de la période, affirme : «Maria Maddalena Gandolfo, dite Gandolphe, originaire génoise de 17 ans, fille de Salvatore Gandolfo et Catarina Durante, originaires

---

<sup>133</sup> Ivi, p. 47.

<sup>134</sup> AAT-SC, registres mariages, 1886.

<sup>135</sup> AAT-SC, registres mariages (1770-1831).

Génois, protégés français, née dans cette ville de Tunis»<sup>136</sup>. Si les Gandolfo ont la protection française dès l'époque napoléonienne<sup>137</sup>, encore en 1828, les documents gardent la version italophone. Une autre branche de la famille Gandolphe (Pascal) se lie avec une famille génoise des Borsoni vers les années 1840 (Maria-Anna)<sup>138</sup>. D'ailleurs, dans la génération passée, déjà des Gandolfo sont unis avec les Borsoni. Dans les registres de sépultures catholiques, il est écrit qu'en 1853 est enterré Angelo Felice Borsoni, époux de Brigida Gandolfo<sup>139</sup>. Un des descendants des Gandolphe sera l'historien et professeur français au Lycée Carnot de Tunis Marcel Gandolphe<sup>140</sup>. Il est possible d'affirmer que certains parmi les « vieux Tabarquins » se sont assimilés dans la communauté française, alors que les Liguriens intègrent plutôt la communauté sarde-piémontaise et ensuite l'italienne. Quel lien gardent les Français d'ancienne origine tabarquine vers la fin du XIX<sup>e</sup> avec le milieu tabarquino-génois ou italien? Il est bien difficile de le savoir, mais on peut soupçonner que, dans certains cas, des liens de solidarité, d'amitié lient encore de tels Français italophones avec des ressortissants italiens de Tunisie. Le cas d'Ernesto Gandolphe démontre une certaine attitude personnelle qui pourrait être expliquée avec un regard vers ses origines. Après l'instauration du Protectorat français, il y a des cas de licenciement d'Italiens qui travaillaient dans les structures administratives beylicales. Le matin du 23 décembre 1888, Ernesto Gandolphe – de nationalité française et d'origine tabarquine – vice-président de la mairie, rencontre à la Place de la Bourse, au centre de Tunis, son ami Gustavo Bossini employé municipal. Bossini dans la lettre qu'il écrit au consul italien affirme que, une fois assis dans un café, Gandolphe lui dit – en italien – que l'autorité française aurait bientôt licencié les employés non français et que la seule possibilité aurait été de se faire naturaliser pour ne pas perdre le travail. Gandolphe – ajoute Bossini – aurait vivement protesté contre ses supérieurs et contre le Résident général pour cette disposition<sup>141</sup>.

---

<sup>136</sup> «Maria Maddalena Gandolfo, detta Gandolphe, oriunda genovese di anni 17, figlia di Salvatore Gandolfo e Catarina Durante, oriundi genovesi, protetti francesi, nata in questa città di Tunisi» Ibidem.

<sup>137</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie...*, op. cit., p. 407-418.

<sup>138</sup> Ivi, 411.

<sup>139</sup> AAT-SC, répertoire n. 13.

<sup>140</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie...*, op. cit., p. 408.

<sup>141</sup> ARCHIVIO STORICO-DIPLOMATICO DEL MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI (dorénavant ASDMAE), Serie Politica A, f.3 «licenziamento di impiegati italiani in Tunisia 1888-1889», b. 123, lettera al Console Generale, 19 Janvier 1889.



Pourquoi telle opposition de Gandolphe à la naturalisation forcée de ses collègues italiens? Il n'est pas possible de savoir si son attitude italophile provient de ses origines ou de l'amitié pour Bossini. En tout cas, il proteste contre la naturalisation forcée des employés italiens par l'administration française, sans en avoir un intérêt ou un avantage direct. Grâce à la lettre de Bossini, le consulat italien est au courant des dispositions françaises en avance, et il commence une campagne de protestation et de pressions diplomatiques contre la Résidence. Une preuve du concret attachement à la nationalité italienne vient de Francesco Carlo Sciacaluga, descendant d'une ancienne famille tabarquine<sup>142</sup>, qui depuis le 1873 travaille au service de l'administration beylicale à Mahdia et Sfax en qualité d'agent tributaire. À partir du 1884, il a été nommé directeur des douanes à Monastir. En 1889, comme pour le cas Gandolphe-Bossini, l'administration française l'oblige à se faire naturaliser ou à être licencié. Sciacaluga dans la lettre de protestation qu'il envoie à Berio, consul italien à Tunis, affirme « [on] comprendra parfaitement, Illustre Monsieur *Commendatore*, comme à cause de mon juste refus de l'abominable offre de rejeter ma bien-aimée patrie je serai licencié »<sup>143</sup>. Sciacaluga perd son emploi et émigre avec sa nombreuse famille à Malte, d'où était originaire sa femme, et essaie à travers le consulat italien de Tunis d'être embauché dans le bureau maltais de la compagnie navale italienne «*Società Generale di Navigazione Italiana*». Issu des vieux Tabarquins, Sciacaluga montre un fort attachement à son appartenance nationale italienne jusqu'à la perte de son travail et de la place qu'il avait depuis 15 ans au sein de l'administration beylicale. Les cas de Sciacaluga et Gandolphe démontrent que les descendants du groupe Tabarquin à la fin du XIX<sup>e</sup> avaient acquis des fonctions très importantes au sein du régime beylical. Si certains des «vieux» Tabarquins s'assimilent dans le groupe des Français de Tunisie<sup>144</sup>, les autres se lieront aux familles génoises, maltaises ou siciliennes. Par exemple, Agostino

<sup>142</sup> AAT-SC, registres mariages (1770-1831), 1830.

<sup>143</sup> ASDMAE, Serie Politica A, f. 3 «licenziamento di impiegati italiani in Tunisia 1888-1889 », b. 123, lettera al Console Generale, 23 Dicembre 1888, « comprenderà benissimo Illustrissimo Signor Commendatore, come dal mio giusto rifiuto alla abbominevole [sic] profferta di rinnegare la mia diletta patria io sarò licenziato... ».

<sup>144</sup> « Quelques-unes [familles] ont cessé de porter la qualité de Tabarquins, et même celle de Génois, en devenant sujettes de l'Autriche ou de la France, à la suite de services qui leur ont mérité la protection des gouvernements de ces pays » DES ARCS Anselme, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Mission des Capucins...*, op. cit., p. 47.

Rombi (Tabarquins et «Guard'acqua» du Bey) se marie en 1831 à Tunis avec Angela Schiano née à Malte d'un père napolitain de l'île de Procida et d'une mère maltaise. Une des descendantes des Rombi tabarquins, liés avec la famille maltaise des Zahra, est la mère du poète Mariano (ou Mario) Scalsi (ou Marius Scalési) vécu à Tunis entre le 1892 et le 1922. La généalogie de Marius Scalési, de père sicilien et de mère tabarquino-maltese, considéré comme un des plus importants poètes francophones de Tunisie<sup>145</sup>, démontre non seulement les différents composants de l'espace colonial tunisien, mais aussi le degré d'interaction de ces communautés – plus ou moins «immigrées» ou «étrangères» – entre elles. Les Tabarquins et les Génois qui ont formé le premier noyau de présence italoophone en Tunisie, intégrés dans la société beylicale, à fur et à mesure se sont mélangés avec les nouvelles présences qui peuplent la Tunisie du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>145</sup> MUGNO Salvatore, Sicilia, Tunisia e la poesia di Mario Scalsi: atti del convegno organizzato dall'Istituto siciliano di studi politici ed economici, Palerme, ISSPE, 2000.

## 1.2) Les Juifs séfarades: Grâna, Portugais, Livournais.

### *L'installation des séfarades ibéro-italiens en Tunisie.*

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, des marchands de Livourne de religion hébraïque et de langue et culture hispano-portugaise formeront le deuxième noyau historique de la présence italophone dans la Régence tunisienne<sup>146</sup>. Nombreux sont les points de contact entre l'histoire des juifs livournais et celle des Tabarquins. La complexité des parcours et des trajectoires au long de l'époque moderne et contemporaine montre la stratification historique des relations méditerranéennes. Sans vouloir retracer dans le détail toute l'histoire des Juifs livournais, il est opportun de décrire un cadre historique qui explique pourquoi et comment ces marchands juifs ibériques étaient à Tunis au XVIII<sup>e</sup> siècle sous la protection consulaire toscane. Ils forment pendant le XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle une partie importante de l'élite économique, sociale et culturelle de la communauté italienne. Le parcours d'exode des juifs séfarades commence, logiquement, du pays qui donnait le nom à cette communauté juive : *Sefarad*, l'Espagne dans laquelle plusieurs cultures méditerranéennes avaient vécu ensemble, devînt en 1492 une terre hostile aux juifs. La *Reconquista* catholique étant accomplie – l'année même de la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb - les Souverains Catholiques veulent renforcer leur pouvoir au détriment d'autres communautés religieuses présentes dans leurs territoires. Le décret de l'Alhambra oblige à l'expulsion ou à la conversion les juifs d'Espagne, qui trouvent un refuge illusoire au Portugal avant que ce royaume aussi n'adopte en 1497 des lois anti-judaïques. Dans cette vague de répression, les refuges plus fiables étaient pour les juifs : l'Empire ottoman, les Régences barbaresques, Venise et Amsterdam. Parmi ces endroits qui accueillent les riches marchands juifs et leurs relations commerciales, le port de Livourne devient particulièrement séduisant grâce aux politiques menées par le Grand-Duc de Toscane Ferdinand II. La volonté politique de revitaliser le port de Livourne grâce aux marchands juifs s'était réalisée à travers des compromis entre le gouvernement toscan et des représentants des juifs

---

<sup>146</sup> TAIEB Jacques, « Les juifs livournais de 1600 à 1881 », dans Habib KAZDAGHLI et Université de Tunis Faculté des lettres de Manouba Colloque (1998 : TUNIS) (éd.), *Histoire communautaire: histoire plurielle, la communauté juive de Tunisie : actes du colloque de Tunis organisé les 25-26-27 Février 1998 à la Faculté de la Manouba*, Centre de publication universitaire, 1999, p. 153-164.

séfarades : la première convention de 1591 fut améliorée en faveur des juifs ibériques. En 1593, la convention finale – appelée *Livornina* – permettait l’installation des juifs séfarades à Livourne en garantissant un système de protections et d’autonomie très avancé<sup>147</sup>. À Livourne, les Juifs ibériques provenant du Portugal et installés dans la ville toscane pratiquaient leur religion librement et ils commerçaient à travers la Méditerranée. Même si de langue et de culture espagnole, ils étaient appelés juifs «portugais» à cause de leur dernière provenance. Pour cette raison, nous les retrouvons en Tunisie sous le nom de «Livournais» ou de «Portugais». Bien qu’employés comme des synonymes, ces termes au long de l’histoire tunisienne démontrent les clivages au sein de la communauté, surtout pendant l’époque coloniale. Une fois installés à Tunis, ils sont appelés selon la dénomination arabe de la ville de Livourne, El-Gorna, et donc Grana (Livournais en arabe, pluriel de Gorni) toujours différenciés des autres juifs tunisiens, Twensa (ou Twansa). Dans la partie basse de la médina de Tunis, ils avaient dans le Souk El-Grana, leur espace de commerce et d’habitation. Les différences culturelles entre les Grana et les Twensa ne permettaient pas une fusion des deux groupes dans une unique communauté juive tunisienne. Le cas tunisien est donc différent du marocain et de l’algérien où il y a eu la fusion entre les juifs séfarades provenant d’Espagne en 1391 – les *Megorachim* – et les Juifs maghrébins locaux – les *Tochavim* –. Comment expliquer cette particularité? Au moment de l’arrivée des Grana en Tunisie (deux siècles après les *Megorachim*), le judaïsme tunisien avait une classe moyenne assez importante pour ne pas se laisser soumettre culturellement et socialement par les juifs de culture ibérique<sup>148</sup>. En plus, le statut juridique avec lequel les Grana agissent en Tunisie leur donne des privilèges provenant de la protection consulaire toscane, alors que les Twensa sont soumis formellement à l’autorité beylicale tunisienne. Donc l’intégration vers la communauté Twensa n’était pas tentante pour les Grana, qui disposaient d’avantages grâce à la *Livornina*. En outre, la différence culturelle entre les deux groupes, par exemple la monogamie

<sup>147</sup> BOCCARA Elia, « La comunità ebraica portoghese di Tunisi (1710 - 1944) », *La Rassegna mensile di Israel*, 66-2, 2000, p 31 ; PETRUCCI Filippo, « Una comunità nella comunità: gli ebrei italiani a Tunisi », *Altreitalie*, 36-37, janvier-décembre 2008, p. 173 ; BREGOLI Francesca, « The Port of Livorno and its “Nazione Ebraica” in the Eighteenth Century: Economic Utility and Political Reforms », *Questioni di storia ebraica contemporanea*, 2, octobre 2011.

<sup>148</sup> BOCCARA Elia, « La comunità ebraica portoghese di Tunisi, op. cit., p. 34.

des Grana et l'acceptation de la polygamie chez les Twensa, avait créé dès le début une séparation entre eux. Comme le remarque l'historien Boccara, il ne faut pas voir dans cette séparation un «schisme» ou un contraste fort entre les Grana et les Twensa, mais plutôt une division de l'administration et de la gestion des deux différents groupes. Le terme «schisme» suggère une division religieuse d'ordre théologique, alors que ce n'était pas le cas. Pendant une certaine période – après la séparation – ils ont eu le même rabbin et les mariages entre Grana et Twensa n'étaient pas rares. Il s'agissait de mariages selon les rituels séfarades qui intégraient les Twensa dans la communauté Grana. De l'analyse des registres des *ketûbbot* (mariages) entre 1812 et 1844 on peut constater que presque 20 % des unions ont lieu avec des Juifs tunisiens. Entre 1872 et 1881 nous pouvons constater une croissance des mariages «mixtes» avec des membres extérieurs à la communauté livournaise, soit 37 % sur le total des *ketûbbot*<sup>149</sup>. Ces registres montrent les relations et les alliances entre les deux groupes qui continuent même après la séparation du XVIII<sup>e</sup> siècle. La perception d'une autonomie ou en tout cas d'une appartenance de groupe interne et différente des autres Juifs tunisiens, on peut l'apercevoir déjà en 1685. Dans un acte déposé au consulat français de Tunis, les marchands séfarades signent en espagnol au nom de la Nation livournaise juive à Tunis<sup>150</sup>. Même si une Nation livournaise reconnue par le Bey n'existait pas encore officiellement, ses membres partageaient la perception d'un lien identitaire. Les premiers documents de cette communauté dévoilent l'origine géographique et culturelle de ces Séfarades, la langue adoptée est (pour l'instant) l'espagnol et grâce aux noms des familles on peut remarquer l'origine ibérique des Livournais. Dans un document fait à Tunis en 1686, on peut lire des noms typiquement séfarades : ils sont les ancêtres des familles livournaises qui sont présentes dans la collectivité italienne de Tunisie pendant le XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : Mendes-Ossuna; Salom; Garsin;

---

<sup>149</sup> BOULU Gilles et NEDJAR Alain, *La communauté juive portugaise de Tunis, dite Livournaise ou Grana: registres matrimoniaux: 1812-1844 et 1872-1881 (avec notices généalogiques)*, Paris, Cercle de généalogie juive, 2015.

<sup>150</sup> GRANDCHAMP Pierre, *Fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis (1822-1847)*, Extrait de Corrado Masi, "Il Granducato lorenese e i « Livornesi » in Tunisia", *Bollettino Storico Livornese*, n 3-4, 1937 », Tunis, Impr. J. Aloccio, 1939, p. 5.

Lousada/Louzada ; Suarez; Valensy; Lumbroso/Lumbrosso ; Salom; Bocara ; Espinoza; Nunez-Bargos; Silvera; Carvalho; Cohen; Medina<sup>151</sup>.

L'autonomie administrative des Grana commence en 1710, avec une gestion autonome et séparée des écoles, synagogues, boucheries et cimetières, mais n'est officiellement reconnue qu'en 1741 par le groupe Twensa et en 1759, par l'autorité beylicale. La séparation est aussi une reconnaissance mutuelle des fonctions administratives respectives: le groupe des Grana gérait les Juifs d'Europe alors que les Twensa s'occupent de ceux des autres pays arabes. Si administrativement un Juif européen à Tunis doit faire référence aux institutions des Grana, l'appartenance effective au groupe n'est pas automatique. Parmi les avantages de la *Livornina* il y a l'hégémonie des Séfarades ibériques sur la présence judaïque dans la ville de Livourne et, par conséquent, dans ses communautés expatriées, comme à Tunis. Les notables de la « Nation juive de Livourne », les *massari*, à travers un processus de cooptation et de vote – la *ballottazione* – accordent au Juif requérant le statut juridique et l'appartenance à la communauté juive livournaise<sup>152</sup>. Grâce à cette procédure, ils gardent leurs traditions et pratiques religieuses intactes en obligeant les cooptés de les respecter, donc de se «séfardiser». En fait parmi ceux qui demandaient d'intégrer la communauté livournaise et ses privilèges, il y a des ashkénazes, des Juifs italiens et des Juifs maghrébins qui deviennent Livournais – ou Grana – grâce à la *ballottazione*. Certains Juifs maghrébins tunisiens – Twensa – pour pouvoir accéder au statut de Grana allaient à Livourne et, après une *ballottazione* positive grâce aux contacts avec des Grana de Tunis, rentrent en Tunisie en faisant partie des Livournais-Grana. Pour cette raison, on retrouve des noms typiquement judéo-arabes, transcrit en italien, parmi les noms ibéro-italiens des Grana<sup>153</sup>. Le maintien et la sauvegarde du statut de Grana peuvent

---

<sup>151</sup> Ibidem.

<sup>152</sup> BOCCARA Elia, « Fidélités, solidarités et déboires dans la communauté juive portugaise de Tunisie », dans LARGUECHE Abdelhamid (éd.), *Les communautés méditerranéennes de Tunisie: actes en hommage au doyen Mohamed Hédi Chérif*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2006, p. 169.

<sup>153</sup> LEVY Lionel, *La communauté juive de Livourne: le dernier des Livournais essai*, Paris, Éd. L'Harmattan, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1996, p. 71. Il y avait une forte attraction de Juifs maghrébins vers Livourne en tant que centre de culture judaïque. On peut constater parmi les *massari* de Livourne 24 Juifs maghrébins devenus livournais grâce à la *ballottazione* entre le 1786 et le 1806 cf. FILIPPINI Jean-Pierre, *Il porto di Livorno e la Toscana (1676-1814)*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, coll.« Nuove ricerche di storia », n° 18, 1998, vol. 3, p. 265.

expliquer la volonté de séparation entre les deux groupes juifs et la tentative, individuelle et soumise à la *ballottazione*, de certains Twensa d'intégrer le groupe livournais. Un autre avantage est celui d'accéder au riche réseau commercial qui liait les plus importants lieux d'affaires de la Méditerranée et de l'Europe. On peut constater dans le registre des protégés italiens de 1905 que la plupart ont des noms typiquement juifs maghrébins : Taieb, Scemama (Chemama), Meimun (Maimun), Bessis, Sarfati (et aussi Zarfati et Sarfatti), Uzan, Saâda, Allouch<sup>154</sup>. Le cas d'Elia Scemama révèle les liens historiques et profonds qu'il y avait entre Juifs tunisiens et livournais. En 1867, Elia Scemama, banquier au service du Ministère de la Guerre tunisien, envoie au consul italien une demande officielle pour acquérir la nationalité italienne. La demande de naturalisation autographe – certifiée par l'autorité consulaire italienne – avait été écrite le 25 mars 1867 dans un excellent italien qui démontre la parfaite maîtrise de la langue de la part du requérant. Le consul Luigi Pinna demande l'autorisation à Florence (à l'époque capitale d'Italie) en présentant ainsi le requérant : «Je ne dois pas taire que Monsieur Scemama est recommandé par les membres les plus honorables de notre colonie, lesquels seraient heureux de savoir qu'il peut être admis à la grande famille italienne, à laquelle ses ancêtres appartinrent déjà et dont font partie actuellement beaucoup parmi ses parents»<sup>155</sup>. La référence à ses membres familiaux italiens et aux recommandations enthousiastes des notables suggère qu'il est déjà aperçu parmi eux comme Italien ou – en tout cas – digne de le devenir. En plus, le fait qu'il écrivait son nom Scemama – à l'italienne – plutôt que Chemama ou Shemama, sa maîtrise de la langue et la demande de naturalisation peuvent nous indiquer qu'il se percevait lui-même comme Italien. Au-delà des appartenances nationales, le cas de Scemama confirme une ancienne séfardisation des certains juifs tunisiens qui avaient intégré au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle le groupe livournais et ensuite, au lendemain de l'unification italienne, la nationalité italienne. Mais pourquoi les Grana, d'origine ibérique, au XIX<sup>e</sup> siècle parlent-ils et écrivent-ils en italien?

<sup>154</sup> Recueil des Protégés des Puissances Étrangères, Tunis, Imprimerie Centrale, 1905, p 563.

<sup>155</sup> ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1867, 21 Mai 1867, « Non devo inoltre tacere che il Sig. Scemama mi viene raccomandato dai membri più onorevoli della nostra colonia, i quali sarebbero lieti di sentire ch'ei fosse ammesso nella grande famiglia italiana alla quale già appartennero i suoi antenati, e di cui fanno parte attualmente molti suoi parenti ».

*Le tournant de 1846 : les Grana et la protection consulaire toscane.*

Les juifs qui veulent accéder à la communauté livournaise doivent «séfardiser» leurs pratiques, alors qu'à partir le XVIII<sup>e</sup>, le groupe d'origine ibérique s'italianise en adoptant de plus en plus la langue italienne dans ses affaires. Leur réseau économique et social qui fait référence au port de Livourne est en train d'«italianiser» les juifs séfarades tant à Livourne qu'à Tunis. Le monde ibérique ne rentre plus dans les horizons des Grana sinon comme escale de commerce. L'adoption de la langue italienne chez les Grana est attestée pour la première fois dans un document du 1686, sans pourtant que l'espagnol soit abandonné. Il restera dans certains documents jusqu'au XVIII<sup>e</sup><sup>156</sup>. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>, juste après la division administrative qui garantissait l'autonomie des Grana, on peut remarquer un processus d'arabisation de la population juive livournaise. En fait, si son élite marchande devenait de plus en plus italophone le reste de la population installée durablement à Tunis avait commencé à s'assimiler – linguistiquement – au judéo-arabe des Twensa<sup>157</sup>. L'autonomie administrative et l'assimilation linguistique - différenciée selon les couches sociales – ne sont pas contradictoires, mais c'est le signe d'une société marchande très cosmopolite dans une époque où les clivages nationaux ne segmentent pas les nuances et les variétés internes aux groupes. La «séfardisation» des coutumes ne se traduit pas forcément dans l'imposition de l'espagnol ou de l'italien, cela dépendait des lieux d'habitation et de commerce. À l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, les Grana de Tunis sont bien intégrés dans la société beylicale, un nombre considérable de la population livournaise est de plus en plus arabisé, toujours en profitant du principe d'externalité juridique garanti – en théorie – par la protection toscane. Cette population, économiquement importante dans le cadre tunisien, échappe donc formellement au contrôle du pouvoir beylical. En

---

<sup>156</sup> TRIULZI Alessandro, « Italian-speaking communities in early nineteenth century Tunis », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 9-1, 1971, p. 158 et BOCCARA Elia, « La comunità ebraica portoghese di Tunisi (1710 - 1944) », *La Rassegna mensile di Israel*, 66-2, 2000, p. 26.

<sup>157</sup> « L'espagnol est la langue du passé, du souvenir ; l'italien est devenu la langue de l'avenir à partir du dix-neuvième siècle, la langue 'nationale' des Livournais qui, une fois arrivés à Tunis, ont pris une place prépondérante dans la Régence de Tunisie ; l'hébreu et le judéo-arabe sont les langues 'officielles', l'hébreu dans le domaine juridique et rabbinique et le judéo-arabe est la langue du quotidien, que nombreux lisent, sue tous comprennent ; Grana et Touansa, Juifs livournais et Juifs tunisiens » ABRAHAMI Yishaq, *Kehilat portougesis betounis oupinqasah (la communauté portugaise de Tunis et son mémorial)*, Tel-Aviv, Bar-Ilan University, 1981, p.6.



1822, une modification des rapports internationaux entre Grand-Duché de Toscane et la Régence de Tunisie change la condition des Grana de Tunis. Le nouveau traité entre Tunisie et Toscane en 1822 rentre dans la perspective d'une centralisation étatique tant pour la cour beylicale que pour le Grand-Duché. Le commerce et la protection des Grana leur garantissent une position sociale très aisée au sein de la société tunisienne. Après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1818 et en conséquence l'interdiction de la course, qui donnait des entrées non négligeables aux économies barbaresques, le pouvoir beylical ne peut plus tolérer que les riches marchands intégrés dans la vie économique tunisienne échappent à son contrôle. En 1822, tout en gardant l'autonomie religieuse et administrative de la communauté par rapport aux Twensa, les Grana deviennent sujets du Bey de Tunis. L'article 2 du traité du 11 octobre 1822 fait directement référence à la question des Juifs livournais installés depuis longtemps dans la Régence :

« ... Les Juifs, dit Grana, ou Livournais, établis depuis longtemps ou depuis plusieurs années à Tunis, seront toujours regardés et considérés comme sujets du Pays, sans exception d'aucune sorte et soumis aux mêmes droits que paient ou paieront les indigènes. Et les Juifs qui y viendront à l'avenir ne seront pas considérés ou regardés comme sujets toscans que s'ils viennent en passant avec leur passeport. Mais s'ils manifestent, au moment de leur arrivée à Tunis, l'intention de s'y fixer et d'y commercer pour un certain temps, ou si après deux ans de séjour ils s'y établissent ou y fixent leur domicile avec leur famille, ils seront alors comptés parmi les autres juifs dits Grana et les sujets tunisiens... »<sup>158</sup>

Dans cet extrait de l'article du traité on peut remarquer la différence entre les Grana installés durablement à Tunis – lesquels deviendront sujets du Bey – et les Juifs livournais de passage, de résidence temporaire en Tunisie : ces derniers n'en bénéficient pas moins de la protection toscane. L'historien israélien d'origine tunisienne Itsaq Avrahami, qui a eu accès à des sources inédites internes à la *Kehilat portougesis*, propose une autre interprétation du traité qui, selon lui, ne faisait que reconnaître une situation déjà existante<sup>159</sup>. Les relations entre Toscane et Tunisie

<sup>158</sup> GRANDCHAMP Pierre, Fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis, op.cit., p. 21.

<sup>159</sup> ABRAHAMI Yishaq, *Kehilat portougesis betounis oupinqasah*, op. cit. L'auteur utilise dans cet ouvrage (issu de sa thèse) des sources inédites et d'une importance incontournable pour une histoire des Juifs livournais de Tunisie, à savoir deux mémoriaux de la communauté portugaise qui couvrent une période qui va du XVIII<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle (la communauté portugaise fût dissoute le 17 février 1944).

entre le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> étaient tendues à cause de la course barbaresque et de la faiblesse militaire et diplomatique du Grand-Duché. Donc même si les Grana possèdent des institutions autonomes, en réalité ils sont administrés par les autorités beylicales comme les sujets du Bey<sup>160</sup> ; le Grand-Duché n'a pas assez de force diplomatique pour appliquer son autonomie et sa protection dans la Régence. Ainsi, le traité toscano-tunisien ne cède pas des sujets juifs toscans à l'administration beylicale mais, au contraire, garantit à ceux qui sont de passage - ou pour des séjours brefs - à Tunis la protection toscane et, pour les autres, accepte une condition qui était déjà un fait. En tout cas, il s'agit pour les deux gouvernements de centraliser et régulariser le contrôle sur une population qui se place au milieu des deux sociétés. Les premiers problèmes vinrent au lendemain du traité et ils opposèrent la Régence aux consuls d'Angleterre et de Toscane, ces incidents diplomatiques sont connus comme «l'affaire du chapeau». Mahmoud Bey avait interdit aux Juifs de porter le chapeau rond – signe visible du costume franc, donc d'une mode européenne – : tous les Juifs devaient porter une chéchia qui les distinguait des Européens et des Tunisiens musulmans. Le consul d'Angleterre avait pris la défense d'un Juif de Gibraltar, protégé britannique, qui avait été arrêté à Tunis, car il ne portait pas la chéchia, mais un chapeau à l'européenne. Pour donner suite à l'intervention diplomatique du consulat anglais, Mahmoud Bey limita l'obligation de la chéchia noire seulement aux Juifs de Tunisie sujets du Bey. En fait, cette mesure vise les vieux Grana de Tunis qui, même si certains se sont arabisés, continuent à s'habiller à l'européenne avec un chapeau rond. L'incident diplomatique avec la Toscane a lieu quand sont arrêtés à Tunis deux Juifs de Livourne qui portent les chapeaux. Ils résident à Tunis depuis moins que deux ans et donc ils doivent être considérés, selon le nouvel accord de 1822, comme ressortissants toscans et non assimilés aux Juifs sujets du Bey<sup>161</sup>. Cet événement accélère la ratification du traité toscano-tunisien : les incidents démontrent la nécessité d'une réglementation du statut de la population juive séfarade de Tunisie. Les deux arrêtés sont libérés grâce à la pression

---

<sup>160</sup> Selon les recherches de Abrahami les Grana étaient dans la catégorie des *dhimmi*, et seulement vers le XIX il y a un processus d'émancipation vers la protection consulaire européenne. Cf. ABRAHAMI Yishaq, « La contribution des sources internes, hébraïques, judéo-arabes et arabes à l'histoire des Juifs Livournais à Tunis », *La Rassegna mensile di Israel*, 50-9/12, 1984, p. 725-741.

<sup>161</sup> GRANDCHAMP Pierre, *Fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis*, op.cit., p. 23-24 et AYOUN Richard, « Les Juifs livournais à Tunis au XVIII e siècle et au delà. À la mémoire de Richard Ayoun, 2008, p. 33.

diplomatique de Antoine Nyssen, représentant consulaire toscan en Tunisie et consul d'Autriche et des Pays-Bas. La famille Nyssen – sujets autrichiens d'origine tabarquine<sup>162</sup>, liés depuis longtemps à la cour beylicale – est au cours de deux générations l'intermédiaire diplomatique entre les deux pouvoirs. En 1829, César Nyssen, frère d'Antoine qui lui avait succédé dans la charge de consul toscan en Tunisie, se fait porte-parole auprès du gouvernement grand-ducal du mécontentement des Juifs toscans qui se retrouvent sans protection consulaire s'ils sont résidents depuis plus de 2 ans. La question devient de plus en plus problématique à cause du fait qu'à partir des années 1820, Livourne vivant une période de crise économique, un nombre croissant de marchands (et parmi eux des juifs) quitte le port toscan pour Tunis. En 1846, Henri Nyssen, fils de César, est le consul de Toscane quand un nouvel accord modifie le statut des sujets toscans en Tunisie. Ce changement est pris dans une histoire complexe et contradictoire qui commence en 1845. Le consul anglais Thomas Reade, sans mandat ni accord avec les autorités toscanes, propose à Ahmed I<sup>er</sup> Bey de changer le statut juridique des Grana en abrogeant l'article II du traité de 1822. Avec un tel accord, les Livournais qui viennent à Tunis ne perdent pas leur protection toscane après deux ans ; par contre, tous les Grana qui vivent à Tunis avant le nouvel accord auraient été considérés comme sujets tunisiens<sup>163</sup>. Le consul Nyssen proteste contre l'ingérence anglaise dans les relations toscan-tunisiennes en soulignant à son gouvernement que c'était une manœuvre de Reade pour enlever les nouveaux marchands Grana présents à Tunis de la protection toscane. Selon la lettre de protestation de Nyssen à Florence, l'action de Reade vise à discréditer Nyssen auprès du Bey, et avait comme conséquence internationale celle d'affaiblir le commerce du Grand-Duché. Le gouvernement toscan rejetait la proposition surtout pour une question formelle : accepter l'ingérence de Thomas Reade dans les affaires entre Toscane et Tunisie

---

<sup>162</sup> La mère d'Antoine Nyssen était Maddalena Gazzo, fille du médecin tabarquin Giambattista Gazzo. Palma di Borgofranco et son successeur le comte Filippi considéraient Antoine Nyssen comme un esclave du Bey, son agent et espion, cf. DE LEONE Enrico, *La colonizzazione dell'Africa del nord: (Algeria, Tunisia, Marocco, Libia)*, Padoue, CEDAM, 1957, p. 187-188.

<sup>163</sup> « Ceci cependant regarde les personnes respectables qui sont arrivées personnellement de la Toscane et inscrites au Consulat, et ne s'étend pas aux juifs connus dans notre pays du nom Livournais, qui seront établis à Tunis, descendants de Toscans, et que Nous regardons comme Tunisiens » GRANDCHAMP Pierre, *Fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis*, op.cit., p. 29. L'affirmation de Ahmed Bey confirmerait la protection beylicale des Grana avant le XIX, comme affirmait Abrahama.

aurait été un acte de faiblesse et de soumission envers la diplomatie anglaise. Le comportement ambigu et contradictoire de Nyssen se révélait quand, quelque mois après cet incident diplomatique, il propose à son gouvernement de changer l'article II du traité de 1822 – qu'il avait défendu quelques mois avant les ingérences anglaises – pour garantir la protection toscane sans limites de temps aux juifs livournais qui s'installaient à Tunis<sup>164</sup>. Le gouvernement toscan acceptait la proposition favorable à ses sujets même si le ministre des affaires étrangères du Grand-Duché, Neri Corsini, était assez étonné du changement d'avis, si rapide, du consul Nyssen. Les garanties de la protection toscane pour les Livournais de Tunisie sont signées par Ahmed Bey et par son ministre Giuseppe Maria Raffo. Quoi qu'il en soit, l'accord voulu par Nyssen en 1846 arrivait bien plus loin que celui proposé – illégitimement – par Reade : il garantissait la protection toscane sans limites à tous les Juifs livournais qui s'étaient installés en Tunisie à partir de 1822. Tous ceux qui avaient «perdu» leur protection toscane à partir du 1822, car ayant résidé plus longtemps que les deux années prévues, redeviennent Toscans. Par contre, les vieilles familles Grana à Tunis avant cette date reentraient dans la protection beylicale<sup>165</sup>.

En 1865, la famille Enriques demande la nationalité italienne, mais, même si son aïeul Isacco Haim Enriques était né à Livourne, la famille s'était installée à Tunis durablement avant 1822 donc, en vertu des traités, ils étaient sujets tunisiens. Pour cette raison, le consul italien avant de commencer les démarches de naturalisation demande conseil et autorisation au ministre des affaires étrangères le général La Marmora<sup>166</sup>. Les traités de 1822 et la modification de l'article II en 1846 nous permettent de comprendre comment et pourquoi les Grana deviennent une

---

<sup>164</sup> Ivi, p. 44.

<sup>165</sup> En faisant référence à l'article du 1822, le texte de l'accord promulgué par Ahmed I<sup>er</sup> disait que : « les israélites venus de Toscane dans notre Royaume après de l'article susdit, et ceux qui viendront dans l'avenir pour y séjourner et faire du commerce, et dont les noms sont inscrits au Consulat, en conformité des passeports dont chacun d'eux sera porteur, seront considérés à Tunis comme les commerçants des Cours d'Europe nos amies ; rien ne pourra les séparer des soins bienveillants de leurs Souverains et de sa protection, même s'ils demeuraient à Tunis plus de deux ans. Mais le reste de l'article second demeure tel quel, et dans toute sa force, en ce qui concerne les Israélites Tunisiens et connus comme *Grana*. Aucun de ceux-ci ne sera considéré comme appartenant à la Toscane en aucune manière que ce soit... » Ivi, p. 46.

<sup>166</sup> ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1865, 23 Mai 1865.

présence importante de la collectivité italienne de Tunisie. L'appartenance toscane des Grana est donc définitive et sans limite seulement en 1846 et à partir de 1822. Le groupe toscan des Grana devient ensuite italien après l'unification politique de la Péninsule. Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> le groupe séfaraïte vit des changements de protection consulaire qui produiront des effets dans les années à venir. Le cas des familles dont les membres appartiennent à deux nationalités différentes, comme c'était le cas pour Scemama, n'est pas rare. La différence de nationalité au sein d'une même famille montre la façon dans laquelle la concession de la protection consulaire était, dans certains cas, une négociation entre les pouvoirs consulaires occidentaux et les sujets beylicaux. Cela pouvait donner des abus, comme on peut l'apercevoir dans un rapport consulaire italien qui en décrivant les larges concessions des protections par le consulat d'Espagne aux Juifs tunisiens, les qualifie de « honteux marché du Consul à La Goulette et de l'Interprète du Consulat Général... »<sup>167</sup>. Il semble que ce genre de « marché » n'intéressait pas seulement les sujets tunisiens. En 1864, Vittorio Salomone Garsin – Grana –, protégé français, demande la naturalisation italienne. Jusqu'en 1848, le requérant a été sujet toscan et ensuite a demandé et obtenu la protection française sans pourtant en avoir les conditions :

«Je n'ai pas l'intention de savoir comment M. Garsin, qui a toujours habité à Tunis, a obtenu la naturalisation française contrairement à la loi en vigueur qui prescrivait cinq ans de résidence en France ; je ne veux pas non plus vous écrire des moyens que la voix publique dit qu'il a utilisés pour achever son but, c'est-à-dire de se soustraire de la protection du Consulat de Toscane, à l'époque impuissant pour faire respecter ses administrés... »<sup>168</sup>

Le consul ajoute dans une autre lettre qu'il soupçonne que les moyens de Garsin pour acquérir la nationalité française viennent de son appartenance à la franc-maçonnerie française de Tunis à laquelle appartiennent plusieurs membres influents

---

<sup>167</sup> Ivi, f. 1867, 22 Gennaio 1867.

<sup>168</sup> «Non è mia intenzione di cercare come il Sig. Garsin, il quale abitò sempre in Tunisi, abbia ottenuto la naturalizzazione francese contrariamente alla legge allora in vigore che prescriveva cinque anni di residenza in Francia, né di riferire i mezzi che la voce pubblica lo accusa di avere adoperati per riuscire nel suo intento ed ottenere lo scopo che si prefisse di sottrarsi alla giurisdizione del Consolato di Toscana allora impotente a far rispettare i suoi amministrati... » Ivi, f. 1864, 8 Ottobre 1864.

et – peut-être – le consul de France<sup>169</sup>. Le cas de Garsin démontre comment les stratégies individuelles de ces acteurs non-musulmans intégrés dans l'espace tunisien utilisaient – dans certains cas – les protections consulaires étrangères pour des intérêts très concrets et contingents à la situation actuelle.

En ce qui concerne l'histoire de la communauté séfarade de Tunis, les changements du XIX<sup>e</sup> siècle modifient la composition du groupe de Grana. Après 1846, il y a des vieux Grana arabisés qui sont sujets tunisiens, mais qui n'appartiennent pas au groupe juif des Twensa, et des Grana protégés toscans qui gardent leur attachement culturel à l'Italie. Dans ce dernier sous-groupe, il y a des nouveaux arrivés d'Italie culturellement et linguistiquement italophones. C'est à partir des années '20 du XIX<sup>e</sup> que s'installent à Tunis des familles livournaises provenant d'Italie qui portent des noms juifs italiens, dont les descendants auront une très grande importance à la fin du siècle et au début du XX<sup>e</sup> : Calò, Castelnuovo, Cesana, Del Ostrologo, Finzi, Funaro, Fiorentino, Gallico, Morpurgo, Ortona, Sinigaglia, Spizzichino, Sulema. En regardant les noms des nouveaux Livournais, nous pouvons constater qu'ils étaient des juifs italiens qui se sont «sefardisés» à Livourne. Selon une liste consulaire de 1861 dans laquelle étaient enregistrés tous les Toscans résidents en Tunisie, on peut constater la présence de 388 Juifs sur un total de 551 citoyens toscans. Dix ans après, les israélites enregistrés dans les listes consulaires italiennes de Tunisie comptaient 1.100<sup>170</sup> membres. Pour faciliter la compréhension, nous définissons dorénavant comme Grana les vieux Juifs séfarades de Livourne installés à Tunis et arabisés – qui sont encore sous la protection beylicale –, et Livournais ceux sous protection consulaire toscane et ensuite italienne. Bien évidemment, il s'agit d'un même groupe religieux qui présente, dans son interne, des sous-groupes selon des clivages d'appartenance consulaire ou beylicale. À cette distinction entre Grana et Livournais, il faut ajouter un troisième sous-groupe qui se forme surtout sous l'influence du Protectorat français. Si, pendant

---

<sup>169</sup> Ivi, 22 Gennajo 1867.

<sup>170</sup> Ivi, f. 1861, « Elenco de' Toscani iscritti nel ruolo de' nazionali dipendenti dal Cons. Gen. Di S. M. Vittorio Emanuele in Tunisi » ; GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, 1. éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Publications de l'Institut des hautes études de Tunis », 1959, p.106. Ganiage écrit que les Juifs toscans pour 1861 sont 393 dont 307 à Tunis.

le XIX<sup>e</sup>, des Grana demandent et accèdent à la protection toscane et ensuite à la nationalité italienne – devenant, selon notre définition, des Livournais –, d'autres Grana obtiennent la naturalisation française. Les Grana qui ont intégré la communauté française veulent se différencier des Livournais italiens et ils revendiquent l'appellation de Portugais, en reprenant l'ancienne dénomination de leur origine ibérique. Bien que la définition de communauté portugaise soit historiquement plus exacte et en ligne avec l'usage des autres communautés séfarades d'Europe – comme celle d'Amsterdam –, on peut considérer la reprise du terme «portugais» comme une tentative de détachement du lien avec l'Italie. En fait, avec la protection française de la Tunisie en 1881, il y a des changements à l'intérieur du groupe Grana, un clivage entre unité religieuse séfarade et appartenances nationales. Bien que la majorité possède la nationalité italienne bientôt ceux de nationalité française prennent la direction de la communauté israélite séfarade. Encouragés par l'instauration de la protection française, ces Grana français préféreraient utiliser la dénomination portugaise qui avait moins d'implications vis-à-vis de la querelle entre Français et Italiens en Tunisie<sup>171</sup>. Le cas de l'Alliance Israélite Universelle de Tunis est exemplaire des tensions entre Livournais (Italiens) et Portugais (Français). En 1878, le baron Giacomo Di Castelnuovo, né à Livourne, ouvre une école de l'Alliance Israélite Universelle proche de la *hara* et du quartier maltais de Tunis. Gérée par des Livournais, dans l'école, à côté des langues arabe et française, on apprenait l'italien<sup>172</sup>. En 1881, tous les membres italiens furent exclus

<sup>171</sup> Abrahami et Levy concordent sur ce point : « Si la communauté livournaise avait, depuis le Protectorat, repris l'ancienne dénomination « portugaise », c'est sous la pression des Grana non italiens (...) cette appellation est ancienne, quand bien même elle aurait remplacé l'appellation « Communauté livournaise » pour ne pas irriter les Français, nouveaux maîtres de la Tunisie » LEVY Lionel, *La communauté juive de Livourne: le dernier des Livournais essai*, Paris, Éd. L'Harmattan, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1996, p. 74-75 ; cf.: ABRAHAMI Yishaq, « La contribution des sources internes... », op. cit., p. 726. On peut apercevoir le clivage Portugais-Français contre Livournais-Italiens dans cet extrait d'un livre d'histoire d'époque coloniale : « il n'a jamais existé de communauté portugaise. [On] a été trompé par les Israélites qui, pour ne pas être compris parmi les Juifs livournais, qui ont servi d'agents de la propagande italienne, ont voulu se mettre parmi ces Juifs portugais établis en France... » DESSERT C.-H. Roger, *Histoire de la ville de Tunis: C.-H. Roger Dessort. Publiée avec la collaboration de: C. Benattar ... et de Clement ... pour les illustrations.*, Alger, Emile Pfister, 1926, chapitre IX. NATAF Claude, « Chapitre 9 - La revendication de la nationalité française par les juifs de Tunisie (1881-1939) », in Amaury LORIN et Christelle TARAUD (éd.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles): Sociétés, cultures, politiques.*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

<sup>172</sup> BOCCARA Elia, « Fidélités, solidarités et déboires dans la communauté juive portugaise de Tunisie », op. cit., p. 173.

du conseil d'administration du comité, la liste française s'imposait avec un président Portugais : Raymond Valensi devient président du comité local de l'Alliance Israélite Universelle, son père – Gabriel – est le président de la communauté israélite portugaise de Tunisie : c'est le triomphe des Portugais sur les Livournais<sup>173</sup>. En 1883 David Lumbroso, Livournais, subventionne la création d'une école de l'Alliance à Mahdia – où il est agent consulaire italien – qui passe en 1886 sous le contrôle de la Direction de l'Enseignement public du Protectorat<sup>174</sup>. Une branche de la famille Lumbroso s'est installée dans le Sahel tunisien, leur nom nous indique leur ancienne origine ibérique, comme pour les Valensi. Mais si l'histoire du nom Valensi nous indique l'origine séfarade espagnole, de la ville de Valencia, c'est plutôt la mémoire familiale des Valensi qui nous intéresse, car elle nous montre comment le ralliement vers la France modifie jusqu'à la perception du passé familial. Selon les mémoires de Raymond Valensi, sa famille a une origine juive française, originaire d'Orange. C'est intéressant à remarquer que nous retrouvons cette origine française du nom dans le témoignage de Valensi – reporté par Boccara – et dans le souvenir de Cohen-Hadria, alors que, dans les écrits de Cazès et de Sebag, le nom Valensi est considéré comme étant d'origine espagnole<sup>175</sup>. Le processus de «francisation» de ce côté des Valensi commence depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'un Valensi était au service du consulat de France en qualité de traducteur et avait obtenu la protection de ce consulat. C'est donc probable qu'à partir de l'ancien lien de la famille avec le consulat français, il s'est construit une origine française qui intégrait et légitimait historiquement la famille Grana à la communauté française<sup>176</sup>. Victor Cattan, un important avocat juif

<sup>173</sup> Idem, « La comunità ebraica portoghese di Tunisi... », op. cit., p. 55.

<sup>174</sup> RUBINSTEIN-COHEN Claire, « Une famille de Grâna à Mahdia (Tunisie) : Les Lumbroso », dans Ariel DANAN (éd.), *Juifs au Maghreb*, Paris, Editions de l'Éclat, 2013, p. 69.

<sup>175</sup> HAGEGE Claude, « Communautés juives de Tunisie à la veille du Protectorat français. », *Le Mouvement social*, 110, mars 1980, p. 35-51 ; COHEN-HADRIA Élie, « Les milieux juifs de Tunisie avant 1914 vus par un témoin », *Le Mouvement social*, 60, 1967, p. 89-107 ; BOCCARA Elia, « Fidélités, solidarités et déboires dans la communauté juive portugaise de Tunisie », dans Abdelhamid LARGUECHE (éd.), *Les communautés méditerranéennes de Tunisie: actes en hommage au doyen Mohamed Hédi Chérif*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2006, p. 56. L'origine espagnole du nom Valensi est défendue par Boccara et SEBAG Paul, *Histoire des Juifs de Tunisie: des origines à nos jours*, L'Harmattan, 1991, p. 81-82 ; CAZES David, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie. Depuis les temps plus reculés jusqu'à l'établissement du Protectorat de la France en Tunisie*, Paris, Librairie Armand Durlcaher, 1888, p. 177.

<sup>176</sup> D'ailleurs il y avait une branche italienne des Valensi de Tunis, d'où descendra Maurizio Valensi, antifasciste italien pendant les années 1930-1940 et maire communiste de Naples en 1975. Après son activité antifasciste en Tunisie, en 1944 Maurizio Valensi va à Naples où il est enregistré – par erreur – comme Valenzi.



au début du XX<sup>e</sup> – lui aussi Portugais – en arrive à affirmer que le vieux terme de Grana avec lequel le groupe séfarade était anciennement appelé ne dérive pas du nom arabe de Livourne, mais – plus simplement – de la ville espagnole de Granada<sup>177</sup>. Les tensions entre Français et Italiens impliquent aussi le groupe séfarade qui se retrouve divisé selon des caractères nationaux. Mais ces tensions n'aboutissent jamais à une opposition ou à une scission nette ou définitive entre Livournais et Portugais (les Grana arabisés furent à fur et à mesure intégrés dans l'une ou dans l'autre nationalité). En 1897, Gabriel Valensi publie sur le journal «La Dépêche tunisienne» une communication en signant en tant que «Président de la communauté israélite-portugaise de Tunis», mais dans la communication il fait référence au groupe qu'il dirige comme «communauté de rite portugais ou livournais»<sup>178</sup>. Le terme livournais était donc utilisé et reconnu par les Portugais français. Peut-être qu'après les Conventions de 1896, une certaine détente des relations franco-italiennes avait aidé à l'acceptation de l'appellation «Livournais». Victor Cattan, Français, par liens familiaux est très lié aux Livournais. Cela dévoile les nuances d'une opposition interne à un groupe qui maintient tout de même un fond unitaire grâce aux rites religieux et aux réseaux familiaux qui créaient des unions entre Livournais, Portugais, Grana et les plus éloignés Twensa.

### *Les Livournais : une minorité influente dans la communauté ?*

La tradition marchande des premiers marchands Livournais à Tunis avait été transmise aux descendants. En fait, on retrouve dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> en Tunisie, des Livournais dans le commerce, dans l'industrie mais aussi dans les professions libérales. Si la branche déjà citée des Lumbroso de Mahdia et de Sousse possède des huileries et savonneries dans le Sahel<sup>179</sup>, l'autre côté de la famille, à Tunis, est connu pour sa dynastie d'opticiens très réputés. Un autre exemple est celui de la famille livournaise des Moreno, banquiers, négociants et propriétaires foncières. Raffaello Moreno est l'administrateur de la Banque de Commerce

---

<sup>177</sup> LEVY Lionel, *La communauté juive de Livourne...*, op. cit., p. 1996, p. 74.

<sup>178</sup> *Dépêche Tunisienne*, 24/10/1897. Il s'agissait d'une bagarre qui avait eu lieu dans la médina et qui avait impliqué des Juifs. La *Dépêche Tunisienne* avait écrit que c'était des Livournais alors qu'il s'agissait, selon la rectification de Valensi, d'une bagarre entre Juifs tunisiens.

<sup>179</sup> RUBINSTEIN-COHEN Claire, « Une famille de Grâna à Mahdia (Tunisie): Les Lumbroso », dans Ariel DANAN (éd.), *Juifs au Maghreb*, Paris, Editions de l'Éclat, 2013, p. 59-74.

tunisienne et de la Société tunisienne des Pétroles, et en outre, conseiller à la Banque d'Algérie ; le fils de Raffaello, Ugo, est avocat au barreau de Tunis, alors que Leone Moreno, frère de Raffaello, a des propriétés foncières à Zaghouan. Les trois (Raffaello, Ugo et Leone) ont des affaires et des commerces communs qui lient la vente des céréales de Leone, la commercialisation et distribution grâce aux compétences économiques de Raffaello et les consultations légales de Ugo<sup>180</sup>. Le cas de la famille Moreno nous intéresse aussi pour son engagement dans les institutions italiennes de Tunisie. Le 19 avril 1906 Raffaello Moreno – qui a été l'ancien président de la Chambre de Commerce Italienne – est nommé conseiller à la mairie de Tunis<sup>181</sup> ; cette caractéristique est partagée par les plus influentes familles livournaises de Tunisie, comme les Lumbroso (David Lumbroso est entrepreneur et consul italien à Sousse), ou les Calò, entrepreneurs et propriétaires avec de nombreux liens avec les associations italiennes de Tunis. Giuseppe Attia, banquier, propriétaire, administrateur et président de nombreuses banques, assurances, associations et compagnies commerciales de Tunisie, est pour longtemps le président de la Chambre de Commerce italienne. L'appartenance au groupe juif livournais d'une partie considérable de la classe sociale aisée italienne de Tunisie, avait fait affirmer en 1905 à Gaston Loth, professeur au lycée de Tunis et publiciste colonialiste, que les Livournais composaient l'élite de la communauté italienne de Tunisie. La distinction entre 'le clan des Livournais' ou 'israélite' et 'le clan des entrepreneurs' – composé par les bourgeois italiens de plus récente immigration – servait à Loth pour mieux souligner l'hégémonie livournaise au sein de la communauté italienne : « Dans toutes les villes de la Régence, ils revendiquent jalousement leur nationalité italienne et occupent une place prépondérante dans les Conseils de la Colonie. C'est à leur incessante activité, à l'intelligence dont ils ont toujours donné des preuves dans leurs différentes entreprises qu'ils doivent leurs succès »<sup>182</sup>. Selon Loth et d'autres colonialistes français, le rôle qu'ils détiennent dans les associations et institutions italiennes – « les Conseils de la Colonie » – fait identifier dans le groupe livournais le noyau du patriotisme italien en Tunisie. Chez les Livournais, les colonialistes

---

<sup>180</sup> ARCHIVIO DI STATO DI LIVORNO - ARCHIVIO MORENO (dorénavant ASLi-M.), b. 10, 19/6/1904 lettre de Leone Moreno à Raffaello.

<sup>181</sup> Ivi, b. 3-bis, f. « charges officielles ».

<sup>182</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie & en Algérie*, Paris, A. Colin, 1905, p. 320.

français peuvent ainsi voir les adversaires au pouvoir colonial en Tunisie, à cause de leur action auprès de couches sociales moins aisées de l'immigration italienne. Même si pour souligner leur inefficacité, Bertholon voit dans les Livournais les acteurs qui essaient de diffuser les sentiments patriotes italiens auprès de prolétaires siciliens, en les enlevant ainsi à l'influence française, il affirme : « l'influence exercée par les masses d'immigrés siciliens est à peu près nulle, malgré les efforts que font les israélites livournais – nos pires ennemis – pour multiplier à toute occasion les manifestations destinées à affirmer les sentiments italiens, en signe de protestation contre notre Protectorat »<sup>183</sup>. L'individuation d'un 'clan des Livournais' et d'un 'clan des entrepreneurs' a eu succès dans l'historiographie sur le sujet et nous retrouvons l'usage de ces définitions dans les écrits plus récents<sup>184</sup>. La dichotomie entre Livournais et 'clan des entrepreneurs' n'est pas efficace pour la compréhension et de l'analyse des classes sociales au sein de la présence italienne en Tunisie. Il y avait un lien très fort des Livournais entre eux à cause de liens familiaux et de leur appartenance religieuse. D'ailleurs, ils font partie de la classe aisée de la communauté italienne à côté d'autres composantes des plus récentes immigrations. À l'intérieur des sous-groupes comme les Livournais, les Siciliens, les Sardes et les Génois, il y a des intérêts économiques qui lient des individus entre eux dans une même logique de classe sociale. Par exemple au début du XX<sup>e</sup>, Giuseppe Attia, un des Livournais les plus influents dans la communauté italienne, avait collaboré avec Giuseppe Di Vittorio, entrepreneur sicilien de Tunisie, et l'entreprise des frères Rey – descendants piémontais – dans la construction de bâtiments sur l'avenue Jules Ferry (aujourd'hui avenue Bourguiba) au centre de la ville européenne de Tunis<sup>185</sup>. Il est un exemple qui démontre comment une perspective centrée sur les intérêts économiques et sur les classes sociales peut aller au-delà des catégories ethniques ou religieuses mobilisées par le colonialisme. Si la présence des Livournais dans les

---

<sup>183</sup> BERTHOLON Lucien, « La population et les races en Tunisie », dans DUBOIS Marcel (et alia), *La France en Tunisie*, Paris, Carré-Naud, 1897, p. 44.

<sup>184</sup> MILZA Pierre, *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle: aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, Ecole française de Rome, 1981, p. 518 ; PETRUCCI Filippo, « Una comunità nella comunità: gli ebrei italiani a Tunisi... », op. cit., p. 177. En SALMIERI Adriano, *Ars aedificandi : un mini-albo virtuale dei lestieri dell'edilizia italiana in Tunisia*, dans FINZI Silvia, *Architectures italiennes de Tunisie - architetture italiane di Tunisia*, Tunis, Ambasciata d'Italia - Éditions Finzi, 2002, p. 156-157, l'auteur décrit les liens entre les Livournais et le 'clan des entrepreneurs' sans pourtant remettre en question la dichotomie Livournais/entrepreneur.

<sup>185</sup> Ibidem.

conseils d'administration des associations italiennes est – dans certains cas – prépondérante, elle n'est pas exclusive et la présence d'autres hommes d'affaires non Livournais témoigne des logiques sociales et économiques. Par exemple, en 1867 dans le conseil de l'Association Commerciale Italienne, il y a 4 Génois : Gaetano Fedriani, Paolo Cassanello, Andrea Peluffo, Giovanni Vignale et 3 Livournais : Giuseppe Morpurgo, Francesco Cesana, Prospero Molco. Lors de la reconstitution de l'Association en 1884, on retrouve Andrea Peluffo (Génois) comme président ; Emanuele Cesana (Livournais) et Giuseppe Gnecco (Génois) vice-présidents ; Giulio Castelnuovo et Raffaello Bensasson secrétaires (Livournais). Vers 1915, on peut constater une présence régionalement variée dans le conseil de la Chambre de Commerce Italienne : Giuseppe Attia (Livournais) président, Salvatore Canino (Sicilien) et Luigi Rey (Piémontais) vice-présidents ; il y avait 5 Livournais, 1 Sicilien et 1 Piémontais<sup>186</sup> comme conseillers. La présence des Livournais dans la Chambre de Commerce est donc constante, progressive (augmente quantitativement au cours de trois cas chronologiques choisis) et son 'hégémonie' relativement récente. À côté de l'augmentation des Livournais dans l'association des commerçants italiens, il faut remarquer la diminution des Génois, très influents au début et à la moitié du XIX<sup>e</sup>, ils disparaissent au cours du XX<sup>e</sup><sup>187</sup>. La désignation des Livournais comme élite culturelle de la communauté italienne est donc à nuancer. En 1893 Attilio Molco, un Livournais, fonde le comité tunisois de la *Dante Alighieri*. En 1898 et jusqu'aux années 1920, un Sicilien originaire de Pantelleria, Pietro Brignone, dirige la *Dante Alighieri* à Tunis aidé par le secrétaire du comité, Luigi D'Alessandro, maître d'école provenant des Pouilles. La plupart des professeurs et des maîtres des écoles italiennes de la Régence sont des Italiens non Livournais et

---

<sup>186</sup> ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1867, 1 Juin 1867 ; CAMERA ITALIANA DI COMMERCIO, *Bollettino Ufficiale della Camera Italiana di Commercio ed Arti in Tunisi*, Tunis, Edizioni Finzi, Novembre 1885 ; CAMERA ITALIANA DI COMMERCIO, *Elenco delle Ditte Commerciali Italiane*, Tunis, Edizioni Finzi, 1915. Les 5 Livournais conseillers sont : Dario Attia, Vittorio Boccara, Alfredo Coen, Giulio Fiorentino, Clemente Modigliani ; les autres sont : Luigi Piga, Sarde et Giacomo Ramella, Piémontais.

<sup>187</sup> La révolte des tribus en 1864, La crise financière tunisienne pendant la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la famine et le choléra avaient fait diminuer le commerce dans la Régence. Cela peut expliquer la chute des marchands génois qui s'occupaient de l'importation et exportation des marchandises entre Tunisie et Italie. Par contre, les banquiers Livournais avaient profité des manœuvres financières, des intérêts et des endettements du trésor tunisien cf. GANIAGE Jean, « La crise des finances tunisiennes et l'ascension des Juifs de Tunis 1860-1880 », *Revue Africaine*, XCIX-442, 1955, p. 153-173.

certains parmi eux auront une très grande influence dans la vie culturelle de la présence italienne de Tunisie. En ce qui concerne la formation de l'opinion publique italienne de Tunisie à travers les journaux, on peut remarquer que le directeur du journal italien le plus diffusé de Tunisie – *L'Unione* – est Cesare Fabbri venu spécialement d'Italie en 1886 pour le diriger<sup>188</sup> et la plupart des journalistes et correspondants sont des non-Livournais. L'élite (économique, culturelle, sociale) italienne de Tunisie présente donc une composition régionalement plus variée dans laquelle les Livournais sont très bien représentés. Bien qu'étant une minorité, les Livournais sont surreprésentés par rapport aux autres composantes italiennes. On peut expliquer cela par leur composition sociale qui fait coïncider – en partie – les Livournais avec la classe sociale aisée de la société coloniale tunisienne. Descendants des marchands et d'une plus ancienne immigration, ils sont bien intégrés dans l'espace tunisien. Dans la liste consulaire de 1861 des sujets toscans, sur 104 chefs de famille juifs livournais de Tunisie, 62 sont commerçants, c'est-à-dire presque le 60% du total. Si nous ajoutons à la catégorie de commerçants les professions libérales (médecins, pharmaciens, courtiers de marchandises et des contrats, interprètes, professeurs, changeurs d'argent, employés de commerce et bijoutiers), les chefs de famille de classe sociale aisée on atteint le chiffre de 89 membres<sup>189</sup>. Par leurs métiers, leurs connaissances, leurs réseaux et savoir-faire, les Livournais occupent une place prépondérante par rapport au reste des Italiens de Tunisie. D'ailleurs, les actions de cette partie de l'élite italienne de Tunisie ne s'éloignent pas de celles d'une notabilité nationale, patriote et ensuite nationaliste, typique de la société libérale italienne. L'affirmation d'un « incontestable rôle de leadership des Livournais dans la communauté jusqu'au 1938 »<sup>190</sup> est à nuancer et à modifier selon les nouvelles perspectives qui nous indiquent un processus de construction d'une hégémonie sociale et culturelle des notables bourgeois au sein de la présence italoophone dans la Régence. Les actions envers la communauté expatriée,

<sup>188</sup> CAMERA ITALIANA DI COMMERCIO, *Italiani nella Tunisia*, Tunis, Edizioni Finzi, 1906, chapitre 'L'Unione'. La Chambre de Commerce italienne avait demandé à Federico Fabbri, vice-directeur du journal italien La Tribuna, il avait décliné l'offre à ses fils Cesare en tant que directeur et à Giulio comme rédacteur du journal.

<sup>189</sup> ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1861, «Elenco de' Toscani iscritti nel ruolo de' nazionali dipendenti dal Cons. Gen. Di S. M. Vittorio Emanuele in Tunisi ».

<sup>190</sup> FINZI Silvia (éd.), *Memorie Italiane di Tunisia*, Tunis, Ambasciata d'Italia, Istituto di cultura, 2000, p. 112.

tant des Livournais que des autres bourgeois italiens de récente émigration, sont empreintes de patriotisme. Cela n'empêche pas que des Livournais soient membres actifs de l'associationnisme juif et des œuvres d'assistance religieuse. Si des Livournais ont financé la construction en 1893 d'un hôpital israélite dans le quartier Halfaouine à Tunis, ils sont aussi parmi les fondateurs et collaborateurs de l'hôpital italien de Tunis fondé en 1899<sup>191</sup>. Les Juifs livournais en 1891 protestent contre l'expulsion de la mission catholique franciscaine de La Goulette car les Franciscains italiens « firent toujours preuve de patriotisme et aidèrent avec secours et comforts tous les Italiens »<sup>192</sup>. Leur engagement patriote n'empêche pas les activités philanthropiques envers leurs coreligionnaires, comme le montre l'accueil et la souscription en faveur des Israélites de Corfou réfugiés à Tunis après des émeutes antisémites<sup>193</sup>. Les causes et les raisons du patriotisme de l'élite italienne de Tunisie ont des explications plurifactorielles. On peut affirmer que, parmi les différents facteurs, il y a aussi l'implication des notables italophones de Tunisie dans le processus d'unification nationale italienne. En fait, comme on l'a déjà remarqué, vers le début du XIX<sup>e</sup> arrivent en Tunisie de la Péninsule, des immigrants engagés dans le mouvement d'unification nationale italienne qui exportent avec eux-mêmes les idées et les conflits du *Risorgimento* italien.

---

<sup>191</sup> ABRAHAMI Yishaq, *Kehilat portougesis betounis oupinqasah...* op. cit. ; LEVY Lionel, *La communauté juive de Livourne*, op. cit., p. 77; SEBAG Paul, *Histoire des Juifs de Tunisie*, op. cit., p. 166; CORTESI Virginio, *Ospedale Italiano di Tunisi*, Editrice "Italiani di Tunisia", Tunis, 1939.

<sup>192</sup> « il Signor Cassuto, a nome dei numerosi israeliti, mi manifestò il suo dispiacere per l'allontanamento della missione francescana i di cui componenti dettero sempre prova di patriottismo e furono larghi di soccorsi e di comforti agli italiani tutti » ASDMAE, Serie Politica P, b. 337, Goletta, 15 Juin 1891.

<sup>193</sup> Le 19 juin 1891 72 Juifs de Corfù avec leurs enfants furent accueillis chez les Juifs de la Goulette. Le même jour le journal « L'Unione » publia une souscription. Cf. Ivi, Goletta, 16 Juin 1891. Sur les émeutes antisémites de Corfù cf ; MARGARONI Maria, « Antisemitic Rumours and Violence in Corfu at the End of 19th Century », *Quest. Issues en Contemporary Jewish History. Journal of Fondazione CDEC*, 3, Juillet 2012, <http://www.quest-cdecjournal.it/focus.php?id=306>.

### 1.3) Les exilés du Risorgimento.

*Les réfugiés politiques de la première moitié du XIXe siècle.*

Après donc les Tabarquins, les Génois et les marchands juifs de Livourne qui, depuis l'époque moderne, fréquentent et habitent le pays tunisien, il faut analyser une autre vague migratoire qui a eu une importance plus qualitative que quantitative au sein de la présence italoophone en Tunisie. Il s'agit de ceux qui pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avaient quitté la Péninsule à cause de leur engagement politique et avaient trouvé un refuge dans la Tunisie beylicale. Ces différentes expériences migratoires se mélangeaient à l'intérieur de la société tunisienne, surtout dans la communauté italoophone. Pendant cette période pour la première fois se fait jour l'idée – en Italie comme en Tunisie – d'une Italie unifiée et, par conséquent, d'une appartenance commune unissant les Italiens. Les patriotes exilés s'intègrent dans la communauté tout en gardant un engagement politique et un lien avec la Péninsule. Les nouveaux équilibres modifient la composition de la multiforme présence italoophone déjà installée dans la Régence. Pendant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> (surtout pendant les années '20 et '30) l'arrivée de nouveaux Livournais change la composition origininaire du groupe séfarade. Les marchands juifs livournais d'origine et de culture italiennes arrivent pendant les années '20, s'intègrent au sein de la communauté séfarade préexistante. Si la plupart de ces Juifs livournais ont des noms italiens, il y a des Livournais de nom ibérique qui appartiennent pourtant à cette dernière migration et non à la plus ancienne du XVIII<sup>e</sup>. C'est le cas de la famille Moreno qui, même si son nom indique clairement l'origine ibérique, n'arrive à Tunis qu'en 1837<sup>194</sup>. Cela n'empêche pas que des Moreno pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle ont eu des contacts avec Tunis, il s'agit toujours de marchands qui font des allers-retours fréquents entre Livourne et les autres lieux commerciaux d'intérêt, notamment Tunis. Si la crise du port de Livourne pendant les années '30 du XIX<sup>e</sup> siècle est une des causes de l'émigration toscane vers la Tunisie, elle n'est pas la seule. Giulio Finzi quitte Livourne pour Tunis après la faillite des émeutes du 1820-1821. En 1829, il fonde la première typographie privée de la Tunisie, l'activité

---

<sup>194</sup> BOCCARA Elia, *In fuga dall'inquisizione: ebrei portoghesi a Tunisi : due famiglie, quattro secoli di storia*, Florence, Casa Editrice Giuntina, 2011, p. 375.

commerciale se trouve dans le quartier européen de la médina de Tunis et plus spécifiquement dans une salle du Palais Gnecco. Le palais de la famille marchande génoise a eu un rôle pas du tout secondaire dans le réseau des patriotes italiens exilés en Tunisie. Avant de devenir, en 1835, le domicile provisoire de Giuseppe Garibaldi – réfugié en Tunisie sous le faux nom de Giuseppe Pane –, le palais Gnecco avait accueilli la section tunisienne de la *Giovine Italia*. L'organisation de ce groupe patriotique italien était dans les mains de Gaetano Frediani, lui aussi un exilé – un *fuoriuscito* –, ami personnel de Garibaldi, employé dans l'entreprise maritime Rubattino et sous la dépendance du Comte Raffo<sup>195</sup>. Les liens et les contacts avec l'autre grande figure du *Risorgimento* italien, Giuseppe Mazzini, étaient gérés à Tunis par Benedetto Calò<sup>196</sup>, Juif de Livourne. À chaque vague répressive en Italie contre les conspirateurs ou émeutiers correspond l'arrivée de nouveaux exilés en Tunisie qui s'ajoutent au réseau patriotique déjà existant. Outre au Benedetto Calò déjà cité, il y a le médecin Giuseppe Morpurgo, et les autres *fuoriusciti* Luigi La Rotonda, Luigi Visconti, Pompeo et Ester Sulema – fondateurs des premières écoles italiennes en Tunisie –, Licurgo Zannini, Leopoldo Palladini, Nicola Fabrizi, Corrado Politi, Mario Simeoni et Quintilio Mugnaini<sup>197</sup>. Ces personnalités, à travers leurs œuvres et activités, ont un fort impact sur la société tunisienne<sup>198</sup>. Tunis est donc un des lieux de refuge préféré par les conspirateurs et révolutionnaires italiens de l'époque. Cela est confirmé par une lettre datée de 1861 qui fait référence à des événements révolutionnaires du 1821. L'auteur, Carlo Moschetti, napolitain, dans la lettre au consul italien décrit son histoire de réfugié politique en Tunisie après la faillite de la révolution napolitaine du 1820. Le témoignage de Moschetti décrit les conditions affreuses de la répression subie par une grande partie des réfugiés politiques avant de quitter la Péninsule :

---

<sup>195</sup> MICHEL Ersilio, *Esuli italiani in Tunisia: (1815-1861)*, Milan, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1941, p. 95.

<sup>196</sup> « Oggi sappiamo che tutti i Calò ebrei sono di Firenze... » SCHAERF Samuele, *I cognomi degli ebrei d'Italia con un appendice su le famiglie nobili ebrei d'Italia.*, Florence, Casa Editrice Israel, 1925, p. 50.

<sup>197</sup> GABRIELE Nicola, « Esportare il Risorgimento. Stampa democratica e comunità italiana in Tunisia », *Les exilés italiens en Méditerranée au XIXe siècle*, <http://exil.hypotheses.org/191>.

<sup>198</sup> ADDA Leila, « Les apports culturels des réfugiés politiques en Tunisie au XIXe siècle », in Federico CRESTI et Daniela MELFA (éd.), *Da maestrale e da scirocco: le migrazioni attraverso il Mediterraneo: atti del convegno, Facoltà di scienze politiche, Catania, 23-25 gennaio 2003*, Catane, Università di Catania, 2006.



«Il se trouve exilé dans la côte d’Afrique Royaume de Tunis depuis 34 ans, outre à 3 ans et 3 mois de prison, y compris jours 186 dans la plus affreuse prison de Santa Maria Apparente en Naples, où j’étais emprisonné, torturé et presque crucifié comme le Nazaréen pour avoir été le troisième officier dans la révolution du 1820 à brandir le Tricolore Drapeau Italien dans le plateau de Monteforte et proclamer la Constitution [...] Après dix ans de résidence dans la ville de Tunis je fus envoyé par S. A. le Bey à Tabarca en tant que son agent sanitaire...»<sup>199</sup>

Tel document montre un exemple de comment les réfugiés politiques d’Italie, les *fuoriusciti*, se lient avec la société tunisienne d’accueil. Certains, parmi eux, trouvent dans l’espace tunisien des possibilités économiques d’emploi et de travail avantageux pour faire de la Tunisie leur pays d’adoption. Morpurgo et Mugnaini, à côté de leur engagement politique, sont des médecins très renommés dans la Tunisie beylicale. L’imprimerie fondée par Finzi devient également au cours des décennies si bien intégrée dans l’espace économique de Tunis que les descendants continuent, jusqu’à aujourd’hui, l’activité de famille. Cela montre que la Tunisie, pays d’accueil pour les *fuoriusciti*, offre également des possibilités économiques susceptibles d’attirer des émigrés de la Péninsule. Il s’agit plutôt d’une émigration élitaire composée d’experts en activités libérales. Si la plupart provenaient du mouvement patriotique du *Risorgimento*, les *fuoriusciti* ne sont pas les seuls à exercer leurs activités libérales en Tunisie. Le cas de Giuseppe Rey est plus lié à des raisons économiques et de travail qu’à un exil politique. L’architecte piémontais travaille pour l’entreprise génoise Carignani quand il va à Tunis en 1836 pour diriger les travaux de construction de la Salle de Carthage aux arcs suspendus du Palais Royal du Bardo. Il reste dans la cour beylicale de Mustapha Bey et ensuite de Mohammed Sadok Bey où il est apprécié pour son œuvre d’architecte. Il fonde avec ses trois fils Luigi, Antonio et Pio, l’entreprise de construction Rey qui est une des plus fécondes dans la formation de la ville européenne de Tunis. Parmi les œuvres visibles encore aujourd’hui il y a : l’église Sainte-Croix, la Cathédrale de Tunis, l’église et le casino

---

<sup>199</sup> « Egli trovai esiliato nella Costa d’Affrica Regno di Tunisi da 34 anni oltre 3 anni e 3 mesi di prigione compresi giorni 186 nel più orroroso Criminale di Santa Maria Apparente in Napoli, ove fu ferrato, straziato, torturato e per poco non fu Crocifisso come il Nazzareno per essere il terzo ufficiale nella rivoluzione dell’anno 1820 a sventolare la Tricolore Bandiera Italiana nelle alture di Monteforte e proclamare la Costituzione [...] Arrivato a Tunisi dopo dieci anni di residenza nella Città fui mandato da S. A. il Bey per suo Agente Sanitario in Tabarca... » ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell’Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f.1861.

de la Goulette, le théâtre municipal de Tunis et maints bâtiments privés dans les quartiers européens de Tunis<sup>200</sup>. Si l'église catholique avait été construite par l'entreprise Rey, le dessin du projet avait été fait – selon l'historien Enrico De Leone – par un autre Piémontais qui avait trouvé sa chance en Tunisie. Luigi Calligaris, militaire, était en voyage pour Istanbul en 1833 quand son bateau s'arrêtait à la Goulette à cause de la peste. Calligaris reste à Tunis où il est introduit à la cour de Mustapha Bey et ensuite de Ahmed I<sup>er</sup> Bey par le ministre Raffo. Pendant les années 1840 Calligaris devient le premier directeur de l'École Polytechnique Militaire du Bardo<sup>201</sup>. L'arrivée entre les années 1830 et 1840, des réfugiés politiques d'Italie contribue à la formation d'un réseau patriotique qui suit attentivement les événements italiens. Un exemple concret de l'engagement patriotique des réfugiés à Tunis est la constitution d'un club, *Circolo* (ou *Casino*) *Italiano*, qui unit les *fuoriusciti*, les patriotes et les sympathisants à l'idée d'unification italienne en allant au-delà des divisions régionales pré-unitaires. Placé à l'entrée de la médina, dans le quartier franc, sur la place de la Bourse (à l'époque coloniale Place Lavigerie, aujourd'hui Place de la Victoire), le *Circolo Italiano* est le lieu de rencontre des notables partisans de l'unité italienne. Selon la description de Leone Palladini, réfugié à Tunis après la chute de la République Romaine en 1849, le *Circolo* est «l'antidote à la multiplicité des Consuls italiens, il représentait en réduction la vraie Italie comme elle aurait dû être»<sup>202</sup>. Lors des émeutes du 1848, la communauté italienne de Tunisie participe activement aux événements qui secouent les États italiens. Lors de la signature du *Statuto* par le roi Carlo Alberto, il y a une réunion en place de la Bourse, en face du *Circolo Italiano*, qui n'arrive pas à contenir la foule, dans laquelle Calligaris prend parole en faveur de l'unité italienne. Après les discours patriotiques, le rassemblement avec cocardes et drapeaux tricolore se dirige vers le consulat piémontais en rue Zarkoun (pas loin de la place de la Bourse) pour acclamer le Roi du Piémont avec les cris de «Vive Carlo Alberto! Vive l'Italie!». La

<sup>200</sup> SALMIERI Adrien, *Ars Aedificandi : un mini-albo virtuale dei mestieri dell'edilizia italiana in Tunisia*, p. 144-146 dans FINZI Silvia (éd.), *Métiers et professions des Italiens de Tunisie; Mestieri e professioni degli Italiani di Tunisia*, Editions Finzi., Tunis, 2003.

<sup>201</sup> DE LEONE Enrico, « Luigi Calligaris » dans *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 16, 1973 ; GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, op. cit., p. 79.

<sup>202</sup> « L'antidoto alla molteplicità dei Consoli italiani, rappresentando in piccolo la vera Italia come avrebbe dovuto essere » affirmation reportée par. GALLICO Augusto, *La Colonia italiana di Tunisi nel 1848: (con documenti inediti dell'archivio di stato di Torino)*, Tunis, Société anonyme de L'imprimerie rapide, 1932, p. 7.

situation en Italie devient de plus en plus critique, entre le 18 et le 22 mars 1848, il y a les émeutes de Milan, connues comme les *Cinque giornate di Milano*, en même temps que la révolte à Venise. Les informations d'Italie arrivent avec quelques jours de retard à Tunis. Donc la célébration religieuse en l'honneur de Carlo Alberto et des événements italiens le 19 mars à l'église de Sainte-Croix dans la médina, n'est pas en rapport direct avec les émeutes milanaises. La messe voit la participation du consul sarde, Geymet, du consul toscan, Nyssen, et du consul anglais, invité en signe de remerciement pour l'appui diplomatique de l'Angleterre à la cause nationale italienne. Ce n'est pas anodin que le consul napolitain, De Martino, bien qu'invité, ne participe pas à la cérémonie<sup>203</sup>. Après l'arrivée à Tunis des nouvelles de Milan et de Venise, un groupe de volontaires s'offre au consul sarde pour soutenir l'armée piémontaise et les émeutiers ; parmi eux le vieux Calligaris, le médecin Valentino Spezzafumo<sup>204</sup>, Luigi Falcarombi, Salvatore Borghi et Antonio Rizzo<sup>205</sup>. Si la plupart s'engagent comme volontaires pour des raisons idéologiques et patriotiques, certains sont surtout poussés par le goût de l'aventure. C'est, par exemple, le cas du jeune Enrico Panizzoli, originaire de Milan, qui – d'après les sources – est arrivé à Tunis quelque mois auparavant en qualité d'aide-horloger au Bardo mais «le jeune n'étant pas satisfait de sa condition actuelle, sans spécifier la raison, a décidé de partir, avec l'absolue et directe intention de s'enrôler dans les Troupes Italiennes... »<sup>206</sup>. En avril, après l'autorisation accordée par les autorités beylicales, du consulat de la rue Zarkoun pour la première fois est hissé le drapeau tricolore italien lors d'une manifestation populaire des Italiens de Tunis. À proximité du consulat sarde, le consulat des Deux-Siciles maintient son drapeau traditionnel blanc avec les symboles de la monarchie des Bourbons.

---

<sup>203</sup> Ivi, p. 8-9.

<sup>204</sup> Ivi, p. 11 ; DE LEONE Enrico, *La colonizzazione dell'Africa del nord*, op. cit., p. 229 ; SPEZIALE Salvatore, *Oltre la peste: sanità, popolazione e società in Tunisia e nel Maghreb (XVIII-XX secolo)*, Cosenza, Pellegrini Editore, 1997, p. 237 ; ADDA Leila, « Les apports culturels des réfugiés politiques en Tunisie au XIXe siècle », op. cit., p. 80 ; FINZI Silvia (éd.), *L'Unità italiana vista dalla riva sud del Mediterraneo*, Tunis, Finzi editore, 2012, p. 22.

<sup>205</sup> MICHEL Ersilio, *Esuli italiani in Tunisia: (1815-1861)*, Milan, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1941, p. 184 ; et DE LEONE Enrico, *La colonizzazione dell'Africa del nord*, op. cit., p. 229.

<sup>206</sup> «Il giovane non trovandosi contento del suo attuale stato, senza particolarizzarne il motivo, decise di qui partire, con l'assoluta e retta intenzione di arruolarsi nelle Truppe Italiane... » ASDMAE, Consolato sardo in Tunisi 1816 – 1860, b. 9/246 (1845-1849), f. 1848, 13 mai 1848.

*Tunis, 1848. Reflets de la révolution sicilienne dans la Régence.*

Les Siciliens en Tunisie – notamment à Tunis et à la Goulette – sont déjà nombreux quand le 12 janvier 1848, Palerme déclenche le «printemps des peuples». La révolution sicilienne conteste le pouvoir des Bourbons de Naples : l'indépendance de la Sicile du Royaume de Naples s'inscrit dans le cadre d'un projet unitaire italien. Le 25 mars 1848, le parlement sicilien – un des plus anciens d'Europe – après 30 ans de fermeture, ouvre sa nouvelle session et déclare le Roi Ferdinand de Bourbon destitué de ses fonctions de Roi de la Sicile. Cet évènement ne peut pas rester sans conséquences pour les Siciliens en Tunisie. Le 22 avril une délégation de Siciliens de Tunisie envoie une lettre au consul piémontais Geymet pour demander la protection piémontaise à tous les Siciliens résidents dans la Régence. La délégation envoie la demande aussi au gouvernement provisoire sicilien à Palerme, mais entre-temps elle veut s'émanciper le plus tôt possible de la protection napolitaine du consul De Martino. Le style de la lettre et la hâte d'une protection piémontaise avant l'autorisation du gouvernement provisoire sicilien, nous montre l'engagement politique des signataires siciliens de Tunis et, de plus, le climat politique dans la communauté «italienne» de Tunisie qui vit une révolution nationale par correspondance. La lettre, ici partiellement retranscrite et traduite :

«Les évènements politiques qui se sont accomplis dans notre Patrie et sa nouvelle vie civile nous imposent des besoins nouveaux. Le plus puissant pour nous, relégués par la fortune dans ces Comtés africains, est celui d'avoir un défenseur qui, plus que nos intérêts particuliers, sache comprendre la dignité Nationale qui doit resplendir maintenant que Dieu a orné la Trinacrie avec une nouvelle auréole de gloire.

Selon notre conscience, le Consul Général de Naples ne doit pas nous couvrir sous le manteau de sa protection ni pour apaiser nos ardents désirs ni pour nos légitimes espoirs. Après le vote de tous les Siciliens, le Comité Général a décrété Ferdinand de Bourbon déchu du Royaume de Sicile. Nous renierions tous les devoirs que nous avons en tant que bons et loyaux citoyens si nous mendions un appui auprès de son Représentant. Nous croyons trahir nous-mêmes si nous faisons confiance à un homme qui était ouvertement contraire au progrès d'Italie, comme lorsqu'en Mars passé il se refusa – et ordonnait de même aux siens – à participer aux évènements italiens qui, avec notre présence, se célébraient à Tunis.

Nous vous informons que nous avons fait pressions au Comité Général a fin qu'il nous donne de nouvelles dispositions à la suite des nouvelles conditions. Entre-temps, en attendant les décisions du Comité, la nécessité d'avoir garantie notre tranquillité et d'être administrés énergiquement et dignement nous pousse à recourir à Vous, honorable

Monsieur, digne et intègre magistrat pour lequel nous avons énorme estime, à Vous, en qui nous avons confiance, à Vous, enfin, vers qui on élevait le cri de Consul Italianissime...»<sup>207</sup>

Au bas de cette lettre, on voit 60 signatures de Siciliens de Tunis. En lisant leurs noms, on peut avancer l'hypothèse qu'il s'agit de chefs de famille, tous les noms sont différents l'un de l'autre. En plus, en regardant les graphies personnelles – presque toutes élégantes – et en considérant le taux d'analphabétisme (proche du 90 % en 1861) et l'accès à l'instruction dans la Sicile des années '40, on peut en conclure qu'il s'agit de notables, ou, en tout cas, de membres d'une classe aisée qui a eu accès à l'instruction. La demande de protection au consul piémontais de Tunis démontre l'hégémonie que le Piémont garde auprès de patriotes italiens de la Régence. Même si le consul Geymet est défini comme «Italianissime» car il participe activement aux manifestations patriotiques italiennes, à Tunis il est chargé, en même temps, de l'office de consul d'Autriche-Hongrie. «L'Italianissime» consul est théoriquement aussi le référent diplomatique de l'ennemi par excellence de l'indépendance italienne. Pour cette raison Leone Paladini, réfugié garibaldien à Tunis, accuse Geymet d'hypocrisie et d'opportunisme alors que l'historien Gallico justifie la double charge du consul piémontais en tant que protecteur consulaire des

---

<sup>207</sup> « I politici avvenimenti che vengono di compiersi nella Patria nostra e la mutata vita civile sua impongono nuovi bisogni. Il più possente che si faccia sentire per noi relegati dalla sorte in queste Affricane contrade si è quella di avere un patrocinator, il quale, più che i nostri particolari interessi, sappia comprendere la dignità Nazionale, che più chiara deve rifulgere or che piacque a Dio di fregiar la Trinacria con nuova aureola di gloria. Né ad appagare le ardenti brame e le legittime nostre speranze, tale la coscienza, che il Console Generale di Napoli, debba cuoprirci col manto della sua protezione. Or che per voto de Siciliani tutti, il Comitato Generale ha decretato Ferdinando di Borbone decaduto dal Regno della Sicilia, stimeremmo rinnegare tutti i doveri che a buoni e leali cittadini incombono se andassimo a mendicare un appoggio presso il di lui Rappresentante ; crederemmo pure mancare a noi stessi, fidando in un uomo che mostravasi avverso al progresso d'Italia, e tanto più apertamente anche nello scorso mese di Marzo, rifiutava egli, ed induceva suoi, a non prender parte agl'Italiani avvenimenti che pur con il nostro concorso si festeggiavano in Tunis. Venghiamo ora a parteciparle, Ill.ma Signor Console che mossi dall'urgenza di migliorare la nostra posizione, abbiamo avanzato pressanti istanze al Comitato Generale, onde provveda al modo di compartirne quei benefizi a che ci da diritto la mutata fortuna ; ma frattanto che possano prendersi dal medesimo le opportune disposizioni, la necessità di veder garantita la tranquillità nostra e di essere amministrati in modo energico e decoroso ne sprona a ricorrere a Lei, Ill.mo Signore, degno, ed integerrimo magistrato cui è devoluta l'immensa nostra stima, a Lei, in cui riponiamo intiera la nostra fiducia, a Lei infine, per cui innalzavasi unanimi il grido d'Italianissimo Console (...) » Ivi, Tunis, 22 Avril.

Vénitiens et des Triestins en Tunisie<sup>208</sup>. D'ailleurs, au moment de la guerre austro-piémontaise sa deuxième fonction de consul autrichien cesse *ipso facto*. La demande de Siciliens de Tunisie à l'autorité piémontaise anticipait de quelque mois l'offre du parlement sicilien de la couronne de Roi de Sicile au duc de Gênes Ferdinando Alberto Amedeo de Savoie. L'horizon politique de la révolution sicilienne du 1848 est orienté vers Turin. Au cours de l'année 1849, le gouvernement toscan aussi confie la protection consulaire de ses sujets au piémontais Geymet, en enlevant à la famille Nyssen son traditionnel office<sup>209</sup>. Si la lettre des Siciliens est déposée le 22 avril à Tunis, quelques jours avant, le 19 avril, le président du gouvernement sicilien Ruggero Settimo envoie de Palerme une lettre au consul Geymet dans laquelle il lui demande de prendre en charge provisoirement les ressortissants siciliens. La lettre de Settimo, signée aussi par le ministre des affaires étrangères sicilien Mariano Stabile, inscrit le passage de protection consulaire dans un cadre d'unité et solidarité italienne : «Je Vous serais très reconnaissant si Vous pouviez avoir la bonté de prendre temporairement cet office étant donné qu'il s'agit de gens qui appartiennent à la grande famille italienne et à un pays qui bientôt sera reconnu par S. M. Sarde comme partie de la Ligue Italienne...»<sup>210</sup>. À côté de l'appui diplomatique officiel du gouvernement sicilien, les Siciliens de Tunis ont aussi l'appui des ressortissants sardes de Tunis. Juste après la lettre des Siciliens, Geymet reçoit une lettre de soutien à la demande des Siciliens de la part de ses ressortissants. Dans ce document on lit:

«la notoriété publique nous rend sûrs que la Colonie Sicilienne de Tunis, souffrant de la soumission au Consulat Général de Naples, a déposé une demande à Votre Excellence si vous vouliez donner votre précieuse protection (...) ... le nom d'Italien que nous avons en commun avec Votre Excellence et avec nos frères Sicules – nom dont fièrement nous nous glorifions – sont les raisons qui nous évoquons fortement en faveur de ceux-ci (...) Nous sommes d'autant plus poussés à cela, car –

---

<sup>208</sup> PALADINI Leone, *La difesa del Vascello o Villa Giraud - fuori porta S. Pancrazio fatta dal comandante Giacomo Medici e la sua legione durante l'assedio di Roma intrapreso dai francesi nel 1849: lettere*, Rome, Stamperia reale, 1897, p. 158 et GALLICO Augusto, *La Colonia italiana di Tunisi nel 1848...*, op. cit., p. 21.

<sup>209</sup> MASI Corrado, *Gente nostra nel Mediterraneo occidentale*, Bologne, L. Cappelli, 1938, p. 176.

<sup>210</sup> « Mi sarìa molto grato se Ella trattandosi di persone che appartengono alla gran famiglia Italiana e ad un paese che tra poco sarà riconosciuto da S. M. Sarda come parte della Lega Italiana volesse avere la bontà di assumere temporaneamente l'impegno » ASDMAE, Consolato sardo in Tunisi 1816 – 1860, b. 9/246 (1845-1849), f. 1848, lettera de la Presidenza del Governo del Regno di Sicilia, Palermo 19 Avril 1848.

avec des bien-fondés – nous pourrions craindre des désordres si l'on ne prend pas de mesures provisoires pour ces Siciliens»<sup>211</sup>

On peut reconnaître, grâce aux 18 signatures en bas de la lettre, des noms connus des Génois de Tunis comme les Gnecco, Peluffo, Traverso et aussi celui de l'exilé garibaldien Gaetano Fedriani. On peut bien apercevoir, à travers cette lettre, un esprit de solidarité unitaire avec les ressortissants siciliens. Si pour demander le changement de protection consulaire la requête des Siciliens et l'autorisation de leur gouvernement étaient des démarches nécessaires, le soutien de la part des ressortissants sardes en faveur de la demande des Siciliens ne dévoile pas seulement un lien de solidarité avec les «frères Sicules» mais aussi une certaine organisation entre les deux groupes. Le début de la lettre fait référence à «la notoriété publique» de la nouvelle qui est répandue parmi les Italiens de Tunis. On peut bien imaginer que derrière l'expression de «notoriété publique» il y avait eu des discussions, des décisions et de pourparlers entre les patriotes dans les locaux du *Circolo Italiano*, distant de moins de 400 mètres des consulats sarde et napolitain. La peur de désordres que les Siciliens auraient pu faire est présentée au consul Geymet comme une raison pour accepter la demande. D'ailleurs après le coup d'État du Roi Ferdinand de Bourbon à Naples contre le parlement (15 mai 1848) et la sanglante répression qui a suivi, des Siciliens et des Toscans menacent d'envahir avec les armes le consulat napolitain pour jeter les insignes royaux «et faire tomber le drapeau blanc de tel Royaume à coups de fusil»<sup>212</sup>. Le consul Geymet dans ce cas, réussit à conduire les manifestants à des actions moins violentes, et de garder l'ordre dans la colonie. Encore une fois, on peut souligner la solidarité transrégionale qui unit dans la protestation contre la répression bourbonienne les Siciliens – plus directement impliqués – et les Toscans – moins concrètement impliqués, sinon d'un

---

<sup>211</sup> « ... La notorietà pubblica ne fa ormai sicuri che la Colonia Siciliana di Tunisi, mal sofferente la sottomissione al Consolato Generale di Napoli, abbi avanzata istanza a V. S. Ill.ma onde volesse compartirle la di lei validissima protezione (...) ...il nome d'Italiano che abbiamo comune e colla S. V. Ill.ma e coi nostri fratelli Siculi, nome di cui altamente ci glorifichiamo, sono i titoli che animosamente da noi s'invocano in favore de' medesimii (...) Ed a ciò siamo tanto maggiormente eccitati che con qualche fondamento potremmo temere dei disordini allorquando non si prendessero riguardo a detti Siciliani delle misure, almeno provvisorie... » Ivi, (pas de date) Avril 1848.

<sup>212</sup> « ...macchinavasi da alcuni Siciliani e Toscani di recarsi armati al Consolato di Napoli, attiguo a questa R/ Agenzia, per far cadere l'inalberatavi bandiera bianca di quel Reame a colpi di schioppo » GALLICO Augusto, *La Colonia italiana di Tunisi nel 1848*, op. cit., p. 16.

point de vue de solidarité patriotique. L'activisme politique est donc bien fort parmi les différents groupes d'Italiens dans la Régence. Les pressions des Siciliens et des Génois de Tunis et les autorisations officielles de Turin et de Palerme donnent le pouvoir à Geymet d'étendre sa protection consulaire à tous les Siciliens présents dans la Régence, comme on peut le constater dans une lettre du chargé des affaires consulaires sardes à Djerba, G. Attard, qui confirme l'application des nouvelles dispositions dans son département<sup>213</sup>.

Les événements italiens du 1848 à Tunis n'impliquent pas seulement les rapports entre Siciliens et leur protection consulaire. Il est possible de constater qu'au moment des démarches siciliennes pour la protection piémontaise, un nouveau rapport plus démocratique et libéral s'impose entre les ressortissants du Royaume de Sardaigne en Tunisie et leur représentant. À côté du consul, le libéral Bartolomeo Geymet, sont élus deux députés de la communauté sardo-piémontaise selon le règlement du 4 juillet 1848. Le 12 juillet, 34 notables «nationaux de S. M. le Roi Carlo Alberto» se réunissent dans les locaux de la rue Zarkoun pour élire les deux députés représentant les intérêts économiques et politiques de la communauté. Il faut bien préciser qu'il s'agit d'une élection interne au groupe sardo-piémontais, les Siciliens et leur gouvernement ont demandé une protection provisoire de leurs intérêts et non une assimilation aux ressortissants de S.M. sarde. D'ailleurs, bien que Palerme et Turin soient d'accord sur la gestion consulaire des Siciliens de Tunis, l'autorité beylicale n'a pas approuvé le changement en reconnaissant toujours dans le consul napolitain De Martino le seul représentant officiel des Siciliens. Une approbation de la part du Bey signifierait une reconnaissance internationale à la Sicile indépendante, et cela implique des tensions diplomatiques évidentes avec le Royaume de Naples, avec lequel le beylicat a des relations séculaires. Pour ces raisons dans la liste des 34 notables électeurs, on retrouve seulement des Génois, Sardes et Piémontais, les sujets effectifs du Royaume de Sardaigne. D'un point de vue social, les 34 électeurs sont en majorité des notables, marchands et employés. Parmi eux, on reconnaît les noms des marchands génois de Tunis, comme Francesco et Antonio Gnecco, Felice et Nicola Borsoni, Traverso, Andrea Peluffo, Stefano Traverso, Giovanni Vignale, Andrea Passalacqua et plusieurs membres de la famille

---

<sup>213</sup> ASDMAE, Consolato sardo in Tunisi 1816 – 1860, b. 9/246 (1845-1849), f. 1848, 30 Juin 1848.



tabarquine des Sciaccaluga<sup>214</sup>. Si parmi les candidats élus on remarque les marchands les plus influents, dans une logique de représentation des intérêts économiques d'une colonie essentiellement marchande, on ne peut pas sous-estimer la portée politique de l'élection du garibaldien Gaetano Fedriani comme premier député de la colonie. Employé dans l'agence locale de l'entreprise Rubattino de Gênes et ancien secrétaire du Comte Raffo, le réfugié politique Fedriani avec 16 votes (presque la moitié des votants) avait obtenu la première place de député bien distancé des marchands Andrea Peluffo (10 votes) et Antonio Gnecco (6 votes). La valeur politique de l'élection du garibaldien Fedriani est montrée par deux facteurs : parmi les marchands et entrepreneurs génois il est le seul employé, donc son élection n'est pas motivée par de raisons strictement économiques ; deuxièmement, Fedriani par rapport aux Génois comme Gnecco, Borsoni, Traverso ou aux Tabarquins Sciaccaluga – depuis longtemps installés dans la Régence – est un nouvel arrivé, étant débarqué à Tunis vers le 1834, c'est-à-dire « seulement » 14 ans avant<sup>215</sup>. Les raisons et les privilèges « d'ancienneté » de ceux qui pratiquent le commerce tunisien sont effacés par l'engagement patriotique du Fedriani. Pour le deuxième poste de député, il y avait eu une nouvelle session de vote dans laquelle est élu Andrea Peluffo avec 20 votes. L'année 1848 a donc emporté une vague d'engagement et d'activisme politique chez les Italiens de Tunis qui, encouragés par les nouvelles qui arrivent de l'Italie, transposent les révolutions patriotiques dans le contexte tunisien. Les institutions consulaires sont les plus visées par les patriotes italiens de Tunis, pour leur valeur à la fois symbolique qu'institutionnel. Pour cette raison on peut comprendre l'urgence des Siciliens de rejeter la protection napolitaine et – en même temps – l'élection d'une personnalité plus politique que marchande comme Fedriani parmi les députés de la nation sardo-piémontaise. Mais les espoirs mûris au moment du « printemps des peuples » du 1848 n'ont pas de suite, pendant l'année 1849 les différentes expériences révolutionnaires italiennes sont réprimées par les anciens gouvernements réactionnaires et leurs alliés. Le recul des mouvements patriotiques était déjà évident chez la population italoophone de Tunis lorsqu'une lettre écrite par le consul napolitain Saverio De Martino est déposée le 16 avril 1849 au consul sarde

---

<sup>214</sup> Ivi, 12 Juillet 1848.

<sup>215</sup> ATZENI Francesco, « Italia e Africa del Nord nell'Ottocento », *Rivista dell'Istituto di storia dell'Europa mediterranea*, 6, juin 2011, p. 785-810, p. 788

Geymet, en disant : « Sa Majesté l'Auguste Souverain ayant employé tous les moyens possibles pour rétablir l'ordre dans l'Île de Sicile, en préférant les voies de la réconciliation à celles de la force, les Insulaires ayant répondu avec des actes de révolte croissants, Sa Majesté a pris disposition afin que les hostilités soient reprises (...) et qu'il soit bloqué le Port et le Golfe de Palerme (...) Je voudrais donc renseigner Votre Excellence pour le mettre au jour de la situation et pour dispositions du commerce... »<sup>216</sup>. La notification de la cession de la protection consulaire sarde aux Siciliens de Tunis est envoyée par De Martino à Geymet le 1<sup>er</sup> novembre 1849. L'expérience révolutionnaire du printemps des peuples est définitivement finie, en Italie comme chez les Italiens en Tunisie.

#### *Les conséquences de l'unification italienne en Tunisie.*

L'enthousiasme de la colonie est évident au moment de l'unification politique de l'Italie en 1861. Un rapport consulaire rédigé quelques jours après la proclamation du Royaume d'Italie et l'anniversaire de la naissance du Roi Victor Emmanuel II décrit la fête populaire qui a lieu dans le quartier européen de la médina de Tunis. Les sources consulaires italiennes affirment qu'outre aux populations italienne et européennes, aussi: « La foule immense des Maures qui était mélangée aux Chrétiens semblait participer à l'inoffensive joie des Italiens »<sup>217</sup>. Une délégation de notables italiens, dont malheureusement on n'a pas les noms, offre au consul sarde (désormais italien) Mathieu un drapeau italien « richissime et énorme »<sup>218</sup> en soie en tant que « souvenir de la foi constante pour les destins de l'Italie libérée et unifiée »<sup>219</sup>. L'offre du drapeau au consul de la part d'une délégation est un événement symbolique que l'on pourrait interpréter comme la volonté de la colonie – ou, mieux, de ses notables – de souligner l'importance des ressortissants dans les affaires consulaires. Le don du drapeau est donc une façon symbolique de rappeler que si la légitimité institutionnelle du consul vient des institutions centrales, sa légitimité

---

<sup>216</sup> « Sua Maestà il mio Augusto Sovrano avendo impiegato tutt'i possibili mezzi onde ristabilire l'ordine nell'Isola della Sicilia, e preferire le via di conciliazione a quelle della forza, quegl'Isolani avendo corrisposto con atti crescenti di ribellione, ha la Maestà Sua disposto che siano ripigliate le ostilità (...) e bloccarsi il Porto e Golfo di Palermo (...) Io dunque mi dò a premura di passarne prevenzione a V S. Ill.ma per intelligenza e norma del Commercio... » Ivi, 16 avril 1848.

<sup>217</sup> ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 849, f. 1861, 19 Mars 1861.

<sup>218</sup> Ibidem.

<sup>219</sup> Ibidem.

formelle est négociée avec les composants influents de la communauté. D'ailleurs entre les années '60 et '80 du XIX<sup>e</sup> les doléances et les protestations des notables italiens de Tunis au Ministère ont le pouvoir de faire changer des consuls qui ne voulaient pas se rapporter au pouvoir informel – mais très concret – des notables de la colonie. Au lendemain de l'unification politique italienne, les institutions pré-unitaires consulaires de Tunisie doivent s'adapter à la nouvelle situation. Le consulat piémontais avait démontré son hégémonie, déjà pendant l'année 1848, sur les Siciliens et les Toscans. Seul le consulat napolitain résiste jusqu'à ce moment-là à une abdication de ses offices en faveur du consul sarde. La fin de l'institution consulaire napolitaine et son assimilation dans les institutions italiennes, n'est pas à Tunis une occasion de conflit, mais – au contraire – de réconciliation et de négociation. L'acte final de l'existence du Royaume des Deux-Siciles est la chute de la forteresse de Gaeta en février, après trois mois de siège. En avril, une délégation d'Italiens de Tunis organise un concert de bienfaisance pour les familles victimes de Gaeta ; parmi les organisateurs, on retrouve anciens patriotes exilés comme Gaetano Fedriani, Mario Simeoni, Quintilio Mugnaini, et des marchands et notables comme Giovanni Vignale, Andrea Peluffo, Molco, Calligaris<sup>220</sup>. On peut inscrire cet acte de bienfaisance pour les victimes de Gaeta, quelques mois après la conquête définitive par les troupes sardes, dans le cadre d'une réconciliation nationale. De plus, le concert a lieu dans la demeure de (l'ancien) consul napolitain Arnaldo De Martino, fils de Saverio, qui offre sa maison et son haut patronage à côté de celui du consul italien Mathieu. La délégation écrit une lettre adressée au Roi Victor Emmanuel et au ministre des affaires étrangères Cavour pour signaler cette initiative, dans la lettre l'ancien consul De Martino est défini par les délégués comme « Consul Italien en disponibilité ». Dans un autre rapport écrit par Mathieu, le napolitain Arnaldo De Martino est décrit comme un sympathisant de la cause italienne. Il est probable que les actes d'amitié et de concorde qu'il a promus entre ressortissants sardes et siciliens pendant les derniers mois avant la chute de Gaeta font partie d'une stratégie personnelle. À travers le consul Mathieu, De Martino fait savoir au ministre Cavour les actes de déférence à la cause italienne, et aussi les titres et les qualifications qu'il a en tant qu'agent consulaire napolitain. Il demande donc que l'on tienne compte de

---

<sup>220</sup> Ivi, 30 Avril 1861.

son statut, de son expérience et de ses offices lors de la réorganisation du service consulaire. Il confie très vite au consul italien les archives de son bureau, c'est-à-dire la liste et les affaires des sujets napolitains de Tunisie, et propose tout de suite la fusion des deux consulats. Au prisme de ce rapport, on peut avancer l'hypothèse que le patronage du concert pour les victimes de Gaeta rentre dans une optique de stratégie personnelle pour sauvegarder la carrière qui risque d'être ruinée avec la fin des Bourbons. La famille De Martino qui tient l'office consulaire napolitain depuis 50 ans, de père en fils, doit rentrer à Naples étant exclu Arnaldo de l'office de consul italien à Tunis<sup>221</sup>. De Martino intègre ensuite le système consulaire italien qui lui confie la prestigieuse administration consulaire de Constantinople<sup>222</sup>. En Tunisie on peut remarquer une hégémonie piémontaise sur les affaires de la nouvelle Italie : au poste de Tunis est nommé comme premier consul d'Italie le turinois Eugenio Fasciotti. Il connaît déjà le milieu tunisois, car, en 1845, a été commis consulaire en Tunisie et pendant cette période il s'est marié avec une dame de la riche bourgeoisie italienne locale, Carlotta Gnecco, originaire génoise. Il revient à Tunis le 30 août 1861 comme premier consul nommé d'Italie après avoir été consul sarde à Naples, mais à cause d'un conflit avec le consul français il quitte la Tunisie en octobre 1862. Après lui, au poste de consul italien de Tunis est nommé Enrico Bensa, ancien secrétaire particulier du Roi Victor Emmanuel II, mais étant très impopulaire auprès des marchands italiens de Tunis, il est obligé de démissionner en mai 1863<sup>223</sup>. Carlo Francesco Gambarotta, lui aussi Piémontais, est le quatrième consul (Mathieu, Fasciotti, Bensa) depuis l'unité en trois ans, il reste jusqu'en 1865 lorsqu'il est déplacé à Lyon à cause de doléances des marchands italiens de Tunis. Ces derniers se plaignaient de ne pas avoir profité de la présence d'une escadre italienne au port

---

<sup>221</sup> RIGGIO Achille, « Riflessi del Risorgimento italiano a Tunisi (1847-1870) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, III-IV-A. XXXVIII, juillet-décembre 1951, p. 624. La transmission à l'intérieur d'une même famille de l'office consulaire n'était pas rare si l'on considère, juste pour le cas tunisien, la 'dynastie' des Nyssen (père, fils, neveu) pour les consulats de Toscane et d'Hollande. Sur le consulat comme « un affaire de famille » cf. WINDLER Christian, *La diplomatie comme expérience de l'autre: consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Librairie Droz, 2002, p. 46-50.

<sup>222</sup> UNIVERSITA DEGLI STUDI DI LECCE - DIPARTIMENTO DI SCIENZE STORICHE, *La formazione della diplomazia nazionale (1861-1915)*, Rome, Istituto poligrafico e zecca dello Stato, 1986, p. 272.

<sup>223</sup> Le 21 janvier 1863 Bensa reçoit une lettre de protestation contre sa gestion du consulat et de ses rapports avec la colonie italienne signée par Peluffo, Fedriani, Morpurgo, Nissim, Molco, ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1863, 21 Gennaio 1863.

de la Goulette pour régler les conflits entre le Bey et les crédateurs italiens<sup>224</sup>. L'histoire des premiers consuls italiens nous montre l'importance du pouvoir informel des notables italiens – et du contexte tunisien – pour la légitimation consulaire. Dans le choix du consul à Tunis sont privilégiés des Piémontais (Mathieu, Fasciotti, Benza, Gambarotta) ou des diplomates provenant de l'ancien réseau sarde pré-unitaire, comme Giuseppe Luigi Pinna (successeur du Gambarotta) de Sassari qui a été consul du Royaume de Sardaigne dans différents postes de l'Orient méditerranéen. La collectivité italienne avait vécu le processus du *Risorgimento* en s'engageant dans les luttes et dans les aspirations de ce mouvement politique, elle vit également les contradictions, les conflits et les désillusions du régime post-unitaire. D'un point de vue symbolique, il n'est pas anodin constater que le bâtiment du consulat italien de Tunis était celui de l'ancien consulat sarde qui avait acquis et englobé le consulat napolitain, en rue Zarkoun. La structure même du consulat italien de Tunis représente en concret une des premières contradictions du nouvel État Italien qui se révèle une expansion du Royaume du Piémont-Sardaigne dans le reste de la Péninsule. Bientôt, le réseau consulaire sarde qui a patronné et géré les manifestations des révolutionnaires patriotes italiens de Tunis en 1848, se retrouve, une fois devenu consulat italien, à réprimer et surveiller ceux qui sont déçus du nouveau régime institutionnel. La Tunisie avait été un refuge pour les exilés avant l'unité italienne, après l'unification certains patriotes déçus choisissaient le pays maghrébin pour échapper de la monarchie des Savoie. Gambarotta dans un rapport confidentiel en 1864 – demandé par le Ministère de l'Intérieur et envoyé au ministre des affaires étrangères Visconti Venosta à Turin – renseigne sur la présence de républicains italiens à Tunis et sur leurs liens avec la franc-maçonnerie locale et avec des cellules républicaines en Sardaigne :

« D'après les enquêtes faites et les informations prises, il me semble que n'existe ici aucun Comité du Parti d'Action proprement dit. Il y a à Tunis une quinzaine de personnes qui peuvent se considérer Mazziniens, mais seulement cinq ou six parmi eux sont en mesure de communiquer avec des hommes du dit parti en Italie (...) Je crois que le comité dénoncé par le Ministère de l'Intérieur pour ses relations étendues en Sardaigne n'est d'autre que l'Association existante dans cette Ville sous le nom de Loge Franc-maçonne Italienne. Celle-là est composée par quarante

---

<sup>224</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, op. cit., p. 176 ; RIGGIO Achille, « Riflessi del Risorgimento italiano a Tunisi (1847-1870) op. cit., p. 625-626.

individus environ, dont la moitié n'a même pas 18 ans et elle n'a aucune importance réelle. Elle a des relations avec Cagliari, car certains de ses membres sont natifs ou originaires de Carloforte (...) Il était Vénérable de cette Loge le Docteur Quintilio Mugnaini lequel démissionna il y a quelque jour, car, pendant une assemblée générale, on lui reprocha de tenir des correspondances particulières avec le Grand Orient de Turin... »  
225

On peut remarquer la présence encore importante, dans la collectivité italienne de l'époque, des descendants tabarquins. Le réseau tabarquin qui lie Tunis et la Sardaigne (notamment Carloforte, Sant'Antioco et Castelsardo) fonctionne encore en 1864 pour ces groupes de Sardes mazziniens qui se retrouvent, après 1861, contre le régime monarchique Savoyard. Le jeune âge de la moitié de ces mazziniens (même pas 18 ans en 1864, des véritables fils du 1848) et le lien avec la franc-maçonnerie de Tunisie démontrent la vitalité politique de la collectivité italienne qui continue à être un lieu de refuge des mouvements radicaux italiens. Tunis devient ainsi un lieu privilégié pour comprendre les contradictions italiennes grâce à son rôle de lieu d'exil pour les exclus, les marginalisés d'Italie. La composition sociale de la communauté italienne dans la Tunisie beylicale et ensuite coloniale voit la présence des marginalisés (pour raisons politiques, comme les mazziniens et ensuite les anarchistes ; ou pour des raisons sociales et économiques, comme des migrants) et d'une élite patriotique nationaliste qui s'engage souvent dans les affaires de la Péninsule. Les dynamiques de la communauté italienne se structurent sur les relations entre ces deux groupes sociaux : les notables et la bourgeoisie d'un côté, et les prolétaires et les exclus de l'autre.

---

<sup>225</sup> « Dalle indagini praticate e dalle informazione assunte non mi risulta che esista qui un Comitato propriamente detto del Partito d'Azione. Vi sono bensì in Tunisi una quindicina di persone che possono qualificarsi per Mazziniani ma cinque o sei di esse soltanto sono in grado di trovarsi in corrispondenza con uomini del partito suddetto in Italia (...) Io credo poi che il comitato denunciato al Ministero dell'Interno come avente estese relazioni nella Sardegna, altro non sia che l'Associazione esistente in questa Città sotto il nome di Loggia Massonica Italiana. Questa è composta di circa quaranta individui la metà dei quali non ha peranco raggiunto i 18 anni e non ha realmente alcuna importanza. Tiene relazioni in Cagliari perché alcuni de' suoi membri sono nativi od oriundi di Carloforte (...) Era Venerabile di questa Loggia il Dottor Quintilio Mugnaini il quale diede in questi ultimi giorni dimissioni perché in un'assemblea generale gli fu rimproverato di tenere corrispondenze particolari col Grande Oriente di Torino... » ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1864, Rapporto confidenziale 18 Febbrajo 1864.

Un comité de notables italiens est composé en 1866 pour aider l'amortissement de la dette publique italienne. Parmi les crises auxquelles le jeune État italien devait faire face, il y avait aussi la crise économique, les guerres d'unification avaient fait augmenter énormément la dette publique. La composition d'un comité national pour faire face à la dette nationale voit la participation des particuliers et des institutions, comme les mairies. La participation d'un comité tunisien attestée déjà en mars 1866 (alors que la constitution légale du comité nationale est faite en mai 1866) démontre le degré d'engagement patriotique de certains membres de l'élite italienne de Tunis. La composition régionale des signataires dévoile un élargissement de l'élite qui a commencé à avoir une ampleur nationale. Sont présents les Génois (Cassanello, Gnecco, Fedriani, Peluffo, Vignale), les Juifs livournais (Nissim, Cesana, Molco, Lumbroso) et un Sicilien (Madonia)<sup>226</sup>; parmi ces membres il y a les conseillers de l'Association Commerciale Italienne de Tunis. À l'époque, les problèmes de dette publique ne concernaient pas seulement le Royaume d'Italie. En fait, c'est pendant la même année 1866 qu'il y a une crise profonde de la dette tunisienne qui pousse l'État maghrébin de plus en plus envers la soumission aux puissances étrangères. En 1868, une commission financière internationale – gérée par l'Angleterre, la France et l'Italie – met sous tutelle les finances de la Régence<sup>227</sup>. Si nous ne pouvons pas sous-estimer, d'après Ganiage, l'importance des créanciers juifs livournais dans les finances endettées tunisiennes, d'un autre côté, il faut remarquer le rôle de l'Association Commerciale Italienne de Tunisie, composée par des Génois et des Livournais. Peut-être faut-il nuancer l'affirmation de Ganiage sur les «juifs livournais dont l'enrichissement avait été si rapide depuis que, à la faveur du désordre financier (...) géraient en maîtres les affaires de la Régence»<sup>228</sup> et l'appliquer aux riches bourgeois italiens (tant juifs livournais que chrétiens génois) outre que français et anglais. Entre 1866 et 1868, plusieurs rapports sont envoyés de part de l'Association au Ministère italien par l'intermédiaire du consul pour demander la défense des intérêts économiques des créanciers italiens de Tunis. La bourgeoisie italienne de Tunis demande des actions fortes auprès de son gouvernement, on arrive à envisager – déjà en 1868 – un

---

<sup>226</sup> Ivi, f. 1866, 14 mars 1866.

<sup>227</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, op. cit., p. 213.

<sup>228</sup> Ivi, p. 200.

protectorat international sur la Tunisie afin qu'elle puisse payer sa dette et restructurer ses finances sans dommage pour les créanciers européens :

«Il nous semble, Monsieur le Ministre, que si ce dernier Gouvernement (tunisien) déclarait sa propre faillite en demandant à ses créanciers n'importe quel sacrifice de leurs droits, il donnerait aux puissances européennes le droit de relever l'administration du Patrimoine de l'État. L'indépendance du Souverain ne serait altérée que pour peu de temps, car un bref période de sage administration suffirait au redressement de la dette, bien que soit profond le fléau produit par le gaspillage des malversations et par l'apathie des Gouvernants...»<sup>229</sup>

Cette déclaration avait été signée au nom des «composants du Conseil de l'Association du Commerce Italien en Tunisie» et il n'y avait pas seulement des Livournais. Les signataires et les créanciers qui demandent une opération de mise sous tutelle de la Régence sont: Andrea Peluffo, Gaetano Fedriani, Giuseppe Gnecco, Paolo Cassanello, Giovanni Vignale (Génois); Prospero Molco, Giuseppe Morpurgo, Francesco Cesana (Livournais) ; Achille Bogo (Vénitien). À travers ces documents de l'Association du Commerce Italien en Tunisie, on peut constater que les Livournais n'étaient pas les seuls impliqués dans l'affaire de la dette beylicale. L'ensemble de la bourgeoisie italienne de Tunisie a de forts intérêts dans les finances tunisiennes. La demande d'une protection temporaire de la Tunisie par une commission internationale ne devait pas être trop loin des désirs d'une certaine bourgeoisie italienne. D'ailleurs, déjà en septembre 1861, juste quelque mois après l'unification politique italienne, il y avait des discours qui s'inscrivent dans une rhétorique orientaliste et coloniale :

«Vu que nous ne serons plus une nation en morceau, mais entière, si nous savons utiliser cette intelligence efficace qui distinguait nos ancêtres, si nous pouvons redevenir en première ligne envers l'Orient, grâce à notre position au milieu de la Méditerranée centre géographique

---

<sup>229</sup> « A noi sembra Signor Ministro, che ove questo ultimo Governo si abbassasse a dichiarare il proprio fallimento chiedendo ai suoi creditori il sacrificio di una parte qualunque dei loro diritti, radicherebbe nelle potenze Europee il diritto d'assumere l'amministrazione del Patrimonio dello Stato, e da ciò l'indipendenza del Sovrano non sarebbe che per poco tempo alterata, perocché in breve periodo di savia amministrazione basterebbe a sanare, benché profonda la piaga prodotta dallo sperpero dalle malversazioni e dalla apatia dei Governanti » ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b.1439, f. 1867-1871, 20 Avril 1868.



du monde civilisé, nous nous préparerons la voie pour reprendre notre partie, celle qui nous appartient par droit et devoir...»<sup>230</sup>

À partir de ce document du 1861, on peut se rendre compte comment les raisons géopolitiques d'un colonialisme ou d'un expansionnisme italien en Méditerranée étaient déjà présentes du début de l'histoire nationale italienne. L'héritage d'un passé mythique et une géographie au service de l'expansionnisme italien seront des constantes dans les discours et dans les rapports entre le Royaume d'Italie et l'Afrique Méditerranéenne. D'ailleurs, comme remarque Enrico De Leone, déjà dans des écrits de Mazzini, l'on peut apercevoir une approche expansionniste pour la future Italie et l'activisme des premières années post-unitaires démontre un intérêt sur la question<sup>231</sup>. En 1869, avant d'atteindre la prise de Rome, la baie d'Assab dans la mer Rouge est acquise par la Société Rubattino, c'est le début du colonialisme italien. Pour le cas tunisien, nous remarquons, grâce au document de 1868, comment l'idée d'un Protectorat sur le pays tunisien est partagée par les représentants de la classe bourgeoise italienne de Tunis. Certes, il ne s'agit pas de proposer un Protectorat français, mais une mise sous tutelle internationale pour limiter (temporairement ?) le pouvoir autonome des Beys tunisiens. Une certaine approche colonialiste de l'élite italienne de Tunisie remonte au début de l'histoire de l'Italie unifiée. Les bourgeois Génois, Livournais, Siciliens composent vers 1870 un groupe avec des intérêts communs, réunis dans une association commerciale. L'union et la défense des intérêts économiques avec les intérêts nationaux rendront l'élite italienne de Tunisie très engagée dans le patriotisme et ensuite dans le nationalisme. La variété de la composition régionale de cette élite nous montre les changements de la population italienne dans la Régence. Après l'installation des Tabarquins, des Génois, des Livournais, et après l'arrivée des réfugiés du *Risorgimento*, commence, vers la moitié du XIXe siècle – et cela augmente au cours de la fin de siècle –, le flux migratoire des Siciliens et des Sardes. Cette dernière

---

<sup>230</sup> « Dacché non saremo più una nazione a pezzi ma intera, se sappiamo fare uso di quella intelligente operosità che distingueva i nostri antichi, se, per la posizione nostra in mezzo al Mediterraneo, centro geografico del mondo incivilito, possiamo tornare ad essere in prima linea verso l'Oriente, noi ci prepareremo la via a riprendere sotto tutti gli aspetti la parte nostra, quella che ci si compete per diritto e per dovere... » Ivi, b. 849, f. 1861, 17 Settembre 1861.

<sup>231</sup> DE LEONE Enrico, « Un centenario: l'acquisto della Baia di Assab (1869 - 1969) », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, 25-1, mars 1970, p. 75-81.

vague migratoire change pour toujours la composition sociale de la présence italienne en Tunisie.

#### 1.4) Les migrations de la fin du XIXe siècle.

*Les Siciliens et les Italiens du Sud : travailleurs, marginalisés et réfugiés.*

Depuis la moitié du XIX siècle, les Siciliens – qui avaient toujours fréquenté les côtes tunisiennes pour la pêche – s’installent de plus en plus dans les villes côtières de la Régence. Les possibilités économiques provenant des réformes des Beys et – après 1881 – de la colonisation française sont les raisons principales de l’installation de prolétaires de l’Italie du Sud, de Sicile et de Sardaigne dans le pays tunisien<sup>232</sup>. Comme nous l’avons signalé auparavant, en 1848, il y a à Tunis un groupe de notables siciliens qui sont engagés politiquement dans les mouvements patriotiques. Même s’il y a des entrepreneurs et notables siciliens très influents dans la Tunisie coloniale, la plupart de Siciliens de Tunisie appartient à une classe prolétaire composée par des paysans, des fermiers, des terrassiers et des ouvriers. Le grand flux migratoire prolétaire vers la Tunisie commence à la fin du XIX, et il a son point maximal pendant les premières années du XX siècle. Il s’agit bien évidemment de longues tendances migratoires qui s’imbriquent avec les autres et s’entremêlent avec les composantes précédentes. D’après un rapport consulaire du 1906 qui présente des statistiques sur la base des registres du 1900, on peut constater qu’à cette époque-là, les Siciliens composent 72,70% de la communauté italienne. Toujours selon ce rapport, dans le sous-groupe des Siciliens le 77% provient de la Sicile occidentale, notamment des provinces de Trapani et de Palerme<sup>233</sup>. La présence italienne en Tunisie a été jusqu’à la moitié du XIX une présence commerciale, composée pour la plupart par des marchands, entrepreneurs et employés dans l’administration beylicale. Le grand flux migratoire s’inscrit dans le cadre des migrations italiennes, les profonds changements économiques poussaient hors d’Italie les démunis et les travailleurs qui veulent améliorer leur condition. L’émigration de Siciliens vers la Tunisie (comme ailleurs) est le résultat des contradictions de l’unification politique italienne. À travers le changement de la

---

<sup>232</sup> RAINERO Romain, *La présence italienne en Tunisie de 1868 à 1896, d’après les bulletins diplomatiques et consulaires* dans INSTITUT SUPERIEUR D’HISTOIRE DU MOUVEMENT NATIONAL, *Les relations tuniso-italiennes dans le contexte du Protectorat: Tunis les 12 et 13 mars 1999*, Tunis, Institut Supérieur d’Histoire de Mouvement National, 1999, p. 19-30.

<sup>233</sup> COMMISSARIATO GENERALE DELL’EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., 1906, p. 333.

composition sociale de la communauté italienne de Tunisie, on peut apercevoir les conflits et les tensions du pays de départ: l'Italie. On ne peut pas réduire le passage de l'Italie à la Tunisie comme un passage de la métropole à la colonie ou d'un centre à une périphérie. Cela ne permettrait pas de voir la complexité et la richesse de l'espace colonial tunisien. Les marginalisés d'Italie trouvaient en Tunisie un refuge (temporaire ou définitif). Les sources proviennent, en grande partie, par les services consulaires et par les institutions et associations de la bourgeoisie. Une critique des sources nous permet de comprendre leur regard envers certains émigrés considérés comme dangereux pour le nouvel ordre national italien. Les Siciliens qui ont été les premiers à manifester à Tunis des sentiments patriotiques en 1848, sont les premiers à être vus comme une population potentiellement dangereuse pour les intérêts nationaux italiens. La ville de La Goulette est le point d'accès privilégié pour les Siciliens qui débarquent en Tunisie. Cette bourgade accueille le principal port pour la capitale Tunis. Dans cette ville, l'office consulaire italien, au lendemain de l'unité italienne, essaye de contrôler les mouvements d'hommes :

« Les vols fréquents, les agressions, et les attaques qui depuis quelque temps sont à déplorer dans cette ville et dans la Régence, sont généralement attribués aux Siciliens ici réfugiés et il m'ont poussé à promulguer cette ordonnance (...) Ce Consulat General avait déjà dû demander au bureau de la Goulette une surveillance rigoureuse sur les individus qui débarquaient ici sans passeport régulier. D'ailleurs, la facilité avec laquelle les voisins siciliens peuvent s'introduire dans ce territoire de chaque point de la côte a ici regroupé un certain nombre de sujets dangereux, *camorristi*, condamnés, insoumis au service militaire et responsables d'actions délictueuses... »<sup>234</sup>

La facilité d'accès par voie de mer pour les Siciliens est une constante dans toute l'histoire de l'émigration sicilienne en Tunisie. La volonté de contrôler et gérer ces mouvements migratoires est une constante des administrations italiennes et du Protectorat français. En ce qui concerne l'administration beylicale précoloniale, on

---

<sup>234</sup> « Le continue ruberie, le aggressioni e i ferimenti che da qualche tempo sono a deplorarsi in questa città e nella Reggenza, essendo generalmente attribuite ai Siciliani qua rifugiati, mi hanno mosso a pubblicare la ordinanza (...) Questo Consolato generale aveva già dovuto commettere all'uffizio della Goletta una rigorosa sorveglianza sugli individui che qua sbarcavano senza regolar passaporto. La facilità peraltro colla quale i vicini Siciliani possono introdursi in questo territorio da ogni punto della costa ha qua radunati un certo numero di soggetti pericolosi, *camorristi* e pregiudicati, refrettarj alla leva e responsabili di azioni delittuose... », ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1863, lettera del 27 Gennajo 1863.

peut remarquer qu'il n'y a pas une limitation ou une nécessité de contrôle envers ces migrants qui débarquaient à la Goulette. Le document d'archives cité ici, écrit en 1863, montre une précoce criminalisation des Siciliens de Tunisie qui sera très répandue, pendant le XIX et XX siècle. Voleurs et criminels, les Siciliens sont les marginalisés de la nouvelle unité italienne. Il n'est pas point anodin se référer à la date de production du document, janvier 1863. Vers la seconde moitié du 1862, la Sicile vit une réactivation du processus révolutionnaire, brusquement interrompu en 1861. Garibaldi veut conduire ses troupes volontaires de la Sicile jusqu'à Rome pour compléter l'unité italienne en allant contre les stratégies politiques et les intérêts de l'élite politique savoyarde. La bataille de l'Aspromonte entre les garibaldiens et l'Armée Royale démontre la différence et l'opposition des projets patriotiques des deux âmes du *Risorgimento* italien. Dans le climat de répression envers les mouvements républicains, on peut inscrire les assassinats du 1er octobre 1862 à Palerme, dont est objet l'essai de Leonardo Sciascia « I Pugnalatori »<sup>235</sup>. La mise en relations des histoires locales, nationales, dans ce cas de l'Italie et de la Tunisie, permet de comprendre certaines raisons politiques et sociales des mouvements migratoires. L'ordonnance de la Goulette en janvier 1863 est à mettre en relation avec les troubles de l'ordre public en Sicile à cause des évènements du 1862. Désillusionnés des promesses d'émancipation sociale du *Risorgimento*, déçus par les politiques du royaume italien ou tout simplement insoumis au service militaire obligatoire, des Siciliens font route vers la Goulette pour échapper aux contrôles de la police italienne<sup>236</sup>. Le rôle de Tunis comme contre-lieu qui souligne les conflits sociaux italiens est confirmé du fait qu'à chaque répression ou émeute en Sicile correspond une vague migratoire vers la Régence. C'est toujours grâce aux archives consulaires italiennes qu'on peut trouver des informations sur une autre émeute sicilienne post-unitaire. En 1866, un conflit a lieu entre l'Italie et l'Autriche pour la possession de Venise et de sa région, la guerre est connue comme troisième guerre d'indépendance italienne. Un mois après la fin du conflit, en septembre, la population de Palerme insurge contre le gouvernement. La désillusion des garibaldiens, des républicains, la rancune des bourbonniens s'ajoute au choléra et à la

---

<sup>235</sup> SCIASCIA Leonardo, *I pugnalatori*, Milan, Adelphi (1976) 2003.

<sup>236</sup> Cf. ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1863, lettera del 27 Gennajo 1863

croissante misère des classes populaires. La nouvelle administration avec ses nouveaux impôts et règlements est mal vue par la population et le mécontentement s'amplifie. La ville de Palerme est prise par les émeutiers dans ce qui est connu comme « la révolte du sept et demi », car elle dura sept jours et demi avant que l'Armée Royale, avec une escadre dans le golfe de Palerme, bombarde la ville<sup>237</sup>. L'état de siège est proclamé pour la ville de Palerme et son département. Les dévastations des bombes, les répressions, les émeutiers fusillés témoignent encore une fois les contradictions de l'Italie au lendemain de son unification<sup>238</sup>. La fin de la révolte voit les troupes italiennes parcourir l'intérieur de la Sicile en cherchant les bandes d'insurgés échappés au dernier moment de la prise de Palerme. Dans telle situation d'instabilité sociale et politique, l'épidémie de choléra augmente. Officiellement, c'est pour cette raison que l'administration consulaire italienne demande au Bey de Tunis de faire contrôler par une escadre ses côtes contre les clandestins qui pourraient apporter avec eux le choléra dans le pays tunisien. Mais à cette demande officielle, il y en avait une autre sous-entendue, visant bien autre genre de virus, celui de la révolte :

« Ce Conseil sanitaire avait – pour faire suite à ma proposition – demandé à S. A. le Bey de faire croiser les vapeurs au long de la côte de la Régence, pour empêcher les débarquements clandestins de passagers après la survenue du choléra dans la proche Sicile. But implicite de ma proposition était aussi de s'opposer à la fuite envers ces plages de ceux qui avaient participé aux récents faits de Palerme (...) la crainte de pareils débarquements il est de plus en plus grave, et il y a déjà quelqu'un qui affirme que de nombreux Siciliens sont comparus dans les proximités de Galippia (...) En tout cas, je ne cesse pas de faire surveiller par les gardiens du Consulat (...) les Siciliens qui sont dans ces alentours, et je suis certain que si on aura des confirmations de ce qu'on a

---

<sup>237</sup> RIALI Lucy, « Legge marziale a Palermo: protesta popolare e rivolta nel 1866 », *Meridiana*, 24, 1995, p. 65-94.

<sup>238</sup> Ibidem.

affirmé (...) je pourrai bientôt renseigner V.E. à propos des individus débarqués et sur les moyens dont j'ai besoin pour les faire arrêter... »<sup>239</sup>

Si la Goulette, grâce à son port, est le point d'accès principal pour Tunis, l'autre lieu privilégié de débarquements clandestins est situé sur le Cap Bon, au nord de la Tunisie, et il est nommé dans le document ci-cité avec le nom italianisé de Galippia. Ce village porte le nom de Kelibia qui dans un passage phonétique de l'arabe tunisien à l'italien est devenu Galippia. Très proche de la Sicile, il est à quelques kilomètres de l'île sicilienne de Pantelleria, Kelibia/Galippia est un autre point d'accès de l'émigration sicilienne en Tunisie entre le XIX et XX siècle. Le consul italien à Tunis veut contrôler et gérer ces passages clandestins qui s'opposent au pouvoir étatique qu'il représente. Une constante dans la politique méditerranéenne est la volonté des pouvoirs centraux étatiques de contrôler et gérer l'espace maritime siculo-tunisien, lieu de passages et d'échanges difficilement contrôlables<sup>240</sup>. La population locale qui pratique et vit les lieux de la côte – comme les marins et les pêcheurs – arrive souvent à échapper aux contrôles policiers grâce à sa connaissance des lieux. Dans la proposition du consul italien, les contrôles sanitaires contre la diffusion du choléra servent aussi à empêcher les débarquements des réfugiés politiques. Le lien entre maladies sanitaires, le choléra, et maladie sociale, l'émigration politique, démontre la perception de l'élite politique envers les mouvements sociaux qui troublent l'ordre du royaume. D'ailleurs, ceci ne sera pas la dernière occasion de parallélisme entre maladie et l'émigration des Italiens du Sud vers la Tunisie. En 1906, lors de la grande migration prolétaire vers la Tunisie, le

---

<sup>239</sup> « Questo Consiglio Sanitario avea sulla mia proposta espresso il voto a S. A. il Bey di fare incrociare dei vapori lungo la costa della Reggenza, onde impedire gli sbarchi clandestini di merci e di passeggeri (sic) dopo la comparsa del colera nella vicina Sicilia. Scopo implicito della mia proposta era pure quello di contrastare la fuga verso queste spiagge ai compromessi nei recenti fatti di Palermo (...) si fa ognor più grave il timore di simili sbarchi e già vi è chi asserisce che numerosi siciliani siano testé comparsi nelle vicinanze della Galippia (...) Dal canto mio non cesso dal far sorvegliare dalle guardie del consolato (...) i siciliani che si trattengono in questi dintorni e son certo che ove si confermasse l'asserzione anzidetta (...) potrò fra breve ragguagliare V. E. sul conto degli individui sbarcati e sui mezzi che mi occorreranno per farli arrestare... » ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agencia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1866, lettre du Consul au Ministère du 22 Octobre 1866.

<sup>240</sup> BEN-YEHOYADA Naor, « Maritime Gentrification: Class Formation And The Spatial Aspects Of The Labor Process In The Channel Of Sicily, 1955-1990 », *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development*, 41-1, 2012, p. 43-73.

consul de l'époque Tommaso Carletti décrit ainsi l'arrivée en masse des prolétaires des îles et de l'Italie méridionale en Tunisie :

« Les pépinières de notre colonie sont la Sicile, les provinces de l'Italie méridionale et la Sardaigne. Cela était prévisible à cause de la proximité, du climat, des habitudes, les Siciliens, les Sardes et les Méridionaux sont en Tunisie plus à l'aise que les Italiens du Centre et du Nord. Il y a pour eux un *minor resistentia* à surmonter. Et l'émigration, comme les maladies, suit les chemins de la résistance mineure ... »<sup>241</sup>

Quarante ans après le 1866, la perception de l'émigration reste toujours proche d'une image négative, comme celle d'une maladie contagieuse qui infecte les voisins moins protégés. Le rapport consulaire du 1906 décrit une communauté en train de vivre l'arrivée massive de l'émigration méridionale en Tunisie. Les réfugiés du 1866 appartiennent à une émigration d'ordre politique alors que vers la fin du siècle et début du XXe il s'agissait pour la plupart de migrants poussés vers la Tunisie par des raisons économiques. Ces tendances générales ne peuvent pas effacer la complexité des différentes raisons de l'émigration. Le caractère plus politique et populaire de la présence sicilienne dans la Tunisie précoloniale est démontré par la création d'une association qui dévoile un autre côté de la communauté italienne. À l'Association Commerciale Italienne, composée par les grands marchands Génois, Piémontais, Livournais et quelques rare Sicilien, s'ajoute une association ouvrière qui voit le jour en 1863. Le nom de l'association est « Associazione Patriottica Italiana di mutuo soccorso tra gli operai di Tunisi » ou *Società Operaia*, Société ouvrière, et dévoile son but à la fois patriotique et social envers les ouvriers qui commençaient à devenir une composante de plus en plus nombreuse au sein de la communauté. Il ne s'agit pas d'une association constituée par des ouvriers, mais plutôt d'une société philanthropique pour aider les ouvriers et leurs familles. La composition du bureau de l'association dévoile l'appartenance bourgeoise des fondateurs de l'association : le président est Giovanni Scavo, médecin ; le vice-président, Francesco Baldolucci, est professeur à l'école polytechnique du Bardo ; le 2<sup>e</sup> Vice-Président, Marino

---

<sup>241</sup> « I vivai della nostra colonia sono la Sicilia, le provincie dell'Italia meridionale e la Sardegna. Ciò, del resto era da presupporre, poiché, per ragione di vicinanza, di clima, di abitudini, i Siciliani, i Sardi e i Meridionali si trovano in Tunisia più in casa loro che gl'Italiani del centro e del nord. C'è per quelli una *minor resistentia* da superare. E l'emigrazione, come le malattie, segue le vie della minima resistenza... » COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, op. cit., p. 334.



Lopez, est horloger du Ministre Kazhnadar ; le secrétaire (signature illisible), est un négociant ; le trésorier, Giuseppe Madonia, est marchand et entrepreneur. Ce dernier participe, quelques années plus tard, au comité des notables italiens pour l'amortissement de la dette publique italienne. Les noms indiquent leur origine méridionale et leurs métiers une condition économiquement aisée. On peut apercevoir une tendance politique progressiste dans cette association qui nomme en tant que président honoraire Giuseppe Garibaldi, un an après la tentative militaire de conquérir Rome, bloquée par les troupes royales dans l'Aspromonte. D'ailleurs, on peut se rendre compte de son approche patriotique et paternaliste envers les ouvriers dans la lettre que l'association envoie au consul de Tunis :

« Nous croyons opportun, même indispensable, de créer une société de secours mutuel parmi les ouvriers, la raison principale de cette idée vient du grand nombre d'Italiens qui dans ces derniers temps, peuplèrent la colonie (...) Deuxièmement, la société veut consolider les fondements de l'égalité voulue dans le Statut, car la Colonie se trouve sans un centre quelconque et il arrive souvent que peu de personnes parlent à son nom en consultant certains de leurs amis et ignorent le reste des Italiens (...) La Société a comme objectif d'inculquer dans le peuple l'affection pour le nouvel ordre des choses, le respect qu'il faut donner aux lois (...) l'association est déjà peuplée par deux cents ouvriers, chefs de famille lesquels répondirent à l'appel avec le but principal de faire instruire leurs enfants à l'école du soir qui la Société veut ouvrir... »<sup>242</sup>

Il est intéressant de remarquer qu'une des raisons de la constitution de la société de secours mutuel a été la nécessité de créer un centre institutionnel qui puisse prendre parole à travers le concours de la majorité des Italiens de Tunis. La polémique contre les « personnes » qui parlent au nom de toute la communauté, mais en réalité par intérêt privé, est adressée aux notables qui gèrent les relations avec le consulat. En fait, on peut remarquer que bien qu'il s'agisse des mêmes années que la

---

<sup>242</sup> « Credemmo opportuno, anzi indispensabile di dar vita ad una società di mutuo soccorso fra gli operaj, il movente principale di questo pensiero deriva dal gran numero d'Italiani che in questi ultimi tempi popolarono la colonia (...) In secondo luogo la Società tende a consolidare le basi dell'uguaglianza volute dallo Statuto, poiché la Colonia trovandosi priva di un centro qualunque spesso succede che poche persone parlano a suo nome consultando appena pochi loro amici e trascurando il resto degl'Italiani (...) i veri moventi della Società sempre intenta ad insinuare nel popolo l'affezione al nuovo ordine di cose, il rispetto dovuto alle leggi (...) l'associazione trovasi già popolata di ben duecento operai capi di famiglia i quali accorsero volenterosi all'appello collo scopo principale di far istruire i loro figli nella scuola serale che la società desidera aprire... » ASDMAE, Moscati VI, Rapporti dell'Agenzia e Consolato Generale in Tunisi (1861 – 1887), b. 850, f. 1863, lettre du comité de l'association au Ministre, Tunis, 2 juin 1863.

constitution de l'Association Commerciale Italienne, aucun des membres ne participe dans l'autre. La Société Ouvrière est fondée par un groupe de notables qui n'est pas représenté dans les actions de l'élite marchande. Seulement Giuseppe Madonia signe avec les autres notables (Génois, Livournais, Piémontais) le document pour l'amortissement de la dette italienne, sinon – d'après les archives consultées – aucun des autres signataires n'a des relations avec les notables de l'Association Commerciale. Ils sont des personnalités de la communauté qui essaient de se constituer en association, pour avoir plus de poids et pouvoir dans les relations avec le consulat et donc avec la Métropole. Dans le document de constitution, ils demandent ouvertement aide et soutien de la part du gouvernement central pour les activités de la Société. L'approche paternaliste et patriotique qu'ils ont envers les ouvriers est dévoilée par leur intention d'« inculquer » auprès de la population ouvrière « l'affection pour le nouvel ordre des choses » c'est-à-dire l'amour et le respect envers la nouvelle patrie italienne. On peut souligner la nécessité de construire des corps sociaux intermédiaires, comme les associations, pour créer un lien entre la population émigrée et la Métropole qui, à travers son système consulaire, peut donner soutien et appui aux besoins de la communauté ou de qui la représentait. Les deux cents chefs de famille qui répondirent à l'appel de la Société démontrent que la composition sociale de la communauté italienne, autrefois marchande et aisée, commence déjà vers les années 1860 à changer. Si l'on considère les familles des deux cents ouvriers basés seulement sur la ville de Tunis, on se rend compte que le nombre des ouvriers italiens en Tunisie, en 1863, était considérable. Le grand changement de la fin du siècle qui verra la communauté devenir en majorité ouvrière et prolétaire est anticipé par une présence ouvrière en 1863, qui nécessite d'une institution de référence : la *Società Operaia*. La pénétration économique occidentale, commencée par la commission financière internationale, enlève l'autonomie au pouvoir beylical de plus en plus endetté et donc faible et soumis aux puissances étrangères. Si l'Angleterre et l'Italie ont de forts intérêts économiques en Tunisie, c'est la France la plus impliquée dans les œuvres d'infrastructures tunisiennes grâce à la proximité de sa colonie algérienne. Ces travaux demandent une quantité de main-d'œuvre qui attire les migrants. Dans les statistiques et dans la documentation consulaire émerge le lien entre émigration

italienne et investissements français en Tunisie. En fait, déjà avant le traité du Bardo du 1881 qui marque le début de la protection française sur la Régence, les œuvres publiques financées par le capitalisme français en Tunisie, attirent un flux migratoire de la Sicile :

« En 1876, vinrent à s'installer en Tunisie 304 Italiens, et 202 l'année suivante. En 1878, nos immigrés sont d'emblée 1500 environ. Pourquoi cette rapide augmentation de l'immigration italienne ? Pendant cette année on commença la construction du chemin de fer français de Tunis jusqu'à la frontière algérienne. Si bien qu'on peut dire que, dès le début, les Français furent ceux qui promurent une considérable immigration italienne en Tunisie. Depuis ce moment, notre immigration est augmentée de plus en plus, mais surtout après le '81, c'est-à-dire après l'occupation française... »<sup>243</sup>

#### *Les Sardes : entrepreneurs et ouvriers de mines.*

Une autre présence insulaire qui commence pendant ces années à s'installer en Tunisie est celle des Sardes. Comme pour les Siciliens, les Sardes ont fréquenté les côtes tunisiennes pour la pêche, les contacts, et les échanges méditerranéens sont très fréquents. Ces contacts incluent les parcours des Tabarquins qui dans leur diaspora, avaient dans les îles sardes du Sulcis – Sant'Antioco et San Pietro – un des leurs centres de mobilité. Mais celle des Tabarquins (ou, pour la précision « carolini » en tant que provenant de la ville tabarquine de Carloforte) n'est pas la seule migration vers la Tunisie depuis la Sardaigne. Des Sardes « autochtones » vers la seconde moitié du XIXe siècle trouvent dans le pays maghrébin un lieu d'accueil. Comme pour le cas sicilien, il s'agit pour la plupart des émigrations économiques ; ouvriers ou paysans cherchant une amélioration des conditions de vie, ou voulant profiter de certaines conditions favorables de l'économie tunisienne pour gagner de l'argent et rentrer en Sardaigne. D'ailleurs, la Tunisie est une destination proche de Sicile et de Sardaigne. Cela implique une possibilité et une facilité de mouvement entre les deux côtes qui rendent une partie importante de cette émigration comme temporaire,

---

<sup>243</sup> « Nel 1876 vennero a stabilirsi in Tunisia 304 Italiani e 202 nell'anno seguente. Nel 1878 i nostri immigrati salgono d'un tratto a 1500 circa. A cosa era dovuto questo rapido aumento dell'immigrazione italiana ? Al fatto che in quell'anno appunto si cominciò a dare opera attiva alla costruzione della ferrovia francese da Tunisi al confine a algerino. Sicché si può dire che, fin dalle origini, furono i Francesi quelli che promossero una considerevole immigrazione italiana in Tunisia. Da allora la nostra immigrazione è andata sempre aumentando , ma specialmente dopo l'81, cioè dopo l'occupazione francese » COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, op. cit., p.325.

provisoire. Si au cours du siècle la présence des Siciliens augmente et se développe dans plusieurs domaines comme agriculture, maçonnerie, pêche, industries, les Sardes se vouent plus au travail dans les mines de l'intérieur tunisien. En Sardaigne une crise économique et sociale pousse une partie de la population à la mobilité vers meilleures destinations. Il y a aussi des ingénieurs mineurs ou des entrepreneurs de mines qui après avoir exercé la profession en Sardaigne, vont en Tunisie à continuer le métier vu la richesse des mines de la Régence surtout après l'exploitation pendant l'administration française. Parmi ces ingénieurs et chefs-mineurs, on compte: Efisio Garau, Giorgio Asproni, Giuseppe Pinna, Luigi Ratti qui à travers des parcours internationaux, avec des études à Paris et à Freiberg, ont contribué à l'expansion du secteur minéralier tunisien<sup>244</sup>. Parmi les entrepreneurs sardes du secteur minier il faut citer Giambattista Dessì de Cagliari qui est titulaire des mines des phosphates de Ghardimaou, de Sidi El-Taia en plus d'une entreprise à Tunis<sup>245</sup>. Dessì devient un des notables italiens les plus influents de Tunisie. En 1915, il est membre dans les conseils d'administration de l'hôpital italien « Giuseppe Garibaldi », et du journal « L'Unione ». En 1917, il est aussi membre du conseil d'administration de l'association de la garderie pour les enfants des soldats italiens de Tunisie. En tant qu'entrepreneur des mines tunisiennes, il connaît bien le milieu local. C'est peut-être pour cette raison que le gouvernement italien lui confie en 1913 la mission de négociateur entre les intérêts italiens en Libye et un des chefs de la résistance tripolitaine Suleiman el Barouni. L'important rôle diplomatique de résoudre la résistance tripolitaine contre les troupes italiennes est confié à un des notables italiens de Tunisie, entrepreneur, qui n'avait jamais fait de parcours ou carrière diplomatique. Il est en contact avec Rome et le réseau consulaire<sup>246</sup>. Cela montre l'importance que la communauté italienne détient au long de la guerre en Libye. En outre, cela peut être signe d'une impréparation de la diplomatie italienne qui doit recourir à des notables locaux, sans expérience, pour l'accomplissement d'une opération diplomatique très délicate et importante pour le futur de la colonie italienne de la Tripolitaine. Si Dessì est donc un des notables qui composent l'élite italienne

<sup>244</sup> TORRE Gianfranco, « il trust sardo-ligure » p. 60 en MARILOTTI Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa: l'emigrazione sarda in Tunisia 1848-1914*, Rome, Carocci, 2006.

<sup>245</sup> CAMERA ITALIANA DI COMMERCIO, *Elenco delle Ditte Commerciali Italiane*, op. cit. 1915.

<sup>246</sup> ARCHIVES NATIONALES DE TUNISIE, Série E, Carton 550, dossier 30/15, 1913, « Gens à surveiller », sous-dossier « J. B. Dessis ».

de Tunisie, il n'est pas le seul Sarde dans une position de notabilité au sein de la communauté. Dante Gerini, Luigi et Arminio Piga sont eux aussi des entrepreneurs dans le secteur des phosphates et ce dernier est aussi le propriétaire de la mine de Souk El Khemis. Tous les deux provenant de Sassari, ils sont aussi des ingénieurs mineurs qui ont obtenu leurs diplômes à Turin et à Rome. Francesco Sanna, de la région sarde de l'Iglesias, ingénieur, a obtenu son diplôme à Freiberg, comme son collègue Eugenio Boi. Les parcours de ces ingénieurs miniers partent de Sardaigne, passent dans les institutions européennes les plus prestigieuses du secteur comme l'École des Mines de Paris, Rome, Turin ou l'Académie de Freiberg, pour finir en Tunisie. Le passage de l'exploitation minière de la Sardaigne à la Tunisie est expliqué par la chute du prix du plomb sarde et l'augmentation de l'extraction des mines tunisiennes. Un exemple est la mine de plomb de Djebel Ressay (ou Gebel Arsâs dans certains documents italiens) qui est située entre les gouvernorats de Ben Arous et de Nabeul – au nord de la Tunisie –, dont le personnel est composé par des ouvriers sardes qui ont travaillé dans les mines sardes avant la fermeture de ces dernières. La composition sociale de la présence sarde est donc liée au secteur minier, à côté des entrepreneurs et ingénieurs il y a les ouvriers mineurs. Selon les recherches faites par Marilotti, en 1911 le nombre des Sardes résidants en Tunisie est de 5.000 individus sur un total estimé de 130.000 Italiens, les Sardes composent à cette époque donc le 3,5% de la communauté italienne de Tunisie. La présence démographiquement et géographiquement limitée des mineurs sardes est confirmée dans le rapport du consul Carletti du 1906 où le groupe sarde est estimé être le 3,4% de la totalité des Italiens en Tunisie<sup>247</sup>. Comme pour le cas des Siciliens, l'émigration sarde en Tunisie augmente vers la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle suivant le développement industriel tunisien sous l'administration coloniale. Vers la fin du siècle, la Tunisie accueille un grand nombre de migrants italiens qui pour différentes raisons choisissent le pays tunisien comme lieu de refuge contre la persécution politique ou les crises économiques.

---

<sup>247</sup> COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari...*, op. cit., p.332.

La formation d'une élite italienne au sein de la communauté respecte des dynamiques économiques et sociales qui, certaines fois, sont parallèles aux appartenances régionales. Les juifs livournais sont très présents dans toutes les charges administratives des associations italiennes, mais ils ne sont pas les seuls – en tant que sous-groupe – à gérer la communauté et ses activités, comme démontre la présence des Génois, des Piémontais, et des certains notables siciliens et sardes. Même dans le secteur minier qui est presque exclusivement dominé par les Sardes, le facteur régional est nuancé par les documents et les faits qui nous démontrent une complexité majeure de la simple division régionale. À ce propos, on ne peut pas taire l'incontournable activité financière de Gustavo Donegani – Toscan de Livourne, mais non Juif – propriétaire de la mine de phosphates de Kâala Djerda, dans l'intérieur tunisien à la limite du gouvernorat de Kasserine et de celui du Kef. Beaucoup de Sardes travaillent dans la mine de Kâala Djerda où, à cause des conditions précaires de la sécurité au travail et de l'exploitation sur les ouvriers, il y aura des manifestations, des grèves au cours du XXe siècle. En outre, Donegani fonde en 1904 la Société des Phosphates Tunisiens<sup>248</sup>, la production des phosphates tunisiens servira à la Société des Fertilisants de Milan et à d'autres pôles chimiques italiens. Grâce aux manœuvres financières et aux affaires des phosphates tunisiens, la famille Donegani arrive à diriger le plus important groupe chimique de l'Italie du début XXe siècle : la Montecatini. Le cas des Donegani illustre brièvement les différents intérêts qui lient le capitalisme italien et français dans l'exploitation des ressources de la Tunisie colonisée. Si, comme on verra par la suite, des logiques d'appartenance nationale créent des conflits entre Italiens et Française en Tunisie, d'un autre coté il y a un réseau des intérêts économiques liés à la colonisation que voient ensemble les capitalistes français, italiens, belges et anglais. Intérêts tant des industriels « métropolitains » comme celui de Donegani, que ceux des Italiens et des Français de Tunisie ; comme par exemple, la participation en 1903 de Raffaello Moreno, Juif livournais, dans la Société des Pétroles tunisiens avec Homberger banquier de la Chambre de Commerce français de Tunis<sup>249</sup>.

---

<sup>248</sup> CRIMENI Francesco, « I Donegani. Una famiglia del primo capitalismo italiano », *Studi Storici*, 38-2, Avril - Juin 1997, p. 383-429.

<sup>249</sup> A. M., b. 3, f. « Compagnie des Pétroles ».

## Conclusion du chapitre.

Les mobilités humaines entre les deux rivages du bassin méditerranéen ont formé et influencé les sociétés riveraines. Le territoire tunisien, placé au centre de la Méditerranée et proche de la Sardaigne, de la Sicile et de la Péninsule italienne, a connu et accueilli au cours des siècles plusieurs groupes allogènes provenant de ces endroits. Au cours de ce chapitre, nous avons mis en exergue les principales vagues qui vont constituer le côté italoophone de cette présence allochtone. En s'intégrant dans la société tunisienne beylicale, ils ont fait partie de la catégorie sociale intermédiaire définie par Julia Clancy Smith comme « Euro-Tunisians » ou « Crypto-Europeans »<sup>250</sup>. Les parcours de certains Tabarquins et esclaves chrétiens, et leurs descendants, dans l'administration beylicale, montrent la grande mobilité sociale au sein de l'administration beylicale<sup>251</sup>. Une esclave, Francesca Rosso, devient la femme du Mustapha Bey et mère de Ahmed Ier Bey, qui, pendant son règne, a comme ministre aux affaires étrangères Giuseppe Maria Raffo, fils d'un esclave capturé par les corsaires tunisiens dans le Nord de la Méditerranée<sup>252</sup>. Parallèlement, les Juifs séfarades provenant de Livourne, les Grâna, tissent des liens commerciaux entre la Régence et le Grand-Duché de Toscane et forment un groupe fixe de marchands et d'intermédiaires. Pendant l'époque moderne, esclaves, pêcheurs et marchands provenant de la péninsule italienne, de Sicile et de Sardaigne, forment des groupes étrangers très liés à la société tunisienne. Au cours du XIXe siècle, d'autres vagues migratoires provenant d'Italie s'ajoutent aux précédentes. En plus, les changements politiques tant du Maghreb que de la Péninsule italienne interviennent directement dans la définition et dans les statuts de ces populations hétérogènes. La difficulté des protections consulaires sur des individus « au statut national mal défini »<sup>253</sup> montre la fluidité de ces catégories juridiques lors de l'application sur des populations intermédiaires, comme les Grâna ou les Tabarquins. Les crises politiques

---

<sup>250</sup> CLANCY-SMITH Julia Ann, *Mediterraneans: North Africa and Europe in an Age of Migration...*, *op. cit.*, p.343

<sup>251</sup> OUALDI M'hamed, *Esclaves et maîtres : les mamelouks des beys de Tunis du XVIIe siècle aux années 1880*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

<sup>252</sup> TOSO Fiorenzo, « Tabarchini e tabarchino in Tunisia dopo la diaspora », *Bollettino di Studi Sardi*, III-3, décembre 2010.

<sup>253</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie: histoire de la communauté française de Tunisie, 1814-1883*, Paris, Riveneuve éditions, 2015, p. 455

et sociales qui bouleversent l'Italie font émigrer vers la Tunisie de la première moitié du XIXe des réfugiés politiques liées au *Risorgimento*, qui influencent la formation d'un esprit communautaire entre les différentes appartenances consulaires italiennes. Dans la deuxième moitié du siècle, la vague d'émigration pour des raisons politiques ne cesse pas, les marginalisés du royaume d'Italie et, ensuite, les anarchistes en prennent le relai. Pendant cette période, augmente la migration pour des raisons économiques qui pousse notamment les Sardes, les Siciliens et les Italiens du Sud vers la Régence. À la suite de l'établissement de la protection française sur la Tunisie, la croissance de la vague migratoire italienne modifie totalement la composition sociale de la présence italienne en Tunisie. À une classe aisée composée par les différents apports des présences italophones précédentes, s'ajoute une plus nombreuse composante d'individus d'humble condition, immigrés en Tunisie pour trouver du travail dans les chantiers, dans les travaux publics et dans les œuvres pour l'exploitation coloniale française.



## 2) Un État dans l'État

Loin d'interrompre l'histoire de la présence italienne en Tunisie, l'invasion française de 1881 est le début d'une nouvelle phase des rapports franco-italiens dans la Méditerranée et, par conséquent, de l'émigration italienne dans le pays maghrébin. La proximité géographique et les liens économiques entre les deux rivages avaient permis à milliers d'Italiens de choisir la Tunisie comme pays de destination pour leur émigration. En 1881, on compte 8.300 Italiens et 700 Français en Tunisie<sup>254</sup>. Les années avant l'invasion française avaient vu une compétition entre France et Italie pour la Tunisie — définie par Jean Ganiage comme la « guerre des deux consuls »<sup>255</sup> — gagnée diplomatiquement et militairement par Paris. Néanmoins, la quantité d'Italiens présents dans la Régence et les intérêts tant économiques que politiques de Rome font la Tunisie un enjeu de politique internationale franco-italienne tout au long de l'occupation française<sup>256</sup>. La nature même du pouvoir français en Tunisie s'inscrivait dans l'équilibre des relations internationales et notamment, dans les rapports de force afro-méditerranéens avec l'Italie, l'Angleterre et l'Empire ottoman<sup>257</sup>. Si, comme décrit Benton<sup>258</sup>, pendant l'époque moderne les empires coloniaux ont eu la tendance à unifier le pluralisme législatif à travers le recours à l'autorité centrale, la situation franco-tunisienne présente des spécificités. Comme indiqué par Mary D. Lewis et Julia Clancy-Smith, la protection française sur la Tunisie engendre plusieurs contradictions et conflits dans l'espace colonial français

---

<sup>254</sup> Pour la population italienne en Tunisie en 1881 cf. *Statistica della emigrazione italiana all'estero nel 1881, confrontata con quella degli anni precedenti e coll'emigrazione avvenuta da altri Stati : contribuzione al terzo congresso geografico internazionale*, Rome, Societa Geografica Italiana, 1882, p. 153. Pour la population française en 1881 cf. DE MONTETY H. De, « Les Italiens en Tunisie », *Politique étrangère*, 2-5, 1937, p. 412.

<sup>255</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, 1. éd., Paris, Presses universitaires de France, coll.« Publications de l'Institut des hautes études de Tunis », 1959, chapitre : « Roustan contre Macciò ou la guerre des deux consuls » p. 344-352.

<sup>256</sup> BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Editions Karthala, 1981 ; MILZA Pierre, *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle: aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, Ecole française de Rome, 1981 ; RAINERO Romain H., *La Rivendicazione fascista sulla Tunisia*, Milan, Marzorati, 1978.

<sup>257</sup> LEWIS Mary Dewhurst, *Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881-1938*, Berkeley, University of California Press, 2013.

<sup>258</sup> BENTON Lauren, *Law and Colonial Cultures: Legal Regimes in World History, 1400-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 29 ; BENTON Lauren et ROSS Richard J., *Legal Pluralism and Empires, 1500-1850*, New York, NYU Press, 2013.

et dans la société tunisienne<sup>259</sup>. Aux contradictions d'un pouvoir colonial français qui doit maintenir pour des raisons d'ordre international la fiction du pouvoir colonisé — la structure beylicale — s'ajoute la question des Italiens en Tunisie. Plus nombreux que les Français et protégés par leur pays, les Italiens bénéficient des traités internationaux qui garantissent des conditions uniques et donnaient les structures juridiques sur lesquelles se fonda l'espace d'autonomie de la communauté italienne. Les Conventions de 1896, en garantissant des droits spécifiques aux Italiens de la Régence, font de la communauté un véritable enjeu géopolitique franco-italien. Pour le cas des Italiens on peut remarquer l'importance du cadre internationale dans les dynamiques internes de la communauté et même dans les stratégies personnelles. Le maintien de la citoyenneté, du réseau associatif et du système scolaire italien créait les conditions pour former ce que Gaston Loth appelait en 1905 « Un État dans l'État »<sup>260</sup>. Les relations internationales et les rapports intercommunautaires sont des éléments constants dans le développement de la présence italienne pendant la période coloniale de la Tunisie. Les opportunités provenant de ce cadre (limité) d'extraterritorialité favorise, dans certains cas, l'usage de l'appartenance italienne de la part de ressortissants du royaume vis-à-vis de l'autorité française. À travers l'interaction du cadre politique et administratif colonial avec le contexte social et culturel, le présent chapitre s'inscrit dans la volonté de reconsidérer la complexité des sociétés coloniales au prisme des perspectives de la New Imperial History<sup>261</sup>. Les Conventions de 1896 sont donc une étape incontournable pour comprendre la société italienne qui se développe en Tunisie et un point de départ sur lequel se forment les pratiques de l'appartenance identitaire italienne dans la société coloniale tunisienne. Mais les Conventions étaient aussi le produit des rapports de force précédents à 1896, qui s'inscrivent dans le contexte local comme dans celui, global, des colonialismes européens en Afrique.

---

<sup>259</sup> LEWIS Mary Dewhurst, *Divided Rule...*, op. cit. ; EADEM, « Geographies of Power: The Tunisian Civic Order, Jurisdictional Politics, and Imperial Rivalry in the Mediterranean, 1881-1935 », *The Journal of Modern History*, 80-4, Décembre 2008, p. 791-830 ; CLANCY-SMITH Julia Ann, *Mediterraneans...* op. cit.

<sup>260</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie...*, op. cit., p. 421.

<sup>261</sup> COOPER Frederick et STOLER Ann Laura, *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997 ; WILSON Kathleen, *A New Imperial History: Culture, Identity and Modernity in Britain and the Empire, 1660-1840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 ; MCCLINTOCK Anne, *Imperial Leather: Race, Gender, and Sexuality in the Colonial Contest*, New York et Londres, Routledge, 2013.

## 2.1) Le Protectorat et le changement des équilibres.

### *L'occupation française.*

L'invasion française du 1881 est précédée par plusieurs conflits diplomatiques entre les puissances européennes qui depuis 1869, avec la commission financière internationale<sup>262</sup>, ont la mainmise sur les affaires de la Régence. Chaque action d'une puissance implique la réponse des autres deux et de l'autorité beylicale, de plus en plus affaiblie par ses conditions économiques et son impuissance politique face aux convoitises colonialistes européennes. Le Congrès de Berlin de 1878 est considéré comme le moment où le concert européen donne feu vert à la France pour rallier la Tunisie à ses domaines coloniaux<sup>263</sup>. Pourtant, la compensation tunisienne — suggérée par Bismarck à la France pour faire oublier la perte de l'Alsace-Lorraine — ne se montre pas de si facile acquisition. L'affaire du chemin de fer Tunis-Goulette-Marsa en 1880 et l'affaire de l'Enfida en 1881, sont les deux événements qui causent de fortes tensions internationales entre la France, d'un côté, l'Angleterre et l'Italie, de l'autre<sup>264</sup>. La vente du chemin de fer de la compagnie anglaise Tunisie Railways — qui lie Tunis au port de la Goulette —, à la compagnie de navigation italienne Rubattino, engendre une opposition de la compagnie française d'Algérie qui possède le chemin de fer Bône-Guelma. Envoyé comme agent de la Rubattino à Londres, le Livournais de Tunis David Santillana<sup>265</sup>, réussit à remporter l'affaire malgré l'opposition et les offres de la Compagnie française aux vendeurs anglais<sup>266</sup>. Il ne s'agit pas seulement de concurrence économique, mais l'affaire est fortement imbriquée avec les intérêts géopolitiques franco-italiens. La compagnie Rubattino reçoit un appui économique et diplomatique de la part du gouvernement italien guidé par Cairoli<sup>267</sup>. D'ailleurs, l'entreprise Rubattino a depuis longtemps des fortes liaisons avec le gouvernement italien en matière de politique coloniale. En 1869, l'entreprise de navigation génoise avait acquis et ensuite concédé la baie d'Assab

---

<sup>262</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie...*, op. cit., p. 213-246.

<sup>263</sup> RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation...*, op. cit., p. 152.

<sup>264</sup> GANIAGE Jean, « Une affaire tunisienne: l'affaire de l'Enfida 1880-1882 », *Revue Africaine*, XCIX-443, 1955, p. 341-369.

<sup>265</sup> BALDINETTI Anna, *David Santillana, l'uomo e il giurista, 1855/1931: scritti inediti, 1878-1920*, Rome, Istituto per l'Oriente C.A. Nallino, 1995.

<sup>266</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie...*, op. cit., p. 359-365.

<sup>267</sup> BENOIST Charles, *La question méditerranéenne*, Paris, V. Attinger, 1928, p. 95.

dans la Mer Rouge à l'administration italienne : il s'agit du premier acte du colonialisme italien en Afrique<sup>268</sup>. La réussite italienne déclenche un activisme français qui vise à la neutralisation du chemin de fer Tunis-Goulette. En fait, au lendemain de l'affaire du TGM (le train Tunis-Goulette-Marsa) commencent les projets français pour un chemin de fer Tunis-Radès, sur la rive sud du lac salé — *Bahira* — et, ensuite, pour le port de Tunis —. Les deux projets sont présentés par la Société des Batignolles dans la perspective d'affaiblir le rôle que la ligne TGM avait sur les transports entre la capitale et son port<sup>269</sup>. Le véritable enjeu sur la Tunisie est d'ordre politique plutôt qu'économique : la France ne veut pas permettre aux autres acteurs internationaux d'étendre leur influence sur la Régence. Freycinet écrit ainsi à l'ambassadeur français à Londres à propos de l'acquisition de la ligne TGM :

«...Un Italien, le sieur Rubattino, se présente pour l'acquérir, obtient l'annulation à Londres d'un premier contrat passé avec la Compagnie française et poursuit l'achat avec une ténacité inexplicable, car ses ressources personnelles sont notoirement insuffisantes (...) Il est impossible de ne pas penser que M. Rubattino sert de prête-nom aux entreprises de son Gouvernement. Un semblable état de lutte ne saurait se prolonger sans un grand détriment pour nos relations avec l'Italie. Nous sommes bien décidés à défendre notre position acquise en Tunisie et à ne pas souffrir de partage dans la prépondérance nécessaire que nous y exerçons en matière administrative et gouvernementale »<sup>270</sup>.

La « prépondérance » en « matière administrative et gouvernementale » est définie comme « nécessaire » à cause de la contiguïté géographique de la Tunisie avec la colonie française d'Algérie<sup>271</sup>. L'affaire TGM, comme ensuite l'affaire de

---

<sup>268</sup> LABANCA Nicola, *Oltremare. Storia dell'espansione coloniale italiana*, Bologne, Il Mulino, 2007, p. 57; DE LEONE Enrico, « Un centenario: l'acquisto della Baia di Assab (1869 - 1969) », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, 25-1, mars 1970, p. 75-81.

<sup>269</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie...*, op. cit., p. 364.

<sup>270</sup> DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANCAIS: 1871-1914, Série 1, Tome 3 - 1880-1881, Paris, Imprimerie Nationale, 1929, n. 193, 6 juillet 1880, p. 164.

<sup>271</sup> « Je suis d'avis, comme vous, que nous ne devons pas ajourner beaucoup une explication nette et franche sur Tunis. Je pense même qu'il est bon de nous expliquer tout de suite, car les agissements des Italiens dans la Régence deviennent intolérables. Après avoir eu la prétention de s'y développer avec nous, on aurait bientôt celle de s'y développer à notre exclusion. Il est nécessaire qu'avant de s'engager davantage le Gouvernement italien sache que nous considérons la Tunisie comme une dépendance naturelle de l'Algérie et qu'en conséquence nous entendons y exercer notre influence exclusive. (...) Que les Italiens donc en prennent leur parti ; ils pourront venir en Tunisie à l'état individuel, pou y développer des intérêts privés comme ils peuvent venir en Algérie, mais nous n'y souffrirons pas d'intervention de leur Gouvernement... » Ivi, n. 104, 30 avril 1880, p. 92-94.

l'Enfida entre France et Angleterre, ont des implications d'ordre politique même si formellement elles ne concernaient que le champ économique. La France, qui a déjà une place prépondérante au sein de la commission internationale pour la Tunisie et des finances tunisiennes, ne craint pas les investissements italiens dans la Régence. Le gouvernement de la République craint que ceux-ci pouvaient cacher des futures interventions militaires et politiques, en faisant ainsi basculer les équilibres des puissances de la commission internationale en faveur de l'Italie. Freycinet ne met pas en doute sa foi envers le libéralisme économique :

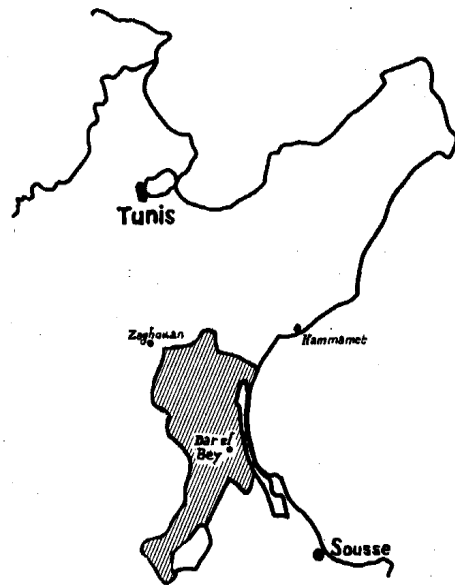
« Ce n'est pas à dire que nous entendions fermer la Régence aux capitaux ou à l'industrie des Italiens ; sur le terrain commercial et économique nous admettons leur libre concurrence. Mais ce que nous n'accepterons pas, c'est que portant atteinte à notre état de possession et troublant le développement normal de nos intérêts d'ordre supérieur, ils s'immiscent dans la manutention des services qui, en tout pays, sont considérés comme devant dépendre, d'une manière directe ou indirecte, des pouvoirs publics »<sup>272</sup>.

La question pour la France est de ne pas perdre l'influence qu'elle avait acquise et qu'elle voulait étendre dans le domaine administratif de la Régence. Le défi italien envers la suprématie française sur la Tunisie engendre un mécanisme de compétition qui ouvre la voie à la colonisation. Grâce à la pression diplomatique et aux menaces militaires, la France impose à la Régence le monopole de la Compagnie Bône-Guelma sur les futurs travaux ferroviaires dans tout le territoire tunisien. Une autre affaire qui liait intérêts économiques privés et stratégies internationales avait été le cas de l'Enfida, une grande propriété foncière entre Tunis et Sousse. Encore une fois, dès qu'ils étaient présents des intérêts économiques importants — quoique privés —, les trois pays de la commission financière (France, Angleterre et Italie) se trouvaient impliqués.

---

<sup>272</sup> Ibidem.

Le domaine de l'Enfida était tellement étendu qu'on pouvait le considérer comme une véritable région. Ses confins se déployaient de la côte du golfe de Sousse jusqu'au Sahel, à Sud, et à Zaghouan, au nord. Bien qu'il y eût des lacs salés et certains territoires infertiles et désertiques, l'Enfida, grâce à ses oliviers et à son climat, est une ressource économique non négligeable<sup>273</sup>. Il est constitué par la confiscation des terres de la tribu des Ouled Saïd pendant le règne de Ahmed Bey. Les révoltes de cette tribu contre le Bey en 1841 et 1850, et la défaite, avaient été les causes de l'expropriation en faveur des possessions beylicales<sup>274</sup>.



Kairouan  
Le domaine de l'Enfida (d'après Loth).

275

En 1874, le Bey Mohammed es-Sadoq offre l'immense propriété à son ministre Khair-Eddine, selon l'usage de la cour beylicale qui élargit, par des dons et des concessions, le nombre des favoris du Bey. Mais bientôt les équilibres de la cour changent, Mustapha ben Ismaïl est le nouveau favori. En 1878, Khair-Eddine quitte la Régence pour rejoindre Constantinople et se mettre au service de l'Empire ottoman. L'intrigue politique de l'Enfida commence lorsqu'en 1880 Khair-Eddine veut vendre l'immense propriété. Comme on ne trouve pas parmi les notables tunisiens des acheteurs disponibles pour racheter les terres de l'Enfida, des investisseurs étrangers s'intéressent à l'affaire. La Société Marseillaise — filiale de la Société industrielle et commerciale de Paris — s'associe avec la Compagnie Transatlantique pour former la Société franco-africaine pour acquérir et gérer

<sup>273</sup> MONASTIRI T., CAMPS G., GHALIA T. et SRAÏEB N., « Enfida », *Encyclopédie Berbère*, 17, 1996, p. 2630-2637.

<sup>274</sup> GANIAGE Jean, « Une affaire tunisienne: l'affaire de l'Enfida 1880-1882 », *Revue Africaine*, XCIX-443, 1955, p. 341-369.

<sup>275</sup> Ibidem.

l'Enfida et les autres propriétés mineures de Khair-Eddine<sup>276</sup>. Mustapha ben Ismaïl, en tant que favori de cour, aurait voulu la concession du domaine de l'Enfida, et il est donc opposé à sa vente. L'intervention économique française donne à cette affaire une dimension internationale. Même si formellement Khair-Eddine avait droit de vendre l'Enfida, les autorités tunisiennes dirigées par Mustapha s'opposent aux démarches. Vu l'internationalisation de l'affaire, l'opposition devait aussi être internationale. Un Juif de Gibraltar, protégé anglais, M. Levy, revendique la possession de l'Enfida<sup>277</sup>. Grâce aux manœuvres du consul anglais, des intrigues de Mustapha ben Ismaïl et de l'avocat Broadley<sup>278</sup>, l'Angleterre se retrouve impliquée dans cette affaire contre les intérêts français en Tunisie pour faire valoir les droits de son ressortissant de Gibraltar. Les autorités françaises soupçonnent que derrière de telles manœuvres, fondées sur de la documentation de Levy et sur interprétations erronées du droit musulman malikite<sup>279</sup>, se trouvent les Italiens, réels ennemis dans la lutte de pouvoir pour la Tunisie<sup>280</sup>. Comme pour le cas du chemin de fer TGM, la question économique devient d'ordre politique. Pour l'affaire de l'Enfida, un côté de l'administration et de la cour beylicale a essayé de se servir des tensions entre les trois puissances méditerranéennes pour empêcher l'acquisition d'un si vaste domaine par une société française. Le résultat est une perte de temps et d'argent pour la société marseillaise qui, à la fin, réussit à démontrer son droit à acquérir *de jure* et *de facto* l'Enfida. Avec le monopole des travaux ferroviaires, la possession effective d'un domaine vaste comme une région, les intérêts français en Tunisie étaient devenus prépondérants par rapport aux autres deux concurrents potentiels, les Italiens et les Anglais. D'ailleurs ces deux affaires, TGM et Enfida, démontrent comment à chaque opération correspondait une action des autres acteurs impliqués

---

<sup>276</sup> PONCET Jean, La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881, Paris, Impr. Nationale, 1962, p. 139-141.

<sup>277</sup> DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANCAIS: 1871-1914, Série 1, Tome 3, ...op. cit., n. 336, p 314-315.

<sup>278</sup> BROADLEY Alexander-Meyrich, The Last Punic War: Tunis, past and present, with a narrative of the french conquest of the Regency, Edimburgh et Londres, W. Blackwood, 1882.

<sup>279</sup> GANIAGE Jean, « Une affaire tunisienne: l'affaire de l'Enfida... », op. cit.

<sup>280</sup> L'ambassadeur de France à Rome écrit au ministre à propos des relations avec les Italiens en Tunisie : «... les Italiens ont pris l'offensive, et c'est la guerre au couteau qu'il nous font à Tunis ? Ils nous croient débonnaires et leur audace redouble C'est le jeu qu'ils jouent contre nous depuis l'année dernière et ils y prennent goût (...) aujourd'hui l'affaire de l'Enfida me paraît être venue compliquer la situation... » DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANCAIS: 1871-1914, Série 1, Tome 3... op. cit., n. 367, p. 350.

dans le contexte tunisien : la cour beylicale et les puissances de la commission financière.

En janvier 1881, lors de la visite officielle des souverains italiens à Palerme, en Sicile, une délégation est envoyée pour porter les hommages de la communauté italienne de Tunisie. Avec la délégation des Italiens expatriés, se trouve une autre, de la part du Bey de Tunis. Même si le Bey en personne n'est pas présent, le fait d'envoyer une délégation beylicale avec des membres de la famille royale ne peut que susciter des craintes de la part de la France. On peut lire les traces de ces craintes dans les documents diplomatiques français. Le ministre des Affaires étrangères Barthélemy Saint-Hilaire écrit à l'ambassadeur français à Rome que :

« Le gouvernement royal ne s'étonnera donc pas que la manifestation préparée par M. Macciò coïncidant avec l'envoi à Palerme d'une mission tunisienne spéciale nous cause quelque inquiétude. Je vous prie de signaler sans retard, bien que d'une manière confidentielle et tout amicale, le danger qu'il y ait pour la bonne entente de la France et de l'Italie à mettre en épreuve nos justes susceptibilités nationales (...) la moindre apparence d'atteinte portée à ce que nous devons maintenir comme notre droit provoquerait nécessairement de notre part une protestation immédiate... »<sup>281</sup>

Pour la France, il est temps d'agir résolument pour démontrer finalement que la Tunisie rentre dans son influence politique exclusive. Quelques mois avant le début de l'invasion française de la Tunisie, la France considère déjà la Régence comme interne à son espace d'influence, perçue comme un « droit à défendre » des convoitises étrangères. Mais est-ce que le gouvernement italien a de réelles intentions d'occupation militaire de la Tunisie ? À partir des sources consulaires italiennes<sup>282</sup>, nous pouvons apercevoir que si d'un côté l'Italie aurait voulu augmenter son influence sur la Tunisie, de l'autre elle envisage une condition d'autonomie formelle pour le pays tunisien. D'ailleurs, une occupation ou une protection italienne aurait signifié sans doute un conflit avec la France qui peut compter sur l'appui diplomatique du Congrès de Berlin. Faute de choix, pour l'Italie la condition la meilleure est l'indépendance formelle du pouvoir beylical, sous-

---

<sup>281</sup> Ivi, n. 327, p. 301.

<sup>282</sup> ASDMAE, Moscati VI, b.1442, f. 1881,



tutelle depuis le 1869 avec la Commission financière internationale. Grâce aux activités des Italiens en Tunisie et aux liens économiques entre les deux pays, défendre l'autonomie du Beylicat signifie défendre un *statu quo* dans lequel l'Italie a un poids incontournable dans les affaires tunisiennes. La 'guerre des deux consuls'<sup>283</sup> entre Macciò et Roustan a comme raison la volonté d'empêcher à l'un des deux la prépondérance politique sur le Beylicat. Que l'indépendance de la Tunisie se fonde sur ce fragile équilibre entre France et Italie (l'Angleterre est moins impliquée dans les affaires tunisiennes que les deux autres pays) est un fait reconnu par le consul italien, qui écrit après la mission diplomatique italienne et tunisienne à Palerme :

« Je me suis convaincu que la manière avec laquelle a été reçue la mission tunisienne à Palerme a été beaucoup appréciée parmi les couches de la société indigène. D'ailleurs, cela est normal si on considère qu'entre les deux puissances proches de la Tunisie, l'Italie est celle dont elle n'a rien à craindre et que ne la tient pas sous le cauchemar de menaces continues, mais, au contraire, son amitié est une garantie que autres n'atteignent pas à son existence... »<sup>284</sup>

Mais la France a tout intérêt à faire sauter l'équilibre sur lequel le Beylicat de Tunis se fonde. En avril 1881, commencent les opérations militaires françaises pour l'invasion de la Régence, à la suite à des incidents dans la frontière entre l'Algérie française et la Tunisie, la Kroumirie. Le colonialisme français utilise pour son avantage les rapports conflictuels entre des tribus, les Kroumirs tunisiens et les Nahd algériens, qui font du commerce et de la contrebande transfrontalière. Le prétexte a été une rixe entre les deux tribus pour une mauvaise répartition des butins. En fait, selon un rapport du gouverneur de Béja, Younes el Dziri, il y avait un accord entre les deux tribus pour effectuer des vols :

« Il y avait une espèce d'association établie entre quelques individus de Khoumir et d'autres de la Tribu Algérienne voisine, appelée Nahd. Cette association consistait en ce que les vols faits par Nahd sur le territoire algérien étaient portés par eux chez les Kroumirs qui se

---

<sup>283</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*..., op. cit., p. 344-352.

<sup>284</sup> « Ho avuto luogo di convincermi che il modo con cui venne ricevuta la Missione Tunisina a Palermo ha fatto grandissimo senso un tutte le classi della Società indigena. Ciò è del resto naturale se si considera che delle due potenze vicine alla Tunisia, l'Italia è quella da cui non soltanto non ha nulla da temere e non la tiene sotto l'incubo di continue minacce, ma la cui amicizia le è invece una garanzia che altri non attentati alla sua esistenza... » ASDMAE, Moscati VI, b.1442, f. 1881, lettera n. 287, Tunisi 21 Gennajo 1881.

chargeaient de leur vente et partageaient ensemble le produit et vice-versa. Une dispute entre les deux parties ayant eu lieu sur un partage que n'avaient pas opéré les Kroumirs il s'en suivit une rixe... »<sup>285</sup>.

De cet extrait on peut comprendre que l'espace transfrontalier algéro-tunisien est fortement interconnecté grâce à des relations informelles entre les tribus. Les frontières établies par le colonialisme français en Algérie ne sont pas si définies pour les sociétés qui vivent dans ces espaces périphériques et autonomes du centre. Le colonialisme français tire profit d'une dispute entre les tribus transfrontalières pour saisir l'occasion d'envahir la Régence, sous le prétexte de la protection des confins algériens. Ce qui a commencé comme une opération de protection sur les confins, devient bientôt le début de la pénétration au cœur du pays, jusqu'à la capitale Tunis. Dans un premier temps la relative autonomie de la Kroumirie par rapport au pouvoir beylical a été une justification de l'intervention de l'armée française. Le consul italien, dans un rapport du 13 avril du 1881, écrit clairement comment la Kroumirie, quoique relativement autonome, n'est pas indépendante de l'état tunisien et donc, il faut considérer l'invasion du territoire kroumir comme une atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de la Tunisie toute entière :

« ...en Europe l'idée — peu exacte — qui prévaut généralement est que les Kumirs sont des populations quasi indépendantes et qu'ils habitent dans une région, située entre la frontière algérienne et la Tunisie, qui ne ferait pas partie intégrante d'aucun des deux pays. La vérité à leur égard est que le territoire dont il s'agit, à Nord-Ouest au long de la frontière algérienne, est une province tunisienne, et les tribus des Kumirs qui y habitent sont sujettes à l'autorité du Bey. S. A. désigne, selon occurrence, les chefs et il exige les impôts comme pour ses autres sujets. Mais à cause de la distance des lieux de montagne recouverts de forêts denses et de peu de moyens matériels dont le Bey dispose, son autorité ne s'exerce pas vers ces gens, demi-sauvages, avec la même facilité et efficacité qu'ailleurs, mais, quoi qu'il en soit, politiquement et administrativement, les Kumirs sont tunisiens comme les autres tribus de la Régence (...) Pénétrer dans le montagnes des Kumirs et agir

---

<sup>285</sup> «Traduction d'un rapport di Général Younes el Dziri Gouverneur de Béja au sujet des derniers évènements qui ont eu lieu à Khoumir » Ivi, Annesso al rapporto n. 340 del 12 Avril 1881. Dans ce document écrit en français, comme dans des autres en italien, le nom de la région et du peuple kroumir est sans la « r ». En fait, en arabe la Kroumirie est Jebel Khoumir (« montagne des Kroumirs ») « l'orthographe reçue, qui remonte aux premières notations du XIXe siècle, est donc très fautive puisqu'il n'existe aucun « r » à l'initiale du nom ». TAÏEB Jacques, « Kroumirie », Encyclopédie berbère, 28-29, Kirtesil – Lutte, Aix-en-Provence, Edisud, 2008, 4294-4297.

militairement contre eux est une violation du territoire de la Tunisie et de l'Autorité Souveraine du Bey... »<sup>286</sup>

La relative autonomie administrative des Kroumirs est donc garantie formellement par le pouvoir beylical auquel ils font acte de soumission. La négociation de la souveraineté beylicale dans les territoires périphériques de la Régence est bien démontrée par l'extrait du document cité. La distance par rapport à Tunis et au centre du pouvoir du Bey, a été utilisée par la France pour justifier sa première intervention. Les premiers actes de l'invasion ont servi à la France pour se rendre compte de la réaction beylicale comme de la réponse internationale. Dès lors il est évident que l'opération de frontière est le début d'une occupation militaire de toute la Régence, le Bey Mohamed Es Sadoq essaie d'évaluer la possibilité d'alliances tardives avec les autres puissances. Mais les derniers actes de sa souveraineté indépendante coïncident pour le Bey avec la prise de conscience de sa faiblesse politique internationale. Le Congrès de Berlin a déjà décidé, quelques années auparavant, la fin de l'indépendance de la Régence tunisienne. La seule décision que le Bey aurait pu prendre à cette occasion est l'acceptation de l'occupation française ou bien une résistance impliquant forcément une guerre. Mohamed Es Sadoq tente la stratégie qu'il a utilisé dans les occasions précédentes, c'est-à-dire de mobiliser les autres puissances rivales contre celle qui semblait acquérir trop d'influence en Tunisie :

« ...Le Bey se trouve dans un douloureux choix, et il ne cesse pas de faire appel aux Puissances amies s'elles veulent bien lui épargner la calamité qui le surmonte. Il croit de revendiquer son droit entier de Souveraineté aussi dans leur intérêt, en considérant qu'elles ne peuvent pas rester indifférentes à la France qui étend ses possessions au-delà de

---

<sup>286</sup> « ... in Europa prevale generalmente la poco esatta idea che i Kumir siano popolazioni quasi indipendenti, e che abitino una regione situata tra il confine algerino e la Tunisia la quale non farebbe parte integrante di alcuno dei due paesi. La verità a loro riguardo è che il territorio di cui si tratta a Nord Ovest lungo la frontiera dell'Algeria, forma una provincia tunisina, come sottoposte alla Autorità del Bey sono le tribù dei Kumir che vi abitano. S. A. ne nomina, secondo le occorrenze, i capi, e da quelle pure esige le imposte come dagli altri suoi sudditi. In ragione però della distanza dei luoghi montagnosi coperti di folte boscaglie e dei pochi mezzi di azione materiale dei quali il Bey dispone, la sua autorità non si esercita verso quella gente, mezzo selvaggia, con la stessa facilità ed efficacia che altrove, ma ad ogni modo, politicamente ed amministrativamente parlando, i Kumir sono tunisini come le altre tribù della Reggenza (...) il penetrare nelle montagne dei Kumir e l'agire militarmente contro di loro costituisce una violazione del territorio della Tunisia e dell'Autorità Sovrana del Bey... ». ASDMAE, Moscati VI, b. 1442, f. 1881, 13 Avril 1881.

l'Algérie et qui acquit dans la Méditerranée une position encore plus forte de celle qu'elle occupe déjà. Il se plaint de ne pas avoir connu, jusqu'à maintenant, leurs intentions et de ne pas savoir s'il lui reste de l'espoir pour s'échapper de la perte totale ou partielle de ses possessions ou à un protectorat qu'on lui annonce avec si tant d'insistance... »<sup>287</sup>

Les trois pays destinataires d'une telle demande d'aide de la part du Bey sont l'Empire ottoman, l'Italie et l'Angleterre. L'œuvre diplomatique de Bismarck n'a pas seulement empêché une coalition antifrançaise entre les trois pays en faveur de la Tunisie, mais en plus a profité des tensions pour faire augmenter l'influence diplomatique allemande dans le concert européen<sup>288</sup>. L'Empire ottoman d'Abdul Hamid II qui aurait pu faire valoir ses droits sur la Régence se retrouve isolé et neutralisé par la diplomatie allemande et française<sup>289</sup>. Tout en affirmant un pouvoir sur la Régence que Constantinople n'a plus, le Grand Vizir conseille au « Pacha de Tunis » de « prévenir tout ce qui serait de nature à provoquer des plaintes de la part d'un Gouvernement ami comme celui de France »<sup>290</sup>. La Sublime Porte fait confiance à la version française d'une opération pour établir ordre dans les frontières. Pour le côté italien, le consul Macciò essaie de prendre des mesures diplomatiques nécessaires pour garder un *statu quo* tunisien qui est, désormais, impossible à maintenir.

Si la situation de conflit perdurait encore dans les régions du Nord-Est tunisien, très riches de ressources agricoles, la menace de la famine serait devenue concrète. La crise alimentaire aurait pu facilement se traduire en haine contre les

---

<sup>287</sup> « ...Il Bey si trova adunque in un doloroso bivio, e non cessa di fare appello alle Potenze amiche onde vogliano adoparsi a risparmiargli la calamità che gli sovrastano. Egli crede di agire nel rivendicare intero il suo diritto di Sovranità, anche nel loro interesse, ritenendo che non possano vedere con occhio indifferente la Francia estendere i suoi possessi al di qua dell'Algeria e prendere nel Mediterraneo una posizione più forte di quella che già occupa. Lamenta quindi di non aver fin qui conosciute le loro intenzioni, e di non sapere se gli resti alcuna speranza di sfuggire alla perdita totale o parziale dei suoi stati o ad un protettorato che gli si annunzia con tanta insistenza... » ASDMAE, Moscati VI, b. 1442, f. 1881, Tunis, 12 avril 1881.

<sup>288</sup> LANGER William L., « The European powers and the French occupation of Tunis, 1878-1881 », *American Historical Review*, 31-1, 1925, p. 55-79.

<sup>289</sup> ARNOULET François, « Les rapports tuniso-ottomans de 1848 à 1881 d'après les documents diplomatiques », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 47-1, 1988, p. 143-152.

<sup>290</sup> ASDMAE, Moscati VI, b. 1442, f. 1881, Annesso al Rapporto n.341, « Télégramme de Constantinople au Bardo, 11 avril 1881 ».

Européens, il fallait donc éviter que l'excitation populaire contre les Français ne se généralise contre les Européens de Tunisie, Italiens compris :

« L'idée même de perdre les récoltes excite dans une façon extraordinaire la population indigène, dès qu'elle verra son Gouvernement abandonné par tout le monde, n'aura qu'un sentiment général de haine contre toute catégorie d'étrangers. Cela devrait être considéré comme suffisant pour ne pas laisser la notre nombreuse Colonie sans un moyen de protection minimal, et moi-même, sans aucune direction dans ces moments de si exceptionnelle gravité... »<sup>291</sup>.

Pendant le mois d'avril, la tension dans le pays est très forte, le danger d'une attaque des tribus contre l'armée française inquiète le Bey, car cela aurait été considéré comme un acte de guerre<sup>292</sup>. Encore plein d'espoir pour une résolution diplomatique du conflit, Mohamed Es-Sadoq veut éviter de donner à la France des prétextes pour légitimer l'occupation militaire. En faisant ainsi il recule ses troupes en laissant avancer l'armée française. À Ksar Saïd, un palais royal proche du Bardo, à Tunis, le rendez-vous entre le général de l'armée française, le consul français et le Bey est le dernier acte de l'autonomie de la Régence face à la France. Une fois que le palais de Ksar Saïd est entouré par des militaires français, il est imposé au Bey de signer dans un délai de quelques heures sans pouvoir sortir des salles du palais, un traité en français, sans la traduction arabe : « le Bey, ému et pleurant, dît qu'on voyait bien qu'il ne s'agissait d'autre que d'une question de prévalence de la force ; qu'il n'avait pas les moyens pour s'y opposer et pour telle raison, sans qu'il fût traduit, et sans savoir ce qu'il contenait, il mît sa signature, et ainsi il fit... »<sup>293</sup>. Une fois que la nouvelle est répandue dans la ville, des protestations ont lieu dans la

---

<sup>291</sup> « ... il solo pensiero di perder i raccolti eccita pel momento in un modo straordinario la popolazione indigena, la quale appena vegga il suo Governo da tutti abbandonato, non avrà più che un sentimento di generale odio verso ogni classe di stranieri. Ciò dovrebbe esser considerato come sufficiente a non lasciare la nostra numerosa Colonia senza il minimo mezzo di protezione, e me stesso, senza direzione alcuna in momenti di sì eccezionale gravità » Ibidem.

<sup>292</sup> « Le consul de France a notifié aujourd'hui au Bey en réponse à sa lettre du 7 mentionné dans mon télégramme du dit jour, qu'on ne tiendra pas compte de ses observations et que les commandants des troupes régleront leur conduite sur celle des soldats tunisiens les rendant responsables des conséquences d'un conflit... » MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *I documenti diplomatici italiani*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, Seconda Serie 1870-1896, 1991, vol.XIII (3/5/1880-28/5/1881), doc. 806, 10 Avril 1881, p. 590.

<sup>293</sup> « il Bey commosso e piangente riprese che ben si vedeva come non si trattasse di altro che di una questione di prevalenza della forza ; che egli non aveva mezzi per opporvisi e perciò senza che fosse tradotto, e senza sapere cosa contenesse, vi opponeva la firma e così fece... » ASDMAE, Moscati VI, b. 1442, f. 1881, 13 Mai 1881.

capitale. Les escadres envoyées tardivement par la Sublime Porte replient sur Tripoli pour éviter des agitations dans les derniers vilayets africains de l'Empire<sup>294</sup>. À partir de Sfax, les tribus du Sahel tunisien commencent une révolte contre l'envahisseur français. La ville sainte de Kairouan, Gabès et Djerba sont les centres de la révolte anti-française. La nombreuse communauté italienne de Sfax subit d'immenses dommages à cause du bombardement français plus que de l'insurrection populaire tunisienne. Les soldats français sont responsables de violences contre la population locale et de pillages dans toute la ville, quartier européen compris<sup>295</sup>.

### *Le recul de la communauté.*

L'établissement du protectorat français en Tunisie est un processus en plusieurs étapes<sup>296</sup>. Il faut nuancer l'importance du traité du Bardo (ou traité de Ksar Saïd) du 12 mai 1881, et reconsidérer tant les démarches précédentes que celles successives qui ont rendu possible et efficace la protection française sur la Régence. Depuis le 1830, la France, avec l'Algérie, commence à avoir des intérêts territoriaux dans l'espace maghrébin. La défense des confins algériens fut le *casus belli* pour procéder à l'invasion de la Régence tunisienne. Dès 1869, la Tunisie se retrouve dans une situation de faiblesse politique internationale, la Commission financière internationale met sous tutelle les finances du royaume, en préjugant ainsi l'indépendance et l'autonomie des gouvernements tunisiens. 1881 marque un point de non-retour pour l'équilibre des forces au sein de la Régence, Sadoq Bey dans son palais de Ksar Saïd signe la première démarche de la protection française. Au lendemain de la signature du traité, les révoltes qui se déclenchent dans le Sud mettent en danger le résultat politique de la France en Tunisie. Le traité du Bardo n'est qu'une protection diplomatique, depuis lors la France doit comprendre comment exercer son pouvoir dans le territoire tunisien. Seulement avec les

---

<sup>294</sup> ARNOULET François, « Les rapports tuniso-ottomans de 1848 à 1881... op. cit., p. 143-152.

<sup>295</sup> MEDICI Anna Maria, « L'occupazione francese di Sfax e la comunità italiana », XLVI-2, 1991. *Africa. Rivista trimestrale di studi e di documentazione dell'Istituto Italo-Africano*, p. 262-273.

<sup>296</sup> Cf. LEWIS Mary Dewhurst, *Divided Rule...* op. cit. et MAHJOUBI Ali, *L'établissement du protectorat français en Tunisie*, Tunis, Université de Tunis, 1977.

Conventions de la Marsa, signées entre le bey Ali III et le ministre résident français Paul Cambon le 8 juin 1883, la France met en place un système réel de contrôle sur la Tunisie. À partir du 1883 se définit la forme du protectorat — c'est dans ces Conventions que le mot « protectorat » apparaît pour la première fois<sup>297</sup> — il ne faut pas sous-estimer les autres démarches de l'établissement réel du protectorat. La loi immobilière du 1<sup>er</sup> janvier 1885 marque le début de la colonisation des terres agricoles attirant ainsi l'immigration de paysans italiens. Le rachat de la dette publique tunisienne et l'abolition de la Commission financière internationale — opérations prévues dans les Conventions du 1883 — sont un signe que la France ne veut pas partager son pouvoir dans la Régence avec aucune autre puissance. Une question cruciale pour la France est d'imposer son autorité en Tunisie sur les autres puissances étrangères qui occupent des rôles non secondaires dans le système tunisien avant le début de la protection française. Pour cette raison entre 1881 et 1884, la France doit régler le rapport avec les institutions consulaires étrangères de Tunisie, et notamment avec leurs tribunaux. Les capitulations, utilisées par les pays occidentaux pour juger leurs ressortissants avec les lois du pays d'appartenance, sont des institutions qui pourraient affaiblir l'exercice du pouvoir français. En s'appliquant aux individus et non à un territoire défini, chaque activité d'un étranger qui nécessite un recours aux tribunaux pourrait devenir une question diplomatique internationale. Le cas de Levy, le ressortissant anglais qui a « internationalisé » l'affaire de l'Enfida en impliquant l'Angleterre dans une transaction entre une compagnie française et un vendeur tunisien, en était un exemple. Dans un pays de capitulation, le nombre de ressortissants, de protégés et des activités étrangères peut devenir un outil d'influence et d'ingérence. La réorganisation judiciaire des tribunaux dans un système français oblige la France à faire des concessions pour réduire la pluralité judiciaire, sans, pourtant, effacer complètement un certain pluralisme juridique qui se retrouve au sein des tribunaux français de Tunisie<sup>298</sup>. Le

---

<sup>297</sup> MAHJOUBI Ali, *L'établissement du protectorat français en Tunisie*, Tunis, Université de Tunis, 1977, p. 140.

<sup>298</sup> « European consular courts were closed, and new French courts with jurisdiction over all Europeans operated in their stead. In order to secure this reform, however, France had to grant concession to the same foreign governments whose influence it sought to diminish. Moreover, the closure of European courts did not bring an end to Tunisian's legal pluralism ; though a single French court now replaced European consular courts, it still adjudicated multiple, and sometimes conflicting, laws » LEWIS Mary Dewhurst, *Divided Rule...* op. cit., p 28.

long processus pour abolir les tribunaux consulaires étrangers dura de 1882 jusqu'à 1884<sup>299</sup>. La question doit être résolue avec les puissances qui possèdent un nombre considérable de ressortissants — et donc d'intérêts — dans le pays tunisien. Il s'agit donc de régler la question avec les tribunaux anglais, qui gèrent la nombreuse communauté maltaise, et — bien évidemment — les Italiens. Les autres pays avec une représentation consulaire en Tunisie (Allemagne, Autriche, Grèce, etc., etc.) ont beaucoup moins de ressortissants et ils suivraient les décisions prises après les accords avec l'Angleterre et l'Italie.

L'accord avec l'Italie sur les tribunaux est un compromis tant administratif que politique, dans lequel la France réussit à neutraliser les tribunaux italiens après avoir concédé des garanties au gouvernement italien. Le 25 janvier est signé l'accord, à Rome, entre le ministre des affaires étrangères italien Mancini et l'ambassadeur français en Italie Decrais ; il est appliqué à partir du 1<sup>er</sup> août 1884. Si d'un côté l'Italie perd ainsi ses institutions judiciaires consulaires en Tunisie, de l'autre les concessions françaises avaient été généreuses. Tout d'abord, les accords du 1884 proclament la suspension des tribunaux consulaires italiens et non leur suppression. Cette fiction juridique peut signifier — d'un point de vue politique — la possibilité éventuelle de les remettre en fonction. Grâce à l'utilisation du terme « suspension », lors de tensions italo-françaises en Tunisie, les Italiens menacent l'éventualité de remettre en fonction leurs tribunaux en portant atteinte le pouvoir colonial français. En 1888, après une modification des compétences des tribunaux français par rapport aux décisions prises par les tribunaux locaux tunisiens, le consul italien Berio n'hésite pas à écrire au représentant anglais pour coordonner une action diplomatique italo-anglaise contre la France en Tunisie. La question de la suspension était reprise comme une véritable menace diplomatique, comme on peut le lire : « Si le gouvernement de Paris démontre de ne pas tenir en considération ces traités en modifiant de sa seule autorité et avec dispositions unilatérales la compétence du tribunal français à Tunis, l'Italie aurait, sans doute, le plein droit de faire revivre sa

---

<sup>299</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *I documenti diplomatici italiani*, Seconda Serie 1870-1896, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1991, voll. XV-XVI (21/5/1882-31/12/1883) et vol. XVII-XVIII (1/1/1884 – 28/6/1885) (passim).



juridiction consulaire, temporairement suspendue et jamais ~~totalément~~ abolie »<sup>300</sup>. Le ton utilisé, comme les soulignements et les mots effacés, dévoile que l'Italie maintient une position très conflictuelle avec le pouvoir français de Tunisie. En ne reconnaissant pas la prépondérance politique que la France avait acquise en Tunisie après le 1881, le gouvernement italien interprète les accords Mancini-Decrais comme un moyen pour contrôler et limiter l'action de la puissance colonisatrice. Selon cette interprétation, chaque modification ou changement que la France doit appliquer en Tunisie doit l'être en accord avec le gouvernement italien. L'idée d'une revanche italienne sur la question tunisienne a fait envisager au consul italien Berio, quelques mois auparavant, la possibilité de faire de la Tunisie un condominium franco-anglo-italien, en réactualisant la mise sous tutelle des finances de la part de la Commission financière internationale du 1869. Il ajoute que la « neutralisation » de la Tunisie aurait pu être envisagée par la France aussi, vu les faibles profits économiques et les problèmes d'ordre politique engendrés par l'invasion de la Régence<sup>301</sup>.

La suspension en faveur de la juridiction française fait partie d'une approche diplomatique italienne cohérente qui reste valide après les accords de 1884. L'Italie ne s'était pas engagée dans une reconnaissance formelle de la protection française de la Tunisie. Le point politique le plus important des accords a été de réussir à céder son autonomie juridique consulaire sans impliquer l'acceptation du protectorat. Les accords de 1884 n'entraînent pas les anciennes capitulations que l'Italie a stipulées avec la Tunisie en 1868, mais concernent seulement la question judiciaire. Comme déclare le ministre Mancini, après les accords avec Decrais à Rome, au consul italien à Tunis Raybaudi Massiglia :

« au-delà de la réforme juridictionnelle que nous avons concédée, restent en pleine vigueur toutes les autres immunités et garanties provenant de capitulations, usages et traités (...) Un deuxième point, qui nous voulûmes clarifier, est ceci : en ayant eu la ferme intention de

---

<sup>300</sup> « Il governo di Parigi mostra di non tener conto di quei trattati modificando di sua sola autorità e con disposizioni unilaterali la competenza del tribunale francese a Tunisi, l'Italia sarebbe, senz'altro, nel pieno diritto di farvi rivivere la sua giurisdizione consolare, temporaneamente sospesa e non mai ~~del tutto~~ abolita » (soulignement et mots effacés dans le texte original) ASDMAE, Serie Politica A, b. 123, f. 2 « Giurisdizione consolare in Tunisia », Tunis, 16 octobre 1888.

<sup>301</sup> Les considérations de Berio provenaient de la nouvelle qu'un publiciste français, Firmin de l'Ange, voulait faire une campagne dans les journaux français pour « neutraliser » la Tunisie. Le consul écrit que, même s'il ne sait pas si l'opinion publique va accepter une telle proposition, cela est déjà « signe du temps », Ivi, f. 1 « rapporti politici 1888 », Tunisi 13 Juillet 1888.

vouloir éviter chaque allusion à la question politique en Tunisie, en nous limitant à considérer la mise en place de nouveaux tribunaux en Tunisie et la convenance d'en profiter, cet accord ne devait porter aucun préjugé ou innovation aux réserves à nous imposées à propos de la condition politique de la Régence »<sup>302</sup>.

Le ministre italien à travers cette lettre veut mettre en garde le consul de tout attente de la part du pouvoir français aux garanties italiennes précédemment acquises. Le gouvernement de Rome ne réussit pas seulement à maintenir ses réserves politiques sur la condition de la Tunisie, mais peut ainsi profiter de la centralisation juridique française qui simplifie le cadre tunisien. La suspension des tribunaux et la conséquente non-reconnaissance formelle du rôle de puissance protectrice en Tunisie sont, pour le gouvernement italien, les résultats politiques majeurs des accords. Au-delà de tels résultats, les accords prévoient des garanties envers les Italiens qui doivent être jugés par les tribunaux français de Tunisie. Lorsqu'un suspect italien devait être jugé, la moitié de la cour (3 sur 6) doit être composée par ses compatriotes<sup>303</sup>. Une autre garantie protège le condamné italien s'il est jugé pour la peine capitale. La peine de mort, prévue en France, mais inexistante en Italie — jusqu'au fascisme —, ne s'applique pas si le condamné était un Italien. Cette garantie a été prise informellement entre Mancini et Decrais, comme on le lit dans la lettre du ministre italien à son consul à Tunis : « Lorsque la procédure pénale contre imputés italiens a pour conclusion la peine de mort, la peine sera constamment commuée, par voie de grâce, en celle immédiatement inférieure. Cet engagement sera objet d'un acte confidentiel, lequel n'exclura pas que, avec la nécessaire discrétion, son existence, s'il faut, puisse s'affirmer au Parlement »<sup>304</sup>. L'obtention

---

<sup>302</sup> « .. all'infuori della riforma giurisdizionale da noi consentita, rimangono in pieno vigore tutte le altre immunità e garanzie (sic) risultanti da capitolazioni, usi e trattati (...) Un secondo punto, che fin da principio volemmo porre in sodo, è questo : che avendo poi di fermo proposito voluto evitare ogni accenno alla questione politica in Tunisia, limitandoci a considerare il fatto dell'avvenuta istituzione dei nuovi tribunali in Tunisia e la convenienza di giovarsene, questo accordo non doveva arrecare alcun pregiudizio od innovazione alle riserve a noi imposte circa la condizione politica della Reggenza... » MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *I documenti diplomatici italiani...*, op. cit., voll. XVII-XVIII, p. 11-12, n. 13, 8 Janvier 1884, p. 11.

<sup>303</sup> Ivi, p.14.

<sup>304</sup> «Quando il procedimento penale contro gli imputati italiani abbia per conclusione una sentenza capitale, la pena sarà costantemente commutata, in via di grazia, in quella immediatamente inferiore. Tale impegno sarà l'oggetto di un atto confidenziale, il quale non escluderà che, con l'opportuna discrezione, la sua esistenza, se occorre, possa affermarsi davanti al Parlamento» Ibidem.

de la commutation devient occasion de conflits et revendications en 1891, lorsque le juge français Fabry ne veut pas commuer la peine de mort de Mauro Drago<sup>305</sup>. De plus, les avocats italiens peuvent continuer à exercer leur métier en Tunisie, selon le traité de 1884 les avocats-défenseurs italiens pour exercer leur activité, auraient dû demeurer 5 ans en Tunisie avant l'exercice du métier<sup>306</sup>. Mais des accords informels passés avant la stipulation du traité officiel ont garanti, au début, des dispenses individuelles à cette condition de domiciliation. Dans une lettre de Mancini envoyée à Decrais, on lit que : « la dispense de la condition des cinq ans de domicile en Tunisie a été promise par M. Ferry au Général Menabrea par voie d'exception et nous n'avons plus qu'à souhaiter qu'on en fasse l'usage le plus large que les circonstances l'imputent »<sup>307</sup>. Donc les Italiens de Tunisie se retrouvent sous la juridiction française, mais avec beaucoup de garanties et de concession. En plus, lors de ces accords la diplomatie italienne aurait voulu rendre accessibles à ses citoyens auprès des nouveaux tribunaux, les emplois dans l'administration<sup>308</sup>. Le refus français de ce point anticipe la réservation des emplois administratifs aux Français et, par conséquent, l'expulsion progressive des Italiens qui occupaient ces emplois avant le Protectorat.

En fait, après les accords de 1884, la France commence à poser des limites à certaines garanties concédées aux Italiens informellement. En 1901, on limite l'accès au métier d'avocat en Tunisie à ceux qui ont obtenu le diplôme de licence en droit en France, en excluant ainsi tous ceux qui ont fait leur parcours académique en Italie<sup>309</sup>. Cette mesure avait comme but de favoriser les Français ou les naturalisations, car, de plus, on prévoit que pour accéder aux facultés de droit, il faut avoir un diplôme de baccalauréat français. L'intention était de réserver aux seuls Français les emplois juridiques en Tunisie, comme on peut le lire dans le rapport du ministre des affaires

---

<sup>305</sup> ASDMAE, Serie Política P, b. 337, f. 1891, Tunisi 10 Febbrajo 1891.

<sup>306</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *I documenti diplomatici italiani*, Seconda Serie 1870-1896, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1991, voll. XV-XVI (21/5/1882-31/12/1883) et vol. XVII-XVIII (1/1/1884 – 28/6/1885) (passim)

<sup>307</sup> CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES (dorénavant CADN), Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Affaires Intérieures, carton 1240, dossier « avocats et avocats-défenseurs en Tunisie 1887-1918 », 30 Décembre 1883.

<sup>308</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *I documenti diplomatici italiani...*, op. cit., voll. XVII-XVIII, p. 11-12, n. 13, p. 11-12, n. 13, 8 Gennajo 1884, p. 15.

<sup>309</sup> CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Affaires Intérieures, carton 1240, dossier « avocats et avocats-défenseurs en Tunisie 1887-1918

étrangères français, Pichon, et du ministre de la Justice, Briand, au président de la République Loubet :

« Les avocats établis près les tribunaux français de Tunisie sont soumis, en principe, aux mêmes obligations que leurs confrères de la métropole. Néanmoins, en raison de la situation spéciale de la Régence, il a été édicté, pour les barreaux de ce pays, quelques règles particulières (...) comme il importait d'assurer la prépondérance de l'élément français dans des collèges, dont les membres sont les auxiliaires de la justice française, il a été spécifié, d'une part, que le bâtonnier et les membres du conseil de discipline devraient être Français et, d'autre part, que nul ne pourrait être inscrit au barreau s'il n'avait obtenu, en France, le diplôme de licencié en droit (...) il a paru équitable d'introduire dans le décret susvisé (...) l'obligation imposée à tous ceux qui aspirent à exercer la profession d'avocat en Tunisie, de posséder le diplôme français de bachelier de l'enseignement secondaire... »<sup>310</sup>.

Quoiqu'ils ne soient pas nommés, il est évident que la « situation spéciale de la Régence » contre laquelle il fallait « assurer la prépondérance de l'élément français » sont les Italiens de Tunisie. On peut apercevoir grâce à un rapport consulaire envoyé par le consul italien Berio au Résident Général qu'en 1888, donc 4 ans après les accords Mancini-Decrais, le nombre des avocats italiens est inférieur par rapport au début<sup>311</sup>. Les limitations et les mesures adoptées par la France en Tunisie est souvent interprétées par les Italiens comme portant atteinte à leurs intérêts et à leur existence. Dans un contexte international conflictuel entre l'Italie et la France, chaque arrestation ou jugement de la part de la police et des tribunaux français contre les Italiens en Tunisie est perçu, surtout par les accusés italiens, comme des actes de persécution politique. En avril 1889, un comité composé par des Italiens de Tunis en allant plus loin que son représentant consulaire envoie une requête au ministre des affaires étrangères à Rome en demandant ouvertement le rétablissement des tribunaux consulaires italiens. La lettre décrit une condition d'oppression que les Italiens sont en train de subir de la part de la France :

---

<sup>310</sup> CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Affaires Intérieures, carton 1240, dossier «avocats et avocats-défenseurs en Tunisie 1887-1918», rapport n° 1035-B-81.

<sup>311</sup> «Je m'empresse d'ajouter, M. le Résident, que le nombre des défenseurs italiens qui était de sept à l'époque de l'installation des Tribunaux français en Tunisie, par suite de la mort de M. Elena, et de M. Bensasson, et du départ de M. Puliga et de M. Palomba, s'est réduit aujourd'hui à trois...» Ivi, Rapport du 13 Juin 1888.

« Votre Excellence, les incessants abus qui sont perpétrés par la juridiction française contre qui est Italien en Tunisie poussent les soussignés à demander à Votre Excellence d'ordonner une enquête rigoureuse qui reconnaît les réelles et continues injustices, et qui rappelle à leur autorité régulière et supérieure l'exercice du droit souverain de juridiction (...) Le délinquant est toujours un Italien, la police arrête toujours des Italiens et les Italiens sont les seuls capables de délits. Dans la matière civile a toujours raison qui n'est pas Italien (...) Aujourd'hui les relations entre Italiens et Français se sont détériorées, et ici se détériorent de conséquence, peut-être suite à instructions de leur Gouvernement, et là où il est écrit : Liberté, Égalité, Fraternité pour les Italiens est écrit : Liberté point, Égalité point, Fraternité point (...) L'Excellence Votre (...) voudra gentiment prêter l'oreille à l'humble requête de fidèles sujets de S. M. le Roi d'Italie et ordonner une enquête afin que se vérifie le cours de l'Administration de la Justice en Tunisie, nous sommes sûrs que cela résultera au triomphe et à l'honneur de la cause italienne qui, ici, dans la Régence est méconnue. Les Italiens attendent donc que leur **patrie** redonnera la justice... »<sup>312</sup>

La requête du rétablissement des tribunaux consulaires nationaux est motivée à la suite des abus que la justice française aurait commis contre la population italienne. La perception que la justice française vise notamment les Italiens est très répandue parmi ces derniers. La lettre citée a un impact politique important, envoyée officiellement à Rome, elle a été signée par un nombre considérable d'Italiens de la ville de Tunis : 1 165 signatures ont été apposées sur les treize pages qui étaient jointes à la lettre. Une analyse générale des signatures peut nous expliquer certains aspects de cette pétition. Grâce aux différentes graphies, qui nous suggèrent le degré de scolarisation, on peut constater la présence de toutes les classes sociales de la communauté. Les signatures élégantes des bourgeois sont mélangées à celles des gens moins scolarisés à la graphie mal-assurée, ou aux petites croix, signe

<sup>312</sup> « Eccellenza, gli incessanti soprusi che dalla giurisdizione francese vengono perpetrati a danno di chi è Italiano in Tunisia spingono i sottoscritti a rivolgere all'Eccellenza Vostra perché ordinata severa inchiesta, voglia riconosciute vere le continue ingiustizie, richiamare alla loro regolare superiore autorità l'esercizio del sovrano diritto di giurisdizione (...) Il delinquente sempre è un Italiano, la polizia sempre arresta italiani e solo italiani debbono essere capaci di compiere delitti. In maniera civile ha sempre ragione chi non è italiano (...) Oggi poi che le relazioni tra Italiani e Francesi si sono peggiorate, si peggiora di concilio forse per istruzioni del loro Governo, e la dove è scritto : Liberté, Egalité, Fraternité per gl'Italians è scritto : Liberté point, Egalité point, Fraternité point (...) L'Eccellenza Vostra (...) vorrà porre orecchio cortese all'umile esposto di fedeli sudditi di S. M. il Re d'Italia e ordinare un'inchiesta perché si verifichi l'andamento dell'Amministrazione della Giustizia in Tunisia, certi che questo ridonderà a trionfo e ad onore della causa italiana che qui nella Reggenza è misconosciuta. Gli Italiani attendono dunque che le **patria** loro, ridonerà la giustizia » ASDMAE, Serie Politica A, b. 123, f. 2 « Giurisdizione consolare in Tunisia », Avril 1889, (caractères gras dans le texte original).

d'analphabétisme. De plus, les noms de famille révèlent, d'une façon approximative, la provenance des signataires : la pétition a été signée par des Juifs livournaïens, des Génois, comme par des Siciliens, des Sardes et des Italiens du Sud. La liste des signatures n'a pas été rédigée selon un ordre alphabétique ou de classe sociale, les signatures des bourgeois ne sont pas apposées les premières par rapport aux autres. Au-delà des raisons et des motivations de la pétition, la quantité des signataires et leur variété sociale nous montrent la perception générale des Italiens de Tunis à l'égard de la justice française. Le nombre considérable des petites croix d'analphabètes (à côté de leurs noms écrits dans une belle graphie d'écrivain) et des signatures à la graphie incertaine appartient, très probablement, aux ouvriers italiens. En fait, la lettre faisait aussi référence à « des milliers d'ouvriers italiens qui après avoir travaillé pendant plusieurs mois auprès des entrepreneurs français (...) sont obligés de faire recours aux tribunaux pour être payés et, après avoir perdu la cause judiciaire (...) ils doivent faire recours à l'Autorité consulaire et lui demander les moyens pour être rapatriés à cause de la misère dans laquelle ils se trouvent à cause de la justice française »<sup>313</sup>. On peut avancer l'hypothèse que le très grand nombre des signataires de la pétition pour le rétablissement des tribunaux consulaires représente un nombre majeur engagé dans cette protestation. En fait, en lisant les noms, on se rend compte qu'il ne s'agit que d'hommes et, pour la plupart, avec des noms de famille différents l'un de l'autre. Il est donc probable que les signataires sont des chefs de famille ; cela impliquerait que la pétition a un soutien populaire plus large et on en arrive facilement à doubler le nombre des signataires effectifs. Le sentiment de persécution judiciaire était exaspéré par la segmentation communautaire. Les Italiens étaient beaucoup plus nombreux que les Français, en 1891 on compte 21.000 Italiens et 9.973 Français en Tunisie<sup>314</sup>, donc il était assez normal que la plupart des cas judiciaires impliquent des ressortissants du Royaume. D'ailleurs, il y a une réelle tendance du colonialisme français de contrôler et, dans certains cas, de limiter l'influence de cette communauté dans la société tunisienne. Le soupçon selon lequel des ordres provenant de Paris sont appliqués pour limiter et réprimer les Italiens de Tunisie, élargit l'hostilité du niveau local au niveau international.

---

<sup>313</sup> Ibidem.

<sup>314</sup> Cf. DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie au 16 Décembre 1906...* op. cit., p. 37

À partir de 1884, le secteur de la pratique de la justice en Tunisie devient un sujet de conflit entre Italiens et Français, et il n'est pas le seul. L'établissement du protectorat français prévoit une présence presque exclusive de l'élément français dans tous les centres de l'administration de l'état tunisien. La présence de fonctionnaires de nationalité étrangère, c'est-à-dire ni française ni tunisienne, est visée dans un processus de « francisation » de l'administration. Cela n'implique pas forcément un éloignement des anciens fonctionnaires, mais leur assimilation, par voie de naturalisation, dans la communauté française. Nombre d'Italiens, fonctionnaires de l'état beylical avant le protectorat, se retrouvent obligés entre le 1883 et le 1890 de choisir entre le licenciement ou la naturalisation. En s'agissant de quelques fonctionnaires, la vague de naturalisation est plus d'ordre qualitatif que quantitatif. Lors de la description de la présence tabarquine, on a eu l'occasion de traiter brièvement du cas de Sciacaluga et de celui de Gandolphe-Bossini, licenciés (ou menacés de licenciement) de leurs postes dans l'administration beylicale. Les cas s'inscrivent dans la réorganisation de l'administration tunisienne promue par la France, qui essaye d'enlever les Italiens des postes administratifs. Un cas très similaire à celui de Sciacaluga implique un Sicilien employé municipal à Sfax qui, comme le descendant tabarquin, refuse la naturalisation française pour des raisons d'ordre patriotique. Lorenzo Spiteri, originaire de Terranova en Sicile, écrit au consul de Tunis pour dénoncer les abus du pouvoir français contre les Italiens de Sfax. Il s'agit d'un intéressant témoignage de l'ancien volontaire garibaldien qui décrit concrètement les modalités selon lesquelles les autorités coloniales imposent la naturalisation ou le licenciement des fonctionnaires. La lettre est très longue (onze pages), pour l'intérêt du témoignage, on cite un ample extrait :

« Dans les derniers jours de décembre, il y avait des rumeurs que tous les employés étrangers et notamment les Italiens appartenant aux différentes administrations de la Régence devaient dans huit jours se naturaliser Français ou être expulsés de leur emploi comme des malades de la peste (...) En vérité, on ne croyait pas à si tante monstruosité de la part d'un Gouvernement civil (...) d'émaner en cachette tels ordres à faire révolter la conscience de chaque personne qui a un peu de dignité et un lointain sentiment de patrie. En fait, après quelques jours (...) vînt la cruelle réalité, cet Inspecteur de la Douane de Sfax avertissait les employés non Français dont plusieurs Italiens que des ordres supérieurs reçus télégraphiquement le chargeaient de nous communiquer que si

nous voulions rester avec notre emploi, nous auraient dû nous naturaliser Français (...) après une semaine (...) les employés italiens de la Douane de Sfax étaient naturalisés Français (...) un ami et collègue italien (...) vînt chez moi, très préoccupé, pour me dire que si nous voulions garder le pain (...) nous devons ipso facto changer notre nationalité et nous naturaliser Français étant eux les maîtres de la Régence et pour cela ils donnaient ordre à tout le monde ; il continua en me disant que dans quelques heures des néophytes seraient venus chez moi pour me persuader à embrasser la Nouvelle Nationalité, à tels mots sarcastiques j'étais rouge de colère, qui sait qu'est ce que j'aurais fait si je n'avais pas gardé le calme, je lui répondis qu'un homme d'honneur ne vivait pas de seul pain, mais aussi de quelque autre chose ; j'étais émerveillé, il connaissait mon attachement à l'Italie où je suis né (en ayant donné démonstration en 1860, suite au déclenchement de la Révolution dans ma belle et chère Sicile, une fois débarqué le *Duce* à Marsala avec les *Mille* j'allais de ma ville natale, Terranova, avec des autres camarades encore très jeunes à peine dix-huit ans à me faire recruter dans la Brigade Bixio [...]) et il pouvait m'adresser telles paroles qui vexaient mon amour-propre, donc je lui répondis qu'aurait été mieux que personne ne se présentait chez moi, car on ne pouvait pas savoir les conséquences qui auraient pu se vérifier, et donc personne ne vînt me rendre visite en ayant compris assez bien ma ferme résolution. Mais la haine de ces Messieurs Français s'est tournée toute contre moi, étant le seul des cinq qui refusa avec dédain un marché si honteux ... »<sup>315</sup>

---

<sup>315</sup> « Negli ultimi giorni dello spirato Dicembre correva una diceria che tutti gl'impiegati stranieri e particolarmente gl'Italiani appartenenti alle diverse amministrazioni della Reggenza dovevano fra otto giorni naturalizzarsi Francesi oppure essere espulsi come tanti appestati dal loro impiego (...) In verità non si credeva a tanta mostruosità da parte di un Governo civile (...) di emanare in sordina tali ordini da fare ribellare la coscienza di qualunque persone che ha un po' di dignità di se stesso ed un lontano sentimento patrio. Infatti dopo diversi giorni (...) venne la cruda realtà, questo Ispettore della Dogana avvertiva gl'impiegati non Francesi di cui diversi Italiani che ordini superiori ricevuti telegraficamente l'incaricavano di comunicarci se volevamo restare nel nostro impiego dovevamo naturalizzarci Francesi (...) dopo una settimana (...) gl'Impiegati Italiani della Dogana di Sfax erano naturalizzati Francesi (...) un mio compagno e collega Italiano (...) venne a dirmi tutto concitato che se volevamo conservare il pane (...) dovevamo ipso facto cambiare la nazionalità col naturalizzarci Francesi essendo questi i padroni della Reggenza e perciò dettavano legge a chiunque ; anzi riprese a dirmi che fra poche ore verranno due neofiti per persuaderti ad abbracciare la Nuova Nazionalità, a tali sarcastiche parole il sangue mi montò in testa, chissà cosa avrei fatto se non mi fossi contenuto calmo, gli risposi che un uomo d'onore non viveva di solo pane ma di qualche altra cosa; mi meravigliavo però conoscendo il mio attaccamento all'Italia cui mi diede i Natali (avendone dato prova nel 1860, appena scoppiata la Rivoluzione nella bella mia cara Sicilia e sbarcato il Duce a Marsala coi Mille dalla mia città natia Terranova andai con altri compagni ancora giovinetto diciottenne ad arruolarmi nella Brigata Bixio (...) ) poteva indirizzarmi tali parole che offendevano il mio amor proprio, anzi gli risposi che nessuno mi si dovrebbe presentare perché non poteva prevedere le conseguenze che si potrebbero nascere se ciò si verificava, infatti nessuno venne a trovarmi avendo compreso abbastanza la mia ferma risoluzione. Però l'odio di questi Sig. Francesi si è rovesciato tutto contro di me maggiormente che sono il solo dei cinque che rifiutò sdegnosamente si vergognoso mercato (...)» ASDMAE, Serie Politica A, b.123, f.« licenziamento di impiegati italiani in Tunisia 1888-1889 », Sfax, 6 Avril 1889.



Il s'agit d'un éloge de Spiteri envers son propre patriotisme. L'envoi d'un tel mémoire au consul italien à Tunis s'inscrit dans une stratégie de mobilisation de l'institution consulaire pour son cas individuel, présenté comme concernant le prestige national et le patriotisme des ressortissants dans la Régence. Tout de même, la description que ce dernier fait du moment des naturalisations dans l'administration est utile pour comprendre d'un côté les stratégies du pouvoir colonial envers les fonctionnaires étrangers et, de l'autre, les raisons et les réactions de certains Italiens de Sfax. Le cas de Spiteri, même si représente l'histoire d'un individu isolé, nous dévoile un contexte spécifique, celui de la naturalisation des fonctionnaires italiens de Sfax. Dans le témoignage de Spiteri, on peut remarquer l'utilisation de « néophytes », c'est-à-dire d'Italiens récemment naturalisés Français, pour convaincre les autres collègues de s'assimiler, seule option pour garder le « pain », l'emploi. La persuasion à la naturalisation à travers des collègues rend la perception du choix moins imposé par le haut et plus partagé dans un groupe. L'usage des réseaux informels, comme la solidarité ou l'amitié entre collègues, sert à convaincre l'individu plus récalcitrant à la naturalisation en présentant celle-ci comme une formalité bureaucratique nécessaire pour continuer à travailler. Le choix entre garder sa nationalité d'origine (mais perdre le travail) et garder son travail (en devenant Français) rend, la dernière option plus en continuité avec la vie quotidienne de ceux qui, depuis longtemps, travaillaient dans l'administration beylicale. Les collègues naturalisés restent dans leur poste en continuant leur vie avec une nationalité différente, Spiteri et Sciacaluga changent de vie à la suite de leur licenciement, après plusieurs années de service en Tunisie. En revenant sur le cas Sciacaluga à Monastir, celui-ci écrit à propos de son licenciement, arrivé en décembre 1888 (comme indique aussi la lettre de Spiteri), que : « sans la moindre motivation, mon seul délit et faute étant celui d'être Italien, on me chasse barbarement d'un poste qui, en quinze ans de service très actif, m'affaiblit et a épuisé une grande partie de mon existence... »<sup>316</sup>. Spiteri aussi accepte un tel choix tout en revendiquant son patriotisme, sa réponse à l'Inspecteur des Douanes de Sfax est qu'« il ne commet pas un crime celui qui aime son Pays ; qu'ils fassent ce qu'ils veulent avec moi, je ne

---

<sup>316</sup> « ...senza nessunissimo motivo, al solo ascrivermi a delitto e colpa di essere Italiano, mi si scaccia barbaramente da un posto in cui quindici anni d'attivissimo servizio ha logorato ed esausto gran parte della mia esistenza... » Idem, Monastir, 23 Décembre 1888.

veux pas pour tout l'or du monde, me mettre dans la peau de ceux qui honteusement renient leur Patrie pour des bas intérêts... »<sup>317</sup>. Dans sa lettre, Spiteri ne demande pas ouvertement une aide spécifique pour son cas, mais il fait plutôt une accusation contre le pouvoir français. D'ailleurs, dans ce cadre, l'institution consulaire italienne devient la seule à laquelle on peut adresser ses accusations, en espérant que celle-ci fasse des pressions diplomatiques pour résoudre les questions. À Sfax, comme à Tunis, la justice française est perçue comme hostile envers les Italiens : « à qui devrais-je adresser mes plaintes ? À la Justice française ? Mais si ces Messieurs sont tous d'accord pour détruire tout ce qui est Italien ! »<sup>318</sup>. Les considérations finales de Spiteri démontrent comment les conflits entre Italiens et Français en Tunisie prennent facilement une envergure internationale. L'imbrication du cadre international avec le cadre local est lisible dans la lettre des 1 165 Italiens de Tunisie ou dans celle de Spiteri de Sfax. Ciblées par l'établissement de la colonisation française, les Italiens (non naturalisés) souhaitent des politiques nationales énergiques qui défendent le prestige national de l'Italie à l'étranger et, par conséquent, celui des ressortissants eux-mêmes. Pour cette raison les notables italiens de Tunisie ont la tendance constante de soutenir les gouvernements les plus intéressés dans une politique étrangère de prestige international. Ce n'est pas par hasard que s'exprime la sympathie des notables Italiens envers le président du conseil italien Francesco Crispi. Spiteri écrit : « ce que ces Messieurs ne tolèrent pas est l'illustre homme d'État, M. Don Ciccio Crispi qui chance de l'Italie est au pouvoir de la Patrie, en ayant rétabli le prestige et la dignité depuis le très peu de temps qu'il est à la barre de l'État en la mettant au même niveau avec les autres Puissances, en la faisant respecter et aussi, un peu, craindre par ces messieurs : en leur donnant du fil à retordre, en les avisant que le temps est fini... »<sup>319</sup>. Cette admiration envers le président du conseil Francesco Crispi – appelé amicalement

---

<sup>317</sup> « Non commette delitto chi ama il suo Paese e che facessero tutto ciò che vorrebbero col mio conto non volendo mettermi per tutto l'oro del mondo nei panni di coloro che vergognosamente rinnegano la loro Patria per vili interessi... » Idem, Sfax, 6 Avril 1889.

<sup>318</sup> «...ora io a chi deggio rivolgere i miei reclami ? alla Giustizia Francese ? ma se questi Signori sono tutti d'accordo per distruggere tutto ciò ch'è Italiano ! » Ibidem.

<sup>319</sup> «...quello che non possono digerire questi Signori è l'illustre uomo di Stato Sig. Don Ciccio Crispi che per fortuna d'Italia è al potere della casa Patria avendone rialzato il prestigio e la dignità in pochissimo tempo ch'è al timone della barca dello Stato e mettendolo alla pari con le grandi Potenze facendola rispettare di quel che vale, ed anche un tantino temere da questi signori : dandole del filo da torcere, avvertendoli che finì quel tempo... » Ibidem.

« Don Ciccio » – se traduit au niveau local par la demande des consuls également énergiques et actifs dans la protection des intérêts italiens<sup>320</sup>. L'intervention directe de Crispi dans l'affaire des licenciements des employés italiens en 1889 oblige le gouvernement français à des explications sur le sujet. Les accords du 1884, revendiqués par Crispi lors d'un rendez-vous avec l'ambassadeur français, ne permettent pas l'expulsion des employés italiens pour des raisons de nationalité. Certains licenciements sont motivés par des raisons internes, des fautes des employés, mais la réaction des Italiens de Tunisie et de leur gouvernement national montre comment la France doit considérer les conséquences politiques et diplomatiques de ses actions dans le Protectorat. D'ailleurs, même l'Italie doit considérer les répercussions de ses actions coloniales. En 1888, l'Italie suspend les capitulations à Massaoua, les Grecs et les Français y résidant protestent. La France, en s'appuyant sur les motivations que l'Italie a fournies pour les suspensions des capitulations à Massaoua, veut faire le même en Tunisie vis-à-vis des Italiens<sup>321</sup>. L'opposition de Crispi avec le soutien de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie empêche la tentative française<sup>322</sup>. Les espaces coloniaux se révèlent ainsi comme des lieux de conflit, de compromis, mais aussi de partage et de circulation des pratiques de contrôle, parmi plusieurs acteurs et facteurs, tant locaux qu'internationaux.

---

<sup>320</sup> Ibidem.

<sup>321</sup> «En dehors des considérations de politique générale, il nous appartiendra, à un point de vue plus spécial, de tirer parti, le cas échéant, des mesures prises par l'Autriche-Hongrie en Bosnie et Herzégovine, par l'Angleterre à Chypre et pour l'Italie à Massaouah (...) À Massaouah, l'Italie a purement et simplement abrogé les capitulations, tant au point de vue judiciaire qu'au point de vue administratif. Tout récemment, elle a expulsé, par mesure administrative nos Lazaristes de sa colonie d'Erythrée.» ARCHIVES DU QUAI D'ORSAY (dorénavant), Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Conventions Internationales, Révision des traités anglo-tunisien et italo-tunisien, art. 83, 10 Avril 1895, Direction Politique du Protectorat, Note pour le Ministre au sujet du traité italo-tunisien du 8 septembre 1868.

<sup>322</sup> SERRA Enrico, *La questione tunisina da Crispi a Rudini ed il colpo di timone alla politica estera dell'Italia*, Milan, A. Giuffrè, 1967, p. 47-49 ; Cf. ASDMAE, ASMAI, vol I, pos. 2/4 – 1886-1896, f. 24 « protezione degli stranieri e capitolazioni. Grave incidente con la Francia provocato dall'azione consolare francese (1886-1888) ».

## 2.2) 1896 : D'Adoua aux Conventions

### *Intérêt colonial de la communauté.*

La bourgeoisie italienne de Tunisie souhaite des gouvernements nationaux forts en politique étrangère, car le prestige national garantit – directement ou indirectement – leur prestige personnel. Comme on a pu le percevoir d'après les témoignages des Spiteri de Sfax, de Sciacaluga de Monastir ou du millier d'Italiens de Tunis, pour ces émigrés avoir l'appui d'un gouvernement jouissant d'une bonne réputation internationale se traduit par une garantie meilleure contre les abus du pouvoir français. Et quel meilleur champ d'épreuve de la puissance nationale que les aventures coloniales en Afrique ? Une des raisons du lien entre la classe aisée italienne de Tunisie et le nationalisme, le colonialisme et, ensuite, le fascisme, est cette idée de prestige et d'honneur national collectif qui touche les personnalités des expatriés qui doivent se rapporter quotidiennement aux Français colonisateurs. Dans cette perspective, on peut comprendre l'importance de l'Afrique, des aventures et des mésaventures du colonialisme italien, dans la formation de l'identité nationale italienne en Tunisie<sup>323</sup>. Plusieurs ressortissants issus de la couche aisée de la présence italienne de Tunisie, regardent avec intérêt les actions colonialistes italiennes. Au lendemain de l'établissement de la protection italienne sur la Somalie en 1890, les hauts bourgeois italiens de Tunisie forment le projet d'une Compagnie Italo-Africaine qui, dans la documentation envoyée à Rome, est décrite comme parallèle – dans le but – avec la Banque Coloniale pour l'Afrique<sup>324</sup>. Si l'une servait aux intérêts coloniaux italiens, l'autre – la Compagnie Italo-africaine – était pour l'expansion économique des émigrés en Tunisie. En ne demandant pas directement de financements du gouvernement, les propriétaires les plus importants (Emanuele et Giacomo Cesana, Angelo Guttierrez et Giuseppe Raffo) font appel à un « appui moral » de la part de Francesco Crispi pour attirer les investisseurs italiens. Tout en se félicitant des nouvelles possessions africaines en Somalie, ceux qui proposent le projet de la Compagnie Italo-africaine présentent ceci comme un moyen pour faire

---

<sup>323</sup> Cf. FINALDI Giuseppe Maria, *Italian national identity in the scramble for Africa. Italy's African Wars in the Era of Nation-building, 1870 - 1900*, Bern, Peter Lang, 2009.

<sup>324</sup> ASDMAE, Serie Politica A, b.124, f.16 « Compagnia Italo-Africana », Tunis, 30 Avril 1890.

augmenter l'influence italienne dans l'Afrique du Nord qui a une importance non secondaire d'un point de vue économique. L'idée d'une Tunisie comme colonie de préparation pour la colonisation italienne est présente en 1890:

«...la fondation de la Compagnie Africaine avantagerait l'influence de l'Italie en Afrique du Nord, et dans lesdites entreprises agricoles et industrielles milliers d'ouvriers chômeurs de telle région trouveraient du travail, cette première grande tentative de colonisation agricole en terre africaine servirait comme apprentissage, école et entraînement pour procéder ensuite, avec expérience, à la colonisation des terres récemment acquises par l'Italie grâce à la sage politique ministérielle. Celle-ci est une expérience très nécessaire, si on considère la différence des climats, des cultures, des méthodes et la pratique qu'un grand nombre de colons italiens de Tunisie ont de la langue arabe... »<sup>325</sup>

Les fondateurs légitiment leur projet d'exploitation agricole en le présentant aux ministères romains comme auxiliaire autant aux intérêts coloniaux italiens qu'aux exigences des migrants ruraux. Comme on verra par la suite, ces discours colonialistes qui font de l'Italien de Tunisie le prototype du futur colonisateur pour l'Afrique italienne sont encore plus répandus et utilisés en 1911 lors de l'invasion italienne en Libye. Le projet des capitalistes italiens de Tunisie est lié idéologiquement et concrètement au colonialisme italien en Afrique orientale. La colonisation agricole italienne dans les campagnes tunisiennes est vue comme une étape de préparation au projet colonialiste italien en Afrique. La Compagnie Italo-Africaine, sous le patronage du gouverneur de la Banque Romaine Bernardo Tanlongo<sup>326</sup> –, a stipulé un contrat avec le gouvernement italien qui prévoit le versement de 20 millions de francs pour la Société de l'Afrique Orientale<sup>327</sup>. Les capitalistes italiens de Tunisie participent financièrement à l'entreprise colonialiste

---

<sup>325</sup> « ...la fondazione della Compagnia Africana avvantaggerebbe l'influenza dell'Italia nell'Africa del Nord e nelle suddette aziende agricole e industriali troverebbero lavoro migliaia di operai disoccupati residenti in quella regione, questo primo grande tentativo di colonizzazione agricola in terra africana servirebbe come palestra scuola e ammaestramento per procedere in seguito con la voluta esperienza alla colonizzazione delle terre nuovamente acquistate all'Italia dalla saggia politica ministeriale. Esperienza necessarissima questa, se si pone mente alla differenza dei climi, delle culture, dei metodi e alla pratica che gran numero di coloni italiani in Tunisia hanno della lingua araba... » ASDMAE, Serie Politica A, b.124, f.16 « Compagnia Italo-Africana », Tunis, 30 Avril 1890.

<sup>326</sup> Tanlongo en 1893 sera au centre du grand scandale de la Banque Romaine, cf. CAMMARANO Fulvio, *Storia politica dell'Italia liberale: l'età del liberalismo classico, 1861-1901*, Rome-Bari, Laterza, 1999.

<sup>327</sup> ASDMAE, Serie Politica A, b.124, f.16, "Pro-memoria".

italienne en Afrique. D'ailleurs on peut percevoir une approche orientaliste de la compagnie italo-africaine et sa méconnaissance du contexte somalien, lorsque dans l'extrait cité, on sous-entend que la Tunisie et la Somalie ont des climats et des agricultures similaires.

Si la protection italienne sur la Somalie a suscité l'intérêt économique de quelques capitalistes italiens de Tunisie, la Première guerre italo-éthiopienne (1895-1896) est diplomatiquement plus liée à la question tunisienne et implique plusieurs couches sociales de la communauté. Le lien diplomatique provenait de l'échéance en 1896 du traité entre Italie et Tunisie du 1868, au même moment de l'entreprise coloniale italienne en Éthiopie. Bientôt, les deux questions sont liées au sein des pourparlers franco-italiens. Dans une note confidentielle de Tornielli, ambassadeur italien à Paris, envoyée au ministère, on peut lire comment les deux questions sont étroitement liées dans un même cadre international de politique coloniale entre Italie et France :

« Confidentiel, Objet : 'négociations avec la France pour l'Éthiopie et Tunis' (...) À la suite des communications télégraphiques échangées s'avéra que le gouvernement de Paris est prêt à conclure avec l'Italie pour l'Harar si de notre partie nous sommes favorables à négocier le traité de commerce pour Tunis ; et que Votre Excellence, même si vous ne rejetez pas dans une façon générale la possibilité de lier la négociation des deux questions, vous n'avez pas l'intention de prendre une décision à ce propos sans savoir avant quelles garanties nous aurons afin que notre situation commerciale en Tunisie ne soit pas endommagée, et avant qu'il ne soit pas conclu définitivement la délimitation de Obock, et reconnue explicitement la valeur absolue de la prise en compte sans réserve faite par le ministre Spuller à propos du protectorat sous toute l'Éthiopie et ses possessions... »<sup>328</sup>

---

<sup>328</sup> « Riservatissima, Oggetto : 'Trattive colla Francia per l'Etiopia e Tunisi' (...) Dalle scambiate comunicazioni telegrafiche risultò in sostanza che il gabinetto di Parigi si dimostra pronto a concludere coll'Italia per lo Harar, se da parte nostra siamo disposti e negoziare con lui il trattato di commercio per Tunisi ; e che Vostra Eccellenza , pur non respingendo in massima la possibilità di collegare la trattativa delle due questione, non intende prendere decisione in proposito, né prima di sapere quali garanzie avremo che ma nostra situazione commerciale in Tunisia non verrà danneggiata, né prima che sia definitivamente conclusa la delimitazione di Obock, e riconosciuto esplicitamente il valore assoluto della presa di atto senza riserva fatta dal ministro Spuller del protettorato sopra tutta l'Etiopia e le sue dipendenze... » ASDMAE, Archivio Riservato del Segretario Generale e del Gabinetto 1891-1905, Relazioni con la Francia e il Portogallo, Cassetta Verdi, n.12, b.5, Riservatissima, Paris, 9 janvier 1896.

La négociation prévoit l'appui de la France pour la protection italienne sur l'Éthiopie de Ménélik II en contrepartie d'une reconnaissance formelle et définitive de celle française sur la Tunisie. Après les pourparlers, l'ambassadeur italien se démontre satisfait des garanties que la France est disposée à concéder aux Italiens en Tunisie. D'ailleurs, ce traité doit mettre fin à l'opposition italienne au pouvoir que la France a acquis en Tunisie depuis le 1881. Il n'est plus praticable de remettre en question le fait de la protection française ; pour le gouvernement italien, il vaut mieux négocier la situation tunisienne au profit de ses entreprises colonialistes dans l'Afrique orientale. Dans le rapport du 2 février, il est évident que la « compensation » pour les concessions tunisiennes est liée aux aventures colonialistes en Éthiopie. Ainsi écrit Tornielli : « Étant donné le fait que la question territoriale en Afrique devrait nous compenser, au moins en partie, de nos concessions concernant la Tunisie, et de cette question on n'est plus disposés à donner de l'urgence ; ainsi moi, même si je ne refusais pas de converser avec le ministre de différents sujets que je lui avais proposés lors de nos premiers pourparlers, je ne trouvais pas opportun de montrer davantage d'attention pour pousser plus loin les négociations... »<sup>329</sup>. Après le choc dans l'opinion publique italienne des événements de 1881, le gouvernement de 1896 ne donne plus d'urgence à ce qu'il convoite en Tunisie. Après les accords de 1884, quoiqu'ils ne soient pas interprétés par les Italiens comme une reconnaissance absolue du pouvoir français en Tunisie, et après plus qu'une décennie de colonisation française, le choc et l'hostilité des Italiens envers la France sont affaiblis. Une autre question, l'éthiopienne, enflamme les espoirs et les convoitises des colonialistes italiens du Royaume comme ceux du Protectorat tunisien.

Les ouvriers italiens en Tunisie ne partagent pas le même enthousiasme colonialiste que la bourgeoisie. En 1894, le consulat italien publie une proposition d'engagements avec avantages pour les ouvriers italiens de Tunisie souhaitant se rendre à Massaoua. Selon les informations prises par le contrôleur civil de Sousse,

---

<sup>329</sup> « Siccome la questione territoriale in Africa dovrebbe compensarci, almeno in parte, delle concessioni nostre relative alla Tunisia, e di quella questione qui non si è più disposti ad ammettere l'urgenza ; così io, pur non rifiutandomi a conversare con questo ministro dei vari soggetti da me propostigli nei primi nostri abboccamenti, non trovai opportuno dimostrare soverchia premura di spingere più avanti le trattative... » Ivi, Riservatissima. Oggetto: Tunisi, 2 Febbrajo 1896.

les ouvriers italiens accueillent la nouvelle avec méfiance ou désintérêt. Pour des émigrés qui ont fuit l'Italie, aller dans une colonie italienne signifie retomber dans la misère qu'ils ont laissée. Ainsi est reportée la déclaration d'un ouvrier sicilien de Sousse au sujet des engagements pour Massaoua :

« En supposant même que le Gouvernement fasse réellement des avantages à ceux qui voudraient aller aux colonies. Avec quoi nous nourrirons-nous une fois là-bas ? Est-ce que ce serait le Gouvernement qui nous donnerait du travail pour assurer l'emploi de nos journées ? Et où prendrait-il l'argent pour nous payer ? nous connaissons ses façons de faire, une fois à Massaoua comme nous ne pourrions plus quitter le pays à cause de l'indigence dans laquelle nous serions vite tombés et spéculant même sur l'impossibilité pour nous de nous tirer du pays à cause des prix très élevés du voyage ; on nous ramènerait promptement aux lois du pays et aux inconvénients que nous fuyons en quittant l'Italie ! »<sup>330</sup>

Comme on peut apercevoir de ce témoignage recueilli par les services français, la réponse populaire à la proposition de se transférer dans la colonie italienne a été assez froide. D'après le contrôleur civil de Sousse, seulement un individu, le sicilien Pietro Graziani, demande au consulat italien de Tunis les autorisations nécessaires pour se rendre à Massaoua « dans le but de s'établir comme commerçant »<sup>331</sup>. Les départs volontaires pour l'Afrique italienne sont rares parmi les émigrés en Tunisie. Lors de la mobilisation pour la guerre italo-éthiopienne, le recrutement militaire oblige les Italiens rappelés dans leurs régiments à rentrer en Italie. Les départs d'Italiens de Béja, ville tunisienne dans le nord-est du pays, montrent comment l'appel à la mobilisation parvient par des voies secrètes ou informelles à travers — selon le Contrôleur civil de la ville — des réseaux locaux :

« ... le fait est certain, de nombreux Italiens ont quitté Béja rappelés dans leurs régiments. Quant à savoir s'ils ont été enrôlés sur place par des officiers italiens, il n'a pas été possible de s'en convaincre. Mon avis personnel est que les jeunes hommes des classes appelées ont été prévenus par leurs familles d'avoir à rejoindre leurs corps et que les deux Italiens supposés officiers qui n'ont passé qu'une nuit à Béja sont simplement venus pour contraindre à partir ceux qui n'avaient pas jugé devoir répondre à l'appel (...) [Les deux Italiens sont des] inconnus qui,

---

<sup>330</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Consulat Etrangers, article 914 A « Dossier des Italiens (1891-1906) », Engagements d'Italiens pour Massaouah, Sousse, 23 Août 1894.

<sup>331</sup> Ibidem.



arrivés le soir, sont repartis le lendemain matin accompagnés de quarante hommes, sans aucune protestation »<sup>332</sup>

Les Italiens à Béja sont pour la plupart des Siciliens et travaillent en tant que terrassiers, paysans ou mineurs. Cette immigration à Béja a été stimulée par un propriétaire foncier local, un Italien nommé Fasciano, qui recrute en Sicile la main-d'œuvre à bon marché<sup>333</sup>. L'obligation militaire de 1895 implique fortement la communauté de Béja. En 1892, un recensement compte 403 Italiens résidants à Béja, on ne sait pas si les quarante hommes dont parle le rapport de 1896 sont les seuls à partir. En considérant seulement ces quarante hommes, jeunes et en âge de travail, il est probable qu'un peu moins du 10 % de la communauté locale quitte Béja pour faire la guerre en Éthiopie.

Les réactions de la communauté italienne de Tunis envers la première guerre italo-éthiopienne nous révèlent son engagement dans l'entreprise colonialiste. La communauté — guidée par la bourgeoisie italienne de Tunis — célèbre les événements de la guerre avant la défaite du mars 1896. À travers le réseau associatif italien de Tunis, la haute bourgeoisie peut enrégimenter une couche plus ample en faveur des entreprises coloniales. Le 3 février 1895, les associations italiennes, avec le soutien du consulat national, organisent une fête pour célébrer les victoires remportées par le général Baratieri en Abyssinie. Trois mille personnes se réunissent au Camp Gymnastique italien de Tunis pour entendre les discours patriotiques accompagnés par la musique de la société musicale italienne *Concordia*. La marche royale et l'hymne de Garibaldi furent les musiques d'ouverture et de clôture de la fête, qui avait vu la participation de nombreuses associations italiennes, comme la *Società Operaia* de la Goulette, la *Società dei Garibaldini*, la société de gymnastique et les élèves des écoles italiennes avec leurs professeurs. Un de ces professeurs, Virginio Cortesi, dans le discours final de la fête, célèbre la valeur de Baratieri et de ses troupes en souhaitant un avenir brillant à la grandeur d'Italie<sup>334</sup>. L'élite dirigeante des associations saisit l'occasion pour une démonstration d'unité nationale dans laquelle les dirigeants, commerçants ou professeurs appartenant à la classe aisée de

---

<sup>332</sup> Ivi, Béja, 5 Janvier 1896.

<sup>333</sup> Ivi, Béja, 14 Octobre 1896.

<sup>334</sup> Idem, Tunis, 4 Février, 1896.

la communauté, célèbrent aussi leur rôle de guides au sein de la communauté. Il s'agit d'une mise en scène d'autoreprésentation d'unité nationale italienne en Tunisie. Telle mise en scène se déroule dans un premiers temps comme évènement social, ensuite comme sa célébration à travers la presse. Mais l'exaltation pour les succès militaires coloniaux dure très peu. Bientôt, la communauté doit faire face à une opinion publique française hostile et, ensuite, aux premières erreurs militaires qui culminent, en mars 1896, dans la plus lourde défaite coloniale d'une armée européenne en Afrique. La source qui nous offre le plus d'informations sur ce sujet est le journal italien *L'Unione*, organe de la Chambre de commerce italienne de Tunis, voix de la bourgeoisie italienne locale. L'appartenance sociale du journal n'empêche pas de faire des hypothèses, sur l'engagement des autres couches sociales de l'immigration italienne dans le pays. La guerre en Éthiopie — ou Abyssinie — est une occasion pour affirmer et exalter l'appartenance à l'Italie. Les opérations militaires au cours de 1895-1896 sont devenues non seulement le sujet principal à la une du journal, mais aussi l'occasion de conflits et de querelles contre la presse française, accusée de soutenir Menelik II et de diffuser des fausses nouvelles sur le déroulement de la guerre. Pour cette raison, au début de janvier 1896, après une collecte de fonds auprès des notables italiens de Tunisie, *L'Unione* inaugure une ligne télégraphique directe avec Rome<sup>335</sup>. À partir de ce moment, les lecteurs du principal journal italien de Tunisie se renseignent sur la guerre à travers la version des nouvelles approuvée et envoyée par Rome. La volonté de se lier concrètement à la capitale italienne — et donc à la Nation — en recevant ses télégrammes plutôt que ceux provenant de sources étrangères suspectes d'être anti-italiennes, dévoile l'attachement de l'élite de la communauté à la narration nationaliste italienne. Les lecteurs du journal participent ainsi à l'opinion publique nationale en se rattachant à la version romaine des évènements de la guerre. Outre ce lien télégraphique direct avec Rome, *L'Unione* publie des articles et les télégrammes du journal italien *La Tribuna* qui peuvent se vanter de communications directes sur la guerre provenant de Massaoua. Le rapport très étroit entre les deux journaux est explicable pas seulement par une commune perspective politique, proche du président du conseil Francesco Crispi, mais aussi par des liens familiaux. En fait, Cesare Fabbri — directeur de

---

<sup>335</sup> *L'Unione*, *In Abissinia*, 2 Janvier 1896.

L'Unione — et Giulio Fabbri — chef-rédacteur du même journal — sont les fils du directeur du journal *La Tribuna*<sup>336</sup>. Arrivés d'Italie pour gérer le journal de Tunisie fondé en 1885, les frères Fabbri se sont bientôt intégrés dans la communauté dont la tendance politique est déjà philo-crispienne<sup>337</sup>. Tous ces facteurs qui nous démontrent les liens et l'engagement nationaliste de l'élite italienne de Tunisie avec la guerre en Éthiopie nous aident à comprendre la gravité de la défaite d'Adoua, le 1<sup>er</sup> mars 1896, pour le côté colonialiste des notables italiens de Tunisie. Le journal, vendu le jeudi et le dimanche, publie les premières nouvelles de la défaite d'Adoua le jeudi 5 mars. Mais la nouvelle de la défaite avait déjà bouleversé la communauté, les messages télégraphiques de l'agence *Havas* ont eu une diffusion populaire et informelle avant leur publication officielle dans le journal. Le premier article sur la une du 5 mars, de Cesare Fabbri, intitulé « Calme et Foi » (« Calma e Fede ») est un véritable appel à ne pas désespérer d'une victoire finale. La défaite de la bataille d'Adoua est considérée comme un événement, douloureux, dans une guerre qui n'est pas encore perdue. Il inscrit les événements italiens dans un plus large cadre colonial, dans lequel il montre que chaque puissance coloniale a subi des défaites qui n'ont pas empêché une victoire finale. La comparaison que Fabbri effectue avec les défaites de la France en Algérie et au Madagascar, ou de l'Angleterre en Amérique, en Inde et en Égypte servent à redonner confiance dans les destins coloniaux italiens. En fait, il est évident déjà depuis ces articles, comme dans les autres les jours suivants, que la bourgeoisie italienne de Tunisie représentée par *L'Unione* veut continuer la guerre pour venger la défaite d'Adoua et redonner ainsi prestige à l'honneur national, battu en Abyssinie. La proposition de retraite immédiate de l'armée italienne et de la fin des hostilités avancée devant le parlement italien par l'extrême gauche et l'extrême droite est considérée comme « honteux ». Dans l'explication de la nécessité de rejeter ces propositions on peut percevoir la peur de perte de respectabilité face aux étrangers, et notamment dans leur cas, aux Français

<sup>336</sup> Les rapports familiaux entre les deux journaux rendaient *La Tribuna* très liés au cas tunisien. En 1894 la visite de Fabbri à son fils en Tunisie lui donna l'occasion de faire un reportage sur la colonisation française publié dans le journal romain et reproduit dans *L'Unione*. Cf. AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 103, Résidence Générale au Ministre, Tunis 15 Août 1894.

<sup>337</sup> « (...) E lasciamo agli avversari, ed ai piccini di mente, la cura di rivelare le sciocche ragioni famigliari per cui fra la redazione del grande periodico romano e quella della modesta Unione, corre tanta comunanza di idee ! » *L'Unione, Pace o Guerra ?*, 19 mars 1896.

en Tunisie : « ... ne touchez pas le pays dans ce qu'il a de plus cher, de plus saint : son bon nom, sa respectabilité en face aux étrangers ! Pensez quelles et combien des conséquences néfastes l'Italie devra faire face si, effrayés, nous nous retirons en face de la défaite : pensez avec quel mépris nous serons regardés (...) À quoi aurait-il servi que les fils d'Italie luttèrent comme des lions — comme dit le télégramme d'hier — si, chez nous, on est gouvernés par des moutons ? »<sup>338</sup>. Quand la proposition de paix, d'une fin des hostilités, commence à être prise en considération par le parlement italien, le directeur Cesare Fabbri continue à exciter les lecteurs vers un chauvinisme colonialiste : « cela est une fatalité qui pèse atrocement sur les armes italiennes, et qu'il faudra combattre avec toutes les énergies dont une Nation jeune dispose ! Mais au contraire on parle de paix : de suspension de l'envoi des troupes destinées à effacer la honte de la défaite ! Il faut vivre à l'étranger pour comprendre à quel point est cuisant le chagrin venant de telles nouvelles ! »<sup>339</sup>. En fait, le choc et le chagrin proviennent plus de la décision italienne de ne pas continuer la guerre que de la défaite du 1<sup>er</sup> mars en tant que telle. La retraite militaire, et non la défaite, est la vraie raison de la honte et du désespoir pour certains Italiens de Tunisie. Les articles qui incitent à poursuivre la guerre – en citant d'autres exemples similaires de défaites coloniales – témoignent du nationalisme et du goût de la revanche diffusés par le journal le plus lu parmi les Italiens de Tunisie. Mais quelle est leur attitude générale ? Est-ce qu'on peut déduire des articles de *L'Unione* comment ces émigrés ont vécu la guerre ? Grâce à certaines nouvelles, on peut apercevoir des réactions populaires italiennes à la défaite d'Adoua. Par exemple, lorsque le sénateur du Royaume d'Italie Achille Fazzari propose la création d'un corps de volontaires armés pour rejoindre les troupes en Abyssinie, dans la perspective de continuer la guerre, la communauté répond avec enthousiasme à l'initiative. Même avant de savoir si la proposition de Fazzari est formellement praticable, le 22 mars les adhésions pour partir volontaires

---

<sup>338</sup> « Non toccate il paese in quanto ha di più caro, di più santo : il suo buon nome, la sua rispettabilità davanti agli stranieri ! Pensate quali e quante jatture ne verranno all'Italia se paurosi ci ritireremo davanti la sconfitta : quale disprezzo ne accompagnerà nei nostri atti (...) E che gioverà – come dice il telegramma di ieri – che i figli d'Italia si sieno (sic) battuti come leoni se in casa governano delle pecore ? » *L'Unione, Proposte vergognose*, 8 mars 1896.

<sup>339</sup> « È una fatalità che pesa atrocemente sulle armi italiane, e che dovrebbe essere combattuta con tutte le energie di cui un Nazione giovane è in possesso ! Invece si parla di pace : di sospensione d'invio delle truppe destinate a cancellare l'onta della disfatta ! Bisogna vivere all'estero per sentire quanto cocente sia il dolore che provocano simili notizie ! » *L'Unione, Fatalità*, 15 mars 1896.

et combattre en Abyssinie étaient nombreuses. Il semble qu'il y a eu 200 Italiens de Tunisie qui ont donné leur adhésion à partir volontaires pour l'Abyssinie. Même si on ne connaît pas la composition sociale de ces 200 adhérents, ni s'ils sont résidents à Tunis ou dans d'autres villes tunisiennes, la rapidité de la réponse et le soutien à l'initiative – 200 en quelques jours – nous témoignent comment certains Italiens en Tunisie sont prêts à combattre pour venger l'honneur national. Mais la proposition de Fazzari est rejetée, pas de volontaires pour l'Abyssinie, et aucune troupe volontaire d'Italiens de Tunisie ne part pour l'Éthiopie. Cependant des Italiens de Tunisie avaient combattu avec les troupes des généraux Baratieri et Baldissera. Le 13 septembre 1896 rentre au Kef, ville dans le Nord-Est tunisien, un soldat italien revenant de l'Abyssinie. Le jeune soldat Ciluffo, originaire de Rocca Palumba en Sicile, habite au Kef où il travaille comme jardinier avec sa famille et ses parents. Parti pour l'Abyssinie, il est cru mort par ses parents. Son retour au Kef est fêté par sa famille en plus de ses compatriotes<sup>340</sup>. La communauté italienne du Kef est composée pour la plupart de jardiniers, terrassiers et paysans siciliens provenant de Rocca Palumba. Quoique de composition sociale moins aisée, elle a répondu chaleureusement à la collecte d'argent pour la Croix Rouge Italienne en faveur des soldats malades et blessés en Abyssinie. Les souscriptions révèlent la participation d'un large côté de la population italienne de toute la Tunisie dans la collecte d'argent. En outre, la publication des noms et de la somme d'argent donnée nous suggère la composition sociale des donateurs. Dans la liste des donations du Kef, qui le 12 mars avait recueilli 162,75 francs, les 84 donations individuelles sont entre 0,5 et 3 francs, rarement 5 francs, avec une moyenne de moins de 2 francs par donateur, environ la moitié du salaire quotidien d'un ouvrier<sup>341</sup>. En sachant la composition sociale de la présence italienne au Kef et la moyenne des francs donnés, on peut bien apercevoir que l'argent provient des paysans italiens de cette ville pour les soldats en Abyssinie. Parmi les donateurs, on remarque la présence de gens portant le nom

---

<sup>340</sup> CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – traités, carton 878A Italie (1899-1896), f. «Echéance du traité italo-tunisien, précautions de police ».

<sup>341</sup> Pour comprendre combien c'était la valeur des donations considérons qu'en 1896 le prix du journal L'Unione, bihebdomadaire, était de 0,10 francs. En 1907 la plupart des journaux quotidiens coutaient 0,5 francs. D'après le journal Il Minatore (1906-1907), ou ouvrier simple des mines gagnait entre 4,25 et 5 francs par jour (pour 10 heures de travail). En 1906 un kilo de pain coutait environ 0,40 francs, un kilo de pâtes entre 0,45 et 0,60 francs, un kilo de charcuterie 3,50 francs.

Ciluffo, des raisons aussi d'ordre sentimental – familial avait aidé la collecte d'argent. Le 12 mars les Italiens du Kef ont certainement su la défaite d'Adoua, sans savoir si le jeune Ciluffo était mort ou encore vivant. Plusieurs raisons s'imbriquent dans le soutien à l'entreprise militaire italienne, elles lient des tensions nationalistes et revanchistes avec des sentiments d'appréhension des familles vers les destins de leurs jeunes au front. Le 12 mars, la communauté du Kef en envoyant l'argent, écrit tel message publié dans le journal : « La Colonie Italienne du Kef, confiante dans la valeur des soldats et dans la victoire de nos armes en Abyssinie, envoie son humble offre pour le soulagement des blessés qui ont combattu pour l'honneur de l'Italie »<sup>342</sup>. Les collectes d'argent proviennent des centres de la Tunisie où il y a des Italiens. Si elles sont plus nombreuses à Tunis, dans les autres villes tunisiennes des Italiens y contribuent également. Du Kef, de Monastir, de Bizerte, de Goulette, de Sfax, de Sousse, de Mahdia et des autres centres mineurs, les Italiens en donnant leur argent resserrent le lien émotif avec la nation italienne, dont l'honneur est en danger dans le haut plat éthiopien. Dans les donations provenant des Italiens de Monastir, on peut remarquer la présence d'une bourgeoisie plus aisée. Si, au Kef, très rarement, il y a eu des donations de 5 francs, à Monastir 34 personnes avaient recueilli 108,25, un peu plus de 3 francs en moyenne et 5 personnes avaient donné 10 francs. Les 5 appartiennent à la bourgeoisie italienne de Monastir et ils ont un rôle important dans l'associationnisme culturel italien de telle ville : Gabriele Medina, Francesco Sbrana, Beniamino Sacuto, Emanuele Pestalozzi, Francesco Casella. Les deux premiers, par exemple, sont le président et le directeur de la section locale de la Société de la *Dante Alighieri* et membres du cercle culturel *L'Union Internationale*. Sbrana, diplômé à l'Université de Pise en 1891, médecin, il est un des fondateurs de l'Hôpital italien de Tunis en 1891 et auteur de monologues théâtraux. Gabriele Medina, père du poète Guido Medina, est un industriel, propriétaire du plus important domaine d'oliviers du centre tunisien — le Enchir-Saïd — et agent consulaire d'Italie à Monastir<sup>343</sup>. Le 2 avril 1896, un peu plus d'un mois après la défaite, les Italiens de Tunisie ont déjà recueilli la somme de 2.255,52 francs à envoyer à la Croix Rouge.

<sup>342</sup> « La Colonia Italiana del Kef, fidente nel valore dei soldati e nella vittoria delle armi nostre in Abissinia, invia il suo umile obolo a sollievo dei feriti che hanno combattuto per l'onore d'Italia », “Per la Croce Rossa”, *L'Unione*, 12 mars 1896.

<sup>343</sup> LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie*, Tunis, C. Saliba, 1912, cf. « Medina, Gabriel », « Sbrana, Francesco ».

Dans ces souscriptions publiques ont participé différentes communautés italiennes de Tunisie en impliquant toutes classes sociales, des terrassiers du Kef aux grands bourgeois de Tunis ou de Monastir, et aussi différentes classes d'âge. En fait, si dans certains cas des donations sont attribuées au nom générique d'une école ou d'un institut, dans d'autres cas, on retrouve la dénomination plus précise qui dévoile la participation des enfants ou de très jeunes de la communauté, comme : « les élèves de la 5<sup>ème</sup> de l'école *Margherita di Savoia* de Tunis, 10 francs ; de la 4<sup>ème</sup> maternelle 22, 5 (...) les enfants du jardin d'enfance *Garibaldi* 17,27...»<sup>344</sup>. La dénomination collective de la classe pour le cas de l'école *Turrisi-Colonna* de Tunis n'empêche pas la publication de la liste des donations des élèves, avec nom et somme d'argent donnée. Les donations des élèves, entre le 0,05 - 0,25 franc, même si moins importantes de celles de leurs professeurs (Tyto Cibeo 10 francs, Luigi Mascia 10 francs) témoignent comment la transmission du message de solidarité nationale impliquait aussi les enfants. En plus, cela dévoile la mobilisation et la participation des jeunes générations envers un projet de communauté imaginée qui lie des élèves à Tunis avec des soldats en Éthiopie. Si les donations à la Croix Rouge sont des signes concrets de participation au drame de la guerre italo-éthiopienne, les célébrations religieuses et civiques en honneur des soldats tombés ont la fonction d'union spirituelle avec la nation souffrante. La description de la messe en hommage aux soldats tombés en Afrique permet de comprendre comment les notables veulent représenter le deuil national :

« Mardi matin à l'Église de Sainte Croix eurent lieu les funérailles annoncées en honneur des nos soldats tombés dans la guerre d'Afrique, funérailles promues par le clergé italien de Tunis. Bien avant l'heure de début de la cérémonie, 9 heures, l'Église était pleine de gens (...) Au portail d'entrée, le service d'ordre était assuré par des policiers ; à l'intérieur, le service était composé par les janissaires de la Royale Agence et Consulat Général d'Italie. À l'entrée, une inscription entourée des palmes, rappelait les morts d'Adoua en observant que celui qui meurt pour la patrie a droit à la miséricorde de Dieu. L'Église avait été soigneusement décorée pour le deuil, partout Écussons de la Maison de Savoie avec les faisceaux et les drapeaux italiens. Au milieu surgissait un

---

<sup>344</sup> L'Unione, *Per la Croce Rossa*, 5 Mars 1896.

grand catafalque, imposant. Les élèves du *Campo Ginnastico* en uniforme faisaient le service d'honneur aux angles du catafalque... »<sup>345</sup>

Il s'agit de la mise en scène du deuil national gérée par les notables italiens. Les champs du religieux et du politique sont fortement imbriqués lors des commémorations de guerre<sup>346</sup>. Dans la messe à Sainte Croix, la plus ancienne église dans le cœur de la médina de Tunis, on célèbre la religion de la patrie italienne, consacrée au culte catholique. Les soldats tombés à Adoua ont la miséricorde divine grâce à leur sacrifice patriotique, qui se lie ainsi à une consécration divine. La liaison entre patrie et religion est parfaitement déclarée dans l'inscription à l'entrée de l'église. Il n'est pas anodin remarquer la disposition scénographique de ces funérailles qui, concrètement, ne célèbrent pas des individus définis, mais une abstraction du soldat inconnu tombé dans l'entreprise africaine. Dans un ordre d'importance concentrique qui a son sommet dans le catafalque, on retrouve : à l'extérieur — à l'entrée de l'église — des policiers, force d'ordre du Protectorat français ; ensuite — à l'intérieur de l'église — il y a les janissaires, forces d'ordre du consulat italien qui garantissent, symboliquement et concrètement, l'ordre dans l'espace sacré où l'on commémore un deuil national ; enfin les élèves, jeunes, aux angles du catafalque en tant que service d'honneur sont un symbole puissant de lien national à travers les générations. Concéder aux jeunes une place symbolique si importante lors de la célébration d'Adoua à Tunis, a pour but de confier aux jeunes,

---

<sup>345</sup> « Per i caduti d'Africa. Martedì mattina alla Chiesa di Santa Croce ebbe luogo l'annunziato funerale in suffragio dei nostri caduti nella guerra d'Africa, funerale promosso dal clero italiano di Tunisi. Molto prima dell'ora fissata per la cerimonia, le 9, la Chiesa era gremita (...) Alla porta principale il servizio d'ordine era assicurato da alcuni agenti di polizia ; all'interno il servizio era fatto da giannizzeri della Regia Agenzia e Consolato Generale d'Italia. All'ingresso un'iscrizione incorniciata da palme, ricordava i morti di Adua osservando che chi muore per la patria ha diritto alla misericordia di Dio. La chiesa era tutta parata a lutto con grande arte ; ovunque Scudi di Casa Savoia con fasci e bandiere italiane. In mezzo sorgeva un grande catafalco, imponente. Gli allievi del Campo Ginnastico in uniforme facevano il servizio d'onore agli angoli del catafalco... » L'Unione, *Per i caduti d'Africa*, 19 mars 1896. L'église de la Sainte Croix, la plus ancienne de Tunisie, était étroitement liée à la communauté italophone. Fondée pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, était l'église des esclaves corsaires dont la majeure partie provenait de la Péninsule, de Sicile et de Sardaigne. Dans un document du commissariat de police, rédigé en français, renseignant de la messe pour les soldats tombés à Adoua, l'église est nommée « della Santa Croce », en italien CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Consulat Etrangers, article 914 A - Dossier des Italiens (1891-1906), Tunis 15 mars 1896. La diction italienne de l'église pourrait témoigner la persistance, même auprès des Français de Tunis, du lien historique précolonial de tel espace avec les catholiques italophones.

<sup>346</sup> BANTI Alberto Mario, *Sublime madre nostra. La nazione italiana dal Risorgimento al fascismo*, Bari, Editori Laterza, 2011 ; PROGLIO Gabriele, *Libia 1911-1912. Immaginari coloniali e italianità*, Milan, Mondadori, 2016.



aux nouvelles générations, la mémoire du deuil et les destins futurs de la nation. Le catafalque, objet qui concrétise l'idée de l'Italie en deuil, renouève — même si à travers l'expérience de la tragédie, de la défaite militaire et du deuil — le pacte national d'union entre les Italiens qui se retrouvent à célébrer l'Italie à Tunis. En outre, la célébration permet l'union spirituelle avec l'idée d'Italie à laquelle aussi la communauté de Tunisie participe. Les commémorations des compatriotes tombés à Adoua veulent démontrer que les frontières de l'Italie imaginée sont beaucoup plus étendues que celles territoriales. D'autres célébrations ont lieu en Tunisie pour commémorer cet évènement qui a tellement bouleversé les Italiens. La célébration laïque organisée à la fin du mois de mars par la Société des Garibaldiens et des Militaires en congé de Tunis est ouverte à tous les Italiens et aux associations. Une autre messe catholique en hommage aux soldats tombés à Adoua est célébrée à Sfax le 19 mars. Le deuil de la communauté se mêle — comme on a vu — à la préoccupation pour l'avenir de la communauté. La déchéance dans quelques mois du traité italo-tunisien, voit une Italie battue par une armée africaine et humiliée dans ses rêves de puissance coloniale. Crispi, vu comme défenseur du prestige italien à l'étranger et responsable politique du conflit italo-éthiopien, démissionne. Dans le même temps, la colonisation française en Tunisie progresse et attire de plus en plus main-d'œuvre méridionale italienne. L'Italie se retrouve à l'ouverture des négociations dans une position internationale faible, isolée et à la recherche d'une nouvelle stratégie politique. Pour les Italiens en Tunisie leur fierté nationale, leur appartenance italienne, et leur participation à la nation italienne dépendent maintenant des négociations politiques franco-italiennes et des pourparlers qui se déroulent à Rome et à Paris.

### *Pressions et mobilisations des Italiens de Tunisie.*

Une analyse du processus concret de l'établissement des accords diplomatiques pour les Conventions de 1896 permet de mieux comprendre la question tunisienne à l'intérieur des relations internationales. En plus, les réactions de la certains ressortissants démontrent comment ceux-ci se sont mobilisées, avec

quels moyens et quel poids politique, pour protéger ou défendre leurs intérêts. Bien évidemment, la défaite d'Adoua pèse lourdement dans les négociations sur la Tunisie quoiqu'indirectement. Les démissions de Crispi et de son gouvernement déterminent un changement de la politique étrangère italienne<sup>347</sup>. L'élite italienne de Tunis n'a pas caché son attachement et soutien à Crispi et à sa politique qui a amené à forts oppositions diplomatiques et commerciaux vis-à-vis de la France. En septembre 1895, juste avant le désastre éthiopien, lors des célébrations nationales pour la prise de Rome, une délégation d'Italiens de Tunis est envoyée à Rome pour rejoindre la cérémonie nationale et pour être reçue par Crispi. La délégation est composée par des membres de la haute bourgeoisie italienne de Tunis : l'avocat Perpetua, Felice Bensasson, l'avocat Cardoso, Giacomo Cardoso, P. Brignone, le docteur G. Brignone, Luigi Re, Spezzafumo<sup>348</sup>. La dépôt au nom de la colonie italienne d'une riche couronne de fleurs sur le tombeau du Roi Victor Emmanuel II au Panthéon, renouvèle le lien des notables de Tunis avec les institutions nationales. Lors de l'audience spéciale avec le chef du gouvernement, le Premier ministre sicilien assure à la délégation des notables italiens que l'échéance du traité italo-tunisien n'aurait pas pris le gouvernement italien au dépourvu. À la suite du rendez-vous, Spezzafumo publie un article sur le journal national *La Riforma* décrivant l'attitude particulièrement cordiale de Crispi envers la délégation dont il avait fait partie :

« Aujourd'hui M. Crispi a reçu la délégation de la colonie italienne de Tunis, et il a eu avec elle un cordial entretien où il a de nouveau affirmé l'intérêt d'ancienne date qu'il porte à nos compatriotes si laborieux qui résident dans la Régence et qui viennent de nous donner un nouveau témoignage de leur inébranlable foi italienne. En ce qui concerne la question du traité, M. Crispi a chargé les représentants de la colonie de dire aux Italiens de Tunis que le Gouvernement suit avec sollicitude cette affaire en vue d'avoir un nouveau traité qui confirme les droits que d'anciennes conventions donnent à l'Italie. M. Crispi a ensuite affirmé (...) que la question sera résolue de la manière la plus satisfaisante »<sup>349</sup>.

La publication de l'article de Spezzafumo dans un journal national comme *La Riforma*, favorable aux politiques de Crispi, démontre encore une fois le fort lien de

---

<sup>347</sup> Cf. SERRA Enrico, *La questione tunisina da Crispi a Rudini...*, op. cit.

<sup>348</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 103, Le chargé d'affaires de France à Rome au Ministre des Affaires Étrangères, Rome 25 septembre.

<sup>349</sup> Ibidem.

l'élite italienne de Tunis avec la presse nationale et, par conséquent, l'intérêt de cette dernière à la question tunisienne. Il est à remarquer qu'il ne s'agit pas de *La Tribuna*, c'est-à-dire du journal romain où travaillait le père des Fabbri, rédacteurs à Tunis de *L'Unione*. Il n'y a pas seulement des liens personnels, mais aussi politiques qui permettent aux Italiens de Tunisie d'accéder à certains acteurs de l'opinion publique nationale. Le message diffusé, en Italie comme en Tunisie, doit rassurer les Italiens sur la certitude de la défense de leurs droits et intérêts grâce à la protection du gouvernement national. Mais la défaite d'Adoua bouleverse, entre autres, les plans politiques des bourgeois italiens de Tunisie qui se retrouvent en septembre 1896 un gouvernement Di Rudinì moins intéressé dans une politique coloniale agressive et ouvert à un accord avec la France. Les notables de la communauté craignent de voir sacrifier leurs intérêts et leur prestige, personnel et national, sur l'autel d'une nouvelle relation amicale entre le Royaume et le République. La sympathie de la classe aisée de la communauté italienne pour Crispi et la méfiance envers le nouveau gouvernement est ainsi reportée par un rapport de police :

«...On se préoccupe, néanmoins, dans les milieux italiens — notamment chez les riches — de la question italo-tunisienne. Certains affirment que si les autres puissances cèdent sur le chapitre des capitulations, l'Italie cédera aussi. Et ils ajoutent “Il en sera ainsi, Rudini étant au pouvoir. Crispi, lui, aurait poussé à la guerre” (...) La classe pauvre pense au contraire que les capitulations ne seront jamais abolies et attend fiévreusement les résultats des négociations. On compte généralement, dans cette catégorie de la colonie italienne, sur le député Nasi... »<sup>350</sup>

Comme on verra par la suite, le député sicilien Nasi aura une très grande popularité auprès des bourgeois nationalistes et de la « classe pauvre » qui est composée pour la plupart par ses concitoyens siciliens. Les anonymes bourgeois cités dans le rapport n'étaient peut-être pas les seuls à penser à une guerre. L'idée de la possibilité d'un conflit violent — ou, au moins, de sa menace — pour régler la question tunisienne a été reproposée par certaines associations. L'autorité française suit de près les actions et l'état d'esprit des Italiens pendant ces jours. Dans un

---

<sup>350</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Traités, carton 878A Italie (1899-1896), b. «Echéance du traité italo-tunisien du 28 septembre 1868 – mesures de précautions de la police », Rapport du Commissariat de Police, Tunis, 31 août 1896.

compte-rendu sur la réunion entre les associations et le consulat au sujet des Conventions, on lit :

«À la réunion qui a eu lieu ce matin au Consulat d'Italie, M. Moreno, Président de la Chambre de Commerce italienne a, le premier, pris la parole, et, en termes modérés, a fait ressortir que l'action de la chambre de Commerce italienne a usé de tout son pouvoir pour défendre et sauvegarder les intérêts de la colonie et que tous comptaient que l'énergie du gouvernement pour ne pas perdre le prestige italien et en quelque sorte le terrain conquis depuis déjà longtemps. M. Vignale, Président de la Société ouvrière, succédant à M. Moreno, s'exprime en ces termes : "Nous comptons tous sur la fermeté du gouvernement qui saura conserver les intérêts des ouvriers, car nous sommes tous prêts à verser notre sang pour la patrie". M. Zanetti, Président de la Société des Garibaldiens, affirma : "Tous les combattants, quoique vieux, sont prêts à prendre les armes pour défendre le prestige de l'Italie ; ils n'attendent qu'un ordre pour agir". À ces différents orateurs, M. Carletti, vice-consul (...) a promis (en termes assez vagues) que tous pouvaient compter sur le gouvernement qui fera tous les efforts pour sauvegarder les intérêts et les droits de la colonie... »<sup>351</sup>

On peut remarquer que le rôle médiateur et pacificateur de l'autorité consulaire et de la Chambre de Commerce italienne, représentés respectivement par Carletti et par Moreno, est contrecarré par une approche agressive des porte-parole de certaines associations. La Chambre de Commerce, comme le déclare Raffaele Moreno lors de la réunion, utilise toute son influence politique pour faire valoir auprès des négociateurs la protection de ses intérêts<sup>352</sup>. Zanetti et Vignale n'hésitent pas à montrer leur disponibilité pour des actions violentes. On pourrait interpréter de telles déclarations, prononcées en face du vice-consul, comme des menaces de troubles adressées indirectement à Rome pour faire pression auprès des négociateurs italiens. La déclaration, peut-être rhétorique, de Vignale devient ainsi très concrète lorsque Zanetti – président d'une société composée par d'anciens garibaldiens et par des vétérans de l'armée – fait référence à une éventuelle mobilisation militaire de ses membres.

---

<sup>351</sup> CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Consulat Etrangers, article 914 A - Dossier des Italiens (1891-1906), Rapport du 20 Septembre 1896.

<sup>352</sup> Ibidem et cf. MILZA Pierre, *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle...*, op. cit., p. 521.

*Un enjeu de politique internationale.*

Les principaux négociateurs diplomatiques entre l'Italie et la France au sujet des Conventions furent l'ambassadeur italien à Paris, Tornielli, et le ministre français des Affaires étrangères Hanotaux. Tornielli est en contact télégraphique constant avec son ministre Visconti-Venosta, qui dicte la ligne politique générale, et en deuxième place avec Machiavelli, consul italien à Tunis. Si du ministre Venosta Tornielli reçoit des consignes politiques et l'approbation des points négociés, les communications provenant du consul à Tunis le renseignent sur certaines déclarations et sur l'état d'esprit de la colonie française à propos de pourparlers en cours<sup>353</sup>. Ce qui émerge de la lecture des télégrammes diplomatiques entre Tornielli et Venosta est le manque de temps nécessaire pour bien mener la négociation. Il est nécessaire pour les deux parties de signer des accords avant l'échéance du traité italo-tunisien du 1868 — signé à l'époque par Visconti-Venosta même<sup>354</sup> —. L'échéance du traité sans d'autres accords ferait passer la question des Italiens en Tunisie dans le débat parlementaire français, excitant ainsi le parti colonial et les opinions publiques — française et italienne — à des résolutions bien contraires à un rapprochement franco-italien. Le ton de Tornielli dans son télégramme à Rome, le 27 septembre, exprime bien l'intérêt politique d'éviter des débats parlementaires ou des pressions médiatiques si on veut avoir une entente cordiale avec le gouvernement de la République :

« Si nous avions suffisamment de temps, j'aurais pu demander encore d'autres accords dont on n'a pas encore parlé. Mais ici la chose qui compte en priorité est de signer lundi les trois traités et le protocole. L'opinion publique et la presse attendent une décision à cette date et s'il n'y a pas la signature on aurait un déclenchement de mécontentements qui, répercutés en Italie, ne feraient pas seulement perdre chaque bénéfice politique de l'œuvre qu'on est en train d'accomplir, mais ils créeraient une ambiance dans laquelle, malgré la meilleure bonne volonté des deux Gouvernements, serait impossible la continuation des pourparlers. Il est de mon précis devoir de prévenir de cela le Gouvernement et le Roi et de leur faire comprendre que le Ministère français pourrait résister très difficilement à la pression de la presse qui l'obligerait de faire des changements à Tunis si les accords ne sont pas

---

<sup>353</sup> ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. 1896, passim.

<sup>354</sup> SERRA Enrico, *La questione tunisina da Crispi a Rudini...*, op. cit., p. 417.

signés avant la date d'échéance du traité du 1868. Des trois points fondamentaux de la négociation nous avons résolu avec notre satisfaction ce de la citoyenneté et des écoles. Pour le régime douanier, nous avons obtenu si pas tout au moins de sérieuses garanties. Les autres intérêts compris le cabotage et la pêche sont sauvés. Maintenant les critères politiques doivent prévaloir qui, à la fin, sont les seuls vraiment importants et qu'ont guidé le Gouvernement du Roi dans cette laborieuse négociation.»<sup>355</sup>

L'extrait cité dévoile comment les négociateurs (Tornielli et Hanotaux) partagent le même intérêt — conclure vite les accords — et doivent faire face à une opinion publique qui pourrait ruiner le projet de rapprochement franco-italien dans lequel la Tunisie est un enjeu incontournable. Seule la conclusion des accords avant la date limite aurait pu désamorcer les tensions qui durent depuis l'occupation française de la Régence. L'influence politique de Moreno et — en général — le lobbying des Italiens de Tunisie ont peut-être eu un poids indirect dans les négociations. Dans aucun télégramme, on ne retrouve une intervention directe des membres de la communauté auprès de Tornielli. Il est plus probable que le lobbying italo-tunisien a réussi à faire comprendre à Rome, donc au ministre Visconti-Venosta — qui dicte la ligne politique de la négociation italienne —, les points sur lesquels il ne faut pas laisser la main. Tornielli doit donc trouver un équilibre entre les consignes politiques regardant la défense des intérêts italiens et la défense des intérêts de la France qui veut régler les tensions franco-italiennes dans la Régence. La priorité reste tout de même le rapprochement avec la France comme Tornielli le déclare dans l'extrait cité dessous et comme il l'avait écrit encore plus clairement quelques jours auparavant : « Le Gouvernement du Roi cherche dans la négociation

---

<sup>355</sup> «... avessimo davanti a noi il tempo sufficiente potrei chiedere ancora altri patti dei quali non si è parlato finora. Ma qui si conta in modo assoluto di firmare lunedì i tre trattati ed il protocollo. L'opinione pubblica e la stampa aspettano una decisione a quella data e se la firma non venisse si avrebbe uno scatenamento di malumori che, ripercossi in Italia, non soltanto farebbero perdere ogni beneficio politico dell'opera che sta per compiersi, ma creerebbero un ambiente nel quale, malgrado la migliore buona volontà dei due Governi, sarebbe impossibile la continuazione di trattative. È mio stretto dovere di avvertire di ciò il Governo del Re e di mettergli sotto gli occhi la previsione che molto difficilmente il Ministero francese potrebbe se gli accordi non sono firmati prima della scadenza del trattato del 1868 resistere alla pressione della stampa che gli imporrebbe di fare novità a Tunisi. Dei tre punti sostanziali del negoziato abbiamo risolto a nostra soddisfazione quella della cittadinanza e delle scuole. Per il trattamento daziario abbiamo ottenuto se non tutto almeno una guarentigia seria. Ogni altro interesse compreso cabotaggio e pesca è messo in salvo. Ora debbono prevalere i criteri politici che in sostanza sono i soli veramente importanti che hanno guidato il Governo del Re in questa laboriosa trattativa» ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f.1896, 27 Settembre 1896.

tunisienne une satisfaction légitime des intérêts italiens demeurant dans la Régence (...), mais plus que tout, il veut accomplir une œuvre pacificatrice entre l'Italie et la France... »<sup>356</sup> Dans les communications privées entre le ministre et l'ambassadeur italien, il est évident que la priorité absolue est le rapprochement avec la France. Quoique formellement séparés, les négociations pour la Tunisie ont un lien politique claire avec le traité commercial franco-italien qui doit être rédigé un mois après. L'Italie veut que les deux questions soient liées diplomatiquement dans les négociations, l'opposition de la France au lien formel rend la négociation tunisienne autonome diplomatiquement, mais liée politiquement à l'accord commercial. Pour une telle raison la bonne réussite des négociations tunisiennes est nécessaire pour préparer un bon terrain de discussion pour l'accord franco-italien qui doit affirmer la nouvelle entente entre les deux pays. L'Italie a promis la cession du chemin de fer Tunis-Goulette (TGM) à la France, la suppression de son service postal national en Tunisie. De surcroît, elle a accepté que la durée des accords fût de neuf ans avec clause d'une reconduction automatique à l'expiration du délai s'ils ne sont pas dénoncés par une des deux parties<sup>357</sup>. En contrepartie l'Italie maintient le droit de citoyenneté pour ses ressortissants qui ainsi ne perdent pas involontairement leur nationalité d'origine pour une naturalisation automatique française. Cela implique surtout les Italiens qui naissent dans la Régence qui — grâce à ces accords — restent Italiens, à différence de leurs compatriotes d'Algérie qui, depuis le 1889, s'ils naissent dans la colonie algérienne sont enregistrés automatiquement comme Français. Autre point, considéré comme incontournable par les négociateurs italiens, la question des écoles. Le compromis consiste à accorder une autonomie didactique et administrative aux écoles italiennes existantes « sans préjudice des droits supérieurs appartenant à l'administration locale en matière d'hygiène et d'ordre public pour l'application des lois de police et de sûreté »<sup>358</sup>. Les écoles, les associations et l'hôpital italien déjà existants sont déclarés comme ayant déjà autorisation, une annexe envoyée par le consul Machiavelli enregistre toutes les

---

<sup>356</sup> « Il Governo del Re cerca nel negoziato tunisino una legittima soddisfazione degli interessi italiani dimoranti nella Reggenza (...) ma più di tutto vuole compiere un'opera pacificatrice fra l'Italia e la Francia... » Ivi, 25 Septembre 1896.

<sup>357</sup> MONTETY H. De, « Les Italiens en Tunisie », *Politique étrangère*, 2-5, 1937, p. 411.

<sup>358</sup> ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. 1896, 23 Septembre 1896.

écoles, les associations et administration<sup>359</sup>. Comme le déclare Hanotaux dans une communication privée au Résident Général à Tunis, les points concernant les écoles, les associations et l'hôpital : « ... sont formulés de manière à sauvegarder l'amour propre des Italiens. Mais de fait, il s'agissait de la rentrée dans le droit commun, sauf en ce qui concerne les écoles pour le coté pédagogique »<sup>360</sup>. L'Italie reconnaît officiellement la protection française après 15 ans de tensions politiques, la condition de ses ressortissants est réglée plus ou moins avec un *statu quo* d'une durée de 9 ans minimum et s'engage à céder son chemin de fer Tunis-Goulette<sup>361</sup> et son service postal à l'autorité française. Du côté français, les accords avec la Tunisie ont une valeur politique de rapprochement avec l'Italie. La France bien qu'elle soit la puissance protectrice sur la Tunisie, laisse aux Italiens l'énorme privilège de garder la nationalité et un réseau scolaire et associatif. Comme le ministre anglais Salisbury l'a remarqué, la France n'a pas utilisé dans une telle occasion sa position de force contre l'Italie<sup>362</sup>. Pour le régime douanier, les accords ont donné satisfaction aux deux parties tout en gardant une prépondérance des intérêts économiques français dans la Régence. La presse italienne proche de Crispi écrit que ces accords sont une défaite sans condition, durant seulement neuf ans sans garanties pour le futur et sans compensations coloniales pour la reconnaissance de la protection française sur la Tunisie<sup>363</sup>. Les négociateurs des accords peuvent se féliciter du résultat obtenu, les Conventions du 28 septembre signent le début d'un rapprochement diplomatique franco-italien : « après la signature des traités Hanotaux se félicita avec des mots très amicaux pour avoir accompli aujourd'hui un acte avec l'Italie dont depuis plusieurs années il n'y avait pas eu d'exemple et qu'il doit être suivi par d'autres pour le bien de nos deux pays... »<sup>364</sup>. En sachant que juste un mois après auraient lieu d'autres négociations au sujet d'un accord commercial franco-italien, on peut se rendre

<sup>359</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 103, Liste des associations italiennes en Tunisie.

<sup>360</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Traités, 878b Italie, b. « Accords du septembre 1896 avec l'Italie », Relations de la Tunisie avec l'Italie 6 sujets de Conventions, 27 Septembre 1896.

<sup>361</sup> Ivi; f. « Chemin de fer Rubattino », Paris 28 Septembre 1896.

<sup>362</sup> SERRA Enrico, La questione tunisina da Crispi a Rudini..., op. cit., p.424-428.

<sup>363</sup> Ibidem.

<sup>364</sup> « Dopo la firma degli atti Hanotaux si è con parole molto amichevoli felicitato di avere oggi potuto compiere con l'Italie un atto di cui da molti anni non vi era più stato esempio e che deve essere seguito da altri per il bene dei nostri due paesi... » ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. 1896, 30 Septembre 1896.



compte que le message du ministre des affaires étrangères français fait référence à l'attitude positive de son gouvernement pour les prochaines négociations.

Comment la communauté a-t-elle accueilli les nouvelles des accords ? On peut avancer l'hypothèse que pour ceux qui étaient prêts à « verser leur sang » et à se mobiliser militairement contre l'autorité française, les accords sont décevants. Dans l'article de *L'Unione* l'on déclare la nécessité — suite aux accords — de prendre acte de la situation et, par conséquent, de changer l'attitude du journal envers la puissance protectrice :

« L'Unione avait surgi pour combattre, elle a combattu loyalement, sans acrimonie ni personnalismes un état de choses que l'Italie ne reconnaissait pas. Aujourd'hui que l'Italie l'a accepté il serait puéril, ridicule même continuer le combattre. Le rôle de Don Quichotte nous pouvons l'avoir rempli involontairement, mais pas de mauvaise foi ainsi que cela serait si nous continuions une lutte qui n'a plus raison d'être. En nous harmonisant à cette nouvelle situation nous éviterons et nous éteindrons les polémiques qui viseraient une position de fait parfaitement dessinée par nouveaux accords. Nous faisons vœu pour que tout malentendu étant supprimé entre la Colonie italienne et la Colonie française et qu'elles marchent ensemble d'accord dans la voie de la civilisation et du progrès dans l'intérêt de cette terre qui nous est hospitalière à tous »<sup>365</sup>.

La déclaration publiée le 15 octobre sert à calmer les individus les plus chauvinistes de la communauté italienne. L'élite sait bien que, quoi qu'il en soit, elle a besoin de maintenir les meilleurs apports avec le gouvernement national. S'opposer aux décisions prises par Rome signifierait seulement l'isolement pour ces notables. Cela pourrait expliquer le manque, dans les sources consultées, de manifestations ou de protestations contre les Conventions. Sachant l'impossibilité et l'inutilité d'une opposition acharnée, la partie la plus nationaliste de la communauté italienne de Tunisie réagit non pas avec violence ou protestation, mais plutôt avec déception, amertume et — comme dans le cas de *L'Unione* — en prenant acte des nouvelles conditions. Le premier octobre, un télégramme provenant de Tunis destiné à Rome, dit: « Je remercie V. E. pour le télégramme d'hier qui m'a mis dans les conditions de corriger sans aucun retard la défavorable impression produite des communications

---

<sup>365</sup> CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Traités, 878b Italie, 15 octobre 1896.

incomplètes de l'Agence Havas. La grande majorité de la Colonie est reconnaissante au Gouvernement du Roi en sachant que ses intérêts ne pouvaient pas être mieux protégés »<sup>366</sup>. L'enthousiasme patriotique de l'élite de la communauté, qui n'a pas hésité à envoyer des délégations, des messages ou des pétitions directement à Rome, à la suite des Conventions reste muet. La correction de Machiavelli sur « la défavorable impression » de la communauté envers la conclusion des Conventions suggère un certain désarroi parmi les notables de la communauté. La nécessité de rapports cordiaux avec Rome et la nouvelle condition née des Conventions — qui d'ailleurs garantissaient pour la plupart le *statu quo ante* — sont les raisons du silence suivi par un ralliement envers les politiques nationales. On peut trouver un indice du désarroi à travers la documentation du comité local de la société *Dante Alighieri*, dans le compte rendu des activités 1896-1897 envoyé au comité central à Rome, on lit :

« l'action du comité tunisois de la Dante Alighieri, pendant l'année en cours du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897 ne pas été largement inférieur à celle des années passées. Si nous avons eu des défections parmi nos membres et nous avons eu des difficultés à en recruter des nouveaux, cela est attribuable (...) au désarroi survenu dans la majorité de la Colonie italienne suite à la conclusion du nouveau traité italo-tunisien. Cette motivation n'aura plus raison d'être l'année prochaine, car on connaît bien le patriotisme qui vit dans notre colonie... »<sup>367</sup>

Presque un an après les Conventions, les répercussions de celles-ci dans la communauté sont bien visibles. Défections et manque de nouveaux inscrits dans la société *Dante Alighieri* qui plus que les autres a comme but celui de la défense de l'italianité en Tunisie. Cet extrait confirme donc la « défavorable impression » que Machiavelli s'empresse à « corriger » vis-à-vis de Rome. Mais le compte rendu

---

<sup>366</sup> « Ringrazio V.E. pel telegramma di ieri che mi ha messo in grado di correggere senza alcun ritardo la sfavorevole impressione prodotta da comunicazioni incomplete dell' Agenzia Havas. La grande maggioranza della Colonia riconoscendo che i suoi interessi non potevano essere meglio tutelati si mostra grata al Governo del Re » ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. 1896, 1 Octobre 1896.

<sup>367</sup> « L'azione del comitato tunisino della Dante Alighieri, durante l'anno corrente dal 1 Juillet 1896 al 30 Giugno 1897 non è stata di gran lunga inferiore a quella degli anni passati. Se qualche defezione abbiamo avuto fra i soci e ci è stato difficile raccoglierne di nuovi, ciò si deve attribuire (...) allo scoraggiamento insorto nella maggioranza della Colonia italiana in seguito alla conclusione del nuovo trattato italo-tunisino. Questa causa non avrà più ragione di esistere nel prossimo anno, perché troppo è noto il patriottismo, da cui è animata la nostra colonia... » ARCHIVIO STORICO DELLA SOCIETÀ DANTE ALIGHIERI (dorénavant ASDA), Serie Comitati Esteri, Tunisi, b. 434, f. 613, 15 Septembre 1897.

tunisois de la *Dante* n'a pas tort, bientôt l'élite s'engage à nouveau dans les activités nationalistes pour défendre les intérêts de l'italianité et avec ceux-ci, les siens. La combinaison du maintien de la nationalité italienne avec la persistance d'un réseau associatif crée des conditions favorables à ceux qui se proposent comme dirigeants de la présence italienne pour construire et maintenir leur influence auprès autant des leurs concitoyens que des autorités consulaires et coloniales. Les associations, les écoles et l'hôpital existants avant la stipulation des Conventions du 1896 sont enregistrés automatiquement comme ayant déjà l'autorisation de l'autorité française. À partir de ces structures, la communauté peut construire soi-même et gérer son autonomie. Voici la liste des associations et des écoles italiennes<sup>368</sup> :

– Les associations italiennes en 1896

N°	Dénomination des associations	Siège	Nombre des sociétaires	Composition du bureau
1	Camera italiana di commercio ed Arti	Tunis	112	R. Moreno — président C. Viola — vice-président G. Fiorentino — vice-président S. Vais — secrétaire L. Rey — trésorier R. Bensasson, A. Franco, A. Guttieris, L. Massa, A. Molco, I. Perera, G. Ravasini — Conseillers
2	Associazione patriottica italiana di mutuo soccorso fra gli operai	Tunis	495	G. Vignale — président P. Pavia — vice-président F. Losardo — vice-président P. Rey — trésorier N. Barrabini — secrétaire I. Provenzal, G.B. Franco, N. Aniona (?), G. Navarro, G. Banti - Conseillers

<sup>368</sup> AQQ, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art.103, 2eme annexe de la lettre du 26 Mai 1897, Resident General à Ministre des Affaires Etrangères M. Hanotaux, liste faite par le consul d'Italie Machiavelli.

N°	Dénomination des associations	Siège	Nombre des sociétaires	Composition du bureau
3	Section musicale "Stella d'Italia"	Tunis	330	G. Catania — président P. Di Malta — vice-président G. Traverso — secrétaire P. Rey — trésorier N. Canino — vice-secrétaire G. Errera, G. Tramontana, F. Scarlata, V. Grimaldi Spina - Conseillers
4	Società Patriottica Italiana "militari in congedo"	Tunis	172	Conte Quigini-Puliga — président Dr L. Morpurgo — vice-président Dr M. Cardoso — vice-président G. Scialom — trésorier C. Coschicra (?) — secrétaire F. Anartarone — vice-secrétaire G. Maniscales, F. Provenzal, V. D'Ancia, L. Samberi, V. Bova, G. Candela — Conseillers.
5	Società Italiana "Juvenes Carthaginis"	Tunis	278	Dr L. Morpurgo — président R. Rattignani, vice-président L. Rey — trésorier A. Petrucci — secrétaire E. Borsoni — vice-secrétaire A. Bosco — économiste Dr M. Cardoso, G. di Vittorio, G.B. de Matteis — Conseillers
6	Società d'incoraggiamento per l'istruzione italiana "Dante Alighieri"	Tunis	81	A. Molco — président I. Provenzal — vice-président Dr L. Morpurgo — secrétaire G. Ravasini — trésorier C. Viola, S. Vais, C. Fabbri, G. Brignone, R. Battigenni (?), A. Costantino — Conseillers
7	Società Patriottica fra i Garibaldini, Reduci delle patrie battaglie et militari in congedo	Tunis	119	G. Maltese — président G. Stefanini - vice-président A. Fedriani — trésorier A. Petrucci — secrétaire L. Iezzi — vice-secrétaire F. Federico, G. Rizzo, A. Sonnino, M. Tortorici, G.

N°	Dénomination des associations	Siège	Nombre des sociétaires	Composition du bureau
				Mercuri, P. Nicolicebia, S. Ascoli - Conseillers
8	Società patriottica italiana di mutuo soccorso	La Goulette	101	A Sartoretti — président M. Venza — vice-président D. D'Amico — vice-président N. D'Amico — trésorier L. De Blasiis — secrétaire A. Sanseverino, D. Planeta, G.B. Sebiano, C. D'Angelo, S. Pecorella, G. Strazzera, G. Scardino, G. Planeta, N. Casubolo, G. Amato — Conseillers
9	Società di mutuo soccorso fra gli operai italiani	Gabès	14	E. Carelli — président A. Boccara - secrétaire G. Serio, G. Gioia, G. Sinagore, M. Martini - Conseillers
10	Società italiana di Ginnastica	Tunis	56	F. Bensasson, président Conte C. Lybeo (?) — vice-président E. Giarola — secrétaire Dr L. Morpurgo, Ing. Costantino, L. Mascia - Conseillers
11	Società "Unione Patriottica Italiana"	Sousse	50	Dr C. Uzan — président Vella — vice-président M. Pace - secrétaire I Corente — trésorier P. Barraco, G. Livolsi, F. Livolsi, P. Bileci (?) — Conseillers

- Les écoles en 1896 :

R° Liceo Ginnasiale « Vittorio Emanuele »	Tunis	École gouvernementale
---	-------	-----------------------

R ° Scuola Tecnico-commerciale « Umberto I »	« «	« «
R° Scuola Elementare maschile “Umberto I”	« «	« «
R° Scuola Elementare Maschile “Principe di Napoli”	« «	« «
R° Scuola Elementare Maschile “Giovanni Meli”	« «	« «
R° Scuola Femminile di perfezionamento “Margherita di Savoia”	« «	« «
R° Scuola Femminile professionale “Margherita di Savoia”	« «	« «
R° Scuola Elementare Femminile “Giuseppina Turrisi Colonna”	« «	« «
R ° Asilo infantile « Giuseppe Garibaldi »	« «	« «
R ° Asilo infantile « Francesco Crispi »	« «	« «
Orfanotrofio « Regina Margherita » (dirigé par sœur Giuseppina Civalleri)	« «	Subventionné par le Gouvernement Italien
Convitto Nazionale Italiano	« «	« «
R° Scuola Elementare Maschile	Sousse	école gouvernementale
R° Scuola Elementare Femminile	« «	« «
R ° Asilo infantile	« «	« «
R° Scuola elementare maschile	Goulette	« «
R° Scuola elementare femminile	« «	« «
R° Asilo infantile	« «	« «
R° Scuola Elementare Maschile	Sfax	« «
R° Scuola Elementare Femminile	« «	« «
Scuola Maschile Italiana (dirigée par Alberto Friscia)	Bizerte	Subventionné par le G.I.
Istituto “Sant’Oliva” (dirigé par M.elle Androni)	Kram	« «
Ospedale Coloniale Italiano	Tunis	« «

### 2.3) Les Conventions comme espace d'action et de conflit

*Le décret de 1898 sur le contrôle des étrangers.*

La signature des Conventions et le rapprochement franco-italien qui a suivi, auraient dû pacifier les tensions entre Italiens et Français en Tunisie. Mais, au contraire, bientôt des conflits surgissent entre la population italienne et les autorités du Protectorat. La nature bilatérale des Conventions du 1896 donne la possibilité à Rome d'intervenir — ou au moins d'interagir — avec Paris si l'autorité coloniale ne respecte pas les limites. Les ressortissants italiens peuvent ainsi impliquer le niveau international si ils se sentent menacés, limités ou humiliés par la police française. Le premier grand conflit au lendemain des Conventions est le décret d'immatriculation des étrangers résidents sur le sol tunisien promulgué en 1898<sup>369</sup>. Le décret promulgué le 13 avril 1898, calqué sur une loi française du 8 août 1893, a comme but précis celui de contrôler la population non tunisienne résidant dans la Régence. La nécessité de contrôle sur cette population ne cache pas l'intention de surveiller et réprimer les « individus suspects ou dangereux que nous arrivent journellement de Sicile » et « pour contrôler nous-mêmes les allées et venues d'une population qui constitue pour la sûreté publique un danger permanent »<sup>370</sup>. Si les autorités françaises revendiquent leur droit au contrôle, les institutions italiennes locales protestent contre ce qu'ils aperçoivent comme une humiliation et un abus de pouvoir. Concrètement le décret d'immatriculation oblige ceux qui débarquent en Tunisie pour y résider de se déclarer au poste de police dans les 5 jours de leur arrivée dans la Régence. Lors de l'inscription, les immigrants doivent présenter la documentation nécessaire pour déclarer leur identité. Pour les étrangers déjà résidant en Tunisie avant cette date, ils ont un délai de trois mois pour s'immatriculer aux bureaux de police. Cette procédure est perçue comme discriminatoire et humiliante par les Italiens. Une des raisons des protestations concerne son applicabilité à tous les non-Tunisiens en Tunisie, alors que les Français ne semblent pas être touchés par telle procédure. En fait, selon les Conventions de 1896, les Italiens doivent avoir le même

---

<sup>369</sup> LEWIS Mary Dewhurst, *Divided Rule...*, op. cit., p. 44.

<sup>370</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art.104, Tunis, 21 Août 1898.

traitement que les Français, et pour cette raison le décret du 1898 est contre les accords internationaux. Il s'agit, au fond, d'établir qui doit être considéré comme « étranger » en Tunisie : les Italiens installés depuis longtemps sont des étrangers? Les Français colonisateurs sont des étrangers dans leur Protectorat? Selon l'interprétation italienne, les Français en Tunisie sont « d'un point de vue légal, autant étranger que les Italiens, les Autrichiens, les Maltais »<sup>371</sup>. En plus, se demande le vice-consul italien, est-ce que la catégorie d'étranger se peut vraiment appliquer au cas de certains Italiens de Tunisie? Le décret d'immatriculation implique la possibilité d'expulsion du territoire tunisien des étrangers qui sont considérés comme dangereux selon les autorités coloniales. Mais où renvoyer ces étrangers dont les familles sont installées depuis des siècles en Tunisie? Qu'est-ce que veut dire dans ce cas les rapatrier?

« Ici, par étrangers, on ne peut pas entendre ce qu'on entend chez nous. Ici, très souvent, ce qu'on appelle étrangers est un individu qui garde un lien idéal de citoyenneté italienne, germanique, grecque, mais il est tout à fait fils de la Tunisie ; sa famille installée en Tunisie depuis des siècles, lui il est né ici (...) Expulser tel étranger ne veut pas dire le renvoyer dans son pays, mais il veut dire le ruiner complètement : sa patrie de droit sera l'Italie, mais sa patrie réelle est la Tunisie... »<sup>372</sup>.

Selon l'autorité consulaire, la parité de traitement avec les Français, garantie par les Conventions, implique que les Italiens sont exclus de l'immatriculation ou que les Français aussi devraient s'y soumettre. Le 12 juillet, une délégation composée par des notables et des présidents d'associations est reçue au consulat italien pour faire parvenir les doléances de la communauté. Les délégués mobilisent un nombre d'Italiens pour se légitimer en face de l'autorité consulaire et à travers elle, de l'autorité centrale. La participation populaire à cet événement montre la

---

<sup>371</sup> ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f.« immatricolazione stranieri 1898 », “Lettera del console al Ministro”, Tunisi 2 Juillet 1898.

<sup>372</sup> «Qui, per stranieri non si può intendere ciò che s'intende da noi. Qui, molto spesso, quello che si dice straniero è un individuo che serba un ideale vincolo di cittadinanza italiana, germanica, greca, ma è completamente figlio della Tunisia ; la sua famiglia è stabilita da secoli in Tunisia, egli è nato qui (...) Espellere questo straniero non vuol dire rinviarlo al suo paese, vuol dire rovinarlo completamente : la sua patria di diritto sarà l'Italia ma la sua patria di fatto è la Tunisia... » Ivi, “Controllo sugli Stranieri”, 6 Août 1898.



capacité de mobilisation des membres de l'élite et l'importance que cette question a, au sein de la collectivité italienne :

« ... au lieu d'une simple délégation vint une masse de peuple ; autour de 2000 individus, issus de toutes les classes de la colonie, guidés par les présidents des différentes associations italiennes. Le bureau, les escaliers, la cour et les trois rues qui conduisent au consulat étaient bondés de gens (...) le chevalier Fabbri, au nom de tous, affirme que : la colonie italienne ne doit pas se soumettre à des règlements de police qui ne s'appliquent pas aux sujets beylicaux et aux Français, les conventions du 1896 ne le permettant pas (...) les citoyens italiens ne veulent pas être traités comme un ramassis de bandits et prostituées... »<sup>373</sup>

Dans la déclaration de Fabbri (directeur du journal *L'Unione*), comme dans d'autres documents sur la question de l'immatriculation, on peut percevoir le sentiment d'humiliation de se rendre au commissariat de police pour déclarer son identité. Le contrôle et la gestion des Italiens à travers les outils policiers donnent l'impression d'une criminalisation de toute la communauté italienne. La question d'identification des ressortissants implique aussi celle de l'autonomie du pouvoir étatique sur ses propres citoyens. Les corps sociaux intermédiaires de la communauté italienne (consulat et associations) essayent de se proposer comme garants de l'identité de leurs membres. Selon la résolution italienne, une liste fournie par les associations et validée par le consulat doit garantir l'identité des individus inscrits, c'est à dire des notables<sup>374</sup>. Mais l'autorité française ne peut pas accepter comme valides des immatriculations provenant du bureau consulaire italien, cela impliquerait une abdication du pouvoir publique en Tunisie envers les Italiens. Le passage par l'autorité française est incontournable, même si des compromis et des accords sont encore possibles. Face à la rigidité de l'autorité française, les clivages sociaux émergent au sein de la présence italienne : les notables italiens ne peuvent pas être traités comme leurs concitoyens ouvriers, pêcheurs et journaliers. En fait, bientôt, la question qui anime les protestations italiennes devient comment éviter aux

---

<sup>373</sup> «... Invece però di una semplice rappresentanza, venne una massa di popolo ; si calcola circa 2000 persone, appartenenti a tutte le classi della colonia, guidate dai presidenti delle varie associazioni italiane. Stipato di gente tutto l'Ufficio, le scale, l'atrio e le tre vie che conducono al consolato (...) il cavalier Fabbri a nome di tutti esposemi : la colonia italiana non doversi sottoporre a regolamenti di polizia che non concernessero i sudditi beylicali e i francesi non consentendolo le convenzioni del '96 (...) i cittadini italiani non voler essere trattati come un'accozzaglia di banditi e prostitute... » ASDMAE, Serie Politica P, art. 338; f. 1898, 13 Juillet 1898.

<sup>374</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art.103, 12 Juillet 1898.

notables l'humiliation de se rendre au commissariat de police. L'ambassadeur italien à Paris conteste les modalités de la police française, mais il est d'accord sur la nécessité de contrôle des émigrés qui débarquent sur le sol tunisien. La question de sûreté publique est traitée comme un produit de la question sociale méridionale qui voit des milliers d'Italiens de classes populaires quitter le sol national pour des destinations étrangères. L'ambassadeur fait une distinction entre un côté laborieux et fixe de la communauté et l'autre, criminel et migrant : « les autorités locales en Tunisie auraient dû savoir distinguer dans l'application du règlement général d'immatriculation le côté tranquille, laborieux et fixe qui est bien grand dans la Colonie italienne et l'autre, composé malheureusement d'individus dangereux, violents qui grâce à la facilité du débarquement en Tunisie trouve le moyen pour s'échapper de l'action des lois punitives... »<sup>375</sup>. Les années de la fin de siècle sont caractérisées par une vague croissante d'émigration sicilienne vers les côtes tunisiennes. Cette émigration est difficilement contrôlée et contrôlable vu la proximité des côtes, le nombre de lieux possibles de débarquements et les réseaux transméditerranéens des pêcheurs siciliens. Il est donc sous-entendu que la provenance des « individus dangereux » qui ont « facilité pour débarquer » en Tunisie, à laquelle fait allusion l'ambassadeur, est la Sicile. D'ailleurs quelques mois auparavant Tornielli — l'ambassadeur italien à Paris — a eu un entretien avec le ministre d'affaires étrangères Hanotaux au sujet de la nécessité de relations étroites et directes « entre la Résidence Générale et les préfets de Sicile à fin d'assurer, dès leur arrivé sur le territoire tunisien, l'arrestation des malfaiteurs qui cherchent à se réfugier dans la Régence... »<sup>376</sup>.

Les rapports de force entre les classes sociales de la communauté italienne se traduisent dans une asymétrie de citoyenneté. Si les individus démunis ou de récente

---

<sup>375</sup> «Le autorità locali in Tunisia avrebbero dovuto saper distinguere nella applicazione del regolamento generale di immatricolazione la parte tranquilla, laboriosa e stabile che è pur grande nella Colonia italiana, dall'altra composta purtroppo di elementi torbidi, facinorosi che nella facilità che offre lo sbarco in Tunisia trova il modo di sfuggire all'azione delle leggi punitive » ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f.1898, «Rapporto ambasciatore italiano a Ministro Affari Esteri»; 11 juillet 1898.

<sup>376</sup> CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Affaires Intérieures, carton 1191bis «Application de la convention d'extradition conclue avec l'Italie », f. « correspondance avec le Département sur l'exécution de la Convention d'Extradition », communication du Ministre au Résident Général, Paris 11 Mars 1898.

immigration doivent se rendre au commissariat pour s'immatriculer, les autres ont un traitement privilégié : « sur le désir exprimé par le Consul, des employés du service de police ont été chargés de recueillir à domicile les déclarations des personnes signalées comme notables »<sup>377</sup>. Les femmes, de toutes classes sociales, sont dispensées de l'obligation de se rendre personnellement au commissariat en déléguant les chefs de famille pour déclarer leur identité à l'autorité. La définition et donc l'appartenance à la catégorie de « notable » est un compromis entre l'autorité consulaire, la « respectabilité » et « libéralité » de l'individu et l'ancienneté de son installation en Tunisie. Pour cette raison, dans la liste de notables, dans certains cas, il y a « des individus occupant des situations plus que modestes »<sup>378</sup>, dans ce cas, on peut avancer l'hypothèse que l'ancienneté de leur immigration leur permet de rentrer dans la sous-catégorie de « notable/vieux immigré ». Mais même dans cette sous-catégorie une différence est mise en pratique en suivant des clivages socio-économiques. Dans un télégramme italien envoyé depuis Tunis en août, on peut lire de nouvelles concessions françaises à la susceptibilité italienne et la différence de traitement entre riches notables et vieux immigrés moins aisés : « Nos compatriotes, chargés du Directeur de police, iront chez les gens inscrits dans la liste du Consulat (...) et délivreront un certificat régulier d'immatriculation pour la plupart sans demander la présentation d'aucun document justificatif ; pour les autres, peu, qui ne sont pas exactement notables, ils demanderont seulement la présentation des certificats de nationalité »<sup>379</sup>. Le compromis accordé sauvegarde la susceptibilité nationale des notables italiens qui ne doivent même pas présenter des documents pour être immatriculés. En plus, le fait que des compatriotes sont chargés d'une telle tâche évite l'humiliation nationale de faire rentrer des policiers français dans les maisons de la bourgeoisie italienne. La nationalité des chargés a une importance symbolique évidente pour la communauté : d'un point de vue formel, au moins, il y a l'impression d'une autogestion de la communauté ici entendue comme l'ensemble de

---

<sup>377</sup> ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. 1898, 11 Juillet 1898.

<sup>378</sup> AQO, Correspondance Politique et Commerciale, Tunisie Affaires Italiennes, art. art 103, art. 103, 12 Juillet 1898.

<sup>379</sup> « Nostri connazionali incaricati da Direttore di polizia, andranno in casa delle persone comprese nella lista Consolato (...) e rilasceranno (sic) regolare certificato immatricolazione per i più, senza esigere esibizione di documenti giustificativi alcuni : per gli altri pochi, che non sono propriamente notabili, esigendo solo certificati nazionalità » ASDMAE, Serie Politica P, art? 338, f.1898, telegramma 29 Août 1898.

vrais notables. L'immatriculation sans présentation de documents et « à domicile » est un véritable privilège qui est réservé pour une classe de gens dont le consulat même garantie l'« honorabilité » ou la « véridicité » de leurs déclarations. La différence entre les « pas exactement notables » et les autres dévoile la nature censitaire d'une catégorie qui, pourtant, ne pouvait pas se réduire seulement aux « riches » de la communauté sans aucun regard pour l'ancienneté de leur installation dans le pays. Mais qui compose exactement telle catégorie sociale ? Comment définir qui est notable et qui non ? À travers le rapport du vice-consul Carletti, on peut se rendre compte de la difficulté de tracer une ligne de démarcation :

« Tout le monde comprend l'inutilité de demander des documents attestant l'identité à personnes comme Monsieur Moreno, Monsieur Viola et ainsi de suite et à des personnes dont l'identité était certifiée par ce Bureau royal (...) On m'a objecté que dans la liste du Consulat il y avait un cordonnier – mais bien sûr, j'avais répliqué, e il y en aura même davantage. En fait, comme j'écrivais (...) La liste des personnes dont le consulat se rendait garant était une liste des membres des associations italiennes, c'est-à-dire de tous les membres de la Dante Alighieri et de la Chambre de Commerce (car composée par de membres notables) et des seuls membres composants les conseils d'administration des autres sociétés. Si dans les conseils d'administration de la Société Ouvrière ou de la Société des Garibaldiens il y a aussi quelque cordonnier, rien de plus normal. Cela suffit que le Consulat les connaisse et qu'il puisse certifier leur identité. J'expliquais verbalement à Monsieur Millet que je ne pouvais pas donner une liste de notables. Notable est un mot ambigu : où commence et où finit la catégorie des notables ? Si j'avais donné une liste de trois ou quatre cents personnes qui, selon mon estime, peuvent passer pour notables, je me serais attiré le ressentiment de mille autres individus qui se croient, à tort ou à raison, notablissimes. Pour éviter cela, j'avais donné une liste des composants des associations, de

personnes connues au consulat, sans me trop préoccuper s'ils n'occupaient pas de hautes fonctions ou s'ils géraient des millions... »<sup>380</sup>

La catégorie de notable est donc assez évidente dans la pratique et dans la quotidienneté (« tout le monde comprend... »), mais très floue et ambiguë dans sa catégorisation ou schématisation. S'il n'y a pas des doutes sur la notabilité de M. Moreno, président de la Chambre de Commerce, et de grands bourgeois, toute une moyenne bourgeoisie s'auto-représente comme notable « à tort ou à raison ». La problématique d'objectivité (richesse économique et sociale) et de subjectivité (autoreprésentation dans la société) émerge dans la question qui se pose le fonctionnaire consulaire à la fin du XIXe siècle. La décision de Carletti pour résoudre et délimiter la catégorie des notables semble reprendre celle théorisée par Max Weber. Le vice-consul définit comme notables ceux qui dirigent ou administrent un groupement sans profits économiques directs (les membres de la société des garibaldiens, par exemple) et ceux qui jouissent d'une estime sociale reconnue entre pairs<sup>381</sup>. Dans la liste consulaire des « notables », il y a aussi « des personnes connues au consulat », catégorie qui comprend de vieux Italiens installés depuis longtemps de Tunisie ou des personnalités qui rentrent, pour des raisons différentes, dans les réseaux élitaires du consulat. La nécessité du contrôle de la

---

<sup>380</sup> «Tutti capiscono l'inutilità di chiedere documenti comprovanti l'identità a persone come il Cav. Moreno, il cav. Viola e via dicendo e a persone di cui certificava l'identità questo R. Ufficio (...) Mi si fece anche l'obbiezione che nella lista del Consolato c'era un calzolaio – Lo credo bene, risposi, e ce ne sarà anche più d'uno. Infatti, come io scriveva (...) la lista delle persone di cui il consolato si rendeva garante si trasmetteva una lista dei membri delle associazioni italiane, cioè di tutti i componenti la Dante Alighieri e la Camera di Commercio (perché composta di soci notabili) e dei soli componenti i consigli d'amministrazione delle altre società. Se nei consigli d'amministrazione della Società operaia o della Società dei Garibaldini c'è anche qualche calzolaio, niente di più naturale. Basta che il Consolato li conosca e possa certificare della loro identità. E spiegai anche a voce al signor Millet che io non potevo dare una lista dei notabili. Notabile è parola vaga ; dove comincia e dove finisce la categoria dei notabili ? Se avessi dato una lista di tre o quattrocento persone che, per mia estimazione, possono passare per notabili, mi sarei attirato addosso il risentimento di altri mille individui che si credono, a ragione o a torto, notabilissimi. Per evitar questo scoglio, avevo dato una lista di componenti le associazioni, di persone conosciute in consolato, senza poi grandemente preoccuparmi se tutti non occupassero alte cariche o maneggiassero dei milioni (sic)...» Ivi, Tunis, 30 Juillet 1898.

<sup>381</sup> En outre, Weber écrit que une des caractéristiques du notables est le fait d'administrer, c'est le cas des grands bourgeois de Tunisie qui à travers les associations ont augmenté leur pouvoir social : « Le notable peut se trouver en parti en possession des moyens matériels d'administration, pu bien il utilise ses biens comme tels ; pour une autre part, ces moyens lui sont fournis par le groupement. » WEBER Max, *Economie et société*, Paris, Pocket, 1995, § 20 «L'administration des notables » ; sur la question des notables dans le contexte colonial cf. LAMBERT David, *Notables des colonies: une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc, 1881-1939*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 23.

population, par des autorités françaises, trouve ainsi un accord avec la susceptibilité de la classe aisée des Italiens en Tunisie. Tout d'abord en défendant la communauté en tant que telle à travers les Conventions, et ensuite avec un compromis juste pour les « notables », l'élite de la population italienne garde son prestige et son honneur en évitant les commissariats de police.

« *À l'ombre des Capitulations...* », *une criminalité patriotique ?*

Le décret de 1898 a comme but le contrôle sur les mouvements et sur l'installation de la population étrangère dans le protectorat. En ce qui concerne le côté punitif du décret, il est prévu l'expulsion pour les sujets considérés dangereux. Le protectorat construit ainsi ses outils juridiques pour faire face au problème de l'insécurité, c'est à dire de la criminalité sicilienne. La criminalisation du Sicilien a des raisons politiques provenant autant du contexte italien que de la rivalité franco-italienne en Tunisie. Pourtant, on ne peut pas sous-estimer le degré de violence sociale répandue dans les quartiers populaires de l'émigration prolétaire sicilienne<sup>382</sup>. Selon les graphiques de Ali Nourredine fondés sur la documentation des 6 premiers mois de 1888 du Tribunal de Sousse, la plupart de délits commis par les prévenus de nationalité italienne concerne les coups et blessures volontaires à la suite de à rixes ou vols<sup>383</sup>. Si l'on considère les crimes les plus graves, ceux punis selon les lois françaises par la peine capitale, on peut remarquer qu'entre 1887 et 1898 le Tribunal criminel de l'arrondissement de Tunis prononce 30 condamnations à mort. 15 sont

---

<sup>382</sup> Sur la question de la criminalité sicilienne en Tunisie cf. NOURREDINE Ali, « Les étrangers et la justice pénale française à Sousse: le cas de la "criminalité sicilienne" 1888-1898 », *Correspondances. Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain*, 70, 2002, p. 3-8. En ce qui concerne les raisons politiques de la criminalisation du Sicilien dans le contexte colonial français cf. IDEM, « "Péril italien" et criminalité sicilienne (1888 - 1898) », in *La justice pénale française sous le Protectorat. L'exemple du tribunal de première instance de Sousse (1888 - 1939)*, L'Or du Temps., Tunis, 2001, p. 73-91, ce livre est issu d'une thèse d'État sur la juridiction française dans le Sahel, cf. IDEM, *La justice pénale française sous le Protectorat: l'exemple du tribunal de première instance de Sousse 1888-1939*, Thèse de doctorat d'État, Université de Tunis I, Tunis, 1998.

<sup>383</sup> Ivi, p.125-128.

des Italiens, 11 Tunisiens et 4 Algériens<sup>384</sup>. Les victimes des 15 Italiens sont: 8 Français et 7 Italiens, les homicides restent dans le milieu italo-français ; dans deux cas des victimes italiennes ont été assassinées par deux Tunisiens. Grâce aux accords Mancini-Decrais du 1884, la peine capitale prononcée à l'égard des Italiens est commuée en travaux forcés à perpétuité. Au-delà de la criminalité qui se produit dans le contexte tunisien, il y a ceux qui échappent aux lois italiennes et trouvent refuge en Tunisie. Parmi eux il y a des membres d'associations criminelles. Par exemple, le Tribunal de Palerme cherche en Tunisie un certain Giovanni Castronovo qui s'échappe de Sicile en 1893, après avoir commis un homicide et avec l'accusation de faire partie d'une association de malfaiteurs. Également en 1897, le commissariat provincial de Palerme demande au commissariat français à Tunis de faire une enquête et d'arrêter Luciano Badami :

« étant responsable d'assassinat commis pour déprédation. Il a fui et a été condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité, c'est-à-dire la prison à vie. En continuant sa contumace et en commettant d'autres graves délits il devint bandit, avec six autres malfaiteurs il constitua une bande armée à la tête de laquelle il sema la terreur dans les campagnes. Coincés par tous les côtés par la force publique, et persuadée qu'il ne pouvait pas se soustraire aux persécutions (...) avec la saison hivernale il dissout la bande et il disparut. Suite aux enquêtes, il semble que Badami a trouvé refuge dans ce pays où il se serait distingué dans l'exercice d'actes d'abus et de mafia (sic)... »<sup>385</sup>

La Tunisie, grâce à sa proximité géographique, rentrait dans les parcours possibles de ceux qui veulent éviter les lois italiennes. Dans le cas de Badami, est évident que la destination tunisienne a été choisie étant la plus directe pour

---

<sup>384</sup> CADN, Protectorat tunisien, 1<sup>er</sup> versement, Résidence Générale – Affaires Intérieures, carton 1191bis «Application de la convention d'extradition conclue avec l'Italie», f. « Italiens condamnés à mort en Tunisie », « État de condamnations à la peine capitale prononcées par le Tribunal criminel de l'arrondissement de Tunis depuis sa création », Tunis, 27 Mars 1899.

<sup>385</sup> «... responsabile di assassinio fatto a scopo di depreazione si diede alla latitanza e quindi in contumacia venne condannato ai lavori forzati a vita, cioè all'ergastolo. Durando nella latitanza e commettendo altri gravi reati fini del tutto per darsi alla campagna, capitando altri sei malfattori costituì una banda armata, alla testa della quale si rese il terrore delle campagne. Stretto da tutti lati dalla forza pubblica, e persuaso che non avrebbe potuto sottrarsi alla persecuzioni (...) col presentarsi della stagione invernale sciolse la banda e scomparve. Ora dalle indagini praticate risulta che il Badami trovasi ricoverato costà dove anche si distinguerebbe nell'esercitare atti di prepotenza e di mafia (sic)... » Ivi, f. « Demandes d'extraditions en instance », Palerme 7 Febbrajo 1897. Le passage Sicile-Tunisie fonctionnait aussi dans l'autre sens, comme dans le cas de Alberto Bellofiore, sicilien, qui après avoir commis homicide à Tunis s'échappe et trouve refuge en Sicile où il est arrêté, cf. CADN, Protectorat de Tunisie, Résidence Générale, Bureau d'ordre de la résidence générale, carton 193, f. 1898, Tunis, 11 Janvier 1898.

s'échapper de l'étau de la police. Dans les cas cités, les autorités italiennes demandent aux homologues français l'extradition des criminels échappés du sol national. Dans des autres cas, les autorités locales tunisiennes — grâce au décret du 1898 — une fois arrêté le criminel de nationalité italienne procède à l'expulsion du protectorat pour le rapatrier. En décembre 1899, Calogero Platania, originaire de Licata en Sicile, écrit au consulat de Tunis en protestant contre une ordonnance de la police française qui prévoit son expulsion de la Régence. Platania se présente comme un marchand de tissus, avec une boutique bien connue, qui a prêté beaucoup d'argent et a nombre de débiteurs à Tunis. Son expulsion aurait signifié l'impossibilité pour lui d'encaisser ses crédits. Parmi ses débiteurs, Platania fait allusion dans sa lettre à un officier français qui veut l'expulser pour ne pas lui rendre l'argent. Il écrit de lui-même comme un homme honnête qui : « n'a jamais été condamné en Italie, depuis 10 ans qu'il se trouve en Tunisie il n'y a jamais eu des plaintes contre lui et pour cette raison il s'adresse à Votre Excellence afin qu'elle veuille considérer de protéger un Italien contre les abus de la police tunisienne et, de plus, de faire respecter les traités internationaux... ». L'expulsion de Platania est donc un abus de la police contre un Italien pour des raisons économiques ? Le consulat italien, après avoir demandé les documents du cas à la police française, prononce un avis différent sur la question. Expulsé déjà une fois de Tunisie, Platania est connu par la police en tant que souteneur, il a été condamné 20 jours de prison pour coups et blessures, port d'armes illégales et pour vagabondage<sup>386</sup>. Vivant de la prostitution de sa femme et de la mère de sa femme, Platania dans la lettre envoyée au consul présente son cas comme celui d'un abus français contre un Italien en Tunisie. Sa lettre rejoint le ministère des affaires étrangères à Rome. Le requérant a essayé d'utiliser les tensions diplomatiques entre les deux pays à son avantage. Platania a eu l'idée de mobiliser les voies diplomatiques officielles : ministère des affaires étrangères, consulat, ambassade. Mais les ressources politiques de certains Italiens de Tunisie peuvent dépasser les chaînes diplomatiques traditionnelles et atteindre Rome à travers d'autres voies. En décembre 1898 (la querelle sur le décret d'immatriculation

---

<sup>386</sup> ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. «immatricolazione stranieri 1898», lettre de Calogero Platania, Tunis, 13 Janvier 1900.



promulgué en avril est encore récente) à Rome, le ministre des Postes et des Télégraphes, Nunzio Nasi, reçoit la lettre ci dessous :

« Le soussigné Francesco Di Vita, fils de Giovanni, de Trapani se permet de faire connaître à Votre Excellence un fait que vous fera considérer sans doute l'état désagréable et douloureux dans lequel se trouvent les Italiens en Tunisie ; la Police locale lui a communiqué une ordonnance d'expulsion avec obligation de quitter la Tunisie dans cinq jours, sans possibilité d'y retourner. Celui qui écrit habite à Tunis depuis vingt-trois ans, pendant cette longue période, jamais sa conduite n'a donné des raisons d'incrimination (...) aujourd'hui, sans aucune raison, il se voit expulsé de cette ville iniquement, éloigné avec honte, laissant sa famille, ses parents et des intérêts importants. Il faut soumettre cette affaire à l'autorité de Votre Excellence, afin qu'on sache de quelle façon vivent les honnêtes citoyens italiens ici à l'étranger, persécutés et opprimés par les caprices et la tyrannie de la Police tunisienne qui n'a pas autre but que de faire la chasse aux Italiens (...) et elle saisit chaque occasion pour expulser n'importe qui, à condition qu'il soit Italien... »<sup>387</sup>

Francesco Di Vita victime, lui aussi comme Platania, d'un abus de la police locale ? Dans la lettre citée, il semble que la véritable raison de son expulsion est le fait d'être Italien : est-ce que Di Vita est seulement un patriote opprimé qui veut faire connaître à Rome l'injustice perpétrée contre les bons Italiens ? Pour répondre à une telle question, il faut tout d'abord se questionner sur la destination de l'enveloppe. Pourquoi adresser telle lettre de protestation au ministre des postes et des télégraphes alors qu'il aurait été plus logique de l'adresser au ministre des affaires étrangères ? Le fait d'écrire au ministre Nasi, Sicilien de Trapani comme Di Vita, dévoile la mobilisation de liens régionaux et locaux entre Tunis et Rome à travers la Sicile ou — pour mieux dire — à travers un réseau sicilien. Le ministre sicilien Nasi a un rôle important chez les Italiens en Tunisie et notamment chez ses concitoyens. Sans atteindre la popularité qu'a eu Crispi, Nasi est l'homme politique de référence pour

---

<sup>387</sup> «Lo scrivente Francesco De Vita del fu Giovanni da Trapani si permette di far conoscere a V. E. un fatto che certamente Le farà considerare lo stato disagevole e doloroso in cui si trovano gl'Italiani in Tunisia ; ed è che egli ebbe comunicato dalla Polizia locale un decreto di espulsione con l'intimazione di lasciare la Tunisia entro cinque giorni, per non poter più ritornarvi. Chi scrive, già dimora in Tunisi da ventitré anni, e durante questo lungo tempo, mai la di lui condotta ha dato luogo di essere incriminata (...) oggi, senza motivi di sorta, iniquamente si vede allontanato da questa Città, allontanato ignominiosamente, lasciando famiglia, parenti e interessi rilevanti. É ovvio questo fatto sottoporlo all'autorità di V. E. perché si sappia in qual modo vivono i cittadini onesti italiani, qui all'estero, perseguitati e vessati dai capricci e dalla prepotenza della Polizia tunisina che non ha altro fine che di fare la caccia agli Italiani » ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. «immatricolazione stranieri 1898», Tunisi, 5 Décembre 1898.

les Italiens de la Régence, la plupart émigrés de la province de Trapani. La destination de la lettre à Nasi, ministre des Postes, a le but de rejoindre plus directement le pouvoir central et d'une façon plus immédiate qu'à travers la voie diplomatique traditionnelle. Grâce à une recommandation de Nasi, l'affaire a plus de chance d'être résolue favorablement. Le ministre sicilien est bien connu pour exceller dans les pratiques de recommandation et de clientélisme, son intérêt envers les émigrés en Tunisie s'inscrit donc dans le cadre politique de l'Italie libérale<sup>388</sup>. En fait, Nasi, à la suite de la lettre de Di Vita, écrit à son collègue Felice Napoleone Canevaro, Ministre des Affaires Étrangères : « Honorable Collègue, je vous transmets une des plaintes que je reçois journellement, je vous prie très vivement de considérer, si c'est le cas d'intéresser le Consulat afin qu'il intervienne... »<sup>389</sup>. Di Vita n'a pas été le seul à s'adresser au ministre, qui — comme il écrit dans le message à Canevaro — doit faire face, chaque jour, à des lettres provenant de Tunisie sur cette question. Au bout de dix jours, Canevaro envoie au consulat à Tunis une lettre pour demander des explications sur l'affaire Di Vita et s'il y a vraiment un problème de répression policière contre les Italiens en Tunisie, à la suite de l'allusion de Nasi dans son message<sup>390</sup>. La stratégie de Di Vita lui a permis de mobiliser deux Ministres à Rome et — à travers eux — le consulat, qui se retrouve avec la pression de ses supérieurs sur cette affaire. Le consul est donc obligé, sous pression ministérielle, de réexaminer le cas Di Vita. Le 31 décembre, après avoir pris les renseignements nécessaires, le consul écrit au ministre Canevaro à Rome : « j'ai le regret de ne pas pouvoir confirmer la bonne opinion que Monsieur Di Vita semble avoir de soi-même »<sup>391</sup> : Di Vita dans sa lettre a omis quelques détails à propos de sa conduite. En fait, il a été condamné en 1891 à Sousse pour rixe, en 1895 à Tunis il a passé 3 mois en prison à la suite d'une condamnation pour vols et recel. Entre 1897

<sup>388</sup> Les fonds archivistiques de Nunzio Nasi, gardés dans la bibliothèque Fardelliana de Trapani, conservent dizaines de milliers de lettres de Nasi, envoyées et reçues, qui attestent la diffusion des pratiques de recommandation et de clientèle de l'époque libérale, cf. LO SCHIAVO Renato, « il tesoro nascosto degli Archivi », *Agorà XVI*, Janvier-Mars 2004, p. 57 ; cf. aussi VAINA Michele, *Popolarismo e nasismo in Sicilia*, Florence, Casa Editrice Italiana, 1911.

<sup>389</sup> « Onorevole Collega, Le trasmetto uno dei reclami che giornalmente mi pervengono, con vivissima preghiera di esaminare se sia il caso di interessare quel Consolato ad interporre i suoi buoni uffici... » ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. « immatricolazione stranieri 1898 », Rome, 13 Décembre 1898.

<sup>390</sup> Ivi, 23 Décembre 1898.

<sup>391</sup> « Mi duole di non potere confermare la buona opinione che il Di Vita sembra avere di se stesso... » Ivi, 31 Décembre 1898.

et 1898, Di Vita a été passé en jugement avec l'accusation de fraude et de blessures, dans les deux cas, les victimes ont retiré leurs accusations, peut-être intimidés par Di Vita même. En plus, la police française vient de découvrir récemment que Di Vita gère dans la région de Tunis une bande criminelle de voleurs de bétail. Les délits commis par Di Vita sont assez pour justifier non seulement l'expulsion du territoire tunisien, mais aussi son arrestation par la police italienne lors de son rapatriement. Il est probable que l'« honnête citoyen italien » soupçonne cela vu que, quelques jours avant la rédaction de la lettre du consul, Di Vita a quitté la Tunisie pour Tripoli avec un faux passeport et avec une mineure dont il était souteneur. Carletti continue son rapport en écrivant qu'il n'y a pas raison de penser à une « chasse aux Italiens », vu que :

«Le chiffre exact des expulsés depuis le mois d'août jusqu'à aujourd'hui est de 40, dont 35 provenant de provinces siciliennes et 5 des autres régions italiennes. Le chiffre ne paraîtra pas trop excessif si l'on considère qu'il s'agit (...) d'une sorte de liquidation d'un état de choses créé pendant le régime des capitulations, à l'ombre desquelles s'infiltrèrent au sein de cette bonne et laborieuse colonie nombre d'éléments dangereux. Quand il a été le cas d'intervenir (...), je n'ai pas manqué d'intervenir. Mais pour des individus comme Di Vita n'est pas possible de trop insister en leur faveur, sans diminuer l'efficacité des actions que le Consulat royal, le cas échéant, est censé faire en faveur de personnes vraiment dignes d'appui... »<sup>392</sup>

La ruse de Di Vita lui a garanti, sinon une résolution favorable de son cas judiciaire – d'ailleurs assez difficile vues ses activités illicites –, au moins assez de temps pour préparer son départ pour Tripoli. En tout cas, les cas de Platania et de Di Vita, l'action de Nasi, démontrent comment la rhétorique patriotique italienne est utilisée pour mobiliser des agents diplomatiques et politiques en profitant des tensions franco-italiennes. Se représenter comme honnête citoyen italien opprimé par la France donne la possibilité de s'inscrire dans le cadre des relations internationales

---

<sup>392</sup> «... la cifra esatta degli espulsi dal mese di agosto a oggi è di 40, di cui 35 appartenenti alle provincie siciliane e 5 ad altre regioni italiane. La cifra non parrà eccessiva quando si consideri che trattasi (...) d'una specie di liquidazione d'uno stato di cose formatosi sotto il regime delle capitolazioni, all'ombra delle quali s'infiltrarono in seno a questa buona e laboriosa colonia non pochi elementi deleteri. Quando è stato il caso d'intervenire (...) non ho mancato d'intervenire. Ma per individui come il Di Vita non è possibile troppo insistere in loro favore, senza scemare efficacia alle pratiche che questo Regio Ufficio fosse, per avventura, chiamato a fare in favore di persone veramente meritevoli di appoggio...» Ivi, 31 Décembre 1898.

conflictuelles franco-italiennes, en empêchant — au moins pour quelques jours — l'application de l'expulsion. Revendiquer l'appartenance italienne en Tunisie devient, pour ces cas, une stratégie pour recevoir de la protection contre la police en faisant paraître son propre cas comme celui d'un bon patriote opprimé, digne du soutien et de l'action diplomatique contre les Français. Di Vita, Platania et les autres qui écrivent « journallement » à Nasi, ont compris que grâce au contexte tunisien, ils auraient pu transformer leur cas judiciaire en questions de prestige national, si elles avaient été présentées comme des abus à l'encontre de gens honnêtes, ou comme une « chasse aux Italiens ». Grâce à de tels exemples, on peut comprendre l'imbrication du niveau international avec le niveau local et quotidien, les conventions internationales donnent un espace d'action possible aux Italiens de la Régence pour protéger leurs intérêts et leurs affaires.

## **Conclusion du chapitre.**

À partir de l'occupation française de l'Algérie en 1830, la France se propose en tant que pouvoir militaire et politique dans le Maghreb. La contiguïté de la Tunisie avec la colonie algérienne et les intérêts économiques et politiques de la France sur la Régence, poussent Tunis sous l'influence française, en excluant les autres puissances impliquées dans l'économie tunisienne. Depuis 1869, les finances de la Tunisie sont sous la tutelle de la Commission financière internationale, laquelle est composée par la France, l'Angleterre et l'Italie. Les intérêts économiques de l'Italie dans la Régence et le grand nombre de ses ressortissants, placent Rome en plein conflit avec la France qui, en 1881, occupe militairement la Tunisie. L'occupation française de la Régence bouleverse les équilibres internationaux entre les États et les dynamiques communautaires à l'intérieur de la société tunisienne. L'invasion française sur la Tunisie est pour l'Italie signe de sa faiblesse au niveau politique. Bien que Rome signe des accords, en 1884, concernant la suspension de ses tribunaux consulaires en faveur de l'administration française, le royaume ne reconnaît pas officiellement la protection sur la Régence. Les rapports entre le royaume d'Italie et le Beylicat de Tunis sont réglés par le traité de 1869 qui a une durée de 27 ans. À l'échéance du traité italo-tunisien, en 1896, l'Italie se retrouve avec la lourde défaite d'Adoua qui l'affaiblit au niveau international. L'engagement d'une élite de ressortissants italiens envers l'entreprise coloniale en Éthiopie et envers la défense de certaines garanties dans le cadre tunisien, montre l'intérêt d'une certaine catégorie de notables à défendre le prestige national. Avec les Conventions de 1896 l'Italie reconnaît la protection française sur la Tunisie et donc sa prédominance politique dans les affaires du Beylicat. En revanche, les Conventions garantissent le maintien de la nationalité italienne aux nouvelles générations nés dans la Régence et le maintien du réseau associatif et du réseau scolaire. Grâce à telles dispositions, la présence italienne peut se développer démographiquement et peut se structurer comme un « État dans l'État », grâce aux réseaux scolaire, associatif et institutionnel. Les Conventions forment l'espace juridique dans lequel la communauté italienne peut se former. De plus, elles deviennent un véritable outil

d'action et de revendication collective locale grâce à leur caractère international qui peut mobiliser les diplomaties franco-italiennes.

### 3) Migrations et peuplement

Parmi les ouvrages sur l'histoire des Italiens en Tunisie, une place éminente est occupée par le livre de Juliette Bessis *La Méditerranée fasciste* publié en 1981. Il est remarquable que le tout premier chapitre<sup>393</sup> du livre aborde la question démographique des Italiens dans la Régence, en mettant en exergue le côté conflictuel des estimations du rapport entre population française et italienne en Tunisie. D'ailleurs, même s'il n'y a pas un chapitre consacré à ce sujet, le livre de Rainero *La rivendicazione fascista sulla Tunisia*, publié en 1978, évoque les débats de l'époque coloniale sur le rapport démographique entre Italiens et Français installés en Tunisie<sup>394</sup>. La grande vague migratoire italienne de fin de siècle a suscité des polémiques dans les milieux français sur le « péril italien » que les immigrés représentaient, étant plus nombreux que les Français<sup>395</sup>. La question démographique, ou la « querelle des chiffres » comme l'écrit Bessis<sup>396</sup>, est au cœur des tensions coloniales : le colonialisme français craint une invasion italienne en Tunisie, soutenue par la population immigrée. Plusieurs ouvrages, pamphlets, articles de journaux provenant du milieu des colons français et notamment des « prépondérants »<sup>397</sup> critiquent le peuplement italien en soulignant le danger pour la stabilité du Protectorat français sur la Tunisie. La plupart de ces ouvrages ont été édités à la suite de la grande vague migratoire des dernières années du XIXe siècle provenant d'Italie du Sud, mais surtout de Sicile et de Sardaigne<sup>398</sup>. D'ailleurs, c'est seulement en 1906 qu'a lieu le premier recensement officiel de la population en Tunisie de la part des autorités coloniales ; pour les années précédentes on ne possède pas de statistiques fiables. Cela laisse l'espace pour des estimations plus ou

---

<sup>393</sup> Cf. BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste...*, op. cit., chapitre 1 « peuplement italien entre légitimité coloniale et nationalisme montant ».

<sup>394</sup> RAINERO Romain H., *La Rivendicazione fascista sulla Tunisia...*, op. cit., 1978, p. 30-35.

<sup>395</sup> En ce qui concerne le cas algérien cf. VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône: migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie...* op. cit., p. 144 – 193.

<sup>396</sup> BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie...*, op. cit., § « la querelle des chiffres », p. 11

<sup>397</sup> EL-ANNABI Hassan, « 'L'Autre' à travers le journal La Tunisie Française », *Cahiers de la Méditerranée*, 66, 15 juin 2003, p. 321-332 et EL GHOUL Fayçal, « Le français de Tunisie et l'Autre dans les années 1920-1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, Ivi, p. 349-365.

<sup>398</sup> BONHOURE Eugène, *Le peuplement français et l'émigration italienne en Tunisie*, Paris, H. Roberge, 1900 ; SAURIN Jules, *L'invasion sicilienne et le peuplement français de la Tunisie: conférence faite par M. Jules Saurin, en mars et avril 1900, à Marseille, Lyon, Lille, Roubaix...*, Paris, A. Challamel, 1900 et LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit.

moins orientées vers des buts politiques, tant Italiens que Français. La mobilité migratoire et l'insuffisant contrôle des côtes, du territoire et de la population, laissent la possibilité aux Italiens de gonfler l'estimation du nombre de leurs ressortissants par rapport aux recensements français. Si avant 1931 la population italienne en Tunisie a été plus nombreuse que la française<sup>399</sup>, c'est dans les années de la fin du XIXe siècle que l'augmentation de l'immigration italienne et de l'accroissement naturel de la communauté préoccupent l'autorité coloniale et effraient les colons les plus conservateurs. La peur des colonisateurs français de « perdre » la Tunisie au profit des Italiens révèle une particularité de la société coloniale tunisienne. Les Italiens installés en Tunisie travaillent, pour la plupart, dans l'agriculture, dans les usines, les mines, la construction des bâtiments, alors que les Français, moins nombreux, sont en moyenne plus aisés et plus présents dans le domaine des grands investissements économiques<sup>400</sup> ou dans la fonction publique. En partant de la très célèbre affirmation attribué à l'économiste et essayiste colonialiste Paul Leroy-Beaulieu : « la Tunisie est une colonie italienne administrée par des fonctionnaires français »<sup>401</sup>, on pourrait considérer la Tunisie de l'époque comme un système mixte où dans un colonialisme français prend place une colonisation italienne. Avec le terme « colonialisme » on fait référence à tout un système et à un dispositif de pouvoir de domination et d'assujettissement culturel et matériel comme décrit par Edward Saïd<sup>402</sup>, en le distinguant de celui de « colonisation » auquel on veut donner dans ce contexte une signification plus concrète d'installation, production et reproduction dans un territoire par une population allogène<sup>403</sup>. La présence des Italiens est « coloniale » dans la mesure où elle profite du régime colonialiste français. Les nationalistes italiens ne critiquent pas le pouvoir colonial en Tunisie en tant que forme de domination, mais juste sa qualité nationale, française, que les plus chauvins

---

<sup>399</sup> BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste...* op. cit., p. 17.

<sup>400</sup> PONCET Jean, *La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881*, Paris, Imprimerie Nationale, 1962, p. 139-154.

<sup>401</sup> BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste...*, op. cit., p. 19.

<sup>402</sup> SAID Edward W., *Orientalism*, Londres, Panthéon Books, 1978.

<sup>403</sup> REINHARD Wolfgang, *Kleine Geschichte des Kolonialismus*, Stuttgart, Kröner Verlag, 1996.



des impérialistes voudraient substituer avec l'italienne<sup>404</sup>. Inscrits dans la société coloniale tunisienne dans le cadre de « étrangers de race blanche », selon la catégorie utilisée par Balandier<sup>405</sup>, ils occupent des fonctions variées selon leur classe sociale. À côté de l'élite bourgeoise italienne, il y a un grand nombre de migrants économiques qui forment une classe sociale coloniale ressemblant à celle des « petits blancs » de l'Algérie ou à celle des *poor whites* de l'empire britannique<sup>406</sup>. La différence sociale entre ces classes devient visible dans leur établissement, surtout dans les contextes urbains. Quoique l'administration coloniale française reconnaisse les migrants italiens, surtout les Siciliens, comme appartenant à la classe de « blancs » ou de « Européens », cela n'empêche pas des discours de racialisation qui s'imbriquent à des considérations économiques et sociales. La volonté d'assimilation des Italiens de Tunisie rentre dans le projet colonialiste de tourner à l'avantage du peuplement français la grande immigration italienne dans la Régence.

---

<sup>404</sup> Le rapport entre Italie et indépendance tunisienne avait été différent avant l'occupation française. Globalement, comme illustre l'historien Rainero, Rome était favorable à une Tunisie formellement indépendante quoique – il faut le rappeler – soumise économiquement à la Commission financière franco-anglo-italienne. Le *statu quo* envisagé de l'Italie pour la Tunisie était la seule voie praticable par Rome pour éviter l'occupation française de la Régence ou une guerre contre la France pour la Tunisie. En avril 1881, l'idée d'un condominium franco-italien était la dernière proposition italienne pour éviter de perdre son influence politique sur la Régence, cf. GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français...* op. cit., p. 382-383. Sur le soutien d'un côté de l'opinion publique italienne à l'indépendance formelle de la Tunisie beylicale en 1881 cf. RAINERO Romain, *Giornali di Cagliari per l'indipendenza della Tunisia 1880-1883*, Cagliari, AM&D Edizioni, 2012. Sur les revendications sur la Tunisie surtout pendant le régime fasciste en Italie cf. IDEM, *La Rivendicazione fascista sulla Tunisia...*, op. cit.

<sup>405</sup> BALANDIER Georges, « La situation coloniale: approche théorique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 11, 1951, p. 44-79.

<sup>406</sup> Pour le cas britannique voir : CONSTANTINE Stephen, « Migrants and Settlers » in *The Twentieth Century*, Oxford University Press, coll.« The Oxford history of the British Empire », 1999, p. 163-188 ; CAVANAGH Edward et VERACINI Lorenzo (éd.), *The Routledge handbook of the history of settler colonialism*, Abingdon, Oxon, Routledge, coll.« The Routledge history handbooks », 2017 ; pour le cas français : STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale : 1830-1954*, Paris, la Découverte, 1991. En ce qui concerne le cas italien – des Italiens émigrés vers les colonies du royaume – Nicola Labanca fait remarquer l'inexistence en italien d'expressions équivalentes à *poor whites* ou petits blancs mais la persistance, jusqu'au fascisme, de l'idée de « *impero demografico* » et de « *impero del lavoro* » dans l'imaginaire coloniale italien, cf. LABANCA Nicola (éd.), *Posti al sole : diari e memorie di vita e di lavoro dalle colonie d'Africa*, Rovereto, Museo storico italiano della guerra, 2001, p. V-XLIII.

### 3.1) Mobilités diasporiques : tendances et discontinuités de l'immigration italienne en Tunisie.

*Un flux migratoire variable.*

Sans vouloir retracer une évolution démographique de la population italienne en Tunisie<sup>407</sup>, on veut néanmoins mettre en exergue la tendance générale de son immigration pendant l'époque concernée. La croissance quantitative d'Italiens en Tunisie à la fin du siècle fait changer qualitativement la composition sociale de la communauté. L'augmentation de la population italienne dans la Régence à la fin du XIXe ne bouleverse pas seulement les relations franco-italiennes locales, mais aussi les rapports sociaux à l'intérieur de la communauté italienne. En majorité marchande, bourgeoise et aisée encore au début du XIXe siècle, vers les années '70 - '80 la communauté commence à se modifier en accueillant de plus en plus des migrants d'humble condition sociale. Dans un rapport consulaire italien du 1903 sur l'évolution de la communauté de Tunisie on lit : « la Sicile, qui envoyait avant des ouvriers, maintenant a commencé à envoyer des agriculteurs, ainsi au point que notre colonie commence à se transformer à nouveau : commerciale jusqu'en 1881, essentiellement ouvrière de 1881 à aujourd'hui, elle sera une colonie d'agriculteurs dans 15 ou 20 ans »<sup>408</sup>. En effet, à la fin du siècle, la composition sociale de la présence italienne en Tunisie est radicalement changée par rapport à celle de 50 ans auparavant. La vague migratoire typique des migrations économiques du XIXe<sup>409</sup> s'installe en Tunisie dans un contexte stratifié historiquement par les précédentes migrations méditerranéennes. Pour cette raison, on trouve en Tunisie, comme dans d'autres pays du pourtour méditerranéen — notamment l'Égypte et la Turquie — des

---

<sup>407</sup> Pour un résumé quantitatif sur l'émigration italienne en Algérie, Tunisie et Égypte voir FAURI Francesca, « L'emigrazione italiana nell'Africa mediterranea 1876-1914 », *Italia Contemporanea*, 277, 15 avril 2015, p. 34 – 62.

<sup>408</sup> « La Sicilia, come prima inviava operai, così ora ha cominciato ad inviare agricoltori, sicché la nostra colonia accenna nuovamente a trasformarsi : commerciale fino al 1881, essenzialmente operaia dal 1881 ad oggi, essa sarà una colonia di agricoltori fra 15 o 20 anni. » CARLETTI Tommaso, *La Tunisia e l'emigrazione italiana. Rapporto del cav. T. Carletti regio console in Tunisi (marzo 1903)* dans COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., 1906, p. 329.

<sup>409</sup> BEVILACQUA Piero, FRANZINA Emilio et DE CLEMENTI Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana*, Roma, Donzelli, 2009, vol. 2, « Parte Seconda : L'emigrazione di massa in età liberale fino agli anni trenta », p. 187 – 317.

communautés italiennes composées par une majorité de prolétaires récemment immigrés avec une élite bourgeoise, de plus ancienne installation. Ils sont les descendants des marchands judéo-tosco-génois, pour le cas tunisien et égyptien<sup>410</sup>, ou judéo-veneto-génois pour le cas d'Istanbul<sup>411</sup>. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, une grande partie de l'élite italienne de Tunisie est composée par des descendants des Grâna livournais et des marchands génois<sup>412</sup>. Comme on a pu le voir dans les chapitres précédents, la présence italienne a été très active au sein de la Régence tunisienne avant l'invasion française. Mais suite à l'établissement du Protectorat, une grande vague d'immigration italienne est attirée en Tunisie surtout par les travaux publics et par l'agriculture<sup>413</sup>. L'installation de « communautés prolétariennes italiennes », selon la définition de Cresti, est répandue dans toute l'Afrique méditerranéenne du XIXe-XXe siècle, à la suite des occupations coloniales du Maghreb par la France, de l'Égypte par l'Angleterre – l'émigration vers ce pays commence à partir des travaux pour le canal de Suez – et ensuite, de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque par l'Italie<sup>414</sup>. Un courant migratoire beaucoup plus faible se dirige, pendant la même époque, vers l'Afrique subsaharienne et équatoriale<sup>415</sup>. Ainsi, en 1878 soit trois ans avant l'occupation militaire française de la Tunisie, le début des travaux de la compagnie française pour le chemin de fer entre Tunis et l'Algérie a déjà attiré 1.500 ouvriers d'Italie. Comme l'écrivit à ce propos le consul italien : « on peut affirmer que les Français furent ceux qui favorisèrent, au début, une considérable immigration italienne en Tunisie. Depuis lors, notre immigration a toujours augmenté, mais surtout après 1881, c'est-à-dire après l'occupation

<sup>410</sup> Le cas tunisien sera abordé dans ce chapitre, pour le cas égyptien cf. BRIANI Vittorio, *Italiani in Egitto*, Rome, Istituto poligrafico e Zecca dello Stato, 1982 ; PETRICIOLI Marta, *Oltre il mito: l'Egitto degli italiani (1917-1947)*, Milan, B. Mondadori, 2007 ; BARDINET Marie-Amélie, *Etre ou devenir italien au Caire de 1861 à la première guerre mondiale : vecteurs et formes d'une construction communautaire entre mythe et réalités*, thèse de doctorat, Paris 3, 2013.

<sup>411</sup> Pour le cas des Italiens en Turquie cf. DE GASPERIS Attilio et FERRAZZA Roberta, *Italiani di Istanbul: figure, comunità e istituzioni dalle riforme alla Repubblica, 1839-1923*, Turin, Fondazione Giovanni Agnelli, 2007.

<sup>412</sup> BOCCARA Elia, « La comunità ebraica portoghese di Tunisi (1710 - 1944) »... op. cit., et TOSO Fiorenzo, « Tabarchini e tabarchino in Tunisia dopo la diaspora »... op. cit.

<sup>413</sup> MELFA Daniela, *Migrando a sud. Coloni italiani in Tunisia*, Rome, Aracne, 2008, p. 61-85 ; FAURI Francesca, « L'émigration italienne en Afrique méditerranéenne 1876-1914 », op. cit.

<sup>414</sup> CRESTI Federico, « Comunità proletarie italiane nell'Africa mediterranea tra XIX secolo e periodo fascista », *Mediterranea. Ricerche storiche*, 5-12, 2008, p. 189-214.

<sup>415</sup> Ivi, p. 191 et BRIANI Vittorio, *Il lavoro italiano in Africa*, Rome, Tip. riservata del Ministero degli affari esteri, 1980.

française... »<sup>416</sup>. Lors de l'installation du Protectorat français sur la Tunisie en 1881, il semblerait qu'il n'y ait en Tunisie que 700 Français et 10.000 Italiens, selon De Montety<sup>417</sup>, tandis que selon des estimations françaises faites en occasion du recensement de 1936, les Italiens auraient été près de 11.200 en 1881<sup>418</sup>. Selon des sources italiennes datant de la période fasciste, le nombre des Italiens est, à l'époque, largement supérieur à 20.000<sup>419</sup>. La croissance de la communauté italienne est telle que de 1871 à 1924 le nombre de la population italienne en Tunisie augmente de 5.889 à 91.000 individus, composant en 1921 les 4,38% de la population totale de la Tunisie contre 2,60% de Français et 90,23% de Tunisiens (sur un total de 2.094.000 habitants)<sup>420</sup>. Si la tendance démographique est, dans l'ensemble, croissante, elle n'est pas linéaire. Dans l'espace chronologique considéré, elle a des variations, des chutes et des reprises qu'il faut évoquer pour rendre compte de la complexité des mobilités méditerranéennes des XIXe et XXe siècle et de leur lien avec le marché international du travail. Le lien entre la mobilité migratoire des Italiens, leur présence en Tunisie, et le travail dans la construction d'infrastructures financées par l'autorité coloniale est saisi par le consul Carletti, qui écrit dans son rapport du 1903 :

« Il y a une correspondance exacte entre la quantité du courant migratoire et la quantité des travaux publics en cours, an par an. Ainsi observe-t-on que, lorsque le chiffre des immigrants n'est, en 1891, que de 1710 individus, il saute, l'année suivante, à 3.013 ; En 1892, l'activité fut par exemple plus intense afin d'achever le port de Tunis, inauguré en 1893 ; et, soudainement, le chiffre des immigrants descend à 1.932, avant

---

<sup>416</sup> « Sicché si può dire che, fin dalle origini, furono i Francesi quelli che promossero una considerevole immigrazione italiana in Tunisia. Da allora la nostra immigrazione è andata sempre aumentando, ma specialmente dopo l'81, cioè dopo l'occupazione francese. » CARLETTI T., *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 325.

<sup>417</sup> DE MONTETY Henri, « Les Italiens en Tunisie », *Politique étrangère*, 2-5, 1937, p. 409-425.

<sup>418</sup> Dénombrement de la population civile européenne et tunisienne en Tunisie au 12 mars 1936, Tunis, Société anonyme de l'Imprimerie rapide, 1936.

<sup>419</sup> Cf. RAINERO Romain, *La Rivendicazione fascista sulla Tunisia...*, p. 31.

<sup>420</sup> COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Annuario statistico della emigrazione italiana dal 1876 al 1925: con notizie sull'emigrazione negli anni 1869-1875*, Rome, Edizione del commissariato dell'emigrazione, 1927, p. 1535.

de remonter en 1894 à 3.082, car telle année, on commence les constructions des chemins de fer... »<sup>421</sup>.

La difficulté de saisir l'exact nombre d'Italiens dans la Tunisie coloniale vient aussi du fait que la mobilité transméditerranéenne entre les côtes tunisiennes et siciliennes (notamment de Sicile, de Pantelleria et de l'archipel des Égades) permet des débarquements rapides et fréquents et médiocrement contrôlés par les autorités portuaires. La connexion transméditerranéenne tuniso-sicilienne qui se fonde sur la proximité des deux côtes influe directement sur le mouvement de la population. Eugène Bonhoure, publiciste colonialiste, en commentant l'arrivée des immigrés de Sicile en Tunisie affirme dans le journal *La Politique Coloniale* que « la Sicile tout entière se vide sur la Tunisie. En octobre 1899, d'après les registres de la police, il est arrivé de Palerme à Tunis 4 300 émigrants, presque tous Siciliens ; quelques Sardes, quelques Calabrais, peu de Lucquois se mêlent à cet exode »<sup>422</sup>. Comme on a pu constater dans l'extrait du rapport consulaire précédemment cité, la main-d'œuvre immigrée rejoint la Tunisie dès qu'il y a des occasions de travail précises: la construction d'une infrastructure en Tunisie mobilise des gens de l'autre côté du Canal de Sicile. Grâce à la mobilité des migrants peuvent circuler les offres et les opportunités disponibles dans les autres secteurs de l'économie tunisienne. La mobilité tuniso-sicilienne des migrants devient ainsi un outil logistique pour le marché du travail: « Les ressortissants résidant ici fonctionnent, grâce à la fréquence, la régularité et la facilité des communications entre l'Italie et la Tunisie, collectivement comme un espace de bourse du travail. Dès qu'il y a besoin de main-d'œuvre, les travailleurs d'ici avertissent les parents, les amis, leurs connaissances au village là-bas – et ceux-ci viennent en Tunisie plus ou moins selon le nombre demandé »<sup>423</sup>. L'immigration italienne en Tunisie dépend donc étroitement du

---

<sup>421</sup> « V'è un esatto riscontro tra l'entità della corrente immigratoria e l'entità dei lavori pubblici in corso, anno per anno. Così vediamo che, mentre la cifra degl'immigrati non è, nel 1891, che di 1710 individui, balza subito, nell'anno seguente a 3013 ; gli è che, appunto nel 1892, fu maggiore il fervore di attività per costruire il porto di Tunisi, che venne inaugurato nel 1893 ; e, immediatamente, la cifra degli immigrati scende a 1932, per risalire, nel 1894, a 3082, perché in quell'anno appunto, si pone mano alle costruzioni ferroviarie » CARLETTI Tommaso, *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 389.

<sup>422</sup> BONHOURE Eugène, *La Politique Coloniale*, 29 novembre 1899.

<sup>423</sup> « Gli è i nazionali qui stabiliti, data la frequenza, regolarità e facilità delle comunicazioni tra l'Italia e la Tunisia, funzionano collettivamente come una specie di borsa del lavoro ; appena il bisogno di nuova mano d'opera si fa sentire, i lavoratori di qui avvertono i parenti, gli amici e i compaesani di là, e questi traggono in Tunisia nel numero, su per giù richiesto » Ivi, p. 327.

marché du travail et varie selon la demande de main-d'œuvre nécessaire tant aux infrastructures publiques, qu'aux autres activités du secteur privé, notamment l'agriculture<sup>424</sup> et l'exploitation des mines<sup>425</sup>. Selon ces considérations, on peut affirmer qu'il y a toute une partie de la population italienne de la Régence qui n'est pas fixe sur le territoire. Des migrants temporaires, habitués de la Tunisie débarquent depuis le début de la colonisation française pour des travaux précis (chantiers, récolte, pêche) et ils rentrent ensuite chez eux<sup>426</sup>. Si ces derniers ne sont pas résidents, ils ont une fonction très importante dans la chaîne migratoire italo-tunisienne : celle de contact entre les deux rives, de passage et de connexion entre les immigrés et leur contexte d'origine<sup>427</sup>. Bien évidemment, il est difficile de les séparer du reste de l'immigration italienne en tant que catégorie à part, certains pouvant faire des allers-retours fréquents, d'autres travaillaient des mois ou des années en Tunisie avant de rentrer en Italie. Ils s'inscrivent dans un cas de figure de mobilité migratoire très commun dans l'espace méditerranéen qui permet des contacts fréquents<sup>428</sup>. Ainsi, ces mouvements migratoires mouvants et incertains entravent le recensement, les étrangers immatriculés pouvant varier d'un an à l'autre, en grande quantité. D'ailleurs, même si le décret de 1898 pour l'immatriculation des étrangers était formellement obligatoire, cela n'empêche pas un certain nombre d'omissions. De surcroît, l'immatriculation des immigrés ne compte pas les nouveau-nés et ceux qui

---

<sup>424</sup> Cf. Melfa Daniela, *Migrando a sud...* op. cit.

<sup>425</sup> Cf. Marilotti Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa: l'emigrazione sarda in Tunisia...*, op. cit.

<sup>426</sup> La complexe mobilité des émigrations rend très difficile distinguer clairement une émigration « définitive » d'une « temporaire ». Cf. MARUCCO Dora « Le statistiche dell'emigrazione italiana » p. 61-76 et SANFILIPPO Matteo « Tipologie dell'emigrazione di massa » dans Bevilacqua Piero, Franzina Emilio et De Clementi Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana...*, op. cit., p. 77-94.

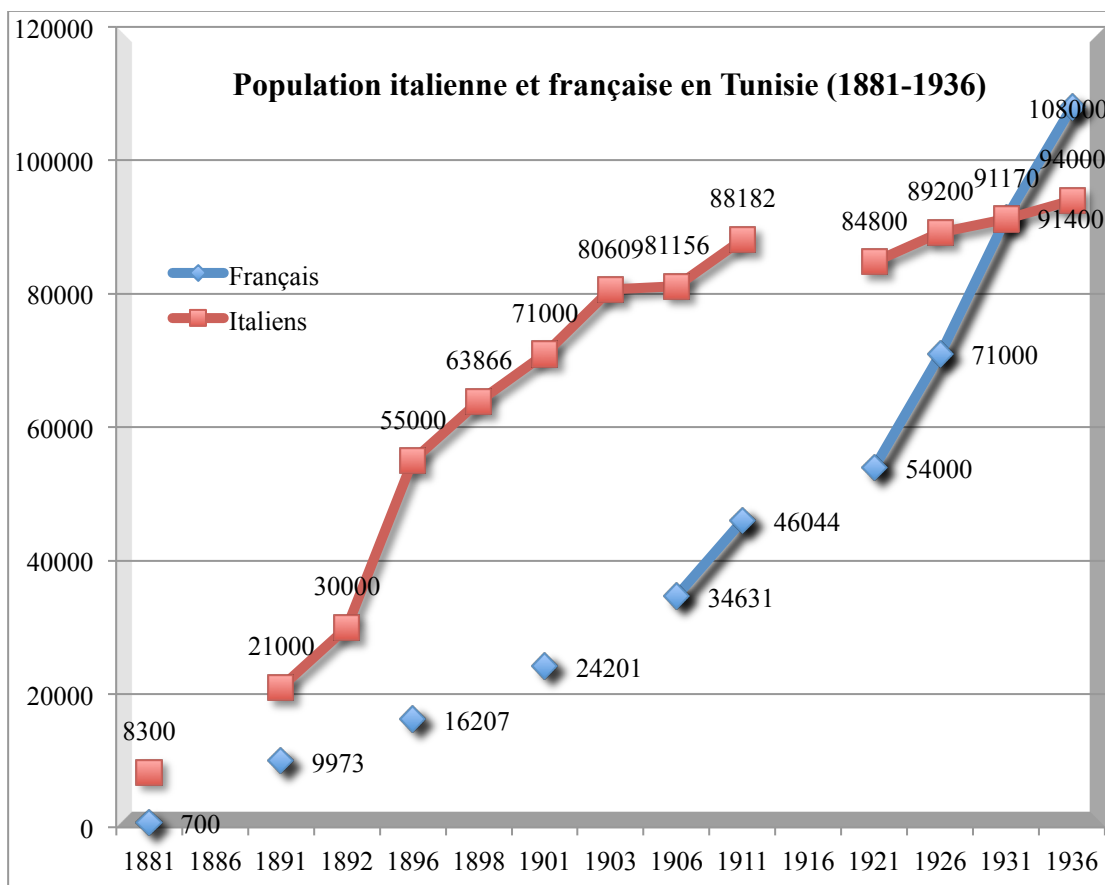
<sup>427</sup> Les migrants italiens ne furent pas les seuls à pratiquer des contacts fréquents entre les rives méditerranéennes. La forte interconnexion du Maghreb avec les autres pays riveraines influença profondément les respectives cultures et sociétés, cf. LIAUZU Claude, *Passeurs de rives: changements d'identité dans le Maghreb colonial*, Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>428</sup> Les migrations temporaires ne concernaient pas seulement le cadre méditerranéen, mais aussi celui atlantique, cf. SANFILIPPO Matteo (éd.), *Emigrazione e storia d'Italia*, Cosenza, L. Pellegrini, coll.« I quaderni del Giornale di storia contemporanea », 2003, p. 84 et CORTI Paola, « L'emigrazione temporanea in Europa, in Africa e nel Levante », dans BEVILACQUA Piero, FRANZINA Emilio et DE CLEMENTI Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana...*, op. cit., p. 213-236.

ensuite sont partis de Tunisie vers leur lieu d'origine ou ailleurs<sup>429</sup>. Si pour les 5 ans, à partir du 1891, des recensements ont lieu dans la Régence, ils ne concernent, dans un premier temps, que la population française. Pour connaître une estimation officielle du nombre d'Italiens dans la Régence, il faut attendre le 1906, année où le premier recensement de la population européenne de Tunisie a lieu et compte 81.156 Italiens et 34.610 Français.

---

<sup>429</sup> «L'intérêt qui s'attache à l'exacte appréciation de l'importance acquise par l'élément étranger, importance que le contrôle institué par le décret du 13 Avril 1898 ne permet pas de déterminer entièrement. Il convient d'observer en effet que, si l'Autorité se trouve en mesure de chiffrer l'immigration étrangère en Tunisie, elle est beaucoup moins renseignée sur l'exode correspondant, nombre d'intéressés négligeant de réclamer, au moment de leur départ, les pièces qui leur sont demandées lors de leur arrivée ; les enfants nés postérieurement à l'établissement de la fiche de leurs parents échappent , en outre, pour la plupart, à cette sorte de recensement... » DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie au 16 Décembre 1906*, Tunis, Imprimerie Moderne, 1907, p. 3.



En regardant le graphique de l'augmentation démographique de la population italienne et de la population française en Tunisie, on peut remarquer que les deux lignes suivent des trajectoires différentes. Si la ligne du peuplement français a une croissance assez linéaire et progressive, celle italienne a une augmentation rapide au début, entre 1891 et 1901, et ensuite son taux de croissance ralentit. Les données démographiques démontrent qu'entre 1891 et 1901, période d'immigration massive, se partage en deux temps : entre 1891 et 1896 le taux de croissance est de 61,8 % ; entre 1896 et 1901 il est de 29 %. Cette tendance se confirmera au cours des années.

<sup>430</sup> Élaboration formulée à partir de sources différentes : population italienne en 1881 cf. *Statistica della emigrazione italiana all'estero nel 1881, confrontata con quella degli anni precedenti e coll'emigrazione avvenuta da altri Stati: contribuzione al terzo congresso geografico internazionale*, Rome, Societa Geografica Italiana, 1882, p. 153 ; population française en 1881 et italienne-française du 1921 à 1936 cf. DE MONTETY H. De, « Les Italiens en Tunisie », *Politique étrangère*, 2-5, 1937, p. 412 ; population italienne et française de 1891 à 1911 cf. DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie au 16 Décembre 1906...* op. cit., p. 37. Les données de la population italienne en 1892 et 1898 viennent de CARLETTI T., *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 297-307. Pour le chiffre du 1903 cf. *Journal Officiel Tunisien*, 14 mai 1903.



L'augmentation de la communauté italienne après la période de grande migration viendra plutôt par la croissance « naturelle » de la population (c'est-à-dire de la valeur positive des naissances par rapport aux décès) que par l'immigration, qui a diminué son flux. En consultant les mouvements dans les ports tunisiens pour l'année 1902, on peut se rendre compte que les Italiens qui restent sont moins nombreux que les Français. Pour 24.063 Français débarqués en 1902 dans les ports tunisiens, il y a 15.743 Italiens. En considérant les départs (8.893 pour les Français et 2.357 pour les Italiens), on compte 15.170 les Français arrivés et restés en Tunisie en 1902 contre 13.386 Italiens<sup>431</sup>. La vague migratoire massive de la fin de siècle a inquiété certains publicistes colonialistes français. Par exemple, Saurin, Loth et Bonheure publient entre 1900 et 1905, leurs ouvrages<sup>432</sup> directement hostiles à l'immigration. Mais le recensement du 1906, s'il n'éteint pas l'hostilité contre les Italiens de la Régence, démontre la baisse évidente de l'immigration. Comme le déclare le directeur de la colonisation, Bartholomé, responsable du recensement du 1906 :

« Même si l'on admet, ce qui est d'ailleurs vraisemblable, qu'il s'est produit pour la population étrangère un plus grand nombre d'omissions que pour la population française, il n'en résulte pas moins que le nombre des étrangers présents dans la Régence aurait tendance à diminuer, ou tout au plus à rester stationnaire, alors que celui de nos compatriotes (...) a atteint 34.631 au 16 décembre 1906, progressant ainsi au cours des cinq dernières années dans une proportion notablement plus élevée que durant les périodes quinquennales antérieures »<sup>433</sup>.

Comme on l'a déjà remarqué, l'immigration italienne en Tunisie est fortement influencée par le marché du travail, pouvant augmenter et s'affaiblir selon les occurrences économiques et sociales. Pendant les années successives au 1902-1903, la baisse d'immigration, confirmée aussi par les statistiques italiennes sur

---

<sup>431</sup> CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1179 « Dénombrement de la population européenne en Tunisie », dossier : « mouvement de la population 1902-1914 », sous-dossier « mouvement des voyageurs pour les ports de Tunisie, pendant l'année 1902 ».

<sup>432</sup> cf. note 287.

<sup>433</sup> DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie au 16 Décembre 1906...* op. cit., p. 4.

l'émigration<sup>434</sup>, semble présenter des traits structurels. Le marché de travail tunisien est en train de se saturer, et le cas d'émigrés italiens chômeurs à Tunis justifie que le *Patronato degli Emigranti* demande au gouvernement italien des mesures. Le 26 août 1905 est promulgué un décret royal qui oblige les migrants à avoir une assurance d'embauche, validée par l'autorité consulaire de la Régence, avant de partir pour la Tunisie<sup>435</sup>. Les causes sont autant endogènes qu'exogènes. Parmi les dernières, on remarque que les conditions économiques de la Sicile — région de départ de la plupart des immigrants — ont changées par rapport à celles de la fin de siècle qui virent une forte hausse de l'émigration.

Pendant les années 1880, une grave crise agraire en Sicile a empiré les conditions économiques des campagnes, et a provoqué des mouvements sociaux contre le socle économique et sociale sur laquelle est fondée la structure agraire sicilienne de l'époque : les *latifundia*. En 1891, le mouvement de *Fasci Siciliani dei Lavoratori*, première expérience socialiste de masse dans l'île, veut changer l'oppression économique et sociale provenant des *latifundia* à travers des projets de coopération agricole des paysans et des journaliers. Si l'émigration sicilienne a déjà commencé pendant les années 1880, après la violente répression des *Fasci* — à la suite de l'état de siège proclamé le 4 janvier 1894 — par le gouvernement Crispi, un flux migratoire massif quitte l'île. On peut ainsi comprendre la hausse de l'immigration en Tunisie juste après 1893. Le pays maghrébin est une des destinations choisies par ces Siciliens qui fuient la répression ou ceux déçus par l'échec du mouvement des paysans<sup>436</sup>. Il n'est pas anodin remarquer que lors des arrestations des dirigeants les plus influents de ce mouvement social, Bosco, Barbato et Verro, arrêtés au port de Palerme avant de s'embarquer sur le bateau « *Bagnara* »,

---

<sup>434</sup> COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Annuario statistico della emigrazione italiana dal 1876 al 1925: con notizie sull'emigrazione negli anni 1869-1875*, Rome, Edizione del Commissariato dell'Emigrazione, 1927, p. 87. Les chiffres de l'Annuario statistico sont plus basses de celle qu'on retrouve dans les archives ou dans la presse et publications de l'époque. Par exemple, en 1902, les autorités du protectorat enregistraient 13.386 les Italiens débarqués en Tunisie et qui n'était pas reparti, l'Annuario nous donne la chiffre de 6.123 émigrés en Tunisie.

<sup>435</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI Commissariato dell'Emigrazione, *Bollettino dell'Emigrazione*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., n° 18, 1905, p. 59.

<sup>436</sup> «La grande poussée d'immigration italienne en Tunisie date de 1892 à 1896; elle coïncide avec les émeutes de Sicile de 1893 et 1894. Entre 1891 et 1896, le nombre des Italiens en Tunisie aurait passé, d'après les recensement de 21.000 à 55.000 » SAYOUS André-Émile, *Les Italiens de Tunisie*, Bruxelles, Goemaere, 1927, p. 12.

ils essaient de s'échapper clandestinement à Tunis<sup>437</sup>. La Tunisie, pour les paysans siciliens, n'est pas seulement le pays étranger plus proche de chez eux où s'enfuir, mais elle offre une facilité d'accès à l'activité agricole inconnue dans les *latifundia* siciliens à l'époque. L'historienne Melfa a mis en exergue, dans ses travaux, les façons avec lesquelles les anciennes modalités juridiques tunisiennes de propriété de la terre, notamment l'*inzāl* et la *mughārāsa*, modifiées selon les exigences de la colonisation, avaient permis à beaucoup d'agriculteurs italiens de cultiver le sol<sup>438</sup>. En plus, le coût de vente à l'hectare rend avantageux acheter des terres en Tunisie : « En Sicile (...) le sol partout cultivé y a pris une valeur très élevée. Ici, au contraire, la terre non défrichée abondait, et son prix était faible. Tandis qu'on ne trouverait guère en Sicile un hectare de terre à moins de 7 ou 800 francs (...) en Tunisie au contraire, les Siciliens ont pu acheter l'hectare à 150 francs »<sup>439</sup>. Le prix fait référence aux lots mis en vente par la Société franco-africaine, une société d'exploitation agricole et immobilière ; selon Loth, qui écrit en 1905, le prix à l'hectare — de la même société — est entre 300 et 350 francs<sup>440</sup>, en tout cas la moitié du prix pratiqué en Sicile. Un bas prix des terres — joint au respect de la propriété privée garanti par l'autorité coloniale française — a été un des facteurs déterminants pour l'immigration des paysans siciliens vers la Tunisie.

### *Migrants italiens de la Tunisie aux Etats-Unis.*

Crise économique et agraire, répression sociale et opportunités de l'autre côté de la Méditerranée ont contribué aux causes de l'émigration, mais ensuite les conditions économiques italiennes, et surtout siciliennes, changent un peu. On peut souligner que la diminution se produit par une baisse du taux de croissance

<sup>437</sup> ROMANO Salvatore Francesco, *Storia dei Fasci siciliani*, Rome, Laterza, 1959, p. 481-482 ; FEDELE Santi, *Nicola Barbato: un milite dell'ideale*, Taranto, P. Lacaïta, 2003, p. 24 ; DE LUCA Francesco, *Prigionie e processi: una pagina di storia siciliana: ricordi del 1894*, Catane, N. Giannotta, 1907, p. 23-27. Ensuite Bernardino Verro, relâché après l'amnistie du 1896, continua son engagement politique. Contrait à l'exile il se refugia entre 1903 et 1906 en France et en Tunisie, après il retourna dans sa ville d'origine, Corleone, en Sicile, cf. LANE A. Thomas, *Biographical Dictionary of European Labor Leaders*, London, Greenwood Publishing Group, 1995, p. 1005.

<sup>438</sup> MELFA Daniela, *Migrando a Sud...*, op. cit., p. 137-157.

<sup>439</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie*, Paris, Éd. de la « Revue du mois », 1908, p. 3

<sup>440</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 208.

exceptionnel des années 1896 – 1901, et non par un arrêt total de l’immigration qui continue — plus faiblement — avec des variations, comme, par exemple, la baisse pendant la Première Guerre mondiale. Un observateur français en 1908, le géographe et publiciste Pierre Denis, en s’appuyant sur les données du recensement du 1906 et sur des interviews faites en Tunisie, écrit à ce propos : « L’interruption de toute émigration vers la Tunisie m’a été signalée partout dans les provinces de Trapani et Palerme (...) il est arrivé en Tunisie en 1906 par bateaux italiens 6.962 immigrants et il en est reparti 7.299. L’excédent au profit des départs a remplacé l’excédent au profit des arrivées qui, pour la période 1899-1902, s’était élevé jusqu’à une moyenne annuelle de 4.250... »<sup>441</sup>. L’auteur explique cela grâce à la reprise économique de la Sicile qui, selon lui, provient surtout de la reconstitution de vignobles, plus résistants au phylloxera — parasites qui ont ravagé la viticulture mondiale à la fin du siècle. La reprise est réelle, mais plutôt grâce aux nouvelles conditions agraires introduites avec le mouvement des affermages collectifs des terres agricoles<sup>442</sup>, qu’à la fin du phylloxera qui dure encore pour des années. D’ailleurs, le phylloxera a commencé à se répandre en Tunisie à partir du 1905, probablement provenant de la Sicile. En plus, une augmentation du salaire agricole moyen sicilien a contribué à dissuader — au moins temporairement — l’émigration massive. Une relative amélioration des conditions économiques et sociales de la Sicile qui, selon Denis, est « en train de cesser de mériter son surnom d’Irlande italienne »<sup>443</sup> a été la cause exogène de la baisse de l’émigration italienne vers la Tunisie. En ce qui concerne le cadre strictement tunisien, on remarque que pour un certain nombre d’immigrés italiens — certes, minoritaire par rapport au total — la Tunisie n’offre pas les avantages économiques attendus. À partir de 1905, une nouvelle vague d’émigration se forme à partir du Protectorat tunisien. Certains Italiens installés en Tunisie, pour la plupart les ouvriers, séduits par le mythe américain qui circule dans l’imaginaire collectif des Italiens de l’époque<sup>444</sup>, quittent le pays maghrébin et la Méditerranée pour poursuivre

---

<sup>441</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 19.

<sup>442</sup> RENDA Francesco, *Storia della Sicilia dalle origini ai giorni nostri*, Palerme, Sellerio, 2003, p. 1109-1112.

<sup>443</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 19.

<sup>444</sup> Sur ce sujet voir : FRANZINA Emilio, *L’immaginario degli emigranti: miti e raffigurazioni dell’esperienza italiana all’estero fra i due secoli*, Treviso, Pagus, 1992.

leur désir d'amélioration au-delà de l'Atlantique. Les immigrants italiens émigrent encore :

« La Tunisie se comporte en effet vis-à-vis de l'Amérique comme une véritable province italienne. De Sicile, l'habitude et le goût de l'émigration aux États-Unis ont été importés ici par une sorte de contagion. C'est que les relations sont restées constantes entre la colonie sicilienne de Tunisie et le pays qu'elle a quitté. Les familles, dont une portion était en Tunisie et l'autre en Sicile, sont restées unies. On a connu, en Tunisie, à mesure qu'ils se produisaient, les départs pour l'Amérique. On a reçu de là-bas des lettres de frères ou de cousins, on a envié leur fortune, on a répondu à leurs appels. Ces Siciliens de Tunisie n'avaient pas encore perdu le contact avec leur ancienne patrie, et la façon dont ils ont reçu le mot d'ordre venu de chez eux suffirait à prouver à quel point ils étaient peu francisés. D'ailleurs, la petite Sicile de Tunisie forme un milieu particulièrement apte à fournir des recrues à une nouvelle émigration. Ces Italiens expatriés, à la recherche d'une existence plus large finissent par prendre des goûts de véritables nomades. Ils se déplacent au moindre prétexte ; ils abandonnent sans regret leurs séjours de quelques années ; véritable nation de chemineaux modernes... »<sup>445</sup>

En paraphrasant le texte de Denis, on pourrait affirmer que la Tunisie est tellement « italienne » que, comme en Italie, les Italiens émigrent. Le phylloxera n'a pas été donc la seule contagion répandue de la Sicile à la Tunisie, mais aussi le mythe de l'émigration aux États-Unis a eu ses conséquences sur la population italienne de la Régence. Denis décrit bien, dans son reportage, comment les récentes vagues migratoires ont formé une société de migrants italiens (siciliens) intégrée à la fois au contexte local tunisien, où ils travaillent, et au cadre transnational des migrations économiques du XXe siècle. Les individus plus liés aux fluctuations du marché du travail sont ceux qui se déplacent en fonction des opportunités et de la rentabilité des travaux dans les chantiers ou dans les entreprises. Pour cette raison la vague migratoire italienne des années 1904-1906 de la Tunisie aux États-Unis concerne particulièrement les ouvriers des chantiers de la Régence et, dans une moindre mesure, les agriculteurs<sup>446</sup>. Le cas des pêcheurs de Marettimo, petite île à l'Ouest de la Sicile, est plus complexe, car ils se déplacent vers un premier temps

---

<sup>445</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 19-21.

<sup>446</sup> « ... plus nombreux sont les ouvriers de toute sorte que les Etats-Unis enlèvent aux chantier de la Régence (...) Autour de Zaghouan, les ouvriers proprement dits, des charbonniers surtout, sont partis en très grand nombre.. » Ivi, p. 22.

dans les villes côtières tunisiennes (La Goulette, Sfax), après vers le Portugal et ensuite en Californie, notamment à Monterey, où ils constituent une communauté encore existante<sup>447</sup>. Si le recensement de la population étrangère résidant en Tunisie, voulu par les autorités coloniales dans le but de connaître l'immigration dans son Protectorat, n'a pas été fructueux du point de vue de l'enquête quantitative, le mouvement de ces Italiens de Tunisie vers les États-Unis reste sans enquêtes spécifiques. Encore une fois, la difficulté provient indirectement de la proximité de la Tunisie à l'Italie. Par exemple, plusieurs rentrent chez eux en Sicile pour obtenir les documents nécessaires au départ et, ensuite, ils s'embarquent de Palerme pour New York, d'où la difficulté de saisir un chiffre de cette catégorie d'émigrants Italo-tunisiens pour l'Amérique. D'autres ne voulant pas passer par des ports – et donc par les autorités – italiens, préfèrent aller clandestinement à Tunis et ensuite à Marseille pour s'embarquer enfin pour le voyage transatlantique<sup>448</sup>. Les Italiens de Tunisie qui ont choisi la destination américaine sont un nombre assez considérable selon le reportage fait par Pierre Denis qui s'intéresse, en 1908, à la question de la baisse d'immigration et de l'émigration des Italiens de la Tunisie :

« Les autorités françaises n'ont aucun moyen de dresser la statistique. Le patronage des émigrants, société de bienfaisance à demi officielle, qui protège, guide et secourt les Italiens en Tunisie, est aussi incapable de ne fournir le moindre chiffre précis. Le Consul Général d'Italie a la charge de remettre à ceux qui en font la demande le passeport dont ils ont besoin, du moins en théorie, pour être admis aux États-Unis. Le nombre des passeports délivrés est, m'a-t-il déclaré, de 60 à 80 par mois. Mais il faut ajouter qu'un passeport peut servir pour plusieurs personnes de la même famille (...) il faudrait donc, pour être complet, grossir le chiffre des départs mensuels avoués par le consulat d'Italie, dans une proportion certainement importante, mais qu'il est impossible de fixer. Remarquons seulement qu'il n'y a après tout que 80.000 Italiens en Tunisie, et qu'en évaluant à 1.000 le nombre des émigrants pour les Amériques (ce chiffre

---

<sup>447</sup> VACCARO Vito et RALLO Antonino (éd.), Marettimo « Di qua e di là dal Mare », Trapani, Associazione C.S.R.T. « Marettimo », 2012 ; MCKIBBEN Carol Lynn, *Beyond Cannery Row: Sicilian women, immigration, and community in Monterey, California, 1915-99*, Urbana, University of Illinois Press, coll. « Statue of Liberty-Ellis Island Centennial series », 2006, p. 13-34.

<sup>448</sup> « ...gens qui veulent échapper au service de surveillance très sévère que le gouvernement italien organise au départ des transatlantiques et qui font le voyage de Tunis en comptant que là, l'embarquement définitif leur sera plus facile. Le court séjour en Tunisie est une des formes multiples que prend l'émigration clandestine pour éluder les lois italiennes. Ceux qui partent ainsi ne sont pas proprement des Italo-Tunisiens... » Ivi, p.21.

est sans aucun doute inférieur à la réalité) on aurait une proportion aussi élevée que dans la moyenne de l'Italie... »<sup>449</sup>

Il faut ajouter que le mouvement de population italienne de la Tunisie aux États-Unis lie — à travers le réseau migratoire italien — ces deux pays. Bien que le mouvement ait une direction atlantique précise, vues les tendances générales de l'époque<sup>450</sup>, des parcours de « retour » d'Italo-tunisiens en Amérique vers la Tunisie subsistent. La Tunisie garde une place dans l'imaginaire de ces émigrants ? Est-ce que la Tunisie est considérée par ces migrants avec un passeport italien comme une « patrie » à laquelle faire retour ? Si oui, avec quelle relation, ou — si l'on veut — avec quelle « priorité » par rapport à leur lieu d'origine, pour la plupart, la Sicile ? On ne connaît pas la réponse, vue la difficulté à retracer cette émigration qui va se fondre au grand flux italo-américain. Mais dans la question du « retour » que pose déjà Denis<sup>451</sup>, on peut avancer l'hypothèse que dans certains cas, que l'on n'hésite pas à définir comme singuliers, certains Italiens après un séjour aux États-Unis, « rentrent » en Tunisie. C'est le cas, par exemple, de l'anarchiste Antonino Casubolo, né à Favignana<sup>452</sup>, le 1878, qui à l'âge de 20 ans, donc en 1898, émigre en Tunisie avec ses frères. Après quelques années, il émigre aux États-Unis, en Illinois à Chicago. Ensuite, il rentre des États-Unis à Favignana et après en Tunisie, à La Goulette, où il fixe sa résidence pour le reste de sa vie<sup>453</sup>. Un cas similaire est celui de Diego Montalbano né en Illinois en 1919 d'un père qui a précédemment émigré en Tunisie, originaire de Campobello di Mazzara, et qui ensuite rentre avec la famille à Tunis. Après l'indépendance tunisienne, Diego, qui n'a jamais été en Sicile, émigre

---

<sup>449</sup> Ivi, p. 22.

<sup>450</sup> Le pourcentage d'émigrés partis pour la Tunisie par rapport au reste de l'émigration totale fût de 1,02% en 1901, 1,15% en 1902, les années de l' « invasion sicilienne », Cf. COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Annuario statistico della emigrazione italiana dal 1876 al 1925...*, op. cit., p. 90.

<sup>451</sup> « En admettant même que les émigrants italo-tunisiens ne soient pas absorbés par la nationalité américaine, parmi ceux qui auront réalisé leur rêve de revenir en Europe, combien, au lieu de retourner en Sicile, se fixeront sur le sol de la Tunisie, combien l'adopteront véritablement pour patrie ? » DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 23-24.

<sup>452</sup> Île à Ouest de la Sicile, dans l'archipel des Égades.

<sup>453</sup> ARCHIVIO CENTRALE DELLO STATO, Casellario Politico Centrale (dorénavant, ACS/CPC), b. 1176, f. « Antonino Casubolo ».

– ou rentre ? – en Italie, à Turin<sup>454</sup>. Ces exemples, rares, mais non uniques, démontrent comment dans les dynamiques migratoires, les « retours », peuvent impliquer plusieurs générations, comme dans le cas de Diego, et plusieurs « patries », comme Casubolo qui rentre à Favignana et ensuite en Tunisie.

La Tunisie est donc un pays d'immigration qui, dans certains cas, peut devenir d'émigration. Même si tel mouvement tuniso-américain est très difficile à quantifier, il est, cependant et probablement, non négligeable. Les conditions favorables à l'installation d'Italiens en Tunisie sont réelles, mais pas suffisamment bonnes pour empêcher de nouveaux courants d'émigration. La Tunisie, bien qu'elle offre des conditions meilleures que la Sicile, elle n'est pas tant, économiquement que dans l'imaginaire des migrants, ce que les États-Unis sont du début du XXe siècle. Comme l'écrit le publiciste Denis sur la condition des immigrés italiens en Tunisie : « La Tunisie n'est pas pour les Italiens la Terre Promise qu'on pourrait croire, ils y vivent péniblement, au jour le jour ; ils n'y font pas fortune et n'y arrivent à l'aisance que par exception ». Pas une Terre promise, certes, mais une terre « vécue » par un grand nombre d'Italiens qui l'ont choisie pour y habiter. Qu'est ce que la Tunisie pour les Italiens qui y vivent ? Qu'est-ce que signifie concrètement pour eux vivre dans l'espace tunisien ? Quelle est « leur » Tunisie ?

---

<sup>454</sup> Interview avec Lina Montalbano qui affirme que son père est né à Chicago, en Illinois, dans un quartier qu'il appelait « Obbani » (Albany Park ? ou Auburn ? les deux quartiers sont assez loin de l'ancienne *Little Italy* de Chicago, aujourd'hui *University Village*) ; ensuite il émigre à Tunis, vivant dans le quartier qu'elle appelle « Babsira », c'est-à-dire le quartier Bab Al-Djazira, qui en dialecte tunisien devient « Bab-Zira ». L'usage de cet appellatif en dialecte tunisien de la part de l'interviewée, pourrait démontrer le partage des espaces sociaux et linguistiques entre la population émigrée sicilienne et locale tunisienne.



### 3.2) Géographies d'italianité

#### *Distribution des migrants italiens dans la Régence*

Comme on a déjà eu l'occasion de le remarquer, la plupart des Italiens résidant en Tunisie pendant la période analysée sont des Siciliens. Dans le rapport consulaire du 1903, Carletti en décrivant la composition interne de la communauté italienne affirme que sur 80.000 Italiens résidant en Tunisie, 58.000 sont Siciliens, 13.000 Italiens du Centre, 4.000 Italiens du Sud, 3.000 Sardes et 2.000 Italiens du Nord<sup>455</sup>. Presque  $\frac{3}{4}$  de la communauté est donc d'origine sicilienne. En considérant les crises économiques, sociales et agricoles, à la provenance régionale est liée une provenance du milieu social. La plupart de ces Siciliens émigrés, comme les Méridionaux et les Sardes, cherchent en Tunisie des conditions de vie meilleures de celles de leurs lieux d'origine. Pour cette raison les Siciliens, en Tunisie, se trouvent dans une couche sociale qu'on peut comparer à celle des « petits blancs » ou *poor whites*<sup>456</sup>, c'est-à-dire de classe ouvrière européenne dans un milieu colonial<sup>457</sup> au service des entreprises (publiques et privés) et de l'exploitation agricole. Les Siciliens, bien que composant à peu près le 80 % de la population italienne de Tunisie, ne sont pas les seuls à tenir, parmi les ressortissants italiens, la place de *poor whites*. Les Italiens du Sud et les Sardes qui émigrent dans le Protectorat ont des conditions et raisons similaires. Si l'émigration de l'Italie du Sud est comparable, comme milieu social de provenance et occupations au pays de destination, à la sicilienne, l'émigration prolétaire sarde en Tunisie est adressée presque exclusivement au secteur minier. Sur l'importance et la provenance des Siciliens et des Sardes dans la population expatriée en Tunisie, Carletti écrit :

---

<sup>455</sup> CARLETTI Tommaso, *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 333.

<sup>456</sup> LABANCA Nicola, « Nelle colonie », § 3 « 'Petit Blancs' emigranti in colonia », p. 195-197, dans BEVILACQUA Piero, FRANZINA Emilio et DE CLEMENTI Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana...*, op. cit.

<sup>457</sup> On parle de classe ouvrière tout en considérant la particularité du capitalisme colonial français appliqué à la Tunisie à partir du Protectorat. Malgré les particularités de la situation coloniale, les infrastructures pour l'exploitation des ressources minières, comme les chemins de fer pour les phosphates, le secteur minier, l'exploitation agricole orientée elle aussi au marché français et international et les entreprises économiques créèrent une classe d'ouvriers, la plupart européens dans un premier temps, produit de rapports de force capitalistes dans le Protectorat. Cf. SAMMUT Carmel, *L'Impérialisme capitaliste français et le nationalisme tunisien: 1881-1914*, Paris, PubliSud, 1983, p. 133-175.

« Le groupe sicilien, qui est largement présent dans tous les domaines professionnels, donne surtout un énorme nombre d'ouvriers et d'agriculteurs, prévaut actuellement dans notre colonie, et il est destiné, en son sein, à avoir une importance de plus en plus grande parce que l'immigration est essentiellement composée par des Siciliens. C'est la Sicile qui alimente notre colonie, et, en Sicile, les sources vivantes, et, je dirais, les deux mamelles d'où notre colonie prend sa nourriture sont les provinces de Palerme et de Trapani, qui ensemble composent aux alentours de 77 pour cent du groupe sicilien (...) le groupe sarde, contrairement à ce qu'on croit généralement, n'a pas une grande importance démographique, car les Sardes aiment peu émigrer. Cependant, il représente un courant vivant d'immigration. Elle nous donne plutôt des mineurs... »<sup>458</sup>

Le rapport consulaire nous indique d'une façon assez générale la provenance des émigrés siciliens et sardes. S'il spécifie les provinces de départ pour les Siciliens, il ne fait pas pareil pour les Sardes. Grâce à plusieurs sources, tant archivistiques que bibliographiques, on sait que les Sardes installés en Tunisie proviennent pour la plupart (il s'agit toujours d'estimations et de moyennes) de la région minière du Sulcis, dans le Sud de l'île de Sardaigne<sup>459</sup>. Ils installent dans les centres miniers tunisiens comme Kâala Djerda (et sa région) ou Djebel Ressay (ou Reças, ou Arsas dans certains documents de l'époque) pour l'extraction du phosphate. Pour les Siciliens, tout en confirmant l'affirmation de Carletti, on peut remarquer de lieux d'émigration plus spécifiques à l'intérieur des provinces de Trapani et Palerme. Si la province de Trapani a été la plus touchée par ce phénomène transméditerranéen, c'est notamment l'île de Pantelleria (qui appartient administrativement à la province de Trapani) qui donne un grand nombre d'émigrés vers la Tunisie, pour la plupart des paysans et des journaliers<sup>460</sup>. Les îles Égades (Favignana, Levanzo, Marettimo),

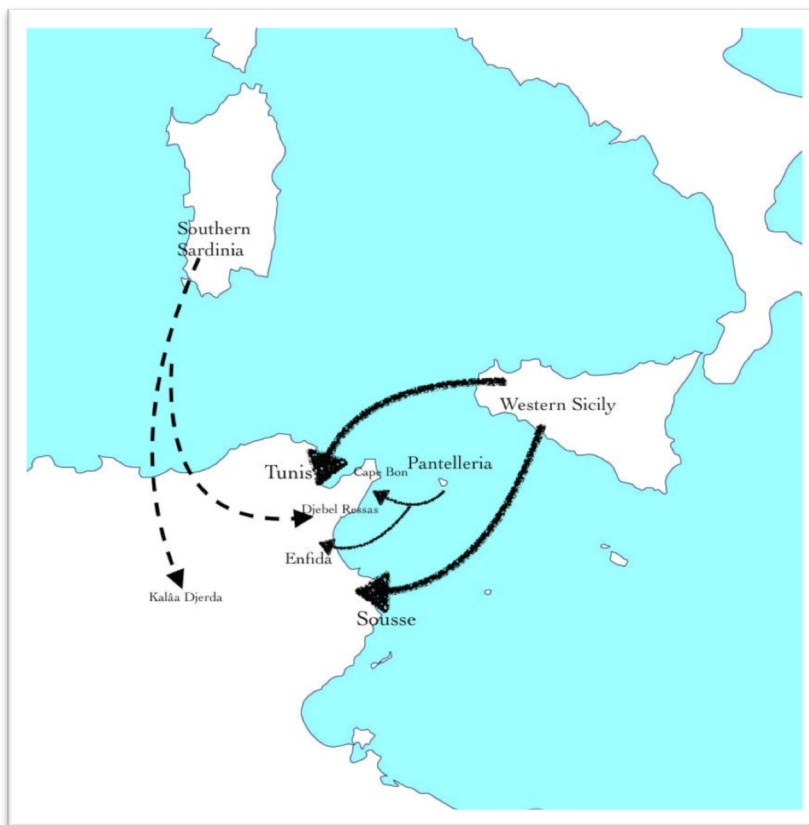
---

<sup>458</sup> « ...il gruppo siciliano, che è largamente rappresentato in tutti i rami professionali, ma dà soprattutto un enorme numero di operai e d'agricoltori, prevale attualmente nella nostra colonia, ed è destinato ad assumere, in seno ad essa un'importanza sempre maggiore per il fatto che l'immigrazione è essenzialmente composta di Siciliani. È la Sicilia che alimenta la nostra colonia, e nella le fonti vive, e, quasi direi, le due mammelle da cui la colonia trae il nutrimento, sono le due provincie di Palermo e di Trapani, che insieme formano circa il 77 per cento del gruppo siciliano (...) Il gruppo sardo, contrariamente a quanto generalmente si crede, non ha grande importanza numerica, ché i Sardi alano poco di emigrare. Tuttavia anch'esso rappresenta una corrente viva d'immigrazione. Ci dà, più che altro, minatori... » CARLETTI Tommaso, *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 333.

<sup>459</sup> MARILOTTI Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa...*, op. cit., §3.1 Il caso dei Sardi in Tunisia.

<sup>460</sup> Si on a la tendance à considérer les habitants des petites îles comme plus enclins à la pêche ou aux métiers liés à la mer (voir le cas des pêcheurs de Marettimo), Pantelleria fait exception. En effet, l'agriculture – notamment la viticulture – est très développée dans cette île méditerranéenne, très fertile.

Monte San Giuliano (aujourd'hui Erice), et plusieurs villages sur la côte sud trapanaise sont les plus impliqués dans ce mouvement migratoire. En ce qui concerne la province palermitaine, au-delà de la ville de Palerme, l'on peut remarquer une émigration surtout de pêcheurs d'Isola delle Femmine, Capaci (villes sur la côte nord-sicilienne). Une partie de l'émigration provient de l'intérieur sicilien comme, par exemple les paysans de Roccapalumba (province de Palerme) installés au Kef, ou ceux de Castelvetro (province de Trapani) à Bordj el-Amri<sup>461</sup>. Ce sont des tendances générales de l'émigration vers la Tunisie qui n'excluent pas des cas et des parcours différents. Les courants migratoires italiens de la fin XIXe siècle se concentrent et connectent dans un triangle formé par la Sardaigne du Sud, la Sicile occidentale et la Tunisie du Nord.

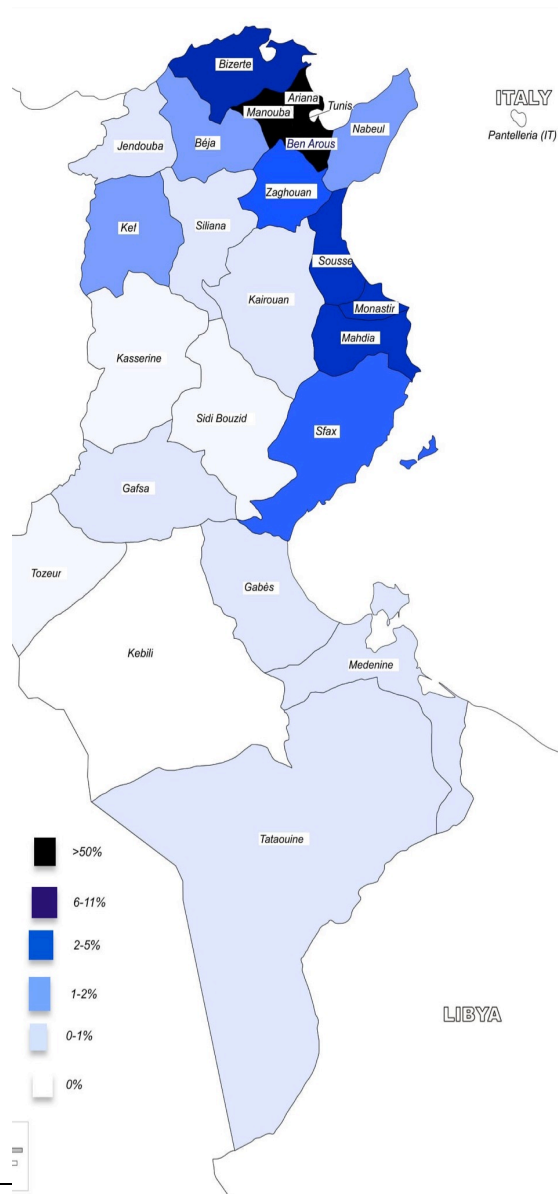


La carte géographique démontre que l'émigration vers la Tunisie s'était dirigée vers le nord du pays, avec une prédilection pour Tunis et sa région, et les régions

<sup>461</sup> Bien évidemment dans tel contexte de mobilité migratoire il y avait de cas singuliers qui ne respectent pas les affirmations préalablement énoncées. Il y a de cas de Sardes installés dans la ville de Tunis ou de Siciliens qui travaillèrent dans les mines de Kasserine (comme, par exemple, ceux provenant de Lercara Friddi, centre des mines de soufre dans l'intérieur sicilien).

minéraliers de l'intérieur tunisien. Les régions plus aptes à l'exploitation agricole, comme notamment la viticulture et la culture de l'olivier, étaient la région de Nabeul, du Cap Bon, la région de Sousse — l'Enfida — et de Zaghouan. D'après la carte géographique du peuplement italien en Tunisie ici proposée, on peut se rendre compte de la quantité d'Italiens installés selon les différentes régions tunisiennes :

Distribution du peuplement italien dans les régions tunisiennes (1906)<sup>462</sup>



<sup>462</sup> Direction Générale de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation, *Statistique Générale de la Tunisie. Année 1913*, Tunis, 1914, p.8. Données pour le 1906 (en parenthèses le nom des villes correspondantes aujourd'hui) : Béja 1.888; Medjez-el-Bab (Béja) 404; Bizerte 9.169; Gabès 365; Djerba 36; Gafsa 1.213; Tozeur 16; Grombalia (Nabeul) 2.020; Kairouan 689; Le Kef 1.969; Téboursouk (Béja) 419; Mactar (Siliana) 16; Sfax 3.267; Sourk-el Arba (Jendouba) 1.497; Tabarca (Jendouba) 1.107; Sousse 4.561; Thala (Kasserine) 279; Tunis 52.076; Territoires du Sud (Tataouine)145.

*Exploitation coloniale et ouvriers migrants.*

La forte présence d'Italiens dans les régions côtières, agricoles et dans les contextes urbains (notamment les villes de Tunis, Sousse et Sfax) confirme l'occupation agricole, ouvrière et de pêche d'un bon nombre d'émigrés italiens dans le pays. Pourtant les conditions de vie et de travail en Tunisie ne sont pas des meilleures. Le cas des pêcheurs saisonniers italiens de Mahdia, leur marginalisation sociale et le mépris de la part de la population urbaine (tunisienne et européenne) a été analysé par l'historien tunisien Hamza Hassine Raouf et il montre les pénibles conditions socio-économique de cette population errante<sup>463</sup>. Dans un écrit du 1906 de Ernest Fallo, chef du service de commerce et immigration à Tunis et ancien secrétaire de la Société Géographique de Marseille, on lit :

« La grosse masse de 80.000 sujets du roi Victor Emmanuel (...) tire sa subsistance des travaux publics, des mines et des exploitations agricoles appartenant presque toutes à des Français : ce sont de la simple main-d'œuvre à bon marché, et par là lui rendent un service qu'on ne peut nier (...). Extrêmement sobres, dépourvus de tout besoin, ils arrivent à mettre de côté, tout en nourrissant des familles nombreuses, une partie de leur salaire de 2 fr.50 par jour. Les plus économes et les plus laborieux se constituent un petit pécule, grâce auquel ils se procurent aussitôt qu'ils le peuvent un lopin de terre minuscule sur lequel ils plantent de la vigne »<sup>464</sup>

Sur la même idée d'une émigration italienne prolétaire habituée au sacrifice et au travail de la terre, Denis écrit que : « malgré cette alimentation très pauvre, ils sont capables de travailler avec acharnement et régularité pendant de longues journées. En somme, ils semblent d'une constitution à se rire de la misère, qui ne les effraie pas et ne les éprouve pas trop, parfaitement apte à l'effort terrible qu'il faut pour ce défrichement du sol vierge entrepris sans capitaux... »<sup>465</sup>. Les travaux de l'historienne Daniela Melfa ont démontré le lien entre la grande exploitation agricole

---

<sup>463</sup> HAMZA Hassine Raouf, « Les pêcheurs saisonniers italiens à Mahdia (1871-1945) », dans Fanny COLONNA et Zakya DAOUD (éd.), *Être marginal au Maghreb*, Paris, CNRS, 1993, p. 155-159.

<sup>464</sup> FALLOT Ernest, *Le peuplement français de l'Afrique du Nord*, Paris, Bureaux des questions diplomatiques et coloniales, 1906, p 10.

<sup>465</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 13.

française et les petites propriétés agricoles des Siciliens<sup>466</sup>. Loth remarque dans son ouvrage que ce sont les grands propriétaires fonciers français qui cherchent de la main-d'œuvre sicilienne pour leurs terrains<sup>467</sup>. Par exemple l'exploitation du domaine de l'Enfida (région de Sousse) par la Société franco-africaine produit la création de deux villages agricoles presque exclusivement peuplés d'Italiens : Reyville et Bou-Ficha<sup>468</sup>. Les autres centres agricoles « italiens » comme Mornag, Saïda, Sedjoumi, Bordj El-Amri, Bir Halima se trouvent au Nord, dans la région de Tunis et dans les gouvernorats proches. Si en général la grande colonisation agricole est de propriété française, il ne manque pas de cas de propriétaires fonciers italiens qui recrutent la main-d'œuvre – eux aussi – de Sicile, car à bon marché par rapport aux autres options<sup>469</sup>. Voici un témoignage du 1892 provenant de Béja, région montagneuse dans le nord-ouest de la Tunisie :

« ... depuis quelques mois, le nombre des individus de nationalité italienne en résidence à Béja augmente continuellement ; ils y sont attirés par un de leurs compatriotes, nommé Fasciano (...) La plupart des nouveaux venus arrivent ici avec leur famille et s'engagent chez le sieur Fasciano et chez le sieur Abraham Chaouat (...) d'après mes renseignements, Fasciano, serait allé tout dernièrement en Sicile pour organiser cette émigration. La plupart des nouveaux venus arrivent ici avec leur famille et s'engagent comme ouvriers agricoles (...) Je crois savoir que ces ouvriers consentent des conventions analogues à celle des khammès arabes, c'est-à-dire ils se contentent d'un bien maigre salaire (...) Je ne crois pas non plus qu'il y ait lieu de se préoccuper de longtemps de la concurrence qu'ils font aux ouvriers indigènes, ces derniers seront toujours préférés à des Européens par leurs coreligionnaires, qui détiennent en somme la presque totalité de la propriété foncière dans notre région... »<sup>470</sup>

Le bas prix de la main-d'œuvre des ouvriers agricoles siciliens est comparée avec celui des khammès tunisiens, métayers recevant le cinquième des revenus du

<sup>466</sup> MELFA Daniela, « Da proletari a proprietari: viticoltori italiani in Tunisia tra '800 e '900 », dans CRESTI Federico (éd.), *Da maestrale e da scirocco: le migrazioni attraverso il Mediterraneo : atti del convegno*, Facoltà di scienze politiche, Catane, A. Giuffrè, 2006, p. 121-150.

<sup>467</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 208-210.

<sup>468</sup> MELFA Daniela, *Migrando a sud...*, op. cit., p. 172-179.

<sup>469</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 208-210.

<sup>470</sup> CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Consulat Étrangers, art. 914 A (1891-1906), « dossier des Italiens », Lettre du Contrôleur civil de Béja au chargé d'affaires de France, délégué de la Résidence Générale à Tunis, Béja 14 Octobre 1892.

domaine cultivé<sup>471</sup>. Le rapport du Contrôleur civil de Béja affirme, de surcroît, que la seule raison pour laquelle il n'y a pas de concurrence directe, est juste la différence religieuse et culturelle des propriétaires tunisiens envers la main-d'œuvre sicilienne. La pauvreté de l'immigration sicilienne est telle qu'elle bouleverse les rapports de domination classiques dans une société coloniale : des « Européens » payés comme les « indigènes » et susceptibles de leur faire concurrence. Dans plusieurs cas, migrants italiens et « soudanais »<sup>472</sup> travaillent côte à côte : « défricheur ou planteur, l'Italien s'accommode volontiers des besognes ordinaires de la ferme. C'est ainsi que le sarclage des céréales est souvent fait par des équipes composées de Siciliens et de nègres du Soudan, chacun de ceux-ci étant intercalé entre deux ouvriers européens. Quand les blés sont mûrs, le Sicilien coupe les tiges et le Soudanais fait les gerbes »<sup>473</sup>.

Le cas de Béja n'est pas isolé. Encensé par la Chambre de Commerce italienne de Tunis, le vaste domaine de Bordj el-Amri, d'une surface de plus de 3.000 hectares, est aussi de propriété italienne. Les propriétaires siciliens, Salvatore Canino, Francesco Ancona, Pietro Canino, Vito Grillo, ont acheté le domaine en 1899 à la suite de la destruction quasi totale de leurs vignobles en Sicile à cause du phylloxera. Outre les capitaux, le travail a été également importé de Sicile : « Ils conduisirent ici les travailleurs, métayers et employés siciliens de leur province même, et, pour la plupart, personnes connues précédemment par eux et expérimentées, afin de construire un premier noyau de gens de même tempérament, avec les mêmes tendances et les mêmes mœurs, tels à assurer un travail productif et une harmonie garantie qui ne compromettrait pas le début de la vraie et réelle colonisation »<sup>474</sup>. En 1900, Salvatore Canino et Vito Grillo ont essayé d'élargir leurs possessions agricoles au-delà de la Tunisie. Ils ont pris contact, à travers les agents

---

<sup>471</sup> VALENSI Lucette, *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux 18e et 19e siècles*, Paris - La Haye, Mouton - EHESS, 1977, p. 142 -144.

<sup>472</sup> Avec ce terme on entendait dans les documents français de l'époque les populations provenant de l'Afrique saharienne ou subsaharienne.

<sup>473</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 145.

<sup>474</sup> «Conduussero qui lavoranti, mezzadri ed impiegati siciliani della loro stessa provincia, ed in maggior parte persone da loro precedentemente conosciute e sperimentate, in modo da costruire un primo nucleo di persone dalla stesse indole, delle stesse tendenze e degli stessi costumi, tali da assicurare un lavoro proficuo, ed una sicura armonia che non compromettesse l'inizio di una vera e propria colonizzazione.» CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 52.

consulaires italiens, pour l'achat de terres en Tripolitaine pour y cultiver les vignobles ; mais ce plan d'expansion économique échoue à cause du refus du gouverneur de la *wilaya* de Tripoli Regieb Pasha pour des raisons de sécurité militaire<sup>475</sup>. La Chambre de Commerce de Tunis fait l'éloge en 1906 de la Société Canino pour la réussite de cette colonisation agricole qui harmonise les capitaux et le travail italien à l'étranger. Mais la fortune de Bordj el-Amri se fonde aussi, et surtout, sur l'exploitation du travail des paysans. Dans le reportage fait par Denis sur ce domaine, on peut lire que les conditions de travail ne sont pas des meilleures. La Société Canino a importé de Sicile également ses rapports d'exploitation :

« Les frais de premier établissement, cheptel mort et cheptel vivant, le paysan ne peut y subvenir que grâce aux avances faites par la Société. Ces avances se poursuivent fatalement pendant toute la période du début, pendant laquelle la vigne ne fructifie pas encore (...) Tous les métayers que j'ai interrogés m'ont déclaré que leurs dettes ne faisaient que s'accroître chaque année. Si on les questionne pour savoir comment ils sont venus se livrer d'eux-mêmes à une exploitation pareille, on apprend qu'ils ont été recrutés dans leurs communes, au pied du mont San Giuliano, et amenés directement ici. Ils n'ont rien vu de la Tunisie, et vivent dans un isolement égal à leur misère (...) les quelques membres de la Société Canino ont résolu le problème de transporter de toutes pièces en Tunisie un coin de la Sicile rurale, avec ses caractères ordinaires, le *latifondo*, les journaliers agricoles, les iniques conditions faites aux paysans qui louent les terres ; mais c'est un coin de la Sicile d'autrefois, de la Sicile d'avant l'émigration, d'avant les progrès récents des classes ouvrières... »<sup>476</sup>

Loin de motivations patriotiques, bien que présentées comme telles, les raisons du recrutement de Siciliens dans les domaines fonciers de propriété italienne sont les mêmes que celles des Français : c'est-à-dire recruter des travailleurs à bon marché et qualifiés pour des cultures, comme les vignobles, bien connues et pratiquées en Sicile.

Dans le contexte rural, on peut donc remarquer la présence italienne dans des petits villages agricoles éparpillés sur le territoire de la Régence le plus fertile, apte aux vignobles. Le cas de propriétaires français et italiens avec une main-d'œuvre

---

<sup>475</sup> ASDMAE, Serie Politica P, art. 339, f. « 1900-1910 ». Le refus de Regieb Pasha était motivé par l'interdiction de la part du gouvernement impériale d'Istanbul de la vente à étrangers de terrains proches de la ville de Tripoli pour des raisons militaires.

<sup>476</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 18.



émigrée italienne ne concerne pas seulement l'agriculture. Dans le domaine de l'exploitation des mines, les Italiens sont présents comme entrepreneurs ou comme ouvriers. La plus grande mine de phosphate exploitée par la Compagnie des Phosphates de Gafsa, de propriété française, utilise également une main-d'œuvre qui proviennent principalement du Maghreb et de Sardaigne. Selon le graphiques de l'étude de Ṭabbābī Ḥafīz, en 1902, dans les mines entre Sfax et Gafsa il y a 370 ouvriers « européens » et 1510 ouvriers « musulmans » ; pour le 1904 l'historien tunisien nous informe qu'il y a 205 de nationalité italienne et 83 de nationalité française<sup>477</sup>. La troisième compagnie, par exportation, est la Société des phosphates tunisiens<sup>478</sup> qui exploite la mine de Djebel Ressay. Elle appartient à des capitalistes italiens, parmi lesquels la puissante dynastie entrepreneuriale des Donegani<sup>479</sup>, fondateurs de l'entreprise chimique Montecatini, une des plus importantes dans l'Italie libérale; la main-d'œuvre provient principalement de Sardaigne. Sarde est aussi Giambattista Dessì, directeur de la mine de Djebel-Slata dans laquelle les conditions de travail offertes à ses concitoyens ouvriers sardes sont inhumaines, selon les témoignages des ouvriers qui y travaillent. Dans un article de protestation publié dans un journal italoophone ouvrier local on peut apercevoir la condition de ces ouvriers :

« Nous demandons à monsieur le directeur de cette mine G. B. Dessì : 1 ° si c'est un acte humain faire dormir ses ouvriers sur quatre vieilles tables mal fixées en donnant comme couvertures quatre vieux sacs usagés par l'exportation du fumier (...) 2 ° si c'est correct de faire manquer l'eau aux ouvriers pendant les chaudes et étouffantes journées de la saison estivale 3 ° si c'est un acte de civilisation que le Chef Mineur gère une meute de chiens de garde en les incitant à mordre les Arabes... »<sup>480</sup>.

<sup>477</sup> ṬABBABI Ḥafīz, *Al-ḥarakāʾ al-niqābiyyāʾ fī manāḡim Gaḡṣāʾ ḥilāl al-fatrat al-isti māriyyāʾ*, Tūnis, Al-maʿhad al-ʿalā li-tārīḥ al-ḥarakāʾ al-waṭaniyyāʾ, 2005, p. 34-37.

<sup>478</sup> « Les Phosphates de Tunisie », *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 Octobre 1908.

<sup>479</sup> CRIMENI Francesco, « I Donegani. Una famiglia del primo capitalismo italiano », *Studi Storici*, 38-2, Avril - Juin 1997, p. 383-429.

<sup>480</sup> «Domandiamo al signor G. B. Dessì direttore di questa miniera : 1) Se è atto umano far dormire i suoi operai su quattro tavolacce messe in croce provvedendo per coperte quattro sacchi vecchi consumati nell'esportazione del concime (...) 2) Se è lecito far mancare l'acqua agli operai lungo le calde e afose giornate della stagione estiva 3) Se è atto di civiltà che il Capo Minatore ammaestri un'orda di mastini incitandoli a mordere gli Arabi... », *Miniera di Slata-Est, Il Minatore. Organo di raggruppamento e di difesa di tutti i lavoratori della miniera*, 9 Juin 1907.

L'exploitation des ouvriers et la violence colonialiste dévoilée par cet extrait, démontrent la marginalisation et l'oppression de la population ouvrière italienne. Elle se retrouve à partager des conditions proches de celles des colonisés, au point de les dénoncer dans un journal italoophone pensé comme outil de défense pour tous les ouvriers de la mine, Tunisiens compris. La description de Loth sur les conditions physiques et économiques des Sardes confirme l'état de pauvreté de ces ouvriers :

« L'ouvrier sarde, très habile prospecteur, manie moins bien le pic, car la force physique lui fait souvent défaut. Aussi, l'emploi-t-on de préférence au triage des minerais. Il excelle dans cette besogne (...) Malheureusement il conserve le genre de vie rudimentaire des habitants de l'île, mange peu, ne boit pas de vin, ne dépense guère plus d'un franc par jour pour sa nourriture — quand il est célibataire — mène, en somme, l'existence du terrassier sicilien... »<sup>481</sup>.

Très souvent, les agriculteurs siciliens et les ouvriers sardes se retrouvent dans des lieux isolés par rapport aux villes et aux villages. Les mines ont des systèmes de logement autonomes qui les séparent des autres contextes urbains, également dans l'agriculture on peut remarquer des petites propriétés éparpillées dans une région, et de véritables villages (comme Bou-Ficha, Reyville, Bordj el Amri) de colonisation agraire. Dans une analyse sur l'articulation de la présence italienne en Tunisie, on ne peut pas passer sous silence les contextes qui ont vu le plus de concentration d'Italiens : les espaces urbains.

### *Géographies urbaines du fait migratoire.*

Les villes tunisiennes ont été des lieux privilégiés par l'immigration italienne. L'expansion urbaine de l'époque coloniale change dans plusieurs cas la structure de villes. Les chantiers pour la construction des nouveaux quartiers, ports, gares donnent beaucoup d'opportunités de travail aux immigrés qui choisissent pour cela de s'installer dans l'espace urbain. À différence des centres agricoles et miniers dont on a tracé les conditions sociales, les contextes urbains ont une histoire plus stratifiée, dans laquelle l'espace de la nouvelle immigration interagit et s'articule

---

<sup>481</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie...*, op. cit., p. 149.

avec le passé de la ville. La ville capitale, Tunis, pour la quantité d'Italiens et leurs lieux de sociabilité, sera prise en examen comme lieu privilégié pour y étudier les dynamiques de classe et de groupe<sup>482</sup>. À Tunis, comme à Sousse, la massive présence d'Italiens a permis la formation de véritables quartiers ethniques, à l'intérieur des nouveaux axes d'expansion urbaine. Ces quartiers, fournissant la main-d'œuvre urbaine aux chantiers de la ville, représentent d'un point de vue spatial, les nouvelles dynamiques importées par la modernité coloniale et la mobilité internationale. Le vieux quartier européen ou quartier franc, en bas de la médina de Tunis, ne suffit plus à contenir la population immigrée de plus en plus nombreuse. La ligne entre Bab Bhar (à l'époque coloniale « Porte de France ») et la Bahira devient bientôt l'axe principal de la nouvelle ville coloniale : l'Avenue de la Marine, ensuite Avenue Jules Ferry, aujourd'hui Avenue Habib Bourguiba. À partir des années 1870 du XIX siècle les marécages entre Tunis et la Bahira — le lac salé — sont comblés et ouvrent les nouveaux espaces. À fur et à mesure, à côté de l'élégante avenue avec ses bâtiments, se forme un quartier avec des maisonnettes, insalubres, où habitent plutôt des Siciliens : la Petite Sicile de Tunis, lieu de marginalisation et de pauvreté. L'origine urbanistique de ce quartier, retracée notamment par Christophe Giudice, est strictement liée aux différentes expériences migratoires italiennes dans la Régence. En 1865, Sadoq bey cède un vaste terrain marécageux de 15 hectares au-delà des murs d'enceinte de la Medina el-Arbi, le centre-ville historique de Tunis, au marchand génois Paolo Gnecco et à ses descendants<sup>483</sup>. La fille de Paolo, Carlotta Gnecco, se marie en 1845 avec Eugenio Fasciotti, commis consulaire à cette époque, premier consul italien à Tunis en 1861 et ensuite préfet et sénateur du royaume<sup>484</sup>, en liant l'importante famille marchande ligurienne de Tunis avec un représentant de l'administration centrale italienne. Madame Fasciotti (née Gnecco) à la suite du comblement artificiel de ces terres par charrettes de gravats<sup>485</sup>, permet la

---

<sup>482</sup> SEBAG Paul, *Tunis: histoire d'une ville*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 318-337.

<sup>483</sup> GIUDICE Christophe, « Diaspora italienne et identités urbaines à Tunis, XIX-XXe siècle », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 28, 31 décembre 2016, p. 85-104.

<sup>484</sup> GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Publications de l'Institut des hautes études de Tunis », 1959, p. 33.

<sup>485</sup> PASOTTI Nullo, *Italiani e Italia in Tunisia prima del protettorato francese*, Tunis, Finzi editore, 1964.

construction de maisonnettes dans les lots en échange d'un loyer modique<sup>486</sup>. L'immigration sicilienne qui commence pendant ces années, trouve ainsi un lieu d'installation favorable, à côté de la ville et très proche des chantiers de la nouvelle ville en voie de construction surtout après le 1881<sup>487</sup>. Pour cette raison, le quartier prend le nom de Petite Sicile ou *Piccola Sicilia*, la prévalence démographique des Siciliens a aussi influencé le nom des rues du quartier, par exemple rue Trapani, rue Palerme, rue Messine. Contre un modique loyer, les Siciliens peuvent construire leurs habitations qui ne doivent pas posséder d'étage et qu'ils doivent détruire à l'expiration du bail. Le quartier ne présente aucun service public, égouts, éclairage, que la municipalité de la ville fera au cours des années. La création de la Petite Sicile, avec ce lien entre la haute bourgeoisie marchande acclimatée depuis longtemps en Tunisie et la nouvelle immigration méridionale et prolétaire, devient exemplaire des rapports sociaux entre les différentes couches sociales de la présence italienne de Tunisie. Il n'est pas anodin de remarquer que le Palais Gnecco, de la famille de Madame Carlotta Fasciotti-Gnecco, encore existant aujourd'hui, se trouve à l'intérieur de la Medina dans le quartier franc traversé par la rue de la Commission. Si le quartier de la Petite Sicile abrite la classe immigrée prolétaire, la couche sociale aisée italienne habite soit dans le quartier franc de la Medina — bâti avant la colonisation française — soit, pour la plupart la nouvelle bourgeoisie, dans les quartiers de la ville européenne, image urbaine de la colonisation. La stratification historique de la présence italoophone en Tunisie se traduit dans une complexité urbaine des quartiers habités par les Italiens. Pendant toute l'époque coloniale, le quartier franc de la Médina de Tunis reste pour longtemps l'emplacement privilégié pour les institutions consulaires étrangères<sup>488</sup> et pour les associations italiennes; alors que les nouveaux quartiers de l'émigration prolétaire, où vivaient la plupart des Italiens de Tunis, n'abritent pas des lieux associatifs ou institutionnels, démontrant ainsi l'asymétrie sociale du groupe italien.

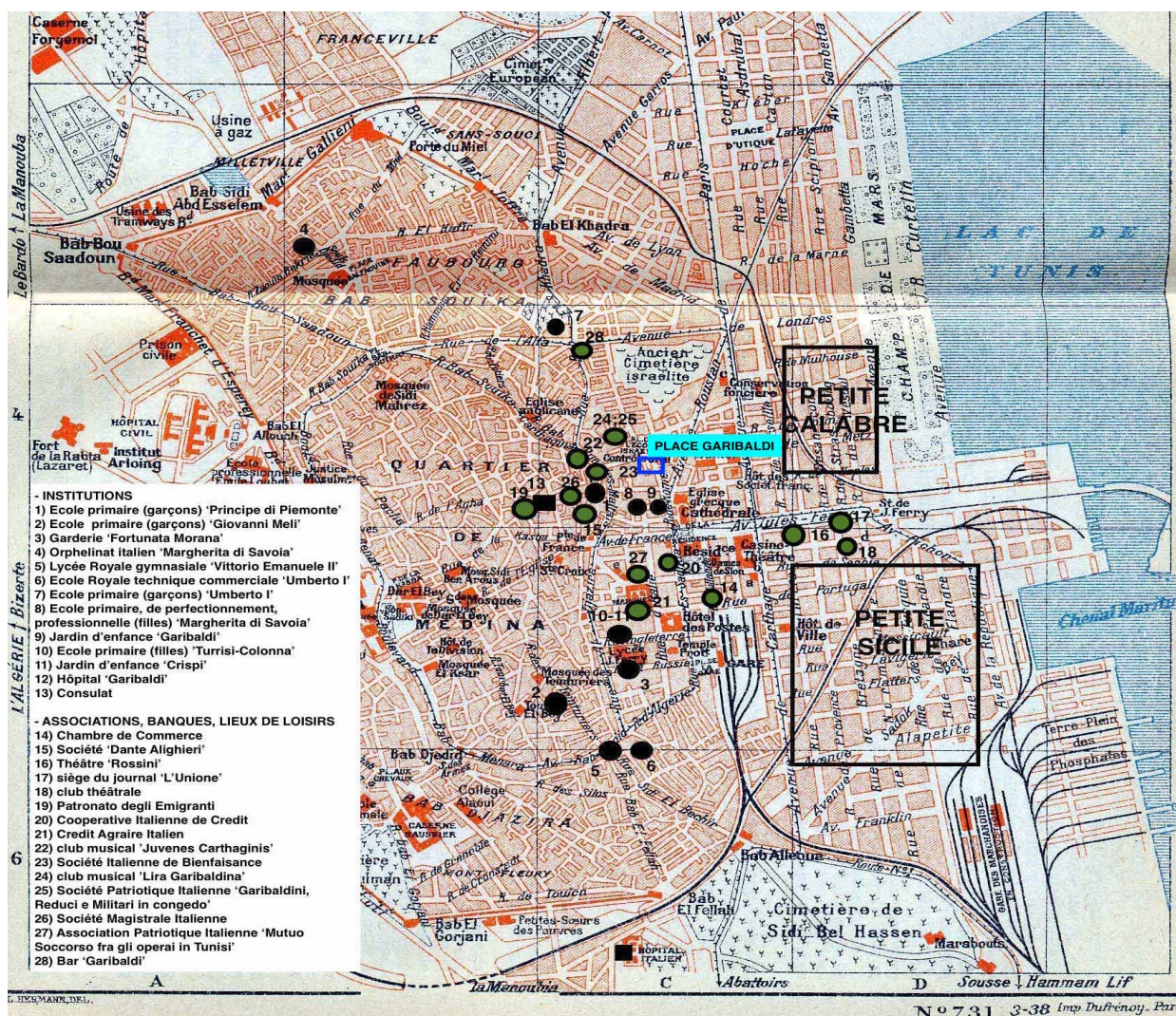
---

<sup>486</sup> GIUDICE Christophe, « La construction de Tunis « ville européenne » et ses acteurs de 1860 à 1945 », *Correspondances. Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain*, 70, Mars 2002, p. 9-16 et IDEM, « La Petite Sicile: inventaire avant disparition », *IBLA*, LXVI-192, 2003, p. 205-227. La Petite Sicile était délimitée par l'Avenue de Carthage, l'Avenue Jules Ferry, rue de Flandre et rue Marceschau.

<sup>487</sup> SEBAG Paul, *Tunis: histoire d'une ville...*, op. cit., p. 318-337.

<sup>488</sup> EL GHALI Adnen, *La route des Consuls. Les territoires de la diplomatie à Tunis*, Paris, Les Points sur les i, coll.« Point de repère », 2015.





La localisation des associations et institutions italiennes dans le système urbain tunisois montre la persistance de l'ancien quartier franc dans le réseau italien. Institutions et associations formaient des « lieux d'italianité » c'est-à-dire des lieux fondés par des Italiens pour les Italiens dans lesquels les immigrants pouvaient se rencontrer entre eux et dans lesquels l'idée d'une appartenance collective nationale

<sup>489</sup> Institutions et écoles sont localisés avec des points noirs, les associations, banques et lieux de loisirs en vert. Les adresses des écoles italiennes ont été repérées en : CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1358 « Écoles italiennes (1899-1919) » ; ceux des institutions et des associations en : CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti stabiliti in Tunisia. Edizione corretta ed ampliata coll'aggiunta degli Enti nazionali costituiti in Tunisia.*, Tunis, Tip. Vittorio Finzi, 1915. Pour le bar Garibaldi, lieu de rencontre des anarchistes italiens cf. ANT ; Série E, carton 550, dossier 30/15 « gens à surveiller », Converti : médecin italien.

pouvait prendre forme. Les écoles, le consulat, les sièges des associations, les cafés, et certains quartiers, étant des lieux fortement fréquentés par les Italiens traduisent concrètement dans l'espace urbain l'idée de communauté. Les rues de la Commission, de Glacières, des Maltais, Al-Djazira et Zarkoun, à l'intérieur de la Médina, lieux depuis longtemps fréquentés par des Italophones, continuent à garder leur place privilégiée dans la vie de la communauté italienne. Géographiquement, ces rues forment un quartier qui ont un rôle charnière entre la ville arabe et la ville européenne. Il est peuplé par des Européens, mais à l'intérieur du système urbain de la Médina arabe bien que dans sa marge, juste à côté de nouveaux bâtiments de la Tunis coloniale. Le consul italien Carletti décrit ainsi cette partie basse de la Médina : « ... à Tunis, parmi les quartiers indigènes qui se rassemblent autour des Suk, de la Kasba et de l'Halfaouine et les quartiers surgis au-delà de la porte de France, il y a une sorte de zone intermédiaire dont l'épine dorsale est formée par rue de la Commission, sur des Glacières, et rue des Maltais, dans lesquels se pressent Italiens et Maltais qui font office de ciment entre indigènes et Européens... »<sup>490</sup>. Italiens (notamment Siciliens et Méridionaux) et Maltais sont considérés par le consul comme des traits d'union entre les colons européens et le peuple tunisien. Leur condition sociale et économique les rapproche des Tunisiens alors que leur origine et protection consulaire les rallient aux Européens<sup>491</sup>.

La Petite Sicile de Tunis (à ne pas confondre avec la Petite Sicile de la Goulette, dans la banlieue nord de la ville) bâtie sur des terrains marécageux est un quartier provisoire. Les petites maisonnettes sont au fur et à mesure démolies pour faire la place à la construction des bâtiments de la ville coloniale en expansion continue. Les bâtiments sur l'Avenue Jules Ferry, axe principal de la nouvelle ville européenne, fait reculer la Petite Sicile derrière, en la cachant de l'élégante promenade. Quand, en 1926, le nouveau siège de la Dante Alighieri (bâtiment encore existant aujourd'hui) est inauguré en rue du Portugal, à l'intérieur du carré de la

---

<sup>490</sup> «...a Tunisi, tra i quartieri indigeni che si raggruppano intorno ai Suk, alla Kasba e all'Halfaouin, e i quartieri sorti di là dalla porta di Francia, c'è una specie di zona intermedia, la cui spina dorsale è formata da via della Commissione, da via delle Ghiacciaie e da via dei Maltesi, e in cui si affollano Italiani e Maltesi, che servono come di cemento tra indigeni ed europei.. » CARLETTI T., *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 368.

<sup>491</sup> Cf. MEMMI Albert, *Portrait du colonisé: précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Buchet/Chastel, 1957, p. 39.

Petite Sicile, le quartier est déjà en voie de disparition et beaucoup plus réduit. La spéculation immobilière vers les années '20 avait rendu les lots de la Petite Sicile intéressants pour le profit des constructeurs<sup>492</sup>. Voici une description du 1922 sur la spéculation immobilière des descendants de Fasciotti qui expulse les habitants – leurs compatriotes – de leurs maisons :

« Or, la hausse de toutes choses s'était répercutée sur les terrains, même les plus médiocres ; les héritiers Fasciotti reçoivent depuis deux ou trois ans des offres d'achat visant telle ou telle aire déterminée, à des prix forts. Ils vendent, et les occupants, contraints de laisser le sol et ce qui le recouvre, sont jetés à la rue, car la crise du logement ne leur consent pas de trouver un toit pour s'abriter. C'est par familles entières qu'ont lieu périodiquement ces expulsions. Si l'on songe au peu qu'a coûté aux Fasciotti le théâtre de ces scènes déplorables, on regrette que magistrature française et huissiers soient contraints par la loi de consacrer cette colossale exploitation d'Italiens par des Italiens... »<sup>493</sup>

À cause de la compression urbaine de telle spéculation sur la Petite Sicile se forma, de l'autre côté de l'Avenue Jules Ferry, la Petite Calabre composée par les expulsés de la Petite Sicile<sup>494</sup>. Si le pauvre quartier disparaît, les conditions de marginalité et de pauvreté restent encore présentes dans la population italienne émigrée. La Petite Sicile, un des produits de la modernité colonisatrice, concentre donc une population de main-d'œuvre à bas prix au service des entreprises européennes et des travaux du Protectorat. La marginalisation sociale et la pauvreté de la Petite Sicile font de ce quartier l'un des plus malfamés de la ville de Tunis. On peut percevoir la condition des miséreux à travers des reportages de l'époque, comme celui de Loth qui écrit en 1905 :

« À Tunis, non loin du port, le spectacle est typique. Dans un terrain appartenant à la famille d'un sénateur romain, ancien préfet de Naples, des centaines de maisonnettes blanches ont été bâties. Leur agglomération port le nom suggestif de 'Petite-Sicile', car chaque jour un immigrant de l'île, désertant les fondouks des quartiers arabes, vient

---

<sup>492</sup> PASOTTI Nullo, *Italiani e Italia in Tunisia...*, op. cit., p. 54-55.

<sup>493</sup> MONCHICOURT Charles, *La Tunisie après la guerre. Problèmes politiques*, Paris, publication du Comité de l'Afrique française, 1922. Monchicourt utilisa dans ses plusieurs ses publications le pseudonyme de Rodd Balek et de Cavé (tous les deux, en arabe et en latin, signifient « fais attention »).

<sup>494</sup> Cf. SALMIERI Adrien, « il quartiere della Piccola Sicilia di Tunisi nella prima metà del '900 » dans FINZI Silvia, *Architectures italiennes de Tunisie...* op. cit., p. 107-122 et SEBAG Paul, *Tunis...* op. cit., p. 329-331.

chercher dans ce quartier un logis moins sordide. D'abord, on se contente de peu : une même petite pièce du rez-de-chaussée abrite 'la nichée d'enfants, la mère, la vieille grand-mère et, quand ils rentrent, le soir, l'homme ou les hommes, car ils sont souvent plusieurs'. Dans cet espace restreint, on prépare les aliments, on procède aux ablutions, on mange, on dort (...) Les enfants vivent dans la rue, apprenant facilement l'arabe, mais parlant aussi le français, nuée de moineaux pillards à peine vêtus, passant leur temps à importuner les gens de leurs demandes d'argent, jusqu'au jour où tantôt l'école, tantôt le métier les arrachent à cette pernicieuse oisiveté »<sup>495</sup>.

Les travaux de Salmieri et de Melfa<sup>496</sup> ont souligné que la création des « Petites Siciles » est commune à plusieurs villes tunisiennes pendant l'époque coloniale. Un regroupement urbain composé par des immigrés italiens prolétaires de Sicile et du Sud suffit à la dénomination de « Petite Sicile ». Dans la banlieue nord de Tunis, au port de La Goulette, il y a une « Petite Sicile » composée notamment par des pêcheurs et matelots siciliens. Signe d'une immigration prolétaire urbaine, différente donc de celle des petits villages agricoles dans les régions rurales, cette typologie de quartier est plus évidente et visible dans les grandes villes. Au-delà de Tunis, la ville de Sousse présente une sorte de « Petite Sicile » divisée en deux quartiers, « Capaci Grande » et « Capaci piccolo » (ou « Petite Sicile »)<sup>497</sup>. La population des deux quartiers outre le fait qu'elle a la même origine géographique est pour la plupart composée par des pêcheurs et des matelots. « Capaci Grande » est un peu plus éloigné de la ville, proche de la plage de Sidi Bou Jaffar, sur les différentes activités des habitants de ce quartier, dans lequel habitent autant de Siciliens que des

---

<sup>495</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 333-334 qui cite GUELFU D.A., Chronique tunisienne, *Revue nord africaine*, Novembre 1903, p. 363.

<sup>496</sup> SALMIERI Adrien, « il quartiere della Piccola Sicilia di Tunisi... » op. cit.; MELFA Daniela, « Regard italiens sur les Petites Siciles de Tunisie », 70-1, 2007, coll.« Revue de l'IBLA », p. 3-27.

<sup>497</sup> Dans certains documents français de l'époque ces quartiers sont appelés « Capacci », « Cappace » ou « Capacce ». « Capaci Grande », ou « Capaci Granni » – selon la prononciation sicilienne –. Comme pour les autres « Petites Siciles » de Tunisie ce quartier est disparu d'un point de vue urbanistique et de population. Les habitants de Sousse appellent aujourd'hui l'ancien quartier italien avec le nom de « Gabadji », une 'tunisification' phonétique du vieux nom italien, cf : AMMAR Toumadher, *Le métissage culturel comme générateur d'ambiances et de formes urbaines spécifiques: les quartiers de Capaci Piccolo et Capaci Grandi à Sousse, à la croisée des cultures ambiantales et urbaines italienne, française et tunisienne*, thèse de doctorat, Université de Grenoble-Université de Carthage, Grenoble, 2017.



Maltais nous nous référons à l'étude de l'historien tunisien Kamel Jerfel<sup>498</sup>. « Capace Piccolo », ou Petite Sicile, avec ses noms de rues rappelant les villes italiennes (rue de Rome), siciliennes (rue Trapani et rue Palerme) ou le héros national italien, rue Garibaldi, est localisé à côté du port de la ville ; ses habitants plutôt que des pêcheurs sont des ouvriers du port. Le quartier abrite des pêcheurs siciliens provenant de la ville de Capaci, proche de Palerme, d'où le nom du quartier. Pour le vice-consul italien à Sousse, De Velutiis, il s'agissait d'un joli quartier marin :

« Dans ces parages la pêche est exercée exclusivement par des pêcheurs italiens, qui sont nombreux. Dans un parmi les plus beaux lieux de Sousse, sur la pente d'une colline proche de la mer, ils ont construit un quartier composé par des maisonnettes toutes propres et jolies, auquel ils ont donné le nom de leur village d'origine, Capace, localité de la mairie de Isola delle Femmine (Palermo). Un autre quartier existe, appelé Petit Capace, habité par des pêcheurs et petit marchands de Favignana e d'autres villages... »<sup>499</sup>.

Le vice-consul continue son rapport en affirmant que même si l'influence française depuis le 1881 séduit de plus en plus les Italiens de Sousse, surtout les bourgeois qui inscrivent leurs enfants dans les écoles françaises pour leur faire bien maîtriser la langue du colonisateur à la future classe dirigeante, « cependant, dans la grande majorité de la colonie, le sentiment national reste ferme »<sup>500</sup>. Pour confirmer son affirmation, De Velutiis fait remarquer le faible taux de naturalisation d'Italiens de sa circonscription qu'il voit comme une preuve de l'attachement des émigrés pour la nation italienne. Quelques années auparavant, en 1896, le Contrôleur civil de Sousse décrit différemment la population de « Capaci Grande » en précisant l'origine, selon lui, du nom et en associant « Capace Piccolo » avec le nom de Petite Sicile :

---

<sup>498</sup> KAMEL Jerfel, « Siciliens et Maltais en Tunisie aux XIXe et XXe siècles. Le cas de la ville de Sousse », *Mawarid. Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse*, 18, 2013, p. 159-191.

<sup>499</sup> « In questi paraggi la pesca è esercitata esclusivamente da pescatori italiani, che sono numerosi. In uno dei luoghi più belli di Susa, sul declivio d'una collina presso il mare, essi hanno costituito un rione composto di linde casette, a cui han dato il nome del loro borgo natio, Capace, frazione del comune di Isola delle Femmine (Palermo). Esiste poi un altro rione, detto Capace Piccolo, abitato da pescatori e piccoli bottegaio di Favignana e d'altri paesi... » DE VELUTIIS Francesco, *La colonia italiana in Susa di Tunisia*, p. 439 dans COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., 1906.

<sup>500</sup> « Tuttavia, nella grande maggioranza della colonia il sentimento nazionale si mantiene saldo » Ibidem.

« Il y a en effet le village de Capacci au nord de la ville, près de Sidi Bou Jaffar presque exclusivement italien, mais son nom ne lui vient pas parce que tous ses habitants son de Capacci, c'est tout simplement parce que les premiers acquéreurs étaient d'un village malfamé de ce nom, près de Palerme. De l'autre côté de la ville sur la route de Monastir, nous avons, il est vrai, la Petite Sicile [...] Les habitants de ce quartier appartiennent moins aux Italiens qu'aux Maltais ou Français quoiqu'en pense le Consul d'Italie. Ce qu'il y a de positif c'est qu'en effet les familles italiennes vivent dans ce milieu avec le sans-gêne et la promiscuité qu'ils ont en Sicile. On croirait des lapinières [...] Il est malheureux que la société française n'ait pas pu se passer des Italiens, mais enfin ils restent sous le contrôle français et ne peuvent aller plus loin qu'on ne le leur permet, ce qui n'indique pas une prépondérance absolument marquée de la part de l'élément italien, qui nous avait pourtant précédé dans le pays, mais n'a pas pu fructifier que lorsque nous sommes venus lui apporter nos capitaux... »<sup>501</sup>

La condition de marginalité et de pauvreté est présente dans les différentes « Petites Siciles » qui, en Tunisie (comme dans d'autres pays d'accueil de cette émigration), sont synonymes de quartier pauvre, dégradé et dangereux. En 1899, un journal francophone de Sousse appela le quartier des Siciliens « Brigand-Ville »<sup>502</sup>. Le document du Contrôleur civil dévoile un mépris des autorités coloniales françaises envers cette population, aperçue comme bestiale, qui se reproduit sans cesse (« on croirait des lapinières), et qui ne semble pas prendre en considération les appartenances nationales. Promiscuité de l'appartenance nationale qui fait couple avec une absence de la morale, le « sans-gêne et la promiscuité qu'ils ont en Sicile ». Le mépris vers l'immigration italienne prolétaire se traduit dans ces descriptions des quartiers abrités par cette population migratoire. Au mépris français correspondait l'indifférence des institutions italiennes envers ces quartiers, décrits comme foyer d'italianité ou comme quartiers aux maisonnettes jolies, sans prendre sérieusement en considération les besoins et les problèmes des émigrés. La disposition spatiale et urbaine de l'immigration de ces « petits blancs » ou *poor whites*<sup>503</sup> démontre pour le cas tunisien une complexité qui va au-delà de la dualité colon-colonisé. Dans le « Damnés de la terre » Frantz Fanon décrit comment, pour le projet colonialiste, il est

---

<sup>501</sup> AQO, Correspondance Politique et Commerciale 1897-1918, Tunisie, Affaires extérieures, Affaires italiennes, art.103., Rapport du Contrôleur civil de Sousse au Résident Général, 1/4/1896, folio 174.

<sup>502</sup> Le Progrès du Centre, 4 août 1899.

<sup>503</sup> Sur les « petits blancs » dans le contexte colonial italien cf. LABANCA Nicola, *Posti al sole...*, op. cit.

nécessaire de garder une telle séparation entre les deux villes, séparation qui ne doit pas être complémentarité ou articulation, mais opposition, conflit et oppression<sup>504</sup>. Pour les cas tunisois et soussien, la structure urbaine rend parfaitement visible la séparation sociale. Si les enceintes de Sousse délimitent la ville arabe, à Tunis, qui n'a plus d'enceintes, la ligne est également nette : celle tracée par la rue Al-Djazira, qui divise la ville arabe de la ville coloniale. Mais les « Petites Siciles » forment une altérité par rapport à la dualité colon-colonisé. À l'intérieur de la ville européenne, ou de la future ville européenne, les « Petites Siciles » abritent une population bien lointaine de la description de Fanon des colons. Bien qu'Européens, les Siciliens — qui souvent apprennent l'arabe tunisien dans la rue et qui vivent dans l'indigence — partagent avec les Tunisiens beaucoup d'aspects de la vie quotidienne. Les « Petites Siciles » de Tunisie s'articulent avec les villes coloniales en étant les réservoirs de main-d'œuvre pour leurs chantiers. Mais quoi qu'il en soit telle population reste dans un cadre « européen ». Bien que pauvre, le fait d'appartenir à la nationalité italienne leur donnait des garanties ou des avantages que la population tunisienne ne pouvait pas prétendre dans le système colonial. La présence de ces étrangers blancs rend plus floues les catégories coloniales sans pourtant les dépasser. La question sociale crée des intersections, des espaces d'imbrication, avec la question coloniale. Pauvrement habillés et illettrés pour la plupart, les habitants des Petites Siciles apprennent l'arabe de la rue ; dans les campagnes, leurs compatriotes paysans à Béja recevaient un salaire comme celui des khammès tunisiens. La description d'Albert Memmi sur la condition des Italiens et des Maltais de Tunisie, décrit parfaitement cette présence européenne coloniale, mais pas colonisatrice, socialement proche du colonisé, mais culturellement et juridiquement plus proche du colonisateur :

« La pauvreté des Italiens ou des Maltais est telle qu'il peut sembler risible de parler à leur sujet de privilèges. Pourtant, s'ils sont souvent misérables, les petites miettes qu'on leur accorde sans y penser contribuent à les différencier, à les séparer sérieusement des colonisés. Plus ou moins avantagés par rapport aux masses colonisées, ils ont tendance à établir avec elles des relations du style colonisateur-colonisé. En même temps, ne coïncidant pas avec le groupement colonisateur, n'en ayant pas le même rôle dans le complexe colonial, ils s'en distinguent chacun à leur manière. Toutes ces nuances sont aisément lisibles dans

---

<sup>504</sup> FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, F. Maspero, 1974, p 41-43.

l'analyse de leurs relations avec le fait colonial. Si les Italiens de Tunisie ont toujours envié aux Français leurs privilèges juridiques et administratifs, ils sont tout de même en meilleure posture que les colonisés. Ils sont protégés par des lois internationales et un consulat fort présent, sous le constant regards d'une métropole attentive. Souvent, loin d'être refusés par le colonisateur, ce sont eux qui hésitent entre l'assimilation et la fidélité à leur patrie. Enfin, une même origine européenne, une religion commune, une majorité de traits de mœurs identiques les rapprochent sentimentalement du colonisateur. (...) On comprendra que, pour déshérités qu'ils soient dans l'absolu, ils auront vis-à-vis du colonisé plusieurs conduites communes avec le colonisateur. Contre-épreuve : ne bénéficiant de la colonisation que par emprunt, par leur cousinage avec le colonisateur, les Italiens sont bien moins éloignés des colonisés que ne le sont les Français. Ils n'ont pas avec eux ces relations guindées, formelles, ce ton qui sent toujours le maître s'adressant à l'esclave, dont ne peut se débarrasser tout à fait le Français. Contrairement aux Français, les Italiens parlent presque tous la langue des colonisés, contractent avec eux des amitiés durables et même, signe particulièrement révélateur, des mariages mixtes. En somme, n'y trouvant pas grand intérêt, les Italiens ne maintiennent pas une grande distance entre eux et les colonisés .... »<sup>505</sup>

---

<sup>505</sup> MEMMI Albert, *Portrait du colonisé...*, op. cit., p 39.

### 3.3) Le péril italien en Tunisie.

« J'ai un suspect : beaucoup de ces gens sont payés car ils veulent les faire venir en Italie, pour nous envahir, pour nous conquérir (...) il faut couler les embarcations (...) Il n'y a pas d'autres solutions. Mieux un acte de guerre que perdre la guerre »<sup>506</sup>

(2015, Daniela Santanché, députée de « Forza Italia » au Parlement italien)

#### *Fantômes garibaldiens : chemises rouges de Kroumirie ?*

La question démographique italienne en Tunisie, qui est à la base un produit de la question sociale italienne, préoccupe l'opinion publique française locale comme celle de la Métropole. Vers la fin du XIXe et les premières années du XXe, dans la presse comme dans les documents de l'administration circule une véritable paranoïa envers une éventuelle invasion italienne qui aurait enlevé la Tunisie à la protection française. L'installation de groupes d'Italiens en plusieurs points du territoire tunisien devient, aux yeux de certains fonctionnaires, des avant-gardes pour l'invasion militaire. Selon plusieurs, cette invasion italienne sur la Tunisie commencerait par des débarquements sur les côtes tunisiennes. Pour cette raison, l'administration française essaie de contrôler tous les mouvements suspects qui peuvent avoir lieu où la côte tunisienne est plus proche de l'Italie. D'ailleurs, dans le Cap Bon il y a eu une forte immigration d'Italiens de Pantelleria et de Sicile. Selon l'administration française le point plus proche de l'Italie où il y a une forte présence italienne aurait été parfait pour le plan d'invasion qui hante les cauchemars des fonctionnaires coloniaux. Le passage d'Italiens « suspects » excite la théorie d'un complot italien selon lequel ces Italiens envoyés par Rome ont la mission de contrôler des postes optiques, implantés par les Italiens à l'écart des Français. Tels postes optiques auraient dû servir au débarquement des navires de guerre.<sup>507</sup> En

---

<sup>506</sup> « Io ho un sospetto : molte di queste persone sono pagate perché vogliono farle venire in Italia per invaderci, per conquistarci (...) Bisogna affondare i barconi (...) Non ci sono altre soluzioni. Meglio un atto di guerra che perdere la guerra». Cf. [http://www.huffingtonpost.it/2015/04/21/daniela-santanche-migranti-pagati\\_n\\_7106236.html](http://www.huffingtonpost.it/2015/04/21/daniela-santanche-migranti-pagati_n_7106236.html)

<sup>507</sup> AQO, Correspondance politique commerciale 1897-1918, Tunisie, Affaires extérieures, Affaires italiennes, art. 103, 31 Mai 1894, p. 21, et passim.

1894, la crainte d'une invasion est telle qu'elle mobilise parallèlement deux fonctionnaires français à l'insu l'un de l'autre :

« Je me suis livré à des recherches dans la région d'Hammamet et de Nabeul au sujet d'un voyage d'un officier italien qui aurait été chargé de reconnaître l'état de constructions destinées à servir de postes optiques le cas échéant. Mes recherches ayant été infructueuses dans cette région, je pars pour Korba, Menzel Temine et Kelibia, afin de les poursuivre le long de la côte en remontant vers l'extrémité du Cap Bon. À cours de mes recherches j'ai été très surpris de rencontrer dans les montagnes d'Hammamet un officier d'administration, beau-frère de M. le Contrôleur civil de Maktar, qui, de son propre aveu, avait été chargé par son parent de se livrer à des recherches analogues aux miennes sur l'existence dans ces parages d'anciens postes optiques construits par les Italiens (...) la simultanéité de notre présence dans le pays et la nature identique de nos questions n'ont pu qu'éveiller très inutilement l'attention publique... »<sup>508</sup>

Quelques jours après, une lettre provenant de Kélibia mit en alerte l'administration française pour une raison très similaire. Deux Italiens, suspects d'être des officiers militaires, sont aperçus vers la localité de l'Haouaria. D'autres lettres confirmèrent ces présences suspectes de deux ou trois Italiens, mais sans ajouter des descriptions ou détails pour prouver effectivement le but militaire des suspectés<sup>509</sup>. Il est probable que les deux Italiens auxquels les rapports font référence, sont Fedriani et Ravasini. Les deux hommes d'affaires italiens de Tunis veulent conclure pendant ces jours l'achat d'une propriété à l'Haouaria pour l'exploitation d'une carrière de pierres<sup>510</sup>. Le simple passage de deux Italiens dans un endroit un peu isolé suscite une crainte de complot ou d'invasion par la mer. Dans d'autres cas, la crainte d'invasion ne provenait pas seulement d'une action extérieure, comme un débarquement militaire provenant d'Italie. Comment savoir, se demandaient les fonctionnaires coloniaux, si parmi les immigrés italiens il n'y avait pas de militaires en mission secrète ? Ou, pire, s'ils n'étaient pas tous des militaires qui n'attendaient qu'un ordre pour renverser le pouvoir français en Tunisie ? La peur et la crainte

---

<sup>508</sup> ANT, Série E, carton 550, dossier 14/193 « Sécurité », sous-dossier « Les Italiens au Cap Bon », lettre du Contrôleur suppléant détaché provisoirement à Nabeul au Ministre Résident Général, 22 Mai 1894.

<sup>509</sup> Ivi, Rapport du contrôleur civil de Grombalia au Délégué à la Résidence Générale, 28 Novembre 1894.

<sup>510</sup> Ivi, Guido Ravasini au Secrétaire Générale du gouvernement, 26 Novembre 1895. Dans la lettre il fait référence à l'achat advenu « l'année dernière ».

déformaient la réalité en rendant les immigrants italiens de potentiels soldats infiltrés. Voici un témoignage du 1896 qui illustre l'inquiétude que suscite le peuplement italien dans les régions algéro-tunisiennes. Le spectre d'une insurrection « à la garibaldienne » hante les fonctionnaires du protectorat français :

« Le département de Constantine possède environ 6.000 Italiens liés au service militaire en leur pays, Tunis 25.000. Les forêts qui s'étendent de la Calle à Souk-Arrhas (forêts de Beni Salah) et celles de la Kroumirie sont exploitées exclusivement par des sujets italiens au nombre d'environ 2.000 qui entretiennent, chose extraordinaire pour des chrétiens, des relations parfaites avec les indigènes. La Société des Phosphates de Tébessa vient tout récemment d'employer 1.800 Italiens liés au service. À Bône, leur nombre est de 1.800, il dépasse de 200 le chiffre de la garnison. Les mines de mercure situées près de Collo sont exploitées par trois ingénieurs officiers de réserve italiens. Enfin l'île de la Galite est habitée par une quinzaine de familles italiennes qui, malgré des expulsions successives, reviennent sans cesse s'y installer. Le Consul italien de Tabarka, sous apparences de bonhomie et de grande obligeance pour les Français, est un agent actif de l'Italie à surveiller. Tous les Italiens dans les chantiers sont organisés en fasci par provinces et placés par leurs chefs dans les différents ateliers. Ceux de villes sont groupés en sociétés de musique dont le costume peut facilement se transformer en un uniforme militaire, et dont les chefs ont une autorité incontestée sur leurs nationaux. Tous ces Italiens, comme l'a prouvé l'examen de plus de 2.000 pièces militaires, n'ont aucune affectation du temps de guerre et sont généralement dispensés des périodes d'appel. Ceci ferait supposer qu'ils ont une affectation spéciale. Les Consuls italiens en Algérie ne donnent à leurs nationaux en temps de guerre que de bons de transport ; celui de Tunis seul est autorisé à leur donner de l'argent. Le rapatriement de ces 30.000 Italiens est du reste bien improbable ; il est au contraire très vraisemblable d'admettre qu'ils sont destinés à une action locale. Le débarquement des Italiens en Tunisie est déjà fait et leur groupement préparé. Leur mode d'action sera celui qui convient le mieux au caractère italien, celui des bandes qu'a illustrées Garibaldi. L'envoi de quelques ballots de chemises rouges suffira à constituer leur uniforme. Groupés dans les forêts des Beni Salah et de la Kroumirie, ils menacent les points stratégiques importants de Duvivier et de Souk Arrhas. Sur la côte, les points à surveiller seraient la Galite et le Galiton, Tabarka et les petites darses de la Kroumirie peu connues et d'un accès facile, par où ils pourraient recevoir des chefs, des armes et des munitions. L'autorité civile n'exerce sur ces Italiens aucune surveillance... »<sup>511</sup>

---

<sup>511</sup> ACO, Correspondance politique commerciale 1897-1918, Tunisie, Affaires extérieures - Affaires italiennes, art. 103, Rapport secret : « Agissements des consuls italiens en Algérie (Constantine) et Tunisie », Novembre 1896, p. 180-182 (souligné dans le texte original).

Selon ce fonctionnaire, l'insurrection aurait pu avoir lieu dans la région de Kroumirie, région montagneuse avec une côte découpée qui favorise des débarquements secrets. Cette hypothèse soutient la théorie du complot italien, c'est-à-dire d'un engagement direct et avec des buts politiques et militaires du gouvernement italien en soutien de l'émigration de ses ressortissants vers la Tunisie. Il s'agit d'une dissimulation d'invasion militaire à travers l'apparence d'une migration économique. Selon telle théorie du complot, l'insurrection italienne déclencherait à partir de la Kroumirie, la première région envahie par la France en 1881 lors de l'occupation militaire de la Régence. La peur que l'insurrection italienne peut trouver un soutien populaire auprès des Tunisiens de Kroumirie et des Algériens de Constantine contre les Français ne peut qu'inquiéter encore plus le pouvoir colonial, considérant que ces Italiens « entretiennent, chose extraordinaire pour des chrétiens, des relations parfaites avec les indigènes ». Mais si la région de Kroumirie accueille un grand nombre d'Italiens, la plupart des immigrants habitent la région tunisoise, le Cap Bon et la région d'Enfida dans le golfe de Hammamet. Il est dans cet autre cadre géographique que Jules Saurin avance l'hypothèse d'une invasion italienne toujours sous le spectre des bandes garibaldiennes :

« En cas de guerre, quel danger pour nous que la présence de 80.000 Italiens, dont 20.000 au moins appartient à la milice mobile et à la milice territoriale de l'armée royale d'Italie. Ils occupent en groupes compacts toutes les routes convergentes vers Tunis ou vers le golfe d'Hammamet ; ils occuperont bientôt celles de Bizerte. Combien il leur serait facile de constituer des bandes garibaldiennes qui nous créeraient les plus grands embarras (...) En résumé voici la situation ; 80.000 Italiens contre 20.000 Français (...) on envisage le danger avec sang-froid et on cherche les moyens pratiques de le conjurer (...) Il est urgent d'introduire en Tunisie des milliers de paysans français... »<sup>512</sup>

*Invasions imaginées : l'occupation matérielle du territoire.*

Saurin, propriétaire foncier en Tunisie et secrétaire du Comité du Peuplement Français, n'hésite pas à indiquer la présence italienne dans les campagnes tunisiennes comme le début d'une réelle occupation militaire contre laquelle il faut répondre

---

<sup>512</sup> SAURIN Jules, *L'invasion sicilienne...*, op. cit., p. 8-9.



avec un projet d'expansion démographique française dans le Protectorat. Saurin organise plusieurs conférences en France — notamment à Marseille, Lyon, Lille, Roubaix, Nancy, Le Havre, Amiens et Saint Quentin —, pour convaincre les paysans, mais surtout les propriétaires fonciers, à émigrer, à faire émigrer ou à faire des investissements dans le secteur agricole tunisien. Dans ce but de propagande colonialiste, les Italiens, notamment les Siciliens, sont présentés comme le vrai danger qui pourrait renverser le pouvoir colonial. Selon Saurin « l'invasion sicilienne » en Tunisie est déjà commencée, et la France aurait dû prendre des mesures pour l'empêcher. Mais on peut remarquer que la peur française envers les immigrés italiens — le « péril italien » — présente des degrés selon les différentes catégories d'immigrés. Les ouvriers habitent dans des contextes urbains, dans la plupart des cas employés dans des usines ou entreprises gérées par des Français ou par l'administration coloniale directement. Bien qu'ils vivent dans des quartiers marginalisés comme les « Petites Siciles », ils ne sont pas considérés comme réellement dangereux pour le pouvoir français en Tunisie. Les pêcheurs sont suspects à cause de leur mobilité qui aurait pu cacher des trafics illicites, comme la contrebande, et qui rend difficile leur identification<sup>513</sup> ; mais s'ils peuvent se livrer à des opérations interlopes, il est improbable que leurs actions peuvent concrètement renverser le pouvoir français sur la Régence. La catégorie qui hante le plus les discours des colonialistes français est celle des agriculteurs italiens : nombreux, liés au territoire, et regroupés en petits villages souvent éloignés de l'administration française. La possession du sol est la concrétisation du pouvoir sur le territoire, si les Italiens s'en emparaient cela aurait signifié la fin de la prépondérance coloniale française :

« Devant notre inaction, de puissantes Sociétés italiennes ont acheté et alloué 18.000 hectares situés autour de Tunis en faveur de 15 à 20.000 colons siciliens ; partout les Italiens prennent possession du sol en groupes compacts et partout ils cherchent de nouvelles terres pour créer

---

<sup>513</sup> Comme écrit Noureddine Ali pour le cas soussien : « la mobilité géographique et professionnelle n'était pas faite pour tranquilliser les autorités du Protectorat. Pour ces dernières, comme pour la communauté française, l'absence d'enracinement permanent était synonyme d'attitude suspecte... » NOUREDDINE Ali, *La justice pénale française sous le protectorat : l'exemple du tribunal de première instance de Sousse 1888-1939*, Tunis, L'or du temps, 2001, p 77. Également pour le cas de Mahdia cf. HAMZA Hassine Raouf, « Les pêcheurs saisonniers italiens à Mahdia (1871-1945) »... op cit.

de nouveaux centres italiens (...) C'est en effet une loi historique que dans tout pays tempéré la domination politique appartient tôt ou tard à la race qui cultive le sol (...) La domination politique nous échappera sûrement en Tunisie si nous laissons les Italiens s'emparer du sol et si nous nous contentons d'être les administrateurs, les soldats, les riches capitalistes du pays (...) À l'ombre du drapeau français, sous la protection de nos troupes et de nos gendarmes ils se développent en effet à merveille. L'étiquette reste française, mais l'intérieur devient italien. Comme ces industriels malhonnêtes qui, tout en conservant précieusement la bouteille et l'étiquette d'une liqueur de marque, lui substituent un produit de qualité inférieure... »<sup>514</sup>

Mais pour remplir la « bouteille » tunisienne, il faut la « liqueur de marque ». Les paysans français, qui, cependant, hésitent à s'installer dans les campagnes tunisiennes ou, au moins, pas en nombre suffisant à équilibrer la vague migratoire sicilienne. La Tunisie, qui n'est pas considérée par la France comme une colonie de peuplement à l'instar de l'Algérie, risque de le devenir pour les Italiens. La main-d'œuvre italienne est incontournable pour le système d'exploitation colonial en Tunisie, mais celle-ci risque de se retourner contre le pouvoir français. Ces préoccupations ne concernent pas seulement les colonialistes les plus chauvins ou des administrateurs locaux, mais aussi les plus hauts diplomates. L'ambassadeur français à Rome, Camille Barrère, écrit en 1900 au ministre des Affaires Étrangères, Théophile Delcassé, à propos de ce problème en avançant des propositions de résolution. Si l'installation d'agriculteurs italiens fait peur à certains colonialistes, l'ambassadeur français voit justement dans leur installation le début du désamorçage ou de la neutralisation de la question. À condition que, cependant, il ne s'agisse pas d'entreprises agricoles privées, étant, selon l'ambassadeur, le vrai danger dans les grandes sociétés d'exploitation agricole italiennes. :

« Ainsi que le Marquis Visconti Venosta l'avait observé la France ne fournit guère que des capitaux : c'est de la Sicile que viennent le bras. À mesure que la Tunisie prospère, le nombre des immigrants augmente, et leur proportion considérable peut constituer dans l'avenir un péril sérieux, si nous ne prenons les mesures nécessaires (...) ces immigrants qui gardent souvent des attaches avec leur pays, qui conservent leur langue leurs coutumes et leurs sentiments, peuvent causer un jour de sérieux ennuis aux autorités françaises de la Régence. On ne saurait certes leur refuser l'accès de notre possession, car ils apportent à sa mise

---

<sup>514</sup> SAURIN Jules, *L'invasion sicilienne...*, op. cit., p. 4-5.

en valeur une aide indispensable ; mais il conviendrait d'employer les moyens nécessaires pour parer au danger que présente une telle affluence d'étrangers (...) La question de la possession du sol n'est pas moins digne d'attention. Les Italiens de Sicile achètent des terres en Tunisie (...) Il conviendrait de distinguer entre ces acquisitions. On doit s'opposer aux achats faits au nom ou avec l'aide de Banque, de syndicats et généralement d'une entreprise collective quelconque. Les sociétés gardent leurs attaches en Italie ; elles restent, par leur caractère impersonnel, étrangères au pays qu'elles exploitent et où elles ne sont représentées que par leurs capitaux ; elles seraient en outre facilement dans la main de leur gouvernement, tandis qu'elles échapperaient à notre autorité. Au contraire, il n'y a pas d'inconvénient à encourager les acquéreurs individuels, ceux surtout qui désirent faire valoir eux-mêmes leurs biens, et que leur intérêt attachera par conséquent à leur pays d'adoption en même temps qu'ils seront placés directement sous l'autorité de l'administration française.... »<sup>515</sup>

L'idée est d'éviter toute entreprise qui peut maintenir le lien entre les Italiens installés en Tunisie et la mère patrie. Seulement en coupant ce lien, les agriculteurs travaillant dans les campagnes tunisiennes auraient partagé, à fur et à mesure, les intérêts de la colonisation française en s'assimilant, par intérêt, à la communauté des Français de Tunisie. Derrière les agissements de grandes entreprises italiennes, les colonialistes comme Saurin et certains fonctionnaires voient des manœuvres du gouvernement italien qui essaie de se mêler des affaires tunisiennes pour affaiblir le pouvoir français. Officiellement entre la France et l'Italie, il y a une entente qui met fin à une crise diplomatique, résolue avec les Conventions de 1896 et l'accord commercial. L'Italie avait reconnu la protection française sur la Régence, mais est-ce que dans les cabinets ministériels romains, on agissait en secret pour favoriser l'expansion démographique et économique sur le Protectorat français ? Les documents des archives italiennes ne nous dévoilent pas de manœuvres de ce genre, au contraire. Archimede Bottesini, consul italien à Tunis, informe le ministre à Rome de la constitution à Tunis du Comité du Peuplement Français. En commentant une publication de Saurin et notamment un passage sur « les sociétés italiennes patronnées par de hautes influences » le consul écrit : « ... ceci est une idée fixe, sinon du Gouvernement, de certaines classes dirigeantes, que les récentes acquisitions de terres en Tunisie et certaines grandes exploitations de mines soient au

---

<sup>515</sup> AQO, Correspondance politique commerciale 1897-1918, Tunisie, Affaires extérieures - Affaires italiennes, art. 104, 15 Juin 1900, p. 114-117.

moins inspirées par le Gouvernement italien ; bien que dans chaque occasion, on cherche d'enlever telle fantaisie de leurs pensées, je me rends compte qu'on n'y arrive pas... »<sup>516</sup>. Pour éviter d'exciter ces rumeurs d'intérêts politiques derrière les entreprises italiennes en Tunisie, Bottesini refuse de suivre la puissante entreprise Florio dans ses négociations pour l'achat de la mine de phosphates de Djebel Aziz, en considérant qu'une intervention consulaire n'aurait qu'empiré la situation<sup>517</sup>. Deux semaines après, le consul italien écrit encore au ministre pour commenter une nouvelle déclaration de Saurin, lors d'une conférence faite à la Société Géographique de Paris. Saurin affirme dans telle occasion que le consul italien s'occupe activement de fournir les colons d'ouvriers siciliens en leur servant de garant. Bottesini commente : « Je n'ai pas besoin d'assurer Votre Excellence que le Consul d'Italie à Tunis ne fait rien de tout cela et que ce sont les moyens habituels pour exciter le patriotisme des propriétaires français en Tunisie afin qu'ils n'aient pas à se servir de la main-d'œuvre italienne... »<sup>518</sup>. La prépondérance démographique italienne est vue comme une menace à la prédominance politique des Français. La France, qui exporte des capitaux en Tunisie ne peut pas se passer de la main-d'œuvre à bon marché italienne bien que celle-ci puisse devenir dangereuse. Comme l'on a déjà souligné, les Conventions garantissaient le maintien de la nationalité italienne aux nouvelles générations nées en Tunisie de parents italiens ou de père italien. Si la naturalisation automatique pour les Européens, comme en Algérie, n'est pas (encore) appliquée en Tunisie<sup>519</sup>, la voie des naturalisations individuelles reste la seule disponible pour désamorcer la prépondérance démographique italienne et la retourner en faveur du peuplement français.

---

<sup>516</sup> « É questa un'idea fissa, se non del Governo, certe delle classi dirigenti che i recenti acquisti di terreni in Tunisia e certe grosse exploitations di miniere, siano per lo meno ispirate dal Governo Italiano ; e per quanto in ogni occasione si cerchi di togliere siffatta fisima dalle loro menti, vedo che non ci si riesce. » ASDMAE, Serie Politica P, art. 339, f. « 1900-1910 », 13 Février 1900.

<sup>517</sup> Ibidem.

<sup>518</sup> «Non ho bisogno di assicurare l'Eccellenza Vostra che il Console d'Italia a Tunisi non fa nulla di tutto ciò, e che son questi i soliti mezzi per eccitare il patriottismo dei proprietari francesi in Tunisia onde non abbiano a servirsi della mani d'opera italiana » Ivi, 27 Février 1900.

<sup>519</sup> La naturalisation automatique française pour les étrangers nés en Tunisie impliquait que la Tunisie était une terre française, comme la France et l'Algérie, en dépassant ainsi le concept-même de Protectorat tunisien. La Régence beylicale dans le cadre du Protectorat formellement gardait une souveraineté limitée par rapport à la France mais toujours existante. Sur ces questions cf. DEWHURST LEWIS Mary, *Divided Rule...*, op. cit., p. 112-144.

### 3.4) « Un peuple nouveau » *melting-pot* colonial.

*Assimiler pour gouverner : immigrés européens, Français d'Afrique.*

Louis Bertholon, président et fondateur de l'Institut de Carthage en 1893 et membre lui aussi comme Saurin du Comité du Peuplement Français, partage la préoccupation de son collègue sur la prépondérance démographique italienne, en affirmant la nécessité de l'assimilation française des Italiens à travers l'armée. En décrivant en 1897 le peuplement européen dans le Maghreb français, il affirme :

« l'apport étranger est fourni surtout par les nationalités riveraines de la Méditerranée : Espagnols, Italiens, Maltais. Ces gens au point de vue ethnique appartiennent d'une façon générale aux mêmes types que ceux de la France. On trouve chez eux quelques blonds, un certain nombre de brachycéphales, et en grande majorité des petits dolichocéphales bruns. Au point de vue des mœurs et des coutumes, ils se rapprochent infiniment des Français. Comme langue, ils parlent comme nous un dialecte romain. Ce sont les gents les plus assimilables que nous puissions accueillir. D'ailleurs leur assimilation marche très vite. À leur arrivée dans notre Afrique ils se disent Espagnols ou Siciliens ; plus tard et surtout s'ils sont nés dans le pays c'est presque une appellation désagréable de leur donner le nom de leur nationalité. Ce sont des Algériens ou des Tunisiens. Le service militaire les transforme en Français. Il est regrettable que le gouvernement français n'applique pas la loi sur le service militaire aux étrangers de Tunisie »<sup>520</sup>

Bertholon soutient le processus d'assimilation des Italiens et des Espagnols pour leurs affinités raciales et culturelles avec les Français. Pour faire face au problème démographique français, l'introduction, à travers l'assimilation, de nouveaux citoyens aurait permis le maintien de l'ordre et surtout de l'hégémonie politique française sur le Maghreb. Gaston Loth également écrit en faveur de l'assimilation des Italiens, en considérant celle-ci comme un phénomène inévitable et positif : « Il est aujourd'hui hors de doute que l'assimilation des deux races se fera naturellement par l'éducation, dans l'intérêt de la civilisation »<sup>521</sup>. Le Français d'Afrique du Nord aurait dû être le produit du *melting-pot* colonial qui francise les étrangers européens les plus assimilables ou les autochtones les plus loyales et

<sup>520</sup> BERTHOLON, « Quel est le rôle de la France dans l'Afrique du Nord - Coloniser ou assimiler ? », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 8-1, 1897, p. 525.

<sup>521</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie...*, op. cit., p. 457.

fidèles au système colonial, comme les Tunisiens employés dans l'administration ou servant l'armée<sup>522</sup>. Charles Monchicourt dans son écrit de 1929 fait référence à la création en cours en Tunisie d'un peuple nouveau issu de la fusion des éléments différents (notamment Italiens et Maltais) sous l'égide française :

« En même temps que s'affirme par étapes la souveraineté française dans la Régence, naît sur ce sol français un peuple nouveau. Nous en avons relaté la création. Au début de 1929, il compte environ 82.000 âmes, dont 62.000 Français d'origine et 20.000 naturalisés de provenance diverse. Masse de manœuvres où sont représentés tous les éléments ethniques du pays, et à qui incombe de guider dans le chemin du progrès le reste de la population »<sup>523</sup>.

La création d'un tel nouveau peuple rentre dans le projet colonialiste de substitution aux indigènes en leur enlevant la revendication de l'appartenance au pays. L'auteur n'hésite pas à faire référence aux Français, Italiens et Maltais de Tunisie en les appelant « africains d'ascendance française, italienne ou maltaise »<sup>524</sup>. La possession du pays tunisien, tant concrètement que dans l'imaginaire, doit appartenir à la France et aux Français, n'importe si « d'origine » ou « de provenance diverse ». Cela rentre dans le cadre du projet pronataliste qui voit dans l'empire colonial la solution au faible taux de natalité des Français métropolitains, comme le montrent les études de Elisa Camiscioli et Margaret Cook Andersen<sup>525</sup>. Pour cette raison les agriculteurs italiens, si d'un côté ils font peur à certains colonialistes, d'un autre, ils les considèrent comme les candidats idéals pour intégrer la nationalité française. Installés en Tunisie, leur travail est nécessaire à l'économie tunisienne même si cela implique de petites entreprises agricoles étrangères au sein du Protectorat. L'idée d'une facilité d'assimilation de ces Italiens résidents fixes en Tunisie, grâce aussi à des raisons ethniques et raciales est présente aussi dans les idées de l'ambassadeur français Carrère quand il écrit :

---

<sup>522</sup> Ce projet colonial était également présent en Algérie où la naturalisation automatique rendait les nouvelles générations d'«étrangers blancs » des Français.

<sup>523</sup> MONCHICOURT Charles, *Sur les traces de Rodd Balek: les problèmes tunisiens après 1921*, Paris, Comité de l'Afrique française, 1929.p. VIII.

<sup>524</sup> Ivi, p. 142.

<sup>525</sup> CAMISCIOLI Elisa, *Reproducing the French race : immigration, intimacy, and embodiment in the early twentieth century*, Durham (N.C.), Duke university press, 2009 ; ANDERSEN Margaret Cook, *Regeneration through empire : French pronatalists and colonial settlement in the Third Republic*, Lincoln, University of Nebraska press, coll.« France overseas », 2015.

« On ne saurait certes leur refuser l'accès de notre possession, car ils apportent à sa mise en valeur une aide indispensable ; mais il conviendrait d'employer les moyens nécessaires pour parer au danger que présente une telle affluence d'étrangers. La naturalisation apparaît comme le principal de ces moyens. L'Italien est un des peuples qui s'assimilent le plus facilement : il l'a prouvé un peu partout. Quand il a perdu sa nationalité, il a vite fait de rompre tous liens avec son pays natal et de se confirmer à la maxime "ubi bene ibi patria" — surtout lorsqu'il se trouve en contact avec une race latine. On pourrait donc créer en quelque sorte des primes à la naturalisation, par la suppression ou la diminution des droits de chancellerie, par la réduction du service militaire... »<sup>526</sup>

L'ambassadeur propose une réduction du service militaire dans l'intention de favoriser l'extension des naturalisations, tout en sachant qu'une abolition totale du service pour les naturalisés ne serait pas ni opportune ni envisageable. La réduction du service aux naturalisés susciterait l'indignation des colons français. Une partie de l'opinion publique française de Tunisie méprise les naturalisés, en craignant que leur changement de nationalité ne soit que de surface, en considérant qu'ils « recherchent la naturalisation dans le but d'en retirer les avantages inhérents à la qualité de Français, sans pour cela, renoncer à leurs sentiments profondément Italiens. Ce serait, disent les italophobes, la submersion de l'élément vraiment français dans une masse demeurée hostile, si ce n'est ennemie »<sup>527</sup>. Si d'un côté l'intérêt doit pousser les Italiens résidents en Tunisie à obtenir la naturalisation, de l'autre ce naturalisations donnent des craintes à l'opinion publique française quant à la motivation des candidats et, par conséquent, à la submersion des « vrais Français ». Le service militaire est, selon les assimilationnistes, incontournable dans les devoirs du naturalisé pour réellement intégrer la communauté française. Le Résident Général Stephen Pichon est aussi de tel avis, en ajoutant aussi l'importance de l'éducation : « avec l'école, l'armée est dans un pays neuf le principal instrument d'assimilation »<sup>528</sup>. L'éducation et le service dans l'armée auraient dû mouler le

---

<sup>526</sup> AQO, Correspondance politique commerciale 1897-1918, Tunisie, Affaires extérieures - Affaires italiennes, art. 104, Lettre de l'ambassadeur français à Rome au Ministre des Affaires Étrangères Delcassé, 15 Juin 1900.

<sup>527</sup> Article de Eugène Bonhoure dans la Dépêche Coloniale commentant les journaux italophobes de la Régence, cité par ENRIQUEZ Guillaume, *La Main-d'œuvre rurale et le péril italien en Tunisie*, Paris, Robert, 1905, p 27

<sup>528</sup> AQO, Correspondance politique commerciale 1897-1918, Tunisie, Affaires extérieures - Affaires italiennes, art. 104, Lettre du Résident Général au Ministre des Affaires Etrangères, 1 Août 1904, p. 248.

nouveau citoyen français d'origine italo-tunisienne. Mais si entre la France et l'Espagne existe un accord pour faire accomplir le service militaire des Espagnols résidants en Algérie dans l'armée française, les Conventions du 1896 avec l'Italie n'accordent pas les mêmes conditions à ses ressortissants. Les Italiens en Tunisie sont censés accomplir leur obligation militaire en Italie. Il n'est pas rare que des Italiens émigrent en Tunisie pour éviter l'obligation militaire. Pour cela, souvent des décrets royaux amnistient les citoyens déserteurs à l'étranger qui n'ont pas fait retour en Italie pour le service dans l'armée nationale<sup>529</sup>. En tout cas, tant que ces immigrés en Tunisie gardent la nationalité italienne, ils n'intègrent pas le service militaire français. Pour une telle raison le Résident Général Pichon en 1904<sup>530</sup>, lors de l'échéance des Conventions du 1896, propose — sans succès — au Ministre d'apporter une modification dans ce sens sur la question des Italiens en Tunisie<sup>531</sup>. Pour la question de l'éducation, on verra par la suite comment celle-ci fut fondamentale dans le processus de construction, défense, maintien des identités collectives. On ne peut pas sous-estimer le contexte colonial dans le discours assimilationniste français envers les Italiens. Une des raisons en faveur de l'assimilation massive des Italiens en Tunisie est, outre d'affaiblir une population étrangère potentiellement dangereuse, celle de tenir tête au « péril indigène » à travers un bloc compact de Français d'Afrique du Nord, dans lequel ont été intégrés les descendants des Italiens, des Espagnols et des Maltais. En 1923, Charles Monchicourt, Contrôleur civil en Tunisie, est du même avis et il soutient la nécessité de naturaliser aussi les sujets beylicaux pour désamorcer le danger du mouvement

---

<sup>529</sup> ROCHAT Giorgio, *La forza alle armi*, dans ISNENGI Mario et CESCHIN Daniele (éd.), *La Grande Guerra : dall'Intervento alla « vittoria mutilata »*, Torino, UTET, 2008, p. 187-200 ; FRANZINA Emilio, « Militari italiani e Grande Guerra », *Zibaldone. Estudios italianos*, vol. III, Janvier 2015, p. 78 - 103.

<sup>530</sup> Les Conventions du 1896 avaient une durée de 9 ans, donc l'échéance aurait dû être en 1905. Si aucune de deux parties ne dénonçait le traité, ceci aurait été reconduit par renouvellement automatique chaque trois mois.

<sup>531</sup> AQO, Correspondance politique commerciale 1897-1918, Tunisie, Affaires extérieures - Affaires italiennes, art. 104, Lettre du Résident Général au Ministre des Affaires Etrangères, 1 Août 1904, p. 248.



national tunisien du *Destour*<sup>532</sup>. L'absorption des Italiens dans la communauté française aurait donné plus de force démographique au groupement des colonisateurs. Le « péril italien » — ou, mieux, sa solution — est la voie pour résoudre le « péril indigène » :

« que sera cette race future qui est en train de se constituer avec des éléments si divers en Algérie et en Tunisie ? (...) Il ne paraît pas douteux que la langue de cette race en formation sera la nôtre (...) [La France] a su fondre dans un même creuset Provençaux et Bretons, Basques et Flamands, et malgré leurs profondes différences ethniques, les marquer tous du sceau d'une mentalité unique. Pourquoi réussirait-il moins bien avec des Espagnols et des Siciliens, déjà déracinés de leur sol natal ou mal incorporés à une patrie encore récente ? Aux États-Unis d'Amérique, la race anglo-saxonne a vu se mêler à elle, par masses énormes, des immigrants venus de toute l'Europe, et principalement d'Allemagne et d'Italie ; a-t-elle perdu pour cela ses caractères propres ? A-t-elle cessé d'être elle-même ? Il en sera ainsi des Français du Nord de l'Afrique. Mais eux ne se sépareront pas de la métropole. Obligés de compter sur son aide pour maintenir dans la soumission la population indigène, ils conserveront pieusement le lien qui les unit à la mère patrie »<sup>533</sup>.

Au prisme de la situation coloniale, on comprend la nécessité démographique de l'administration française d'assimiler les différentes composantes allogènes occidentales — les « étrangers blancs » — pour faire face au peuple colonisé, toujours soumis et donc potentiellement dangereux pour la stabilité du système colonial. La référence à une commune origine de « race latine », très récurrente dans les discours assimilationnistes français à l'égard des Italiens de Tunisie, n'empêche pas pourtant des considérations d'ordre racial qui expliquent le succès du paysan sicilien en Tunisie et son faible lien avec la nation italienne :

« Pour achever la francisation des naturalisés, et pour leur inculquer les sentiments qu'ils doivent éprouver à l'égard de leur nouvelle patrie, nous disposons de deux instruments puissants : l'école et la caserne. L'école répand la langue nationale, et modifie malgré elles les jeunes

---

<sup>532</sup> MONCHICOURT Charles, *Sur les traces de Rodd Balek...*, op. cit., p. 490. Cf. BALDINETTI Anna, « Cittadinanza e comunità italiana nella Tunisia coloniale », in Federico CRESTI (éd.), *Minoranze, pluralismo, stato nell'Africa mediterranea e nel Sahel*, Rome, Aracne, 2015, p. 63-83 et EL HANNABI Hassen, « Charles-Félix Monchicourt (1837-1937) un intellectuel franco-tunisien ou un théoricien de l'assimilation ? », dans ALEXANDROPOULOS Jacques et CABANEL Patrick (éd.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité [actes du colloque]*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll.« Tempus », 2000, p. 211-222.

<sup>533</sup> FALLOT Ernest, *Le peuplement français de l'Afrique du Nord*, Paris, Bureaux des questions diplomatiques et coloniales, 1906, p. 16.

générations de fils d'étrangers en leur inspirant des idées véritablement françaises. Elle y réussira d'autant plus facilement que les immigrants sont en général peu cultivés et assez ignorants de leur histoire nationale ; les Italiens de Tunisie sont même presque tous des Siciliens et des Pantellariens, qui, par la race, par la langue et par les sentiments, sont très éloignés de leurs compatriotes de la péninsule... »<sup>534</sup>

Définir comme une catégorie ethnique autonome le Sicilien (et le Pantellerien) sert au discours assimilationniste français pour détacher cette population émigrée du cadre national italien. En rendant autonomes ces catégories de Sicilien-Pantellerien, on les éloigne de la communauté nationale italienne pour les rapprocher à l'assimilation franco-maghrébine. Pierre Denis en décrivant les qualités et les défauts des agriculteurs siciliens de Tunisie fait référence à « nos Siciliens »<sup>535</sup>, expression qui indique la volonté d'intégrer dans le discours colonial les Siciliens comme partie de la communauté franco-tunisienne. La présence massive d'émigrants provenant de la même région permette de « régionaliser » le discours de l'assimilation en considérant le Sicilien différent par rapport aux autres populations italiennes. Également Enriquez Guillaume traite dans son pamphlet directement de la main-d'œuvre sicilienne en affirmant :

« ... nous disons intentionnellement sicilienne, et non italienne car seuls les Siciliens comptent à Tunis : les Italiens du Nord, les Piémontais, sont aussi peu à leur aise avec le soleil tunisien que les agriculteurs méridionaux de France (...) C'est que le Sicilien, travailleur consciencieux et courageux, ne recule pas devant la besogne ; très sobre, il économise, afin de devenir aussi propriétaire. Mais surtout sa qualité, c'est de supporter facilement un climat qui, à peu de chose près, est le même que celui de son pays natal... »<sup>536</sup>

La considération de la parfaite acclimatation du Sicilien en Tunisie est fortement récurrente dans les documents tant français qu'italiens. La proximité géographique des deux régions rend les insulaires adaptés au travail dans l'Afrique méditerranéenne. Si généralement, on loue les qualités et la sobriété de l'agriculteur sicilien<sup>537</sup>, cette admiration n'efface pas un mépris ou une considération de l'infériorité du Sicilien par rapport au Français :

---

<sup>534</sup> Ivi, p. 14.

<sup>535</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie*, Paris, Éd. de la « Revue du mois », 1908, p. 9.

<sup>536</sup> ENRIQUEZ Guillaume, *La Main-d'œuvre rurale...*, op. cit., p. 10.

<sup>537</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 8.

« ... ils sont capables de travailler avec acharnement et régularité pendant de longues journées. En somme, ils semblent d'une constitution à se rire de la misère, qui ne les effraie pas et ne les éprouve pas trop, parfaitement aptes à l'effort terrible qu'il faut pour ce défrichage du sol vierge (...) Mais ce qui est une qualité se trouve aussi être un défaut : la sobriété peut n'être qu'une vertu de peuple inférieur. Les Français de Tunisie l'ont très nettement jugé ainsi (...) Le Sicilien manque de ce souci du lendemain, de ce besoin de sécurité, de cette prévoyance qui est le fond du caractère de colon français (...) Ici encore, il y a une question d'atavisme... »<sup>538</sup>

La main-d'œuvre à bon marché très utile à l'exploitation agricole dans le Protectorat est en partie méprisée pour sa condition économique et sociale qui, aux yeux des colons français, devient caractéristique raciale. Néanmoins, ceux-ci restent la population européenne plus nombreuse dont il faut favoriser la naturalisation.

*Italiennes de Tunisie : la Toscane laborieuse et la Sicilienne paresseuse.*

Même si méprisées et marginalisées, les publicistes français sont assez d'accord sur les qualités du travailleur sicilien. L'ethnisation de la condition sociale des agriculteurs siciliens, par la biais de l'acclimatation qui les favorise dans le milieu tunisien, permet de les catégoriser comme des moyens de production optimale dans le système d'exploitation colonial français en Afrique du Nord. Pourtant dans cette catégorisation, un rôle incontournable est réservé au genre. Les publicistes qui admirent les qualités du sobre travailleur sicilien, n'épargnent pas les critiques, même violentes, contre les Siciliennes. Du point de vue du discours d'ethnisation des Siciliens, les Siciliennes occupent les côtés négatifs de cette 'race' méditerranéenne. Beaulieu dans son écrit affirme, en faisant référence à la population italienne de Tunisie en général, : « un inconvénient de la population italienne, c'est que les femmes ne travaillent pas »<sup>539</sup>. Loth semble confirmer l'affirmation de Leroy-Beaulieu, géographe colonialiste, qui fait une opposition de genre entre les migrants italiens: « tandis que les immigrants italiens de Tunisie et d'Algérie se plient ainsi facilement aux exigences de la vie et font preuve d'une rare énergie, leurs

---

<sup>538</sup> Ibidem.

<sup>539</sup> LEROY-BEAULIEU Paul, *L'Algérie et la Tunisie...*, op. cit., p. 378.

femmes et leurs filles se laissent trop souvent aller aux douceurs du *far niente* »<sup>540</sup>. Mais le publiciste français fait une distinction à l'intérieure de la catégorie d'Italiennes:

« elles croiraient déchoir en déclarant qu'elles se livrent à un métier, qu'elles gagnent leur pain et ne sont pas à charges à leurs familles. Leur vanité s'accommode de leur paresse (...) il faut souvent la misère absolue ou l'âpre désir de la propriété pour faire taire ce sentiment de faux amour-propre chez l'Italienne des provinces méridionales. Toutes autres sont les femmes des régions septentrionales de la péninsule : sous la dénomination des « Toscanes » elles fournissent à la Tunisie des domestiques excellentes et un grand nombre de nourrices ; ce sont en général de braves filles, travailleuses et propres, n'ayant rien de commun avec les Siciliennes, frivoles, insouciantes et parfois malpropres (...) faute de mieux, les Siciliennes sont occupées dans les grands magasins de modes, les ateliers de couture, de lingerie, etc. Malgré leur paresse native, elles ne répugnent pas à ce genre d'occupation déjà plus raffinée, convenant davantage à leur vanité. Mais elles doivent être soumises à une surveillance rigoureuse, et l'on confie généralement à d'habiles ouvrières françaises le soin de redresser leur goût prononcé pour les nuances criardes et les vêtements à falbalas. »

La différence Italienne du Nord, 'Toscane', laborieuse, propre, contre l'Italienne du Sud, 'Sicilienne', paresseuse et malpropre, permet encore une fois d'ethniciser une différence qui ne considère pas les conditions sociales et économiques différentes. Dans le rapport consulaire italien rédigé par Carletti en 1903, à propos des Toscanes émigrées en Tunisie, on lit: « un certain nombre de femmes, la plupart toscanes, émigrent en laissant au mari l'entretien de la maison et des enfants pendant qu'elles se logent ici en tant que domestiques ou nourrices, et, vu que le salaire qu'elles obtiennent est assez élevé, elles ont le moyen d'envoyer de grands et fréquents subsides aux familles »<sup>541</sup>. Par ailleurs, d'un point de vue national italien, l'émigration des nourrices toscanes permet la diffusion de la langue italienne. Dans un rapport consulaire du 1902, on lit que à Sousse, les Toscanes:

« sont très demandées par les familles bourgeoises italiennes et étrangères grâce à leur propreté, leurs bonnes manières, et surtout leur langage. Elles sont nourrices, cuisinières, faites venir directement par les

---

<sup>540</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie...*, op. cit., p. 155.

<sup>541</sup> « Un certo numero di donne, la più parte toscane, emigrano lasciando al marito il governo della casa e dei figliuoli, mentre esse si alloggiano qui in qualità di domestiche o di balie, e, poiché il salario che ricevono è abbastanza elevato, hanno modo d'inviare alle famiglie frequenti e copiosi sussidi » CARLETTI Tommaso, *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 313.

familles soussiennes, ou appelées par leurs concitoyennes et que, après avoir gagné un bon pécule, rentrent dans leurs villages, ou elles s'installent dans ce pays où elles sont rejointes par les gens de la famille. Elles sont un efficace et subconscient facteur de propagande de la langue toscane auprès des familles italiennes et étrangères. Pas seulement les enfants apprennent tout de suite la langue parlée par les domestiques, mais j'ai connu des fonctionnaires français qui ont commencé à apprendre l'italien pour entendre leurs nourrices et pour se faire comprendre par elles »<sup>542</sup>

Une nourrice toscane ne gagne pas seulement plus qu'une Sicilienne en Tunisie, mais en se déplaçant et en gagnant assez pour l'envoyer à la famille, elle accède à une émancipation individuelle majeure. Le contexte rural tunisien possède des dynamiques et des opportunités différentes de celles du contexte urbain, où les nourrices travaillent pour des familles aisées. Les structures sociales et familiales qui caractérisent les contextes ruraux de l'Italie du Sud et de la Sicile de l'époque se fondent sur des rapports plus patriarcaux et rigides. L'assertion de Loth sur la nécessité de surveillance esthétique sur le travail de couture des Siciliennes par des Françaises, nous fait apercevoir la volonté d'affirmation d'une supériorité culturelle, esthétique, et même morale, française sur les représentantes féminines de l'émigration prolétaire italienne. Si les Siciliens sont vus comme des agriculteurs solides et tenaces mais 'inférieurs' culturellement, psychologiquement et moralement par rapport aux colonisateurs français, leurs femmes sont représentées – par certaines publicistes colonialistes – encore plus en bas dans leurs paramètres de civilisation. Dans la long citation reportée ici, le mépris et le regard colonial marginalisent et ethnicisent la Sicilienne qui devient ainsi une colonisée sans rédemption :

« La femme du petit colon sicilien paraît partout inférieure à sa tâche. Féconde et paresseuse, elle répond à peu près à l'idée que l'on se fait de la musulmane et qui convient non pas à la musulmane des champs, hôtesse des gourbis, mais à la mauresque des villes. C'est qu'elle aussi, la Sicilienne, est une citadine. En Sicile, elle vivait à la ville, et y restait,

---

<sup>542</sup> « ...sono molto ricercate dalle famiglie borghesi italiane e forestiere per la loro pulizia, le loro buone maniere e soprattutto il loro linguaggio. Sono balie, bambinaie, cuoche, fatte venire direttamente dalle famiglie susine, ovvero chiamate dalle loro compaesane, e che, dopo aver riunito un discreto gruzzolo, ritornano nei loro villaggi, o si stabiliscono nel paese ove sono raggiunte dalle altre persone di famiglia. Orbene, esse sono un efficace ed inconscio fattore di propaganda della lingua toscana presso le famiglie italiane e forestiere. Non solo i fanciulli imparano subito l'idioma parlato dalle domestiche, ma ho conosciuto funzionari francesi che si sono messi a studiare l'italiano per intendere le loro balie o bambinaie e farsi comprendere da esse », DE VELUTIIS Francesco, *La Colonia italiana in Susa di Tunisia (1902)* dans COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie...* op. cit., 1906, p. 439.

tandis que le mari s'en allait labourer au loin. Elle n'a pas acquis l'habitude et le goût du travail : à demi cloîtrée, considérée comme inférieure, ne voyant guère que des femmes, elle a eu peu d'occasion de développer son esprit et son activité ; transplantée dans les campagnes de Tunisie elle reste la même, inhabile à jouer son rôle nouveau de ménagère rurale, inutile à la famille. Les Siciliennes se refusent à travailler aux champs (...) elles tiennent à peine la maison, cuisinières au-dessous du médiocre (...) auxiliaires insuffisantes, associées inutiles de leurs maris, ce sont elles très souvent qu'il faut rendre responsables des nombreux échecs de la petite colonisation sicilienne »<sup>543</sup>

La Sicilienne, qui se rapproche dans cet imaginaire de la Musulmane, devient ainsi l'exemple de tout ce qui est contre le progrès, le travail et la civilisation que la France coloniale veut répandre en Tunisie et ailleurs. Symbole du retard social des classes démunies et des migrants italiens en Tunisie, elle est vue comme la coupable des échecs des Siciliens, en général, et dans l'agriculture tunisienne en particulier. Encore une fois, le mépris colonial envers cette catégorie de migrantes, même si violent comme celle de Denis, n'implique pas forcément une impossibilité d'assimilation dans un projet démographique français. Par exemple, Loth, qui distingue les Toscanes des Siciliennes, ensuite il approuve l'union des Italiennes (sans régionalisation) avec les Français. Tout en considérant les fautes morales de la Sicilienne, Loth considère l'utilité de l'union avec des hommes français d'un point de vue de biopouvoir colonial : « au point de vue de la résistance au climat, il ne paraît pas douteux que les enfants d'un Français et d'une Italienne sont généralement dans des meilleures conditions que les descendants d'un Français et d'une Française (...) en s'unissant à nos compatriotes, les Italiennes donnent donc naissance à un type bien adapté au milieu géographique dans lequel il est appelé à se développer... »<sup>544</sup>. Dans le projet de création d'un nouveau peuple français adapté au climat afro-méditerranéen, la formation des Français d'Afrique, l'union avec des Italiennes (parmi lesquelles Loth ne peut qu'inclure les Siciliennes, vu leur poids démographique) est génétiquement utile pour ce but. L'assimilation à travers l'union et le mariage est soutenue dans une perspective de croissance du peuplement colonisateur dans les possessions coloniales. Effectivement dans la société coloniale tunisienne les mariages entre Européens semblent suivre le projet colonial esquissé

---

<sup>543</sup> DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...*, op. cit., p. 9-10

<sup>544</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie...*, op. cit., p. 435.

par Loth. Souvent des Français se marient avec des Italiennes, le contraire est beaucoup plus rare. Mais cela trouve explication aussi dans les dynamiques migratoires et sociales du contexte. Dans la communauté française de Tunisie comme dans l'italienne, il y a un déséquilibre démographique en faveur des hommes. Carletti, vice-consul à Tunis, dans son rapport du 1903 explique cette disparité à travers la pratique migratoire familiale d'envoyer les hommes à travailler à l'étranger. Ces derniers rentrent chez eux dès qu'ils ont gagné assez d'argent ou le travail étant accompli. Émigrer avec toute la famille impliquait une volonté de rester dans le pays, s'agissant d'une émigration définitive et pas temporaire<sup>545</sup>. En 1898, les Italiens en Tunisie étaient 48.000 hommes et 32.000 femmes<sup>546</sup>. Carletti remarque dans son rapport le faible taux de mariages au sein du groupe italien de Tunisie car il ne considérait que les mariages entre Italiens et d'hommes italiens avec des étrangères. La fréquence majeure des unions entre Italiennes et Français apparaît de façon évidente dans les recensements démographiques. Dans le recensement du 1921, nous pouvons constater la présence de 26.084 hommes français, 28.292 femmes françaises, 42.249 hommes italiens, 42.540 femmes italiennes<sup>547</sup>. En 1918, sur 365 mariages célébrés en Tunisie il y a 347 époux français, 254 épouses françaises, 5 époux italiens et 85 épouses italiennes, les autres d'autres nationalités. En 1922, sur 668 mariages, il y a 608 époux français, 471 épouses françaises, 41 époux italiens, 147 épouses italiennes, les autres d'autres nationalités<sup>548</sup>. Grâce à telles données nous pouvons apprécier quantitativement la tendance des unions qui voient la femme italienne de Tunisie se marier plus fréquemment avec un Français. Cela pourrait s'expliquer aussi par des raisons d'avancement social qui font préférer des liaisons familiales avec le groupe des colonisateurs – à travers le mariage, on accédait automatiquement à la nationalité du mari –. En plus, une grande partie des Français en Tunisie appartient à la catégorie des fonctionnaires, employés, donc à une classe moyenne. À l'inverse, la majorité des Italiens est ouvrière. En outre, pour une Française se marier avec un Italien, et donc devenir Italienne, signifiait

<sup>545</sup> CORTI Paola, « L'emigrazione temporanea in Europa, in Africa e nel Levante », dans BEVILACQUA Piero, FRANZINA Emilio et DE CLEMENTI Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana...*, op. cit., p. 213-236.

<sup>546</sup> CARLETTI Tommaso, *La Tunisia e l'emigrazione italiana...* op. cit., p. 308.

<sup>547</sup> DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Statistiques générale de la Tunisie*, Tunis, Société anonyme de l'Imprimerie rapide, 1922, p. 11 .

<sup>548</sup> Ivi, p. 15.

socialement renoncer à son statut provenant de l'appartenance aux colonisateurs. Plusieurs tendances et dynamiques sociales s'entremêlaient dans la société européenne coloniale de Tunisie. Une certaine mixité au sein du groupe « européen » permettait des liaisons entre les groupes, liaisons qui, pourtant, suivaient souvent les rapports de force de la société coloniale.

*Naturalisations : limites et opportunités pour les colons étrangers.*

Tout d'abord, il faut préciser que l'intérêt concerne surtout les dynamiques démographiques de naturalisation dans le créneau chronologique en analyse, de la fin du XIXe siècle jusqu'aux années de la Première Guerre mondiale. Les naturalisations individuelles ont été réglées avec un décret du 29 juillet 1887 qui permettait à tous les Européens qui avaient 21 ans accompli et avaient résidé au moins 3 ans en Tunisie, ou en Algérie ou en France, de demander la qualité de citoyen français. Pour les Tunisiens il fallait « 3 ans dans l'armée française ou 3 ans dans des emplois rétribués par le Trésor français. Ou encore (art. III), services exceptionnels rendus à la France »<sup>549</sup>. Mais le processus pour acquérir la nationalité française ne doit pas être si facile et directe pour les Européens installés en Tunisie, si encore en 1905 un journaliste écrit: « actuellement la naturalisation est assez difficile à obtenir ; non pas tant à cause des conditions de droit à remplir (durée de la résidence, âge, etc.), mais à cause des formalités et des frais qu'elle entraîne, et peut-être aussi des charges qui ne sont point balancées par un nombre égal d'avantages. Ajoutez à cela que l'administration s'est montrée très et même trop parcimonieuse dans la délivrance des lettres de naturalisation »<sup>550</sup>. Une modification du décret est promulguée le 28 février 1899 et concerne la nationalité des enfants des naturalisés. Ceux-ci obtenaient automatiquement la nationalité du père, mais ils gardent la possibilité de la refuser une fois 21 ans accomplis<sup>551</sup>. En 1910, un autre décret sur la naturalisation favorisait l'accès à la citoyenneté française aux sujets beylicaux. Quand Guillaume Enriquez

---

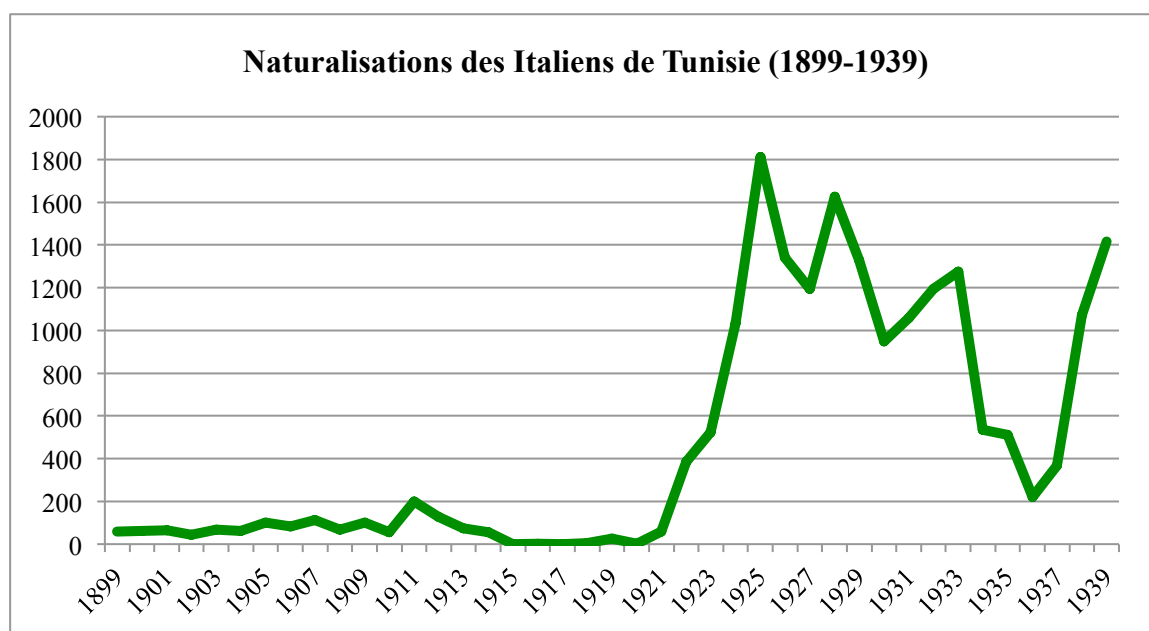
<sup>549</sup> MONCHICOURT Charles, *Sur les traces de Rodd Balek...*, op. cit., p. 133.

<sup>550</sup> ENRIQUEZ Guillaume, *La Main-d'œuvre rurale...*, op. cit., p. 26

<sup>551</sup> BALDINETTI Anna, « Cittadinanza e comunità italiana nella Tunisia coloniale » ; op. cit.



écrit l'extrait cité, la naturalisation française des Italiens de Tunisie était réglée selon le décret du 1899.



552

En regardant les statistiques, on ne peut que confirmer le faible taux d'Italiens requérants la nationalité française avant le 1922, surtout en faisant la comparaison avec le nombre total d'Italiens présents dans la Régence. Du 1891 au 1898, en 7 ans, seulement 142 Italiens demandent la nationalité française alors que la population italienne de la Régence augmenta de 9.973 à 63.866 individus. En 1911, les 199 naturalisés sur 88.182 Italiens ne représentent que 0,22 % de la population italienne de Tunisie qui opte volontairement pour la naturalisation. Le graphique ci-dessous démontre d'un côté le faible taux de naturalisations avant la Première Guerre mondiale, de l'autre l'augmentation extraordinaire des naturalisations qui — à partir du 1922-1923 — atteignent l'ordre de 1.000 par an en moyenne, avec une chute importante au milieu des années 1930. Comment expliquer une telle différence ? Il semble évident que la croissance de naturalisations italiennes à partir du début des

<sup>552</sup> En chiffres (année : Italiens naturalisés Français). 1899 : 58 ; 1900 : 63 ; 1901 : 64 ; 1902 : 45 ; 1903 : 69 ; 1904 : 61 ; 1905 : 100 ; 1906 : 82 ; 1907 : 112 ; 1908 : 68 ; 1909 : 102 ; 1910 : 57 ; 1911 : 199 ; 1912 : 128 ; 1913 : 73 ; 1914 : 56 ; 1915 : 0 ; 1916 : 1 ; 1917 : 0 ; 1918 : 5 ; 1919 : 25 ; 1920 : 2 ; 1921 : 58 ; 1922 : 385 ; 1923 : 524 ; 1924 : 1.031 ; 1925 : 1.812 ; 1926 : 1.341 ; 1927 : 1.195 ; 1928 : 1.625 ; 1929 : 1.330 ; 1930 : 949 ; 1931 : 1.060 ; 1932 : 1.194 ; 1933 : 1.275 ; 1934 : 536 ; 1935 : 510 ; 1936 : 222 ; 1937 : 367 ; 1938 : 1.072 ; 1939 : 1.415. Données prises de DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Statistiques générale de la Tunisie...*, op. cit., 1913 ; 1922 ; 1925 ; 1928 ; 1939. Le total des Italiens naturalisés entre le 1899 et le 1939 est de 19.041 individus.

années 1920 est causée par le nouveau décret du 20 décembre 1923 qui facilite les démarches pour demander la naturalisation et, en plus, les rend gratuites pour les requérants indigents<sup>553</sup>. Quelques années auparavant, le 8 novembre 1921, une loi de naturalisation prévoit l'octroi de la nationalité française automatiquement à tous les étrangers nés en Tunisie de parents, dont un au moins né dans la Régence. Il s'agit donc de naturaliser les deuxièmes ou les troisièmes générations d'étrangers de la Régence. Le décret du 1921 concerne la population maltaise alors que la nationalité des Italiens est encore protégée par les Conventions du 1896<sup>554</sup>. La naturalisation individuelle et volontaire est permise aux Italiens, et pour telle raison le décret du 1923 qui en simplifie les procédures peut être vu comme une des causes de l'augmentation des naturalisés originaires d'Italie. De surcroît, on ne peut pas sous-estimer le facteur générationnel de cette population immigrée. Comme on a pu démontrer avant, la plus grande partie de l'immigration italienne arrive en Tunisie vers la fin du XIXe siècle et les premières années du XXe. Malgré une baisse de l'immigration vers 1904-1905 la population italienne a continué à augmenter grâce aussi aux naissances internes à la communauté. La plupart des naturalisés des années 1920 et 1930 sont des Italiens de deuxième ou troisième génération, nés et vivant dans le Protectorat français de Tunisie et qui pour plusieurs raisons ont décidé de s'intégrer totalement à la minorité dominante des Français<sup>555</sup>. L'administration française, dans ses statistiques officielles, utilise la catégorie d'« Italiens nés en Tunisie » — distincte de « Italiens nés en Italie » pour bien évaluer leur nombre, leur taux de naturalisation ou de croissance, en démontrant la volonté du colonisateur-assimilateur de gérer d'un point de vue biopolitique la population présente sur le territoire en faveur du projet colonial français<sup>556</sup>. Si les Italiens en Tunisie sont moins disposés à se naturaliser, les Italiens de Tunisie (nés et vivant dans le pays) sont les candidats idéals pour devenir des Français d'Afrique. Par exemple, dans les

---

<sup>553</sup> Art.11 « Les actes dressés et les pièces établies en vue des demandes de naturalisation et des déclarations de nationalité effectués en vertu de la présente loi sont dispensés du timbre en cas d'indigence dûment constatée des intéressés... » *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, Paris, Journaux officiels, 1923.

<sup>554</sup> BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste...*, op. cit., p. 26, n. 34.

<sup>555</sup> Ici on fait référence au concept de minorité dominante sur une majorité dominée comme définie par les études de Kaufmann, notamment : cf. KAUFMANN Eric P., *Rethinking Ethnicity: Majority Groups and Dominant Minorities*, Psychology Press, Londres, 2004.

<sup>556</sup> Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, *Statistiques générale de la Tunisie...*, op. cit.

statistiques du 1913 on retrouve un tableau sur les naturalisations avec des catégorisations sur les lieux de naissance de naturalisés : nés en Tunisie, en Algérie, en France, à l'étranger — en colonne — ; divisées par chaque nationalité : Italiens, Anglo-maltais, Espagnols, Grecs, Divers — en ligne —<sup>557</sup>. Cela démontre l'intérêt de l'administration pour ces « étrangers blancs » nés dans le Protectorat tunisien, ou dans la colonie d'Algérie ou dans la Métropole française, c'est-à-dire sur « sol français » comme aurait affirmé Monchicourt 16 ans après, sur lesquels s'appuyait l'espoir de l'assimilation coloniale. Dans un autre tableau des naturalisations, les données sont réparties selon les nationalités des majeurs. En ce qui concerne la ligne des Italiens, elle est divisée en trois sous-catégories : originaires de Sicile, originaires du reste de l'Italie, originaires d'autres pays (Afrique du Nord, France, etc.). Dans ce tableau, seulement deux autres nationalités présentent des sous-catégories : Algériens et Tunisiens (sous-catégories : Musulmans ; Israélites)<sup>558</sup>. La répartition opérée par l'administration française sur le groupe des Italiens dévoile l'importance du sous-groupe des Siciliens dans les dynamiques démographiques tunisiennes, au point de les différencier de ceux du reste de l'Italie. Également intéressante est la répartition « originaire d'autres pays » qui confirme l'intérêt colonial, en vue d'une assimilation majeure, sur les Italiens d'Afrique. Les pays entre parenthèses de cette sous-catégorie (Afrique du Nord et France) reflètent l'importance démographique de ceux qui sont nés dans les différents sols français. Les sous-catégories utilisées par l'administration française pour les Italiens s'inscrivent dans un même cadre de pouvoir et de contrôle colonial autant que les catégories de juifs et de musulmans pour les Algériens et les Tunisiens.

Le faible nombre des individus naturalisés pour la période considérée est explicable par la force des liens familiaux entre les Italiens récemment installés en Tunisie et leur réseau d'origine. Émigrer en Tunisie, par ailleurs, signifie pour le migrant habiter dans un pays tellement proche de l'Italie qu'il ne pouvait pas exclure *a priori* un retour dans le lieu de départ après quelques années dans la Régence. Pour les générations successives, nées dans le Protectorat, intégrées dans la société

---

<sup>557</sup> Ivi, 1913, p. 24.

<sup>558</sup> Ibidem. On peut remarquer aussi dans la catégorie « nationalités » celle de « Alsacien-Lorrains » divisée par celle de « Allemands ».

d'accueil, le lien avec les lieux d'origine de leurs parents commence à devenir plus faible. L'option de se naturaliser signifie s'intégrer totalement dans la société coloniale franco-tunisienne. L'assimilation française est perçue par les autorités et les associations italiennes comme un danger et un péril qui menace leurs compatriotes en Tunisie. En plus, on ne peut pas sous-estimer dans le cadre communautaire italien un facteur de mépris envers ceux qui se naturalisent. Par exemple, en 1913, sur le journal *L'Unione* dans un petit article intitulé « Déserteurs ! » le journaliste communique la naturalisation de quatre italiens et d'un maltais, en concluant avec « sincères condoléances »<sup>559</sup>. Cette communication publique comme un nécrologie a d'un côté l'effet de déclarer la « mort » des tels individus en tant que citoyens italiens (et maltais) et, de l'autre, de les accuser publiquement de lâcheté et d'opportunisme en face de la communauté qu'ils ont « renié ». Mais est-ce que le refus de la nationalité italienne implique directement un reniement de la communauté d'origine ? et de quelle communauté parle-t-on ? Dans certains cas l'acquisition de la nationalité française affirmait une situation *de facto*, c'est-à-dire d'installation fixe et durable au cadre colonial tunisien, alors que la condition *de jure* – le maintien de la nationalité italienne – peut limiter des opportunités. En ce qui concerne les naturalisations de la période d'avant-guerre, on peut avancer des considérations en analysant les dossiers des Italiens requérant la nationalité française<sup>560</sup>. La plupart des requérants demandent la naturalisation en tant que couple marié, plusieurs fois avec des enfants : l'homme, qui souvent a un emploi fixe et garanti, fait demande pour lui-même et sa famille. Cela indique, comme pour le cas des générations successives, la volonté de se fixer dans le pays qui leur a offert des conditions meilleures et qui, en perspective, semble pouvoir continuer à les offrir. Dans d'autres cas le couple, jeune et sans enfants encore, vient de se marier en Tunisie et elle est composée des Italiens de différentes villes d'origine. La naturalisation dans ce cas pourrait indiquer le choix de fixer définitivement la nouvelle famille dans le pays de résidence du mari et de la femme en intégrant la nationalité française vue comme garantie pour le futur dans le contexte du Protectorat. Il n'est pas anodin de remarquer qu'un nombre considérable de

---

<sup>559</sup> *L'Unione*, Disertori !, 13 août 1913

<sup>560</sup> AQO, Correspondance politique commerciale 1897-1918, Tunisie, Justice, Naturalisation (1893-1915), art. 607-620.

naturalisés d'avant-guerre sont des employés dans les chemins de fer, notamment Bône-Guelma et Sfax-Gafsa, et certains employés dans des municipalités. Comme pour les cas précédemment cités de Spiteri, la nationalisation française des employés dans le domaine public est une pratique en usage du début du Protectorat. Sans impliquer forcément des contraintes par le haut (qui dans certains cas ont eu lieu), la naturalisation des cheminots leur ouvrait des perspectives de carrière au sein de l'entreprise publique qui, autrement, aurait été tôt ou tard empêchée à cause de leur nationalité d'origine. En tout cas, le nombre d'Italiens naturalisés pendant la période d'avant-guerre reste très limité, ce qui dévoile une inefficacité du discours assimilationniste français — au moins jusqu'au 1923 —. Les raisons du maintien de la nationalité d'origine des immigrants étaient à retracer d'un côté dans les Conventions de 1896 qui font de l'acquisition de la nationalité française un acte volontaire, individuel et exclusif, c'est-à-dire que les requérants en devenant Français cessent d'être Italiens. Le choix est donc important, avec la naturalisation l'immigré envisage de se fixer définitivement en Tunisie sans projet de retour durable dans son lieu d'origine. Les Conventions avaient permis aux immigrants de se fixer définitivement dans la Régence, en ayant presque les mêmes conditions que les Français et avec la possibilité d'un retour vers les lieux d'origine à quelques heures de bateau. La transmission de la nationalité aux nouvelles générations s'ajoute à la structure des réseaux migratoires qui forment des espaces fermés, des 'microcosmes' comme les définit Baldinetti<sup>561</sup>, délimités même d'un point de vue urbain comme on a pu voir dans les quartiers des « Petites Siciles ». Les Conventions de 1896 ont garanti une « force d'inertie » à la citoyenneté italienne en Tunisie : étant automatique elle s'applique aux nouvelles générations. Mais est-ce que ce microcosme italien fermé est seulement un produit social et économique des migrations ou y a-t-il un projet politique de le garder distinct du reste de la société tunisienne ? Si on a considéré les œuvres des institutions et associations italiennes, on ne peut pas sous-estimer l'effort d'une organisation mise en place pour défendre et construire un sentiment d'identité collective qui est censé unir les différentes couches sociales de la présence italienne en Tunisie. Loth écrivait qu'« il est regrettable de penser que, malgré l'abrogation des Capitulations et la reconnaissance

---

<sup>561</sup> BALDINETTI Anna, « Cittadinanza e comunità italiana nella Tunisia coloniale », op. cit.

formelle de notre autorité en ce pays par toutes les Puissances étrangères, un Italien puisse y naître, vivre et mourir à l'abri de notre drapeau sans que notre Administration en soit informée officiellement... »<sup>562</sup>. On pourrait ajouter que cet Italien hypothétique aurait pu même fréquenter toutes les écoles, jusqu'au lycée, participer aux activités associatives, culturelle et sportives, travailler dans des entreprises, ou boutiques, tout en dehors (au moins formellement) du système français. Le microcosme n'est pas seulement un produit économique et social, mais, pour le cas italo-tunisien, un projet politique et culturel de construction (ou tentative de construction de) d'identité nationale au-delà de la nation dans un territoire, celui de la Tunisie coloniale, fortement chargé de plusieurs tensions d'ordre colonial. De quoi ce microcosme est-il fait, comment l'idée de communauté italienne était-elle pratiquée, par qui et pourquoi ? Tel est le sujet qui sera traité dans la partie suivante.

---

<sup>562</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 441.

## Conclusion du chapitre.

L'exploitation coloniale (agricoles, industrielles et minières) attirent un flux migratoire italien qui atteint son maximum vers la fin du XIXe siècle. L'amélioration des transports et les variations du marché du travail international augmentent la mobilité migratoire, on peut se déplacer avec plus de facilité suivant les opportunités de travail. L'émigration d'Italiens vers la Tunisie suit ces tendances et elle se déplace vers d'autres destinations lors d'un arrêt de la croissance économique. C'est dans ce cadre que nous retrouvons des Italiens de Tunisie émigrant vers les Etats-Unis et, certains, revenant ensuite en Tunisie en passant par l'Italie. Comme dans le cadre migratoire américain des *Little Italies*, se forment également en Tunisie des quartiers de l'immigration italienne dont le tissu social est composé par les catégories démunies et marginalisées du système économique. La formation de ces quartiers et, plus en général, la présence d'une telle catégorie de migrants « européens » pauvres dans le milieu colonial, problématise la dichotomie coloniale. Ces migrants, même s'ils sont « Européens », sont l'objet d'une racialisation de la part des colonialistes français. Ceux-ci infériorisent les Siciliens et les Sardes en les racialisant, et donc en essentialisant leur conditions économiques et sociales. Les migrants sont vus par le pouvoir colonial comme un péril pour l'ordre du Protectorat, en tant que ressortissants d'une puissance étrangère qui pourrait garder des intérêts sur la Régence. La peur d'un coup de main ou d'un complot a son origine dans la prépondérance démographique des Italiens par rapport aux Français. Leur quantité et leur établissement dans les villes et surtout dans les campagnes sont vus comme des éléments de danger pour la prédominance politique de la minorité dominante française sur la Régence. En même temps, ces immigrés peuvent devenir les candidats idéals pour garantir ce même pouvoir colonial, une fois qu'ils seront assimilés et naturalisés dans un *melting-pot* colonial qui vise la « francisation » des différentes populations allogènes du Maghreb.

## **Conclusion de la première partie.**

Au cours de ce premier volet de notre recherche, nous avons analysé trois enjeux incontournables qui définissent la présence italienne dans la Régence. Les contacts méditerranéens et l'installation en Tunisie de groupes provenant de la péninsule et de ses îles, ont joué un rôle très important dans les dynamiques italiennes et tunisiennes à la fin du XIXe siècle. La présence diachronique de populations italophones dans le territoire tunisien relève d'une histoire qui connecte depuis longtemps les deux rives de la Méditerranée. L'unification italienne en 1861 avec l'union des différents protection consulaires, forme officiellement en Tunisie la catégorie de « ressortissant italien » dans laquelle convergent les différentes expériences et parcours, individuels et collectifs, qui d'Italie avaient conduit ces Italiens en Tunisie. L'occupation de la Tunisie en 1881 de la part de la France engendre de fortes tensions diplomatiques entre Paris et Rome. Les Conventions de 1896 tout en reconnaissant la protection française sur la Régence, concèdent à l'Italie des garanties qui forment l'espace juridique d'action de la communauté. Le maintien de la nationalité aux nouvelles générations, et des écoles, des associations et de l'hôpital, permettent la production et la reproduction en Tunisie d'Italiens et donc d'italianité. Les vagues migratoires de la fin de siècle en bouleversant la composition sociale de la présence italienne, obligent les institutions consulaires et les associations communautaires à se confronter avec la question sociale. En même temps, l'administration coloniale ne reste pas indifférente à cette croissance démographique qui dépasse largement celle des Français dans leur Protectorat. Les discours de racialisation des migrants italiens s'ajoutent à un projet d'assimilation qui, pourtant, ne peut que se faire par voie individuelle et volontaire, les Conventions ne permettant pas les naturalisations automatiques. Mais le maintien d'office du statut juridique d'Italien ne suffit pas pour lier l'individu à la nation, encore plus s'il s'agit d'un expatrié. Il est nécessaire que le système communautaire italien s'engage afin que ces migrants restent, et deviennent, des Italiens.



## DEUXIÈME PARTIE : UBI BENE

### IBI PATRIA<sup>563</sup>

---

<sup>563</sup> Expression utilisée par Carrère, ambassadeur français à Rome, à l'égard de la naturalisation des Italiens en Tunisie cf. AQO, ART 103, 15/6/1900 L'expression latine provient de CICERO Marcus Tullius, *Tusculanae Disputationes*, Liber V, § 108, la version originale est « *Patria est, ubicumque est bene* » (la Patrie est là où on se sent bien).

Le discours assimilationniste pour la naturalisation des Italiens du Protectorat se fonde sur l'avantage — tant économique que social — que les immigrés obtiendraient dans l'acquisition de la nationalité française. Les intérêts économiques des Italiens installés en Tunisie favoriseraient à l'intégration dans la nouvelle patrie qui, pourtant, n'est pas la Tunisie, mais la France. Pour un Italien devenir Français dans le Protectorat de Tunisie signifie devenir un agent, un élément, du système colonial, et donc de faire partie de la colonisation française. Le Protectorat et son système d'exploitation, de hiérarchie et de privilèges pour les Français, deviendrait la nouvelle « *patria* » qui garantissait le « *bene* » des immigrés, c'est-à-dire les meilleures conditions de vie que ceux-ci avaient obtenues grâce au choix migratoire. Les opportunités, les améliorations économiques, les meilleures conditions de vie — le « *bene* » — sont la voie principale, le pôle d'attraction pour s'intégrer et s'assimiler à la « *patria* » française. Mais qu'est-ce qui se passe si le « *bene* » des immigrés ne concerne pas le cadre français ? Au cours de la première partie de ce travail de recherche, on a mis en exergue l'importance des Conventions du 1896 pour la présence italienne dans le Protectorat français de Tunisie, en soulignant le degré d'autonomie et d'action que les institutions et activités italiennes possèdent dans ce contexte colonial. Si les entreprises, boutiques, fermes, en Tunisie continuent leurs activités tout en gardant la nationalité d'origine des propriétaires et des travailleurs italiens, quel besoin d'accéder à la « *patria* » française ? Les Conventions garantissent leurs intérêts et la transmission de leur nationalité italienne d'origine aux descendants, la quantité démographique de la population italienne immigrée permet la formation de « microcosmes » ou d'espaces sociaux familiers aux immigrés. Au-delà des cas de naturalisation des employés italiens dans les chemins de fer, le reste des Italiens — pour la période concernée — n'a pas le besoin ni la nécessité, pour le moment, de demander la naturalisation volontaire. Les activités et surtout les institutions italiennes reproduisent un système national étranger dans le contexte tunisien. C'était également le cas pour la France en Tunisie, même si, d'une « légitimité » coloniale plus forte dérive une organisation plus efficace et capillaire sur le territoire de la Régence. Certes, il ne s'agit jamais d'un condominium franco-italien, l'administration française est très attentive sur les activités de la communauté italienne afin de la contrôler ou de ne pas faire augmenter son influence sur le pays

maghrébin. La citation de Loth<sup>564</sup> sur la possibilité pour un Italien de naître, vivre, travailler (on pourrait ajouter : s'instruire, se marier et mourir) en Tunisie, tout en restant à l'intérieur du cadre communautaire italien, nous fait percevoir la solidité de ce réseau social, institutionnel et associatif qui le composait. Pour ceux qui sont à l'intérieur de ce cadre communautaire, le « *bene* » provenant du contexte tunisien ne conduit pas à la nationalité française. Si l'installation du Protectorat et du système colonial a permis un certain développement économique qui attire les immigrants italiens, ceux-ci se retrouvent souvent dans un espace peuplé par leurs compatriotes, dans lequel la langue italienne et surtout ses dialectes sont répandus. Le réseau migratoire et les structures associatives permettent la formation d'une idée d'appartenance collective. La catégorisation juridique de leur statut de ressortissant du royaume aide fortement à créer un lien commun. Les migrants d'Italie, de Sicile et de Sardaigne, se retrouvent en Tunisie réunis dans la catégorie d'« Italiens ». Dans le contexte pluricommunautaire tunisien, en se comparant avec des groupes différents, les migrants provenant du royaume découvrent leur appartenance italienne au moins d'un point de vue légal et diplomatique. En contact avec les autres nationalités présentes — comme les Tunisiens, les Maltais et les Français —, les Italiens débarqués dans la Régence doivent prendre en considération leur appartenance à la catégorie nationale d'Italien. Il est beaucoup plus rare considérer concrètement l'idée d'une appartenance collective nationale qui aille au-delà du cadre local ou régional quand ils sont dans leurs lieux d'origine, dans le royaume. En présence d'autres nationalités, ayant aussi des statuts différents du leur en situation coloniale, les migrants italiens connaissent les limites, mais aussi les avantages de leur condition d'expatriés en Tunisie. Dans les chapitres précédents, on a eu l'occasion de présenter des cas de criminels qui utilisèrent à leur avantage l'appartenance à la nationalité italienne pour échapper à la justice. Ces cas montrent comment l'appartenance italienne peut donner des avantages dans le contexte tunisien, par exemple, en excitant les rivalités nationales pour prendre le temps nécessaire pour s'enfuir de la Régence avant son arrestation, comme c'est le cas de De Vita. Au-delà de ces escamotages légaux, dans certains cas, l'appartenance nationale italienne en Tunisie peut être occasion d'avantages sociaux et

---

<sup>564</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 208-210.

d'opportunités économiques. Le système scolaire italien a un rôle incontournable dans la construction de l'italianité en Tunisie. Il est géré par des notables locaux et par des professeurs qui bénéficient de la situation tunisienne, tant d'un point de vue économique — la carrière des professeurs — que sociale — le prestige des notables. Pour eux le « *bene* » provenait de la « *patria* » italienne, l'attention et surtout les financements de Rome pour le réseau scolaire et associatif rendent l'italianité en Tunisie le « *ubi bene ibi patria* » de certains professeurs et notables. Également, le réseau associatif italien forme des conditions de promotion sociale ou d'aide économique, réservées aux ressortissants du royaume. Les associations gérées par les notables italiens seront analysées en tant qu'organismes sociaux faisant office de corps intermédiaires entre la communauté (ou sa représentation) et les institutions étatiques (tant italiennes que françaises), et de chaînes de transmission entre les couches sociales de l'immigration italienne. Les membres de la classe aisée qui géraient les institutions communautaires (écoles, associations) s'inscrivent dans la catégorie de notables qui pourtant n'efface pas la conflictualité et le dynamisme interne au groupe social dans un rapport entre dominants et dominés. La perspective bourdieusienne nous permettrait de comprendre les logiques de pouvoir social et d'hégémonie interne au groupe des notables italiens de Tunisie, leur gestion et représentation de l'italianité et leur rapport avec la couche populaire de la présence italienne locale. Il s'agit de considérer les raisons et les pratiques sociales de ce processus de *nation-building*<sup>565</sup> italien dans le contexte franco-tunisien, en suivant la perspective tracée par Anderson des « *imagined communities* »<sup>566</sup> et définie par Stoler pour les contextes coloniaux<sup>567</sup>. Dans cette analyse, on ne peut pas considérer

---

<sup>565</sup> HOBBSAWM Eric John, *Nations and nationalism since 1780: programme, myth, reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 2001.

<sup>566</sup> ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism...*, op. cit.

<sup>567</sup> « Not only white settlers but the more transient European residents in the colonies were occupied with social and political concerns that often pitted them against policy makers in the metropole as much as against the colonized. Colonizers themselves, however, were neither by nature unified nor did they inevitably share common interests and fears, their boundaries – always marked by whom those in power considered legitimate progeny and whom they did not – were never clear. On the contrary, I argue that colonizers live in what has elsewhere been called 'imagined communities' (Anderson) – ones that are consciously created and fashioned to overcome the economic and social disparities that would in other contexts separate and often set their members in conflict » STOLER Ann Laura, « Rethinking Colonial Categories: European Communities and the Boundaries of Rule », *Comparative Studies in Society and History*, 31-1, 1989, p. 137.

la classe populaire, la *working class*, italienne seulement comme un objet passif. Le mouvement ouvrier et syndical naît en Tunisie grâce aussi au concours des Italiens. Au cours des chapitres qui suivent, nous voulons questionner si et comment l'expérience du mouvement ouvrier italo-italophone de Tunisie se rapporte au concept de nation et d'appartenance italienne. Les corporations de métier, faisant office de ligue syndicale, composée par des Italiens, sont des regroupements dans lesquels une autre idée d'appartenance collective pourrait prendre place, différente de celle proposée par les associations « officielles » italiennes — c'est à dire celles garanties par les Conventions —. Dans le milieu populaire, les relations intercommunautaires créent une mixité linguistique, une sorte de réédition siculo-franco-tunisienne d'une *lingua franca* ou d'un *pidgin* créole<sup>568</sup>. Pourtant, une telle langue n'a pas la dignité de langue écrite sauf dans certains scènes parodiques ou dans les pages d'un journal humoristique italo-tunisien *Simpaticuni*<sup>569</sup>. La question linguistique devient alors centrale pour définir l'espace communautaire imaginaire d'action. Enseigner, utiliser et écrire la langue italienne « standard » dans le contexte migratoire tunisien où la plupart des Italiens étaient dialectophones, vise à construire un lien collectif entre les différents Italiens, et, en même temps, une idée d'Italie en Tunisie.

---

<sup>568</sup> DAKHLIA Jocelyne, *Trames de langues: usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Paris, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2004. EADEM, *Lingua franca*, Arles, Actes Sud, 2008.

<sup>569</sup> Cf. BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia: storia e società...*, op. cit, p. 195. SOMAI Ahmed, *Le laboratoire linguistique du journal Simpaticuni*, dans INSTITUT SUPERIEUR D'HISTOIRE DU MOUVEMENT NATIONAL, *Les relations tuniso-italiennes dans le contexte du Protectorat: Tunis les 12 et 13 mars 1999*, Tunis, Institut Supérieur d'Histoire de Mouvement National, 1999, p. 193-211.

En ce qui concerne une analyse linguistique du journal cf. ZLITNI Mériem, *Contacts de langues (italien, sicilien, arabe): le cas du journal italien « Simpaticuni » (Tunis, 1911-1933)*, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Paris 10-Nanterre, Paris, 2015.

#### **4) Apprendre la patrie.**

Les études sur le *nation-building* ont souligné l'importance de l'instruction scolaire pour la création des identités nationales dans une population<sup>570</sup>. En 1990, l'historien anglais Eric J. Hobsbawm écrit à propos de la volonté des États-nations, pendant le XIXe siècle, de répandre l'idée de la nation à travers l'école pour faire de ses habitants, des « citoyens », des « compatriotes » partageant entre eux un commun lien national : « *Naturally states would use the increasingly powerful machinery for communicating with their inhabitants, above all the primary schools, to spread the image and heritage of the 'nation' and to inculcate attachment to it and to attach all to country and flag, often 'inventing traditions'...* »<sup>571</sup>. Plusieurs travaux ont montré la diffusion, les transferts culturels et la circulation des pratiques de nationalisation des sociétés pendant le XIXe siècle<sup>572</sup>. Le cas national italien dans son aspect de nationalisation à travers la culture et l'instruction a été analysé par Soldani et Turri<sup>573</sup>. Mais l'intérêt historiographique très rarement s'est dirigé vers l'analyse des processus scolaires de *nation-building* italien hors de la nation<sup>574</sup>. On a négligé notamment les dynamiques de ce processus dans les contextes coloniaux ou migratoires, en étudiant plus souvent sur comment ces espaces extérieurs ont influencé l'identité nationale italienne « métropolitaine »<sup>575</sup>. L'effort tant de l'État italien libéral que des communautés expatriées pour transmettre la langue et la culture italienne aux émigrants et à leurs descendants démontre la volonté, ou au moins la tentative, de « faire des Italiens » aussi dans des contextes étrangers.

<sup>570</sup> PROST Antoine, « École et Nation » dans BALLINI Pier Luigi et PECOUT Gilles, *Scuola e nazione in Italia e in Francia nell'Ottocento: modelli, pratiche, eredità nuovi percorsi di ricerca comparata*, Venezia, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, coll.« Biblioteca luzzattiana », n° 14, 2007, p. 1-17.

<sup>571</sup> HOBBSAWM Eric John, *Nations and nationalism since 1780...* op. cit., p. 91.

<sup>572</sup> THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales*, op. cit. et HOBBSAWM Eric J., « Mass-producing traditions : Europe 1870-1914 », chapitre VII dans IDEM et RANGER Terence O. (éd.), *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, 1992.

<sup>573</sup> SOLDANI Simonetta et TURI Gabriele, *Fare gli Italiani: scuola e cultura nell'Italia contemporanea*, Bologne, Il Mulino, 1993.

<sup>574</sup> CHOATE Mark Irwin, « Identity politics and political perception in the European settlement of Tunisia: The French colony versus the Italian colony », 8, 2007, p. 97-109, coll.« French Colonial History » ; FRANZINA Emilio, *Una patria espatriata. Lealtà nazionale e caratteri regionali nell'immigrazione italiana all'estero (secoli XIX e XX)*, Viterbo, Edizioni Sette Città, 2014.

<sup>575</sup> PROGLIO Gabriele, *Libia 1911-1912. Immaginari coloniali e italianità*, Milan, Mondadori, 2016 ; FINALDI Giuseppe Maria, *Italian national identity in the scramble for Africa. Italy's African Wars in the Era of Nation-building, 1870 - 1900*, Bern, Peter Lang, 2009.

Comment concrètement est pratiquée et transmise l'idée de patrie italienne dans le contexte qui nous intéresse ? Les études sur les écoles italiennes à l'étranger ont visé le système général d'organisation dans leur rapport avec l'évolution tant sociale que législative de l'émigration et de l'instruction publique italienne<sup>576</sup>. Une analyse sur l'évolution du système scolaire italien en Tunisie est donc nécessaire pour comprendre les possibilités et les limites de cette institution ainsi que pour analyser les enjeux conflictuels avec l'autorité française<sup>577</sup>. Si l'enseignement italien et l'enseignement de l'italien en France sous la Troisième République sont des enjeux de politique internationale et culturelle<sup>578</sup>, en situation coloniale tunisienne les contradictions ne peuvent que s'amplifier à cause des rivalités coloniales franco-italiennes. La question de l'instruction implique le prestige du pays protecteur dans son Protectorat autant que son rôle, sa « mission civilisatrice » avec laquelle il justifie et légitime l'occupation<sup>579</sup>. Une concurrence obstinée sur ce domaine de la part des institutions italiennes pourrait mettre en péril la légitimation culturelle de la France en Tunisie et donc son pouvoir<sup>580</sup>. Francesca Di Pasquale, dans sa contribution sur les enseignants italiens dans les écoles libyennes pendant l'époque coloniale, a démontré l'intérêt de cette analyse dans des perspectives d'histoire sociale et culturelle<sup>581</sup>. Comme dans le cas libyen illustré par Di Pasquale, les enseignants des écoles italiennes de Tunisie sont considérés comme des avant-gardes de la Patrie, avec le but de protéger et diffuser une italianité menacée — selon le

<sup>576</sup> SALVETTI Patrizia, « Le scuole italiane all'estero », dans Piero BEVILACQUA, Andreina DE CLEMENTI et Emilio FRANZINA (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana...*, op. cit., p. 535 – 550 ; FLORIANI Giorgio, *Scuole italiane all'estero: cento anni di storia*, Rome, A. Armando, 1974.

<sup>577</sup> Un premier étude sur la question scolaire italienne dans le Protectorat français de Tunisie a été faite par SALMIERI Adrien, « Sur quelques aspects organisationnels de l'école italienne en Tunisie, 1863-1943 », dans Silvia FINZI (éd.), *Memorie italiane di Tunisia*, Tunis, Ambasciata d'Italia - Éditions Finzi, 2000.

<sup>578</sup> DUBOIS Jérémie, *L'enseignement de l'italien en France (1880-1940): Une discipline au cœur des relations franco-italiennes*, Ellug, Université Stendhal, 2015.

<sup>579</sup> BEN FRADJ Chokri, *Un combat laïque en milieu colonial: discours et œuvre de la Fédération de Tunisie de la Ligue française de l'enseignement 1881-1955*, Paris, l'Harmattan, 2004.

<sup>580</sup> En ce qui concerne l'enseignement religieux dans le Protectorat les écoles chrétiennes et juives avaient adopté la langue française en réduisant ou en effaçant l'usage de la langue italienne. Pour le cas catholique cf. ARNOULET François, « L'enseignement congréganiste en Tunisie aux XIXe et XXe siècles », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 72-1, 1994, p. 26-36 ; pour le cas juif cf. HAGEGE Claude et ZARCA Bernard, « Les Juifs et la France en Tunisie. Les bénéfices d'une relation triangulaire », *Le Mouvement social*, 197, 2001, p. 9-28.

<sup>581</sup> DI PASQUALE Francesca, « 'Sentinelle avanzate della patria lontana'. Gli insegnanti in Libia in epoca coloniale (1911-1943) » dans DORE Gianni, GIORGI Chiara, MORONE Antonio M. et ZACCARIA Massimo (éd.), *Governare l'Oltremare: istituzioni, funzionari e società nel colonialismo italiano*, Roma, Carocci, 2013.

discours nationaliste — par l'administration coloniale française. L'engagement patriotique de cette catégorie professionnelle se traduit par une légitimité sociale au sein de la communauté, comme le montre le prestige et l'influence acquis par certains professeurs. L'étude de Bardinnet sur le rôle des écoles italiennes au Caire dans la construction d'un sentiment de lien national italien<sup>582</sup>, dévoile, pour le cas égyptien, la richesse d'orienter l'intérêt vers les communautés italiennes des espaces coloniaux non italiens. L'impact social de ce projet national avait comme destinataires les enfants d'âge scolaire, les élèves qui se forment dans ce cadre institutionnel d'italianité expatriée. Pour cette raison, une analyse, avec les sources disponibles, de la réception de l'enseignement italien sur la population scolaire permettrait de comprendre l'efficacité concrète de l'italianisation des immigrés. Inscrire l'expérience éducative et scolaire italo-tunisienne dans une perspective historiographique de *nation-building* pourrait nous être utile pour comprendre si, et comment, la construction sociale et culturelle de la nation et de son imaginaire peut se passer au-delà de ses confins géographiques, mais à l'intérieur de son imaginaire national. Si la nation est son discours, sa narration, selon Bhabha<sup>583</sup>, alors la construction du discours national italien en Tunisie est la construction d'une Italie en Tunisie. La communauté imaginée italienne s'apprend en Tunisie.

---

<sup>582</sup> BARDINET Marie-Amélie, « Le scuole italiane al Cairo: fattore d'identità fra nuova e vecchio emigrazione ( 1861 - 1915) », *Altreitalie*, 42, janvier 2011, p. 81-93.

<sup>583</sup> BHABHA Homi K. (éd.), *Nation and narration*, London ; New York, Routledge, 1990.



#### 4.1) Le système scolaire gouvernemental italien en Tunisie

##### *Les écoles comme facteur de pouvoir*

Les écoles nationales à l'étranger ont été tout de suite perçues comme facteur de prestige national pour les pays où elles sont établies. Symbole d'influence culturelle, la présence d'écoles étrangères montre les liens et les alliances avec les pays, dont ces écoles sont les représentantes. Les écoles religieuses ne remplissent pas forcément la même fonction d'agent politique étatique que les écoles nationales – gérées directement par le gouvernement – pouvaient avoir. En ce qui concerne l'enseignement de l'italien en Tunisie, les premières expériences scolaires naissent bien avant la constitution d'un état unitaire italien par initiatives privées de patriotes et exilés du Risorgimento. Cela démontre — encore une fois — d'un côté la vitalité politique des migrants venant d'Italie à telle époque ; de l'autre, le rôle de la Régence beylicale comme pays d'accueil pour les migrants politiques de la Péninsule. Corrado Masi écrit, en 1938, que la première attestation d'enseignement de la langue italienne en Tunisie remonte au 1816 grâce à une couple de Vénitiens, les Neuman<sup>584</sup>. Des exilés napolitains, Luigi Visconti et Luigi La Rotonda, en 1828, fondent la première école privée italienne ouverte aussi aux Tunisiens<sup>585</sup>. Quelques années après, en 1831, c'est le tour des Pompeo et Ester Sulema réfugiés politiques livournais qui fondent la première école laïque en Tunisie, dont les enseignements sont dispensés en italien. À cause de problèmes d'ordre économique, les Sulema s'associent à l'abbé Bourgade, Français, qui reçoit pour cette école les subventions de son État<sup>586</sup>. En 1840, peut-être à cause de l'ingérence catholique dans l'école, les Livournais Morpurgo, Luisada et Salone établissent une autre école destinée aux Israélites<sup>587</sup>. Bien évidemment, comme il s'agit d'initiatives privées et bien avant la formation de l'état unitaire, ces écoles ne rentrent pas dans le cadre d'écoles nationales à l'étranger. Après 1861, nous pouvons apercevoir une volonté politique d'établir des institutions éducatives qui s'inscrivent parmi les intérêts du nouvel État,

---

<sup>584</sup> MASI Corrado, *Gente nostra nel Mediterraneo occidentale*, Bologne, L. Cappelli, 1938, p. 91.

<sup>585</sup> GALLICO Augusto, *Tunisi, i berberi e L'Italia nei secoli*, Ancône, La Lucerna, 1928, p. 231.

<sup>586</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie & en Algérie...*, op. cit., p. 376.

<sup>587</sup> BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia: storia e società : 1838-1956*, op. cit, p. 23.

en train d'unifier politiquement les populations de la Péninsule et des îles sardes et siciliennes. Pour le cas italo-tunisien, nous considérons l'importance politique d'établir ces institutions éducatives dépendantes du gouvernement royal, déjà au lendemain (littéralement) de l'unification italienne. Moins de six mois après la proclamation du royaume d'Italie le 17 mars, le président du conseil Bettino Ricasoli, depuis Turin, envoie au consul Mathieu un questionnaire sur les structures scolaires européennes en Tunisie. Le questionnaire concerne le coût pour le gouvernement de Turin du financement du projet d'établissement d'une école chrétienne proposé par la mission catholique gérée par le vicaire apostolique local<sup>588</sup>. Le consul, qui envoie le 17 septembre à Ricasoli les réponses reçues par le vicaire, n'hésite pas à commenter ce projet comme contraire aux intérêts nationaux italiens, en expliquant ses limites politiques et les raisons d'ordre national qu'il faut respecter:

« Les écoles en question sont sous le haut patronage de la France : sous ses ailes furent commencées et promues ; elle en promut les intérêts, et elle en est la principale protectrice. N'importe quelle subvention (...) ne ferait possiblement qu'accroître le prestige de la France (...) En fait, personne ne pourrait penser au futur commercial de l'Italie indépendante et unifiée sans se tourner vers l'Orient et, avant tout, vers cette Régence (...) ici sont vivantes pour l'Italie les traditions d'un glorieux passé. Du moment que nous ne serions pas une Nation en morceaux, mais intègre, si nous savons profiter de l'intelligente activité qui distinguait nos ancêtres (...) nous pouvons redevenir en premier ligne vers l'Orient... »<sup>589</sup>

Cet extrait dévoile comment dès le début la question des écoles, de l'éducation, se charge de significations politiques dans un cadre de compétition avec les autres pays influents sur la Régence. Bien avant l'installation du Protectorat français, et même avant l'établissement de la Commission financière, les contrastes en Tunisie entre la France et le nouvel état italien impliquent le cadre culturel et scolaire. L'école est donc pensée comme un outil pour affirmer la souveraineté et

---

<sup>588</sup> Cf. ASDMAE, Moscati VI, b. 849, Agenzia e Consolato Generale in Tunisi 1861, questionnaire du ministère au consul, Tunis, 1 septembre 1861.

<sup>589</sup> «Le scuole in quistione sono sotto l'alto patrocinio della Francia : sotto i suoi auspici furono iniziate e promosse ; essa ne propugna gl'interessi, e ne è la principale protettrice. Qualunque sovvenzione (...) non farebbe che possibilmente accrescere il prestigio della Francia (...) Difatti, nessuno potrebbe pensare all'avvenire commerciale dell'Italia indipendente ed una senza volgere gli occhi all'Oriente e pria di tutto a questa Reggenza (...) qui sono tuttavia vive per l'Italia le tradizioni di un glorioso passato. Dacché non saremo più una Nazione a pezzi ma intera, se sappiamo far uso d quella intelligente operosità che distingueva i nostri antichi (...) possiamo tornare ad essere in prima linea verso l'Oriente...» Ivi, 17 Settembre 1861.

l'indépendance de l'Italie par rapport aux autres États. Pour cette raison le consul Mathieu déconseille fortement la subvention italienne dans un projet plus ou moins géré par la France et l'Église catholique, duquel le royaume ne peut tirer aucun avantage. La volonté d'établir des écoles et des institutions éducatives italiennes autonomes ne vise pas seulement les Italiens de la Régence, mais aussi les autres étrangers de la Régence, dans un véritable plan de rayonnement culturel de l'Italie sur la Tunisie :

« Les différentes nationalités chrétiennes dans ces régions ont nécessité de recevoir l'éducation de l'Europe: si elles la reçoivent à travers les Italiens (...) et si elles sont éduquées chez eux à la manière italienne [*Italianamente*], ils seront prêts à payer en avantages économiques ce protectorat moral qu'on leur donne. Si l'on me concède que l'Orient est un pays où les influences des différentes nations sont en compétition, et que les plus puissantes ou les plus actives tendent à accroître la leur et à donner un caractère national à cet incivilement emporté qu'il est en train de se développer, vous seriez d'accord avec moi, par conséquent légitime, que tout ce que tend à l'acquisition de cette influence doit être discuté, examiné et protégé. Une École italienne, dirigée par des Italiens et fondée par eux, sous le haut patronage du Gouvernement royal, grâce à une souscription nationale, voilà c'est qu'à mon avis favoriserait grandement la mission préparatoire d'influence qui peut former le but de l'avenir politique italien dans cette Régence... »<sup>590</sup>

Dans cet extrait du rapport consulaire émerge clairement le lien entre l'influence culturelle que l'Italie, maintenant unifiée, aurait dû prétendre en Tunisie et le résultat tant économique que politique qu'une telle influence aurait apporté au royaume. Le consul Mathieu<sup>591</sup> n'hésite pas à présenter la nécessité de fonder une

---

<sup>590</sup> « Le diverse nazionalità cristiane in queste regioni, hanno d'uopo di ricevere dall'Europa l'educazione: se essi la riceveranno col mezzo d'Italiani (...) ed educati in casa loro Italianamente, saranno pronti a pagare in vantaggi economici quel protettorato morale che loro viene impartito. Ora se mi si concede che l'Oriente è un paese dove gareggiano fra loro le influenze delle diverse Nazioni Europee e che le più potenti o le più operose tendono ad accrescervi la propria e dare il carattere nazionale a quell'incivilimento importato che si va sviluppando, mi si deve accordare pure, per conseguenza legittima, che tutto ciò che tende all'acquisto di questa influenza deve essere discusso, esaminato e protetto. Una Scuola Italiana, diretta da Italiani e da essi fondata sotto gli auspici del Regio Governo, per sottoscrizione nazionale, ecco quello che a mio credere avanzerebbe di gran lunga quella missione preparatoria d'influenza che può formare lo scopo dell'avvenire politico Italiano in questa Reggenza... »  
Ibidem.

<sup>591</sup> Il fut techniquement le dernier consul sardo-piémontais, étant donné que Fasciotti est le premier à être nommé officiellement comme consul italien en Tunisie.

école italienne en Tunisie comme une première étape pour un non-défini « avenir politique italien » dans la Régence. L'appellation d'Orient en tant qu'« un pays », efface les différences entre les pays extra-européens de la côte sud de la Méditerranée. La notion d'« Orient » dans cet extrait a ici une connotation strictement orientaliste<sup>592</sup> et pas du tout géographique. Si l'on ne considère que d'un point de vue strictement géographique une grande partie de la Péninsule italienne se trouve à Est, donc à l'orient, de la Tunisie. Cet « Orient » géographiquement vague, mais politiquement défini, Mathieu le décrit comme une proie pour les « différentes nations » européennes « en compétition » entre elles. Nous remarquons comment le consul lie la question de l'école avec celle d'une influence sur la Tunisie. Le projet du consul vise des buts colonialistes, la reprise rhétorique d'un « glorieux passé » donne la légitimité historique pour un rayonnement italien dans la Méditerranée. En 1861, avec Turin comme capitale du royaume, Rome sous le pouvoir pontificale, le Sud en révolte, et un État italien à organiser<sup>593</sup>, le « glorieux passé » séduit déjà les rêves de certains Italiens avec des projets de domination sur la Méditerranée. L'attitude expansionniste du projet scolaire italien soutenue par le consul Mathieu se dévoile aussi dans la population à laquelle il fait référence. Avec l'expression de « les différentes nationalités chrétiennes », Mathieu entend aller au-delà des différents groupes italiens de Tunisie, réunis maintenant sous son consulat. Il s'adresse à tous les autres « *Euro-Tunisians* », « *Crypto-Europeans* »<sup>594</sup>, ou individus « au statut national mal défini »<sup>595</sup>, qui pourraient intégrer le groupe italien, considérant aussi la diffusion à l'époque de la langue italienne dans la Régence<sup>596</sup>. Une « italianisation », à travers l'instruction, de cette catégorie intermédiaire, composée pour la plupart de marchands faisant du commerce entre les nations européennes et la Régence, permettrait aux intérêts italiens de se servir d'une élite bien intégrée au contexte beylical. Comme pour les autres enjeux, la question

---

<sup>592</sup> SAID Edward W., *Orientalism*, Londres, Pantheon Books, 1978.

<sup>593</sup> Sur le processus de construction de l'organisation étatique du nouvel État italien après le 1861 cf. Pécout, naissance de l'Italie... PECOUT Gilles, *Naissance de l'Italie contemporaine, 1770-1922*, Paris, A. Colin, 2004.

<sup>594</sup> CLANCY-SMITH Julia Ann, *Mediterraneans: North Africa and Europe in an Age of Migration...*, *op. cit.*, p.343.

<sup>595</sup> PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie: histoire de la communauté française de Tunisie, 1814-1883*, Paris, Riveneuve éditions, 2015, p. 455.

<sup>596</sup> Ganiage en faisant référence à la Tunisie du 1860, écrit « ce pays où tout le monde parlait italien » GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie...*, *op. cit.*, p. 163.

scolaire italienne se modifie après l'installation du Protectorat français. Trop tard pour essayer d'établir une hégémonie culturelle sur la classe aisée du groupe européen ou euro-tunisien, l'organisation scolaire italienne à la fin du siècle doit faire face à l'augmentation de la population italienne et, en même temps, à la concurrence du système français. Au lieu de répandre la langue et la culture italienne à toutes « les nationalités chrétiennes » comme le voulait Mathieu en 1861, après 1881 il s'agit plutôt d'adopter une stratégie « défensive », en s'adressant principalement aux immigrés provenant du royaume. Bientôt le réseau scolaire italien en Tunisie ne suffit plus aux besoins de la présence italienne. Le problème d'immigrés italiens n'arrivant pas à obtenir une éducation nationale est souligné, en 1889, par Lorenzo Spiteri de Sfax. Il écrit au consul à Tunis pour : « communiquer au gouvernement royal l'état anormal dans lequel est cette Colonie qui, à cause du manque de Culture nationale, rassemble à un garçon costaud et fort, mais ignorant pour ne pas avoir reçu une instruction régulière tant littéraire qu'éducative et pour cette raison il est abandonné à soi-même, comment doit-il devenir ce garçon ? »<sup>597</sup>. Entre l'établissement de la protection française sur la Tunisie et les Conventions du 1896, la question franco-italienne sur la Tunisie implique les écoles et donc les élèves. Bien évidemment à l'école, on n'apprend pas seulement une langue ou des savoirs neutres ; mais elle est un lieu de transmission, de production et de reproduction, des valeurs et des idées. Si le but français est d'assimiler les Italiens ou en tout cas, de les limiter en tant que menace étrangère, éduquer dans des écoles françaises des enfants d'Italiens pouvait être le moyen parfait pour s'en assurer une assimilation future. Dans le cas décrit par Spiteri, il semble que l'enseignement religieux français à Sfax vise à affaiblir l'image de l'État italien en discréditant ses héros nationaux et à recueillir informations et renseignements sur les Italiens de la ville de Sfax :

« Ici existe un Comité permanent français (...) ayant l'office de surveiller et espionner les Italiens particulièrement agités, collectant

---

<sup>597</sup> «...comunicare al Regio governo lo stato anormale in cui versa questa Colonia che per mancanza di Coltura Nazionale rassomiglia a quel ragazzo robusto e forte ma ignorante per non avere ricevuto regolare istruzione sia letteraria che educativa e perciò abbandonato a se stesso, cosa deve crescere questo ragazzo ? » ASDMAE, Serie Politica A, b. 123, f. « licenziamento di impiegati italiani in Tunisia 1888-1889 », lettre de Lorenzo Spitaleri au consul, Sfax, 6 avril 1889.

renseignements sur leur compte et pour prendre les mesures qu'ils croiront nécessaires à leurs intérêts ; de tel Comité font partie les *Frèr* (sic) et les *Sœurs* des écoles de Saint Joseph, ils interrogent nos enfants de tout ce qu'ils veulent savoir, dans cette façon jésuitique ils sont renseignés de tout ce qui passe ou on fait en famille. Je sus cela grâce à mes enfants et mes neveux qui pratiquent leurs écoles (ne pouvant pas fréquenter les nôtres, car elles ne sont pas encore ouvertes) dans lesquelles on apprend que Garibaldi était un bandit, le Roi d'Italie un usurpateur excommunié, Rome la capitale du Pape Roi, l'Italie une bagatelle par rapport à la Grande Nation et ainsi de suite. Je demande, qu'est-ce qu'on attend pour couper ces obscénités et pour réclamer réparation ? »<sup>598</sup>

La lettre de Spiteri au consul à Tunis dévoile le conflit et la lutte politique qui ont lieu dans les écoles de la Régence. Les accusations contre Garibaldi, le Roi et la légitimité de Rome en tant que capitale italienne visent exactement à ébranler chez les élèves d'origine italienne tout sentiment d'appartenance à la patrie d'origine de leurs parents. Par ailleurs, dans ces accusations, nous remarquons une critique profondément catholique, produit du conflit entre l'État italien et l'Église catholique à l'époque<sup>599</sup>. L'accord entre la France et l'Église catholique sur la Tunisie permet une action libre pour ses activités religieuses catholiques à condition que le haut clergé dirigeant soit d'extraction française<sup>600</sup>. Lorenzo Spiteri, en écrivant au consul, exagère peut-être, à cause de son engagement patriotique, sur la question de l'existence d'un comité d'espionnage français anti-italien. Néanmoins, cela révèle l'importance sociale du système scolaire qui, à travers les élèves, peut accéder aux familles et donc être un dispositif de contrôle social, ainsi que culturel. Si les institutions scolaires peuvent être productrices et formatrices d'appartenances collectives, elles peuvent — par conséquent — faire une œuvre de démolition sur les

---

<sup>598</sup> «Qui esiste un Comitato permanente francese (...) avendo l'incarico di sorvegliare e spiare gl'Italiani particolarmente irrequieti attingendo notizie sul conto loro e pour prendre quelle misure che crederanno necessarie alli loro interessi ; di questo Comitato fanno parte i Frèr e le Sorelle di queste Scuole di S. Giuseppe interrogano questi ultimi i nostri fanciulli di tutto ciò che vogliono sapere, in questo modo gesuitico sono informati menomamente di quello che accade o si fa nella famiglia. Conobbi ciò avendolo appreso dai miei figli e nipotini che praticano le loro scuole (non potendoli mandare nelle nostre , giacché ancora non si sono aperte) nelle quali s'insegna che Garibaldi era un Filibustiere, il Re d'Italia essere usurpatore scomunicato, Roma essere la capitale del Papa-Re, che l'Italia è un gingillo di fronte alla Gran-Nazione e così di questo passo. Domando, che ci vorrebbe per tagliare queste sconcezze e darne urgente riparo ? » Ibidem.

<sup>599</sup> Cfr. DE BERNARDI Alberto et GANAPINI Luigi, *Storia d'Italia: 1860-1995*, Milan, B. Mondadori, 1996, p. 329.

<sup>600</sup> DORNIER François, *La Vie des catholiques en Tunisie au fil des ans*, Tunis, Finzi, 2000.

appartenances contraires au projet du pouvoir central. Le cas de Spiteri à Sfax en est une démonstration. Il est donc nécessaire pour les Italiens de s'opposer à ce projet qui est contraire au maintien de l'italianité en tant qu'appartenance collective nationale. Pour telle raison, en 1887, les notables de la communauté italienne de Tunis élargissent des donations privées pour fonder un Collège italien d'instruction secondaire classique : le *Liceo Ginnasiale Vittorio Emanuele II* ; un des rares lycées italiens à l'étranger suivi par un Institut technique-commercial *Umberto I*<sup>601</sup>. Si, comme l'on verra, l'instruction primaire est le vrai enjeu de la concurrence scolaire franco-italienne en Tunisie, l'instruction secondaire maintient également un rôle important même s'il est plus réduit en termes de population scolaire. La possibilité d'avoir le degré d'instruction secondaire garantit la formation — au sein de la communauté — de la future élite ou classe dirigeante, en la personne des enfants des notables qui participent à cette souscription. La signification politique d'établir une institution pareille par le moyen d'une souscription populaire est symboliquement fort, comme le saisit le Résident Général Massicault qui écrit au Président de la République française Jules Grévy : « le fait seul qu'on la projette et qu'on y consacre des sommes importantes fournies par des contributions volontaires est un indice notable tant des sentiments particularistes de la colonie italienne de Tunis que de l'insuffisance de nos moyens français d'instruction secondaire qui écarteront, j'en suis convaincu, la concurrence étrangère, quand nous aurons pu les développer... »<sup>602</sup>. La concurrence et la rivalité sont aussi des produits des contingences internationales. En 1887, la France et l'Italie s'engagent dans un conflit diplomatique qui ne peut qu'amplifier les tensions intercommunautaires locales. Si Massicault déclare l'insuffisance des moyens, il n'a pas tort à prévoir un raccrochage rapide dans les années à venir. La Tunisie est désormais dans l'orbite coloniale française. L'administration française dispose de la possibilité d'éteindre le réseau scolaire et d'investir les ressources qu'elle juge nécessaires pour son Protectorat. Les

---

<sup>601</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'Estero governative e sussidiate*, Rome, Tipografia del Ministero, 1905. En 1904, Les écoles italiennes d'instruction secondaire, Lycées et Instituts, étaient établies seulement dans quelques villes du pourtour méditerranéen (cf. salvetti, emigrazione). Seulement Tunis pouvait vanter la présence de deux institutions secondaire italiennes (Lycée classique et Institut technique-commerciale), les autres étaient en Alexandrie, Caire, Constantinople, Salonique, Scutari (Albanie) et Tripoli.

<sup>602</sup> CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art.1356 « Écoles italiennes en Orient (1888-1916) », lettre du Resident Général au Président de la République, Tunis, 30 Mai 1887.

Italiens savent bien que l'avantage politique que la France a acquis sur la Régence ne tarderait pas à se manifester ou à s'imposer sur les autres populations européennes. Sur ce point, Luigi D'Alessandro — directeur de l'école primaire italienne « Giovanni Meli » de Tunis — écrit en 1897, dans un pamphlet adressé principalement au gouvernement et aux politiciens italiens, que :

« Un jour viendra dans lequel la langue française (dans un état rudimentaire, au moins) aura pénétrée dans la Régence en tant qu'élément nécessaire de vie, jusque dans les plus pauvres maisons (...) Et si cela ne nous effraye pas, ne pouvons pas ni nous devons pas oublier qu'au moins 60 mille Italiens vivent en Tunisie, dans cette Tunisie qu'on pourrait bien dire un appendice d'Italie. Le gouvernement national doit continuer à s'en occuper constamment, s'il ne veut pas anéantir leur vie, ou les abandonner à la merci des Français, dont le but politique et de les assimiler (...) autour des écoles il faut se regrouper comme au tour du drapeau national pour défendre le décor et la dignité de notre nation... »<sup>603</sup>

D'Alessandro est un des personnages les plus actifs dans le milieu italien de Tunisie pour la défense de l'italianité dans les nouvelles générations. Il souligne dans son pamphlet le rôle incontournable des enseignants italiens en Tunisie et il loue le patriotisme de la communauté<sup>604</sup>, éléments nécessaires pour la sauvegarde et le prestige des intérêts nationaux italiens. En exaltant cette catégorie, D'Alessandro salue évidemment soi-même en tant que directeur d'école, et par conséquent son rôle dans la communauté. L'intérêt de ce bref pamphlet du 1897 réside aussi dans le sujet qu'il aborde et à qui il s'adresse. D'Alessandro écrit en italien une analyse sur les écoles françaises en Tunisie, leur nombre, leur diffusion et leur organisation. Dans plusieurs ouvrages français sur la question des Italiens dans le Protectorat, il y a des sections consacrées aux écoles et aux enseignements des Italiens de la Régence. Le pouvoir français, directement — à travers les rapports de l'administration — ou

---

<sup>603</sup> «... Verrà un giorno in cui nella Reggenza la lingua francese (se vogliamo, allo stato rudimentale) sarà penetrata, quale elemento necessario di vita, fin nei più miseri abituri (...) E se questo non ci sgomenta, non possiamo né dobbiamo tuttavia dimenticare che almeno 60 mila italiani vivono in Tunisia, in questa Tunisia che si potrebbe ben dire una appendice d'Italia. Ad essi il patrio governo deve continuare a volgere costantemente le sue cure sollecite, se non vuole annientarne la vita, o abbandonarli alla mercé dei francesi, il cui scopo politico, è di assimilarli (...) intorno alle scuole bisogna raccogliersi come intorno alla bandiera nazionale per difendere il decoro e la dignità della nostra nazione... » D'ALESSANDRO Luigi, *Le scuole francesi in Tunisia: appunti per gl'italiani*, Tunis, Tip. Vittorio Finzi, 1897, p. 10.

<sup>604</sup> Ivi, p. 4.



indirectement — à travers les écrits des publicistes —, étudie la présence italienne et sa structure. Le fait que D'Alessandro publie un pamphlet dans lequel il analyse, d'un point de vue des intérêts italiens, les écoles françaises, est comme un bouleversement des rapports de force. Normalement, c'est l'administration française qui analyse les activités et les agissements des Italiens en Tunisie, et pas le contraire. Son affirmation sur la Tunisie comme « *una appendice d'Italia* », ses critiques et analyses sur les écoles françaises et son exaltation du rôle des écoles italiennes pour le maintien de l'italianité, dévoilent l'engagement nationaliste d'un des personnages les plus influents au sein de la communauté italienne. Le sous-titre de cet ouvrage « notes pour les Italiens », et les appels au gouvernement italien afin qu'il n'oublie pas ses ressortissants, souligne à qui cet écrit s'adresse, et avec quels buts. D'Alessandro, en écrivant en 1897, c'est-à-dire au lendemain des Conventions de 1896, sait bien que les relations franco-italiennes sont changées : la Tunisie devient (au moins dans le discours diplomatique officiel) de pomme de discorde entre les deux pays, à une occasion d'accord et d'apaisement. On peut donc avancer l'hypothèse que D'Alessandro a pour but de ne pas faire baisser l'attention sur la Tunisie, dans un moment où il semble que Rome sacrifie la communauté sur l'autel de la nouvelle entente franco-italienne. En outre, l'écrit de D'Alessandro souligne l'importance de soutenir, économiquement et politiquement, l'instruction italienne — seul moyen pour éviter l'assimilation des émigrés italiens et la conséquente perte d'influence politique sur la Tunisie. Sa perspective nationaliste résulte évidente dans sa considération sur la qualité de la réussite scolaire par rapport au milieu colonial. En faisant référence à la facilité avec laquelle les élèves expulsés des écoles italiennes sont accueillis et réussissent dans les écoles françaises, D'Alessandro affirme que : « Un baccalauréat de plus, un de moins, ne fait pas la ruine du monde, avec l'avantage que le nombre des agents propagandistes dans la Colonie augmente de plus en plus, et les intérêts nationaux sont mieux protégés et défendus (...) Dans les Colonies il ne faut pas des génies, mais des hommes pratiques et des bons patriotes qui ne manquent pas d'activité, ni de zèle, ni de prudence... »<sup>605</sup> Pour le

---

<sup>605</sup> «...una licenza di più, una di meno, non fa la rovina del mondo, con questo vantaggio però che il numero degli agenti propagandisti nella Colonia va sempre più aumentando, e gl'interessi nazionali ne vengono meglio tutelati e difesi (...) Nelle Colonie non ci vogliono genii, ma uomini pratici e buoni patrioti, cui non facciano difetto né l'attività, né lo zelo e la prudenza... » Ivi, p. 8.

directeur du collège *Giovanni Meli* de Tunis, les élèves sont tous potentiellement de futurs « agents propagandistes » et pour cette raison, il faudrait en Tunisie une politique scolaire italienne moins stricte, en considérant que « dans les colonies, il ne faut pas de génies », mais plutôt et surtout « des bons patriotes ». L'éducation scolaire italienne hors de l'Italie devrait modifier ses buts, en insistant prioritairement pour une formation patriotique vis-à-vis de l'assimilation française, vue comme un anéantissement de la communauté. Les écoles doivent représenter « le décor et la dignité » de la nation italienne dans le Protectorat. Lieux par excellence de l'italianité et de formation pour la communauté, les écoles italiennes possèdent un statut spécifique au sein de relations franco-italiennes dans le Protectorat. En fait, ces institutions peuvent bénéficier d'une large marge d'autonomie par rapport à l'administration française. Les Conventions du 1896 garantissent la possibilité de maintenir en activité les écoles italiennes existantes en Tunisie à partir de cette date<sup>606</sup>. Lors de négociations sur ce sujet, on remarque l'insistance de la diplomatie italienne, notamment du ministre Visconti-Venosta, pour garantir aux écoles présentes dans la Régence l'autonomie pédagogique vis-à-vis de l'administration franco-tunisienne. Tornielli, ambassadeur italien à Paris est concrètement celui qui négocie les Conventions avec le ministre français Hanotaux. Il doit faire face au refus de Hanotaux qui accorde le maintien du *statu quo* et craint que le terme « autonomie » ait pu impliquer une indépendance totale de ces institutions par rapport au cadre français. On lit, dans un télégramme de Tornielli à Visconti-Venosta : « J'insisterai aujourd'hui avec Hanotaux sur la formule relative aux écoles, mais je vous répète que l'expression autonomie didactique n'a pas de possibilité d'être acceptée (...) dans le *statu quo* l'autonomie semble être incluse et l'explication finale limiterait l'intervention de l'administration locale en l'excluant de la pédagogie. D'ailleurs, il faut réfléchir sur le fait que n'ayant plus le consul la responsabilité de la sécurité, celle-ci doit être nécessairement exercée par

---

<sup>606</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art.103, 2eme annexe de la lettre du 26 Mai 1897, Resident General à Ministre des Affaires Etrangères M. Hanotaux, liste faite par le consul d'Italie Machiavelli.

quelqu'un »<sup>607</sup>. L'insistance diplomatique de Tornielli, ce jour-là, n'obtient pas de résultats, comme l'ambassadeur d'ailleurs avait estimé : « dans la question des écoles, mes insistances ne parvinrent pas à faire accepter les mots autonomie didactique. L'expression générique et inclusive de *statu quo*, est le maximum que le Gouvernement français croit de pouvoir faire passer au Parlement... »<sup>608</sup> En effet, Tornielli n'avait pas eu tort à dire que si l'on acceptait le *statu quo*, l'Italie aurait eu une autonomie didactique pour ses écoles de la Régence sans besoin de le spécifier. Ce faisant, le risque est d'attirer le soupçon et la méfiance de l'administration coloniale. La rédaction finale pour la réglementation des écoles affirme que : « Les associations et établissements italiens existant actuellement en Tunisie seront considérés comme étant déjà en possession de l'autorisation légale. En ce qui concerne les écoles italiennes actuellement ouvertes en Tunisie (...), le *statu quo* sera maintenu sans préjudice des droits supérieurs appartenant à l'administration locale en matière d'hygiène et d'ordre public »<sup>609</sup>. Le « maintien du *statu quo* » est une expression fortement récurrente pendant toute l'histoire de la présence italienne de Tunisie, à partir de l'établissement de la protection française jusqu'aux accords Laval-Mussolini du 1935<sup>610</sup>. Le « maintien du *statu quo* » signifie pour les Italiens la prolongation du régime de capitulation du 1868 qui leur garantit, en ce qui concerne la nationalité et leurs établissements, des espaces d'autonomie au sein de la Régence. Bien évidemment, l'évolution des contingences historiques fait évoluer le rôle de ces Conventions, et le « *statu quo* » a un usage selon les différentes parties impliquées. Lors de la stipulation des Conventions, en 1896, la sauvegarde des écoles et des établissements italiens (associations et l'hôpital) est considérée comme une garantie d'existence de la communauté. À fur et à mesure, ces protections légales internationales se révèlent comme des limites à l'épanouissement de la communauté.

---

<sup>607</sup> « Insisterò oggi con Hanotaux sulla formula relativa alle scuole ma ripeto che la parola autonomia didattica non ha probabilità di essere accettata (...) nello statu-quo l'autonomia mi sembra compresa e la spiegazione finale limiterebbe l'intervento della amministrazione locale in modo da escluderla in maniera didattica. Bisogna d'altronde riflettere che cessando nel Console l'esercizio della polizia questa deve necessariamente essere esercitata da qualcuno » ASDMAE, Serie politica P, art 338, f « 1896 », Télégramme de l'ambassadeur italien à Paris, Rome, 18 Septembre 1896.

<sup>608</sup> «Nella questione delle scuole le mie insistenze non riuscirono a fare accettare le parole autonomia didattica. L'espressione generica e comprensiva statu-quo è il massimo che il Governo francese crede fare passare al Parlamento... » Ivi, 19 Septembre 1896.

<sup>609</sup> Conventions franco-italiennes du 28 Septembre 1896, paragraphe II, disposition III.

<sup>610</sup> MONCHICOURT Charles, *Les Italiens de Tunisie et l'accord Laval-Mussolini de 1935*, Paris, Recueil Sirey, coll.« Bibliothèque des Questions nord-africains », n° 2, 1938.

*Des Conventions à l'accord de 1910.*

Si les Conventions garantissent l'existence et l'activité des écoles italiennes en Tunisie, elles précisent que cela ne concerne que celles « actuellement ouvertes en Tunisie ». La liste rédigée par le consul Machiavelli à la fin de 1896 et rendue au Résident Général le 26 mai 1897<sup>611</sup> autorise les écoles et les institutions présentes à l'époque en Tunisie. Mais la liste est fixe, la France n'a aucun intérêt à ajouter d'autres institutions dans les Conventions — au contraire —. Par ailleurs, l'Italie ne peut pas obtenir une modification sans dénoncer toutes les Conventions du 1896, en rouvrant ainsi toute la négociation diplomatique franco-italienne. Les conditions générales établies sont assez positives pour les intérêts italiens dans le Protectorat, et une reconsidération de la question tunisienne signifierait pour Rome soit un aggravation des conditions présentes en Tunisie soit (également) un nouveau conflit diplomatique avec Paris. Cela implique que ce n'est pas possible établir d'autres écoles au-delà de celles inscrites dans les Conventions du 1896. La protection des Conventions devient bientôt une limite, surtout si l'on considère la grande vague migratoire de fin de siècle qui fait augmenter la présence italienne et, par conséquent, sa population scolaire. Mais la liste des écoles autorisées par les Conventions si d'un côté elle fixe le nombre des institutions scolaires en ne permettant pas de nouvelles inscriptions, de l'autre, elle ne concerne pas l'organisation interne aux écoles. Les écoles ont l'autorisation d'exister en tant qu'institutions scolaires, sans spécifier leurs sections, classes ou bâtiments. Grâce à ce détail, des tentatives italiennes ont lieu visant à agrandir des écoles existantes ; gardant ainsi le nom de l'école — et son autorisation —, mais en élargissant sa capacité d'accueil d'élèves. La question se pose en 1899, à cause de l'école primaire « Umberto I » — fondée en 1890 — qui double sa superficie. Le Résident Général écrit au ministre à Paris :

« La *Regia scuola elementare maschile "Umberto I"* était, à l'époque, installé à Tunis, 2 rue de Suède. Cet été, la Direction de l'établissement l'a fractionné en deux sections : l'une, payante, a été annexée à une école italienne régulièrement autorisée ; l'autre, gratuite, s'est transférée dans un nouveau local, 101 rue Bab-el-Kadra. D'après

---

<sup>611</sup> ACO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art.103, 2eme annexe de la lettre du 26 Mai 1897,Resident General à Ministre des Affaires Etrangères M. Hanotaux, liste faite par le consul d'Italie Machiavelli

les articles 6,7 et 8 du décret du 15 septembre 1888 sur l'enseignement en Tunisie, aucun instituteur ne peut ouvrir une école privée s'il n'en a fait déclaration préalable au Contrôle Civil et au Parquet, le Contrôleur et le Procureur de la République pouvant dans le mois de la déclaration former opposition à l'ouverture de l'école dans l'intérêt des mœurs publiques ou de la loi, ou par refus d'approbation du local. Invité à se mettre en règle avec la loi, le Directeur de l'école de la rue Bab-el-Kadra s'est refusé à toute formalité, excipant de l'autorisation dont jouissait la *Regia scuola elementare maschile "Umberto I"*. Si l'on peut admettre que les écoles autorisées par le décret de 1898 s'agrandissent d'annexes contiguës, il me paraît tout à fait dangereux de laisser ces écoles se scinder, se déplacer, se transformer en écoles nouvelles et plus nombreuses sous leur étiquette primitive (...) il permettrait aux écoles italiennes, dont l'importance croît à mesure qu'augmente l'immigration venue d'Italie, de se développer indéfiniment sans que nous puissions n'y apporter aucun obstacle. Or il n'est pas douteux qu'au point de vue du peuplement français de la Régence nous ne devons nous efforcer de réduire le nombre des écoles italiennes pour augmenter celui des écoles françaises et donner ainsi le plus possible aux enfants des immigrants étrangers une éducation plus conforme aux vues françaises... »<sup>612</sup>

Le ministre Théophile Delcassé demande des explications directement à son homologue italien, Visconti-Venosta, qui, après s'être renseigné auprès du consul à Tunis, soutient l'initiative italienne en défendant le principe de l'unité administrative de l'école. Selon l'interprétation italienne la présence du nouveau bâtiment scolaire n'implique pas la création une nouvelle école, mais il s'agit plutôt d'une question d'organisation logistique des deux sections — déjà existantes auparavant —, pas d'un agrandissement de la structure : « Cette séparation, purement matérielle, des deux sections n'a altéré en rien leur nature et leur façon d'être, elles étaient de l'origine deux sections distinctes et autonomes d'une même école, et telles quelles sont restées après leur déplacement »<sup>613</sup>. En considérant le fait que les Conventions ne lient pas l'autorisation de l'école à un siège, l'interprétation italienne soutenue par Visconti-Venosta, déclare que le déplacement d'une section n'enfreint pas les

---

<sup>612</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 104, folio 51, « Écoles italiennes à Tunis », Tunis, 3 Novembre 1899.

<sup>613</sup> Ibidem, folio 73, lettre du ministre italien Visconti-Venosta au ministre français Théophile Delcassé, Rome, 29 Décembre 1899.

accords du 1896<sup>614</sup>. La réaction immédiate de l'administration locale démontre l'attention avec laquelle les autorités contrôlent ces institutions étrangères. Comme on a pu lire dans l'extrait cité auparavant, la Résidence limite le plus possible la capacité scolaire de ces écoles étrangères. Un réseau de 22 écoles, établies dans les centres tunisiens majeurs (avec une prévalence sur Tunis), tant pour garçons que pour filles, et pour tout niveau scolaire jusqu'au Lycée, contrastent le processus d'assimilation culturelle que la France voudrait imposer. Si le nombre des écoles gouvernementales italiennes est fixe et impossible à augmenter, l'institution d'écoles privées est — en théorie — possible avec autorisation de l'administration française, selon la loi du 15 septembre du 1888. Mais cette autorisation souvent devient un moyen de l'administration française pour empêcher l'ouverture de l'école privée italienne demandée. Comme on a pu constater dans l'extrait cité à propos de l'école *Umberto I* à Tunis, la référence à l'autorisation est en fonction répressive plutôt que permissive : « le Contrôleur et le Procureur de la République pouvant dans le mois de la déclaration former opposition à l'ouverture de l'école dans l'intérêt des mœurs publiques ou de la loi, ou par refus d'approbation du local »<sup>615</sup>. Les intérêts qui motivent l'opposition à l'ouverture de l'école pouvaient être d'ordre strictement politique, dans le cadre de la conflictualité franco-italienne locale que les Conventions internationales n'ont pas vraiment apaisée. Quelques mois après du cas de l'école *Umberto I*, à Kelibia, l'administration coloniale prend des mesures pour empêcher l'ouverture d'une école privée italienne. Dans une lettre écrite par le vice-Résident nous constatons la stratégie mise en place pour légitimer ponctuellement le refus de l'autorisation à l'établissement scolaire italien :

« Monsieur le Ministre, cette Résidence Générale a été saisie récemment d'une demande, transmise et appuyée par le Consulat Général d'Italie à Tunisie, par laquelle un Italien nommé Ciaramella, sollicite l'autorisation d'ouvrir une école privée à Kelibia. D'autre part,

---

<sup>614</sup> « Le Marquis Visconti Venosta m'a remis à ce sujet une note que j'ai l'honneur de vous transmettre, Il en résulterait qu'il y a malentendu de la part de l'autorité tunisienne et qu'il ne s'agirait nullement d'un dédoublement de l'établissement scolaire en question. L'école primaire Umberto I n'était pas constituée en section unique ; la double section existait dès 1897, c'est à dire avant la promulgation du décret du 6 février 1898. De ce fait il résulterait que la deuxième section de l'école ne tombe pas sous l'application de la loi... » Ivi, folio 72, lettre du Ministre au Résident Général, Paris, 30 Décembre 1899.

<sup>615</sup> Ibidem, folio 51, « Écoles italiennes à Tunis », Tunis, 3 Novembre 1899.

et presque simultanément la Direction de l'Enseignement a reçu une pétition d'un certain nombre de pères de famille de la Colonie italienne de cette ville tendant à obtenir la création d'une école enfantine, l'école de garçons existant actuellement ne suffisant plus aux besoins de la population. Dans cette situation, M. René Millet a pensé qu'il conviendrait donner immédiatement satisfaction au vœu de la Colonie Italienne de Kelibia par l'ouverture dans cette localité, d'une école enfantine dirigée par une institutrice française [...] Cette solution permettrait à cette Résidence Générale de refuser au sieur Ciaramella l'autorisation qu'il sollicite en se fondant sur ce fait qu'une nouvelle école française devant être nécessairement instituée à Kelibia, une école privée italienne devient superflue et constituerait d'ailleurs pour lui un moyen d'existence ben illusoire. Elle ôterait, en outre, au gouvernement italien la possibilité de protester contre le refus du gouvernement tunisien, en motivant sa réclamation par l'insuffisance des institutions française à Kelibia. Reste la question de savoir si le gouvernement du Protectorat peut légalement refuser l'autorisation de créer une école italienne dans la Régence. C'est là une question de principe qu'il me paraît important d'élucider au moment où les Italiens désireux de s'improviser instituteurs semblent devoir se multiplier en même temps que l'immigration italienne dans la Régence devient plus considérable... »<sup>616</sup>

La demande de Ciaramella jointe à la pétition de « pères de famille » met en alerte l'administration coloniale qui répondait avec l'intention d'ouvrir une école française. Avec une telle stratégie, comme explique le fonctionnaire français, l'administration désamorce la demande de la communauté de Kelibia qui se fonde sur un manque objectif de structures scolaires. La réponse à cette insuffisance de l'offre scolaire locale devient un enjeu de revendication politique. Le gouvernement tunisien, donc le Protectorat français, doit garantir l'instruction et il devait être le seul organisme étatique légitimé à fournir le droit à l'éducation. Les autres écoles, comme les écoles italiennes, ne doivent pas avoir telle fonction. La politique du Protectorat vise à rendre ces écoles italiennes comme superflues dans le système scolaire tunisien. Le cas de Kelibia montre comment le Protectorat essaye d'enlever la raison des revendications et des pétitions pour des écoles italiennes, en ouvrant des écoles publiques françaises. La « question de principe » que se pose le fonctionnaire se vide d'importance, car le refus ou moins de l'autorisation provient de la même autorité qui prendrait de mesures afin que ladite école n'ait pas raison à ouvrir.

---

<sup>616</sup> Ivi, folio 76-79, Projet de création d'une école enfantine à Kelibia, Kelibia, 3 février 1900.

Pendant la même année que le cas Ciaramella à Kelibia, un cas analogue a lieu à Mahdia, à travers la demande officielle d'un enseignant sicilien diplômé à Noto. Pasquale Quintavalle demande au Contrôle Civil l'autorisation pour ouvrir une école. Comme pour Kelibia, la demande est soutenue par la population locale italienne et appuyée diplomatiquement par le consul italien. Quintavalle écrit : « J'ai l'honneur de vous demander la permission d'ouvrir une école de leçons particulières à Mahdia (Tunisie). Appelé par les vœux des parents à instruire leurs enfants dans leur langue maternelle, je viens donc, M. le Contrôleur, vous prier de me rendre au désir de ceux qui volontairement vivent sous le Protectorat français »<sup>617</sup>. Le refus de l'autorisation de la part de l'autorité coloniale est vaguement motivé par des « renseignements insuffisamment satisfaisants » sur le compte de Quintavalle. L'expression « intérêt des mœurs publiques » incluse dans la loi du 1888 est suffisamment vague et elle laisse une marge d'action ample au choix de l'administration. L'autorité coloniale n'a pas motivé les raisons de ce refus. La relation conjugale irrégulière de l'enseignant sicilien peut être vue comme contraire à ces « mœurs publiques » que la loi protège. Le consulat italien écrit à la Résidence pour renseigner du nouvel état de famille de Quintavalle, ce qui semble la seule chose qui puisse faire douter la Résidence sur l'enseignant :

« je m'empresse de vous faire connaître que M. Pasquale Quintavalle a régularisé sa situation de famille, en épousant la femme qui habitait avec lui, et comme il est fort probable que les renseignements insuffisamment satisfaisants dont parle votre lettre précitée avaient trait à cette situation irrégulière, j'ai le plaisir de croire que tout obstacle à l'autorisation par lui demandée à ouvrir une école privée à Mahdia est écarté (...) M. le Ministre, j'espère que vous voudrez bien donner les instructions nécessaires pour que les désirs légitimes de mon administré soient satisfaits »<sup>618</sup>.

La conduite tant publique que privée des enseignants a une importance incontournable pour l'administration. Les autorités française et italienne exigent une « moralité » irréprochable de la part des enseignants-éducateurs. Pour cette raison, le consul italien croit que la régularisation de la condition conjugale suffit à une reconsidération du cas par l'administration. Pourtant, l'autorisation n'est pas

---

<sup>617</sup> Ivi, folio 95, Lettre de Pasquale Quintavalle au Contrôleur civil de Sousse, Sousse, 9 août 1899.

<sup>618</sup> Ivi, folio 96, Lettre du Consul d'Italie à Tunis au Résident Général de France, Tunis, 8 Novembre 1899.



accordée. Un autre refus français motivé par l'insuffisante moralité et qualification de l'éducateur demandant l'autorisation pour son cours d'italien, a lieu à Monastir. Le requérant, Merlo, est un entrepreneur de spectacle qui avec sa troupe, en 1899, séjourne à Monastir :

« après la dislocation de sa troupe, vers la fin de juillet M. Merlo proposa aux parents de plusieurs jeunes gens alors en vacances, de donner des leçons de théâtre à leurs fils. L'offre fut acceptée et pendant les mois d'août et de septembre, les colonies israélites, Maltaise et Italienne de Monastir furent récréées par les acteurs improvisés de ce théâtre de famille. Au départ des jeunes gens, à la rentrée d'octobre, M. Merlo, privé de ressources, offrit de donner des leçons à un certain nombre d'enfants et il arriva à grouper 8 élèves (...) »<sup>619</sup>

Même si le cours ne concerne qu'un nombre très limité d'élèves, il est remarquable que parmi les jeunes dont il est question, un seulement soit de nationalité italienne ; le rapport cite leur nom de famille et leur nationalité ou, comme pour le cas des Juifs tunisiens, leur appartenance aux catégories coloniales, on lit : « Casella, Saïd : maltais ; Boutboul (3 frères), Setbon, Ghanem : israélites ; Sbrana : Italien »<sup>620</sup>. Il n'est pas interdit que des élèves de nationalités différentes s'inscrivent dans les cours ou dans les écoles italiennes de Tunisie. Cela est mal vu par l'administration coloniale qui ne veut surtout pas des non-Italiens avec une éducation italienne dans son Protectorat. Les demandes d'enseignement d'italien ou d'écoles italiennes par les groupes italiens de la Régence sont bien présentes pendant ces années, comme le montre la pétition des Italiens de Gabès à Rome, en mars 1899, pour avoir une école nationale<sup>621</sup> ; mais le cas de Merlo — même dans sa limite quantitative — dévoile que la demande d'apprentissage de l'italien, en Tunisie, peut provenir aussi par les autres composantes étrangères (maltais) ou pas (Juifs tunisiens) qui forment la société coloniale. Le directeur de l'enseignement français refuse l'autorisation à Merlo sur la base de son jugement et de ses considérations personnelles, plus que par un réel empêchement du requérant : « J'ai tout lieu de croire que c'est un honnête homme, mais ses précédentes occupations ne semblent

<sup>619</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, art 1358 « Dossier des écoles italiennes 1890-1899 », lettre du directeur de l'enseignement à la Résidence générale, Tunis, 11 janvier 1899,

<sup>620</sup> Ibidem.

<sup>621</sup> Ivi, Directeur de l'enseignement à la Résidence générale, Tunis, 6 mars 1899. Merlo ne possède pas une qualification pour l'enseignement, mais il n'est pas nécessaire avoir un diplôme universitaire pour faire des leçons privées.

pas l'avoir préparé au rôle d'éducateur (...) Je ne prendrai jamais la responsabilité de laisser le soin d'instruire des enfants, quels qu'ils soient, à des personnes qui ne me paraîtraient pas offrir toutes les garanties de savoir et d'honorabilité que les familles ont droit d'exiger d'un professeur »<sup>622</sup>. Les cas présentés montrent une demande de la part des populations italiennes de la Régence d'écoles italiennes qui est refusée par l'administration française. La stratégie est de désamorcer la légitimité des demandes à travers l'établissement de structures scolaires françaises. L'impossibilité relative d'établir des écoles privées est une raison de tensions franco-italiennes dans la Régence. La seule école privée italienne avant 1910 est celle de Bizerte fondée en 1894, inscrite dans le registre des Conventions du 1896. Considérée comme gouvernementale par le gouvernement et par la *Dante*, elle est cause des forts conflits d'intérêts au sein du groupe dirigeant italien de Bizerte et du comité de la *Dante Alighieri* de Tunis. L'école est confirmée comme école privée subventionnée par le gouvernement<sup>623</sup>. Une autre occasion de tension se produit en 1905, lorsque le déménagement de l'école italienne de La Goulette dans une structure plus adéquate cause les protestations du Protectorat contre le Consulat italien<sup>624</sup>. La structure associative et parascolaire de la *Dante Alighieri* a un rôle incontournable dans la gestion du système éducatif italien tant gouvernemental que privé. La découverte par l'administration coloniale en 1907 à Reyville et à Bou Fichta de l'existence d'écoles clandestines, financées et soutenues secrètement par le comité du *Dante Alighieri* de Tunis, montre la faiblesse de la capacité scolaire des structures proposées par l'autorité coloniale et les limites des structures italiennes. En 1909 et 1910, des conflits de plus en plus fréquents ont lieu entre Français et Italiens au sujet des écoles, notamment entre la direction de l'enseignement et la Résidence Générale et le Consulat italien. La délégation scolaire italienne et les autorités italiennes projettent l'agrandissement de l'école *Giovanni Meli* de Tunis, et le déménagement de celle de Sfax dans un endroit plus adapté. Bientôt, l'opposition de la Régence fait surgir le contraste concernant l'interprétation du *statu quo*, garanti par les Conventions. Pour

---

<sup>622</sup> Ivi, directeur de l'enseignement à la Résidence générale, Tunis, 11 janvier 1899.

<sup>623</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 104, folio 130, lettre du Resident Général au President du Conseil Rouvier, Tunis, 16 octobre 1905.

<sup>624</sup> ASDMAE, Rappresentanza diplomatica, Francia, Parigi (1861-1950), b 17, f. 2 "Scuole italiane in Tunisia", lettre du ministère au consulat italien, Rome, 5 Novembre 1910.

les Italiens, il est nécessaire d'agrandir les espaces scolaires vu le nombre d'élèves et, d'ailleurs, si les Conventions limitent les écoles autorisées, elles n'empêchent pas leur renouvellement ou amélioration. La thèse italienne peut s'appuyer sur le précédent de l'école *Umberto I* comme écrit le consul Bottesini à son ministre, le marquis de San Giuliano, à la suite d'un colloque entretenu avec le Résident Général. Il affirme : « Alapetite me dit explicitement qu'il faisait, au nom de son propre gouvernement, les plus amples réserves, en s'agissant selon lui de modifier totalement le *statu quo* dont parle notre Convention. En vain, je lui fis remarquer que telle question avait été déjà résolue entre les deux gouvernements depuis le 1900, quand nous édifiâmes en Tunisie l'école *Umberto I* »<sup>625</sup>. Pendant tout l'été de 1910, la question de l'agrandissement des écoles gouvernementales italiennes enflamme le débat public franco-italien en Tunisie et les pourparlers des diplomates. En mai 1910, l'ambassadeur français à Rome, Camille Barrère, de retour de Paris où il a eu un entretien avec le ministre Stephen Pichon, communique à San Giuliano la possibilité du gouvernement français de satisfaire les demandes italiennes dans un esprit d'accord amical. Dans l'aide-mémoire que Barrère avait rendu à San Giuliano, nous lisons que :

« Le régime des écoles royales en Tunisie est déterminé d'une manière générale, mais d'ailleurs précis, par les termes du paragraphe III du Protocole annexé à la convention franco-italienne du 28 septembre 1896 ; il y est déclaré en effet qu'en ce qui concerne ces établissements le "statu quo" sera maintenu. Le gouvernement de la République et le gouvernement tunisien sont d'accord pour interpréter cette expression d'une manière large. Il ne saurait être question d'exiger que les établissements scolaires italiens se maintiennent indéfiniment dans les locaux qu'ils occupaient en 1896 ou bien encore de défendre que le gouvernement royal envisage les moyens d'améliorer l'état de ces locaux ou leur répartition en se préoccupant notamment d'obtenir une organisation hygiénique meilleure de ces écoles (...) Afin d'éviter que des malentendus ou des froissements ne puissent se produire, il convient donc que l'assentiment du gouvernement tunisien aux agrandissements, reconstructions et transferts projetés soit acquis avant que ces projets ne reçoivent une publicité qui — comme dans les cas de récents exemples — a permis, du côté de l'opinion italienne comme du côté de l'opinion

---

<sup>625</sup> «Alapetite mi disse esplicitamente che faceva a nome del proprio Governo le più ampie riserve ; trattandosi, dice egli, di modificare totalmente lo statuquo di cui parla la nostra Convenzione. Invano io gli osservai che questa questione era già stata risolta tra i due governi sino dal 1900, quando edificammo in Tunisia la Scuola Umberto I... » Ivi, rapport du consul italien au ministère, Tunis, 2 novembre 1910.

française en Tunisie d'en affirmer ou d'en discuter âprement l'opportunité... »<sup>626</sup>

Le gouvernement tunisien d'un côté montre une ouverture amicale à la résolution de la question, en permettant l'agrandissement des écoles ; de l'autre, il essaie en échange de contrôler, gérer et d'évaluer d'avance les propositions d'agrandissements. En outre, l'autorité française — toujours dans un cadre d'affirmation de son pouvoir sur ces institutions — réclame, comme c'est d'ailleurs déjà prévue par les Conventions, l'exercice de son droit à l'inspection sanitaire, le cas échéant<sup>627</sup>. Les concessions faites au gouvernement italien ne sont que des confirmations de ce qui avait été établi par les Conventions, mais avec une promesse de plus grande libéralité pour les projets d'agrandissements. Ce qui n'avait pas été établi en 1896, c'est que n'importe quelle modification aurait dû être présentée et donc approuvée par l'administration coloniale.

Dans la polémique, qui implique aussi l'opinion publique locale, la question des écoles privées est soulevée. En 1909, dans une réponse du Ministère des Affaires étrangères français à un rapport sur les conditions des Italiens en Tunisie, à l'égard des écoles italiennes on lit :

« En ce qui concerne les écoles, l'unique grief invoqué est relatif aux obstacles que l'administration opposerait systématiquement à l'ouverture d'écoles privées italiennes dans la Régence (...) cette assertion est complètement inexacte : l'intervention de l'administration en cette matière a été presque nulle pour cette bonne raison que la colonie italienne n'a en réalité manifesté aucun empressement à ouvrir en Tunisie des écoles privées (...) la colonie italienne de Tunisie aussi bien que le consulat général d'Italie ne se montrent nullement disposés à réclamer le bénéfice de la loi de 1888 ; leurs efforts tendent à poursuivre l'extension du privilège résultant du protocole de 1896. Cette tactique permet en effet d'éviter la création d'écoles sur lesquelles s'exercerait le contrôle de la direction de l'enseignement... »<sup>628</sup>

---

<sup>626</sup> Ivi, Aide-memoire, Tunis, 7 mai 1910.

<sup>627</sup> Ibidem.

<sup>628</sup> AQO, Série Tunisie 1885 – 1916, art. 437 « Écoles italiennes », folio 104-112, « Note en réponse au mémoire relatif à la condition actuelle des italiens en Tunisie », Tunis, 29 Janvier 1909.

Encore une fois, on peut voir que la question des écoles étrangères, notamment italiennes, dans le Protectorat français de Tunisie est imbriquée aux thématiques du contrôle et du pouvoir sur la population. Le refus de l'autorisation correspond à une limitation des écoles existantes et il s'inscrit dans un cadre plus général d'affaiblissement de la présence italienne dans la Régence, ou mieux, du discours national italien parmi les immigrés provenant du royaume. Dans le journal romain *Giornale d'Italia* du 30 août 1910, un article est publié au sujet des écoles tunisiennes en considérant tout le parcours de l'enseignement italien en Tunisie : « ainsi la question tunisienne qui avait été un énorme poids dans l'histoire européenne pendant les dernières trente années, elle se présentait à nouveau acharnée et dangereuse sous les apparences d'un problème scolaire (...) »<sup>629</sup>. La nécessité d'ouvrir nouvelles écoles italiennes doit faire face aux interprétations restrictives des Français sur les Conventions ; selon l'article, la seule voie possible d'apaisement sur la question est celle des écoles privées avec autorisation du Protectorat : « Bien sûr, les écoles privées ne sont pas comparables aux écoles d'État. Elles sont soumises à certaines conditions et à l'inspection du Gouvernement indigène. Mais cela n'empêche qu'elles puissent garder, dans leur sein, comme des vierges vestales, le feu national et l'insuffler aux cœurs italiens »<sup>630</sup>. L'inspection du « Gouvernement indigène » est une option prévue en théorie pour les écoles gouvernementales italiennes, et elle avait été envisagée pour des questions d'ordre hygiénique sanitaire et d'ordre public ; mais cette opération aurait été vue comme une ingérence intolérable par la délégation scolaire italienne, sauf pour des cas exceptionnels. Elle n'est jamais appliquée, pendant ces années, par l'administration française<sup>631</sup>. Tant l'autorité coloniale française que l'autorité consulaire italienne veulent affirmer leur pouvoir et autonomie, même à travers les structures des établissements scolaires. Le cas de l'école *Giovanni Meli* et celle de Sfax ouvrent un grand débat intercommunautaire en Tunisie, et les diplomaties à Rome et à Paris s'activent pour

---

<sup>629</sup> «Cosi la questione tunisina la quale ha costituito un enorme peso sulla storia europea degli ultimi trent'anni, si ripresentava, sotto la specie di un problema scolastico, ancora aspra e perigliosa » *Le scuole italiane in Tunisia*, *Giornale d'Italia*, 30 Août 1910.

<sup>630</sup> «Certo le scuole private non sono paragonabili a scuole di Stato. Esse vanno soggette a certe condizioni e alla inspezione del Governo indigeno. Ma ciò non toglie che esse non possano conservare , nel loro seno, come le vergini vestali, il fuoco nazionale ed infonderlo nei cuori italiani » . *Ibidem*.

<sup>631</sup> AQO, Série Tunisie 1885 – 1916, art. 437 « Écoles italiennes », folio 104-112, « Note en response au memoire relatif à la condition actuelle des italiens en Tunisie », Tunis, 29 Janvier 1909.

résoudre le problème. Le Résident Général Gabriel Alapetite dans un rapport au ministre Stephen Pichon confirme ce qu'il pense à propos de la demande, soutenue par le ministre italien San Giuliano, de créer nouvelles écoles italiennes en Tunisie : « il s'agit beaucoup moins de donner aux jeunes Italiens le moyen de s'instruire dans leur langue maternelle, que de les rassembler sous la tutelle de leur consul général et de les habituer à reconnaître en lui le chef d'une nationalité autonome évitant le plus possible les relations avec les représentants du Protectorat français »<sup>632</sup>. Alapetite, pour désamorcer l'argument de l'insuffisance scolaire et celui du maintien de la langue maternelle, soutient la création d'écoles françaises nouvelles avec des cours de langue italienne dispensés par des professeurs diplômés en France, cela démontre selon le Résident que : « le gouvernement va au secours et au-devant des désirs que les autorités italiennes manifestent quant au maintien de leur langue nationale. On ne saurait être plus libéral. Il serait évidemment impossible de faire davantage sans livrer à un personnel italien l'enseignement public dans la Régence et sans abdiquer ainsi une part essentielle de la souveraineté »<sup>633</sup>. En ne contestant pas aux Italiens la légitimité d'ouvrir des écoles privées, alors que — comme on avait vu dans les cas précédents — en pratique, le refus avait été largement appliqué, Alapetite veut montrer la non-nécessité de telles structures. Les cours de langue italienne au sein des écoles françaises auraient dû montrer l'intention nationaliste plutôt qu'éducatrice des écoles italiennes de Tunisie. Si l'administration coloniale garantit l'apprentissage aussi de leur langue nationale, quel besoin d'avoir des écoles italiennes ? D'ailleurs un grand nombre d'élèves dans les écoles françaises du Protectorat sont, en effet, pour la plupart, d'origine italienne. Si la langue française est enseignée dans les écoles italiennes de la Régence, celle-ci a une place minoritaire dans l'emploi du temps scolaire par rapport à la langue italienne, tout en considérant que les autres enseignements sont en italien. Par exemple, l'emploi du temps du Lycée gymnasial *Vittorio Emanuele* de Tunis<sup>634</sup> en 1897 prévoit pour la première classe du gymnase 7 heures par semaine d'italien contre 4 de français et 3 d'arabe ; ensuite, de la deuxième classe gymnasiale jusqu'à la première du lycée il y a 6 heures d'italien, 3

---

<sup>632</sup> AQO, Série Tunisie 1885 – 1916, art. 437 « Écoles italiennes », folio 167-174, Resident Général au ministre Pichon, Tunis, 13 juin 1910.

<sup>633</sup> Ibidem.

<sup>634</sup> Le système du lycée gymnasial était ainsi reparti : quatre ans de classes gymnasiales (après les écoles primaires, correspondant au collège) et ensuite trois ans de Lycée.

de français et 3 d'arabe ; en fin, les deux dernières années du lycée gardent les 6 heures d'italien, mais n'ont que 2 heures par semaine de français, dépassé par l'arabe qui garde les 3 heures hebdomadaires<sup>635</sup>. Au Lycée italien de Tunis, on étudie donc plus d'arabe que de français, langue dont la maîtrise est devenue tout de même incontournable dans le cadre colonial de l'administration et du commerce. La formation pédagogique provenant d'un tel horaire scolaire est très italo-centré, si l'on considère qu'au-delà des enseignements de langue italienne, toutes les autres disciplines (histoire, sciences, mathématiques, grec ancien...) sont dispensées en italien. On comprend donc le raisonnement des familles italiennes expatriées qui inscrivent leurs enfants dans les écoles françaises afin qu'ils puissent apprendre la langue de l'administration, alors que l'italien (ou le dialecte, plutôt) ils l'auraient appris par la famille. Si, en plus, les écoles françaises ajoutent dans l'offre de formation des cours de langue italienne, elles attirent l'intérêt des immigrés orientés à rester dans le Protectorat français de Tunis. La stratégie de délégitimer l'enseignement italien autonome à travers des cours de langue optionnels au sein de système scolaire français inquiète fortement les dirigeants de la société *Dante Alighieri*. Son président, Pietro Brignone, craint que ces cours n'enlèvent le sens de leurs institutions, et, par conséquent, ils conduiraient à une perte d'importance des comités de la *Dante Alighieri* de Tunisie vis-à-vis de Rome<sup>636</sup>. La crainte de Brignone révèle l'efficacité de la stratégie mise en place par Alapetite.

En tout cas, le Résident ne peut pas refuser par principe de l'ouverture d'écoles privées si elles sont régulièrement demandées. La loi de 1888 est valable sans restriction de nationalité et après l'action des diplomaties pendant les derniers mois, des concessions ont mis un point à cette querelle. Le Résident finit son rapport au ministre en écrivant : « l'exposé qui précède semble avoir suffisamment établi que, loin d'apporter à l'ouverture d'écoles privées italiennes dans la régence des obstacles quelconques, le gouvernement du protectorat a fait preuve vis-à-vis de l'œuvre scolaire italienne d'une bienveillance et d'une longanimité toutes

---

<sup>635</sup> ASDMAE, Direzione enerale italiani all'estero (dorenavant DGIE), Archivio Scuole 1888 – 1920, b. 49, f. « Virginio Cortesi », Orario scolastico del Regio Liceo Ginnasiale « Vittorio Emanuele II », Tunis, 20 mai 1897.

<sup>636</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434 , f. 613 “Comitato di Tunisi”, lettre du directeur du comité tunisois Pietro Brignone au président de la Société, Tunis, 6 mars 1910.

particulières »<sup>637</sup>. L'opinion publique française de Tunisie plus liée au milieu des colons critique fortement cette ouverture envers les institutions italiennes. En novembre 1910, une autorisation a été octroyée à la *Dante Alighieri* de Tunis pour ouvrir une école privée à Mahdia. Victor De Carnières dans son journal *Le Colon Français* s'oppose à ce projet, en faisant voter une motion contraire à la Conférence consultative de Tunisie<sup>638</sup>. La Résidence Générale n'a pas offert de concessions ou de modifications, mais pour les diplomates italiens, la déclaration de non-opposition aux écoles privées est vue comme un succès. Aucun article ni des Conventions ni de la loi de 1888 n'a été modifié, il s'agit plutôt de déclarations de bonnes intentions de l'administration française envers le gouvernement italien. Le ministre San Giuliano considère positivement les accords informels :

« Les déclarations faites à V. E. d'abord par Monsieur Pichon et ensuite par Monsieur Alapetite à propos de leurs dispositions concernant les écoles italiennes en Tunisie et que l'E. V. m'a rapportées (...) sont telles à s'en féliciter dans l'espoir qu'elles soient prouvées par les faits. Et cela notamment en ce qui concerne l'ouverture — jusqu'à maintenant toujours entravée — d'écoles privées, soumises aux formalités de la loi française, alors qu'il n'y a pas de doute sur notre droit, selon le protocole annexé à la Convention du 28 septembre 1896 entre Italie et France, d'agrandir matériellement nos écoles privilégiées, à condition qu'on n'altère pas l'essence »<sup>639</sup>.

Le ministre italien de San Giuliano peut ainsi se déclarer satisfé des négociations, la question des écoles semble être terminée avec une victoire diplomatique de l'Italie, qui peut agrandir ses établissements scolaires et ouvrir des écoles privées. Mais les écoles privées ont des coûts considérables, et les agrandissements — contrôlés par le gouvernement tunisien — des écoles

<sup>637</sup> AQO, Série Tunisie 1885 – 1916, art. 437 « Écoles italiennes », folio 167-174, lettre du Resident Général Alapetite au ministre Pichon, Tunis, 13 juin 1910.

<sup>638</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 “Comitato di Tunisi”, lettre du directeur du comité tunisois au président de la société, Tunis, 30 novembre 1910. Sur le pouvoir limité de la Conférence consultative cf. LAMBERT David, *Notables des colonies: une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc*, op. cit. p. 78-81.

<sup>639</sup> “Le dichiarazioni fatte a V.E. prima dal Signor Pichon e poi dal Signor Alapetite sulle loro disposizioni riguardo alle scuole italiane in Tunisia e che la E. V. mi ha riferito coi rapporti (...) sono tali da compiacersene nelle speranza che esse vengano comprovate dagli atti. E ciò specialmente per quanto concerne l'apertura, sin qui sempre ostacolata, di scuole private, sottoposte alle formalità della legge francese, mentre, invero, non può cader dubbio sul nostro diritto, ai termini del protocollo annesso alla Convenzione 28 1896 tra Italia e Francia, d'ampliare materialmente le nostre scuole privilegiate, purché non se ne alteri l'essenza”. ASDMAE, Rappresentanza diplomatica, Francia, Parigi (1861-1950), b 17, f. 2 “Scuole italiane in Tunisia”, lettre du ministre italien au ministre français, Rome, 5 novembre 1910.



gouvernementales n'auraient pas pu suffire totalement à la croissance de la population scolaire italienne en Tunisie. En effet, derrière la question des nouvelles ouvertures ou des agrandissements il y avait l'efficacité des systèmes scolaires concurrentiels, le français et l'italien, sur l'éducation de la population. Quel est-il l'efficacité du réseau scolaire italien par rapport aux immigrés ? Quel impact social a-t-il dans le Protectorat français de Tunisie ?

*La population scolaire : lieux et enjeux.*

La localisation du réseau scolaire italien dévoile les persistances diachroniques de la présence italienne en Tunisie. La plupart des établissements scolaires se situent dans des espaces liés au contexte beylical précolonial, comme le quartier franc de la Medina ou les nouveaux quartiers d'expansion urbaine. À l'échelle nationale, la présence des écoles italiennes se concentre plus sur les villes — qui ont connu une présence historique précédente de communautés italo-phones — que sur la population italienne actuellement résidente. Encore une fois, cela est lié à des conséquences des Conventions. La fixation dans une liste des écoles autorisées a figé leur développement en bloquant ainsi l'éventuel établissement dans les nouveaux lieux de l'immigration italienne. Selon la liste de 1897<sup>640</sup>, sur les 22 institutions scolaires italiennes autorisées à l'activité en Tunisie, 12 — donc plus de la moitié — sont établies dans la ville de Tunis. La Goulette et le Kram — aujourd'hui quartiers de la banlieue nord du Grand Tunis, à l'époque localités autonomes, mais intégrées dans l'espace tunisois — en possèdent respectivement 3 et 1. Tunis et sa région ont connu une forte présence historique de groupes venant d'Italie, les premières expériences scolaires italiennes ont lieu dans la capitale, et — en même temps — a été la région avec le plus grand taux d'immigration italienne récente. Bien que plus éloignées, Sousse, Sfax et Bizerte possèdent des institutions scolaires italiennes grâce à l'importance économique de leurs communautés italiennes, avant le 1896. Si les centres urbains où se trouvent ces écoles accueillent une grande partie de l'immigration italienne, d'autres centres à forte immigration italienne de provenance

---

<sup>640</sup> Cf. AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art.103, 2eme annexe de la lettre du 26 Mai 1897, Resident General à Ministre des Affaires Etrangères M. Hanotaux, liste faite par le consul d'Italie Machiavelli

récente en sont dépourvus pour longtemps. Mais même les centres urbains subissent les causes de la limitation. Par exemple, dans la communauté italienne de Sousse en 1913, il n'y a que 148 garçons et 152 filles dans la seule école élémentaire italienne présente dans la ville<sup>641</sup>. Un nombre très faible par rapport aux milliers d'Italiens habitant à Sousse. Suite à l'accord entre San Giuliano et Pichon en 1910 sur les écoles privées, des institutions ou des cours sont établis dans les centres à forte composante d'Italiens. Les communautés de ces centres demandent depuis longtemps instruction et scolarisation, mais les limitations des Conventions d'un côté, et l'expansion du système scolaire français, de l'autre, ont empêché l'établissement d'une structure italienne. C'est donc à cause de la fixation des établissements en 1896 que plusieurs nouveaux centres qui ont augmenté leur population pendant les années de la fin de siècle, restent sans structures communautaires autorisées. Bou Fichta et les deux centres agricoles, dans l'Enfida, habités presque exclusivement par des Italiens, sont objet des attentions de la *Dante Alighieri* de Tunis qui, même avant 1910, essaie d'y établir clandestinement des cours de langue. Les centres minéraliers du Centre du pays, peuplés par des Sardes et des Siciliens n'ont aucune institution scolaire italienne pendant l'époque analysée. Bien évidemment, le fait que les écoles italiennes ne suffisent pas à accueillir la population scolaire immigrée du royaume n'empêche pas la scolarisation de cette dernière. Au contraire, l'autorité coloniale favorise l'enseignement français des immigrés étrangers dans son projet d'assimilation culturelle d'abord et ensuite nationale. Souvent, les élèves italiens sont plus nombreux que les élèves français. Par exemple, en ce qui concerne la population scolaire dans les écoles françaises, en 1901 il y a 2 101 garçons français et 2 304 garçons italiens, 1.734 filles françaises et 2 158 filles italiennes ; en 1904 pour 2 566 garçons et 2 228 filles français il y en a 2 943 garçons et 2 689 filles italiens<sup>642</sup>. En 1913, pour 3 629 garçons italiens et 3 769 filles italiennes fréquentant les écoles primaires publiques françaises de Tunisie, il y a respectivement 3 125 et 2 831 Français<sup>643</sup>. Une telle proportion se maintient assez

---

<sup>641</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'estero governative e sussidiate*, Rome, Tipografia del Ministero degli Affari Esteri, 1913.

<sup>642</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'Estero governative e sussidiate*, Tip. del Ministero, 1905.

<sup>643</sup> MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Statistique générale de la Tunisie – 1913, Gallica*, Tunis, 1914, p. 40.

constante pendant les années, en 1925 pour 8 431 élèves français il y a encore 8 658 Italiens<sup>644</sup>. Le fait que les écoles publiques sont fréquentées plus par les Italiens que par les Français, dévoile une des caractéristiques de la société coloniale tunisienne de l'époque. Cela pose des problèmes dans l'opinion publique française de Tunisie, les structures publiques garanties par la France sont — démographiquement — plus au service des Italiens que des Français. Est-ce que l'État doit soutenir ce poids économique envers les immigrés ? L'opinion publique exprimée par le journal français *Le Temps* se plaint ainsi de telle situation en 1910 :

« Le nombre des élèves italiens dans les écoles françaises s'élevant environ à 7 000 et celui fréquentant les écoles italiennes à 5 000 (...) on est bien obligé de reconnaître que le chiffre des élèves italiens de nos écoles est égal à celui de nos nationaux et supérieur à celui de nos protégés et le quart du budget de l'Enseignement public est consacré à l'instruction des enfants italiens (...) les créations nouvelles d'écoles, ou de classes, profitent surtout à la population italienne dans certains centres (Bou-Ficha, Schuiggui, Crétéville, Djedeida, Khanguet-gare, La Laverie, Reyville, Sedjoui, etc.) l'école française n'a guère comme élèves que des Italiens et chaque année, on crée des écoles dans des centres exclusivement italiens... »<sup>645</sup>

Le projet de la France est celui d'assimiler les Italiens à travers les écoles<sup>646</sup>, mais, pour ce faire, les autorités coloniales doivent établir des écoles et faire des dépenses bien au-delà du besoin de la population française ou de la population tunisienne. L'intention d'établir des écoles dans les centres agricoles italiens de Bou Ficha, Reyville s'inscrit dans un projet assimilationniste qui doit intégrer toutes les différentes composantes de la société coloniale tunisienne, et notamment les « étrangers blancs », dans ce cas les Italiens. La Ligue de l'enseignement français en Tunisie soutient le projet colonial, et comprend son rôle comme un devoir moral dans la perspective coloniale-républicaine :

« La France se doit à elle-même d'assurer à tous les enfants quelle que soit leur nationalité et quelle que soit leur religion, le minimum

---

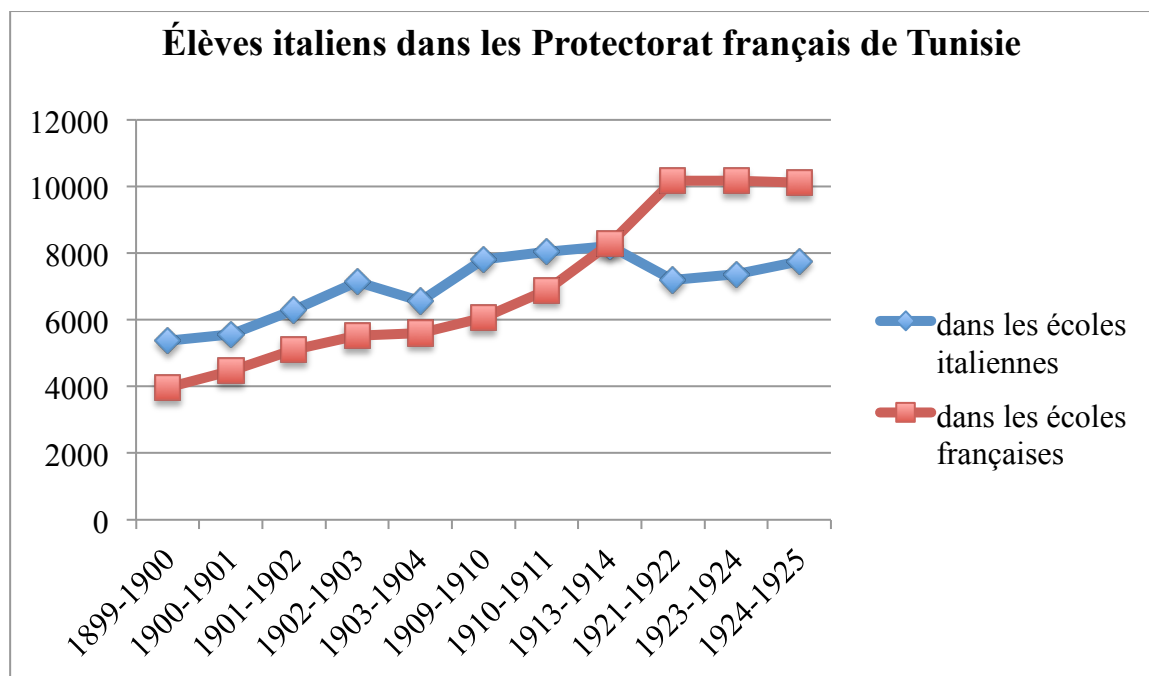
<sup>644</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Statistique générale de la Tunisie 1925, Régence de Tunis, direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation*, Tunis, Barlier, 1926.

<sup>645</sup> *Bulletin Ligue de l'enseignement français en Tunisie*, Tunis, Imprimerie Centrale, 1910, p. 4. Ici est reporté l'opinion du *Temps* et de ceux qui « n'admettent pas que l'État prenne à sa charge l'instruction de tous les Italiens ».

<sup>646</sup> Cf. SRAIEB Noureddine, « L'idéologie de l'école en Tunisie coloniale (1881-1945) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 68-1, 1993, p. 239-254.

d’instruction primaire indispensable. C’était déjà le vœu de la révolution. En venant en Tunisie, elle s’est créé d’impérieux devoirs (...) La République ne mentira pas à son rôle, ne reniera pas ses origines : elle sait que le meilleur moyen d’étendre son influence sur les populations qu’elle protège, c’est d’y répandre son enseignement. »<sup>647</sup>

Le républicanisme et le colonialisme donc se lient dans ce devoir de civilisation sous l’égide française. Mais dans ce projet qui prévoit l’éducation massive des immigrés italiens dans les écoles françaises, le système scolaire italien présente un obstacle. En effet, au nombre prépondérant d’Italiens dans les écoles françaises, s’ajoute la population scolaire des écoles italiennes, celle-ci presque exclusivement composée par Italiens.



648

<sup>647</sup> Ibidem.

<sup>648</sup> Élaboration des données statistiques provenant du croisement des sources françaises et italiennes. Pour le côté français : MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie 1903*, Tunis, Impr. A. Guenard, 1904 ; IDEM, *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie 1904*, Tunis, Impr. A. Guenard, 1905. IDEM, *Statistique générale de la Tunisie 1913*, Tunis, Tunis, Impr. A. Guenard, 1914 ; IDEM, *Statistique générale de la Tunisie 1922- Régence de Tunis, direction générale de l’agriculture, du commerce et de la colonisation*, Tunis, Barlier, 1923 ; IDEM, *Statistique générale de la Tunisie 1925- Régence de Tunis, direction générale de l’agriculture, du commerce et de la colonisation*, Tunis, Barlier, 1926. Pour le côté italien : MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all’estero...* op. cit., 1905. IDEM, *Annuario delle scuole italiane all’estero...* op. cit., 1909 ; IDEM, *Annuario delle scuole italiane all’estero...* op. cit., 1913.

Ceux qui fréquentent les écoles françaises sont un peu moins que ceux des écoles italiennes jusqu'au dépassement de 1913, quand il y aura plus d'Italiens dans les écoles françaises que dans les écoles italiennes. Cela montre du point de vue de la capacité scolaire, le résultat concret des limitations imposées aux écoles italiennes prévues par les Conventions de 1896. Si le nombre reste plus ou moins en croissance stable, on peut remarquer une légère hausse qui s'explique par les améliorations structurales aux bâtiments scolaires qui avaient été au centre de la querelle franco-italienne en 1899-1900, en 1905 et en 1910. Dans les documents des professeurs des écoles, on peut lire souvent des plaintes du manque chronique d'espace, des craintes pour l'hygiène et le besoin de leçons de l'après-midi pour agrandir l'offre pédagogique. Tout cela est révélateur de l'exploitation maximale d'un espace scolaire limité. L'augmentation de 1910 est donc l'effet de la politique plus libérale du Protectorat envers les écoles italiennes, en autorisant les agrandissements demandés et aussi les écoles privées. Mais celles-ci ne suffisent jamais totalement aux besoins de la communauté, toujours croissante. Le dépassement en 1913 de l'école française sur l'italienne dévoile les limites structurelles du système scolaire italien dans ce contexte colonial français. Les chiffres dans les graphiques reportés incluent tout genre d'instruction scolaire, de l'école maternelle jusqu'au lycée et institut supérieur. Comme il est prévisible, le nombre majeur des élèves concernait les niveaux scolaires primaires (garçons et filles). Pourtant, nous constatons une baisse d'inscrits au lycée *Vittorio Emanuele II* de Tunis, le seul lycée classique littéraire italien à l'étranger, qui passe de 65 inscrits pendant l'année scolaire 1899-1900 à 50 pendant l'année 1903-1904 ; alors que l'Institut technique-commercial *Umberto I* pour les mêmes années passe de 61 à 70<sup>649</sup>. Dans un cadre général de croissance, cette baisse s'explique par des raisons externes à l'organisation scolaire. En 1901, un décret du gouvernement tunisien oblige tous ceux qui veulent exercer la profession d'avocat dans la Régence à avoir un diplôme français de licencié en

---

<sup>649</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'Estero governative e sussidiate*, Rome, Tip. del Ministero, 1905.

droit<sup>650</sup>. Ce qui entre en conflit avec les intérêts des avocats italiens de la Régence, qui avaient obtenu des diplômes provenant des universités italiennes<sup>651</sup> :

« Comme il importait d'assurer la prépondérance de l'élément français dans des collèges dont les membres sont les auxiliaires de la justice française, il a été spécifié, d'une part, que le bâtonnier et les membres du conseil de discipline devraient être Français et d'autre part, que nul ne pourrait être inscrit au barreau s'il n'avait obtenu, en France, le diplôme de licencié en droit. L'accès des Facultés et Écoles de droit françaises n'étant ouvert, en principe, qu'aux bacheliers de l'enseignement secondaire [français]...»<sup>652</sup>

À la suite des protestations de *L'Unione*, des notables italiens, de la Chambre de Commerce italien et ensuite du gouvernement royal, un accord est trouvé d'un côté pour tolérer les avocats italiens non-inscrits aux barreaux tunisiens, mais déjà exerçant sur le territoire, de l'autre pour garantir aux élèves italiens sortant du Lycée italien de Tunis des dispenses pour s'inscrire dans les universités françaises. Cette concession rend inutile le but du décret. C'est pourquoi quelques années après, des modifications sont apportées pour bloquer totalement la possibilité à ceux qui ont obtenu leur baccalauréat dans une structure scolaire étrangère en Tunisie (comme le *Vittorio Emanuele II*) d'accéder aux universités de droit en France : « dans ces conditions, il a paru équitable d'introduire dans le décret susvisé une disposition rétablissant l'égalité entre Français, d'une part, et Tunisiens ou étrangers, d'autre part, par l'obligation imposée à tous ceux qui aspirent à exercer la profession d'avocat en Tunisie, de posséder le diplôme français de bachelier de l'enseignement secondaire »<sup>653</sup>. Cela a eu conséquences concrètes immédiates sur les futurs inscrits au lycée *Vittorio Emanuele II*, où se forment les élèves qui auraient pu devenir des avocats, après une formation universitaire en Italie. La peur de ne pas pouvoir

---

<sup>650</sup> GOBE Eric, *Les avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011)*, Tunis, Karthala Editions, 2013, p. 56-59.

<sup>651</sup> Plusieurs notables italiens de Tunisie étaient des avocats, comme Ugo Moreno, diplômé en 1898 et Attilio Molco, diplômé à l'Université de Bologne en 1882, ou Ubaldo Traverso lui aussi diplômé à Bologne en 1892, cf. ASLi-M., b. 8, f. « Ugo Moreno- diplomati scolastici e universitari », *Diploma di Dottore in Giurisprudenza*, 8 Juillet 1898 ; ARCHIVIO STORICO DELL'UNIVERSITÀ DI BOLOGNA, Fascicoli degli Studenti, f. 2940 « Attilio Molco » ; f. 4372 « Ubaldo Traverso ».

<sup>652</sup> CADN, Protectorat Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1240 « dossier des avocat et avocats défenseurs en Tunisie (1887 – 1918) », Rapport du Ministre des Affaires Étrangères Stephen Pichon et de la Justice Aristide Briand à Monsieur le Président de la République, Tunis, sans date, 1909.

<sup>653</sup> Ibidem.

accéder à ce métier a fait baisser les inscriptions au lendemain de 1901. Par exemple en 1907, Vignale, avocat au barreau de Tunis, demande la dispense pour son fils ayant le baccalauréat du Lycée italien de Tunis et qui veut s'inscrire dans une faculté de droit en France. La réponse est négative : l'instruction supérieure italienne en Tunisie ne peut plus être acceptée comme équivalente à la française, il s'agit d'une question d'hégémonie politique et culturelle : « le jeune Vignale a fait ses études à Tunis et ne peut donc se prévaloir de l'impossibilité où il aurait été de suivre les cours d'un lycée français. Je n'ai pas besoin d'autre part de vous signaler les inconvénients qu'il y aurait à considérer le diplôme italien à Tunis par l'École royale italienne comme équivalent au Baccalauréat et favoriser ainsi cet établissement aux dépens du Lycée français... »<sup>654</sup>. Grâce à l'extrait cité, on peut comprendre en quelle mesure le décret de 1901 vise essentiellement l'instruction supérieure italienne en Tunisie. Si les écoles primaires et les collèges sont acceptés, avec des limites, la possibilité d'une structure italienne de formation d'élite dans la Régence s'oppose à la logique du pouvoir colonial français. Cela est encore plus évident si l'on considère que, dans ce décret, on permet aux étrangers qui ont accompli leurs études à l'étranger d'accéder aux universités françaises. Mais si le candidat peut fréquenter un lycée français et qu'il ne l'avait pas fait, comme pour le cas du jeune Vignale, alors sa demande n'est pas prise en compte. En considérant que parmi les instituts supérieurs italiens à l'étranger (8 au total), seulement Tunis possède un Lycée gymnase littéraire classique<sup>655</sup>, il est évident que la mesure législative du gouvernement tunisien va directement contre cette institution. En 1901, à la suite des protestations de Raffaello Moreno<sup>656</sup> contre ce décret, les enseignants du Lycée *Vittorio Emanuele II*, de l'Institut technique-commercial *Umberto I* et du collège *Giovanni Meli* de Tunis lui envoient une lettre de remerciement pour ses actions de

---

<sup>654</sup> Ivi, M. Alapetite à M. Pichon, Tunis, 7 juin 1907.

<sup>655</sup> En Alexandrie d'Égypte et en Salonique il y avait des cours préparatoires au lycée (*corsi ginnasiali*), mais pas de Lycées comme celui de Tunis, qui, en plus avait l'institut technique-commercial *Umberto I*, cf. MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'Estero governative e sussidiate*, Rome, Tip. del Ministero, 1905, p. 67.

<sup>656</sup> Un notable d'origine grâna très influent et président de la Chambre de Commerce italienne.

défense de l'italianité en Tunisie<sup>657</sup>. La communauté voit dans ces dispositions un acte d'hostilité contre la présence italienne en Tunisie tout court. Les enseignants des écoles italiennes comprennent bien aussi qu'un tel décret aurait impliqué une baisse d'inscriptions au Lycée et par conséquent une perte d'importance de l'institut. En défendant l'italianité, les enseignants défendent aussi le rôle que l'institution scolaire nationale possède au sein de la communauté en tant que producteur et reproducteur d'une élite locale, rôle qui est menacé par la perte de valeur du diplôme des instituts supérieurs italiens dans l'accès aux métiers libéraux en Tunisie. Les conséquences du décret du 1901 n'impliquent pas seulement les inscriptions au Lycée, mais aussi la formation professionnelle de l'élite italophone. À partir du 1901, le nombre d'avocats italiens en Tunisie diminue sensiblement au cours des années, alors que, pour d'autres professions libérales qui n'ont pas connu telles restrictions, les individus de nationalité italienne continuent à tenir une place importante. Dans un article de Montety du 1937 sur l'influence des Italiens dans le Protectorat de Tunisie, on lit :

« Dans les professions libérales, les Italiens ont fait un effort méritoire pour nous disputer une place importante et participer à l'élite intellectuelle de la Régence ; ils y ont réussi parfois. La convention de 1896 ayant autorisé les titulaires de diplômes médicaux italiens à exercer leur art dans la Régence, les progressions sanitaires ont été envahies par eux. Les médecins italiens qui étaient 63 en 1923, sont 140 en 1933, les Français n'étant à cette date que 132 (...) Mais au barreau, les Italiens réussissent moins bien, parce qu'en 1901 un décret a rendu obligatoire la licence en droit française. Aussi les avocats italiens qui étaient la majorité en 1896, ne sont plus que 20 sur 292 en 1936... »<sup>658</sup>.

<sup>657</sup> On lit dans la lettre : « ... Noi insegnanti del R Liceo Ginnasiale V; Emanuele II e della R. Scuola Tecnico-Commerciale Umberto I, che abbiamo il sacrosanto dovere di diffondere e mantenere in questa generosa Colonia la cultura patria di sentimenti d'italianità, non possiamo non levare un plauso al suo coraggio ed elevatezza dei suoi propositi non mai nascosti dalla S. V. I. Ilma ed in questi tristi momenti che traversa l'elemento italiano, così solennemente riconfermati... » ASLi-M, b. 3-bis, f. « Lettere », Tunis, 4 Juin 1901.

<sup>658</sup> DE MONTETY Herni, « Les Italiens en Tunisie », *Politique étrangère*, 2-5, 1937, p. 416. Sur la longue tradition de médecins italiens dans la Régence cf. DI MAGGIO Giulio, *Gli Italiani e le professioni liberali in Tunisia: nella storia e nel diritto, con particolare riferimento all'avvocatura e alla medicina*, Tunis, s. n., 1934 et surtout GALLAGHER Nancy Elizabeth, *Medicine and Power in Tunisia, 1780-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002. En 1913 des restrictions contre les médecins italiens avaient fait craindre l'application d'un décret comme celui du 1901 contre les avocats italiens pour les métiers sanitaires. Un tel décret ne fut jamais proposé, mais seulement les rumeurs de telle éventualité avaient fait indigner des notables italiens, comme on peut remarquer de la publication d'un pamphlet en défense des médecins italiens de Tunisie, cf. GALLICO Raffaello, *I medici italiani in Tunisia*, Tunis, coll. « Comitato per la tutela degli interessi generali della Colonia italiana in Tunisia », Finzi, 1913.



Les enjeux franco-italiens influencent fortement le choix éducatif des individus vivant dans le Protectorat, notamment ceux originaires du royaume d'Italie. Dans ce choix, il y a un aspect quantitatif et un qualitatif. Comme on l'a démontré auparavant, la capacité scolaire limitée du système éducatif italien en Tunisie n'atteint que la moitié, et moins après 1913, des élèves ressortissants du royaume. Il y a donc un problème concret de places disponibles qui influence le choix d'inscription dans une école italienne ou dans une école française. Au-delà de la limite quantitative, il y a un aspect qualitatif qui implique les différences sociales internes à la présence italienne en Tunisie. Les cas du décret de 1901 démontrent clairement comment une formation française est de plus en plus souhaitée — et dans certains cas, comme celui justement des avocats, incontournable — pour faire carrière dans le milieu tunisien. Pour les grands commerçants, la maîtrise de la langue française est indispensable pour bien mener leurs affaires en Tunisie et également pour le reste de la haute bourgeoisie italienne qui peut ainsi cultiver correctement son plurilinguisme. De plus, les écoles italiennes maternelles et primaires gratuites sont particulièrement bondées ; elles souffrent du manque d'espace et de ressources adéquates pour ses élèves. Aux yeux des notables italiens, seulement certaines écoles payantes italiennes réussissent à concurrencer les écoles françaises pour l'éducation de leurs enfants. On peut percevoir cette différenciation économique et sociale grâce à cet extrait d'un rapport du comité tunisois de la *Dante Alighieri* en 1897 : « Maintenant les élèves qui fréquentent nos écoles ne sont plus les fils des Notables, car, depuis plusieurs années, les étrangers passèrent aux écoles françaises et les compatriotes à l'école payante de l'internat [mais] ce sont les fils des ouvriers qui ne nous aimons pas moins que les premiers, aussi, car presque tous n'auront pas d'autres maîtres... »<sup>659</sup>. On peut donc remarquer une sorte de « prolétarisation » de la population scolaire moyenne fréquentant les écoles italiennes, notamment celles du niveau maternel et primaire. Les aides économiques ou la gratuité encouragent les familles immigrées démunies à éduquer ses enfants

---

<sup>659</sup> « Ora gli alunni che frequentano non sono più i figli dei Notabili, ché da parecchi anni gli stranieri passarono alle scuole francesi ed i connazionali alla scuola a pagamento del Convitto, sono i figli degli operai, che noi amiamo non meno dei primi anche perché quasi tutti non avranno altri maestri... » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", rapport du comité tunisois au président de la société, Tunis, 25 Septembre 1897.

selon la langue de l'État de provenance. D'ailleurs, la possibilité d'un retour au village d'origine, en Italie, rentre toujours dans les possibilités. Cette dynamique de prolétarianisation permettait aux institutions italiennes de concentrer ses efforts sur la partie de population immigrée qui peut être séduite le plus par l'acquisition de la nationalité française. Provenant des régions du royaume en détresse économique, dialectophones et illettrés pour la plupart, les émigrés qui trouvaient dans le système colonial français en Tunisie des opportunités meilleures que chez eux auraient difficilement pu cultiver un fort sentiment d'appartenance nationale italienne. L'éducation, la propagande nationaliste et l'assistance sociale sont les facteurs qui s'imbriquent dans le système scolaire italien de la Régence. L'origine sociale ouvrière des élèves d'écoles italiennes à Tunis en 1897 est confirmée aussi pour les années à venir et dans d'autres contextes que celui tunisois. Le Contrôleur Civil de Sfax écrit dans un rapport au Résident général le 19 novembre 1910, à propos de la composition sociale des écoles italiennes de la ville que :

« Elles sont fréquentées par les enfants de la classe ouvrière, les familles italiennes ayant plus d'aisance envoient, de préférence, les leurs dans les écoles françaises. Les instituteurs et institutrices italiens s'attachent, d'une façon particulière, à inculquer à leurs élèves l'amour de la Patrie et les sentiments de profond attachement à la famille royale. Dans ces écoles, des causeries y sont faites sur l'expansion coloniale italienne (...) L'autorité consulaire italienne les visite chaque mois et suit très attentivement l'enseignement qui s'y donne. Les élèves sont à tour de rôle interrogés et des distributions gratuites de livres ont lieu après chaque visite... »<sup>660</sup>

Cinq jours après la réception de ce rapport, le Résident Général en reçoit un autre provenant de Sousse qui calque le précédent tant dans la présentation de la composition sociale que l'évocation du projet pédagogique nationaliste. Le Contrôleur Civil de Sousse confirme, involontairement, les considérations de son collègue de Sfax en décrivant une situation pareille avec presque les mêmes mots :

« les familles des élèves des écoles italiennes appartiennent pour la plupart à la classe ouvrière. Quelques notables italiens envoient leurs enfants aux écoles françaises. Les Écoles italiennes s'efforcent par tous

---

<sup>660</sup> CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art.1356 « Écoles italiennes en Orient (1888-1916) », Controleur civil de Sfax au Resident Général, Sfax, 19 novembre 1910.

les moyens d'entretenir "l'italienneté" (sic) des enfants. L'amour de la patrie est enseigné de toutes les manières et pas une cérémonie des écoles n'a lieu sans que l'on y chante des airs patriotiques et sans que l'on dise des vers où la patrie lointaine est exaltée. Le Vice-Consul et les notables italiens, depuis un an environ, s'occupent beaucoup de l'organisation du bon fonctionnement des écoles... »<sup>661</sup>

L'enseignement patriotique nationaliste est effectivement inculqué aux élèves de plusieurs façons. Les enseignements visent à une formation tant pédagogique que nationale des élèves. Les livres et les textes adoptés par les écoles italiennes à l'étranger sont choisis par le ministère à Rome, et ils sont les mêmes de ceux utilisés dans les écoles du royaume. Si le message patriotique nationaliste véhiculé par ces lectures correspond à celui appliqué en Italie<sup>662</sup>, dans certains cas, ces lectures peuvent créer de forts conflits au niveau intercommunautaire en Tunisie. Par exemple, en 1901 la Ligue française de l'Enseignement soulève des critiques contre les enseignements de géographie adoptés par les écoles secondaires italiennes de Tunisie. Le livre en question<sup>663</sup> illustre une géographie de l'Italie qui va au-delà des frontières politiques du royaume, surtout en ce qui concerne la frontière franco-italienne et la possession de la Corse. Dans l'article publié par la Ligue dans *La Dépêche Tunisienne* du 7 novembre 1901 on lit :

« Dans les divisions politiques de l'Italie figure une carte de la Ligurie comprenant les villes de Vintimille, Monaco et Nice. Le texte ajoute que la province de Ligurie s'étend depuis la ville de Gênes jusqu'à l'embouchure du Var, c'est-à-dire en plein territoire français (...) Enfin, sous le titre bizarre de *Possessions étrangères en Italie*, il est dit que : "Les possessions françaises consistent dans l'île de Corse avec les villes d'Ajaccio, Bastia, Corte, Sartène, Calvi dans le territoire de Nice et dans les deux tiers de la Principauté de Monaco". Que dans les écoles de Cagliari, de Naples ou de Palerme, l'état politique de l'Europe soit ainsi défigurée, nous n'y voyons aucun inconvénient : charbonnier est maître chez lui ! Mais, en Tunisie nous sommes précisément chez nous, et nous avons le droit de déclarer qu'on n'a pas le respect de la France quand on enseigne, dans des écoles publiques étrangères qu'elle veut bien tolérer

---

<sup>661</sup> CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art.1356 « Écoles italiennes en Orient (1888-1916) », Contrôleur civil de Sousse au Résident Général, Sousse, 24 novembre 1910.

<sup>662</sup> ASCENZI Anna, *Tra educazione etico-civile e costruzione dell'identità nazionale: l'insegnamento della storia nelle scuole italiane dell'Ottocento*, Milan, Vita e Pensiero, 2004.

<sup>663</sup> HUGUES Luigi, *Nozioni elementari di geografia ad uso delle scuole secondarie*, Turin, Loescher, 1889.

sur son territoire, une géographie qui la mutile d'une façon aussi fantaisiste »<sup>664</sup>.

La patrie italienne géographiquement apprise par les élèves italiens en Tunisie inclue une idée d'Italie plus grande de ses frontières politiques. La réponse italienne aux protestations françaises, publiée sur *L'Unione*, non revendique seulement l'appartenance ethnographique et géographique à l'Italie de la Corse et de Nice, mais aussi ajoute à la liste le canton suisse du Tessin, l'île de Malte, Trente et Trieste. L'Italie apprise en Tunisie est grande comme l'image que les irrédentistes et les nationalistes ont d'elle<sup>665</sup>. Pour désamorcer la querelle, *L'Unione* affirme ensuite que ethnographiquement et géographiquement ces territoires sont « objectivement » italiens, même s'ils ne le sont pas du point de vue politique. Ce cas de 1901 nous permet de comprendre la puissance du système scolaire italien en Tunisie dans la diffusion de certains imaginaires nationaux. L'enseignement de géographie qui est censé être le même en Italie comme dans les écoles à l'étranger a des effets différents selon les pays où les écoles sont installées, démontrant par conséquent comment l'idée, l'image de nation et de patrie, peut varier fortement selon les espaces et les contextes d'application. Mais le point central de l'enseignement devait être la transmission des valeurs patriotiques et nationalistes. En 1919, une maîtresse d'école primaire italienne de Tunis expose ainsi, dans un rapport aux inspecteurs de l'enseignement, le but de son cours d'histoire et de géographie : « but de l'enseignement géographique dans les écoles primaires sera notre pays l'Italie. Italie sera le point de départ de notre voyage : Italie sera le point d'arrivée que l'on propose à l'enfant... »<sup>666</sup>. Mais la rhétorique et les discours, bien que centraux dans la construction et diffusion d'une identité collective ne sont pas les seuls moyens — et peut-être même pas les plus efficaces — pour garder la nationalité des ressortissants italiens à travers l'école. Parfois, la volonté de maintenir un lien identitaire avec la population récemment immigrée pousse les représentants des

---

<sup>664</sup> «Réponse à l'article 'Fuori le prove !' de L'Unione du 5 novembre », *La Dépêche Tunisienne*, 7 novembre 1901.

<sup>665</sup> FERRETTI Federico, « Géographie et imaginaires nationaux entre le XIXe et le XXe siècle : l'invention de l'Italie et la circulation des cultures géographiques », *Annales de géographie*, 698, 24 septembre 2014, p. 1062-1087.

<sup>666</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 49, f. « Aurora Cortesi-Tonini », Verbale di visita 1919-1920.

institutions italiennes à des pratiques très concrètes qui interviennent dans le quotidien de certains Italiens de Tunisie. En 1915, dans le cadre de l'effort de guerre que la population italienne — en métropole comme à l'étranger — est en train de soutenir, le gouvernement accorde des allocations journalières aux familles démunies des mobilisés. Cela donne un pouvoir de contrôle social direct des institutions italiennes sur sa population émigrée en Tunisie. Si l'État italien aide économiquement les familles des soldats en guerre, il exige de la part de ces familles à l'étranger, une loyauté à la cause italienne. Par exemple, inscrire les enfants dans des écoles françaises est contraire à l'idée d'italianité que les institutions, ses représentants et un certain milieu social veulent protéger et diffuser. En décembre, un mouvement d'élèves italiens de l'école française de Sfax vers l'école italienne attire l'attention du Contrôleur civil qui, après une enquête, écrit au Résident Général :

« J'ai appris le 11 courant que M. l'Agent Consulaire d'Italie à Sfax aurait informé un certain nombre de familles de mobilisés italiens que Son Gouvernement n'accorderait plus l'allocation journalière à celles qui enverraient leurs enfants dans les écoles françaises (...) M. l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire de passage à Sfax m'a déclaré que le nombre d'élèves qui depuis le 1<sup>er</sup> Décembre avaient quitté les écoles françaises était de 12 au moins et qu'en effet les parents auraient déclaré qu'ils obéissaient à un ordre de leur Consul local »<sup>667</sup>.

Le 10 janvier 1916, un rapport de l'inspecteur de police confirme les déclarations de l'inspecteur de l'Enseignement après avoir recueilli les informations auprès des mères des élèves qui ont changé d'école : « Les dames : Patrico, Pluchino, Senzo, Guinporcaro, Lodato, Rovecchio, Sameverino, Sorrentino, Fredja, ont fait connaître qu'elles avaient retiré leurs enfants de l'école française sur l'invitation de M. Fabbri, agent consulaire d'Italie à Sfax, qui leur aurait fait entrevoir le retrait de l'allocation journalière qui leur est allouée si elles persistaient à ne pas envoyer leurs enfants à l'école italienne »<sup>668</sup>. Cesare Fabbri, l'ancien directeur du journal *L'Unione* avait intégré la carrière diplomatique à Sfax, tout en continuant son œuvre de défense de l'italianité en Tunisie qu'il avait commencée avec la presse<sup>669</sup>. L'institution

---

<sup>667</sup> CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art.1356 « Écoles italiennes en Orient (1888-1916), rapport de l'inspecteur de police de Sfax au Resident Général, Sfax, 21 décembre 1915.

<sup>668</sup> Idem, rapport de police, Sfax, 10 janvier 1916.

<sup>669</sup> LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie...*, op. cit., cf. « Fabbri, César ».

consulaire était largement impliquée dans le système scolaire, car le consul, ou l'agent consulaire, est le président de la délégation scolaire locale selon les lois qui règlent l'organisation des écoles à l'étranger. La loi Tittoni du 1910 a largement augmenté les fonctions de l'enseignant à l'étranger, qui devait accomplir, dans son contexte, une œuvre d'assistance et de soutien envers les familles<sup>670</sup>. Le cas sfaxien dévoile comment l'imbrication des deux facteurs dans l'école, celui de l'éducation et celui de l'assistance sociale, rend l'institution scolaire un vecteur de contrôle de la population dans le cadre d'un projet nationaliste. Le chantage économique de la retraite des allocations fonctionne comme force de dissuasion envers une francisation culturelle et, en même temps, comme moyen pour garder la population émigrée, au sein des institutions nationales italiennes. Le contrôle envers la population scolaire et ses familles concerne aussi les enseignants. En 1899, le consul de Tunis écrit une lettre de reproche à tous les enseignants qui ont inscrit leurs fils dans des écoles françaises. Le rôle du consul est de premier ordre dans l'administration scolaire locale et par conséquent dans les possibilités de carrière des professeurs. On peut donc apercevoir le pouvoir persuasif d'une plainte du consul à ce sujet. Le directeur du Lycée gymnase, le professeur de latin et de grec ancien, Virginio Cortesi, qui avait inscrit sa fille à l'école française, doit justifier son choix auprès du consul. Il affirme qu'il s'agit seulement pour une année et pour faire bien apprendre la langue française à sa fille, en déclarant sur son honneur qu'il allait l'inscrire à l'école italienne du début de l'année suivante<sup>671</sup>. Le processus de construction d'une identité italienne en Tunisie passe à par plusieurs moyens, et l'école est l'un des moyens les plus efficaces. Le réseau scolaire italien en Tunisie, bien qu'il ne réussit pas à accueillir tous les enfants italiens, il est assez étendu sur le territoire tunisien. Les écoles sont présentes dans les plus grandes villes comme dans des villages plus isolés, surtout après l'accord de 1910, formant une structure d'ampleur nationale. Le consul et les agents consulaires dans leurs fonctions de président des délégations scolaires locales — organisations au niveau régional pour l'administration des écoles — ont un rôle incontournable. On ne peut pas sous-estimer tous ceux qui permettent au système de fonctionner : professeurs, professeures, enseignants, enseignantes,

---

<sup>670</sup> SALVETTI Patrizia, « Le scuole italiane all'estero »..., op. cit., p. 546-547.

<sup>671</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 49, f. « Virginio Cortesi », lettre du Consul 17 Octobre 1899.

instituteur et institutrices constituent un groupe social très intéressant au sein des dynamiques de la communauté italienne dans le Protectorat français.

*Les enseignants : un groupe de pouvoir au service de l'italianité*

La question des écoles italiennes en Tunisie est un enjeu conflictuel entre France et Italie. Très souvent des conflits surgissent au sujet de ces écoles, en impliquant des questions d'ordre national et colonial. Le contexte tunisien rend la catégorie des enseignants très sensible à la question identitaire. Les écoles s'adressent aux élèves italiens, fils des émigrés dans le Protectorat français. Enseigner en italien en Tunisie n'a pas les mêmes implications qu'enseigner en français, et cela à cause du système colonial implanté depuis le 1881. Le but des enseignants italiens en Tunisie est également différent de celui de leurs collègues dans les espaces coloniaux nationaux, comme en Libye après 1911<sup>672</sup>. En Tunisie, les Italiens n'ont pas une telle « mission civilisatrice » envers la population locale que les pouvoirs coloniaux s'arrogent dans leurs possessions<sup>673</sup>. Les cas d'élèves tunisiens dans les écoles italiennes sont assez rares, et en général, tout le système est pensé pour faire face à la nombreuse communauté expatriée. La position d'Européens non colonisateurs, d'« étrangers blancs », que les Italiens occupent au sein de la société coloniale tunisienne, a des conséquences directes sur le rôle des enseignants dans la communauté. Dans la querelle franco-italienne sur la Tunisie et surtout sur le statut des Italiens en Tunisie, les enseignants ont le devoir — à travers les écoles — de faire devenir « Italiens » les enfants nés en Tunisie de parents immigrés du royaume. Si d'un côté, il y a le danger des naturalisations qui hante l'honneur national italien, de l'autre cet honneur est menacé par la position

---

<sup>672</sup> DI PASQUALE Francesca, « “Sentinelle avanzate della patria lontana”. Gli insegnanti in Libia in epoca coloniale (1911-1943) », in Gianni DORE, Chiara GIORGI, Antonio M. MORONE et Massimo ZACCARIA (éd.), *Governare l'Oltremare: istituzioni, funzionari e società nel colonialismo italiano*, Roma, Carocci, 2013, p. 117-130.

<sup>673</sup> Cf. COLONNA Fanny, *Educating conformity in French colonial Algeria*, dans COOPER Frederick et STOLER Ann Laura, *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997, p. 346-370 and EADEM, *Instituteurs algériens, 1883-1939*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 1975.

intermédiaire<sup>674</sup> des « petits blancs » ou *poor whites* provenant du Sud des îles du royaume dont les conditions sociales se rapprochent des conditions des colonisés démunis. L'enseignement italien propose un parcours d'éducation et de transmission des valeurs dominantes de la classe moyenne de l'Italie libérale. Dans un extrait d'une fiche d'évaluation sur une enseignante, on lit quel but social l'école primaire avait pour elle : « dans les écoles primaires notamment, c'est nécessaire de donner un but pratique à cet enseignement selon la destination spécifique des jeunes qui les fréquentent, en préparant les jeunes hommes aux futurs métiers de l'ouvrier et du soldat et les jeunes filles aux travaux domestiques »<sup>675</sup>. Le cloisonnement social et de genre est donc appris dans les écoles qui forment les nouvelles générations d'Italiens d'Afrique. Le lien entre l'ordre social, sexuel et colonial à respecter et à construire est un point central dans le groupe des enseignants des écoles italiennes, dans la métropole comme à l'étranger et dans l'espace colonial. Comme le remarque Di Pasquale dans son analyse sur les enseignants italiens dans la Libye coloniale<sup>676</sup>, l'attention de la part des autorités à la vie privée des enseignants est particulièrement active. En Libye comme en Tunisie, pour des raisons assez similaires, mais avec des traits de différenciation, la respectabilité et l'honorabilité du corps enseignant sont le reflet du respect et de l'honneur de la nation. Les enseignants, avec une vie privée sous l'égard des autorités — surtout pour les femmes — et agissant dans un contexte colonial étranger, doivent montrer avec leurs actions, conduite et vie publique leur dévotion à la cause italienne. L'imbrication entre ordre social, respectabilité et italianité est évidente dans la carrière d'un enseignant dans les écoles italiennes de Tunisie. Un bon nombre d'enseignants, arrivés en Tunisie comme simples maîtres d'école, achèvent leur carrière dans les postes les plus prestigieux de l'administration scolaire grâce à leurs activités et œuvres patriotiques, très appréciées par les autorités consulaires et ministérielles. Le cas de Luigi D'Alessandro est, dans

---

<sup>674</sup> Sur la « interstitial position » de ces communautés de *poor whites* dans des contextes coloniaux, cf. STOLER Ann Laura, « Rethinking Colonial Categories: European Communities and the Boundaries of Rule », op. cit.

<sup>675</sup> « Nelle scuole primarie specialmente è necessario dare una fine pratico anche a questo insegnamento, secondo la destinazione speciale dei ragazzi che le frequentano, preparando i giovanetti ai futuri lavori dell'operaio e del soldato e le giovanette ai lavori di casa » ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 49, f. « Aurora Cortesi-Tonini », Verbale di visita 1919-1920.

<sup>676</sup> DI PASQUALE Francesca, « “Sentinelle avanzate della patria lontana”. Gli insegnanti in Libia in epoca coloniale (1911-1943) », op. cit.



ce sens, exemplaire. Né à San Michele di Bari (dans les Pouilles) en 1869, il obtient son diplôme d'enseignant à Bari en 1888, après un an de service (1888-1889) dans des villages contigus (Gioia del Colle et Fasano) il enseigne à Tunis (1889) où il est chargé du secrétariat de la Direction Centrale des Écoles Coloniales pour la Tunisie et la Tripolitaine. En 1894, il se marie avec Alice Azzopardi, anglo-maltese, dont il a deux enfants, et il est déjà directeur de l'école primaire des garçons et de l'école mixte<sup>677</sup>. En 1900, le maître d'école Francesco Fioravanti proteste contre l'emploi du temps du calendrier scolaire, trop lourd et pénible de l'école *Giovanni Meli*, dirigée par D'Alessandro. Par ailleurs, Fioravanti l'accuse de mauvaise gestion financière de l'école. La question devient bientôt un conflit personnel entre les deux professeurs. D'Alessandro accuse Fioravanti de ne pas respecter son autorité et l'institution qu'il représente. Le refus de salut de la part de Fioravanti à D'Alessandro devient une des questions centrales que le consul essaie de atténuer les hostilités. Les motivations personnelles s'entremêlent avec les discours institutionnel et identitaire. Au cours de tel contraste se forment deux factions : ceux qui soutiennent Fioravanti, la plupart des jeunes professeurs récemment arrivés à Tunis ; et ceux qui favorisent D'Alessandro. Dans ce parti, nous ne retrouvons pas seulement des professeurs, mais aussi des notables très influents qui participent à la députation scolaire locale, comme Cesare Fabbri, directeur de *L'Unione*, et Raffaello Moreno, président de la Chambre de Commerce Italienne. Le conflit au sein du groupe des enseignants, semblerait être assez commune aussi dans d'autres expériences scolaires à l'étranger<sup>678</sup>. Tout en justifiant l'emploi du temps chargé de l'école, D'Alessandro écrit à Angelo Scalabrini, inspecteur général des écoles italiennes à l'étranger depuis le 1896<sup>679</sup>, en revendiquant ce choix pour des raisons d'ordre identitaire et national :

« Il est donc absurde exiger que l'École Coloniale doit partout se conformer à un modèle unique, et qu'à Tunis, par exemple, il faudrait suivre à la perfection ce qu'on fait en Égypte ou à Constantinople, où les écoles rivales ne sont pas comme ici acharnées dans la lutte pour la prévalence (...) N'ai-je jamais failli à mon devoir ? Moi qui à l'école ai

---

<sup>677</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », Stato di Servizio, 1894.

<sup>678</sup> DI PASQUALE Francesca, « “Sentinelle avanzate della patria lontana”. Gli insegnanti in Libia in epoca coloniale (1911-1943) », op. cit p. 120.

<sup>679</sup> SALVETTI Patrizia, « Le scuole italiane all'estero »..., op. cit., p. 543.

consacré toute mon âme, sacrifiée pour la satisfaction de voir notre œuvre fructueuse pour la cause de l'italianité ? »<sup>680</sup>

De cet extrait, on peut remarquer comment le cas tunisien est perçu différemment par rapport aux autres systèmes scolaires italiens dans la Méditerranée. La différence est justement dans la tension franco-italienne en Tunisie, qui n'existe pas en Égypte ou en Turquie. La rivalité impériale entre les deux puissances méditerranéennes et la grande présence démographique italienne font de la Tunisie un enjeu conflictuel. Cela confirme notre thèse d'une spécificité tunisienne qui façonne une dynamique identitaire particulière auprès des migrants italiens dans la Régence. D'Alessandro, mais aussi d'autres chefs d'établissement et des associations, présentent la « cause de l'italianité » en Tunisie comme constamment menacée par la concurrence française, et pour cette raison, selon eux, il est incontournable une « lutte acharnée » sur le plan culturel et linguistique. Le discours nationaliste italien en Tunisie depuis le 1881 jusqu'au fascisme utilise grandement ce dispositif rhétorique qu'on pourrait définir comme un complexe de l'encerclement : les Italiens minoritaires d'un point de vue politique dans un protectorat français étaient toujours menacés dans leur identité par le système colonial étranger à travers la naturalisation de ses membres. D'Alessandro aussi utilise un tel dispositif rhétorique pour motiver et justifier ses choix et son autorité au sein de son groupe professionnel et vis-à-vis de la communauté expatriée et surtout des autorités métropolitaines italiennes. Pour le cas Fioravanti, la victoire de D'Alessandro est totale, son adversaire est éloigné de Tunis et ceux qui l'avait ouvertement soutenu dans ses accusations sont punis avec des suspensions temporaires<sup>681</sup>. Si dans cette affaire D'Alessandro avait eu raison sur Fioravanti — grâce aussi au manque de preuves contre lui et au fait que Fioravanti avait déjà été remarqué par des actes d'insubordination quand il travaillait au Caire —, bientôt surgit une autre question qui fit craindre beaucoup plus au directeur de la *Giovanni Meli* pour sa carrière.

---

<sup>680</sup> « È dunque assurdo pretendere che la Scuola coloniale debba informarsi dappertutto ad un tipo unico, e che in Tunisi, a mo' d'esempio, debba seguirsi a puntino tutto quello che si fa in Egitto o a Costantinopoli, dove les Scuole rivali non sono come qui accanite nella lotta di prevalenza. (...) non ho saputo io forse empier il mio dovere, io che alla scuola tutto me stessp ho dedicato, sacrificato per la soddisfazione di veder l'opera nostra tornar proficua alla causa dell'iitalianià ? » ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », dossier « D'Alessandro-Fioravanti », lettre de D'Alessandro à Scalabrini, Tunis, 7 septembre 1900.

<sup>681</sup> Ivi, rapport consulaire au Ministre Affaires Étrangères Giulio Prinetti, Tunis, 21 février 1901.

Au cours de 1904 se déroule un scandale au sein du groupe d'enseignants italiens de Tunisie dans lequel sont impliqués D'Alessandro et des autres enseignants des écoles italiennes<sup>682</sup>. D'Alessandro, marié et père des 3 enfants, envoie des lettres d'amour à une jeune enseignante célibataire, Edvige Meloncini. Mais la jeune professeure fréquente Filiberto Merolli, un autre enseignant et homme marié. Après quelques rendez-vous au Belvédère de Tunis, Meloncini veut mettre fin à la relation à cause de la jalousie de Merolli. La faute de Meloncini est, selon Merolli, d'avoir accepté les lettres d'amour de D'Alessandro sans les avoir renvoyées ou refusées. La question se complique quand Meloncini commence à fréquenter un autre homme, la déception d'amour fait rapprocher les anciens rivaux : D'Alessandro et Merolli. Quand le scandale éclate, les deux s'aident mutuellement pour accuser Meloncini de mauvaises mœurs et pour sauver ainsi leur réputation. Dans une lettre de Meloncini à Merolli — qui D'Alessandro ensuite envoie à Rome comme preuve de mauvaises mœurs de Meloncini — on peut lire l'affirmation de l'émancipation de la professeure vis-à-vis d'un copain jaloux qui veut réprimer sa liberté. Elle revendique sa liberté individuelle tout en montrant un orientalisme méprisant envers les femmes arabes : « Pourquoi n'es-tu pas tombé amoureux d'une Arabe ? Au moins tu aurais pu la renfermer et l'éloigner du monde et de ses périls ! Cher, je te croyais des idées plus larges ! et que tu admettais qu'une femme ait le droit à une certaine liberté sans pour autant se soustraire à l'estime des gens... »<sup>683</sup>. Lorsque un ami de D'Alessandro, le professeur Bonayuti, publie sur le journal local *Fra Melitone*<sup>684</sup> une histoire sur une jeune professeure qui a des rendez-vous d'amour secrets au parc Belvédère de Tunis, Meloncini porte plainte contre D'Alessandro. La description de la professeure du conte publié ressemble tellement à Meloncini que les autres professeurs reconnaissent l'enseignante dans tel personnage. Le scandale dans la communauté italienne de Tunis devient public. La jalousie de D'Alessandro et sa vengeance pour le refus, sont les mobiles — selon Meloncini — qui poussent Bonayuti à donner une

<sup>682</sup> ASDMAE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », dossier « vertenza D'Alessandro-Meloncini, Tunisi ».

<sup>683</sup> «Perché non ti sei innamorato d'un'araba ? almeno l'avresti potuta rinchiudere e allontanarla dal mondo e dai pericoli ! Caro, ti credevo di idee più larghe ! e che tu ammettessi che una donna abbia diritto a una certa libertà senza per questo venir meno nella stima delle persone... » Ibidem, dossier « vertenza D'Alessandro-Meloncini, Tunisi », allegato alla lettera di D'Alessandro all'ispettore generale, Tunis, 1 février 1904.

<sup>684</sup> « Novella d'autunno », *Fra Melitone*, 1 novembre 1903. Le journal, hebdomadaire, était l'expression des enseignants d'écoles italiennes de Tunis.

mauvaise image publique de l'enseignante. Quoi qu'il en soit, la question devient bientôt d'ordre institutionnel, impliquant le consulat et le Ministère des Affaires Étrangères à Rome. L'honorabilité du corps enseignant ne doit pas être mise en discussion à l'étranger par de telles rumeurs. D'Alessandro et Meloncini sont convoqués à Rome, séparément, pour résoudre la question qui implique notamment l'honneur de mademoiselle Meloncini et celui de D'Alessandro. D'Alessandro dispose d'un capital social considérable en Tunisie qu'il mobilise pour sauvegarder sa carrière contre le péril de mutation dans un autre pays. À travers le comité local de la Société *Dante Alighieri*, dont D'Alessandro est membre influent, il mobilise le comité central et ses liens — très étroites — avec le Parlement italien. À travers le secrétaire général du comité central de la Dante Alighieri, Giuseppe Marcotti<sup>685</sup>, D'Alessandro est en contact avec le député Guido Fusinato<sup>686</sup>, sous-secrétaire au Ministère des Affaires Étrangères et le député Roberto Galli<sup>687</sup>, politicien très influent et engagé dans la politique étrangère. De plus, Marcotti demande le soutien au président de la Dante Alighieri Luigi Rava<sup>688</sup> : « Pour donner plus de valeur à mon intervention, je prie V. E. en tant que notre président d'assurer le sous-secrétaire aux Affaires Étrangères que je suis bien renseigné de nos conditions à Tunis, et que je ne serais pas intervenu sans la conviction de servir à un important intérêt de l'italianité en Tunisie »<sup>689</sup>. Éviter des punitions ou la mutation de D'Alessandro est donc équivalent à servir « l'intérêt de l'italianité en Tunisie ». Le bouclier de l'italianité, du discours nationaliste, en Tunisie peut sauver D'Alessandro du scandale. Le directeur de la *Giovanni Meli* utilise ouvertement ce dispositif rhétorique quand il écrit à l'inspecteur général :

« Depuis longtemps je suis en train de souffrir pour mon zèle et pour mon amour intense de l'école et de l'italianité (...) Il est connu, du reste, que jamais un signe concret de votre approbation n'est venu de Rome (...) Pourtant je crois d'avoir toujours vécu avec des sacrifices et d'avoir eu une part très importante dans toutes ces choses qui aujourd'hui

<sup>685</sup> CERASI Laura, « Marcotti Giuseppe » dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 70, 2008.

<sup>686</sup> CARAVALE Giulia, « Fusinato Guido » dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 50, 1998.

<sup>687</sup> CAMURRI Renato, « Galli Roberto », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 51, 1998.

<sup>688</sup> MENICONI Antonella, « Rava Luigi », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 86, 2016.

<sup>689</sup> « Per avvalorare il moi intervento prego V.E. come nostro presidente d'assicurare il sottosegretario agli Esteri che delle condizione nostre a Tunisi io sono bene informato, e che non mi sarei indotto a intervenire senza la persuasione di servire a un rilevante interesse dell'italianità in Tunisia » ASDMAE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », dossier « vertenza D'Alessandro-Meloncini, Tunisi », lettre de Marcotti à Rava, Rome, 11 novembre 1903.

forment l'ensemble de l'organisme vital de la colonie (...) Moi, Monsieur l'Inspecteur, je soumets mon cas à Votre équité, car si vous me considérez digne je voudrais vous rappeler que moi je ne suis pas le dernier des membres de l'école, et le travail fait par moi pendant quinze ans vaut bien la peine d'être remarqué... »<sup>690</sup>

L'activité professionnelle et son attachement patriotique sont utilisés comme une sorte de chantage envers ses supérieurs. Il veut démontrer qu'une punition contre lui aurait eu des conséquences sur « l'italianité » à Tunis, vu son rôle — qu'il n'hésite pas à estimer très important — au sein de ce qu'il définit comme « l'ensemble de l'organisme vital de la colonie ». Mais le scandale auprès de la communauté a été trop grand pour rester sans conséquence. D'Alessandro grâce à la mobilisation de son « capital social »<sup>691</sup> remporte la victoire sur l'affaire. Luigi D'Alessandro est maintenu dans son poste et dans son rôle au sein de l'institution scolaire, il lui est reproché par ses supérieurs d'avoir envoyé des lettres d'amour extra-conjugal et l'on s'attend à des mœurs plus convenables à son autorité. La demoiselle Meloncini est mutée en Égypte, au poste du Caire. Pourtant, la mutation au Caire, selon les dirigeants à Rome, ne doit pas sembler une punition contre Meloncini. Le député Galli, si d'un côté convient sur la nécessité de muter dès que possible Meloncini, de l'autre essaie de lui faire obtenir soit une promotion soit une prime. En écrivant à propos de cette affaire à Fusinato, il se plaint de la condition de Meloncini tout en appuyant, en même temps, le choix sexiste et paternaliste sous-entendu dans toute l'affaire. Galli s'explique dans ces lignes : « malheureusement ainsi va le monde, une dame et encore moins une demoiselle ne peut pas avoir ce qu'on pourrait appeler des certificats d'honorabilité... »<sup>692</sup>. Ce que le député Galli

---

<sup>690</sup> « ... Da molto tempo io sto soffrendo del mio zelo e del mio amore intenso alla scuola e all'italianità (...) É noto, del resto, che mai un atto tangibile della sua approvazione mi venne da Roma (...) Eppure io credo di aver sempre vissuto di scrifizi, e d'aver avuto parte importantissima in tutte quelle cose che oggi costituiscono l'insieme dell'organismo vitale della Colonia (...) Io, Sig. Ispettore sommetto il caso mio alla Sua equità, perché se me ne credo degno voglia ricordarsi che io non sono poi ultima parte delle scuole, e che il lavoro da me prestato in quindici anni vale pure la pena d'essere notato... », Ibidem, lettre de D'Alessandro à l'inspecteur general Scalabrini, Tunis, 1 février 1904.

<sup>691</sup> BOURDIEU Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, janvier 1980, p. 2-3.

<sup>692</sup> «... pur troppo il mondo è così fatto, che una signora ed ancor meno una signorina non può pubblicare quelli che si direbbero i certificati di onorabilità... » ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », dossier « vertenza D'Alessandro-Meloncini, Tunisi », lettre de Roberto Galli à Guido Fusinato, Rome, 21 décembre 1903.

semble vouloir affirmer, tout en le critiquant, est que dans une cette querelle qui a dans l'honorabilité publique de la personne son enjeu principal, une femme en tant que telle ne peut que se retrouver dans une position de faiblesse par rapport à l'homme. Après la mutation de Meloncini, l'inspectorat général fait savoir à Galli qu'une augmentation du salaire de la professeure n'est pas possible. Une lettre de Meloncini, écrite après sa mutation en Égypte, décrit comment son salaire est suffisant à peine pour vivre dans la ville du Caire, plus chère que Tunis<sup>693</sup>. Ensuite, une enquête à Tunis est mise en place par le consul Archimede Bottesini, sympathisant de D'Alessandro, avec ses amis les époux Mascia<sup>694</sup>, Pietro Brignone et Attilio Molco, membre et président du comité tunisois de la *Dante Alighieri*, comme D'Alessandro, qui d'ailleurs en est le secrétaire. Par ailleurs, D'Alessandro, Mascia, Bonayuti, Molco, Moreno et Brignone font tous partie de la même loge franc-maçonne italienne de Tunis, fondée en 1900, sous le nom de *Veritas*<sup>695</sup>. Plusieurs liens unissaient donc les chargés de commission avec D'Alessandro. Avec une telle commission, il pouvait très difficilement arriver quelque chose de mal au directeur de la *Giovanni Meli*. D'Alessandro sort comme gagnant de cette situation. Il a reçu juste une lettre de reproche et aucune punition professionnelle, tout en gardant son rôle. Dans une lettre que Edvige Meloncini du Caire envoie au Ministre à Rome, on lit :

« Une enquête promue par le consul Bottesini ne pouvait pas avoir un résultat différent ; sans prendre en compte que fut impliquée la franc-maçonnerie qui déjà autres fois sauva D'Alessandro. Excellence, si l'enquête aurait été menée plus loyalement, si l'on avait interrogé des gens honnêtes n'appartenant pas à la clique (...) l'enquête aurait eu un résultat bien différent. Les ignobles actions de D'Alessandro et de son complice Merolli auraient été exposées au grand jour (...) Peut-être qu'il est nécessaire que j'informe Votre Excellence qu'exactement dans ces derniers temps le directeur D'Alessandro a proposé comme chargée de cours la femme de Merolli ? Il faut bien que D'Alessandro montre de sa gratitude envers son complice, qu'il récompense pour ses lâchetés, qu'il paye pour les grands services reçus ! Pour mieux gouverner et avec plus

---

<sup>693</sup> Ivi, lettre de Edvige Meloncini au Ministre, Le Caire, 2 mars 1905.

<sup>694</sup> Ivi, lettre de Edvige Meloncini au Ministre, Le Caire, 3 octobre 1904.

<sup>695</sup> D'Alessandro était inscrit dans la loge franc-maçonne italienne « Veritas », fondée en 1900 à Tunis, sous l'obéissance du Grand Orient d'Italie, cf. ARCHIVIO STORICO GRANDE ORIENTE D'ITALIA (dorenavant ASGOI), b. « Logge di Tunisi 1901-1925 », f. « Loggia Veritas », Libro dei Verballi della Loggia.

de sûreté dans un milieu de lâches, de peureux, il a besoin d'être entouré par des gens fidèles à lui, pour le suivre dans ses buts mesquins... »<sup>696</sup>

Meloncini écrit à propos de liens de D'Alessandro avec la franc-maçonnerie italienne qui, selon elle, déjà autrefois lui a sauvé la carrière d'enseignant. Si Meloncini fait référence à l'affaire Fioravanti, ce qu'il est assez probable étant donné qu'elle a eu lieu 3/4 ans auparavant, les considérations de l'enseignante sur le lien maçonnique et la carrière professionnelle dans ce cas sont à nuancer. Il est sans doute vrai que la députation scolaire qui juge le cas D'Alessandro-Fioravanti est composée intégralement par des francs-maçons de la même loge *Veritas* que D'Alessandro (Moreno, Bensasson, Fiorentino, Vignale, Cortesi)<sup>697</sup>. Mais il est tout de même vrai que Francesco Fioravanti aussi est également inscrit à la loge *Veritas*, comme D'Alessandro et les autres, donc l'appartenance à la loge ne suffit pas pour recevoir directement le soutien de ses « frères maçons »<sup>698</sup>. Dans l'affaire Fioravanti, et comme dans celle Meloncini, le directeur de la *Giovanni Meli* exploite au mieux ses ressources sociales — notamment la *Dante Alighieri*, ses collègues enseignants inscrits à *Veritas*, ses connexions directes et indirectes avec Rome, la députation scolaire ou la commission d'enquête —.

Le cas de D'Alessandro démontre, à titre d'exemple, les stratégies — tant sociales que politiques — mises en place par un représentant particulièrement actif et influent du corps enseignant italien en Tunisie. Au-delà des situations de crises ou de forts conflits, plusieurs membres du corps enseignant utilisent le système scolaire italien installé en Tunisie en tant que ressource sociale et économique pour leurs

---

<sup>696</sup> « una inchiesta promossa dal Console Bottesini non poteva avere un risultato diverso ; senza contare che fu intromessa la massoneria alla quale il D'Alessandro deve già altre volte la sua salvezza. Eccellenza, se l'inchiesta fosse stata condotta con più lealtà, se si fossero interrogate delle persone oneste non appartenenti alla cricca (...) l'inchiesta avrebbe dato un risultato ben diverso. Le vili azioni del D'Alessandro e del complice suo Merolli sarebbero state messe in luce (...) É d'uopo forse che informi l'E.V. che proprio in questi ultimi tempi, dal direttore D'Alessandro è stata proposta quale incaricaria nella sua scuola la moglie del Merolli ? Bisogna bene che il D'Alessandro si mostri grato verso il suo complice, che premi le sue infamie che paghi i grandi servigi ricevuti ! Per meglio e con più sicurezza governare in un ambiente di vili, di paurosi, egli ha bisogno d'essere circondato da persone a lui fedeli, tali da assecondarlo nei suoi bassi fini... » ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », dossier « vertenza D'Alessandro-Meloncini, Tunisi », lettre de Edvige Meloncini au Ministre, Le Caire, 2 mars 1905.

<sup>697</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », dossier « vertenza D'Alessandro-Fioravanti », rapport de la députation scolaire, Tunis, 4 octobre 1900.

<sup>698</sup> Il y en avait plusieurs loges italiennes à Tunis, à l'époque, outre à « Veritas », comme « Avvenire Tunisino », « Mazzini », « Nunzion Nasi » et « Fides ».

stratégies personnelles ou de catégorie. Luigi Mascia, président du Lycée italien de Tunis, n'hésite pas à mobiliser l'idée du prestige de son rôle dans l'école pour négocier une augmentation de salaire. Il demande au consul d'intervenir auprès du Ministère pour voir son autorité concrètement et économiquement confirmée sur les autres enseignants. Le consul écrit au Ministre à Rome en exposant le fait que pour Mascia : « avoir été nommé titulaire de niveau supérieur comme le prof. Cortesi et le prof. Tonini qui ont beaucoup moins d'années de service, ne constitue pas pour lui une satisfaction morale suffisante et n'accroît en aucune façon le prestige dont il semble avoir besoin un président d'institut (...) il demanderait donc que son allocation soit augmentée de 1 000 liras à 1.200 liras... »<sup>699</sup>. Les 200 liras en plus concrétisent le prestige de son autorité qui risque d'être éclipsée par l'égalité salariale avec des collègues plus jeunes. Dans ce cas, la demande d'augmentation a été individuelle, Mascia demande pour lui-même et pour valoriser son rôle dans le Lycée. Dans d'autres cas, les revendications d'ordre économique sont collectives. En 1902, les délégués du « Comitato della Società Magistrale » qui unit les enseignants des écoles italiennes de Tunis écrivent une lettre à Marcotti pour demander l'amélioration de leur condition salariale. Mais leurs salaires dépendent du Ministère, et non pas de la *Dante Alighieri*, dont Marcotti est le secrétaire général. Ils s'adressent à lui car :

« dans la confiance que Vous, en rentrant dans la patrie, pourrez en référer à la personne qui, par influence diplomatique, et poussée par un sentiment d'équité, peut œuvrer à améliorer nos conditions (...) En effet avec 1.200 liras brutes annuelles, et pour plusieurs encore moins, il n'est pas possible vivre en terre étrangère, où les moyens de subsistance nécessitent plus d'exigences, où il est nécessaire pour garder haut le prestige de notre patrie vis-à-vis de l'étranger, avoir un certain niveau de vie qui exige plus de dépenses »<sup>700</sup>

<sup>699</sup> « l'essere nominato titolare di 2a classe come il prof. Cortesi e il prof. Tonini che hanno tanta minore anzianità, non costituisce per lui una soddisfazione morale sufficiente e non accresce in alcuno modo quel prestigio di cui pare debba aver bisogno il preside di un istituto (...) chiederebbe pertanto che l'indennità fosse portata da 1.000 Lire a 1.200 L... » ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 124 « Luigi Mascia », lettre du consul au ministre, Tunis, 22 septembre 1894.

<sup>700</sup> « ...nella fiducia che Ella ritornando in patria, ne riferisca a chi, per influenza diplomatica, e mosso da un sentimento di equità, possa adoprarsi a migliorarne le sorti (...) Infatti con annue lire 1.200 lorde, e per molti altri anche meno, non è possibile, lungi dalla famiglia, vivere in terra straniera, dove i mezzi di sussistenza richiedono maggiori esigenze, dove è necessario, per tener alto il prestigio della patria davanti lo straniero, conservare un certo decoro che esige maggior dispendio... » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Tunisi », Lettre du « Comitato della Società Magistrale » à l'avocat Marcotti, Tunis, 17 avril 1902.



Les requérants affirment que le « prestige » national italien est étroitement lié au salaire des enseignants. La revendication d'ordre syndicale — ou en tout cas salariale du personnel scolaire italien — devient « en terre étrangère » une question de prestige national. Grâce à ce dispositif rhétorique utilisé par le Comité — dirigé par D'Alessandro —, de l'augmentation de salaire des enseignants italiens de Tunis dépend l'honneur de l'Italie en Tunisie. Ainsi, la demande peut avoir plus de chances de trouver des oreilles disponibles à Rome. Une fois obtenue une augmentation pour les enseignants de Tunis, motivée officiellement à cause du coût de la vie dans la capitale, il est naturel qu'aussi les autres enseignants italiens des villes tunisiennes essayent de réclamer eux aussi une augmentation de salaire semblable. En 1908, une lettre signée par la directrice de l'école italienne des filles au nom des tous les enseignants italiens de Sousse, est adressée au comte Donato Sanminiatielli, vice-président et conseiller du comité central de la Dante Alighieri, afin qu'il puisse convaincre le Ministère des Affaires Étrangères de leur accorder l'allocation de résidence. Les allocations — une augmentation du salaire mensuel — ont été accordées aux enseignants de Tunis, mais pas à ceux de Sousse, refus motivé par le bas prix de la vie à Sousse par rapport à la capitale. La directrice Camilla Chiappini ne conteste pas seulement la considération économique du Ministère, mais dans sa lettre implique le dispositif rhétorique nationaliste, en le liant à la condition des enseignants italiens à l'étranger. Comme, d'ailleurs, quelques années auparavant l'avait fait le « Comitato della Società Magistrale » de Tunis :

« S'il est vrai que la vie est moins chère dans les petits centres, il est tout de même vrai que cela ne compense pas la distance de la société civile. Ces Enseignants peuvent affirmer que dans certains centres mineurs la vie est plus chère que dans les centres majeurs, où un individu peut vivre plus économiquement, sans manquer à sa bienséance, puisqu'elle est ignorée par beaucoup. Or, tel n'est pas le cas dans les centres mineurs (...) dans lesquels il y a les besoins des grandes villes, mais sans les avantages ; où tout le monde se connaît et notamment ceux qui exercent une fonction publique, comme les Enseignants ; et ceux-ci outre à la dignité personnelle, doivent tenir en compte celle de la Nation, dont ils sont, en partie, les représentants... »<sup>701</sup>

<sup>701</sup> « se è vero che la vita è meno costosa nei piccoli centri, è pur vero che ciò non compensa della lontananza dal civil consorzio. Questi Insegnanti possono affermare che in taluni centri minori la vita è più costosa dei centri maggiori, ove un individuo può vivere più economicamente, senza che ne scapiti il suo decoro, poichè a molti è sconosciuto. Non così avviene nei minori centri (...) in

L'idée que la respectabilité personnelle, la bienséance, sont des qualités liées aussi à l'honneur national, permet Chiappini d'affirmer la nécessité d'une augmentation de salaire pour faire vivre dignement, honorablement, des représentants de la nation italienne à Sousse. Si, dans les motivations de Chiappini, l'on peut apercevoir un calque de celles de la lettre des enseignants de Tunis, la directrice de l'école primaire de Sousse met en exergue la présence d'un contrôle social spécifique, et plus présent, dans les autres villes que par rapport à celui dans la capitale. Cela confirme les rigides frontières sociales sur lesquelles se déroulent les activités et la vie de telle catégorie professionnelle dans le milieu colonial tunisien. Les cas tunisois et soussien démontrent comment le discours de l'italianité peuvent être mobilisés par tel groupe afin d'obtenir des avantages économiques de catégorie. Mais si le système scolaire devient ainsi une ressource sociale pour améliorer la condition individuelle de ses membres, à travers l'usage de l'italianité au cas où, ceci devient aussi un outil de garantie et de reproduction sociale interne au groupe des enseignants. Grâce au pouvoir acquis par les enseignants les plus influents et les plus éminents au sein de l'institution scolaire, ceux-ci réussissent à gérer les écoles avec des pratiques clientélistes. Dans l'extrait précédemment cité pendant notre analyse de l'affaire D'Alessandro-Meloncini, on a pu remarquer que à la suite de la victoire du directeur de la *Giovanni Meli*, ce dernier a embauché la femme de Merolli, qui l'avait précieusement aidé dans l'affaire. Les dirigeants scolaires italiens avaient le pouvoir de placer leurs candidats, ou favoris, dans des postes mineurs au sein de leurs écoles. D'Alessandro acquit de plus en plus de pouvoir au cours des années dans le système scolaire italien de Tunis, en le gérant avec des pratiques clientélistes en faveur de sa famille et de ses projets. Trois de ses sept enfants, Ida, Letizia et Manlio, tous nés à Tunis, sont embauchés dans l'école *Giovanni Meli* en tant qu'enseignants confirmés (Ida et Letizia) ou chargés de cours (Manlio)<sup>702</sup>. D'Alessandro n'est pas le seul qui utilise de telles pratiques dans les institutions

---

cui vi sono le esigenze delle grandi città e di queste mancano i vantaggi ; dove tutti son noti gli uni agli altri ed in ispecie coloro che esercitano una pubblica funzione, quali gl'Insegnanti; e questi oltre al decoro personale, devono aver di mira quello della Nazione di cui essi sono in parte i rappresentanti... » ASDA, Serie Comitati Esteri, Susa, b. 407, f. 576 « Susa 1901-1924 », lettre de Chiappini au Ministre, Sousse, 14 avril 1908.

<sup>702</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro » ; f. « Letizia D'Alessandro » ; f. « Manlio D'Alessandro » ; f. « Ida D'Alessandro ».

scolaires pour favoriser les membres de sa famille ou ses intérêts économiques. La fille de Virginio Cortesi, directeur du Lycée *Vittorio Emanuele II* de Tunis, Aurora, enseigne dans l'école pour filles *Margherita di Savoia* après le décès de son mari Tonini, lui aussi enseignant à Tunis<sup>703</sup>. Giuseppe Paloschi, qui enseigne à Louxor, en Égypte, et à Tripoli, en Tripolitaine, avant de s'installer à la Goulette et ensuite à Tunis, à l'école *Principe di Napoli*. Grâce à l'appui de Angelo Scalabrini, fait admettre sa fille Camilla à l'institut *Whitaker* de Palerme<sup>704</sup>, ensuite elle se marie avec un enseignant italien de Tunis, Mauro Giordano. À travers ses appuis diplomatiques au Ministère, Paloschi réussit à garantir à son fils Ettore une bourse d'études pour l'institut militaire de Modène en 1914<sup>705</sup>. Deux fils de Giuseppe, Ettore et Giovanni, tombent pendant la Grande Guerre. Quand une fille de Giuseppe, Carmelina, échoue à son concours pour l'enseignement, le père écrit au Roi d'Italie afin qu'on tienne en compte du sacrifice de ses deux frères, et le besoin de toute la famille que Carmelina travaille dans une école italienne à Tunis<sup>706</sup>. Les cas ici exposés dévoilent des stratégies d'*agency* dans l'usage des institutions scolaires, pour améliorer le plus possible les conditions des enseignants italiens en Tunisie. La formation des groupes de pouvoir dans la gestion scolaire ou de dynasties familiales dans l'enseignement est une pratique qui favorise la fermeture d'un milieu social très actif dans la communauté italienne. Les contrastes entre différents « partis » d'enseignants lors d'un scandale, ou d'une affaire, dévoilent une forte conflictualité interne qui fait arriver ses échos jusqu'à Rome. Les pratiques de cooptation et de gestion personnelle de structures gouvernementales poussent, des fois, à des protestations ceux qui se retrouvent du mauvais côté, comme c'est le cas de Meloncini. En 1908, à Sfax, la directrice de l'école italienne pour filles Adele Merolli proteste auprès du ministre contre la nomination douteuse d'un professeur de langue française dans son école :

« tel subterfuge à mon égard me donne le droit à croire que dans la proche Tunis on est en train de concerter une de ces tricheries habituelles à l'avantage de quelque favori (...) Pour supprimer les favoritismes toujours nocifs aux écoles, je prie respectueusement Votre Excellence de

<sup>703</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 49 « Aurora Cortesi ».

<sup>704</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 147, « Giuseppe Paloschi », registre des enseignants.

<sup>705</sup> Ivi, lettre de Paloschi à Scalabrini, Tunis, 4 décembre 1912.

<sup>706</sup> Ivi, lettre de Paloschi au Roi, Tunis, 19 septembre 1920.

lancer un concours conformément au règlement (...) pour faire finalement comprendre à certains messieurs que les écoles italiennes à l'étranger sont des institutions sérieuses et elles ne sont pas un terrain de faveurs pour certains privilégiés... »<sup>707</sup>

La présence de pratiques clientélistes dans le système scolaire italien de Tunisie est reconnue, et, dans certains cas dénoncée, par les enseignants. Ces stratégies et pratiques visent une amélioration des conditions économiques et une augmentation ou défense de leur pouvoir. Ce qui rend spécifique le groupe des enseignants dans le cadre de la présence italienne en Tunisie est leur rôle dans la mobilisation des idées d'italianité ou de prestige national — qui s'entremêle à leur intérêt personnel —. En plus, il faut bien considérer qu'il s'agit d'un ensemble d'individus venus directement d'Italie dans le cadre d'une activité professionnelle. D'Alessandro, Mascia, Meloncini, Paloschi, Merolli et la plupart des enseignants italiens en Tunisie n'ont aucun réseau familial précédemment installé dans le pays sur lequel ils peuvent trouver un appui, ou un soutien économique ou social. Il n'est pas anodin remarquer que les enseignants qui occupent des postes de pouvoir dans les écoles ou dans les associations de la communauté, comme la *Dante Alighieri*, sont des Italiens nés en Italie sans aucun contact antérieur avec la Tunisie. Il y a des cas d'enseignants nés en Tunisie et bien intégrés dans la société, comme Rubino Luisada, Juif livournais né à Tunis en 1830<sup>708</sup>, enseignant depuis 1848 dans une école juive et parmi les fondateurs de la première école italienne gouvernementale en 1864. Même si Luisada, en 1901, reçoit une décoration de la part des associations de la communauté italienne en tant qu'enseignant avec le plus d'années de service en toute la Tunisie, le vieux enseignant n'achève jamais à aucun poste de dirigeant. Il n'obtient jamais la certification pour l'enseignement et à cause de l'impossibilité de faire carrière sans telle certification, il reste toujours comme simple maître en charge. Luisada se marie en 1855 une coreligionnaire, Ester Molco, qui n'est pas liée à

---

<sup>707</sup> « Questo sotterfugio a mio riguardo mi dà diritto di credere che nella vicina Tunisi si concerti uno dei soliti imbrogli a favore di qualche beniamino (...) Per togliere i favoritissimi sempre dannosi alle scuole prego rispettosamente la SV. Illma di fare aprire un concorso come di regolamento (...) per fare infine comprendere a certi signori che le scuole italiane all'Estero sono istituzioni serie e non già campo di favore per certi beniamini... » ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 123 «Adele Marulli », lettre de Adele Marulli au ministre, Sfax, 5 octobre 1908.

<sup>708</sup> Luisada était un nom de famille juif portugais, présent en Tunisie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, cf. BOCCARA Elia, *In fuga dall'inquisizione: ebrei portoghesi a Tunisi...*, op. cit., p.145.

l'enseignement et leurs enfants travaillent dans la Banque de Tunisie à Sousse, ville où le vieux Luisada passe ensuite sa retraite. À Sousse, enseigne aussi son coreligionnaire Ernesto Costa, où il est né en 1856, enseignant de langue française, diplômé en 1874 à la faculté des lettres d'Aix-en-Provence et marié avec Emilia Errera, femme au foyer. Si les rapports sur l'activité des enseignants louent l'activité de Luisada, pour Costa les jugements sont très négatifs. Quoi qu'il en soit, ni le vieux Luisada ni Costa, quoique diplômé, n'occupent des rôles dirigeants au sein des institutions scolaires italiennes. Luisada et Costa, les deux dans des conditions économiques peu aisées, appartiennent à une autre dynamique sociale, plus liée au groupe communautaire d'appartenance qu'à la catégorie professionnelle. En plus, ce cas dévoile comment l'appartenance au groupe juif livournais ne se traduit pas automatiquement par une participation dans l'élite de la communauté italienne. Également, le fait d'être autochtones et de connaître depuis plus longtemps le contexte tunisien, comme ces Livournais nés en Tunisie, s'il peut être un avantage, il n'est pas synonyme de rôle plus important dans les structures de la communauté italienne. Dans le cadre scolaire italien, les liens avec Rome ont un poids beaucoup plus important dans les stratégies personnelles des enseignants-dirigeants. Envoyés sous ordre de Rome en Tunisie pour enseigner, sans connaissances préalables du contexte et des réseaux, ils n'ont que l'école et son système comme ressource sociale, professionnelle et économique. Leur condition d'être établis en Tunisie, mais dépendants de Rome, rend ces enseignants — et surtout ceux qui veulent faire carrière — très liés à la question italienne dans le Protectorat. L'italianité en tant que défense, construction et maintien du sentiment italien auprès des émigrés a un signifié très concret pour eux. Une limitation aux institutions scolaires italiennes peut se traduire par une limitation à leur développement professionnel. Du maintien et de l'augmentation des structures communautaires dépendent l'amélioration de leurs possibilités d'avancement social. Dans telles dynamiques le discours sur l'italianité peut devenir un outil pour les enseignants afin de négocier de conditions meilleures (comme une augmentation de salaire, ou une demande d'allocations), de protéger ses intérêts (comme dans l'affaire D'Alessandro-Meloncini) ou de favoriser sa famille ou son groupe (l'emploi d'enseignants aux fils des dirigeants D'Alessandro et Cortesi). L'italianité comme revendication pour négocier avec

Rome une protection, un aide ou un soutien n'est pas exclusif de la catégorie des enseignants, quoique largement pratiqué par ces derniers. Le système scolaire gouvernemental se retrouve fortement imbriqué avec une association qui même si à caractère privé, est de plus en plus impliquée dans la scolarisation des Italiens en Tunisie. Dans une analyse sur l'enseignement italien en Tunisie et, plus en général, sur le processus de nationalisation à travers l'instruction italienne en Tunisie, un rôle incontournable a la Société *Dante Alighieri*.

#### 4.2 ) La société “Dante Alighieri” : un réseau parallèle pour protéger l’italianité

*Le concours de la communauté à la cause de l’italianité.*

Dès son début, le comité tunisois de la *Dante Alighieri* naît avec de forts liens avec le gouvernement de Rome. On peut affirmer que ses contacts gouvernementaux jouent un rôle fondamental avant même la création officielle du comité local de la *Dante Alighieri*. La société *Dante Alighieri* naît en Italie en 1889, fondée par un groupe d’intellectuels italiens parmi lesquels il y a Giosuè Carducci. Le 29 mai 1892, une société pour l’enseignement de la langue italienne est fondée à Tunis sous le nom de « Società per l’incoraggiamento e la diffusione della istruzione italiana a Tunisi »<sup>709</sup>. La société gère une bibliothèque pour le compte du gouvernement et bientôt commence les démarches pour devenir un comité de la *Dante Alighieri*. Le financement des institutions métropolitaines est donc à la base de l’initiative locale. Angelo Scalabrini, inspecteur des écoles italiennes en Tunisie à l’époque, est un des promoteurs depuis Rome pour la création d’une bibliothèque italienne à Tunis. Il promet une donation de la part du gouvernement de 500 livres à la bibliothèque gérée par le comité tunisois<sup>710</sup>. Même si, d’un côté, l’engagement de Rome a été très présent dans la création de l’association, de l’autre l’expérience associative et le développement de la *Dante Alighieri* en Tunisie sont l’expression de la notabilité italienne locale. L’inscription de la société pour l’instruction italienne à Tunis dans le cadre de la *Dante Alighieri* n’est pas ni automatique ni immédiate. Fondée en 1891, la société ne devient un comité de la Dante qu’en 1894. En novembre du 1893, Cesare Fabbri — membre de la société tunisoise — est envoyé à Rome pour négocier l’entrée de la société dans la *Dante Alighieri*. Attilio Molco, président de la société tunisoise et futur président de la *Dante Alighieri* de Tunis, écrit une lettre avec des conseils pour les pourparlers que Fabbri devait faire à Rome :

« Rappelle-toi bien que monsieur Morpurgo a demandé qu’on mît à l’ordre du jour la question du nom, de l’inscription de notre association dans la “Dante Alighieri”. Sur ce point, le conseil souhaitait de prendre

<sup>709</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti stabiliti in Tunisia. Edizione corretta ed ampliata coll’aggiunta degli Enti nazionali costituiti in Tunisia.*, Tunis, Tip. Vittorio Finzi, 1915, p.12.

<sup>710</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 “Tunisi”, lettre de Attilio Molco à Cesare Fabbri, Tunis, 10 novembre 1893.

des informations à propos des conditions avec lesquelles ladite inscription aurait pu avoir lieu. Or, vu que tu es à Rome, quelle meilleure occasion pour avoir les informations qui permettent à nous et à l'assemblée de délibérer avec connaissance de cause (...) Je crois et j'espère que là-bas, ils se persuaderont qu'ils ne doivent pas nous considérer comme un organe pour collecter des fonds, mais, au contraire, comme un organe pour distribuer sur le lieu les fonds que la Société voudra destiner à la Tunisie dont elle a grand besoin... »<sup>711</sup>

Le groupe tunisois dévoile bientôt une *agency* autonome par rapport aux institutions centrales. Le fait de rentrer dans le cadre de la *Dante Alighieri* s'inscrit dans un processus de négociation dont le comité local veut évaluer les avantages et les opportunités. Le chronique manque d'argent des associations italiennes de Tunisie fait demander à la « Société pour l'instruction italienne » des garanties sur les aides économiques qu'elle devrait recevoir de — et ne pas envoyer à — Rome. Un télégramme du 28 octobre 1894 affirme la transformation officielle de la Société en comité local de la *Dante Alighieri*<sup>712</sup>. Le soutien économique du comité central et du gouvernement est un sujet de fortes tensions, conflits et négociations tout au long de l'histoire de la présence de la *Dante Alighieri* en Tunisie jusqu'à 1943. Au manque d'argent des comités tunisiens ne répond pas — selon les administrateurs locaux — un soutien adéquat de Rome. Pour longtemps, les aides économiques provenant de Rome sont largement inférieures aux récoltes d'argents faites parmi les membres. Plusieurs activités de la *Dante* nécessitent des fonds. À la gestion de la bibliothèque s'ajoutent le soutien aux écoles italiennes gouvernementales et, surtout après 1910, la création d'écoles privées ou de cours de langue aux émigrants. La vague migratoire de la fin du siècle a modifié la structure sociale de la présence italienne dans la Régence ; l'extraction prolétaire de la majorité des Italiens en Tunisie est un problème pour la constitution d'un réseau associatif qui se fonde largement sur les ressources des notables et sur la souscription pour récolter de

---

<sup>711</sup> « Ricordati infatti che il signor Morpurgo ha chiesto che si recasse all'ordine del giorno la questione appunto del nome, dell'aggregazione del nostro sodalizio alla 'Dante Alighieri'. Anzi il consiglio a tal proposito si riprometteva di assumere informazione circa alle condizioni alle quali la detta aggregazione avrebbe potuto aver luogo. Ora, perché tu ti trovi a Roma, nessuna migliore occasione per avere quei dati che consentano a noi e all'assemblea di deliberare con cognizione di causa (...) Io credo e spero che laggiù si persuaderanno che noi, non ci dovrebbero considerare come un organo collettori di fondi, ma, al contrario, come un organo distributore sul luogo, di quei fondi che la Società volesse destinare alla Tunisia che ne ha tanto bisogno.... » Ibidem.

<sup>712</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", télégramme, Bari, 28 octobre 1894.



l'argent pour des initiatives. Le président du comité tunisois, Attilio Molco, souligne cette disparité sociale qui limite les activités de la Dante à Tunis : « maintenant tout le monde sait que celle de Tunis est, aujourd'hui, une colonie de travailleurs dans laquelle les gens aisés sont la minorité, alors que sont eux ceux qui forment le substrat pour toutes les associations, qui ne sont pas un petit nombre dans la Régence »<sup>713</sup>. Le comité central romain jugeant insuffisantes les premières activités de ce nouveau comité tunisois veut la réduction du nombre des membres dans les conseils d'administration, pour le rendre plus efficace. Rome menace une réduction de son soutien économique si le comité tunisois ne réduit pas ses conseillers. La réponse de Tunis est négative, dans un long rapport envoyé par Molco le président justifie tant la composition du conseil aussi bien que les difficultés du comité :

« Le conseil ayant reçu la lettre de la Direction centrale reconnaît que l'œuvre de cette section est insuffisante par rapport à ce qu'il faudrait, comme d'ailleurs elle a plusieurs fois reconnu et regretté. Mais je suis convaincu que la cause est à chercher dans la pénurie de moyens dont ce comité dispose, et non pas dans sa constitution qui est conforme à celle de tous les conseils directifs des associations présentes au sein de la colonie (...) je demande que le Conseil central ne soumit pas ultérieurement la croissance du soutien économique à une radicale réforme de ce Comité (...) La Colonie est nombreuse et elle va bien. Mais même si elle paye les impôts communs comme toutes les autres, elle ne reçoit pas du gouvernement local soutiens ou aides... »<sup>714</sup>

La faiblesse des ressources économiques empêche le déroulement des activités. La menace provenant de Rome pour rendre le comité tunisois plus dynamique a, selon le président, l'effet contraire. Réduire encore plus le soutien économique n'aurait causé qu'un affaiblissement encore plus marqué de la *Dante Alighieri* à

<sup>713</sup> «Oramai tutti sanno che quella di Tunisi è , in oggi specialmente, una colonia di lavoratori nella quale le persone agiate sono la minoranza, mentre son esse che poi che costituiscono il sostrato di tutti i sodalizzi, che non sono pochi nella Reggenza. » Ivi, Rapport de Molco sur les activités du comité, Tunis, 2 septembre 1895.

<sup>714</sup> « Il consiglio avuta comunicazione della lettera della Direzione centrale, conviene, come ha d'altropnde più volte riconosciuto e rimpianto, che l'opera du questa sezione si sia chiarita impari al bisogno; Ma convinto che la causa debba cercarsene nella scarsità dei mezzi di cui questo coilitato dispone, e non nella sua organica costituzione che è conforme a quella di tuttu i consigli direttivi dei sodalizi sorti in sena alla colonia (...) fo voti perché piaccia al Consiglio centrale di non ulteriormente subordinare l'accrescimento del sussidio ad una radicale riforma di questo Comitato (...) La Colonia è numerosa e sta bene. Ma essa come tutte le altre, pur pagando le imposte comuni non può attendere dal Governo locale appoggi o ajuti, e qui meno che altrove», ivi, lettre du president du comité de la Dante Alighieri de Tunis au president national, Tunis, 8 octobre 1895 .

Tunis. Molco continue sa lettre en expliquant au comité central romain les dynamiques sociales de l'élite italienne de Tunis et comment le comité local doit s'insérer dans tel contexte, en négociant ses activités avec les autres associations :

« Si nous avons donc en tête de faire une fête, de faire une loterie, de tenir une conférence, nous sommes obligés à prendre des accords opportuns pour ne pas entraver l'œuvre de telle ou telle autre association qui fait, et doit faire, de même. Et ces fêtes de toutes les qualités et de toutes les manières sont destinées à récolter de l'argent ; en Italie on n'arriverait pas à croire combien sont elles fréquentes... »<sup>715</sup>

L'accord et l'organisation de toutes les associations sont nécessaires pour éviter l'échec d'une d'elles ou un conflit entre les associations. La structure même des conseils est un moyen pour réunir des segments de l'élite aisée de la communauté. La réforme proposée par Rome impose une réduction des membres du conseil. Mais c'est justement ce nombre qui rend le comité tunisois influent au sein de la communauté. La *Dante Alighieri* de Tunis a une fonction également représentative à travers son conseil d'administration :

« La colonie n'a pas de représentation à l'exception de la Délégation scolaire. Elle se réunit dans les regroupements spontanés qui sont les associations et leurs conseils directifs constituent telle représentation ; celles-ci permettent à la colonie de participer à sa propre administration, car l'autorité consulaire entretient avec elles un rapport continu et cordial. C'est grâce à cela qu'elle a pu éviter toute discorde et garder l'union et la cohésion vis-à-vis des étrangers... »<sup>716</sup>

Les sources consultées ne déclarent pas l'exact nombre des conseillers en 1895 et des réductions demandées par Rome. Quoiqu'il en soit, le comité tunisois garde un fort dynamisme en augmentant ses membres et ses conseillers. Les années suivantes voient une augmentation de ses activités, comme la fondation en 1898 de la section féminine nommée « Patronato Scolastico ». En plus, si le comité en 1897

---

<sup>715</sup> «Se noi abbiamo dunque in mente di dar una festa, di fare una lotteria, di tenere una conferenza, siamo costretti di prendere gli opportuni accordi per non intralciare l'opera di questo e di quel sodalizio che fa, e che deve fare, altrettanto. E queste feste di tutte le qualità e di tutte le maniere, destinate, in fondo, a battere moneta, non si giunge in Italia a credere quanto siano frequenti» Ibidem.

<sup>716</sup> «La colonia non ha rappresentanza ufficiale se si eccettui la Deputazione scolastica. Essa si aduna in aggruppamenti spontanei quali sono i vari sodalizi ed i consigli direttivi costituiscono appunto quella rappresentanza; e consentono alla Colonia di partecipare alla propria amministrazione poiché l'autorità consolare intrattiene un simpatico e continuo commercio con essi. Ed è perciò che poté sempre evitare qualsiasi causa di discordia e mantenere l'union e la compattezza di fronte agli stranieri» Ibidem.

compte 81 membres et 10 conseillers, en 1915 le nombre des membres passe à 316 et celui des conseillers à 15<sup>717</sup>. En outre, pendant ces années il y a la fondation de trois sous-comités directement dépendant de Tunis, notamment : à Bizerte, Mahdia, et Le Kef. Même si le comité tunisois est le plus ancien et le plus important dans le cadre tunisien, d'autres sont fondés en autonomie par rapport à Tunis. Le comité de Sousse a été fondé en tant que sous-comité de Tunis en 1900, mais il acquiert son autonomie déjà en 1904. Sfax et Monastir possèdent leurs comités autonomes respectivement en 1906 et en 1907<sup>718</sup>. Mais cette expansion du réseau de la *Dante Alighieri* en Tunisie n'implique pas de meilleures conditions économiques pour les finances des comités. Si le réseau, les membres et même le soutien économique de Rome ont augmenté, les dépenses dépassent souvent les rentrées financières générées par les activités. Un moment de forte crise pour le comité de Tunis arrive quelques années après son début officiel dans la *Dante Alighieri*. Les Conventions du 1896 sont perçues par la communauté italienne comme une défaite ou une soumission au pouvoir français. Cet évènement a des conséquences dans la baisse des inscriptions — et donc, par conséquent, des cotisations. Dans un compte-rendu de la condition financière du comité en 1897, le bilan économique est négatif : sur 1.156 franc de recettes il y a 1.192 de dépenses, donc l'année 1897 finit avec une dette de 36 francs. Des 1.156 franc de recettes, 610 fr. proviennent des cotisations mensuelles, 280 fr. du soutien économique du comité central de Rome, et 266 fr. des conférences faites par le comité. Le soutien économique de Rome n'atteint même pas la moitié des cotisations des membres. En ce qui concerne les 1.192 fr. de dépenses, 960 fr. sont seulement pour la gestion de la bibliothèque, dont 660 fr. pour payer les salaires du bibliothécaire et du gardien, et 300 fr. pour le loyer des locaux<sup>719</sup>. L'effort économique est considérable et il se fonde principalement sur la participation et la contribution des membres. La cause du chronique besoin d'argent des comités tunisiens provient de la disparité sociale d'une élite bourgeoise trop étroite pour les nécessités d'une communauté largement prolétaire : « nos conditions financières ne sont pas florissantes, et à la colonie — pas riche — nous ne pouvons pas demander

---

<sup>717</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco...*, op. cit., p. 12.

<sup>718</sup> Ivi, p. 13.

<sup>719</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Tunisi », bilan financier du 1897 du comité tunisois à Rome, Tunis, 19 juin 1897.

davantage de sacrifices, les institutions italiennes à aider étant nombreuses. Pour telles raisons, le nombre des membres de notre association ne peut pas être grand »<sup>720</sup>. Pourtant Rome fait de plus en plus confiance sur la *Dante Alighieri* en Tunisie. Le comité tunisois devient un véritable référent institutionnel pour le Ministère dans la gestion de l'enseignement en Tunisie. À partir du 1901, la Dante de Tunis gère l'administration des écoles maternelles italiennes de la ville — notamment la *Francesco Crispi* et la *Giuseppe Garibaldi* — pour le compte du Ministère<sup>721</sup>. À la suite d'un accord fait le 9 novembre 1902, entre le comité de Tunis, le consulat général, le vice-consulat à Bizerte et le Ministère, la Dante de Tunis est chargée de l'administration de l'école italienne de Bizerte<sup>722</sup>. Luigi D'Alessandro, que nous connaissons déjà en tant que directeur de la *Giovanni Meli* de Tunis, secrétaire de la *Dante Alighieri* de Tunis depuis sa fondation jusqu'aux années 1920, écrit au sujet de l'institution bizertine que : « notre comité assumait, avec le Consulat général, la direction administrative et didactique de l'école ; (et) fournissait à ses frais le loyer du local... »<sup>723</sup>. Avec la gestion des écoles maternelles de Tunis et de l'école de Bizerte, le comité reçoit davantage d'aides économiques de Rome, aides qui, pourtant, restent insuffisantes par rapport aux nécessités. Si d'un côté la cotisation des membres stagne, les activités promues par la *Dante* à Tunis sont des occasions pour récolter de l'argent et pour rendre le bilan légèrement actif. Dans le bilan économique de l'année 1904-1905, les entrées achèvent la somme de 10.452 fr. ainsi répartie : les cotisations des membres sont de 660 fr. (presque comme en 1897) ; les entrées provenant de la fête organisée par la Dante sont de 1.770 fr. ; la donation du comité central était de 812 fr. ; et 7.262 fr. ont été envoyés par le Ministère des Affaires Étrangères de Rome pour la gestion des écoles maternelles. Les dépenses ont été de 10.188 fr. : 283 fr. de dette de l'année précédente ; 154 fr. pour des dépenses ordinaires ; 769 fr. pour le loyer et les salaires ; 419 fr. pour la bibliothèque ; 1.300 fr. pour l'école de Bizerte et 7.262 pour l'administration des

<sup>720</sup> «Le nostre condizioni finanziarie non sono floride e alla colonia – non ricca – non possiamo dimandare troppi sacrificî, essendo numerose le istituzioni italiane da aiutare. Per le stesse ragioni il numero dei soci del nostro sodalizio non può essere grande » Ivi, rapport du comité de Tunis à Rome, Tunis, 15 mai 1897.

<sup>721</sup> Ivi, lettre du comité tunisois au comité central, Tunis, 14 décembre 1901.

<sup>722</sup> Ibidem.

<sup>723</sup> « ...il nostro comitato assumeva, in uno al Consolato generale, la direzione amministrativa e didattica della Scuola ; forniva a sue spese il locale... » Ivi, lettre du secrétaire du comité de Tunis Luigi D'Alessandro au président du comité central, Tunis, 4 décembre 1905.

écoles maternelles<sup>724</sup>. Si d'un côté donc le Ministère se charge totalement, d'un point de vue économique, des écoles maternelles, de l'autre, l'école de Bizerte pèse lourdement et exclusivement sur les finances du comité tunisois. Il s'agit de la plus importante des dépenses annuelles alors que la fondation d'un sous-comité crée des problèmes et des tensions. Dans un rapport écrit pendant la même année, le secrétaire de la *Dante* Tunis déclare que Bizerte coûte au comité de Tunis alentour 1300 fr. par an. Brignone, élu président du comité tunisois en 1905, dans une lettre envoyée à Rome en 1905 déclare que l'école italienne de Bizerte : « est l'institution scolaire à laquelle nous consacrons, outre à nos soins les plus affectueux et attentionnés, la plus part de nos revenus »<sup>725</sup>. À la suite des accords du 1910 pour l'ouverture des écoles privées gérées par la *Dante Alighieri*, le comité tunisois augmente ses activités et donc ses dépenses. Même s'il y avait plusieurs nouvelles écoles à financer entièrement, l'école de Bizerte reste toujours la dépense la plus importante. Dans le bilan économique du 1912 le comité de Tunis avait 16.750 fr. de recettes provenant de : 6.500 fr. du comité centrale, 5.500 du gouvernement, 1.200 fr. des cotisations des membres, 550 fr. contributions pour les cours du soir, 2.220 fr. contribution du gouvernement pour les cours du soir, 1.000 fr. contribution de monsieur Catania (commerçant italien de Bizerte). Les entrées sont donc largement augmentées par rapport au passé, et beaucoup de soutiens économiques du gouvernement avaient été élargis à Tunis. Pourtant, le comité n'arrive pas à équilibrer son bilan, les dépenses se montent à 24.176 fr., laissant une dette annuelle de 7.426 fr. Les dépenses sont ainsi réparties : 2.769 fr. d'administration, 40 fr. d'allocations extraordinaires, 6.505 fr. pour l'école de Bizerte, 2.940 fr. pour l'école de Mahdia, 3.570 fr. pour l'école du Kef, 2.350 fr. pour l'école de Reyville, 700 fr. pour l'école de Bou Fichta, 1.000 fr. pour l'école de Kelibia, 3.000 fr. pour les cours du soir, 200 fr. pour l'école israélite, 100 fr. pour les prix aux élèves des écoles italiennes, 100 fr. pour les prix aux élèves italiens dans les écoles françaises qui se sont distingués en italien, 265 fr. pour les conférences publiques, 200 fr. pour les compétitions de langue et culture italienne, 410 fr. dépenses de « propagande »<sup>726</sup>. La fondation et la gestion d'autres écoles pèsent lourdement sur le bilan du comité et l'institution bizertine demande de

<sup>724</sup> Ivi, Bilancio consuntivo, Tunis, 30 juin 1905.

<sup>725</sup> Ivi, rapport du président du comité tunisois Pietro Brignone au comité central, Tunis, 6 mai 1905.

<sup>726</sup> Ivi, bilan comité tunisois 1912-1913, Tunis, 4 décembre 1912.

plus en plus de ressources économiques. Les conditions sociales de la présence italienne émigrée à Bizerte ne permettent pas un soutien de la bourgeoisie italienne locale comme c'était le cas à Tunis, Sousse ou Sfax. Bizerte a connu à la fin du XIXe siècle une grande immigration italienne attirée par les travaux du port militaire<sup>727</sup>. Immigration presque exclusivement ouvrière, les besoins de cette communauté dépassent les ressources dont elle peut disposer. Depuis sa fondation en 1894, l'école italienne de Bizerte a eu besoin de soutiens économiques extérieurs<sup>728</sup>, tant gouvernementaux, aussi bien que du comité tunisois qui — ensuite — a pris en charge l'institution. Cela n'empêche pas le concours des contributions individuelles des notables Italiens de Bizerte, comme Angelo Catania, riche propriétaire qui concède à titre gratuit les locaux à l'école italienne : « le comitat n'a aucune dépense pour les locaux, vastes et convenables, car depuis plusieurs années monsieur Angelo Catania nous concède l'usage à titre gratuit avec une générosité dont nous savons pas s'il faut plus admirer la modestie ou l'élan patriotique »<sup>729</sup>. Une partie importante des ressources des comités de la *Dante* et le cœur de leur composition sociale, était le milieu bourgeois et ses actions et donations philanthropiques. Il n'est pas donc si rare de voir tels gestes généreux provenant de notables aisés locaux. Par exemple à Sousse, le riche commerçant d'origine grâna, Samuele Setbon, fait une donation de 8.000 liras italiennes au comité local de la *Dante* à condition que ce chiffre soit consacré à rénover le nouveau bâtiment de l'école italienne que Setbon venait de vendre au gouvernement italien<sup>730</sup>. En ce qui concerne le comité sfaxien, on peut remarquer que ses activités pour longtemps sont orientées à aider les écoles gouvernementales ou à la mise en place de quelque cours de langue ou de musique pour les enfants. Fondé en 1906<sup>731</sup>, le comité de la *Dante* à Sfax est réorganisé en

<sup>727</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 105, lettre du Résident Général au Ministre des Affaires Étrangères, folio 105, Tunis, 27 septembre 1905.

<sup>728</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Tunisi », lettre de Costa agent consulaire à Bizerte au président de la Dante Alighieri à Rome, Bizerte, 15 novembre 1894.

<sup>729</sup> « il comitato non sistiene sepe di fatto per i locali, vasti e decorosi, perché da varî anni il cav. Angelo Catania, con una generosità , di cui non si sa se piuù ammirare la modestia o lo slancio patriottico, ne concede l'uso gratuitamente » SOCIETÀ DANTE ALIGHIERI – TUNISI, *Notizie sull'attività sociale nel 1913-1914*, Finzi, Tunis, 1914, p. 11.

<sup>730</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 407, f. 576-A « Susa 1901-1924 », lettre du président du comité de Sousse au secrétaire général, Sousse, 2 juin 1905.

<sup>731</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 389, f. « Sfax 1906-1943 », lettre du président du comité tunisois au président, Tunis, 24 juin 1906.

1909 ; il est en plein déclin quand il est refondé en juin 1920<sup>732</sup>. Le comité sfaxien pendant l'après-guerre démontre une vitalité majeure, avec 77 membres trois mois après sa refondation (80 en 1922<sup>733</sup>) ; en 1921, la *Dante* de Sfax propose la constitution de trois sous-comités : un pour les femmes, un pour les anciens élèves des écoles italiennes, et un autre à Metlaoui<sup>734</sup>. En 1922, le comité gère aussi une bibliothèque composée de 400 livres à Sfax<sup>735</sup> et en 1923 une autre à Metlaoui, où le projet de fonder le sous-comité — avec le but de mettre en place une école pour les ouvriers italiens des mines — échoue face aux difficultés économiques et au refus de l'autorité française<sup>736</sup>. Les comités de la *Dante Alighieri* en Tunisie essayent d'un côté d'aider les écoles gouvernementales existantes, de l'autre, d'augmenter l'enseignement italien là où n'existent pas d'institutions nationales pour les émigrés. Le rôle de la *Dante Alighieri* en Tunisie, en tant que réseau de comités et sous-comités locaux en relation avec Rome, permet d'éclaircir certaines spécificités du cas italo-tunisien. La gestion des écoles élémentaires gouvernementales de Tunis de la part du comité de la Dante, le soutien économique des comités locaux envers les écoles italiennes, démontre l'importance de cette association dans le système scolaire italien. Patrizia Salvetti affirme que les écoles gouvernementales italiennes sont installées à la fin du XIXe siècle dans le bassin méditerranéen pour des raisons politiques<sup>737</sup>. Là où il y a le flux le plus consistant d'émigration, les Amériques, les communautés elles-mêmes se chargent du coût de l'institution scolaire. Pour le cas tunisien, il faudrait nuancer telle remarque vu l'importance de la *Dante Alighieri*, surtout après l'accord de 1910, sur le système scolaire italien en Tunisie. Les communautés italiennes de Tunisie participent activement, à travers le réseau associatif, à la gestion et au soutien aux écoles. Les soutiens économiques de Rome, provenant autant du Ministère que du comité central, sont indispensables pour la continuation des activités scolaires. L'apport des élites des communautés, de leurs membres notables qui financent avec leur cotisation l'instruction italienne et participent activement au déroulement des activités est néanmoins incontournable.

<sup>732</sup> Ivi, lettre de reconstitution du comité au comité central, Sfax, 25 juin 1920.

<sup>733</sup> Ivi, bilan des activités, Sfax, 21 juillet, 1922.

<sup>734</sup> Ivi, lettre au comité central, Sfax, 22 février 1921.

<sup>735</sup> Ivi, bilan des activités, Sfax, 21 juillet 1922.

<sup>736</sup> Ivi, lettre au comité central, Sfax, 6 mars 1923.

<sup>737</sup> SALVETTI Patrizia, « Le scuole italiane all'estero », in Piero BEVILACQUA, Andreina DE CLEMENTI et Emilio FRANZINA (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana*, Rome, Donzelli, 2002, p. 535-550.

L'action du gouvernement central ne peut pas se passer d'une négociation ou d'un accord avec les acteurs locaux, dans ce cas, les notables italiens de Tunisie. Le personnage de D'Alessandro, directeur d'une école gouvernementale et secrétaire du comité tunisois de la *Dante*, démontre comment les deux plans, le plan institutionnel de l'école et le plan associatif de la *Dante*, sont fortement imbriqués. L'analyse des données économiques met en exergue le sous-financement de ces institutions de la part de Rome et l'activité des comités locaux dans la défense et diffusion de la langue et de la culture italienne en Tunisie. Mais si les comités tunisiens font partie du même réseau que la *Dante*, cela n'empêche pas des occasions de conflit dans leurs conseils ou entre eux.

*Bizerte rebelle : la fronde de 1905 et le « pronunciamiento » de 1915.*

Dans les chapitres précédents nous avons eu l'occasion de nommer le cas de l'institution scolaire italienne de Bizerte : seule école inscrite dans la liste des Conventions qui change son statut d'école gouvernementale en celui d'école privée avant la détente de 1910 sur la question des écoles italiennes dans la Régence. Comme nous avons remarqué précédemment, Bizerte est très présent dans le bilan annuel du comité de Tunis en tant que dépense très onéreuse qui accablait ses finances. Mais il ne s'agit pas seulement d'une grande dépense, mais d'une véritable question qui, à plusieurs reprises, menace la stabilité même du comité de Tunis. L'école de Bizerte devient un enjeu conflictuel au sein de la communauté italienne en opposant les membres tunisois de la *Dante* à certaines personnalités locales, italiennes, impliquées dans l'administration de l'école. Fondée à l'initiative d'Alberto Friscia, l'école à partir de 1894 a demandé — et obtenu — des soutiens économiques au gouvernement Crispi<sup>738</sup>. L'accord du 9 novembre 1902, que nous avons cité précédemment, charge le comité tunisois de la gestion administrative et didactique de l'école de Bizerte, alors que le consulat attribue directement à Friscia une allocation annuelle : « et monsieur Friscia, à son tour, acceptait à dépendre de ces deux institutions – jusqu'au moment où il nous semblerait nécessaire le

---

<sup>738</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Tunisi », lettre de Costa agent consulaire à Bizerte au président de la *Dante* Alighieri à Rome, Bizerte, 15 novembre 1894.



licencier... »<sup>739</sup>. Le conflit surgit lorsque le gouvernement et la Dante voulurent éloigner Friscia de son poste de Bizerte après des plaintes contre lui provenant de la communauté italienne de Bizerte. Le ministère en le convoquant à Rome lui offre un poste d'enseignant à Uskeb<sup>740</sup>, dans le vilayet ottoman du Kosovo (aujourd'hui Skopje, en Macédoine). Mais Friscia veut affirmer son autorité au sein de l'école de Bizerte qu'il considère comme privée et donc de sa propriété. La question implique bien tôt les autorités françaises qui écrivent à propos de Friscia : « il estime qu'ayant fondé l'école, elle lui appartient et que la fermeture de cette école privée s'impose s'il doit quitter Bizerte. Or, le gouvernement italien semble considérer l'école italienne de Bizerte comme publique, puisqu'il vient de nommer un successeur à M. Friscia qui n'est pas encore disposé à quitter Bizerte »<sup>741</sup>. La question de considérer l'école bizertine comme privée ou comme gouvernementale impliquait une question de principe. Le gouvernement italien, et la *Dante Alighieri* de Tunis, veut transformer l'école privée de Bizerte en école gouvernementale en changeant la nature de l'institution. Pour la France, la liste de 1896 des écoles italiennes autorisées est fixe et ne peut pas changer ni en quantité et ni de qualité, alors que pour l'Italie le changement de qualité (de privée à royale) ne concerne que le gouvernement italien et pas l'administration française. Le comité de la *Dante Alighieri* de Tunis veut étendre finalement son pouvoir sur l'institut bizertin qu'elle finance largement. L'école de Friscia est unique dans son genre, elle est privée subventionnée par le gouvernement, mais elle ne rentrait pas totalement dans le cadre de la *Dante Alighieri* qui se pose en Tunisie comme gérante des écoles privées. L'école de Bizerte est privée sans être soumise à la Société *Dante Alighieri*, cette dernière — à son tour — étroitement liée au Ministère des Affaires Étrangères. La volonté de substituer Friscia et de le remplacer avec un professeur nommé par Rome aurait définitivement mis l'institution sur le contrôle total de la *Dante* et donc du consulat. Friscia mobilise donc les autorités françaises pour renforcer sa position face à

<sup>739</sup> « E il Friscia si assoggettava, a sua volta, a dipendere – fino a quando a noi non fosse stato necessario il licenziarlo – da questi due enti » Ivi, lettre du comité tunisois au comité central, Tunis, 4 décembre 1905.

<sup>740</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 93 « Friscia Alberto », lettera dal ministero a vice-console in Uskub, Uskub, 29 août 1905.

<sup>741</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 105, Folio 94, lettre de Landeron directeur de l'école de Bizerte à Machuel directeur général de l'enseignement public, Bizerte, 15 septembre 1905.

consulat italien et au comité de la Dante : « Monsieur Friscia, qui entre temps avait pris accord avec la Ligue de l'enseignement et avec la franc-maçonnerie française (dont elle dérive) comme démontré par nombreuses preuves, résiste et refuse de rendre les clés de notre local »<sup>742</sup>. Le consulat et la *Dante* organisent alors un coup de main pour revendiquer leur autorité sur l'école :

« Hier matin pendant l'absence de M. Friscia l'agent consulaire d'Italie à Bizerte accompagné d'un membre de la Société Dante-Alighieri et d'un serrurier s'est transporté devant cette école (...) il a fait enfoncer la porte de l'école y a pénétré pour y installer le nouveau directeur nommé par le gouvernement italien et a arboré le drapeau italien sur la maison. M. Friscia qui a protesté aurait l'intention de poursuivre l'agent consulaire devant les tribunaux pour violation de domicile (...) En me communiquant ces renseignements, le contrôleur civil de Bizerte ajoute que les affiches apposées récemment par le consul italien pour annoncer l'ouverture de cet établissement la qualifient d'école royale italienne »<sup>743</sup>.

Une telle occupation de la structure, avec effraction de la porte, ne peut pas rester sans conséquence pour l'administration française, sollicitée par Friscia. Le Ministère romain se déclare tout de suite condamnant l'action entreprise par l'agent consulaire d'enfoncer la porte de l'école. L'agent consulaire et le gérant du consulat général se renvoyant la responsabilité de cette opération. De retour à Tunis, Bottesini a un entretien avec le Résident Général pour apaiser l'affaire de Bizerte. Dans le rapport consulaire français, on lit :

« Bottesini, Consul Général d'Italie, qui était à Rome au moment où cette affaire s'est produit et qui est rentré depuis peu de jours à Tunis, est venu m'en entretenir hier. Il m'a exposé que l'école de M. Friscia était réellement une école privée, mais qu'elle était subventionnée par le Gouvernement italien et par la société Dante Alighieri, que les locaux de l'école étaient loués par le Gouvernement et que, sans appartenir au personnel officiel de l'enseignement en Italie, M. Friscia était dans une certaine dépendance vis-à-vis du Ministère Royal de l'Instruction publique. Il ne m'a pas dissimulé que le remplacement du directeur de l'école avait été négocié et devait s'effectuer sans bruit avant les incidents auxquels il a donné lieu. M. Bottesini pense que c'est à l'instigation de quelques adversaires

---

<sup>742</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Tunisi », rapport du comité tunisois au comité central, Tunis, 4 décembre 1905, « il Friscia, che frattanto se l'era intesa con la Ligue de l'enseignement e con la Massoneria francese (da cui questa emana) come risulta da irrefragabili orive, resiste e rifiuta di consegnare le chiavi del locale nostro »

<sup>743</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 105, folio 95, lettre du Résident général au Ministre des Affaires Étrangères, Tunis, 25 septembre 1905.

bizertins du Consulat Général d'Italie que M. Friscia est revenu sur ses premières dispositions et a protesté contre la suite qu'on entendait leur donner. Il en résulte (...) que la colonie italienne est vivement émue ; que la société Dante Alighieri proteste, à son tour, à Tunis et à Rome contre le maintien de l'instituteur qui devait être remplacé, que le gérant du Consulat Général d'Italie et l'Agent Consulaire de Bizerte qui ont été mêlés à cette affaire s'en renvoient la responsabilité ; et que le Gouvernement Royal tiendrait beaucoup à apaiser les réclamations ardentes... »<sup>744</sup>

Le scandale de l'affaire Friscia a mobilisé Rome et Paris en touchant le sujet des écoles italiennes dans la Régence, très délicat surtout avant l'accord du 1910. L'effraction de la porte de l'établissement en présence et sous ordre d'un agent consulaire italien est un acte qui déborde des compétences et des traités internationaux. L'usage de la force publique en Tunisie ne peut qu'être monopole du pouvoir français. Si Friscia porte plainte contre l'agent consulaire, la question ne peut que se compliquer. Pour cette raison, Rome négocie avec Friscia le retrait de la plainte à condition de sa réintégration dans son école. Pour le comité tunisois, il s'agit d'une débâcle totale. Le secrétaire du comité tunisois, Luigi D'Alessandro, en écrivant au président de la Dante, décrit l'état d'esprit sombre des membres locaux sur la résolution de cette affaire :

« La non-solution de l'incident de Bizerte dont l'esprit de notre colonie est encore tellement impressionné a réduit le comité de Tunis en si tristes conditions qu'elles font craindre sa dissolution. À la suite de la réunion du 19 octobre dans laquelle on a décidé de faire un acte de solidarité avec monsieur le président Pietro Brignone et avec l'avocat Gregorio Melis, notre estimable représentant à Bizerte, tous les deux démissionnaires, l'association n'a plus donné de signes de vie (...) de Rome fut envoyé télégraphiquement avec l'ordre d'obtenir la renoncement à porter plainte, celui de réintégrer le rebelle dans l'école. Moi je ne peux pas ni ne dois pas discuter des délibérations du Ministère qui sont motivées par des raisons supérieures ; mais il est certain que la victoire de ce traître a produit dans l'esprit de tout le monde une impression très douloureuse, en semblant en même temps comme une offense au prestige italien dans ce pays... »<sup>745</sup>

---

<sup>744</sup> Ivi, folio 130, rapport du Résident général au Ministre des Affaires Étrangères, Tunis, 16 octobre 1905.

<sup>745</sup> « La non avvenuta soluzione dell'incidente di Biserta di cui l'animo della nostra Colonia è ancora tristamente impressionato, ha ridotto il Comitato di Tunisi in sì deplorable condizioni da farne temere come prossima la dissoluzione. Già dopo l'ultima adunanza consiliare del 19 ottobre, in cui si decideva di far atto di solidarietà del presidente Cav. Pietro Brignone e coll'avv. Gregorio Melis, nostro egregio rappresentante a Biserta, entrambi dimissionari, il sodalizio non ha più dato segni di vita (...) da Roma insieme all'ordine di ottenere dal Friscia la desistenza dalla querela

Les démissions de Brignone et de Melis, et la menace de dissolution du comité tunisois signifient la fin du plus important comité de la *Dante Alighieri* de Tunisie. Perdre un tel réseau associatif et éducatif pour l'affaire Friscia, aurait une défaite qui le Ministère à Rome ne peut pas se permettre. La fin de 1905 se conclut avec un tel désastre pour l'association, mais l'état d'esprit des membres se reprit très vite. Le 5 janvier 1906, Brignone retire sa démissions et le comité reprend ses activités avec enthousiasme<sup>746</sup>. Très probablement Rome a garanti aux membres tunisois, déçus du déroulement du cas bizertin, un engagement plus direct qui aurait résolu favorablement la question. En effet si Friscia a gagné la bataille, la guerre n'est pas finie. Le Ministère, le comité central de la *Dante* et — bien évidemment — celui local de Tunis suspendent tous les aides économiques normalement destinées à Friscia et à l'école de Bizerte. Friscia a bien joué la carte de l'école privée pour garder son poste, mais sa subordination économique à ces aides ne lui permet de continuer en autonomie. Pour l'administration du Protectorat, la fermeture d'une école italienne à Bizerte impliquerait des protestations dans l'opinion publique italienne et française de Tunisie. Il vaut mieux se mettre d'accord avec le gouvernement italien pour garder bien une école italienne dans la ville, mais selon les conditions françaises pour les écoles privées<sup>747</sup>. Au cours de 1906, un accord informel entre *Dante Alighieri*, gouvernement italien, et gouvernement du Protectorat garantit la victoire du comité tunisois pour gérer l'école de Bizerte sans Friscia. Si, pendant l'affaire Friscia, D'Alessandro accuse le directeur bizertin d'avoir un accord avec les Français, cette fois-ci le secrétaire tunisois loue l'accord avec le Protectorat au nom de la *Dante Alighieri*<sup>748</sup>. Finalement le comité tunisois obtient la victoire

---

giunse telegraficamente anche quello di insediare il ribelle nella scuola. Io non posso né devo discutere le deliberazioni del Ministero, le quali prendono certamente le mosse da imperiose ragioni ; ma è certo che la vittoria di quel traditore produsse nell'animo di tutti dolorisissima impressione, suonando in pari tempo offesa al prestigio italiano in questo paese » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Tunisi », lettre du secrétaire D'Alessandro du comité tunisois au président du comité central, Tunis, 4 décembre 1905.

<sup>746</sup> Ivi, lettre du secrétaire D'Alessandro du comité tunisois au président du comité central, Tunis, 5 janvier 1906.

<sup>747</sup> « ... j'inclinerais à penser que le Gouvernement Italien serait disposé à accepter les conditions que nous avons mises à l'ouverture d'une nouvelle écoles... », AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 106, folio 5, telegramme du Résident général au Ministère AE, Tunis, 23 octobre 1906.

<sup>748</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Tunisi », lettre du secrétaire D'Alessandro du comité tunisois au président du comité central, Tunis, 31 décembre 1906.

finale sur l'affaire de Bizerte, le rébellion de Friscia a été réprimée et l'école rentre dans le cadre du réseau de la *Dante Alighieri*. Mais pour le sous-comité bizertin, si important, la soumission au comité tunisois reste un enjeu délicat et conflictuel qui, tôt ou tard, aurait à nouveau provoquer des crises. La paix entre Bizerte et Tunis dure 10 ans, lorsqu'une autre révolte bizertine inquiète le comité à Tunis. Il ne s'agit plus de Friscia, mais le cœur de la révolte reste toujours l'école italienne et son directeur. La revendication concerne l'émancipation du comité de Bizerte qui veut devenir un comité autonome. Le 2 avril 1915, D'Alessandro — toujours secrétaire du comité tunisois — donne à Giuseppe Zaccagnini, secrétaire général à Rome, des nouvelles provenant de Bizerte :

« En ce qui concerne Bizerte, il semble qu'il y a là-bas un véritable *pronunciamento*. Je m'en suis rendu compte il y a quelques jours, quand je demandais le bilan de ce sous-comité. Monsieur Merolli, directeur de l'école, me répondit qu'il fallait s'adresser au Président du comité de Bizerte, lequel serait un certain docteur Pagano, résident là-bas, un véritable fou qui, quand la semaine passée il était à Tunis, disait que Bizerte devait s'émanciper, que la colonie devait administrer elle-même son école. Entre Pagano et Merolli — qui, en retour, fut élu président de la locale société de bienfaisance — il semble qu'il y a une entente parfaite. Ce qui est étonnant est que le vice-consul de Bizerte, un certain Maffei, est d'accord avec eux. Je ne sais pas encore et je n'arrive pas à comprendre l'origine et les vraies raisons de tel complot... »<sup>749</sup>

Le *pronunciamento* bizertin de 1915 s'appuie sur plusieurs personnalités en se différenciant de l'affaire du 1905 qui n'implique — directement — qu'Alberto Friscia contre la *Dante* et le gouvernement national. En mai, une « poignée d'agitateurs » — selon la lettre de Brignone au consul de Tunis — organise des rassemblements et des discours publics à Bizerte en faveur de la cause de l'émancipation. Pagano, leader de cette révolte, dans un discours public fait au théâtre italien *Garibaldi* à Bizerte déclare le soutien reçu pour sa cause de la part de

---

<sup>749</sup> « A proposito di Bizerta, pare che si tratti colà di un vero e proprio *pronunciamento*. Me ne sono accorto pochi giorni or sono, quando domandai conto degl'introiti di quel sottocomitato. Mi fu risposto dal sig. Merolli, direttore della scuola, che bisognava indirizzarsi al Presidente del Comitato di Biserta, il quale sarebbe un certo dottor Pagano, colà residente, un vero mattoide, che, venendo a Tunisi la settimana scorsa è andato dicendo che Biserta doveva emanciparsi, che la Colonia doveva amministrare essa la sua scuola. Fra il Pagano e il Merolli — che in cambio fu eletto presidente della locale società di beneficenza — pare ci sia intesa perfetta. Ma quello che è più sorprendente è che anche il Vice-Console di Biserta, un certo Maffei, è d'accordo con loro. Non so ancora e non arrivo a comprendere l'origine e le vere ragioni di questo complotto », Ivi, lettre du secrétaire D'Alessandro à Zaccagnini, Tunis, 2 avril 1915.

certaines personnalités du gouvernement national et de comités de la Dante qui auraient offert leur aide pour maintenir l'école de Bizerte<sup>750</sup>. La répression doit être exemplaire pour démontrer l'inconsistance des soutiens extra-tunisiens dont le *pronunciamento* bizertin se vante publiquement. Plutôt que des soutiens ouverts à la cause bizertine, il semble — en lisant les documents du comité tunisois — qu'il s'agit plutôt de médiateurs, comme Scalabrini, pour apaiser le conflit « dantesque » tuniso-bizertin. Mais Brignone et D'Alessandro répondent qu'aucune médiation n'est possible si Merolli reste directeur de l'école, véritable préalable à toute question. Encore une fois, la victoire du comité tunisois est totale, non seulement Scalabrini accepte la position tunisoise, mais, en plus, pour éviter d'autres « révoltes » il laisse au comité la possibilité de choisir pour Bizerte le futur directeur d'école parmi les professeurs déjà exerçant en Tunisie : « le nouveau directeur est monsieur Carlo Bonanomi, un jeune qui l'année passée, à Bou-Ficha, a démontré du talent et de la discrétion. Il est le neveu du professeur Cortesi, le principal de ce Lycée-Gymnase royal »<sup>751</sup>. Pour fidéliser définitivement la turbulente Bizerte, rien de mieux que de la faire diriger par quelqu'un qui est connu au sein de la *Dante*, mais qui, en plus, est lié par liens de parenté au principal du Lycée italien de Tunis. Le conflit avec Bizerte dévoile une lutte pour le maintien de l'hégémonie d'un certain groupe, celui des membres du comité tunisois, sur un contexte éloigné, Bizerte, dans lequel une élite de notables — notamment des enseignants comme Friscia, Merolli, mais aussi des commerçants comme Pagano — essayent à plusieurs reprises de s'émanciper. Rendre autonome le comité aurait donné la possibilité de communiquer directement avec Rome, sans devoir passer par Tunis. Par ailleurs, pour ceux qui gèrent l'école, s'émanciper de la tutelle tunisoise signifie une autopromotion du point de vue social et personnel. Mais le comité tunisois guidé par le binôme Brignone — D'Alessandro, a trop de ressources, économiques et surtout sociales, pour abdiquer du rôle qu'il prétend avoir de leader parmi les autres comités tunisiens.

---

<sup>750</sup> Ivi, lettre du président Brignone au consul, Tunis, 3 mai 1915.

<sup>751</sup> « il nuovo direttore è il signor Carlo Bonanomi, un giovane che l'anno scorso , a Bou-Ficha, ha dimostrato delle capacità e del tatto. Egli è il nipote del prof. Cortesi, preside di questo R. Liceo-Ginnasio » Ivi, lettre du secrétaire D'Alessandro à Zaccagnini, Tunis, 9 septembre 1915.

« *Cette maudite enquête... »*, les écoles clandestines de Bou Ficha et de Kélibia.

La fonction prééminente du comité de Tunis est reconnue aussi par tous ceux qui veulent s'engager dans l'enseignement de la langue italienne en Tunisie. Avant l'accord de 1910, l'impossibilité d'ouvrir d'écoles privées italiennes a poussé à la création de cours ou d'écoles clandestins. À la fin de 1901 de Bou Ficha, petit centre agricole habité presque exclusivement par des Siciliens<sup>752</sup>, une lettre est envoyée au comité de Tunis pour l'informer que la communauté du village a décidé, indépendamment, de faire une sorte d'école pour faire apprendre l'italien à leurs enfants. Le style de la lettre, ici traduite (version originale en note), dévoile l'origine sicilienne de son auteur qui en faisant référence aux « pères de familles » utilise le sicilien « patri » au lieu de l'italien « padri ».

« Monsieur Luigi D'Alessandro, le but de cette lettre est pour vous informer que, depuis deux mois, nous avons ouvert une école du soir, privée, dans un local de mes frères (...) pas sur la place publique, car nous n'avons pas demandé autorisation à personne et nous espérons que personne ne nous dérange et que notre école continue grâce au paiement mensuel des pères de famille. Les élèves qui fréquentent l'école sont seize. Pour l'instant, je crois de mon devoir de vous informer sur cette école. Tout cela est pour faire apprendre à nos enfants et ne leur faire pas oublier l'amour de notre patrie... »<sup>753</sup>

La clandestinité de cette école à Bou-Ficha est fortement liée à la spontanéité de l'initiative et à son autogestion. L'auteur, Giuseppe Farina, témoigne grâce à sa lettre de la volonté d'apprendre la langue italienne par des agriculteurs et paysans siciliens. Cela permet de comprendre dans sa complexité le rapport entre les migrants et une langue, qui n'est pas forcément imposée par une élite aisée et cultivée sur des groupes passifs. Dans ce cas l'autocotisation des membres du village, et la non-demande d'aides ou de soutiens économiques à Tunis, indiquent l'importance que l'apprentissage de l'italien a pour ces Siciliens de Bou-Ficha. La volonté d'apprendre

---

<sup>752</sup> MELFA Daniela, *Migrando a sud...* op. cit., p. 174.

<sup>753</sup> « Egregio sig. Luigi D'Alessandro, lo scopo della presente è per darle notizia che da circa due mesi che abbiamo aperto una scuola serale italiana, privata, in un locale dei miei fratelli (...) non a piazza pubblica, ciò perché non abbiamo preso permesso a nessuno e speriamo che nessuno ci molesta e la nostra scuola andassi avanti non venendo meno i patri di famiglia al pagamento mensile. Gli allievi che frequentano la scuola sono sedici. Intanto credo essere un mio dovere darle relazione di questa scuola. Tutto ciò è per far imparare a nostri ragazzi e non far perdere l'amore della nostra patria... » Ivi, Giuseppe Farina à D'Alessandro, Bou Ficha, 15 décembre 1901.

la langue du pays d'origine peut être à la fois, un indice de la volonté de retour des migrants paysans ou un indice du lien avec l'idée d'une patrie imaginée. La mise en place dans une structure privée et l'autocotisation soulignent la volonté d'autonomie de ces membres du village de Bou-Ficha. La communication de Farina à D'Alessandro sur l'existence de cette école depuis deux mois, n'a pas le but — selon nous — de demander une autorisation de la part de la *Dante Alighieri*. Il s'agit plutôt d'une déclaration d'établissement pour pouvoir compter sur le soutien (politique et social) de Tunis dans le cas de contrôles de la police française. Ensuite, on constate un silence sur cette expérience d'auto-instruction à Bou-Ficha. Très probablement l'administration française empêche chaque initiative de ce genre, surtout après que la *Dante* de Tunis essaie d'installer une école mixte privée dans ce village, comme le rappelle D'Alessandro en 1907 : « il y a plusieurs années, tout était prêt pour ouvrir là-bas une classe mixte dirigée par une maîtresse quand le Gouvernement du Protectorat, ayant connu ce projet, réussit à faire échouer toute notre proposition (...) mais jamais nous ne renoncâmes définitivement à notre désir »<sup>754</sup>. L'expérience d'autogestion clandestine n'a pas duré longtemps et les tentatives officielles d'établir une école privée n'aboutissent à rien. Comment faire ? La proposition du comité tunisois est de contourner l'hostilité du Protectorat pour tout ce qui concerne l'établissement d'une école. Si le but est d'enseigner l'italien à des enfants, une classe d'école n'est pas le seul moyen pour leur faire apprendre la langue. Des activités théâtrales et musicales italiennes, inoffensives aux yeux du colonisateur français, pourraient véhiculer la langue :

« notre comitat est en train de mettre en place dans le centre agricole de Bou Ficha, peuplé exclusivement par des Siciliens (1200), son ancien projet concernant l'institution d'une école italienne (...) Il y a à Bou Ficha Ruggiero Bellini, un homme de culture moyenne et avec tempérament. D'accord avec nous, lui, dans une grande salle que nous lui ferons construire exprès, il fonderait dans la Colonie un petit théâtre (cela après une expérimentation de deux mois qui a donné des résultats excellents), et sous prétexte de la préparation individuelle, instruire pendant le soir, les jeunes et les adultes, à lire, à écrire, et à calculer (...) selon moi, celle-ci est la forme la meilleure pour apaiser prudemment et je dirais presque en cachette, le besoin ardent de nos populations rurales

---

<sup>754</sup> « Varî anni fa tutto era pronto per aprire colà una classe mista diretta da una maestra, quando, venutone a conoscenza il Governo del Protettorato, tanto esso fece e disse che riuscì a mandare a monte ogni nostro proposito (...) ma però noi rinunciammo definitivamente alla nostra aspirazione » Ivi, lettre de D'Alessandro à Zaccagnini, Tunis, 16 décembre 1907.



qui combattues et constamment contestées dans leurs sentiments patriotiques veulent rester italienne à tout prix... »<sup>755</sup>

Le comité central donne son accord pour ce projet, auquel s'ajoute en tant que soutien, le comité de Sousse, selon lequel les élèves qui fréquenteraient cette école-théâtre auraient été au nombre de 120<sup>756</sup>. Pietro Brignone, en mission à Rome, réussit à obtenir des soutiens économiques supplémentaires de la part du Ministère pour financer l'école à Bou Fichta<sup>757</sup>. Pendant la même année, à Kélibia, centre agricole sur le Cap Bon peuplé par des viticulteurs siciliens, un cours clandestin d'italien géré par Francesco Di Malta est découvert par la police française, qui le menace de le poursuivre en justice s'il continue. Le comité tunisois, qui sait de l'existence de ces cours clandestins à Kélibia, aide économiquement Di Malta dans son œuvre<sup>758</sup>. La police française découvre aussi l'école clandestine de Bou-Fichta. Dans la perquisition du local de Bellini pour l'activité théâtrale, le brigadier : « ne trouva que papier de musique »<sup>759</sup>. Mais le brigadier n'a pas fait la perquisition par hasard, il a été renseigné par quelqu'un, de ce qu'il en est vraiment du cours de théâtre de Bellini. Parmi les élèves de Bellini, il y a un délateur « après cette maudite enquête, il résulte que Maccotta Ferdinando déclare qu'il venait à l'école avec le seul but d'espionner et de rapporter les confidences au Brigadier »<sup>760</sup>. Bellini est condamné à une amende de 50 fr., payée par le comité de Tunis<sup>761</sup>. L'affaire Bellini dévoile la façon dans laquelle se déroule l'activité de la *Dante Alighieri* en Tunisie, et comment elle est perçue par ses membres. Bien au-delà d'une simple association culturelle, les

---

<sup>755</sup> «Il nostro comitato è in via di attuare nel centro agricolo di Bou Fichta, popolato esclusivamente da siciliani (1200), un suo antico disegno circa l'istituzione di una scuola italiana (...) Esiste a Bou Fichta un tale Ruggiero Bellini, uomo di media cultura e di fermo carattere. D'accordo con noi, egli, in una grande sala che noi gli faremmo appositamente costruire, fonderebbe nella Colonia (e ciò dopo un esperimento di due mesi che ha dato buonissimi risultati) un teatrino, e sotto il pretesto della preparazione individuale, istruire la sera, giovinetti e adulti, nel leggere, nello scrivere e nel far di conto (...) secondo me, questa è la forma migliore per appagare prudentemente e direi quasi alla chetichella, il bisogno ardente di queste nostre popolazioni rurali, che, combattute e costantemente insidiate nei loro sentimenti patriottici volgiono ad ogni costo rimanere italiane » Ibidem.

<sup>756</sup> Ivi, lettre de Camilla Chiappini à Zaccagnini, Rome, 31 août 1907.

<sup>757</sup> Ivi, lettre de Brignone à destinataire inconnu, Rome, 31 janvier 1908.

<sup>758</sup> Ivi, lettre de Brignone à Boselli président, Tunis, 7 août 1908.

<sup>759</sup> Ivi, lettre de Michele De Castro à Brignone, Bou Fichta, 6 juillet 1908.

<sup>760</sup> «Dopo quella maledetta inchiesta, risulta che il solo Maccotta Ferdinando dichiara che veniva a scuola allo scopo di spionare, e farne le confidenze al Brigadiere » Ivi, lettre de Bellini à Brignone, Bou Fichta, 14 août 1908.

<sup>761</sup> Ivi, lettre de Brignone à Zaccagnini, Tunis, 10 novembre 1908.

comités de la *Dante*, guidés par celui de Tunis, sont de véritables facteurs de nationalisation des Italiens de la Régence. Leurs activités essaient de couvrir tous les lieux de Tunisie où il y a une présence italienne importante. La participation des élites italiennes, des notables locaux, au sein des conseils de comité, fait de ces associations des espaces de sociabilité et de construction de lien social entre les notables. Dans ces élites, sont inclus un grand nombre d'enseignants des écoles italiennes, surtout les directeurs d'école – comme D'Alessandro, Cadini, Friscia ou Chiappini – car ils participent activement à ces associations qui gèrent les affaires de la communauté. La fonction sociale de ce réseau associatif et éducatif met dans un rapport presque exclusivement univoque les notables, les cadres de la communauté, avec les migrants d'extraction prolétaire auxquels l'activité pédagogique est adressée. La mission éducatrice de l'enseignement de la langue aux émigrés illettrés fait des comités de la Dante des chaînes de transmission de valeurs patriotiques pratiquées par la bourgeoisie italienne de Tunisie.

## Conclusion du chapitre.

Garanti et protégé par les Conventions de 1896, le réseau scolaire italien en Tunisie joue un rôle de premier ordre dans le projet de construction d'appartenance nationale auprès des immigrés du royaume dans la Régence. Dans ce chapitre, nous avons analysé l'importance, les pratiques et les limites de l'éducation italienne en Tunisie. Pour ce faire nous avons pris en considération autant les écoles gouvernementales, gérées par l'État italien, que les autres structures qui ont fait office d'école. À côté du réseau scolaire gouvernemental, les comités de la *Dante Alighieri* ressortent comme étant des acteurs majeurs pour le soutien de l'éducation italienne. Le but éducatif et national commun de la *Dante* et du système scolaire gouvernemental, a été la raison principale qui nous a poussé à les analyser dans la même problématique. Les tensions avec l'administration française, les limites des Conventions de 1896 et les négociations de 1910 montrent l'enjeu politique de la question scolaire. Même si l'ensemble du réseau éducatif italien en Tunisie arrive à joindre un nombre considérable d'élèves italiens, 8.051 en 1910, ces derniers sont également nombreux dans les écoles françaises pour dépasser en 1921 le nombre d'élèves italiens des écoles italiennes (10.183 élèves de nationalité italienne dans les écoles françaises, 7.205 dans les écoles italiennes). Autres acteurs incontournables dans les système scolaire, au delà des élèves, sont les enseignants. L'analyse sociale et culturelle des enseignants nous a permis de considérer l'école pas seulement comme une chaîne de transmission de valeurs nationales, mais aussi comme un lieu de pouvoir personnel et de contrôle social. Dans le contexte coloniale tunisien, la conflictualité avec le pouvoir français fait des écoles, et de ses enseignants, des représentants de la patrie italienne et des défenseurs de l'italianité. Il est à travers cette conflictualité qui se forment les enjeux du pouvoir personnel et de groupe au sein du réseau communautaire. L'italianité transmise dans les école n'est pas seulement un ensemble de valeurs et de connaissances, mais elle est aussi la transmission des rapports de force et de dynamiques sociales. La centralité du système éducatif national (gouvernemental et privé) dans un processus de *nation-building*, ne doit pas cacher les autres formes d'association et de sociabilité qui ont

joué un rôle incontournable dans le projet de construction de l'italianité auprès les émigrés en Tunisie provenant ou originaires du royaume.

## 5) Gérer l'italianité

Les cas déjà évoqués de Giuseppe Farina et Ruggiero Bellini à Bou Fichta, ainsi que celui de Francesco Di Malta à Kélibia, mettent en jeu les associations italiennes en Tunisie en tant que « corps intermédiaires »<sup>762</sup> entre les individus et les « autorités centrales » (en l'occurrence l'autorité coloniale française et l'autorité consulaire italienne). La lettre de Farina au comité de la *Dante* à Tunis pour informer ses membres des activités de l'école clandestine, s'inscrit dans une stratégie de demande de protection en cas de problèmes avec l'autorité française. Pour Di Malta, il s'agit plutôt d'un soutien économique, mais qui n'exclut pas un soutien juridique en cas de procès. Lors de la condamnation à une amende de Bellini par le tribunal de Sousse, la *Dante* de Tunis est tout de suite prête à payer la somme nécessaire. La société de Tunis garantit une certaine forme de protection et de soutien à tous ceux qui participent à son projet. Dans un contexte si spécifique — où la qualité de ressortissant italien se charge de significations politiques selon les contingences nationales ou internationales —, faire partie d'un groupement plus important permet l'accès à des protections pour la défense de certains intérêts. Pour cette raison, l'efficacité de la forme associative apparaît évidente pour l'action collective des ressortissants italiens en Tunisie.

Après avoir analysé les écoles et le rôle de la *Dante Alighieri* en Tunisie, nous prendrons en compte les autres formes de sociabilité impliquées – de manière directe ou indirecte – dans le projet de construction d'une identité collective italienne. Ce chapitre ne vise pas à énumérer ou à présenter toutes les formes associatives italiennes de la Régence établies pendant la période analysée, ni à rédiger une liste exhaustive des associations et des institutions, du reste déjà établie par des historiens de la présence italienne en Tunisie<sup>763</sup>. Nous adoptons plutôt ici une

---

<sup>762</sup> On fait ici référence à la définition de corps intermédiaire, très vaste, donnée par M. Creuzet : « Les corps intermédiaires sont des groupes sociaux, des groupements humains, situés entre l'individu isolé (ou la famille, cellule de base) et l'État » ; CREUZET Michel, *Les Corps intermédiaires*, Martigny Paris, Éditions des Cercles Saint-Joseph - Club du livre civique, 1964. Voir également ROSANVALLON Pierre, « Corporations et corps intermédiaires », *Le Débat*, n° 57-5, 1989, p. 172-175.

<sup>763</sup> FINZI Silvia (éd.), *Memorie Italiane di Tunisia...*, op. cit. ; ALBERTI RUSSELL Janice, *The Italian community in Tunisia 1861 - 1961: a viable minority*, New York, Columbia University Press, 1977.

perspective thématique visant à interroger l'importance de certaines structures collectives (autant associations qu'instituts) dans la construction d'une identité italienne. L'angle d'analyse privilégié est social et culturel, plutôt qu'événementiel, dans une tradition qui remonte aux travaux pionniers de Maurice Agulhon sur la sociabilité<sup>764</sup>. Si le principal objet d'étude de ce dernier concernait « les associations d'hommes organisés pour pratiquer en commun une activité désintéressée (non lucrative), ou même pour vivre en commun la non-activité ou le loisir »<sup>765</sup>, dans notre cas, nous voulons prendre également en considération les formes de corporations ou d'activités lucratives qui ont joué un rôle dans la formation d'un sentiment collectif italien en Tunisie. Il s'agit des formes associatives reconnues et protégées comme telles par les Conventions de 1896<sup>766</sup>. La Chambre de Commerce italienne de Tunis (*Camera di Commercio italiana*), la Coopérative de Crédit italienne (*Cooperativa di Credito Italiana*)<sup>767</sup> ou l'hôpital Garibaldi jouent un rôle de premier plan dans la formation d'une idée de communauté et dans la construction d'un sentiment d'appartenance à un groupe national. D'ailleurs, l'existence même de ces institutions italiennes en Tunisie est liée à la différence nationale qui subsiste avec les institutions françaises. Cette caractéristique provenant du contexte colonial tunisien et des tensions franco-italiennes pousse même les associations moins impliquées dans le nationalisme à une durcissement identitaire. L'importance des formes associatives entre le XIXe et le XXe siècle dans la construction et la formation du discours national a déjà été mise en exergue par des historiens comme George Mosse<sup>768</sup>, Anne-Marie Thiesse<sup>769</sup> ou Gilles Pécout<sup>770</sup>. Dans les contextes d'émigration, ces associations ou institutions<sup>771</sup> sont moins analysées.

<sup>764</sup> AGULHON Maurice, *La Sociabilité méridionale: confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18e siècle*, Paris, La Pensée Universitaire, 1966.

<sup>765</sup> IDEM, *Le cercle dans la France bourgeoise: 1810-1848*, Paris, A. Colin, 1977, p. 17.

<sup>766</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art.103, 2eme annexe de la lettre du 26 Mai 1897, Resident General à Ministre des Affaires Etrangères M. Hanotaux, liste faite par le consul d'Italie Machiavelli.

<sup>767</sup> Fondée en 1900, elle ne rentre pas dans la liste des associations et des instituts italiens protégés par les Conventions de 1896.

<sup>768</sup> MOSSE George Lachmann, *The nationalization of the masses: political symbolism and mass movements in Germany from the Napoleonic wars through the Third Reich*, New York, H. Fertig, 1975.

<sup>769</sup> THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 2001.

<sup>770</sup> PECOUT Gilles, « Les Sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIXe siècle », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, 102-2, 1990, p. 533-676.

<sup>771</sup> CHOATE Mark I., *Emigrant Nation...*, op. cit.

Les associations et les instituts italiens de Tunisie, fortement connectées les unes aux autres, forment un réseau associatif qui, à travers ses activités, tisse en entretien concrètement un lien communautaire<sup>772</sup>. L'intérêt n'est pas seulement de voir les relations de ces associations – gérées par des notables et des bourgeois – entre elles, mais aussi le rapport avec les couches démunies de l'émigration italienne. Dans les documents italiens — d'origine consulaire ou privée —, l'expression de « communauté » ou de « colonie » italienne est revendiquée et affirmée pour désigner un ensemble des ressortissants du royaume. L'idée, ou projet, de communauté met en exergue une unité abstraite qui fait de l'individu isolé un membre d'un ensemble cohérent. Mais une telle idée d'organisation sociale, pour se concrétiser, doit être acceptée et soutenue par le groupe auquel elle s'adresse : en d'autres termes, comment faire pour que ces migrants ayant la citoyenneté italienne deviennent des Italiens ? Comment faire de la population italienne une communauté ? La communauté n'est pas seulement un produit social imaginé<sup>773</sup> et partagé par un certain nombre d'individus, elle est aussi un but à réaliser, un processus, un projet en train de se faire, qui opère dans un espace social spécifique. Dans le sillage de l'analyse de Mathieu Grenet sur les communautés grecques, nous adhérons à une perspective dynamique qui analyse la communauté comme un espace social complexe de négociation entre l'individu et la collectivité<sup>774</sup>. Nous considérons ces associations comme des groupes sociaux concrets et non pas comme des acteurs homogènes et abstraits. Une perspective qualitative sur la composition sociale des associations est dès lors nécessaire pour comprendre qui gère celles-ci, quels sont les rapports avec les autres associations, selon quels objectifs. Au-delà de la construction concrète du réseau associatif national italien au service de la communauté, il faut enquêter aussi sur son projet, son but : la formation d'une identité communautaire. Dans ce processus d'identification collective, une place importante est accordée au

---

<sup>772</sup> Sur la notion de lien communautaire dans une situation d'émigration nous faisons référence aux travaux de GABACCIA Donna R., *Italy's Many Diasporas...* op. cit. sur le cas italien. D'un point de vue théorique et méthodologique nous faisons également référence aux travaux de HOVANESSIAN Martine, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, A. Colin, 1992.

<sup>773</sup> ANDERSON Benedict, *Imagined Communities...*, op. cit.

<sup>774</sup> « La communauté ne constitue pas un donné stable mais un espace social complexe, structuré et traversé par des logiques contradictoires, et dont le contenu comme les frontières se trouvent sans cesse renégociés voire réinventés par les acteurs eux-mêmes » ; GRENET Mathieu, *La fabrique communautaire: les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, 1770-1840*, Rome, École de française de Rome, 2016, p. 9.

rôle et à l'image de la femme dans la construction de la nationalité italienne. L'idée de communauté nationale implique également sa volonté de transmission aux générations futures. L'attention des structures associatives à l'égard de l'enfance met ainsi en évidence l'objectif poursuivi par le projet de nationalisation : garder les nouvelles générations dans la nationalité italienne, c'est-à-dire faire naître de nouveaux Italiens d'Afrique.



## 5.1) L'activité des associations

*Un parlement pour la communauté : la Chambre de Commerce italienne.*

Considérée par les contemporains comme l'association italienne la plus importante de Tunisie, la *Camera di Commercio ed Arti in Tunisi* rassemble les commerçants et les notables italiens de toute la Tunisie. Sous la présidence d'Andrea Peluffo, l'Association Commerciale Italienne – qui avait existé dans les années 1866-1868<sup>775</sup> – est reconstituée le 21 décembre 1884. Le 26 mars 1885, l'association demande au consulat les démarches nécessaires pour recevoir l'acceptation de la part du Ministère italien. Le 11 juin de la même année, à la suite de modifications du statut proposées par Rome, l'Association change de nom, devenant la Chambre de Commerce italienne, se ralliant ainsi aux autres Chambres en Italie et à l'étranger<sup>776</sup>. Le premier conseil de direction est composé d'Andrea Peluffo (président), Giuseppe Gnecco, Emanuele Cesana (vice-présidents), Raffaello Bensasson (secrétaire), Raffaello Moreno (trésorier), Giuseppe Ayra, Guido Ravasini, Isacco Perrera, Simone Vais (conseillers)<sup>777</sup>. Bientôt, la Chambre de Commerce veille à entretenir des correspondants dans les principales villes tunisiennes comme à Sousse, Monastir, Sfax, Bizerte, Tabarka, Mahdia, Gabès et Djerba<sup>778</sup>. L'augmentation des membres de la Chambre de Commerce révèle le succès et l'importance de cette association. La progression est continue : en 1899, on compte 83 membres (dont 70 résidant à Tunis) ; en 1900, 110 (dont 90 de Tunis) ; en 1902, 150<sup>779</sup> ; et en 1915, les membres de la Chambre sont au nombre de 405<sup>780</sup>. Peluffo est président jusqu'au 15 décembre 1890, puis Giuseppe Gnecco lui succède jusqu'en 1894. Après ces deux premiers présidents d'origine ligurienne, le mandat est longtemps confié à de riches notables d'origine grâna, comme Raffaello Moreno ou Giacomo Cesana, et de 1906 jusqu'à la

---

<sup>775</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia*, Tunis, Impr. typolithographique de l'association ouvrière, 1906, chapitre « Camera di commercio ».

<sup>776</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale*, Tunis, Finzi, 1885, p. 4.

<sup>777</sup> Ivi, p. 6. Andrea Peluffo, marchand d'origine ligure, avait participé à la précédente Association Commerciale Italienne de 1866, *cf. supra*.

<sup>778</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI Commissariato dell'Emigrazione, *Bollettino dell'Emigrazione*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., n. 18, 1905, p. 371.

<sup>779</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie & en Algérie*, Paris, A. Colin, 1905, p. 340

<sup>780</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale*, Tunis, Finzi, 1915, p. V.

Première Guerre mondiale, à Giuseppe Attia<sup>781</sup>. Si en théorie la Chambre ne regroupe que les commerçants, tous ceux qui peuvent être considérés comme notables, –exerçant quelque fonction publique au sein de la communauté–, sont progressivement inscrits comme membres de l’association. C’est le cas de Pietro Brignone, médecin et président de la *Dante Alighieri* de Tunis, ou de Luigi D’Alessandro, professeur et directeur de l’école *Giovanni Meli*, qui sont inscrits comme membres de la Chambre de Commerce italienne. Par ailleurs, le médecin Brignone est inscrit parmi les *soci benemeriti* – la liste des membres éminents – de la Chambre, en tant que président de l’association culturelle qu’il dirige<sup>782</sup>. La Chambre de Commerce, par le nombre de ses adhérents, la variété de leurs compétences et la considération dont elle jouit auprès du consulat et du Ministère, devient une référence incontournable dans l’espace communautaire italien de Tunisie. Dans le sillage des considérations de Gaston Loth, reprises par Janice Alberti Russel<sup>783</sup>, nous pouvons affirmer que la Chambre de Commerce exerce une fonction de représentation de la communauté : « on discute dans ses assemblées les revendications de la Colonie, sur les points les plus variés, c’est une “Conférence Consultative” au petit pied, intermédiaire obligée entre la Colonie, les diverses associations et le consulat »<sup>784</sup>. Ce genre de petit parlement communautaire se propose comme pouvoir local contrebalançant celui du consul, qui représente l’autorité centrale. Il s’agit d’un organisme oligarchique et ploutocratique qui se propose, fictivement, comme une forme politique démocratique-libérale de la communauté. Le consul italien, depuis la fondation de la Chambre, est, par défaut, président d’honneur, comme c’est l’usage dans les associations, même les plus petites. Les correspondants que la Chambre a dans les villes tunisiennes envoient régulièrement des rapports sur les conditions économiques de leur région. D’une certaine manière, cette organisation double le réseau consulaire. Cela n’implique pas forcément des conflits entre les deux pouvoirs : les notables, dirigeants des associations et donc membres de la Chambre, montrent habituellement leur sympathie philo-gouvernementale. Les tensions avec l’autorité française rapprochent

<sup>781</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale*, Tunis, Finzi, 1916, p. 1.

<sup>782</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale...*, op. cit., 1915, p. 3.

<sup>783</sup> ALBERTI RUSSELL Janice, *The Italian community in Tunisia 1861 - 1961: a viable minority*, New York, Columbia University Press, 1977, p. 101.

<sup>784</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie ...*, op. cit., p. 340-341.

la Chambre de Rome, si les directives romaines ne sont pas considérées comme totalement contraires aux intérêts nationaux italiens en Tunisie. Lors de négociations pour les Conventions de 1896, Raffaello Moreno, président de la Chambre, est envoyé à Rome pour faire valoir les demandes et les droits des ressortissants en Tunisie auprès du Ministère<sup>785</sup>. Les enjeux de politique internationale, notamment l'apaisement de la tension franco-italienne, ont la priorité sur les désirs de Moreno. En 1898, le président Moreno ne manque pas de faire remarquer au consul que les Conventions de 1896 ne respectent pas les vœux de la communauté, et que depuis lors, le commerce et les affaires italiennes en Tunisie ont beaucoup souffert. Ce point est rapporté dans le livre sur la communauté publié par la Chambre à l'occasion de l'exposition internationale de Milan en 1906. Cela indique l'ampleur de la rancune des notables italiens de Tunisie envers ce qu'ils considèrent comme une trahison du gouvernement italien à leur égard. De toute façon, les seules critiques envers le gouvernement qui pourraient provenir de la Chambre de Commerce sont de ne pas avoir été assez « nationale », ne protégeant pas assez leurs intérêts.

L'aide gouvernementale, tant politique qu'économique, est indispensable pour la Chambre, comme pour tout le réseau associatif italien en Tunisie. En 1906, le gouvernement royal subventionne la Chambre de Tunis à hauteur de 3.000 francs. Cette somme, ajoutée aux cotisations individuelles des 150 membres, compose la partie la plus consistante des recettes de l'association, qui s'élèvent à 4.800 fr. Lors de la période de plus grande augmentation du nombre des membres dans les années suivantes, la part des cotisations s'amplifie, mais l'aide de Rome reste très présente. Pour l'année 1914-1915, le Ministère subventionne la Chambre à hauteur de 4.500 francs et les cotisations parviennent à une somme équivalente avec 4.447 francs. Pour le bilan de l'année 1915-1916, le Ministère augmente sa subvention en envoyant 6.000 fr. alors que les cotisations contribuent pour 4.804 fr. au budget de l'association<sup>786</sup>. Le soutien national reste donc incontournable pour la Chambre de Commerce qui engage beaucoup de dépenses.

---

<sup>785</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...*, op. cit., p. 129.

<sup>786</sup> IDEM, *Bollettino ufficiale...*, op. cit., 1915, p. 14.

À partir de 1899, la publication d'un bulletin bimensuel<sup>787</sup> permet à la Chambre d'informer ses membres, la métropole et les autres Chambres sur les conditions économiques en Tunisie. Cette publication concerne les importations et les exportations de marchandises et les réunions de la Chambre. Les rapports des correspondants des autres villes tunisiennes, divisés par activités économiques (agriculture, pêche, industrie des mines) permettent également une connaissance plus fine des contextes pour les industriels et les investisseurs italiens. Il s'agit aussi d'informer les commerçants de Tunisie et d'Italie si de nouvelles lois du gouvernement tunisien ont des conséquences sur les affaires italiennes, ou si des lois italiennes peuvent affecter la Tunisie et « ses » Italiens. Dans ce cas, les démarches et les négociations avec le Ministère de l'Agriculture et du Commerce sont indiquées. Le bulletin est donc une publication commerciale orientée vers un public spécifique. Pour le grand public, la Chambre subventionne *L'Unione*, journal italien local le plus diffusé dans la Régence, publié à Tunis à partir de 1886<sup>788</sup>. Le sous-titre de *L'Unione*, « Journal politique et commercial : organe de la colonie et de la Chambre italienne de Commerce de Tunis » déclare son rôle de porte-parole de la Chambre et de journal pour les ressortissants d'Italie dans la Régence. La Chambre, la plus grande et la plus subventionnée des associations italiennes, possède donc un journal quotidien qui lui permet de présenter ses activités et ses œuvres à l'approbation des lecteurs. L'engagement au sein de la communauté ne se limite pas au financement d'un journal quotidien, et la Chambre reste active dans tous les événements qui concernent la communauté. En 1914, le troisième poste de dépense - après le loyer pour le siège de l'association et les salaires pour les employés - est représenté par les donations aux souscriptions ouvertes par les autres associations italiennes, atteignant 1.426,8 fr.<sup>789</sup>. La Chambre parraine souvent les activités des autres associations et ces dernières ont la plupart du temps dans leurs conseils d'administration un ou plusieurs membres de la Chambre. En tant que lieu de rencontre de notables, la Chambre est un espace favorable à la création de projets

---

<sup>787</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI - Commissariato dell'Emigrazione, *Bollettino dell'Emigrazione...*, op. cit., p. 371.

<sup>788</sup> BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia: storia e società: 1838-1956*, Milano, Editoriale Jaca Book, 1998, p. 51-59.

<sup>789</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale...*, op. cit., p. 14.

communs<sup>790</sup>. Ainsi, à la fin de l'année 1899, le projet de constituer une banque coopérative pour financer le crédit des industriels et commerçants italiens y prend forme.

*Des institutions de crédit pour une émancipation économique.*

En 1888 est mis en place un premier projet de banque coopérative italienne en Tunisie, à l'initiative d'un professeur de l'Institut technico-commercial *Umberto I* de Tunis, prénommé R(?) Camurri (ou Camuri)<sup>791</sup>. Le projet, proposé et soutenu par la Société Ouvrière Italienne de Tunis, ne voit cependant jamais le jour à cause de l'hostilité des grands commerçants et prêteurs d'argent vis-à-vis de cette initiative. La Chambre de Commerce, en ne soutenant pas le projet, le condamne à l'échec<sup>792</sup>. Le prêt d'argent entre privés –proche des pratiques d'usure– est une affaire encore rentable dans la Tunisie de la fin des années 1880 : une banque de crédit coopératif va donc contre les intérêts de ces prêteurs d'argent dont font partie un nombre important de membres de la Chambre, comme les familles *gurna*<sup>793</sup> des Moreno, des Cardoso, des Enriquez, des Fiorentino et des Lumbroso<sup>794</sup>. Mais au cours de la dernière décennie du XIXe, le développement économique de la Tunisie, l'implantation d'instituts de crédits et de banques françaises, modifient les raisons de la précédente hostilité. Parmi les auteurs du projet de cette nouvelle banque coopérative ne figurent pas les industriels et commerçants les plus riches ou les plus influents de la Chambre. Comme c'était le cas pour Camurri, l'initiative vient d'un enseignant : le 30 décembre 1899, Luigi Mascia, directeur du Lycée royal italien, et

---

<sup>790</sup> Il ne s'agit pas d'une dynamique exclusivement italienne mais elle était partagée dans les autres Chambres di commerce, cf. MOINE Jean-Marie, « Les chambres de commerce aux XIXe et XXe siècles : un patriciat économique ? », dans Claude PETITFRERE (éd.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XXe siècle*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll.« Hors Collection », 2013, p. 331-346, et LEMERCIER Claire, *La Chambre de Commerce de Paris, 1803-1852. Un « corps consultatif » entre représentation et information économiques*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2001.

<sup>791</sup> ALBERTI RUSSELL Janice, *The Italian community in Tunisia 1861 – 1961...* op. cit., p. 108 et PASOTTI Nullo, *Italiani e Italia in Tunisia...* op. cit., p. 64.

<sup>792</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 132.

<sup>793</sup> Pluriel de grâna.

<sup>794</sup> Le prêt d'argent était une activité pratiquée, entre autres, par les Grâna. Cf. GANIAGE Jean, « La crise des finances tunisiennes et l'ascension des Juifs de Tunis 1860-1880 », *Revue Africaine*, XCIX-442, 1955, p. 153-173. Cf. aussi LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...*, op. cit., p. 344.

d'autres enseignants comme Arcudi, de l'Institut technico-commercial, constituent une commission pour la création d'une banque coopérative à l'occasion d'une réunion qui a lieu dans une salle du Lycée. Par la suite, un grand nombre de participants s'engagent dans le projet, dont certains membres influents de la Chambre. Le 16 avril 1900, dans l'école *Principe di Napoli* à Tunis, l'acte de création de la Coopérative de Crédit italienne est signé par 139 adhérents<sup>795</sup>. Le président du nouvel organisme est Guido Ravasini, propriétaire et ancien employé de la Société Rubattino ; les vice-présidents sont Giuseppe Attia, directeur d'assurances et futur président de la Chambre de Commerce, et Luigi Rey, entrepreneur ; le secrétaire, Stefano Catalanotti, professeur ; les conseillers, Salvatore Calò, industriel, Antonio (ou Antonino) Costantino, architecte, Luigi Mascia, professeur, Carlo Pasquale Stresino, médecin, et Salomone Tedeschi, représentant d'assurances<sup>796</sup>. Bientôt, la Coopérative de Crédit prend de l'ampleur grâce à la Banque d'Italie et à la Banque de Naples qui en font leur correspondante en Tunisie. Huit mois après sa fondation, la Coopérative gère plus de 200 000 francs<sup>797</sup>. Dans les sept premiers mois, la société passe de 139 à 422 membres. Cette croissance souligne combien une telle institution est favorablement accueillie dans certains milieux italiens. À l'augmentation rapide des sept premiers mois, succède une croissance plus modeste. En 1901, il y a 422 membres ; en 1905, 550. Pour l'année 1910, 626 adhérents déposent dans la Coopérative une somme totale de plus de 280.700 francs, pour près de 2.807 actions (soit près de 100 francs par action). Parmi ces 626 adhérents, 504 possèdent entre 1 et 5 actions, 99 entre 6 et 20 actions, seulement 23 possèdent entre 21 et 50 actions<sup>798</sup>. La plupart des adhérents sont donc de petits épargnants. D'ailleurs, la Coopérative est établie au service de « nombreux petits commerçants, de modestes entrepreneurs, de petits industriels et en général, de toute la classe moyenne italienne à laquelle manquait un institut de crédit »<sup>799</sup>. En 1905, sur un total de 550 membres, il y a 243 commerçants et industriels, 63 ouvriers, 59 métiers

<sup>795</sup> COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *La Cooperativa Italiana di Credito di Tunisi nei suoi primi dieci anni (1900-1910)*, Tunis, Finzi, 1911, p. 6.

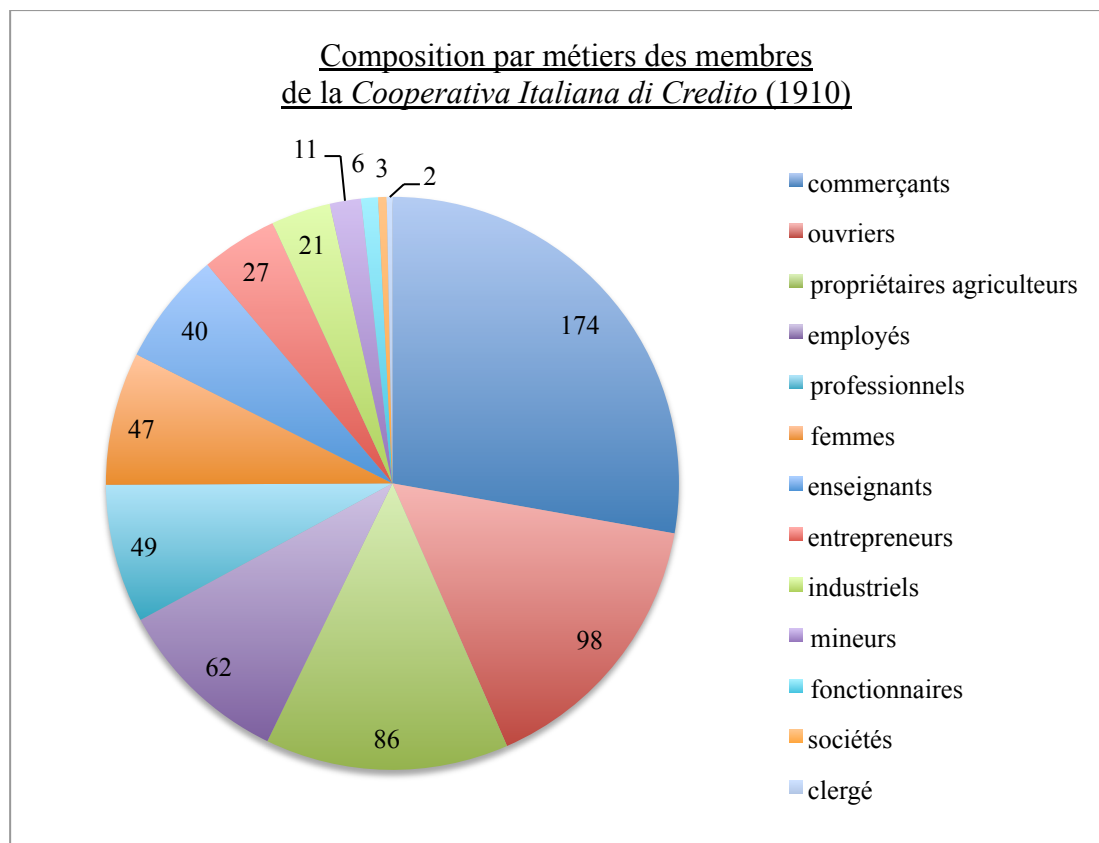
<sup>796</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 132 ; IDEM, *Bollettino ufficiale...*, 1915, p. 15 et IDEM, *Bollettino ufficiale...*, 1916.

<sup>797</sup> COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *La Cooperativa Italiana di Credito di Tunisi ...*, op. cit., p. 6.

<sup>798</sup> Ivi, p. 9.

<sup>799</sup> « ...ai numerosi piccoli commercianti, ai modesti imprenditori di lavoro, ai piccoli industriali ed in generale a tutta la classe media italiana, mancava un istituto di credito », ivi, p. 5

différents, 52 femmes (sic !), 37 propriétaires, 38 professionnels, 27 enseignants, 21 mineurs<sup>800</sup>. En 1910, la classe moyenne est encore bien représentée dans les différentes catégories<sup>801</sup> :



L'institut de crédit ne s'adresse qu'aux Italiens<sup>802</sup>. Les ressortissants d'Italie en Tunisie possèdent un institut de crédit national, la banque déclare dans ses statuts à l'article 6 que « sont admis comme actionnaires tous les individus de nationalité italienne ». L'article 8 précise que « peuvent être inscrits comme membres les Sociétés Italiennes de Tunisie, les associations ouvrières, les instituts de bienfaisance, et autres personnes morales »<sup>803</sup>. La Coopérative naît avec le but de

<sup>800</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p.134.

<sup>801</sup> Sur 626 membres il y a — toujours selon les catégories adoptées par l'institution — : 174 commerçants, 86 agriculteurs et propriétaires, 62 employés, 49 professionnels, 21 industriels, 40 enseignants, 27 entrepreneurs, 6 fonctionnaires, 2 clergés, 98 ouvriers, 47 femmes (sic), 11 mineurs et 3 sociétés italiennes. Cf. COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *La Cooperativa Italiana di Credito di Tunisi ...*, op. cit., p. 9.

<sup>802</sup> « Est-il besoin d'ajouter que la banque Coopérative de Tunis n'accepte pas de sociétaires non-italiens ? » LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...* op. cit., p. 349.

<sup>803</sup> Art. 6 « sono ammessi come azionisti tutti gli individui di nazionalità italiana », art. 8 « posso essere iscritti come soci le Società Italiane della Tunisia, le Associazioni operaie, gli Istituti di

contrecarrer les instituts bancaires français, notamment l'Office tunisien des postes et Télégraphes, vers lequel convergent les fonds et les capitaux des Italiens de Tunisie<sup>804</sup>. Après les adhésions de la classe moyenne italienne de Tunis, la Coopérative porte son attention sur l'importante population agricole qui continue à faire appel à des instituts français pour déposer son épargne. Pour cette raison, quelques années après sa fondation, la Coopérative ouvre une section « caisse d'épargne » : « une propagande active fut faite dans toute la Régence, particulièrement dans les centres agricoles (...) pour entraîner la foule, les membres du corps enseignant italien, tous chauds patriotes, donnèrent l'exemple en cette circonstance comme dans toutes les autres (...) en leur confiant leurs économies »<sup>805</sup>. Le projet d'attirer les ressources économiques italiennes au sein de la Coopérative ne peut cependant négliger le flux d'argent typique de l'émigration italienne : le *rimessa degli emigrati*, c'est-à-dire l'envoi des fonds des émigrés vers leurs lieux d'origine. En 1901, la Banque de Naples confie à la Coopérative, en tant que correspondante locale, la gestion du transfert des fonds de la Tunisie vers l'Italie<sup>806</sup>. La Coopérative essaie désormais de gérer l'argent italien de Tunisie, mais quel est l'impact social de cette institution sur la communauté ? Au-delà des taux d'intérêt qu'elle propose à ses adhérents, la Coopérative garantit le change à taux contenu des lires italiennes avec les francs tunisiens, grâce à sa qualité de correspondante de la Banque d'Italie : « Avant la création de la Coopérative, le change des billets italiens était exclusivement exercé par des changeurs d'argent indigènes, en quantité limitée et à des conditions toujours coûteuses, pas seulement d'ailleurs par cupidité (...) il n'était pas rare que des compatriotes venus d'Italie aient des difficultés à se procurer de la monnaie du pays ; certains jours il était presque impossible changer les billets italiens »<sup>807</sup>. Grâce à la Coopérative, un Italien débarquant à Tunis peut changer les

---

beneficenza ed altri enti morali » ; COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *La Cooperativa Italiana di Credito di Tunisi ...*, op. cit., p. 8.

<sup>804</sup> « Le but non dissimulé des promoteurs était de drainer les fonds que les ouvriers siciliens déposent actuellement dans les caisses de l'Office tunisien des Postes et Télégraphes » ; LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...* op. cit., p. 348.

<sup>805</sup> Ibidem.

<sup>806</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p.133.

<sup>807</sup> « Prima che si creasse la Cooperativa il cambio dei biglietti italiani era esclusivamente esercitato dai cambiavalute indigeni, in misura limitata ed a condizioni sempre onerose, non solo per ingordigia di guadagno (...) non era raro il caso che dei connazionali, giunti dall'Italia, si trovassero impacciati a procurarsi moneta del paese, riuscendo loro difficile, ed in certe giornate



lires italiennes dans un institution italienne, où il peut déposer ses économies et envoyer de l'argent à sa famille. De plus, ceux qui débarquent à Tunis en quête de travail, après recommandation du *Patronato degli Emigranti*, peuvent changer leurs lires italiennes en monnaie tunisienne<sup>808</sup> sans taux d'intérêt. De surcroît, pour favoriser le commerce italien, le paiement des chèques de la Coopérative de Tunis est facilité dans les banques de Cagliari et de Trapani, les jours de départ des paquebots de Tunis pour ces villes<sup>809</sup>. La Coopérative devient rapidement le pivot économique de la communauté. Au-delà des sociétés italiennes qui participent en tant que membres adhérents, l'institution coopérative ne tarde pas à investir les fonds que les émigrants déposent dans ses caisses pour des opérations au bénéfice des associations de la communauté. En 1906, lorsque l'hôpital italien de Tunis est en profonde crise économique pour endettement, avec un taux d'intérêt de 6%, la Coopérative couvre l'endettement en ne demandant à l'hôpital qu'un taux de 4,5%, « faisant ainsi épargner plus de mille francs par an d'intérêt à cette institution philanthropique »<sup>810</sup>. Le projet de la Coopérative de Crédit est donc un succès, car elle répond à un besoin de la bourgeoisie italienne, surtout tunisoise, de favoriser ses commerces ou ses opérations bancaires avec l'Italie.

Le succès de l'initiative amène en 1911 la création d'une autre institution de crédit jumelle de la Coopérative, mais orientée exclusivement vers les agriculteurs italiens de Tunisie : le *Credito Agrario Italiano*. Le président en est Dario Attia, frère de Giuseppe, président de la Chambre ; Salvatore Canino, propriétaire foncier du domaine de Bordj el-Amri et membre-conseiller de la Coopérative, est le vice-président. En comparant les conseils d'administration du Crédit et de la Coopérative on constate une forte similitude entre les deux institutions. Sur les 18 membres composant le conseil d'administration du Crédit, 7 sont aussi dans le conseil d'administration de la Coopérative. Pourtant, cette institution ne connaît pas le même succès que celui de la Coopérative. Fondé le 15 avril 1911, le Crédit Agraire ne compte que 176 membres au 31 décembre 1914. Maigre total si on le compare aux

---

anche impossibile, di cambiare la carta moneta italiana » COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *La Cooperativa Italiana di Credito di Tunisi ...*, op. cit., p.14.

<sup>808</sup> Ibidem, p.15.

<sup>809</sup> Ibidem, p.16.

<sup>810</sup> «Facendo così economizzare oltre mille franchi l'anno di interessi a quella filantropica istituzione » Ibidem, p. 12.

débuts de la Coopérative. L'échec est autant plus évident si l'on rapporte ce chiffre au nombre d'agriculteurs italiens présents dans la Régence, et dont le Crédit Agricole est censé être l'institution économique de référence<sup>811</sup>. L'invasion italienne de la Tripolitaine, ses projets de colonisation agricole et ensuite les difficultés économiques de la Première Guerre mondiale, sont autant de contingences négatives pour le développement du nouvel institut de crédit. En 1919, il est cependant encore en activité, car le 11 mars de cette année-là, Ugo Moreno est confirmé comme conseiller administratif<sup>812</sup>. Mais dans la publication sur les Italiens en Tunisie dans l'après-guerre qu'il fait paraître en 1922, Charles Monchicourt (alias « Rodd Balek » – « Prend garde » en arabe) en parle comme d'une institution qui n'existe plus<sup>813</sup>.

*« Le soin de notre vie » : le système sanitaire italien à Tunis.*

La présence en nombre d'Italiens dans la Régence implique également une prise en charge par les structures communautaires des enjeux d'assistance sociale et de santé. Étant donné leur poids démographique par rapport aux autres étrangers installés dans la Régence, la plupart de ceux qui ont besoin de soins sont de nationalité italienne. Dans une dynamique typique du contexte colonial tunisien, se mêlent à une question d'ordre local des raisons de politique internationale. Avant même une première initiative en ce sens, Malmusi, consul italien en 1885 explique ouvertement au ministre des affaires étrangères italien la nécessité d'établir un hôpital italien à Tunis et ses conséquences politiques :

« Je crus approprié de classer le traitement de l'important sujet de l'hôpital à Tunis dans la Série Politique, car, à mon humble avis, tant dans cette question que dans celle des écoles, les raisons d'ordre politique doivent être à la base des décisions que Votre Excellence voudra entreprendre (...) Ce n'est pas pour des raisons économiques que cette Colonie, mes honorables prédécesseurs et moi-même, souhaitons la création d'un hôpital italien dans cette ville (...) La raison, il faut la chercher dans le désir légitime de revendiquer auprès du Gouvernement

---

<sup>811</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale...* op. cit., 1915, p. 16. À l'époque, en 1911, on estime à plus de 13.000 les seuls paysans italiens résident en Tunisie, cf. MELFA Daniela, *Migrando a sud...* op. cit., p. 82.

<sup>812</sup> ASLi-M, b. 8, lettre du 11 mars 1919.

<sup>813</sup> BALEK Rodd (Charles Monchicourt), *La Tunisie après la guerre, problèmes politiques*, publication du Comité de l'Afrique française, 1922, p. 17.

du Roi l'influence exercée à travers l'enseignement, ainsi que à travers le soin des classes nécessiteuses, par celui qui gère la direction d'une telle administration publique<sup>814</sup> ».

Si Malmusi soutient l'idée d'une structure sanitaire italienne, la première initiative provient de médecins italiens de Tunis. En juin 1887, Carlo Pasquale Stresino et Paolo Cassanello fondent l'*Infermeria Italiana*<sup>815</sup>, nommée ensuite « *Santa Margherita* ». Cependant, dès 1889, à cause de problèmes économiques et juridiques entre les deux fondateurs<sup>816</sup>, l'institution fait faillite. En 1890, des médecins italiens de Tunis forment un comité pour l'établissement d'un hôpital, qui est fondé le 31 août 1891<sup>817</sup>. Bientôt, la quantité des malades à soigner pousse l'administration de l'hôpital à acheter un terrain pour la construction d'un établissement plus grand. Le comité organise une collecte d'argent, qui voit la participation des institutions gouvernementales nationales, comme celle des communautés italiennes de Sfax, de Mahdia, de Sousse et de Tunis. Les villes de Cagliari et de Trapani, le *Club Alpino* de Palerme, le consul Bottesini et la Maison de Savoie<sup>818</sup> participent également à la souscription en faveur de l'hôpital. Le 11 mars 1899, le terrain est acheté : il se situe sur la butte de la Djebila à Tunis (à côté de Bab el-Fellah, à Montfleury). Le projet de la structure est élaboré par l'architecte italien Antonio Costantino de Tunis, et l'œuvre est réalisée par une entreprise italienne, *Fratelli Battaglia-Molé* de Sfax. Les médecins Pietro Brignone, Maurizio Cardoso et Emilio Busacca, fondateurs du comité et futurs dirigeants de l'hôpital, sont les garants économiques de l'opération<sup>819</sup>. Les autres associations comme la *Dante* ou

---

<sup>814</sup> «Reputai opportuno di trasportare nella Serie Politica la trattazione dell'importante argomento della spedalità in Tunisi, poiché a mio debole avviso tanto in questa questione, come in quella delle scuole, criteri d'indole politica devono servire di base alle decisioni che fossero per prendersi dall'Eccellenza Vostra (...) non è infatti ragione di economia che indusse questa Colonia, i miei onorevoli Predecessori e me pure a caldeggiare la creazione d'uno spedale italiano in questa Città (...) La ragione di questo fatto pare invece si debba principalmente ricercare nel legittimo desiderio di rivendicare al Governo del Re quella influenza che, come per via dell'insegnamento, così per quella della cura delle classi bisognose si viene ad esercitare da chi ha in mano la direzione di questo ramo di pubblica amministrazione» ASDMAE, Serie politica A, b. 123, f. 4 «ospedale coloniale ed infermeria italiana a Tunisi 1888-1890», G. Malmusi au Ministre des Affaires Étrangères (Robilant), Tunis, 15 novembre 1885.

<sup>815</sup> Ivi, consul italien au Ministre, Tunis, 8 février 1889.

<sup>816</sup> Ibidem.

<sup>817</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...*, op. cit., p. 77.

<sup>818</sup> Ivi, p. 79.

<sup>819</sup> CORTESI Angelo et PAPA Tommaso, *L'Ospedale italiano di Tunisia dalle origini ai nostri giorni*, Tunis, Bascone & Muscat, 1939, p. 37.

les sociétés comme la Coopérative ont des sièges, mais il s'agit de lieux privés, réservés aux membres ou aux adhérents. Dans cet hôpital tout ressortissant d'Italie peut s'y faire soigner, grâce à sa simple qualité de citoyen italien. En 1907, l'hôpital est nommé *Giuseppe Garibaldi* en l'honneur du héros national italien. Ainsi prend-il désormais place parmi les institutions en Tunisie dont le nom évoque l'histoire nationale italienne, comme le lycée *Vittorio Emanuele II*, l'institut *Umberto I* et les écoles *Margherita di Savoia*, *Giuseppe Garibaldi*, *Principe di Napoli*. Le gouvernement italien, qui subventionne annuellement l'hôpital de Tunis<sup>820</sup>, rembourse les frais de ceux qui sont hospitalisés dans d'autres structures sanitaires de la Régence hors de la capitale<sup>821</sup>. Si le coût de l'hospitalisation est de 2 francs par jour, la gratuité est garantie aux malades italiens indigents<sup>822</sup>. Une mesure prévue dans l'article XI du statut de l'hôpital est la consultation hebdomadaire gratuite ouverte aux Italiens démunis et éventuellement la distribution gratuite de médicaments. Grâce à un accord avec le consul anglais, les Maltais peuvent être hospitalisés dans la structure italienne pour le même prix que les Italiens (2 francs par jour), payés par le consulat anglais au service comptable de l'hôpital italien<sup>823</sup>. Au début, il est prévu au moins un médecin maltais dans l'équipe de l'hôpital. Le 4 mars 1901, lors de la réunion du conseil d'administration, le consul déclare que la subvention annuelle du gouvernement va être portée à 42.000 francs, et il est décidé d'éliminer le poste du médecin maltais en faveur des Italiens. L'hôpital s'affirme comme espace communautaire, réservant strictement aux Italiens les rôles de cadres et de dirigeants. Les individus d'autres nationalités peuvent être admis comme patients sur demande de leurs administrations consulaires auprès de la direction de l'hôpital. L'accord pour favoriser l'admission des Maltais, seulement en tant que patients, peut être interprété comme une ouverture aux malades de la nombreuse communauté maltaise de Tunis qui ne possèdent pas d'hôpitaux « nationaux », mais aussi comme une tentative de revendiquer une italianité commune avec la population maltaise. D'ailleurs, l'accord ne concerne pas tous les ressortissants du Royaume-Uni dont Malte est une possession. Dans le statut, on lit en effet que « les Anglo-

---

<sup>820</sup> Ivi, p. 38.

<sup>821</sup> COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie...*, op. cit., p. 371.

<sup>822</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...*, op. cit., p. 82.

<sup>823</sup> ANT, Fonds du Protectorat, Série E, versement 75/2006, M2/3, « hôpital italien », comptabilité, 1913.

maltais seront admis aux frais du Gouvernement de Malte »<sup>824</sup>. Nous n'avons pas de sources indiquant la langue utilisée entre médecins italiens et patients maltais, mais il est fort probable que l'italien soit favorisé par rapport aux autres langues pratiquées par la population italo-maltese de Tunisie. L'hôpital *Garibaldi* devient ainsi un espace linguistique familier pour ces migrants italiens qui doivent accéder à des soins. De 1891 à 1905, 18.560 malades sont soignés à l'hôpital *Garibaldi* pour un total de 403.089 jours d'hospitalisations (en moyenne 22 jours par malade)<sup>825</sup>. Si les raisons économiques comme la gratuité des soins pour les indigents ne peuvent être négligées, nous estimons que les raisons psychologiques qui font apprécier l'institution par la population italienne n'en sont pas moins centrales. Si les classes moins aisées de l'émigration italienne tirent des avantages (économiques, linguistiques et sociales) de la création de cette institution, les médecins qui y travaillent aussi. Les médecins opèrent gratuitement au sein de l'hôpital *Garibaldi*, qui leur fournit un moyen de promotion et d'avancement de leur carrière. Les médecins italiens diplômés en Italie peuvent opérer en Tunisie, mais seulement dans le secteur privé, car le secteur public reste réservé aux Français. Pourtant, il n'y a pas des restrictions de diplômes comme c'était le cas pour les avocats italiens en Tunisie à la suite de la loi du 1902<sup>826</sup>. Lorsqu'en 1913 une association française de médecins de Tunisie propose l'obligation du diplôme universitaire français pour pratiquer l'activité médicale en Tunisie, les Italiens s'insurgent. Raffaele Gallico, journaliste, publie un pamphlet pour défendre les droits des médecins et des patients italiens en Tunisie, il écrit :

« C'est pour nous, Italiens de Tunis, venus ici et résidents sur la foi des traités, un droit imprescriptible et sacré de bénéficier des sources du savoir de chez nous, rempart inexpugnable d'italianité, et celui de confier le soin de notre vie, la tutelle de nos familles à des scientifiques qui ont notre confiance (...), car ils sont unis à nous par un triple lien d'affinité des origines, de la communion de la langue, de la solidarité de la Patrie... »<sup>827</sup>

---

<sup>824</sup> Ibidem.

<sup>825</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...*, op. cit., p. 85.

<sup>826</sup> DI MAGGIO Giulio, *Gli Italiani e le professioni liberali in Tunisia: nella storia e nel diritto, con particolare riferimento all'avvocatura e alla medicina*, Tunis, s. n., 1934.

<sup>827</sup> « Ed è per noi, Italiani di Tunisi, qui venuti e residenti sulla fede dei trattati, diritto imprescrittibile e sacrosanto quello di attingere alle fonti del sapere di casa nostra, baluardo inexpugnabile dell'italianità, e di affidare la cura della nostra vita, la tutela delle nostre famiglie a scienziati di

Il s'agit donc d'une catégorie professionnelle respectée au sein de la communauté, au point d'être protégée contre les attaques des collègues français. L'hôpital se constitue comme une institution communautaire aussi par sa fonction de production et reproduction d'une élite. Les médecins diplômés en Italie peuvent y gagner en expérience, en pratique du métier, sous la supervision de médecins plus expérimentés. Lors de la rédaction du statut de l'hôpital, il est précisé dans l'article VI que tous les médecins doivent être résidents à Tunis. Pour les jeunes médecins, « la résidence prolongée dans cette Régence » est un point pris officiellement en considération lors du concours pour l'admission<sup>828</sup> : la nationalité italienne et l'obtention du diplôme universitaire sont certes les conditions nécessaires pour intégrer l'institution sanitaire, mais elles ne sont pas suffisantes. Quant à la préférence réservée aux candidats issus de la communauté, elle permet la continuité d'une élite italo-tunisienne. L'italianité de l'hôpital constitue une ressource pour la classe moyenne italienne de Tunisie. Il offre un lieu d'exercice du métier de médecin, avec un diplôme universitaire obtenu en Italie, dans une voie préférentielle pour l'apprentissage. Il n'est dès lors pas étonnant que parmi les jeunes pratiquants de l'hôpital *Garibaldi* en 1915, on retrouve les descendants de familles italiennes de Tunisie comme les Bensasson, Costantino, Salmieri, Levy, Fiorentino<sup>829</sup>.

Les importantes subventions gouvernementales tout comme la prise en charge gratuite des ressortissants démunis permettent d'offrir l'image d'une Italie plus attentive à ses citoyens expatriés, et plus particulièrement les nécessiteux. La dimension philanthropique de l'hôpital *Garibaldi* fait de cette institution la plus soutenue par les émigrés de toutes les classes sociales. Si dans son conseil d'administration et parmi ses médecins la bourgeoisie italienne est largement représentée, la présence du médecin calabrais Nicolò Converti, doyen des anarchistes en Tunisie est à noter. La présence d'un anarchiste parmi les fondateurs et les dirigeants de cette institution nationale s'explique justement par le rôle humanitaire que revendique l'hôpital. Le soutien dont l'hôpital jouit auprès de la population

---

nostra fiducia (...) perché uniti a noi dal triplice vincolo dell'affinità dell'origine, della comunione della lingua, della solidarietà della Patria » ; GALLICO Raffaello, *I medici italiani in Tunisia*, Tunis, Finzi, coll.« Comitato per la tutela degli interessi generali della Colonia italiana in Tunisia », 1913, p. 9.

<sup>828</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 82.

<sup>829</sup> IDEM, *Bollettino ufficiale...* op. cit., 1915, p. 16.

italienne la plus engagée dans le mouvement anarchiste s'illustre par d'autres adhésions. Ainsi, l'hôpital collabore étroitement avec la *Croce Verde*, une société bénévole internationale de secours — de langue italienne — qui gère le transport des malades de Tunis vers les hôpitaux. La Croix Verte avait été fondée le 15 décembre 1894 et son président était un certain Stefanini<sup>830</sup>, Toscan, connu comme anarchiste par les autorités du Protectorat<sup>831</sup>. D'autres membres italiens de cette association formellement apolitique et bénévole ont été signalés par la police française comme anarchistes : « révolutionnaires dans leur pays, ils sont à Tunis, les irréconciliables ennemis du Consulat italien qui les considère toujours comme anarchistes militants et les signale comme tels. Quelques-uns d'entre eux font partie de la “Croix Verte” »<sup>832</sup>. Mais ces « irréconciliables ennemis du Consulat » collaborent et soutiennent l'activité de l'hôpital italien — institution fortement subventionnée et supportée par le gouvernement national — à travers le transport des malades et des blessés. Des soutiens à l'œuvre d'assistance sanitaire de l'hôpital et de la Croix Verte proviennent aussi du milieu des corporations ouvrières à tendance anarcho-syndicaliste, dont on sait qu'elles sont alors composées largement d'Italiens. L'association internationale et l'institution nationale sont souvent louées dans les articles du journal ouvrier *La Voce del Muratore* dans la rubrique consacrée aux accidents du travail, pour les secours prodigués aux ouvriers blessés. Dans un article du 19 janvier 1908, le journal ne manque pas de louer l'initiative de l'hôpital *Garibaldi* d'ouvrir une nouvelle section pour les malades contagieux<sup>833</sup>. Les adversaires les plus obstinés de l'autorité, comme les anarchistes, ne voient pas dans l'institution hospitalière une menace ou un ennemi. L'hôpital justifie son existence à travers ses œuvres d'ordre humanitaire, en recueillant ainsi la sympathie tant des philanthropes patriotes que des militants anarchistes. Les ressources économiques de cette institution — entre la large subvention gouvernementale annuelle et les entrées — dépassent largement celle des autres associations. Pourtant, son activité,

---

<sup>830</sup> ANT, Fonds du Protectorat, Série E, référence : 0621/0014/0210, 1895-1896, f. « Société Internationale ‘La Croix Verte’ », rapport de police, Tunis, 23 février 1895.

<sup>831</sup> CADN, Protectorat de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art. 1202, dossier « libres penseurs et Anarchistes », liste des Anarchistes fixés à Tunis, Tunis, 29 janvier 1897.

<sup>832</sup> Ivi, rapport du commissariat de police sur la surveillance des anarchistes, Tunis, 29 janvier 1897.

<sup>833</sup> « Nuovo Padiglione all'ospedale Italiano », *La Voce del Muratore. Giornale di raggruppamento e di difesa per gli operai muratori ed arti similari di Tunisi*, 19 janvier 1908.

largement financée par Rome pour des raisons politiques, ne s'adresse à la communauté italienne que dans une perspective de « solidarité avec la Patrie ». L'institution hospitalière italienne à Tunis, avec ses moyens, rappelle aux ressortissants leur qualité d'expatriés, en réactivant ainsi le lien qui les unit à la « mère-patrie ».



## 5.2) « Orgoglio santo » : bienfaisance e(s)t patriotisme.

### « Carità di Patria »

Au fur et à mesure que l'émigration économique de la fin du XIXe siècle modifie la composition sociale de la présence italienne en Tunisie, des associations de secours mutuel naissent et s'affirment dans la « fabrique communautaire » à l'échelle locale. Une grande partie des associations patriotiques italiennes fondées dans la Régence avant l'occupation française ont un objectif de secours mutuel pour leurs membres. C'est le cas de l'*Associazione Patriottica Italiana di Mutuo Soccorso fra gli Operaj*, fondée à Tunis en 1863. Il s'agit d'une société mutuelle qui reçoit des soutiens irréguliers et limités du gouvernement de Rome. Malgré ses maigres ressources, cette société soutient l'orphelinat *Margherita di Savoia*, les écoles du soir pour les ouvriers ainsi que la Croix Verte déjà évoquée. La participation à cette association est en théorie réservée aux seuls ouvriers italiens, mais la définition d'« ouvrier » donnée par l'article 6 de ses statuts est assez inclusive et floue : « On considère comme ouvriers tous ceux qui vivent du produit de leurs efforts, en exerçant une profession, un métier, ou une entreprise »<sup>834</sup>. L'association lie la mutualité économique entre ses membres à l'engagement patriotique et nationaliste. À la suite de la défaite italienne de Dogali, en 1886, la société offre des aides économiques à la famille d'un soldat italien de Tunis tombé en Éthiopie<sup>835</sup>. L'accroissement de la communauté et de ses nécessiteux pousse l'association patriotique ouvrière à fonder une section pour la bienfaisance qui devient ensuite autonome en 1899, sous le nom de Société Italienne de Bienfaisance. La structure mutuelle n'arrive pas à gérer la grande masse des nécessiteux italiens qui débarquent chaque année à Tunis. L'association ouvrière patriotique a néanmoins compris le besoin d'organismes d'assistance à l'intention des couches sociales les moins aisées de l'émigration italienne : entre 1900 et 1904, sous la présidence de Girolamo Vignale, l'association distribue en moyenne 7.000 francs par an aux ouvriers

<sup>834</sup> «Si considerano come operai tutti coloro che vivono col prodotto delle loro fatiche, esercitando un'arte, una professione, un mestiere, o un'industria » ; ASDMAE, Moscati VI, Agenzia e Consolato Generale in Tunisi, b. 850, f. 1866, Regolamento della Associazione patriottica italiana di mutuo soccorso tra gli operaj in Tunisi, Tunis, 1865.

<sup>835</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...*, op. cit., p. 137-138.

nécessiteux<sup>836</sup>. Le but de l'association est de lier l'idée d'appartenance nationale à celle de la classe ouvrière, désamorçant ainsi les conflits de classe qui créent des solidarités et des hostilités au-delà des groupes nationaux. Salvatore Calò, membre de la *Dante* de Tunis, écrit en 1919 à propos de la société patriotique ouvrière que :

« les intérêts des ouvriers sont défendus sans renoncer au patriotisme. La majorité ouvrière de la colonie a besoin de cette double défense des intérêts de classe et de nationalité, et la collaboration de bourgeois amants de la patrie et de la justice est, pour ces objectifs, nécessaire (...) ainsi nous ne verrons pas la question de classe l'emporter à l'occasion sur l'unité du groupement national... »<sup>837</sup>.

En 1909, avec les mêmes objectifs sociaux, une Société Ouvrière Italienne est fondée à Sfax<sup>838</sup>. En Tunisie, entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe il y a une grande vague de migrants économiques italiens en quête de travail. En 1902, l'association tunisoise pour faire face à la question migratoire et ouvrière, ouvre une section pour l'aide à l'emploi des migrants qui devient en 1904, le *Patronato degli Emigranti*. La Société de bienfaisance et le *Patronato degli Emigranti*, même si elles ont des origines locales, sont fortement soutenues par les autorités consulaires et par l'État italien. Le vice-consul Tommaso Carletti est le promoteur de l'autonomie de la Société de bienfaisance en 1898. L'activité de la Société s'adresse à tous les nécessiteux italiens de Tunis qui ne bénéficient pas d'autres systèmes d'aide ou de soutien. Rome envoie des subsides annuels à hauteur de 12.000 francs, et un millier de francs sont versés annuellement par le gouvernement tunisien en échange du droit de contrôle sur les activités de la Société<sup>839</sup>. Le consul général d'Italie est président d'honneur et en 1906 le président effectif est l'entrepreneur Antonio Rey, tandis que le médecin Maurizio Cardoso occupe la vice-présidence (il sera ensuite président pour longtemps). Cette année-là, plus de 11.000 francs de subsides sont versés aux nécessiteux, tandis que la Société soutient avec 4.800 francs l'activité de l'orphelinat

---

<sup>836</sup> LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie.*, Tunis, C. Saliba, 1912, p.39.

<sup>837</sup> « Gli interessi degli operai sono difesi senza rinuncia al patriottismo. La maggioranza operaia della colonia ha bisogno di questa doppia difesa degli interessi di classe e di nazionalità (...) così non vedremo le questioni di classe togliere talvolta compattezza alla compagine nazionale... » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", rapport sur l'après-guerre italien en Tunisie, Tunis, 21 avril 1919.

<sup>838</sup> IDEM, *Bollettino ufficiale...* op. cit., 1915, p. 21.

<sup>839</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...*, op. cit., p. 140.

italien et du *Patronato*. Une des tâches de cette association concerne le rapatriement des nécessiteux qui veulent rentrer en Italie mais manquent de ressources pour faire le voyage. La Société obtient de la compagnie nationale des bateaux, la *Navigazione Generale Italiana*, une réduction de 50 % du prix des billets pour ses bénéficiaires<sup>840</sup>. La gestion du processus de rapatriement rentre ainsi dans un cadre national de gestion « interne » des migrants nationaux. La permanence de ces nécessiteux italiens en Tunisie ne peut que susciter de l’embarras vis-à-vis tant des Français que des Tunisiens : la gestion nationale des rapatriements évite alors que le pouvoir français ne s’occupe directement d’eux, tout en renforçant l’idée d’une patrie italienne présente et attentive envers ses ressortissants à l’étranger. De plus, la gestion des ressources pour ces opérations de la part des notables, membres des sociétés et des associations, met en relation les différentes couches sociales italiennes de la Régence. Tunis, qui compte le plus grand nombre d’immigrés et de nécessiteux italiens, possède une Société de bienfaisance italienne développée et active, mais elle n’est pas la seule. D’autres sociétés de bienfaisance italiennes placées sous contrôle consulaire opèrent à La Goulette, au Kef, à Sousse<sup>841</sup> et à Gabès<sup>842</sup>. Les associations patriotiques mutualistes ont laissé place à d’autres institutions, plus efficaces pour la gestion d’une présence italienne qui s’est fortement modifiée depuis les années 1860-1870. Les ressources de ces activités sont cependant insuffisantes pour répondre aux besoins réels des migrants italiens en Tunisie. Néanmoins, l’assistance sociale des migrants à travers la bienfaisance locale, subventionnée par le gouvernement national, rapproche ces couches sociales de leur appartenance nationale d’origine. L’Italie essaie de gérer « ses » émigrés nécessiteux même au-delà de ses frontières, en rappelant combien l’appartenance italienne continue de constituer un lien fort avec ses ressortissants à l’étranger.

Si la Société de Bienfaisance s’occupe des nécessiteux italiens, le *Patronato degli Emigranti* en Tunisie s’adresse principalement, mais pas exclusivement, aux ouvriers émigrés ressortissants du royaume. Comme nous l’avons vu, le *Patronato* a son origine dans un bureau fondé au sein de l’association patriotique italienne pour

---

<sup>840</sup> Ibidem.

<sup>841</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, , *Bollettino ufficiale...* op. cit., 1915, p. 20.

<sup>842</sup> COMMISSARIATO GENERALE DELL’EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie...* op. cit., p. 377.

les ouvriers. En 1904, la Société Ouvrière Italienne, la Société italienne de bienfaisance, la *Dante Alighieri* de Tunis et la Chambre de Commerce, fondent le *Patronato degli Emigranti*. Au lieu d'être une formation associative totalement autonome, comme c'est le cas de la Société de bienfaisance, le *Patronato* maintient un rapport de dépendance avec ses associations-mères. Chacune des quatre associations fondatrices nomme trois membres de son conseil d'administration pour la gestion du *Patronato*. Comme pour les autres associations d'assistance, si la formation et la gestion sont dans les mains des notables italiens de Tunis, la plupart du financement provient de Rome. Le *Patronato* est censé gérer les conflits entre ouvriers italiens et patrons en Tunisie, offrir des consultations juridiques, conseiller pour trouver de l'emploi. Les consultations juridiques gratuites sont effectuées par des avocats italiens. La fonction de l'association est aussi de collecter les offres d'emploi disponibles et de mettre en contact l'offre de main-d'œuvre avec la demande. L'ouverture d'un *Patronato* est soutenue à Tunis par certains secteurs de l'opinion publique italienne. Par exemple, dans un article intitulé « Est-il utile d'avoir à Tunis un Comité pour l'Émigration ? », le journal libéral *Fra Melitone* se prononce ouvertement en faveur de l'initiative. L'attraction des migrants vers la Tunisie ne correspond plus à de réelles opportunités de travail, et le *Patronato*, selon le journal, a le devoir de les renseigner migrants afin de décourager les futures arrivées :

« Pour se rendre mieux compte de ce que nous affirmons, il suffirait d'assister le mercredi et le vendredi à l'arrivée des paquebots qui nous arrivent de Sicile, ou de passer voir chaque matin les bureaux toujours bondés de la Société de Bienfaisance, où les demandes de rapatriement arrivent par centaines, où l'ardeur des supplications est égal au nombre des requérants (...) Nos émigrants entreprennent le voyage en *terre sainte* – comme ils voient la Tunisie – dans l'inconscience de qui est attiré par une tradition séculaire, par la facilité de la proximité, et surtout par l'impérieux besoin de voir améliorer sa condition et ses fatigues mieux récompensées (...), mais l'abondance de la main d'œuvre, l'ignorance des lois, l'analphabétisme, rendent très faible, sinon dérisoire, l'offre de travail et par conséquent très tourmentée la vie [des émigrants]... »<sup>843</sup>

---

<sup>843</sup> « Per rendersi meglio conto di quello che asseriamo, basterebbe o assistere il mercoledì e il venerdì all'arrivo dei piroscafi che ci vengono dalla Sicilia, o far capolino tutte le mattine agli sportelli sempre affollati della Società di Beneficenza, dove a centinaia giungono le istanze di rimpatrio e dove l'ardore delle implorazioni è pari al numero dei postulanti (...) I nostri emigranti prendono il viaggio in *terra santa* – tale essi credono che sia la Tunisia – nella incosapevolezza

L'institution a des ramifications extrêmement vastes, qui couvrent une grande partie des villes tunisiennes : Sfax, Sousse, Gabes, Bizerte, Kairouan, Monastir, Zaghouan, Le Kef, Souk-el-Arba, Ferryville, Tabarka, Béja, Metlaoui et Kelibia. Malgré la ramification de la société et l'importance de son rôle, son pouvoir d'intervention est très limité. Le *Patronato* ne reçoit que 3.000 liras de subventions annuelles de la part du gouvernement italien et 1.000 des autres associations locales. La moitié des revenus annuels sont dépensés pour les seuls salaires du personnel<sup>844</sup>. Enfin, l'activité du *Patronato* est critiquée par ceux auxquels elle s'adresse. La *Voce del Muratore* publie le 19 juin 1910 un article intitulé « la somnolence du *Patronato degli Emigranti* », dans lequel il accuse l'institution de négliger le soutien juridique et économique dû à une famille dont le chef est mort à la suite d'un accident de travail<sup>845</sup>. Le ton de l'article souligne la négligence envers les ouvriers comme une pratique habituelle de la part des employés de l'institution. Même la Société de bienfaisance italienne, qui dispose de plus de ressources économiques, n'est pas épargnée par les critiques. Dans le même numéro de *La Voce*, un chômeur, Francesco Cosentino, critique âprement la Société qui lui a refusé la distribution gratuite de médicaments dont il avait besoin. Dans son article intitulé « Vive l'italianité de... ces messieurs-là », il écrit : « La Bienfaisance française valida immédiatement l'ordonnance médicale et ainsi j'obtins par une institution française ce qu'une institution italienne m'avait refusé !! Une réflexion pour conclure : n'est-il pas vrai que si je m'étais présenté à la *Beneficenza* avec la recommandation de quelque *cavaliere*, j'aurais été immédiatement servi ??? »<sup>846</sup>. La critique de Cosentino comme l'article contre le *Patronato* mettent en évidence les disparités sociales de la communauté confirmées par ce genre d'associations d'aide et de

---

di chi vi è attratto da una tradizione secolae, dagli allettamenti della vicinanza, e più ancora dal pungentissimo bisogno di veder la propria sorte migliorata e i propri sudori meglio remunerati (...) ma abbondanza di mano d'opera, ignoranza delle leggi, analfabetismo, rendono assai scarsa, se non derisoria, l'offerta e quindi travagliatissima la vita » ; « È utile a Tunisi un Comitato per l'Emigrazione ? », *Fra Melitone*, 21 février 1904.

<sup>844</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI Commissariato dell'Emigrazione, *Bollettino dell'Emigrazione*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., n° 6, 1907, p. 75.

<sup>845</sup> «La sonnolenza del Patronato degli Emigranti », *La Voce del Muratore*, 19 juin 1910.

<sup>846</sup> «Presentata alla Beneficenza francese [la ricetta] fu immediatamente vistata ed in tal modo ottenni da un'istituzione francese ciò che mi era stato negato da una istituzione italiana !! Una riflessione per finire : non è vero forse che se io mi fossi presentato alla Beneficenza colla raccomandazione di qualche cavaliere, sarei stato favorito immediatamente ??? », « Evviva l'italianità di... quei signori », Ivi.

bienfaisance. Les aides aux démunis proviennent largement de Rome et des notables de la communauté. Ces derniers gèrent les subventions à travers les structures associatives communautaires. La fraternité et la solidarité nationale affichée par ces associations, sociétés et institutions italiennes dans la Régence, ne suffisent à cacher les rapports de force qui régissent l'idée et la pratique de la communauté italienne en Tunisie.

*Le « Patronato Scolastico » : les femmes italiennes au service des enfants de la communauté*

La fondation du *Patronato Scolastico* figure parmi les initiatives soutenues par la puissante société *Dante Alighieri*. Il s'agit d'une section féminine du comité tunisois de la *Dante* qui s'occupe de l'assistance sociale aux élèves des écoles italiennes. Le projet d'établir une telle association est déjà défini en mai 1898<sup>847</sup>, quand le comité tunisois organise une fête pour les enfants italiens de Tunis, appelée *Pro Infantia*. Grâce à la réussite de la fête, le comité recueille 1.000 francs destinés à la mise en place des cantines scolaires pour les écoles italiennes de Tunis<sup>848</sup>. L'activité du *Patronato Scolastico* commence en novembre 1898<sup>849</sup> et son but philanthropique de bénévolat et de bienfaisance ne masque pas son côté nationaliste : « Nous délibérâmes de renforcer le prestige dans la Colonie, et notamment de nos écoles élémentaires et maternelles et de constituer un Patronat Scolaire pour soustraire de plus en plus nos compatriotes à l'influence étrangère »<sup>850</sup>. Le recrutement exclusivement féminin de cette institution de bienfaisance la rend unique au sein du panorama associatif italien de Tunisie. Qualifié dans différents documents de section féminine de la *Dante*, le *Patronato Scolastico* ne s'occupe que du bénévolat et du soutien aux élèves. L'association devient bientôt de plus en plus autonome. En 1900, le conseil du *Patronato Scolastico* élit comme siège de réunion

---

<sup>847</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre du président Morpurgo au président du comité central, Tunis, 20 mai 1898.

<sup>848</sup> Ibidem.

<sup>849</sup> Ivi, 8 août 1898.

<sup>850</sup> "Deliberammo di rinforzare il prestigio nella Colonia specialmente delle scuole elementari ed infantili e di costituire un Patronato Scolastico per sottrarre sempre più all'influenza straniera i nostri connazionali"; SOCIETA DANTE ALIGHIERI, *Il Patronato Scolastico a Tunisi. Relazione del comitato tunisino*, Rome, Tipografia Bicchieri, 1899, p. 6.

l'école pour filles *Margherita di Savoia*, au lieu des locaux de la *Dante Alighieri*. Les femmes qui gèrent l'association de bienfaisance appartiennent à une classe sociale aisée et pour une grande partie, il s'agit des femmes des notables engagés dans les institutions de la communauté. Les 28 premières membres sont : « la femme du Représentant d'Italie, les femmes des députés scolaires, des Présidents d'associations italiennes et des Directeurs d'écoles, les autres directeurs de nos instituts scolaires, et cinq dames de la colonie élues par le conseil de la *Dante Alighieri* »<sup>851</sup>. Les sources qui décrivent les activités de ce *Patronato* ont été écrites par les membres de la *Dante*, ou par d'autres institutions privilégiant la voix des hommes. Les « dames de la colonie » engagées dans cette institution ne sont décrites que comme des femmes de notables, et jamais comme notables elles-mêmes, autonomes et indépendantes par rapport au pouvoir social masculin. Or, on ne peut pas sous-estimer leur réel engagement individuel pour la cause patriotique. En 1915, le conseil d'administration est composé par la Comtesse Caccia Dominioni (femme du consul général italien) en qualité de présidente, des vice-présidentes Emilia Cesana et Virginia Ravasini, et de la secrétaire Adria Mascia<sup>852</sup>. Or, les trois dernières n'ont pas leurs maris dans le conseil d'administration de la société mère, c'est-à-dire dans le comité tunisois de la *Dante* : le conseil d'administration du *Patronato* jouit donc d'un certain degré d'autonomie, en ne liant pas automatiquement les fonctions des femmes à celles de leurs maris. En plus, on peut souligner le rôle de la femme du consul italien qui, par défaut, fait partie de l'association et en est souvent la présidente. Par exemple, une dame très active lors des premières initiatives du *Patronato* est, en 1899, la femme du vice-consul Carletti qui est née Raffo, descendante donc de la haute bourgeoisie italienne locale d'origine ligurienne<sup>853</sup>. Si en 1898, il y a 28 fondatrices, en 1906 le nombre de femmes membres est de 115<sup>854</sup> ; et en 1915, 112<sup>855</sup>. Une autre preuve de l'engagement féminin se retrouve dans la naissance de l'institution. Il n'est pas évident que le *Patronato Scolastico* doit être

<sup>851</sup> « La signora del Rappresentante d'Italia, le signora dei Deputati Scolastici, dei Presidenti delle Associazioni Italiane e dei Direttori delle scuole, le quattro Direttrici dei nostri istituti educativi, e cinque signore della colonia elette dal Consiglio della Dante Alighieri » CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 121.

<sup>852</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale...* op. cit., 1915, p. 11.

<sup>853</sup> SOCIETA DANTE ALIGHIERI, *Il Patronato Scolastico a Tunisi...* op. cit., p. 10.

<sup>854</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 123-124.

<sup>855</sup> IDEM, *Bollettino ufficiale...* op. cit., 1915, p. 21.

géré par des femmes. Lorsqu'il évoque l'établissement de l'association, le président Morpurgo fait référence au « comité des dames italiennes » qui a organisé la fête *Pro Infantia* : « la fête nous démontra ainsi comme nous pouvions faire totalement confiance aux deux éléments très précieux de notre colonie : les Dames et les Enseignants »<sup>856</sup>. Grâce à la réussite de la fête, le projet du *Patronato* est confié aux dames de la communauté, vraisemblablement celles du comité de la fête. Morpurgo écrit à propos de cette gestion féminine : « cela put sembler assez bizarre, mais au fond le succès a démontré que nous fîmes le bon choix »<sup>857</sup>. Les mots utilisés par Morpurgo nous laissent percevoir que leur engagement pour la cause s'est imposé contre les réticences de ceux qui considèrent un tel choix comme « assez bizarre ». Le succès du *Patronato* de Tunis en tant qu'institution d'aide aux élèves italiens entraîne la création d'autres institutions similaires. Ainsi, en 1901, un *Patronato* est fondé à Sfax par Erik Lumbroso<sup>858</sup> ; à la fin de la même année, des *Patronati* sont fondés à La Goulette et à Bizerte<sup>859</sup>. À La Goulette, l'activité d'un comité des dames italiennes, soutenu par le consul Bottesini, adresse son œuvre de bénévolat aux élèves italiens du fait de « la nécessité de resserrer les rangs autour des écoles, qui forment un rempart du patriotisme »<sup>860</sup>. En 1901, le *Patronato* de La Goulette arrive à distribuer 200 rations quotidiennes de soupe gratuite aux élèves italiens nécessiteux<sup>861</sup>. Pour l'année 1900-1901, la population scolaire italienne de La Goulette est ainsi composée de 92 élèves de l'école primaire italienne pour garçons, 141 de celle pour filles et de 158 jeunes enfants à la crèche<sup>862</sup>. L'aide du *Patronato* concerne principalement la création et la subvention des cantines scolaires. À Tunis, est mis en place un système différent du système goulettois. Il y avait trois catégories de repas scolaire proposé : gratuit, pour les élèves de familles démunies, semi-gratuit, et payant pour les élèves plus aisés. Les formules semi-gratuite et payante

<sup>856</sup> «La festa ci mostrò così come noi potessimo confidare interamente su due elementi preziosissimi della nostra colonia : sulle Signore e sugli Insegnanti » ; Ivi, p. 6.

<sup>857</sup> « La cosa poté sembrare alquanto originale, ma in fondo il successo ha mostrato che giudicammo saviamente » Ibidem.

<sup>858</sup> Ivi, rapport du comité tunisois au comité central, Tunis, 27 février 1901.

<sup>859</sup> Ivi, rapport du comité tunisois au comité central, Tunis, 14 décembre 1901.

<sup>860</sup> Ibidem, « la necessità di stringersi intorno alle scuole, che sono un presidio di patriottismo ». Le comité goulettois est composé par Angiola Berbucci, présidente ; Maria Mazzarella, trésorière ; Maria D'Amico, secrétaire

<sup>861</sup> Ibidem.

<sup>862</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'estero...* op. cit., 1904, p. 68-70.



servent à payer et compenser les repas gratuits. Les œuvres de bienfaisance des notables italiens couvrent donc des dépenses importantes pour l'établissement et la gestion des cantines scolaires. Cela permet d'attirer les enfants (et leurs familles) à l'école italienne plutôt que française. En 1899, les cantines scolaires italiennes de Tunis distribuent 68.000 rations à leurs élèves<sup>863</sup>, alors que les cantines scolaires françaises de Tunisie n'en distribuent que 61.408<sup>864</sup> pour l'année 1904. Les cantines scolaires du *Patronato* sont donc des mesures à caractère à la fois social et patriotique :

« C'est une œuvre de bienfaisance et de patriotisme à la fois ; aider nos enfants signifiait veiller aux générations futures de notre Colonie, c'est la preuve de l'orgueil saint de ne pas vouloir être dépassé par personne dans la bienfaisance. Notamment aux dames, nous fîmes confiance ; puisque la bienfaisance aux enfants est la forme de charité pour laquelle elles sont particulièrement douées »<sup>865</sup>.

Si les cantines scolaires constituent l'occupation principale et la plus importante du *Patronato Scolastico*, le comité des dames cherche bientôt à élargir ses activités. À Tunis, le *Patronato*, déjà relativement autonome, fonde une section (ou sous-comité interne) pour la « fête de l'arbre de Noël ». Là encore, la fête est une occasion pour les notables de s'investir bénévolement au profit de la communauté et de recueillir de l'argent pour le *Patronato Scolastico*. Grâce à la fête de 1899, l'association recueille 2.651,40 francs<sup>866</sup>. Cette fête a une fonction sociale incontournable dans la relation entre l'élite des notables et les couches sociales moins aisées de la population italienne de Tunis. Il s'agit de faire cadeau aux enfants nécessiteux des vêtements pour l'hiver :

« Les dames du *patronato*, auxquelles se sont ajoutées d'autres, ont voulu se soumettre à un impôt mensuel de 2 livres pour acheter les vêtements et le linge qu'elles-mêmes, une fois par semaine, vont coudre à l'école royale *Margherita di Savoia*. Ainsi, avec une prévoyance

<sup>863</sup> SOCIETA DANTE ALIGHIERI, *Il Patronato Scolastico a Tunisi...* op. cit., p. 9.

<sup>864</sup> DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Statistiques générale de la Tunisie...*, op. cit., 1904, p. 422.

<sup>865</sup> « Quest'opera di beneficenza e di patriottismo al tempo stesso; poichè aiutare i nostri piccini significava provvedere alle generazioni future della Colonia nostra, era prova dell'orgoglio santo di non voler essere sopraffatta da nessuno nel fare il bene. Ma specialmente nelle signore facemmo affidamento; poichè la beneficenza dei bambini è forma di carità che ad esse particolarmente si conviene » ; SOCIETA DANTE ALIGHIERI, *Il Patronato Scolastico a Tunisi...* op. cit., p. 8.

<sup>866</sup> *Ivi*, p. 10.

vraiment maternelle, elles ont déjà pensé aux tristes jours de l'hiver, dans lesquels les petits pauvres souffrent le plus des conséquences de la misère. Ainsi ce Comité a la satisfaction d'avoir fait son devoir pour diminuer la misère, au moins chez les enfants, dans notre Colonie et d'avoir donné aux écoles un moyen d'influence féconde envers les classes moins aisées (...) Les enfants apprendront dès maintenant, d'un côté le devoir de secourir les petits pauvres, d'autre côté qu'il n'est pas vrai que la Société est toujours méchante envers les enfants des pauvres, et ils toucheront du doigt comme, au contraire, elle essaie d'atténuer leurs douleurs... »<sup>867</sup>

À travers la bienfaisance envers les enfants, l'association féminine se propose, se représente, comme un lien entre les classes sociales de la communauté. L'impôt volontaire mensuel démontre leur engagement pour la cause. Les rendez-vous hebdomadaires pour coudre les vêtements des élèves italiens est aussi une occasion de sociabilité pour les dames de la bourgeoisie italienne tunisoise. Cette opération s'inscrit dans un contexte de sociabilité communautaire et de formation d'une identité collective nationale italienne qui va idéologiquement au-delà de la différence entre les classes, mais qui dans la pratique, l'affirme et la soutient. Vêtir les enfants nécessiteux de la communauté constitue l'affirmation d'un rapport de pouvoir dans un cadre de nationalité. La bourgeoisie s'occupe de « son » prolétariat ; le sien, car italien.

<i>Objets distribués à la Fête de l'Arbre de Noël organisée par le Patronato Scolastico de Tunis (1899)</i> <sup>868</sup>											
Nom de l'école	Vêtements	Chaussures	Chemises	Chaussettes	Couvertures en laine	Manteaux	bonnets	Draps	jupes	Tabliers	Echarpes en laine
Principe di Napoli	25	25	40	10	7	12	15	6	-	6	-
Giovanni	30	30	40	10	6	12	15	6	-	-	-

<sup>867</sup> « Sono state le signore del patronato, alle quali se ne sono aggiunte altre, che hanno voluto sottoporsi ad una tassa mensile di L. 2 per acquistare biancheria e vestiari, che esse stesse si recano, na volta per settimana, a cucire nella R. scuola Margherita di Savoia. Così con previdenza veramente materna, esse hanno già pensato ai tristi giorni dell'inverno, nei quali i piccini poveri risentano maggiormente le sofferenze della miseria. Così questo Comitato ha la soddisfazione di aver fatto del suo meglio per diminuire la miseria, almeno dei bambini, nella nostra Colonia e di aver dotato le scuole di un istrumento di feconda influenza in mezzo alle classi meno agiate (...) I bambini impareranno fin d'ora, da una parte il dovere di soccorrere i misrelli e ne acquisteranno fin dall'infanzia l'abito, dall'altra che non è vero che la Società sia sempre matrigna ai figli dei poveri, e toccheranno con mano come invece cerchi di mitigarne i dolori » ; Ivi, p. 10-11.

<sup>868</sup> Ivi, p 13.

Meli											
Umberto I	10	12	20	5	4	6	6	4	-	-	-
Margherita di Savoia	102	35	40	-	-	-	30	-	30	-	-
Turrisi-Colonna	40	27	40	20	-	-	20	-	20	-	-
Garibaldi	30	20	15	13	-	3	12	-	6	18	15
Crispi	30	20	15	13	-	3	12	-	6	18	15
total	267	169	210	71	17	36	110	16	62	42	30
Valeur des objets distribués : 3.3318, 75 Lires italiennes.											

« Aux générations futures de notre Colonie » : nationaliser l'enfance.

Au cours de notre analyse des associations et institutions italiennes en Tunisie, nous avons constaté qu'une large partie d'entre elles s'adressent à l'enfance italienne de Tunis. En 1904, sur 24 institutions scolaires italiennes en Tunisie (écoles royales, subventionnées, cours du soir), 18 s'adressent à une population âgée de 3 à 12 ans<sup>869</sup>. En 1915, à la suite de la libéralisation des écoles privées de la *Dante* en 1910, on compte un total de 28 institutions éducatives italiennes, dont 23 pour les enfants (3-12 ans)<sup>870</sup>. Les jalons de l'éducation italienne en Tunisie, les écoles royales et la *Dante Alighieri*, concentrent leurs efforts pour les enfants italiens. Elles sont aidées par le *Patronato Scolastico* qui s'occupent de les soutenir économiquement à travers les cantines scolaires et les dons de vêtements lors de fêtes de Noël ou de *Pro Infantia*. Éduquer les nouvelles générations à se sentir Italiennes et à l'être, est le vrai enjeu, le vrai pari de la querelle franco-italienne sur la Tunisie : à qui seront fidèles ces fils d'émigrés nés ou ayant vécu en Tunisie ? À qui appartiendront-ils ? Si le maintien de la nationalité italienne est garanti par les Conventions, il est évident que des documents officiels ne suffisent pas à intégrer un individu à la « communauté imaginée », surtout lorsqu'il s'agit d'une nation qui n'est pas au pouvoir dans le pays. Il faut donc éduquer dès l'enfance les nouveaux Italiens de Tunisie, ceux qui sont nés et ont grandi sous le Protectorat français, afin de s'assurer auprès d'eux une prédominance culturelle et affective italienne, avant que la vie dans le système colonial français ne les rapproche trop de la puissance

<sup>869</sup> MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'estero...* op. cit., 1904.

<sup>870</sup> IDEM, 1913-1914.

protectrice. Pour cette raison les écoles italiennes sont définies et perçues comme des « remparts de patriotisme », par les Italiens autant que par les Français. Les enfants ne sont pas seulement des sujets passifs de la fabrique du national: ils sont également souvent perçus comme des intermédiaires voire des collaborateurs pour diffuser les valeurs patriotiques au sein de leurs familles : « sur mandat du conseil, je vous prie de nous indiquer un éditeur qui serait disposé à diffuser en Tunisie (avec l'aide de ce comité) des journaux avec d'agréables lectures (comme l'*Illustrazione popolare*) et des livres que nous ferions entrer dans les familles à travers nos élèves »<sup>871</sup>. Les écoles se proposent ainsi en tant que structures sociales de transmission des valeurs de la classe aisée à la classe ouvrière. En 1899, lorsque le *Patronato Scolastico* lance une campagne pour financer les cantines scolaires italiennes, les enseignants sont mobilisés pour faire des donations, mais aussi pour mobiliser à leur tour les familles des élèves : « ... et nous placions aussi nos espoirs parmi les élèves aisés de nos écoles. Ils pouvaient être nos alliés (...) ils insisteraient auprès de leurs parents afin qu'ils n'hésitent pas à nous donner 25 centimes ; ils nous donneraient même l'argent qu'ils ont reçu pour acheter les goûters et les babioles... »<sup>872</sup>. Le recrutement des élèves aisés est donc nécessaire pour faire fonctionner le dispositif de bienfaisance patriotique, pour recueillir de la classe moyenne l'argent suffisant aux œuvres destinés à la classe laborieuse. Le financement par donations est incontournable, mais ne suffit pas à faire face aux dépenses des cantines scolaires des cinq écoles italiennes de Tunis. Une grande partie des ressources proviennent du payement des repas au tarif complet qui financent les rations gratuites. Même dans ce cas, la participation des élèves aisés est nécessaire : « sur un bénéfice total de 9.109,55 francs, 4.297,25 furent fournis par ces enfants, lesquels n'étaient pas poussés à profiter de la cantine scolaire par le besoin, mais seulement par un

---

<sup>871</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434 , f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre du comité tunisois au président, Tunis, 27 février 1901; per incarico del consiglio le prego di indicarci un editore che si assuma di diffondere in Tunisia (con l'aiuto di questo comitato) giornaletti di amena lettura (come l'*illustrazione popolare*) e libricini che noi faremmo entrare nelle famiglie per mezzo dei nostri alunni".

<sup>872</sup> « ...ed anche negli alunni agiati delle nostre scuole ponemmo le nostre speranze. Essi sarebbero stati i nostri alleati (...) insisterebbero presso i parenti perché non ci lesinassero i 25 centesimi; spesso anche i denari loro dati per i gingilli e dolci porterebbero a noi... » ; SOCIETA DANTE ALIGHIERI, *Il Patronato Scolastico a Tunisi...* op. cit., p. 8.

sentiment de fraternité envers leurs camarades »<sup>873</sup>. Si les élèves italiens répondent positivement à cet appel patriotique et philanthropique, cela démontre alors une certaine efficacité du projet éducatif italien en Tunisie.

Mais comment ces élèves entrent-ils concrètement en contact avec l'idée de patrie italienne ? Comment apprennent-ils à se sentir Italiens ? Les sources suggèrent que l'instruction véhicule l'idéal national par différents moyens. Grâce au cahier d'écolier du petit Giacomo « Mino » Moreno (Tunis, 14/5/1905 – Tunis, 13/09/2005), élève à l'école *Giovanni Meli* entre le 1910 et le 1914<sup>874</sup>, nous avons un témoignage direct, quoique partiel et limité, de ce que les petits Italiens apprenaient dans les écoles gouvernementales italiennes de Tunis. Le maître de Giacomo était Luigi D'Alessandro, un des acteurs majeurs de la vie de la communauté italienne de Tunis à l'époque. Le père de « Mino » est le notable Ugo Moreno, dont nous avons retracé les multiples engagements associatifs auparavant. Pendant la scolarisation de son fils, Ugo est vice-président du comité tunisois de la *Dante Alighieri* et D'Alessandro en est le secrétaire. Dans les deux cahiers de composition littéraire, on retrouve souvent des résumés d'épisodes du célèbre roman national italien d'Edmondo De Amicis, *Cuore* (1886). À Tunis, on respecte la ligne pédagogique patriotique qui s'applique dans les écoles du royaume d'Italie. La lecture et les résumés des chapitres du livre permettent ainsi aux élèves d'apprendre les valeurs morales et patriotiques à la fois<sup>875</sup>. D'ailleurs, le livre de De Amicis figure parmi les livres demandés par le comité de la Dante à Tunis à l'occasion de la bibliothèque *Vittorio Emanuele II*<sup>876</sup>. Dans le cahier daté « 1914-1915 », on retrouve une composition du 8 décembre dans lequel le maître demande aux élèves d'écrire à propos du tremblement de terre à Avezzano, dans les Abruzzes, à un imaginaire Italien qui habiterait dans les régions de l'intérieur en Tunisie et qui n'aurait pas accès aux informations récentes. Obliger les élèves à se renseigner sur le tremblement de terre qui a eu lieu le 13 janvier 1915 implique de les faire participer à

---

<sup>873</sup> « Sopra un incasso totale di franchi 9.109,55 fr. che avemmo, 4.297,25 furono forniti appunto da questi bambini, i quali erano spinti a fruire della refezione, non dal bisogno, ma solo dal sentimento di fratellanza verso i loro compagni » ; Ibidem.

<sup>874</sup> ASLi-M, b. 10, cahier de compositions, sans date (1913 ?); cahier de composition 1914.

<sup>875</sup> PECOUT Gilles, « Le livre Coeur: éducation, culture et nation dans l'Italie libérale », dans *Le livre Coeur*, Éditions ENS Rue d'Ulm., Paris, coll.« Versions françaises », 2001, p. 357-482.

<sup>876</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre du directeur du Lycée Ernesto Nollu au secrétaire général à Rome Galanti, Tunis, 1 mai 1896.

la communauté de douleur et de deuil national. La consigne d'écrire à un Italien habitant la Tunisie rurale permet de saisir — même virtuellement — les différentes communautés italiennes de Tunisie dans un ensemble unitaire qui, en tant que tel, est censé participer au deuil national. Le cahier<sup>877</sup> est offert gratuitement à tous les élèves, et l'en-tête de la couverture porte l'inscription « R. Scuole Italiane all'Estero » surmontée du symbole de la Maison de Savoie. L'illustration de la couverture représente une scène de bataille avec le héros national, Garibaldi, et des *bersaglieri* (troupe d'élite de l'armée sardo-piémontaise et ensuite italienne) en arrière-plan. La couverture du cahier présente ainsi un message patriotique très clair avec les symboles du Roi, l'image de Garibaldi combattant, et l'en-tête qui fait référence au gouvernement national. Si la couverture renvoie donc à un message patriotique assez standard de l'italianité post-unitaire, la dernière page du cahier porte enfin un message qui laisse percevoir des sous-entendus liés à la situation locale : s'y trouve en effet imprimé, sous forme d'illustration avec légende, l'évènement du siège de Rome de 1849, lorsque Garibaldi et les patriotes défendirent la République romaine contre les troupes françaises guidées par le général Oudinot. Même si le siège de Rome s'acheva sur la défaite des patriotes, quelques années après, l'unification italienne eut lieu, et Rome devint la capitale de la nouvelle Italie unifiée. L'image concerne donc des patriotes italiens assiégés par des Français qui après une lutte courageuse et malgré la défaite, réussirent ensuite à accomplir leur idéal national. Un tel message ne peut donc qu'avoir une signification ambiguë dans la Tunisie française, puisque présenter dans un cahier d'école un tel évènement pousse les enfants à voir dans la France une ennemie contre laquelle se défendre. La rhétorique nationale italienne en Tunisie utilise d'ailleurs très souvent une stratégie « défensive », en présentant les Italiens assiégés par le pouvoir français en Tunisie.

L'école n'est donc pas seulement le lieu de l'enseignement, mais aussi celui de la rencontre et de la formation nationale pour la construction d'une appartenance commune. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les fêtes et les performances qui mobilisent les écoles et leurs élèves. La distribution de cadeaux (le plus souvent des livres) aux meilleurs élèves donne lieu à une cérémonie au théâtre italien de Tunis, le

---

<sup>877</sup> ASLi-M, b. 10, cahier de compositions, sans date (1913 ?).

*Politeama Rossini*. En 1898, la Dante Alighieri se charge d'offrir aux meilleurs élèves des écoles maternelles (sic !) des livres d'histoire contemporaine italienne,

« car il est bon qu'ils aient une connaissance plus complète des derniers événements de notre patrie (...) À l'occasion des examens, nous avons aussi distribué aux différents directeurs, afin qu'ils en fassent cadeau toujours aux meilleurs élèves, d'autres petites brochures que le Comité central nous a envoyées, en gardant, bien entendu, quelque copies en bibliothèque »<sup>878</sup>.

Les fêtes ne constituent pas seulement des occasions pour récompenser les élèves les plus méritants et décerner des prix : elles sont aussi une occasion de représentation et d'autoreprésentation de la patrie italienne et de la communauté à travers les enfants. En 1905, une grande fête promue par la Dante Alighieri est célébrée au théâtre *Politeama Rossini* de Tunis en présence du sénateur sicilien, le marquis de San Giuliano, future Ministre des Affaires étrangères, en visite en Tunisie<sup>879</sup>. Le centre de la fête est constitué par les spectacles des élèves italiens, répartis par écoles. La société musicale italienne *Stella d'Italia* ouvre le spectacle avec la Marche Royale italienne. Le public réuni dans le théâtre (soit 3.000 spectateurs) est composé de notables italiens de Tunis et des parents des enfants. Les différents spectacles organisés par les écoles sont des concerts de chorales, –comme celui de la crèche *Crispi*–, ou de gymnastique –comme celui des garçons du *Convitto Italiano*. Mais la performance qui attire le plus notre intérêt est celle des filles de l'école *Margherita di Savoia*, qui donnent un ballet dont le final « représente la *Péninsule italienne* avec ses îles, symbole d'unité et de fraternité. Au fond du décor paraissent les personnifications de l'ITALIE et de la Société DANTE ALIGHIERI avec le poète divin. *L'Italie littéraire* diffuse la lumière sur *l'Italie patriotique* et invite à rendre honneur au grand Maître »<sup>880</sup>. Les enfants sont donc objets et sujets de la construction nationale. Les enfants sont mobilisés pour recueillir l'argent des

---

<sup>878</sup> «È bene che abbiano quindi una nozione più ampia degli avvenimenti ultimi della nostra patria (...) Abbiamo anche nell'occasione degli esami distribuito ai vari Direttori, perché ne facciano poi un dono sempre ai migliori allievi, altri opuscoletti inviatici dal Consiglio Centrale, ritenendone, s'intende bene, qualche copia in biblioteca » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre du conseiller bibliothécaire au secrétaire général, Tunis, 11 juin 1898.

<sup>879</sup> Ivi, lettre du président Brignone à Rome, Tunis, 6 mai 1905.

<sup>880</sup> «Rappresentante la Penisola italiana con le sue isole maggiori, simbolo d'umanità e di fratellanza. Nel fondo della scena appaiono personficate l'ITALIA e la Società DANTE ALIGHIERI col divino poeta. L'Italia letteraria diffonde la luce sull'Italia patriottica e invita a rendere onore al gran Maestro » ; Ibidem.

activités patriotiques et pour participer à ces dernières ; sur le plan imaginaire, ils représentent une idée d'Italie en Tunisie. Il s'agit de l'idée nationale, des valeurs patriotiques que les enseignants et les notables patriotes veulent transmettre au reste de la communauté. Mais qui sont-ils, ceux qui veulent mettre en place un tel projet national ? Et surtout, quelles sont leurs motivations ?



### 5.3) Les raisons de l'italianité

#### *Les maîtres de la communauté.*

L'analyse du sentiment d'appartenance nationale au sein de la population italienne de Tunisie permet de constater l'engagement de la classe moyenne bourgeoise en faveur des idéaux patriotiques. L'engagement patriotique et la revendication identitaire de la bourgeoisie italienne de Tunisie sont, à notre avis, des produits du contexte colonial franco-tunisien. Pour démontrer cela, on peut utilement comparer le cas tunisien avec un autre cas, semblable d'un point de vue démographique et social, mais différent du point de vue politique : l'Algérie. La proche colonie française d'Algérie abrite un grand nombre d'Italiens, notamment dans le département de Constantine<sup>881</sup>. Pourtant, la différence de statut juridique entre la colonie algérienne et le Protectorat tunisien impliquent des différences au niveau des populations italiennes présentes :

« À Bône, à Philippeville, à Bougie, à Alger, sur d'autres points du littoral, ils ont acquis des propriétés rurales ou urbaines. On pouvait donc croire qu'une bourgeoisie, italienne non seulement par l'origine, mais par le langage, et les mœurs, allait bientôt se constituer à côté de la classe aisée des Français. Il n'en fut rien, et l'on constata dans toute l'Algérie que ces étrangers, devenus riches, loin de conserver des rapports avec leur patrie ou de faire œuvre d'italianité, s'efforçaient de passer pour de vrai Algériens et de faciliter à leurs enfants l'entrée dans la grande famille française (...) ces Italiens, à qui la fortune avait souri, furent ainsi amenés par la force des événements à se dénationaliser. Aujourd'hui, on ne les distingue plus guère de nos compatriotes... »<sup>882</sup>

La « force des événements » dont parle Loth est la loi française de naturalisation de 1889, qui s'applique automatiquement en Algérie aux étrangers européens<sup>883</sup>. Les naturalisations automatiques assimilent la population d'origine italienne au corps civique français. Pour autant, et ainsi que Vermeren l'a bien démontré dans ses travaux sur la ville de Bône, l'assimilation n'efface pas

---

<sup>881</sup> CRESPO Gérard, *Les Italiens en Algérie 1830-1960: Histoire et sociologie d'une migration*, éditions Jacques Gandini, 1994 ; VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône: migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865 - 1940)*, Rome, École Française de Rome, 2017.

<sup>882</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie & en Algérie*, Paris, A. Colin, 1905, p. 316

<sup>883</sup> WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un français ?*, Paris, Grasset, 2002.

complètement la distinction entre Français et naturalisés en Algérie<sup>884</sup>. Pour la classe moyenne comme pour les couches populaires, s'établir définitivement en Algérie implique la naturalisation des nouvelles générations. La présence italienne dans le pays se limite donc à ceux qui vivent en Algérie, mais qui sont nés en Italie. Le contexte colonial du Protectorat présente une structure totalement différente, puisque la protection française sur la Tunisie n'efface pas l'institution beylicale et son autorité qui, même si affaiblie, reste confirmée par l'autorité protectrice<sup>885</sup>. Ce cadre juridique a ainsi permis à l'Italie de continuer à gérer ses relations avec la Tunisie selon le traité de 1869, et de négocier son autorité consulaire avec la France en 1884 et surtout en 1896. Les Conventions de 1896 ont autorisé l'existence des institutions italiennes précédemment établies et le maintien de la nationalité italienne aux nouvelles générations. Ces deux facteurs permettent donc à l'élite italienne déjà établie en Tunisie, comme à la classe moyenne qui se forme sous l'égide du Protectorat, de conserver son appartenance italienne et de la revendiquer autant comme un facteur identitaire qu'une opportunité d'avancement, social et professionnel :

« En Tunisie, la situation est toute différente. À la tête de la Colonie italienne se trouve, en effet, la bourgeoisie instruite des *professionisti*. Par ce terme générique, on désigne les médecins, les avocats, les ingénieurs, les architectes, les professeurs, en un mot, tous ceux qui sont voués à l'exercice d'une profession libérale. Autour d'eux se sont groupés les industriels et les commerçants »<sup>886</sup>

S'il est vrai que cette élite — l'ensemble des *professionisti*, commerçants et industriels — est à la tête de la « Colonie italienne », il est aussi vrai qu'elle se forme grâce à la particularité du contexte tunisien et de ses Conventions de 1896. La différence avec le cas algérien réside donc dans la présence en Tunisie d'une bourgeoisie italienne qui gère les structures associatives. Les descendants de l'ancienne élite économique et sociale (notamment les Grâna et les Génois-Tabarquins) ainsi que la bourgeoisie issue de plus récentes migrations, trouvent dans ce cadre juridique italien en Tunisie un espace favorable pour l'épanouissement de leurs activités. Protégés par l'autorité française et bénéficiant des œuvres du

---

<sup>884</sup> VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône...* op. cit., p. 340-416.

<sup>885</sup> DEWHURST LEWIS Mary, *Divided Rule...* op. cit.

<sup>886</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...* op. cit., p. 316.

Protectorat, ils peuvent bénéficier également de l'autorité italienne qui reste un pouvoir très utile à mobiliser lors de conflits avec l'administration française. D'ailleurs, la composition sociale des conseils d'administration des associations et des institutions italiennes qui se revendiquent comme nationales est caractérisée par la présence des classes aisées. Dans ces structures associatives expatriées, les classes populaires participent comme acteurs passifs, objets du paternalisme et de la philanthropie de la *Società di Beneficenza* ou de l'hôpital *Garibaldi*. La solidarité et le lien national qui est censé unir les différentes couches sociales de la nation sont interprétés dans un rapport de pouvoir bien défini. La division de classe reste très présente et visible. Les classes aisées soutiennent leurs compatriotes démunis à travers les œuvres d'assistance, d'éducation et de charité, et s'attribuent en échange la prérogative de représenter la communauté. Se proclamer représentants officiels de la plus nombreuse communauté d'Européens dans le Protectorat, leur confère un pouvoir social vis-à-vis des autorités françaises et italiennes difficilement envisageable en métropole. Les notables locaux et les fonctionnaires consulaires entretiennent souvent des relations très fortes. Dans les dynamiques sociales de la communauté, les fonctionnaires consulaires font partie de l'élite italienne de Tunisie, et ils jouent un rôle social actif et important. Le cas d'Eugenio Fasciotti, consul d'Italie marié avec Carlotta Gnecco, n'est pas un cas isolé de fonctionnaire consulaire qui devient membre actif de la notabilité locale. Par exemple, Tommaso Carletti (Viterbo 1860 – Rome 1919) est vice-consul italien à Tunis jusqu'en 1901, puis prend service à Jérusalem, Lima (Pérou), pour ensuite devenir commissaire civil du Benadir en 1907, puis gouverneur de la Somalie italienne de 1908 à 1910<sup>887</sup>. Pendant son séjour tunisien, Carletti n'est pas seulement un fonctionnaire consulaire temporaire, mari de Cristina Raffo « originaire de Chiavari » née à Tunis<sup>888</sup> et fille du Comte Giuseppe Raffo et de Farida Wood (fille aînée du consul anglais Richard Wood<sup>889</sup>) : il est aussi étroitement lié à la communauté italienne de Tunisie. Le consul Archimede Bottesini (Mantoue 1843 – Florence 1935) est également marié avec la descendante d'une des plus anciennes et influentes familles italiennes de

---

<sup>887</sup> ASDMAE, *Personale : Serie I – Diplomatici e consoli (1860-1972)*, Nominativo : Carletti Tommaso, pos. I-C/30, Stato dei servizi prestati dal Comm. Tommaso Carletti.

<sup>888</sup> Ivi, Invitation de mariage entre Cristina Raffo et Tommaso Carletti, Tunis-Viterbo, 25 Avril 1896.

<sup>889</sup> Clancy smith, *mediterraneans*, p. 361 N. 97.

Tunisie : Guglielmina Bogo, née à Tunis mais « originaire de Trieste »<sup>890</sup>. Notables locaux dont les familles sont installées depuis des générations en Tunisie, bourgeoisie issue des vagues plus récentes, entrepreneurs avec des intérêts en Tunisie, fonctionnaires du consulat ou du système scolaire gouvernemental provenant du royaume : cette diversité d'expériences migratoires et de mobilités caractérise le milieu social qui gère le réseau associatif national.

### *Pouvoir et conflits au sein de l'élite.*

Notre analyse des structures (écoles, associations, institutions) qui encadrent la communauté italienne nous a permis de constater la récurrence de certaines personnalités. Comme nous l'avons vu à propos de la Chambre de Commerce, les membres de celle-ci appartiennent en même temps à d'autres associations, faisant ainsi de la Chambre un lieu d'intersection des structures associatives. Une telle pratique relationnelle n'est pas propre à la seule Chambre de Commerce. Les liens entre les associations sont très forts et se traduisent dans la présence récurrente de certains notables dans des associations différentes. Par exemple, Giambattista Dessì est un industriel, représentant de mines de plomb et de fer à Djebel-Slata et Djebel-Hameïma<sup>891</sup>, de la mine de zinc et de plomb à Djebel-Touila, et de la mine de plomb de Sidi Amor Ben Salem. Il est également dans les conseils d'administration du journal *L'Unione* et de l'hôpital *Garibaldi*<sup>892</sup>. Un des acteurs majeurs du réseau communautaire est le grâna Giuseppe Attia, propriétaire et directeur d'assurances, président de la Chambre de Commerce italienne, conseiller du *Credito Agrario italiano* dont son frère est le président, conseiller (en 1915) de *L'Unione* (dont il est aussi rédacteur) et du *Patronato*<sup>893</sup>. Également d'origine grâna, Raffaello Moreno, ancien président de la Chambre de Commerce, est un ancien juge des tribunaux consulaires italiens jusqu'à leur suppression en 1884 ; depuis 1906, il est conseiller à la municipalité de Tunis, où il succède à Camillo Cesana. Son fils Ugo, ancien élève

<sup>890</sup> ASDMAE, *Personale : Serie I – Diplomatici e consoli (1860-1972)*, Nominativo : Bottesini Archimede, pos IB/12.

<sup>891</sup> LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie...* op. cit., p. 373 ; p. 160.

<sup>892</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti...* op. cit., 1915.

<sup>893</sup> LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie...* op. cit., p. 40 et CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti...* op. cit., 1915.

du Lycée Italien de Tunis, est engagé dans l'associationnisme italien, étant le président du *Patronato*, vice-président du comité tunisois de la *Dante Alighieri*, conseiller dans la Société de bienfaisance et avocat de l'hôpital italien. Il est en outre conseiller de l'hôpital israélite<sup>894</sup>. Un autre personnage exemplaire de la haute bourgeoisie italienne de Tunisie est le sicilien Salvatore Canino, propriétaire du domaine de Bordj el-Amri, entreprise agricole présentée comme exemple de l'agriculture italienne en Tunisie à l'exposition internationale de Milan en 1906 par le comité tunisois de l'exposition<sup>895</sup> (dont il est par ailleurs membre). En outre, Canino est vice-président de la Chambre de Commerce et du Crédit Agraire italien, conseiller de la *Cooperativa di Credito* et de *L'Unione*<sup>896</sup>. Une partie importante de l'émigration italienne en Tunisie est composée par des agriculteurs, en majorité petits propriétaires, métayers ou paysans<sup>897</sup>. Salvatore Canino est le seul grand propriétaire foncier qui joue un rôle si important dans le réseau associatif italien. La participation multiple des notables aux associations est concentrée spatialement sur Tunis, ville avec la plus grande concentration d'Italiens et le plus grand nombre de structures associatives. Le milieu tunisois avec ses centres de pouvoir formels (consulat, Résidence générale...) et informels (sièges des associations, des institutions et des entreprises) favorise, au sein de la classe moyenne italienne, la concentration des charges de ses membres dans les différentes associations. Cela n'exclut pas la formation de la même dynamique dans d'autres contextes tunisiens. Par exemple, le médecin pisan Francesco Sbrana, notable italien à Monastir, peut rivaliser avec les notables italiens de Tunis pour le nombre d'associations auxquelles il prend part. En 1915, il est président du cercle *l'Union Internationale* de Monastir, vice-président du comité local de la *Dante Alighieri*, de la Société patriotique garibaldienne de Tunis et de l'hôpital italien, conseiller du *Patronato* et de la *Lira Garibaldina* (une société musicale)<sup>898</sup>. Quoi qu'il en soit, le réseau associatif italien de Tunis reste le lieu de pouvoir social et politique le plus dynamique de l'immigration italienne dans la Régence. Un tel réseau associatif connecte et construit une « surface sociale dont disposent les individus, c'est-à-dire pour évaluer l'étendue et la nature de leur capital

<sup>894</sup> ASLi-M, b. 3 bis, f. « charges officielles » ; b. 7, f. « Patronato degli emigranti ».

<sup>895</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 51-60.

<sup>896</sup> IDEM, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti...* op. cit., p. 191.

<sup>897</sup> Cf. MELFA Daniela, *Migrando a sud...* op. cit.

<sup>898</sup> LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie...* op. cit., p. 360.

social et, au moins dans une certaine mesure, l'étendue et la nature du pouvoir qu'ils détiennent »<sup>899</sup>. À côté de la présence des membres de la haute bourgeoisie italienne dans les associations (comme Dessì, Attia et Canino), il y a une classe moyenne, composée de enseignants, médecins et professionnels, dynamique et également très engagée dans l'associationnisme.

Pietro Brignone, né à Pantelleria en 1887 et diplômé en médecine à Naples, est en 1915 conseiller dans les conseils d'administration de l'Hôpital *Garibaldi* (dont il était précédemment le directeur), du journal *L'Unione* (dont il est aussi rédacteur), et de la *Cooperativa di Credito* ; en outre, il est vice-président du *Patronato degli Emigranti*, président du comité tunisois de la *Dante Alighieri* et membre honoraire de la Chambre de Commerce<sup>900</sup>. Il est le notable avec le plus de liens dans les associations et instituts italiens de Tunisie. Même s'il appartient à une couche sociale aisée, étant médecin-chirurgien, Brignone ne possède pas une surface économique comparable à celle des grands industriels ou hommes d'affaires italiens de Tunisie, comme Dessì, Attia, ou le propriétaire foncière Salvatore Canino. Ce médecin sicilien est un membre très influent au sein de la communauté grâce à son capital social qu'il a construit et investi dans les associations. De la même façon, Luigi D'Alessandro, directeur de l'école *Giovanni Meli*, secrétaire de la *Dante* de Tunis et administrateur de la *Cooperativa*, arrive à construire son pouvoir à travers ces structures communautaires. Les intérêts de certains notables forment des groupements transversaux entre eux, des sortes de « partis » qui s'unissent surtout pour faire face à un adversaire commun. Le binôme Brignone-D'Alessandro, en unissant ses forces, forme un de ces « partis » informels qui essaient de conquérir une hégémonie sur le réseau communautaire. Brignone et D'Alessandro sont issus d'une migration relativement récente — tous les deux sont nés en Italie — et ils ont construit leur fortune personnelle en Tunisie grâce, aussi, aux structures italiennes de la Régence comme l'hôpital et les écoles. Leur attachement à l'Italie se manifeste dans leur engagement dans le comité de la *Dante*. Grâce au soutien de D'Alessandro,

---

<sup>899</sup> BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, 14-1, janvier 1973, p. 3-26.

<sup>900</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti...* op. cit., 1915 et LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie...* op. cit., p. 77.

qui le décrit comme une « personne énergique et de confiance » (et conclut : « il serait notre homme »)<sup>901</sup>, Brignone devient président du comité pour vingt ans, à la suite de la démission de Molco, considéré comme un obstacle à l'épanouissement de l'association<sup>902</sup>. Représentants d'une classe moyenne expatriée qui a lié son succès à celui de la nation italienne, leurs idées politiques penchent bientôt vers un nationalisme plus chauvin. En 1905, le comité tunisois de la *Dante* a essayé de faire venir Gabriele D'Annunzio pour des conférences publiques à Tunis<sup>903</sup>, sans succès. Le 28 mai 1910, ils organisent une conférence à la *Dante* en invitant l'intellectuel nationaliste Enrico Corradini, qui fonde sept mois après l'Association Nationaliste Italienne<sup>904</sup>. L'organisation de cet événement provoque une importante fracture au sein de l'élite italienne de Tunis, en dévoilant publiquement la forte conflictualité interne qui la caractérise. Brignone est enthousiaste de l'événement et D'Alessandro est d'accord avec « l'ami » Corradini sur la faiblesse des hommes politiques italiens : « combien de vérités il est en train d'affirmer ce Corradini ! Nous avons en Italie des gouvernants châtrés »<sup>905</sup>. Ensuite, Corradini fait une autre conférence à Sfax, mais avec un succès public moindre qu'à Tunis : la conférence tunisoise n'est pas annoncée dans *L'Unione*, aucune publicité ni compte-rendu les jours suivants ne sont consacrés à cet événement de la *Dante* qui s'adresse aux nationalistes de la communauté. D'Alessandro, qui est aussi rédacteur du journal, proteste contre la direction de *L'Unione* pour une telle négligence qui ressemble à une obstruction préméditée. Le licenciement de D'Alessandro de *L'Unione* ne fait qu'accélérer la fracture. Pour D'Alessandro et pour Brignone, il n'y a plus de doute : la Chambre de Commerce italienne entrave leurs projets à Tunis comme à Sfax. L'influent propriétaire grâna Giuseppe Attia est Président de la Chambre et chef de ce parti adverse à Brignone-D'Alessandro. Ecrivant au président national de la *Dante*, Brignone décrit les luttes internes qui se déroulent au sein de la communauté :

---

<sup>901</sup> « persona energica e di fiducia, sarebbe il nostro uomo » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre de D'Alessandro à Marcotti, Tunis, 10 mars 1905.

<sup>902</sup> « Quel che importa per ora spaere è questo : che il Molco è rimasto solo, solissimo !! e che nessuno ha più voglia di lui » (« Ce qui est important à savoir est ceci : Molco est resté seul, très seul !! personne a plus envie de lui »), Ibidem.

<sup>903</sup> Ivi, rapport du comité tunisois à Rome, Tunis, 6 mai 1905.

<sup>904</sup> Ivi, lettre de Brignone au comité central, Tunis, 28 mai 1910.

<sup>905</sup> « Quante verità sta dicendo quel Corradini! Noi abbiamo in Italia governanti castrati... » ; Ivi, lettre de de D'Alessandro au comité central, Tunis, 17 août 1910.

« Je ne sais pas comment expliquer la froideur du comité de Sfax. J'ai le soupçon que c'est en lien avec l'hostilité qu'un groupe de compatriotes de Tunis — et pas le moins important — montre envers notre œuvre. Mais je n'ai pas de preuves certaines. Ce groupe (...) a pu mettre les mains sur *L'Unione* — le seul journal italien quotidien de la Tunisie — et avec ce moyen puissant voudrait imposer à toute la Colonie ses volontés qui trop souvent sont en contraste avec les intérêts généraux. À la tête de ce groupe est monsieur Giuseppe Attia, président de notre Chambre de Commerce : c'est un homme d'affaires, ou mieux un affairiste sans scrupules qui a intérêt à avoir de bonnes relations avec les Français, plus que ce qu'il convient aux Italiens. Depuis un an et demi ce monsieur s'est fait nommer directeur du journal (...) et petit à petit il est en train d'exercer sur nos affaires une hégémonie — à cause aussi de la faiblesse de notre Consul général — tellement oppressante qu'elle en devient tyrannique (...) Tout cela a indigné la meilleure partie de la Colonie (...) Nous sommes promoteurs d'un autre journal, et nous sommes bien déterminés à atteindre notre but... »<sup>906</sup>

L'opposition s'appuie sur plusieurs soutiens. Le nouveau projet de journal nationaliste, intitulé *La Patria*, est ouvertement soutenu par le comité tunisois de la *Dante Alighieri* (géré par Brignone-D'Alessandro) avec l'accord du comité central romain. Plusieurs membres de la communauté s'engagent dans ce projet. Même si l'initiative est prise par Brignone-D'Alessandro, le conflit ne concerne pas simplement la nouvelle bourgeoisie moyenne contre la vieille élite italo-tunisienne d'origine livournaise : une telle explication ne prendrait pas en considération le facteur de politisation et la complexité sociale qui ne se réduisent pas à une simple opposition de jeunes contre les vieux notables de la colonie. Si l'adversaire principal de ce nouveau groupe est le Livournais Giuseppe Attia, plusieurs Livournais déclarent leur soutien au journal *La Patria*. Parmi eux : Maurizio Cardoso, Raffaello

---

<sup>906</sup> « La freddezza del Comitato di Sfax non so come spiegarla. Mi viene il sospetto che possa essere in relazione colla ostilità che un gruppo di connazionale di Tunisi — e non dei meno importanti — dimostra verso l'opera nostra. Ma non ho alcuna prova sicura. Questo gruppo (...) ha potuto metter le mani sull'Unione — l'unico giornale italiano quotidiano della Tunisia — e con questo mezzo potente vorrebbe imporre alla Colonia tutta le sue volontà che assai spesso sono in contrasto con gl'interessi generali. A capo di questo gruppo sta il sig. Giuseppe Attia, presidente della nostra Camera di Commercio, il quale è uomo di affari, o meglio affarista senza scrupoli, ed al quale preme molto di trovarsi bene coi francesi, assai più qualche volta di quella che italiani possa convenire. Da un anno e mezzo questo signore si è fatto nominare direttore del giornale (...) ed è venuto a poco a poco esercitando sulle nostre cose — anche per la debolezza del nostro Console generale — un'egemonia così invadente da diventare troppo tirannica (...) Tutto ciò ha indignato la parte più sana della Colonia (...) Ci siamo fatti promotori della fondazione di un altro giornale, e siamo ben motivati a raggiungere il nostro intento » ; Ivi, lettre de Brignone au président, Tunis, 28 mai 1910.



Moreno, Leonida Morpurgo. Également un pan de la haute bourgeoisie italo-tunisienne soutient le projet, comme l'industriel sarde Dessi et le propriétaire Guido Ravasini<sup>907</sup>. Il s'agit donc d'une fracture d'ordre politique et social, au sein de l'élite italienne de Tunisie. La rivalité entre les groupes informels de la communauté se renforce et se radicalise au sein de clivages politiques. À la suite des attaques que le journal *La Patria* publie contre *L'Unione* et notamment contre Attia, celui-ci répond : dans un long article, il affirme que l'initiative de D'Alessandro ne se fondait que sur des stratégies personnelles de pouvoir et d'ambition. Les raisons de son licenciement sont liées à sa conduite et aux calomnies qu'il a publiées, comme celle contre le notable maltais Alphonse Busuttill, président de la Chambre de Commerce anglaise de Tunis<sup>908</sup>. Attia, qui ne veut plus s'occuper des procès que les articles de D'Alessandro valent à *L'Unione*, accuse ce dernier de comploter contre les notables plus influents de la colonie pour en tirer un avantage. Il rapporte une discussion avec un nommé Valensi (qu'il présente comme un émissaire de D'Alessandro), au cours de laquelle celui-ci aurait cherché à convaincre Attia « qu'il fallait créer un groupe secret pour démolir Monsieur Calò et ainsi devenir, nous, les vrais maîtres de la Colonie ! »<sup>909</sup>. Ensuite, lors de la fondation de *La Patria*, D'Alessandro essaie de convaincre Salvatore Calò de rejoindre le projet anti-Attia, mais celui-ci refuse<sup>910</sup>. Si donc D'Alessandro est l'initiateur du conflit, celui-ci n'aurait pas occasionné une telle fracture sans le soutien de nombreux membres de la communauté. Les conflits personnels et de groupe peuvent devenir des clivages politiques. La création d'un journal autonome démontre la volonté d'une partie de la communauté d'avoir une autre référence politique.

Pour le nouveau journal, il est nécessaire de trouver un rédacteur qui représente la ligne du groupe. À la fin de 1910, le candidat favori semble être un certain Natale

---

<sup>907</sup> « Chi siamo e il perché de 'La Patria' », *La Patria*, 3 juillet 1910.

<sup>908</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », lettre du consul italien au Ministre, Tunis, 5 décembre 1910.

<sup>909</sup> « Bisognava creare un gruppo segreto per demolire il Cav. Calò ed essere noi i veri padroni della Colonia » ; « Alcune ragione per cui il maestro D'Alessandro dovette allontanarsi dalla redazione dell' 'Unione' », *L'Unione*, 26 octobre 1910.

<sup>910</sup> Ibidem.

Lo Bianco, journaliste, conseillé par le comité palermitain de la *Dante*<sup>911</sup>. Mais au début de 1911 est nommé comme rédacteur du nouveau journal Corrado Masi, ami de Corradini, et représentant du courant politique nationaliste à Empoli, en Toscane<sup>912</sup>. Un rédacteur venant d'Italie et engagé dans le nouveau mouvement nationaliste qui est en train de se diffuser dans le royaume, c'est ce dont avait besoin le groupe de *La Patria*, pour revendiquer son autonomie vis-à-vis du journal italien le plus diffusé en Tunisie. Parmi les personnes favorables à l'initiative, on retrouve le consul général Bottesini qui soutient le projet dans une stratégie d'affaiblissement d'Attia, devenu trop influent, pour le rapprocher ensuite du consulat. La création d'un journal quotidien italien défie le monopole jusqu'alors conservé par *L'Unione*, qui essaie de négocier une recomposition. Le premier numéro de *La Patria* est publié en juillet 1910, et en novembre s'ouvrent des pourparlers entre *L'Unione* et *La Patria* pour mettre fin à la division. La médiation de Bottesini entre les deux camps propose une perspective de recomposition sous l'égide de l'autorité consulaire. D'ailleurs *L'Unione*, porte-parole de la Chambre de Commerce, a été largement subventionnée par Rome dès son début et l'autorité consulaire en contrôle la ligne politique<sup>913</sup>. La menace consulaire d'enlever son soutien à *L'Unione* pour *La Patria* doit suffire à recadrer la ligne du journal devenu, avec Attia président, trop autonome et philo-français. Mais le groupe nationaliste ne cède pas facilement la direction politique du journal, en refusant la première proposition pour fusionner les deux journaux.

« Je voulais (...) vous informer de la vraie raison pour laquelle ont échoué les négociations de conciliation et de fusion avec *L'Unione*. Je tiens à vous le faire savoir, car M. Bottesini nous a poussé — et a contribué personnellement — à fonder le nouveau journal quand M. Attia était insolent ; or, après que grâce à nous M. Attia a baissé la tête, maintenant il voudrait que nous nous rendions pieds et poings liés à M. Attia et à ses amis. »<sup>914</sup>

<sup>911</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre du comité tunisois à Rome, 31 décembre 1910.

<sup>912</sup> BOCCARA Elia, *In fuga dall'inquisizione...* op. cit., p. 189.

<sup>913</sup> Cf. ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. « L'Unione – giornale tunisino ».

<sup>914</sup> «Volevo (...) informarla della vera ragione per la quale si sono rotte le trattative di conciliazione e di fusione coll'Unione. Ci tengo a farglielo sapere perché il Bottesini, il quale, quando l'Attia era diventato insolente, ci spinse a fondare il nuovo giornale contribuendo anche di tasca, avrebbe voluto or ache per merito nostro l'Attia ha abbassato le ali e fa la cprte al sig. Console, che noi ci fossimo dati mani e piedi legati al sig. Attia ed ai suoi amici » ; ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre de Brignone à Roma, Tunis, 8 décembre 1910.

Si donc le consul a intérêt à réduire la fracture dont il a été partisan dans un premier temps, les membres du nouveau journal n'ont pas intention de se soumettre à des conditions déshonorantes. Dans le premier projet de fusion, le groupe *La Patria* ne considère pas suffisant son rôle dans la rédaction du futur journal. Après plusieurs mois un accord est trouvé, et le 19 juin 1911 les deux sociétés fusionnent. Dès le premier juillet 1911, le journal *L'Unione* présente son sous-titre *Patria & Unione riunite*. Après quelques années, on peut constater la présence de Giuseppe Attia et de Pietro Brignone comme membres du conseil d'administration de la société et directeurs de la rédaction du journal. Corrado Masi, qui était le rédacteur principal de *La Patria*, est maintenant rédacteur de *L'Unione* et président de la société Giulio Perpetua, fondateur du groupe *La Patria*. Les deux administrateurs délégués de la nouvelle société sont Camillo Cesana, fondateur de *La Patria*, et Alfonso Coen, ancien membre de *L'Unione* et de la Chambre de Commerce, proche d'Attia. Si le groupe de *L'Unione* a dû céder la présidence à quelqu'un de *La Patria*, l'accord prévoit l'exclusion du conseil de D'Alessandro, qui avait durement attaqué Attia et son groupe. Grâce à un tel équilibre dans les fonctions, la nouvelle expérience journalistique nationaliste pénètre au sein du vieux journal de la communauté, et contribue à en modifier l'orientation politique en faveur d'un nationalisme plus militant.

*« Accroître le prestige » : récompenses honorifiques pour les notables italiens.*

Après l'invasion française de 1881, même si le royaume italien conteste la légitimité française de l'opération, il n'arrive jamais à le contrecarrer militairement. Pomme de discorde entre la France et la Italie, la Tunisie occasionne des luttes politiques, qui même si elles ont des conséquences au niveau des politiques internationales, ne deviennent pas un *casus belli*. À partir de 1884, avec la suspension des tribunaux consulaires, l'Italie doit reconnaître la situation *de facto* de la domination politique, militaire, puis économique, française sur la Régence. Pourtant, dans les documents produits par les Italiens de Tunisie, nous retrouvons souvent la notion de « lutte » ou de « défense » des droits des Italiens, de l'italianité

ou encore de l'enseignement de l'italien. Le langage adopté illustre d'un côté la tension intercommunautaire qui continue à exister, même après les Conventions, et de l'autre le fort degré d'engagement pour les valeurs patriotiques. Dans notre examen sur la multipositionnalité<sup>915</sup> des acteurs au sein des associations, et des conflits entre les groupes, émergent des raisons économiques ou sociales, qui poussent certains individus plutôt aisés à soutenir la cause du patriotisme italien en Tunisie. Mais peut-on réduire cet engagement à de simples logiques de rentabilité économique ou sociale ? Revendiquer l'appartenance nationale italienne dans un contexte étranger aussi spécifique que celui de la Tunisie coloniale peut devenir un engagement d'ordre identitaire. Choisir d'éduquer ses enfants dans des écoles plutôt que dans d'autres, se faire soigner dans un hôpital plutôt que dans un autre, soutenir et participer à certaines initiatives, sont-ils des facteurs qui peuvent relever d'un engagement réel pour « l'idée d'Italie » ? Un certain engagement patriotique n'excluait pas a priori la sympathie envers la France, mais dans le cadre tunisien, les occasions de tensions et de conflits basés sur les appartenances nationales étaient aussi fréquentes. Lors de l'exclusion des avocats italiens des tribunaux de la Régence en 1902 ou lors de la menace d'exclusion des médecins italiens en 1913, les catégories directement touchées, mais aussi l'ensemble de la communauté — ses notables qui s'en faisaient les porte-parole — protestent pour des motifs de droits nationaux<sup>916</sup>. Les médecins italiens soignaient et opéraient dans l'hôpital *Garibaldi* gratuitement, et les avocats italiens, ceux avec des diplômes français ou autorisés par la Régence, assistaient gratuitement les nécessiteux au *Patronato degli Emigranti*. Plusieurs actions philanthropiques et bénévoles menées par la bourgeoisie italienne à l'intention de ce qu'elle considère comme « son » peuple n'ont pas de retours directs, ni de génèrent de bénéfices du point de vue économique. Dans tel contexte, il ne faut pas négliger le côté psychologique individuel. Faire partie d'un ensemble plus vaste, la nation italienne en tant que « communauté imaginée »<sup>917</sup>, investit ces individus de classe moyenne d'une mission, d'un devoir. L'engagement idéologique n'exclut pas

<sup>915</sup> Par multipositionnalité on entend ici « l'idée que l'appartenance à la classe dominante soit caractérisée par le fait d'occuper une pluralité de positions dans une pluralité de champs » ; cf. VENTURINI Tommaso, JACOMY Mathieu, BANEYX Audrey et GIRARD Paul, « Hors champs. La multipositionnalité par l'analyse des réseaux », *Réseaux*, 199, 3 novembre 2016, p. 11-42.

<sup>916</sup> DI MAGGIO Giulio, *Gli Italiani e le professioni liberali in Tunisia: nella storia e nel diritto, con particolare riferimento all'avvocatura e alla medicina*, Tunis, s. n., 1934.

<sup>917</sup> ANDERSON Benedict, *Imagined Communities...* op. cit.

la présence d'intérêts plus concrets. Par exemple, le cas de D'Alessandro, qui a mobilisé le discours national pour défendre sa position sociale et faire avancer sa carrière, ne peut être réduit à une simple stratégie économique. Quant au médecin sicilien Brignone, il est président pendant plus de vingt ans du comité tunisois de la *Dante* : là encore, les fréquents problèmes économiques du comité, les demandes d'argent à Rome, les conflits avec Bizerte ou avec l'autorité française, ne peuvent pas l'aider directement à augmenter ses ressources économiques personnelles, et la présidence du comité (comme du reste son travail à l'hôpital italien) est à titre bénévole. Plusieurs notables participent ainsi aux associations ou aux activités patriotiques pour des motivations complexes, parmi lesquelles un réel et sincère engagement idéologique<sup>918</sup>.

Si les motivations psychologiques personnelles sont difficiles à établir avec certitude, nous pouvons considérer cet engagement gratuit au prisme d'une récompense officielle et gratuite de la part de la nation : la distinction honorifique. Le pouvoir d'une telle reconnaissance est très fort au sein de l'élite des notables. Les autorités consulaires savent bien son poids, et pour cela essaient de ne pas l'utiliser de façon contre-productive dans la gestion de la communauté. Conférer un titre honorifique à quelqu'un de trop jeune, ou avec insuffisamment d'années d'expérience peut ainsi causer des mécontentements. La gratification doit en effet récompenser un individu auteur d'une initiative ou d'une action particulièrement admirable pour Rome, ou le remercier de sa carrière au service des intérêts nationaux. Ainsi, les titres honorifiques royaux sont considérés de grande valeur lors des évaluations périodiques sur les activités des enseignants, comme le démontrent les fiches d'évaluation personnelles<sup>919</sup>. Le 15 mai 1900, le consul italien à Tunis, Bottesini, essaie d'éviter les mécontentements qui peuvent surgir après la nomination du jeune professeur Virginio Cortesi au grade de chevalier de la Couronne d'Italie. Tout en se félicitant du choix du ministère, il affirme : « permettez-moi d'exprimer mon désir qu'un honneur pareil soit également attribué à quelques-uns des plus vieux directeurs d'écoles primaires : ils sont des fonctionnaires très dévoués à la Patrie et méritants de nos Colonies à l'étranger, et un tel titre honorifique vaudrait bien à leur

---

<sup>918</sup> ASLi-M, b. 8 « decorazioni ».

<sup>919</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920.

remonter le moral et accroître leur prestige »<sup>920</sup>. Il propose le nom du directeur Roberto Sironi qui travaille depuis 29 ans dans les écoles italiennes en Tunisie. Mais, parfois, les raisons d'un tel honneur sont liées aux activités effectuées plutôt qu'à la longévité de la carrière dans l'institution publique. En 1906, Bottesini propose ainsi au Ministère d'honorer Luigi D'Alessandro avec un titre de la Couronne. L'Inspection générale des écoles s'y oppose, lui faisant remarquer que cela pourrait provoquer le mécontentement des directeurs d'écoles plus âgés que D'Alessandro. Bottesini soutient sa proposition auprès du Ministère, qui répond à l'Inspection que « ce n'est pas en tant que directeur pédagogique qu'il le proposait, mais en tant que personnalité influente et méritoire de la colonie »<sup>921</sup>. D'Alessandro est ensuite nommé chevalier de Couronne d'Italie pour ses mérites patriotiques. Les titres honorifiques royaux proviennent de l'autorité centrale et ils sont considérés comme des reconnaissances très prestigieuses. Quelle que soit la nomination honorifique, elle est annoncée sur *L'Unione*, pour rendre public l'honneur de son récipiendaire. Il s'agit donc d'une gratification individuelle et publique à la fois. Aussi, le prestige de ces nominations peut avoir un usage politique, et la possibilité d'une telle récompense stimule les notables à s'engager dans des œuvres philanthropiques et patriotiques. Archimede Tranzi, membre de la Dante à Rome, après un tour en Algérie et en Tunisie, écrit au comité central pour décrire la situation des Italiens en Tunisie, en insistant sur la nécessité d'instituer des cercles de lecture pour mieux diffuser la langue et les nouvelles d'Italie. Il écrit :

« Nos consuls, dont j'ai admiré l'amour vif pour la patrie, ne pourraient peut-être pas organiser officiellement ces cercles, mais ils pourraient indiquer confidentiellement les personnes les plus adaptées et les plus aisées, lesquelles, contre la petite compensation de quelque décoration, seraient heureuses de montrer avoir attiré sur elles l'attention

<sup>920</sup> Ivi, b. 49, f. ? : « Virginio Cortesi », lettre du consul italien à Tunis au Ministre, Tunis, 15 mai 1900 « mi sia in parti tempo concesso di esprimere il desiderio che somigliante onorifeneza sia pure assegnata a qualcuno de più vecchi direttori elementari : son funzionari assai devoti alla Patria e benemeriti delle nostre Colonie all'estero, ed una simile distinzione onorifica varrebbe a rialzarne il morale ed accrescerne il prestigio ».

<sup>921</sup> « Il Bottesini, console generale a Tunisi ha già proposto per una decorazione il signor d'alessandro, direttore didattico di quelle scuole. L'ispettore generale delle scuole gli ha obiettato che ciò solleverebbe malumori, essendovi altri direttori didattici più anziani del d'Alessandro non decorati. Il Bottesini osserva però, che non è come direttore didattico che egli l'ha proposto, ma come oersone influente e benemerita della Colonia e prega si riprenda (...) questa proposta che egli crede giusta e che farebbe la migliore impressione della colonia » ; ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », lettre de l'inspecteur général au Ministre, Rome, 31 juillet 1906.

de la mère patrie. Le prestige dont jouissent encore à l'étranger nos titres honorifiques est incroyable, et l'on dirait que le Gouvernement ignore qu'il a en sa possession une force si peu coûteuse ! »<sup>922</sup>

La proposition envoyée au comité central sur le cas tunisien est d'autant plus intéressante qu'elle provient d'un observateur externe à la colonie locale. L'étonnement avec lequel Tranzi insiste sur le prestige que confèrent les décorations honorifiques auprès des notables italiens de la Régence nous indique le rôle et l'estime sociale de ces pratiques pour la bourgeoisie expatriée « locale ». Pour le gouvernement central, l'engagement social et patriotique des « personnes les plus adaptées et les plus aisées » permet à la fois de ne pas éveiller l'attention des autorités françaises, comme dans le cas d'une initiative consulaire, et d'autre part de sous-traiter ses œuvres d'assistance et d'éducation aux élites locales. Enfin, les décorations royales, si elles proviennent de l'autorité centrale, peuvent être sollicitées par d'autres institutions en faveur d'acteurs locaux. Comme l'affirme Tranzi, il ne s'agit que de récompenser certaines activités avec des décorations honorifiques pour les stimuler. On pourrait donc percevoir ici une relation don/récompense/reconnaissance sociale qui s'inscrit dans des dynamiques sociales proches de celles analysées par Marcel Mauss, dans son « Essai sur le don »<sup>923</sup>. L'œuvre patriotique, gratuite et bénévole, accomplie par un notable italien en Tunisie peut être interprétée comme un don fait à la communauté, lequel sous-entend le désir d'être récompensé par les institutions nationales ou par ses pairs. La récompense est donc ici la reconnaissance sociale. On peut voir la mise en pratique d'une telle dynamique lorsqu'il s'agit de demander une récompense honorifique aux institutions nationales pour les œuvres effectuées par un tiers. D'Alessandro, en 1914, écrit à ce propos au secrétaire général de la *Dante*, Zaccagnini :

« Je dois adresser une vive demande à notre aimé Président, comte Sanminiatelli, afin qu'il m'acquitte de ma dette d'honneur envers le *cavaliere* Angelo Catania, propriétaire de l'école de Bizerte, lequel nous a fait don du

---

<sup>922</sup> « I nostri Consoli, di cui ho ammirato il caldo amor patrio, non potrebbero forse organizzare ufficialmente questi circoli ma potrebbero riservatamente indicare le persone più adatte e facoltose, le quali sarebbero felici, dietro il modesto compenso di una qualche onorificenza, mostrare di avere attirato su di esse l'attenzione della madre patria. È incredibile il prestigio che godono tuttora all'estero i nostri titoli onorifici, e sembra che il Governo ignori di avere in suo potere una forza tanto economica! » (souligné dans l'original) ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Comitato di Tunisi », rapport de voyage au comité central, Tunis, 23 avril 1910.

<sup>923</sup> MAUSS Marcel, *Essai sur le don*, Paris, République des Lettres, 2013.

prix du loyer du local pour neuf ans (...) Je désirerais que le comte fasse telle proposition au Ministère des Affaires Étrangères pour élever le chevalier Catania au rang de *cavaliere Ufficiale*... »<sup>924</sup>.

Dans cette demande D'Alessandro inclut aussi Giovanni Milano, un Piémontais installé au Kef, représentant de la *Dante* de Tunis, qui fait des cadeaux aux élèves de l'école italienne locale. Il motive ces demandes en affirmant : « je fais partie de ceux qui croient que la vanité humaine doit être soutenue si elle est orientée vers le bien, je serais impitoyable envers les agitateurs et les politicards, mais j'encouragerais ceux qui coopèrent à l'œuvre de redressement moral des plèbes »<sup>925</sup>. Le système des décorations honorifiques s'attache donc à lier les ambitions sociales individuelles des notables italiens au bien collectif « national », en l'occurrence l'aide aux compatriotes démunis, qui coïncide avec les valeurs patriotiques. L'œuvre philanthropique et le but patriotique s'entremêlent ainsi dans l'idéologie nationale.

---

<sup>924</sup> «Devo rivolgere una calda preghiera al nostro beneamato Presidente, Conte Sanminiatielli, perché mi aiuti a sdebitarmi verso il cav. Angelo Catania, proprietario della scuola di Biserta, il quale per nove anni ci ha fatto dono del prezzo di affitto di detto locale (...) desidererei che il Conte faccia la proposta al Ministero degli Esteri per innalzare il cav. Catania al grado di cav. Ufficiale... » ; ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434 , f. 613 “Comitato di Tunisi”, lettre de D'Alessandro à Zaccagnini, Tunis, 13 juillet 1914.

<sup>925</sup> « Sono di quelli che pensano che la vanità umana va secondata se indirizzata al bene, si inesorabile contro i mestatori e i galoppini elettorali ma incoraggi i cooperatori all'opera di sollevamento morale delle plebi » ; Ibidem.



## Conclusion du chapitre.

La formation d'une appartenance collective nationale ne passe pas seulement par l'individu mais également par le groupe. La formation d'une identité communautaire dans ce contexte colonial et migratoire s'appuie sur des associations, des liens sociaux, des associations, analysées ici à la fois comme lieux de sociabilité et comme chaînes de transmission entre les classes sociales de l'émigration italienne dans la Régence. La Chambre de Commerce, l'hôpital et les institutions de crédit forment un espace communautaire à la fois concret et imaginaire. La possibilité de se soigner, de faire des opérations de crédit ou de traiter ses affaires dans un contexte exclusivement réservé aux ressortissants du royaume, crée des pratiques et des intérêts qui lient les individus à l'appartenance nationale commune. Les cas de médecins italiens et de leurs intérêt à garder et maintenir l'italianité de la structure hospitalière de Tunis se rapproche des agissements des enseignants que nous avons traités dans le chapitre précédent. Certaines catégories professionnelles se retrouvent ainsi plus impliquées que d'autres dans le discours de l'italianité, car il leur garantit des opportunités et des avantages très concrets. Il n'est donc guère surprenant que le président du comité tunisois de la *Dante Alighieri*, Pietro Brignone, soit un médecin fondateur de l'hôpital italien et que le secrétaire du comité, Luigi D'Alessandro, soit également enseignant dans l'école italienne *Giovanni Meli* de Tunis. La composition sociale de la Chambre de Commerce nous a également permis de montrer comment se structure concrètement l'élite des notables. L'analyse des membres des conseils d'administration met en évidence une pratique de multipositionnalité des membres dans plusieurs associations. La présence et la participation des individus dans une ou plusieurs associations augmentent en effet leur prestige social vis à vis de la communauté et des institutions étatiques, en faisant d'eux des notables. Les œuvres philanthropiques envers les ressortissants démunis créent des liens entre les différentes couches sociales dans le cadre d'une « solidarité nationale ». Le bénévolat et la bienfaisance s'inscrivent dans les rapports sociaux qui forment l'italianité expatriée en tant que pratique sociale dans un contexte d'émigration. Les notables, à travers ce réseau communautaire qu'ils ont contribué à former, peuvent construire et accroître leur propre prestige qui lie l'individu à la nation.

## **6) Pluralité d'appartenances**

Dans le chapitre précédent, nous avons essayé d'analyser à travers des cas d'études et des clés de lectures, le *nation-building* italien en Tunisie dans ses structures et pratiques sociales. La relation entre la construction d'une identité nationale et le rapport de force entre les classes sociales se situe au centre de notre analyse. Les structures qui forment, produisent et reproduisent la communauté italienne en Tunisie (associations, institutions, écoles) sont gérées par une catégorie sociale assez homogène, appartenant à une couche sociale aisée. Ces acteurs, ces individus, sont souvent impliqués dans plusieurs associations. Certains membres de la bourgeoisie italienne de Tunisie sont engagés au sein de l'associationnisme national patriotique, et font ainsi figures de représentants d'une classe bourgeoise expatriée, orientée idéologiquement vers la formation d'une politique nationale au sein de la collectivité des ressortissants d'Italie en Tunisie. Ces notables, ces « *ethnopolitical entrepreneurs* »<sup>926</sup>, se proposent comme référent, porte-parole de la communauté nationale expatriée et comme intermédiaires — à travers les associations — entre les populations italiennes émigrées dans la Régence et les autorités étatiques coloniales et nationales. Nous identifions dans ce groupe social les *nation-builders*, c'est-à-dire les acteurs du *nation-building* italien en Tunisie. Le concept de « communauté nationale » est opérant pour étudier la construction d'une formation nationale en contexte étranger. Dans le processus de construction de la communauté italienne de Tunisie, les notables — « *community-builders* » — veulent donner une orientation sociale et politique à la collectivité d'immigrés italiens du Protectorat provenant des différentes régions de la péninsule, des îles siciliennes et de Sardaigne. Selon les notables, la provenance géographique et le statut juridique de ressortissants du Royaume lient les immigrés à l'appartenance nationale italienne. À travers les associations, les écoles et les activités patriotiques, les notables se posent comme garants, défenseurs et acteurs majeurs du lien qui unit les différentes classes sociales de la population italienne de Tunisie à la plus grande communauté nationale.

---

<sup>926</sup> Nous utilisons le concept de « ethnopolitical entrepreneur » dans le sillage des études de Brubaker, notamment BRUBAKER Rogers, *Ethnicity without groups*, Cambridge (Mass.), Harvard university press, 2004, p. 10.

Pendant l'ère des Empires<sup>927</sup>, les catégories nationales et impériales divisent et regroupent la population. Les ressources économiques, culturelles et sociales dont les États et les Empires pouvaient disposer rendent leurs catégories (comme la citoyenneté) très efficaces dans l'organisation de la société : tout individu — au-delà de ses croyances, convictions et appartenances culturelles — appartient à une catégorie national-impériale qui l'identifie (citoyen, ressortissant étranger, sujet, protégé...). Mais, dans notre cas d'étude, les institutions nationales ne sont pas les seules qui veulent donner une organisation sociale et/ou politique à un ensemble défini de la population résidente en Tunisie. La perspective envisagée dans chapitre s'inscrit dans le sillage des analyses de Brubaker qui considère les groupes comme des formes sociales variables et non comme des constantes<sup>928</sup>, ainsi que dans le cadre de la socio-histoire de Noiriel qui vise à étudier les liens sociaux qui unissent les individus dépassant les échanges directs<sup>929</sup>. L'idéologie nationale, si elle est soutenue par de puissants « alliés » comme les nations et leurs catégories nationales, doit faire face à d'autres idéologies qui se proposent également comme constructrices d'identités collectives. Certaines ont un rapport « concentrique » vis-à-vis de l'identité nationale, comme l'identité régionale, inscrite dans le cadre plus vaste de la nation, avec des tensions et des conflits<sup>930</sup>. À l'échelle plus large des identités « concentriques », nous pouvons retrouver la catégorie d'Européen-blanc-civilisé qui s'activait lors qu'un réel « péril indigène » menaçait l'ordre colonial des « Européens blancs », colons ou immigrants. Notre intérêt vise les autres identités collectives qui véhiculent une idée d'appartenance italienne différente ( parallèle ou antagoniste) à celle proposée par le réseau national patriotique des notables analysé jusqu'ici. Ces autres identités ou appartenances collectives défient parfois ouvertement l'ordre national-impérial. C'est le cas du mouvement ouvrier anarchiste qui rejette la division nationale proposée par les États et les Empires. Nous adoptons les termes de mouvement « ouvrier », ou « anarchiste-syndicaliste » tout en sachant la grande complexité et variété des courants et des sensibilités présentes de ce côté

---

<sup>927</sup> HOBBSAWM Eric J., *Age Of Empire: 1875-1914*, Londres, Pantheon Books, 1987.

<sup>928</sup> BRUBAKER Rogers, *Ethnicity without groups...* op. cit., p. 3-5.

<sup>929</sup> NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, p 3.

<sup>930</sup> Sur les « identités concentriques » cf. SIGNORELLI Amalia, « Bilinguismo, multiculturalismo, ritorno al paese d'origine », *Studi emigrazione*, 1986, 81, p. 117-130 et AUDENINO Patrizia et TIRABASSI Maddalena, *Migrazioni italiane. Storia e storie dall'Ancien régime a oggi*, Milan, Mondadori, 2008, p. 71.

politique entre la fin du XIXe siècle et la Première Guerre mondiale. Dans le sillage de l'œuvre de Khuri Makdisi sur la Méditerranée orientale, nous faisons référence à sa notion de *global radicalism* qui couvre efficacement ce spectre politique tout en gardant ses diversités internes<sup>931</sup>. Les migrations prolétaires de la fin de siècle avaient mené en Tunisie des anarchistes italiens faisant alors de la Régence leur lieu de militantisme. Nous voulons analyser le rapport entre le mouvement anarcho-syndicaliste — composé largement de militants italo-phones émigrés ou réfugiés du Royaume d'Italie — et leur appartenance italienne. La problématique concerne si et comment l'italianité peut-elle être pratiquée différemment par rapport au nationalisme des notables et de leurs associations. Un deuxième volet concerne les appartenances collectives qui ne s'opposent pas directement à l'appartenance nationale étatique, mais proposent tout de même des clivages différents ou parallèles. Par exemple, l'appartenance religieuse — pour le cas étudié, catholique et judaïque — est transversale aux appartenances nationales quoique non concurrente à celles-ci. Le lien entre hiérarchies catholiques et l'ordre colonial français<sup>932</sup> pousse à une communion d'intérêts entre les deux pouvoirs, comme dans le cas du Cardinal Lavignerie<sup>933</sup>. Par ailleurs, parmi les catholiques, les ressortissants italiens sont les plus nombreux — devant les Français et les Maltais. La religion catholique en Tunisie crée un partage des pratiques et de rites qui unissent Italiens, Français et Maltais dans une même catégorie confessionnelle : celle de chrétiens catholiques. Également le judaïsme des Grâna ne concurrence pas l'identité nationale italienne, mais l'identité religieuse se pratique parallèlement des appartenances nationales italiennes ou françaises<sup>934</sup>. Ensuite, l'humanitarisme et la philanthropie du réseau des loges franc-maçonnaires italiennes sont analysés dans leur rapport avec l'italianité. Le

---

<sup>931</sup> « In the late nineteenth century and early twentieth a wide variety of radical leftist ideas begin circulating among segments of the populations of Eastern Mediterranean cities (...) These ideas, which are best described as selective adaptations of socialist and anarchist principles, included specific calls for social justice, workers' right, mass secular education, and anticlericalism, and more broadly a general challenge to the existing social and political order at home and abroad (...) Radicalism is a term I am ascribing retroactively to sets of ideas and practices that did not necessarily constitute an organized official ideology... » KHURI-MAKDISI Ilham, *The Eastern Mediterranean and the Making of Global Radicalism, 1860-1914*, Oakland, University of California Press, 2010, p. 1-2.

<sup>932</sup> DAUGHTON James Patrick, *An empire divided: religion, republicanism and the making of French colonialism, 1880-1914*, New York (N.Y.), Oxford university press, 2006, vol. 1/.

<sup>933</sup> RENAULT François, « Aux origines du Ralliement : Léon XIII et Lavignerie (1880-1890) », *Revue Historique*, 281-2 (570), 1989, p. 381-432.

<sup>934</sup> Sur la question des Grâna et leur appartenance nationale cf. chapitre 1.2

fil rouge qui unit ces différentes identités collectives et qui les rapproche au concept d'italianité est la langue, objet et sujet formateur et fédérateur des collectivités ; ainsi, le dernier volet de ce chapitre vise à analyser le rapport entre écriture, oralité et appartenance à la communauté

## 6.1) Tendances et solidarités politiques des ouvriers italiens.

« *Su fratelli e su compagni  
su viniti in fitta schera  
sulla libbira bantiera  
splendi il sol di l'avvenir !  
O vivremo del travagghio  
o a lignati finirà !* »  
(« U sciopiru d'i muratura », *Simpatìcuni*, 8 septembre 1912)

*Le fil rouge du radicalisme : garibaldiens, socialistes, anarchistes.*

Notre analyse sur les migrations en Tunisie pendant la période du *Risorgimento* jusqu'à la phase post-unitaire a mis en lumière la présence de réfugiés politiques. Le nouvel État italien, royaume de régime libéral, ne donne aucune place à ceux qui ont lutté (et continuent à lutter) pour d'autres options politiques<sup>935</sup>. Après l'unification italienne sous la couronne des Savoie, la longue tradition de militantisme et d'exil politique des mazziniens-garibaldiens continue en s'élargissant aux contestataires de l'ordre social établi. En Tunisie, le garibaldisme, jusqu'aux années 1890, fait figure de base politique-sociale qui accueille les opposants politiques radicaux et sur laquelle prit racine le mouvement anarchiste. Garibaldi et son mythe<sup>936</sup>, cependant, demeurent trop importants dans l'idéologie nationale italienne pour n'appartenir qu'au patrimoine des mouvements radicaux. La mainmise sur l'héritage idéologique de Garibaldi à Tunis est un enjeu conflictuel sur lequel s'opposent les clivages politiques de groupes italiens expatriés. La figure de Garibaldi se décline alors selon les différents attachements politiques : républicain, républicain, démocrate et internationaliste ou héros national, patriote et symbole de l'unification ? Le 20 novembre 1887, *L'Operaio*, un des premiers journaux anarchistes italo-phones de Tunisie voit le jour ; à partir du numéro 16, ajoute le sous-titre *Organo degli anarchici di Tunisi e di Sicilia*. Dans un article de son premier numéro, *L'Operaio* publie un article intitulé *Profanazione* (profanation) qui accuse les autorités italiennes en Tunisie de corrompre l'idéal garibaldien. Le jardin d'enfants de Tunis — consacré à Garibaldi — tarde à voir le jour « mais la bourgeoisie a autre chose en

<sup>935</sup> FRETIGNE Jean-Yves et PASTEUR Paul, *Garibaldi: modèle, contre-modèle*, Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime), Publications des universités de Rouen et du Havre, coll.« Changer d'époque », n° 24, 2011.

<sup>936</sup> RIAL Lucy, *Garibaldi: invention of a hero*, New Haven Londres, Yale University Press, 2007.

tête que de penser aux instituts où les fils du peuple peuvent être éduqués, quoique pauvrement. Au contraire, ne voyez-vous que le *Collegio Convitto*, où le fils de l'ouvrier ne pourra jamais avoir accès, car il ne pourra jamais dépenser des centaines de francs, a été établi en quelque mois, comme par magie (...) ». La critique ne concerne pas seulement la lenteur de la construction du jardin d'enfance, mais aussi l'intention déclarée par les autorités d'inclure un enseignement religieux dans cette école « un peu de décence, messieurs ! une telle procédure est une profanation du nom de Garibaldi et elle sabote la volonté de ceux qui en s'inspirant aux principes du Général populaire voulaient que tel établissement (...) ne dût jamais servir qu'à des usages purement laïques ». Mais le « Général populaire » est mort, et, sur sa mémoire, le nouvel État national italien souhaite en construire une image de héros national, purifiée des aspects plus controversés, et au service du Royaume. Nicolò Converti, médecin, anarchiste et fondateur du journal, a aperçu ainsi cette occupation mémorielle que les autorités nationales sont en train d'appliquer sur l'image du général : « le pauvre nom de Garibaldi sert depuis un moment à faire passer pour bonnes toutes marchandises avariées ; combien de gens maudissaient *l'avventurier* (comme on l'appelaient), et aujourd'hui essayent de lui rendre honneur en mettant en avant leurs personnes mesquines ? même ici, on veut profaner le nom de Garibaldi »<sup>937</sup>. L'anarchiste calabrais revendique ainsi l'image d'un Garibaldi dans le sillage politique radical et subversif. La première page annonce clairement l'orientation anarchiste du journal italophone est énoncée. Converti par l'éditorial — intitulé *Programma* — déclare les buts de l'engagement politique des anarchistes à Tunis et leurs ennemis :

« nous serons contre les empereurs, les rois, contre le monde officiel et officieux, noble et bourgeois ; contre toutes les sangsues de l'industrie, du commerce, de la banque, contre les fonctionnaires des états ; nous

---

<sup>937</sup> « Ma la borghesia ha altro per la testa che pensare a istituti dove possono, sia pure miseramente essere educati i figli del popolo. Al contrario non vedete che il Collegio Convitto, dove il figlio dell'operaio non potrà giammai spendere centinaia di franchi, è surto in pochi mesi, come per incanto ? (...) il povero nome di Garibaldi serve da qualche tempo a far passare tutte le merci avariate ; quanti infatti non sono quello che maledivano l'avventuriere ( come lo chiamavano) e non cercano oggi col'onirarlo mettere in evidenza le loro meschine persone ? Ed anche qui si vuole profanare il nome di Garibaldi (...) Un po' di pudore, o signori ! Simile procedimento è una profanazione del nome di Garibaldi, e manomette la volontà di coloro che, ispirandosi ai principi del Generale popolare, volevano ch quel fabbrucato dovessero sempre portare il nome di Garibaldi e giammai servire a usi che non fossero puramente laici. », « Profanazione », *L'Operaio*, Tunis, 20 novembre 1887.

lutterons les grandes et les petites injustices, les gendarmes, le geôlier, les bourreaux, sans oublier les prêtres, qui constituent la police noire des âmes au service des états (...), mais plus que les personnes, nous lutterons contre le système d'oppression, d'exploitation humaine (...) contre l'État, contre le principe d'autorité, pour l'anarchie, pour la liberté contre l'égoïsme patriotique, pour la solidarité humaine... »<sup>938</sup>

Ces sensibilités politiques ne peuvent certes s'accorder avec l'idéologie nationale patriotique des autorités et des notables italiens. Pour d'évidentes raisons idéologiques et politiques, le groupe des anarchistes italiens ne fonde pas un parti ou une association qui se revendique comme anarchiste. Les journaux et les publications périodiques sont l'expression la plus directe de ce groupe politique. Mais les anarchistes sont activement impliqués au sein d'associations qui se rapprochent le plus à leur engagement. Dans les chapitres précédents l'on a remarqué une forte participation d'anarchistes italiens aux activités de l'association bénévole internationale *Croce Verde* pour le transport des malades et des blessés de Tunis. La « Société des garibaldiens » est l'autre référent associatif pour les anarchistes italiens de Tunis. Leur participation dans cette association souligne la persistance de l'héritage subversif dans le monde du garibaldinisme. Mais la mémoire conflictuelle de l'héritage de Garibaldi, crée bientôt d'autres occasions de conflit parmi ceux qui, à Tunis, pour des raisons différentes, se revendiquent d'être dans le sillage du Niçois. La commémoration du dixième anniversaire de la mort du héros de deux mondes, en 1892, fait émerger les contradictions de son héritage politique. La proposition de la « Société des Garibaldiens » de placer une plaque commémorative « sur le fronton de l'école dite Garibaldi, rue de Rome »<sup>939</sup> est bien accueillie au sein de la communauté qui soutient l'œuvre à travers une collecte d'argent. Le conflit surgit à propos des personnalités qui devraient être présentes le 2 juin, jour de l'anniversaire, pour la cérémonie du dévoilement de la plaque. La « Société des Garibaldiens » de Tunis ne

---

<sup>938</sup> Ivi, « saremo contro gl'imperatori, i re, contro il mondo ufficiale e officioso, nobile e borghese ; contro tutte le sanguisughe dell'industria, del commercio, della banca, contro i funzionari degli stati ; combatteremo le alte e le basse ingiustizie, i gendarmi, i carcerieri, i carnefici, senza dimenticare i preti, che costituiscono la polizia nera delle anime a profitto degli stati (...) ma più che le persone noi combatteremo il sistema d'oppressione, di sfruttamento umano (...) contro lo stato, il principio d'autorità, per l'anarchia, per la libertà, contro l'egoismo patriottico per la solidarietà umana... »

<sup>939</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, Série Résidence Générale – Consulat Étrangers, art. 914 A Italie (1891-1906), rapport du commissariat de police, Tunis, 12 mai 1892.



veut ni l'intervention du consul italien ni l'exécution de la marche royale italienne<sup>940</sup>. Giulio Castelnuovo, fils du baron Giacomo<sup>941</sup>, à travers un télégramme au journal *La Riforma* de Rome essaie de se mettre en contact avec Menotti Garibaldi, fils du général, pour désamorcer le conflit. La politisation de la figure de Garibaldi risque de déclencher les clivages politiques et sociaux des Italiens de Tunis, alors que l'autorité consulaire et les notables veulent le célébrer comme symbole d'union nationale. Le 30 mai 1892, Menotti répond par un télégramme de soutien total au Garibaldi « national » : « la commémoration du deux juin assumait même à l'intérieur des confins italiens un caractère national, il me semble autant plus nécessaire le garder à l'étranger. Je prie donc les amis et les compagnons de respecter cette caractéristique. Salutation, M. Garibaldi »<sup>942</sup>. La mémoire de Garibaldi est de plus en plus célébrée dans son acception « nationale », contre une mémoire internationaliste et démocratique revendiquée par les « subversifs ». À la suite du message de Menotti, difficilement les garibaldiens de Tunis auraient pu s'opposer à une telle légitimation provenant d'un membre de la famille Garibaldi. La marginalisation du côté radical des garibaldiens de Tunis en 1892 est suivie, entre le 1893 et le 1894, par leur éloignement de l'association qui se rallie au cadre institutionnel national. Le ralliement prévoit l'union des garibaldiens avec les vétérans :

« les survivants des batailles pour l'indépendance italienne (Reduci) étaient convoqués hier à une réunion publique par les Garibaldiens (réduits à une quinzaine par suite de la défection des membres de cette dernière société qui repoussent toute attache avec le Consulat). Le but de la convocation était d'adjoindre à leur société tous les "Reduci" (...) Le Président, professeur Balboni, a fait connaître que la Société ne devait avoir aucun caractère politique et n'aurait d'autre but que la philanthropie et l'assistance mutuelle... »<sup>943</sup>

<sup>940</sup> Ivi, Télégramme de Tunis à « Riforma »- Rome, Tunis, 28 mai 1892.

<sup>941</sup> Giacomo Castelnuovo, juif de Livourne, s'était engagé dans les batailles du Risorgimento et il a été médecin de Ahmed bey et de Muhammad bey. Il a été parmi les fondateurs de l'Alliance Israélite Universelle à Tunis. SALMIERI Adrien, « Notes sur la colonie sicilienne de Tunisie entre 19e et 20e siècles », dans Jean-Charles VEGLIANTE (éd.), *Ailleurs, d'ailleurs*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1996.

<sup>942</sup> Ivi, télégramme de Menotti, Tunis, 30 mai 1892 « commemorazione due giugno assunse anche dentro confini italiani un carattere nazionale, sembrami anche più necessario conservarlo all'estero. Prego quindi amici e compagni di lasciarle tale carattere. Saluto, M. Garibaldi ».

<sup>943</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, Série Résidence Générale – Consulat Étrangers, art. 914 A Italie (1891-1906), rapport de police, Tunis, 27 mars 1893.

Un rapport de police informe avec davantage de précisions quant à l'orientation politique de ces garibaldiens radicaux: « les fonctions de secrétaire sont actuellement remplies par le seigneur Emilio Massari, publiciste ancien sous-inspecteur de police politique italienne sous le ministère Crispi. La présence de Massari dans la Société des Garibaldiens a éloigné de cette société les anarchistes dont il est très connu »<sup>944</sup>. Les anarchistes s'éloignent de l'association garibaldienne, mais leur nombre et leurs activités continuent de hanter les polices de France et d'Italie. Après la répression des *Fasci Siciliani*<sup>945</sup>, les autorités militaires italiennes craignent que « la Tunisie puisse, à l'occurrence, servir comme lieu de préparation pour des tentatives du parti anarcho-socialiste visant notamment la Sicile », et pour prévenir cela, on considère qu'il est nécessaire « d'avoir à Tunis un agent secret compétent pour le service de renseignements »<sup>946</sup>. Les services français ont d'ailleurs remarqué depuis 1894, lors des premières répressions policières contre le mouvement sicilien, que la Tunisie est une destination pour les réfugiés politiques proches de l'anarchisme<sup>947</sup>. Dans la liste de surveillance des anarchistes produite en 1897 par le commissariat de police, sur 16 anarchistes établis à Tunis, 4 étaient Français et 12 Italiens<sup>948</sup>. Dans une autre liste « des individus à surveiller comme ayant des opinions anarchistes », on compte 31 individus, dont 4 Français, 24 Italiens, 2 Suisses et 1 Espagnol<sup>949</sup> - selon l'ordre de la liste rédigée par la police. Bien que la surveillance française et les services italiens soient très attentifs aux anarchistes, leurs activités à Tunis pour le moment se limitent à la publication de journaux ou revues politiques. Le commissaire central divise les anarchistes présents à Tunis en deux catégories, les « purs » et les « tièdes », mais aucune des deux catégories ne menace sérieusement l'ordre de la Protectorat :

<sup>944</sup> Ivi, note de renseignements (sans date, 1894 ?).

<sup>945</sup> Mouvement social sicilien pour l'amélioration des conditions des paysans (1891-1896), cf. RENDA Francesco, *I fasci siciliani, 1892-94*, Milan, G. Einaudi, 1977.

<sup>946</sup> «... necessità di avere in Tunisi un'abile agente segreto pel servizio d'informazioni (...) La Tunisia può, in data eventualità, servire come sito di preparazione di tentativi del partito anarchico-socialista rivolti in ispecie contro la Sicilia » ASDMAE, Serie Politica P, art. 338, f. « 1896 », lettre du général commandant du XII corps d'armée au Ministre Di Rudini – faite suivre au consul italien à Tunis, Rome, 21 mars 1896.

<sup>947</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1202 « Libres penseurs et anarchistes », note de renseignement, Tunis, 14 février 1894.

<sup>948</sup> Ivi, liste de surveillance des anarchistes, Tunis, 2 janvier 1897.

<sup>949</sup> Ivi, liste de surveillance des suspects anarchistes, sans date.

« ... Les purs s'en tiennent au platonisme de la théorie et ne sont pas partisans de la propagande par le fait. Ils auraient tort — ils le disent eux-mêmes — de rompre, par un attentat, le calme de leur existence, car le territoire de la Régence est considéré par eux comme un refuge hospitalier (...) Les compagnons classés dans la deuxième catégorie — les tièdes — sont plus socialistes qu'anarchistes. Les Italiens surtout, signalés par leur gouvernement comme dangereux, appartiendraient en France au parti socialiste. Ils sont les adversaires du régime monarchique, mais non de la Société... »<sup>950</sup>

Les activités des anarchistes de la fin du siècle semblent confirmer l'analyse du commissaire. Nous remarquons une production théorique importante surtout grâce au travail du docteur calabrais Nicolò Converti, qui publie en 1889 à Tunis *Repubblica ed Anarchia*, et en 1893 *I Fasci dei Lavoratori di Sicilia*. En outre, il dirige plusieurs journaux périodiques : *L'Operaio* (1887-1889), *La Voce di Tunisi* (1890-1895), *La Protesta Umana* (1896) e *La Voce dell'Operaio — La voix de l'ouvrier* (1905). La seule menace, à notre connaissance, d'attentat anarchiste à Tunis est rapportée dans une lettre du 22 septembre 1896, dont les signataires, « les amis de Ravachol », annoncent l'explosion de la poste et concluent leur message avec « Vive l'Anarchie ! Vive Ravachol ! »<sup>951</sup>. Il s'agit, probablement, d'une stratégie pour inquiéter la police, car aucun attentat à l'explosif n'est commis. La production théorique et le manque d'actions éclatantes ne signifient pas l'inactivité des anarchistes de Tunisie. Le rôle de soutien et d'aide de la cellule anarchiste de Tunis s'inscrit dans un réseau transrégional qui unit la Sicile aux États-Unis :

« Dès que furent déclenchées les émeutes insurrectionnelles en Sicile, suivies par la révolte anarchiste en Lunigiana, ici à Tunis un comité se forma pour secourir les victimes de l'arbitraire et de la force, qui comme on prévoyait furent nombreuses. Les compagnons résidents à Tunis firent tout ce qu'ils pouvaient et à ce moment fut envoyé en Italie, plusieurs fois, donné aux compagnons venus ici comme à ceux réfugiés de la Sicile, la somme de 2.763,8 fr. (...) Ensuite, nous reçûmes de l'argent de New York et de Patterson »<sup>952</sup>.

---

<sup>950</sup> Ibidem.

<sup>951</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – traités , art. 878 A « Italie 1889-1896 », rapport du Commissariat centrale, Tunis, 22 septembre 1896.

<sup>952</sup> « Appena scoppiati i moti insurrezionali in Sicilia, seguiti dalla rivolta anarchica in Lunigiana, si formò a Tunisi un comitato onde soccorrere le vittime dell'arbitrio e della forza, che come si prevede furono numerose . I compagni residenti in Tunisi fecero tutto quello che poterono, ed in quel tempo fu spedito in Italia , in diverse volte, somministrato a compagni venuti qui come pirure ai fuggiti da Sicilia, la somma di 2.763,80 fr. (...) Posteriormente cominciammo a ricevere danaro da New-York e da Patterson... », « Comitato di solidarietà », *La Protesta Umana*, 9 février 1896, Tunis, p. 16.

La proximité de la Tunisie des lieux de détention italiens pour crimes politiques comme les îles Égades ou Pelages rend sa cellule anarchiste très active dans l'assistance et dans l'aide aux réfugiés ou aux évadés. Le rôle de Tunis en tant que lieu de refuge pour les anarchistes italiens est confirmé par deux événements. Le 28 mai 1896, six anarchistes prisonniers pour crimes d'opinion s'enfuient de Favignana (au large de Trapani, en Sicile) pour débarquer en Tunisie. La police française avertie par l'italienne les arrête avant qu'ils ne puissent rejoindre leurs compagnons à Tunis<sup>953</sup>. Avec plus de succès en 1899 Errico Malatesta s'échappe de Lampedusa pour rejoindre Tunis ; l'évasion aurait été organisée directement par Converti qui accueille Malatesta durant quelques jours avant qu'il ne s'embarque à nouveau pour Malte<sup>954</sup>. Les anarchistes italiens de Tunisie restent très liés aux luttes sociales qui bouleversent la Péninsule à la fin du siècle. Ils accueillent les réfugiés politiques et ils sont en contact avec les cellules d'Italie autant qu'avec les cellules d'anarchistes italiens installées dans d'autres pays. Cela ne trahit pas leur perspective internationaliste, comme le montrent leurs manifestations à Tunis, contre l'exécution des « martyrs de Chicago »<sup>955</sup> ou de Ferrer, en Espagne<sup>956</sup>. À la suite des exilés politiques italiens du début du siècle, les anarchistes avec leurs pratiques et activités inscrivent également la question sociale italienne, à laquelle ils sont très attentifs, à l'intérieur d'un cadre international et transnational.

« *Uno per tutti, tutti per uno !* » les grèves de 1904.

La fin du XIXe siècle est marquée par un militantisme anarchiste qui concerne principalement la production théorique et journalistique, et le soutien aux luttes sociales qui se déroulent en Italie. Mais durant cette période, l'émigration italienne dans la Régence a augmenté, et plusieurs ouvriers émigrés de la Péninsule,

---

<sup>953</sup> « Gli evasi di favignana », *La Protesta Umana*, 28 juin 1896, p. 65.

<sup>954</sup> MANTOVANI Vincenzo, *Fuga da Lampedusa*, « Rivista anarchica », 12, n. 100, 5 novembre 2015 et PENDOLA Marinette, « Quelques considerations sur deux lettres de Niccolò Converti », dans FINZI Silvia (éd.), *Storia e testimonianze politiche degli Italiani di Tunisia - histoire et témoignages politiques des Italiens de Tunisie.*, Éditions Finzi., Tunis, 2016, p. 197-208.

<sup>955</sup> « Per i condannati di Chicago », *L'Operaio*, 20 novembre 1887.

<sup>956</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1202 « Libres penseurs et anarchistes », rapport de police, Tunis, 17 novembre 1909.

de Sicile et de Sardaigne travaillent dans les chantiers du Protectorat. Le changement social provenant du fait migratoire modifie les dynamiques du mouvement ouvrier en Tunisie<sup>957</sup>. Le début du XXe siècle est le cadre du passage d'une production théorique et d'engagements en faveur de contextes non-tunisiens à la formation d'organisations locales d'ouvriers immigrés. Ces organisations revendiquent l'application en Tunisie de la loi française de 1884 sur la légalisation des syndicats. Cette loi n'est pas appliquée par l'autorité coloniale, car des syndicats ouvriers composés d'étrangers et de Tunisiens auraient été des menaces sérieuses à la stabilité du pouvoir français sur le pays<sup>958</sup>. Pendant ces années la quantité de main d'œuvre tunisienne dans les chantiers publics est, d'ailleurs, assez limitée. Selon Abdeljalil Zaouche, homme politique tunisien et membre des Jeunes Tunisiens, l'ensemble des Tunisiens employés en 1907 dans les chantiers publics constitue environ le 5% du personnel<sup>959</sup>, ainsi largement composé de main d'œuvre étrangère<sup>960</sup>. Le lien entre les deux étapes, de la théorie puis la pratique, peut être retracé dans la publication d'une feuille pour la fête du 1<sup>er</sup> mai, en 1904. L'abolition du cautionnement pour la publication des journaux, par le décret du 21 janvier 1904, encourage la parution de feuilles à caractère politique<sup>961</sup>. La feuille qui s'intitule justement *1<sup>o</sup> Maggio/1<sup>er</sup> Mai*, est bilingue italien-français. Le but du journal est inciter les ouvriers à se réunir dans des syndicats tout en revendiquant la loi de 1884. Sur la première page deux articles, un en italien « *verso l'organizzazione* » par Stefano Colosio<sup>962</sup> et un en français « *les syndicats ouvriers en Tunisie* » signé par un dénommé Typo, affirment la nécessité de former des syndicats. On lit dans l'article en italien : « les ouvriers de

<sup>957</sup> Liauzu affirme à propos du mouvement ouvrier dans le Maghreb que : « une composante ouvrière italienne et espagnole plutôt que française s'affirme à la fin du XIXe siècle en Algérie et à partir de la grande grève du 1904 en Tunisie. La C.G.T.U. (Confédération Générale du Travail Unitaire) y trouvera une base » LIAUZU Claude, *Militants, grévistes et syndicats : études du mouvement ouvrier maghrébin*, Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, coll.« Cahiers de la Méditerranée », 1979, p. 5.

<sup>958</sup> MAHJOUBI Ali, *Les origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934)*, Université de Tunis, Tunis, 1982, p. 480 ; LIAUZU Claude, *Salariat et mouvement ouvrier en Tunisie : crises et mutations, 1931-1939*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, coll.« Les Cahiers du CRESM », n° 9, 1978. Seulement en 1932 le droit syndical est institué en Tunisie.

<sup>959</sup> ZAOUCHE Abdeljelil, « La main d'œuvre indigène et les travaux-publics », *Le Tunisien*, 7 mars 1907.

<sup>960</sup> MAHJOUBI Ali, *Les origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934)*... op. cit., p. 58-59.

<sup>961</sup> IDEM « La presse ouvrière européenne en Tunisie 1881-1939 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 9, 1971, p. 941 ; et IDEM, *Les origines du mouvement national en Tunisie*... op. cit., p. 96.

<sup>962</sup> Il était dans le registre de la police française sur les suspectés anarchistes. CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art. 1202 « Libres penseurs et anarchistes », liste suspects, Tunis, 1904.

Tunis à l'occasion de cette démonstration publique demandent aujourd'hui leur place dans les rangs innombrables du Proletariat International qui se lève pour la conquête de l'Avenir »<sup>963</sup>. La perspective internationaliste est encore plus clairement déclarée dans un article en français qui s'intitule « *Patrie* » dans lequel le mouvement dénonce le patriotisme comme moyen bourgeois pour affaiblir la cause de la classe prolétaire :

« l'idée de Patrie est incontestablement celle qui sert le mieux aux dirigeants à asservir et à exploiter les masses prolétariennes (...) spécialement en ce pays où tant de nationalités diverses vivent côte à côte, n'est-ce pas avec ces deux idées de Patrie et de Drapeau que les dirigeants tiennent en défiance et en suspicion les uns contre les autres (...) N'est-ce pas, au contraire, par une coopération sincère de toutes les forces prolétariennes : Français, Italiens, Tunisiens, autres encore que peut uniquement s'organiser en ce pays un parti de revendications ouvrières avec tous ses droits et toutes ses libertés ? »<sup>964</sup>

Cette feuille et d'autres événements — comme une conférence publique de Converti — sont considérés par la police française comme les causes de l'agitation ouvrière tunisoise<sup>965</sup>. La feuille, distribuée pour le 1<sup>er</sup> mai, un dimanche, a des résultats immédiats :

« Dès le lundi matin, 2 mai, les ouvriers maçons et les manœuvres du bâtiment au nombre de 3.000 se mettaient en grève, sans avoir formulé la moindre réclamation auprès de leurs patrons. Dès le matin plusieurs bandes d'ouvriers parcouraient les nombreux chantiers, cherchant à débaucher les ouvriers qui n'avaient pas quitté le travail. Le même soir, tous les ouvriers du bâtiment étaient en grève. Le lendemain 3 mai, le mouvement était suivi par tous les autres corps de métier (...) »<sup>966</sup>

D'autres ouvriers se mettent ainsi en grève, et notamment les charpentiers, les menuisiers, les forgerons, les cordonniers, les ouvriers peintres, les ouvriers des pâtes alimentaires et les boulangers. Aux grévistes ouvriers s'ajoutent ensuite : « une multitude de gamins, d'ouvriers sans travail, de gens sans aveu, européens et indigènes, et ont parcouru la ville cherchant à débaucher les ouvriers travaillant

---

<sup>963</sup> « Verso l'organizzazione », 1<sup>o</sup> *maggio/1<sup>er</sup> mai*, « Gli operai di Tunisi in questa pubblica palestra chiedono oggi il loro posto nelle schiere innumeri del Proletariato Internazionale che sale alla conquista dell'Avvenire » (voir annexe).

<sup>964</sup> Ivi, *Patrie*.

<sup>965</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Interieures, art. 1200 « Grèves », f. « 1904 », rapport de police, Tunis, 5 mai 1904.

<sup>966</sup> Ibidem.

encore soit dans les chantiers soit dans les ateliers »<sup>967</sup>. La situation devient bientôt explosive, car la convergence des revendications et des luttes fait craindre à l'autorité française une déstabilisation du pouvoir colonial : « la grève actuelle a un caractère encore plus politique qu'économique (...) bien qu'en grande majorité de nationalité étrangère, les grévistes, excités depuis quelque temps par le journal socialiste fondé par le Dr. Converti caressent l'espoir de créer des syndicats qui leur permettront de lutter contre le patronat »<sup>968</sup>. La grève, en unissant les revendications de différentes catégories d'ouvriers, prend de l'ampleur et gagne ainsi en efficacité. La nouvelle de la grève se répandit vite. Grombalia suit l'exemple de Tunis, le 5 mai, jour de la visite du Résident Général dans la ville, mais « les grévistes et les bandes des désœuvrés qui les accompagnent, c'est-à-dire des Italiens pour la plupart, se proposent, sur le conseil de M. Docteur Converti, qui paraît être leur meneur, d'aller l'atteindre (...) à l'arrivée du train, ce soir »<sup>969</sup>. Le jour suivant, à Tunis, les grévistes manifestent sur l'Avenue de Carthage, au niveau du bâtiment de la municipalité. Après les violents affrontements entre manifestants et policiers, une enquête est ouverte. Un drapeau français et un drapeau italien sont lacérés lors de l'émeute. Un sous-inspecteur déclare au procès-verbal : « Ils étaient au nombre de quatre cents environ. Trois individus, en tête, portaient l'un un petit drapeau français et un petit drapeau italien fixés l'un sous l'autre à la même hampe, un deuxième avait un drapeau italien, le troisième un drapeau tunisien »<sup>970</sup>. Un autre témoin, un agent de police, plus proche de la tête du cortège, déclare qu'« un des Italiens porteurs d'un drapeau italien avait abaissé celui-ci à hauteur des genoux et criait "Avanti" »<sup>971</sup>. La présence des drapeaux français, italiens et tunisiens dans la manifestation des grévistes pourrait suggérer l'importance du cadre national dans ce mouvement ouvrier. Un autre témoignage confirme cette piste. Après que des manifestants aient tenté de rompre le cordon de policiers qui bloque le chemin de la manifestation « un individu placé au troisième rang criait à tue-tête, "Poussate" et joignait l'action à la

---

<sup>967</sup> Ibidem.

<sup>968</sup> Ibidem.

<sup>969</sup> Ivi, Contrôleur civil Grombalia - communication téléphonique faite par Monsieur le Délégué à la Résidence Générale, Grombalia, 5 mai 1904.

<sup>970</sup> Ivi, rapport du commissariat de police – procès-verbal, Tunis, 6 mai 1904.

<sup>971</sup> Ibidem.

parole »<sup>972</sup>, la police charge les manifestants. Un manifestant qui tient le drapeau italien crie aux policiers qui sont en train de charger « Respectez le drapeau ! »<sup>973</sup>. S'agit-il d'une stratégie pour inhiber les policiers ou réel attachement au symbole national ? Des procès-verbaux ressort l'information selon laquelle les manifestants ne portaient ni banderoles ni drapeaux politiques, mais uniquement des drapeaux nationaux. Le cri « "Poussate" » dévoilerait une hybridation linguistique pratiquée par les ouvriers italiens à Tunis qui conjuguent « à l'italienne » le verbe français « pousser » pour inciter les camarades contre la police. La manifestation est dispersée et certains manifestants sont arrêtés. Malgré cela, la grève continue et les patrons cherchent à trouver des accords avec leurs ouvriers. Un comité de grève demande l'arbitrage du Résident Général pour mettre fin à la grève et accorder les augmentations salariales demandées. Le premier à signer ces revendications est Giuseppe Natoli, né à La Goulette en 1882, fils d'un Sicilien et d'une Maltaise (Vincenza Ellul), un des protagonistes du mouvement ouvrier en Tunisie les années suivantes<sup>974</sup>. L'arbitrage du Résident Général Stephen Pichon est approuvée par la loge franc-maçonne italienne *Veritas* qui, en outre, encourage le Résident à appliquer en Tunisie « toutes ces lois et toutes ces mesures qui en France surtout, empêchent l'exploitation de la Misère et du Travail »<sup>975</sup>. Les négociations les plus longues et difficiles concernent justement celles des maçons, fers de lance de la grève. La question syndicale concerne des Italiens tant du côté des ouvriers que du côté des entrepreneurs. Les raisons et l'objectif de la grève consistent en l'amélioration du salaire et des horaires de travail dans les chantiers d'entrepreneurs italiens de Tunis.

« Les délégués maçons avaient accepté, mais les ouvriers ont refusé d'adhérer parce que les entrepreneurs n'ont pas voulu fixer le maximum de la journée et ils ont accusé leurs délégués de s'être laissés corrompre par les entrepreneurs italiens. Cette délégation a donné sa démission et une deuxième va se former, composée d'ouvriers français et piémontais (...) il est probable que si la deuxième délégation ne tombe pas d'accord avec les entrepreneurs, les ouvriers siciliens seront surexcités contre les entrepreneurs, notamment contre les nommés Rey et Di Vittorio, leurs compatriotes... »

---

<sup>972</sup> Ibidem.

<sup>973</sup> Ibidem.

<sup>974</sup> Ivi, lettre du comité de grève à la Résidence Générale, Tunis, 7 mai 1904.

<sup>975</sup> Ivi, lettre de la loge 'Veritas' au Résident Général, Tunis, 7 mai 1904.



Si le groupe plus intransigeant du mouvement a réussi à refuser l'accord de sa délégation pour continuer la grève, les autres acceptent la première négociation<sup>976</sup>. Le 8 mai, le mouvement se divise et ceux qui acceptent les accords reprennent le travail. Les intransigeants, isolés et délégitimés, capitulent le 10 mai et cessent la grève. Les événements de 1904 sont considérés par l'historien Claude Liauzu comme « l'acte de naissance du mouvement ouvrier en Tunisie »<sup>977</sup>. Si la première grève semble avoir été un succès pour le mouvement ouvrier naissant en Tunisie, au fur et à mesure certains patrons, une fois la grève finie et les manifestations solidaires terminées, appliquent à nouveau les conditions salariales précédentes. Pour cette raison la même année, en août, trois mois après la grande grève de mai, une autre tentative de grève se déclenche à Tunis, dans le quartier de la Petite Sicile. Gérants et organisateurs de cette nouvelle grève, sont encore des Italiens : Giuseppe Natoli et Nicolò Converti ; à nouveau contre les patrons qui n'ont pas respecté les accords de mai (selon les grévistes) : Rey et Di Vittorio<sup>978</sup>. Le conflit syndical a eu lieu dans une dynamique presque totalement italo-tunisienne : « une grève venait de se déclarer aux chantiers de M. Rey et M. Di Vittorio, situés sur les terrains Fasciotti près le Politeama (...) En arrivant à la petite Sicile, M. Moujanel trouva un rassemblement de près de 300 personnes, ouvriers ou curieux, et, au milieu d'un groupe le sieur Natoli Joseph, ouvrier maçon, qui pérorait... »<sup>979</sup>. Cette fois, la grève ne concerne que les jeunes ouvriers entre 12 et 15 ans qui ne reçoivent pas la paie convenue. Les jeunes ouvriers essayent de susciter une grève comme celle de mai en l'élargissant aux autres catégories d'ouvriers. Face aux refus des ouvriers de certains chantiers du centre-ville à soutenir la grève, les jeunes grévistes jettent des pierres contre les ouvriers et contre la police<sup>980</sup>. Les entrepreneurs italiens refusent l'accusation des jeunes ouvriers, en déclarant leur respect des accords pris en mai. *La Dépêche Tunisienne* accuse les tâcherons (intermédiaires qui fournissaient la main-d'œuvre aux entrepreneurs) de ne pas payer les ouvriers aux tarifs convenus<sup>981</sup>. Natoli envoie

---

<sup>976</sup> Ivi, Rapport du capitaine commandant au Résident Général, Tunis, 9 mai 1904.

<sup>977</sup> LIAUZU Claude, « La presse ouvrière européenne en Tunisie 1881-1939 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 9, 1971, p. 941-942.

<sup>978</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1200 « Grèves », f. « 1904 », Rapport, Tunis, 29 août 1904.

<sup>979</sup> Ibidem.

<sup>980</sup> Ibidem.

<sup>981</sup> « La grève des manœuvres italiens », *Dépêche tunisienne*, 30 août 1904.

un télégramme, à la Confédération du Travail à Paris pour la mettre au courant de cet événement. Ce document, intercepté par la police, est la preuve de l'existence d'une « association illégalement constituée du syndicat des maçons de Tunis (...) Cet essai de grève (...) indique que nous sommes en face du seul groupe socialiste international et d'un pur mouvement italien vis-à-vis duquel il y a lieu de prendre une attitude définitive en vue de complications ultérieures qui sont à craindre... »<sup>982</sup> La grève des jeunes ouvriers est ainsi réprimée en quelques heures, en raison, également, de son isolement dans le mouvement ouvrier. Natoli est poursuivi pour infraction au décret sur les associations : l'autorité coloniale ne veut pas permettre la formation de syndicats dans son Protectorat. Quatre ans après, la revue italophone des ouvriers maçons de Tunis célèbre les événements de mai 1904 comme acte fondateur du mouvement ouvrier : « La grève de 1904 fut, pour les bons Tunisiens, une révélation du malaise ouvrier (...) Cette grève fut comme une première revue des forces prolétariennes (...) Un pour tous, tous pour un (...) camarades venez, et pensez à l'avenir »<sup>983</sup>.

*« La nostra bandiera sarà rossa ! » les corporations de métier au début du XXe siècle*

Bien que Natoli soit acquitté<sup>984</sup>, le mouvement ouvrier en Tunisie marque un temps d'arrêt qui dure jusqu'en 1907. Il s'organise sans déclarer — au moins officiellement — la forme syndicale de ses organisations de métiers. La forme associative d'un journal devient la structure la plus adaptée pour éviter l'infraction aux lois du Protectorat et pour regrouper les ouvriers. Après des années de silence, l'année 1907 voit la parution des journaux italophones *Il Minatore* (Le Mineur) et ensuite de *La Voce del Muratore* (La Voix du Maçon). Ces journaux regroupent les ouvriers d'une corps de métier et ils ont la double fonction de renseigner sur les abus et sur les questions ouvrières du Protectorat. Ces journaux de corporation, en plus,

---

<sup>982</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art. 1200 « Grèves », f. « 1904 », Résident Général au Ministre, Tunis, 31 août 1904.

<sup>983</sup> « Lo sciopero del 1904 fu per i buoni tunisini una rivelazione del malessere operaio (...) Quello sciopero fu come la prima rivista delle forze proletarie (...) Uno per tutti, tutti per uno (...) Compagni accorrette e pensante all'avvenire... », « Il movimento operaio in tunisia », *La voce del Muratore*, 2 février 1908.

<sup>984</sup> ACS, CPC, f. 79933, Natoli Giuseppe, lettre du consul italien au Ministre, Tunis, 13 mai 1908.

organisent et soutiennent des actions de protestation. Une caractéristique de ces structures associatives hybrides corporatives journalistiques est leur intérêt sur les questions plus strictement syndicales économiques et moins sur les politiques théoriques. Converti, qui a été un des acteurs majeurs de l'anarchisme de la fin de siècle et des grèves du 1904 ne participe pas à ces associations ouvrières. Les leaders de cette phase du mouvement ouvrier de Tunisie sont Ferdinando Montuori, pour *Il Minatore*, et surtout Giuseppe Natoli, pour *La Voce del Muratore*. Ces associations revendiquent leur composition strictement ouvrière; leurs organes de presse se déclarent explicitement, par leurs sous-titres de « journaux de regroupement et de défense pour les ouvriers », pour spécifier ensuite « de tous les travailleurs de la mine » (*Il Minatore*) ; et « des ouvriers maçons et arts similaires de Tunis » (*La Voce del Muratore*). Le journal *Il Minatore*, dirigé par Ferdinando Montuori, est une publication hebdomadaire qui paraît du 27 janvier au 25 août 1907<sup>985</sup>. La création d'un journal italoophone pour les ouvriers dans les mines tunisiennes (et dans certains cas, dans les mines algériennes et marocaines) a un but associatif. Dès le début, le journal vise la création d'une société ouvrière de secours mutuel entre les ouvriers de la mine : la publication hebdomadaire doit ouvrir la voie à la solidarité ouvrière. Le 15 juillet (1907) dans les bureaux du journal, rue Sidi Kadous à Tunis, a lieu la première réunion de la *Società di Mutua assistenza fra i lavoratori della Miniera*. La société se constitue selon la loi française pour les sociétés du 24 juillet 1867, les membres fondateurs sont tous de provenance sarde<sup>986</sup>. Même si dans l'article III du statut l'on déclare que « la société est composée par des ouvriers, admettre des gens d'autre couche sociale pourrait devenir dangereux », l'orientation politique de la société et du journal ne sont pas si rigides. Le journal publie les articles et les lettres envoyées par les ouvriers, dont certaines prises de position peuvent être plus anarchistes - révolutionnaires, et d'autres progressistes - modérées. Souvent, les dénonciations sur les conditions de certaines mines sont démenties dans le numéro suivant par d'autres déclarations. Montuori, directeur du journal et leader de la société, soutient un socialisme modéré, philanthropique, qui refuse les aspects plus conflictuels et violents provenant de l'anarcho-syndicalisme ou du socialisme

---

<sup>985</sup> MARILOTTI Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa...* op. cit., p. 177.

<sup>986</sup> «Verbale di costituzione », *Il Minatore*, 15 juillet 1907.

révolutionnaire<sup>987</sup>. Le journal, écrit en italien, véhicule des messages et des valeurs liés à l'appartenance italienne qui, pourtant, ne coïncident pas avec le patriotisme de la bourgeoisie italienne. Dans le numéro du 7 juillet, *Il Minatore* célèbre l'anniversaire de la naissance de Garibaldi. En 1907, comme en 1892, l'image de Garibaldi se confirme comme un « lieu de mémoire » conflictuel<sup>988</sup> :

« Aujourd'hui l'Italie officielle commémore le centenaire de la naissance de Giuseppe Garibaldi : le grand, libre de toute superstition (...) les mêmes qui aujourd'hui l'honorent, coopèrent afin que la famille contredise ses dernières volontés. Mineurs, en ce jour solennel unissez-vous vous aussi aux célébrations du génie pas seulement d'Italie, mais de toute l'Humanité. Fêtez l'antireligieux, le blessé d'Aspromonte, le condamné à mort par l'actuelle Monarchie Savoyarde ! »<sup>989</sup>

Dans cet article signé *Il Minatore*, on peut voir l'image d'un Garibaldi opposé à l'Église et ennemi de la monarchie. Le journal des mineurs italiens de Tunis lui consacre également des articles. Montuori lie explicitement la figure du héros national avec le mouvement ouvrier tout en gardant un socialisme progressiste et modéré. Dans le milieu ouvrier et de la presse prolétaire italienne, émerge souvent l'image d'un Garibaldi condamné et réprimé par ceux qui, après sa mort, le glorifient :

« Giuseppe Garibaldi, exilé, condamné à mort, considéré comme un diable par certains qui faisaient le signe de croix dès qu'ils entendaient son nom ; il souffrit, mais avec d'autres arracha le Statut, libéra les consciences, vit l'Unité d'Italie. Quand il acheva le premier idéal (...) Il apercevait le grand problème : la question sociale (...) il se jeta à fond sur cette autre lutte et il mourut sans en avoir vu la fin. La lutte continue encore. Plusieurs la veulent violente et sanglante, veulent la terre lavée par le sang et purifiée par l'incendie, d'autres – en craignant de perdre ce qu'ils ont gagné à prix de tant sacrifices – la demandent

---

<sup>987</sup> MARILOTTI Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa...* op. cit., p. 180.

<sup>988</sup> ISNENGHI Mario et PECOUT Gilles, *L'Italie par elle-même: lieux de mémoire italiens de 1848 à nos jours*, 2e édition revue., Paris, Éd. Rue d'Ulm, coll.« Italice », 2013.

<sup>989</sup> « Oggi l'Italia ufficiale commempra il centenario de la nascita di Giuseppe Garibaldi : il Grande, libero di ogni superstizione (...) i medesimi che oggi lo onorano cooperavano acciò che la famiglia contradisse le ultime sue volontà. Minatori, in questo giorno solenne unitevi anche voi alle onoranze al genio tutelare non della sola Italia ma dell'Umanità intera. Festeggiate l'antireligioso, il ferito d'Aspromonte, il condannato a morte dall'attuale Monarchia Sabauda ! », « Onoranze a Giuseppe Garibaldi », *Il Minatore*, 7 juillet 1907.

pacifique et raisonnable. Nous appartenons à cette deuxième catégorie... »<sup>990</sup>

L'expérience de *Il Minatore* est d'assez courte durée : 8 mois, de janvier à août, pour un total de 27 numéros. Mais en juin un autre journal syndical est publié à Tunis : *La Voce del Muratore*. Si dans *Il Minatore* la composition régionale est largement sarde, dans *La Voce del Muratore* les Siciliens sont le groupe régional le plus représenté. Ces deux journaux sont l'expression de catégories de travailleurs qui, dans la mine ou dans les chantiers, se retrouvent à partager un même espace et les mêmes conditions économiques et sociales. Cette concentration du travail aide à la formation d'organisations para-syndicales et cela peut expliquer l'absence d'une organisation pareille pour les paysans métayers dans les campagnes tunisiennes. *La Voce del Muratore* s'adresse principalement aux maçons, mais bientôt devient le porte-parole de la classe ouvrière italophone de Tunisie. Le 17 octobre 1907, ce journal dénonce l'exploitation pratiquée par les tâcherons, définit comme « sangsues », sur « nos pauvres camarades » mineurs à Kaâla Djerda<sup>991</sup>. Lorsqu'en décembre 1907 se déclenche une grève des ouvriers mineurs, à Tunis *La Voce del Muratore* grâce à sa structure à la fois de corporation syndicale et de journal aide les grévistes à travers ses articles. Neuf mille affiches sont placardées sur les murs de Tunis pour faire connaître les conditions de vie et de travail des mineurs, leur grève et ses raisons. Ce jour-là, deux mille ouvriers se réunissent à la bourse du Travail. Le président de la corporation des maçons, Natoli, en faisant référence aux camarades mineurs, exhorte à la solidarité ouvrière<sup>992</sup>. *Il Muratore* a pris le relais de *Il Minatore*. Les autres corps de métier étaient également prises en compte pour la mise en place d'un réseau de solidarité ouvrière. Le journal publie une enquête sur la condition des couturières en les exhortant à la constitution d'une organisation de catégorie pour lutter contre l'exploitation du patronat qui les oblige à travailler 15-16

---

<sup>990</sup> « Giuseppe Garibaldi, esule schernito, condannato a morte tenuto come un diavolo da certuni che al solo udirne il nome si affrettavano a far eil segno della croce, soffrì, ma con altri strappò lo Statuto liberò le coscienze, vide l'Unità d'Italia. E quando raggiunto il primo ideale (...) anch'Egli scorse il grande problema : la questione sociale (...) si gettò a capo fitto in questa altra lotta e morì senza vederne la fine. La lotta continua ancora. Molti vogliono farla violenta e sanguinosa, vogliono la terra lavata dal sangue e purificata dall'incendio, altri invece giustamente temendo di perdere quanto si è guadagnato a prezzo di tanti sacrifici la domandano pacifica e ragionata. Noi apparteniamo a questa seconda scuola... », « per Giuseppe Garibaldi », *Il Minatore*, 2 juin 1907.

<sup>991</sup> « I tasceroni nella mina di Kalaa Djerda », *La voce del Muratore*, 17 octobre 1907.

<sup>992</sup> « Un'altra vittoria », *La Voce del Muratore*, 1 décembre 1907.

heures par jour pour un salaire « inhumain et criminel (...) est-ce un salaire ? n'est-il pas criminel attenter à la santé des couturières dans cette façon quand bien même le salaire aurait été équitable ? »<sup>993</sup>. Si l'organisation des ouvriers maçons semble être plus efficace que l'expérience précédente des mineurs, l'orientation politique du journal reste ouverte à plusieurs courants politiques, du socialisme réformiste à l'anarcho-syndicalisme. Pendant la grande grève de 1904 Natoli collabore avec Converti ; en 1907 et pendant les années suivantes, Converti est silencieux alors que Natoli, président, est plusieurs fois célébré publiquement par les ouvriers, Italiens et Français, de sa corporation et des autres. L'éloignement du doyen de l'anarchisme en Tunisie est confirmé par un article paru sur *La Voce del Muratore*, intitulé « À certains anarchistes "à l'eau de rose" de Tunis »<sup>994</sup>. La critique violente semble s'adresser à Converti, lorsque l'article décrit « certains docteurs anarchistes (...) qui ne savent même pas qu'est ce que signifie le mot "travailleur" ». Ces « docteurs anarchistes » auraient critiqué l'association ouvrière pour avoir accepté un accord avec les patrons, signe pour les anarchistes d'une trahison. En outre, l'article fait référence à la grève de 1904 et il accuse les anarchistes d'avoir poussé le mouvement à des actions violentes qui ont causé la répression policière, l'arrêt des manifestants et donc la fin du mouvement. Giuseppe Natoli peut vanter d'avoir mis en place une organisation ouvrière avec 893 adhérents (ouvriers maçons) à Tunis. Lors des votes de 1907 pour élire le président de la corporation, Natoli est élu avec 780 votes sur 781 votants<sup>995</sup>. En 1908, aux élections, Natoli est confirmé avec 805 votes sur 816<sup>996</sup>. Mais son succès auprès des ouvriers lui attire des ennemis. À la suite des votes de 1908, Natoli démissionne. Des lettres anonymes accusant Natoli d'être un subversif sont envoyées à son employeur qui le menace de licenciement. Même si, en avril, Natoli est encore président, la corporation dès ce moment-là et pendant toute l'année 1908 montre un déclin évident pour ce qui est de la participation d'ouvriers et des inscriptions d'adhérents. Le 12 août 1908, à Tunis, a lieu une grève des ouvriers des pâtes alimentaires pour une augmentation de salaire. Ouvriers et patrons sont tous des Italiens. Cette grève, dirigée par Natoli, ouvre la voie à la création

---

<sup>993</sup> «Per le sartine », *La voce del Muratore*, 17 octobre 1907.

<sup>994</sup> « A certi anarchici all'acqua di rose di Tunisi », *La voce del Muratore*, 15 septembre 1907. « À l'eau de rose » est une expression italienne qui signifie 'naïf, fait avec naïveté'.

<sup>995</sup> Ibidem.

<sup>996</sup> « Le nostre elezioni », *La Voce del Muratore*, 19 janvier 1908.

d'une coopérative ouvrière pour la production de pâtes. Ce moment de reprise du mouvement ouvrier tunisois est suivi par un projet de coopérative de consommation. Lors d'une réunion publique à la Bourse de travail les ouvriers délibèrent que la commission pour cette initiative doit être composée par 5 Tunisiens, 5 Français et 5 Italiens. L'opposition des patrons autant aux demandes des grévistes qu'aux coopératives ouvrières fait échouer ces initiatives. La coopérative des pâtes alimentaires n'arrive pas à embaucher tous les ouvriers, et les caisses de secours mutuel ne suffisent pas à satisfaire le besoin des grévistes. Le 28 août 1908, à l'insu de Natoli – qui prônait la continuation de la grève et le renforcement des coopératives –, une délégation d'ouvriers accepte les conditions salariales des patrons<sup>997</sup>. Le 15 novembre 1908, le nouveau président, Giuseppe Sorrentino, est élu avec la majorité sur 78 votants. Pendant l'année 1908, le déclin est accompagné par la formation de petits groupes internes à la corporation qui s'opposent aux autorités italiennes et au consul<sup>998</sup>, alors que la politique du journal est de plus en plus ralliée au consulat et aux autorités coloniales<sup>999</sup>. Si le journal se plaint de l'affaiblissement de la corporation par le manque de participation des ouvriers, il accuse en même temps les formations subversives qui se forment dans son sein. En juin 1909, le journal annonce un changement et une réorganisation de la corporation qui semble s'orienter plus vers les groupes jusqu'alors minoritaires. À la présidence de la corporation des ouvriers est élu Paolo Mineo, qui prend la place de Giuseppe Sorrentino. En novembre 1910, dans un article intitulé « Travail, nous voulons, et paix ! » le publiciste revendique en même temps l'appartenance italienne et ouvrière des membres de l'association lors d'un scandale au sein de la communauté :

« En quoi peuvent nous intéresser, nous les ouvriers, les bagarres de la bourgeoisie de cette notre Colonie ? Certes, en tant qu'Italiens, nous déplorons qu'à cause d'un seul individu il y ait tellement de honte sur toute la Colonie (...) Mais nous toutes ces bagarres ne nous concernent pas : nous ouvriers, au contraire, devons leur démontrer que nous sommes bien plus éduqués qu'eux et que nous aimons bien plus qu'eux

---

<sup>997</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Intérieures, art. 1200 « Grèves », f. « 1908 », sous-dossier « Août ».

<sup>998</sup> *La Voce del Muratore*, 18 novembre 1908.

<sup>999</sup> « Il console visita Sfax », *La Voce del Muratore*, 13 mai 1909. Dans l'article, le journal décrit la visite du consul italien qui était avec Natoli. Bottesini définit Natoli comme « un vieu et bon ami »

notre Pays en grandissant notre prestige avec notre travail assidu et honnête ... »<sup>1000</sup>

Pendant l'année 1910, l'on constate une « radicalisation » des orientations politiques du journal. Certains articles sont de plus en plus critiques envers les autorités alors que les numéros passés publiaient des éloges au consul italien. Le 27 novembre, en première page, *La Voce del Muratore* accuse l'entrepreneur Biagio Di Vittorio de ne pas payer suffisamment les salaires à ses ouvriers. Di Vittorio avait été impliqué lors de la grève de 1904 comme un des entrepreneurs qui exploitent les ouvriers, ses compatriotes. En 1908 — l'année du déclin de la corporation —, des dons sont envoyés par De Vittorio et par Rey à *La Voce* ; alors que les donations pendant l'année 1907 provenaient seulement des ouvriers. Étant donné la contemporanéité des événements, on pourrait avancer l'hypothèse qu'il y a un lien entre les donations des entrepreneurs à la corporation, la tendance plus modérée du journal, et son déclin auprès des ouvriers. L'accusation publiée en novembre 1910, est violente et menaçante ; la conclusion, une déclaration de guerre : « Le moment de faire une guerre de paroles est passé. Aujourd'hui il faut une action directe et énergique et celle-ci est notre dernière décision ! »<sup>1001</sup>. Un tel changement de direction apparaît encore plus évident si on met en comparaison le numéro de *La Voce* du 13 mai 1909, plein d'éloges pour le consul Bottesini lors de sa visite à Sfax, avec le numéro du 12 décembre 1910. Après un événement organisé par *La Voce*, le consul italien avait dans un premier temps soutenu l'initiative pour, en suite, s'en soustraire. Du titre de l'article « Le consul n'est pas, et ne peut pas être, ami des ouvriers », on comprend déjà le changement politique advenu au journal :

« Nos camarades savent déjà de quoi l'on parle ; le Consul et ses acolytes avaient adhéré, sans sollicitation de notre part, à notre drapeau. Quand Monsieur Bottesini avait su que le drapeau était de couleur rouge, a commandé aux siens de ne pas soutenir notre initiative qu'à une condition : c'est-à-dire au cas où le drapeau est tricolore ! Bien sûr que non, très illustre monsieur le Consul ! Nous ne sommes sous vos ordres ni nous voulons l'être, pour notre dignité. Les actes de notre conscience

---

<sup>1000</sup> «Cosa possono interessare a noi operai le baruffe della borghesia di questa nostra Colonia ? Certo, come italiani, noi deploriamo che per opera di un solo individuo (...) tanta vergogna sta derivando alla Colonia (...) Ma a noi tutte queste sudicerie non ci riguardano : noi operai invece dobbiamo dimostrare ad essi che siamo assai più di loro bene educati e amiamo assai più di loro il nostro Paese aumentando il suo presitgio col nostro assiduo e onesto lavoro.... », « lavoro vogliamo e pace ! » *La Voce del Muratore*, 6 novembre 1910.

<sup>1001</sup> Ibidem.



ouvrière nous ne devons pas les soumettre à vos caprices ou à vos ordres ! (...) Toutes vos déclarations de sympathie envers nous, nous les avons toujours tenues pour ce qu'elles méritent (...) Notre drapeau sera rouge et il sera le signal e notre révolte contre les injustices de la bourgeoisie dont vous être le digne représentant ! Et nous n'en dirons pas plus ! »<sup>1002</sup>

La question de la couleur du drapeau renvoie aux différentes appartenances collectives présentes ai sein des ouvriers italophones de Tunisie. Le drapeau national italien, sous lequel le consul et la bourgeoisie italienne locale veulent identifier la population italienne de la Régence, doit faire face à l'appartenance politique internationaliste du « drapeau rouge » qui niait les cadres nationaux pour revendiquer des appartenances de classe sociale. Les conflits sur le mythe de Garibaldi, les revendications d'appartenance italienne, et le refus du drapeau tricolore symbole des autorités consulaires et nationales, peuvent être inscrits dans un cadre commun de redéfinition d'un imaginaire collectif. Les corporations du 1907 créent des espaces de sociabilité entre ouvriers provenant, pour la plus grande partie de la même région (Sardaigne pour les mineurs, Sicile pour les maçons). Les revendications salariales unissent les travailleurs émigrés par le moyen de la presse, écrite en langue italienne. La grande majorité des ouvriers italiens dont il est question est dialectophone et une grande partie illettrée. Les protestations ouvrières d'un côté stimulent l'association par catégorie professionnelle, de l'autre, elles le font à travers la langue italienne, créant ainsi un lien commun avec d'autres communautés italophones. C'est le cas par exemple de la grève des mineurs sardes de 1907, soutenue et aidée par le groupe des maçons siciliens à travers leur journal. La langue italienne devient aussi un élément fédérateur pour l'unité des groupes italophones émigrés en Tunisie. Dans ce contexte, on peut comprendre comment la revendication de la figure de Garibaldi par

---

<sup>1002</sup> « I nostri compagni sanno già di che cosa si tratta ; il Console e tutti isuoi cagnotti avevano aderito, senza sollecitazione nostra, alla nostra bandiera. Quando il comm. Bottesini ha saputo che la bandiera è di colore rosso, ha ordinato a tutti i suoi di non appoggiare la nostra iniziativa che a una sola condizione : nel caso cioè che la bandiera fosse tricolore ! Ebbene no, illustrissimo signor Console ! Noi non siamo alla vostra dipendenza, né vogliamo per nostra dignità esserlo. Gli atti della nostra cosicenza operaia non abbiamo da sottometterli al vostro capriccio o al vostro comando ! (...) Tutte le vostre ipocrite dichiarazione di silpatia verso di noi, le abbiamo selpre tenute nel conto che si meritano (...) La nostra bandiera sarà rossa e sarà il segnale della nostra riscossa contro le ingiustizie della borghesia di cui voi siete il degno rappresentante ! E non aggiungiamo altro ! Gli operai della Voce del Muratore », « Il console non è, né può essere, amico degli operai », *La Voce del Muratore*, 18 décembre 1910.

les ouvriers et les anarchistes de Tunisie permet une idée et une pratique d'italianité — d'appartenance linguistique culturelle italoophone — différente de celle « officielle » proposée par l'autorité consulaire et les associations patriotiques dirigées par la bourgeoisie italienne locale.

## 6.2) Pratiques religieuses et convergences intercommunautaires.

*Le départ des Capucins en 1891 : protestations italo-maltaises à Tunis.*

Une grande partie des Européens résidents dans le Protectorat français de Tunisie est de religion chrétienne catholique. La plupart des fidèles est composée par des Italiens, des Maltais et, ensuite, par des Français. Pendant la période analysée, se reproduisent au sein de la population catholique les dynamiques démographiques de la population européenne de Tunisie. La présence des religieux italophones à Tunis et à Sousse appartenant à l'ordre des Capucins, pourrait menacer l'hégémonie que la France veut avoir sur les populations étrangères de la Régence. Le Beylicat de Tunis avant le 1881, en tant que pays musulman, est considéré par la cour pontificale comme un territoire de mission et à ce titre il relevait de la congrégation de la propagande. Après l'invasion française, il est nécessaire pour Paris de ne pas laisser pas à des religieux italiens l'administration du culte catholique en Tunisie : « en raison des susceptibilités internationales mises en éveil par notre occupation de la Régence, non moins que de l'importance déjà considérable des éléments italiens que nous y trouvons établis, il parut essentiel de ne pas abandonner en d'autres mains que les nôtres la direction des intérêts de l'église catholique en Tunisie »<sup>1003</sup>. Au Maghreb français, l'Église catholique s'adresse presque exclusivement aux populations européennes<sup>1004</sup> ; des œuvres de conversion chrétienne auprès des croyants musulmans auraient engendré auprès des populations colonisées un mécontentement dangereux pour la stabilité du pouvoir colonial. Même s'il y eut des exceptions, comme le cas des conversions des Kabyles d'Algérie<sup>1005</sup>, généralement pour le cadre maghrébin et notamment pour la Tunisie, l'Église catholique s'adresse principalement aux immigrants d'Italie, de Malte et, évidemment, aux Français. En juillet 1881 — sous instance du gouvernement de la République — l'Église de Rome élève le territoire tunisien au statut de vicariat apostolique, dirigé par l'archevêque d'Alger Mgr. Lavignerie. Cette décision prépare le terrain pour élever le vicariat

---

<sup>1003</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, culte catholique, art. 126, fol. 68, note pour le ministre « accord du 7 novembre 1893 avec le Saint-Siège », Paris, 12 mai 1906,

<sup>1004</sup> DAUGHTON James Patrick, *An empire divided: religion...* op. cit. p 22.

<sup>1005</sup> DIRECHE-SLIMANI Karima, *Chrétiens de Kabylie, 1879-1954. Une action missionnaire dans l'Algérie coloniale*, Saint-Denis, Editions Bouchène, coll.« Histoire du Maghreb », 2004.

apostolique en église métropolitaine de Carthage en 1884. Les démarches de Paris pour l'hégémonie du clergé français en Tunisie continuent, car après l'obtention formelle du rappel des Capucins italiens en 1889, ceux-ci ne sont expulsés qu'en 1891. L'expulsion des Capucins et la prédominance du clergé français dans la Régence rentrent dans les projets du Cardinal Lavigerie<sup>1006</sup> qui en janvier 1881, avant l'invasion française de la Tunisie, écrit à Théodore Roustan, Résident Général, à propos de la Tunisie :

« Ce que la France devra se proposer, ici, sera évidemment l'assimilation progressive de la population européenne de telle sorte que la question de l'absorption complète mûrisse et se résolve ensuite (...) le grand obstacle, le seul véritable que vous trouverez à cette œuvre nécessaire, c'est le clergé diocésain de la Régence, tout entier italien (...) il me semble donc (...) un intérêt de premier ordre pour la France, d'empêcher à Rome la nomination d'un coadjuteur pour Mgr. Sutter qui le demande (...) La seule vraie combinaison me paraît être d'avoir ici, désormais, un évêque français assez habile pour opérer sans secousses les changements nécessaires et substituer l'élément français à l'élément italien dans toutes les paroisses catholiques du pays. C'est le moyen le plus simple et le plus efficace pour tenir et modifier, sans même le dire, les Italiens et les Maltais qui sont pleins d'une religieuse déférence pour le clergé. »<sup>1007</sup>

Mais l'expulsion des Capucins en 1891 déclenche un mécontentement populaire qui n'implique seulement les ressortissants italiens, plus nombreux que les Français. La foi catholique va au-delà des appartenances nationales étatiques, et les Capucins — installés en Tunisie depuis trois siècles<sup>1008</sup> — sont liés à la population locale, largement italoophone par la langue, italienne et maltaise par nationalité. La mobilisation selon l'appartenance religieuse crée la convergence des fidèles catholiques italophones. Le 16 juin 1891, une affiche est placardée dans les rues de Tunis au nom de l'*Associazione Patriottica Maltese di Mutuo Soccorso tra gli Operai di Tunisi*, le texte — écrit en italien — convoque les membres de

---

<sup>1006</sup> SOUMILLE Pierre, « Lavigerie et les Capucins italiens en Tunisie de 1875 à 1891 », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, XCV, 1994, p. 197-231.

<sup>1007</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Documents diplomatiques français 1871-1914*, série I, Tome III (1871-1900), Paris, Imprimerie Nationale, 1932, p. 315, lettre confidentielle de Mgr. Lavigerie, Archevêque d'Alger à M. Roustan, chargé d'affaires de France à Tunis, Saint-Louis, 15 janvier 1881.

<sup>1008</sup> DES ARCS Anselme, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Mission des Capucins dans la Régence de Tunis (1624-1863)* ... op. cit., p. 10-14.

l'association pour prendre des mesures au sujet de l'expulsion des Capucins<sup>1009</sup>. Pendant ces jours de juin, Italiens et Maltais signent une pétition commune à envoyer au Pape pour empêcher le départ des Capucins. Un comité se charge d'aller à Rome pour supplier que les Capucines soient maintenus, ce comité se compose du comte Giuseppe Raffo, Cesare Fabbri, (Italiens) ; Alfredo Camilleri, Salvatore Farruggia, (Maltais) ; Achille Bogo (Autrichien)<sup>1010</sup>. Mais le lien des Capucins avec la population tunisoise dépasse le cadre religieux, pour impliquer aussi des individus de confessions différentes. Selon une note de renseignement de la police française à Tunis, quarante signatures ont été récoltées le 17 juin, dont : 27 Italiens, 12 Maltais et 1 autrichien. Mais si l'on considère l'appartenance religieuse, les signatures appartiennent à 30 catholiques, 9 israélites, 1 protestant<sup>1011</sup>. L'engagement des Juifs livournais, Italiens, au service d'une telle protestation semble répondre à des logiques nationales, alors que celui des Maltais à des raisons davantage linguistiques ou religieuses. Une grande réunion publique a lieu à Tunis le 16 juin 1891 pour tous ceux qui s'opposent au départ des Capucins, plus de mille personnes se retrouvent dans un lieu nommé l'*Arena Papini* à Tunis. Si la plus grande partie sont les Catholiques (Italiens et Maltais), il y a aussi des notables israélites livournais, et même des anarchistes<sup>1012</sup>. Les organisateurs, promoteurs et intervenants de cette réunion étaient le comte Raffo, Italien catholique ; l'avocat Molco, Italien israélite ; le publiciste Fabbri, Italien catholique ; et Camilleri, Maltais catholique. Ce dernier affirme que la réunion n'a pas un bout politique et ensuite rappelle les œuvres des Capucins en faveur de la population tunisienne pendant les épidémies de choléra. Molco, Livournais, qui représente les israélites livournais solidaires aux Capucins, en prenant parole affirme : « À la base de la société moderne il y a un sentiment de solidarité, vrai principe de christianisme qui m'a conduit au milieu de vous (...) C'est un honneur pour moi, israélite, de m'unir avec vous pour supplier le Saint-Père

<sup>1009</sup>CADN, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1423 « culte catholique », f. « 1891 – rappel des Capucins », note de renseignement du Commissariat de police, Tunis, 16 juin 1891.

<sup>1010</sup>ASDMAE, Serie Politica P, b. 337 (1891-1895), lettre consul italien a Ministre, Tunis, 17 juin 1891.

<sup>1011</sup>CADN, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires Intérieures, art. 1423 « culte catholique » art. 1423, f « 1891-rappel des Capucins », Tunis, 17 juin 1891.

<sup>1012</sup>Ivi, note de renseignement, Tunis, 16 juin 1891.

de revenir sur une mesure qui frappe d'affliction la population de Tunis... »<sup>1013</sup>. Pour Molco, il s'agit de la solidarité interreligieuse locale qui dépasse les cadres nationaux. Au contraire, pour le jeune Luigi D'Alessandro — qui prend la parole ensuite — il s'agit d'« une insulte au peuple italien »<sup>1014</sup> et accuse Lavigerie d'être un ennemi des Italiens. Les organisateurs lui retirent la parole, car son intervention est trop « politique » dans la mesure où elle menace le consensus et la solidarité entre les différents groupes qui soutiennent la protestation. La même sorte se produit après une autre intervention, prononcée par le jeune anarchiste Nicolò Converti : « Comme homme et comme italien je me permettrais de dire qu'il en honteux pour les Italiens descendants de Galilée et de Boccaccio de s'humilier au point d'intervenir dans les affaires qui concernent les prêtres »<sup>1015</sup>. L'intervention provocatrice de Converti l'anarchiste est bloquée par les protestations du public. Quoi qu'il en soit, les interventions pro-Capucins à la réunion illustrent bien la pluralité des voix, et leurs différentes intentions, qui se regroupent à cette occasion. L'union des Maltais avec les Italiens dans un espace italoophone pour la défense de l'ordre des Capucins crée, à son tour, un espace de catholicité italoophone. Cette espace possède des frontières qui ne coïncident pas exactement ni avec le cadre religieux — car les Juifs livournais participent à la protestation — ; ni avec celui national-italien — par la présence des Maltais. Les protestations du public autant contre la provocation de Converti que contre le discours nationaliste de D'Alessandro, montrent le dépassement des cadres politiques et nationaux par ce mouvement qui se configure plutôt comme religieux solidaire, en impliquant aussi les Juifs et — en moindre mesure — les Protestants. Pourtant, nous remarquons l'absence des Catholiques français dans les manifestations en soutien des Capucins. Beaucoup moins nombreux que les Italiens et les Maltais à l'époque, leur faible lien avec cet ordre est peut-être explicable par l'établissement plus récent des croyants catholiques français dans le Protectorat. D'ailleurs, l'expulsion des Capucins, dirigée par le cardinal Lavigerie, implique une présence plus active du clergé français et des Pères Blancs, dont Lavigerie est le fondateur. Les croyants d'Italie et de Malte à Tunis protestent contre l'expulsion d'un clergé qui parle leur langue, alors que ce n'est pas le cas pour les Français. Les

---

<sup>1013</sup> Ivi, rapport, Tunis, 16 juin 1891.

<sup>1014</sup> Ibidem.

<sup>1015</sup> Ibidem.

questions d'ordre linguistique, culturel s'entremêlent facilement à celles nationales. Le cas des Italo-maltais catholiques de Tunis démontre la possibilité d'une appartenance italoophone qui ne se reconnaît pas directement dans le cadre de la nation. La substitution des Capucins est voulue par Paris et par la Rome pontificale, mais pas par la Rome italienne. À la suite de leur départ, la « francisation » du clergé en Tunisie d'un point de vue administratif est complète. Un accord formalisé entre Paris et le Saint-Siège, le 7 novembre 1893 prévoyait que la nomination de l'archevêque de Carthage devait se faire après accord avec le gouvernement français. En échange, Paris aurait payé à l'archevêque une allocation annuelle de 75.000 francs<sup>1016</sup>. Des raisons relevant des tensions franco-italiennes sur la Tunisie jouent un rôle important dans cet accord : « Aussi longtemps que notre entente existera avec le Saint-Siège, nous sommes assurés que le titulaire de l'église de Carthage ne sera nommé qu'avec l'assentiment de la puissance protectrice, et il suffit de considérer le développement croissant de la colonie italo-sicilienne dans la Régence, colonie dont on connaît d'ailleurs l'attachement presque superstitieux à l'Église catholique, pour être certain qu'au point de vue politique les garanties que nous avons acquises en 1893 ne sont pas à dédaigner »<sup>1017</sup>. Mais la plupart des fidèles catholiques restent italophones. Comment l'Archevêché de Carthage peut accomplir sa mission religieuse, catholique — donc universelle —, sans nuire au pouvoir colonial français qui vise à l'assimilation des étrangers ?

*« C'est aux âmes que je devais penser » : clergé catholique et fidèles*

La substitution des Capucins italiens par le clergé français ne peut que susciter des tensions d'ordre national entre Français et Italiens. Ces derniers, en Tunisie comme en Métropole, accusent Mgr. Lavigerie d'être au service des intérêts français<sup>1018</sup>. Notre analyse ne vise pas à décider si la responsabilité de l'expulsion appartient au Saint-Siège, à l'Ordre des Capucins ou à Mgr. Lavigerie. Notre but est de mettre en évidence les conséquences sociales de l'expulsion, les protestations

---

<sup>1016</sup>Ibidem.

<sup>1017</sup>AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, culte catholique, art. 126, fol. 69, note pour le ministre, Paris, 12 mai 1906.

<sup>1018</sup>Sur le rôle de Mgr. Lavigerie dans le ralliement entre Saint-Siège et République française cf. RENAULT François, « Aux origines du Ralliement : Léon XIII et Lavigerie (1880-1890) », *Revue Historique*, 281-2 (570), 1989, p. 381-432.

italo-maltaises de Tunis du 1891 et, ensuite, la gestion des fidèles italophones par l'Église de Carthage. Dans une lettre envoyée au Pape en 1887, Mgr. Lavigerie considère la délicate situation politique en Tunisie entre Français et Italiens et propose au Saint-Père de retarder le départ des Capucins, déjà prévu en 1887. Entre-temps, l'Église de Carthage aurait pris ses mesures pour gérer convenablement les fidèles Italiens :

« Je lui ai signalé, en particulier, le projet formé par les Supérieurs de l'Ordre des Capucins de retirer tous leurs Religieux Italiens de la Régence sous prétexte du manque de sujets. J'ai, en même temps, exprimé mes appréhensions que si cette sorte d'Exode africain du Clergé italien avait lieu, toute la presse libérale ne manquerait pas de s'en prendre à moi d'abord, en ma qualité de Français et ensuite à Votre Sainteté Elle-même comme me laissant libre d'agir ainsi (...) j'ai eu l'honneur de Lui faire connaître que j'avais pris les moyens d'appeler dans mes séminaires et d'élever complètement à mes frais un certain nombre de jeunes clercs italiens, que je voulais consacrer ensuite dans nos paroisses africaines à l'exercice du saint ministère auprès de leurs compatriotes... »<sup>1019</sup>

Si la haute hiérarchie catholique de Tunisie doit appartenir au groupe national des colonisateurs, rien n'empêche l'Église de Carthage d'avoir comme subalternes des prêtres italiens pour le service religieux auprès de leurs compatriotes émigrés en Tunisie. Produit de telles stratégies est Raffaele (Raphaël) Forconi, originaire de Monteleone di Spoleto (village en Ombrie) « venu en Afrique à l'âge de 13 ou 14 ans »<sup>1020</sup>, admis aux frais de Lavigerie au séminaire en Algérie, en 1885 est nommé Vicaire à la Cathédrale de Tunis. De 1891 à 1898, Mgr. Forconi est chargé des fonctions d' « aumônier des Institutions Italiennes de Tunisie » ; de 1898 à 1939, il est Chancelier de l'Archevêché de Carthage<sup>1021</sup>. L'hégémonie politique du clergé français en Tunisie ne refuse pas le concours de membres du clergé italien inscrits dans le cadre de l'Archevêché de Carthage. La présence de Forconi est nécessaire pour l'équilibre de la politique religieuse en Tunisie. Lorsque le jeune abbé Forconi en 1887 ne souhaite pas rentrer en Tunisie pour des raisons personnelles, qui le liaient à son village en Ombrie, le consul et le Ministre des Affaires étrangères italien

---

<sup>1019</sup> AAT, Dossiers des prêtres, f. « Forconi Raffaele 1885 – 1949 », Lavigerie au Saint-Père, Carthage, 7 juillet 1887.

<sup>1020</sup> Ibidem.

<sup>1021</sup> Ivi, f. « Forconi ».



s'intéressent directement à son cas<sup>1022</sup>. Pour convaincre Forconi de rentrer en Tunisie, Lavigerie envoie une lettre, en italien, à l'archiprêtre de Monteleone pour recevoir son soutien à convaincre le jeune abbé : « le retour de Forconi à Tunis est absolument nécessaire pour le service religieux de la très nombreuse Colonie Italienne, étant père Raffaele le seul prêtre séculier italien de toute la Tunisie... »<sup>1023</sup>. L'affaire Forconi se conclut avec son retour à Tunis à la suite de reproches officiels. Au cours des années d'autres prêtres italiens sont appelés à servir les paroisses des fidèles italophones. Après l'accord entre le Saint-Siège et la France pour la Tunisie, l'Église catholique garde une liberté d'action et de gestion au niveau du clergé mineur. Grâce à cette liberté, l'église essaie d'assurer le plus efficacement possible le service religieux aux migrants qui travaillaient dans les entreprises d'exploitation coloniales. En 1884, un accord entre la Société Franco-Africaine et le Cardinal Lavigerie garantissait l'installation d'une église à l'Enfida, domaine exploité par la Société, au service de la population qui travaillait à Dar el-Bey et à El-Kley. La Société en demandant au Cardinal un prêtre pour ses employés, lui suggère un curé. L'attention portée aux compétences linguistiques du pasteur indique que les raisons du service religieux ne coïncident pas avec celle de l'assimilation culturelle et politique des étrangers européens de Tunisie :

« un prêtre sachant assez le Français pour les besoins religieux de notre groupe de population française et connaissant en même temps le Maltais (...) nous prenons la liberté de lui indiquer Mr. Le curé actuel de Djerba comme ayant la connaissance de la langue française et parlant non seulement le Maltais, qui est sa langue d'origine, mais aussi l'Italien, ce qui est tout à fait conforme aux besoins religieux du petit groupe de population italienne et surtout sicilienne que la création de notre vignoble a attirée à l'Enfida... »<sup>1024</sup>

L'extrait de la lettre démontre la volonté, dans le domaine religieux, de respecter les identités (linguistiques) des communautés présentes, sans leur imposer la langue française par défaut. D'ailleurs, la priorité linguistique n'est même pas le français. L'administrateur délégué de la Société Franco-Africaine cherche un prêtre

---

<sup>1022</sup>AAT, f. « Forconi », lettre du Ministre des Affaires Étrangères au consul italien, Tunis, 8 septembre 1887.

<sup>1023</sup>« Il ritorno di Forconi in Tunisi è assolutamente necessario pel servizio religioso della numerosissima Colonia Italiana, essendo Don Raffaele il solo secolare Italiano di tutta la Tunisia... ». Ivi, Tunis, 7 juillet 1887.

<sup>1024</sup>AAT, dossiers des paroisses, dossier Enfidaville, lettre Société agricole et immobilière franco-africaine à Eminence le Cardinal Lavigerie, Tunis, 11 septembre 1884.

pour les employés (la plupart Maltais) qui, préférablement, connaît « assez » le Français pour les besoins du groupe dirigeant. Le plurilinguisme du curé maltais de Djerba qui parle aussi français et italien, permet de satisfaire toutes les communautés présentes dans la société plurilinguistique coloniale tunisienne de l'Enfida. Cette politique libérale de la gestion des affaires religieuses vis-à-vis des émigrés permettait aux croyants de prier et de pratiquer leur religion comme chez eux. Les visées de l'organisation catholique ne coïncident pas forcément avec les buts de l'autorité coloniale. D'un point de vue catholique, la masse des fidèles doit être administrée, n'importe sa nationalité ou langue. En 1888, Lavigerie en répondant aux accusations italiennes d'être nationaliste et italo-phobe, affirme :

« depuis un an, les Italiens, ont voulu leur Hôpital séparé. Je leur ai donné un prêtre de leur nationalité et les Sœurs qu'ils ont demandées en Tunisie. Ils ont fait un Collège. Je leur ai donné un aumônier italien. On pourrait voir dans ces établissements une sorte de concurrence ouverte contre les maisons françaises. Je me suis simplement souvenu que j'étais pasteur et quoique je puisse penser au fond de ce que produit l'esprit national, c'est aux âmes que je devais penser et que j'ai pensé avant tout »<sup>1025</sup>

Si l'hégémonie politique française est garantie par les accords de 1893, l'hégémonie spirituelle de l'Église auprès de la population catholique est à construire. Un ralliement total de l'église aux intérêts de l'autorité coloniale aurait éloigné la population catholique étrangère de son administration religieuse. On peut comprendre ainsi dans ce cadre le recours à des prêtres italiens. Comme preuve de telle marge d'autonomie de l'action ecclésiastique par rapport au pouvoir français, nous pouvons considérer cette affirmation de Lavigerie : « c'est le Gouvernement français qui fait le traitement des prêtres de France qui se trouvent en Tunisie ; c'est moi seul qui fait, sur mes propres fonds ou ceux du Diocèse, le traitement des prêtres italiens »<sup>1026</sup>. Faire de la structure ecclésiastique un point de connexion entre les différentes populations catholiques de la Régence, donne à l'Archevêché plus de pouvoir politique vis-à-vis de Paris. Le rapport mis en place entre Église catholique en Tunisie et communautés expatriées révèle l'importance donnée envers les minorités chrétiennes non françaises. On pourrait inscrire dans ce cadre la fondation,

---

<sup>1025</sup> AAT, b. 19, f.« les italiens », mémoire justificatif du Cardinal Lavigerie relativement aux Italiens, s. d.

<sup>1026</sup> Ibidem.

en 1882 à Tunis, de deux chapelles voulues par Lavigerie. L'une est bâtie dans le quartier fortement peuplé de Siciliens, Bab el-Djazira (Bab Zira) et consacrée à Sainte Lucie des Siciliens, dépendante de l'église de Sainte Croix. La seconde se trouve dans le quartier de l'émigration maltaise nommé Malta Srhira (Petite Malte), et elle est consacrée à Saint Paul des Maltais, dépendante de la Cathédrale<sup>1027</sup>. L'idée de consacrer deux chapelles à des saints très chers aux migrants siciliens et maltais rentre dans le but catholique de se rapprocher des fidèles en pénétrant dans leur religiosité populaire. Le fait de considérer les Siciliens comme un groupe autonome en leur consacrant une chapelle à Sainte Lucie, sainte sicilienne très vénérée dans l'île, pourrait être inscrit dans une volonté de détacher ce groupe — symboliquement — de son appartenance nationale italienne. La religiosité retrace des frontières qui peuvent coïncider avec celles de la « petite-patrie » régionale, mais toujours dans un cadre catholique français. Les messes auraient été célébrées par des prêtres compatriotes des émigrés et, à partir de 1896 le service de l'église Sainte Lucie est assuré par l'ordre des Salésiens<sup>1028</sup>. Les Salésiens s'installent en Tunisie à partir de 1894 à La Marsa<sup>1029</sup> et bientôt leur mission, toujours adressée aux jeunes, se déploie au sein d'autres lieux d'activité comme l'église de Sainte Lucie, à la Manouba, à Porto Farina et un oratoire dans la Petite Sicile de Tunis. Le fait que cet ordre religieux est d'origine italienne n'implique pas qu'il soutient la cause nationale italienne. Au contraire, le comité tunisois de la *Dante Alighieri* remarque une politique anti-italienne des Salésiens de La Manouba, dirigés par le père Antoine Josephidis. Ils adoptent la langue française<sup>1030</sup> même si la plupart de leur action s'adresse à des jeunes de nationalité italienne.

---

<sup>1027</sup> AAT, dossier des paroisses, dossier Sainte Croix, ordonnance du Cardinal Lavigerie du 12 décembre 1882 instituant à Tunis deux chapelles provisoires, Tunis, 12 décembre 1882.

<sup>1028</sup> BEISSIERE Leon, *50 ans d'apostolat salésien en Afrique du Nord (1891-1941)*, Tunis, Éd. S.A.P.I., 1941, p 84

<sup>1029</sup> GILLET Raymond, *Essai de chronologie des implantations communautaires des « Salésiens de Don Bosco » des « Provinces » de France suivie de diverses annexes sur leurs activités missionnaires*, Bailleul, 1996, p. 250.

<sup>1030</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 "Comitato di Tunisi", lettre de d'Alessandro au président Pasquale Villari, Tunis, 14 décembre 1901.

*Religiosité populaire et cultes migrants.*

Le nationalité italienne de la plupart des fidèles est un argument mobilisé lors de l'application en Tunisie de la loi française sur les associations de Waldeck-Rousseau de 1901 et de l'expulsion des congrégations religieuses non autorisées par cette loi en 1903. Le prêtre Michele Rua, successeur de Don Bosco à la tête de l'ordre salésien, une fois informé de la situation tunisienne, écrit à l'inspecteur salésien à Rome afin qu'il réussisse à convaincre avec le ministre des Affaires étrangères d'apporter son soutien et sa protection politique aux œuvres salésiennes dans la Régence<sup>1031</sup>. La nationalité étrangère des fidèles dans ce cas devient un outil au service de la défense de l'œuvre catholique menacée par les lois de la République. Si, dans le cas des Salésiens, l'ordre essaie de mobiliser le gouvernement italien — sans succès — à cause de la nationalité des fidèles administrés, dans d'autres cas, le réfèrent politique reste l'autorité coloniale. Les protestations contre le gouvernement concernent principalement la fermeture des écoles congréganistes. Contre cette fermeture se mobilisent, encore une fois, Italiens et Maltais. Le 15 juillet 1903, une lettre adressée au Résident Général défend l'œuvre des écoles congréganistes en soulignant leur importance politique pour l'équilibre intercommunautaire : « Les soussignés, membres de la Colonie Italienne, émue des bruits persistants sur la prochaine interdiction aux instituteurs congréganistes d'enseigner dans la régence, prennent la respectueuse liberté de déclarer à votre Excellence que c'est dans les écoles de ces maîtres dévoués qu'ils ont puisé les sentiments de respect et d'attachement à la nation protectrice, sentiments qui n'ont pas peu contribué à la paix et à l'entente »<sup>1032</sup>. La lettre comporte trente-six signatures, mais le document indique l'existence d'autres « feuillets portant nombreuses signatures non classées ». Également, les Maltais écrivent au Résident Général afin qu'il intervienne auprès du gouvernement pour empêcher l'application de la loi en Tunisie, « pour la conservation des Écoles auxquelles notre Colonie est profondément attachée »<sup>1033</sup>. La lettre des Maltais est signée par 416 individus. Ces lettres, et surtout celle des Italiens, mettent en exergue le fait que la rupture entre autorité coloniale française et

---

<sup>1031</sup> ARCHIVIO SALESIANO CENTRALE, Fondo « Michele Rua », corrispondenza con Ispettori (codice scheda ASC A4500345), Michele Rua a Conelli Arturo, Turin, 9 août 1903.

<sup>1032</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, culte catholique, art. 125, fol. 164, lettre au Résident Général, Tunis, 12 juillet 1903.

<sup>1033</sup> Ibidem, Tunis, 22 juin 1903.

autorité ecclésiastique compromet les bonnes relations des communautés étrangères de culte catholique avec le Protectorat. La rupture ne se ferait pas au bénéfice de la France. À la suite de l'application de la loi et de la fermeture de nombreuses écoles congréganistes, un journal français de Tunisie, *Le Promeneur*, écrit : « Les Italiens et les Maltais, qui composaient en grande partie la clientèle des écoles congréganistes de la Régence, ont simplement changé d'école : de l'école congréganiste française, ils sont allés à l'école laïque italienne. Non pas tous, il est vrai, mais en grand nombre (...) C'est dire assez que la France y perdra... »<sup>1034</sup>. Même si *Le Promeneur* considère que cette loi entraîne une perte d'influence de la France dans ses territoires coloniaux, d'avis différent est *La Dépêche tunisienne* qui, au contraire, en octobre 1904 loue l'expansion du réseau scolaire laïque en Tunisie et sa substitution aux écoles congréganistes<sup>1035</sup>. La suppression des écoles congréganistes n'implique pas un affaiblissement du sentiment religieux chez des populations italo-phones de Tunisie. Un événement, survenu en 1912, dévoile la vitalité du sentiment religieux communautaire des Siciliens. Les habitants du quartier marginalisé de la Petite Sicile de Tunisie, recueillent de l'argent pour construire une chapelle. Grâce au contrat de construction gardé aux archives, nous savons qu'une petite chapelle préexistait sur le site. La reconstruction de cette chapelle, consacrée à Saint Joseph, est une véritable expression de religiosité populaire. Bâtie sur un terrain de propriété des Fasciotti — acheté définitivement par l'Archidiocèse en 1920 —, l'église de Saint Joseph est construite par des entrepreneurs et maçons siciliens. La gestion de la récolte de l'argent et la direction de l'église, est donnée à Don Forconi. L'entrepreneur, Desiato Isidoro est un habitant du quartier, comme son frère, Salvatore, architecte du projet. Le vendeur des matériaux de construction est un certain Tommaso Calamita, habitant lui aussi du quartier qui fournit le chantier de « pierres de Sicile »<sup>1036</sup>. Les listes de souscription populaire gardées attestent les signatures de plus de 650 donateurs dont l'Archevêque qui participe à hauteur de dix mille francs. La condition sociale peu aisée de la majorité des donateurs peut être déduite par les petites sommes individuelles qu'ils offrent. Les habitants du quartier de la Petite Sicile, reproduisent leur besoin de religiosité en se rattachant aux pratiques provenant de leur contexte

---

<sup>1034</sup> *Le Promeneur*, 23 mars 1904.

<sup>1035</sup> *La Dépêche tunisienne*, 21 octobre 1904.

<sup>1036</sup> AAT, dossiers des paroisses, dossier Saint Joseph.

d'origine. L'importance de Saint Joseph dans la religiosité sicilienne explique le choix Siciliens de Tunis de consacrer la chapelle voulue et construite par les est consacrée à ce saint. L'église de 1912 est remplacée par une autre église, plus grande, construite par l'architecte Remo Radicioni en 1941<sup>1037</sup>. Le bâtiment, encore existant, aujourd'hui est un centre culturel.

La solidarité catholique en Tunisie a créé des convergences entre Italiens et Maltais qui s'activent en 1891, contre l'expulsion des Capucins, et en 1903, contre la suppression des école congréganistes. La pratique religieuse qui opère par des vecteurs différents de ceux de l'appartenance nationale, forme à Tunis une communauté de culte qui, dans certaines occasions, unit les deux plus grandes communautés étrangères catholiques, Italiens et Maltais. Mais au-delà de la communauté de religion, Italiens et Maltais partagent un certain usage de la langue italienne écrite dans leurs documents concernant autorités ecclésiales ou activités paroissiales. Dans le document consulté, la langue italienne est largement utilisée par les Maltais, même quand la communauté italienne n'est pas impliquée. En 1902, les Catholiques maltais de Tunis demandent au curé (français) de Sainte-Croix, Chatelain, de maintenir un prêtre maltais à l'église de Saint Paul des Maltais pour le mois de mai, mois consacré selon la tradition catholique à la Vierge. La lettre, écrite vingt ans après le début du Protectorat, envoyée par des fidèles maltais à un curé français, est rédigée en langue italienne<sup>1038</sup>. L'usage de l'italien comme une langue commune pour les catholiques en Tunisie, semble être confirmée par une lettre rédigée en cette langue, envoyée en 1910 par la présidente des Salésiennes de Tunis à l'Archevêque de Carthage Mgr. Combes pour le féliciter de sa fête<sup>1039</sup>. La religion catholique forme ainsi un espace partagé transcommunautaire dont l'italien est le moyen de communication. En faisant référence à la religion catholique comme point de contact entre différentes communautés, on ne peut pas taire des festivités qui créent des occasions de partage et de rencontre entre Catholiques (Italiens, Maltais,

---

<sup>1037</sup>HUEBER Juliette et PIATON Claude, *Tunis, architectures 1860-1960*, Tunis-Paris, Elyzad, 2011, p. 210.

<sup>1038</sup>AAT, dossiers des paroisses, paroisse Sainte Croix, « Supplica dei fedeli Maltesi di Tunisi al Reverendissimo e Pregiatissimo Signor L. Chatelain, Parroco di Santa Croce », Tunis, sans date 1902.

<sup>1039</sup>Ivi, lettre d'aveux, 22 novembre 1910, Tunis.

Français) et les gens d'autres confessions (Juifs, Musulmans). Par exemple la fête du 15 août, jour de l'Assomption de Marie pour la religion catholique. Cette fête, à La Goulette, est consacrée à la Madone de Trapani, largement vénérée par les pêcheurs siciliens. Elle devient tout au long de la période coloniale et jusqu'aux années '70 du XXe siècle, un symbole de fête religieuse partagée qui unit les habitants des différentes confessions du quartier. L'appartenance religieuse crée des liens au niveau de la communauté des fidèles, de la paroisse, qui, lors des célébrations ou des fêtes, peuvent inclure les autres habitants de confessions différentes, comme c'est le cas pour La Goulette. L'appartenance catholique permet de maintenir un lien très fort avec son contexte religieux d'origine comme les saints locaux (la Madone de Trapani, Sainte Lucie et Saint Joseph pour les Siciliens ; Saint Paul pour les Maltais) tout en formant des conditions de contacts entre les catholiques de différentes nationalités. Si une de ces conditions est la langue italienne, comme le montre son usage auprès des Maltais et dans des communications entre Italiens et Maltais avec le clergé français, cela n'implique pas forcément que le culte catholique en Tunisie est une voie d'apprentissage de l'italien. Dans les contextes ruraux ou dans des quartiers marginalisés d'émigration, l'usage des dialectes est largement répandu. En 1933, Mgr. Forconi demande à un prêtre sicilien, Don Giuseppe Scaduto, de remplacer le prêtre provenant de l'Italie du Nord que le Vatican a envoyé pour des paroisses tunisiennes. La raison de cette substitution est l'ignorance de ce prêtre du dialecte sicilien, connaissance indispensable pour prêcher auprès des fidèles des paroisses de Ferryville, de La Goulette, de Sousse et de Bizerte<sup>1040</sup>. Dans la lettre de Forconi, outre la référence à la connaissance du dialecte, il énonce la connaissance de Don Scaduto de « la mentalité de nos Siciliens », ce qui rend un prêtre sicilien plus efficace pour un tel auditoire. Le remplacement du prêtre de l'Italie du Nord nous fait déduire : d'un côté, les limites de l'italianisation ou francisation des émigrés — ni la langue italienne ni la française sont perçues comme outils de communication efficace envers ces fidèles — ; de l'autre, le fort lien qu'ils gardent autant avec leur langue maternelle d'origine, le dialecte sicilien, qu'avec leur religiosité. La nécessité d'avoir un prêtre sicilien, pour des fidèles siciliens, est un signe d'une certaine persistance du lien communautaire locale qui n'a pas permis, au moins jusqu'aux

---

<sup>1040</sup> AAT, dossier Forconi, lettre de Forconi à Don Scaduto, Tunis, 6 décembre 1933.

années '30, sa dissolution vers une adaptation ou assimilation linguistique française (ni, d'ailleurs, italienne). L'organisation ecclésiastique catholique en Tunisie permet — grâce à la présence d'un clergé italien et à l'utilisation de l'italien comme langue acceptée au sein des relations avec les fidèles — la perpétuation tant de la langue italienne que des dialectes parlés par les fidèles.



### 6.3) Sociabilités franc-maçonnnes au sein des élites.

#### *Un Grand Orient de Tunisie ?*

L'histoire de la franc-maçonnerie en Italie a été étudiée par nombre d'historiens parmi lesquels Fulvio Conti et Aldo Alessandro Mola<sup>1041</sup>. L'universalisme de la maçonnerie ne s'oppose pas aux thématiques patriotiques, mais, au contraire, les inscrit dans un projet de fraternité et solidarité entre peuples. Un tel universalisme implique donc le respect du principe de nationalité qui — en théorie — ne doit pas opprimer ni les minorités ni d'autres peuples. Le respect de la nationalité dans un cadre de fraternité entre peuples permet donc la formation à l'étranger de loges composées par des individus d'une même nationalité qui se rattachent au Grand Orient national d'origine. Mais, en même temps, le respect du principe de nationalité dans un contexte colonial doit faire face à la soumission évidente d'un peuple à un autre. La franc-maçonnerie en Tunisie se présente soit comme une structure importée par des étrangers — c'est le cas des loges italiennes ou anglaises — soit comme un autre outil de la colonisation française dans un but d'assimilation culturelle française des certaines élites locales<sup>1042</sup>. D'ailleurs, les premières formations maçonniques dans la Régence révèlent des présences étrangères installées dans le pays, plutôt que des formations autochtones. Les spécialistes de l'histoire de la franc-maçonnerie en Méditerranée concordent à propos de l'origine livournaise, grâna, des premières présences maçonniques dans la Tunisie précoloniale<sup>1043</sup>. Un développement important de la franc-maçonnerie dans la Régence a lieu grâce aux réfugiés politiques italiens pendant la période du

---

<sup>1041</sup>Pour l'histoire de la franc-maçonnerie en Italie cfr. MOLA Aldo Alessandro, *Storia della Massoneria italiana dalle origini ai nostri giorni*, Milano, Bompiani, 1992 ; CONTI Fulvio, *Storia della massoneria italiana dal Risorgimento al fascismo*, Bologna, il Mulino, coll.« Biblioteca storica », 2003. En ce qui concerne le rapport entre patriotisme, valeurs maçonniques dans le cadre libéral italien nous faisons référence à l'article de Conti cfr. IDEM, « Fra patriottismo democratico e nazionalismo: La massoneria nell'Italia liberale », *Contemporanea*, 2-2, 1999, p. 221-248.

<sup>1042</sup>KHALIFA Chater, « La franc-maçonnerie en Tunisie à l'épreuve de la colonisation (1930-1956) », *Revue tunisienne des sciences sociales*, 143, 2006, p. 45-62. L'attitude critique des Franc-maçons français envers l'œuvre colonial émerge en 1930 lors de la célébration du centenaire de la colonisation de l'Algérie, ils demandent d'annuler les célébrations de l'invasion et de célébrer Abdel Kader. Suite au refus, les loges françaises se rallient de plus en plus à l'œuvre coloniale à laquelle ils sont indirectement associés, cf. Locci amenualee, LOCCI Emanuela, *La massoneria nel Mediterraneo: Egitto, Tunisia e Malta*, Roma, BastogiLibri, 2014, p. 100-101.

<sup>1043</sup>NATAF Claude, « Les Juifs et la franc-maçonnerie en terre coloniale : le cas de la Tunisie », *Archives Juives*, 43-2, 9 novembre 2010, p. 90-103.

*Risorgimento*<sup>1044</sup>. La création de plusieurs loges italiennes atteste la vitalité et l'activité de l'association maçonnique auprès des Italiens de Tunisie. Les loges « Attilio Regolo » et « Cartagine e Utica » sont créées en 1862 ; en 1870, est fondée la loge italienne « Il Risorgimento », dont le nom dévoile sa nature patriotique. Ces loges, les premières à s'établir en Tunisie, dépendent du Grand Orient d'Italie<sup>1045</sup>. Une loge opérante en italien, mais dépendante du Grand Orient de France est la loge « Segretezza », fondée à Tunis en 1862, par Moïse Vita Soria (Juif livournais), Haï Sfez et Élie Fargeon (Juifs tunisiens)<sup>1046</sup>. L'idéal maçonnique s'inscrit dans un cadre d'humanisme philanthropique universaliste, mais cela n'empêche pas que la plupart des loges en Tunisie gardent une appartenance maçonnique aux systèmes nationaux de rattachement, notamment les Grands Orient ou les Grandes Loges d'Italie et de France. Juste avant le début de la colonisation française, un événement semble bouleverser les dynamiques maçonniques en Tunisie. Parmi les différentes loges italiennes, rattachées au Grand Orient d'Italie, et les loges françaises, rattachées au Grand Orient de France, ou anglaises, à Londres, voit le jour le projet de la formation d'une Grande Loge Nationale Tunisienne. La tentative de s'émanciper des Orient étrangers vise donc la formation d'une obédience locale autonome et indépendante<sup>1047</sup>. Le Grand Orient de Tunisie est officiellement fondé à Tunis le 23 juillet 1879<sup>1048</sup>. Cet événement — ou plutôt, ce projet — est d'autant plus intéressant, car dans les documents officiels cet Orient se déclare en italien : « Gran Loggia Nazionale Tunisina, Oriente di Tunisi – Valle della Megerda », et son fondateur et président était le médecin italien Nicolò Cassanello<sup>1049</sup>. La déclaration de sa création auprès d'autres obédiences et loges affirme l'adoption pour ses travaux de la langue italienne. Les dirigeants et les fondateurs de cette obédience sont deux négociants français : Jean Baptiste Bonrepaux et Ernest Irénée Gardelle ;

<sup>1044</sup> MIZOURI Laroussi, « La naissance de la Franc-maçonnerie dans la Tunisie précoloniale », *Revue de l'Institut des Belles Lettres Arabes*, 173-57, 1994, p. 73.

<sup>1045</sup> LOCCI Emanuela, *La massoneria nel Mediterraneo...*, op. cit., p. 89-90.

<sup>1046</sup> NATAF Claude, « Les Juifs et la franc-maçonnerie en terre coloniale... » op. cit., p. 92.

<sup>1047</sup> Avec le terme « national » on fait référence ici au cadre local plutôt qu'au nationalisme tunisien qui devait encore se structurer.

<sup>1048</sup> CAMOU Hélène, « La franc-maçonnerie à l'aube du protectorat », dans ALEXANDROPOULOS Jacques et CABANEL Patrick (éd.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité...*, op. cit., p. 361.

<sup>1049</sup> MASSONERIA TUNISINA, *Regolamento della Gran Loggia Nazionale Tunisina – Grande Oriente di Tunisi*, Tunisi, Tipografia Finzi, 1880.

cinq Italiens : Edoardo Nurri, Giuseppe Rombi, Angelo Colosio, Salvatore Sierra et Cosimo Burlizzi ; et un polonais : Vincent Mazurkiewicz<sup>1050</sup>. Sur les neuf dirigeants qui vivent en Tunisie, quatre sont nés en Tunisie: Cassanello est né à Tunis en 1846, Nurri à Sousse en 1843, Bonrepaux à Tunis en 1848, Rombi au Bardo en 1834. Dans la liste des membres figure aussi le sous-directeur au Ministère des Affaires Etrangères du Bey de Tunis, Elias Mussalli, d'origine grecque née au Caire, et de religion chrétienne melchite catholique<sup>1051</sup>. Bien que le Grand Orient de Tunisie reçoit les reconnaissances d'autres Grands Orients — passage incontournable pour se légitimer en tant que Grand Orient national —, le Grand Orient de France hésite à octroyer son appui<sup>1052</sup>. Le Grand Orient de Tunisie tout en affirmant son cadre local tunisien, revendique — en italien — un certain internationalisme à travers la participation de ses membres de nationalités différentes. Il s'agit d'une franc-maçonnerie basée en Tunisie, en langue italienne, caractérisée par un cosmopolitisme de ses fondateurs et participants. Telle nature est constatée aussi dans les loges qui déclarent leur obéissance à ce Grand Orient de Tunisie. Les noms italiens des loges « Avvenire Tunisino », fondée en 1879, et « Stella di Tunisia », opérante en 1881<sup>1053</sup>, dévoilent une volonté explicite de se revendiquer dans l'espace tunisien, comme leur Grand Orient d'obéissance national. Ces loges tunisiennes se différencient par rapport aux loges italiennes aux noms patriotiques comme « Risorgimento » ou « Mazzini » ou à celles dont les noms renvoient à l'antiquité comme « Cartagine e Utica » (loge italienne) ou « Nouvelle Carthage » (loge française). Telles loges revendiquent à travers leurs noms une appartenance tunisienne liée à la contemporanéité (« Stella di Tunisia ») ou à un futur national (« Avvenire Tunisino »). Également, le président et le fondateur du Grand Orient de Tunisie, Niccolò Cassanello, lorsqu'il reçoit l'approbation de la constitution de son projet, affirme que :

« Cet évènement (...) marqua la réalisation des mes aspirations les plus ardentes. Il couronna l'œuvre commencée le 17 juin 1879, en donnant à ma terre natale ce que j'ai toujours rêvé, un Suprême Pouvoir

<sup>1050</sup> AAT, carton « Franc-maçonnerie », Bollettino Ufficiale, Elenco dei Grandi Ispettori Generali – fondatori del Supremo Consiglio del 33° grado per la Tunisia, Tunis, 3 mai 1881, p. 36.

<sup>1051</sup> CAMOU Helène, « La franc-maçonnerie à l'aube du protectorat » ... op. cit., p. 361 ; et GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie...*, op. cit., p. 61.

<sup>1052</sup> Ivi, p. 362.

<sup>1053</sup> AAT, carton « Franc-maçonnerie », *passim*.

Maçonnique, National, Independent, régulier (...) Les dures épreuves soutenues ensemble pour l'établissement de cette notre Famille Maçonnique, la lutte, que nous maintenant nous avons terminée, sont des gages qui vous démontrent que seulement le bien commun m'a poussé à un tel acte ; et pour moi, que la Maçonnerie Tunisienne perdurera forte et concorde et elle ne faillira pas à écrire une page glorieuse dans l'histoire du *risorgimento* de ce pays »<sup>1054</sup>.

La circulaire maçonnique avait été écrite en septembre 1881, quelque mois après l'invasion française sur la Tunisie commencée en mai. Il est probable que Cassanello fait référence à cet événement majeur lorsqu'il évoque les « nouveautés dangereuses » qui ont lieu en Tunisie. Dans la conclusion de sa lettre il considère les conséquences sociales que l'invasion a produites : « les conditions dans lesquelles se trouve la Tunisie ouvrent un large champ d'action à vos activités et votre philanthropie mais, si grandes qu'elles soient, malheureusement elles n'achèveront pas à en redresser toutes les misères. La triste vue de ces misères vous fera accroître de plus en plus votre horreur pour la guerre, et elle augmentera le zèle que chaque bon Libre Maçon doit avoir dans le combat contre le dogme de l'homicide légal »<sup>1055</sup>. Si la langue italienne est utilisée pour les travaux de ce Grand Orient de Tunisie, l'association maçonnique semble souhaiter s'ouvrir à la population musulmane locale. Ce Grand Orient adopte pour cette raison le Rite Égyptien réformé avec l'idée que celui-ci aurait été « accueilli plus favorablement par la race indigène du pays à laquelle les fondateurs du Grand Orient Tunisien ont l'intention de vouer toute leur activité maçonnique »<sup>1056</sup>. Le but de faire des loges franc-maçonniques tunisiennes des espaces de liens entre les Européens et les Tunisiens

---

<sup>1054</sup> « Tale avvenimento (...) segnò la realizzazione della più ardenti mie aspirazioni. E esso coronava l'opera iniziata il 17 Giugno 1879, dando alla mia terra natale, ciò che sempre ho agognato, un Supremo Potere Massonico, Nazionale, indipendente, regolare (...) L'ardue prove sostenute insieme per lo stabilimento di questa nostra Massonica Famiglia, la lotta, a cui or ora siamo vittoriosamente usciti, sono pegno a voi tutti che solamente il bene comune mi è stato ispiratore di tale atto ; ed a me, che la Massoneria Tunisina perdurerà forte e concorde e non fallirà di avere una pagina gloriosa nella storia del risorgimento di questo paese » AAT, carton « Franc-maçonnerie », lettre circulaire, Tunis, 29 septembre 1881.

<sup>1055</sup> « Le condizioni, in cui versa attualmente la Tunisia, aprono un vasto campo alla vostra attività e filantropia, e per quanto grandi esse siano, pur troppo malauguratamente non riusciranno a sollevarne tutte le miserie. La triste vista di queste varrà ad accrescere sempre più il vostro orrore per la guerra, ed aumenterà in voi lo zelo che ogni buon Libero Muratore deve avere, nel combattere il dogma dell'omicidio legale » Ibidem.

<sup>1056</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE - RICHELIEU, Département des manuscrits, Fond Maçonnique (FM), Correspondance des loges avec le Grand Orient de France (2), Loges Civiles, n. 155/microfiche 7247, lettre de Cassanello au GODF, 15 mai 1880, Paris.

rentre dans le cadre d'une philanthropie humaniste fortement paternaliste envers les Tunisiens, « la race indigène ». Le projet de Cassanello, dans la forme (le rituel à adopter) comme dans la pratique (le cosmopolitisme de ses membres), ne peut que s'inspirer à l'expérience franc-maçonnique égyptienne. La précédente création en 1864 d'un Grand Orient d'Égypte, fondé à Alexandrie par des francs-maçons de nationalité européenne, permet de mettre en perspective l'originalité du projet de Cassanello. Le projet de Cassanello d'établir un Grand Orient Tunisien est d'ailleurs de courte durée, fondé en 1879 il est dissout en 1883. Selon les recherches menées par Hélène Camou, Cassanello en 1879 était secrétaire de la loge anglo-maltese « Ancient Carthage » lorsqu'il décide de donner suite de manière autonome à un projet que le Suprême Grand Conseil du Rite égyptien réformé de Naples avait proposé, sans succès, à cette loge à Tunis<sup>1057</sup>. La scission que Cassanello guide, est soutenue par d'autres membres de la loge. La participation de personnages influents comme Elias Mussalli, semble relever de la volonté de Cassanello, qui en associant des membres si importants veut acquérir plus de possibilités de voir reconnu son projet d'Orient tunisien auprès d'autres Grands Orient. Une enquête menée par le Grand Orient de France sur la composition du Grand Orient de Tunisie requérant la reconnaissance, a été l'occasion de découvrir le plan de Cassanello. L'expérience d'un Grand Orient national tunisien finit ainsi, puisque la tentative de le faire revivre avec un autre président n'aboutit pas. Les loges établies dans la Régence continueront à être rattachées aux trois Grands Orient : France, Italie, Angleterre. Le projet de constituer une franc-maçonnerie de Tunisie, et pas seulement en Tunisie, échoue. Tout de même, cette initiative a pour autant permis de se revendiquer italo-phonie et tunisienne, tout en gardant une perspective cosmopolite. L'utilisation de la langue italienne dans une structure qui se proclame à la fois nationale tunisienne et cosmopolite, nous suggère une dimension transnationale italo-phonie qui va au-delà du cadre national italien.

*Loges italiennes : lieux de sociabilité de l'élite de la communauté.*

La faillite du projet d'un Grand Orient de Tunisie, la protection française sur la Régence et les tensions politiques entre France et Italie, sont des événements qui

---

<sup>1057</sup> CAMOU Hélène, « La franc-maçonnerie à l'aube du protectorat » ... op. cit, p. 363.

ne favorisent pas la croissance des activités maçonniques italiennes en Tunisie. En effet, on peut constater un déclin qui dure jusqu'en 1900. En plus, en 1888, l'incendie du temple maçonnique de Tunis détruit le lieu de réunion partagé par les loges italiennes et anglaises. Pourtant ce déclin n'entraîne pas une disparition des loges, la loge « Risorgimento » continue ses activités jusqu'en 1888, « Fede e Costanza » élit des maîtres en 1886 et en 1887<sup>1058</sup>. C'est au début du XXe siècle que les franc-maçonneries française comme l'italienne connaissent une renaissance de leurs activités, constatée par la croissance de nombre des frères et des nouvelles loges<sup>1059</sup>. La loge « Veritas » est fondée en 1900, « Fides » en 1906, « Mazzini » en 1908. Établissent de très bonnes relations : il peut souvent arriver que des membres de l'une d'entre elle participent aux travaux d'une autre<sup>1060</sup>. En 1916, en raison de la baisse du nombre des frères et pour faire face à la crise économique causée par la Grande Guerre, les trois loges s'unissent sous le nom de loge « Concordia ». L'existence, jusqu'alors, de trois loges distinctes, peut s'expliquer par la différence de leurs buts et de leurs orientations. Par exemple, la loge « Mazzini » à travers ses enquêtes sur les conditions des ouvriers des mines<sup>1061</sup>, son soutien aux grèves<sup>1062</sup> et la promotion d'une conférence sur la franc-maçonnerie et le socialisme<sup>1063</sup>, dévoile son orientation politique plus du côté radical-socialiste. En outre, il vaut mieux en tant que « groupe tunisien » avoir un nombre majeur de loges, car ainsi le « groupe » à travers un représentant pour chaque loge, peut avoir plus de poids auprès du Grand Orient d'Italie. Pendant cette période de renaissance et de florissante activité maçonnique, est créée une loge italienne qui ne rentre pas dans la liste du Grand Orient d'Italie. Il s'agit de la loge « Nunzio Nasi », fondée en 1910 et qui, dans son tampon officiel portait l'acronyme G.O.D.P. Il est probable, vu le manque de références dans les archives du Grand Orient d'Italie et dans les documents des autres loges, qu'une telle loge est rattachée à l'autre obédience italienne, celle de la

<sup>1058</sup> ASGOI, Elenco dei fratelli a Tunisi (1900-1923).

<sup>1059</sup> CAMOU Helène, « La franc-maçonnerie à l'aube du protectorat » ... op. cit, p. 365.

<sup>1060</sup> ASGOI, Logge Estere, Logge di Tunisi (1901-1914), f. « Loggia 'Mazzini' di Tunisi », Verbale Sedute (1908-1914).

<sup>1061</sup> Ivi, 2 avril 1901.

<sup>1062</sup> Ivi, 26 mars 1908.

<sup>1063</sup> Ivi, 12 mars 1901.

Grande Loge d'Italie. La scission maçonnique italienne de 1908<sup>1064</sup> a des effets auprès des loges en Tunisie : les membres de la loge sont invités à voter pour son maintien au sein du Grand Orient, ou pour son intégration au sein de la. Nouvelle obédience. Un groupe pro-scission est guidée par Pariente prônant le ralliement à la Grande Loge d'Italie de Saverio Fera<sup>1065</sup>. Nous avons précédemment évoqué la popularité de Nunzio Nasi auprès des Siciliens. Ce qu'il faut souligner du parcours politique de Nasi est son engagement au profit d'un discours politique sicilianiste mobilisé lors de ses scandales politiques-judiciaires. Comme écrit le publiciste contemporain Michele Vaina : « la cause *nasiane* fut dans un premier temps une folie séparatiste. Ensuite, il (Nasi) revint à plus sages résolutions et il fut régionaliste et il se trouva à prôner l'autonomie administrative »<sup>1066</sup>. Or, consacrer une loge à Nunzio Nasi ne peut qu'avoir une signification politique de soutien au « nasisme » c'est-à-dire au mouvement indépendantiste-régionaliste sicilien dont Nasi se réclame le représentant. Dans la liste des francs-maçons de cette loge de Tunis sont inscrits 15 individus, dont les noms montrent une origine sicilienne<sup>1067</sup>. Parmi ces 15, aucun n'est précédemment membre dans une autre des trois loges existantes et seulement 2 intégreront, après 1916, la loge « Concordia »<sup>1068</sup>. Il s'agit de Giulio Barresi, né à la Goulette de parents siciliens en 1885, connu par la police italienne comme anarchiste et qui sera un des chefs de file de l'antifascisme tunisien des années '30<sup>1069</sup> ; et Giuseppe Sorrentino, Sicilien, président en 1908 de la corporation ouvrière *La Voce del Muratore*. Parmi eux, il y avait aussi Michele Barresi, né à Trapani en 1848, également connu, comme l'autre Barresi, en tant qu'anarchiste par les autorités italiennes<sup>1070</sup>. Un autre franc-maçon de la « Nunzio Nasi » de tendance politique radicale est un certain Malleo qui, en 1912, dirige le groupe et le journal *Il Grido del*

<sup>1064</sup> CONTI Fulvio, *Storia della massoneria italiana dal Risorgimento al fascismo*, Bologne, il Mulino, coll. « Biblioteca storica », 2003.

<sup>1065</sup> ASGOI, Logge Estere, Logge di Tunisi (1901-1914), f. « Loggia 'Mazzini' di Tunisi », Verbale Sedute, Tunis, 3 août 1908.

<sup>1066</sup> VAINA Michele, *Popolarismo e nasismo in Sicilia*, op. cit., p. 155 « la causa nasiana dapprima fu follia separatista. Poi venne a più miti propositi e fu regionalista e passò a sostenere l'autonomia amministrativa »

<sup>1067</sup> AAT, carton « Franc-maçonnerie », Elenco dei fratelli della Loggia N. Nasi, (sans date).

<sup>1068</sup> ASGOI, Elenco dei fratelli a Tunisi (1900-1923).

<sup>1069</sup> ACS, CPC, b. 360, f. « Giulio Cesare Barresi ». Sur son activité antifasciste cf. EL HOUSSE Leila, *L'urlo contro il regime. Gli antifascisti italiani in Tunisia tra le due guerre*, Rome, Carocci, 2014.

<sup>1070</sup> ACS, CPC, b. 360, f. « Michele Barresi ».

*Lavoratore*<sup>1071</sup>. La provenance régionale de ces membres, et le nom de la loge dévoilent un engagement politique orienté vers le sicilianisme. Dans plusieurs, les associations maçonniques font figure de groupes de rencontre et de médiation au sein de la collectivité des ressortissants italiens. La particularité de la « Nunzio Nasi » de Tunis réside dans l'homogénéité régionale et sociale de sa composition: il s'agit de Siciliens qui ne s'inscrivent pas dans la catégorie de notables de la haute bourgeoisie italienne. Dans les autres loges, la couche des notables bourgeois est bien représentée quoique ne manquent pas des individus d'autre extraction sociale ou politique. En effet, la présence des représentants du mouvement syndical ou anarchiste dans les autres loges est assez acceptée. Par exemple, Giovanbattista Giannitrapani, né à Trapani en 1872, et résidant à Tunis, qualifié d'anarchiste par la police italienne, appartient à la loge « Mazzini »; le doyen de l'anarchisme en Tunisie, Niccolò Converti, participe aux travaux maçonniques en intégrant la loge « Concordia » en 1918<sup>1072</sup>. La nature élitare de la loge n'empêche pas *a priori* la participation des anarchistes. D'ailleurs, tant l'anarchisme que la franc-maçonnerie sont des mouvements formellement interclassistes et ont des valeurs progressistes et laïques communes. Certes, si le lien de la franc-maçonnerie avec le socialisme est plus connu et accepté<sup>1073</sup>, l'anarchisme et sa doctrine plus radicale peuvent poser des problèmes à certains « frères ». La question de l'admission d'anarchistes au sein des loges est abordée directement le 30 avril 1908, par la loge « Mazzini ». L'admission de Giuseppe Di Dia, né à Trapani en 1876, coiffeur et anarchiste, à la loge fait l'objet de débats. Tranquillo Sennouf (Tunis 1885) déclare l'absence d'incompatibilité s'il accepte les règles de la franc-maçonnerie<sup>1074</sup>. Après avoir exprimé sa définition de l'anarchisme lors d'une réunion, il est alors admis que ses principes généraux anarchistes ne sont pas en conflit avec la maçonnerie.

La fonction de regroupement, d'organisation et de médiation que les loges avaient au sein de la société attirait la plupart des notables italiens. Malleo, Converti, Sorrentino au-delà de leur richesse économique, représentent des associations ou

<sup>1071</sup> CADN, Fond Protectorat de Tunisie, Série Résidence Générale, article 3263 « guerre italo-turque », Gouvernement Tunisien, note de renseignement, Tunis, 30 Avril 1912.

<sup>1072</sup> ASGOI, Elenco dei fratelli a Tunisi (1900-1923).

<sup>1073</sup> Accepté et pratiqué individuellement mais toujours tendu et conflictuel la reconnaissance d'un point de vue officiel, cf. CONTI Fulvio, *Storia della massoneria italiana...* op. cit., p. 187-244.

<sup>1074</sup> ASGOI, Logge Estere, Logge di Tunisi (1901-1914), F. « Mazzini Verbali sedute 1908-1910 », tornata ordinaria, Tunis, 30 avril 1908.



dirigent des journaux, et pour cette raison nous pouvons les considérer comme faisant partie d'une élite dirigeante de la communauté. En considérant le cas tunisois, pour des raisons de sources disponibles, nous retrouvons chez les francs-maçons des trois loges italiennes presque tous les dirigeants ou membres d'associations italiennes. Si la Chambre de Commerce a une fonction sociale semblable, c'est-à-dire d'espace de regroupement entre les différentes associations, elle reste une association d'ordre économique professionnel. Les loges avec leur caractère universaliste moins lié à la catégorie professionnelle et grâce à la discrétion de leurs réunions, peuvent fournir à l'élite, l'espace dont elle a besoin pour gérer les dynamiques de la communauté. Les liens qu'il y a, en Italie comme à l'étranger, entre la franc-maçonnerie et la société *Dante Alighieri* sont connus<sup>1075</sup> ; Tunis est un autre exemple d'un tel lien. Par exemple, le président Brignone et le secrétaire D'Alessandro sont dans la loge « Veritas ». En 1901, sur 85 membres du comité tunisois de la *Dante Alighieri* 36 sont francs-maçons, dont 29 à la loge « Veritas », 3 à la « Fides » et 4 à la « Risorgimento » ; le conseil d'administration est composé intégralement par des francs-maçons de la « Veritas ». En 1915, le conseil d'administration comprend 14 membres dont 11 francs-maçons, 10 de « Veritas » et un de « Fides »<sup>1076</sup>. La collaboration *Dante* — « Veritas » est d'autant plus concrète si l'on considère qu'en 1901 la société culturelle est accueillie dans les locaux de la loge<sup>1077</sup>. Dans le compte-rendu du 3 mars 1903, le Vénérable Guglielmo Funaro se félicite de l'élection des « frères » Giuseppe Soria et Oreste Lilla au poste de président et vice-président de la *Croce Verde*, l'association bénévole que nous avons citée à propos des activités des anarchistes italiens. D'ailleurs, gérer ou contrôler le réseau associatif italien de Tunisie est un des buts déclarés de la loge « Veritas ». Dans le même compte-rendu, on lit que : « la commission de propagande a décidé de se réunir chaque samedi à six heures et elle invite tous les frères à participer afin que l'on réussisse à diffuser par le moyen des Chefs de Sociétés, nos frères, les idées

<sup>1075</sup> PISA Beatrice, *Nazione e politica nella Società « Dante Alighieri »*, Bonacci, Rome, 1995.

<sup>1076</sup> ASGOI, Elenco dei fratelli a Tunisi (1900-1923) ; ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434 , f. 613 "Comitato di Tunisi", liste des membres, Tunis, 1901 ; CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti...* op. cit., 1915

<sup>1077</sup> ASGOI, Logge Estere, Logge di Tunisi (1901-1914), F. « Veritas, verbali sedute 1901-1904 », tornata ordinaria, Tunis, 26 octobre 1901.

maçonniques... »<sup>1078</sup>. Mais comment mettre en pratique la « diffusion des idées maçonniques » ? En ce qui concerne la diffusion, la stratégie d'élire ou de faire élire des « frères » au sein des associations fut pratiquée depuis le début de la loge « Veritas ». Le 2 novembre 1901, par exemple, le Vénérable Guglielmo Funaro propose qu'aux élections pour les députations scolastiques italiennes, les confrères votent librement pour leur candidat préféré à condition qu'il fût un franc-maçon<sup>1079</sup>. Provenzal propose une stratégie de groupe plus définie : s'accorder, par vote, sur une liste de candidats que tous les « frères » auraient ensuite soutenus. La question mise en place par Funaro et développée par Provenzal, révèle le pouvoir social qu'un groupement des notables, comme une loge, pouvait avoir dans le réseau associatif italien de Tunisie. Concernant les « idées maçonniques », comment l'idéal universaliste et philanthropique se rapporte-t-il à un engagement associatif si orienté vers le cadre national ? À ce propos Funaro rappelle « en faisant référence au programme de la constitution de la Loge, que au-delà des intérêts purement maçonniques, la Loge assumait la défense des intérêts particuliers de l'italianité »<sup>1080</sup>. Les loges italiennes deviennent ainsi un lieu de sociabilité patriotique qui tout en gardant le cadre national italien s'inscrivent dans l'idéal maçonnique universaliste. La participation aux loges dessine une appartenance italienne spécifique, qui se fonde sur les valeurs maçonniques. Lorsqu'en 1901, Raimondo Battignani présente à une réunion de la loge « Veritas » une relation sur l'histoire et l'organisation des écoles italiennes dans la Régence, il définit les opposants aux écoles congréganistes comme « Italiens non catholiques », en désignant plutôt des Juifs livournais. Giulio Provenzal, pharmacien juif et Livournais critique la définition utilisée en affirmant qu'il s'agit de « tout l'élément libéral et franc-maçon »<sup>1081</sup>. Le fait que Provenzal — Livournais — refuse la catégorisation religieuse pour une autre, politique, redessine les appartenances internes au groupe italien. Selon cette division, il n'y a pas d'Italiens non catholiques (comme les Juifs

---

<sup>1078</sup>Ivi, tornata ordinaria, Tunis, 3 mars 1903, « La commissione di propaganda ha deciso di riunirsi ogni sabato alle sei invitando tutti i fratelli a farne parte onde si riesca a diffondere per mezzo dei Capi di Società, nostri fratelli, le idee massoniche... ».

<sup>1079</sup>Ivi, tornata ordinaria, Tunis, 2 novembre 1901.

<sup>1080</sup>« accennando il programma della costituzione della Loggia nel quale oltre agli interessi prettamente massonici, la loggia si assumeva la difesa degli interessi particolari dell'italianità », Ivi, tornata ordinaria, Tunis, 10 novembre 1903.

<sup>1081</sup>Ivi, tornata ordinaria, Tunis, 7 décembre 1901.

livournais), mais l'élément libéral-maçon dans lequel rentrent un grand nombre des Livournais avec d'autres éléments de la collectivité italienne. Ces catégories, suggérées par Provenzal, permettent de dépasser les clivages traditionnels juifs livournais/autres Italiens catholiques et de comprendre mieux les dynamiques sociales et politiques qui régissent la communauté. Les loges se proposent comme lieux de rencontre élitaire pour la gestion de la communauté. Telles organisations en s'intéressant à la philanthropie, soutiennent activement les institutions et les écoles italiennes de la Régence. Mais les tensions du milieu colonial tunisien mettent à l'épreuve l'universalisme des loges. Les querelles franco-italiennes poussent à une radicalisation nationaliste des loges, nées avec un idéal maçonnique universaliste. En 1910, la Conférence Consultative tunisienne vote à propos de l'ouverture d'écoles étrangères privées dans la Régence. Bien que les accords franco-italiens aient permis de nouvelles ouvertures, la Conférence Consultative — dont les résolutions n'étaient pas contraignantes — vote unanimement contre. Plusieurs francs-maçons français font partie des votants. Cette décision est considéré comme un acte d'hostilité envers les loges italiennes et contraire aux valeurs maçonniques. Virginio Cortesi, professeur au Lycée italien et Vénérable de la loge « Mazzini » déclare dans une réunion maçonnique à ce propos que : « les membres présents auraient dû au moins s'abstenir au lieu d'approuver unanimement (...) les Français ont leur dignité comme nous la nôtre d'Italiens, donc il est bien d'agir pour leur faire comprendre que s'ils le veulent nous serons frères, autrement, non »<sup>1082</sup>. La volonté de proclamer officiellement que la loge « Mazzini » est réservée aux ressortissants italiens s'inscrit dans une radicalisation identitaire. En 1913, l'admission d'un certain Guido Levi qui n'est pas ressortissant italien, est rendue possible par l'obtention de son baccalauréat italien, sa parfaite maîtrise de la langue, et la nationalité italienne d'une partie de sa famille. Au cours de la même réunion, le secrétaire Oreste Lilla propose l'organisation de conférences publiques au sujet du *Risorgimento* italien, adressées aux ouvriers compatriotes<sup>1083</sup>. L'idéal maçonnique universaliste entre donc en conflit

---

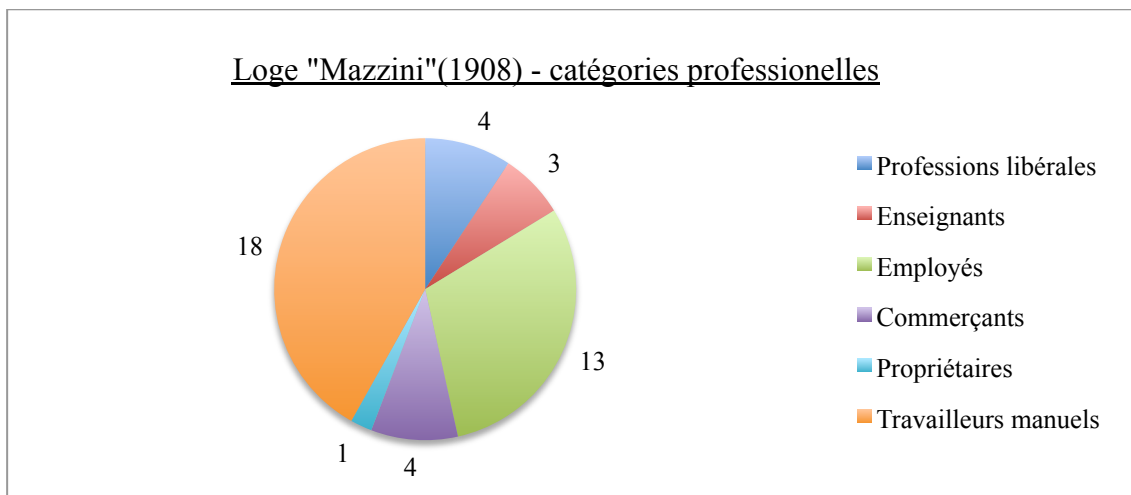
<sup>1082</sup> «Membri presenti avrebbero dovuto almeno astenersi invece di approvare unanimi (...) i francesi hanno dignità loro, noi pure abbiamo quella nostra d'Italiani, quindi bene agire da fare comprendere loro che noi se ci vogliono saremo fratelli, altrimenti sarà no » ASGOI, Logge Estere, Logge di Tunisi (1901-1914), f. « Mazzini Verbali sedute 1908-1914 », tornata ordinaria, Tunis, 12 décembre 1910.

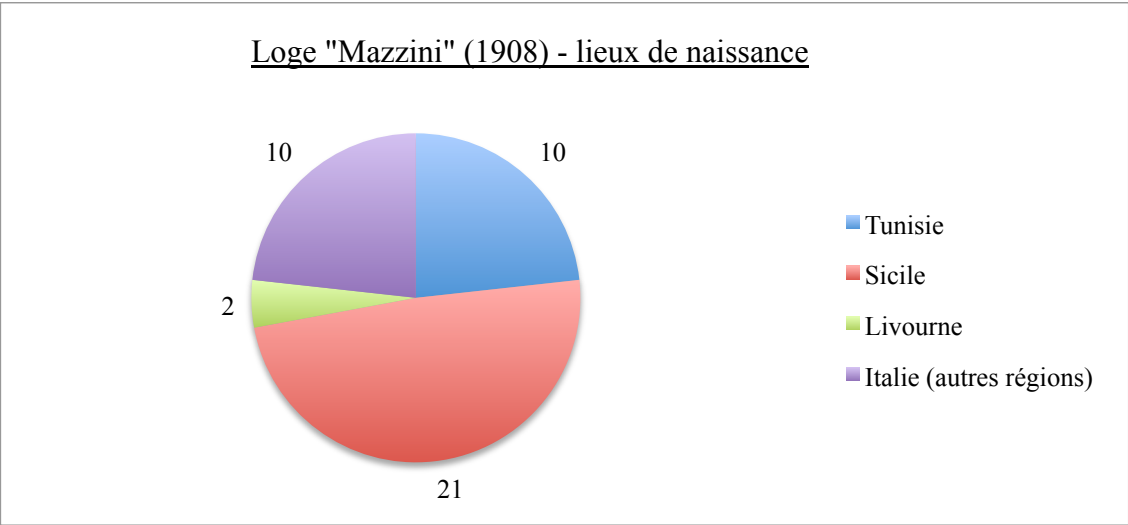
<sup>1083</sup> Ivi, tornata ordinaria, Tunis, 22 mai 1913.

avec l'idéal national patriotique qui dans le contexte colonial tunisien oppose souvent Italiens à Français. L'engagement patriotique des loges italiennes se traduit par un philanthropisme et humanitarisme qui s'adressait principalement aux compatriotes. Ainsi cette organisation est, d'une part, un lieu de sociabilité, de l'autre, elle agit comme vecteur de nationalisation. L'action des loges concerne principalement la gouvernance du réseau associatif communautaire et des activités philanthropiques. Les éléments libéraux et progressistes — grâce à la structure maçonnique — peuvent ainsi transmettre les valeurs patriotiques et d'appartenance italienne vers les couches démunies.

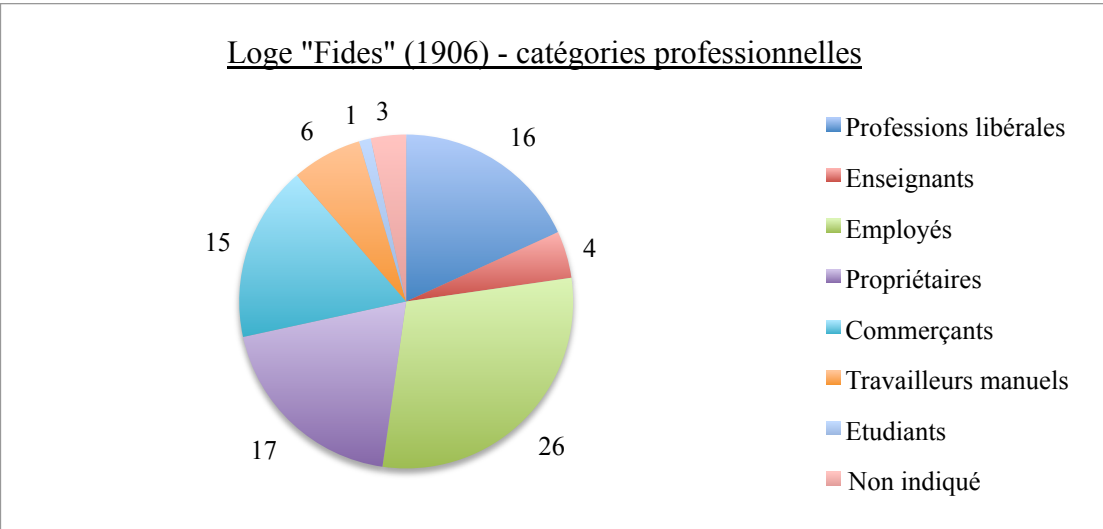
*Composition sociale des loges italiennes de Tunis.*

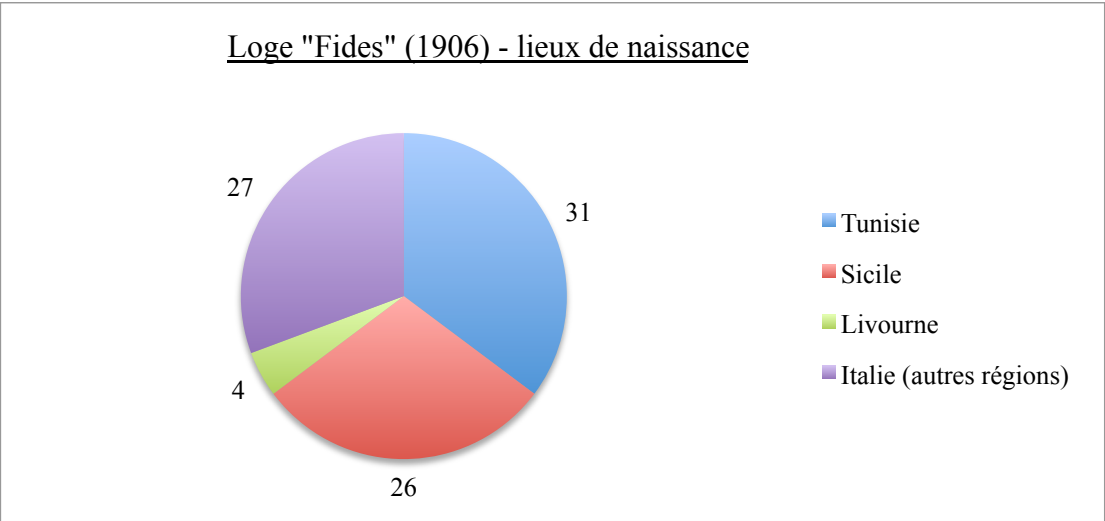
La participation des anarchistes nous a permis d'esquisser leur complexité politique des loges maçonniques italiennes. Le pluralisme politique interne à la franc-maçonnerie se reconnaît dans un vague progressisme qui inclut des libéraux jusqu'aux socialistes réformistes et certains anarchistes utopiques. Mais la composition sociale est également variée et certaines loges ont un caractère plus « ouvrier » que d'autres, plus bourgeoises. Ainsi la loge « Mazzini » se distingue par sa composition plus ouvrière, et par la grande participation de Siciliens de Sicile qui atteignent la moitié des membres de la loge :



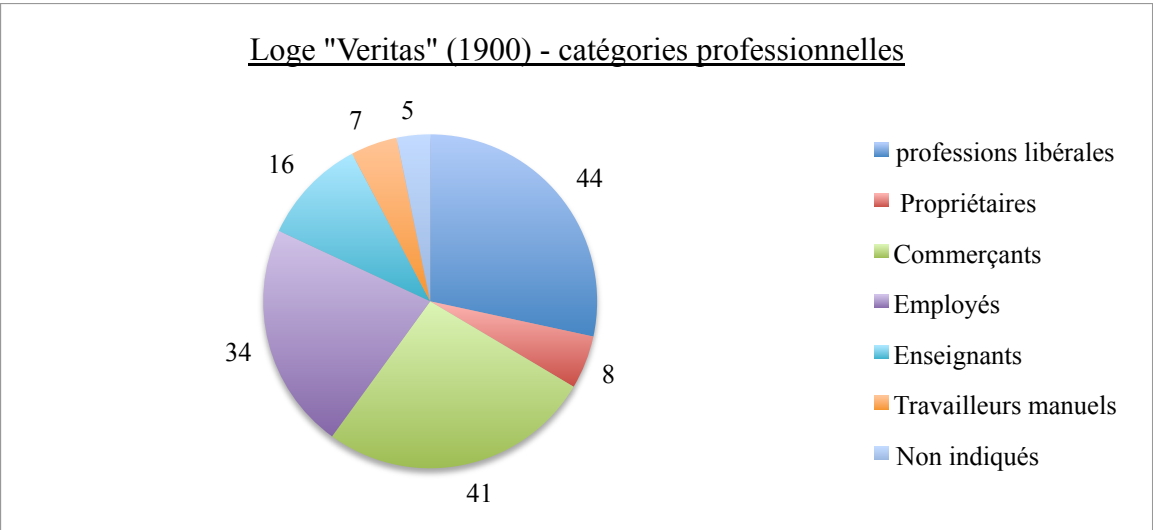


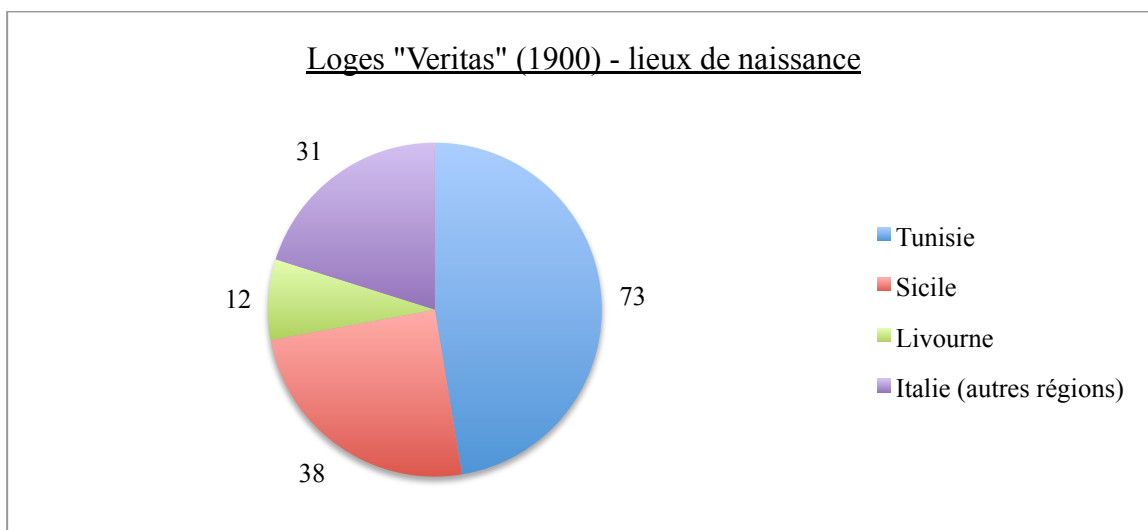
La loge « Fides » a une composition sociale plus bourgeoise : employés, commerçants, professionnels et propriétaires composaient presque la totalité de la loge. En ce qui concerne une division par lieux de naissance, nous remarquons un équilibre entre Italiens nés en Tunisie, en Sicile, ou dans d'autres régions italiennes. La catégorie des « nés à Livourne » ne représente pas efficacement la présence des Juifs livournais, dont une grande partie était née en Tunisie, comme, d'ailleurs, un bon nombre de descendants de Siciliens. Pour retracer, au moins en partie, la présence des Livournais, il faut plutôt faire référence aux noms de famille. En suivant cette piste nous constatons que si dans loge « Mazzini » il n'y a que 7 noms juifs livournais sur 43 membres, dans la loge « Fides » il y a 28 noms juifs livournais sur 88 membres.



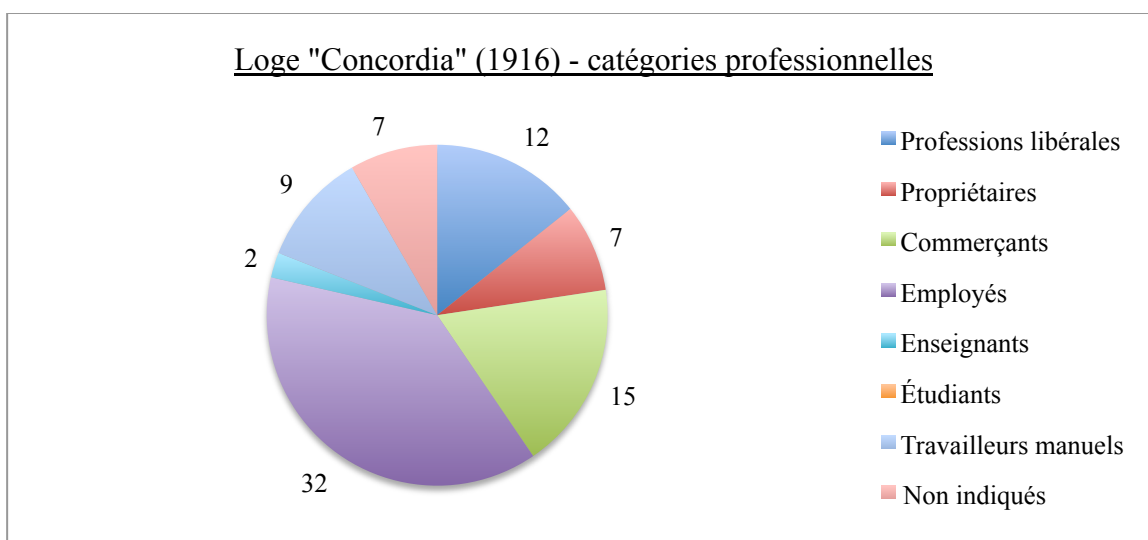


Un engagement « livournais » plus marqué se retrouve dans la loge « Veritas » avec 60 noms livournais sur ses 154 membres. Les membres de Veritas, comme ceux de Fides, appartiennent de façon nette aux couches sociales aisées. Bien que leur composition soit en apparence similaire, leurs membres se différencient de par leurs origines. Dans la loge « Veritas » sont largement représentés les notables nés en Tunisie. Ainsi, cette observation suggère le regroupement de notable locaux par notables locaux, Livournais, Siciliens ou autres, nés en Tunisie et que l'on peut imaginer avoir été impliqués, bien avant le 1900 (année de fondation de la loge) dans le système beylical et dans le réseau associatif italien de la Régence.



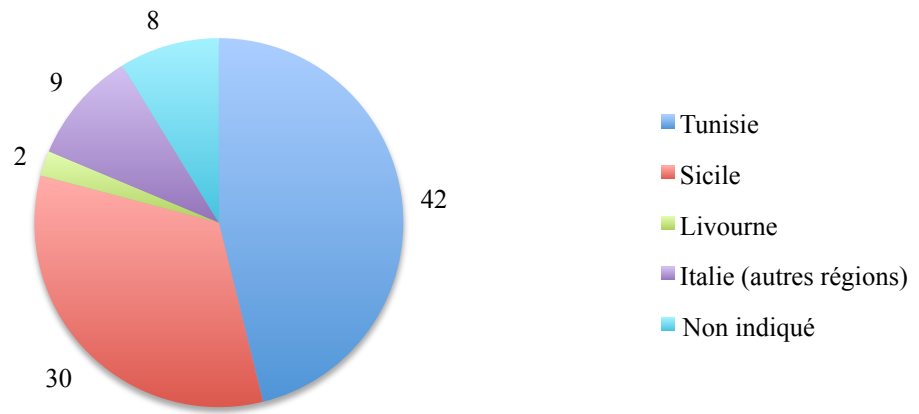


La loge « Concordia » fondée en 1916 est le résultat de la fusion des trois loges précédemment actives à Tunis. Pourtant la fusion n'est pas la simple addition des précédentes loges. Les « frères » de la loge sont 91, alors que la seule loge « Veritas » comptait 154 membres. La « Concordia » est plutôt le produit de la crise de la franc-maçonnerie italienne de Tunis. Sur les 91 « frères », 26 ont des noms juifs. La catégorie professionnelle la plus représentée est celle des employés. La « Concordia » garde le caractère plus bourgeois que les deux loges mères, « Fides » et « Veritas ». Du point de vue des origines des membres, le binôme Tunisie-Sicile l'emporte largement en révélant l'importance de l'élément « local » et de l'élément sicilien dans les dynamiques communautaires<sup>1084</sup>.



<sup>1084</sup> Données tirées de : ASGOI, Elenco dei Fratelli di Tunisi (1900-1923).

Loge "Concordia" (1916) - lieux de naissance





#### 6.4) L'italophonie comme espace de contact et de partage

- *Que c'est qu'il y a, à votre service, mesdames !*  
- Oh ! 'nfranciusu ni parla, bà, livatici la cummedia,  
non viriti ca semu d'a terra abbruciata ? parrati 'nziliano  
- Ecco, cci pallu 'ntaliano allora, chi cosa cumantano ?  
(« Al caffè del Casino »,  
*Simpaticuni*, 5 août 1911)

##### *Langue et question nationale.*

Même si avec des buts ou des motifs variées, les différents mouvements que nous venons d'analyser (mouvement ouvrier, catholique, et franc-maçonne) ont en commun l'utilisation de la langue italienne. La question de la langue s'impose comme incontournable dans la formation d'identités collectives<sup>1085</sup>, et surtout dans un espace étranger. Les frontières de l'italophonie sont floues dans la Tunisie de l'époque, en ne correspondant pas forcément ni au groupe des ressortissants italiens, comme c'est le cas des Maltais catholiques, ni à un sentiment d'appartenance nationale, comme pour certains représentants du mouvement anarchiste ou syndicaliste. En plus, la question des dialectophones et des analphabètes problématise la relation entre ressortissants italiens et individus parlant la langue italienne. Quelle langue parlent les Italiens de Tunisie ? Bien évidemment, les clivages sociaux et régionaux influencent grandement leurs moyens d'expression. L'œuvre *Storia linguistica dell'Italia unita* de Tullio De Mauro, illustre bien l'importance que l'émigration a eue dans l'histoire de la diffusion de la langue italienne. Dialectophones et analphabètes — pour la plupart —, un grand nombre d'Italiens émigrés commence à apprendre à lire et à écrire (l'italien) à l'étranger pour plusieurs raisons, administratives (émancipation culturelle, accès autonome aux services consulaires, connaissance et défense de ses droits) ou individuelles (pouvoir écrire à la famille, meilleures possibilités de carrière)<sup>1086</sup>. Les dispositifs de production et de reproduction de langue italienne en Tunisie sont largement gérés par les notables. Le système scolaire national — les écoles gouvernementales royales et les écoles privées de la *Dante Alighieri* — lie la question nationale à la question

<sup>1085</sup> THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales...* op. cit.

<sup>1086</sup> DE MAURO Tullio, *Storia linguistica dell'Italia unita*, Nuova edizione., Bari, Laterza, coll.« Nuova scienza », 1970, p. 53-63.

linguistique : la langue italienne est la condition nécessaire (mais non suffisante) pour faire des émigrés, des Italiens. Le trinôme école-langue-nation est mobilisé souvent lors de la question des écoles italiennes dans la Régence et surtout par la Société *Dante Alighieri*, qui fait de langue et de l’italianité ses valeurs fondatrices. D’un côté la langue est un moyen pour nationaliser les émigrés dialectophones ; de l’autre, l’on peut considérer que le système éducatif communautaire nationalise à son tour la langue italienne. Apprendre l’italien dans la Tunisie française devient une question politique, d’affirmation nationale contre l’assimilation (culturelle-nationale) française. Le maintien (ou l’affirmation) d’une langue et d’une culture nationales est une garanti d’appartenance à la “communauté imaginée” italienne. Dans un reportage de 1911 sur la condition des Italiens dans la Régence, on lit que : « Il y a en Tunisie environ 120 mille Italiens, qu’on voudrait dénationaliser, pas seulement en faisant renoncer à la citoyenneté italienne, mais en leur faisant oublier leur propre langue, leur propre histoire, dans un mot, la mère-patrie... »<sup>1087</sup>. La langue est donc un des jalons qui forment la “mère-patrie”. Pourtant, dans la plupart des cas, les émigrés en Tunisie parlent le dialecte et pas vraiment l’italien, qui — comme leur appartenance nationale — est à apprendre et à construire auprès des masses et par le biais des institutions nationales, les seules qui peuvent diffuser les valeurs patriotiques italiennes. Dans ce cadre l’on peut comprendre l’hostilité de la *Dante Alighieri* de Tunis à l’idée d’enseigner l’italien dans les écoles françaises<sup>1088</sup>. La langue, et surtout son apprentissage, ne sont pas neutre mais ils véhiculent des valeurs. L’idée de la langue italienne comme moyen de transmission des valeurs patriotiques italiens est témoignée dans un article, intitulé « Passion de langue et vertu de patrie », publié sur *L’Unione* en 1910 par Luigi D’Alessandro, qui écrit : « quel idéal, pour un peuple libre, plus grand et plus lumineux de celui de sa propre langue ? Ce n’est pas à travers elle que la tradition accumulée de tout ce que pensaient nos pères est fondue et transfusée en nous et (...) elle est transfusée en nos enfants ? (...) Penser à la langue et la diffuser, veut dire penser à la patrie, en

<sup>1087</sup> « Vi sono in Tunisia circa 120mila italiani, che si vorrebbero snazionalizzare, non pur rinunciando alla cittadinanza italiana, ma obliando anche la propria lingua, la propria storia; a dir breve la madre patria... » ROMANO Salvatore, *I comitati della Dante Alighieri e gl'Istituti italiani di educazione e di beneficenza a Tunisi, a Marsiglia, a Barcellona. Comunicazione al Comitato di Palermo*, Scuola Tipografica « Boccone del povero », Palermo, 1911, p. 5.

<sup>1088</sup> Cf. sous-chapitre : « des Conventions à l’accord du 1910 ».

promouvoir la prospérité et les hauts destins... »<sup>1089</sup>. Le réseau communautaire, imbriqué avec les institutions nationales, veut s'arroger pour lui seul le droit exclusif d'enseigner et de diffuser en Tunisie l'apprentissage d'une langue qui devient de plus en plus un symbole de la nation italienne. La libéralisation des écoles privées italiennes en 1910 ne résout pas la querelle franco-italienne sur les écoles, qui continue jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. En 1920, au 25<sup>e</sup> congrès de la *Dante Alighieri* à Trieste, les intervenants pour la Tunisie, Salvatore Calò et Oliviero Cadini, en condamnant une nouvelle fermeture des autorisations à l'ouverture d'écoles italiennes dans la Régence, déclarent : « pourquoi à des éléments ainsi précieux et producteurs de prospérité et de vitalité devrait être nié le droit à la vie et à la conservation de leur conscience nationale qui trouve alimentation fortifiante et conservatrice seulement dans la langue et dans l'éducation nationale ? »<sup>1090</sup>. La langue en tant que moyen pour achever la conscience nationale est une question d'ordre vital et donc nécessaire pour le migrant italien de la Régence. Le texte continue en affirmant le lien entre apprentissage et enseignement de la langue italienne et sa fonction nationale auprès des masses :

« pensez que, même si la Colonie possède (en considérant les écoles de l'État et celles de la Dante) 29 écoles avec 165 enseignants et 8 474 élèves, ils sont autant ceux qui fréquentent les écoles françaises, car ils ne trouvent pas de place dans nos écoles ; il y en a autant également qui restent à la merci de l'action maligne et anti-éducative de la rue (...) le tiers qui fréquente nos écoles garde intègre l'âme nationale ; l'autre troisième, qui fréquente ces françaises, subit le substrat d'une éducation bien haute, c'est vrai, et civilisée, mais à laquelle manque la force et le moyen meilleur de conservation, ce de la langue ; l'autre troisième, voué à l'ignorance sans sa faute, subira un jour, sans conseil ou protection, le destin que le besoin lui imposera. Et pourtant ils sont tous fils de la grande Mère ! »<sup>1091</sup>

---

<sup>1089</sup> « Ora quale ideale, per un popolo libero, più grande e più luminoso di quello della propria lingua ? Non è forse per mezzo di essa che la tradizione accumulata di tutto ciò che pensavano i nostri padri vien fusa, trasfusa in noi e (...) si trasfonde nei nostri figli ? (...) Pensare alla lingua e diffonderla, vuole dire pensare alla patria, promuoverne la prosperità e gli altri destini... », « Passione di lingua e virtù di patria », Luigi D'Alessandro, *L'Unione*, 7 settembre 1910.

<sup>1090</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434 , f. 613 “Comitato di Tunisi”, “la nuova situazione fatta agli italiani in Tunisia. Memoria del comitato della “Dante Alighieri” in Tunisi”, XXV congresso in Trieste, Settembre 1920, relatori Salvatore Calò – Oliviero Cadini, “perché ad elementi così preziosi e fattivi di benessere e di vitalità dovrebbe essere negato il diritto alla vita e alla conservazione della loro coscienza nazionale che trova alimento fortificante e conservatore solo nella lingua e nell'educazione patria?”.

<sup>1091</sup> “Pensate che, pur avendo la Colonia, fra Stato e Dante, ben 29 Scuole con 165 insegnanti e 8474 alunni, altrettanti frequentano le Scuole francesi per non trovare posto nelle nostre ed altrettanti

Défendre et diffuser la langue italienne signifie défendre et diffuser la patrie. Une grande partie des efforts du réseau associatif italien de Tunisie concerne la langue et l'instruction. Pourquoi la langue est-elle si importante dans les dynamiques de construction de l'identité nationale italienne en Tunisie ? Faire partie d'une même communauté linguistique, être locuteurs dans un espace italoophone, permet la circulation d'informations, d'images, des narrations qui favorisent l'idée d'un lien commun. Dans le projet national, faire des nouvelles générations d'émigrés, des Italiens de langue maternelle, permettrait d'un côté de créer un lien entre les différents groupes dialectaux italiens — l'italien standard comme une *koinè dialektos* pour les ressortissants du royaume — et de l'autre, d'isoler le plus possible la collectivité du pôle culturel des colonisateurs français. La relation Calò-Cadini démontre cette volonté de nationalisation à travers la langue qui garde l'« âme nationale ». À s'opposer à la réalisation du projet national-linguistique sont : la langue française, adversaire directe et déclarée qui, à travers l'administration, les écoles et tout le système colonial, s'impose de plus en plus sur les migrants européens de Tunisie ; et les dialectes régionaux qui s'ils ne sont pas adversaires déclarés de l'italien comme le français, ils sont tout de même des obstacles à l'hégémonie culturelle italienne sur les émigrés du royaume. À la fin du XIXe siècle, le prestige littéraire de l'italien écrit a déjà gagné (formellement) son hégémonie sur les dialectes italiens et il est en train de s'imposer dans (et grâce à) l'État nation<sup>1092</sup>. Bien que les dialectes soient largement parlés, l'italien est la seule langue du royaume qui y est enseignée et adoptée comme langue de l'État. En Tunisie, les écoles, les journaux, et les institutions italiennes de la communauté adoptent la langue italienne. Les dialectes sont en position subalterne à l'italien. Pourtant, les dialectes en tant que véritables langues populaires sont pratiqués et transmis par voie familiale au sein des communautés émigrées, les Siciliens ou les Sardes installés en

---

ancora rimangono in balia dell'azione malefica ed antieducativa della strada (...) il terzo che frequenta le nostre Scuole conserva intatta l'anima Nazionale, l'altro terzo, che frequenta quelle francesi, subisce il substrato di un'educazione, alt sì, è vero, e civile,, ma a cui manca la forza ed il mezzo migliore di conservazione, quello della lingua: l'altro terzo, votato per colpa non sua all'ignoranza, subirà un giorno, senza consiglio e senza scorta, il destino che il bisogno sarà per imporgli. Eppure sono tutti ugualmente figli della gran Madre!" Ibidem.

<sup>1092</sup> On fait référence notamment au concept gramscien d'hégémonie appliqué par Lo Piparo en ce qui concerne la langue, cf. LO PIPARO Franco, *Lingua , intelletuali, egemonia in Gramsci*, Rome - Bari, Laterza, coll.« Biblioteca di cultura moderna », n° 819, 1979, p. 103-108.

Tunisie continuent à utiliser la langue qu'ils pratiquaient chez eux. La prépondérance démographique des ressortissants italiens, leurs quartiers ou villages souvent homogènes d'un point de vue régional, favorisent la formation d'espaces linguistiques compacts. Dans ces contextes, les contacts linguistiques concernent les langues réellement parlées par les individus, dans le cas des Italiens, les dialectes. Dans le reportage d'un voyageur italien qui écrit au comité central de la *Dante* ses impressions sur la Tunisie, on lit que : « la langue italienne se défend assez, mais seulement, car les émigrés qui sont presque tous du Midi et parlent dialectes proches, ne sentent pas le besoin d'adopter un autre langage, autant que parmi les Arabes est assez diffuse la connaissance de mots et de phrases italiennes... »<sup>1093</sup>. Dans cet extrait les dialectes du Midi italien s'inscrivent en façon complexe dans une langue italienne générique. Le voyageur, Archimede Tranzi — membre de la *Dante* centrale —, très probablement inscrit les dialectes siciliens dans l'ensemble des dialectes du Midi italien, considérant sa permanence à Tunis, ville avec un très large nombre de Siciliens. Il ne les reconnaît pas seulement dans leurs qualités de dialectes, mais aussi dans leur pluralité qui si d'un côté les différencie, de l'autre les rapproche (« ils parlent dialectes proches »). Pourtant, Tranzi considère l'usage de ces dialectes comme « langue italienne » en affirmant presque un rapport concentrique entre les différents dialectes italophones qui s'inscrivent dans le cadre de la langue italienne standard. En plus, son affirmation que les Tunisiens (« les arabes ») parlent un peu l'italien fait référence aux contacts linguistiques qui se forment dans ce contexte où une nombreuse collectivité italienne se retrouve côte à côte avec la population locale tunisienne. La langue des migrants siciliens se modifie en empruntant d'autres langues, notamment l'arabe tunisien et le français, surtout lorsqu'il s'agit d'une mise en relation avec de parlants allophones. Un exemple de tel mélange linguistique est témoigné par le journal humoristique *Simpaticuni* qui publie en italien, en dialecte sicilien et dans certains cas, notamment dans la rubrique « Sceni di lu veru », dans

---

<sup>1093</sup> « La lingua italiana si difende abbastanza, ma soltanto perché gli emigrati essendo quasi tutti del mezzogiorno e parlando dialetti affini, non sentono troppo il bisogno di adottare un altro linguaggio, molto più che fra gli arabi è abbastanza diffusa la conoscenza di parole e frasi italiane... » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 “Comitato di Tunisi”, rapport de Archimede tranzi, Rome, 23 avril 1910.

une langue créole à base sicilienne avec des influences du français et du tunisien<sup>1094</sup>. Voici un exemple d'une scène humoristique avec deux Siciliennes et, ensuite, un Tunisien<sup>1095</sup> :

<p>- (...) chista è la musica ca porta lu nomu di la bon'armuzza di Peppi Canibardi, è la lira canibardina</p> <p>- E comu po' essiri mai ddoppu tantu tempu ca morsi Canibardi, avevani a truvari, giusto cca, a Tunisi, nà lira ca era so !!</p> <p>- Ma quanto siti scecca, appoi nun vultiti ca v'u diciunu. Lira, 'ntalianu, voli diru strumentu musicali a corda</p> <p>(...)</p> <p>- <i>A Madama andec teskra ?</i></p> <p>- E chi voli chistu ? cu schifiu u chiamau : ascinua, maccasci capisci, parra 'ntalianu</p> <p>- <i>Zzai tu billiettu bir assittari ?</i></p> <p>- E cchi è macari u bigliettu ci voli ora pri assittarisi</p> <p>- <i>Emmela ! бага дуй сordi, eccu billietti</i></p> <p>- Dui sordi !? lé, lé, maccasci, ni susemu : dui sordi ! (...)</p> <p>- <i>Vai mangia babusi inandin Sisilia</i></p> <p>- O ! tu parra pulitu, va mancia sciminca tu cchiù tostu//</p>	<p>- (...) ça c'est la musique qui porte le nom du bien aimé Peppi Canibardi, c'est la lire canibardina</p> <p>- Comment est-il possible qu'après si tant de temps que Canibardi mourut, ils ont trouvé ici, à Tunis, une lire à lui !!</p> <p>- Comme vous êtes bête, et vous ne voulez pas qu'on vous le dit. Lyre, en italien, signifie instrument musical à corde</p> <p>(...)</p> <p>- Madame, vous avez le billet ?</p> <p>- Qu'est ce qu'il veut celui-ci ? qui l'a appelé ? on ne comprend pas, parle italien</p> <p>- Est-ce que tu as le billet pour t'asseoir ?</p> <p>- Maintenant il faut un billet même pour s'asseoir !</p> <p>- Allez ! paye deux soldes et voilà les billets</p> <p>- Deux soldes !? non, non, on s'en va : deux soldes ! (...)</p> <p>- Va manger escargot là-bas en Sicilie</p> <p>- Oh ! Surveille ton langage, toi, plutôt, va manger de la semence !</p>
---	--

Les Siciliennes entendent la musique de la *Lira Garibaldina*, qui devient « canibardina », comme Garibaldi devient « Canibardi », et elles veulent assister au concert, mais un Tunisien leur demande le billet ; en ne voulant pas payer « deux soldes », elles s'en vont après avoir changé des insultes avec le Tunisien. L'incompréhension et le malentendu linguistique sont les caractères récurrents de tels dialogues. Il est le cas de lire/lyre que la première Sicilienne explique ensuite (« en italien signifie... »). Ensuite, lors du dialogue avec le Tunisien, elles lui demandent de « parler italien », car elles ne comprennent pas ce qu'il dit (« *andec*

<sup>1094</sup>ZLITNI Mériem, *Contacts de langues (italien, sicilien, arabe): le cas du journal italien « Simpaticuni » (Tunis, 1911-1933)*, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Paris 10-Nanterre, Paris, 2015.

<sup>1095</sup>« Alla musica – Sceni di lu veru », *Simpaticuni. Giornale dialettale umoristico*, 9 juillet 1911.

*tescra ?* » veut dire en arabe tunisien « as-tu le billet ? »). Mais elles ne parlent pas italien standard et, d'ailleurs, l'italien parlé du Tunisien est fortement influencé par le sicilien (« assittari » ; « billiettu »). Les contaminations linguistiques entre Siciliens et Tunisiens sont réciproques<sup>1096</sup>. Si, dans ce cas, le métissage semble s'activer pour communiquer — le Tunisien d'abord demande en tunisien, ensuite pour se faire comprendre il essaye en « siculo-tunisien » —, dans d'autres cas, on retrouve l'utilisation de mots tunisiens (« scialla » pour inshallah, « mabbrucco » pour mabrouk, etc., etc.) dans des articles (humoristiques) de commentaire. Le « siculo-tunisien » possède à la fois une fonction de langue-tampon pour la communication entre Siciliens et Tunisiens ; et, en même temps, s'affirme comme une variante tunisienne du dialecte sicilien parlé par les immigrés dans la Régence<sup>1097</sup>. Dans le sillage des études de Dakhlija, nous pouvons définir la langue parlée par la population sicilienne de Tunisie comme ayant des caractéristiques d'un *sabir* ou de pataouètes — en ce qui concerne son usage autonome dans un groupe —, et certaines de *lingua franca* — lorsqu'elle est un moyen d'interaction entre différents locuteurs<sup>1098</sup>. Tout de même, ce *sabir* siculo-tunisien n'accède à une forme écrite que dans des contextes humoristiques<sup>1099</sup>, comme il est le cas pour les pataouètes d'Algérie<sup>1100</sup>. Également, les dialectes siciliens, sardes et livournais sont présents soit dans des cadres humoristiques et/ou poétiques bien définis à l'intérieur des journaux italiens<sup>1101</sup>. L'hégémonie culturelle de l'italien ne peut pas être mise en question, la place subordonnée des dialectes les inscrit dans un registre humoristique ou artistique qui confirme le prestige de la langue italienne « pure » comme le moyen codifié, accepté

<sup>1096</sup> LAKHDHAR Amir, « Fenomeni di contatto linguistico in Tunisia: la parlata mista dei siciliani di Tunisi e gli italianismi nella varietà dialettale di arabo tunisino » p. 349-369 et ZLITNI Mériem, « Plurilinguisme et contacts de langues entre Italiens et Tunisiens: quelques aspects linguistiques des échanges entre les deux principales communautés de la Tunisie coloniale », dans *Lo spazio linguistico italiano e le « lingue esotiche »*, Rome, Bulzoni, 2006, p. 371-394.

<sup>1097</sup> PENDOLA Marinette, *Gli italiani di Tunisia: storia di una comunità...* op. cit., p.87-97 et

<sup>1098</sup> DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca*, Arles, Actes Sud, coll.« Bleu », 2008, p. 451-452.

<sup>1099</sup> Cf. BENDANA Kmar, « Kaddour Ben Nitram, chansonnier et humoriste tunisien », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 77-1, 1995, p. 165-173.

<sup>1100</sup> On cite l'exemple du journal satyrique antireligieux imprimé à Bône (Annaba) en 1898 *Le Diocane bonois* ou la feuille humoristique *Papa-Louette* imprimé à Alger en 1905.

<sup>1101</sup> Cf. *L'Unione*, en 1904 publie des poèmes humoristiques signés « Piripicchio » en dialecte livournais; également *Il Minatore* publie des poèmes sardes; *Simpaticuni* poèmes et contes en sicilien.

et sérieux des Italiens<sup>1102</sup>. La publication d'un journal humoristique avec des articles en sicilien et en *sabir* siculo-tunisien qui joue sur le malentendu linguistique, sur les jeux des mots, nous donne une indication sur son public. Pour lire un tel journal, il faut bien connaître l'italien et le français écrit, outre que maîtriser suffisamment le dialecte sicilien et celui tunisien pour apprécier ses contes humoristiques. Les statistiques françaises nous indiquent que le taux d'illettrés italiens en Tunisie en 1913 est de 59,2 %, équivalent à 52 184 individus<sup>1103</sup>. Au début du XXe siècle, dans le royaume d'Italie le chiffre des illettrés est de 48,5 %<sup>1104</sup> en moyenne nationale, mais avec grandes divergences au niveau régional. La Sicile qui fournit la plupart des immigrés italiens de la Régence en 1911 possède un taux d'analphabétisme équivalent à 58,81 % de sa population<sup>1105</sup>. Malheureusement, les statistiques coloniales françaises ne catégorisent pas les illettrés italiens selon leur provenance régionale, condition économique et leur répartition par rapport au territoire tunisien. On peut déduire des tendances en considérant les contextes d'origine de la moyenne des immigrés. Si l'on considère le taux d'analphabétisme selon les provinces siciliennes de départ, l'on constate qu'en 1911 46,28 % de la population de la province de Palerme est analphabète ; à Trapani le 60,23 % et à Agrigente le 64,89 %<sup>1106</sup>. Le clivage économique et social a sans doute une relation avec le degré d'instruction des migrants. Les contextes ruraux sont souvent marginalisés, en 1906 le vice-consul Carletti écrit : « que dans la campagne, et dans plusieurs centres importants, il n'y pas d'école italienne, et souvent même pas française »<sup>1107</sup>. En considérant la totalité de la population sicilienne, et suivant les données citées, on peut avancer l'hypothèse que plus de la moitié des Siciliens de Tunisie ne sait ni lire ni écrire. Les classes populaires fournissent un nombre majeur au groupe des

---

<sup>1102</sup> En ce qui concerne le projet linguistique nationaliste italien pour ses colonies cf. RICCI Laura, *La lingua dell'impero : comunicazione, letteratura e propaganda nell'età del colonialismo italiano*, Rome, Carocci, 2005.

<sup>1103</sup> DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Statistiques générale de la Tunisie...*, op. cit., 1913, p. 16.

<sup>1104</sup> ISTAT, *Italia in cifre 1861- 2011*, Rome, Direzione centrale comunicazione ed editoria, 2011, p. 14.

<sup>1105</sup> D'AGOSTINO Maria et PATERNOSTRO Giuseppe, « Parlanti e società dall'Unità ai nostri giorni », dans *Lingua e cultura in Sicilia*, Palerme, 2013, p. 413-493 ;

<sup>1106</sup> BONETTA Gaetano, *Istruzione e società nella Sicilia dell'Ottocento*, Sellerio, Palerme, 1981, p. 68.

<sup>1107</sup> «Nelle campagne, e in molti centri importanti, non vi è scuola italiana, e spesso nemmeno francese », COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari...*, op. cit., p. 383.



analphabètes. En plus, le quartier populaire de la Petite Sicile de Tunis, souvent cité dans le *Simpaticuni*, est fortement marginalisé en ce qui concerne les écoles ou les structures associatives. Le taux d’analphabétisme de la classe ouvrière sicilienne de Tunis, et ses conditions économiques, ne favorisent pas son identification comme public principal de ce journal. Il est donc probable que ce journal est lu par la classe moyenne, la petite bourgeoisie d’origine sicilienne de Tunis. Cette classe d’individus garde un lien fort avec le dialecte sicilien, mais elle a appris l’italien à l’école (en Sicile ou en Tunisie), ensuite, elle vit dans le contexte colonial français qui stimule le contact avec la langue française et l’arabe tunisien. Cette catégorie de gens est donc alphabétisée et suffisamment cultivée pour apprécier ou produire des textes humoristiques qui se fondent sur des ambiguïtés linguistiques entre l’italien, le sicilien, le français et l’arabe tunisien. En plus, même si le coût de 5 centimes du journal *Simpaticuni* — quinzomadaire — est égal à celui des autres journaux italophones comme *L’Unione*, *La Patria*, *Il Giornale di Monastier*, *La Voce del Muratore* mais il ne s’agit pas ni d’un journal d’information quotidien ni d’une feuille de revendications syndicales. Son but de divertissement littéraire limite encore plus sa diffusion directe auprès des migrants analphabètes. Pourtant, cette catégorie est souvent représentée dans les contes à travers des personnages populaires. L’expérience linguistique de ce journal humoristique confirme et affirme la subordination du dialecte à l’italien : l’espace du dialecte sicilien et du *sabir* siculo-tunisien est celui de l’humour, du divertissement, du jeu ou de la composition poétique. Au-delà de tel espace réservé, délimité et normalisé, l’italien s’impose comme la langue officielle et la seule acceptée par les dirigeants de la communauté. Par exemple, en 1909 à Sfax, un groupe de jeunes maçons demande au comité local de la *Dante* son soutien logistique pour mettre en place une section théâtrale. Mais le comité sfaxien écrit à Rome que « même si nous sommes convaincus que la propagande de notre langue à travers les travaux de notre théâtre est très utile, nous sommes obligés à refuser la demande, car les composants du groupe sont des ouvriers illettrés qui ne savent même pas parler l’italien et en faisant des représentations sous notre patronage, ils nous ridiculiseront... »<sup>1108</sup>. Les

---

<sup>1108</sup> « Quantunque convinti che la propaganda della nostra lingua per mezzo di lavori del nostro teatro sia utilissima, siamo nel duro obbligo di declinare la richiesta perché i componenti del gruppo sono operai illetterati, che non sanno neppur parlare l’italiano e dando delle rappresentazioni sotto

performances publiques et officielles doivent se produire dans une langue purifiée des régionalismes et des influences du dialecte. Comme l'écrit le secrétaire du comité sfaxien, Vittorio Giordano, le but des activités culturelles promues par la *Dante* concerne la « propagande de notre langue » qui sous-entend un projet de culture nationale. Celle-ci, gérée en Tunisie par une catégorie sociale bien définie, ne peut pas se permettre des déviations au-delà de la norme nationale. L'écriture et l'usage public des dialectes ou des *sabirs* ne doivent pas dépasser les frontières qui sont à la fois linguistiques, nationales et sociales. Comme affirme le sociopsychologue Michael Billig : « *the battle for hegemony, which accompanies the creation of states, is reflected in the power to define language (...) this power resides not merely in the imposition of certain words or phrases, but also in the claim of languages to be languages (...) the boundaries between languages, and the classification of dialects, have followed the politics of state-making* »<sup>1109</sup>. La langue italienne « standard » ne peut qu'être la seule langue du projet de l'italianité soutenu par la *Dante*, par les dirigeants de la communauté et par les institutions nationales.

#### *Une langue pour les ouvriers.*

La proposition des maçons de faire une section théâtrale à Sfax avait été refusée à cause de leur méconnaissance de la langue de (la) Dante. Les chiffres statistiques cités auparavant nous ont dévoilé un taux important d'illettrés auprès des classes ouvrières italiennes. Les ouvriers italiens, largement dialectophones et illettrés, sont aussi les premiers en Tunisie à commencer les mouvements de revendications syndicales en Tunisie. Comme analysé auparavant, à la fin du XIXe siècle il y a une production théorique et journalistique d'anarchistes italiens qui est suivie par la naissance de la presse ouvrière syndicale au début du XXe. Telles publications s'adressent aux ouvriers, au sympathisants de la cause et elles utilisent la langue italienne. En 1887, le journal anarchiste fondé par Converti a comme titre *L'Operaio : organo degli anarchici di Tunisi e di Sicilia* et il est rédigé en italien. Écrire en italien pour s'adresser aux Italiens émigrés dans la Régence tunisienne s'inscrit dans une logique qui considère les ressortissants d'Italie comme des

---

il nostro patrocinio ci metterebbero in ridicolo » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 389, f. 547 « Sfax », lettre du comité sfaxien au comité central, Sfax, 24 Juin 1909.

<sup>1109</sup> BILLIG Michael, *Banal Nationalism*, Thousand Oaks, SAGE, 1995, p. 32-33.

alphabétisés et parlant la langue italienne. Tel journal anarchiste s'adresse explicitement (en italien) aux Siciliens alors qu'en 1881 sa population est pour 81,18 % analphabète ; en 1901 encore 70,95 % des Siciliens ne savent ni lire ni écrire<sup>1110</sup>. Cette tendance est adoptée également par toute la presse « radicale » — c'est-à-dire de l'anarchiste à l'ouvrière syndicaliste —. Même lorsqu'il y a des connotations régionales plus marquées, le choix linguistique reste l'italien standard. Le journal *Il Minatore*, publié à Tunis en 1907 et dirigé par Ferdinando Montuori, s'adresse aux ouvriers des mines qui sont largement des Sardes. Cette connotation régionale est évidente pas seulement par la provenance des administrateurs et des journalistes, mais aussi dans le contenu du journal<sup>1111</sup>. Les nouvelles de Sardaigne sont largement rapportées et, en troisième page, il y a une rubrique consacrée aux nouvelles de l'île. Le lien entre catégorie professionnelle et régionale des Sardes-mineurs est évident dans le journal qui, pourtant, n'utilise que la langue italienne. Souvent des poèmes en langue sarde sont publiés<sup>1112</sup>, mais tout le reste, même les correspondances et les lettres des mineurs des différentes mines de Tunisie, est en italien. Également, en 1907, *La Voce del Muratore* dirigé par Giuseppe Natoli, se propose comme organe des maçons de Tunis qui sont pour la plupart des Siciliens. Le lien régional est beaucoup moins revendiqué que dans le *Minatore*, il n'y a pas des rubriques consacrées à la Sicile, les nouvelles ne concernent que le cadre syndical tunisien et les poèmes — en italien — sont très rares. La langue du journal est l'italien avec des articles, parfois, en français ; pas d'article ou des lettres publiées en sicilien. Pourtant les noms des adhérents dévoilent leur provenance sicilienne. Des tels choix linguistiques, italien ou italien-français sont adoptés par toute la presse radicale de l'époque. Pourquoi écrire en langue italienne alors qu'on s'adresse — en moyenne — à des dialectophones (Siciliens et Sardes) qui ne connaissent pas l'italien et qui sont installés en Tunisie, possession coloniale française ? Pourquoi ne pas écrire en français ou dans les dialectes d'appartenance ? L'adoption de l'italien pour de telles publications présente des conséquences significatives. Le prestige de l'italien en fait la langue à adopter par rapport aux dialectes, utilisés pour les publications humoristiques ou poétiques, mais pas pour la publication et la

<sup>1110</sup> BONETTA Gaetano, *Istruzione e società nella Sicilia dell'Ottocento*, Sellerio, Palerme, 1981.

<sup>1111</sup> MARILOTTI Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa...* op. cit., chap. V.

<sup>1112</sup> Par exemple « Sonetos », *Il Minatore*, 9 avril 1907.

circulation des informations et des nouvelles. En plus, l'italien se propose auprès des migrants italiens comme l'alternative à la pluralité des dialectes, la seule *koiné dialektos* praticable. En Tunisie, comme dans d'autres contextes de l'émigration italienne, nombre d'Italiens se retrouvent en contact, pour la première fois, avec la langue italienne<sup>1113</sup>. Ce fait a un rôle important dans l'organisation du mouvement ouvrier. Si, comme on a analysé dans le chapitre sur le mouvement ouvrier, le *Minatore* pendant son activité s'occupe presque exclusivement du secteur minéralier, le *Muratore* se propose comme acteur majeur de tout le mouvement ouvrier. Le soutien politique et syndical de la corporation des maçons envers la grève des mineurs de Kâala Djerda du 1907 se concrétise aussi à travers les articles du *Muratore* qui incite à la solidarité ouvrière et fait connaître les raisons de la grève. La langue italienne devient donc un moyen de revendication ouvrière, un outil de connexion entre les mineurs sardes et les maçons siciliens. Une langue commune favorise la convergence des luttes. L'italien — surtout dans sa version écrite — est une langue qui permet aux ouvriers dialectophones ressortissants du royaume de connaître et de revendiquer leurs droits. Pour cette raison les journaux et les corporations syndicales demandent écoles et instructions pour les ouvriers. *Il Minatore*<sup>1114</sup> et *La Voce del Muratore* exhortent leur public à s'instruire, à fréquenter les écoles et les cours du soir : « Camarades, une belle occasion se présente à vous et nous vous prions de ne pas la laisser passer. Combien parmi vous payeraient pour apprendre à lire et à écrire ? Maintenant avec la seule bonne volonté, vous pouvez vous instruire (...) Camarades, allez à l'école du soir, ensuite vous verrez les avantages »<sup>1115</sup>. On remarque que l'article — écrit en italien et imprimé dans un journal — s'adresse aux illettrés qui, par définition, ne pourraient pas lire eux-mêmes le message véhiculé par la feuille syndicale. La lecture publique dans petits groupes, ou la transmission bouche-à-oreille sont des moyens à travers lesquels les

---

<sup>1113</sup> VEDOVELLI Massimo (éd.), *Storia linguistica dell'emigrazione italiana nel mondo*, Rome, Carocci, 2011, p. 54-67 ; ROSOLI Gianfausto, « Alfabetizzazione e iniziative educative per gli emigranti tra Otto e Novecento », dans Luciano PAZZAGLIA (éd.), *Cattolici, educazione e trasformazioni socio-culturali in Italia tra Otto e Novecento*, Brescia, Ed. la scuola, coll.« Paedagogica », 1999, p. 199-144.

<sup>1114</sup> « La necessità delle scuole in miniera », *Il Minatore*, 12 mai 1907.

<sup>1115</sup> « Compagni, una bella occasione si presenta dinanzi a voi e vi preghiamo dunque a non lasciarla sfuggire. Quanti e quanti di voi pagherebbero per imparare a leggere e scrivere ? Invece ora con la sola buona volontà voi potete istruirvi (...) Compagni, andate alla scuola serale che poi ne vedrete beneficio », « le scuole serali », *La Voce del Muratore*, 15 décembre 1907.

informations peuvent être transmises dépassant la frontière de l’analphabétisme<sup>1116</sup>. S’instruire et utiliser la langue italienne rentrent dans un même but d’émancipation et d’avancement social. Dans une logique de stratégie d’acculturation, l’analphabète veut apprendre à lire et à écrire une langue — donc un registre officiel et reconnu — et pas son dialecte qui lui limite la divulgation de son écriture et la compréhension des textes officiels. Le dialecte écrit peut devenir un moyen d’expression littéraire délimité aux textes poétiques ou humoristiques, compris et produits par des individus qui savent déjà lire et écrire l’italien standard. L’écriture du dialecte — comme dans le cas du *Simpaticuni* — n’est pas une étape intermédiaire ou parallèle à l’italien écrit, mais une étape successive. On peut « se permettre » d’écrire en dialecte, car on sait écrire en italien. D’ailleurs, les scènes dialectales jouent souvent avec l’incompréhension linguistique qui se fonde sur l’ignorance de l’italien ou des autres langues par le petit peuple. La question sociale et linguistique est étroitement mêlée. Cela devient évident lorsqu’en 1908 Luigi D’Alessandro écrit sur *L’Unione* une critique contre *La Voce del Muratore*, dans laquelle il accuse le journal d’écrire dans un mauvais italien. La réponse d’un ouvrier maçon ne se fait pas attendre et elle est publiée sur le journal syndical. Il admet que peut-être le journal n’est pas rédigé dans un bon italien, mais :

« À qui la faute si nous n’avons pas eu la même chance que lui et que les autres ont eue ? À qui la faute si quand monsieur L. D. Luigi D’Alessandro faisait ses études, nous nous chargions sacs de chaux et de pierres sur les épaules ?? Il aurait pu nous épargner ses reproches sachant spécialement que notre journal est rédigé “exclusivement par des ouvriers” lesquels ont aussi besoin d’aller travailler pour gagner du pain pour la famille ? Il n’est pas du tout vrai que notre journal offense la Dante Alighieri comme il l’affirme, pour la seule raison que la voix de l’ouvrier ne sort pas pour enseigner la langue italienne à personne, mais pour faire comprendre à nos frères de misère comment nous sommes exploités »<sup>1117</sup>.

<sup>1116</sup>Telles pratiques de lectures publiques étaient diffuses dans le milieu ouvrier radical, cf. THOMPSON Edward Palmer, *The Making of the English working class*, Londres, V. Gollancz, 1964, p. 743.

<sup>1117</sup>(Les fautes sont dans l’original) « A chi la colpa se la fortuna non a tanto sorriso a noi quanto a sorriso a lui ed altri ?? A chi la colpa se quando il signor L.D. faceva i suoi corsi di studii noi portavano calcina e pietra sulle spalle ?? Avrebbe egli potuto risparmiarci questi rimproveri sapendo specialmente che il nostro giornale e redatto « esclusivamente da operai » i quali hanno pure bisogno di andare a lavorare per portare il pane alla famiglia ? Non e punto vero che il nostro giornale offende la Dante Alighieri come egli dice, per il solo motivo che la voce del miratore non sorte per insegnare la lingua italiana ad alcuno, ma bensì per fare capire ai nostri fratelli di miseria il come siamo sfruttati... », « Il forno del signor L.D. », *La Voce del Muratore*, 29 marzo 1908.

La langue italienne est diffusée auprès des migrants italiens en Tunisie en tant qu'un outil de revendication syndicale. La diffusion de l'italien par les associations ouvrières nous indique comment la langue n'est pas juste imposée par la bourgeoisie et ses institutions aux classes populaires, mais elle est aussi revendiquée par elles. La classe populaire composée par des ressortissants italiens n'est pas seulement un agent passif de la tentative du *nation-building* italien opéré par le réseau associatif national. Cette catégorie sociale montre à cet égard une *agency* qui lui permet de revendiquer et de se réapproprier de l'italien. Elle n'est pas seulement un produit, mais aussi productrice d'une identité collective italienne qui n'est pas forcément celle proposée par l'élite de la communauté<sup>1118</sup>. L'italien avait déjà gagné sa légitimité et son prestige vis-à-vis des dialectes ou des autres langues de la Péninsule en s'attestant comme la seule langue officielle du Royaume. Bien qu'éloigné dans la pratique des couches populaires dialectophones, l'italien depuis l'unification italienne est un cadre linguistique de référence : posséder la maîtrise d'une telle langue (surtout écrite) permet un accès réel et sans médiation aux droits, aux revendications, aux systèmes de pouvoir<sup>1119</sup>. Choisir d'écrire, d'apprendre ou de faire apprendre l'italien au lieu du français à des maçons siciliens ou à des mineurs sardes dialectophones travaillant dans un contexte colonial français, révèle la volonté de maintenir en quelque sorte un lien (linguistique, culturel, politique) avec l'Italie. Également, le journal *L'Operaio* et la revue *La Protesta Umana*, publications anarchistes internationalistes, en adoptant la langue italienne renouvellent auprès de son public, composé par des migrants économiques ou politiques, une appartenance linguistique commune italienne. L'adoption de la langue italienne de la part de certains journaux ouvriers de Tunisie est explicable pas seulement avec le prestige de l'italien sur les dialectes, mais aussi par des raisons d'ordre social qui s'inscrivent dans les dynamiques du contexte tunisien. La plupart des ouvriers, pour la période concernée, sont des ressortissants du royaume et leur statut d'Italiens en Tunisie les catégorise dans un cadre juridique commun. Adopter la langue française qui n'est

---

<sup>1118</sup>Sur tel rapport circulaire de construction sociale qui redonne de l'autonomie aux mouvements populaires, nous faisons référence à Thompson quand il écrit que « the working class made itself as much as it was made », THOMPSON Edward Palmer, *The Making of the English working class...*, op. cit., p. 194.

<sup>1119</sup>VEDOVELLI Massimo (éd.), *Storia linguistica dell'emigrazione italiana nel mondo...* op. cit., p. 54-67.

pas si diffusée dans le milieu ouvrier impliquerait une intégration totale au système français alors que le marché international et la mobilité migratoire pourraient conduire les migrants à d'autres destinations. C'est le cas, abordé précédemment, de la migration d'Italiens de la Tunisie aux États-Unis. En plus — comme pour le cas de la naturalisation — s'instruire dans la langue française se couperait de l'idée d'un retour au pays de départ. Apprendre et pratiquer l'italien est donc accéder à la maîtrise de la langue officielle de son lieu d'origine vers lequel les ouvriers immigrés dans la proche Tunisie pourraient facilement faire retour. Par ailleurs, le cadre communautaire, protégé par les Conventions du 1896, ses institutions et la forte présence démographique, permet aux Italiens de pouvoir éviter, dans un premier temps, l'assimilation française. Ensuite, acquérir la langue et la nationalité française démontre une volonté de s'intégrer à la société coloniale française. Pour cette raison la « francisation » des migrants italiens implique leur fixation durable dans le Protectorat, phénomène qui augmente vers les années '20. Pour le créneau chronologique étudié, la classe ouvrière migrante sardo-siculo-méridionale en adoptant et en revendiquant la langue italienne, revendique son appartenance à une italianité, entendue ici comme appartenance culturelle et linguistique italienne. Il ne s'agit pas de l'italianité des valeurs patriotiques et bourgeois adoptés par la *Dante Alighieri* ou par l'institution consulaire ou par le réseau associatif national italien de Tunisie. L'italien des anarchistes et des associations ouvrières concerne l'internationalisme des migrants, les revendications salariales et les luttes transnationales des militants. Les associations ouvrières et anarchistes avec leurs publications et activités, ont été des dispositifs internes d'une « italianisation » auprès de la catégorie des ouvriers migrants. La diffusion « ouvrière-radical » de la langue italienne, même avec des buts et des valeurs différents de ceux portés par la bourgeoisie et les notables italiens, contribue à construire un espace linguistique — et donc culturel — italien en Tunisie. Les notables dirigeants de la communauté veulent contrôler et rendre hégémonique leur pouvoir culturel et social. La critique linguistique de D'Alessandro au journal des ouvriers vise à affirmer son autorité culturelle et donc sociale auprès de ce groupe. L'usage de l'italien par le secrétaire de la *Dante* de Tunis s'inscrit dans le but de soumettre culturellement les classes populaires. Celles-ci sont en train d'acquérir la maîtrise de la langue et, par

conséquent, pourraient s'émanciper ou affaiblir la tutelle que les notables opèrent sur la classe populaire des ressortissants italiens de Tunisie.

*Les journaux comme lieux de connections et d'affirmation.*

L'importance de la presse italophone pour l'histoire des Italiens en Tunisie a été reconnue par maintes reprises dans l'historiographie sur le sujet. Au-delà des ouvrages consacrés explicitement à la production journalistique italophone, comme le livre de Brondino<sup>1120</sup>, les sources journalistiques ont été largement exploitées par nombreux travaux. Nous faisons référence à tous ces travaux, et notamment à celui de Brondino, en ce qui concerne une analyse historique de la presse italienne de Tunisie. Nous proposons ici une considération d'ordre culturel sur le rapport entre la langue italienne écrite à diffusion populaire, donc les journaux, et la communauté à laquelle ils s'adressent. Dans le sillage de la perspective historiographique de Benedict Anderson, nous remarquons l'importance que selon l'historien des nationalismes ont eu la circulation des journaux et des livres dans la création d'un imaginaire national<sup>1121</sup>. La presse quotidienne écrite est la réalisation la plus concrète de la « communauté imaginée » des Italiens de Tunisie. L'espace linguistique italien, composé, comme on vient d'analyser, par plusieurs acteurs, est comme un terrain dans lequel la presse — et la production écrite — s'installe en lui donnant mobilité d'informations, et connections. En lisant le journal, l'individu peut se sentir comme faisant partie d'un ensemble, d'une communauté. Les nouvelles provenant de la Péninsule et diffusées en Tunisie par des journaux de haut tirage, comme *L'Unione*, créent un lien imaginaire avec la communauté nationale. Mais au-delà d'être des liens culturels avec la mère patrie — dans le cas des journaux nationaux patriotiques — ou avec le mouvement internationaliste — dans le cas de la presse anarchiste —, les journaux créent une image de la communauté locale, celle de ses lecteurs italiens en Tunisie. Comme le journal *La Voce del Muratore* en 1907 lie à travers ses articles la grève des mineurs sardes avec les protestations des maçons siciliens, ainsi les autres journaux en publicisant ou en renseignant des activités de la communauté créent des connexions italiennes sur le territoire tunisien. À travers le journal il est

---

<sup>1120</sup> BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia: storia e società...* op. cit.

<sup>1121</sup> ANDERSON Benedict, *Imagined Communities...* op. cit.



possible de créer, de publiciser des initiatives et de les soutenir. Créateur et expression de l'opinion publique issue du milieu des notables italiens de Tunis, le journal *L'Unione*, le plus durable parmi les journaux italophones, est un moyen de connections entre les différentes communautés italiennes de la Régence grâce à sa diffusion. Sa possibilité de mobilisation et de diffusion rend l'outil journalistique un des acteurs majeurs du *community-building* italien en Tunisie. Par exemple, au cours de notre analyse on a considéré l'engagement des Italiens de Tunisie pour l'entreprise coloniale italienne en Éthiopie en 1896. Les collectes d'argent locales pour la Croix rouge sont publiées sur *L'Unione*, avec les noms, le montant et la ville de résidence des donateurs. Lire et se lire permet d'insérer l'individu dans un ensemble collectif qui à travers le journal donne un témoignage concret de son existence. Pour les notables il s'agit d'un moyen pour affirmer leurs statuts sociaux. Lorsqu'un notable reçoit un titre honorifique par les institutions, il est annoncé et félicité dans *L'Unione*. Également pour les annonces de fiançailles, de mariage, ou de mort, le journal écrit lorsque des célébrations ou des fêtes la participation des notables. En ce qui concerne cette catégorie sociale, la presse italienne locale est une occasion pour lire, se lire et rendre publique son activité. Voir publié son nom parmi ceux des participants aux initiatives ou aux fêtes consacre le notable dans son statut, et il est reconnu par ses pairs. En lisant dans la presse les nouvelles et les activités des associations de Tunis comme d'autres villes tunisiennes, les différentes actions et éparpillées promues par la notabilité italienne prennent forme et constituent une image concrète, à travers l'écriture, de la communauté. Le 21 janvier 1900 pour annoncer une loterie de bienfaisance en faveur de l'hôpital italien de Tunis, le journal *L'Unione* publie un petit conte dans lequel les différentes associations sont personnifiées, et elles prennent parole pour soutenir dans une assemblée commune la cause de l'hôpital<sup>1122</sup>. Une telle opération artistique littéraire illustre l'idée d'un journal comme « point de rencontre imaginée » pour les expatriés et, également, pour leurs associations. L'imaginaire communautaire se construit et prend forme dans la presse, qui devient ainsi une concrétisation de la communauté elle-même.

---

<sup>1122</sup>*L'Unione*, 24 janvier 1900.

## **Conclusion du chapitre.**

L'appartenance culturelle et linguistique italienne ne coïncide pas forcément avec l'appartenance nationale-étatique. À travers la mise en discussion du rapport entre culture, tradition, langue et appartenance nationale nous avons pu analyser des formes différentes d'italianité qui disputent le champ du possible à l'italianité nationale, défendue et soutenue par les notables et les institutions consulaires italiennes. La pluralité des appartenances italiennes n'est pas forcément concurrente ou adversaire du projet national. La seule appartenance collective italoophone qui peut vraiment revendiquer une opposition idéologique à l'appartenance nationale est le mouvement anarchiste, très fleurissant en Tunisie auprès des migrants d'Italie. La religion et la franc-maçonnerie ont été analysées également comme vecteurs de sociabilité italoophone. La tentative de création d'une organisation nationale franc-maçonnique tunisienne en italien, atteste la possibilité d'un usage de la langue italienne qui suit des intérêts et des buts différents de celui de Rome. Les convergences italophones entre fidèles italiens et maltais construisent un espace partagé de communication qui n'est pas celui de la communauté italienne. L'espace de l'italophonie peut lier des groupes ressortissants du Royaume d'Italie, comme les maçons siciliens et les mineurs sardes – largement dialectophones – lors des grèves communes, ou il peut faire de lien entre groupes au statut national différent comme ressortissants italiens et sujets anglo-maltais. La thématique de la langue ressort dans ce volet comme enjeu principale et incontournable pour comprendre comment se forme et se structure une appartenance partagée entre plusieurs individus provenant de contextes locaux différents. Avoir un code de communication partagé ne signifie pas tout simplement pouvoir communiquer, mais cela donne accès à la possibilité d'un partage d'imaginaires, d'intérêts, d'idées et des pratiques. La langue italienne comme moyen de revendication syndicale entre Siciliens et Sardes montre la fonction de partage de pratiques et d'idées à travers une voie linguistique commune. Le choix de l'italien plutôt que le français relève de la composition migratoire de la classe ouvrière, largement composée par des immigrants de Sicile et de Sardaigne, qui entretiennent avec leurs lieux d'origines des contacts fréquents et assidus. En considérant la quantité d'Italiens pendant la période étudiée en Tunisie, leurs

conditions sociales et professionnelles, et leurs contacts fréquents avec les lieux d'origines, nous avançons l'hypothèse que l'apprentissage de l'italien semblait au migrant l'option plus adaptée à ses besoins et à ses intérêts.

## Conclusion de la deuxième partie.

L'analyse des intérêts et des pratiques qui lient les individus à des formes d'appartenance collective nous a montré les modalités concrètes de la formation d'une identité italienne dans le contexte colonial tunisien. Le focus des deux premiers chapitres de cette partie concerne le réseau communautaire géré par les notables locaux soutenus par l'institution consulaire. Il s'agit de voir comment s'articule le *nation-building* dans un contexte expatrié et colonial. Le système éducatif, gouvernemental des écoles royales et privé de la *Dante Alighieri*, a été étudié comme vecteur de nationalisation et aussi comme lieu de conflictualité et de formation d'un pouvoir social. Le déséquilibre social et économique au sein du groupe des ressortissants italiens de Tunisie a été un enjeu important dans la formation et dans la pratique de l'italianité. Les associations de bénévolat et de philanthropie, en élargissant leur aide aux compatriotes démunis, ont contribué à créer un lien qui, en s'articulant à travers les couches sociales, confirme le pouvoir d'une élite sur le reste de la population immigrée, agent passif des œuvres de la notabilité expatriée. Si, d'un côté, il y avait un véritable projet de formation d'appartenance nationale auprès des migrants d'Italie en Tunisie, de l'autre, nous avons constaté d'autres appartenances qui, tout en s'inscrivant dans un cadre d'italophonie, ne coïncident pas avec le projet national. L'apport original à l'historiographie vient de la perspective sociale et culturelle abordée qui dépasse le cadre national de l'appartenance italienne pour atteindre des autres italianités possibles qui étaient en train de se développer, à côté, ou contre, la « nationale » promue par les institutions centrales et les notables patriotes. Dans une volonté de prendre en compte les différentes formes d'appartenance collective, nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance d'une autre catégorie qui met en question la nécessité de tout lien social collectif dépassant l'échelle microsociale : il s'agit de l'indifférence au national. Dans le sillage de l'article de l'historienne américaine Tara Zahra sur l'indifférence nationale comme catégorie d'analyse<sup>1123</sup>, nous voulons nuancer l'importance que les appartenances collectives encadrées dans les systèmes

---

<sup>1123</sup> ZAHRA Tara, « Imagined Noncommunities: National Indifference as a Category of Analysis », *Slavic Review*, 69-1, 2010, p. 93-119.

de la nation, de la classe, ou de la religion, peuvent avoir sur la population. L'appartenance collective qui dépasse le cadre familial, de groupe, ou local, est donc une des possibles sociabilités qui peuvent avoir lieu. Les contextes d'émigration de la fin du XIXe et première moitié du XXe siècle, avec ses tensions sociales et internationales, peuvent stimuler dans certains occasions, auprès des émigrés d'Italie, l'engagement à des dispositifs sociaux collectifs (manifestation nationale, procession religieuse, grève ouvrière). La spécificité du cas migratoire italien en Tunisie se trouve justement dans son imbrication avec la question coloniale qui augmente les clivages sociaux et influence la formation et la production des identités collectives.

**TROISIÈME PARTIE : TUNISIE**  
**TRANS-IMPERIALE**

Au cours des chapitres précédents, nous avons analysé les parcours migratoires des Italiens vers la Tunisie et leurs structures communautaires. Dans une perspective de *nation-building*, nous avons remarqué le rôle prééminent des formes associatives et scolaires en tant que vecteurs de nationalisation. D'ailleurs, l'enjeu des rapports de force entre les classes sociales de l'émigration italienne en Tunisie est incontournable pour comprendre la tentative de création d'une identité collective. Après avoir étudié la composition et la structure sociale des vecteurs de nationalisation italienne dans le contexte colonial tunisien, nous envisageons, dans le volet qui suit, d'en analyser les résultats autant imaginaires que concrets. Nous entendons, dans ce cas, par produit imaginaire, l'élaboration politique et rhétorique concernant le Italiens de Tunisie. L'intérêt vise à analyser la place que l'Italien de Tunisie, vu comme abstraction, occupe dans l'imaginaire colonial italien de l'époque. Son rôle de ressortissant d'une puissance qui se propose comme coloniale — l'Italie —, émigré dans un contexte colonial étranger — le Protectorat français —, en fait un point de contact entre les deux colonialismes : le français et l'italien. Le discours sur l'identité nationale italienne de ces émigrés se construit dans telle intersection. La mobilité méditerranéenne à l'époque coloniale ne concerne pas seulement les flux migratoires, mais aussi les discours, les idées et les images. Par conséquent, la Tunisie et ses Italiens peuvent être interprétés comme des espaces ou des objets de contact transimpériale et transcoloniale<sup>1124</sup>. Les Italiens de la Régence sont des « utiles auxiliaires » de la colonisation française ou des futurs colonisateurs pour l'Italie africaine ? Cela évoque un conflit d'utilisation des Italiens de Tunisie entre les deux empires. La construction d'une italianité de Tunisie, d'une communauté italienne compacte et unie dans son sentiment national, inscrit la Tunisie dans ce que Choate définit comme « the Great Ethnographic Empire » italien<sup>1125</sup>. Mais la présence en Tunisie d'Italiens, en si grand nombre, la rend qualitativement différente de la présence d'émigrés italiens aux États-Unis, en France ou en Argentine. Nous soutenons l'idée, déroulée dans le premier chapitre de la partie suivante, que la Tunisie — bien qu'elle soit une possession coloniale

---

<sup>1124</sup>MONTALBANO Gabriele, « Une Tunisie trans-coloniale: les immigrés italiens dans le protectorat français de Tunisie entre colonisation et colonialisme », *La Lettre de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain*, 18, décembre 2016, p. 9-11.

<sup>1125</sup>CHOATE Mark I., *Emigrant Nation: The Making of Italy Abroad...* op. cit., p. 57.

française — rentre dans l’imaginaire colonial italien à travers les discours et la rhétorique des, et sur, les Italiens de Tunisie. Si, pendant l’époque fasciste, il y a des revendications claires sur la Tunisie<sup>1126</sup>, pendant la période libérale, l’Italie revendique — indirectement — l’appartenance de la Tunisie à son imaginaire colonial. Dans ce discours colonial, qui s’appuie fortement sur l’inclusion des « colonies » des migrants, la Tunisie fait parti d’un empire italien. Proposer un discours colonial interne pour les émigrés italiens en Tunisie implique de présenter ces migrants comme de véritables colonisateurs. Cette dynamique interfère avec la société tunisienne et surtout avec les différences sociales et régionales qui caractérisent la présence italienne de la Régence. À l’intérieur du cadre colonial italien et de son imaginaire<sup>1127</sup>, la Tunisie nous offre un cas d’émigration méditerranéenne interprété et instrumentalisé au service du projet colonial national. Les Italiens de Tunisie ne sont pas les sujets passifs d’un discours produit en métropole (Italie ou France), mais ils s’engagent et ils contribuent activement à la formation de cet imaginaire selon leurs tendances politiques, de classe et de statut social. Le binôme migration-colonisation pour le cas italo-tunisien a des spécificités et une dynamique qui le rendent original. Pour cette raison nous définissons le discours de la propagande italienne sur la Tunisie et sur les Italiens de Tunisie comme « colonial-migratoire ». L’événement clé et épisode catalyseur du ralliement communautaire et du discours colonial migratoire est la guerre italo-turque pour la Libye en 1911, à laquelle est consacrée le deuxième chapitre de la présente partie. Si la guerre en Libye touche la communauté dans ses aspirations colonialistes, après quelques années une autre guerre met à l’épreuve l’attachement et la fidélité de ces Italiens d’Afrique à la mère-patrie. La Première Guerre mondiale est l’événement qui active des processus de ralliement communautaire et implique directement les émigrés du Protectorat. Les écoles, les associations, la presse, les activités font toutes partie d’un projet de *nation-building* italien en Tunisie, mais quel est le résultat ? Quel est le produit final de ce projet national, lorsque la patrie italienne appelle ses « fils » établis en Tunisie, à prendre les armes pour étendre des frontières nationales dans lesquelles ils ne sont pas nés ?

---

<sup>1126</sup> BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste. L’Italie mussolinienne et la Tunisie...* op. cit.

<sup>1127</sup> FINALDI Giuseppe Maria, *Italian national identity in the scramble for Africa...* op. cit. ; PROGLIO Gabriele, *Libia 1911-1912...* op. cit.



## 7) Un espace colonial-migratoire

La Tunisie est un pays d'immigration italienne, dans lequel la tension coloniale franco-italienne est présente. Le « gifle de Tunis » en 1881 reste un choc pour l'Italie qui resurgit dans l'opinion publique comme le cauchemar de l'impuissance internationale chaque fois qu'il y a des tensions d'ordre colonial. La protection française sur la Tunisie, pays très proche des côtes du royaume d'Italie et occupé par la France sans accord— et au détriment de Rome, montrait la faiblesse politique du jeune État national. La Tunisie devient ainsi un symbole de l'impuissance italienne, impuissance qu'il faut venger à travers la conquête des dernières régions afro-méditerranéennes pas encore occupées par le colonialisme franco-britannique. Au-delà des questions géopolitiques, la Tunisie continue à occuper une place dans l'imaginaire de l'Italie libérale à cause de sa communauté italienne immigrée. Le grand nombre d'Italiens installés dans le Protectorat, leur prépondérance démographique vis-à-vis des Français, contribue à rendre la question tunisienne toujours active dans l'imaginaire italien, en Italie comme en Tunisie. Tant dans les discours des notables locaux que dans ceux des intellectuels de la Péninsule, la Tunisie essaye de trouver une place dans la rhétorique nationaliste et colonialiste. Il n'est pas anodin à remarquer que la Régence, avec ses Italiens, attire l'intérêt des futurs membres influents du parti nationaliste italien. Dans le sillage de la *New Imperial History*<sup>1128</sup>, on veut décroiser l'historiographie du colonialisme italien qui, pour longtemps, s'est intéressé seulement aux territoires coloniaux italiens. Quel rôle ont eu les territoires coloniaux d'autres empires dans la fabrication du colonialisme italien ? Nous avançons l'hypothèse que la Tunisie rentre directement dans le *Great Ethnographic Empire* italien en tant qu'actrice de premier ordre<sup>1129</sup>. La Tunisie en tant que point de contact entre migration italienne et colonialisme français fait également la liaison avec le colonialisme italien, qui, même si elle est une colonie « perdue », la considère comme partie de son épanouissement colonial. Dans cette reconsidération de l'espace tunisien, la population italienne résidente est

---

<sup>1128</sup> Cf WILSON Kathleen (éd.), *A new imperial history : culture, identity and modernity in Britain and the Empire, 1660-1840*, Cambridge, Cambridge university press, 2004 ; MCCLINTOCK Anne, *Imperial Leather: Race, Gender, and Sexuality in the Colonial Contest*, New York et Londres, Routledge, 2013.

<sup>1129</sup> CHOATE Mark I., *Emigrant Nation: The Making of Italy Abroad...* op. cit., p. 57.

fortement impliquée dans les discours nationalistes et colonialistes. Le statut de « petits blancs » étrangers qu'occupent les Italiens est reconsidéré pour les besoins coloniaux italiens. Tels besoins sont d'ordre politique, coloniale et même raciale. Le processus de racialisation touche directement la construction de l'identité nationale italienne, comme le démontre l'ouvrage « *Bianco e nero: storia dell'identità razziale degli italiani* »<sup>1130</sup> de Lombardi-Diop et Giuliani, et l'article de Lucia Re « *Italians and the invention of the race* »<sup>1131</sup>. La dynamique de construction et d'identification d'une altérité raciale au sein de la nation est fortement imbriquée avec celle de la question méridionale<sup>1132</sup>. Dans le dispositif de domination et d'assujettissement de l'État central italien, la pauvreté, la rébellion contre les institutions centrales et la marginalisation des populations méridionales sont essentialisées comme relevant de la caractéristique raciale de ces populations<sup>1133</sup>. Dans le sillage de la perspective gramscienne, et de celle, postcoloniale, relevant de Edward Saïd<sup>1134</sup>, Jane Schneider a démontré l'efficacité de l'application du concept d'orientalisme dans l'analyse de la question méridionale italienne<sup>1135</sup>. La mobilité migratoire et la circulation des pratiques de pouvoir ont exporté certaines perspectives de racialisation des Italiens également dans les contextes d'accueil des émigrants. L'étude « *Are Italians white? how race is made in America* »<sup>1136</sup> concernant la perception de la « blanchité » mise en question et refusée aux migrants italiens méridionaux aux États-Unis, dévoile comment les collectivités émigrées italiennes sont également touchées par ces processus de marginalisation et de racialisation. La racialisation en tant que système pour assujettir une population est souvent liée aux dynamiques sociales et économiques. Une des spécificités du cas italien, et notamment italo-tunisien, est la façon dans laquelle la racialisation et la

---

<sup>1130</sup> GIULIANI Gaia et LOMBARDI-DIOP Cristina, *Bianco e nero: storia dell'identità razziale degli italiani*, Florence, Le Monnier università, 2013.

<sup>1131</sup> RE Lucia, « Italians and the Invention of Race: The Poetics and Politics of Difference in the Struggle over Libya, 1890-1913 », *California Italian Studies*, 1-1, 1 janvier 2010,

<sup>1132</sup> FORGACS David, *Italy's Margins: Social Exclusion and Nation Formation since 1861*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

<sup>1133</sup> TETI Vito, *La razza maledetta: origini del pregiudizio antimeridionale*, Rome, Manifestolibri, 1993.

<sup>1134</sup> SAID Edward W., *Orientalism...* op. cit.

<sup>1135</sup> SCHNEIDER Jane, *Italy's « Southern Question »: Orientalism in One Country*, Londres, Bloomsbury Academic, 1998.

<sup>1136</sup> GUGLIELMO Jennifer et SALERNO Salvatore (éd.), *Are Italians white?: how race is made in America*, New York, Routledge, 2003, vol. 1/.

marginalisation de la classe populaire du groupe italien devient, ensuite, un outil de légitimation et de revendication impérialiste par les partisans du projet colonial.

## 7.1) la Tunisie des migrants dans l'imaginaire coloniale.

*Ouvriers italiens : utiles auxiliaires de la colonisation française.*

La prépondérance démographique des Italiens en Tunisie par rapport aux Français est une des raisons principales de la tension franco-italienne dans la Régence. Mais au-delà de l'aspect quantitatif de la prépondérance démographique, il y a un côté qualitatif qui vaut la peine d'être souligné. La plus grande partie des Italiens appartient à la classe ouvrière, émigrée en Tunisie après 1881 pour les opportunités de travail liées — directement ou indirectement — à l'exploitation coloniale française<sup>1137</sup>. Selon les considérations statistiques de Loth, la caractéristique sociale de la présence italienne en Tunisie est donnée par « l'énorme prédominance de la classe ouvrière qui forme, en y comprenant les agriculteurs, la presque totalité de la Colonie, le 86,40 % »<sup>1138</sup>. Jules Saurin, président du Comité du Peuplement Français, souligne le manque de main-d'œuvre et de peuplement français et le danger — pour les intérêts coloniaux français — qui pourrait venir d'une immigration italienne incontrôlée en Tunisie<sup>1139</sup>. En effet, les ouvriers, les maçons, les terrassiers, les paysans italiens occupent la place des petits colons, mais avec un statut de ressortissants étrangers. Ils travaillent au service d'une colonisation étrangère, à tel point que Loth les définit comme d'« utiles auxiliaires de la colonisation »<sup>1140</sup>. La question du peuplement italien est souvent vue par certains publicistes colonialistes français comme un danger, un péril, pour la stabilité du pouvoir français sur la Régence<sup>1141</sup>. D'autres voient dans le peuplement italien une opportunité pour la colonisation française à condition que la naturalisation de ces Italiens désamorce le danger d'une prépondérance démographique étrangère dans la possession coloniale<sup>1142</sup>. Implicitement, ils sont d'accord sur la nécessité d'une telle main-d'œuvre pour l'exploitation coloniale :

---

<sup>1137</sup> FAURI Francesca, « L'emigrazione italiana nell'Africa mediterranea 1876-1914 », *Italia Contemporanea*, 15 avril 2015, 277, p. 34 – 62.

<sup>1138</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...* op. cit., p. 133.

<sup>1139</sup> SAURIN Jules, *L'invasion sicilienne...* op. cit.

<sup>1140</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...* op. cit., p. 135.

<sup>1141</sup> SAURIN Jules, *L'invasion sicilienne...* op. cit.

<sup>1142</sup> BERTHOLON Lucien, « Quel est le Rôle de la France dans l'Afrique du Nord - Coloniser ou assimiler ? », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 8-1, 1897, p. 509-536 ; DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...* op. cit.

« en Algérie et en Tunisie, la très grande majorité des immigrants italiens est formée par les ouvriers des divers corps de métiers. Sans leur collaboration, le Gouvernement Français n'aurait pu exécuter le vaste programme de travaux publics entrepris dans l'Afrique du Nord. On conçoit, par conséquent, de quelle importance peuvent être, pour l'avenir de cette région, les mesures édictées à l'égard des travailleurs étrangers, soit dans un sens libéral, soit dans un sens restrictif »<sup>1143</sup>.

Le déséquilibre démographique au sein de la population européenne de Tunisie est aussi social et économique : à une majorité démographique d'Italiens — largement composée par des ouvriers, maçons, paysans —, il y a une communauté française — minoritaire démographiquement, mais dominante politiquement — d'employés, fonctionnaires, entrepreneurs. Sur une telle dynamique conflictuelle franco-italienne prend pied un discours de distinction entre colonisation et colonialisme, entre exploitation et peuplement<sup>1144</sup>. Si Saurin considère le peuplement italien de la Tunisie comme un affaiblissement ou une défaite du pouvoir colonial français, d'autres publicistes, comme Denis, assument cette dynamique :

« L'habitude était en effet répandue, plus encore en Tunisie qu'en France, de parler du péril sicilien ; péril familial dont on avait fini par ne plus se troubler. Cependant, on y croyait toujours, on s'imaginait que la progression de la population italienne était loin de s'arrêter. Cette marée, pensait-on, n'aurait pas de sitôt de reflux. Au fond, tout en nous inquiétant, cette croyance nous faisait plaisir et nous flattait ; et plus d'un s'est enorgueilli que cette terre française exerçât sur la population sicilienne une attraction aussi intense et lui permît d'échanger à l'ombre de la loi française sa misère d'Italie contre une durable et solide prospérité. On se sentait si peu de force à arrêter l'immigration italienne qu'au lieu de lutter contre elle, on ne parlait plus que d'en profiter le mieux possible. De là peut-être la pensée que la Tunisie, réservée au peuplement italien, n'était pour la France qu'une colonie d'exploitation pour ses capitaux, et non une terre à peupler... »<sup>1145</sup>

Si donc le pouvoir colonial français ne peut pas se passer du travail italien pour les œuvres de la colonisation, tout de même il revendique la priorité de l'importance des investissements économiques opérés par le gouvernement. En 1896, lorsque dans un rapport consulaire, le vice-consul italien à Sousse loue le travail italien, le contrôleur civil de la ville écrit un commentaire au Résident Général en soulignant

---

<sup>1143</sup>LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...* op. cit., p. 134

<sup>1144</sup>Cf. MICHEL Joël, *Colonies de peuplement. Afrique XIXe-XXe siècles*, Paris, CNRS, 2018.

<sup>1145</sup>DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie...* op. cit., p. 2.

l'importance de l'élément français dans l'épanouissement économique de la Régence. Il écrit :

« les Italiens parlent avant qu'ils puissent notre langue, c'est-à-dire la langue du peuple qui les a fait travailler (...) le Consul d'Italie oublie de dire qu'à côté de la garnison française et des fonctionnaires il y a mille cinq cents Français tous commerçants (...) dont les capitaux assurent l'existence de ses nationaux en particulier (...) ils restent sous le contrôle français et ne peuvent aller plus loin qu'on ne leur permet, ce qui n'indique pas une prépondérance absolument marquée de la part de l'élément italien, qui nous avait pourtant précédés dans le pays mais n'a pas pu fructifier que lorsque nous sommes venus lui apporter nos capitaux, je me plais à le répéter encore... »<sup>1146</sup>

Les capitaux français et les travaux de la colonisation en Tunisie ont attiré les Italiens. Dans l'agriculture, et notamment dans la viticulture, les Italiens deviennent une main-d'œuvre incontournable. Ils possèdent le savoir-faire de la culture du vignoble et ils trouvent en Tunisie des conditions meilleures qu'en Italie<sup>1147</sup>, même si dans certains cas — cités auparavant — il y a des rapports d'exploitation de la main-d'œuvre comme il y en avait Sicile<sup>1148</sup>. En ce qui concerne le contexte urbain, la main-d'œuvre ouvrière provenant du royaume d'Italie est qualifiée pour les nécessités de construction (maçonnerie) et d'exploitation coloniale (mines), mais à bon marché. Le vice-consul Carletti remarque cette caractéristique de l'ouvrier migrant italien, si avantageuse pour le système colonial :

« il n'est pas anodin de remarquer que les salaires des ouvriers, s'ils sont, généralement, supérieurs à ceux correspondant en Italie, restent toujours inférieurs à ceux pratiqués en France. Voilà, une des raisons pour laquelle l'ouvrier italien est largement préféré à l'ouvrier français, d'autant que, même avec la prime d'un franc accordé par la Direction des travaux publics, pour chaque ouvrier français, par jour, les entrepreneurs (...) préfèrent employer les ouvriers italiens (...) Mais, d'ailleurs, les ouvriers comprennent que ce qui les protège contre l'introduction en

---

<sup>1146</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 103, fol. 160, Lettre du Contrôleur Civil de Sousse au Résident Général, Sousse, 1 avril 1896.

<sup>1147</sup> MELFA Daniela, « La colonizzazione agricola italiana nel protettorato tunisino: poderi siciliani oltre confine? », *Quaderni del Dipartimento di studi politici*, 2, 2007, p. 183-203. EADEM, « Da proletari a proprietari: viticoltori italiani in Tunisia tra '800 e '900 », in Federico CRESTI (éd.), *Da maestrale e da scirocco: le migrazioni attraverso il Mediterraneo: atti del convegno, Facoltà di scienze politiche, Catania, 23-25 gennaio 2003*, Catane, A. Giuffrè, 2006, p. 121-150.

<sup>1148</sup> Cf. chapitre 3.2 « Géographie d'italianité », Exploitation coloniale.

Tunisie de travailleurs français, favorisés par tous les moyens, est — en grande partie — le bas prix de leur salaire »<sup>1149</sup>.

L'italianité des ouvriers se traduit concrètement dans le Protectorat dans le fait d'être travailleurs à bon marché. Malgré les soutiens économiques publics envers le recrutement de main-d'œuvre française, la main d'œuvre italienne reste la plus rentable pour les entrepreneurs, autant français qu'italiens. La concurrence des ouvriers italiens limite fortement la croissance de la présence ouvrière française en Tunisie et obstacle la promotion de la main d'œuvre tunisienne, au moins dans un premier temps. L'historien tunisien Mahjoubi en analysant la condition sociale et économique de la Tunisie de ces années écrit à propos de l'ouvrier tunisien que « il se trouve donc en butte à une double contradiction. La première et aussi la principale l'oppose au patronat qui groupe les capitalistes et sociétés financières (...) La seconde contradiction, secondaire certes mais à ses yeux importante, l'oppose à l'ouvrier européen qui, par sa présence en Tunisie et sa concurrence, bloque devant lui, sinon le perspectives d'embauche du moins celle de promotion »<sup>1150</sup>. La protestation, en 1895, des ouvriers français contre la concurrence à bas prix des ouvriers italiens en Tunisie, embauchés largement par entrepreneurs français, confirme telle dynamique sociale de l'époque qui voit de plus en plus un milieu ouvrier composé par les immigrés italiens au service du capitalisme français<sup>1151</sup>. Pourtant, au début des années 1900, la main-d'œuvre italienne en Tunisie connaît des processus de syndicalisation et de revendication salariale<sup>1152</sup>. En plus, au fur et à mesure, la population locale tunisienne apprend certaines pratiques et techniques qui avaient rendu la main-d'œuvre italienne si indispensable. Ainsi, les Tunisiens

---

<sup>1149</sup> «Non sarà inutile ricordare che i salari degli operai, se sono, generalmente, superiori a quelli corrispondenti in Italia, restano sempre inferiori a quelli usati in Francia. E questa è una delle ragioni per cui l'operaio italiano è di gran lunga preferito all'operaio francese, tanto che, anche col premio di un franco, accordato dalla Direzione dei lavori pubblici per ogni operaio francese e per giorno, gl'intraprenditori (...) preferiscono impiegare operai italiani (...) Ma, d'altro canto, essi intuiscono che ciò che li protegge contro la in ogni modo favoreggiata introduzione in Tunisia di lavoratori francesi è, un gran parte, la relativa mitezza delle mercedi e che, perciò, procacciando di rialzarle, lavorerebbero a distruggere colle loro mani la precipua ragione della loro esistenza in Tunisia » COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie...*, op. cit., 1906, p. 365-366.

<sup>1150</sup> MAHJOUBI Ali, *Les origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934)*... op. cit., p. 59.

<sup>1151</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art. 103, fol. 100-115, lettre signée par des ouvriers français de Tunisie envoyée au maire de Pont Saint-Vicent, Tunis, 14 mars 1895.

<sup>1152</sup> Cf. chapitre 6.1.

commencent à entrer en compétition directe avec les Italiens dans certaines catégories ouvrières. Par exemple en 1910, le journal nationaliste italien *La Patria* dans un article en première page intitulé « Les Européens remplacés par les Arabes » s'inquiète contre la volonté énoncée de la Compagnie des Tramways d'embaucher de plus en plus d'« Arabes » :

« ... si les tramot appartienent à différentes nationalités, ce sont tout de même les Italiens qui en forment la plus grande partie : la moitié — au moins — de tout le personnel. Bien, nous savons que la Compagnie, voulant avoir de plus en plus les mains libres dans l'administration de son entreprise et éviter l'ennuie de possibles revendications prolétaires, a décidé de se défaire petit à petit des Européens et de se servir à leur place des Arabes, plus dociles, plus calmes, plus accomodants (...) Éliminant les Européens qui avec obstination depuis des années sont en train de servir le public moyennant des salaires dérisoires, la compagnie pourrait un jour ou l'autre s'en repentir et regretter sa décision... »<sup>1153</sup>

La concurrence économique et le système colonial divisent la main-d'œuvre selon des clivages communautaires. Une des conséquences d'un tel recouplement de l'espace social est l'efficacité du discours communautaire national sur les clivages économiques. La capacité d'action des mouvements ouvriers en Tunisie s'encadre dans les catégories coloniales et nationales : les revendications salariales sont étroitement liées à l'appartenance nationale des ouvriers. Ce dispositif colonial favorise, notamment pour le cas des migrants italiens, un ralliement de la question ouvrière à l'appartenance nationale. Lors d'une crise économique et politique, la catégorie nationale l'emporte. La concurrence économique, la montée du nationalisme, et la guerre italo-turque pour la Libye sont des facteurs incontournables pour comprendre les tensions intercommunautaires qui sillonnent la société tunisienne entre les années 1910 et 1913. Pour cette raison que nous constatons, pendant ces années, l'affaiblissement d'un mouvement ouvrier international en

---

<sup>1153</sup> « ... se i tranvieri appartengono a nazionalità diverse, sono purtroppo gli italiani quelli che ne costituiscono il numero maggiore : la metà almeno dell'intero personale. Or bene ci si assicura che la Compagnia, volendo aver sempre più le mani libere nell'amministrazione della sua azienda, e quindi sfuggire alle noie di possibili rivendicazioni proletarie, sia venuta nella determinazione di disfarsi a poco per volta degli Europei e servirsi in loro vece degli Arabi, più docili, più mansueti, più accondiscendenti (...) Eliminando gli Europei che con abnegazione da anni e anni stanno servendo il pubblico accontentandosi di salari irrisori, essa potrebbe un di o altro amaramente pentirsene e rimpiangere il mal fatto », « Gli Europei sostituiti dagli Arabi », *La Patria*, 5 juillet 1910.



Tunisie qui, au début du siècle, avait vu les Italiens comme « fer-de-lance »<sup>1154</sup>. Si, en juillet 1910, *La Patria* s'inquiète pour la concurrence des « Arabes » en revendiquant l'appartenance à la catégorie — également coloniale — « Européenne » pour les Italiens ; un mois avant, en juin, sur *L'Unione* un ex-anarchiste déclare publiquement son ralliement à l'idée nationale italienne. Le conflit social dans l'espace colonial a poussé Sisto Quarello, ouvrier soudeur et mineur, ancien partisan de l'idéal internationaliste anarchiste, dans les bras de la nation italienne :

« Bien évidemment cette lettre sera cause de reproches, d'accusation de la part de mes anciens camarades (...) je me suis déjà préparé à entendre : “comment ? Quarello, l'anarchiste, l'agitateur, le révolutionnaire (...) qui avec Converti et avec Verro et tant d'autres créa le mouvement ouvrier ici à Tunis ; Quarello, l'ancien secrétaire des ouvriers soudeurs de Tunisie (...) a renié son passé, son idéal ?” (...) mais moi tranquille, calme, je vais répondre : (...) “voyons bien le fait de rappeler que je suis Italien veut dire renier mon idéal” (...) l'expérience m'apprend que sans être infidèle je peux me rappeler que j'ai une Patrie et des compatriotes à défendre, notamment dans cette terre classique (...) Ainsi, en vivant parmi les Italiens, voyant quotidiennement les abus dont ils sont victimes, je me suis rappelé d'être Italien, d'avoir une mère... Patrie (...) Et moi, malgré mes idées et mon passé, je dis que je me rappelle que je suis Italien... »<sup>1155</sup>

Cet anarchiste déclare son attachement à l'idée de patrie à la suite de son expérience dans le milieu ouvrier étranger en Tunisie. La présence massive de prolétaires provenant du royaume favorise la substitution de la catégorie économique sociale d'« ouvrier » à celle de « compatriote ». Ainsi les conflits capital-travail s'imbriquent et se confondent avec les clivages nationaux. Cette dynamique conflictuelle entre capitaux français et main-d'œuvre italienne croise le cadre

<sup>1154</sup> « ... il n'est pas exagéré d'affirmer que les Italiens ont été le fer de lance du mouvement ouvrier au moins dans ses débuts... » LIAUZU Claude, « La presse ouvrière européenne en Tunisie 1881-1939 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 9, 1971, p. 952.

<sup>1155</sup> « Certo questa mia sarà causa da parte dei miei antichi compagni, di rimproveri, di recriminazioni, sul conto mio (...) sono già preparato a sentire esclamare : ‘Come ? Quarello, l'anarchico, l'agitatore, il rivoluzionario (...) che col Converti e il Verro e tanti altri creò il movimento operaio qui a Tunisi ; Quarello, l'antico segretario dei metallurgisti di Tunisia (...) ha rinnegato il suo passato, il suo ideale ?’ (...) Ma io sereno, calmo, risponderò : (...) ‘vediamo un pò se l'essermi io ricordato di essere italiano voglia dire rinnegare il mio ideale’ (...). L'esperienza insegna che senza essere un fedifrago posso ricordarmi di avere una Patria e dei compatrioti da difendere, specialmente in questa classica terra (...) Così, vivendo in mezzo agli italiani, vedendo quotidianamente gli abusi di cui sono vittime. E mi sono ricordato anche io di essere italiano di avere una madre ...Patria (...) E io, ad onta delle mie idee, del mio passato dico che mi ricordo di essere italiano... », « Tribuna libera », *L'Unione*, 26 juin 1910.

économique avec le cadre national. Sur cela, s'installe le discours nationaliste italien revendiquant le côté prolétaire de l'émigration italienne de la Régence. Interpréter à travers des catégories nationales, la main-d'œuvre et les capitaux favorise l'imbrication des thématiques de classe et d'appartenance nationale. Il s'agit d'un déplacement du conflit social qui permet de rallier la classe ouvrière à l'idée-catégorie nationale, comme démontré par les études théoriques de Balibar et de Wallerstein<sup>1156</sup>. Lors des tensions entre main-d'œuvre et capital, le dispositif rhétorique national peut ainsi faire du conflit économique social, un conflit politique-national.

### *Travail d'Italiens, travail italien*

Dans un tel contexte à forte immigration prolétaire — traversé par des tensions sociales, internationales et intercommunautaires — le travail des migrants devient, dans la rhétorique nationaliste italienne, un outil de revendication de son prestige national. Les qualités des travailleurs migrants ressortissants du royaume sont essentialisées dans la catégorie de « travail italien ». Derrière les expressions récurrentes, tant dans le cas tunisien que dans d'autres contextes migratoires, de « œuvre italienne », de « travail italien », il y a la volonté de nationaliser, « italianiser », les différentes activités des ouvriers émigrés du royaume. Il s'agit de donner un signifié, un sens, national au travail des migrants et, à travers cela, à l'émigration d'Italie qui devient ainsi expression de la « vitalité » du « peuple italien ». Dans l'opinion publique italienne locale est répandue l'idée que le développement de la Tunisie moderne s'est construite grâce à l'œuvre des agriculteurs et des ouvriers italiens :

« Si l'émigration vraiment utile de la main-d'œuvre ne se réalisa pas par la France en Tunisie, elle fut celle, et en grandes proportions, de l'émigration du capital (...) Ils furent alors les Italiens, et notamment nos compatriotes de Sicile et de Calabre, qui assumèrent sur eux le plus grave et le plus fatigant des travaux, pour redonner à l'agriculture ces terres ensauvagées par siècles d'abandon (...) Et si la Tunisie du point de vue de l'agriculture peut se dire renaître à nouvelle vie (...) elle le doit, en

---

<sup>1156</sup>BALIBAR Etienne et WALLERSTEIN Immanuel Maurice, *Race, Nation, Class: Ambiguous Identities*, Londres, Verso, 1991, p. 185-228.

grande partie, au travail assidu, intelligent (même si on le veut ne pas reconnaître) de nos rudes travailleurs du Midi de la Péninsule... »<sup>1157</sup>

L'éloge de cette « émigration vraiment utile de la main-d'œuvre » est fait par le comité des notables italiens de Tunis lors de l'exposition internationale de Milan en 1906. Revendiquer dans un « nous » inclusif les œuvres et les travaux effectués par les migrants provenant du royaume — « nos compatriotes » —, permet aux notables de nationaliser ces œuvres en soulignant l'appartenance nationale de la main-d'œuvre migrante qui opère en Tunisie. Dans la rhétorique nationaliste de l'époque s'avère souvent un glissement qui fait du travail des migrants italiens, un travail « italien » qui — à son tour — est identifié comme expression de la patrie. En mars 1905, une délégation universitaire composée par 145 étudiants des universités siciliennes de Palerme, Catane et de Messine fait une visite culturelle à Tunis. Le principal journal italien, *L'Unione*, le plus diffusé auprès les ressortissants du royaume en Tunisie, dans une imbrication entre antiquité romaine et actualité italienne, salue les étudiants qui débarquent dans « “cette terre qui fût autrefois la nôtre”, et il invitait les étudiants à rendre hommage aux vertus de leurs compatriotes et à admirer “la constance avec laquelle tous restent fermement fidèles à leur race (...) la loyauté et la ténacité qu'ils mettent à poursuivre l'œuvre à laquelle ils se sont voués »<sup>1158</sup>. « Compatriotes », « race », « œuvre » les catégories de race, nation et de classe<sup>1159</sup> s'imbriquent fortement dans le discours nationaliste italien de Tunisie. La délégation, après avoir visité les ruines des Carthage et les endroits historiques de Tunis et de sa région, est reçue par un comité des notables locaux. Pour l'occasion, le professeur du lycée italien Luigi Mascia tient une conférence dans laquelle est évident le processus de nationalisation et de racialisation du travail des migrants en Tunisie : « ... ports, chemins de fer, écoles, hôpitaux, marchés, théâtres, palais, si

---

<sup>1157</sup> « Se l'emigrazione veramente utile della mano d'opera non si avverò dalla Francia in Tunisia, si compì quella invece, e in grandi proporzioni, l'emigrazione del capitale (...) Furono allora gl'italiani, e più specialmente, i nostri connazionali id Sicilie e delle Calabrie, che asunsero sopra di sé il più grave e il più faticoso dei lavori, di ridonare all'agricoltura queste terre inselvatichite da secoli nell'abbandono (...) E se la Tunisia sotto il rispetto dell'agricoltura può dirsi rinata a nuova vita (...) in massima parte lo deve al lavoro tenace, assiduo, intelligente (per quanto non lo si voglia riconoscere) de'nostri rudi lavoratori del mezzogiorno della penisola... » CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...*, op. cit., p. 21.

<sup>1158</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art 105, fol. 44-48, lettre du Résident Général au Ministre Delcassé au sujet de la visite d'étudiants siciliens à Tunis, Tunis, 29 mars 1905.

<sup>1159</sup> BALIBAR Etienne et WALLERSTEIN Immanuel Maurice, *Race, Nation, Class...*, op. cit.

notre Patrie n'a pu les signer de son nom, rappelez-vous que le travail italien n'est pas étranger à cette œuvre de progrès ; et dans votre cœur de Latins réjouissez vous comme d'une victoire de famille, parce que ce sont là désormais les vraies victoires de la civilisation »<sup>1160</sup>. Si l'Italie n'a pas pu prendre la Tunisie sous son pouvoir colonial, les Italiens, en tant que « Latins », font partie d'un impérialisme « latin » du progrès qui se représente comme au-delà de la tension coloniale franco-italienne. L'œuvre de progrès et de civilisation coloniale est ainsi proposée comme une mission partagée à travers la figure de la « famille latine » qui unit les Italiens aux Français et que peut inclure aussi les autres Européens installés au Maghreb. Dans le texte cité, Mascia met en exergue l'apport italien à la colonisation de la Tunisie en soulignant son caractère ouvrier. Mascia indique « le travail italien » comme indispensable à la construction des infrastructures au service (direct ou indirect) de la colonisation en Tunisie. S'il revendique la nationalité de la main-d'œuvre, « le travail italien », il qualifie toutes ces réalisations de « progrès », de « civilisation », tout en omettant de préciser la nationalité française de l'entreprise colonialiste. Le flux migratoire qui, d'Italie, se dirige vers les territoires coloniaux étrangers doit être légitimé en tant qu'œuvre de civilisation. Ainsi, les migrants italiens d'Afrique peuvent rentrer dans le cadre des Européens colonisateurs, même si c'est par procuration d'un autre colonialisme, dans ce cas, français. Le cas tunisien se présente comme un point de contact entre l'émigration prolétaire italienne, le peuplement européen en Afrique méditerranéenne et le colonialisme français. Les enjeux nationaux en s'imbriquant avec les conflictualités sociales présentes dans la société coloniale tunisienne, ouvrent la voie à des élaborations politiques chauvinistes. Pour cette raison, la Tunisie et sa communauté italienne auront une place loin d'être secondaire dans l'imaginaire colonialiste italien<sup>1161</sup>. La Tunisie et ses Italiens ne sont pas juste des acteurs passifs d'un imaginaire national provenant de la Péninsule, mais ils sont aussi producteurs d'une italianité spécifique qui influence directement le discours métropolitain.

---

<sup>1160</sup>AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art 105, fol. 44-48, lettre du Résident Général au Ministre Delcassé au sujet de la visite d'étudiants siciliens à Tunis, Tunis, 29 mars 1905.

<sup>1161</sup>PARLATO Giuseppe, « Nazionalismo italiano e colonialismo », II-3, 1998, coll.« Nuova storia contemporanea ».

En décembre 1910, il est fondé à Florence, à la suite d'un congrès national, l'Association Nationaliste Italienne<sup>1162</sup>. Parmi les fondateurs et organisateurs, il y a Enrico Corradini, acteur majeur du nationalisme italien et un des publicistes les plus engagés à donner une valeur impérialiste à l'émigration italienne<sup>1163</sup>. Corradini est un personnage connu dans le monde culturel italien de l'époque, auteur de pièces théâtrales, il avait fondé et dirigé la revue *Il Marzocco*, en 1897, et *Il Regno*, en 1903, avec des autres personnages illustres du panorama culturel italien comme Giovanni Papini, Vilfredo Pareto et Giuseppe Prezzolini. C'est en qualité d'homme de culture et d'intellectuel que Corradini est invité — en avril 1910 — par le comité tunisois de la *Dante Alighieri* pour un cycle de conférences à Tunis, à Sousse et à Monastir. Le chargé à l'organisation des conférences est Pietro Brignone, président du comité, qui se retrouve en syntonie avec les idées nationalistes de Corradini : « après la lecture de quelques livres et de certains articles de journaux, par lui-même envoyés avant son arrivée, a surgi en moi un sentiment de très haute estime et de profonde sympathie pour l'intellectuel et le citoyen... »<sup>1164</sup>. Également le secrétaire, Luigi D'Alessandro, exprime sa haute considération pour l'intellectuel toscan, en écrivant de « l'excellente impression de la visite de Corradini, qui parmi ceux que nous avons connus, est jusqu'à maintenant le seul qui manifeste un vrai et noble idéal national »<sup>1165</sup>. D'Alessandro se propose aussi d'organiser un autre cycle de conférences pour « l'ami Corradini » en Tunisie. Pourtant, si la première tournée a excité les dirigeants du comité tunisois, elle n'a pas eu de succès auprès du grand public, qui ne participe pas en nombre<sup>1166</sup>. Nous savons que lors de sa visite en Tunisie, Corradini a eu des entretiens avec les notables italiens locaux. Cette visite a eu un impact important dans l'élaboration de la pensée politique de Corradini, comme il écrit quelques années après :

<sup>1162</sup>FONZO Erminio, *Storia dell'Associazione nazionalista italiana (1910-1923)*, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane, 2017.

<sup>1163</sup>CUNSOLO Ronald S., « Italian Emigration and Its Effect on the Rise of Nationalism », *Italian Americana*, 12-1, 1993, p. 62-72.

<sup>1164</sup>«... dalla lettura di qualche libro e di alcuni articoli di giornali del Corradini, da lui stesso inviatemi prima del suo arrivo, mi si è venuto creando nell'animo un sentimento di altissima stima e di profonda simpatia per il letterato e per il cittadino... » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434 , f. 613 "Comitato di Tunisi", rapport du président Brignone à Rome, Tunis, 30 avril 1910.

<sup>1165</sup>«L'ottima impressione della visita del buon Corradini, il quale fra i tanti che abbiamo conosciuti, è finora il solo che si nutra d'un vero e nobile ideale nazionale» Ivi, rapport du secrétaire D'Alessandro à Rome, Tunis, 5 août 1910.

<sup>1166</sup>Ivi, rapport du président Brignone à Rome, Tunis, 30 avril 1910.

« En Tunisie le capital, français, et le travail, italien, restaient séparés et plutôt ennemis l'un à l'autre ; ou plus précisément, le premier ennemi au second. Il me sauta aux yeux, pendant mon premier voyage, une sorte de ressemblance entre Français et Italiens en Tunisie et bourgeois et prolétaires dans le reste du monde : avec la différence que, dans le reste du monde, ils étaient les prolétaires à faire la guerre contre les bourgeois, alors qu'en Tunisie c'étaient plutôt les Français bourgeois qui voulaient faire la guerre aux Italiens prolétaires... »<sup>1167</sup>

La société coloniale tunisienne laisse donc une forte impression dans l'intellectuel du nationalisme italien, qui définira quelques mois après le concept de « nations prolétaires » opposées aux « nations bourgeoises » dans la lutte de classe entre nations. En effet, après quelques mois de sa visite tunisienne, le congrès des nationalistes a lieu à Florence. Dans sa célèbre intervention, Corradini souligne les conditions des émigrants italiens à l'étranger comme preuve de l'appartenance de l'Italie à la catégorie des nations prolétaires. Il n'oublie pas de citer le cas argentin, qu'il avait connu grâce à son voyage du 1908<sup>1168</sup> et, ensuite, le cas tunisien. Après avoir fait référence à un article de journal français et à un rapport consulaire qui décrivent les conditions d'exploitation des ouvriers italiens dans la Protectorat français de Tunisie, Corradini affirme :

« Vous comprenez ! il y a une exploitation de classe, simple : celle du prolétariat (selon le socialisme) par la bourgeoisie ; et il y a une "exploitation de classe complexe", ou mieux compliquée par les relations internationales, par notre émigration, par la conquête et par les colonies d'autrui (...) Mais supposons que l'Afrique la plus proche était italienne. Croyez-vous que la question interne de la Sicile aujourd'hui serait la même ? J'ajoute encore : croyez-vous que serait la même pour tout le Midi et pour toute l'Italie ? Le fait que telle Afrique soit sous pouvoir italien plutôt que français, croyez-vous que cela aurait laissé la Sicile, le Midi et l'Italie dans les mêmes conditions dans lesquelles ils sont restés ? »<sup>1169</sup>

---

<sup>1167</sup> «... in Tunisia il capitale, francese, e il lavoro, italiano, restavano separati e piuttosto ostili l'uno all'altro ; o più esattamente, ostile il primo al secondo. Mi saltò agli occhi, durante quel mio primo viaggio, una specie di rassomiglianza tra francesi e italiani in Tunisia e borghesi e proletari nel resto del mondo : con la differenza che nel resto del mondo erano i proletari a muover guerra ai borghesi, mentre in Tunisia erano piuttosto i francesi borghesi che avrebbero voluto muover guerra agli italiani proletari... » CORRADINI Enrico, *Sopra le vie del nuovo impero, dall' emigrazione di Tunisi alla guerra nell' Egeo...* op. cit., p. 16.

<sup>1168</sup> Cf. CORRADINI Enrico, *La patria lontana*, Milan, Treves, 1910.

<sup>1169</sup> « Voi comprendete ! vi è uno sfruttamento di classe, semplice : quello del proletariato (dice il socialismo) per mano della borghesia ; e vi è uno 'sfruttamento di classe composto', o meglio complicato di rapporti internazionali, di emigrazione nostra, di conquista e di colonie altrui (...) Ma supponiamo che l'Africa più vicina fosse italiana. Credete voi che la quistione interna della Sicilia oggi sarebbe la stessa ? Aggiungo anzi : credete coi che sarebbe la stessa per tutto il

La présence prolétaire italienne en Tunisie d'un côté dévoile l'exploitation de la part de la bourgeoisie française, de l'autre, légitime les aspirations coloniales de Rome. Si, selon Corradini, il s'agit juste de conquérir de l'espace colonial pourquoi ne pas satisfaire tel besoin démographique du peuple italien ? Bien évidemment Corradini et les nationalistes ne pouvaient que viser les seules régions afro-méditerranéennes qui n'étaient pas occupées par le colonialisme anglo-français : la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Tout de même, la Tunisie continue à occuper une place non négligeable dans l'imaginaire colonial italien, et pas juste à cause de la quantité du nombre des Italiens installés.

### *La colonie perdue : irrédentisme africaniste*

Pour comprendre le rôle de la Tunisie dans l'imaginaire colonial italien il faut analyser dans une perspective diachronique les tentatives — narratives ou pseudo-scientifiques — d'inclure la région tunisienne dans l'espace italien. La proximité géographique et les fantaisies colonialistes avaient depuis longtemps ouvert la voie à des revendications italiennes sur la Régence. La particularité de ces revendications concerne leur caractère « irrédentiste » qui affirme une appartenance italienne du territoire tunisien. Cette idée irrédentiste a une longue histoire qui commence au lendemain de l'unification politique de l'Italie. En 1864, trois ans après la proclamation du royaume d'Italie, un député de la gauche modérée, le franc-maçon Mauro Macchi<sup>1170</sup>, déclare à la Chambre que : « la Tunisie on peut vraiment la considérer comme un reflet, un prolongement, un autre lambeau d'Italie »<sup>1171</sup>. Quelques années après, en 1871, Macchi revient sur tel concept en précisant de quel lambeau d'Italie, la Tunisie était un prolongement. Pendant son intervention à la Chambre, il affirme que : « sans parler des raisons politiques, mes collègues savent

---

Mezzogiorno e per tutta l'Italia ? L'essere quell'Affrica piuttosto sotto dominio italiano che francese credete voi che avrebbe lasciato e la Sicilia e il Mezzogiorno e l'Italia nelle stesse condizioni in cui sono rimaste ? » CASTELLINI Gualtiero (éd.), *Il nazionalismo italiano: atti del Congresso di Firenze, e relazioni di E. Corradini, M. Maraviglia, S. Sighele ...*, Florence, A Quattrini, 1911, p. 25.

<sup>1170</sup> CONTI Fulvio, « Macchi Mauro » dans *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 67, 2006.

<sup>1171</sup> « La Tunisia si può veramente considerare un riflesso, una propaggine, un altro lembo d'Italia » cit. dans BRUNIALTI Attilio, *Le colonie degli italiani, con appendice*, Turin, Unione tipografico-editrice, 1897, p. 362.

très bien comme l'Italie a intérêt à garder des bons rapports économiques et commerciaux avec la Tunisie, qui, en un mot, peut se considérer comme un appendice de la Sardaigne »<sup>1172</sup>. Si le député Macchi considère la Tunisie « comme » un lambeau italien et notamment de la Sardaigne, un autre homme politique — Attilio Brunialti — arrive à affirmer une origine géologique italienne du territoire tunisien : « la Tunisie, un morceau d'Italie détaché et jeté par la force de quelque bouleversement volcanique aux portes du désert »<sup>1173</sup>. Brunialti sera engagé et partisan de la politique coloniale italienne, publiciste et fondateur de *Giornale delle Colonie*, il collabore avec des autres revues spécialisées dans telle thématique, comme le *Bollettino della Società Geografica Italiana*<sup>1174</sup>. Pour Brunialti, l'origine géologique italienne de la Tunisie n'est pas une boutade, mais une conviction qu'il soutient dans ses écrits successifs. Dans son ouvrage de 1881, l'auteur affirme que : « la chaîne des volcans italiens se prolonge à l'intérieur de l'Afrique, témoignage irréfutable d'anciennes affinités telluriques »<sup>1175</sup>. Bien évidemment ces considérations pseudo-géographiques ne sont pas soutenues par hasard, mais elles ont le but de légitimer un projet de domination italienne sur le pays maghrébin : « la nature et l'histoire auraient donc attribué Tunis en première place, parmi toutes les puissances, à l'Italie. Ce pays se trouve beaucoup plus proche de nous que d'autres, presque son prolongement, bien sûr il fût uni au nôtre dans les temps préhistoriques... »<sup>1176</sup> Un telle idée est précisée dans une perspective géopolitique quand il affirme que la Tunisie « est la terre d'Afrique la plus proche de la Sicile, géographiquement presque l'Italie, économiquement son appendice, militairement

<sup>1172</sup> « Anche senza parlare delle ragioni politiche, i miei colleghi sanno benissimo quanto importi all'Italia di conservare buoni rapporti economici e commerciali colla Tunisia, che, a dirlo con una sola parola, può considerarsi come un'appendice della Sardegna », PARLAMENTO ITALIANO, *Discussioni della Camera dei Deputati, XI Legislatura – Sessione 1870-1871*, Vol. I, “tornata del 7 febbraio 1871”, p. 610.

<sup>1173</sup> « La Tunisia, un brano d'Italia staccato e gettato dalla furia di qualche commovimento vulcanico sulla soglia del deserto... » BRUNIALTI Attilio, « Prefazione » dans CRAPELET Amabile, REBATEL Fleury, TIRANT Gilbert et DAUX A., *Tunisi: viaggi di Crapelet, Rebatel e Tirant. Le Rovine d'Utica*, Milan, Treves, 1876, p. V.

<sup>1174</sup> D'AMELIO Giuliana, « Brunialti Attilio » dans *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 14, 1972.

<sup>1175</sup> « La catena dei vulcani italiani si prolunga dentro l'Africa, testimonianza inconfutabile d'antiche affinità telluriche » BRUNIALTI Attilio, *Algeria, Tunisia e Tripolitania, studii di geografia politica sugli ultimi avvenimenti africani, di Attilio Brunialti*, Milan, Treves, 1881, p. 101.

<sup>1176</sup> « La natura e la storia avrebbero dunque assegnato a Tunisi il primo posto, fra tutte le potenze all'Italia. Quel paese si trova più assai che ad altri prossimo al nostro, quasi suo prolungamento, certo andò al nostro unito in tempi preistorici... » Ivi, p. 133.



une menace ou une défense... »<sup>1177</sup>. L'originalité de la thèse de Brunialti consiste dans la justification « géologique » des ambitions coloniales italiennes sur la Tunisie. La nature du territoire tunisien est interprétée comme épreuve de son « appartenance » de droit à l'Italie. Après l'occupation française, les considérations géographiques sur la Tunisie et l'Italie concernent plutôt la similitude du climat qui permet aux migrants italiens de retrouver en Tunisie un milieu favorable à leur installation. En 1906, le vice-consul Carletti affirme que « pour des raisons de proximité, de climat, d'habitudes, les Siciliens, les Sardes et les Méridionaux se trouvent en Tunisie plus chez eux que les Italiens du Centre et du Nord »<sup>1178</sup>. Comme nous l'avons remarqué dans les chapitres précédents, plusieurs publicistes colonialistes français voient dans la similitude climatique tuniso-italienne une des raisons du succès de l'immigration dans le pays. Des facteurs « naturels » sont encore une fois mobilisés pour expliquer, ou légitimer, les rapports entre l'Italie et la Tunisie, tant dans le projet colonial que dans le mouvement migratoire. La proximité géographique et climatique entre la Tunisie et les régions méridionales italiennes favorise, dans l'imaginaire, un rapprochement entre les deux pays. Ce rapprochement est, en quelque sorte, confirmé par le grand nombre de migrants italiens installés. La Tunisie pour sa proximité, son climat et ses migrants garde une place particulière dans l'imaginaire italien : celle d'une presque-colonie ou d'une colonie manquée. Preuve en est la présence ouvrière des Italiens dans le pays. La Tunisie, protégée par le pouvoir français et peuplée d'ouvriers italiens, devient le lien entre l'émigration des Italiens et le colonialisme de l'Italie. Même sous le pouvoir français, la Tunisie rentre dans l'imaginaire colonial italien. Le professeur Mascia, lorsque de sa conférence en 1905 aux étudiants siciliens, conclue son discours en affirmant : « dites bien que Carthage est morte en tant que rivale et ennemie de notre Rome, mais qu'à sa place, est née, riche d'énergies et d'avenir une Tunisie latine, dont l'exemple évoque et attend une Tripoli italienne ! Dites franc et fort dans les journaux, les réunions et les universités : à Tunis, il n'y a plus de place pour nos

---

<sup>1177</sup> Ivi, p. 10.

<sup>1178</sup> « Per ragione di vicinanza, di clima, di abitudini, i Siciliani, i Sardi e i Meridionali si trovano in Tunisia più in casa loro che gl'Italiani del centro e del nord » COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie...* 1906, p. 334.

frères ; il leur faut un foyer italien... »<sup>1179</sup>. La Tunisie « latine », car peuplée d'Italiens et gouvernée par la France devient une légitimation pour l'expansion coloniale italienne en Libye. Un tournant important au niveau de l'imaginaire italo-tunisien apparaît à partir de 1911, lorsqu'un certain discours nationaliste italien revendique politiquement une italianité de la Tunisie. Cette revendication est le résultat et la continuation des discours sur l'italianité de la Tunisie qui remontent au lendemain de l'unification italienne, depuis Macchi et Brunialti. Gualtiero Castellini, publiciste nationaliste<sup>1180</sup>, neveu du très connu sociologue et criminologue Scipio Sighele, écrit en 1911 — avant le début de l'entreprise colonialiste italienne sur la Tripolitaine — ces considérations sur la Tunisie et sur son rapport avec l'Italie :

« ... dans la Tunisie peuplée par cent cinquante mille de ses fils, l'Italie, doit accomplir aujourd'hui une œuvre de culture. Pas une œuvre de politique, mais nationale. Elle doit transformer une colonie servile, une colonie qui pourrait s'abâtardir comme l'Argentine, dans une terre irrédente. Il faut qu'on s'habitue doucement à considérer cette terre italienne de fait, et à l'appeler tout simplement, comme pour les terres du nord, terre italienne sujette à la France. Quand nous aurons entouré le pays de régions idéalement irrédentes, nous pourrons penser à des revendications nécessaires (...) Qui veut prédire le futur pourrait dire que peut-être dans l'avenir Tripoli sera notre Trente africaine ; Tunis notre Trieste. La première pourra être italienne avec l'Italie ; la deuxième est peut-être condamnée, comme elle est condamnée Trieste, à être italienne hors d'Italie... Gardons-la comme cela. Car Tunis irrédente nous enseigne, comme Trieste, que l'Italie fut faite à moitié. La revendication inaccomplie du 1866 fait présager à la revendication inaccomplie du 1881 »<sup>1181</sup>

<sup>1179</sup> AQO, Tunisie, Administration Centrale, Correspondance Politique et Commerciale, Affaires Italiennes, art 105, fol. 44-48, lettre du Résident Général au Ministre Delcassé au sujet de la visite d'étudiants siciliens à Tunis, Tunis, 29 mars 1905.

<sup>1180</sup> FICINI Silvio, *La grande guerra del nazionalista Gualtiero Castellini: dalle Dolomiti all'Adamello e dall'Isonzo al Grappa*, Buccinasco Udine, Società storica per la guerra bianca Gaspari, coll.« Quaderni della Società storica per la guerra bianca », n° 11, 2008, vol. 1.

<sup>1181</sup> «... nella Tunisia popolata da centocinquantamila de' suoi figli, l'Italia, deve compiere oggi opera di cultura. Non opera politica, ma nazionale. Deve trasformare una colonia servile, una colonia che potrebbe imbastardirsi come l'Argentina, in una terra irredenta. Occorre che ci si assuefaccia lentamente a considerar questa terra italiana di fatto, e a chiamarla semplicemente, come le terre del nord, terra italiana soggetta alla Francia. Quando avremo circondato il paese di regioni idealmente irredente, dal Brennero a Cartagine, potremo pensare anche alle necessarie rivendicazioni (...) Chi volesse inoltrare lo sguardo nel futuro potrebbe dir forse che in avvenir Tripoli sarà la nostra Trente africana ; Tunisi la nostra Trieste. La prima potrà essere italiana con l'Italia ; la seconda è forse condannata, come è condannata Trieste, ad essere italiana oltre l'Italia... Mantieniamola tale. Poiché Tunisi irredenta c'insegna, come Trieste, che l'Italia fu fatta a

La connexion trans-impériale entre Tunisie et Libye dans l’imaginaire colonial italien avait été déjà effectuée — d’une façon moins élaborée — par Mascia. Son discours, pourtant, proposait une perspective « simplement » coloniale qui liait la Tunisie « latine » à une future et prometteuse Libye « italienne ». Castellini sort du cadre strictement colonial en l’imbriquant avec le cadre irrédentiste. Comme l’Italie avait des terres nationales irrédentes, elle avait également des « colonies irrédentes » comme la Tunisie et la Tripolitaine. Castellini prône une expansion de l’imaginaire national italien, vue comme première étape d’une démarche politique. Il n’est pas anodin à remarquer que cet ouvrage a été publié avant l’invasion colonialiste sur la Libye. L’expression « considérer cette terre italienne de fait » met en exergue l’œuvre idéologique à accomplir pour élargir les frontières spatiales de l’imaginaire national. Tel élargissement inclut l’espace afro-méditerranéen tuniso-libyen qui est appelé à jouer un rôle de contrepartie « coloniale » à la question de Trente et Trieste. La raison principale qui pousse Castellini à affirmer et à revendiquer cet irrédentisme africaniste italien sur la Tunisie est la quantité d’Italiens installés. L’émigration volontaire et spontanée des Italiens avait formé une terre irrédente dans la côte sud de la Méditerranée. Le journaliste de *La Tribuna* Giuseppe Piazza (Messine 1882 – Rome 1969) effectue un voyage en Tripolitaine en mars-mai 1911. Son reportage, publié dans le journal national romain, est recueilli dans un ouvrage intitulé « Notre Terre Promise — lettre de la Tripolitaine »<sup>1182</sup>. Le titre dévoile l’intention colonialiste de l’auteur qui incite l’opinion publique et le gouvernement italien à occuper la région libyenne<sup>1183</sup>. Si le centre du reportage est la Tripolitaine « la Terre Promise » du colonialisme italien, le passage obligatoire par la Tunisie (rhétoriquement plus que géographiquement) est incontournable. Piazza consacre son chapitre introductif au passage en Tunisie avec le titre très éloquent « À travers la Terre Perdue ». En décrivant les politiques françaises pour limiter les activités des Italiens et pour les convaincre à demander volontairement la nationalité française, le journaliste sicilien affirme, en projetant le futur proche du peuplement italien dans la

---

metà. La rivendicazione incompiuta del 1866 prelude alla rivendicazione incompiuta del 1881. » CASTELLINI Gualtiero, *Tunisi e Tripoli*, Turin, Fratelli Bocca, 1911, p. 152-153.

<sup>1182</sup>PIAZZA Giuseppe Carlo, *La Nostra Terra Promessa. Lettere Dalla Tripolitania, Marzo-maggio 1911. 2a Edizione*, Rome, Bernardo Lux, 1911.

<sup>1183</sup>SCHIAVULLI Antonio, *La guerra lirica: il dibattito dei letterati italiani sull’impresa di Libia (1911- 1912)*,Ravenne, casa editrice Fernandel, 2009.

région : « Et ainsi, depuis cette terre perdue, le dernier rempart d’italianité sera disparu, effacé pour toujours (...) Tant pis, les récriminations sont inutiles. Il vaut mieux vivre, réparer, compenser. Il y a encore, une autre “Terre Promise”... »<sup>1184</sup>. La Tunisie « latine », la « colonie perdue » d’un côté reste une sorte de « choc colonial » qui se réactive lors des ambitions italiennes ; de l’autre, justifie dans l’imaginaire colonial — grâce à son immigration — les ambitions italiennes pour une nouvelle expansion d’outremer. Enrico Corradini est sur la même idée quand il insiste sur la fonction impérialiste que l’émigration doit avoir pour l’Italie coloniale. Corradini publie en 1912, après le déclenchement de la guerre italo-turque, son ouvrage dédié au général Giovanni Ameglio — un des protagonistes militaires de la guerre — s’intitule « Sur les voies du nouvel empire. De l’émigration de Tunis à la guerre dans l’Égée ». L’entreprise colonialiste en Tripolitaine et à Rhodes n’a pas fait oublier la Tunisie de l’imaginaire colonial italien. Dans la préface à l’ouvrage on lit :

« ... les “voies” de notre nouvel empire sont en Tripolitaine et en Cyrénaïque, alors qu’ici on parle de la Tunisie, de l’émigration italienne en Tunisie et des îles de l’Égée que nous avons occupées plutôt que conquises (...) l’émigration est d’une certaine façon un principe d’impérialisme, car, au moins, le peuple qui émigre peut devenir une matière première d’impérialisme. Sinon on ne comprendrait pas pour quelle raison je parle de Tunis avec ce titre, de Tunis qui, plutôt, fut une province enlevée au nouvel empire italien »<sup>1185</sup>

La Tunisie dans son rôle de « colonie manquée » ou selon Corradini, de « province enlevée » (mais, pour être « enlevée », quand fut-elle donc « prise » par l’Italie ?), continue à se reproduire dans l’imaginaire colonial italien. La présence de migrants italiens installés a qualifié la Tunisie comme « terre irrédente » selon

---

<sup>1184</sup> «E così, da questa terra perduta, l’ultimo baluardo di italianità sarà scomparso, cancellato per sempre (...) Pazienza, le recriminazioni sono inutili. Val meglio vivere, riparare, compensare. C’è ancora, vicina, un’altra ‘Terra Promessa’ » PIAZZA Giuseppe Carlo, *La Nostra Terra Promessa ...*, op. cit., p. 29.

<sup>1185</sup> « ... le ‘vie’ del nostro nuovo impero sono in Tripolitania e in Cirenaica, mentre qui si parla della Tunisia, dell’emigrazione italiana in Tunisia e delle isole dell’Egeo che noi abbiamo piuttosto occupate che conquistate (...) l’emigrazione è in un certo senso un principio d’imperialismo, in quanto, per lo meno, il popolo che emigra, può diventare una materia prima d’imperialismo. Altrimenti non s’intenderebbe che io parlassi di Tunisi sotto il titolo che adopero, di Tunisi che, se mai, fu una provincia tolta al nuovo impero italiano » CORRADINI Enrico, *Sopra le vie del nuovo impero, dall’ emigrazione di Tunisi alla guerra nell’ Egeo. Con un epilogo sopra la civiltà commerciale, la civiltà guerresca e i valori morali*, Milan, fratelli Treves, 1912, p. IX.

Castellini, ou comme « province » d'un empire italien (Corradini) qui englobe la population migrante. Celle-ci doit devenir une avant-garde de l'expansion de l'Italie d'outre-mer. Dans un autre écrit, le leader du parti nationaliste italien affirme la nécessité pour le colonialisme italien de mettre à profit l'énergie et la volonté des migrants italiens. L'émigration est interprétée comme preuve de l'attitude potentiellement impérialiste du peuple italien : « les Siciliens dans l'Afrique française, comme les Italiens dans le reste du monde, sont dispersés, chacun abandonné à son destin ; mais si, un jour, la cécité italienne pourra être éclairée, et si ce qui est aujourd'hui dispersion pourra devenir force unie, alors voici la race des peuples qui se veulent vraiment colonisateurs »<sup>1186</sup>. Dans cet ouvrage écrit en 1911, Corradini fait référence explicitement au concept de « race » pour définir ceux qui sont (ou doivent être) chargés de coloniser les espaces coloniaux ou colonisables. Mais les Italiens migrants peuvent-ils entrer dans la catégorie de « race des colonisateurs » ? Comment ? Quelle place dans un tel projet racial et colonial pour les Italiens immigrés dans la Tunisie coloniale ?

---

<sup>1186</sup> « ... i siciliani nell'Africa francese, come tutti gli italiani per tutto il mondo, sono dispersi, ciascuno abbandonato al suo destino ; ma se un giorno la cecità italiana potesse essere illuminata, e se ciò che oggi è dispersione potesse divenire forza unita, allora razza di cui si fanno i popoli veramente colonizzatori » CORRADINI Enrico, *Il volere d'Italia*, F. Perrella, 1911, p. 117.

## 7.2) Coloniser les colonisateurs : de l'émigrant sicilien au colon italien.

*Siciliens « hirsutes et presque nègres »: une race coloniale*

Dans les chapitres précédents, nous avons mis en exergue les considérations raciales de certains publicistes français sur les Siciliens et les Sardes, qui lient la condition économique de ces migrants à leur condition physique qui les rend plus efficaces dans leur travail<sup>1187</sup>. Une perspective semblable est adoptée par l'élite italienne locale et par les institutions centrales, même si, avec des buts et des intentions différentes. Dans la patrie comme à l'étranger, les pratiques de racialisation s'appliquent aux populations italiennes méridionales. Mais on peut constater que dans l'espace colonial, avec ses clivages identitaires, la racialisation peut acquérir des significations ou des nuances spécifiques. Le vice-consul Carletti s'exprime ainsi dans son rapport consulaire à propos des Siciliens installés en Tunisie :

« La psychologie collective de notre colonie est la psychologie de la race sicilienne ; notre colonie est l'image réduite de la Sicile, recadrée dans un tableau de modestes dimensions, avec un fond tunisien (...) De défauts, ces villageois de Sicile, transplantés en Tunisie, ils en ont, en partie à cause du mauvais gouvernement que depuis des siècles, ils ont subi chez eux, en partie surgissant de leur essence ethnique. La première cause il faut l'attribuer à l'ignorance honteuse dans laquelle la plupart sont plongés ; nous ne nous sommes jamais préoccupés de les débrutir, de les civiliser, de les dégrossir — si je peux bien me permettre —, nous avons laissé qu'ils devenaient ainsi, rudes et incultes, comme la nature les éduquait (...) Attribuable, enfin, à la première cause sont des formes d'immoralité qui ne proviennent pas de la nature corrompue, mais de l'ignorance du mal (...) À la nature ethnique sont attribuables l'impétuosité de caractère, l'impulsivité et le faible pouvoir d'inhibition,

---

<sup>1187</sup> Cf. chapitre 3.4.

un sentiment exagéré de l'honneur duquel dérivent actes de violence et crimes de sang... »<sup>1188</sup>

Les Siciliens sont catégorisés en tant que « race sicilienne » ayant un spécifique « essence ethnique » qui leur donne des caractères originaux. La racialisation des Siciliens est imbriquée, en même temps, à des considérations d'ordre historique social, comme la méfiance envers les institutions centrales à cause des mauvais gouvernements passés, et l'ignorance dans laquelle la plupart se retrouvent. La définition de « race sicilienne » implique une altérité qui est présentée de façon neutre comme un « nous » dans lequel Carletti s'inclut. Quand il écrit « nous ne nous sommes jamais préoccupés de les débrutir... », il rappelle au lecteur la mission civilisatrice de l'homme colonisateur sur le colonisé, le « fardeau de l'homme blanc » italien sur le Sicilien. La référence sur leur « ignorance du mal » démontre l'infantilisation de cette catégorie, comme si elle n'est pas pleinement responsable d'elle-même. La « race sicilienne » a besoin donc d'un guide, d'un maître et d'un éducateur qui n'est peut qu'être le groupe des Italiens indiqué par le « nous » employé par Carletti. Mais est-ce que ce « nous » fait référence à une supériorité raciale italienne qui se différencie et s'impose sur les Siciliens ? Le discours racial dans le discours de Carletti est fortement entremêlé avec le cadre socio-économique. Il conteste, dans son rapport, l'idée d'une infériorité raciale des Siciliens « que certains de nos grands maîtres de sociologie et d'autres sciences de l'avenir veulent nous faire passer comme organique et donc irrémédiable, alors qu'il s'agit juste d'infériorité économique, causée par des causes accidentelles, et donc passagère »<sup>1189</sup>. Selon Carletti existe donc une « race sicilienne », mais celle-ci est,

---

<sup>1188</sup> « La psicologia collettiva della nostra colonia è la psicologia della razza siciliana; la nostra colonia è l'immagine impiccolita della Sicilia, riportata sopra un quadro di modeste proporzioni con uno sfondo tunisino. (...) Difetti, codesti popolani di Sicilia, trapiantati in Tunisia, ne hanno, parte risultanti dal malgoverno, che per secoli si è fatto di loro gente in patria, parte rampollanti su dalla stessa loro essenza etnica. Alla prima causa è da attribuire l'ignoranza crassa in cui i più sono immersi; non ci siamo mai preoccupati di dirozzarli, d'ingentilirli, di piallarli, se mi è lecito dir così; abbiamo lasciato che venissero su rudi e incolti, come la natura li educava. (...) Imputabili, infine, alla prima causa sono certe forme d'immoralità, che non provengono da corrotta natura, ma da ignoranza del male (...) Alla natura etnica sono imputabili l'impetuosità del carattere, l'impulsività e lo scarso potere d'inibizione, un sentimento esagerato dell'onore, da cui originano atti di violenza e reati di sangue... » COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie...* 1906, p. 335.

<sup>1189</sup> « ... che certi nostri grandi baccalari in sociologi e in altre scienze dell'avvenire ci vogliono gabellare per organica e irrimediabile, mentre non è in realtà che inferiorità economica dovuta a cause accidentali, e quindi passeggera » Ivi, p. 336.

pour l'instant, inférieure seulement à cause de contingences historiques et sociales. Dans le sillage de telles affirmations, nous considérons que le « nous » utilisé par Carletti ne fait pas forcément référence à une « race italienne » du Nord – lui qui vient de l'Italie du centre, notamment de Viterbo –, mais plutôt à un « nous » qui inclut les gens cultivés, la classe aisée, la bourgeoisie progressiste. C'est dans une telle perspective que nous pouvons comprendre la cohérence de la pensée raciale exposée par le vice-consul italien à Tunis dans son rapport. Il s'agit notamment d'une racialisation de la catégorie sociale et régionale, celle du Sicilien migrant prolétaire. Quand il décrit les traits de cette « race sicilienne » il fait référence au travail manuel, à leur résistance à la fatigue physique, à l'analphabétisme des classes populaires, donc plutôt à la catégorie ouvrière et paysanne qui est la plus nombreuse parmi les Siciliens en Tunisie. Dans son discours il racialise une catégorie qui est entre le social et le régional (le migrant sicilien prolétaire), mais la « race sicilienne » possède de véritables qualités propres à une classe laborieuse. Dans une relation homme civilisé-bon sauvage, Carletti considère tout de même le Sicilien comme gardant des traces raciales « pures » :

« ... alors que, d'ailleurs, on retrouve au milieu de la population sicilienne de traces évidentes d'une moralité supérieure à celle d'autres races ; très rares, par exemple, les unions illégales, faibles les naissances illégitimes, grand respect des enfants pour les parents, non moins grand l'attachement de ces derniers aux leurs (...) combien de solides et précieuses vertus, combien d'énergie fantastique et morale accumulée dans la substance originaria de la race ! D'abord un sentiment de fierté nationale qui n'est pas simple à retrouver dans d'autres Italiens (...) Dans les gens courbés sur le travail quotidien vibre l'âme des pères, vétérans et triomphateurs des terres et des mers ; et comme par les fibres des plantes circule l'énergie vitale, ainsi dans les veines de la plèbe sicilienne circule l'orgueil des anciens gestes. Pour telle raison dans l'homme du peuple sicilien, quoiqu'il soit grossier et ignorant, on trouve le sentiment patriotique profond et vigoureux, comme tous les sentiments qui ont leur racine dans les anciennes origines... »<sup>1190</sup>

---

<sup>1190</sup> « ... mentre poi, d'altro canto, si trovano in mezzo alla popolazione siciliana indizi certi d'una moralità superiore a quella di altre razze; rarissime, ad esempio, le unioni illegali, scarse le nascite illegittime, grande rispetto dei figliuoli per i genitori, e non meno grande l'attaccamento di questi per quelli (...) quante solide e preziose virtù, quante energie fantastiche e morali accumulate nella sostanza originaria della razza! Anzitutto un senso di fierezza nazionale che non è facile riscontrare negli altri Italiani (...) Nelle genti piegate sul quotidiano lavoro vibra l'anima dei padri, reduci e trionfatori delle terre e dei mari; e come per le fibre delle piante ascendono i succhi vitali, così per le vene della plebe siciliana ascende la superbia delle antiche gesta. E però nel popolano di Sicilia, per rozzo e ignorante che sia, trovi il sentimento patriottico profondo e vigoroso, come tutti i sentimenti che hanno radice nelle remote origini... » Ivi, p. 336-337.



Comme l'exprime l'extrait ci-dessus, la catégorisation raciale du Sicilien assume des nuances flatteuses pour la « plèbe sicilienne » considérée comme possédant des ressources ethniques morales patriotiques exceptionnelles. Dans ce cadre le Sicilien, bien que racialisé, il n'est pas exclu de l'ensemble du peuple italien, mais, au contraire, son « essence ethnique » est assumée et proposée presque comme exemple de « pureté originaire ». L'atavisme méridional dans le Sicilien, selon Carletti, s'est fixé à l'époque romaine des « triomphateurs des terres et des mers... ». Le Sicilien se révèle en Tunisie ainsi comme le prototype racial pur de l'homme méditerranéen, apte à la fatigue, au dur travail, à la conquête et, enfin, à la colonisation de nouvelles terres :

« Le sicilien, enfin, est l'homme italique par excellence, avec ses millénaires habitudes aux pérégrinations lointaines, avec la tenace passion pour la mer, avec son amour profond pour le travail dans le champ, avec sa résignation au mal, avec ses faibles besoins, avec son sens réaliste de la vie, avec ses muscles endurcis et avec ses mains rendues calleuses par les instruments grossiers auxquels sont servies ; capable, suivant son instinct individualiste de faire grandes choses, même si abandonné à soi-même. Et aujourd'hui, recomposée par l'unité et la paix, la patrie sent resurgir ses forces et gonfler ses veines de nouvelles fluides vitales, il est destin qu'elle élance à nouveau hors de ses flancs féconds cet homme méditerranéen pour reconquérir, avec le tenace e pacifique travail, les terres et les mers, et que le sicilien d'aujourd'hui jette ses ramifications sur les terres voisines, et solidement s'y implante, et ne lâche pas la prise. Et si on considère que dans cette œuvre de paix, de civilisation, le sicilien possède d'autres qualités précieuses, c'est-à-dire la résistance merveilleuse au travail, la proverbiale sobriété, la parcimonie, la fermeté de ses intentions, la praticité des idées, il sera facile comprendre comment, sans capitaux, sans subsides, sans conseils, sans directions (...) la plupart met des racines vigoureuses en Tunisie... »<sup>1191</sup>

---

<sup>1191</sup>«Il siciliano, insomma, ci si addimosta l'uomo italico per eccellenza, con le sue millenarie attitudini alle peregrinazioni lontane, con la sua tenace passione per il mare, col suo amore profondo al lavoro dei campi, con la sua rassegnazione al male, co'suoi scarsi bisogni, col suo senso realista della vita, con i muscoli induriti e colle mani fatte callose dagli strumenti grossolani a cui sono da secoli asservite; capace, seguendo il suo istinto individualista, di fare grandi cose, anche abbandonato a sé stesso. E oggi che, rifatta dall'unità e dalla pace, la patria sente risorgere le sue forze e gonfiarsi le vene di nuove linfe vitali, è fatale che ella slanci nuovamente fuori dai fianchi fecondi quest'uomo mediterraneo a riconquistare, col tenace e pacifico lavoro, le terre ed i mari, e che il siciliano d'oggi getti le sue propaggini sulle terre vicine, e solidamente vi s'impianti e non lasci più presa. E ove si tenga conto che in quest'opera di pace, di civiltà, il siciliano ha compagne altre sue qualità preziose, e cioè la resistenza meravigliosa al lavoro, la proverbiale

Dans le rapport de Carletti on retrouve les échos du débat méridionaliste italien qui se déroule pendant ces années-là<sup>1192</sup>. La position de Carletti, qui accepte le cadre racial sicilien tout en l'assumant dans un cadre d'« homme italique » ou d'« homme méditerranéen », démontre comment ce débat est élaboré et influence les fonctionnaires d'État. La position de vice-consul semble se situer entre celle de Giuseppe Sergi<sup>1193</sup>, qui présente une race aryenne et une race latine pour démontrer la décadence de cette dernière, et celles de Napoleone Colajanni et de Giustino Fortunato<sup>1194</sup> qui replacent l'infériorité méridionale dans des contingences géographiques, historiques, sociales, mais pas biologiques-génétiques. Il n'est pas claire dans le rapport de Carletti, la relation qu'il y a entre la « race sicilienne » — qu'il assume comme différente — et les autres Italiens, et comment telle « race » est à la fois « sicilienne », mais aussi relève de l'« homme italique par excellence ». Très probablement il s'agit d'un rapport d'atavisme (le Sicilien comme race originaire italique ?) envers les autres Italiens. Ce rapport assume des nuances originales et propres au contexte dans lequel Carletti écrit. Le lien entre la race, sa « résistance merveilleuse au travail » manuel et notamment agricole, fait affirmer au vice-consul une efficacité « raciale » des Siciliens dans leur œuvre de colonisation. Tout en décrivant les défauts de la « race sicilienne » Carletti la décrit comme apte à la colonisation. L'infériorité méridionale, qui provient plutôt de contingences historiques et sociales, à travers le colonialisme de la patrie italienne pourra devenir le fer-de-lance de l'expansion italienne outremer. Les Siciliens, après un « dégrossissement » de certains traits considérés inférieurs et barbares, peuvent fournir à l'État unitaire italien la force pour valoriser des espaces coloniaux nationaux. Force qui provient justement de la condition de besoin et de nécessité dans laquelle plusieurs Siciliens se retrouvent. Corradini, lors de son passage en

---

sobrietà, la parsimonia, la fermezza dei propositi, la praticità d'idee, sarà agevole spiegare come, senza capitali, senza sussidi, senza consigli, senza direzioni (...) i più mettono vigorose radici in Tunisia...” Ivi, p. 337-338.

<sup>1192</sup> Cf. TETI Vito, *La razza maledetta: origini del pregiudizio antimeridionale*, Rome, Manifestolibri, 1993.

<sup>1193</sup> SERGI Giuseppe, *La decadenza delle nazioni latine*, Turin, Fratelli Bocca, 1900.

<sup>1194</sup> FORTUNATO Giustino et ROSSI-DORIA Manlio, *Le due Italie*, Lecce, Argo, 1994 ; COLAJANNI Napoleone, *Per la razza maledetta: osservazioni*, Palerme, R. Sandron, 1898.

Tunisie en 1912 — après donc le début de l'invasion italienne en Libye — affirme de s'être entretenu à Bou-Ficha avec des paysans siciliens :

« Bou Fich a une population moitié arabe et moitié italienne avec cinq ou six Français seulement, employés dans le gouvernement. La petite Pantelleria fait pour un pouce de terrain qui trouve, ce que la grande France trop riche, trop nécessiteuse de bien-être, trop chargée de son extrême civilisation et de sa corruption, ne ferait désormais même pas pour la richesse des cinq continents : prolifique dans la sincérité de la vie primitive. Je vis ces rudes Pantelleriens au milieu de leurs nouveaux vignobles, dans les plaines qui descendent sur le golfe paradisiaque de Hammamet où déjà brillait le printemps (...) Je connus beaucoup de ces Pantelleriens hirsutes et presque nègres qui, une fois dans l'île natale (...) étaient gens de mer et ensuite ils avaient émigré... »<sup>1195</sup>

Le côté incivil, grossier, « nègre », des Siciliens si, d'un côté, il les subordonnent aux autres Italiens, de l'autre, il leur donne les qualités nécessaires pour réussir dans la dure épreuve de la colonisation. Il fallait, tout d'abord, « civiliser » et « éduquer » ces populations méridionales — en Italie comme dans les contextes migratoires — pour les faire devenir utiles à la commune cause nationale. La dynamique de *nation-building* italien dans le contexte tunisien est étroitement liée au colonialisme : il faut coloniser les futurs colonisateurs, c'est-à-dire « italianiser » les Siciliens, afin qu'ils quittent leur qualité d'émigrants assujettis à des pouvoirs étrangers, et qu'ils deviennent l'avant-garde de l'Italie d'outremer. Carletti, dans son rapport, conclut en recommandant une place d'honneur aux Siciliens, véritable « race de colonisateurs », qui en Tunisie avaient fait une excellente démonstration de leurs qualités, dans les futurs projets coloniaux italiens :

« Il vaudrait mieux que l'Italie se rappelle, si la Colonie Erythrée et la Somalie étaient destinées au développement agricole, ou la fortune bénigne permettait un jour que nous pourrions, en quelques lieux, faire œuvre de civilisation sous la protection de notre drapeau qu'en Sicile elle possède une étoffe de colonisateurs de premier ordre, qui ne craint la

---

<sup>1195</sup> « Bu Fich a una popolazione metà araba e metà italiana con cinque o sei francesi soltanto, impiegati del governo. Poiché la piccola Pantelleria fa per una zolla di terra che trova, ciò che la grande Francia troppo ricca, troppo bisognosa di benessere, troppo carica della sua civiltà estrema e della sua corruzione, non farebbe ormai più nemmeno per l'eredità dei cinque continenti : prolifica nella sincerità della vita primitiva. Vidi quei rozzi pantellereschi in mezzo alle loro vigne nuove, per le pianure che scendono sul paradisiaco golfo di Hammamet su cui già splendeva la primavera (...) Conobbi molti di quei pantellereschi irsuti e quasi negri che una volta nell'isola natia (...) eran gente di mare e poi avevano emigrato... » CORRADINI Enrico, *Sopra le vie del nuovo impero...* op. cit., p. 52.

comparaison avec aucun autre, et qui peut s'enraciner sur chaque terre... »<sup>1196</sup>

L'avis de Carletti était partagé par plusieurs sympathisants de la cause coloniale. Les notables italiens de Tunisie soulignaient la potentialité colonialiste de l'émigration sicilienne qui, en Tunisie, faisait preuve de succès. Dans la publication de la Chambre de Commerce italienne de Tunis, à l'occasion de l'exposition internationale de Milan de 1906, on lit à propos des paysans siciliens : « heureux avec peu, sobres au-delà de l'imaginable, ils résistent à l'inclémence du climat, qui est à peu près le climat de leur pays natal (nous ajoutons : qu'est-ce qu'ils ne feraient dans les hauts-plateaux de la Cyrénaïque où le climat est infiniment plus doux et salubre ?) »<sup>1197</sup>. L'année d'après, en 1907, le sénateur Giacomo De Martino (Londres 1849 – Benghazi 1921), acteur majeur de l'administration coloniale italienne, exprime le même avis<sup>1198</sup>. Dans ses notes du voyage entrepris entre la Tunisie et la Tripolitaine en juin-juillet 1907, il décrit la condition des Italiens qu'il rencontre dans son passage par la Tunisie. Après avoir glorifié le travail des paysans italiens, le sénateur italien affirme :

« certains, parmi les membres de notre Parlement (...) sourient sceptiques à chaque entreprise coloniale, et imperturbables continuent à répéter : “il y a tellement à faire pour coloniser nous-mêmes, et vous voulez encourager les Italiens à chercher de nouveaux endroits ?”, mais si ces hommes (...) voyageaient et voyaient, qu'est-ce qu'ils penseraient de ces Italiens de la Tunisie qui ont transformé avec le travail incessant la pierre nue en champs fertiles ? Que toutes les manifestations de la vie civile ont fait surgir là où n'existait rien, comme rien n'existe pour l'instant dans la proche Tripolitaine ? En voyageant et voyant, dans leurs pensées ne naîtrait pas le doute que des terres également, ou même plus, fertiles que celles de la Tunisie pourraient devenir de nouveaux centres non moins prospères d'activité agricole et commerciale ? (...) si par

---

<sup>1196</sup> « Sarà bene che l'Italia ricordi, nel caso che la Colonia Eritrea e la Somalia fossero destinate ad uno sviluppo agricolo, o la fortuna benigna permettesse un giorno che noi potessimo, in qualche luogo, fare opera di civiltà sotto la protezione della bandiera nostra, che nella Sicilia essa possiede una stoffa di colonizzatori di prim'ordine, che non soffre comparazione con alcuna altra gente e che può mettere radici sovra ogni terra... » COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie...* 1906, p. 340. Carletti sera ensuite le Gouverneur de la Somalie italienne du 1908 au 1910.

<sup>1197</sup> « Contenti di poco, sobri oltre ogni credere, resistenti all'inclemenza del clima, che su per giù è il cliema del loro paese nativo (e aggiungiamo noi che cosa non farebbero negli alti piani della Cirenaica dove il clima è infinatamente più mite e salubre ?) », CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia...* op. cit., p. 22.

<sup>1198</sup> Fondateur de l'Istitut Colonial Italien en 1905, il est Gouverneur de la Somalie Italienne du 1910 au 1916, de l'Érythrée du 1916 au 1919 et de la Cyrenaïque du 1919 au 1921.

l'œuvre du gouvernement, ou, comme nous croyons, par le cours naturel des événements, la Tunisie cessera graduellement d'être un refuge de notre population, où iront-ils nos travailleurs ? La Tripolitaine ouvre ses bras et elle attend (...) Il faut, donc qu'en Tripolitaine s'ouvrent les voies aux capitaux et aux bras. Nous demandons cela, c'est nécessaire si nous ne voulons pas que la Sicile et le midi d'Italie deviennent le motif de grave préoccupation future... »<sup>1199</sup>

Le sénateur De Martino lie la question méridionale à la question coloniale : la dernière est la solution à la première. Seulement avec la possession de colonies, l'émigration pourra rester dans le système national et faire bénéficier directement la société italienne, autrement appauvrie par l'émigration. Au scepticisme des députés anticolonialistes, il démontre le cas tunisien comme exemple de la « réussite coloniale » que les Italiens pourraient avoir dans un espace national d'outremer. Dans l'expression « coloniser nous-mêmes » — rapportée par De Martino dans un dialogue hypothétique avec un député anticolonialiste —, il faut entendre la même intention que Carletti quand il écrit de « dégrossir » les Siciliens. Dans ce cas, on peut identifier avec le « nous » l'ensemble de la population italienne, avec un sous-entendu envers les classes sociales moins aisées, analphabètes et « arriérées ». Dans l'expression de « coloniser » on aperçoit la dichotomie colonisateur/colonisé qui, reproduite dans le contexte italien ne peut que faire référence à la dichotomie Nord/Sud de l'Italie. « Coloniser » les Italiens, notamment ceux du Sud, signifie les inclure dans la communauté nationale quoiqu'en position subordonnée. L'altérité et l'infériorité méridionale s'inscrivent dans un discours national italien d'*internal*

---

<sup>1199</sup> «Alcuni dei membri del nostro Parlamento (...) sorridono scettici ad ogni impresa coloniale, e imperterriti vanno ripetendo : 'c'è tanto da fare per colonizzare noi stessi, e voi volete incitare gli italiani a cercare nuove sedi?', ma se quei nostri uomini (...) viaggiassero e vedessero, che cosa penserebbero di questi italiani della Tunisia che la nuda roccia con lavoro incessante hanno convertito in campi ubertosi ? che tutte le manifestazioni del vivere più civile hanno fatto sorgere là dove nulla esisteva, come nulla ora esiste nella vicina Tripolitania ? Viaggiando e vedendo, non nascerebbe forse nelle loro menti il dubbio che terre egualmente, se non più, feconde di quelle della Tunisia, potrebbero, se l'ignavia non reggesse sovrana i destini d'Italia, diventare nuovi centri non meno prosperi di attività agricola e commerciale ? (...) se per opera di governo, ovvero, come crediano per opera del naturale svolgimento degli eventi, la Tunisia cesserà gradatamente di essere rifugio di nostra popolazione, dove andranno i nostri lavoratori ? La Tripolitania apre le braccia ed attende (...) Occorre, dunque, che in Tripolitania si aprano le vie ai capitali ed alle braccia. Questo chiediamo, questo è necessario che avvenga, se non vogliamo che la Sicilia e il mezzogiorno d'Italia diventino ragione di grave preoccupazione futura» DE MARTINO Giacomo, *Tripoli, Cirene e Cartagine*, Bologne, Nicola Zanichelli, 1912, p. 154-162.

*colonialism* qui certains études ont rapproché à la question irlandaise<sup>1200</sup>. Pourtant, De Martino démontre, dans avec son éloge du travail italien, comment la Tunisie a montré l'attitude civilisatrice et colonisatrice des Italiens. Grâce à un système colonial étranger, celui du Protectorat français, les migrants ont prouvé qu'ils pouvaient devenir des bons colons.

« *Avec œil ardent vers l'Orient* » : *Italiens de la Tunisie à la Libye*

Le jour souhaité par Carletti, Piazza, De Martino et les autres colonialistes italiens arrive en 1911, lorsque le gouvernement présidé par Giolitti déclenche une guerre contre l'Empire ottoman pour conquérir les provinces de Tripolitaine et de Cyrénaïque. Le débarquement à Tripoli des Italiens, en tant que militaires et non migrants, ne peut qu'avoir des répercussions fortes sur les Italiens de Tunisie. La narration national-colonialiste se modifie par rapport au fait colonial. Avant, les paysans siciliens installés en Tunisie pouvaient la nécessité d'une expansion afro-méditerranéenne italienne ; après octobre 1911, la possibilité d'acquérir le statut complet de « colonisateur » et non plus de migrant devient réelle.

« ... Je vis plusieurs autour de moi, des nos émigrants de Bou Fichta, de Reyville, de Nabeul, de Kelibia, comme de Tunis même, comme de chaque lieu où je fus ; je les vis se serrer autour de moi, car ils savaient que j'avais déjà été à Tripoli et que j'étais sur le point d'y retourner. Et ils m'interrogeaient avec la même anxiété que j'avais déjà vu en Italie, et avec une autre expression, qu'en Italie je n'avais pas vue (...) avec l'expression d'un désir qui accablait leur cœurs, celui de laisser la terre d'émigration et de se rapatrier vers ce côté, le côté de notre Tripoli. Plusieurs, parmi eux, ne pourront pas le faire, liés à la possession du sol tunisien ; mais déjà l'émigration italienne se rapatrie vers ce côté-là »<sup>1201</sup>.

La guerre italo-turque, commencée le 29 septembre 1911, voit l'Italie déclarer unilatéralement l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque un peu plus d'un

---

<sup>1200</sup> HECHTER Michael, *Internal Colonialism: The Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966*, Oakland, University of California Press, 1977.

<sup>1201</sup> «... vidi tanti tanti intorno a me, di quelli emigranti nostri di Bu Fichta, di Reyville, di Nabeul, della Kelibia, come della stessa Tunisi, come d'ogni altra parte dove fui ; li vidi stringersi intorno a me che sapevano essere già stato a Tripoli e in procinto di ritornarvi. E interrogarmi con la stessa ansia che avevo già vista in Italia, e con un'altra espressione che in Italia non avevo vista (...) con l'espressione d'un desiderio che mordeva i loro cuori, di lasciare la terra di emigrazione e di rimpatriare in quella parte, nella parte della nostra Tripoli. Molti di loro non potranno farlo, vincolati dal possesso del suolo tunisino ; ma la emigrazione italiana già rimpatria in quella parte »  
CORRADINI Enrico, *Sopra le vie del nuovo impero...*, op. cit., p. 53.

mois après le début des hostilités. Le 5 novembre 1911, le royaume déclare par décret l'annexion de ces provinces alors que la guerre est loin d'être finie et que le contrôle sur le territoire ne se limite qu'aux côtes. Pourtant, Corradini utilise le terme « rapatrier » pour définir le déplacement des Italiens de Tunisie vers la Tripolitaine. Ce terme a sa signification et retrouve sa cohérence si l'on encadre dans le projet d'irréductibilisme colonialiste qui considérait la Tripolitaine (comme la Tunisie), une sorte d'espace italien au-delà du royaume. Dans la narration nationaliste, la Tripolitaine italienne est enfin devenue une réalité, à côté de la Tunisie française les migrants italiens ont la possibilité de s'émanciper du statut de travailleur étranger et de devenir colonisateurs. Est-ce que vraiment la conquête de la Tripolitaine est suivie par une vague d'Italiens de Tunisie qui cherchent, dans la nouvelle colonie italienne, de meilleures conditions que celles qu'ils avaient trouvées dans la Régence ? La conséquence la plus immédiate et directe dans la Régence de l'agression colonialiste italienne sur la Tripolitaine est une forte augmentation de la tension intercommunautaire dans la société tunisienne. Les émeutes urbaines et les conflits engendrés par la guerre italo-turque isolent la population italienne de Tunisie qui se retrouve en difficulté autant contre la population tunisienne que française. La conquête de la colonie libyenne exaspère la tension sociale en Tunisie, certains Italiens de Tunisie se sentant menacés voient dans la nouvelle entreprise coloniale une réelle opportunité. À la Tunisie, devenue plus hostile à cause du conflit italo-turc, les Italiens peuvent préférer la Tripolitaine occupée par l'Italie, raison de l'hostilité envers les ressortissants italiens. La colonie libyenne en gâchant les relations italo-tunisiennes se propose comme solution. Le journaliste Giuliano Bonacci, correspondant de la Tunisie pour le journal italien *Corriere della Sera* envoie en fin décembre 1911, un télégramme à son journal : « multitudes de travailleurs siciliens du sol et cultivateurs sardes des riches mines du Protectorat regardent déjà avec œil ardent vers l'Orient, là où il y a la terre que nos soldats conquièrent avec leur valeur et sacrifice à la Patrie et où nos compatriotes sont sûrs de trouver, un jour proche, avec un travail rémunérateur, paix, sécurité et respect à l'ombre du drapeau italien »<sup>1202</sup>. La structure de chiasme (Siciliens, travailleurs du

---

<sup>1202</sup> « Moltitudini dei lavoratori siciliani del suolo e coltivatori sardi delle ricche miniere (sic) del Protettorato già guardano con occhio ardente verso Oriente là dove è terra che i nostri soldati conquistano con il loro valore e sacrificio alla Patria e dove nostri connazionali sono sicuri trovare,

sol ; Sardes, cultivateurs des mines) veut mélanger les métiers et les appartenances régionales entre eux, avec le but de donner une idée de « multitude » variée, mais unie dans l'intention et dans le but d'émigrer (ou de se rapatrier, selon Corradini) dès que possible vers la Tripolitaine. Du même avis est un des membres les plus influents de l'élite italienne locale, Luigi D'Alessandro, qui se félicite pour la « nouvelle conquête que sûrement la sueur des Italiens jointes aux capitaux féconderont et illustreront devant le monde. Il est à prévoir que l'émigration italienne en Tunisie, déjà arrêtée, ira progressivement se réduire pour se tourner vers la Tripolitaine où grâce à son expérience et à son acclimatation apportera prospérité au pays et grands bénéfices... »<sup>1203</sup>.

Mais D'Alessandro ne se limite pas à des félicitations pour l'entreprise colonialiste ou à de l'enthousiasme sans action. Il fait partie d'un comité de notables, le comité pour l'émigration en Lybie formé en accord avec le Gouvernement italien, qui a pour but de recruter en Tunisie des ouvriers italiens pour la Tripolitaine<sup>1204</sup>. Ce comité est composé par : Leodegardo Tercinod, professeur de français au Lycée italien ; Giuseppe Maccotta, médecin ; Raffaele Gallico, représentant de commerce<sup>1205</sup>. La Chambre de commerce italienne de Tunis, fin février, approuve un document qui est envoyé au ministère de l'Agriculture et de l'Industrie dans lequel la Chambre considère « que pour les travaux déjà commencés ou à commencer en Tripolitaine et en Cyrénaïque il faut choisir préférablement des ouvriers qui aient connaissance de la langue arabe et qui soient déjà habitués au climat et déjà en contact avec l'élément indigène local (...) les ouvriers italiens de Tunisie remplissent parfaitement ces conditions » et pour cette raison la Chambre souhaite que le

---

un giorno non lontano insieme col lavoro remuneratore pace, sicurezza e rispetto all'ombra della bandiera italiana» CADN, *Protectorat Français de Tunisie*, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – politique intérieure et extérieure, article 997 “guerre italo-turque, telegrammes 1911-1912”, Telegramme de Bonacci au ‘Corriere della Sera’, Tunis, 28 décembre 1911.

<sup>1203</sup> « ...Nuova conquista che certamente i sudori italiani uniti ai capitali feconderanno e illustreranno al cospetto del mondo. È da prevedere che l'emigrazione italiana in Tunisia già arrestatasi andrà man mano diminuendo per rivolgersi in Tripolitania dove forte della sua esperienza e acclimatazione recherà prosperità al paese e grandi benefici...» CADN, *Protectorat Français de Tunisie*, 1<sup>er</sup> versement, Article 997, telegramme de Luigi D'Alessandro au ‘Corriere della Sera’, Tunis, 25 décembre 1911.

<sup>1204</sup> ASDMAE, Serie Politica P (1891-1916), b. 339, f. « situazione colonia italiana a Tunisi (1912)».

<sup>1205</sup> CADN *Protectorat Français de Tunisie*, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale –Affaires diverses, Article 3263 “Guerre italo-turque”, note – sûreté publique, Tunis, 30 avril 1912.



Gouvernement national veuille bien « faciliter l'émigration italienne de Tunisie vers la Tripolitaine et la Cyrénaïque »<sup>1206</sup>. Comme l'affirme le document, la vie dans la Régence a habitué les ouvriers italiens au climat, à la langue et aux mœurs du pays. Les notables italiens de Tunisie insistent donc sur le concept d'« acclimatation » coloniale qui les ouvriers italiens de la Régence auraient déjà acquis et qui rend l'Italien de Tunisie prêt à s'installer et à coloniser la Libye. La requête de la Chambre est bien accueillie à Rome, où le 15 mars le ministre des Affaires étrangères Di San Giuliano affirme que « ce projet est déjà à l'étude de ce royal ministère »<sup>1207</sup>. Le lendemain, Giolitti, Président du Conseil, se renseigne auprès du général Briccola à Benghazi « afin qu'il évalue (...) la possibilité d'employer même en Cyrénaïque un convenable nombre d'ouvriers de notre colonie de Tunis »<sup>1208</sup>. En ce qui concerne la Tripolitaine, Giolitti avait déjà pris accord à la fin de février avec le Gouverneur de Tripoli pour employer une centaine d'ouvriers, mais « il ne convient pas d'en employer davantage pour éviter une concurrence inopportune avec les ouvriers indigènes »<sup>1209</sup>. Si d'un côté les autorités italiennes favorisent l'émigration de la Tunisie à la Libye, de l'autre elles veulent éviter que celle-ci ne crée des conséquences problématiques.

La propagande colonialiste – qui depuis longtemps diffusait, en Italie et à l'étranger, des images de la Tripolitaine comme terre de richesses<sup>1210</sup> – la tension intercommunautaire, et la crise économique, ont poussé les ouvriers italiens de Tunis à un certain enthousiasme pour l'initiative colonialiste. « Le premier convoi a quitté Tunis, le 24 courant, sur un bateau italien, pour Tripoli. Il était composé de 72 ouvriers »<sup>1211</sup>. Le 28 avril, selon un télégramme « plusieurs milliers d'ouvriers » se retrouvent dans les vastes locaux de la Société Ouvrière italienne de Tunis pour demander d'être recrutés pour la Tripolitaine ou la Cyrénaïque, et plus de six mille

<sup>1206</sup> ASDMAE, Serie Politica P (1891-1916), b. 339, f. « situazione colonia italiana a Tunisi (1912) », Ordine del Giorno della Camera Italiana di Commercio ed Arti in Tunisi, Tunis, 29 février 1912.

<sup>1207</sup> Ivi, lettre du Ministre des affaires étrangères au sénateur Cefalà, Rome 15 mars 1912.

<sup>1208</sup> Ivi, lettre du Président du Conseil au Ministre des Affaires Étrangères, Rome, 16 mars 1912.

<sup>1209</sup> « Ma non conviene impiegarne di più ora per evitare un'impolitica concorrenza con gli operai indigeni » Ivi, lettre du Président du Conseil au Ministre des Affaires Étrangères, Rome, 6 mars 1912.

<sup>1210</sup> SCHIAVULLI Antonio, *La guerra lirica: il dibattito dei letterati italiani sull'impresa di Libia...* op. cit. ; PROGLIO Gabriele, *Libia 1911-1912...* op. cit.

<sup>1211</sup> CADN *Protectorat Français de Tunisie*, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale –Affaires diverses, Article 3263 “Guerre italo-turque”, note – sûreté publique, Tunis, 30 avril 1912.

personnes saluent au port le navire qui part en direction de Tripoli<sup>1212</sup>. Le premier mai 1912, une note de la sûreté publique décrit le départ d'un de ces bateaux :

« Le bateau "Peloro" de la Compagnie de navigation italienne a quitté notre port ce soir à destination de Tripoli, avec 125 passagers italiens. Tous ces passagers sont des ouvriers maçons, menuisiers, charpentiers, forgerons et mécaniciens. Ils ont été recrutés à Tunis par des entrepreneurs. Une partie sera employée à Tripoli et l'autre partie doit se rendre à Benghazi. Malgré la pluie, plus de deux mille personnes, de nationalité italienne, s'étaient rendues au port, accompagnant les partants. Dès que le bateau "Peloro" eut démarré, les ouvriers embarqués déployèrent deux drapeaux, aux couleurs italiennes. L'un portait cette inscription "VIVA TRIPOLI ITALIANA" ; l'autre « VIVA BENGHASI ITALIANA ». Les partants furent l'objet d'une manifestation enthousiaste »<sup>1213</sup>.

Des ouvriers italiens de Tunis quittent la Régence pour la Tripolitaine. Grâce à leur travail — selon la propagande colonialiste — ils aideront à la coloniser et à la faire devenir italienne. Dans la brève description des partants, sont énumérés leur nombre et leurs métiers, mais aucune référence aux familles. Cela montre qu'il ne s'agit pas, pour ces ouvriers d'un déplacement définitif vers la Libye, mais provisoire, soit qu'ils ont intention de rentrer en Tunisie une fois accomplis les travaux en Libye, soit qu'ils partent pour préparer l'arrivée du reste de la famille. Dans la note de renseignement on lit que : « les ouvriers partent à leurs frais, laissant ici, femmes, enfants, parents »<sup>1214</sup>. Le comité des notables qui organise le recrutement et les convois d'ouvriers de Tunis pour Tripoli et Benghazi ne prend pas les charges des billets, qui sont sur les requérants. La crise économique, la perspective de gagner des salaires plus élevés, et la tension intercommunautaire tunisienne rendent le choix de partir à ses frais pour la destination libyenne assez attrayant. Du point de vue des autorités italiennes et des notables, l'émigration d'Italiens de la Tunisie vers la Libye est aperçue comme un acte symbolique de prestige vis-à-vis de la France. L'ambassadeur italien à Paris, Tittoni envoie le 27 février un télégramme à Di San Giuliano en affirmant à propos du projet migratoire italo-tunisien vers la Tripolitaine que : « je serais de l'avis de le faciliter, car certainement il aurait l'effet de faire comprendre à la France la nécessité de bien

---

<sup>1212</sup>Ivi, télégramme, Tunis, 28 avril 1912.

<sup>1213</sup>Ivi, note – sûreté publique, Tunis, 1er mai 1912.

<sup>1214</sup>Ivi, note – sûreté publique, Tunis, 30 avril 1912.

traiter en Tunisie les travailleurs italiens qui sont incontournables pour le progrès de cette Colonie »<sup>1215</sup>.

En tous cas, il s'agit d'un nombre assez réduit par rapport à la quantité d'ouvriers italiens présents seulement dans la ville de Tunis. Pourtant, les notes de renseignements et les télégrammes nous décrivent la présence de milliers d'ouvriers joyeux qui saluent au port le bateau pour Tripoli. Pendant les mêmes mois, nous remarquons un déclin des activités politiques des mouvements ouvriers internationalistes. *La Voce del Muratore* en activité depuis le 1907, arrête ses activités au cours du 1911, également le journal internationaliste *Il Grido del Lavoratore*<sup>1216</sup>. En avril 1911, 5 mois avant le déclenchement de la guerre italo-turque et 7 avant les émeutes du Djellaz qui voient des affrontements violents entre Italiens et Tunisois, *La Voce del Muratore* publie un article dans lequel un hypothétique ouvrier tunisien — Belghesem — prend parole en affirmant : « Pourquoi ne serions-nous pas comme eux ? ! Ne serions-nous pas dignes de nos frères ? Si nous le sommes, alors soyons tous solidaires avec notre “Voce del Muratore”, nous en avons tous le droit, et nous avons tous le devoir d'y participer. Puis, nous vaincrons, nous vaincrons car l'exemple de nos frères ouvriers d'autres rivages nous en a donné l'exemple »<sup>1217</sup>. L'élan internationaliste pour une solidarité ouvrière tuniso-italienne s'arrêtera brusquement, l'exemple des « frères ouvriers d'autres rivages » ne va pas en direction de la solidarité de classe ouvrière, mais en 1911 se rallie à la solidarité nationale italienne. La guerre italo-turque engendre une forte hostilité entre Italiens et Tunisiens dans la Régence, les événements du Djellaz avec des morts et des blessés des deux côtés, signe la rupture d'un lien transnational tuniso-italien. Le 25 février 1912, le conseil directif de *La Voce del Muratore* envoie au consul général une lettre de protestation :

---

<sup>1215</sup> « Se gravi difficoltà non si oppongono all'esodo da Tunisia verso Tripoli di un buon numero di lavoratori italiani, io sarei d'avviso di facilitarlo, perché certamente avrebbe per effetto di fare comprendere alla Francia la necessità di trattar bene in Tunisia i lavoratori italiani che sono indispensabili al progresso di quella Colonia » ASDMAE, Serie Politica P (1891-1916), b. 339, f. « situazione colonia italiana a Tunisi (1912) », télégramme de l'ambassadeur italien à Paris au Ministre des Affaires Étrangères, Paris, 27 février 1912.

<sup>1216</sup> BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia...*, op. cit., p. 190.

<sup>1217</sup> « E che forse noi non siamo come loro ? ! Non siamo noi dunque degni dei nostri fratelli ? Se lo siamo, assoldiamoci tutti in un giorno solo nella nostra « Voce del Muratore », tutti ne abbiamo diritto, e tutti dobbiamo avere il dovere di esserci. Poi vinceremo, vinceremo da poiché l'esempio dei nostri fratelli lavoratori d'altri mari, ce ne hanno dato l'esempio ». *La Voce del Muratore*, 30 avril 1911, cité dans BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia...* op. cit., p. 75.

« Étant donné que l'attitude des Arabes continue de plus en plus à faire craindre pour la vie des Italiens, en considérant que la haine envers les Italiens est inculquée auprès des Arabes par des journaux français (...) il délibère de prier le très illustre Monsieur le Consul Général d'Italie à Tunis de daigner intervenir auprès des autorités compétentes pour obtenir les garanties les plus adaptées pour maintenir l'ordre public et garantir la vie des Italiens... »<sup>1218</sup>

Le positionnement politique du journal de la corporation des maçons vis-à-vis de l'idée nationale avait été assez varié. La corporation qui, avant, prônait un internationalisme, maintenant demande au représentant national protection contre « les Arabes » excités contre les Italiens par les Français. La guerre en Libye et la conflictualité intercommunautaire qui en dérive, brise le projet internationaliste des mouvements ouvriers. Les fractures identitaires et communautaires nationales l'emportent sur la solidarité de classe. Si en avril 1911 l'hypothétique Belghesem incitait ses compagnons tunisiens à rejoindre la corporation des maçons, dix mois après la même corporation se sent menacée par « les Arabes » et fait confiance pour sa sécurité aux institutions consulaires et coloniales. La métaphore de l'épilogue du mouvement ouvrier italien de ces années, c'est la présence de Guglielmo Malleo, président du groupe internationaliste et directeur du journal *Il Grido del Lavoratore*<sup>1219</sup>, parmi les gens qui saluent au port de Tunis les ouvriers italiens partants pour Tripoli. La note de renseignement n'évoque pas la présence de Malleo en tant que contestataire, mais parmi « les membres du comité, et, en outre les sieurs Mascia, directeurs d'école »<sup>1220</sup>. Sa présence au départ pour la Tripolitaine italienne signe la faillite du projet internationaliste et confirme la crise des mouvements

---

<sup>1218</sup> « Visto che l'attitudine degli arabi continua sempre più con un crescendo da far temere per la vita degli Italiani. Considerato che l'odio agli Italiani è inculcato agli arabi da qualche giornale francese (...) delibera pregare l'illustrissimo Signor Console Generale d'Italia in Tunisi degnarsi internvenire presso le autorità competenti per ottenere quelle garenzie che fossero più adatte a mantenere l'ordine pubblico e garantire la vita degli Italiani » ASDMAE, Serie Politica P (1891-1916), b. 339, f « situazione colonia italiana a Tunisi », lettre du conseil directif de 'La Voce del Muratore' au consul italien, Tunis, 25 février 1912.

<sup>1219</sup> Guglielmo Vincenzo Malleo, le 16 juin 1910 fait une demande d'admission pour la loge maçonnique «Mazzini » alors qu'il est déjà inscrit à la loge « Nunzio Nasi » cf. ASGOI, Logge Estere, Logge di Tunisi (1901-1914), f. « Loggia 'Mazzini' di Tunisi », Verbale Sedute (1908-1914) et AAT, carton « Franc-maçonnerie », Elenco dei fratelli della Loggia N. Nasi. Le 18 décembre 1910, il est accusé par *La Voce del Muratore* d'avoir détourné de l'argent de la corporation. Il était directeur du journal *Il Grido del Lavoratore* qui avait comme sous-titre « organe internationaliste de défense des ouvriers de Tunisie. Rédigé uniquement par des ouvriers », cf. Liauzu, presse ouvrier, p 938.

<sup>1220</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale –Affaires diverses, Article 3263 “Guerre italo-turque”, note – sûreté publique, Tunis, 30 avril 1912.

radicaux italophones de Tunisie dans ces années. Un autre témoignage provient de l'ex-anarchiste Antonino Casubolo, originaire de Favignana. En 1905, il était recherché par la police italienne, car suspecté de planifier l'assassinat du Roi d'Italie<sup>1221</sup>, mais le 19 octobre 1912 le consul italien à Tunis affirme qu'il « a beaucoup modifié ses propres idées politiques sociales, à juger par (...) les discours patriotiques monarchiques qu'il tient chaque fois qu'il y a l'occasion auprès d'amis et parents et surtout auprès de la Société Ouvrière de cette ville... »<sup>1222</sup> Après quelques jours, Antonino Casubolo se rend à Homs — en Tripolitaine — et de là il envoie le 29 du mois une carte postale patriotique au consul à Tunis avec ce message : « Enthousiaste pour ma patrie, orgueilleusement porteuse de civilisation en Libye, j'envoie fidèlement mes salutations »<sup>1223</sup>. L'ancien anarchiste subversif qui défiait les institutions se rallie totalement au projet national et colonialiste. En 1911, la propagande nationale-colonialiste l'avait emporté sur le projet internationaliste et radical, en Tunisie comme en Italie<sup>1224</sup>. Mais bientôt les résultats concrets du projet colonial effacent l'image d'une Libye riche d'opportunités pour les Italiens de Tunisie. En 1928, Tommaso Tittoni, ambassadeur italien à Paris pendant le conflit italo-turc, écrit à propos de ces années : «

« au moment de l'occupation de la Libye, sous le mirage des espoirs qui furent alimentés à l'époque, une remarquable quantité d'Italiens de la Tunisie émigraient pour la plupart en Tripolitaine et moins en Cyrénaïque ; mais en ne trouvant pas la fortune souhaitée, encombrèrent et ne vivifièrent pas notre naissante existence coloniale (...) le Gouvernement italien pendant les premiers temps de l'occupation fit tout ce qu'il pouvait pour éteindre toute initiative et éloigner les Italiens de la nouvelle colonie (...) Actuellement on peut dire que la Libye affecte dans une mesure à peu près nulle notre émigration. Il y a aujourd'hui en Libye 27.500 Italiens... »<sup>1225</sup>

<sup>1221</sup> ACS,CPC, cartone 1176, f « Antonino Casubolo », rapport sur l'anarchiste Antonino Casubolo, Rome, 18 août 1905.

<sup>1222</sup> « Credo che costui abbia molto modificate le proprie idee politico-sociali, a giudicarbe dalla condotta che tiene in pubblico e privato, dai discorsi patriottico-monarchici, che ogni qualvolta si presenta l'occasione tiene fra amici e conoscenti e soprattutto alla Società Operaia di quella città... » Ivi, lettre du consul au ministre, Tunis, 19 octobre 1912.

<sup>1223</sup> « Entusiasta per la patria mia orgogliosamente apportatrice di civiltà in Libia, invio devotamente un saluto » Ivi, carte postale, Homs, 29 octobre 1912.

<sup>1224</sup> SAVIANO Leonardo, « Il partito socialista italiano e la guerra di Libia », *Vita e Pensiero - Pubblicazioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore*, 1/2, 1974, p. 102-130.

<sup>1225</sup> «...All'atto dell'occupazione della Libia sotto il miraggio delle speranze che furono allora alimentate, una notevole quantità di italiani della Tunisia emigravano per la maggior parte nella Tripolitania ed in piccola parte in Cirenaica; ma non trovando la sperata fortuna, ingombrarono e non vivificarono la nostra nascente esistenza coloniale (...) il Governo italiano nei primi tempi

La situation d'« encombrement » est confirmée par le retour, déjà en mai 1912, d'Italiens de la Libye à la Tunisie où ils habitaient précédemment : « Ces ouvriers venant de Benghazi ont raconté que les salaires actuels quoique très élevés ne compensaient nullement la cherté exorbitante de la vie et qu'ils préféreraient revenir en Tunisie y reprendre leur travail et y faire vivre leur famille »<sup>1226</sup>. Ces Italiens qui, en Tunisie, sont une main-d'œuvre à bon marché pour la colonisation française, en Libye ils deviennent un « encombrement » pour la « naissante existence coloniale » italienne. En plus, comme l'affirme Tittoni, dans les années suivantes l'espace colonial libyen ne se substitue pas du tout aux pays de destinations de l'émigration italienne, qui continue à se diriger vers des pays ayant des économies plus favorables. Pour qui et pour quelle raison, alors, l'Italie est-elle allée en Libye ? En plus, la guerre italo-turque avait durement compromis les relations intercommunautaires en fragmentant la société tunisienne dans des clivages identitaires conflictuels.

---

dell'occupazione fece tutto il possibile per spegnere qualunque iniziativa ed allontanare di italiani dalla nuova colonia (...) Attualmente può dirsi che la Libia influisce in misura pressoché nulla sulla nostra emigrazione. Ci sono ora in Libia 27.500 italiani...» TITTONI Tommaso, *Questioni del giorno*, Milan, Fratelli Treves, 1928, p. 29.

<sup>1226</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale –Affaires diverses, Article 3263 “Guerre italo-turque”, rapport commissariat de police, Gabès, 30 mai 1912.

## **Conclusion du chapitre.**

La Tunisie n'est pas simplement un lieu d'installation et d'établissement d'Italiens et de leurs activités. La Tunisie est productrice d'une italianité spécifique, qui s'articule dans les dynamiques coloniales de la société tunisienne. Du point de vue de l'imaginaire national, ce chapitre a montré les spécificités du cas italo-tunisien qui se fondent dans le croisement entre la mobilité migratoire méditerranéenne et les convoitises colonialistes italiennes. Leur place au sein de la société coloniale fait des migrants italiens dans la Régence un main d'œuvre à bon marché pour les exploitations coloniales français. Pour le colonialisme italien, il est nécessaire de récupérer, au moins dans l'imaginaire, ces migrants nationaux qui témoignent avec leur mobilité, de la faiblesse économique et sociale de l'état italien. Dans ce cadre, la Tunisie rentre dans un discours nationaliste italien unissant la thématique migratoire à celle coloniale. Le travail des ressortissants du royaume est 'nationalisé' en devenant travail italien, et il est présenté comme signe de la force du peuple italien et de sa capacité de coloniser. La Tunisie comme justification du colonialisme italien ne peut que produire, dans cet imaginaire colonial-migratoire, des migrants-colonisateurs : les Italiens de Tunisie. Adapté déjà au milieu afro-méditerranéen, l'Italien de Tunisie est le prototype parfait du futur colonisateur, formé et grandi dans un contexte colonial étranger mais prêt à devenir acteur protagoniste des expansions italiennes d'Outremer. La construction de l'Italien de Tunisie passe à la fois par un processus de racialisation et par l'assomption des marginalités sociales internes au national. La « race sicilienne », jugée primitive et grossière, est la candidate idéale pour la colonisation de nouvelles terres. Les marginaux de l'Italie libérale, migrants prolétaires méridionaux, à travers le projet colonial peuvent retrouver une place d'honneur dans la nation italienne.

## **8) Impacts et conséquences de la guerre italo-turque en Tunisie**

La guerre italo-turque et l'invasion des provinces de Tripolitaine et de Cyrénaïque implique la société tunisienne à plusieurs niveaux. En ce qui concerne le cas des Italiens de Tunisie, et leur place au sein de la société coloniale, la guerre en Libye modifie largement les rapports avec les autres communautés. Le projet colonial italien qui considère la Tunisie comme un espace pas du tout secondaire pour son épanouissement essaye de se concrétiser sur la Libye. Les résultats de l'agression colonialiste et ses conséquences bouleversent les dynamiques communautaires. La guerre dans la proche Tripolitaine s'ajoute à une tension sociale croissante dans la Régence. La guerre et la gestion du conflit en Tunisie favorisent les clivages identitaires qui divisent l'espace social selon des appartenances nationales. Une analyse de l'évolution des tensions sociales tunisiennes pendant les mois de la guerre nous permet de comprendre le fort lien de la Tunisie avec le cadre libyen, et l'imbrication des instances sociales avec celles à caractère de revendication nationale. Les émeutes urbaines qui ont lieu à Tunis entre 1911 et 1913 sont étroitement liées aux événements en Tripolitaine et leur analyse permet de décloisonner un conflit, celui italo-libyen-turc, qui est un enjeu majeur dans la rupture des équilibres méditerranéens. L'historiographie tunisienne a souvent interprété les émeutes du Djellaz et la grève des tramways comme les événements d'un naissant mouvement national tunisien guidé par le parti réformiste et libéral des Jeunes Tunisiens<sup>1227</sup>. Néanmoins, ces événements s'inscrivent dans un système de relations transrégionales qui — même s'ils ont leur centre dans la capitale tunisienne — dépasse le cadre tunisien. L'imbrication des revendications tunisiennes avec un cadre transrégional relève du mouvement panislamiste qui revendique (pour le cas tunisien, et avant le 1914) un discours politique réformiste et une solidarité religieuse

---

<sup>1227</sup> KHAIRALLAH Chedly, *Le Mouvement Jeune tunisien. Essai d'histoire et de synthèse des mouvements nationalistes tunisiens*, Tunis, Bonici, 1972. AYADI Taoufik, « Insurrection et religion en Tunisie: l'exemple de Thala-Kasserine (1906) et du Jellaz (1911) », Actes du colloque « Révolte et société », Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, vol.II, p. 166-175 ; IDEM, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis: 1906-1912*, Université de Tunis, 1986 ; LOTFI CHABI Mohamed, *La Tunisie à travers l'Histoire. Le mouvement national et l'indépendance*, Tunis, Centre des études et des recherches économiques et sociales, 2005, p. 76-79.



musulmane<sup>1228</sup>. Comme démontré par des études récentes, les événements en Libye et les réfugiés de Tripolitaine dans la Régence ont impliqué des reformulations du concept de citoyenneté dans le contexte tunisien<sup>1229</sup>. Cela montre l'utilité d'une approche transrégionale qui, appliquée au sujet des Italiens de Tunisie pendant ces années, permet d'apprécier l'importance de la guerre en Libye dans l'imaginaire national italien (tant métropolitain<sup>1230</sup> que local) que tunisien. La question sur la citoyenneté des Libyens en Tunisie, réfugiés dès l'occupation italienne, confirme la mobilité à travers l'espace tuniso-libyen qui défie les catégories coloniales instaurées par les administrations française et italienne. La mobilité implique également le passage d'hommes et de marchandises à travers les confins tuniso-libyens rendus de plus en plus fragiles lors de la guerre, par les caravanes de contrebandiers ou de résistants libyens. Les contrôles étatiques et coloniaux des frontières doivent faire face à une population locale tuniso-libyenne qui dépasse les frontières imposées sur un espace fortement connecté<sup>1231</sup>. Le Sud Tunisien et le Djebel Nefousa sont liés non seulement par les caravanes des marchands, mais aussi par des populations, comme la tribu tuniso-tripolitaine des Warghama dont le territoire s'étend en dépassant la frontière<sup>1232</sup>. Le mouvement panislamiste tunisien de solidarité envers la résistance libyenne nous permet d'apercevoir l'impact de la guerre sur la société locale tunisienne. En même temps, l'engagement des Italiens de Tunisie ne se limite pas à l'envoi de quelques convois d'ouvriers à Tripoli ou à Benghazi. L'implication tant émotive qu'économique est mise en exergue pour analyser la réponse de la communauté au conflit libyen. La guerre italo-libyen-turque engendre un mouvement

<sup>1228</sup> ABDELMOULA Mahmoud, *Le mouvement patriotique de libération en Tunisie et le panislamisme (1906-1920)*, Tunis, Éditions MTM, 1999 ; TLILI Béchir, « Au seuil du nationalisme tunisien: documents inédits sur le panislamisme au Maghreb (1919-1923) », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, 28-2, 1 juin 1973, p. 211-236.

<sup>1229</sup> DEWHURST LEWIS Mary, *Divided Rule...* op. cit., p. 112-144.

<sup>1230</sup> PROGLIO Gabriele, *Libia 1911-1912. Immaginari coloniali e italianità*, Milan, Mondadori, 2016.

<sup>1231</sup> MARTEL André, *Les Confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.

<sup>1232</sup> Cf. ANDERSON Lisa, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press, 2014, p. 114 – 133 et ALBERGONI Gianni, « Mémoire gentilice et histoire nationale: figures et enjeux du récit d'une insurrection bédouine anticoloniale », *Cahiers d'études africaines*, 30-119, 1990, p. 299-328 ; ZNAIDI Manel, *Entre rupture politique et continuité anthropologique à la frontière tuniso-libyenne* dans MELFA Daniela (éd.), *Statualità e periferie nel Maghreb contemporaneo*, Rome, Aracne, 2018, p. 133-145 et TABIB Rafea, *Effets de la frontière tuniso-libyenne sur les recomposition économiques et sociales des Werghemmas: de la possession à la réappropriation des territoires*, Thèse de doctorat, Université François-Rabelais, Tours, 2011.

panislamiste qui voit le groupe des Jeunes Tunisiens solidaires à la cause turco-libyenne. Également engendré par la guerre est un autre mouvement, opposé au premier et soutenu par les Italiens de la Régence, en solidarité du projet colonial italien et de l'armée nationale. Deux mouvements ancrés au cadre national — mais avec des pratiques dépassant les frontières politiques — se défient en Tunisie, qui devient lieu de contraste transnational d'imaginaires nationaux, l'un, Tunisien, pour un réformisme des pouvoirs coloniaux ; l'autre, Italien, pour l'ambition impérialiste d'une colonie afro-méditerranéenne.

## 8.1) Violences à géométrie variable

*« Les Italiens de Kélibia ne sont plus les mêmes... » revanchisme colonialiste.*

« les siciliens qui ont depuis longtemps l'habitude d'émigrer dans notre Tunisie et notre Algérie, sont des gens très pauvres, ne donnant pas du tout aux arabes l'impression qu'ils appartiennent à une puissance conquérante (...) ainsi s'explique l'avidité avec laquelle les siciliens ont voulu exploiter la Libye pour gagner un prestige qui leur avait jusqu'ici totalement fait défaut... » (le Résident Général Aristide Briand au Ministre des Affaires Étrangères, 1916)<sup>1233</sup>

Le 29 septembre 1911, l'Italie déclare guerre à l'Empire ottoman pour conquérir la Tripolitaine et la Cyrénaïque. La marine royale italienne après avoir bloqué le port de Tripoli et bombardé les remparts, débarque les soldats dans la ville. Entre le 5 et le 10 octobre, Tripoli est donc occupée par l'armée italienne. Les nouvelles de la guerre se répandent vite en Tunisie et excitent les Italiens. Un rapport de police nous décrit les réactions populaires au débarquement militaire sur Tripoli, qui ont lieu dans la ville de Kélibia, située sur le Cap Bon. La ville tunisienne accueille une communauté nombreuse d'Italiens et notamment de Siciliens provenant de la proche île de Pantelleria, à peu plus que 70 kilomètres de la côte. La joie des habitants italiens déborde, selon le chef de poste de police local, les limites de la prudence et du respect envers les autres composants de la société coloniale, les Tunisiens et les Français :

« Les Italiens de Kelibia manifestent leur joie, d'une façon trop évidente, au sujet des événements de Tripoli. C'est une imprudence, car il y a ici quelques têtes un peu fortes et je ne sais ce qu'il arriverait en cas de conflit. Les Italiens de Kelibia ne sont plus les mêmes depuis la création du cercle 'L'Union' complètement et absolument italien par sa composition. Par politique, le cercle est présidé par un Français mas seuls les portraits du Roi et de la Reine d'Italie figurent sur les murs. Le cercle

---

<sup>1233</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série 125 Résidence Générale – Première guerre mondiale, art. 6, dossier « concernant la guerre 1914-1918 », sous-dossier « accords anglo-italiens au sujet des Senoussis », lettre confidentielle de Briand au Ministre, Tunis, 30 novembre 1916.

en réalité est dirigé par un certain Di Malta, cordonnier de profession, mais qui ne s'occupe que de musique. Cet homme vit aux dépens de ses compatriotes et comme il a un peu d'instruction, son autorité est grande sur eux. Les anciens du pays, les Belivisi, Pandolfo, Aghilone, Bonomo etc. déclarent ne pouvoir plus rien faire de leurs enfants qui jadis étaient soumis. La mentalité mal dirigée des *Pantellaresques* [sic] par Di Malta est mauvaise en ce qui concerne la France. J'entends dire qu'après Tripoli, on reprendra la Tunisie qui est terre italienne, que l'armée italienne et la flotte sont plus fortes que celle de la France, que le crédit national est plus puissant, que sais-je ! »<sup>1234</sup>

L'extrait cité est intéressant par plusieurs raisons et angles d'interprétation. Tout d'abord, il permet de saisir le début des tensions intercommunautaires qui caractérisent la société tunisienne pendant la guerre en Libye. Les Italiens célébrant les succès militaires en Libye peuvent provoquer de l'hostilité auprès de la population tunisienne qui se trouve solidaire à la population libyenne. La violence et les atrocités commises par l'armée italienne pendant la guerre italo-turque et, ensuite, contre la résistance libyenne, ne peuvent qu'amplifier l'hostilité tunisienne contre les Italiens. Les événements tripolitains ont donc des conséquences directes dans la vie quotidienne tunisienne. La guerre 'radicalise', excite, les Italiens qui se retrouvent à soutenir ce qu'ils voient comme une épreuve de force et de prestige de leur pays d'origine. La rivalité franco-italienne surgit soudainement auprès des Pantelleriens de Kélibia qui se vantent d'une soi-disant supériorité militaire italienne par rapport à la France. Pourtant, la guerre que l'Italie est en train de mener cible la puissance ottomane et pas la France. La référence et la comparaison avec la France proviennent du contexte colonial français dans lequel les Pantelleriens vivent. Dans un esprit de compétition trans-imperiale, ils mettent en comparaison leur pays, qui se propose comme puissance coloniale méditerranéenne, avec la République et son empire colonial. Dans ces reconsidérations reportées par l'officier de police, on peut percevoir la trace des discours et des images de l'irrédentisme africaniste qui circulaient pendant ces années-là, surtout grâce à l'entreprise en cours en Libye. Définir la Tunisie comme « terre italienne » à reprendre (sans qu'elle n'ait jamais été sous le pouvoir italien) dévoile la circulation des discours coloniaux analysés

---

<sup>1234</sup>CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, article 998 « guerre italo-turque – telegrammes 1912-1913 », Rapport du poste de police de Kelibia au Contrôleur Civil de Grombalia, Kelibia, 10 octobre 1911.

auparavant. En plus, cela montre leurs transmissions auprès de couches sociales de l'émigration italienne pas forcément appartenant à la bourgeoisie aisée de Tunis. La référence à la constitution du cercle « L'Union » illustre la présence d'associations, organisations, regroupements, avec un but patriotique nationaliste qui se constituent dans les villes ou villages où la présence italienne est importante. Ce que l'officier de police identifie avec le nom « L'Union » est enregistré en 1915 dans la liste des associations italiennes en tant que « L'Unione musicale », avec Francesco Di Malta président. Fondée le 17 janvier 1910, l'association musicale italienne de Kélibia a, à son compte, 48 membres dont seulement la moitié, 24, sont musiciens (16 musiciens confirmés et 9 élèves). Dans le statut de l'association est déclaré que « la société a pour but le progrès intellectuel et moral de la Colonie »<sup>1235</sup>. Une association musicale, dont la moitié ne sont ni musiciens ni élèves, qui semble avoir des connotations politiques bien définies, selon le rapport du 1911 qui décrit le ton nationaliste des discours de Di Malta. Une autre considération fondée sur les sources citées concerne le clivage générationnel. Association récemment fondée — depuis à peine deux ans en octobre 1911 —, elle attire l'attention de la police à la suite de ses manifestations colonialistes en faveur de Tripoli, gérées par un groupe d'Italiens guidés par Di Malta. L'affirmation que « les anciens du pays (...) déclarent ne pouvoir plus rien faire de leurs enfants qui jadis étaient soumis » illustre la tension générationnelle au sein de la communauté de Kélibia. La politisation nationaliste devient un moyen de revendication pour les jeunes générations italiennes de Tunisie ? Le cas de Kélibia semble présenter une telle configuration. Le revanchisme nationaliste pousse Di Malta à déborder les limites institutionnelles en abusant de sa popularité auprès de ses compatriotes :

« ... Di Malta se donne le titre de représentant du Consul d'Italie et un jour après m'avoir informé de ce nouveau titre, il me prie de le mettre au courant des affaires du pays ! vu ses rapports avec le Consulat. De ces faits précités j'en prends et j'en laisse, car il y a beaucoup de manque d'éducation chez ces hommes, qui sans leurs faux cols et leurs souliers

---

<sup>1235</sup> « La società a per iscopo lo sviluppo intellettuale e morale della Colonia » CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti stabiliti in Tunisia...* op. cit., p. XXIV.

verniss sont absolument primitifs. Il serait toutefois prudent de se tenir convenablement avec les arabes qui sont la masse et la force... »<sup>1236</sup>

Di Malta profite de sa popularité non seulement pour se proposer comme représentant légitime des Italiens de Kélibia, mais aussi comme pair vis-à-vis de l'autorité locale française, à qui demande des renseignements sur le pays. Di Malta essaye d'obtenir (ou de prendre) une reconnaissance officielle de sa popularité provenant de la vague nationaliste qui est en train de secouer les dynamiques de la communauté. L'officier de police, méprisant envers « ces hommes (...) absolument primitifs », considère la nécessité d'entretenir les meilleures relations avec les Tunisiens ('arabes') étant donné l'hostilité montante entre les deux communautés. Le pouvoir colonial français gère les relations avec le groupe des ressortissants d'Italie et avec celui des autochtones tunisiens pour contrecarrer l'un l'autre, selon les contingences politiques. Les colons italiens ne sont pas tous des chauvinistes mais autant pour le groupe politique des nationalistes que pour le pouvoir colonial français il y a l'intérêt à « radicaliser » les clivages identitaires. Percevoir les Italiens comme tous des nationalistes chauvins – le « péril italien » - légitime la politique française de limitation et d'assimilation de ce groupe étranger. D'ailleurs, ce clivage identitaire – l'hostilité française et tunisienne envers les ressortissants d'Italie – peut légitimer à son tour les nationalistes italiens auprès de la collectivité des concitoyens et de Rome. Dans l'intérêt du maintien de l'ordre colonial, le rapport de l'officier local n'a pas tort : les événements de Tripoli peuvent devenir des occasions concrètes de conflits au sein de la société tunisienne, entre Italiens et Tunisiens. Après quelques mois, les craintes de l'officier trouveront dans l'espace urbain tunisois le lieu pour se concrétiser de la façon la plus violente.

### *L'affaire du Djellaz*

La tension entre Italiens et Tunisiens débouche le 7 et le 8 novembre 1911 sur ce qui est connu comme « l'affaire du Djellaz », du nom du cimetière musulman urbain sur le côté Est de la ville de Tunis. Les terrains de ce cimetière sont classés en

---

<sup>1236</sup>CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, article 998 « guerre italo-turque – telegrammes 1912-1913 », Rapport du poste de police de Kelibia au Contrôleur Civil de Grombalia, Kelibia, 10 octobre 1911.

tant qu'*habous*, c'est-à-dire bien inaliénable selon le droit musulman. Une ordonnance de l'administration municipale prévoit d'enregistrer et d'immatriculer les terrains du cimetière. Les intentions et les buts de ces choix de l'administration semblent concerner soit l'acquisition de terres pour la vente, soit l'expropriation d'une partie pour la construction de la voie du tramway, ou juste pour garantir l'intégrité du cimetière menacé par une carrière de pierre abusive<sup>1237</sup>. Quoi qu'il en soit, le projet est vite abandonné à cause de protestation de Abdeljalil Zaouche, représentant au conseil municipal et membre du groupe des Jeunes Tunisiens, qui s'oppose à l'intrusion française dans un espace sacré musulman. Même si le projet est abandonné, le 7 novembre, jour prévu pour l'immatriculation, une foule se retrouve à l'entrée du Djellaz pour protester contre la profanation du lieu sacré. La situation dégénère vite en un conflit entre manifestants et policiers qui répriment violemment les manifestants<sup>1238</sup>. Proche du cimetière du Djellaz, il y a le quartier de Bab el-Jazira et de Bab Djedid habités par les Italiens. La répression policière pousse les manifestants vers les quartiers italiens, les habitants — craignant la foule excitée et croyant qu'elle s'adressait à eux — réagissent contre les manifestants. Des balles sont tirées contre les Tunisiens par les Italiens. La nouvelle que les Italiens ouvrent le feu contre les Tunisiens se répand vite dans la ville. Des violences sont commises entre Italiens et Tunisiens et il y a des morts et des blessés des deux côtés<sup>1239</sup>. Les journaux de l'époque font état d'une vingtaine de blessés européens et une dizaine de morts dont trois Français et sept Italiens. En ce qui concerne les morts et les blessés tunisiens les chiffres plus élevés, quoiqu'incertains, vont d'une vingtaine jusqu'à quatre-vingts morts tunisiens<sup>1240</sup>. Les jours suivants, les violences continuent dans la ville de Tunis entre Tunisiens et Italiens, en dévoilant le caractère italo-tunisien d'une émeute commencée pour le cimetière musulman contre la police française. Une des causes de cette hostilité est à chercher en Tripolitaine, unilatéralement annexée au royaume d'Italie avec un décret le 5 novembre alors que le contrôle de la région est loin d'être achevé par l'armée royale. En plus, fin octobre 1911, a lieu la

---

<sup>1237</sup> AYADI Taoufik *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis...* op. cit., p. 178.

<sup>1238</sup> « Tunisie. L'origine des troubles », *Le Temps*, 10 novembre 1911.

<sup>1239</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, supplément au 1<sup>er</sup> versement, Article 91, dossier agitation politique 1912: rixes, attentas, manifestations

<sup>1240</sup> AYADI Taoufik, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis: 1906-1912...* op. cit., p. 203.

bataille de Sciara Sciatt, proche de Tripoli, où l'échec militaire italien initial est suivi par une violente et cruelle répression italienne sur la population locale tripolitaine<sup>1241</sup>. *Le Temps* écrit à propos des événements du Djellaz :

« leur origine réelle, qui seule explique la suite grave de ce qui n'aurait été probablement qu'une échauffourée, doit être cherchée dans la surexcitation mutuelle des populations arabe et italienne, la première comptant 150.000 âmes, la seconde 40.000 qui vivent côte à côte à Tunis, habitant le même quartier, souvent la même maison, parlant parfois la même langue et en rivalité constante de main-d'œuvre. Depuis le début des affaires de Tripolitaine, les deux races s'excitaient l'une contre l'autre à tous les instants de leur vie commune et étaient, il faut le dire, poussées par leur presse respective qu'il était impossible de contenir, étant donné l'incertitude régnant au sujet des opérations de guerre et les dépêches contradictoires expédiées chaque jour de Constantinople ou de Rome. Les Italiens, à l'annonce de leurs premiers succès, avaient bruyamment triomphé. Leur demi-échec fit exulter ensuite les Arabes qui le transformèrent en grande victoire turque. Enfin, la nouvelle répandue par des voyageurs revenant de Tripoli que les Italiens avaient massacré sans pitié des Arabes inoffensifs et la nouvelle de l'annexion de la Tripolitaine avaient surexcité les deux populations à l'extrême... »<sup>1242</sup>

Ces facteurs, s'ils ont joué des rôles de détonateurs du déclenchement de l'émeute, s'ajoutent au mécontentement populaire provenant des conditions sociales et économiques de la population tunisienne<sup>1243</sup>. Les événements du Djellaz choquent fortement la population ressortissante italienne, le consul et sa famille sont hébergés à la Résidence Générale pour question de sécurité. La violence de cette émeute montre, selon les autorités italiennes, la faiblesse du gouvernement local dans la gestion de la situation. Le consul Bottesini écrit au Ministère à Rome que la cause de la faiblesse du gouvernement local provient de la nouvelle politique d'association avec l'élément tunisien. En outre, il soupçonne l'existence d'une organisation panislamiste connectée de Tunis à Istanbul à travers le groupe de Salonique<sup>1244</sup>. Les

---

<sup>1241</sup> LABANCA Nicola, *La guerra italiana per la Libia...* op. cit., p. 69-73.

<sup>1242</sup> « Tunisie. L'origine des troubles », *Le Temps*, 10 novembre 1911.

<sup>1243</sup> MAHJOUBI Ali, *Les origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934)*, Université de Tunis, 1982, p. 129-134.

<sup>1244</sup> « Situazione sempre grave. Tutti compresi francesi deplorano che governo locale malgrado tanti avvertimenti siasi lasciato sorprendere dagli avvenimenti sia perché non ci credeva sia perché nuova politica di associazione lo costringe a troppi riguardi verso elemento arabo. Credo generalmente che movimento sia stato organizzato da numerosi ufficiali turchi d'accordo con Comitato locale giovane turco che si ritiene in diretti rapporti con quello di Salonicco... » ASDMAE, Serie Politica P (1891-1916), pacco 339, f. « rapporti politici 1912 », télégramme de Regio Consolato-Tunisi à Rome, Tunis, 9 novembre 1911



Italiens de Tunisie se sentent menacés et ne peuvent demander de l'aide et du secours qu'à l'administration française. Mais les actions militaires italiennes dans la Méditerranée compliquent les relations entre Rome et Paris.

*Perquisitions navales.*

La crainte d'une alliance franco-tunisienne contre les Italiens de la Régence devient concrète lors des incidents diplomatiques du janvier 1912. Le navire de guerre italien Agordat, le 16 janvier 1912, saisit et perquisitionne le navire français Carthage dirigé vers Tunis. Les Italiens suspectent que ce navire transporte du matériel de contrebande pour l'armée ottomane. Cette affaire produit une crise diplomatique entre France et Italie, amplifiée par une perquisition effectuée quelques jours après — le 18 du même mois — sur le navire français « Manouba » accusé de transporter un avion de guerre turc<sup>1245</sup>. La communauté française de Tunisie ne pouvait qu'interpréter ces perquisitions comme un abus de la marine militaire italienne sur les commerces français en Méditerranée et sur les connexions maritimes entre le territoire métropolitain et le Protectorat. Après les émeutes tuniso-italiennes du Djellaz, cette fois-ci ce sont les Français qui manifestent contre les Italiens. Les Tunisiens soutiennent la protestation française en appuyant ainsi la nation protectrice. L'hostilité franco-arabe est aperçue comme de plus en plus dangereuse par les Italiens, un correspondant à Tunis du journal sicilien *L'Ora* écrit dans un article intitulé « La racaille tunisienne contre nos compatriotes. Dangereuses manifestations italophobes des Arabes et des Français de Tunis » :

« Ici la presse, officielle ou pas, et les citoyens français en général font recourent aux plus mesquines actions d'hostilité pour tout ce qui est italien. On parle de boycott du commerce et des commerçants italiens, on suggère de virer tous les ouvriers et les employés travaillant dans les chantiers et dans les établissements français, on invoque la suppression du journal *L'Unione*, on manifeste et on crie contre l'Italie. Les Italiens pris entre les provocations des Arabes, d'un côté et les insultes âpres et odieuses de la colonie française, se retrouvaient dans une situation désagréable... »<sup>1246</sup>

---

<sup>1245</sup> R. H. RAINERO, *La Rivendicazione fascista sulla Tunisia...* op. cit., p. 78.

<sup>1246</sup> « ... qui infatti la stampa, ufficiosa o no e i cittadini francesi in generale ricorrono alle più meschine azioni di ostilità per tutto quanto è italiano. Si parla infatti di boicottaggio del commercio e dei commercianti italiani, si suggerisce di licenziare quanti operai e impiegati sono occupati nei cantieri e stabilimenti francesi, si invoca la soppressione del giornale *L'Unione* si

Des manifestations françaises en face du consulat italien de Tunis, rue Zarkoun, ont lieu, dispersées ensuite par la police locale qui met en surveillance des locaux du consulat et de la proche école italienne *Principe di Napoli*. Les faits du Djellaz étaient des émeutes impliquant les Italiens, sans revendications ni raisons politiques définies, mais provenant de la tension du milieu urbain. En revanche, les manifestations pour les faits du « Carthage » et du « Manouba » sont clairement contre l'Italie. Les Italiens de Tunisie sont considérés comme complices de l'abus de pouvoir que l'armée italienne pratique dans le canal de Sicile au détriment de la navigation française. Il s'engage une dynamique de responsabilité collective qui lie le groupe des expatriés en Tunisie aux actions de l'armée italienne. L'hostilité s'appuie sur des événements internationaux — la guerre à Tripoli, les perquisitions navales —, mais elle ne fait que dévoiler une tension sociale bien ancrée à l'intérieur de la société tunisienne. Ce conflit entraîne des manifestations franco-tunisiennes contre les perquisitions navales italiennes. Lors de l'arrivée des 27 membres du Croissant Rouge au port de Tunis — précédemment arrêtés par l'Italie en tant que suspects d'être des officiers ottomans — la population tunisienne se livre à des manifestations panislamistes avec des drapeaux verts en célébrant la France et la Turquie<sup>1247</sup>. Le fait que de telles manifestations ont pu avoir lieu est signe, pour les Italiens, de l'hostilité de l'autorité coloniale qui favorise ses relations avec la population tunisienne plutôt que protéger et défendre la population italienne. Dans le télégramme, le journaliste italien considère la permission à telles manifestations dangereuses pour l'ordre colonial franco-tunisien même : « selon nous, le gouvernement avait le devoir de les bloquer, puisque si les musulmans s'habituent à

---

manifesta e si grida ancora contro l'Italia. Gli Italiani messi così fra due morse, le provocazioni degli arabi da una parte e gli insulti aspri e odiosi della colonia francese, vengono a trovarsi in un vero e proprio disagio... », «La plebaglia tunisino contro i nostri connazionali. Pericolose manifestazioni italo-fondate degli Arabi e dei Francesi di Tunisi », *L'Ora. Corriere politico quotidiano della Sicilia*, 30-31 janvier 1912.

<sup>1247</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Article 998 « guerre italo-turque, télégrammes (1912-1913) », télégramme, Tunis, 11 février 1912. Sur le lien entre panislamisme, nationalisme et Jeunes Tunisiens cf. KARPAT Kemal Haşim, *The politicization of Islam : reconstructing identity, state, faith, and community in the late Ottoman state*, Oxford New York, Oxford University press, 2001, p. 308-328 et ABDELMOULA Mahmoud, *Le mouvement patriotique de libération en Tunisie et le panislamisme...* op. cit.

prendre la rue, cela ne sera pas à l'avantage de la colonie française »<sup>1248</sup>. En ce qui concerne les rapports entre Italiens et Français, la rivalité coloniale en Tunisie<sup>1249</sup> augmente avec l'entreprise libyenne. La dynamique analysée dans le cas de Kélibia, avec les discours revanchistes de Di Malta, se retrouve à une échelle plus générale :

« dès le début de l'expédition en Tripolitaine, la civilisation en Tunisie a subi une régression épouvantable, les deux communautés majeures, la Française et l'Italienne, ont comme jeté le masque qu'elles s'étaient imposé après la politique anti-française de Crispi pour guérir des blessures réciproques qu'elles s'étaient infligées pour la suprématie de la race. Le retour de la tension a dévoilé que la haine qu'on croyait éteinte, n'attendait que le prétexte ou l'étincelle pour éclater... »<sup>1250</sup>

L'auteur de ces considérations est le journaliste socialiste Paolo Valera<sup>1251</sup>, correspondant pour le journal italien *Il Secolo* qui écrit ce message par télégramme pour Luigi Campolongo également journaliste de *Il Secolo* à Paris. Écrivain, publiciste et journaliste engagé politiquement, Valera est opposé à l'entreprise colonialiste de l'Italie en Libye. Quoique de passage par Tunis, Valera, intellectuel toujours intéressé à la question sociale, nous offre des considérations très pertinentes sur les dynamiques communautaires, et leurs tensions, dans l'espace tunisien après la guerre en Libye. Réfugié politique en Angleterre et en France pendant le gouvernement Crispi, Valera connaît le milieu de l'émigration italienne dans les deux pays et les sociétés respectives. Il peut, pour cette raison, faire une comparaison effective entre les citoyens des métropoles et ceux des colonies : « Le Français et l'Italien en colonie sont très différents du Français et de l'Italien dans leurs pays. Le patriotisme des gens en colonie arrive jusqu'au paroxysme, jusqu'au délire (...) il

---

<sup>1248</sup> « secondo noi il governo aveva il dovere di vietarle, se i musulmani infatti abituansi a scendere sulla via ciò non sarà a vantaggio della colonia francese » Ibidem.

<sup>1249</sup> CHOATE Mark I., « Identity politics and political perception in the European settlement of Tunisia: The French colony versus the Italian colony », *French Colonial History*, 8, 2007, p. 97-109 ; LEWIS Mary Dewhurst, « Geographies of Power: The Tunisian Civic Order, Jurisdictional Politics, and Imperial Rivalry in the Mediterranean, 1881-1935 », *The Journal of Modern History*, 80-4, décembre 2008, p. 791-830.

<sup>1250</sup> « La civiltà in Tunisia ha avuto un regresso spaventoso, le due massime colonie francese e italiana si sono come tolte le maschere che si erano imposte dopo la politica antifrancesa di Crispi per risanare le reciproche ferite che si erano inferte per una supremazia di razza. Il ritorno delle animosità ha rivelato che gli odii che si credevano spenti non aspettavano che il pretesto o la scintilla per ridivampare... » CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Article 998 « guerre italo-turque, télégrammes (1912-1913) », télégramme de Paolo Valera à Luigi Campolongo à Paris pour « Il Secolo », Tunis, 11 février 1912

<sup>1251</sup> Cf. RAINERO Romain, *Paolo Valera e l'opposizione democratica all'impresa di Tripoli*, l'erma di Bretschneider, Rome, 1983.

suffit d'un mot pour accabler les uns et les autres, ou pour mettre le feu aux poudres. La mégalomanie les a exaspérés, ils se détestent... »<sup>1252</sup> Si les considérations de Valera s'adressent notamment aux rapports franco-italiens en Tunisie, on peut étendre cette perspective de conflictualité sociale également aux relations avec les Tunisiens.

### *Le boycott des tramways de Tunis*

Valera n'avait pas tort d'affirmer que, étant donnée la tension intercommunautaire, il suffirait n'importe quel événement pour mettre le feu aux poudres et réactiver les flammes de l'émeute, éteintes après la répression de l'affaire du Djellaz. Le 6 février 1912, un enfant tunisois de 6 ans est accidentellement renversé et tué par une voiture du tramway conduit par un Italien. L'accident a lieu dans la rue Bab Sâadoun qui côtoie le faubourg de Bab Souika, dans le côté nord de la médina de Tunis. Après l'accident, il y a une tentative de lynchage de la part de la population tunisienne sur le wattman italien, tentative bloquée par la police qui entre-temps essaye de disperser la foule. Bientôt l'accident ouvre la voie à des protestations à caractère social et politique de la part de la population tunisienne contre les Italiens. Dans un rapport de police du 7 février, on lit des déclarations rapportés au sujet de l'accident. On accuse la compagnie française des tramways d'employer seulement des conducteurs italiens :

« de ne pas plus se soucier de la vie d'un Arabe que d'une bête de somme (...) disent les Arabes, les wattmans italiens éprouvent une certaine jouissance de voir couler le sang des nôtres. Les Arabes qualifient le tramway de guillotine roulante. Si l'on veut se livrer à une statistique, racontent les indigènes, il sera démontré que tous les accidents mortels de tramways ont eu pour cause des wattmans italiens (...) Les Italiens, continuent les indigènes, emploient leurs voitures pour se venger de nous. À l'avenir si les Tribunaux ne nous rendent pas Justice, nous nous paierons nous même sur le wattman écraseur »<sup>1253</sup>.

---

<sup>1252</sup> « ...il francese e l'italiano in colonia sono molto diversi dal francese e dall'italiano nei loro paesi. Il patriottismo della gente in colonia va fino al parossismo, fino al delirio (...) basta una parola per precipitare gli uni sugli altri o per incendiare i loro cervelli. La megalomania li ha esasperati, si detestano... », Ibidem.

<sup>1253</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, supplément au 1<sup>er</sup> versement, Article 91 « boycott tramways », rapport de police, Tunis, 7 février 1912.

Si d'un côté il est vrai que la plupart des accidents mortels de tram sont commis par des wattmans italiens, il est néanmoins vrai, par ailleurs, que cette catégorie professionnelle est, à l'époque, largement composée par des ressortissants italiens. Ainsi, les probabilités qu'un accident de tram implique un conducteur italien augmentent<sup>1254</sup>. Mais ces accidents sont interprétés par les déclarations rapportées, comme des actes de vengeance italienne sur les « Arabes », les Italiens grâce à la « guillotine roulante » écrasent et tuent les Tunisiens. La fatalité tragique d'un accident mortel devient le prétexte pour la mise en place d'une protestation qui débouche vite dans des actions politiquement définies : le boycott du tramway. On peut remarquer un changement dans les relations entre Tunisiens, Italiens et Français dès l'affaire du Djellaz jusqu'au boycott. Le conflit tuniso-français sur le cimetière du Djellaz était devenu une émeute violente tuniso-italienne sans revendications politiques, ensuite les perquisitions navales engendrent des protestations françaises contre les Italiens. En février 1912, la géométrie intercommunautaire change encore. Les Tunisiens s'opposent directement aux Italiens avec des revendications définies et une organisation politique qui s'articule entre élite politique et population urbaine. Le groupe des Jeunes Tunisiens est le protagoniste et le directeur de ce boycott qui exprime des revendications à la fois syndicales et nationales. Le jour après l'accident, le 7 février, une réunion a lieu dans des locaux dans la rue Bab Menara pour organiser politiquement une protestation, la réunion :

« était présidée par Mokter Kahyat ; les auditeurs étaient composés par plusieurs "Jeunes Tunisiens" et Arabes tunisois (...) il s'agissait d'étudier les mesures à prendre, pour obliger la Compagnie des Tramways, à licencier ses wattmen italiens et les remplacer par des Français ou des indigènes. D'aucuns voulaient organiser une manifestation contre la Compagnie, mais cette mesure ne fut pas adoptée. Il a été décidé que l'on agirait auprès de tous les arabes, afin qu'ils ne montent plus sur les tramways conduits par des wattmen italiens. Des indigènes ont circulé dans les souks et dans la ville arabe, invitant leurs coreligionnaires à ne plus faire usage de tramway. Les Arabes se montrent toujours assez excités contre les wattmen, et la Compagnie qui les emploie. »<sup>1255</sup>

<sup>1254</sup>Cf. LIAUZU Claude, « Les traminots de Tunis du début du siècle à la deuxième guerre mondiale », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 89-90, 1977, p. 141-190 ; AYADI Taoufik, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis: 1906-1912...* op. cit., p. 231.

<sup>1255</sup>CADN, Protectorat Français de Tunisie, supplément au 1<sup>er</sup> versement, Article 91 « boycott tramways », rapport de police, Tunis, 8 février 1912.

La nuit entre le 9 et le 10 février des placards incitants au boycott sont affichés dans les quartiers arabes de Tunis. Il s'agit d'un boycott général vers tout ce qui concerne les Italiens. Pas seulement les trams, mais aussi le commerce et les activités gérées par les Italiens de Tunis sont ciblés. Après les affaires du Djellaz, il est nécessaire pour les Jeunes Tunisiens de déclarer et de confirmer les bonnes relations qu'ils veulent maintenir avec le pouvoir français :

« .... Nous tous musulmans, ne cessons de louer la République Française et ses enfants dévoués et chose qui n'est pas arrivée encore depuis l'occupation, leur faisons connaître qu'ils possèdent tellement notre cœur que, malgré notre attachement au Gouvernement ottoman, nous ne voudrions jamais de lui en échange du Protectorat français. Faisons connaître à nos frères musulmans que sachant que le Gouvernement les empêche de tuer les musulmans dans les rues, les Italiens ont créé une association secrète à l'effet de ramasser des fonds. Ces fonds seront en partie distribués aux laitiers et aux marchands de denrées alimentaires à l'effet d'empoisonner les musulmans. Une autre partie sera, en outre, destinée aux employés italiens de tramways qui écraseront les musulmans. En conséquence, celui qui tient à sa vie et à sa religion n'achètera absolument rien chez les Italiens et ne montera plus sur les tramways conduits par les Italiens. Les musulmans ne répondront plus de celui qui n'exécutera pas ces prescriptions et ne le considèreront plus comme un coreligionnaire. »<sup>1256</sup>

La revendication anti-italienne imbrique le cadre religieux au politique. Si d'un côté on appelle à la solidarité religieuse musulmane pour la réussite de cette initiative, de l'autre il n'y a pas une opposition directe des musulmans contre les chrétiens. L'affiche déclare son attachement au gouvernement ottoman sans pourtant mettre en question l'autorité coloniale française, qui est encensée et appréciée. D'ailleurs, l'opposition envers les Italiens n'est concernée pas la religion, mais la catégorie nationale des Italiens. Les Italiens de Tunisie sont présentés comme des ennemis internes à la société, composant une association secrète contre les Tunisiens musulmans. Déjà dans les premières déclarations formulées par des Tunisiens après l'accident de tram, on faisait référence à une intentionnalité politique de l'accident : les Italiens avec les trams se vengent sur la population tunisienne. Maintenant, on fait référence à un complot plus structuré, une association secrète d'assassins et d'empoisonneurs qui implique d'autres catégories professionnelles des Italiens.

---

<sup>1256</sup>Ivi, traduction d'un placard en arabe affiché à Tunis, Tunis, 14 février 1912.

L'accusation d'un complot secret des Italiens de Tunisie vise à mieux convaincre les Tunisiens à se joindre au boycott et, par conséquent, à affaiblir économiquement les ressortissants du royaume. Tout cela ne fait qu'augmenter la tension dans l'espace tunisois. Le degré de violence urbaine déchaînée après l'émeute du Djellaz crée un contexte de forte tension intercommunautaire entre Italiens et Tunisiens. Ceci se traduit concrètement par des rixes et des meurtres. Les Italiens des quartiers populaires sont souvent armés avec couteaux, rasoirs, revolvers et cela favorise le résultat tragique des conflits<sup>1257</sup>. Le 22 février 1912, un Italien habitant dans la médina de Tunis, rue Tourbet el-Bey est blessé gravement par un Tunisien, il est ensuite soigné par le docteur Niccolò Converti. Le 3 mars, un Tunisien travaillant au port est frappé par des coups de couteau par « de jeunes Italiens qui travaillaient à la même entreprise »<sup>1258</sup>. Le 5 mars, à Bab Gorjani, à Tunis, un coup de revolver tiré par un Italien tue un enfant tunisien de 8 ans, cette nouvelle choque l'opinion publique locale. *La Dépêche Tunisienne* écrit : « nous déclarons formellement qu'il y a en Tunisie trop d'Italiens suspects, et qu'il faut procéder à l'expulsion de tous ceux qui ont subi des condamnations. Il y a trop de poches d'Italiens contenant revolvers ou couteaux... »<sup>1259</sup> Lors des perquisitions faites dans le quartier le jour du meurtre, la police trouve 9 Italiens — tous entre 19 et 21 ans sauf un — porteurs d'armes prohibées (poignard, rasoirs et couteaux). Le général de division Pistor, commandant la division d'occupation en Tunisie, reçoit le 10 mars une délégation de notables tunisiens qui demandent plus de sécurité contre les attentats commis par les Italiens. Les notables tunisiens craignent « qu'il n'y ait, dans la population italienne, des bandes armées prêtes, au premier signal, à faire un mauvais parti aux indigènes et à déterminer dans la Régence une situation très grave : la France serait amenée ainsi, pour sauvegarder ses propres intérêts à opérer une pression sur la Porte pour la décider à mettre fin à la guerre actuelle... »<sup>1260</sup> Tension sociale locale et question internationale s'entremêlent dans le contexte colonial tunisien. La délégation tunisienne est composée par les propriétaires Mohammed ben Ali ben Iddir Souffi ;

<sup>1257</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, supplément au 1<sup>er</sup> versement, Article 91, dossier « agitation politique 1912 ».

<sup>1258</sup> Ivi, rapport de police, Tunis, 3 mars 1912.

<sup>1259</sup> « Bulletin », *La Dépêche Tunisienne*, 6 mars 1912.

<sup>1260</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, supplément au 1<sup>er</sup> versement, Article 91, dossier « agitation politique 1912 », rapport du commandant la division d'occupation de Tunisie au Résident Général, Tunis, 10 mars 1912

Hadj Bechir ben Ezzedine ; Cheikh Mohammed ben Slimane ed-Dziri ; le professeur Mohammed Zarrouk ; l'interprète Hadj Sebaï et l'avocat, Mohammed Noomane, lui appartenant au groupe de Jeunes Tunisiens<sup>1261</sup>. Le commandant français nie l'existence des bandes armées d'Italiens de Tunisie organisées pour mettre pression au gouvernement de Paris sur la question libyenne. Tels attentats ne sont que la conséquence de la tension intercommunautaire diffusée et provoquée par la guerre. Autant les nationalistes italiens que les Jeunes Tunisiens trouvent d'autres formes d'engagement pour soutenir leurs respectives causes qui évitent un conflit violent déclaré au sein de la Régence.

La solidarité panislamiste des Tunisiens fait face à la solidarité nationaliste des Italiens qui participent activement au soutien de l'invasion en Libye. Le boycott contre les Italiens a du succès à Tunis et gagne d'autres villes de la Régence, comme Bizerte<sup>1262</sup>. Un rapport de police sur la cause de l'extension du boycott anti-italien à Bizerte nous permet de comprendre les liens transnationaux (panislamistes et colonialistes) qui divisent et radicalisent des contextes locaux :

« Un certain Yacono Vincenzo, surnommé bou Zerouss par les indigènes qui fréquentent en grand nombre son établissement a envoyé à différentes reprises d'assez grosses sommes d'argent aux comités italiens qui recueillent des souscriptions pour les troupes en Tripolitaine. La femme de ce Yacono Vincenzo aurait déclaré un jour, devant témoins, que tous les bénéfices qu'elle retirait de son café recevaient désormais la même destination et elle aurait même ajouté qu'elle trouvait très amusant de faire participer sans qu'ils s'en doutent ses clients musulmans à des envois de fonds destinés aux soldats italiens. Ces propos ayant été rapportés à quelques indigènes, une entente s'est établie entre les habitants de Bizerte pour que dorénavant le café de Vincenzo, fût mis à l'index et abandonné par tous les musulmans... »<sup>1263</sup>

Le soutien des Italiens de Tunisie envers l'entreprise colonialiste en Libye transporte le conflit italo-turc à l'intérieur de la Régence. Entre-temps, le boycott du tram de Tunis a un très grand succès, les Tunisiens ne montent pas dans les voitures de la Compagnie des Tramways de Tunis qui perd entre 800 et 1000 francs par

---

<sup>1261</sup> Ibidem.

<sup>1262</sup> «Tunisie, l'extension du boycott », *Le Temps*, 29 février 1912.

<sup>1263</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, supplément au 1<sup>er</sup> versement, Article 91 « boycott tramways », Contrôle Civil de Bizerte, Boycott des produits italiens, Bizerte, 13 février 1912.



jour<sup>1264</sup>. La bonne réussite d'un tel boycott dévoile la force du groupe des Jeunes Tunisiens auprès des couches populaires tunisoises qui respectent les ordres du comité. Une telle preuve d'efficacité de mobilisation politique ne peut qu'inquiéter l'autorité coloniale française qui — même si elle est formellement respectée par les affiches et les déclarations du comité de boycott — se retrouve à faire face à un mouvement politique tunisien, composé par des notables locaux, qui gagne de la confiance dans le reste de la population colonisée. Ce mouvement aurait pu mettre en danger la stabilité de l'ordre colonial. À l'occasion de la fête du *mouled*<sup>1265</sup> a lieu un évènement qui fait craindre à l'autorité du Protectorat que le mouvement des Jeunes Tunisiens ne devienne une force politique d'opposition au système colonial. Dans une note, le consul italien Bottesini signale le 26 février, au Résident Général Alapetite la possibilité d'un « soulèvement général, en Tunisie, contre les chrétiens, en prenant pour prétexte de tomber sur les Italiens, qui naturellement seraient les premières victimes »<sup>1266</sup>. Le gouvernement italien s'inquiète des évènements tunisiens et de leurs possibles conséquences sur l'entreprise coloniale en Libye. Pour telle raison que le ministre des Affaires étrangères, San Giuliano, en accord avec le consul Bottesini, confie une mission de renseignement et de médiation à David Santillana,<sup>1267</sup> (Tunis 1855 – Rome 1931), juriste italien de Tunis, renommé pour sa connaissance du monde arabe et pour avoir collaboré à l'élaboration du code civil tunisien. Le produit de la mission qui se déroule en mars et avril 1912 est un rapport, daté le 14 avril 1912, qui décrit la formation du groupe des Jeunes Tunisiens, son rôle dans les évènements du Djellaz et du boycott<sup>1268</sup>. La mission de Santillana est importante dans un cadre d'acquisition de connaissances sur le contexte tunisien, panislamiste et maghrébin au profit du colonialisme italien. Il est bien de mettre en exergue la mobilisation d'un Italien renommé de Tunis, Grâna, pour sa connaissance tant de la culture arabe que de son contexte tunisien. Mais l'acquisition de connaissances n'implique pas la résolution de la conflictualité et des hostilités dans

---

<sup>1264</sup> AYADI Taoufik, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis: 1906-1912...* op. cit., p. 233.

<sup>1265</sup> Fête religieuse musulmane pour l'anniversaire de Mahomet.

<sup>1266</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, supplément au 1<sup>er</sup> versement, Article 91, dossier « agitation politique », lettre du consul italien au Résident Général, Tunis, 26 février 1912.

<sup>1267</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/2, fascicolo 20 “Missione del professor Santillana contro l'azione antiitaliana in Tunisia – periodo: 1912, Tripolitania”.

<sup>1268</sup> BALDINETTI Anna, *David Santillana, l'uomo e il giurista, 1855/1931: scritti inediti, 1878-1920*, Istituto per l'Oriente C.A. Nallino, 1995, p. 42.

le cadre tunisien. Le « soulèvement général » craint par Bottesini n'a pas lieu, mais un article de *La Dépêche Tunisienne* fait courir le bruit que la France ferait des pressions diplomatiques sur Istanbul afin que le gouvernement ottoman accepte la cession des provinces libyennes. Tel bruit met en ébullition la population tunisoise, et notamment les Jeunes Tunisiens. Le 1<sup>er</sup> mars, jours du *mouled*, le Bey était censé passer par les souks de la médina de Tunis, illuminés en occasion de la fête. Pour protester contre la France retenue coupable d'appuyer la cause italienne auprès de la Sublime Porte, le comité de boycott convainc les marchands des souks à ne pas illuminer leurs boutiques pour le passage du Bey pour le *mouled*. Ce premier acte hostile contre l'autorité beylicale est suivi par des tentatives de protestations à l'égard du Bey les jours suivants. Le 8 mars, devant la Résidence, une manifestation a lieu pour réclamer la libération de ceux qui avaient été arrêtés suite à l'affaire du Djellaz<sup>1269</sup>. L'hostilité contre les Italiens à l'occasion de la guerre italo-turque (Djellaz) évolue vers des revendications salariales et ouvrières (boycott du tram) et elle prend, de plus en plus, la forme d'une protestation contre le pouvoir politique (demande de libération des prisonniers arrêtés lors de l'émeute du Djellaz). Les leaders du groupe des Jeunes Tunisiens, notamment Zaouche et Ali Bach Hamba, se retrouvent à gérer une épreuve de force avec l'autorité française. Les négociations pour faire cesser le boycott montrent la force que le groupe est en train d'acquérir auprès des couches populaires tunisiennes. Le 13 mars le Résident Général ordonne l'arrestation des leaders du mouvement nationaliste tunisien. Ali Bach Hamba, Abdelaziz Thaâlbi, Mohammed Noomane et Hassen Guellaty sont expulsés de la Régence tunisienne<sup>1270</sup>. Le conflit italo-turc donne la possibilité au mouvement réformiste tunisien d'organiser des protestations et des opérations de boycott contre un pouvoir colonial européen, l'italien, sans entrer en conflit directement — dans un premier temps — avec l'autorité coloniale française. La guerre en Libye et la présence des Italiens en Tunisie offrent les conditions au groupe des Jeunes Tunisiens pour une épreuve de force populaire. L'autorité coloniale qui avait déjà réprimé les émeutiers du Djellaz et avait toléré son malgré le boycott du tram, décide

---

<sup>1269</sup> AYADI Taoufik, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis: 1906-1912...* op. cit., p. 234.

<sup>1270</sup> Ivi, p. 240-245.

de mettre fin à ce groupe politique réformiste qui prend de plus en plus pied au sein de la population autochtone.

## 8.2) Connections tuniso-tripolitaines.

### *Contrebande de guerre.*

Avec le blocage et le contrôle de la marine militaire italienne des côtes libyennes, la Tunisie devient un endroit de passage incontournable pour le ravitaillement de l'armée turco-libyenne et ensuite, après le traité d'Ouchy et la fin de la guerre italo-turque, des résistants libyens. La neutralité française dans le conflit italo-turc s'applique automatiquement à son protectorat tunisien. Elle se traduit par l'interdiction de vente d'armes aux pays belligérants, dans l'interdiction au passage de troupes armées d'un des deux pays sur le territoire tunisien et, bien évidemment, par la non-intervention directe ou indirecte dans les opérations de guerre. Mais, selon la 5<sup>e</sup> section de la Convention de La Haye du 1907, la responsabilité d'une puissance n'est pas directement engagée si des individus passent isolément la frontière pour se mettre au service de l'un des belligérants<sup>1271</sup> ; pour les autorités françaises, « il n'y a donc pas moyen de s'opposer au passage en Tripolitaine des personnes... »<sup>1272</sup> Même si des accords ont promis informellement depuis longtemps la Libye à l'Italie lors de l'occupation française du Maroc<sup>1273</sup>, la République ne veut pas provoquer les sentiments religieux de ses protégés tunisiens en s'opposant directement à l'Empire ottoman. De surcroît, le concert européen craint une désintégration de l'Empire qui conduirait inévitablement à une guerre entre les puissances occidentales. Le gouvernement français veut maintenir une équidistance entre l'Italie, sa nouvelle alliée qui se détache de plus en plus des Empires centraux, et Istanbul, qui avec son Califat et son autonomie politique a une grande influence auprès des musulmans<sup>1274</sup>. La France essaie donc de contrôler les limites de son Protectorat alors que la solidarité panislamiste et l'opposition anticolonialiste à l'Italie mettent en danger son

---

<sup>1271</sup> L'article 6 de la 5<sup>e</sup> section « Laws of war : Rights and Duties of Neutral powers and Persons in Case of War on Land (Hague V), October 18, 1907 » declare que: « The responsibility of a neutral Power is not engaged by the fact of persons crossing the frontier separately to offer their services to one of the belligerents », [http://avalon.law.yale.edu/20th\\_century/hague05.asp#art6](http://avalon.law.yale.edu/20th_century/hague05.asp#art6) [dernière consultation 28/03/2018].

<sup>1272</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement – supplément, article 95 « guerre italo-turque : position de la France, 1911 », dossier « guerre turco-italienne », 11/10/1911 : lettre du Ministre des Affaires Etrangères au Résident General.

<sup>1273</sup> LABANCA Nicola, *Oltremare...* op. cit., pp. 108-110 ; DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia*, Rome, Laterza, 1986, p. 3-51.

<sup>1274</sup> KARPAT Kemal Haşim, *The politicization of Islam...* op. cit. ; LANDAU Jacob M., *Pan-Islam: History and Politics*, Londres, Routledge, 2015.

autorité dans la Régence. Un réseau économique et politique clandestin se développe dans le Sud tunisien qui, en profitant de la connaissance des lieux et des certains réseaux, peut se passer du contrôle français et italien<sup>1275</sup>. D'après les rapports de la police française et du service d'espionnage italien, on remarque quels sont les lieux les plus fréquentés par la contrebande. Tunis, Sfax, Malte et Marseille étaient les principaux ports d'origine d'où partaient les marchandises sur les bateaux. Le golfe de Gabès pour sa proximité avec la Tripolitaine figure sur les routes des contrebandiers, mais aussi en raison de points d'abordage éloignés et mal surveillés qu'il offre. Les petites îles de la côte méridionale tunisienne — Djerba, les îles Kerkennah et les îles Kneiss — deviennent des centres de stockage et de dépôt de la marchandise illégale avant d'atteindre la côte tunisienne sur de petites barques. Dans un rapport du 19 septembre 1912, on lit : « ... l'opinion générale des douaniers, agents des ports, capitaines de navires, est que la contrebande est transbordée en mahonnes ou sakolèves à l'abri des Kerkennah, c'est également l'opinion des Italiens... »<sup>1276</sup> La côte entre Bibans et la frontière libyenne est la plus intéressée par le débarquement de la contrebande, où les petits bateaux — mahonnes ou sakolèves<sup>1277</sup> — sont accueillis par des caravanes libyennes armées, qui, en franchissant le territoire tunisien, récupèrent la marchandise et la transportent vers les champs militaires turco-libyens. L'importance de ces îles dans la contrebande est confirmée par les épaves que le service français retrouve sur la côte ou dans les eaux peu profondes. Si la surveillance française arrive parfois à intercepter les bateaux des contrebandiers, ces derniers jettent leur marchandise à la mer, pour éviter que leur trafic ne soit surpris<sup>1278</sup>. La plupart de ces caisses contient des munitions, obus, fusils dont même s'ils sont inutilisables, une fois immergés, le fer peut être revendu. Un pêcheur grec, par exemple, en juillet 1912, demande au contrôle civil de Sfax, la

---

<sup>1275</sup> Cf. D. LARGUECHE, *Territoires sans frontières. La contrebande et ses réseaux dans la Régence de Tunis au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2002 ; MARTEL André, *Les Confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.

<sup>1276</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires diverses, article 3265 « guerre italo-turque », dossier « surveillance du littoral », extrait du rapport de mer, Sfax, 19 septembre 1912.

<sup>1277</sup> La sakolève était utilisée pour la pêche d'éponges. Ce genre de bateau était très répandu dans telle zone marine et assez large pour contenir de la marchandise sans être excessivement lent.

<sup>1278</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires diverses, article 3264 « guerre italo-turque », dossier « débarquement de contrebande de guerre à El Ketef ».

possibilité de récupérer des épaves avec munitions de guerre qu'il a trouvées au large des îles Kerkennah. En sachant qu'il s'agit de matériel de contrebande, le Contrôleur civil refuse sa demande de récupérer les épaves pour vendre le fer ; le grec propose alors des frais minimaux pour la seule récupération<sup>1279</sup>. Des épaves arrivent parfois jusqu'à la côte. C'est le cas d'une caisse trouvée au rivage, toujours à Kerkennah, qui contient des percuteurs d'obus : sur les boîtes figurent des inscriptions en arabe, les percuteurs à l'intérieur proviennent des usines Krupp<sup>1280</sup>. La récupération des épaves des contrebandiers stimule donc une petite économie auprès des pêcheurs locaux. En outre, d'après les rapports de surveillance, il ne semble pas rare que les pêcheurs de ces petites îles aient aidé les contrebandiers, ou se livrent eux-mêmes à ce genre de trafic, en particulier pour le dernier trajet, celui de Kerkennah à Biban. Les documents font très souvent référence à des bateaux ou vapeurs grecs considérés comme suspects de contrebande, et, dans certains cas, contrebandiers avérés. On retrouve d'ailleurs beaucoup de Grecs parmi les pêcheurs qui s'offrent à la récupération du matériel immergé. À Sfax et dans le golfe de Gabès, les Grecs sont très présents à l'époque en tant que pêcheurs<sup>1281</sup>. On pourrait avancer l'hypothèse que les pêcheurs grecs profitaient de leur nationalité<sup>1282</sup>, moins suspecte pour les contrôles italien et français et de leur connaissance du territoire marin pour se livrer à la contrebande ou — plus généralement — aux affaires et aux occasions que la guerre avait permises dans le golfe de Gabès. Pour la police française et surtout pour les agents italiens, il est assez évident que parmi les sakolèves qui naviguent dans le golfe quelques-unes se livrent à la contrebande. Faire des perquisitions complètes aurait été très difficile, en considérant qu'à l'arrivée des navires militaires, les sakolèves contrebandiers auraient jeté leur charge à la mer.

---

<sup>1279</sup> Ivi, rapport, Sfax, 31 juillet 1912.

<sup>1280</sup> Ivi, rapport du 1/5/1912.

<sup>1281</sup> H. KAZDAGHLI, «Communautés méditerranéennes de Tunisie. Les Grecs de Tunisie: du *Millet-irum* à l'assimilation française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)», *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n. 95-98, 2002, pp. 449-476.

<sup>1282</sup> Sur l'utilisation de la nationalité pour des stratégies d'*agency* dans le contexte du Protectorat tunisien cf. : J. A. CLANCY-SMITH, *Mediterraneans: North Africa and Europe in an Age of Migration: 1800-1900*, University of California Press, Oakland 2011 et M. D. LEWIS, « Geographies of Power: The Tunisian Civic Order, Jurisdictional Politics, and Imperial Rivalry in the Mediterranean, 1881-1935 », *The Journal of Modern History*, n. 80-4, Décembre 2008, pp. 791-830 et N. AMARA, « Sous l'empire de la nationalité (1830-1960) », dans Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain, *De la colonie à l'État-nation: constructions identitaires au Maghreb*, L'Harmattan, coll. « Maghreb et sciences sociales », Tunis 2012, pp. 87-146.

Si le blocage naval italien sur la Libye est efficace, de la Tunisie le réseau de contrebande peut mettre en danger l'invasion militaire. On lit dans les documents des informateurs italiens comment de l'arrivée de ressources (farine, armes, munitions) dépend la continuation de la résistance libyenne — surtout après le traité d'Ouchy — ou la soumission au pouvoir italien<sup>1283</sup>. Le 13 janvier 1913, un informateur italien écrit à Rome à propos de la vente aux alentours de 2000 sacs de farine de la part de marchands djerbiens pour le camp turco-libyen : « Ben Gebara et Kharbisc, qui est parent de Sliman El Baruni, après des conseils avec les différentes “comités” musulmans tunisiens, ont décidé de remettre le stock de vivres qui se trouve à Ben Gardane auprès les Ben Gebara, aux rebelles tripolitains (...) bien que cette aide soit peu importante, cela suffit à retarder la soumission des rebelles pour un certain temps... »<sup>1284</sup>. Par voie de terre et de mer, la contrebande de vivres et d'armes met en danger la réussite de l'invasion militaire et, par conséquent, du projet colonial italien. Pour faire face à ce problème il semble que, selon les rapports français, certains pêcheurs touchent de l'argent des Italiens en échange de services d'espionnage. Dans le rapport, on lit : « ... il est d'ailleurs très difficile de savoir si les sakolèves, vraisemblablement au service des Italiens, au large de Turgoennes, font le simulacre de pêcher ou pêchent réellement, on en trouve toujours une ou deux susceptibles d'être en dehors des eaux tunisiennes »<sup>1285</sup>. Les activités suspectes au Nord-Est de l'île de Djerba, confirment les préoccupations du Consulat italien qui a déjà signalé au contrôleur civil de Sfax, la plage de Gourine — entre Djerba et Gabès — comme un « point isolé en face de Djerba où il n'y pas de poste militaire ou de douane et se ferait une contrebande importante d'armes et de munitions »<sup>1286</sup>. Les figures ambiguës des pêcheur-contrebandiers et des pêcheur-espions, démontrent comment

<sup>1283</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/1, f. 5 « Contrabbando di farina e orzo da Tunisi a Ben Gardan », lettre du 29/12/1912.

<sup>1284</sup> « Ben gebara e il kharbisc, che è parente di Sliman el Baruni, dopo essersi consigliati con i diversi ‘comités’ musulmani tunisini, hanno deciso di rimettere lo stock di viveri che si trova a bengardane presso i ben gebara, ai ribelli tripolini (...) sebbene questo aiuto sia di poca importanza, è bastate a ritardare la sottomissione dei ribelli per qualche tempo... » Ivi, promemoria n54 – oggetto : notizie dalla Tunisia intorno alla resistenza dei ribelli tripolini, Roma 13 /1/1913.

<sup>1285</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires diverses, article 3265 « guerre italo-turque » dossier « surveillance du littoral », rapport, Sfax, 19 septembre 1912.

<sup>1286</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement – supplement, article 91 « boycott tramways », dossier « agitation politique 1912 », lettre du consul italien à Tunis au Résident Général, Tunis, 26 février 1912.

la tentative des pouvoirs centraux (français et italien) de contrôler l'espace géographique marin et littoral devait forcément dépendre à des acteurs locaux<sup>1287</sup>. Cela nous permet de voir la frontière tuniso-tripolitaine comme un espace (marin et terrestre) perméable de contact, un lieu de compromis entre centre et périphérie<sup>1288</sup>.

### *Un réseau d'espionnage italo-tunisien ?*

Lors de la description des réseaux de la contrebande qui se déroule pendant les mois de la guerre italo-turque, nous avons fait référence à un service d'espionnage italien. En Tunisie, lieu de passage obligé de la contrebande et du ravitaillement pour l'armée turque et pour la résistance libyenne, le gouvernement italien recrute des informateurs pour aider l'œuvre de contrôle et de renseignement à en faveur de l'entreprise colonialiste en Libye. Si dans le golfe de Gabès, des Grecs semblent avoir été recrutés pour faire office d'espions au service des Italiens, le gouvernement de Rome fait confiance pour cette œuvre de renseignement auxiliaire au grand nombre de ses ressortissants installés dans le territoire. Ainsi écrit le Résident Général à Paris le 22 novembre 1911 : « rien ne permet donc de supposer qu'il existe dans la Régence un service d'espionnage à proprement parler, mais il est certain que tous les Italiens, agents consulaires ou simples particuliers, établis dans tous les points de la Tunisie, se font un devoir de recueillir et de signaler aux autorités italiennes toute indication pouvant se rapporter au conflit ottoman... »<sup>1289</sup>. Mais entre un « service d'espionnage à proprement parler » et un réseau d'« agents consulaires ou de simples particuliers » qui « se font un devoir » de renseigner les autorités italiennes de tout ce qui peut concerner la contrebande, les confins sont flous. Parmi les ressortissants installés dans le Sud de la Régence, il y en a certains qui ont plus de facilité ou d'efficacité à recueillir des informations. Les autorités françaises ne sont pas concordes sur l'existence ou moins d'un véritable réseau

---

<sup>1287</sup> « Le fait colonial implique nécessairement la coexistence de spatialités multiples, qui ne sauraient se résumer à une opposition binaire entre spatialités européenne et indigène » BLAIS Hélène, DEPREST François et SINGARAVÉLOU Pierre (éd.), *Territoires impériaux: une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 13.

<sup>1288</sup> Une telle dynamique géographique s'inscrit dans le cadre des frontières et des mobilités africaines, cf. KOPYTOFF Igor, *The African frontier: the reproduction of traditional African societies*, Bloomington, Indiana University Press, 1987 ; ILIFFE John, *Africans: The History of a Continent*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

<sup>1289</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires diverses, article 3264 « guerre italo-turque », dossier « contrebande de guerre », rapport, Tunis, 22 novembre 1911.



d'espionnage italien, comme l'affirme le Résident à Paris. Pourtant, le 21 novembre, à Médenine, le capitaine Delon écrivait à la Résidence une lettre arrivée à Tunis le 24, affirmant :

« que je me suis à plusieurs reprises aperçu du fonctionnement dans le Sud de la Régence d'un service d'espionnage italien très bien organisé. Monsieur A. Bianchini, négociant de nationalité italienne, habitant Médenine, a été convoqué dans les derniers jours d'octobre à Gabès par le consul d'Italie en cette ville et je constate que depuis cette époque il se tient avec beaucoup de soin au courant des allées et venues des étrangers circulant sur le territoire. Comme il est le seul hôtelier convenable de la localité et qu'il loge à peu près tous les étrangers de passage, il lui est relativement facile d'informer Monsieur Lombroso du mouvement anormal que depuis le début des hostilités s'est produit à Médenine (...) j'ai du constater qu'il était aussi rapidement renseigné que moi des tentatives faites par ces commerçants tant à Zarzis qu'à Ben-Gardane pour l'organisation de leurs convois à destination d'Ain Nekhla... ».

L'hôtelier Bianchini à Médenine s'inscrit parmi ces « particuliers » efficaces à renseigner les autorités italiennes grâce à son métier. Certains Italiens de Tunisie deviennent ainsi des personnalités importantes pour le renseignement militaire italien en tant qu'informateurs locaux. Pendant ces mois, l'agent consulaire italien à Sfax Cesare Fabbri — l'ancien propriétaire du journal *L'Unione* — recueille les renseignements et les informations utiles provenant de l'importante ville du Sahel pour les communiquer à Tunis et aux bureaux politico-militaires de Tripoli et de Zouara<sup>1290</sup>. Un rôle également important possède Achille Lumbroso, Grâna, agent consulaire à Gabès. Il ne se limite pas à recueillir des renseignements par des informateurs, mais essaye à plusieurs reprises de corrompre (selon les autorités françaises) ou d'offrir une prime (selon les autorités italiennes) à des brigadiers, pour les encourager dans des actions de découverte et de répression de la contrebande<sup>1291</sup>. D'autres Italiens de Tunisie — qui ne sont pas dans l'administration consulaire, comme Cesare Fabbri et Achille Lumbroso — sont recrutés en tant que personnel informel de renseignement sur les mouvements et personnalités considérées comme

---

<sup>1290</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/1, f. 6 “contrabbando dalla Tripolitania in Tunisia – periodo: 1912-1914, Tripolitania”, rapport n. 626, Tunis, 6 décembre 1912.

<sup>1291</sup> ASDMAE, Serie Politica P (1891-1916), b.339, fascicolo « Tunisia – rapporti politici », Procès verbal, Gabès, 7 janvier 1912 et CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale – Affaires diverses, article 3265 « guerre italo-turque », dossier « espionnage », sous-dossier « Pavoni », lettre du ministre des affaires étrangères italien à l'ambassadeur français, Rome, 2 avril 1912.

suspectes par l'autorité italienne. Le critère du choix semble être la connaissance des lieux et du milieu et, bien évidemment, la confiance envers les sentiments patriotiques. Le général Ottavio Ragni, gouverneur de la Tripolitaine de janvier à mai 1913, écrit le 28 avril au ministre des Colonies Pietro Bertolini :

« concernant nos agents en Tunisie, pour l'œuvre de propagande de la part de ce Gouvernement pour éviter des divergences d'action et des malentendus a été concentrée, suite accord avec le consul de Sfax, sur monsieur Augusto Mattei, homme qui a donné preuve d'intelligence et grand connaisseur des arabes et en relation avec des chefs importants. Il a vécu dans les Sud Tunisien pendant 18 ans en tant qu'entrepreneur de grands travaux pour le compte du Gouvernement Tunisien ; dès le début de la guerre il a été notre informateur le meilleur, le plus précis et scrupuleux. Toutes les opérations de contrebande nous vinrent signalées par lui en temps utile et avec une remarquable exactitude (...) Il est très bien vu par les autorités françaises de Ben Gardane où convergent les rebelles (...) Ingénieur Baldasseroni, homme riche et désintéressé et monsieur Avvocato négociant très riche de Sfax tous les deux très patriotes de sentiments et très amis et aidants le consul Fabbri, ils vivent à Sfax et ils concourent grâce à leurs relations étendues à renseigner ce Gouvernement sur l'activité politique d'outre frontière. Baldasseroni et Avvocato sont également en bonnes relations avec les autorités françaises »<sup>1292</sup>.

L'idée est donc de continuer à utiliser les Italiens de Tunisie qui se sont distingués pour leur utilité dans le renseignement pendant les premières phases de la guerre. À la suite du traité d'Ouchy du 18 octobre 1912, la guerre italo-turque devient un conflit entre l'occupation italienne et la résistance libyenne<sup>1293</sup>. Mais dans certains cas, sur l'évaluation de leur rôle et de leur utilité, les autorités italiennes ne concordent pas toujours. Le colonel Grazioli, interpellé par le ministre Bertolini désavoue le jugement donné par Ragni en déclarant que jamais les indications de

---

<sup>1292</sup> « Circa i nostri agenti in Tunisia per opera di propaganda da parte di questo Governo per evitare divergenze d'azione e malintesi fu d'accordo col console di Sfax concentrata nel signor Augusto Mattei uomo ormai provato quale accorto intelligente acuto conoscitore degli arabi e in relazione con capi importanti. Vissuto nel Sud Tunisino diciotto anni imprenditore di forti lavori per conto del Governo Tunisino che da principio della guerra fu il migliore e più esatto scrupoloso informatore nostro. Tutte le operazioni di contrabbando ci vennero da lui segnalate in tempo utile e con mirabile esattezza (...) È molto ben visto dalle autorità francesi di Bengardane dove convergono i ribelli (...) Ingegnere Baldasseroni uomo integro facoltoso e disinteressato e signor Avvocato ricchissimo negoziante di Sfax entrambi italianissimi di sentimenti e molto amici e coadiutori del Console Fabbri viventi in Sfax concorrono mediante loro estese relazioni a tenere informato questo Governo su lavoro politico di oltre confine. Anche Baldasseroni e Avvocato sono in ottime relazioni personali con autorità francesi » ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/2, f. 21 "l'informatore Mattei – periodo: 1913, Tripolitania", télégramme n. 86 de Général Ragni au Ministère des Colonies, Tripoli, 28 avril 1913.

<sup>1293</sup> LABANCA Nicola, *La guerra italiana per la Libia. 1911-1931*, Bologne, Il Mulino, 2012, p. 103.

Mattei n'ont été utiles pour bloquer les caravanes de la contrebande, et minimise l'œuvre de renseignement de Avvocato et de Baldasseroni<sup>1294</sup>. D'ailleurs, déjà en 1912 le consul italien a remarqué des imprécisions dans les informations fournies par Mattei au sujet d'un non-passage de caravanes à travers la frontière alors que d'autres évidences et témoignages dévoilent le contraire<sup>1295</sup>. Le Sud tunisien (Gabès, Ben Gardane, Tataouine, Djerba) et Sfax sont des endroits particulièrement importants pour l'Italie et son projet colonial : la contrebande qui ravitaille l'armée et la résistance passe par là et menace directement la conquête italienne de la Tripolitaine. La frontière tuniso-tripolitaine devient donc un espace privilégié d'observation autant des dynamiques trans-coloniales de résistance et de soutien à la résistance (comme la contrebande) que de son contrôle et de sa répression par les pouvoirs (coloniaux et étatiques).

#### *Sfax : nid d'espions.*

Pour faire face à la contrebande, si d'un côté il y a un réseau informel d'informateurs qui renseigne les autorités consulaires, de l'autre il y a de véritables négociateurs ou intermédiaires. C'est le cas de Alessandro Pavoni, militaire chargé de mission de contre-espionnage à Sfax<sup>1296</sup>. Arrivé en mission secrète en Tunisie, il est signalé comme suspect en mai 1912 par la police française<sup>1297</sup>. Il se présente comme prospecteur et ingénieur des mines en cherchant des échantillons de pierres provenant d'une montagne du Djebel Nefousa sous laquelle se trouverait une mine d'argent. Pour rendre plus vraisemblable sa couverture et pour mieux s'intégrer dans

---

<sup>1294</sup> « Nel fatto, nonostante più volte siansi eseguite operazioni a distanza col preciso intento di sorprendere carovane da lui segnalate, non si riuscì mai a soprenderne alcuna, né a constatarne indizi di passaggio. Con ciò Colonello Grazioli non intende mettere in dubbio patriottismo e buona fede di Mattei (...) ma rettifica notizie portate a conoscenza di V. E. circa preziosi servizi da lui resi... » ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/2, f. 21 “l'informatore Mattei – periodo: 1913, Tripolitania”, télégramme n. 197 du Ministre des Colonies Pietro Bertolini à consulat d'Italie à Tunis, Rome, 9 mai 1913.

<sup>1295</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/1, f. 6 “contrabbando dalla Tripolitania in Tunisia – periodo: 1912-1914, Tripolitania”, rapport n. 626, Tunis, 6 décembre 1912.

<sup>1296</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3265 « guerre italo-turque », dossier « espionnage », sous-dossier « Pavoni », rapport du commissariat de police, Sfax, 12 septembre 1912.

<sup>1297</sup> « J'ai l'honneur de vous rendre compte que le sieur Alessandro Pavoni se disant administrateur de la société anonyme belge-française (...) ayant déjà fait objet de télégramme n 227 du 17 mai 1912 (...) est arrivé ici le 6 courant venant de Gabès » Ivi, rapport du commandant militaire des territoires du Sud à Monsieur le Résident Général – « au sujet des agissement du sieur Pavoni », Médenine, 8 juin 1912.

le milieu italo-tunisien, Pavoni se fait passer comme au service du riche et influent propriétaire de mines local, l'entrepreneur sarde Giambattista Dessi<sup>1298</sup>. En réalité, pendant un de ces voyages à Médenine, il essaye de se mettre en contact avec Suleyman El Barouni, Soltane Ben Chaabane et Mohamed Souf « qui, tous, ont un commandement dans les troupes turco-arabes de Tripolitaine »<sup>1299</sup>. La mission de Pavoni, secrète en théorie, ne l'était pas en pratique, car le service français découvre bientôt sa vraie identité, et aussi ses intentions. Pavoni avait confié les lettres de sa négociation à un porteur, Abdallah ben Youssef El Misrati qui, interrogé par le service français, dévoile sans « aucune difficulté » leur contenu : « sous prétexte de prospection minière, il est chargé de négocier la cessation des hostilités avec les notables chefs tripolitains »<sup>1300</sup>. Pendant les mois suivants, notamment de septembre à novembre 1912, Alessandro Pavoni élargit sa mission et son réseau de collaborateurs et informateurs locaux. À son œuvre de négociation avec les chefs libyens, s'ajoute l'espionnage de la contrebande de guerre tuniso-tripolitaine et, en plus, le recrutement en Tunisie de Tripolitains pour l'armée italienne en Libye. Pour cette mission son collaborateur est le Tripolitain Hassine ben Achour dit El Gritli, qui, en juillet (1912), a fait sa déclaration d'étranger au commissariat de police de Sfax en qualité de sujet italien, présentant un passeport qui lui avait été délivré à Palerme pour se rendre en Tunisie et en Tripolitaine<sup>1301</sup>. Mais El Gritli « a beaucoup d'ennemis à Sfax parmi les musulmans, ses coreligionnaires ne peuvent lui pardonner son attitude »<sup>1302</sup>. Le collaborateur tripolitain de Pavoni est chargé de convaincre et de recruter les Tripolitains qui s'y sont installés à Sfax à rentrer en Tripolitaine et joindre les rangs de l'armée italienne. Le 9 septembre, la police française interrogeant les cinq Tripolitains « enrôlés comme volontaires » par El Gritli, découvre l'agissement de cet agent et aussi ses méthodes pour recruter des volontaires : « Ces cinq Tripolitains ont déclaré avoir reçu chacun un acompte de

---

<sup>1298</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, article 3265, dossier « espionnage », rapport du Contrôleur civil de Sfax à Monsieur le Résident Général – « au sujet des agissement du sieur Pavoni et Hussein ben Achour El Gritli », Sfax, 19 septembre 1912.

<sup>1299</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3265 « guerre italo-turque », rapport du commandant militaire des territoires du Sud à Monsieur le Résident Général – « au sujet des agissement du sieur Pavoni », Médenine, 11 juillet 1912.

<sup>1300</sup> Ibidem.

<sup>1301</sup> Ivi, rapport du Contrôleur civil de Sfax à Monsieur le Résident Général – « au sujet des agissement du sieur Pavoni et Hussein ben Achour El Gritli », Sfax, 19 septembre 1912.

<sup>1302</sup> Ivi, note de renseignement, Tunis, 7 septembre 1912.

prime d'engagement de 20 francs avec promesse de plus fortes sommes d'argent à leur arrivée à Tripoli »<sup>1303</sup>. Fabbri en tant qu'agent consulaire italien est interpellé par le Contrôleur civil de la ville pour donner des explications sur ces recrutements illégaux, car ils violent la neutralité de la Régence. Fabbri niant qu'il s'agissait d'un recrutement militaire, présente que ces agissements ont pour but de « favoriser le retour en Tripolitaine des Tripolitains qui avaient fui en Tunisie à la suite de l'occupation italienne (...) M. Fabbri a reconnu qu'il faisait faire, en conséquence, de la propagande parmi les Tripolitains pour les inciter à retourner dans leur pays et que M. Pavoni et Hassine El Gritli l'aidaient dans cette tâche. Il a ajouté également que le Gouvernement italien prenait à sa charge le rapatriement des indigents et leur donnait même quelques secours... »<sup>1304</sup> Mais le suspect que les agents italiens veulent recruter pour l'armée en Libye semble être confirmé par une rumeur arrivé au Contrôleur civil : une tentative de corruption de soldats tunisiens pour les recruter dans l'armée italienne. Cette tentative imprudente aurait été commise par « un courtier maritime, le sieur Aurelio Darmon, israélite italien, né en Tunisie, qui est, depuis le début des hostilités italo-turques, un des agents d'espionnage de l'agence consulaire d'Italie. Malgré tous mes efforts, je n'ai pu arriver à obtenir sur ce point des précisions et je ne peux, par suite, vous rapporter ces dires que sous réserve »<sup>1305</sup>. D'ailleurs, d'après les sources consultées, il semble que l'agent Pavoni pour le déroulement de sa mission ne se soucie pas trop des limites légales. Une des tâches de Pavoni concerne la découverte et la répression de la contrebande. L'agent d'espionnage trouve bientôt le collaborateur local dont il a besoin : qui mieux qu'un contrebandier pour découvrir la contrebande ? Mais ce choix, comme d'autres de Pavoni pendant sa mission tunisienne, ne se révèle pas une bonne idée :

« Parmi ceux-ci [les agents de renseignements recrutés par Pavoni] est un pêcheur du nom de Lonégro Michele, qui aurait déjà subi plusieurs condamnations pour contrebande de chira, et qui est chargé plus spécialement de la surveillance de la contrebande de guerre par mer. Cet indicateur s'efforce de gagner son salaire en faisant du zèle et en inventant de la contrebande là où il n'y en a jamais eu. C'est ainsi que sur la foi de renseignements émanant de cette source, M. Fabbri, agent consulaire d'Italie à Sfax, m'a déjà demandé, à plusieurs reprises, de

<sup>1303</sup> Ivi, sous- dossier « Pavoni », rapport du commissariat de police, Sfax, 9 septembre 1912.

<sup>1304</sup> Ibidem.

<sup>1305</sup> Ivi, rapport du Contrôleur civil de Sfax à Monsieur le Résident Général – « au sujet des agissement du sieur Pavoni et Hussein ben Achour El Gritli », Sfax, 19 septembre 1912.

faire visiter des barques ou des voiliers où le service de la Douane n'a absolument rien trouvé »<sup>1306</sup>.

À l'échec de l'espionnage s'ajoute celui des négociations. D'après les sources de renseignement français, Pavoni envoie en Tripolitaine quatre émissaires tunisiens recrutés par El Gritli pour porter des plis secrets. Mais deux d'entre eux auraient livré les plis dont ils étaient porteurs à M. Le Colonel Foucher, Commandant supérieur des territoires du Sud, à Médenine, et les deux autres, arrivés en Tripolitaine, auraient été pris par les Turcs et pendus. Un cinquième, plus prudent, ayant reçu un nouveau pli à porter en Tripolitaine, avec 150 francs pour paiement de ce service, aurait gardé le pli et l'argent<sup>1307</sup>. La mission de Pavoni ne semble donc pas avoir été un succès, son camouflage de prospecteur minéralier est bientôt découvert autant par les autorités françaises que par la population locale, ses collaborateurs sont trop imprudents (Darmon, Lumbroso, El Gritli) ou par trop peu fiables (El Misrati, Lonégro). La maladroite mission de Pavoni est mal vue par le Contrôleur civil de Sfax, ses actions peuvent troubler l'ordre public de la ville et de la région :

« le seul moyen de mettre un terme à ces agissements me paraît être de prononcer l'expulsion du sieur Pavoni, ou tout au moins de demander son rappel au Gouvernement italien (...) Cette expulsion ou ce rappel seraient même dans son intérêt, car s'il s'est attiré l'antipathie de nos compatriotes, il a aussi nettement soulevé contre lui l'hostilité de la population indigène de Sfax. Il est possible qu'un jour ou l'autre en présence du peu de discrétion dont il fait montre dans ses agissements, il soit l'objet de voies de fait de la part d'indigènes. Cela soulèverait des incidents regrettables, qu'il vaudrait mieux éviter »<sup>1308</sup>.

Pavoni, envoyé d'Italie en Tunisie avait profité des acteurs locaux, tant Tripolitains qu'Italiens<sup>1309</sup>. Le concours des Italiens de Tunisie, dans le cas de Mattei et de Pavoni, est donc d'aide et de support aux agents chargés de missions. Peut-être à cause de la mauvaise gestion de Pavoni, le gouvernement italien va réévaluer le

---

<sup>1306</sup> Ibidem. La chira est une drogue dérivée du hashish.

<sup>1307</sup> Ibidem.

<sup>1308</sup> Ibidem.

<sup>1309</sup> Malgré les maigres résultats de la mission, le ministre des colonies Bertolini désigne Pavoni comme conseiller colonial auprès du bureau politique. En 1914 Pavoni rentre en Afrique pour devenir commissaire régional de Misrata. Cf. BERHE Simona, *Notabili libici...* op. cit., p. 136, n. 51.

rôle des Italiens de Tunisie. Si auparavant leur rôle se limitait au renseignement ou — pour ceux déjà internes à l'administration consulaire — à l'espionnage, les mois suivants voient émerger la figure de Giambattista Dessì comme négociateur entre Italiens et Libyens.

*Giambattista Dessì : un propriétaire de mines au cœur des négociations italo-libyennes.*

Dessì avait donné couverture à l'agent Pavoni qui pouvait ainsi se faire passer pour prospecteur minéralier. Le rôle de Dessì est important dans le contexte tunisien et, ensuite, tuniso-tripolitain, car dans ses mines sont employés plus que 3000 ouvriers, moitié Italiens et moitié Tripolitains<sup>1310</sup>. En tant qu'employeur d'un si grand nombre de Tripolitains il acquiert un rôle de plus en plus important dans les dynamiques coloniales italiennes en Tunisie. Si d'abord le Gouvernement italien le choisit pour fournir la couverture à son agent Pavoni, ensuite il lui confie directement des missions délicates et importantes. Avant la couverture pour Pavoni en 1912, Dessì avait déjà eu occasion de faire de lien entre la Tunisie et la Tripolitaine pour les intérêts italiens. En avril 1911 — avant le déclenchement de la guerre italo-turque — une mission minéralogique italienne du *Banco di Roma*, soutenue par le gouvernement, a eu lieu en Tripolitaine. L'expédition officiellement a un caractère scientifique, secrètement elle doit vérifier et s'assurer les humeurs des chefs tripolitains envers une occupation italienne qu'on envisage prochaine<sup>1311</sup>. Membres de cette expédition, sont les ingénieurs des mines Ignazio Sanfilippo et le comte Ascanio Michele Sforza. Malheureusement pour eux, l'Italie déclare la guerre contre Istanbul pendant qu'ils sont encore en mission en Tripolitaine, et ils deviennent ainsi prisonniers des Ottomans<sup>1312</sup>. Sforza, peut-être grâce aux réseaux professionnels communs, est très lié à Giambattista Dessì qui, depuis Tunis, s'active pour son ami, prisonnier en Tripolitaine. Pendant les mois d'août et d'octobre Dessì et Sforza communiquent à travers des télégrammes, Dessì s'occupant de lui envoyer de l'argent. Le 7 octobre après avoir reçu l'autorisation du général Pistor, il part pour le

---

<sup>1310</sup> « Arruolamenti tra gli indigeni tunisini », *Corriere della Sera*, 11 mars 1912

<sup>1311</sup> BALDINETTI Anna, *The Origins of the Libyan Nation: Colonial Legacy, Exile and the Emergence of a New Nation-State*, Londres, Routledge, 2014, p. 78.

<sup>1312</sup> DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia...* op. cit., p. 37, 41.

Sud tunisien en direction de la zone militaire entre Dehibat et Tataouine pour rencontrer l'ami Sforza. Ce dernier sera libéré un mois après, le 11 novembre. Dans la correspondance entre Dessì et le prisonnier Sforza, l'ingénieur sarde entre en contact avec le *moutasarraf* Moussa Grada, notable libyen fidèle à Suleyman el Barouni<sup>1313</sup>. Après l'envoi de trois cents francs à Yafren pour Sforza par l'intermédiaire de Moussa Grada, Dessì exprime son amitié et respect pour le notable tripoliteain « Je saisis cette occasion pour vous renouveler tous mes plus vifs remerciements pour votre amabilité et pour avoir bien voulu faciliter la correspondance entre mon ami Sforza et moi (...) je serais bien heureux de pouvoir à mon tour vous être utile. Croyez, Excellence, que ma reconnaissance sera sans limites... »<sup>1314</sup>. Après la libération de Sforza, il ne passera pas longtemps avant que Dessì et Moussa Grada ne reprennent les relations. En fait, Dessì devenu « ami de Moussa Grada »<sup>1315</sup> est un des informateurs italiens à Tunis lors des négociations et des pourparlers avec les chefs tripolitains, en février 1913<sup>1316</sup>. Les délégués tripolitains, Moussa Grada et Ali es-Scianta, veulent ouvrir des négociations à Paris sur la question de l'autonomie du Djebel Nefousa, en internationalisant ainsi l'enjeu et pour tester le soutien de la France envers un tel projet. Dessì à Tunis convainc les deux délégués libyens de rencontrer Sforza à Marseille avant d'atteindre Paris<sup>1317</sup>. La trêve est proclamée pendant les négociations, mais celle-ci est rompue déjà à la moitié du mois de mars. Avant que le délégué Es-Scianta puisse communiquer les résultats des négociations, a lieu le 23 mars la bataille de Asabaa qui voit la défaite des forces tripolitaines. Avec un tel changement de rapport de force, Barouni trouve refuge en Tunisie et essaye de continuer les négociations avec Rome pour l'autonomie du Djebel Nefousa. Entre avril et mai 1913 Giambattista Dessì s'entretient et correspond avec le leader de la résistance tripolitaine, Barouni, et faisant d'intermédiaire entre lui et les autorités italiennes. Selon une déclaration de Hadj Djemmal Bey — secrétaire et interprète de Suleyman el Barouni — faite à la

<sup>1313</sup> Cf. MCDUGALL James, *Nation, Society and Culture in North Africa*, Londres, Routledge, 2004, p. 74-75 et BERHE Simona, *Notabili libici e funzionari italiani...* op. cit., p. 74, n. 6.

<sup>1314</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, article 998 « guerre italo-turque », lettre de J.B. Dessì à Monsieur le délégué à la Résidence Générale de France, Tunis, 7 octobre 1912.

<sup>1315</sup> DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia...* op. cit., p. 211.

<sup>1316</sup> BERHE Simona, *Notabili libici e funzionari italiani...* op. cit., p. 79.

<sup>1317</sup> PAGANO Chiara, *Emergere ed evoluzioni di un discorso etnico nella Tripolitania coloniale: la questione berbera (1911-1923)*, Thèse de doctorat, Roma Tre, Rome, 2018, p. 133-143.



direction de sûreté publique de Tunis, le consul italien écrit le 24 avril au ministère des colonies à Rome que :

« Dessì me prie de vous télégraphier qu'il a eu entretien avec l'ami Suliman el Barouni ; celui-ci est prêt à se rendre à Ben-Gardane et Dhehibat pour ordonner et prier tous les Berbères qui ne sont pas encore soumis aux autorités italiennes de se soumettre. Seulement il prie de lui donner une réponse l'assurant que le Gouvernement du Roi pardonnera à tous et qu'il ne gardera aucune rancune et adoptera des lois correspondant aux sentiments des Berbères... »<sup>1318</sup>

La réponse de Bertolini est claire : aucune concession avant la soumission totale et définitive des tous chefs encore rebelles au pouvoir italien. De la part de Rome, Bertolini déclare que : « le Gouvernement italien n'a jamais eu l'intention de profiter du succès des armes pour violer les desiderata de la population de race berbère... »<sup>1319</sup>. La réponse italienne arrive à el Barouni – qui, entre temps, s'est installé à Ben-Gardane – à travers une lettre de Dessì qui, outre à lui communiquer le message de Bertolini, ajoute en marge du message du ministre son commentaire personnel :

« J'ignore quelle décision vous et vos amis prendrez à la suite de cette communication, mais pour l'amitié que j'ai pour vous et pour ce cher Hadj Djemmal Bey, ainsi que dans l'intérêt commun de vous tous, je dois vous renouveler le conseil que je vous ai donné maintes fois, c'est-à-dire d'avoir confiance dans notre gouvernement et d'accepter ce que aujourd'hui je vous propose. J'aurais certainement désiré bien sincèrement obtenir davantage, mais je ne crains pas d'affirmer que ce vous avez demandé en dernier lieu vous pourrez par la suite l'obtenir si vous acceptez la condition telle que nous venons de vous la soumettre. Je suis certain que si notre commun ami, le Comte Sforza, était ici, il vous tiendrait un langage pareil... »<sup>1320</sup>

Dessì occupe donc un rôle pas du tout secondaire dans les relations italo-tripolitaines pendant ces mois. Après la victoire militaire italienne du 23 mars 1913, un exode de réfugiés tripolitains quitte la région occupée pour la Tunisie. La délicate question des réfugiés libyens en Tunisie devient centrale pour Rome et son projet colonial. Pour mettre en place des négociations à ce sujet, encore une fois Bertolini

---

<sup>1318</sup> ANT, Série E, carton 550, dossier 30/15 (1913) « gens à surveiller », sous-dossier « J. B. Dessì », note de sûreté publique, Tunis, 27 mai 1913.

<sup>1319</sup> Ibidem.

<sup>1320</sup> Ibidem.

se sert à Tunis de Sforza et de Dessì. Dans le Sud tunisien — où il y avait le plus grand nombre des exilés — les négociateurs italiens sur place seront Cesare Fabbri, agent consulaire à Sfax, Augusto Mattei, Baldasseroni et Avvocato<sup>1321</sup>. Parmi ces Italiens de Tunisie informateurs au service de leur gouvernement, nous voulons mettre en relief le rôle de premier plan qu'occupe Dessì. Tout en n'étant pas un agent consulaire comme Fabbri, il arrive à gérer les relations avec el Barouni et Bertolini, en jouant le rôle de conseiller confidentiel avec le leader tripolitain grâce à ses liens personnels. En plus, il est un des informateurs lors des négociations au sujet du statut des Tripolitains en Tunisie. Son œuvre d'informateur local au service de l'Italie continue pendant la Première Guerre mondiale. Le 21 octobre 1916, Dessì envoie à Giacomo Agnesa, directeur général du bureau politique du ministère des colonies, un rapport détaillé et précis du mouvement insurrectionnel dans le Sud tunisien et dans le Djebel Nefousa<sup>1322</sup>. Dessì reste toujours un propriétaire et entrepreneur de mines, sans atteindre des rôles institutionnels, comme c'est le cas pour Cesare Fabbri, l'ancien rédacteur du journal *L'Unione* de Tunis, devenu ensuite agent consulaire à Sfax. Son rapport privilégié avec les autorités italiennes semble s'affaiblir vers la fin de la Grande Guerre. En avril 1918, le député Romeo Gallenga — chef du sous-secrétariat pour la propagande à l'étranger et pour la presse — doit choisir un agent de propagande pour la Tunisie, le nouveau ministre des colonies Gaspare Colosimo suggère le nom de Dessì en tant que « bon italien qui a une bonne position à Tunis »<sup>1323</sup>. Mais le comte Carlo Caccia Dominioni, consul italien à Tunis dès 1914<sup>1324</sup>, s'oppose à cette désignation, et il revendique la centralité de l'institution consulaire en ce qui concerne la propagande nationale. Dominioni ne reconnaît pas la qualité de propagandiste de Dessì, en affirmant que s'il s'agit d'un cas extraordinaire alors il vaudrait mieux d'envoyer d'Italie un agent consacré à cette tâche ; autrement, le consulat aurait pu s'en occuper sans déléguer à des particuliers de telles

<sup>1321</sup> BERHE Simona, *Notabili libici e funzionari italiani...* op. cit., p. 84-85, n. 35.

<sup>1322</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa I, Tunisia, pos. 97/1, f. 8 « Situazione nel Sud Tunisino » (periodo 1914-1919), rapport de Dessì à Agnesa, Tunis, 21 octobre 1916.

<sup>1323</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa I, Tunisia, pos. 97/1, f. 7 « Situazione politica » (periodo 1917-1918, Tunisia), lettre de Colosimo à Gallenga, Rome 12 avril 1918.

<sup>1324</sup> ASDMAE, Serie I – Diplomatici e consoli (1860-1972), Personale, pos. IC 31, fascicolo « Caccia », lettre de réponse au Ministère des Affaires Étrangères sur le déménagement à Tunis, Fiume, 24 mars 1914.

fonctions<sup>1325</sup>. L'opposition du consul italien empêche Dessì à continuer ses activités au service de l'Italie. Le fait que le nom de Dessì soit proposé par le ministre au sous-secrétaire et, ensuite, au consul local dévoile la popularité que Dessì avait atteinte au sein des institutions coloniales romaines. Au lieu d'être un notable recruté par le consulat, il est le consulat qui repousse sa désignation provenant directement de Rome. Dessì pendant la guerre de Libye a donc joué un rôle majeur dans le réseau d'informateurs locaux composé par des Italiens de Tunisie. Mais l'apport des Italiens de Tunisie envers le conflit libyen ne se limite pas à la collecte d'informations ou dans le rôle d'espions ou négociateurs. La guerre en Tripolitaine n'engendre pas seulement une mobilité humaine de combattants, des contrebandiers et d'espions, mais aussi une circulation de marchandise. Les milliers des soldats italiens débarqués sur les côtes tripolitaines ont besoin de ravitaillement ; également les troupes turco-libyennes et, ensuite, les résistants tripolitains qui ne peuvent plus se ravitailler par la voie de Tripoli occupée par l'armée royale. Les belligérants en Tripolitaine deviennent d'excellents clients pour les marchands de Tunisie.

#### *Affaires de guerre.*

Tant les Italiens que les Turco-libyens ont besoin des marchés du Sud tunisien pour leur ravitaillement. Les escales du Sud comme Sfax, Gabès, Zarzis, El Bibans, Ben Gardane voient leurs expéditions augmenter remarquablement, et le port de Tunis aussi. Dans une note pour la Résidence Générale rédigée le 16 décembre 1911, quelques mois après le début de la guerre, on lit que : « Depuis l'ouverture des hostilités italo-turques une augmentation très importante a été constatée dans l'expédition des denrées alimentaires (...) ces expéditions dont le chiffre a triplé par rapport à l'époque correspondante de l'année dernière sont vraisemblablement destinées au ravitaillement de l'armée turque... »<sup>1326</sup>. Cela n'est que partiellement

---

<sup>1325</sup> « Riconosco molte qualità al Commendatore, non Ingegnere, Dessì, ma non quella di propagandista. Sua designazione recherebbe certo grande sorpresa in questa colonia. Propaganda qui viene fatta normalmente sotto la direzione del Consolato con perseveranza ed efficacia (...) Per casi straordinari occorrono propagandaisti specialmente inviati... » ASDMAE, ASMAI, Africa I, Tunisia, pos. 97/1, « Situazione politica » (periodo 1917-1918, Tunisia), télégramme du consul d'Italie à sous-secrétariat pour la propagande, Rome, 18 avril 1918.

<sup>1326</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3264 « guerre italo-turque », dossier « contrebande de guerre », Direction de la sûreté publique - note pour la Résidence Générale, Tunis, 16 décembre 1911.

vrai, car l'armée italienne a également un grand besoin de la Tunisie et de ses produits une fois que les premières troupes s'installent à Tripoli et les autres s'ajoutent au corps d'occupation. D'ailleurs, le rédacteur de la note remarque une hausse plus récente des exportations vers Tripoli : « les bateaux italiens touchants Tripoli et emportant des denrées alimentaires de Tunisie ont vu leurs chargements augmenter depuis une quinzaine de jours... »<sup>1327</sup> Les marchands italiens de Tunisie occupent un rôle de premier plan dans l'exportation des denrées alimentaires pour l'armée en Tripolitaine : « Les principaux chargeurs sont : MM. Calò Giacomo ; D. Attia et Fiorentino, négociants italiens à Tunis — pour les farines, et le sieur Boubllil, pour les sucres »<sup>1328</sup>. Une grande partie de ces denrées sont déposées dans les villes du Sud tunisien pour ensuite être vendues soit aux Italiens soit aux Turco-libyens. Les magasins des ports méridionaux accueillent donc des quantités remarquables de denrées destinées aux deux puissances en guerre. Une telle croissance de l'offre orientée et destinée pour la demande étrangère aura des effets négatifs pour l'économie locale : « la population indigène souffre plus que toute autre de la cherté des vivres, conséquence de l'accaparement auquel se livrent des spéculateurs étrangers, principalement des Italiens, peu soucieux de la crise qu'ils provoquent »<sup>1329</sup>. La hausse du prix des vivres concerne la farine, le blé et également la viande. À la fin de juin 1912, Carmelo Avvocato de Sfax — fournisseur de l'armée italienne et informateur dans le réseau de renseignement dans le Sud tunisien — signe un contrat avec l'armée italienne pour la vente et l'expédition de 12.000 têtes de bétail auquel s'ajoute Guido Montefiore, juif italien de Tunis, avec 4.000 bêtes : « tous ces animaux seraient destinés à l'alimentation des troupes italiennes du corps de débarquement »<sup>1330</sup>. La grande partie du bétail acheté et envoyé à Tripoli provient des Contrôles civils de Sfax, Kairouan, Gabès et Gafsa. Comme pour la farine, cela forme ainsi un déséquilibre économique au détriment du marché local « cet accaparement a eu pour effet de faire renchérir le prix de la viande de boucherie

---

<sup>1327</sup> Ibidem.

<sup>1328</sup> Ibidem.

<sup>1329</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3265 « guerre italo-turque », dossier « espionnage italien et allemand », lettre du Contrôleur civil de Gabès au Résident Général, Gabès, 10 février 1912

<sup>1330</sup> Ivi, note de sûreté publique, Tunis, 24 juin 1912.

dans des proportions notables »<sup>1331</sup>. Au port de Tunis, seulement pendant le mois de juin 1912, sont embarquées pour Palerme et Tripoli 7.208 têtes de bétail destinées à l'alimentation des troupes italiennes en Tripolitaine. À Tunis, les grands expéditeurs pour l'armée d'occupation sont les Italiens Calogero Notarbartolo, Giuseppe Farrugia, Angelo Boccara et Ugo Fabbri — frère de l'agent consulaire à Sfax, Cesare, et rédacteur du journal *La Patria* et ensuite dans *L'Unione* -; et les Juifs tunisiens Cohen Mardoché et Meïmoun Jacob<sup>1332</sup>. La guerre en Tripolitaine a comme conséquences économiques d'un côté l'augmentation des prix dans les marchés tunisiens ; de l'autre, des opportunités pour les marchands, les courtiers et les producteurs installés dans la Régence. À côté des marchands et courtiers italiens, il y a bien évidemment ceux Tunisiens commerçant avec le camp turco-libyen. Il est le cas du puissant commerçant de Djerba, Ali Ben Djebara : « gros commerçant de Constantinople (...) d'origine djerbienne s'occupant du ravitaillement pour le compte du gouvernement ottoman »<sup>1333</sup>. En décembre 1912, juste après la fin du conflit italo-turc, Djebara achète du Gouvernement turc 9.000 sacs de farine<sup>1334</sup>, pour les revendre, en janvier 1913, aux résistants libyens guidés par el Barouni<sup>1335</sup>. Les affaires du marchand djerbien avec la résistance libyenne continueront dans les années à venir. En 1915, pendant la Grande Guerre et après l'entrée de l'Italie dans le conflit mondial, un émissaire de Djebara sera envoyé à Zouara pour se mettre en relation avec des émissaires turcs<sup>1336</sup>.

Mais les intérêts économiques dépassent les loyautés nationales ou les engagements politiques. Lorsque les marchandises sont vendues directement à Tripoli ou à Palerme, elles sont destinées sans doute à l'armée italienne, alors que leur vente dans les marchés du Sud tunisien pourrait être du bénéfice tant du camp italien que du camp ottoman. Les commerçants italiens en vendant leur marchandise dans les marchés du Sud auraient pu, même indirectement, refournir les forces turco-

<sup>1331</sup> Ivi, note de sûreté publique, Tunis, 1 juillet 1912.

<sup>1332</sup> Ivi, note de sûreté publique, Tunis, 3 juillet 1912.

<sup>1333</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3264 « guerre italo-turque », dossier « contrebande de guerre », note de sûreté, Tunis, 19 octobre 1912.

<sup>1334</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/1, f. 5 « contrabbando : farina e orzo da Tunisi a Ben Gardane », promemoria n. 1498, Rome, 28 décembre 1912.

<sup>1335</sup> Ivi, promemoria n. 54, Rome, 13 janvier 1913.

<sup>1336</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3265, f. « espionnage italien et allemand », Lettre du Résident Général au chef de k'abbexe des affaires Indigènes à Ben Gardane, Tunis, 23 juillet 1915.

libyennes. En décembre 1911, dans un campement ottoman conquis par l'armée royale, des militaires italiens trouvent des caisses provenant de l'entreprise italienne de Tunis de frères Giacomo et Salvatore Calò<sup>1337</sup>. La nouvelle, diffusée par le journal national *il Corriere della Sera*, fait scandale dans le milieu italien de Tunis. Luigi D'Alessandro écrit au journal italien pour demander davantage d'informations sur cette nouvelle, en communiquant l'impact dans l'opinion publique italienne locale et la défense des Calò :

« perdue l'énorme et la profonde impression relative à la nouvelle que l'entreprise des frères Giacomo et Salvatore Calò a pu trahir pour profit ses devoirs envers leur patrie (...) déjà dès le début, on murmurait que quelque compatriote tenté et vaincu par l'instinct de gain avait dépassé sa conscience en envoyant en cachette à la frontière de grands chargements de farine et de blé (...) Pourtant je confirme mon incrédulité au sujet de la culpabilité attribuée aux frères Calò qui furent toujours de bons Italiens dont la famille a donné même dans les moments importants preuve d'attachement à son pays (...) Les Calò considèrent cette accusation une louche manœuvre de leurs ennemis (...) ils déclarent que des concurrents étrangers ont utilisé méchamment leur nom... »<sup>1338</sup>

Les Calò font partie de la catégorie des notables italiens de Tunisie, le scandale sur la vente de leur marchandise aux Ottomans est d'autant plus bouleversant justement à cause de leur engagement patriotique déclaré. Salvatore Calò est vice-président et directeur de la *Cooperativa Italiana di Credito* et conseiller dans le *Credito Agrario Italiano* ; il aura dans les années à venir des rôles de plus en plus importants au sein de la *Dante Alighieri* et dans d'autres associations communautaires. Son frère, Giacomo, est vice-président de l'Association Commerciale et Industrielle de la Régence de Tunis<sup>1339</sup>. Grâce à la lettre de D'Alessandro, on perçoit le doute et le soupçon qui s'insinue depuis longtemps dans la communauté au sujet de la destination des marchandises vendues par certains

---

<sup>1337</sup> 23 décembre 1911, *Corriere della Sera*.

<sup>1338</sup> «Perdura enorme e profonda impressione relativa alla notizia che la ditta dei fratelli Giacomo e Salvatore Calò abbia per lucro potuto tradire suoi doveri verso la propria patria (...) già fin dal principio sussurravasi che qualche connazionale allettato e vinto dallo istinto di guadagno avesse transato coscienza inviando sottomano alla frontiera grossi carichi di farine e di grani (...) Tuttavia io confermo la mia incredulità sulla colpa attribuita ai fratelli Calò che furono sempre buoni italiani e cui famiglia diede anche nei momenti gravi prove sicure di attaccamento al proprio paese (...) I Calò vogliono vedere in questa accusa una manovra losca dei loro nemici (...) dichiarano avere concorrenti stranieri usato malvagiamente il loro nome... » CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – politique intérieure, article 997 « guerre italo-turque, télégrammes 1911-1912 », D'Alessandro à Corriere della Sera, Tunis, 29 décembre 1911.

<sup>1339</sup> LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie...*, op. cit., cf. p. 36.

commerçants italiens de Tunisie. Le scandale semble donc confirmer le double jeu des commerçants. Au-delà d'établir une connexion directe entre les Calò et l'armée ottomane, nous soulignons la fluidité du commerce dans les marchés du Sud tunisien qui permet, à travers des acheteurs locaux, de faire parvenir de la marchandise au camp ottoman en évitant des rapports directs entre l'offre et la demande. Si d'un côté les Calò peuvent avoir raison de nier tout lien direct avec les Turcs, de l'autre, il ne peuvent pas ignorer que la vente de leur farine dans les villes du Sud aurait pu finir dans le camp ottoman. Même après ce scandale les Calò continuent à expédier leur farine dans le Sud. Au nom de Giacomo Calò le 17 février 1912 sont débarqués 5.900 kg de semoule et 8.500 kg de farine au port de Gabès, 8.800 kg de farine le 19 février à Zarzis, 22.000 kg de farine le 2 mars à Gabès. Des navires débarquent leurs marchandises tous les deux ou trois jours dans le port de Gabès, Zarzis, El Bibans. Pour le seul mois de février, Giacomo Calò embarque pour la vente dans les ports du Sud 38.450 kg de denrées alimentaires (farine, semoule, blé)<sup>1340</sup>. Les Calò, bien évidemment, ne sont pas les seuls commerçants italiens de Tunisie à faire des grosses ventes grâce au conflit. Plusieurs commerçants italiens vendent leurs produits dans les ports du Sud. On remarque parmi les expéditeurs italiens les plus importants : Fiorentino, Attia, Boccara, Lumbroso, Florio et Ramella<sup>1341</sup>. Giacomo Ramella, franc-maçon et conseiller à la Chambre de commerce italienne de Tunis, a une entreprise de minoterie qui fait parti de la maison fondée en 1901 avec un autre entrepreneur, un Tunisien fils d'une Italienne<sup>1342</sup> : le Jeune Tunisien Abdeljalil Zaouche<sup>1343</sup>. La Maison Zaouche & Ramella (minoterie et huilerie) est parmi les expéditeurs qui vendent leur farine dans les ports du Sud pendant la guerre italo-turque<sup>1344</sup>. À Djerba, à Zarzis et au Bibans, des sacs de farine sont enregistrés comme provenant de la Maison Zaouche & Ramella. Ramella est donc parmi les commerçants qui font du commerce avec les Turco-libyens ? Les marchés du Sud

---

<sup>1340</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3264 « guerre italo-turque », dossier « contrebande de guerre », marchandises et denrées alimentaires.

<sup>1341</sup> Ibidem.

<sup>1342</sup> Cf. GOLDSTEIN Daniel, *Libération ou annexion: aux chemins croisés de l'histoire tunisienne, 1914-1922*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition, 1978, p. 18.

<sup>1343</sup> Cf. CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires intérieures, article 1200 « dossier des grèves (1904 – 1920) », note de la direction de sûreté publique, Tunis, 18 août 1908 et <http://www.academieoutremer.fr/academiciens/fiche.php?aId=747>.

<sup>1344</sup> CADN, Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Residence Générale – Affaires diverses, article 3264 « guerre italo-turque », dossier « contrebande de guerre », marchandises et denrées alimentaires.

tunisien, exploités par les deux armées, ne sont pas les seules places de commerce, le ravitaillement italien passe également par Tripoli. Nous constatons, d'après les sources, que les farines de la minoterie appartenant (aussi à) Abdeljalil Zaouche sont vendues à Tripoli, occupée par les Italiens, en août 1912 — en plein conflit italo-turc —<sup>1345</sup>. À Tripoli, sont débarqués également les produits provenant des autres Maisons italiennes présentes dans les dépôts du Sud tunisien : comme Calò, Fiorentino, Boccara et Florio. Nous pouvons en déduire que les commerçants italiens de Tunisie vendent également autant dans le Sud de la Régence qu'à Tripoli. On veut bien mettre en exergue que la vente à Tripoli n'est destinée qu'aux Italiens. D'autre côté, vendre dans les marchés du Sud tunisien — seule voie de ravitaillement pour l'armée turque en Tripolitaine —, qui ont triplé leur volume d'affaires, implique la possibilité réelle de refournir les Turco-libyens. De ce marché, stimulé par les besoins des armées, font le profit les commerçants, indépendamment des appartenances nationales. Pour eux, installés en Tunisie, la guerre italo-turque en Libye est une véritable opportunité économique. Le 23 novembre 1912, donc un peu plus qu'un mois après le traité d'Ouchy (18 octobre 1912) qui signe la fin de la guerre italo-turque, une note de renseignement militaire italienne trace la situation des dépôts de livraison restés dans les magasins du Sud tunisien. L'auteur de la note, après avoir analysé les mouvements des livraisons turques, affirme :

« les autres nombreux négociants de grains (Zaouche et Ramella, Pellet et Narni, frères Calò, Fiorentino, etc.) étaient fournisseurs des fournisseurs, ou gardaient des magasins à Bengardane pour les ravitaillements des tribus ou prenaient des livraisons spéciales non prévues par les contrats avec les principaux fournisseurs. Le tout formait, avec les nombreux indigènes négociants du marché, une clique très dévouée par intérêt aux Turcs... »<sup>1346</sup>

Les Calò qui ont renié dédaigneusement les accusations de vendre leur farine aux Turcs, sont à nouveau indiqués, avec d'autres commerçants italiens, comme

---

<sup>1345</sup> Ivi.

<sup>1346</sup> « Gli altri numerosi negozianti di granaglie (Zaouche e Ramella, Pellet e Narni, fratelli Calò, Fiorentino, ecc.) erano fornitori dei fornitori, o tenevano magazzini a Bengardane per i rifornimenti delle tribù, o assumevano forniture speciali non previste dai contratti coi principali fornitori. Il tutto assieme formava, coi numerosi indigeni negozianti del mercato una combriccola devotissima per interesse ai turchi... » ASDMAE, ASMAI, Africa II, Libia, pos.125/1, f. 5 “contrabbando: farina e orzo da Tunisi a Ben Gardan 1912-1913”, Comando Del Corpo Di Stato Maggiore, Promemoria n. 1321, Rome, 23 novembre 1912.



fournisseur des Ottomans. Grâce à des courtiers locaux les producteurs italiens peuvent éviter de livrer directement au camp ennemi, fournir les fournisseurs permet de rendre indirect un tel passage. Les négociants italiens cités par la note sont des notables engagés dans les activités de la communauté, outre Calò et Ramella que nous avons cités auparavant, Fiorentino participe à la Chambre de commerce italienne et à la Société Italienne de bienfaisance en tant que conseiller. Si dans les associations et dans les initiatives patriotiques ils démontrent leur attachement à la nation italienne, lors des affaires, il semble ne pas trop se soucier des divergences des intérêts économiques avec ceux du colonialisme italien.

## Conclusion du chapitre.

Si la Tunisie a eu un rôle important dans le discours colonialiste italien, ses immigrés, provenant d'Italie, ont également influencé l'histoire et la société tunisienne. Dans ce chapitre, nous avons remarqué comment la guerre italo-turque en Libye a profondément touché la société coloniale tunisienne. La présence d'Italiens dans l'espace tunisien a fait de la guerre en Libye une occasion de conflits internes à la société tunisienne. La guerre et la crise, temporaire<sup>1347</sup>, des mouvements ouvriers de la Régence et la rupture des tentatives d'union entre Italiens, Tunisiens et Français ont ouvert la voie à une radicalisation identitaire. L'affaire du Djellaz et la grève des tramways de Tunis ont été un banc d'épreuve pour le réformisme tunisien des Jeunes Tunisiens. La protestation contre l'invasion italienne de la Libye a suscité une vague de protestation dans tout le monde arabe. En Tunisie, cela a permis une critique et des protestations contre l'entreprise colonialiste européenne sans que, dans un premier temps, le conflit n'implique le pouvoir colonial français. Cet espace intermédiaire que les Italiens ont rempli dans les dynamiques coloniales tunisiennes a influencé le mouvement national tunisien. La radicalisation identitaire engendré par la guerre a comme conséquences une reconfiguration de relations intercommunautaires. Dans cette reconfiguration, la solidarité panislamiste tunisienne en soutien de l'armée turco-libyenne dépasse les frontières tuniso-tripolitaines avec, entre autre, les mobilités de la contrebande. En même temps, une autre solidarité, italienne, lie les ressortissants en Tunisie avec l'entreprise de la mère-patrie, notamment les commerçants locaux trouvent dans cette guerre une occasion remarquable de faire des affaires. Ces mouvements politiques – colonialisme et panislamisme – dépassent les frontières coloniales en proposant des nouvelles configurations, chacun selon son but.

---

<sup>1347</sup> Pendant les années '20 et '30 il y aura une grande reprise des mouvements radicaux italo-phones dans la Régence, en ce qui concerne l'antifascisme italien en Tunisie cf. EL HOUSSEINI Leila, *L'urlo contro il regime. Gli antifascisti italiani in Tunisia tra le due guerre*, Rome, Carocci, 2014.

## 9) La Grande Guerre des Italiens de Tunisie

« Gli anni passavano. Poi, un giorno, venne la guerra »  
MAGLIOCCO Vito, *La nostra colonia di Tunisi*,  
Milan, La prora, 1933, p. 107.

Dans le chapitre précédent, nous avons mis en exergue l'engagement et l'implication des Italiens de Tunisie dans le conflit italo-turc. Pendant la durée du conflit, les soutiens, symboliques et concrets, des ressortissants du royaume d'Italie envers l'entreprise colonialiste sont plusieurs. Pourtant, la communauté n'est pas particulièrement impliquée d'un point de vue militaire. Au-delà des informateurs, des négociateurs et des ouvriers au service de l'armée d'invasion, il n'y a pas un recrutement massif d'Italiens de Tunisie pour les troupes royales en Tripolitaine et en Cyrénaïque. Ce n'est pas le cas pour la Grande Guerre, qui voit des milliers d'Italiens de Tunisie combattre sur le front italo-autrichien. Pour ce qui concerne cette recherche, le conflit commencé pour la France en 1914 et pour l'Italie en 1915 a une importance décisive, car il permet d'analyser les réponses et les attitudes de ces Italiens d'Afrique à l'égard de leur appartenance nationale. Il s'agit de voir comment, pendant le conflit mondial, tant l'appartenance nationale italienne que le rapport avec la France sont gérés à l'intérieur du groupe des ressortissants italiens du Protectorat. Si sur la Première Guerre mondiale en Europe l'historiographie est en général très vaste, on ne peut pas dire de même en ce qui concerne l'espace colonial africain<sup>1348</sup> et les réponses des migrants italiens. Le cas italo-tunisien pendant les premières années de la Grande Guerre peut nous dévoiler comment, dans l'espace colonial maghrébin, déjà en 1914 il y a des formes d'accord et de collaboration entre l'Italie et la France qui, dans le cadre de la neutralité italienne de 1914, peuvent avoir contribué au choix de Rome pour l'Entente.

Des recherches ont été accomplies sur le cas italo-américain, en montrant ainsi la richesse et l'intérêt d'analyser la Grande Guerre par des perspectives

---

<sup>1348</sup>Cf. BOTCHWAY De-Valera Nym, *Africa and the First World War: Remembrance, Memories and Representations After 100 Years*, Cambridge Scholars Publisher, 2018. MICHEL Marc, *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Karthala Editions, 2013 et REIGEL Corey W., *The Last Great Safari: East Africa in World War I*, New York, Rowman & Littlefield, 2015. FREMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande guerre : combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Saint-Cloud, 14-18 éd, 2006.

migrantes géographiquement décentrées<sup>1349</sup>. Le cas des migrants italiens dans l’Afrique méditerranéenne pendant la Grande Guerre est souvent négligé dans leurs historiographies, alors que l’on consacre plus d’attention au second conflit mondial. Aborder le sujet des Italiens de Tunisie pendant la Première Guerre mondiale signifie l’inscrire dans le contexte du Protectorat français pendant ces années de guerre qui ont impliqué directement la population et le territoire tunisien<sup>1350</sup>. Pendant les années 1911-1913, plusieurs contingences ont empiré les conditions économiques moyennes de la Régence ; en plus, l’augmentation des prix dans le Sud tunisien — à cause des ravitaillements italo-turcs — s’ajoute à une concurrence de plus en plus accentuée entre Tunisiens et étrangers pour le travail. Le déclenchement du conflit aggrave encore plus la situation, car, à cause de la guerre, plusieurs activités et entreprises commerciales ferment. Cette crise économique se dévoile, entre autres, dans la hausse du nombre de chômeurs italiens de Tunisie qui demandent de l’aide et du secours aux institutions coloniales ou consulaires. Au-delà de l’impact économique de la Grande Guerre sur la société tunisienne, la mobilisation militaire touche directement les Italiens de la Régence. Une analyse sur la mobilisation des ressortissants italiens permet de comprendre concrètement leur implication dans le conflit mondial. D’un côté il y avait des hommes recrutés en tant que soldats pour le front, de l’autre la mobilisation implique également ceux qui restent en Tunisie. Les associations communautaires s’activent pour prêter secours, tant concrètement que symboliquement, à l’armée italienne, en resserrant encore plus le lien national qui devait rapprocher tous les Italiens dans une « union sacrée » italo-tunisienne. En plus, le départ de milliers d’hommes et la contingence économique négative, jette plusieurs familles émigrées dans des conditions de détresse. Les associations de la communauté et les institutions consulaires en créant un système d’assistance sociale

---

<sup>1349</sup> À titre d’exemple, en ce qui concerne l’Argentine : cf. FRANZINA Emilio, « Militari italiani e Grande Guerra », *Zibaldone. Estudios italianos*, III-1, janvier 2015, p. 78-103 et TATO María Inés, « El llamado de la patria. Británicos e italianos residentes en la Argentina frente a la Primera Guerra Mundial », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, 71, décembre 2011, p. 273-292 ; sur le Brésil cf. FRANZINA Emilio, « Italiani nel Brasile e italo-brasiliani durante il primo conflitto mondiale (1914-1918) », *Historia, debates e tendencias*, V-n° spécial "Brasil-Italia Travessias", juillet 2004, p. 225-267. Sur les Etats-Unis cf. LUCONI Stefano, « Le comunità italoamericane degli Stati Uniti e la prima guerra mondiale », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, janvier-juin 2015, 2015, p. 91-110.

<sup>1350</sup> ARNOULET François, « Les Tunisiens et la première guerre mondiale (1914-1918) », *Revue de l’Occident musulman et de la Méditerranée*, 38, 1984, p. 47-61 ; ABDELMOULA Mahmoud, *Jihad et colonialisme - La Tunisie et la Tripolitaine (1914-1918)*, Tunis, Tiers-Monde, 1987.

forment une sorte d'« état social » au niveau de la communauté expatriée. Ce genre d'initiatives ne peut que contribuer à former, et à concrétiser, un projet de construction d'identité collective nationale auprès de ces Italiens d'Afrique. La Grande Guerre produit des effets et engendre des conséquences sur la population italienne de la Tunisie à tous les niveaux. Évènement majeur de tout processus de *nation-building*, la guerre — et surtout sa conclusion victorieuse pour les alliés — emporte (en Tunisie, comme en France et surtout en Italie) de fortes tensions sociales qui bouleversent le cadre politique.

## 9.1) Mobilités ouvrières

### *Fermeture des mines, rapatriements des chômeurs (1914-1915).*

L'entrée en guerre de la France a comme conséquence, entre autres, une baisse des activités productives en Tunisie et en Algérie. Cela est vrai surtout en ce qui concerne le secteur minier qui voit plusieurs exploitations fermées et un nombre important d'ouvriers mineurs au chômage. La fermeture des mines tunisiennes n'est pas une conséquence économique de la guerre, mais un choix politique des autorités militaires coloniales. Cela rentre dans le cadre des mesures préparatoires à la mobilisation, afin d'éviter le détournement des explosifs utilisés pour l'exploitation des mines. Il s'agit donc d'une mesure de sûreté avec un coût social très élevé, qui dévoile la crainte française d'un soulèvement armé dans l'espace colonial maghrébin pendant le grand effort de guerre en Europe :

« le Service de Mines a été avisé que des instructions seraient données incessamment par la division d'Occupation pour faire rentrer à Tunis ou pour détruire sur place tous les dynamites et explosifs existant dans les entrepôts des exploitations des mines. Cette mesure grave entraînera l'arrêt forcé des exploitations tunisiennes occupant un ensemble d'environ 20.000 ouvriers en majorité italiens, marocains, tripolitaines et indigènes. Les difficultés qui vont se présenter pour le licenciement de ce nombreux personnel pourraient susciter des troubles graves... »<sup>1351</sup>

Parmi ces ouvriers mineurs, il y a un grand nombre de Sardes. Déjà à la fin d'août 1914, les gouvernements italien et français prennent des accords pour faire rapatrier environ 2.000 Italiens à travers deux vapeurs partant de Tunis<sup>1352</sup>. La crise du travail dans les mines affecte également les Italiens d'Algérie, notamment à la suite de la fermeture de la mine de Kouif<sup>1353</sup>. Le 9 septembre 1914, le préfet de

---

<sup>1351</sup> Le directeur propose un service partiel : « avec un personnel réduit, en exigeant toutes les garanties pour éviter le détournement des explosifs » CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première Guerre mondiale », art. 10, dossier « mobilisation », lettre du directeur générale des travaux publics au Résident Général, Tunis, 1<sup>er</sup> août 1914.

<sup>1352</sup> « Barrère m'a répondu que, d'après ce que lui avait dit le ministre des Affaires étrangères, le commissariat général de l'Emigration avait envoyé à Tunis, pour rapatrier les Italiens, les deux vapeurs 'Marco Minghetti' et 'Teocria' pouvant transporter 2.000 personnes », CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première Guerre mondiale », art. 33, dossier « affaires intérieures, population, communautés étrangères », télégramme du Ministre des Affaires Étrangères au Résident Général, Tunis, 2 septembre 1914.

<sup>1353</sup> VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône: migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865 - 1940)*, Paris 10-Nanterre, Nanterre, 2015, p. 408.

Constantine demande au Résident Général de Tunisie s'il peut prendre en charge les moyens de transport de 300 Italiens « compris femmes et enfants » qui ont rejoint la frontière algéro-tunisienne avec le but de s'embarquer de Tunis pour, ensuite, rentrer en Italie<sup>1354</sup>. Dix jours plus tard, 200 autres Italiens — sans ressources — de la région de Bône (Annaba) demandent à atteindre le port de Tunis pour être rapatriés. L'autorité coloniale est disponible pour faire rapatrier ce nombre de chômeurs : « le Gouverneur Général consent à prendre à sa charge le paiement du transport des Italiens dont il s'agit jusqu'à Tunis »<sup>1355</sup> avec le but d'éviter des troubles provenant du grand nombre de chômeurs étrangers dans les possessions coloniales françaises. Le Consulat Général d'Italie revendique sa responsabilité sur la gestion et les mouvements de ses ressortissants : « Je crois qu'il serait préférable de faire plusieurs convois au lieu d'un seul en distribuant en outre sur les bateaux de la Sicile ou sur ceux de Cagliari-Gênes les rapatriés selon leurs pays de destination. Les frais de transport sur les chemins de fer tunisiens de ceux parmi ces ouvriers qui ne seront pas à même d'y pouvoir eux-mêmes, seront acquittés par ce Consulat Général »<sup>1356</sup>. Pendant le mois d'août et de septembre, de plusieurs villes tunisiennes (Sfax, Zaghouan, Kairouan, Le Kef) arrivent à Tunis environ 150 Italiens indigents en attente de rapatriement, leur voyage pour Tunis est payé par le Consulat. Pendant les mêmes mois, environ 540 Italiens provenant de la région de Ghardimaou atteignent Tunis<sup>1357</sup>. La crise qui touche les classes populaires migrantes italiennes engendre une vague de retour vers l'Italie. Mais certains, surtout ceux qui ont des familles nombreuses installées en Tunisie, essayent d'abord de faire recours aux institutions — tant consulaires que coloniales — pour trouver un autre emploi sur place. C'est le cas de l'ouvrier mineur Nicolò Cao, qui écrit au Contrôleur civil de Tunis au sujet des conditions de sa nombreuse famille de 13 membres :

« ... je suis italien, père d'une nombreuse famille et à cause de la guerre, n'ayant pas de travail je me trouve dans l'impossibilité de soutenir ma famille. Je me suis adressé bien deux fois au Consulat d'Italie pour obtenir du travail et nourrir mes enfants, mais jusqu'à

---

<sup>1354</sup> CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première Guerre mondiale », art. 33, dossier « affaires intérieures, population, communautés étrangères », télégramme du préfet de Constantine à Résidence Générale de Tunisie, Constantine, 2 septembre 1914.

<sup>1355</sup> Ivi, lettre du directeur de la Compagnie des chemins de fer Bône-Guelma à Résidence Générale, Tunis, 19 septembre 1914.

<sup>1356</sup> Ivi, lettre du Consul d'Italie au Résident Général, Tunis, 5 septembre 1914.

<sup>1357</sup> Ivi, Contrôle des recettes, Tunis, 13 octobre 1914.

présent aucune réponse favorable ne m'a été donnée. Monsieur le Contrôleur, je viens à faire appel à vous et à la noble France, je sais que vous pourriez me donner du travail et que par votre concours je pourrai donner un morceau de pain à ma famille... »<sup>1358</sup>

Mais le manque de travail semble être assez généralisé et, par conséquent, le recours aux autorités n'assure pas l'obtention d'un emploi. C'est le cas de l'ouvrier mineur Giovanni Serra, originaire de la province de Cagliari, qui arrive avec sa femme et ses cinq filles « à Mateur tout récemment venant d'une mine voisine d'où, par suite du manque de travail, il a été congédié. Il n'existe actuellement à Mateur ou dans la région aucun chantier où puisse s'embaucher le pétitionnaire... »<sup>1359</sup> Dans plusieurs cas, comme à Tébourouk, Béja, Grombalia, Souk el Arba et Tabarka, les Contrôleurs civils versent des secours aux familles nécessiteuses italiennes, pour être remboursés ensuite par le Consulat général<sup>1360</sup>. Le grand nombre de chômeurs italiens pousse les institutions consulaires à gérer cette catégorie à travers les remboursements des secours et le paiement des rapatriements. Pendant l'année 1915, la situation empire la condition de vie des ouvriers italiens. En mars 1915, Pietro Brignone — président de la *Dante Alighieri* de Tunis —, 8 mois après le début de la guerre et avant l'entrée dans le conflit du royaume d'Italie, affirme que « la guerre a épuisé toutes forces. En Tunisie les Italiens crèvent de faim ! Le chômage et la cherté de la vie ont réduit notre groupe, une fois vigoureux et un exemple de travail et de sobriété, en conditions très pénibles... »<sup>1361</sup>. La situation est donc critique, la baisse des activités économiques et productives de la Régence pousse les classes populaires migrantes à quitter le pays en se rapatriant. Mais les rapatriements ne sont pas perçus positivement par un côté de l'élite italienne locale qui en craint les conséquences politiques sur le Protectorat. En fait, un rapatriement massif aurait impliqué une diminution du nombre total des Italiens de Tunisie. Les notables italiens savent bien que la « question italienne » en Tunisie garde une importance, dans les relations franco-italiennes, principalement grâce au poids démographique des Italiens de la

---

<sup>1358</sup> Ivi, lettre de Nicolò Cao au Contrôleur civil, Tunis, 2 septmebre 1914.

<sup>1359</sup> Ivi, lettre du Contrôleur civil de Bizerte au Résident Général, Bizerte, 8 octobre 1914.

<sup>1360</sup> Ibidem.

<sup>1361</sup> « la guerra ha svenato ogni polso. In Tunisia gli Italiani muoiono di fame ! La disoccupazione e il caro-viveri hanno ridotto la compagine nostra, già vigorosa ed esemplare di lavoro e sobrietà, in condizioni lamentevolissime » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Comitato di Tunisi », rapport de bilan 'Bilancio preventivo', Tunis, 6 mars 1915.



Régence. Les rapatriements massifs menacent la prépondérance démographique italienne et ainsi, le seul outil politique vis-à-vis de Rome et de Paris. Brignone affirme que :

« Ce sera le malheur si entre-temps les Italiens se rapatrient ! Avec leur départ s'éclipserait, *ipso facto*, la raison du droit. Et il sera encore plus grand le désastre si nous devons fermer les écoles ou supprimer le Collège ! Cela engendrait une panique sans nom et la France en tirerait profit rapidement. Il y a des moments dans la vie des peuples où le contenu du sacrifice doit être équivalent au contenu des aspirations. Les hésitations, au cas où surgissent, feraient le même effet du poison. Et jusqu'à que la tragédie continue, nous devons empêcher les rapatriements et la réduction des armes que nous possédons. Les renonciations pourraient nous conduire, directement, à la ruine... »<sup>1362</sup>

La « raison du droit » concerne exactement l'importance politique que le poids démographique des Italiens a dans le contexte colonial tunisien. Un excessif taux de rapatriements aurait impliqué une « réduction des armes que nous possédons ». Il est souhaitable, pour l'élite italienne locale, de garder le plus possible les compatriotes dans la Régence pour maintenir la communauté nombreuse et ainsi importante dans les dynamiques franco-italiennes.

#### *Ouvriers militaires : besoin de main-d'œuvre (1915-1918)*

La fermeture des mines et la grande vague de rapatriement créent une dynamique du marché du travail migrant assez contradictoire. Si en septembre 1914 plusieurs centaines d'Italiens quittent la Tunisie, un an après, dans les mêmes régions de départ, nous retrouvons un manque de main-d'œuvre. Par exemple, en 1914, la région de Ghardimaou avait vu en l'espace de deux mois (septembre-août) le départ d'environ 540 Italiens. Le 14 septembre 1915 les propriétaires concessionnaires de la forêt d'el-Feidja, justement dans la région de Ghardimaou, écrivent au Résident Général afin qu'il fasse d'intermédiaire avec les autorités italiennes pour laisser venir

---

<sup>1362</sup> « Guai se in questo frattempo gli Italiani dovessero rimpatriare ! Con la loro partenza verrebbe, issorfatto, ad eclissarsi la ragione del diritto. E più grande disastro ancora se dovessimo chiudere le scuole o sopprimere il Convitto ! Ne nascerebbe un panico senza nome e la Francia se ne gioverebbe prontamente. Vi sono momenti della esistenza dei popoli in cui il contenuto del sacrificio dev'essere pari al contenuto delle aspirazioni. Le titubanze, qualora sorgessero, farebbero lo stesso effetto del veleno. E fin che la tragedia dura, noi dobbiamo impedire i rimpatri e i dimezzamenti delle armi, che abbiamo nelle mani. Le rinunzie potrebbero menarci, dritti dritti, alla ruina... » Ibidem.

ou pour recruter de la main-d'œuvre d'Italie. Mais entre-temps l'Italie a déclaré guerre à l'Autriche-Hongrie, en participant directement au conflit mondial. Le besoin d'hommes pour la guerre modifie l'attitude de Rome envers les émigrants. Les propriétaires-recruteurs savent bien l'importance que des jeunes hommes possèdent pendant l'état de mobilisation, mais le besoin de main-d'œuvre est incontournable. Pour cela, ils ne demandent que ceux disponibles :

« ... nous avons l'intention de procéder, dès le prochain mois d'octobre, à une très forte exploitation de traverses de chemin de fer et, notamment, de charbon de bois. La main-d'œuvre pour la fabrication de ces produits se recrute habituellement en Italie et nous comptons, malgré les circonstances actuelles, pouvoir réussir à engager le nombre d'ouvriers nécessaires, parmi les hommes n'ayant plus d'obligations militaires et, surtout, parmi les réformés. Malheureusement on veut bien consentir, en Italie, à laisser émigrer les premiers, mais on refuse de laisser partir les deuxièmes. Nous comptons énormément sur cette catégorie pour organiser nos chantiers, et faute d'eux, la grosse quantité de charbon de bois que nous aurions produite, et dont la France a tant besoin, risque d'être très considérablement réduite, sinon devenir tout à fait nulle... »<sup>1363</sup>

Les concessionnaires demandent donc au Résident d'intervenir auprès du gouvernement italien pour laisser émigrer les hommes réformés que l'entreprise pourra recruter. Par contre, l'entreprise prend l'engagement formel dans le cas où l'on déciderait, en Italie, de faire passer une nouvelle visite aux réformés, d'envoyer à leurs frais les ouvriers recrutés à Tunis, où existe une commission italienne de réforme. En outre, l'entreprise s'engage à payer les frais de rapatriement en Italie pour ceux qui sont reconnus bons au service militaire. La demande et les engagements promis dévoilent la nécessité pour l'entreprise de la main-d'œuvre immigrée « habituelle ». Mais la crise de main-d'œuvre dans le secteur du charbon continue au fil des années de guerre et implique toute la région algéro-tunisienne. Le 12 décembre 1917, le ministre des Affaires étrangères demande au Résident Général de Tunisie d'aider l'Algérie qui se retrouve dans une condition pire que celle de la Régence. De Paris, le ministre écrit au Résident à Tunis que : « dans 4 ou 5 jours, la

---

<sup>1363</sup> CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première Guerre mondiale », art. 38, dossier « manque de main d'œuvre en Tunisie », lettre de Fraix-Burnet au Resident Général, Tabarka, 14 septembre 1915.

ville de Bône se trouvera sans charbon pour assurer l'éclairage public »<sup>1364</sup>. Encore en octobre 1918, à Tunis, les difficultés à trouver de la main-d'œuvre pour le charbon inquiètent les autorités du Protectorat<sup>1365</sup>. Au cours de la guerre, les autorités et les entrepreneurs essayent de faire face à telle situation de manque de main d'œuvre. Si le manque de main-d'œuvre italienne en Tunisie affecte l'économie franco-tunisienne, il affecte également l'économie italienne :

« L'ingénieur Pio Soria directeur de la mine de Thubernik a porté à ma connaissance que son exploitation manquant complètement de main-d'œuvre s'adressa au capitaine Ottavy, commandant le Pénitencier Mixte de Téboursouk aux fins d'avoir quelques détenus pour pouvoir continuer l'extraction du minéral de manganèse destiné aux chantiers "Ilva" de Bagnoli (Naples) travaillant pour le Gouvernement italien (...) Le capitaine Ottavy (...) a mis à sa disposition un détachement de vingt détenus militaires ce qui permet à Mr. Soria de pouvoir continuer aisément son exploitation... »<sup>1366</sup>

Le recrutement de détenus souligne le manque de main-d'œuvre immigrée sur laquelle se fonde un grand nombre d'entreprises et d'exploitation tunisiennes. Les rapatriements de 1914 et le recrutement pour l'armée italienne à partir de 1915, rendent très précieux le nombre d'ouvriers disponibles dans la Régence. Un accord entre Rome et Paris à ce sujet permet, pour certaines entreprises tunisiennes, de garder les ouvriers italiens à leur place de travail dans les usines, mais avec la qualification de militaires en détachement<sup>1367</sup>. Le consulat italien revendique bien un tel statut de ses ressortissants ouvriers lors d'une disparité salariale avec les ouvriers français :

« la C.ie Bône-Guelma, en dehors d'une disparité dont je Vous signale le côté peu sympathique en ce moment à l'égard de sujets alliés, paraît oublier que la plupart de ses employés italiens ont été mis en sursis, car le Gouvernement Royal sur la déclaration de la Division d'Occupation française a trouvé que ces militaires italiens étaient indispensables aux intérêts de la défense nationale en Tunisie (...) il ne me paraît pas admissible que des militaires soustraits au service armé pour être mis à disposition du Gouvernement de la République alliée soient traités par

<sup>1364</sup>Ivi, lettre du Ministre des Affaires Étrangères au Résident Général, Paris, 12 décembre 1917.

<sup>1365</sup>Ivi, note du directeur du cabinet de la Résidence, Tunis, 16 octobre 1918.

<sup>1366</sup>Ivi, lettre du consul italien au Résident Général, Tunis, 4 septembre 1918.

<sup>1367</sup>Sur le cas des travailleurs militaires italiens en France cf. HEYRIES Hubert, *Les travailleurs militaires italiens en France pendant la Grande Guerre: « Héros de la pelle et de la truelle » au service de la victoire*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2014.

une administration particulière sur un pied d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades... »<sup>1368</sup>

La question salariale concerne une différence d'allocation complémentaire pour la vie chère, entre Italiens et Français. Si les Français touchent une allocation de 30 %, les Italiens ne touchent que le 22,5 %. Cette revendication, d'ordre ouvrier et syndical, devient à cause du conflit et de l'économie de guerre une question militaire-nationale. Au lieu d'une protestation ouvrière pour une équité salariale, c'est le consul italien Caccia Dominioni qui se rapporte avec les autorités coloniales pour intervenir auprès de l'entreprise. Pour cela, il n'hésite pas à faire référence à l'alliance militaire qui lie les deux pays dans le conflit mondial. Cette gestion et évaluation de la main-d'œuvre immigrée est un produit de la militarisation du travail qui s'inscrit dans les dynamiques de mobilisation des sociétés impliquées dans la Grande Guerre. Pour le maintien d'une bonne entente avec les Italiens de Tunisie, le gouvernement du Protectorat intervient directement pour le relèvement des tarifs nécessaires au paiement des améliorations revendiquées par le consul. Cela dans un esprit de « bienveillance de plus en plus accentuée envers les agents temporaires parmi lesquels se trouvent un grand nombre de nationaux du pays allié dont la situation a été, depuis la guerre, l'objet de la sollicitude la plus efficace... »<sup>1369</sup>. La revendication syndicale d'équité salariale est substituée à l'accord entre les gouvernements, dans la même dynamique qui voit dans l'ouvrier, issu du milieu prolétaire et migrant, plutôt un militaire en sursis prêt à servir dans les rangs de son armée nationale. Mais les ressortissants italiens dans la Régence ne sont pas tous des militaires-ouvriers pour les entreprises tunisiennes. L'apport et la contribution de ces Italiens à la Grande Guerre ne se limitent pas au rôle d'ouvriers militarisés pour les usines des pays alliés. Une grande partie de ces Italiens sera concrètement impliquée à la guerre en tant que soldat au front. À partir de 1915, les Italiens de Tunisie se retrouvent obligés à répondre à l'appel d'une patrie de laquelle ils ont émigré. L'ouvrier migrant devient ainsi le citoyen soldat.

---

<sup>1368</sup> Ivi, lettre du consul italien à Resident Général, Tunis, 12 juin 1889.

<sup>1369</sup> Ivi, note de la Résidence au consul italien, Tunis, 21 août 1918.

## 9.2) À la guerre comme à la guerre

« *Comme un château de cartes* » : *le Sud tunisien et la Tripolitaine (1914-1916)*

La fermeture des mines algériennes et tunisiennes pour éviter des détournements d'explosifs, dévoile la peur de l'autorité française envers une éventuelle révolte populaire contre le régime colonial. La mobilisation en effet, enlève hommes et disponibilité d'armes des possessions coloniales au front européen, en laissant ainsi moins protégé le côté africain. Le Sud tunisien et les territoires militaires, à côté de la Libye — jamais soumise au pouvoir colonial italien — peuvent devenir également des endroits de révolte. Le déclenchement de la guerre en Europe, et la résistance libyenne active et déterminée auraient pu mettre en danger la stabilité du Protectorat tunisien. D'ailleurs, si la guerre italo-turque est formellement conclue avec le traité d'Ouchy le 18 octobre 1912, entre 1913-1914 les opérations militaires italiennes en Libye ne cessent de tenter de soumettre les vastes régions du Fezzan et de la Cyrénaïque. L'expédition italienne du général Miani arrive, en mars 1914, jusqu'à Murzuch dans le Fezzan ; en juillet le pouvoir italien atteint le maximum de son expansion sur la région, mais des révoltes commencent à ébranler l'occupation militaire déjà en août 1914. À partir de novembre 1914 commence à Sebha — capitale historique du Fezzan — et dans le Djebel Nefousa, la grande révolte arabe<sup>1370</sup> qui verra dans les mois suivants, jusqu'à janvier 1915, l'armée italienne se retirer jusqu'à la côte. Pendant qu'en Europe se développent les premières phases de la Grande Guerre, l'Italie neutre est en pleine guerre contre la résistance libyenne, guerre que Rome est en train de perdre. Lors de l'évacuation des avant-postes militaires de Ghadamès — occupée par le capitaine Alessandro Pavoni, précédemment en mission en Tunisie — et de Ghat, les troupes italiennes trouvent refuge en franchissant la frontière tunisienne où elles sont désarmées par les troupes françaises<sup>1371</sup>. En août 1915, les Italiens ne gardent en Tripolitaine que Tripoli, Homs et leurs banlieues ; en Cyrénaïque, que Benghazi. Les populations locales du Sud Tunisien et de la Tripolitaine, divisées par des frontières étatiques et coloniales, sont

---

<sup>1370</sup> DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia...* op. cit., p. 261-318 ; LABANCA Nicola, *La guerra italiana per la Libia...* op. cit., p. 133-138.

<sup>1371</sup> DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia...* op. cit., p. 268.

fortement connectées entre elles par les réseaux tribaux, familiaux, de commerce et de culture. Cela implique que l'échec de l'armée italienne et sa retraite désastreuse du Fezzan ont eu des conséquences dans le Sud tunisien. De telles connexions régionales l'entrepreneur et informateur Dessì est bien conscient, car depuis Tunis il écrit en octobre 1916 :

« La rébellion des indigènes tunisiens a eu sa principale cause dans les échecs des Italiens en Tripolitaine au mois de juillet 1915 (...) La facilité avec laquelle les Tripolitains pressèrent l'évacuation volontaire des Italiens dans l'intérieur de la Tripolitaine spécialement dans la région de Nalout proche de la frontière firent concevoir aux Tunisiens la possibilité de s'affranchir dans le Sud de la Régence du protectorat des Français (...) L'échec des Italiens procure aux Tripolitains et même aux Tunisiens un grand nombre de fusils de guerre et de munitions »<sup>1372</sup>.

Pendant le mois de mars 1915, Corrado Masi, journaliste à *L'Unione* de Tunis, publie une série d'articles de commentaire sur l'expédition Miani et sa retraite. À différence de Dessì, Masi fait une œuvre de propagande nationaliste et colonialiste en faveur de l'entreprise italienne en s'adressant au public des lecteurs italiens de Tunisie. Il insiste sur les nécessités au niveau de politique internationale de l'expédition Miani qui, selon lui, aurait ainsi revendiqué les droits de l'Italie sur le Fezzan, autrement proie des convoitises françaises<sup>1373</sup>. Mais Masi sous-estime, ou en réduit l'importance envers l'opinion publique, l'impact que l'expédition Miani, et sa retraite, a sur la Tunisie et sur toute la région nord africaine. Beaucoup plus critique sur les agissements et sur la conduite des Italiens en Libye est le Résident Général de Tunisie, Gabriel Alapetite :

« l'établissement italien en Libye (...) était hâtif et superficiel et s'est écroulé comme un château de cartes. Il a suffi que les populations tripolitaines et les Senoussis pussent compter sur un appui du dehors (...) pour que les défaillances, les trahisons, la difficulté des ravitaillements, la faim, la soif et les maladies missent dans toute l'étendue du territoire les garnisons italiennes à la merci de la rébellion et pour que les Italiens fussent obligés de se confier dans quelques places du littoral. C'est cette débâcle des ambitions italiennes qui a troublé notre sécurité. Nous avons dû porter secours aux garnisons italiennes proches de notre frontière et dont cette proximité a assuré le salut (...) Chez nous, la révolte a été vite

---

<sup>1372</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa I, Tunisia, pos. 97/1, f. 8 « Situazione nel Sud Tunisino » (periodo 1914-1919), rapport de Dessì à Agnesa, Tunis, 21 octobre 1916.

<sup>1373</sup> MASI Corrado, *A proposito dei recenti avvenimenti di Tripolitania*, Tunis, Tipografia dell'Unione, 1915.

enrayée et la parti de la Tunisie que nous avons pu conserver pendant la guerre et abriter derrière un système défensif très solide, c'est la Tunisie presque toute entière... »<sup>1374</sup>

Presque, mais pas toute. La région à la frontière libyenne est lieu de révoltes, la police coloniale n'arrive pas à rétablir l'ordre. En effet, la révolte menace le pouvoir français jusqu'aux villes de Tataouine, Ben Gardane et Djerba qui sont attaquées en 1915 par des troupes de rebelles. Dehibat est attaquée en septembre 1915 par les hommes de Khalifa Ben Asker, Tripolitain de Nalut, réfugié en Tunisie à cause de l'occupation italienne, et leader de la révolte dans le Sud tunisien pendant la Première Guerre mondiale<sup>1375</sup>. En octobre 1915, selon le service de renseignement italien de Tunisie, plus que 6000 rebelles armés s'approchent de la ville de Tataouine, mais ils n'arrivent pas à l'attaquer<sup>1376</sup>. En tout cas, tout l'espace entre Tataouine et Dehibat est largement menacé par les troupes rebelles. Ils sont également présents à Djerba, et à Ben Gardane, la contrebande fleurit surtout avec les ressources pillées du butin de guerre pris par les rebelles aux Italiens en fuite. La situation pendant la Grande Guerre est donc très critique dans le Sud tunisien pour le pouvoir français. Alapetite, dans son rapport, explique la cause de ces désordres par les fautes des Italiens, mais il passe sous silence l'instabilité de ces régions même avant l'écroulement du pouvoir d'occupation italienne dans l'hinterland tripolitain<sup>1377</sup>. Le degré d'insécurité et de possibles instabilités dans la région est évident au moment de la mobilisation générale française. À la réception de l'ordre de mobilisation, en août 1914, le Contrôleur civil de Djerba fait interdire la sortie de l'île des bestiaux, des grains et des volailles. La raison est expliquée par le Contrôleur avec l'incertitude du ravitaillement par bateaux reliant l'île à la Tunisie

---

<sup>1374</sup> CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première guerre mondiale », art. 6, dossier « concernant la guerre 1914-1918 », sous-dossier « accords anglo-italiens au sujet des Senoussis », lettre confidentielle du Résident Général Alapetite au Ministre des Affaires Étrangères Aristide Briand, Tunis, 30 novembre 1916.

<sup>1375</sup> GOLDSTEIN Daniel, *Libération ou annexion...* op. cit., p. 146-161 et ABDELMOULA Mahmoud, *Jihad et colonialisme...* op. cit., p. 73-130.

<sup>1376</sup> ASDMAE, ASMAI, Africa I, Tunisia, Pos 97/1, f. 8 « situazione del Sud tunisino 1914-1919 », Rapport « notizie del Sud tunisino », Tunis, 5 octobre 1915.

<sup>1377</sup> Cf. MARTEL André, *Les Confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.

du Nord<sup>1378</sup>. Sa décision dévoile comment le Sud tunisien est perçu comme un lieu peu fiable dans ces mois critiques de la mobilisation, alors que, en 1911-1913, par cette région passaient les ravitaillements pour les armées italienne et turco-libyenne. Encore plus intéressante est la gestion de l'ordre public au sein de l'île, lorsqu'au panique d'une révolte s'ajoute l'affaiblissement du service de police par les recrutements de la mobilisation militaire :

« Le 2 août lorsque les Juifs et les Maltais eurent connaissance de la mobilisation il se produisit une panique. Les habitants (...) vinrent se réfugier en grand nombre dans les fondouks de Houmt Souk (...) tout ce monde prétendait que les indigènes allaient se soulever et tout massacrer (...) Je n'avais donc personne pour assurer la sécurité et rassurer les esprits. Je fis alors appel aux hommes et jeunes gens valides pour constituer une garde volontaire de police. À ce jour la garde comprend 40 hommes et jeunes gens armés avec des fusils du dépôt d'armes (...) Tous ceux qui en font partie, presque tous maltais et italiens, en sont très fiers et ne demandent aucun salaire... »<sup>1379</sup>

La panique populaire dévoile la peur des violences de la part des Djerbiens contre les minorités installées dans l'île. En outre, elle nous montre le degré d'insécurité présent à l'époque dans cette région. La seule nouvelle de la mobilisation avait inquiété les minorités. En plus, il est remarquable comment le processus de mobilisation implique directement les civils, qui deviennent, dans ce cas, eux-mêmes membres d'une garde volontaire locale. Cet événement nous confirme la fracture de la société coloniale qui oppose les populations arabo-berbères locales (les Tunisiens de Djerba) contre les autres minorités, autochtones (Juifs), colonisatrices (Français) ou coloniales (Italiens, Maltais). Le ralliement des Italiens, comme des Maltais, du côté de l'autorité française s'encadre dans un redécoupage communautaire provenant d'une radicalisation identitaire coloniale. La menace commune d'un « péril indigène » pousse à une collaboration les minorités coloniales avec le pouvoir français. D'ailleurs, comme écrit l'historien tunisien Abdelmoula, déjà la France, lorsque de la retraite italienne du 1914-1915, avait donné des preuves « de l'attitude amicale française à l'égard des Italiens [qui] était en contradiction

---

<sup>1378</sup> CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première guerre mondiale », art. 10, dossier « mobilisation », rapport du Contrôleur civil suppléant chef de l'annexe de Djerba « mesure prises consécutivement à l'ordre de mobilisation générale », Djerba, 14 août 1914.

<sup>1379</sup> Ibidem.



évidente avec la soi-disant neutralité maintes fois déclarée »<sup>1380</sup>. Dans l'espace colonial tuniso-libyen, la neutralité italienne du 1914 rapproche de plus en plus Rome à Paris<sup>1381</sup>. D'ailleurs, les mois de la mobilisation générale française du 1914 ne voient pas les Italiens de Tunisie indifférents vis-à-vis de la France. Leur participation ne se limite pas à intégrer des gardes volontaires de police locale.

### *Volontaires et déserteurs.*

Le déclenchement de la Grande Guerre en 1914 laisse l'Italie dans une neutralité qui est plutôt une « attente armée », pendant des mois des négociations et pourparlers qui sont censés établir de quel côté Rome aurait dû se rallier dans ce conflit. Le royaume était formellement allié avec les Empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. En proclamant sa neutralité, l'Italie enlève son soutien à l'offensive des Empires centraux, en favorisant ainsi, quoiqu'encore indirectement, le côté des Alliés. Si le gouvernement italien tergiverse, l'opinion publique pendant 1914 s'échauffe sur l'entrée ou pas du pays dans le conflit. La mobilisation française en août 1914 ne laisse pas indifférents les Italiens, en métropole comme à l'étranger. Certains, résidants ou émigrés, décident de prêter secours à l'armée française sous l'égide politique et idéologique du héros national Garibaldi et de ses descendants. 2.300 sont les Italiens provenant en grande partie de France et d'Italie qui s'enrôlent dans le 4<sup>e</sup> régiment de marche du 1<sup>er</sup> régiment de la Légion étrangère, crée le 5 novembre 1914 et connu sous le nom de Légion garibaldienne<sup>1382</sup>. Bien qu'existe à Tunis la société des garibaldiens et des anciens combattants, et que le culte du héros national soit très présent chez la bourgeoisie expatriée italienne, les départs de garibaldiens italiens de Tunis pour la France sont presque inexistantes. D'après l'analyse de Hyères sur les origines et la résidence des garibaldiens du 1914, qui se fonde sur une documentation archivistique concernant le 43 % des effectifs, parmi ces volontaires italiens au service de la France seulement 1 est né en Tunisie<sup>1383</sup>.

---

<sup>1380</sup> ABDELMOULA Mahmoud, *Jihad et colonialisme...* op. cit., p 88.

<sup>1381</sup> Avant d'entrer en guerre, l'Italie fait également des pourparlers avec l'Angleterre au sujet de la Senoussiya cf. DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia...* op. cit., p. 313-314.

<sup>1382</sup> Cf. GREVY Jérôme, HEYRIES Hubert et MALTONE Carmela, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne : Histoire d'une passion pour la démocratie*, Pessac, PU Bordeaux, 2011, p. 35-74.

<sup>1383</sup> HEYRIES Hubert, *Les Garibaldiens de 14: splendeurs et misères des chemises rouges en France de la grande guerre à la seconde guerre mondiale*, Nice, Serre Éditeur, 2005, p. 104.

D'ailleurs, les statistiques élaborées par Hyères nous montrent que l'écrasante majorité des Italiens enrôlés comme garibaldiens pour la France proviennent de France et d'Italie. Le choix du volontariat armé des immigrés italiens en France peut s'inscrire dans la volonté de prêter secours à leur pays d'accueil. En ce qui concerne ceux provenant d'Italie, leur choix peut s'expliquer par un engagement politique et idéologique en faveur de la République et de ses valeurs, tout en s'ajoutant (comme pour le cas français) à des raisons d'ordre économique ou d'aventure<sup>1384</sup>. Pour le cas tunisien, le fait que le pays d'accueil des immigrés soit la Tunisie — et pas la France — a peut-être joué un rôle auprès des Italiens installés dans la Régence vis-à-vis de la mobilisation générale établie par Paris. En plus, le contexte colonial tunisien est marqué par une tension permanente entre Français et Italiens. En 1914, la presse italienne de Tunisie se maintient dans une tiède neutralité envers le conflit. La bourgeoisie nationaliste italienne locale sait bien que d'un affaiblissement politique de la France, elle pourrait tirer avantage, mais, en même temps, un conflit entre Italie et France aurait été la ruine pour la communauté expatriée. Les toutes premières conséquences de la mobilisation générale ont été, comme on a vu, une hausse du chômage et, par conséquent, des rapatriements. L'opposition des notables italiens à un affaiblissement démographique du nombre des Italiens en Tunisie implique une hostilité autant aux rapatriements que, bien évidemment, aux naturalisations. L'enrôlement au service de la France est perçu comme un premier pas vers la naturalisation, d'autant que l'enrôlement en tant que volontaire permet d'accéder à une naturalisation plus rapide. C'est donc pour la raison du maintien de l'identité italienne, perçue en Tunisie comme constamment menacée par l'assimilation française, que le président de la *Dante Alighieri* de Tunis, Brignone, se réjouit du faible nombre de volontaires italiens pour l'armée de la République :

« C'est avec un vrai orgueil et avec joie que nous pouvons déclarer aujourd'hui que pas un des jeunes qui ont été en contact avec nos idées, avec nos faits, nos écoles, avec les autorités italiennes, à l'occasion de la mobilisation française n'a mis l'uniforme étranger. Les rares qui ont renoncé à l'Italie, parce que poussés par un besoin fort urgent, n'eurent rien à voir avec notre mission... »<sup>1385</sup>

---

<sup>1384</sup> GREVY Jérôme, HEYRIES Hubert et MALTONE Carmela, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne* p. 48-60.

<sup>1385</sup> « Ed è con vero orgoglio e con gioia che possiamo oggi dichiarare, che non uno de' giovani, che hanno avuto dimestichezza d'idee e di fatti con noi, con le scuole nostre, con le Autorità italiane,

Brignone interprète le très faible taux de volontaires comme signe du succès de l'œuvre patriotique de son association. Il indique les autres — « les rares » — comme éloignés du réseau associatif italien expatrié, et enrôlés seulement pour des raisons économiques. Il est vrai qu'il pouvait y avoir des motivations d'ordre économique dans l'engagement volontaire. C'est le cas du jeune Sauveur Caggia qui, en août 1918, essaie de contracter un engagement dans la marine à Bizerte avant sa majorité, pour laquelle il doit attendre encore 8 jours. Mais comme « sa mère indigente ne peut faire face aux frais de séjour pour attendre la date fixée », le jeune Sauveur est embauché dans le service de la place en attendant la date<sup>1386</sup>. Également jeune est Giovanni Battista Martinez, sujet italien, né en mai 1894, qui souscrit un engagement pour la Légion étrangère le 10 mars 1915. Son père Ottavio écrit au consulat italien en le priant de faire pression sur les autorités françaises, afin que son fils soit renvoyé au domicile, d'où il était parti sans consentement du père : « ledit mineur n'ayant pas capacité juridique, aux termes de la loi italienne qui lui est applicable dans le cas en question, pour contracter l'engagement dont il s'agit »<sup>1387</sup>. Mais la Résidence n'est point d'accord avec le consulat sur l'applicabilité dans ce cas de la loi italienne, car « Martinez, Giovanni-Baptista, a été contracté dans toutes les formes voulues par les lois de règlements en vigueur et aux termes desquels les consentements des parents n'est pas exigé des étrangers âgés de plus de 20 ans »<sup>1388</sup>. L'enrôlement volontaire du jeune Giovanni Battista n'est pas orienté vers la Légion garibaldienne, mais vers, et exclusivement, la République. En fait, il ne s'enrôle pas dans la Légion étrangère, mais : « l'intéressé ayant demandé la naturalisation française après la signature de son acte d'engagement, n'a pas été dirigé sur un régiment étranger, mais sur un corps de son choix, en l'espèce le 4<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs indigènes... »<sup>1389</sup>. Un autre cas de volontaire avec le but de se faire

---

ha nella recente mobilisatione francese indossata l'assisa straniera. Quei pochi, che hanno rinunciato all'Italia, per quanto spintivi da urgentissimo e assillante bisogno, non ebbero mai nulla di comune con l'opera nostra... » ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 434, f. 613 « Comitato di Tunisi », bilan, Tunis, 6 mars 1915.

<sup>1386</sup> CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première guerre mondiale », art. 10, dossier « engagement volontaires », télégramme de la préfecture de Bizerte au Résident Général, Bizerte, 1 août 1918.

<sup>1387</sup> Ivi, dossier « incorporations de militaires », lettre du consulat italien à la Résidence, Tunis, 9 avril 1915.

<sup>1388</sup> Ivi, lettre du général Vérand commandant la division d'occupation de Tunisie à la Résidence Générale, Tunis, 20 avril 1915.

naturaliser est celui de Louis Yasani. Celui-ci s'inscrit parfaitement dans la description de Brignone concernant ces Italiens marginalisés qui « n'eurent rien à voir avec notre mission » et, nous ajoutons, avec les institutions consulaires tout court :

« le nommé Yasani (Louis) se disant né de parents italiens à Aïn Draham (Tunisie) le 25 février 1899 (...) a adressé à M. le Ministre de la Justice une requête par laquelle il demande à être autorisé à contracter un engagement, en vue de pouvoir être naturalisé (...) Je vous signale, en outre, à toutes fins utiles, que le jeune Yasani indique dans sa requête que sa naissance n'a pas été enregistrée au Consulat d'Italie et qu'il ne paraît pas en règle avec la loi militaire italienne »<sup>1390</sup>.

En dehors de tout réseau communautaire italien, Yasani n'est même pas enregistré au consulat italien. Si Yasani demande son enrôlement pour obtenir la nationalité française, d'autres revendiquent la nationalité pour éviter le recrutement. C'est le cas de Miltiade Scordino, né à Tunis le 20 octobre 1899, fils d'un Italien de Caltagirone (Sicile) et d'une Grecque. Après avoir passé la visite militaire le 9 août 1916 au consulat italien, et avoir été reconnu bon pour le service, Scordino arrive à faire reporter son départ de trois mois grâce à son rôle de chef de bureau de la direction du Crédit Lyonnais à Tunis. Pendant ce temps, il arrive à obtenir un certificat de nationalité hellène délivré par le consul de Grèce et un certificat de naissance délivré par l'Archimandrite supérieur de l'Église hellénique à Tunis<sup>1391</sup>. Grâce à un tel manœuvre, Scordino reste plusieurs mois à Tunis pendant que le consulat et l'ambassade italienne se renseignent avec les homologues grecs et les autorités françaises sur la validité de sa douteuse nationalité hellène. Pour les lois italiennes, et pour les Conventions du 1896, Scordino est italien, car né d'un père italien. En fin, la France doit remettre Scordino aux autorités italiennes, même si ce dernier en février 1918 s'était engagé comme volontaire pour la Légion étrangère en tant que sujet hellène<sup>1392</sup> :

« il est donc inutile, en principe de rechercher les titres que peut avoir M. Scordino à la possession de la nationalité hellénique, titres qui me paraissent d'ailleurs très discutables et dont la revendication, dans les

---

<sup>1389</sup> Ibidem.

<sup>1390</sup> Ivi, dossier « engagements volontaires », lettre du Ministre des Affaires Étrangères au Résident, Paris, 5 avril 1918.

<sup>1391</sup> Ivi, dossier « revendication de nationalités », copie pour le Ministre, Paris, 23 février 1918.

<sup>1392</sup> Ivi, note sur l'engagement volontaire du sieur Scordino, Tunis, 2 avril 1918.

circonstances actuelles, peut être suspectée de fraude (...) Quant à l'engagement de M. Scordino dans l'armée française, il est vicié dans son essence. Il n'aurait pas dû être reçu. Nous avons pris envers l'Italie l'engagement de n'accepter, pour le service militaire, dans les régiments étrangers que des Italiens justifiant d'être libérées de toutes obligations militaires »<sup>1393</sup>.

Miltiade Scordino, né et grandi en Tunisie, est donc déserteur italien pour l'Italie, mais il se veut volontaire grec pour la France. Un autre cas de « volontaire-déserteur » est celui de Cicolleli Marino né, lui aussi, à Tunis, le 23 juillet 1897. Il avait contracté le 7 janvier 1915 un engagement avec l'armée française au titre du 4<sup>e</sup> de zouaves : « il aurait fait la campagne aux Dardanelles où il aurait été blessé. En juillet dernier [1916] (...) il abandonna [sa compagnie], sans aucune permission, pour rentrer chez ses parents, avec l'intention de servir dans l'armée italienne, mais, jusqu'à ce jour, il est resté dans sa famille. Il est donc déserteur et a été remis à l'Autorité Militaire... »<sup>1394</sup>. À différence des cas précédents, Cicolleli ne vise pas la naturalisation, mais, au contraire, déclare son intention (en théorie) de rejoindre les rangs italiens. D'après les sources consultées, le petit nombre d'Italiens de Tunisie qui s'enrôlent en tant que volontaires ne le font pas pour intégrer les rangs des garibaldiens. D'ailleurs, la Légion garibaldienne est licenciée et dissolue entre le 5 et le 8 mars 1915<sup>1395</sup>. L'entrée en guerre de l'Italie, en mai 1915, à côté de la France, permet aux volontaires italiens au service de la France de voir leur engagement résilié et d'être dirigés sur l'Italie, une fois convoqués par l'autorité militaire nationale. Tel est le cas de Spizzichino Dario, qui s'était engagé le 29 janvier 1916 dans l'armée française et qui est ensuite envoyé au front. Mais en mars 1917, sa classe est appelée sous les drapeaux italiens et il demande de rejoindre les troupes italiennes<sup>1396</sup>. Également Abita Edmond, légionnaire, demande à être libéré des rangs de la Légion étrangère où il combattait, pour pouvoir prendre service dans l'armée de son pays d'origine<sup>1397</sup>. À la suite de l'entrée en guerre de l'Italie, l'engagement militaire des Italiens de Tunisie ne concerne plus seulement les volontaires, mais

---

<sup>1393</sup>Ivi, lettre du Ministre des Affaires Étrangères au Résident Général, Paris, 16 mars 1918

<sup>1394</sup>Ivi, note 1556, Tunis, 3 décembre 1916.

<sup>1395</sup>HEYRIES Hubert, *Les Garibaldiens de 14 ...* op. cit., p. 625.

<sup>1396</sup>CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première guerre mondiale », art. 10, dossier « sursis d'appel », lettre du Commandant de la division d'occupation au Résident Général, Tunis, 13 mars 1917.

<sup>1397</sup>Ivi, lettre du consul italien au Ministre des Affaires Étrangères français, Tunis, 28 juin 1918.

devient obligatoire. Les volontaires laissent la place aux conscrits : Rome appelle aux armes tous les Italiens, du royaume comme de l'étranger.

### 9.3) « L'or et le sang »<sup>1398</sup> : la communauté en guerre

*Ceux qui partent...*

Le 24 mai 1915, l'Italie déclare officiellement guerre à l'Empire Austro-Hongrois ; le lendemain, 25, dans la une de *L'Unione* de Tunis est publié l'ordre de mobilisation générale pour « tous les militaires de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie de 20 à 39 ans (classe 1876 jusqu'à 1895) même si nés et résidant à l'Étranger »<sup>1399</sup>. L'appel aux armes de Rome crée une vague de conscrits italiens de la Tunisie vers le front italo-autrichien. Selon une brochure publiée en 1917 par le comité tunisois de la *Dante Alighieri*, les Italiens résidents en Tunisie en août 1914 (c'est-à-dire au déclenchement de la Grande Guerre) étaient 105.000. Après deux ans et quatre mois dès le début de la guerre en Europe — et un an et sept mois depuis l'entrée en guerre de leur pays —, en décembre 1916, le nombre d'Italiens en Tunisie a baissé à 85.000 individus<sup>1400</sup>. De tels chiffres sont exclus les soldats sous les drapeaux, et il faut les mettre en rapport à la vague de rapatriements des chômeurs que nous avons analysée précédemment. En ce qui concerne les départs des militaires au front, jusqu'au 31 décembre 1916 les Italiens de Tunisie partis pour faire la guerre étaient au nombre de 9.599. Si l'on divise ce chiffre selon les départements consulaires, nous avons la confirmation de la forte présence d'Italiens dans la région de la ville de Tunis. De Tunis et de sa région partent 8.500 conscrits, 385 de Bizerte, 314 de Sfax, 400 de Sousse<sup>1401</sup>. À la fin d'avril 1917, les conscrits sont au nombre de 11.146<sup>1402</sup>. Pourtant, ce chiffre ne concerne qu'une partie par rapport à la durée totale de la guerre. Une publication locale éditée en 1920 affirme que les Italiens de Tunisie combattant au front étaient 20.000<sup>1403</sup>. Dans un recueil des mémoires, un Italien de Tunis, Vito Magliocco, à l'époque trop jeune pour être recruté, écrit en 1933 que les soldats italiens de Tunisie combattant dans la Grande Guerre étaient au total

---

<sup>1398</sup> « Oro e sangue richiede l'edifizio nazionale », COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *I « prestiti nazionali » & gl'italiani della Tunisia*, Tunisi, Finzi, 1916, p. 23.

<sup>1399</sup> « Tutti i militari di 1a e 2a categoria da 20 a 39 anni (dalla classe 1876 fino al 1895) anche se nati e residenti all'Estero », « Mobilitazione generale », *L'Unione*, 25 mai 1915.

<sup>1400</sup> COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917*, Tunis, Finzi, 1917, p. 10.

<sup>1401</sup> Ibidem.

<sup>1402</sup> Ivi, p. 13.

<sup>1403</sup> ORFANOTROFIO « PRINCIPE DI PIEMONTE », *Relazione morale e finanziaria. Esercizio 1919*, Tunis, Finzi, 1920, p. 14.

15.000<sup>1404</sup>. Le Commissariat Général de l'Émigration atteste, en 1923, que les Italiens rapatriés pour le service militaire étaient 15.130, mais ces statistiques concernent l'Algérie et la Tunisie ensemble<sup>1405</sup>. Il est très compliqué d'évaluer avec certitude le chiffre des soldats considérés comme « Italiens de Tunisie ». Les frontières de l'appartenance à une « communauté italienne de Tunisie » ne se limitent pas seulement à ceux nés en Tunisie, mais intègrent aussi ceux qui sont immigrés dans la Régence. Malgré cela, un chiffre entre 10.000 et 15.000 pourrait ne pas être trop lointain de la réalité, si l'on considère que par rapport au presque dix mille soldats déjà sur le front en 1916, il y aura presque deux ans encore d'une guerre qui pour l'Italie terminera en novembre 1918. Un peu plus de 10 % de la présence italienne de Tunisie est directement envoyé au front de guerre. Pourtant, dans un point de vue étroitement militaire, l'expérience de la guerre ne renvoie pas une appartenance à la communauté italienne de Tunisie, car, lors du recrutement, les conscrits sont répartis dans les différents régiments de l'armée royale. À travers la mobilisation générale, les liens entre les Italiens de Tunisie et le royaume se renouent, autant symboliquement que concrètement. Les émigrés dans la Régence se sont obligés à contribuer à l'effort militaire comme les citoyens en métropole. En effet, aux yeux de Rome il n'y a pas de différence entre un Italien résident dans le royaume et un ressortissant à l'étranger. L'appel de la patrie italienne se base sur le lien national avec le ressortissant — étant inscrit et déclaré dans la catégorie nationale italienne —, et se concrétise à travers leurs lieux d'origine. Les Italiens de Tunisie appelés sous les drapeaux doivent rejoindre les départements de recrutement de leur ville d'origine en Italie. S'ils sont nés à l'étranger, c'est la ville d'origine de leurs parents, grands-parents ou ancêtres qui est considérée comme leur département de recrutement. Le résultat est que des hommes nés et ayant vécu en Tunisie, ayant nationalité italienne, se retrouvent obligés de quitter leur contexte pour « rapatrier » dans un pays où ils ne sont pas ni nés ils n'ont pas vécu, mais considérée comme leur lieu de recrutement par l'institution militaire. Cela n'empêche pas des confusions ou des malentendus de la part des fonctionnaires pendant les jours suivants à la

---

<sup>1404</sup> MAGLIOCCO Vito, *La nostra colonia di Tunisi*, Milan, Edizioni « La prora », 1933, p. 111.

<sup>1405</sup> COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Mobilizzazione e smobilizzazione degli emigrati italiani in occasione della Guerra, 1915-1922: Il contributo dato alla Vittoria dal commissariato generale dell'emigrazione*, Rome, Tip. Cartiere Centrali, 1923, p. 22.



mobilisation générale. Magliocco écrit à propos de ceux qui allaient en Italie pour le recrutement : « certains se plaignaient, car, une fois arrivés, ils avaient eu des difficultés avec les bureaux de recrutement du royaume. Sans doute, il y avait à l'époque de la confusion et à plusieurs, ils ont dit que, étant nés à Tunis, n'avaient pas le devoir de s'enrôler ; d'autres, bien pire, que c'était avec la France qu'ils auraient dû s'enrôler, car nés dans une colonie française... »<sup>1406</sup>. Mais c'est faux, les Conventions du 1896 qui garantissent le maintien de la nationalité italienne aux fils des émigrants en Tunisie, impliquent aussi le respect des devoirs pour la patrie commune. Les visites médicales sont effectuées au consulat de Tunis ou dans les agences consulaires des autres villes tunisiennes. C'est l'institution consulaire qui ensuite se charge des frais de rapatriement pour la métropole. D'un point de vue militaire, il n'y a pas de différence entre un Italien né en Tunisie et un Italien né en Italie et ensuite émigré en Tunisie. Ce rappel aux origines dans la communauté implique une « dissolution » de toute appartenance au groupe italo-tunisien et, en même temps, une sorte d'assimilation à la plus grande communauté nationale. Il n'y a pas une troupe, ou un régiment ou une brigade composée exclusivement d'Italiens de Tunisie. D'ailleurs, cela aurait été contraire au projet de *nation-building* italien qui voulait éviter la formation d'autres appartenances que l'appartenance nationale unitaire. Pour cette raison, selon les modalités de recrutement des troupes dans l'armée nationale italienne, il n'y a pas une correspondance entre les appartenances régionale/locale et le bataillon ou le régiment d'affectation. Pour favoriser la formation d'un esprit unitaire national, pour éviter toute sorte d'insubordination provenant de régionalismes, et pour des raisons démographiques, la composition régionale des bataillons est diversifiée<sup>1407</sup>. En plus, les conscrits normalement intègrent des bataillons stationnés dans d'autres villes que leur ville d'origine. Dans certains cas, des soldats intègrent la brigade qui stationne dans leur ville, mais la forte mixité régionale de la troupe, provoquée par un tel choix de mélange national, évite un lien local entre la brigade et la ville. En outre, la brigade, qui est normalement composée par deux régiments d'infanterie, porte un nom de ville ou de

---

<sup>1406</sup> « ...certuni si lamentavano perché, appena arrivati, avevano avuto difficoltà con gli uffici di leva del Regno. Senza dubbio v'era allora confusione e molti si entirono rispondere che, essendo nati a Tunisi, non avevano il dovere di fare il soldato ; altri, e peggio, che era con la Francia che dovevano arruolarsi giacché erano nati in una colonia francese... » Ivi, p. 109.

<sup>1407</sup> Fait exception la brigade « Sassari » composée par des Sardes.

région qui n'est pas celui de la ville dans laquelle la brigade stationne. Par exemple, la brigade « Pistoia » (35 ° et 36 ° régiment d'infanterie) stationnée à Bologne, est composée par des soldats provenant des départements de recrutement de : Arezzo, Barletta, Bénévent, Bologne, Campobasso, Côme, Macerata, Massa, Modène, Naples, Novare, Pavie, Syracuse, Trapani<sup>1408</sup>. Les destinations des Italiens partant de la Tunisie pour le royaume sont donc variées. Les départs de la Tunisie pour l'Italie étaient, comme précédemment affirmé, organisés par le consulat. Mais, souvent, les difficultés du transport maritime à cause de la guerre impliquent des retards et une attente prolongée. La brochure de la *Dante Alighieri* de 1917 indique dans ces retards une des raisons qui poussent certains conscrits, provenant de villes différentes que celle du port de départ, à devenir retardataires. Au lieu d'attendre leur convoi, ils rentrent chez eux et ils attendent jusqu'au dernier avertissement formel du consulat pour partir. La brochure, en 1917, évalue au nombre environ d'un millier cette catégorie de conscrits-retardataires. En ce qui concerne les véritables réfractaires, leur nombre, en 1917, est de 480. Il s'agit d'hommes qui « vivent presque tous dans les mines et dans les campagnes et sont poussés à se cacher par souci de leur famille, qu'ils ne voudraient pas abandonner et, en partie, par l'attachement instinctif à la parcelle de terre conquise grâce à un dur travail et beaucoup de sacrifices »<sup>1409</sup>. Le petit nombre de réfractaires est, fort probablement, lié aussi au contexte du Protectorat. Pour les retardataires ou les réfractaires Italiens, la Tunisie n'est pas un bon endroit où pouvoir se cacher. L'Italie étant alliée avec la France, il y a des dispositions intergouvernementales entre Paris et Rome contre les déserteurs et les insoumis, qui s'appliquent également dans leurs territoires coloniaux<sup>1410</sup>. En plus, une prime de capture de 25 francs est octroyée à tout civil qui signale à la gendarmerie un militaire déserteur ou un insoumis<sup>1411</sup>. Les autorités françaises et italiennes, aidées par des délateurs locaux, poussent les conscrits de Tunisie à accomplir leur devoir militaire et aller se battre aux frontières d'Italie.

---

<sup>1408</sup> Les informations sur la composition des brigades, leurs localisations et sur leurs actions pendant la Grande Guerre ont été prises sur <http://www.storiaememoriadibologna.it/prima-guerra-mondiale>.

<sup>1409</sup> COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917...* op. cit., p. 10-11.

<sup>1410</sup> CADN, Tunisie, Résidence Générale, Série 125 « Première guerre mondiale », art. 10, dossier « déserteurs », note 228, Tunis, 9 mai 1916.

<sup>1411</sup> Ibidem.

### *Combattre et mourir*

La division selon les différents bataillons et régiments implique que les soldats italiens de Tunisie ont connu plusieurs expériences du front de guerre, suivant leur recrutement d'origine (par exemple : Pantelleria, Trapani, Livourne) et pas leur provenance (Tunisie). Etant donné le mélange opéré dans la formation des bataillons, il pouvait arriver que certains Italiens provenant de Tunisie se retrouvent dans la même brigade. Le journal *L'Unione* informe la population italienne des agissements et des nouvelles du front italien et publie, souvent, des nouvelles des soldats partis de Tunisie. Dans le journal on salue également ceux qui partent pour la guerre, surtout s'il s'agit de notables comme le docteur Giovanni Errera, recruté dans le 143<sup>o</sup> régiment « Catania »<sup>1412</sup>. Le journal publie également les noms des soldats tombés et des disparus. Parfois, il publie des lettres envoyées par les soldats au front, comme celle publiée le 1 janvier 1916 et rédigée au nom de 8 Italiens de Tunisie enrôlés dans le 90<sup>o</sup> régiment d'infanterie dans la brigade « Salerno » : « Nous, Tunisiens, combattants pour la victoire des armes italiennes, à travers ce journal, nous envoyons à nos familles et à nos amis et à tous les Tunisiens les plus affectueuses salutations depuis le front... »<sup>1413</sup>. L'appellatif de « Tunisiens » montre une forme de revendication ou de reconnaissance d'appartenance qui les rapproche avec leur contexte de provenance, tout en gardant un cadre national italien. Ces soldats en se définissant « Tunisiens » sous-entendent « Italiens de Tunisie ». La lettre datée de la fin du 1915, a été écrite pendant que le 90<sup>o</sup> se trouve en bas de Mzrli Vrh (Mont Smerle), entre Banjška pelota (plateau Bainsizza) et Kobarid (Caporetto), aujourd'hui en Slovénie. En écrivant une lettre commune adressée au journal italophone de Tunis, ces soldats se retrouvent à partager une commune italianité de Tunisie. Cette italianité, cette appartenance nationale qui est à la fois communautaire, les lie à la Tunisie. En même temps, elle est la raison pour laquelle ces « Tunisiens » se retrouvent à combattre dans les Alpes entre Italie et Slovénie, dans un territoire pour eux, inconnu.

---

<sup>1412</sup> « note e notizie », *L'Unione*, 15 juin 1915.

<sup>1413</sup> « Noi, Tunisini, combattenti per la vittoria delle armi italiane, per mezzo di questo giornale inviamo alle nostre famiglie ai nostri amici e tunisini tutti i più affettuosi saluti dal fronte. Ringraziandola anticipatamente. Caporale Santo Chiofalo, cap. Storelli Arnaldo, soldato Salmieri Filippo, Salmieri Michele, cap. Galli Giuseppe, soldati: Francesco Mauro, Patti Paolo, Magliolo Michele », « note e notizie: sul campo d'onore », *L'Unione*, 1 janvier 1916.

S'il n'y avait pas un bataillon composé exclusivement d'Italiens de Tunisie, pour les raisons que nous avons expliquées, il y a néanmoins des régiments dans lesquels ils sont très présents. À cause de la difficulté de retracer tous les recrutements des soldats partis de Tunisie, nous avons étudié — grâce aux sources disponibles et à leur croisement — les régiments dans lesquels il y a eu le plus grand nombre d'Italiens de Tunisie tombés pendant la Grande Guerre. Il s'agit, notamment, des régiments d'infanterie : 25 ° et 26 °, brigade « Bergamo » ; 145 ° et 146 °, brigade « Catania » ; 147 °, brigade « Caltanissetta » ; 19 °, brigade « Brescia » ; 111 °, brigade « Piacenza » ; 267 °, brigade « Caserta » ; 13 °, brigade « Pinerolo »<sup>1414</sup>. La troisième bataille de l'Isonzo (18/10 — 4/11/1915) est l'une des plus meurtrières pour les Italiens de Tunisie : dans l'espace de 17 jours, meurent 18 membres de la communauté. Grâce à une publication de l'Alliance Israélite Universelle de Tunis nous savons que parmi ces tombés il y avait, dans le 26 ° régiment d'infanterie, les Livournais : Malca Sion, Scialom Abramo, Silvera Sion, Corcos Victor, Boccara Giuseppe<sup>1415</sup>. Ils étaient nés dans la même ville, Tunis, ils avaient fréquenté la même école israélite de Tunis, ils avaient été recrutés dans le même bataillon et ils ont été tués pendant une attaque entre les villages de Tolmino et de Santa Lucia. Le consulat italien en 1926, après la guerre, pour commémorer les soldats italiens de Tunisie tombés, affiche dans son bâtiment des plaques commémoratives avec 727 noms avec leur grade<sup>1416</sup>. Grâce à plusieurs croisements de sources différentes, nous avons pu intégrer à la liste d'autres noms et les régiments, les lieux et les dates de naissance et de mort. Une telle liste atteint le nombre de 759 hommes. Le chiffre n'est pas exhaustif, et il est certainement au-dessous de la totalité des tombés. À la fin d'août

---

<sup>1414</sup> La liste des soldats italiens de Tunisie tombés pendant la Grande Guerre a été constituée en croisant plusieurs sources. Les sources principales sont: les plaques commémoratives pour les tombés de la Première Guerre mondiale gardées à l'Ambassade italienne de Tunis et MINISTERO DELLA GUERRA, *Albo d'Oro dei Militari Caduti nella guerra nazionale 1915-1918*, Rome. En suite ont été utilisées les sources suivantes : les plaques commémoratives du cimetière Borgel de Tunis et du cimetière chrétien de Tarbarka ; ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE, *Bulletin des écoles de Tunis. Année 1920*, Tunis, Imprimerie Artistique « Zareka », 1920, p 5-10 ; la section « note e notizie » du journal *L'Unione* ; MAGLIOCCO Vito, *La nostra colonia di Tunisi...* op. cit., p. 111, et CORTESI Angelo et PAPA Tommaso, *L'Ospedale italiano di Tunisia dalle origini ai nostri giorni...* op. cit. p. 87-95.

<sup>1415</sup> ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE, *Bulletin des écoles de Tunis. Année 1920...* op. cit., p. 6-10.

<sup>1416</sup> Plaques commémoratives de l'Ambassade italienne de Tunisie, Tunis.

1917, la brochure de la *Dante* affirme que le nombre des morts est de 700<sup>1417</sup>. Selon Magliocco le nombre des tombés pendant la guerre atteint 1.500 individus. Si ce chiffre est réel, dans notre liste, il y aurait à peu près le 50 % des tombés italiens de Tunisie. D'après notre liste, nous avons pu établir — en partie — leur lieu de naissance et de recrutement (voir annexe). Sur les 759 militaires, nous avons retracé avec certitude que 206 sont nés en Tunisie<sup>1418</sup>. Si on divise ces Italiens nés en Tunisie selon leurs lieux/régions de recrutement on constate : 172 recrutés en Sicile (145 dans les provinces de Trapani et de Palerme ; 23 dans celles d'Agrigente, Caltanissetta et Syracuse ; 4 dans celles de Catane/Messine) ; 17 recrutés à Livourne ; 17 dans d'autres régions d'Italie. D'un point de vue de pourcentage, et toujours selon les sources à notre disposition, nous pouvons affirmer que 83,5 % des Italiens nés en Tunisie et tombés pendant la Grande Guerre sont d'origine sicilienne ; 8,25 % d'origine livournaise et 8,25 % d'origine italienne d'autres régions. C'est logique puisque les ressortissants italiens en Tunisie sont Siciliens en majorité. Les 206 soldats tombés au front représentent une petite partie du total déclaré dans les plaques et dans d'autres sources. Comme pour le cas des départs des conscrits, il y a dans la liste des morts un grand nombre (la plus grande partie) d'Italiens nés en Italie, mais considérés comme Italiens de Tunisie, car y résidant. Cela confirme la fluidité du concept d'appartenance à une « communauté italienne de Tunisie » qui se base sur deux catégories, fortement connectées, d'Italiens de Tunisie (nés en Tunisie) et Italiens en Tunisie (immigrés). Une autre considération, d'ordre social, concerne le rôle de ces Italiens dans l'armée nationale. Sur les 759 recensés, 634 sont des soldats et les autres, officiers de différents grades (caporaux, tenants, sergents, etc.). Il n'est pas anodin remarquer que le lycée italien *Vittorio Emanuele II* de Tunis : « a donné, parmi ses élèves, presque tous les officiers mobilisés pour la Grande Guerre dans cette circonscription, et parmi eux, bien 26 morts »<sup>1419</sup>. Cette coïncidence démontre comment les clivages de classe continuent à être présent, et se confirment, dans le contexte de guerre. Vito Magliocco, qui fréquentait le lycée italien, dans ses

---

<sup>1417</sup>COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917...* op. cit., p. 10.

<sup>1418</sup>Pour les tombés inscrits dans les plaques comme Italiens de Tunisie mais nés en Italie, souvent se présente un problème d'onomimie qui ne permet pas d'établir exactement qui est l'individu émigré en Tunisie et parti ensuite pour la guerre.

<sup>1419</sup>ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 49, f « Virginio Cortesi », rapport du consul italien à la direction centrale des écoles à l'étranger, Tunis, 11 janvier 1920.

mémoires se souvient de ses anciens camarades et amis tombés sous les drapeaux : « la liste de nos camarades morts s'étendait : Oscar Ferrini, Scalesse, Cappello Miceli. Un jour, Ettore Paloschi et, un autre jour, Giovanni Paloschi ; le père continua à enseigner, la mère resta à la maison pour les autres fils (...) ensuite ce fut le tour de Francesco Valenza qui m'était cher. Et Rallo ? Et Serra que je n'oublierai jamais ? Et Ragusa, Boncinelli, Ingargiola, Ancona ? »<sup>1420</sup>. Ettore Paloschi meurt en 1915 auprès du Mont San Michele, son frère Giovanni dans le Carso en 1917. Comme pour le professeur Paloschi, également le consul italien, le comte Carlo Caccia Dominioni, fut touché par le deuil de la mort de son fils Francesco, en 1918, dans un hôpital au front de guerre<sup>1421</sup>. Les tombés au front Cappello Salvatore, Diana Giuseppe, Ferrini Oscar, Nolfo Francesco, les frères Paloschi, Rossi Arturo et les fils du consul furent décorés de la médaille d'argent pour la valeur militaire. Ingargiola Francesco, Di Benedetto Pietro, Valenza Francesco et Varese Gabriele avec la médaille de bronze. Lusi Giulio, sous-lieutenant tombé au Piave en 1918, fut le seul Italien de Tunisie décoré avec la médaille d'or<sup>1422</sup>. Une grande partie des décorés sont des officiers et des élèves du lycée italien, lieu de reproduction sociale de la bourgeoisie italienne locale. La communauté de Tunisie a donc largement et directement participé à l'effort de guerre. Ces « Tunisiens » se sont retrouvés à combattre pour des frontières nationales italiennes dans lesquelles plusieurs n'étaient pas nés et n'avaient pas vécu. Magliocco conclue ses mémoires concernant ses amis et ses camarades de Tunis morts pendant la Grande Guerre en écrivant : « ils tombèrent sur le Trentin, sur le Carso, sur le Piave, ou ailleurs dans un lieu que pour eux, comme pour nous, s'appelait et s'appelle seulement Italie »<sup>1423</sup>.

<sup>1420</sup> « L'elenco dei nostri compagni morti si allungava : Oscar Ferrini, Scalesse, Cappello Miceli. Poi, un giorno, Ettore Paloschi e, un altro giorno, Giovanni Paloschi ; il padre continuò ad insegnare, la madre rimase per gli altri figli (...) poi, fu la volta di Francesco Valenza che tanto m'era caro. E Rallo ? E Serra che sempre ricorderò ? E Ragusa, Boncinelli, Ingargiola, Ancona ? » MAGLIOCCO Vito, *La nostra colonia di Tunisi...* op. cit., p. 111.

<sup>1421</sup> Le frère de Francesco, Paolo Caccia Dominioni combat également dans la Première Guerre mondiale. Paolo sera, ensuite, un militaire, ingénieur et écrivain et il sera impliqué dans la guerre en Éthiopie en 1935 et dans la Seconde Guerre mondiale. Il est l'ingénieur qui réalise le sacraire militaire italien de El Alamein, en Egypte.

<sup>1422</sup> Les informations sur les décorations militaires obtenues par les soldats italiens de Tunisie ont été prises sur : <http://decorativalormilitare.istitutonaostroazzurro.org>.

<sup>1423</sup> « Caddero sul Trentino, sul Carso, sul Piave o altrove in un punto che, per essi come per noi, si chiamava e si chiama soltanto Italia » MAGLIOCCO Vito, *La nostra colonia di Tunisi...* op. cit., p. 111.

...ceux qui restent : soutien des civils à l'effort de guerre

Les ressortissants italiens reçoivent les nouvelles de la guerre à travers les journaux publiés dans la Régence. *L'Unione* publie les nouvelles d'Italie, informe les membres de la communauté à propos des départs des conscrits, des tombés au front, des retours, en faisant ainsi participer collectivement les Italiens de la Régence à la guerre nationale. Le journal donc rapproche symboliquement ceux qui sont restés de ceux qui sont au front de guerre. La relation est ainsi dans une direction : du front italien à la Tunisie. Ceux qui sont restés chez eux peuvent être seulement des spectateurs qui se renseignent sur les déroulement et des nouvelles de la guerre qui menace la vie de ceux qui sont partis. Mais les moyens d'information ne sont pas les seuls outils qui permettent d'établir des liens, symboliques et concrets, avec l'expérience de guerre. Pendant les années de la Grande Guerre, le réseau associatif italien de Tunisie connaît une période d'épanouissement de ses structures. Entre 1915 et 1918, il y a une multiplication des comités, d'activités, d'évènements, tous concernant — directement ou indirectement — l'effort de guerre à laquelle les civils sont appelés à contribuer, même s'ils sont loin des tranchées. Il s'agit d'activités chapeautées par les notables locaux qui mobilisent la société civile pour une production ou récolte collective de biens en soutien à l'armée. C'est le cas du comité *Pro Lana* (« pour la laine ») dirigé par la comtesse Caccia Dominioni, femme du consul, qui s'occupe de la production de vêtements pour les soldats au front. En novembre 1917, le comité a récolté 40 000 francs pour l'achat de la laine qu'« un bon nombre de dames, demoiselles, et femmes du peuple (*popolane*) tâchèrent de transformer en vêtements, pour le plaisir de savoir qu'avec leur travail, elles auraient atténué les souffrances de nos soldats au front... »<sup>1424</sup>. Produire des vêtements pour les soldats crée une connexion directe et très concrète entre la communauté de Tunisie et le front de guerre. Dans la composition et dans le but de ce comité, nous pouvons retracer les dynamiques de classes et de genre sous-entendues dans l'opération. La production et la couture d'habillements pour les militaires sont effectuées par le côté féminin de la communauté qui se structure hiérarchiquement selon des rapports de classe sociale. La comtesse Bianca Caccia Dominioni Cusani-

---

<sup>1424</sup> « Un bel numero di signore, signorine e popolane fecero a gara a trasformare in indumenti pel piacere di sapere che colla loro opera avrebbero diminuito le sofferenze de' nostri soldati al fronte », « A proposito di una recente pubblicazione », *L'Unione*, 16 novembre 1917.

Confalonieri a le rôle de directrice du comité en tant que femme du consul, mère de soldats au front, et membre de la haute bourgeoisie patriotique. Ensuite, le terme « dames » et « demoiselles » n'indique pas seulement l'âge, mais aussi la condition sociale aisée, car elles sont séparées par les autres, désignées par la formule « femmes du peuple », les *popolane*, formule qui si elle n'indique pas l'âge, cerne leur condition sociale. Pour l'œuvre sont mobilisées également les écoles de filles italiennes de Tunis, notamment la *Margherita di Savoia*. L'envoi des vêtements aux soldats permet de créer un lien entre les deux côtés de la communauté, les civils et les militaires, mais aussi — et surtout — entre les deux sexes. Les femmes cousent pour les hommes qui peuvent être leur mari, fils, frères, fiancé ou juste des jeunes au front auxquels il faut montrer qu'on apporte sa pierre à l'édifice. Une grande partie du florissant réseau de bénévolat local en soutien de l'armée italienne est organisé par les femmes<sup>1425</sup>. Si le centre principal de couture de la *Pro Lana* est Tunis, à La Goulette l'école de filles s'occupe de l'emballage. Les hommes ne sont pas totalement exclus de cette œuvre, plusieurs notables italiens de Metlaoui, de Bir Halima, de Sfax, de Kalaat Es Senam, de Kairouan et de Mahdia, se sont occupés de l'achat de la laine<sup>1426</sup>. L'envoi des vêtements, en tant qu'œuvre collective et communautaire, ne peut pas s'adresser exactement et exclusivement aux soldats provenant de Tunisie, car, comme l'on sait, ils ont intégré régiments différents. La destination est donc aux hôpitaux de la Croix Rouge italienne qui soignent les militaires blessés, et ils distribuent ces vêtements avant de renvoyer les soldats, une fois guéris, pour continuer le combat au front. Au début du 1916, un hôpital de guerre proche du front du Carso, écrit un télégramme de remerciement pour les vêtements reçus depuis Tunis pour les soldats. La laine tunisienne, traitée et cousue par des femmes italiennes, habille et réchauffe quelque soldat combattant dans les tranchées. Dans les maillots en laine avaient été cousues les étiquettes « *Colonia Italiana della Tunisia* » et, dans certains, aussi les établissements de production comme « *Orfanotrofio Regina Margherita* »<sup>1427</sup>. Ces maillots étaient les symboles de l'engagement des Italiennes de Tunisie envers l'effort de guerre. Les Italiennes de Tunisie ne sont pas les seules qui envoient au front des objets qui témoignent le

---

<sup>1425</sup> RAVASINI Guido, *Cinquant'anni di vita a Tunisi*, Tripoli, Tipografia Barilero, 1925, p 62.

<sup>1426</sup> « Opera degli indumenti di lana pei soldati », *L'Unione*, 7 novembre 1915.

<sup>1427</sup> « Note e notizie », *L'Unione*, 2 janvier 1916.



soutien de la communauté nord-africaine à l'armée nationale. En février 1917, le directeur de l'école italienne des garçons de Sousse, Giuseppe Vigilante, organise avec les élèves des dernières années la production de « *scaldaranci* ». Le « *scaldarancio* » (ou « *scalda-rancio* » littéralement « réchauffe-soupe ») étaient des rouleaux de papier imbibés de paraffine et de cire, très utilisés par les soldats pour réchauffer la nourriture, la soupe, dans la gamelle. Félicité pour cette initiative en faveur de « nos chers soldats » par le vice-consul Gabriele Medina, et supporté par le comité local de la *Dante Alighieri*, Vigilante est aidé dans cette œuvre par sa femme, enseignante dans la même école, Enrichetta Muzio<sup>1428</sup>. Les élèves de Sousse produisent 630 *scaldaranci* qui sont ensuite envoyés à Tunis, à madame Caccia Dominioni Cusani-Confalonieri qui se désigne comme la responsable et la directrice de ces initiatives de mobilisation civile pour le soutien des « pauvres combattants ». Fondatrice de l'*Unione Femminile* pour la coordination des activités de la communauté, madame Caccia Dominioni et son association féminine se mobilisent largement pour soutenir l'effort de guerre. La mobilisation civile ne concerne pas seulement les filles et les garçons italiens de la Tunisie, mais également les adultes restés en Tunisie, notamment leurs biens et leurs ressources. Les présidents des associations italiennes lors d'une réunion avec le consul, décident de lancer un appel à la collecte d'or et d'argent à donner pour la patrie. Le comité *Oro alla Patria* est composé par le consul en tant que président, les vice-présidents sont : Ugo Moreno et Luigi Rey, secrétaire : Umberto Bensasson ; trésorier : Salvatore Calò. Ce comité s'appuie logiquement à la *Cooperativa Italiana di Credito* dont Calò est le vice-président et Bensasson et Moreno conseillers, mais c'est grâce à l'engagement de l'*Unione Femminile* qu'il arrive à obtenir un résultat remarquable. L'association féminine des bourgeoises italiennes organise le jour de la célébration nationale du Statut albertin, une fête pour la collecte d'or, d'argent, de bijoux et de colliers précieux, dans la grande salle de l'école *Garibaldi* de Tunis. Plus de 8 kilos d'or et de 18 kilos d'argent provenant de la bourgeoisie italienne de Tunis sont récoltés grâce à la fête et à d'autres donations<sup>1429</sup>. Donner volontairement ses propres bijoux

<sup>1428</sup> ASDA, Serie Comitati Esteri, b. 407, f. « 576-A », Susa (1901-1924), lettre du vice-consul italien Gabriele Medina au directeur Giuseppe Vigilante, Sousse, 28 février 1917.

<sup>1429</sup> COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917...* op. cit., p. 42-44.

d'or et d'argent pour la cause nationale témoigne d'un côté, un fort degré d'implication avec l'idéal patriotique, de l'autre, la condition aisée des donateurs et des donatrices. Tout le monde ne peut se permettre un tel acte de dévouement à la patrie. Mais les donations ne sont pas les seuls moyens pour soutenir économiquement la lutte de la patrie en danger : des emprunts à taux fixes et favorables permettent à une large partie de la classe moyenne d'aider les caisses de l'État, avec profit. À travers la Banque d'Italie, l'État promeut ces emprunts pour renforcer ses finances affaiblies par l'effort militaire. En Tunisie, c'est la *Cooperativa Italiana di Credito* qui prend en charge les opérations. Le premier emprunt national italien, avec un taux d'intérêt du 4 ½ %, a lieu en Tunisie en juillet-août 1915 et il atteint le montant de 700 000 liras italiennes. Le deuxième, avec un taux du 5 %, entre janvier et avril 1916, atteint le chiffre de 1 144 400 liras<sup>1430</sup>. Pour encourager les Italiens, autant en Italie qu'en Tunisie, à souscrire l'emprunt, il y a une campagne de propagande patriotique adressée à tous les niveaux sociaux. Pour le premier emprunt, la propagande se limite à une lettre publique qui exhorte les Italiens dans un esprit de « fraternité italienne grâce à laquelle une plus grande Italie régnera sur les destins des peuples »<sup>1431</sup>. Pour le deuxième emprunt, la propagande est plus efficace, car après une autre lettre publique, et une lettre aux associés de la *Cooperativa*, un texte du consul est diffusé aux directeurs et directrices des écoles italiennes de la Régence afin qu'ils participent et fassent participer les élèves et leurs familles au nouvel emprunt<sup>1432</sup>. La propagande institutionnelle est doublée par celle des associations qui conjointement publient et affichent un manifeste tricolore dans plusieurs villes tunisiennes intitulé « l'emprunt national de la victoire et de la vie ». Ce texte, rédigé par le directeur d'école Luigi D'Alessandro, exalte l'emprunt comme un devoir patriotique « sacré » en radicalisant ainsi le choix :

« L'appel est commencé. Un par un, ceux nés de la même Mère doivent se présenter à l'autel (...) l'épreuve est sacrée et terrible : ou vaincre ou mourir. Ainsi, tout ce que nous sommes ou ce que nous héritâmes par le destin, aujourd'hui nous le devons donner à la Patrie. Qui refuse la trahit ; qui se retire, la vilipende (...) celui qui possède doit donner ; et celui qui plus a plus doit donner plus. L'emprunt national est

---

<sup>1430</sup> COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *I « prestiti nazionali » & gl'italiani della Tunisia...* op. cit., p. 26.

<sup>1431</sup> *Ivi*, p. 5.

<sup>1432</sup> *Ivi*, p. 11.

un livre de milice pour les Italiens ; il est le volontariat civil de tous ceux qui, ni oublieux ni ingrats, ressentent même au-delà des frontières la fierté de la race et l'honneur des traditions... »<sup>1433</sup>

La propagande s'appuie sur des dispositifs rhétoriques qui mettent en place un chantage émotionnel de ceux qui sont restés en Tunisie envers la « Patrie » en danger et envers ceux qui sont au front de guerre. L'opération économique de l'emprunt aux caisses de l'État devient aussi symbole de dévouement à un idéal patriotique et contribution à l'œuvre de guerre. Au début d'avril 1916, avant la clôture des souscriptions, une conférence publique a lieu dans la salle de la Société Ouvrière Italienne de Tunisie<sup>1434</sup>. Elle est tenue par Stefano Catalanotti, enseignant aux écoles italiennes, secrétaire de la *Cooperativa*, franc-maçon, vice-président de l'association des anciens élèves des écoles italiennes de Tunisie et de la *Casa degli Italiani*, structure fondée en 1917 pour l'assistance aux soldats et à leurs familles<sup>1435</sup>. La propagande atteint toutes les principales villes tunisiennes dans lesquelles il y avait des Italiens. Presque mille sont les Italiens qui de toute la Régence, et même de l'Algérie et de Tripolitaine, souscrivent les emprunts nationaux italiens : Tunis 724, Ain Babar (Algérie) 2, Bizerte 6, Bône (Algérie) 1, Bou-Ficha 3, Djerba 8, Gabes 11, La Goulette 15, Kairouan 2, Kalaa-Djerda 1, Le Kef 3, Khanguet 1, Mahdia 26, Mateur 1, Metlaoui 8, Mettarheni 2, Monastir 11, Moknine 1, Redeyef 7, Salsala 1, Sfax 31, Sidi Amor Ben Salem 2, Sousse 49, Tabarka 2, Tripoli (Tripolitaine) 1<sup>1436</sup>. Selon des statistiques effectuées par la *Cooperativa* entre les emprunts souscrits, le nombre des ressortissants, et leur richesse totale (évalué à presque 60 millions de liras), en moyenne chaque Italien de Tunisie a contribué à hauteur de 6 % de sa richesse individuelle aux emprunts nationaux : « En faisant les proportions de population et de richesse, la Colonie italienne de la Tunisie est égale les plus

---

<sup>1433</sup> « L' appello è incominciato. Ad uno ad uno i nati dalla stessa Madre devono presentarsi davanti all'altare (...) Sacro, infatti, e terribile il cimento : O VINCERE O MORIRE. Onde, tutto ciò che siamo o che ereditammo dal destino, noi dobbiamo oggi dare alla Patria. Chi nega, tradisce ; chi si ritrae, vilipende (...) Chi ha DEVE DARE ; e chi più ha, PIÙ DEVE DARE. Il PRESTITO NAZIONALE è un libro di milizia per gli Italiani ; è il volontariato civile di quanti, non immemori né ingrati, sentono anche oltre confine la fierezza della razza e l'onore delle tradizioni... » Ivi, p. 15.

<sup>1434</sup>Ivi, p. 19-24.

<sup>1435</sup>COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917...* op. cit., p. 45-46.

<sup>1436</sup>Ivi, p. 27-38.

florissantes colonies sœurs comme celles de Paris, de Marseille, de la République Argentine, de l'Amérique du Nord, de l'Angleterre... »<sup>1437</sup>. Les considérations statistiques de la *Cooperativa*, faites avec le but de glorifier l'élan patriotique de la communauté, essayent de cacher les inégalités économiques et sociales qui structurent la présence italienne de la Régence. Le rapport statistique estime à peu près à cent mille le nombre des Italiens présents dans la Régence, mais il ne prend en compte qu'une moitié — la plus aisée — du total des ressortissants, car l'autre moitié « ne possède rien et s'épuise à gagner son pain avec les fatigues quotidiennes »<sup>1438</sup>. Pourtant, cette moitié plus pauvre qui disparaît dans les chiffres de la *Cooperativa*, est largement impliquée dans l'effort de guerre à travers la conscription obligatoire. L'exclusion des immigrés italiens démunis dans les statistiques permet à la banque italienne locale de doubler le taux de souscription effectuée, en présentant publiquement la communauté comme très dévouée à la patrie, à l'instar des autres plus riches. Mais la réalité est différente, au moins d'un point de vue économique et social. La guerre, la hausse de prix, et le manque de travail, font sombrer une grande partie des immigrés italiens dans la détresse. La conscription obligatoire qui enlève plusieurs milliers de jeunes hommes ne peut qu'empirer les conditions économiques des familles italiennes installées en Tunisie. Si le réseau associatif s'engage dans des activités et des initiatives en soutien à l'armée au front, il ne peut pas oublier son front interne.

#### *Assistance sociale aux familles des conscrits.*

La condition économique et sociale de la plus grande partie des Italiens dans la Régence est si critique qu'elle pousse les associations et les institutions à prendre des mesures pour faire face à une telle crise. Le poids de la Grande Guerre dans le changement des sociétés impliquées est ressenti également dans la communauté des expatriés italiens de la Tunisie. Le grand nombre des familles que la conscription et la guerre ont rendu nécessiteuses, dépasse largement les possibilités des anciennes

---

<sup>1437</sup> « Fatte le proporzioni di popolazioni e di ricchezze, la Colonia italiana della Tunisia, non è seconda a nessuna delle più fiorenti consorelle quali quelle di Parigi, Marsiglia, Repubblica Argentina, America del Nord, Inghilterra... » Ivi, p. 23.

<sup>1438</sup> « Nulla possiede e stenta la vita con i suoi sudori giornalieri » Ibidem. Si l'on considère donc dans la totalité, le rapport total entre richesse individuelle et emprunts nationaux serait du 3%.

associations de bienfaisance patriotique présentes dès le début du siècle. Pour les familles des conscrits, la dégradation de leurs conditions est une conséquence directe de la guerre qui leur a enlevé les hommes plus forts et jeunes de leur foyer familial. Expatriées d'Italie en Tunisie pour trouver des meilleures conditions de vie et de travail, l'État italien prive ces familles émigrées de leurs jeunes hommes pour l'expansion de ses frontières nationales. La patrie italienne — de laquelle ces gens étaient émigrés, ou ils n'étaient même pas nés — ne leur avait pas offert d'opportunités de vie souhaitables, mais les oblige tout de même à partir pour la guerre. La conscription obligatoire et la propagande réussissent à imposer à ces migrants leur envoi au front. Face à cette lourde obligation qui bouleverse les familles et la société, les institutions nationales centrales et consulaires, et les associations communautaires ne peuvent pas ignorer ces conditions critiques. La Grande Guerre en tant qu'expérience collective qui touche — directement ou indirectement — les vies des gens, est un moment aussi de redéfinition des contrats sociaux sur lesquels se fondent les organismes étatiques impliqués. La participation populaire massive à la guerre ne peut que modifier le rapport entre le citoyen et l'État national<sup>1439</sup>. Dans le cas d'étude qui nous concerne, dans un contexte étranger et colonial, un système national d'assistance sociale est mis en place pour soutenir et aider les familles nécessiteuses. Si le citoyen-migrant-soldat risque sa vie pour la patrie, cette dernière ne peut que prendre en considération l'état de détresse des familles des conscrits. Un système d'assistance se structure selon deux axes complémentaires : gouvernemental-consulaire et communautaire. Le gouvernement italien soutient les familles nécessiteuses italiennes de Tunisie qui ont au moins un membre de leur foyer au front. Les allocations sont élargies aux groupes familiaux dans toute la Tunisie et elles nous permettent d'apercevoir le cadre social et économique des ressortissants italiens pendant la guerre.

---

<sup>1439</sup> Cf. ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 1995, p. 50-54 ; GIBELLI Antonio, *La grande guerra degli Italiani : 1915-1918*, Milan, Sansoni, 1998, p. 85-250.

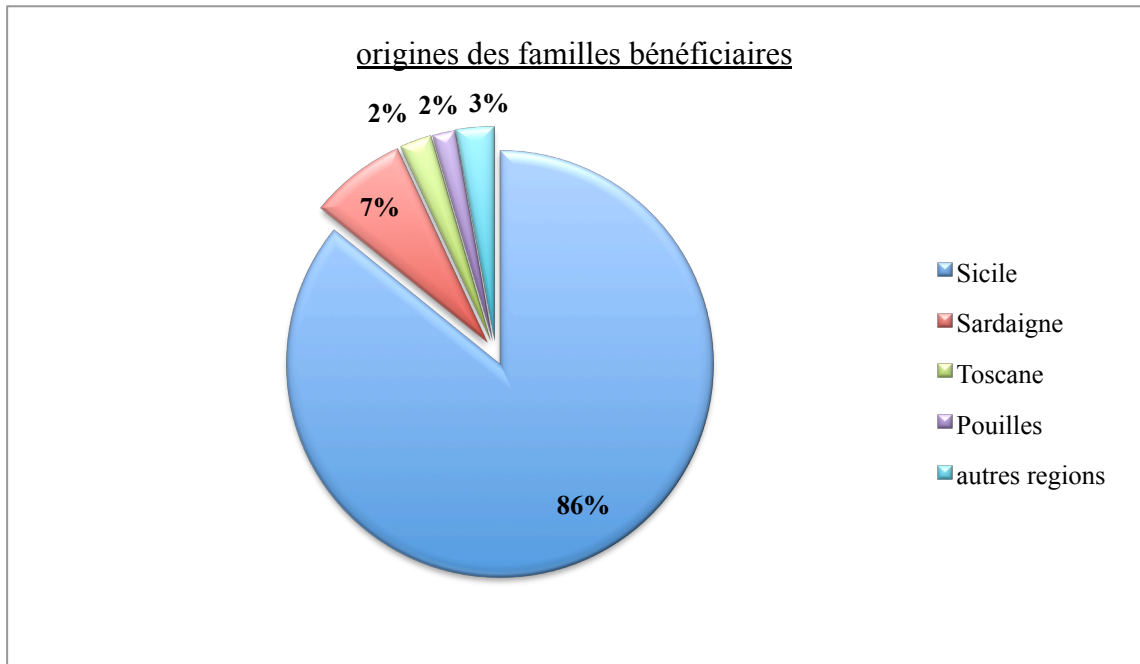
Familles des conscrits nécessiteuses, bénéficiaires d'allocations du gouvernement italien en Tunisie <sup>1440</sup>								
Villes	Origines régionales						Membres du foyer familial	
	Sicilienn es	Sarde s	Toscan es	Apulienn es	autre s	Total	Adult es	Mineur s
Tunis	3.008	145	58	«	109	3.320	3.300	4.400
La Goulette	85	6	8	60	2	155	194	158
Bizerte	153	15	4	19	«	191	191	220
Ferryville	72	12	4	«	2	90	54	121
Sousse	261	18	6	«	5	290	290	369
Sfax	96	25	14	5	«	140	140	178
Mateur	63	5	2	1	5	76	76	153
Mahdia	3	«	2	«	«	5	5	11
Monastir	1	«	1	«	«	2	2	7
Djerba	4	«	«	«	«	4	4	19
Gabès	6	2	2	«	«	13	13	19
Béja	51	13	«	«	«	64	64	95
Tabarka	51	13	«	«	«	14	14	13
Ghardima ou	9	2	3	«	«	14	14	18
Nabeul	7	«	«	«	«	7	7	6
Kélibia	18	«	«	«	«	18	18	18
Le Kef	51	29	2	«	«	82	82	123
(campagn es)	384	89	18	«	15	506	506	886
<b>TOTAL</b>	4.284	364	120	85	138	<b><u>4.991</u></b>	<b>4.369</b>	<b>6.795</b>
							<b><u>11.164</u></b>	

<sup>1440</sup>COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917...* op. cit., p. 12.

Le nombre de familles bénéficiaires se concentre massivement dans la ville de Tunis et dans sa banlieue, où habitent le 66,51 % du total. La capitale dépasse largement les autres villes pour ce qui est de la présence d'une classe populaire italienne en détresse ; ce qui confirme la tendance de l'émigration populaire italienne en Tunisie à se concentrer principalement (quoique non exclusivement) dans les milieux urbains et leurs banlieues. La correspondance fréquente du nombre total de familles bénéficiaires par villes avec le nombre des membres adultes du foyer indique la présence de noyaux familiaux composés par un parent ou un tuteur. C'est la conséquence du départ des membres conscrits au service militaire, les hommes, privant ainsi les familles de leurs ressources et salaires. L'absence des villes de l'intérieur tunisien touchées par l'immigration d'ouvriers des mines, avec la faible exception de Ghardimaou, est explicable à travers la campagne de rapatriements qui avait eu lieu en 1914 et avait impliqué exactement ce côté de l'immigration populaire italienne<sup>1441</sup>. Pourtant les rapatriements n'ont pas suffi à effacer la question sociale interne à la communauté expatriée. Question sociale qui est étroitement liée à la question méridionale italienne et aux conditions de détresse et d'infériorité dans lesquelles l'Italie du Sud et la Sicile se retrouvent dans le cadre national italien. Sachant la composition régionale et sociale de l'immigration italienne dans la Régence tunisienne, ce n'est pas étonnant savoir que le grand nombre de familles nécessiteuses qui bénéficient des allocations du gouvernement sont de provenance sicilienne :

---

<sup>1441</sup> Cf. chapitre 9.1) *Mobilités ouvrières*.



Mais si l'État s'engage à procurer du secours et de l'aide à ses ressortissants en Tunisie, l'élite locale de notables italiens n'est pas prête à laisser seulement à l'autorité centrale ce qui avant était du domaine de leur philanthropie et de leur bénévolat. Le bureau des allocations, directement dépendant au consulat, exerce son activité en accord et en collaboration avec le *Patronato degli Emigranti*. Dans les principales villes tunisiennes, se forment des comités nationaux de secours composés par les membres aisés de la communauté. Au lieu de concurrencer les aides gouvernementales, les secours de la communauté s'adressent à tous les conjoints de conscrits nécessiteux qui n'avaient pas droit, par loi, aux allocations familiales du gouvernement<sup>1443</sup>. L'argent récolté par les comités locaux, à travers donations et souscriptions, est élargi au sein de la même ville. Le montant total de presque deux cent mille francs, dont 136 mille seulement à Tunis, s'ajoute aux donations d'or et d'argent faites par la haute bourgeoisie locale. Si parmi les Italiens de la Tunisie, il y en avait plus de onze mille dans des conditions de détresse et nécessitant des aides, les classes aisées de la communauté faisaient des donations à la patrie et aux compatriotes démunies dans un esprit de solidarité nationale.

<sup>1442</sup>COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917...* op. cit., p. 12.

<sup>1443</sup>IVI, p. 5.



Un système d'assistance sociale communautaire <sup>1444</sup>		
<u>Villes</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant</u>
Tunis	Comité National de Secours	Fr. 136.000
La Goulette	Comité de Bienfaisance	Fr. 5.436,23
Bizerte	Comité de Secours et de Bienfaisance	Fr. 6.252,65
Ferryville	Comité d'Assistance	Fr. 2.033,70
Mateur	Comité Ouvrier d'Assistance	Fr. 1.386
Sousse	Comité de Secours et Société de Bienfaisance	Fr. 17.939,10
Monastir	Comité de Secours	Fr. 250
Sfax	Comité de Secours	Fr. 19.712,70
Djerba	Souscription publique	Fr. 121
Gabes	Comité de Secours	Fr. 1.096,80
Tabarka	Assistance civile	Fr. 735
Autres villes tunisiennes	Comité d'Assistance	Fr. 3.625,40
<b>TOTAL</b>		<b>Fr. 194.588,60</b>

Mais tout ce système d'assistance sociale, autant consulaire que communautaire, ne s'adresse qu'aux familles et aux conjoints des conscrits. L'accès aux allocations est soumis à l'accomplissement du devoir militaire de la part d'un homme de la famille. La patrie montre son assistance et son soutien seulement à ces conditions. Être citoyen émigré en détresse économique ne suffit pas pour accéder à des bénéfices que le royaume d'Italie octroie à ses sujets, et à leurs proches, en tant que soldats citoyens plutôt que citoyens-compatriotes. L'engagement militaire redéfinit l'appartenance à la nation et donc à la citoyenneté, dans la mesure où le système d'assistance national préfère et ne s'adresse qu'aux sujets italiens mobilisés pour la guerre. L'État donc se charge des aides aux familles des conscrits dans une dynamique d'obligation morale envers le devoir militaire accompli. Également, les notables qui s'engagent dans ce bénévolat patriotique suivent ce même processus de « militarisation » du lien national qui ainsi devient concret et réel principalement à travers la guerre. Une fois que l'État s'engage dans ces aides aux nécessiteux, les notables locaux ne peuvent qu'avoir un rôle secondaire, marginal ou complémentaire

<sup>1444</sup>Ivi, p. 11.

par rapport aux ressources que les institutions étatiques peuvent mobiliser. Mais s'ils ne peuvent entrer en compétition avec l'État en tant que ressources à distribuer aux nécessiteux, ils gèrent les structures associatives de la communauté et ils sont des éléments incontournables pour le contrôle et la gestion de la présence italienne. Les notables locaux pendant les années de guerre choisissent de concentrer leur philanthropie patriotique sur la communauté, menacé par la guerre, qui a été toujours le vrai sujet central de tout discours sur le maintien de l'italianité en Tunisie : les enfants.

*Fils des combattants, orphelins des héros.*

Dans l'épanouissement des associations et des comités italiens en Tunisie pendant la Grande Guerre, les nouvelles structures pour l'enfance ont un rôle prépondérant. L'accord et l'organisation entre les différents comités et associations permet de couvrir, même si c'est avec des moyens limités, la tranche d'âge de 0 à 16 ans. Il s'agit notamment de trois instituts : le *Pro Lactentibus*, un dispensaire pour l'assistance médico-sociale aux nouveau-nés et aux bébés (0-3 ans) ; la halte-garderie *Fortunata Morana* pour les fils des soldats entre 3 et 5 ans et, ensuite, l'orphelinat *Principe di Piemonte* pour les orphelins de guerre âgées entre 6 et 16 ans. Créations philanthropiques issues de l'initiative des notables italiens, elles sont situées à Tunis et dans sa banlieue, lieux d'action majeur de l'associationnisme italien dans le Protectorat. Il n'est pas anodin remarquer que l'idée de fonder les deux principales institutions — la halte-garderie et l'orphelinat — pour les enfants de la communauté avait été conçue bien avant, et donc indépendamment, du déclenchement du conflit mondial. Pour la *Sala di Custodia* « *Fortunata Morana* », il est affirmé que : « Cette halte-garderie était un rêve ancien de la Colonie ; mais peut-être que le moment n'était pas favorable, ou qu'on manquait de moyens (...), mais on n'était jamais réussi à l'accomplir. Seulement le besoin était présent ; l'idée fervente : mais la réalité manquait. La guerre maintenant a fait le miracle... »<sup>1445</sup> Également le projet de l'orphelinat *Principe di Piemonte* bien que « né dans la guerre et pour la guerre »

---

<sup>1445</sup> « Sogno antico della Colonia era questa Sala di Custodia ; ma vuoi che i tempi non fossero propizi ; vuoi che i mezzi mancassero (...) non si era potuto mai portarla a compimento. Il bisogno solo era vivo ; ardente anche l'idea : ma la realtà mancava. La guerra ha ora fatto il miracolo » Ivi, p. 6.

<sup>1446</sup> remontait avant. L'acte de naissance de l'institut date du 28 juin 1913, grâce à l'initiative du comité *Pro Asilo Notturmo Italiano*, mais il devient opérationnel seulement à partir de 1915, dès lors il n'accepte que les fils des soldats italiens de Tunisie tombés en guerre<sup>1447</sup>. La Grande Guerre avec ses deuils et ses nécessités est une occasion pour réaliser ces initiatives philanthropiques qui, jusqu'à là, n'étaient que des projets. Ces structures sont réalisées collégalement par des groupes de notables, souvent guidés et organisés par le promoteur ou le principal donateur du projet. La *Pro Lactentibus* est fondée grâce à l'aide et au soutien des « 200 et plus dames miséricordieuses »<sup>1448</sup> de l'*Unione femminile* et d'autres donateurs locaux, comme Antonio Rey. Ce dispensaire en deux ans avait accueilli et soigné plus de 1000 enfants. Détail non négligeable, et que nous permet de comprendre le niveau d'engagement de l'élite pour la réalisation de ces œuvres, grâce aux donations privées les trois instituts possèdent leurs bâtiments autonomes. Si nous n'avons pas pu localiser où exactement se trouvait le siège de la *Pro Lactentibus* — peut-être dans la médina —, la halte-garderie *Fortunata Morana* avait son siège au 19 de la rue de Russie, au centre de Tunis, dans le quartier européen entre la rue al-Djazira et la gare Centrale<sup>1449</sup>. L'orphelinat *Principe di Piemonte* se situe pendant ses premières années d'activité dans une maison arabe dans la médina de Tunis qui ne peut accueillir qu'un nombre très limité d'orphelins, 30. La durée de la guerre et « les jours sombres de Caporetto » font augmenter le nombre des orphelins et poussent le conseil d'administration à trouver un endroit plus convenable aux nécessités de la communauté. Le 2 juin 1918 est inauguré le nouveau siège de l'orphelinat qui se situe à l'Ariana, dans la banlieue nord de Tunis, dans un palais anciennement propriété d'une des plus importantes et nobles familles italiennes de la Tunisie : la Villa Raffo<sup>1450</sup>. Le nouveau bâtiment accueille en 1919, un total de 102 orphelins de guerre<sup>1451</sup>. Cet orphelinat s'adresse exclusivement aux enfants d'humbles conditions de soldats tombés au front. Il est créé, géré et financé par les notables de la communauté. D'un point de vue de l'imaginaire communautaire, cette structure est

---

<sup>1446</sup> ORFANOTROFIO « PRINCIPE DI PIEMONTE », 1918, Tunis, Finzi, 1919, p. 5.

<sup>1447</sup> Ivi, p. 13.

<sup>1448</sup> COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917...* op. cit., p. 6.

<sup>1449</sup> ANT, Série E, carton 263, dossier 11/8 « Sala Custodia 'Fortunata Morana' ».

<sup>1450</sup> ORFANOTROFIO « PRINCIPE DI PIEMONTE », 1918, Tunis, Finzi, 1919, P 5-7.

<sup>1451</sup> Ivi, p. 14.

symbole à la fois de la solidarité nationale italienne qui doit lier les compatriotes entre eux et entre les générations et, en même temps, de la hiérarchie sociale qui fait que des notables sont les responsables et les administrateurs de la communauté. Le président de l'institut déclare le jour de l'inauguration : « nous voulons et nous l'affirmons aujourd'hui solennellement, que le juste monument consacré à la mémoire de nos glorieux soldats tombés soit dans l'éducation de leurs fils... »<sup>1452</sup>. Le concours des notables et de la classe moyenne italienne parvient de toute la Tunisie, la plus large partie de Tunis. Les donateurs les plus généreux ont un rôle prééminent par rapport aux autres et souvent, ils sont les fondateurs ou les administrateurs. Giuseppe Messina et Ernesto Calò, outre au fait qu'ils sont les fondateurs de l'institut, ont élargi cent mille francs pour l'achat de la Villa Raffo<sup>1453</sup>. Une plaque commémorative avec leurs noms est affichée à l'entrée de la Villa pour rappeler aux visiteurs leur geste de philanthropie patriotique<sup>1454</sup>. Par ailleurs, les deux grands donateurs ont une place dans le conseil d'administration en tant que vice-présidents d'honneur, le consul d'Italie étant le président honoraire. La famille Calò est très impliquée dans cette institution. Ses membres sont présents en grand nombre dans la liste des donateurs avec Abramo, Fortunata, Enrico, Giacomo, Guglielmo et surtout Salvatore auquel, grâce à ses riches donations, est consacrée une salle de l'orphelinat avec une plaque commémorative<sup>1455</sup>. Enrico Calò est le président de l'institution, les vice-présidents sont Dante Gerini et Maurizio Scialom, secrétaire : Enrico Cadini et Umberto Bensasson trésorier. En 1920, les membres du conseil d'administration sont : Arcangelo Bellino ; Cadini Oliviero ; Catalanotti Stefano ; Petrucci Alberto (professeurs) ; Calò Salvatore ; Canino Salvatore ; Cioni Adolfo ; Grammatico Giuseppe ; Lilla Ulisse ; Lumbroso Maurizio ; Messina Giuseppe ; Ortona Cesare ; Orlando Carlo ; Patti Pietro et Sbrana Francesco<sup>1456</sup>. Les Calò, et surtout Ernesto et Salvatore, peuvent célébrer, à travers cette institution patriotique et ses plaques commémoratives qui portent leur noms, leur rôle de notables de la communauté. En plus, pour Salvatore et Giacomo — qui avaient été accusés en 1913 d'avoir vendu

<sup>1452</sup>« Vogliamo e lo proclamiamo oggi solennemente, che il doveroso monumento elevato alla memoria dei nostri gloriosi caduti sia nella educazione dei figli loro... » p. 42.

<sup>1453</sup>Ivi, p. 26.

<sup>1454</sup>Ivi, p. 48.

<sup>1455</sup>Ivi, p. 49.

<sup>1456</sup>ORFANOTROFIO « PRINCIPE DI PIEMONTE », *Relazione morale e finanziaria. Esercizio 1919...* op. cit., p. 4.

des farines aux Turcs pendant la guerre en Libye — la fondation à leur frais d'un orphelinat pour les fils des soldats tombés fait remonter leur réputation vis-à-vis de l'opinion publique italienne locale et nationale. Plusieurs messages d'éloge et de félicitations sont adressés aux fondateurs-donateurs de l'institution, parmi lesquels ceux du président du conseil italien, Vittorio Emanuele Orlando, du Roi d'Italie, Vittorio Emanuele III, et de son fils Umberto, prince de Piedmont, auquel l'institut est consacré<sup>1457</sup>. Se présenter comme de généreux bienfaiteurs aux enfants de guerre consacre les notables donateurs comme des intermédiaires entre la couche populaire émigrée, à laquelle l'œuvre est adressée, et les institutions centrales. Grâce à l'action de cette notabilité expatriée, les valeurs patriotiques de l'État national sont transmises aux classes populaires et notamment aux nouvelles générations issues de la Grande Guerre. Avec ce même bût de transmission et construction d'appartenance nationale est l'halte-garderie italienne de Tunis. Elle est nommée en honneur de Fortunata Morana, fille prématurément décédée du notable local Fortunato Morana, donateur majeur de l'institut avec 15 000 francs et un piano<sup>1458</sup>. Comme pour l'orphelinat, la halte-garderie est une initiative de notables, mais, à différence de l'institut de l'Ariana, elle s'appuie sur une association préexistante et qui avait une bonne expérience d'activités sur Tunis : la Société *Dante Alighieri*. Le fort lien de la garderie avec la société culturelle est confirmé par son secrétaire Luigi D'Alessandro, directeur de l'école *Giovanni Meli*, qui est déjà secrétaire du comité tunisois de la *Dante*. Président du conseil d'administration de la *Fortunata Morana* est le puissant propriétaire de mines Giambattista Dessì. À la direction de l'institut est nommée Clelia Giordano, enseignante dans l'école italienne *Principe di Napoli*. Le trésorier est Benedetto Gucciardi et les conseillers sont : Fortunato Morana, Ugo Moreno, Leonida Morpurgo et Diego Gandolfo<sup>1459</sup>. Grâce aux donations privées et à souscriptions publiques, la garderie pendant l'année 1917-1918 arrive à accueillir 220 enfants, entre 3 et 5 ans, de 8 heures jusqu'à 16 heures, cantine incluse<sup>1460</sup>. La garderie s'adresse aux fils des conscrits dont les familles sont de pauvre condition économique. Pensée comme structure temporaire pour faire face à une nécessité

---

<sup>1457</sup> IDEM, 1918... op. cit., p. 52-53.

<sup>1458</sup> SALA DI CUSTODIA « FORTUNATA MORANA », *Relazione 1917-1918*, Tunis, Finzi, 1918.

<sup>1459</sup> Ivi, p. 3- 10.

<sup>1460</sup> Ibidem.

provoquée par la guerre, la garderie reste en pleine activité bien après la fin du conflit. Dans l'après-guerre la garderie devient de plus en plus une structure scolaire, contre la volonté des autorités du Protectorat<sup>1461</sup>. Luigi D'Alessandro n'hésitera pas à nommer sa fille Ida comme une des trois institutrices qui gèrent les activités de la garderie, pour, ensuite, la dispenser de l'activité, mais pas de la rémunération<sup>1462</sup>. Pendant les années de la Grande Guerre, l'institut garde son but d'assistance sociale aux fils des conscrits et, à travers les activités proposées, il essaie de transmettre les valeurs patriotiques aux jeunes enfants. Les jours de célébration nationale sont des occasions pour montrer à la communauté la présence et les activités des enfants de la garderie. Le 21 avril 1917 est célébrée au théâtre Rossini de Tunis la fête patriotique du Noël de Rome. 50 enfants de la *Fortunata Morana* sont présentés au public italien en uniforme, avec un drapeau italien sur le cœur, et ils sont acclamés avec des applaudissements « notamment de la part des soldats en congé, dont beaucoup voyaient leurs enfants faire partie de la petite troupe »<sup>1463</sup>. La présentation du 21 avril n'est que le début de la militarisation des enfants de la garderie. Quelque mois après, le 2 juin, tous les 220 enfants sont mobilisés pour une parade du fort message symbolique :

« Tous les enfants furent présents : 220 de ceux de trois ans à peine aux plus grands, fiers et sérieux, sachant le grave devoir à accomplir. Ce fut une révélation pour nous tous ! La colonne, compacte et ordonnée, symboliquement ornée du tricolore, formait une oriflamme frisée qui se déployait dans la grande lumière du clair matin printanier, émouvait et exaltait les esprits : les trois couleurs portées par ces enfants qui, sérieux et calmes, surent, pour bien trois heures rester tranquilles et sages. Ils avaient l'aspect d'une vision idéale, qui se confondait avec le rêve de sublimes victoires et d'insaisissables vœux, vivant dans le désir, quoiqu'encore lointain. Deux chorales furent exécutées à merveille par nos artistes émergents (...) La parade du cortège fut émouvante ! c'était un spectacle sans égal ! même les plus petits semblaient comprendre la gravité de l'événement et ils marchaient militairement, sans fatigue ni caprices (...) Ce tricolore humain se rejoignait idéalement aux drapeaux flottants

---

<sup>1461</sup> ANT, Série E, carton 263, dossier 11/8 « Sala Custodia 'Fortunata Morana' », lettre du Résident au directeur général de l'instruction publique, Tunis, 22 février 1930.

<sup>1462</sup> ASDMAE, DGIE, Archivio scuole 1888-1920, b. 53, f. « Luigi D'Alessandro », mémoire des sœurs Nardini, Tunis, 1929.

<sup>1463</sup> « Specie da parte dei soldati in licenza, molti dei quali vedevano con orgoglio i loro figlioletti far parte della piccola schiera » SALA DI CUSTODIA « FORTUNATA MORANA », *Relazione 1917-1918...* op. cit., p. 14.

au vent sur les terres mouillées de sang, signe de fidélité éternelle face  
aux bouleversements de la justice humaine... »<sup>1464</sup>

On fait défiler les enfants de soldats au front comme s'ils sont des soldats. Le message militariste véhiculé par les structures philanthropiques-patriotiques de la communauté veut voir, et faire voir, dans les jeunes enfants les futurs soldats d'Italie, une nouvelle armée qui se prépare déjà. L'image du drapeau composée par les enfants est un message fort d'unité nationale qui est, à la fois, formée par l'individu, mais, en même temps, forme l'individu. L'image du lien entre le drapeau des enfants italiens de Tunis avec les drapeaux au front de guerre n'unit pas seulement, dans l'imaginaire communautaire, Tunis avec le front de guerre, mais il s'agit également d'une union entre les générations de combattants, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. D'ailleurs, tous les efforts des notables et de ces associations ne visent que garantir la transmission d'une appartenance collective qui est censée unir tous les ressortissants du royaume en Tunisie. Telle appartenance, qui se veut nationale, se structure et se situe au croisement de plusieurs dynamiques et discours. Parmi les différentes composantes d'une appartenance collective nationale on peut remarquer le lien culturel, de langue, qui peut créer l'espace d'une appartenance partagée, mais aussi le lien social, de rapports de force entre des classes sociales, qui ne devient « national » que suite à un projet politique qui se affirme, change et se modifie, à travers les générations.

---

<sup>1464</sup> « Tutti i bambini vi furono presenti: 220 da quelli di tre anni appena ai grandicelli, fieri e impettiti, nella coscienza del grave dovere da compiere. Fu una rivelazione per tutti! La colonna, compatta e ordinata, simbolicamente adorna del tricolore, si da formare un'orifiamma svolgentesi e ondulante nella gran luce della chiara mattina primaverile, commoveva ed esaltava gli spiriti: i tre colori indossati da quei piccini, che, seri e composti, seppero, per ben tre ore essere tranquilli e ubbidienti, aveano l'aspetto di una visione ideale, confondentesi col sogno di sublimi vittorie e di auspici indefinibili, vivi nel desiderio, sebbene ancora lontani e supremi. I due cori furono eseguiti a meraviglia dai nostri nascenti artisti (...) La sfilata nel corteo fu commovente! Era uno spettacolo senza pari! Anche i più piccini parevano compresi della solennità dell'evento e marciavano militarmente, senza stanchezza, né capriccetti. Il nostro Console generale e il Ministro residente, quando li videro schierati dinanzi a loro, nell'atrio della Casa di Francia, ne ebbero le lacrime agli occhi: quel tricolore umano si congiungeva idealmente ai vessilli sventolanti sulle zolle bagnate di sangue, pegno di fedeltà, imperitura alla gran ventura della umana Giustizia» Ibidem.

## **Conclusion du chapitre.**

Sujet largement négligé dans l'historiographie sur les Italiens en Tunisie, l'impact de la Première Guerre mondiale sur la communauté est très fort. Toute la société coloniale y est impliquée à partir de l'entrée en guerre de la France. La fermeture des mines et la baisse économique touche gravement aux conditions sociales des travailleurs italiens qui, souvent, se retrouvent au chômage. Autant la fermeture des mines que le rapatriement des chômeurs, montrent la peur et l'incertitude du pouvoir colonial vis-à-vis d'un territoire, celui tunisien, qui pourrait devenir théâtre d'insurrection dans un moment de grand effort militaire français sur le front européen. En effet, le Sud tunisien et la Tripolitaine, jamais soumise au faible pouvoir colonial italien, sont en pleine révolte pendant la Grande Guerre. En reconsidérant les acquis de l'historiographie sur la Grande Guerre, nous pouvons constater qu'un état continu de guerre est présent dans ces territoires dès 1911. La guerre en Libye a influencé directement l'instabilité euro-méditerranéenne qui a déclenché le conflit mondial. D'ailleurs le Sud tunisien et surtout la Libye échappent aux contrôles coloniaux franco-italiens pendant les années de guerre. Ces régions sont en s'attendant comme un véritable front de guerre au Sud de la Méditerranée. Mais la France, comme l'Italie, concentre ses efforts militaires en Europe. En 1915, les Italiens de la Régence sont appelés sous les drapeaux lors de l'entrée en guerre du royaume au côté des alliés. Notre analyse a montré comment l'engagement militaire des Italiens de Tunisie a été massive et important. Par ailleurs, les œuvres de soutien aux militaires par ceux qui restent en Tunisie, nous a dévoilé cet aspect de la mobilisation de la société civile expatriée. La guerre qui bouleverse les sociétés impliquées, bouleverse également le rapports entre individus émigrés et leur État d'origine.



### **Conclusion de la troisième partie.**

Le discours colonial-migratoire sur les Italiens de Tunisie se fonde sur leur présence historique, stratifiée socialement et diachroniquement, et leur nombre dans le territoire. Les structures associatives et les Conventions ont créé dans la Régence la possibilité de formation d'une italianité qui peut se transmettre à travers les générations dans la collectivité de migrants du royaume. La Tunisie a donc occupé une place importante dans la théorie du colonialisme italien, comme nous avons montré avec les visites de Corradini et Castellini et leurs écrits sur l'émigration italienne en Tunisie. L'impact de l'entreprise coloniale en Libye sur la société tunisienne a été particulièrement important grâce à la spécificité du cas italo-tunisien. Un des apports originaux de ce travail concerne l'analyse de l'espace tunisien à travers le croisement de l'histoire des migrations et des colonialismes. Pendant l'époque que nous avons étudié, la Tunisie est perçue en tant que lieu de formation de futurs colonisateurs italiens pour l'Afrique, notamment la Tripolitaine. La guerre italo-turque en radicalisant les appartenances identitaires de l'espace social tunisien devient un vecteur de nationalisation des migrants. Également la Grande Guerre est un moment de nationalisation très puissant et elle voit un engagement militaire direct des Italiens de Tunisie. La guerre en Libye et la guerre mondiale sont profondément liées si on les regarde avec une perspective méditerranéenne. Le rôle de la population italienne de la Régence vis à vis de ces guerres a été différent mais toujours important pour comprendre les mobilités et les liens que ces Italiens ont maintenu avec, parfois en les subissant, leur nation d'origine.

## Conclusion générale

### *Construire une appartenance collective dans un contexte colonial étranger*

De cette recherche, il ressort que le cas des Italiens dans le Protectorat français de Tunisie offre un terrain fertile pour des analyses sur le lien entre émigration, nationalisation et colonialisme dans l'espace méditerranéen. Un des enjeux principaux de notre travail a été de montrer l'italianité, en tant que projet de formation d'une appartenance collective, comme une construction sociale qui se forme et se négocie à la fois entre les couches sociales de l'émigration, et avec les autres acteurs de la société coloniale tunisienne. Nous avons voulu problématiser certains acquis de l'historiographie existante sur la population italienne de Tunisie pour analyser, avec des perspectives nouvelles et différentes, les dynamiques sociales et les processus culturels qui ont formé, ou ont essayé de le faire, cette structure communautaire expatriée. Au delà des groupes régionaux ou religieux qui ont composé la présence italophone de la Régence, dont les parcours ont été analysés dans la première partie de ce travail, nous avons constaté l'efficacité d'un focus sur les classes sociales et sur leur rapport entre elles. Bien évidemment, en considérant la question méridionale italienne, dans certains contextes, on retrouve souvent un lien entre provenance régionale et classe sociale, lien qui n'est pas pourtant exclusif ou rigide. Siciliens et Sardes ne sont pas seulement ouvriers ou paysans mais aussi entrepreneurs et propriétaires fonciers. De même, il n'y a pas une équivalence systématique entre l'ancienneté d'installation des Livournais ou des Génois et leur importance sociale dans la communauté. Pour cette raison, que un des enjeux de notre perspective vise plutôt les relations entre la couche sociale plus aisée des notables (régionalement hétérogène) et les classes laborieuses de l'immigration provenant d'Italie. La pluralité des appartenances italophones partagées à l'intérieur de la société tunisienne coloniale – qu'on peut retrouver dans le mouvement ouvrier, dans l'église catholique et dans la franc-maçonnerie – n'aboutit pas forcément à une identité « nationale » italienne. Par exemple, l'utilisation de la langue italienne par les anarchistes, par les corporations syndicales des mineurs sardes et des maçons

siciliens, ou par les catholiques maltais, suit des raisons de communicabilité et d'interaction qui d'un côté s'inscrivent dans l'espace de l'italophonie, mais de l'autre ne revendiquent pas une appartenance nationale italienne. Le processus de nationalisation de l'appartenance culturelle-linguistique italoophone passe, en Tunisie, par la volonté sociale et politique – autant de l'État italien que de l'élite de notables – de faire de la collectivité des ressortissants du royaume d'Italie, une communauté nationale. La stratification historique et diachronique des populations italophones dans la Régence à partir de l'époque moderne, s'est relationnée avec les lois qui ont défini et transmis cette appartenance bureaucratique. Les descendants des anciennes migrations et les migrants du XIXe ont fait partie de la même catégorie juridique de « ressortissant italien » en Tunisie, à la suite de l'unité politique italienne en 1861, de l'accord italo-tunisien du 1869 et, ensuite, des Conventions du 1896 qui ont garanti la transmission de la nationalité italienne aux nouvelles générations. Naître dans la Régence avec le statut juridique de ressortissant du royaume d'Italie n'est pas suffisant pour créer un lien affectif avec une communauté nationale italienne. D'ailleurs, la possibilité d'intégrer le statut des colonisateurs – à travers la naturalisation individuelle française – rend encore plus précaire l'attachement de l'individu vivant dans un espace colonial français vis à vis d'une appartenance italienne. Le système mis en place pour s'opposer à l'assimilation française des ressortissants italiens, c'est-à-dire le réseau associatif communautaire, ne vise pas seulement à garder le statut des Italiens mais aussi, et surtout, à les inscrire, les faire participer à cette communauté italienne expatriée de Tunisie. Ce projet de *nation-building* qui dans le contexte tunisien devient un *community-building* est voulu et géré par des membres de l'élite locale, largement soutenus et aidés par les institutions consulaires et nationales. Parmi les membres de l'élite il n'y a pas seulement des descendants des anciennes installations italophones, mais aussi de nouveaux-arrivés qui jouent un rôle pas du tout secondaire dans ce processus de formation d'un sentiment collectif d'appartenance italienne. Le rapport entre les classes sociales, entre une élite de notables issue de la bourgeoisie et une classe des migrants ouvriers, est centrale dans les dynamiques tant sociales que culturelles de la formation de la communauté.

Pendant notre travail, la question de l'éducation, de l'école et de la langue est apparue comme enjeu majeur dans le processus de formation d'une identité collective. Le système scolaire gouvernemental et le système privé géré par la *Dante Alighieri* forment la structure principale pour transmettre, à travers la langue et la culture, les valeurs patriotique de l'élite aux nouvelles générations nées dans le Protectorat. Nous nous sommes attardés à plusieurs reprises sur la question de l'enfance car elle nous a semblé essentielle afin de comprendre l'importance de l'enjeu générationnel dans la formation et transmission d'une identité collective. Les acteurs majeurs de la formation d'un lien culturel intergénérationnel sont les maîtres d'école. Le rôle des enseignants montre l'importance de cette catégorie professionnelle, et leurs intérêts concrets dans la promotion et défense de l'italianité dans la Régence. Le parcours et les activités de Luigi D'Alessandro ont été cités souvent pendant notre recherche car ils sont exemplaires du poids social et culturel que la catégorie des enseignants italiens de Tunisie a eu dans les dynamiques communautaires. De plus, ce cas nous a confirmé l'implication et l'engagement dans l'élite dirigeante d'Italiens nés hors de Tunisie mais qui ont fait de l'espace colonial tunisien leur lieu d'action et de vie, en atteignant des positions de pouvoir au sein du réseau communautaire. Au lieu de diviser entre « Italiens de Tunisie », pour ceux d'ancienne installation, et « Italiens en Tunisie », pour les nouveaux immigrants, nous avons préféré considérer leur engagement et leur rôle dans la communauté. Dans ce cas, les enseignants italiens – dont la plus grande partie provenant d'Italie – rentrent de plein droit dans le projet de la communauté italienne. D'ailleurs, les plaques commémoratives pour les soldats tombés pendant la Première Guerre mondiale nous ont montré comment l'appartenance à la catégorie d'« Italiens de Tunisie » n'est pas forcément liée à la naissance de l'individu dans le territoire de la Régence mais, aussi, à son rapport, son rôle et son activité dans la communauté. Si nous n'avons pas manqué de souligner l'importance des relations avec l'Italie et ses institutions, nous avons consacré la plupart de nos analyses à la production locale de cette identité italienne. Nous avons opposé à une perspective italo-centrique, qui voit un rôle principal des institutions centrales nationales, une mise en valeur du contexte tunisien et de son rôle de producteur d'identités. L'italianité en Tunisie en tant que pratique sociale et culturelle s'inscrit dans la société coloniale. Le projet de

l'italianité vise à former une communauté unie et compacte qui interagit avec les autres communautés de la Régence. Dans l'échelle coloniale, la catégorie d'Italiens – composée par bourgeois, marchands, avocats mais aussi ouvriers, paysans, pêcheurs – se retrouve différenciée par la nationalité de celle des Français, colonisateurs, mais très proche d'elle en tant que communauté coloniale. En jouissant de leur statut de ressortissants d'une puissance européenne, ils peuvent se comporter avec les Français dans une relation de presque égalité. Le projet d'une communauté italienne de Tunisie est, au fond, de constituer un groupe dominant à côté du groupe français et de se proposer comme indépendant de son pouvoir. Les mobilisations contre la loi sur l'immatriculation des étrangers en 1898 ou celle contre les avocats italiens en 1902, les protestations sur l'insuffisance des écoles italiennes, visent une parité et une pleine égalité qui dans le système colonial n'est réservé qu'aux dominants. Dans cette relation conflictuelle avec le groupe des dominants s'installe une des spécificités de la question franco-italo-tunisienne.

*Le Protectorat français producteur d'une italianité coloniale.*

La prépondérance démographique des Italiens par rapport aux Français est un des enjeux de la société coloniale tunisienne jusqu'aux années '30. Entre la majorité démographique italienne et la minorité dominante française se joue la volonté, de la part du pouvoir colonial français, d'assimiler le peuplement italien. C'est seulement à travers l'assimilation, la 'francisation' par *melting-pot* des « étrangers blancs »<sup>1465</sup> que le pouvoir colonial pourra garantir une stabilité du système et faire face ainsi au « péril indigène »<sup>1466</sup>. La volonté d'assimilation des Italiens, vus en Tunisie comme des candidats idéals à la naturalisation, dévoile comment l'accès à la nationalité, et surtout à la citoyenneté, française, suit une appartenance coloniale européenne, celle-ci également produite par le système colonial, qui suggère, selon Emmanuelle Saada, « des rapports étroits entre citoyenneté, civilisation et race »<sup>1467</sup>. Le régime colonial ne fait que favoriser les découpages de la population, fonctionnels pour le pouvoir établi. À fin de mieux assimiler les populations « européennes » de la Régence, les

---

<sup>1465</sup> BALANDIER Georges, « La situation coloniale: approche théorique », ... op. cit.

<sup>1466</sup> Cf. 3.4 « un peuple nouveau » melting-pot colonial ».

<sup>1467</sup> SAADA Emmanuelle, « Nationalité et citoyenneté en situation coloniale et post-coloniale », *Pouvoirs*, 160, 17 janvier 2017, p. 113-124.

statistiques coloniales divisent les Italiens de Tunisie entre « Siciliens » et « Italiens d'autres régions », ou par « nés en Tunisie » et « nés ailleurs »<sup>1468</sup>. Le faible taux de naturalisations jusqu'aux années '20 est explicable plus par des facteurs générationnels et conjoncturels que par l'efficacité du système communautaire italien ou par la force de l'identité nationale auprès des migrants. La moindre disposition à se faire naturaliser français avant les années '20 provient de la proximité de la Tunisie avec les lieux d'origines des ressortissants et par la forte mobilité qui unit les deux côtes méditerranéennes. Ensuite, pour les générations nées déjà dans le Protectorat, qui forment leurs liens à l'intérieur de la société coloniale tunisienne, devenir Français implique une volonté de mieux se fixer dans cette société, avec le statut, les opportunités et les privilèges des colonisateurs. Le projet de *nation-building* italien en Tunisie que nous avons analysé ne doit pas cacher ses grands limites en termes d'efficacité sur la population. Les moyens limités du réseau communautaire n'atteignent qu'une partie limitée de la population immigrée italienne. Le cas des écoles italiennes dévoile cet aspect ; même dans les périodes de plus grande affluence, pendant la période analysée, les écoles gouvernementales ne reçoivent que la moitié des élèves de nationalité italienne de la Régence<sup>1469</sup>. Si, dans les grandes villes comme Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte des institutions italiennes, quoique avec moyens limitées sont présentes, dans les campagnes, dans les mines, même dans les quartiers marginalisés des villes, les structures et les institutions communautaires sont beaucoup plus rares voire absentes. L'italianité en tant qu'appartenance à la citoyenneté italienne varie par rapport aux lieux, au statut et à la classe sociale. Les notables et ceux qui ont accès au réseau communautaire et consulaire ont plus de possibilité de défendre leurs droits ou d'accéder à travers ce réseau à des opportunités et à des connaissances pour promouvoir leurs intérêts. Au cours de ce travail nous avons fréquemment traité de cas d'individus qui grâce à leur qualité d'Italien et à leur connaissance du contexte tunisien ont défendu ou promu leurs intérêts. Ces cas sont en écho avec l'analyse de Gérard Noiriel sur l'importance de l'intérêt dans le lien entre l'individu et l'État<sup>1470</sup>. Dans le Protectorat français,

---

<sup>1468</sup> Cf. 3.4 « un peuple nouveau » melting-pot colonial », paragraphe « naturalisation ».

<sup>1469</sup> Cf. 4.1 « Le système scolaire gouvernemental italien en Tunisie ».

<sup>1470</sup> NOIRIEL Gérard, *Etat, nation et immigration: vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2005, p.195.

l'italianité est aussi pour les individus ressortissants du royaume une ressource à pratiquer, à mobiliser en cas de besoin. Sujets de droit commun et protégés par l'ordre colonial français, ces Italiens peuvent disposer d'une autre protection, la protection consulaire italienne, s'ils croient menacés leurs droits par l'État colonial, celui-ci occupant la fonction coercitive. Cette relation parcourt toute la période coloniale et elle s'exprime notamment dans les moments de crise intercommunautaire, comme en 1912 lorsque les Italiens de Tunisie demandent secours aux institutions nationales, en accusant la France de ne pas faire assez pour les protéger contre les manifestants tunisiens<sup>1471</sup>. L'italianité comme possibilité juridique ne concerne qu'un nombre limité de ressortissants : ceux en contact avec le réseau associatif communautaire et les institutions consulaires. Les cas de Di Vita ou de Platania<sup>1472</sup> ont montré l'utilisation de la catégorie d' « Italien » dans l'espace colonial tunisien, dans un but d'exploitation du cadre de « legal pluralism » décrit par Julia Clancy-Smith<sup>1473</sup>. Mais au delà de l'aspect juridique et de la pratique de la citoyenneté dans des contextes étrangers, l'italianité est aussi un lien culturel et affectif avec une idée de nation. D'ailleurs, il est très difficile chiffrer avec exactitude l'aspect quantitatif du projet d'italianité. Combien de personnes ont fréquenté, comment et pourquoi, les structures associatives italiennes est une question qui reste, pour l'instant, partiellement sans réponse. Mais si les chiffres n'ont pas été au centre de l'intérêt de cette recherche, l'aspect qualitatif – c'est-à-dire le message, les discours produits, reproduits et transmis – est tout de même l'enjeu principal auquel notre travail a concentré ses analyses.

### *Migrations et mobilités au-delà des frontières impériales*

Une thématique qui s'est révélée centrale au cours de nos recherches a été celle du travail. Nous l'avons étudié le travail migrant, la notion de race appliquée au contexte italo-franco-tunisien, et leurs liens avec le discours colonialiste. Comme nous avons écrit dans les chapitres précédents, la racialisation des migrants italiens est fortement imbriquée par leur classe sociale dans le système colonial. Le migrant

---

<sup>1471</sup> Cf. 8.1 « Violences à géométrie variable ».

<sup>1472</sup> Cf. 2.3 « Les Conventions comme espace d'action et de conflit », « À l'ombre des Capitulations... » une criminalité patriotique ?

<sup>1473</sup> CLANCY-SMITH Julia Ann, *Mediterraneans...*, op. cit., p. 191-231.

sicilien et sarde, aux yeux autant du colonisateur français que des autorités italiennes, est par nature très adapté et doué pour les travaux manuels. Du côté italien, nous avons également retrouvé une racialisation des populations migrantes, soulignant ainsi une circularité et une mobilité des discours coloniaux à travers les différents pouvoirs étatiques. Le migrant ouvrier, pauvre, « racisé » installé en Tunisie devient ainsi dans l’imaginaire coloniale une sorte de avant-garde, de pionnier, du peuplement. L’ordre colonial français a tout l’intérêt à assimiler cet individu qui lui garantirait le contrôle du sol et la force démographique<sup>1474</sup>. En ce qui concerne le discours colonialiste italien, ces migrants prolétaires installés en Tunisie, et ressortissant du royaume, deviennent la légitimation de la nécessité d’expansion de l’Italie en Afrique. Tout en infériorisant ces populations, la rhétorique colonialiste italienne les assume et les articule dans un projet coloniale-migratoire. Les migrants en devenant colonisateurs garantiront le succès de l’Italie d’Outremer comme ils ont garanti par leur travail, le succès de l’exploitation coloniale française dans la Régence. Ces discours sont récurrents à l’occasion de chaque entreprise colonialiste italienne, et notamment pendant la guerre italo-turque en Lybie. Un des acquis de notre recherche a été l’analyse d’un point de vue d’histoire culturelle de l’apport du colonialisme dans la la fabrique du national des migrants italiens en Tunisie et leur place spécifique dans la rhétorique coloniale. Discours et rhétoriques qui ne sont pas subis par les Italiens de Tunisie, mais elles sont produites et reproduites par ces derniers. En renversant une approche italo-centrique, nous avons constaté l’importance de la Tunisie dans l’imaginaire nationaliste et colonialiste italien. La production théorique du nationalisme italien entre le 1910 et le 1911 est influencée par la Tunisie, par sa société coloniale qui a dans son sein une population italophone. Les contacts de Corradini e Castellini avec la Tunisie et ses Italiens, et leurs productions politiques et littéraires placent la Tunisie comme lieu de production originale et autonome pas seulement d’Italiens d’Afrique, mais aussi du nationalisme italien. Dans les pages sur l’irrédentisme africaniste<sup>1475</sup>, nous avons analysé le passage de la Tunisie qui, de « colonie perdue », devient « colonie irrédente » pour Rome. Ce changement s’avère possible grâce aussi aux migrations d’Italie qui, en s’installant en Tunisie,

---

<sup>1474</sup> MICHEL Joël, *Colonies de peuplement : Afrique, XIXe-XXe siècles*, Paris, CNRS, 2018.

<sup>1475</sup> Cf. 7.1 « la Tunisie des migrants dans l’imaginaire coloniale », *La colonie perdue : irrédentisme africaniste*.



deviennent peuplement « italien ». Par ailleurs, le travail des migrants provenant de Sardaigne, de Sicile et de l'Italie du Sud est essentialisé en tant que travail italien, liée à une qualité ethnique et nationale propre aux Italiens. L'assimilation du migrant ouvrier dans la rhétorique nationaliste permet de l'inscrire dans le projet colonial. Le travail, comme le peuplement, deviennent des enjeux de pouvoir incontournables dans les tensions coloniales franco-italiennes.

Le cas tunisien s'inscrit donc dans cet « *emigrant colonialism* » théorisé par Mark Choate<sup>1476</sup> mais avec des spécificités et des originalités qui ont été mis en relief et valorisées par notre étude. D'un point de vue historiographique, se focaliser sur la période chronologique choisie, très peu étudiée, nous a permis de comprendre les modalités et de réfléchir sur les pratiques d'appartenance italienne dans un contexte colonial avant la période fasciste, la plus analysée par les ouvrages sur le sujet. Les événements de la guerre en Libye et de la Grande Guerre ont modifié le rapport des Italiens de la Tunisie envers leur idée de nation italienne. La propagande, pour la Libye et pour la Grande Guerre, a été un vecteur de nationalisation qu'un bon nombre de notables locaux a contribué à former. Ces deux guerres, profondément liées dans une perspectives afro-méditerranéenne, tracent les limites et les rapports entre les individus expatriés et l'État national. La mobilité et l'apport des populations italophones ont contribué à former la société coloniale tunisienne en tant qu'espace de connections et de partages trans-impériaux et trans-coloniaux. En dépassant les frontières autant étatiques qu'historiographiques, en prônant un croisement des histoires des colonialismes et des migrations, on pourrait décloisonner notre perspective et mieux comprendre la complexité historique et sociale de l'espace méditerranéen, aujourd'hui comme à l'époque, lieu de conflits, de tensions, d'imaginaires et de migrations.

---

<sup>1476</sup>CHOATE Mark I., *Emigrant Nation: The Making of Italy Abroad*, New York, Harvard University Press, 2008.

## Répertoire des sources consultées

### FRANCE

#### **ARCHIVES DU QUAI D'ORSAY (AQO), La Courneuve**

##### **Série : Correspondance Politique et Commerciale, Sous-série : Tunisie**

*Fond : Administration Centrale,*

- Affaires Extérieures, Affaires Italiennes :

- art. 103, (1894, mai – 1898, juil.)
- art. 104, (1898, août – 1904, oct.)
- art. 105, (1904, nov. – 1906, sept.)
- art. 106, (1906 oct. – 1910 août)
- art. 107, (1910, sept. – 1915, juil.)

- Culte catholique et protestant

- art. 125, (1899-1903)
- art. 126, (1904-1916)

- Écoles italiennes :

- art. 437, (1905, nov. – 1916, mai)

*Fond : Justice,*

- Naturalisations (1893 – 1915)

- de 605 à 620.

#### **CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES (CADN), Nantes**

##### **Série : Protectorat français de Tunisie,**

*Fond : 1<sup>er</sup> versement, Série Résidence Générale*

- Traités

- 878 A, Italie (1889 – 1896)
- 878 B, Italie (1896 – 1907)

- Consulat Etrangers (1881-1920)

- 914 A, Dossiers des Italiens (1891-1906)
- 914 B, Dossiers des Italiens (1907-1914)
- 915, Dossier des Italiens débarquant en Tunisie
- 916 A, Affaires italiennes : note sur l'immigration italienne, renseignements politiques

- Congres, société, associations

- 931B, Loges maçonniques
- 933A, Société Dante Alighieri , Comité des fêtes
- 933B, Hôpital colonial italien

- Politique intérieure et extérieure

- 997, Guerre italo-turque, télégrammes (1911 – 1912)
- 998, Guerre italo-turque, télégrammes (1912 – 1913)
- 1179, Dénombrement de la population européenne en Tunisie (1905-1920)
- 1191, Extradition des sujets italiens (1885 – 1901)
- 1191 bis, Application de la convention d'extradition conclue avec l'Italie (1896-1899)
- 1199, Rixes à Metlaoui (1907-1908)
- 1200, Dossier de grèves ( 1904 – 1920)
- 1202, Libre penseurs et anarchistes (1892-1910)
- 1203, Troubles italiennes – Béja (1906)
- 1204 A, Troubles du cimetière du Djellaz à Tunis (1911), reproduction photographiques
- 1204 B, Troubles du cimetière du Djellaz à Tunis (1911), procès
- 1205, Troubles du cimetière du Djellaz à Tunis (1911), répercussions
- 1208, Dossier de l'espionnage (1897 – 1903)
- 1209, Dossier de l'espionnage (1904 – 1913)
- 1240, Dossier des avocats, et avocats-défenseurs en Tunisie (1887 – 1918)
- 1246, Condamnations tribunal Sousse ( 1884 - 1899)
- 1247, Condamnations tribunal Sousse ( 1900 – 1918)
- 1250, Dossier perquisitions à bord de navires italiens, Gabès (1889 – 1890)
- 1356, Ecoles italiennes en Orient (1888 – 1916)
- 1357, Ecoles italiennes, correspondance (1888 - 1889)
- 1358, Ecole italiennes, correspondance (1899 - 1919)

- Cultes

- 1423, Culte catholique (1881 – 1919)
- 1424 A, Fonctionnement du culte catholique (1885-1912)
- 1424 B, Fonctionnement du culte catholique ( 1886-1914)
- 1425, Fonctionnement du culte catholique (1892-1918)

- Fêtes et réunions sportives

- 1432, Fête du 14 juillet (1892-1902)
- 1433, Fête du 14 juillet (1903-1909)
- 1434, Fête du 14 juillet (1910-1919)

- Presse

- 1470, Journaux italiens publiés à Tunis : analyses (1890-1910)

- Affaires diverses (1881 – 1920)

- 1479, Journaux italiens publiés à Tunis : analyses (1911-1914)
- 1481, Souscription en faveur des victimes des tremblements de terre de Calabre et de Sicile (1905 et 1909)
- 1500 Capture du « Tavignano » et incident du « Carthage » (1912)
- 3220 Renseignements sur la Tripolitaine (1891-1905)
- 3221, Relations avec l'Italie et la Tripolitaine
- 3224, Office politique militaire italien (1911-1927)
- 3263 – 3267 Guerre italo-turque (1911-1912)

- Liste Périodiques

- 1 PER 149, La Nuova Italia ; juillet 1917 – mai 1919
- 1 PER 26, La Dépêche tunisienne ; mars 1904 – février 1949
- 1 PER 24, Le Républicain, mars 1904 – février 1912
- 1 PER 11, La Tunisie française.)

*Fond : Résidence Générale, Première Guerre mondiale*

- art. 6, manifestations patriotiques en Tunisie suite intervention Italie à IGM ; Relations avec la Tripolitaine
- art. 10, Personnel ; engagement volontaires, revendication nationalités, accord franco-italien pour remise déserteurs et insoumis.
- art. 11 : Mobilisation, déserteurs.
- art. 29 : Surveillance des étrangers
- art. 31 : Population : Juifs et mouvement sioniste en Tunisie.
- art. 33 : Communauté étrangères ; Ressortissants italiens et expulsions.
- art. 38 : Industrie des mines ; Transports ferroviaire, personnel ; Agriculture ; Pêche, main d'Oeuvre ; Manque de main d'Oeuvre en Tunisie.

- Correspondance

- art. 192, 1896
- art. 193, 1897-1907

- Direction affaires politiques et commerciales

- art. 249, 1911

*Fond : supplément au 1<sup>er</sup> versement*

- art. 89, répercussions en Tunisie guerre italo-turque
- art. 91, boycottage tramways (1912)
- art. 94, question italienne : écoles (1912-1914 )
- art. 95, guerre italo-turque : position de la France (1911)
- art. 101, guerre italo-turque : rapports confidentiels (1912-1913)

*Fond : Acquisitions extraordinaires*

- «Donazione di Clotilde Calò », 2 cartons, 2 dossiers.

## ITALIE

**ARCHIVIO CENTRALE DELLO STATO – Casellario Politico Centrale,  
(ACS/CPC), Rome**

**Fondo: Ministero dell'Interno, Serie: Direzione generale di pubblica sicurezza,  
Divisione affari generali e riservati, Casellario Politico Centrale**

- b. 360, f. “Giulio Cesare Barresi”; f. “Michele Barresi”
- b. 1176, f “Antonino Casubolo”
- b. 31785, f. “Vincenzo Mongelli”
- b. 48613, f. “Converti Nicolantonio”
- b. 79933, f. “Natoli Giuseppe”

**ARCHIVIO STORICO DIPLOMATICO DEL MINISTERO DEGLI AFFARI  
ESTERI (ASDMAE), Rome.**

**Serie: Affari Politici**

Serie Politica A (1881-1891)

- b. 123
- b. 124

Serie Politica P (1891-1916)

- b. 338
- b. 339

**Serie: Archivio scuole ( 1888 – 1920)**

- b. 31, f. “Maria Brignone”, f. “Francesca Brignone”
- b. 49, f. “Virginio Cortesi”, f. “Aurora Cortesi-Tonini”
- b. 53, f. “Luigi D’Alessandro”, f. “Letizia D’Alessandro”, f. “Manlio D’Alessandro”, f. “Ida D’Alessandro”
- b. 93, f. « Alberto Friscia »
- b. 115, f. « Lucchi Leone »
- b. 123, f.« Adele Marulli », f. « Elvira Marulli », f. « Emma Marulli »
- b. 124, f. « Luigi Mascia »
- b. 139, f. « Giovanna Nardini »
- b. 147, f. « Giuseppe Paloschi »
- b. 155, f. « Alberto Petrucci ».
- b. 201, f. « Leodegardo Tercinod »

**Serie: Archivio segreto di gabinetto (1869 – 1914)**

- Cassetta 12 : Relazioni con Francia e Portogallo, f. “negoziati per la Tunisia 1896”.
- Cassetta 22 : Tripoli e Tunisi (1889 – 1895)
- Cassetta 25 : Tripoli, Morocco, Tunisi (1897 – 1906)
- Cassetta 27 : Tunisi (1869 – 1896)
- Cassetta 28 : Africa ; f. 4 “Tunisi”

**Serie: Archivio del Segretario Generale**

- Casella 32bis, f. 456 “Fusione dei giornale L'Unione e La Patria”, pos. 8; f.474 “Tunisia – Relazione del console Bottesini sulle condizioni italiani in Tunisia, stipulazione mutuo per ospedale « Garibaldi » 1908 – 1911”, pos. 15
- Casella 52, f. 904 “Missione Santillana a Tunisi”

**Serie: Rappresentanza diplomatica**

Sotto-serie: Rappresentanza italiana in Francia, Parigi ( 1861-1950)

- b.16, Convenzioni 1896
- b. 17, f.1 “Rapporti politici”; f. 2 “Scuole italiane in Tunisia (1910)”

**Serie: Diplomatici e consoli ( 1860-1972) – Personale**

- Pos. IC 31, f. “Caccia”

**ARCHIVIO STORICO DELL’AFRICA ITALIANA (ASDMAE, ASMAI),  
Rome**

**Serie : Vol. 1**

- Eritrea, pos. 2/4 (1886-1896), f. 24 « protezione degli stranieri e capitolazioni. Grave incidente con la Francia provocato dall’azione consolare

francese (1886-1888) ».

- Tunisia, Pos 97/1, f.7 “situazione politica 1917-1918”; f. 8 « situazione del Sud tunisino 1914-1919 »

**Serie: Vol. 2, Libia**

- Pos. 122/ 1, f. “Relazione conte Sforza in Tunisia”
- Pos. 125/1, f.1 “Azione della Francia verso la Tripolitania”, f.5-9 “contrabbando in Tunisia”
- Pos. 125/2, Azione della Francia verso la Tripolitania; f.20 “missione Santillana in Tunisia 1912”; f.21 “Informatore Mattei, 1913”
- Pos. 171/3, Memorie e pubblicazioni (1912-1919); f. 18 “pubblicazioni : il pericolo italiano in Tunisia”
- posizione 180/1, Rappresentanze diplomatico-consolari all'estero (1913 – 1935); f.2 “rappresentanze consolari in Tunisia ( 1913 – 1929)”

**ARCHIVIO SALESIANO CENTRALE, *Rome***

*Fondo “Michele Rua”*, **Serie: corrispondenza con Ispettori**

- Conelli Arturo

**ARCHIVIO STORICO DELL’UNIVERSITÀ DI BOLOGNA, *Bologne***

**Serie: Fascicoli degli studenti,**

- f. 2940 “Attilio Molco”
- f. 4372 “Ubaldo Traverso”

**ARCHIVIO STORICO DELLA SOCIETÀ DANTE ALIGHIERI (ASDA),  
*Rome***

**Serie: Comitati esteri**

- b. 434, f. 613 “Tunisi”
- b. 407, f. 576-A “Susa”
- b. 389, f. 547 “Sfax”

**ARCHIVIO STORICO DEL GRANDE ORIENTE D’ITALIA (ASGOI), *Rome***

**Serie: Logge Estere; sotto-serie: Logge di Tunisia (1901-1914)**

- b. "Mazzini"
- b. "Veritas"
- b. "Concordia"
- Elenco dei Fratelli di Tunisi (1900-1923)

**ARCHIVIO DI STATO DI LIVORNO – ARCHIVIO MORENO (ASLi-M)**

- b. 3bis
- b. 8
- b. 10

TUNISIE

**ARCHIVES NATIONALES DE TUNISIE, *Tunis***

*Période coloniale : Série E*

versement 75/2006, M2/3, « hôpital italien »  
carton 263, dossier 11/8 « Sala Custodia 'Fortunata Morana' »  
carton 550, dossier 30/15, « Gens à surveiller »  
carton 550, dossier 14/193, « Sécurité »  
carton 621, dossier 14/0210, « Société Internationale 'La Croix Verte' »



## **Bibliographie**

### *Sources imprimées*

ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE, *Bulletin des écoles de Tunis. Année 1920*, Tunis, Imprimerie Artistique « Zarcka », 1920.

ANZILOTTI Dionisio, *Le questioni di diritto sollevate dagli incidenti del « Carthage » e del « Manouba. »*, Pavie, Athenaeum, 1913.

BALEK Rodd (MONCHICOURT Charles), *La Tunisie après la guerre, problèmes politiques*, Paris, publication du Comité de l'Afrique française, 1922.

BENOIST Charles, *La question méditerranéenne*, Hauterive, V. Attinger, 1928.

BERTHOLON Lucien, « La population et les races en Tunisie », dans *La France en Tunisie*, Paris, Carré-Naud, 1897, p. 40-76.

BERTHOLON Lucien, « Quel est le Rôle de la France dans l'Afrique du Nord - Coloniser ou assimiler ? », *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 8-1, 1897, p. 509-536.

BONHOURE Eugène, *Le peuplement français et l'emigration italienne en Tunisie*, Paris, H. Roberge, 1900.

BONURA Francesco, *Gli Italiani in Tunisia ed il problema della naturalizzazione*, Rome, Edizioni Tiber, 1929.

BROADLEY Alexander-Meyrich, *The Last Punic War: Tunis, past and present, with a narrative of the french conquest of the Regency*, Edimburgh et Londres, W. Blackwood, 1882.

BRUNIALTI Attilio, *Le colonie degli italiani, con appendice*, Turin, Unione tipografico-editrice, 1897.

BRUNIALTI Attilio, *Algeria, Tunisia e Tripolitania, studii di geografia politica sugli ultimi avvenimenti africani, di Attilio Brunialti*, Milan, fratelli Treves, 1881.

CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti stabiliti in Tunisia. Edizione corretta ed ampliata coll'aggiunta degli Enti nazionali costituiti in Tunisia.*, Tunis, Tip. Vittorio Finzi, 1915.

CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Gli Italiani nella Tunisia*, Tunis, Impr. typolithographique de l'association ouvriere, 1906.

CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Bollettino ufficiale*, Tunis, Finzi, 1885.

CASTELLINI Gualtiero (éd.), *Il nazionalismo italiano: atti del Congresso di Firenze, e relazioni di E. Corradini, M. Maraviglia, S. Sighele ...*, Florence, A. Quattrini, 1911.

CASTELLINI Gualtiero, *Tunisi e Tripoli*, Turin, Fratelli Bocca, 1911.

CASTELLINI Gualtiero, *Nell'Africa romana: note di viaggio*, Trente, Scotoni e Vitti, 1908.

CATALUCCIO Francesco, *Italia e Francia in Tunisia: 1878-1939*, Rome, Istituto Nazionale di cultura fascista, 1939.

COLAJANNI Napoleone, *Per la razza maledetta: osservazioni*, Palermo, R. Sandron, 1898.

COMITATO DELLA DANTE ALIGHIERI DI TUNISI, *La Colonia Italiana di Tunisi durante la Guerra 1915-1917*, Tunis, Finzi, 1917.

COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Annuario statistico della emigrazione italiana dal 1876 al 1925: con notizie sull'emigrazione negli anni 1869-1875*, Rome, Edizione del commissariato dell'emigrazione, 1927.

COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., 1909.

COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., 1906.

COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Emigrazione e colonie: Raccolta di rapporti dei RR. agenti diplomatici e consolari*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c. 1893.

COMMISSARIATO GENERALE DELL'EMIGRAZIONE, *Mobilizzazione e smobilizzazione degli emigrati italiani in occasione della Guerra, 1915-1922: Il contributo dato alla Vittoria dal commissariato generale dell'emigrazione*, Rome, Tip. Cartiere Centrali, 1923.

COOPERATIVA ITALIANA DI CREDITO, *I « prestiti nazionali » & gl'italiani della Tunisia*, Tunis, Finzi, 1916.

CORRADINI Enrico, *Discorsi politici (1902-1923)*, Vallecchi, 1923.

CORRADINI Enrico, *Sopra le vie del nuovo impero, dall'emigrazione di Tunisi alla guerra nell'Egeo. Con un epilogo sopra la civiltà commerciale, la civiltà guerresca e i valori morali*, Milan, fratelli Treves, 1912.

CORRADINI Enrico, *Il volere d'Italia*, Naples, F. Perrella, 1911.

- CORRADINI Enrico, *La patria lontana*, Milan, Treves, 1910.
- CORTESI Angelo et PAPA Tommaso, *L'Ospedale italiano di Tunisia dalle origini ai nostri giorni*, Tunis, Bascone & Muscat, 1939.
- CRAPELET Amabile, REBATEL Fleury, TIRANT Gilbert et DAUX A., *Tunisi: viaggi di Crapelet, Rebatel e Tirant. Le Rovine d'Utica*, Milan, Treves, 1876.
- D'ALESSANDRO Luigi, *Temporalisti... I consoli italiani in Tunisia*, Tripoli, Maggi, 1937.
- D'ALESSANDRO Luigi, *Sempre contro*, Tunis, Finzi, coll.« Società Nazionale 'Dante Alighieri'-Comitato di Tunisi », 1914.
- D'ALESSANDRO Luigi, *Le scuole francesi in tunisia: appunti per gl'italiani*, Tunis, Tip. Vittorio Finzi, 1897.
- DE FLAUX Armand, *La Régence de Tunis au dix-neuvième siècle*, Paris, Challamel aîné, 1865.
- DE LUCA Francesco, *Prigionie e processi: una pagina di storia siciliana: ricordi del 1894*, Catane, N. Giannotta, 1907.
- DE MARTINO Giacomo, *Tripoli, Cirene e Cartagine*, Bologne, Nicola Zanichelli, 1912.
- DELBOS Yvon, *La Question italienne en Tunisie : 1868-1938*, Mayenne, Jouve, 1939.
- DENIS Pierre, *Italiens de Tunisie*, Paris, Éd. de la « Revue du mois », 1908.
- DES ARCS Anselme, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Mission des Capucins dans la Régence de Tunis (1624-1863)*, Rome, Archives Générales de l'Ordre des Capucins, 1889.
- DESSERT C.-H. Roger, *Histoire de la ville de Tunis*, Alger, Emile Pfister, 1926.
- DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, *Statistiques générale de la Tunisie.*, Tunis, Société anonyme de l'Imprimerie rapide, 1913.
- EINAUDI Luigi, *Un principe mercante: studio sulla espansione coloniale italiana*, Milan, Fratelli Bocca, 1900.
- ELEONORA D'ARBOREA, *Escursione a Tunisi Maggio 1908*, Cagliari, Società Ginnastica, 1909.
- ENRIQUEZ Guillaume, *La Main-d'œuvre rurale et le péril italien en Tunisie*, Paris, Robert, 1905.

ENVER PACHA Ismail, *Diario della guerra libica*, Bologne, Cappelli, coll.« Studi mediterranei », 1986.

FALLOT Ernest, *Le peuplement français de l'Afrique du Nord - Fallot*, Paris, Bureaux des questions diplomatiques et coloniales, 1906.

FIDEL Camille, *Les intérêts italiens en Tunisie*, Paris, publication du Comité de l'Afrique française, 1911.

GALLICO Augusto, *Tunisi, i berberi e L'Italia nei secoli*, Ancône, Tip. Sonciniana, 1928.

GALLICO Augusto, *La Colonia italiana di Tunisi nel 1848: (con documenti inediti dell'archivio di stato di Torino)*, Tunis, Soc. an. de L'imp. rapide, 1932.

GALLICO Augusto, *Tunisi e i consoli sardi (1816-1834)*, Bologne, Suc. Cappelli, 1935.

GALLICO Raffaello, *I medici italiani in Tunisia*, Finzi., Tunis, coll.« Comitato per la tutela degli interessi generali della Colonia italiana in Tunisia », 1913.

GALLICO Raffaello, *Pro infantia. Incoerenti ingenuità: versi di R. Gallico. Au profit de L'orphelinat du Kram, 20 septembre 1900*, Tunis, Imp. V. Finzi, 1900.

JULIEN Charles-André, « Colons français et Jeunes-Tunisiens (1882-1912) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 54-194, 1967, p. 87-150.

JULIEN Charles-André, *La Question italienne en Tunisie (1868-1928)*, Jauve, 1939.

LAMBERT Paul, *Dictionnaire illustré de la Tunisie.*, Tunis, C. Saliba, 1912.

LAPWORTH Carlo, *Tripoli e la Nuova Italia*, Bologne, Zanichelli, 1912.

LEROY-BEAULIEU Paul, *L'Algérie et la Tunisie*, 2e éd., Paris, Guillaumin, coll.« [Bibliothèque Joseph-Simon Gallieni (1849-1916)] », 1887, vol. 1/.

LEROY-BEAULIEU Paul, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 2°, Paris, Guillaumin, 1882.

LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie & en Algérie*, Paris, A. Colin, 1905.

MAGLIOCCO Vito, *La nostra colonia di Tunisi*, Milan, Edizioni « La prora », 1933.

MASI Corrado, *Gente nostra nel Mediterraneo occidentale*, Bologne, L. Cappelli, 1938.

MASI Corrado, *A proposito dei recenti avvenimenti di Tripolitania*, Tunis, Tipografia dell'Unione, 1915.

MASI Corrado, *Nei margini della Grande Guerra. Note e ricordi.*, Tunis, Tipografia dell'Unione, 1915.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Statistique générale de la Tunisie 1925. Régence de Tunis, direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation*, Tunis, Barlier, 1926.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Statistique générale de la Tunisie 1922. Régence de Tunis, direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation*, Tunis, Barlier, 1923.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Statistique générale de la Tunisie 1914*, Tunis, 1915.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Statistique générale de la Tunisie 1913*, Tunis, 1914.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie 1904*, Tunis, Impr. A. Guenard, 1905.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie 1903*, Tunis, Impr. A. Guenard, 1904.

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *I documenti diplomatici italiani - Seconda Serie 1870-1896*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1991, vol. XIII (3/5/1880-28/5/1881).

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *I documenti diplomatici italiani - Seconda Serie 1870-1896*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1993, vol. XV-XVI (21/5/1882-31/12/1883).

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'estero governative e sussidiate*, Rome, Tipografia del Ministero, 1905.

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'estero governative e sussidiate*, Rome, Tipografia del Ministero degli Affari Esteri, 1909.

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Annuario delle scuole italiane all'estero governative e sussidiate*, Rome, Tipografia del Ministero degli Affari Esteri, 1913.

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, *Trattati e convenzioni fra il regno d'Italia e gli esteri, raccolti per cura del Ministero degli affari esteri*, Turin, 1865.

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI - Commissariato dell'Emigrazione, *Bollettino dell'Emigrazione*, Rome, Tipografia nazionale di G. Bertero & c., n° 18, 1905.

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI et ISPETTORATO GENERALE DELLE SCUOLE, *Annuario delle scuole italiane all'Estero governative e sussidiate*, Roma, Tip. del Ministero, 1905.

MINISTERO DELLA GUERRA, *Albo d'Oro dei Militari Caduti nella guerra nazionale 1915-1918*, Rome.

MONCHICOURT Charles, *Les Italiens de Tunisie et l'accord Laval-Mussolini de 1935*, Paris, Recueil Sirey, coll. « Bibliothèque des Questions nord-africains », n° 2, 1938.

MONCHICOURT Charles, *Sur les traces de Rodd Balek: les problèmes tunisiens après 1921...*, Paris, Comité de l'Afrique française, 1929.

MONCHICOURT Charles, « Fragments historiques et statistiques sur la Régence de Tunis suivis d'un itinéraire dans quelques régions du Sahara par le Comte Filippi », *Revue de l'histoire des Colonies Françaises*, XVII, 1924, p. 193-236.

MONCHICOURT Charles, *La Tunisie après la guerre. Problèmes politiques*, Paris, publication du Comité de l'Afrique française, 1922.

MORPURGO Giuseppe, *Italia, Francia, Tunisia. La condizione giuridica degli Italiani in Tunisia*, Livourne, Augustea, 1938.

NUMA Léal, *Le péril italien en Tunisie*, Bibliothèque des Annales Sociales, Coloniales et Étrangères, Paris, 1913.

ORFANOTROFIO « PRINCIPE DI PIEMONTE », *Relazione morale e finanziaria. Esercizio 1919*, Tunis, Finzi, 1920.

ORFANOTROFIO « PRINCIPE DI PIEMONTE », *1918*, Tunis, Finzi, 1919.

PALADINI Leone, *La difesa del Vascello o Villa Giraud - fuori porta S. Pancrazio fatta dal comandante Giacomo Medici e la sua legione durante l'assedio di Roma intrapreso dai francesi nel 1849: lettere*, Rome, Stamperia reale, 1897.

PIAZZA Giuseppe Carlo, *La Nostra Terra Promessa. Lettere Dalla Tripolitania, Marzo-maggio 1911. 2a Edizione*, Bernardo Lux., Rome, 1911.

POCOCKE Richard, *A description of the East and some other countries*, Londres, J. and P. Knapton, 1743.

PROVENZAL Giulio Cesare, *Il problema tunisino nei rapporti franco-italiani*, Sassari, L'Agave, 1922.

RAVASINI Guido, *Cinquant'anni di vita a Tunisi*, Tripoli, Tipografia Barilero, 1925.

RIGGIO Achille, « Cronaca tabarchina dal 1756 ai primordini dell'ottocento ricavata dai registri parrocchiali di Santa Croce in Tunisi », *Reve Tunisienne*, 8-31-32, 1937, p. 353-391.

ROSSI Giustiniano, *La Tunisia e la Tripolitania dell'oggi: impressioni di viaggio, 1901-1902*, Trapani, Rizzi-Griffini, 1902.

SALA DI CUSTODIA « FORTUNATA MORANA », *Relazione 1917-1918*, Tunis, Finzi, 1918.

SAURIN Jules, *L'invasion sicilienne et le peuplement français de la Tunisie: conférence faite par M. Jules Saurin, en mars et avril 1900, à Marseille, Lyon, Lille, Roubaix...*, Paris, A. Challamel, 1900.

SAYOUS André-Émile, *Les Italiens de Tunisie*, Bruxelles, Goemaere, 1927.

SCHAERF Samuele, *I cognomi degli ebrei d'Italia con un appendice su le famiglie nobili ebree d'Italia.*, Florence, Casa Editrice Israel, 1925.

SERGI Giuseppe, *La decadenza delle nazioni latine*, Milan, Fratelli Bocca, 1900.

SITRUK Louis, *La condition des Italiens en Tunisie*, Paris, Impr. du journal "la Presse », 1947.

SOCIETA DANTE ALIGHIERI, *Il Patronato Scolastico a Tunisi. Relazione del comitato tunisino*, Rome, Tipografia Bicchieri, 1899.

SOLARO DELLA MARGHERITA Clemente, *Memorandum storico politico del conte Clemente Solaro della Margherita, Ministro e primo Segretario di Stato per gli Affari Esteri del Re Carlo Alberto*, Turin, Speirani-Tortone, 1852.

TITTONI Tommaso, *Questioni del giorno*, Milan, Fratelli Treves, 1928.

TITTONI Tommaso, *Colonie Francesi: idee direttive e risultati economici della politica coloniale francese*, Rome, Tipografia del Ministero degli Affari Esteri, 1912.

TUMIATI Domenico, *Domenico Tumiati. Nell'Africa romana, Tripolitania*, Milan, Treves, 1911.

TUNISIE, *Dénombrement de la population civile européenne et tunisienne en Tunisie au 12 mars 1936*, Tunis, Société anonyme de l'Impr. rapide, 1936.

VELTRI Luigi, *La Piccola Sicilia africana*, Palermo, Reber, 1939.

VETRI Luigi, *La piccola Sicilia africana*, Palermo, Antica Libreria Reber, 1939.

WIAN Giovanni, *La Tunisia e gl'Italiani*, Casa editrice Radio, 1937.

*Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, Paris, Journaux officiels, 1923.

*Jugement rendu par le Tribunal civil de Tunis le 29 juin entre Eredi Raffo et Comte Raffo contre La Compagnie du Port de Bizerte*, Tunis, Imprimerie Internationale, 1896.

*Il trattato colla Tunisia. Considerazioni. Estratto dal Giornale Il Diritto, settembre 1895*, Civelli, 1894.

### *Méthodologie.*

ABULAFIA David, *The Great Sea: A Human History of the Mediterranean*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

AGULHON Maurice, « “La République au village” : quoi de neuf? », *Provence historique*, 194, 1998, p. 423-433.

AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise: 1810-1848*, Paris, A. Colin, 1977.

AGULHON Maurice, *La Sociabilité méridionale: confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18e siècle*, Paris, La Pensée Universitaire, 1966.

ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres - New York, Verso Books, 1983.

ANDERSON Benedict Richard O’Gorman, *Under Three Flags: Anarchism and the Anti-colonial Imagination*, Londres, Verso Books, 2005.

BALANDIER Georges, *Sociologie actuelle de l’Afrique noire; dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.

BALANDIER Georges, « La situation coloniale: approche théorique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 11, 1951, p. 44-79.

BALIBAR Etienne et WALLERSTEIN Immanuel Maurice, *Race, Nation, Class: Ambiguous Identities*, Verso Books, 1991.

BENTON Lauren, *Law and Colonial Cultures: Legal Regimes in World History, 1400-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

BENTON Lauren et ROSS Richard J., *Legal Pluralism and Empires, 1500-1850*, New York, NYU Press, 2013.



BEN-YEHOYADA Naor, « Maritime Gentrification: Class Formation And The Spatial Aspects Of The Labor Process In The Channel Of Sicily, 1955-1990 », *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development*, 41-1, 2012, p. 43-73.

BEVILACQUA Piero, FRANZINA Emilio et DE CLEMENTI Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana*, Rome, Donzelli, 2009.

BHABHA Homi K. (éd.), *Nation and narration*, Londres - New York, Routledge, 1990.

BILLIG Michael, *Banal Nationalism*, Thousand Oaks, SAGE, 1995.

BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, 14-1, janvier 1973, p. 3-26.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2016.

BOURDIEU Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 1980.

BRAUDEL Fernand, *La méditerranée: Les hommes et l'héritage*, Paris, Flammarion, 2009.

BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée: l'espace et l'histoire*, Paris, Flammarion, 1985.

BRUBAKER Rogers, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Boston, Harvard University Press, 1994.

BRUBAKER Rogers, *Ethnicity without groups*, Cambridge (Mass.), Harvard university press, 2004.

BRUBAKER Rogers, « Au-delà de l'«identité» », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 139-4, p. 66-85.

BURTON Antoinette, *After the Imperial Turn: Thinking with and Through the Nation*, Duke University Press, 2003.

CAPUZZO Paolo et GIORGI Chiara (éd.), *Centro e periferia come categorie storiografiche*, Bologne, Carocci, coll.« Quaderni del Dipartimento di discipline storiche - Università di Bologna », 2009, vol.11.

CAVANAGH Edward et VERACINI Lorenzo (éd.), *The Routledge handbook of the history of settler colonialism*, Abingdon, Oxon, Routledge, coll.« The Routledge history handbooks », 2017, vol. 1/.

CHATRIOT Alain, « Les corps intermédiaires en République : un problème ou une solution pour l'État ? (France, XIXe-XXe siècles) », *Histoire, économie & société*, 35e année-1, 2016, p. 36-44.

CHOATE Mark I., *Emigrant Nation: The Making of Italy Abroad*, New York, Harvard University Press, 2008.

COLUCCI Michele et SANFILIPPO Matteo, *Le migrazioni. Un'introduzione storica*, Rome, Carocci, 2009.

COOPER Frederick, *Colonialism in Question: Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005.

COOPER Frederick et STOLER Ann Laura, *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997.

COOPER Frederick et STOLER Ann Laura, *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997.

CREUZET Michel, *Michel Creuzet. Les Corps intermédiaires*, Martigny - Paris, Édition des Cercles Saint-Joseph Club du livre civique, 1964.

DORNEL Laurent, *Les étrangers dans la Grande guerre*, Paris, la Documentation française, coll.« Le point sur l'immigration en France », 2014.

ELIAS Norbert et SCOTSON John L., *The Established and the Outsiders*, Thousand Oaks, SAGE, 1994.

ELIAS Norbert et SCOTSON John L., *Logiques de l'exclusion: enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté*, Fayard, 2001.

FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, F. Maspero, 1974.

FROSINI Fabio, « De la mobilisation au contrôle: les formes de l'hégémonie dans les "Cahiers de prison" de Gramsci », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, 128-2, 2016.

GABACCIA Donna R., *Italy's Many Diasporas*, Londres, Routledge, 2013.

GALLINO Luciano, *La sociologia: concetti fondamentali*, Turin, UTET Università, 1989.

GALLINO Luciano, *Dizionario di sociologia*, 2a ed. riv. e aggiornata., Turin, UTET, 2004.

GHOSH Durba et KENNEDY Dane Keith (éd.), *Decentring Empire : Britain, India and the transcolonial world*, New-Delhi, Orient Longman, coll.« New perspectives in South Asian history », n° 15, 2006, vol. 1/.

GINZBURG Carlo, *Occhiacci di legno. Nove riflessioni sulla distanza*, Milan, Feltrinelli, 2011.

GINZBURG Carlo, *Rapporti di forza: storia, retorica, prova*, Mlian, Feltrinelli, 2000.

GRANGAUD Isabelle et OUALDI M'hamed, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *L'Année du Maghreb*, 10, 1 juillet 2014, p. 233-254.

GREEN Nancy-L., WEIL François et COLLECTIF, *Citoyenneté et émigration : Les politiques du départ*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006.

HECHTER Michael, *Internal Colonialism: The Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966*, University of California Press, 1977.

HOBBSAWM Eric J., *The Age of Extremes: A History of the World, 1914-1991*, Londres, Vintage Books, 1994.

HOBBSAWM Eric J., *Age Of Empire: 1875-1914*, London, Pantheon Books, 1987.

HOBBSAWM Eric J., *Nations and nationalism since 1780 : programme, myth, reality*, Cambridge, Cambridge university press, 1990.

HOBBSAWM Eric et RANGER Terence O., *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, 1992.

HORDEN Peregrine et PURCELL Nicholas, *The Corrupting Sea: A Study of Mediterranean History*, Londres, Blackwell Publishers, 2000.

KETELAAR Eric, « (Dé) Construire l'archive, (De) construction of archive », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 82, 2006, p. 65-70.

KOPYTOFF Igor, *The African frontier: the reproduction of traditional African societies*, Bloomington, Indiana University Press, 1987.

LABANCA Nicola, *Oltremare. Storia dell'espansione coloniale italiana*, Bologne, Il Mulino, 2002.

LANE A. Thomas, *Biographical Dictionary of European Labor Leaders*, Londres, Greenwood Publishing Group, 1995.

LO PIPARO Franco, *Lingua , intelletuali, egemonia in Gramsci*, Rome - Bari, Laterza, coll.« Biblioteca di cultura moderna », n° 819, 1979.

MANILOWSKI Bronislaw, *Dynamics of Culture Change*, New Haven, Yale University Press, 1945.

MARTINIELLO Marco, « Élités et leaders ethniques : entre mobilité sociale et structuration communautaire », *International Review of Community Development - Revue internationale d'action communautaire*, 31, 1994, p. 105-117.

MAUSS Marcel, *Essai sur le don*, Paris, République des Lettres, 2013.

MCCLINTOCK Anne, *Imperial Leather: Race, Gender, and Sexuality in the Colonial Contest*, New York et Londres, Routledge, 2013.

MEMMI Albert, *Portrait du colonisé: précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Buchet-Chastel, 1957.

MEZZADRA Sandro, *Diritto di fuga: migrazioni, cittadinanza, globalizzazione*, Verone, Ombre corte, 2006.

MEZZADRA Sandro et NEILSON Brett, *Confini e frontiere. La moltiplicazione del lavoro nel mondo globale*, Bologne, Il Mulino, 2014.

MOSSE George Lachmann, *The nationalization of the masses: political symbolism and mass movements in Germany from the Napoleonic wars through the Third Reich*, New York, Howard Fertig, 1975.

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français: histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1992.

NOIRIEL Gérard, *Etat, nation et immigration: vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2005.

NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006.

PRATT Mary Louise, « Arts of the Contact Zone », in *Ways of Reading*, New York, St. Martin's, 1999, p. 499-516.

PROGLIO Gabriele, *Libia 1911 - 1912. Immaginari coloniali e italianità.*, Milan, Mondadori, 2016.

ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 1995.

ROSANVALLON Pierre, « Corporations et corps intermédiaires », *Le Débat*, n° 57-5, 1989, p. 172-175.

SAID Edward W., *Orientalism*, Londres, Pantheon Books, 1978.

SIBEUD Emmanuelle, « Post-Colonial et Colonial Studies: enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n. 51, 2004, p. 87-95.

SIGNORELLI Amalia, « Paese Natio: La costruzione del “locale” come valore e come ideologia nell’esperienza degli emigrati italiani », *Lares*, 60-1, 1994, p. 19-39.

TETI Vito, *La razza maledetta: origini del pregiudizio antimeridionale*, Rome, Manifestolibri, 1993.

THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 2001.

THOMPSON Edward Palmer, *The Making of the English working class*, Londres, V. Gollancz, 1964.

WILSON Kathleen, *A New Imperial History: Culture, Identity and Modernity in Britain and the Empire, 1660-1840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

ZAHRA Tara, « Imagined Noncommunities: National Indifference as a Category of Analysis », *Slavic Review*, 69-1, 2010, p. 93-119.

#### *Colonialismes et impérialismes.*

ABBASSI Driss, « Le sport dans l’empire français : un instrument de domination ? », *Outre-mers*, 96-364, 2009, p. 5-15.

ABDELMOULA Mahmoud, *Jihad et colonialisme - La Tunisie et la Tripolitaine*, Tunis, Tiers-Monde, 1987.

AMARA Nourredine, « Sous l’empire de la nationalité (1830-1960) », in *De la colonie à l’État-nation: constructions identitaires au Maghreb*, Tunis, L’Harmattan, coll.« Maghreb et sciences sociales », 2012, p. 87-146.

ANDALL Jacqueline et DUNCAN Derek, *National belongings: hybridity in Italian colonial and postcolonial cultures*, Oxford - New York, Peter Lang, 2010.

ANDALL Jacqueline et DUNCAN Derek (éd.), *Italian Colonialism. Legacy and Memory*, Berlin, Peter Lang, 2005.

ANDERSEN Margaret Cook, *Regeneration through empire : French pronatalists and colonial settlement in the Third Republic*, Lincoln, University of Nebraska press, coll.« France overseas », 2015.

AQUARONE Alberto, « Politica estera e organizzazione del consenso nell’età giolittiana: il Congresso dell’Asmara e la fondazione dell’Istituto Coloniale Italiano », dans *Dopo Adua: politica e amministrazione coloniale*, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali. Ufficio centrale per i beni archivistici. Divisione studi e pubblicazioni, 1989, p. 257-410.

ARE Giuseppe, *La scoperta dell'imperialismo : il dibattito nella cultura italiana del primo Novecento*, Rome, Edizioni lavoro, 1985.

BALDINETTI Anna, *Orientalismo e colonialismo. La ricerca di consenso in Egitto per l'impresa di Libia*, Rome, Istituto per l'Oriente C.A. Nallino, 1997.

BASSI Gabriele, LABANCA Nicola et STURANI Enrico, *Libia: una guerra coloniale italiana.*, Rovereto, Museo storico italiano della guerra, 2011.

BEN-GHIAT Ruth, « Modernity Is Just Over There. Colonialism and Italian national identity », *Interventions*, 8-3, 1 novembre 2006, p. 380-393.

BERHE Simona, *Notabili libici e funzionari italiani: l'amministrazione coloniale in Tripolitania (1912-1919)*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2015.

BLAIS H el ene, DEPREST Florence et SINGARAVELOU Pierre, *Territoires imp eriaux: une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

BLANCHARD Emmanuel, « Ordre colonial », *Gen eses*, 86, 20 juin 2012, p. 2-7.

BLANCHARD Pascal et LEMAIRE Sandrine, *Culture coloniale*, Paris, Autrement, 2003.

BONO Salvatore, « Solidariet  islamica per la resistenza anticoloniale in Libia (1911-1912) », *Islam. Storia e civilt *, VII-22, 1988, p. 55-62.

BRONDINO Michele, « La percezione del colonialismo italiano nel Maghreb: l'invasione della Libia e la "colonia italiana" di Tunisi », Sienne-Pistoia, C.R.T., 2000.

CALCHI NOVATI Giampaolo, « Alla ricerca di una storia. Il colonialismo italiano e l'Africa », *Altretalia*, 42, janvier - d ecembre 2011, p. 5-20.

CAMISCIOLI Elisa, *Reproducing the French race: immigration, intimacy, and embodiment in the early twentieth century*, Durham (N.C.), Duke university press, 2009.

CHOATE Mark, « "The Tunisia Paradox: Italy's Strategic Aims, French Imperial Rule, and Migration in the Mediterranean Basin." California Italian Studies 1, "Italy in the Mediterranean" (2010): 1-20. », *All Faculty Publications*, 1 janvier 2010.

CHOATE Mark, « Identity politics and political perception in the European settlement of Tunisia: The French colony versus the Italian colony », *French Colonial History*, 8, 2007, p. 97-109.

DAUZAT Albert, *L'Expansion italienne : l' migration, la conqu te de Tripoli, la r g n ration int rieure, politique orientale, France et Italie*, Paris, E. Fasquelle, 1914, vol. 1.

DE LEONE Enrico, « Un centenario: l'acquisto della Baia di Assab (1869 - 1969) », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, 25-1, mars 1970, p. 75-81.

DE LEONE Enrico, *La colonizzazione dell'Africa del nord: (Algeria, Tunisia, Marocco, Libia)*, Padoue, CEDAM, 1957.

DEL BOCA Angelo, *La nostra Africa*, Vicenza, Neri Pozza Editore, 2015.

DEL BOCA Angelo, *L'Africa nella coscienza degli italiani: miti, memorie, errori, sconfitte*, Milan, Mondadori, 2002.

DEL PIANO Lorenzo, *La Penetrazione italiana in Tunisia (1861-1881)*, Padoue, Italie, Cedam, 1964.

DI PASQUALE Francesca, « “Sentinelle avanzate della patria lontana”. Gli insegnanti in Libia in epoca coloniale (1911-1943) », dans Gianni DORE, Chiara GIORGI, Antonio M. MORONE et Massimo ZACCARIA (éd.), *Governare l'Oltremare: istituzioni, funzionari e società nel colonialismo italiano*, Rome, Carocci, 2013, p. 117-130.

DI PASQUALE Francesca, « Libici per la patria Italia. Esperienze di lavoro e di vita nelle lettere degli operai coloniali durante la prima guerra mondiale », *Zapruder*, 18, 2009, p. 50-63.

EAGLETON Terry, JAMESON Fredric et SAID Edward W., *Nationalism, Colonialism, and Literature*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1990.

ERTOLA Emanuele, *In terra d'Africa: Gli italiani che colonizzarono l'impero*, Rome, Laterza, 2017.

FAROUA Mahmoud, *La gauche en France et la colonisation de la Tunisie: 1881-1914*, Paris, l'Harmattan, 2003.

FINALDI Giuseppe Maria, *Italian national identity in the scramble for Africa. Italy's African Wars in the Era of Nation-building, 1870 - 1900*, Bern, Peter Lang, 2009.

FREMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande guerre: combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Saint-Cloud, 14-18 éditions, 2006, vol. 1.

GRANGE Daniel J., « Émigration et colonies: un grand débat de l'Italie libérale. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 3, 1983, p. 337-365.

HAMDANE LARFAOUI Mahmoud, *L'occupation italienne de la Libye 1882-1911*, Editions L'Harmattan, 2010.

HEYRIES Hubert, *Les travailleurs militaires italiens en France pendant la Grande Guerre: « Héros de la pelle et de la truelle » au service de la victoire*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll.« Histoire et sociétés », 2014.

KENT Marian, *The Great powers and the end of the ottoman empire*, London Boston (Mass.) Sydney, G. Allen & Unwin, 1984.

KHALIFA Chater, « La franc-maçonnerie en Tunisie à l'épreuve de la colonisation (1930-1956) », *Revue tunisienne des sciences sociales*, 143, 2006, p. 45-62.

LABANCA Nicola, *La guerra d'Etiopia: 1935-1941*, Bologne, Il Mulino, 2015.

LABANCA Nicola, *La guerra italiana per la Libia. 1911-1931*, Bologne, Il Mulino, 2012.

LABANCA Nicola, *Oltremare. Storia dell'espansione coloniale italiana*, Bologne, Il Mulino, 2002.

LABANCA Nicola (éd.), *Posti al sole: diari e memorie di vita e di lavoro dalle colonie d'Africa*, Rovereto, Museo storico italiano della guerra, coll.« Memorie », n° 7, 2001, vol. 1.

LABANCA Nicola, *In marcia verso Adua*, Turin, Giulio Einaudi, 1993.

LAUX Claire, RUGGIU François-Joseph et SINGARAVELOU Pierre, *Au sommet de l'Empire: les élites européennes dans les colonies, XVIe-XXe siècle*, Bruxelles Bern Berlin, PIE P. Lang, 2009.

LENIN Vladimir Ilich, *L'impérialisme: stade suprême du capitalisme*, Editions en langues étrangères, 1954.

MAHJOUBI Ali, *L'établissement du protectorat français en Tunisie*, Tunis, Université de Tunis, 1977.

MARGARONI Maria, « Antisemitic Rumours and Violence in Corfu at the End of 19th Century », *Quest. Issues en Contemporary Jewish History. Journal of Fondazione CDEC*, 3, juillet 2012.

MCCOLLUM Jonathan, « Reimagining Mediterranean Spaces: Libya and the Italo-Turkish War, 1911-1912 », *Diacronie*, N° 23, 3, 29 octobre 2015.

MICHEL Marc, *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Karthala Editions, 2013.

MIEGE Jean-Louis, *L'Impérialisme colonial italien de 1870 à nos jours*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1968.



MONINA Giancarlo, *Il consenso coloniale: le società geografiche e l'Istituto coloniale italiano (1896-1914)*, Rome, Carocci, 2002.

MONTALBANO Gabriele, « Une Tunisie trans-coloniale: les immigrés italiens dans le protectorat français de Tunisie entre colonisation et colonialisme », *La Lettre de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain*, 18, décembre 2016, p. 9-11.

MORONE Antonio M., « Gli agricoltori italiani e l'indipendenza della Tunisia: da contadini a profughi », *ASEI*, 14/18, 2018.

MORONE Antonio M., « Fratture post-coloniali. L'indipendenza della Tunisia e il declino della comunità di origine italiana », *Contemporanea*, 1/2015, 2015.

MORONE Antonio M., « Gli italiani e l'Africa tra colonialismi e migrazioni », *Altreitalie*, 42, décembre 2011, p. 20-36.

MORONE Antonio M., « Italiani d'Africa, africani d'Italia: da coloni a profughi. », *Altreitalie*, 42, décembre 2011, p. 20-35.

NARDI Isabella et GENTILI Sandro, *La grande illusione: opinione pubblica e mass media al tempo della Guerra di Libia*, Morlacchi Editore, 2009.

PERGHER Roberta, « Impero immaginario, impero vissuto. Recenti sviluppi nella storiografia del colonialismo italiano », *Ricerche di storia politica*, 1/2007, 2007.

PROCHASKA David, *Making Algeria French: Colonialism in Bône, 1870-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

PROGLIO Gabriele, *Decolonising the Mediterranean: European Colonial Heritages in North Africa and the Middle East*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2017.

PROGLIO Gabriele, *Libia 1911-1912. Immaginari coloniali e italianità*, Milan, Mondadori, 2016.

RAINERO Romain, *Paolo Valera e l'opposizione democratica all'impresa di Tripoli*, Milan, L'Erma di Bretschneider, 1983.

REIGEL Corey W., *The Last Great Safari: East Africa in World War I*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2015.

REINHARD Wolfgang, *Kleine Geschichte des Kolonialismus*, Stuttgart, Kröner Verlag, 1996.

RICCI Laura, *La lingua dell'impero: comunicazione, letteratura e propaganda nell'età del colonialismo italiano*, Roma, Carocci, coll.« Lingue e letterature Carocci », n° 46, 2005, vol. 1.

ROMANO Sergio, *La Quarta Sponda*, Milan, TEA, 2007.

SAADA Emmanuelle, « The Empire of Law: Dignity, Prestige, and Domination in the “Colonial Situation” », *French Politics, Culture and Society*, 20, 2002.

SAADA Emmanuelle, « Nationalité et citoyenneté en situation coloniale et post-coloniale », *Pouvoirs*, 160, 17 janvier 2017, p. 113-124.

SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie . Les métis de l’Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, coll.« L’Espace de l’histoire », 2007.

SAMMUT Carmel, *L’Impérialisme capitaliste français et le nationalisme tunisien: 1881-1914*, Paris, PubliSud, 1983.

SCHIAVULLI Antonio, *La guerra lirica: il dibattito dei letterati italiani sull’impresa di Libia (1911- 1912)*, Ravenna, casa editrice Fernandel, 2009.

SEGRE Claudio, « Italy and Classical Theories of “New Imperialism”: the Missing Italian Case », Ministero Beni Att. Culturali, 1996.

SEGRE Claudio G., *Fourth Shore: Italian Colonization of Libya*, Chicago, University of Chicago Press, 1975.

SHORROCK William I., « The Tunisian Question in French Policy toward Italy, 1881-1940 », *The International Journal of African Historical Studies*, 16-4, 1 janvier 1983, p. 631-651.

SINGARAVELOU Pierre, *Les empires coloniaux: (XIX-XX siècle)*, Paris, Contemporary French Fiction, 2013.

UNGARI Andrea, « “Date ali alla patria”. Nazionalismo e industria nella nascita dell’aviazione militare italiana », in *Le Forze Armate e la Nazione Italiana (1861-1914)*, Rome, Stabilimento grafico militare, 2004, p. 265-289.

UNGARI Andrea et MICHELETTA Luca (éd.), *The Libyan War 1911-1912*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2014.

ZYTNIICKI Colette (éd.), *Sud-Nord. Cultures coloniales en France (XIXe-XXe siècles)*, Toulouse, Éditions Privat, 2004.

*Histoire sociale et politique de la Tunisie et du Maghreb.*

ABDELMOULA Mahmoud, *Le mouvement patriotique de libération en Tunisie et le panislamisme (1906-1920)*, Tunis, Éditions MTM, 1999.

ABDELMOULA Mahmoud, *L'impôt du sang: la Tunisie, le Maghreb et le panislamisme pendant la Grande Guerre*, Tunis, Editions MTM, 2007.

'ABI-D-DIYAT 'Ahmad Ibn, *'Ithāf 'Ahl az-Zamān bi 'Ahbār Mulūk Tūnis wa 'Ahn al-'Amān (chronique du règne d'Ahmed bey)*, Tunis, Société de diffusion, 1985.

ABRAHAMI Yishaq, « La contribution des sources internes, hébraïques, judéo-arabes et arabes à l'histoire des Juifs Livournais à Tunis », *La Rassegna mensile di Israel*, 50-9/12, 1984, p. 725-741.

ABRAHAMI Yishaq, *Kehilat portougesis betounis oupinqasah (la communauté portugaise de Tunis et son mémorial)*, Tel-Aviv, Bar-Ilan University, 1981.

ABRAHAMI Yishaq, *Des relations entre « Twansa » et « Grana »: un chapitre de l'émancipation des juifs de Tunisie*, Ramat-Gan, Bar-Ilan University, 1975.

ACHOUR Mohamed El Aziz Ben, *La cour du bey de Tunis: document inédit avec préface, présentation historique, commentaires, notices biographiques et bibliographie complémentaire*, Espace diwan, 2003.

ADDA Leila, *Les relations tuniso-italiennes dans le contexte du Protectorat: Tunis les 12 et 13 mars 1999*, Tunis, Institut Supérieur d'Histoire de Mouvement National, 1999.

AGERON Charles-Robert, « Bardin (Pierre) : Algériens et Tunisiens dans l'Empire ottoman de 1848 à 1914 », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 1979, p. 500-500.

ALBERGONI Gianni, « Mémoire gentilice et histoire nationale : figures et enjeux du récit d'une insurrection bédouine anticoloniale », *Cahiers d'études africaines*, 30-119, 1990, p. 299-328.

AMMAR Leïla, « Modernité et transformations urbaines à Tunis dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'exemple du quartier al-Jazira-al Sadiqiyya, 1875\_1900 », in *De la colonie à l'État-nation: constructions identitaires au Maghreb*, Tunis, L'Harmattan, coll.« Maghreb et sciences sociales », 2012, p. 149-161.

ANDERSON Lisa, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press, 2014.

ANDERSON Lisa, « The Tripoli Republic », in *Social and Economic Development of Libya*, E. Joffe & McLachlan., Londres, 1982, p. 43-65.

ARNOULET François, « L'enseignement congréganiste en Tunisie aux XIXe et XXe siècles », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 72-1, 1994, p. 26-36.

ARNOULET François, « Les rapports tuniso-ottomans de 1848 à 1881 d'après les documents diplomatiques », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 47-1, 1988, p. 143-152.

ARNOULET François, « Les Tunisiens et la première guerre mondiale (1914-1918) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 38, 1984, p. 47-61.

AYADI Taoufik, « Insurrection et religion en Tunisie: l'exemple de Thala-Kasserine (1906) et du Jellaz (1911) », Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, vol.II.

AYOUN Richard, « Les Juifs livournais à Tunis au XVIII e siècle et au delà/יהודי הליבורנו בטוניס במאה ה-18 ולאחריה -ליבורנו בטוניס במאה ה-18 », *Revue Européenne des Études Hébraïques* גליון מיוחד: לזכרו של רישאר איין, À la mémoire de Richard Ayoun, 2008, p. 26-65.

BADUEL P.R., *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, Paris, CNRS, coll.« Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord », 1985.

BALDINETTI Anna (éd.), *Modern and contemporary Libya: sources and historiography*, Roma, Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente, coll.« Fonti e studi per la storia della Libia », n° 1, 2003.

BALDINETTI Anna (éd.), *Società globale e Africa musulmana: apertura e resistenze*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2005.

BALDINETTI Anna, *The Origins of the Libyan Nation: Colonial Legacy, Exile and the Emergence of a New Nation-State*, Routledge, 2014.

BARDIN Pierre, *Algériens et Tunisiens dans l'Empire ottoman de 1848 à 1914*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1979.

BELAID Habib, « Le mouvement associatif en Tunisie à l'époque coloniale: quelques réflexions. », *Les cahiers du CRASC*, 5, 2002, p. 93-104.

BELAID Habib, « Le phénomène sportif dans la Tunisie coloniale: l'exemple du football et de la boxe entre les deux guerres », in Susan OSSMAN (éd.), *Miroirs maghrébins. Itinéraires de soi et paysage de rencontre*, CNRS éditions., Paris, 1998, p. 253-268.

BELAID Habib, « La révolte de 1915-1918 dans le Sud Tunisien à travers les archives du protectorat », Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, vol.II.

BENDANA Kmar, *Histoire et culture dans la Tunisie contemporaine, 2002-2012*, Tunis, Université de la Manouba, 2015, vol. 1/.

BENDANA Kmar, « Entrer dans l'histoire de la Révolution tunisienne ? », *L'Année du Maghreb*, 10, 1 juillet 2014, p. 49-58.

BENDANA Kmar, « Kaddour Ben Nitram, chansonnier et humoriste tunisien », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 77-1, 1995, p. 165-173.

BESNIER-GUEZ Marie-Anne, *Les engagés volontaires juifs tunisiens dans la première guerre mondiale*, éditeur inconnu, 2016.

- BESSIS Juliette, *Maghreb, Questions d'Histoire*, Paris, Editions L'Harmattan, 2003.
- BEY Prince Fayçal, *Ahmed Ier, bey de Tunis chez Louis-Philippe Ier, roi des Français*, Editions de l'Éclat, 2012.
- BLILI TEMIME Leila, *Parenté et pouvoir dans la Tunisie houssaynite 1705 - 1957*, Université de Tunis I, Tunis, 2004.
- BOCCARA Elia, *In fuga dall'inquisizione: ebrei portoghesi a Tunisi : due famiglie, quattro secoli di storia*, Florence, Casa Editrice Giuntina, 2011.
- BOCCARA Elia, « Fidélités, solidarités et déboires dans la communauté juive portugaise de Tunisie », in Abdelhamid LARGUECHE (éd.), *Les communautés méditerranéennes de Tunisie: actes en hommage au doyen Mohamed Hédi Chérif*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2006.
- BOCCARA Elia, « La comunità ebraica portoghese di Tunisi ( 1710 - 1944) », *La Rassegna mensile di Israel*, 66-2, 2000, p. 25-98.
- BONO Salvatore, *Storiografia e fonti occidentali sulla Libia, 1510-1911*, Rome, l'erma di bretscheider, 1982.
- BOTCHWAY De-Valera Nym, *Africa and the First World War: Remembrance, Memories and Representations After 100 Years*, Cambridge Scholars Publisher, 2018.
- BOURDIEU Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, janvier 1980, p. 2-3.
- BROWN Leon Carl, *The Tunisia of Ahmed Bey 1837-1855*, Princeton, Princeton University Press, 1974.
- BURKE Edmund et YAGHOUBIAN Nejde, *Struggle and Survival in the Modern Middle East*, Berkely, University of California Press, 2006.
- CAMOU Hélène, « La Franc-maçonnerie en Tunisie à l'aube du protectorat », in Jacques ALEXANDROPOULOS et Patrick CABANEL (éd.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 357-368.
- CANAL Albert, *La littérature et la presse tunisiennes de l'Occupation à 1900*, Paris, la Renaissance du livre, 1923.
- CAZES David, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie. Depuis les temps plus reculés jusqu'à l'établissement du Protectorat de la France en Tunisie*, Paris, Librairie Armand Durlcaher, 1888.

CLANCY-SMITH Julia, « Marginality and Migration: Europe's Social Outcasts in Pre-colonial Tunisia, 1830-81 », dans Eugene ROGAN (éd.), *Outside In: Marginality in the Modern Middle East*, I.B.Tauris, 2002, p. 149-183.

CLANCY-SMITH Julia A., *Rebel and Saint: Muslim Notables, Populist Protest, Colonial Encounters (Algeria and Tunisia, 1800-1904)*, Berkely, University of California Press, 1997.

COHEN-HADRIA Élie, « Les milieux juifs de Tunisie avant 1914 vus par un témoin », *Le Mouvement social*, 60, 1967, p. 89-107.

COHEN-TANNOUDJI Denis, *Entre orient et occident: Juifs et Musulmans en Tunisie*, Paris, De l'Éclat, 2014.

DAKHLI Leyla, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 103, 2009, p. 13-25.

DAKHLIA Jocelyne, *Trames de langues: usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Paris-Tunis, Maisonneuve et Larose - Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2004.

DAUGHTON James Patrick, *An empire divided: religion, republicanism and the making of French colonialism, 1880-1914*, New York (N.Y.), Oxford university press, 2006, vol. 1.

DEWHURST LEWIS Mary, *Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881-1938*, Berkeley, University of California Press, 2013.

DONATO Marc, *Rue des Maltais: La vie de la colonie maltaise de Tunisie*, Editions Gandini, 2002.

DORNIER François, *La Vie des catholiques en Tunisie au fil des ans*, Tunis, Finzi, 2000.

DUMASY François, « La Libye, un laboratoire des variations de la relation coloniale pendant la Première Guerre mondiale? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 141, 15 juin 2017.

DUVIGNAUD Jean, « Classes et conscience de classe dans un pays du Maghreb : la Tunisie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 38, 1965, p. 185-200.

EL GHALI Adnen, *La route des Consuls. Les territoires de la diplomatie à Tunis*, Paris, Les Points sur les i, coll.« Point de repère », 2015.

EL-ANNABI Hassan, « L'« Autre » à travers le journal La Tunisie Française », *Cahiers de la Méditerranée*, 66, 15 juin 2003, p. 321-332.

ERRAÏS Borhane et MOHAMED Ben Larbi, « Itinéraire d'une pratique: l'escrime en Tunisie », *Cahiers de la Méditerranée*, 32, 1986, p. 39-47.

FREITAG Ulrike et LAFI Nora, « Cosmopolitanism and conflicts: changes and challenges in Ottoman urban governance », in *Urban Governance Under the Ottomans: between cosmopolitanism and conflict*, New York, Routledge, 2014, p. 1-18.

GALLAGHER Nancy Elizabeth, *Medicine and Power in Tunisia, 1780-1900*, Cambridge University Press, 2002.

GANIAGE Jean, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, 1. éd., Paris, Presses universitaires de France, coll.« Publications de l'Institut des hautes études de Tunis », 1959.

GANIAGE Jean, « La crise des finances tunisiennes et l'ascension des Juifs de Tunis 1860-1880 », *Revue Africaine*, XCIX-442, 1955, p. 153-173.

GANIAGE Jean, « Une affaire tunisienne: l'affaire de l'Enfida 1880-1882 », *Revue Africaine*, XCIX-443, 1955, p. 341-369.

GIUDICE Christophe, « Législation foncière et colonisation de la Tunisie », dans Samia EL MECHAT (éd.), *Les administrations coloniales XIXe-XXe siècle. Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 229-241.

GIUDICE Christophe, « La construction de Tunis « ville européenne » et ses acteurs de 1860 à 1945 », *Correspondances. Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain*, 70, juin 2002, p. 9-16.

GOBE Eric, *Les avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011)*, Paris, Karthala Editions, 2013.

GOLDSTEIN Daniel, *Libération ou annexion: aux chemins croisés de l'histoire tunisienne, 1914-1922*, Maison tunisienne de l'édition, 1978.

HAGEGE Claude, « Communautés juives de Tunisie à la veille du Protectorat français. », *Le Mouvement social*, 110, mars 1980, p. 35-51.

HENIA Abdelhamid, « Le rôle des étrangers dans la dynamique sociopolitique de la Tunisie (XVIIe-XVIIIe siècle). Un problème d'historiographie », *Cahiers de la Méditerranée*, 84, 2012, p. 213-233.

HIBOU Béatrice, « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, 56-4 bis, 2009, p. 14-39.

HUEBER Juliette et PIATON Claude, *Tunis, architectures 1860-1960*, Tunis-Paris, Elyzad, 2011.

HUMBERT Jean-Charles, *La guerre de 1914-1918 sur les confins tuniso-tripolitains. Disparition du vol F41-301 au Sahara*, Paris, L'Harmattan, 2015.

ILIFFE John, *Africans: The History of a Continent*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

JAMOUSSE Habib, *Juifs et chrétiens en Tunisie au XIXème: essai d'une étude socio-culturelle des communautés non-musulmanes, 1815-1881*, Tunis, Amal, 2010.

JELIDI Charlotte (éd.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, Tunis - Paris, IRMC Karthala, 2014, vol. 1.

JULIEN Charles-André, *L'Afrique du Nord en marche: Algérie, Tunisie, Maroc, 1880-1952*, Paris, Omnibus, 2002.

JULIEN Charles-André, « Colons français et Jeunes-Tunisiens (1882-1912) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 54-194, 1967, p. 87-150.

KADRI Aïssa, « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie », dans Gilles BOYER, Frédéric ABECASSIS, Benoît FALAIZE, Gilbert MEYNIER et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (éd.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire : De l'école en situation coloniale à l'enseignement du fait colonial*, Lyon, ENS Éditions, coll.« Hors collection », 2014, p. 19-39.

KARPAT Kemal Haşim, *The politicization of Islam : reconstructing identity, state, faith, and community in the late Ottoman state*, Oxford New York, Oxford University press, coll.« Studies in Middle Eastern history », 2001.

KASSAB Ahmed, *Histoire de la Tunisie , 4: L'Époque contemporaine*, Tunis, Société tunisienne de diffusion, coll.« Histoire de la Tunisie », 1976.

KASSAB Ahmed et OUNAÏES Ahmed (éd.), *Histoire générale de la Tunisie*, Tunis, Sud Éditions, 2010, vol.Tome IV-l'Époque Contemporaine (1881-1956).

KAZDAGHLI Habib, *Apports et place des communautés dans l'histoire de la Tunisie moderne et contemporaine.*, Tunis, Editions de l'Université de la Manouba., 2001.

KHADDURI Majid et LIEBESNY Herbert J., *Origin and Development of Islamic Law*, New Jersey, The Lawbook Exchange, 2010.

KHADHAR Hedia, « La Révolution française, le Pacte fondamental et la première Constitution tunisienne de 1861 », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 52-1, 1989, p. 132-137.



KHAIRALLAH Chedly, *Le Mouvement Jeune tunisien*, Tunis, coll.« Le Mouvement Jeune tunisien. », 1972.

KOPYTOFF Igor, *The African frontier: the reproduction of traditional African societies*, Bloomington, Indiana University Press, 1987.

LANDAU Jacob M., *Pan-Islam: History and Politics*, Londres, Routledge, 2015.

LANGER William L., « The European powers and the French occupation of Tunis, 1878-1881. », *American Historical Review*, 31-1, 1925, p. 55-79.

LEJRI Mohamed Salah, *L'évolution du mouvement national tunisien des origines à la deuxième guerre mondiale*, Société tunisienne de diffusion, 1975.

LEVY Jacques-Victor, *Grana et Touansa ou le deux communautés juives de Tunis*, Tunis, 1921.

LEWIS Mary, « Necropoles and Nationality: land rights, burial rites and the development of Tunisian national consciousness in the 1930s », *Past & Present*, 205, 2009, p. 105-141.

LEWIS Mary Dewhurst, « Geographies of Power: The Tunisian Civic Order, Jurisdictional Politics, and Imperial Rivalry in the Mediterranean, 1881-1935 », *The Journal of Modern History*, 80-4, décembre 2008, p. 791-830.

LIAUZU Claude, *Militants, grévistes et syndicats : études du mouvement ouvrier maghrébin*, Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, coll.« Cahiers de la Méditerranée », 1979.

LIAUZU Claude, *Salariat et mouvement ouvrier en Tunisie : crises et mutations, 1931-1939*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1978.

LIAUZU Claude, « Les traminots de Tunis du début du siècle à la deuxième guerre mondiale », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 89-90, 1977, p. 141-190.

LOTFI CHABI Mohamed, *La Tunisie à travers l'Histoire. Le mouvement national et l'indépendance.*, Tunis, Centre des études et des recherches économiques et sociales, 2005.

LUIZARD Pierre-Jean, *La politique coloniale de Jules Ferry en Algérie et en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2010.

MAHJOUBI Ali, *Les origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934)*, Tunis, Université de Tunis, 1982.

MARTEL André, *La Libye, 1835-1990: essai de géopolitique historique*, Paris, Presses universitaires de France, 1991.

MARTEL André, *Les Confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.

MCDUGALL James, *Nation, Society and Culture in North Africa*, Londres, Routledge, 2004.

MEDICI Anna Maria, « Chiudere la porta della schiavitù. Tunisi 1816-1846 », in *La dipendenza: Antropologia delle relazioni di dominio*, Lecce, Argo Editrice, 2005, vol.1, p. 159–203.

MELFA Daniela (éd.), *Statualità e periferie nel Maghreb contemporaneo*, Rome, Aracne, 2018.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée: la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Genève, Librairie Droz, 1981.

MILED Ahmed Ben, *M'hamed Ali: la naissance du mouvement ouvrier tunisien*, Tunis, Editions Salammbô, 1984.

MONASTIRI T., CAMPS G., GHALIA T. et SRAÏEB N., « Enfida », *Encyclopédie Berbère*, 17, 1996, p. 2630-2637.

NATAF Claude, « Chapitre 9 - La revendication de la nationalité française par les juifs de Tunisie (1881-1939) », in Amaury LORIN et Christelle TARAUD (éd.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles): Sociétés, cultures, politiques.*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

NATAF Claude, « Les Juifs et la franc-maçonnerie en terre coloniale : le cas de la Tunisie », *Archives Juives*, 43-2, 9 novembre 2010, p. 90-103.

NOUREDDINE Ali, *La justice pénale française sous le protectorat : l'exemple du tribunal de première instance de Sousse 1888-1939*, Tunis, L'or du temps, 2001.

OUALDI M'hamed, *Esclaves et maîtres : les mamelouks des beys de Tunis du XVIIe siècle aux années 1880*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

OUALDI M'hamed, « À l'école des palais: les maîtrises de l'écrit parmi les mamelouks des beys de Tunis, des années 1770 aux années 1860 », *European journal of Turkish studies. Social Sciences on contemporary Turkey*, 6, 2006.

PAGANO Chiara, *Emergere ed evoluzioni di un discorso etnico nella Tripolitania coloniale: la questione berbera (1911-1923)*, Thèse de doctorat, Roma Tre, Rome, 2018.

PANZAC Daniel, *Les corsaires barbaresques: la fin d'une épopée, 1800-1820*, Paris, CNRS, 1999.

PERKINS Kenneth, *A History of Modern Tunisia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

PONCET Jean, *La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881*, Impr. Nationale, 1962.

RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2009.

SAIDI Hedi, *Histoire tunisienne. Modernité, élites et finance dans la Tunisie du XIXe siècle. Le triple défi.*, Paris, L'Harmattan, 2014.

SAÏDI Hédi, *La Tunisie oubliée : une immigration face au colonialisme*, Lille, Geai bleu éd, 2007, vol. 1.

SAÏDI Hédi, *Rapports Colons-colonisés en Tunisie, 1880-1919: l'exemple de Dar Elbey (Enfidha)*, Sousse (Tunisie), Tunisie, Librairie Farjallah, 2005.

SEBAG Paul, *Communistes de Tunisie, 1939-1943: souvenirs et documents*, L'Harmattan, 2001.

SEBAG Paul, *Tunis: histoire d'une ville*, Paris, Harmanttan, 1998.

SEBAG Paul, *Histoire des Juifs de Tunisie: des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1991.

SHLALA Elizabeth H., *The Late Ottoman Empire and Egypt: Hybridity, Law and Gender*, Londres, Routledge, 2017.

SPEZIALE Salvatore, *Oltre la peste: sanità, popolazione e società in Tunisia e nel Maghreb (XVIII-XX secolo)*, Cosenza, Pellegrini Editore, 1997.

SRAÏEB Nouredine, « L'idéologie de l'école en Tunisie coloniale (1881-1945) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 68-1, 1993, p. 239-254.

SRAÏEB Nouredine, *Le Mouvement ouvrier maghrébin*, Paris, CNRS, 1985.

ṬABBABI Ḥafīz, *Al-ḥarakaġ al-niqābiyyaġ fġ manāġim Gaḡḡaġ ḥilāl al-fatraġ al-isti māriyyaġ*, Tunis, Al-ma'had al-'alā li-tārġh al-ḥarakaġ al-waṡaniyyaġ, 2005, vol. 1.

TABIB Rafea, *Effets de la frontière tuniso-libyenne sur les recomposition économiques et sociales des Werghemmas: de la possession à la réappropriation des territoires*, Thèse de doctorat, Université François-Rabelais, Tours, 2011.

TAIEB Jacques, « Les juifs livournais de 1600 à 1881 », in Habib KAZDAGHLI et Université de Tunis Faculté des lettres de Manouba Colloque (1998 : TUNIS) (éd.), *Histoire communautaire: histoire plurielle, la communauté juive de Tunisie : actes*

du colloque de Tunis organisé les 25-26-27 Février 1998 à la Faculté de la Manouba, Centre de publication universitaire, 1999, p. 153-164.

TARAUD Christelle, *La prostitution coloniale: Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot, 2003.

TLILI Béchir, *Crises et mutations dans le monde islamo-méditerranéen contemporain (1907-1918)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1978.

TLILI Béchir, « Contribution a l'élucidation des paradoxes de la pensée réformatrice tunisienne moderne et contemporaine (1830-1930) », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, 30-3, 1975, p. 317-345.

TLILI Béchir, *Socialistes et Jeunes-Tunisiens à la veille de la Grande Guerre: 1911-1913*, Tunis, Université de Tunis, coll.« Faculté des lettres et des sciences humaines de Tunis », n° 16, 1974.

TLILI Béchir, « Au seuil du nationalisme tunisien: documents inédits sur le panislamisme au Maghreb (1919-1923) », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, 28-2, 1 juin 1973, p. 211-236.

VALENSI Lucette, *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux 18e et 19e siècles*, Paris - La Haye, Mouton - EHESS, 1977.

WEILL Georges, *Les oliviers de Djédéida*, Editions de l'Éclat, 2015.

WINCKLER Jean-Claude, *Le Comte Raffo à la cour de Tunis*, Berlin, 1967.

*Construction d'identités nationales, histoire politique de l'Italie.*

ASCENZI Anna, *Tra educazione etico-civile e costruzione dell'identità nazionale: l'insegnamento della storia nelle scuole italiane dell'Ottocento*, Milan, Vita e Pensiero, 2004.

BAIONI Massimo, *La « religione della patria »: musei e istituti del culto risorgimentale (1884-1918)*, Quinto di Treviso, Pagus, coll.« Collana I fronti della storia », 1994.

BALDINETTI Anna, « Cittadinanza e comunità italiana nella Tunisia coloniale », in Federico CRESTI (éd.), *Minoranze, pluralismo, stato nell'Africa mediterranea e nel Sahel*, Rome, Aracne, 2015, p. 63-83.

BALLINI Pier Luigi et PECOUT Gilles, *Scuola e nazione in Italia e in Francia nell'Ottocento: modelli, pratiche, eredità nuovi percorsi di ricerca comparata*, Venezia, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, coll.« Biblioteca luzzattiana », n° 14, 2007.

BANTI Alberto Mario, *Sublime madre nostra. La nazione italiana dal Risorgimento al fascismo*, Bari, Editori Laterza, 2011.

BANTI Alberto Mario, *La nazione del Risorgimento. Parentela, santità e onore alle origini dell'Italia unita*, Turin, Einaudi, 2000.

BANTI Alberto Mario, *Storia della borghesia italiana: L'età liberale*, Rome, Donzelli, coll.« Progetti Donzelli », 1996.

BANTI Alberto Mario (éd.), « Élités e associazioni nell'Italia dell'Ottocento », 2-77, 1991, p. 357-363, coll.« Quaderni storici ».

BATTAGLIA Antonello, *I rapporti italo-francesi e le linee d'invasione transalpina, 1859-1881*, Rome, Edizioni Nuova Cultura, 2013.

BIZZOCCHI Marco, « Luoghi della memoria e culto dei caduti italiani in Tripolitania (1911-1914) », *Storia e Futuro*, 31, mars 2013.

BOLLATI Giulio, *L'Italiano: il carattere nazionale come storia e come invenzione*, G. Einaudi, 1983.

BONETTA Gaetano, *Istruzione e società nella Sicilia dell'Ottocento*, Palerme, Sellerio, 1981.

BRICE Catherine, *Frères de sang, frères d'armes, frères ennemis: la fraternité en Italie, 1820-1924*, Rome, École française de Rome, coll.« Collection de l'École française de Rome », n° 529, 2017.

BURGIO Alberto, *Nel Nome Della Razza: Il Razzismo Nella Storia D'Italia 1870-1945*, Bologne, Il Mulino, 1999.

CAMMARANO Fulvio, *Storia politica dell'Italia liberale: l'età del liberalismo classico, 1861-1901*, Rome, Laterza, 1999.

CAVAZZA Stefano, *Piccole patrie. Feste popolari tra regione e nazione durante il fascismo*, Bologne, Il Mulino, 1997.

CHABOD Federico, *L'idea di nazione*, Rome, Laterza, 2011.

CHOATE Mark I., « Italy at home and abroad after 150 years: the legacy of emigration and the future of "Italianità" », *Italian culture*, XXX-1, mars 2012, p. 51-67.

CHOATE Mark I., *Emigrant Nation: The Making of Italy Abroad*, New York, Harvard University Press, 2008.

CONTI Fulvio, *Storia della massoneria italiana dal Risorgimento al fascismo*, Bologne, il Mulino, 2003.

CONTI Fulvio, « Fra patriottismo democratico e nazionalismo: La massoneria nell'Italia liberale », *Contemporanea*, 2-2, 1999, p. 221-248.

D'AGOSTINO Maria et PATERNOSTRO Giuseppe, « Parlanti e società dall'Unità ai nostri giorni », dans *Lingua e cultura in Sicilia*, Palerme, 2013, p. 413-493.

DE BERNARDI Alberto et GANAPINI Luigi, *Storia d'Italia: 1860-1995*, Milan, Mondadori, 1996.

DE MAURO Tullio, *Storia linguistica dell'Italia unita*, Bari, Laterza, , 1970.

DI MATTEO Salvo, *Storia dell'antico parlamento di Sicilia (1130-1849)*, Arcore, Graficreo, 2012.

DICKIE John, *Darkest Italy: The Nation and Stereotypes of the Mezzogiorno, 1860-1900*, Londres, Macmillan, 1999.

DOGLIANI Patrizia, PECOUT Gilles et QUERCIOLE Alessio, *La scelta della patria: giovani volontari nella Grande Guerra*, Museo storico italiano della guerra, 2006.

DUBOIS Jérémie, *L'enseignement de l'italien en France (1880-1940): Une discipline au coeur des relations franco-italiennes*, Ellug, Université Stendhal, 2015.

FAURI Francesca, « Dal liberismo al "Protezionismo solidale": La politica commerciale europea dal 1870 al 1914 », *Studi Storici*, 46-1, 2005, p. 243-272.

FERRETTI Federico, « Géographie et imaginaires nationaux entre le XIXe et le XXe siècle : l'invention de l'Italie et la circulation des cultures géographiques », *Annales de géographie*, 698, 24 septembre 2014, p. 1062-1087.

FICINI Silvio, *La grande guerra del nazionalista Gualtiero Castellini: dalle Dolomiti all'Adamello e dall'Isonzo al Grappa*, Buccinasco Udine, Società storica per la guerra bianca Gaspari, coll.« Quaderni della Società storica per la guerra bianca », n° 11, 2008, vol. 1/.

FILIPPINI Jean-Pierre, *Il porto di Livorno e la Toscana: (1676-1814)*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, coll.« Nuove ricerche di storia », n° 18, 1998, vol. 3/.

FLORIANI Giorgio, *Scuole italiane all'estero: cento anni di storia*, Rome, A. Armando, 1974.

FONZO Erminio, *Storia dell'Associazione nazionalista italiana (1910-1923)*, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane., 2017.

FORGACS David, *Italy's Margins: Social Exclusion and Nation Formation since 1861*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

FORTUNATO Giustino et ROSSI-DORIA Manlio, *Le due Italie*, Rome, Argo, 1994.

FRANZINA Emilio, « Militari italiani e Grande Guerra », *Zibaldone. Estudios italianos*, III-1, janvier 2015, p. 78-103.

FRANZINA Emilio, *Una patria espatriata. Lealtà nazionale e caratteri regionali nell'immigrazione italiana all'estero (secoli XIX e XX)*, Viterbo, Edizioni Sette Città, 2014.

FRETIGNE Jean-Yves et PASTEUR Paul, *Garibaldi: modèle, contre-modèle*, Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime), Publications des universités de Rouen et du Havre, coll.« Changer d'époque », n° 24, 2011.

FULLER Mia, *Moderns abroad : architecture, cities and Italian imperialism*, Londres, Routledge, coll.« The architext series », 2007, vol. 1/.

GIBELLI Antonio, *La grande guerra degli Italiani : 1915-1918*, Milan, Sansoni, 1998.

GIULIANI Gaia et LOMBARDI-DIOP Cristina, *Bianco e nero: storia dell'identità razziale degli italiani*, Milan, Le Monnier, 2013.

GRANGE Daniel J., *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911): Les fondements d'une politique étrangère*, Rome, Ecole Française de Rome, 1994.

GRENET Mathieu, *La fabrique communautaire: les Grecs à Venise, Livourne et Marseille 1770-1840*, Rome, École de française de Rome, 2016.

GROSSO Anna Maria Lazzarino Del, *Garibaldi: orizzonti mediterranei*, La Maddalena, P. Sorba, 2009.

GUGLIELMO Jennifer et SALERNO Salvatore (éd.), *Are Italians white ? : how race is made in America*, New York, Routledge, 2003.

HEYRIES Hubert, *Les Garibaldiens de 14: splendeurs et misères des chemises rouges en France de la grande guerre à la seconde guerre mondiale*, Nice, Serre éditeur, 2005.

ISNENGI Mario (éd.), *I luoghi della memoria. Simboli e miti dell'Italia unita*, Rome - Bari, Laterza, 1996.

ISNENGGI Mario et CESCHIN Daniele (éd.), *La Grande Guerra : dall'Intervento alla « vittoria mutilata »*, Turin, UTET, coll.« Gli Italiani in guerra », 2008.

ISNENGGI Mario et PECOUT Gilles, *L'Italie par elle-même: lieux de mémoire italiens de 1848 à nos jours*, 2e édition revue., Paris, Éd. Rue d'Ulm, coll.« Italica », 2013.

LAURENT Sylvie et LECLÈRE Thierry, *De quelle couleur sont les Blancs ? Des "petits Blancs" des colonies au "racisme anti-Blancs "*, Paris, La Découverte, 2013.

LEUZZI Maria Cristina, *Alfabetizzazione nazionale e identità civile : un piccolo popolo per una grande nazione, 1880-1911*, Roma, Anicia, coll.« Teoria e storia dell'educazione », n° 13, 1998.

MILZA Pierre, *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle: aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, Ecole française de Rome, 1981.

MOE Nelson, *The View from Vesuvius: Italian Culture and the Southern Question*, Berkeley, University of California Press, 2002.

MOLA Aldo Alessandro, *Storia della Massoneria italiana dalle origini ai nostri giorni*, Milan, Bompiani, 1992.

PARIS Robert, « Enrico Corradini, Autour du nationalisme italien (1909-1910-1916) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 41-1, 1996, p. 35-36.

PARLATO Giuseppe, « Nazionalismo italiano e colonialismo », II-3, 1998, coll.« Nuova storia contemporanea ».

PATRIARCA Silvana, *Italianità: La costruzione del carattere nazionale*, traduit par Sandro LIBERATORE, 3 édition, Rome, Editori Laterza, 2014.

PECOUT Gilles, *Naissance de l'Italie contemporaine, 1770-1922*, Paris, A. Colin, 2004.

PECOUT Gilles, « Le livre Cœur: éducation, culture et nation dans l'Italie libérale », dans *Le livre Cœur*, Éditions ENS Rue d'Ulm., Paris, coll.« Versions françaises », 2001, p. 357-482.

PECOUT Gilles, « Politisation et intégration nationale en Italie : les campagnes toscanes des années 1860 », *Revue historique*, 617, 2001, p. 83-108.

PECOUT Gilles, « Les Sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIXe siècle », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, 102-2, 1990, p. 533-676.

PESCOSOLIDO Guido, *Unità nazionale e sviluppo economico in Italia 1750-1913*, Rome, Edizioni Nuova Cultura, 2015.



PISA Beatrice, *Nazione e politica nella Società « Dante Alighieri »*, Rome, Bonacci, 1995.

PIZZATO Fedra A., « How Landscapes Make Science: Italian National Narrative, The Great Mediterranean, and Giuseppe Sergi's Biological Myth », *Mediterranean Identities - Environment, Society, Culture*, 2017.

PORCIANI Ilaria, *La festa della nazione. Rappresentazione dello Stato e spazi sociali nell'Italia unita*, Bologne, Il Mulino, 1997.

RAINERO Romain, *Giornali di Cagliari per l'indipendenza della Tunisia 1880-1883*, Cagliari, AM&D Edizioni, 2012.

RAINERO Romain, « Observations sur les réactions italiennes à la conquête française de la Tunisie », Tunis, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Programme national de recherche d'histoire du mouvement National, 1983.

RE Lucia, « Italians and the Invention of Race: The Poetics and Politics of Difference in the Struggle over Libya, 1890-1913 », *California Italian Studies*, 1-1, 1 janvier 2010.

RENDA Francesco, *Storia della Sicilia dalle origini ai giorni nostri*, Palerme, Sellerio, 2003.

RENDA Francesco, *I fasci siciliani, 1892-94*, Turin, Einaudi, 1977.

RIALL Lucy, *Garibaldi: invention of a hero*, New Haven - Londres, Yale University Press, 2007.

RIALL Lucy, « Legge marziale a Palermo: protesta popolare e rivolta nel 1866 », *Meridiana*, 24, 1995, p. 65-94.

RIDOLFI Maurizio, *Il Circolo virtuoso: sociabilità democratica, associazionismo e rappresentanza politica nell'Ottocento*, Centro Editoriale Toscano, 1990.

ROMANO Salvatore Francesco, *Storia dei Fasci siciliani*, Rome, Laterza, 1959.

ROSOLI Gianfausto, « Alfabetizzazione e iniziative educative per gli emigranti tra Otto e Novecento », dans Luciano PAZZAGLIA (éd.), *Cattolici, educazione e trasformazioni socio-culturali in Italia tra otto et novecento*, Brescia, Ed. la scuola, coll.« Paedagogica », 1999, p. 199-144.

ROSSI Lauro, *Giuseppe Garibaldi: due secoli di interpretazioni*, Rome, Gangemi, 2010 ;

SALVETTI Patrizia, « Le scuole italiane all'estero », dans Piero BEVILACQUA, Andreina DE CLEMENTI et Emilio FRANZINA (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana*, Rome, Donzelli, 2002, p. 535-550.

SALVETTI Patrizia, *Immagine nazionale ed emigrazione nella Società « Dante Alighieri »*, Turin, Bonacci, 1995.

SCHNEIDER Jane, *Italy's « Southern Question »: Orientalism in One Country*, Londres, Bloomsbury Academic, 1998.

SCIASCIA Leonardo, *I pugnatori*, Milan, Adelphi, 2003.

SERRA Enrico, *La questione tunisina da Crispi a Rudinì ed il colpo di timone alla politica estera dell'Italia*, Milan, A. Giuffrè, 1967.

SOLDANI Simonetta et TURI Gabriele, *Fare gli Italiani: scuola e cultura nell'Italia contemporanea*, Bologne, Il Mulino, 1993.

TETI Vito, *La razza maledetta: origini del pregiudizio antimeridionale*, Rome, Manifestolibri, 1993.

TEULIERES Laure, *Italiens: 150 ans d'émigration en France et ailleurs*, Toulouse, Editalie Editions, 2011.

TOMASSINI LuiGI, « Mutual Benefit Societies in Italy: 1861-1922 », in Marcel VAN DER LINDEN (éd.), *Social Security Mutualism. The comparative history of Mutual Benefit Societies*, Berlin, Peter Lang, 1996, p. 225-272.

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI LECCE DIPARTIMENTO DI SCIENZE STORICHE E, *La formazione della diplomazia nazionale (1861-1915)*, Rome, Istituto poligrafico e zecca dello Stato, 1986.

VAINA Michele, *Popolarismo e nasismo in Sicilia*, Florence, Casa Editrice Italiana, 1911.

WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un français ?*, Paris, Grasset, 2002.

WONG Aliza S., *Race and the nation in liberal Italy, 1861-1911: meridionalism, empire, and diaspora*, New York, Palgrave Macmillan, coll.« Italian and Italian American studies », 2006.

*Migrations, mobilités, diasporas.*

AZIZA Mimoun, « Colonisation et migration au Maghreb (1830-1962): Les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie à l'époque coloniale », dans Frédéric

ABECASSIS, Rita AOUAD et Karima DIRECHE (éd.), *La bienvenue et l'adieu : Migrants juifs et musulmans au Maghreb (XVe-XXe siècle)*, Maroc, Centre Jacques-Berque, coll.« Description du Maghreb », 2012, p. 151-166.

ADDA Leila, « Les apports culturels des réfugiés politiques en Tunisie au XIXe siècle », dans Federico CRESTI et Daniela MELFA (éd.), *Da maestrale e da scirocco: le migrazioni attraverso il Mediterraneo: atti del convegno, Facoltà di scienze politiche, Catania, 23-25 gennaio 2003*, Catane, Università di Catania, 2006.

ARNOULET François, « La famille Raffo au service des Beys de Tunis au XIXe siècle », Zaghouan, 2004.

ATZENI Francesco, « Italia e Africa del Nord nell'Ottocento », *Rivista dell'istituto di storia dell'Europa mediterranea*, 6, juin 2011, p. 785-810.

AUDENINO Patrizia et TIRABASSI Maddalena, *Migrazioni italiane. Storia e storie dall'Ancien régime a oggi*, Milan, Mondadori, 2008.

BALDINETTI Anna, *David Santillana, l'uomo e il giurista, 1855/1931: scritti inediti, 1878-1920*, Rome, Istituto per l'Oriente C.A. Nallino, 1995.

BEN-YEHOYADA Naor, *The Mediterranean Incarnate: Region Formation Between Sicily and Tunisia Since World War II*, Chicago, University of Chicago Press, 2017.

BEVILACQUA Piero, FRANZINA Emilio et DE CLEMENTI Andreina (éd.), *Storia dell'emigrazione italiana*, Rome, Donzelli, 2009.

BREZZA Bruno (éd.), *Gli Italiani fuori d'Italia: gli emigrati italiani nei movimenti operai dei paesi d'adozione, 1880-1940*, Milan, F. Angeli, 1983.

CARANGIU Bianca Maria, « Dalla fuga a rete commerciale: i siro-libanesi in Africa occidentale », in Giampaolo CALCHI NOVATI (éd.), *Uguali e diversi: diaspore, emigrazione, minoranze*, Rome, Viella, 2014, p. 161-174.

CLANCY-SMITH Julia Ann, « Migrations, Legal Pluralism, and Identities. Algerian "Expatriates" in Colonial Tunisia », in *Algeria & France, 1800-2000: Identity, Memory, Nostalgia*, Siracuse-New York, Syracuse University Press, 2006.

COLUCCI Michele et SANFILIPPO Matteo, *Le migrazioni. Un'introduzione storica*, Rome, Carocci, 2009.

CREMONA Jean, « L'usage de l'italien à Tunis aux XVIIe et XVIIIe siècle vu par les historiens », in *Les communautés méditerranéennes de Tunisie: actes en hommage au doyen Mohamed Hédi Chérif*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2006, p. 361-373.

CRIMENI Francesco, « I Donegani. Una famiglia del primo capitalismo italiano », *Studi Storici*, 38-2, juin 1997, p. 383-429.

CUNSOLO Ronald S., « Italian Emigration and Its Effect on the Rise of Nationalism », *Italian Americana*, 12-1, 1993, p. 62-72.

DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca*, Arles, Actes Sud, coll.« Bleu », 2008, vol. 1/.

DE MICHELIS Giuseppe, « L'assistenza degli operai italiani all'estero (Europa e bacino del Mediterraneo). », Rome, Tipografia editrice nazionale, 1911.

DEMOTT Sarah J., *Mediterranean intersections: A history of the Sicilian community in Tunisia, 1830-2015*, New York University, New York, 2015.

DI PORTO Bruno, « Giacomo di Castelnuovo e il suo diario di guerra del 1866 », LX, 1973, coll.« Rassegna storica del Risorgimento ».

FEDELE Santi, *Nicola Barbato: un milite dell'ideale*, Taranto ; P. Lacaita, 2003.

FILESI Teobaldo, « 1849: quando Garibaldi non fu accolto a Tunisi », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, 37-4, décembre 1982, p. 483-492.

FILIPPINI Jean-Pierre, « Les Séfarades en méditerranée occidentale », *Histoire, économie et société*, 12-3, 1993, p. 345-349.

FILIPPINI Jean-Pierre, « Les négociants juifs de Livourne et la mer au XVIIIe siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 87-326, 2000, p. 83-108.

FINZI Silvia (éd.), *L'unità italiana vista dalla riva sud del Mediterraneo*, Tunis, Finzi editore, 2012.

FRANZINA Emilio, « Italiani nel Brasile e italobrasiliiani durante il primo conflitto mondiale (1914-1918) », *Historia, debates e tendencias*, V-n° spécial "Brasil-Italia Travessias", juillet 2004, p. 225-267.

FRANZINA Emilio, « Il Tricolore degli emigrati », in Fiorenza TAROZZI et Giorgio VECCHIO (éd.), *Gli italiani e il Tricolore. Patriottismo, identità nazionale e fratture sociali lungo due secoli di storia.*, Il Mulino, 1999, p. 295-310.

GABACCIA Donna R., « Afterword », *Zapruder World. An international journal for the history of social conflict*, 1, 2014.

GABACCIA Donna R., *From Sicily to Elizabeth Street: Housing and Social Change among Italian Immigrants, 1880-1930*, SUNY Press, 2010.

GALANTE GARRONE Alessandro, « L'emigrazione politica italiana nel Risorgimento », *Rassegna Storica del Risorgimento*, XLI-1-2, 1954, p. 223-242.

GALLO Stefano, « Emigrazione, colonialismo, colonizzazioni interne: appunti sulle politiche della mobilità territoriale dello Stato italiano », dans Gianluca BASCHERINI

et Giovanni RUOCCO (éd.), *Lontano vicino. Metropoli e colonie nella costruzione dello Stato nazionale italiano*, Naples, Jovene, 2016.

GIUDICE Christophe, « Diaspora italienne et identités urbaines à Tunis, xixe-xxie siècle », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 28, 31 décembre 2016, p. 85-104.

GORMAN Anthony, « Anarchists in Education: The Free Popular University in Egypt (1901) », *Middle Eastern Studies*, 41-3, 2005, p. 303-320.

GOURDIN Philippe, *Tabarka. Histoire et archéologie d'un préside espagnol et d'un comptoir génois en terre africaine (XV-XVIII siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2008.

GOURDIN Philippe, « La première intervention européenne dans l'exploitation du corail maghrébin: les catalans et les siciliens à Tabarka ( 1446 - 1448) », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 04/06-173, 1996, p. 121-143.

GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Le noeud gordien », 2002.

GRENET Mathieu et SMYRNELIS Marie-Carmen, « Villes, diasporas, cosmopolitisme(s) : une perspective historique: Entretien avec Mathieu Grenet réalisé par Marie-Carmen Smyrnelis », *Diasporas*, 28, 31 décembre 2016, p. 55-63.

GREVY Jérôme, HEYRIES Hubert et MALTONE Carmela, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne : Histoire d'une passion pour la démocratie*, Pessac, PU Bordeaux, 2011.

HAGEGE Claude et ZARCA Bernard, « Les Juifs et la France en Tunisie. Les bénéficiaires d'une relation triangulaire », *Le Mouvement social*, 197, 2001, p. 9-28.

HOVANESSIAN Martine, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, A. Colin, 1992.

HOVANESSIAN Martine, « La notion de diaspora. Usages et champ sémantique », *Journal des anthropologues*, 72-73, janvier 1998, p. 11-30.

ISABELLA Maurizio et ZANOU Konstantina, *Mediterranean Diasporas: Politics and Ideas in the Long 19th Century*, Lahnam, Bloomsbury Publishing, 2015.

KHURI-MAKDISI Ilham, *The Eastern Mediterranean and the Making of Global Radicalism, 1860-1914*, Berkeley, University of California Press, 2010.

LAHMAR Mouldi, « Libyens et Italiens en Tripolitaine (1911-1928) : Quels territoires d'allégeance politique ? », in Abdelhamid HENIA (éd.), *Être notable au Maghreb : Dynamique des configurations notabiliaires*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, coll.« Connaissance du Maghreb », 2014, p. 121-138.

LARGUECHE Dalenda, *Territoires sans frontières. La contrebande et ses réseaux dans la Régence de Tunis au XIXème siècle*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2002.

LEVY Lionel, *La nation juive portugaise: Livourne, Amsterdam, Tunis 1591-1951*, Paris Montréal (Québec), L'Harmattan, 1999.

LEVY Lionel, *La communauté juive de Livourne: le dernier des Livournais essai*, Paris, L'Harmattan, coll.« Histoire et perspectives méditerranéennes », 1996.

LIAUZU Claude, *Passeurs de rives: changements d'identité dans le Maghreb colonial*, Paris, Harmattan, 2000.

LIAUZU Claude, *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Paris, Editions Complexe, 1996.

LOCCI Emanuela, *La massoneria nel Mediterraneo: Egitto, Tunisia e Malta*, Rome, BastogiLibri, 2014.

LORETTA BALDASSAR Loretta et BALDASSAR Loretta, *Intimacy and Italian migration: gender and domestic lives in a mobile world*, New York, Fordham University Press, 2011.

LUCONI Stefano, « Le comunità italoamericane degli Stati Uniti e la prima guerra mondiale », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, janvier-juin 2015, 2015, p. 91-110.

MARZAGALLI Silvia, GHAZALI Maria et WINDLER Christian, *Les consuls en Méditerranée: agents d'information, XVIe-XXe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

MASLAH Amina, *Un espace partagé: circulations et migrations entre les rives et les îles du canal de Sicile au XIXe siècle (1800-1896)*, Paris 1, Paris, 2011.

MCKIBBEN Carol Lynn, « Between Public and Private. The transnational community of Sicilians in Monterey, California », in *Intimacy an Italian Migration: gender and domenstic lives in a mobile world*, New York, Fordham University Press, 2011, p. 143-156.

MCKIBBEN Carol Lynn, *Beyond Cannery Row: Sicilian women, immigration, and community in Monterey, California, 1915-99*, Urbana, University of Illinois Press, coll.« Statue of Liberty-Ellis Island Centennial series », 2006.

MEDDEB Hamza, « Smugglers, Tribes and Militias. The rise of local actors in the Tunisian Libyan borderland region », in Luigi NARBONE, Agnès FAVIER et Virginie COLLOMBIER (éd.), *Inside Wars. Local dynamics of conflicts in Syria and Libya*, Fiesole, European University Institute, 2016.

MICHEL Ersilio, *Esuli italiani in Tunisia: (1815-1861)*, Milan, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1941.

MILZA Pierre, *Voyage en Ritalie*, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2004.

MILZA Pierre, *La légion des volontaires italiens dans l'armée française: une antichambre du fascisme ?*, École Française de Rome, coll.« Sous la direction de Pierre Milza », 1986.

MIZOURI Laroussi, « La naissance de la Franc-maçonnerie dans la Tunisie précoloniale », *Revue de l'Institut des Belles Lettres Arabes*, 173-57, 1994, p. 73.

MOINE Jean-Marie, « Les chambres de commerce aux XIXe et XXe siècles : un patriciat économique ? », in Claude PETITFRERE (éd.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XXe siècle*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll.« Hors Collection », 2013, p. 331-346.

MONTALBANO Gabriele, « Frontières fragiles. Contrebande et solidarité transnationale en Tunisie pendant la guerre en Libye », dans Daniela MELFA (éd.), *Statualità e periferie nel Maghreb contemporaneo*, Rome, Aracne, 2018, p. 109-130.

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français: histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1992.

PAONESSA Costantino, « Anarchismo e colonialismo: gli anarchici italiani in Egitto (1860-1914) », *Studi storici*, 2/2017, 2017.

PENNACCHIO Daniela, « Ebrei fra Livorno e altri porti del Mediterraneo secondo i registri delle emigrazioni dell'archivio storico della comunità israelitica », in Vittorio SALVADORINI (éd.), *Studi Mediterranei ed Extraeuropei*, Pise, Edistudio, 2002.

RIGGIO Achille, « Riflessi del Risorgimento italiano a Tunisi ( 1847-1870) », *Rassegna Storica del Risorgimento*, III-IV-A. XXXVIII, décembre 1951.

RIGGIO Achille, « Genovesi e Tabarchini in Tunisia settecentesca », *Atti della Società ligure di Storia Patria*, 1948, p. 3-17.

RIGGIO Achille, « Un libertario calabrese in Tunisia: Nicolò Converti », f. I-IV, 1947, coll.« Archivio Storico della Calabria e la Lucania ».

SALICE Giampaolo, « L'invenzione della frontiera. Isole, Stato e colonizzazione nel Mediterraneo del Settecento », *Bollettino Storico, Archivistico e Consolare del Mediterraneo*, 2, gennaio-dicembre 2012, p. 93-114.

SANFILIPPO Matteo (éd.), *Emigrazione e storia d'Italia*, Cosenza, L. Pellegrini, coll.« I quaderni del "Giornale di storia contemporanea" », 2003.

SANFILIPPO Matteo, « Nationalisme, italianité et émigration aux Amériques ( 1830 - 1990) », *European Review of History: Revue européenne d'histoire*, 2-2, 1995, p. 177-193.

SANFILIPPO Matteo et COLUCCI Michele, *Guida allo studio dell'emigrazione italiana*, Viterbo, Sette Città, 2010.

SAPELLI Giulio (éd.), *Tra identità culturale e sviluppo di reti : storia delle camere di commercio italiane all'estero*, Soveria Mannelli, Rubbettino, coll.« La memoria dell'impresa », n° 2, 2000, vol. 1/.

SOMAI Ahmed, *Tunisie et l'Italie: histoire d'un dialogue entre les deux rives de la Méditerranée : saggio di bibliografia italiana sulla Tunisia dal XVI secolo ad oggi (elenco provvisorio)*, Tunis, Finzi, 1996.

TATO María Inés, « El llamado de la patria. Británicos e italianos residentes en la Argentina frente a la Primera Guerra Mundial », *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, 71, décembre 2011, p. 273-292.

TIRABASSI Maddalena, « Storia e analisi delle migrazioni: paradigmi e metodi », 32, juin 2006, p. 9-15.

TOSO Fiorenzo, « Tabarchini e tabarchino in Tunisia dopo la diaspora », *Bollettino di Studi Sardi*, III-3, décembre 2010.

TURCATO Davide, « Italian Anarchism as a Transnational Movement ( 1885 - 1939) », *Zapruder World. An international journal for the history of social conflict*, 1, 2014.

VACCARO Vito et RALLO Antonino (éd.), *Marettimo « Di qua e di là dal Mare »*, Trapani, Associazione C.S.R.T. « Marettimo », 2012.

VALENSI Lucette, « Esclaves chrétiens et esclaves noirs à Tunis au XVIIIe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 22-6, 1967, p. 1267-1288.

VALLEBONA Giuseppe, *Carloforte. Storia di una colonizzazione 1738-1816*, 1974.

VEDOVELLI Massimo (éd.), *Storia linguistica dell'emigrazione italiana nel mondo*, Roma, Carocci, coll.« Studi superiori », 641; Studi superiori », 2011, vol. 1/.

VEGLIANTE Jean-Charles (éd.), *La traduction-migration. Déplacements et transferts culturels Italie-France XIXe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 2000.

VEGLIANTE Jean-Charles, *Autres passages*, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle, 1990.

VEGLIANTE Jean-Charles, *Gli Italiani all'estero, 1861-1981: dati introduttivi*, Paris, Service des publications Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III, 1986.



VENTURINI Tommaso, JACOMY Mathieu, BANEYX Audrey et GIRARD Paul, « Hors champs », *Réseaux*, 199, 3 novembre 2016, p. 11-42.

*Populations et peuplements allochtones dans l'Afrique méditerranéenne.*

ALBERTI RUSSELL Janice, *The Italian community in Tunisia 1861 - 1961: a viable minority*, thèse de doctorat, Columbia University, 1977.

ALEXANDROPOULOS Jacques et CABANEL Patrick (éd.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll.« Tempus », 2000.

BARDINET Marie-Amélie, *Etre ou devenir italien au Caire de 1861 à la première guerre mondiale : vecteurs et formes d'une construction communautaire entre mythe et réalités*, Paris 3, 2013.

BARDINET Marie-Amélie, « Le scuole italiane al Cairo: fattore d'identità fra nuova e vecchio emigrazione ( 1861 - 1915) », *Altreitalia*, 42, décembre 2011, p. 81-93.

BEISSIERE Leon, *50 ans d'apostolat salésien en Afrique du Nord (1891-1941)*, Tunis, Éd. S.A.P.I., 1941.

BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Publications de la Sorbonne, Paris, Editions Karthala, 1981.

BLANDI Franco, *Appuntamento a La Goulette: le assenze senza ritorno dei 150.000 emigrati italiani in Tunisia*, Trapani, Navarra, 2012.

BONO Salvatore, *Un altro Mediterraneo: una storia comune fra scontri e integrazioni*, Rome, Salerno editore, 2008.

BONO Salvatore, *Siciliani nel Maghreb*, Mazara del Vallo, Liceo ginnasio « Gian Giacomo Adria », coll.« Quaderni del corso "Gian Giacomo Adria" », n° 19, 1989.

BREGOLI Francesca, « The Port of Livorno and its "Nazione Ebraica" in the Eighteenth Century: Economic Utility and Political Reforms: Quest CDEC journal », *Questioni di storia ebraica contemporanea*, 2, octobre 2011.

BRIANI Vittorio, *Italiani in Egitto*, Rome, Istituto poligrafico e Zecca dello Stato, 1982.

BRONDINO Michele, *La stampa italiana in Tunisia: storia e società: 1838-1956*, Milan, Editoriale Jaca Book, 1998.

BRUZZONE Gian Luigi, *La rosa e le spine: i dispacci diplomatici di Paolo Francesco Peloso dalla Reggenza di Tunisi (1843-44)*, Gênes, Accademia ligure di scienze e lettere, 2002.

CAMPISI Vincenzo et PISANELLI Flaviano, *Mémoires et contes de la Méditerranée. L'émigration sicilienne en Tunisie entre XIXe et XXe siècles*", Tunis, mc-éditions, 2015.

CHOATE Mark, « "The Tunisia Paradox: Italy's Strategic Aims, French Imperial Rule, and Migration in the Mediterranean Basin." California Italian Studies 1, "Italy in the Mediterranean" (2010): 1-20. », *All Faculty Publications*, 1 janvier 2010.

CHOATE Mark I., « Identity politics and political perception in the European settlement of Tunisia: The French colony versus the Italian colony », *French Colonial History*, 8, 2007, p. 97-109.

CONSTANTINE Stephen, « Migrants and Settlers », in *The Twentieth Century*, Oxford University Press, coll.« The Oxford history of the British Empire »., 1999, p. 163-188.

CORYN-SALHI Martine, *Le peuple français sous le protectorat: histoire socio-culturelle et politique*, Paris 8 - Vincennes-Saint Denis, Paris, 2014.

CRESPO Gérard, *Les Italiens en Algérie 1830-1960: Histoire et sociologie d'une migration*, Nice, éditions Jacques Gandini, 1994.

CRESTI Federico, « Comunità proletarie italiane nell'Africa mediterranea tra XIX secolo e periodo fascista », *Mediterranea. Ricerche storiche*, 5-12, 2008, p. 189-214.

CRESTI Federico, *Non desiderare la terra d'altri : la colonizzazione italiana in Libia*, Rome, Carocci, 2011.

DAVI Laura, « Entre colonisateurs et colonisés: les Italiens de Tunisie (XIXe-XXe siècle) », dans Jacques ALEXANDROPOULOS et Patrick CABANEL (éd.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000, p. 99-113.

DE GASPERIS Attilio et FERRAZZA Roberta, *Italiani di Istanbul: figure, comunità e istituzioni dalle riforme alla Repubblica, 1839-1923*, Turin, Fondazione Giovanni Agnelli, 2007.

DE MONTETY Herni, « Les Italiens en Tunisie », *Politique étrangère*, 2-5, 1937, p. 409-425.

DEL BOCA Angelo, *Gli italiani in Libia*, Rome, Laterza, 1986.

EL GHOUL Fayçal, « Le français de Tunisie et l'Autre dans les années 1920-1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, 66, 15 juin 2003, p. 349-365.

EL HOUSSEINI Leila, *L'urlo contro il regime. Gli antifascisti italiani in Tunisia tra le due guerre*, Rome, Carocci, 2014.

EL HOUSSEINI Leila, « The Qrāna Italian Jewish community of Tunisia between XVIII-XIX century: an example of transnational dimension », 186, avril 2012, p. 361-369, coll.« Studi emigrazione ».

EL HOUSSEINI Leila, « Italians in Tunisia: between regional organisation, cultural adaptation and political division, 1860s–1940 », *European Review of History: Revue européenne d'histoire*, 19-1, 1 février 2012, p. 163-181.

FARANDA Laura, *Non più a sud di Lampedusa: Italiani in Tunisia tra passato e presente*, Rome, Armando Editore, 2016.

FAURI Francesca, « L'emigrazione italiana nell'Africa mediterranea 1876-1914 », *Italia Contemporanea*, 277, 15 avril 2015, p. 34 – 62.

FINZI Silvia (éd.), *Storia e testimonianze politiche degli Italiani di Tunisia - histoire et témoignages politiques des Italiens de Tunisie.*, Tunis, Éditions Finzi., 2016.

FINZI Silvia, *Architectures italiennes de Tunisie - architetture italiane di Tunisia*, Tunis, Ambasciata d'Italia - Éditions Finzi, 2002.

FINZI Silvia (éd.), *Memorie Italiane di Tunisia*, Tunis, Ambasciata d'Italia, Istituto di cultura, 2000.

FRACASSETTI BRONDINO Yvonne, « Cesare Luccio, scrittore italiano in Tunisia tra colonizzatori e colonizzati », *Rivista dell'istituto di storia dell'Europa mediterranea*, 6, juin 2011, p. 811-823.

GALLICO Loris, *L'altro mediterraneo tra politica e storia*, Chieti, Vecchio Faggio, 1989.

GANIAGE Jean, « La population de la Tunisie vers 1860. Essai d'évaluation d'après les registres fiscaux », *Population (French Edition)*, 21-5, septembre 1966, p. 857.

GANIAGE Jean, *Une entreprise italienne de Tunisie au milieu du XIXe siècle: correspondance commerciale de la thonaire de Sidi Daoud*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.

GANIAGE Jean, « Etude démographique sur les Européens de Tunis au milieu du XIXe siècle », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 19-20, 1957, p. 167-201.

GANIAGE Jean, « Les Européens en Tunisie au milieu du XIXe siècle (1840 - 1870) », *Les Cahiers de Tunisie. Revue de sciences humaines*, 11, 1955, p. 388-422.

GIANTURCO Giovanna et ZACCAI Claudia, *Italiani in Tunisia. Passato e presente di un'emigrazione*, Milan, Guerini Scientifica, 2004.

GILLET Raymond, *Essai de chronologie des implantations communautaires des « Salésiens de Don Bosco » des « Provinces » de France suivie de diverses annexes sur leurs activités missionnaires.*, Bailleul, 1996.

GIUDICE Christophe, « La Petite Sicile: inventaire avant disparition », *IBLA*, LXVI-192, 2003, p. 205-227.

GODOLI Enzo, FINZI Silvia, GIACOMELLI Milva et SAADAOU Ahmed (éd.), *Architectures et architectes italiens au Maghreb: actes du colloque international tenu aux Archives nationales de Tunisie, Tunis, 10-12 décembre 2009*, Florence, Polistampa, coll.« Les chemins de l'architecture italienne dans le monde », n° 2, 2011.

GOUSSAUD-FALGAS Geneviève, *Le consulat de France à Tunis aux XVIIe et XVIIIe siècles : vie quotidienne*, Paris, l'Harmattan, coll.« Histoire et perspectives méditerranéennes », 2014.

GRANDCHAMP Pierre, *Pierre Grandchamp. Fixation du statut des sujets toscans Israélites dans la Régence de Tunis (1822-1847). Extrait de Corrado Masi, Il Granducato lorenese e i « Livornesi » in Tunisia*", *Bollettino Storico Livornese*, n 3-4, 1937., Tunis, Impr. J. Aloccio, 1939.

HAMZA Hassine Raouf, « Les pêcheurs saisonniers italiens à Mahdia (1871-1945) », in Fanny COLONNA et Zakya DAOUD (éd.), *Être marginal au Maghreb*, Paris, CNRS, 1993, p. 155-159.

JELIDI Charlotte (éd.), *Villes maghrébines en situations coloniales*, Tunis - Paris, IRMC Karthala, coll.« Hommes et sociétés », 2014.

JORDI Jean-Jacques, *Espagnols en Oranie: histoire d'une migration, 1830-1914*, Nice, Serre, 1996.

KAMEL Jerfel, « Siciliens et Maltais en Tunisie aux XIXe et XXe siècles. Le cas de la ville de Sousse », *Mawarid. Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse*, 18, 2013, p. 159-191.

KAZDAGHLI Habib, « Communautés méditerranéennes de Tunisie. Les Grecs de Tunisie: du Millet-i-rum à l'assimilation française ( XVIIe - XXe siècles) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 95-98, 2002, p. 449-476.

LA BARBERA Serge, « Ambiguïtés relationnelles entre communautés française et italienne dans la Tunisie coloniale autour de la Seconde Guerre mondiale », *Outre-mers*, 92-346, 2005, p. 279-290.

LAKHDHAR Amir, « Fenomeni di contatto linguistico in Tunisia: la parlata mista dei siciliani di Tunisi e gli italianismi nella varietà dialettale di arabo tunisino », dans *Lo spazio linguistico italiano e le « lingue esotiche »*, Rome, Bulzoni, 2006, p. 371-394.

LAMBERT David, *Notables des colonies: une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc, 1881-1939*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

LIAUZU Claude, « La presse ouvrière européenne en Tunisie 1881-1939 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 9, 1971, p. 933-955.

LORETI Alessio, *Les écrits des Italiens de Tunisie (1896 - 1956): cultures, identités et expérimentations littéraires*, Paris, Paris Est, 2013.

LORETI Alessio, « La diffusion de la culture italienne en Tunisie: imprimerie et édition entre 1829 et 1956 », *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, LXII-3, 2007, p. 443-455.

LORETI Alessio, *L'épopée des Italiens de Tunisie dans « chroniques des morts » d'Adrien Salmieri*, Mémoire de Master 2, Université Paul Valéry - Montpellier III, Montpellier, 2006.

LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie & en Algérie*, Paris, A. Colin, 1905.

MARILOTTI Gianni (éd.), *L'Italia e il Nord Africa: l'emigrazione sarda in Tunisia 1848-1914*, Rome, Carocci, 2006.

MEDICI Anna Maria, « L'occupazione francese di Sfax e la comunità italiana », XLVI-2, 1991, p. 262-273, coll.« Africa. Rivista trimestrale di studi e di documentazione dell'Istituto Italo-Africano ».

MELFA Daniela, *Migrando a sud. Coloni italiani in Tunisia*, Rome, Aracne, 2008.

MELFA Daniela, « La colonizzazione agricola italiana nel protettorato tunisino: poteri siciliani oltre confine? », *Quaderni del Dipartimento di studi politici*, 2, 2007, p. 183-203.

MELFA Daniela, « Regard italiens sur les Petites Siciles de Tunisie », 70-1, 2007, p. 3-27, coll.« Revue de l'IBLA ».

MELFA Daniela, « Da proletari a proprietari: viticoltori italiani in Tunisia tra '800 e '900 », in Federico CRESTI (éd.), *Da maestrale e da scirocco: le migrazioni attraverso il Mediterraneo : atti del convegno, Facoltà di scienze politiche, Catania, 23-25 gennaio 2003*, Catane, A. Giuffrè, 2006, p. 121-150.

MELFA Daniela, « Paesaggi italiani in terra tunisina. Annotazioni su architettura e urbanistica rurale », dans Silvia FINZI (éd.), *Architetture italiane in Tunisia*, Tunis, Finzi editore, 2002, p. 126-141.

MICHEL Joël, *Colonies de peuplement : Afrique, XIXe-XXe siècles*, Paris, CNRS, 2018.

MONTALBANO Gabriele, « La comunità italiana di Tunisia durante la guerra italo-turca per la Libia », dans Silvia FINZI (éd.), *Storie e testimonianze politiche degli Italiani di Tunisia. Histoire et témoignages politiques des Italiens de Tunisie.*, Tunis, Finzi editore, 2016, p. 107-120.

MUGNO Salvatore, *Sicilia, Tunisia e la poesia di Mario Scalesi: atti del convegno organizzato dall'Istituto siciliano di studi politici ed economici*, Palerme, ISSPE, 2000.

MUSCAT Michèle, *L'héritage impensé des Maltais de Tunisie*, Paris, Editions L'Harmattan, 2011.

NOURREDINE Ali, « Les étrangers et la justice pénale française à Sousse: le cas de la "criminalité sicilienne" 1888-1898 », *Correspondances. Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain*, 70, 2002, p. 3-8.

NOURREDINE Ali, « "Peril italien" et criminalité sicilienne (1888 - 1898) », in *La justice pénale française sous le Protectorat. L'exemple du tribunal de première instance de Sousse (1888 - 1939)*, Tunis, L'Or du Temps, 2001, p. 73-91.

PASOTTI Nullo, *Italiani e Italia in Tunisia dalle origini al 1970*, Finzi editore, 1971.

PASOTTI Nullo, *Italiani e Italia in Tunisia prima del protettorato francese*, Tunis, Finzi editore, 1964.

PENDOLA Marinette, *Gli italiani di Tunisia: storia di una comunità (XIX-XX secolo)*, Foligno, Editoriale umbra, 2007.

PENDOLA Marinette, *L'Alimentazione degli Italiani di Tunisia.*, Tunis, Finzi editore, 2005.

PETRICIOLI Marta, *Oltre il mito: l'Egitto degli italiani (1917-1947)*, Milan, B. Mondadori, 2007.

PETRUCCI Filippo, *Gli ebrei in Algeria e in Tunisia, 1940-1943*, Florence, Casa Editrice Giuntina, 2011.

PETRUCCI Filippo, « Una comunità nella comunità: gli ebrei italiani a Tunisi », *Altreitalie*, 36-37, gennaio-dicembre 2008, p. 173-188.

PLANEL Anne-Marie, *Du comptoir à la colonie: histoire de la communauté française de Tunisie, 1814-1883*, Paris, Riveneuve éditions, 2015.

QUATTROCCHI Luca, « L'Art Nouveau a Tunisi (1900-1915) », *Prospettiva*, 97, 2000, p. 73-81.

RAINERO Romain H., *Les Italiens dans la Tunisie contemporaine*, Paris, Publisud, 2002.

RAINERO Romain H., *La Rivendicazione fascista sulla Tunisia*, Milan, Marzorati, 1978.

RENAULT François, « Aux origines du Ralliement : Léon XIII et Lavigerie (1880-1890) », *Revue Historique*, 281-2 (570), 1989, p. 381-432.

RUBINSTEIN-COHEN Claire, « Une famille de Grâna à Mahdia (Tunisie): Les Lumbroso », in Ariel DANAN (éd.), *Juifs au Maghreb*, Paris, Editions de l'Éclat, 2013.

SAADAOUI Ahmed, « Les Européens à Tunis aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Cahiers de la Méditerranée*, Du cosmopolitisme en Méditerranée-67, 2003, p. 61-84.

SALMIERI Adrien, « Les Livournais et la "colonie" italienne de Tunisie aux alentours de l'établissement du protectorat français », dans *Entre Orient et Occident. Juifs et Musulmans en Tunisie.*, Paris, Editions de l'Éclat, 2007, p. 229-254.

SALMIERI Adrien, « Sur quelques aspects organisationnels de l'école italienne en Tunisie, 1863-1943 », in Silvia FINZI (éd.), *Memorie italiane di Tunisia*, Tunis, Ambasciata d'Italia - Éditions Finzi, 2000.

SALMIERI Adrien, « Notes sur la colonie sicilienne de Tunisie entre 19e et 20e siècles », in Jean-Charles VEGLIANTE (éd.), *Ailleurs, d'ailleurs*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1996.

SESSA Ettore, *Architetti, ingegneri, decoratori e costruttori italiani in Tunisia*, Palermo, Grafill, coll.« Architettura e storia », n° 1, 2008.

SMITH Andrea L., *Colonial Memory and Postcolonial Europe: Maltese Settlers in Algeria and France*, Bloomington, Indiana University Press, 2006.

SOI Isabella et PETRUCCI Filippo, *Minoranze religiose in Africa. Il caso delle comunità ebraiche di Tunisia e di Uganda*, Ariccia, Aracne, 2016.

SOUMILLE Pierre, « Lavigerie et les Capucins italiens en Tunisie de 1875 a 1891 », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, XCV, 1994, p. 197-231.

SOUMILLE Pierre, *Européens de Tunisie et questions religieuses : 1892-1901, étude d'une opinion publique*, Marseille, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1975.

SPADARO Barbara, *Una colonia italiana: incontri, memorie e rappresentazioni tra Italia e Libia*, Florence, Le Monnier, 2013.

TARTAMELLA Enzo, *Emigranti anomali: italiani in Tunisia tra Otto e Novecento*, Trapani, Maroda, 2011.

VALENZI Lucia, *Italiani e antifascisti in Tunisia negli anni Trenta. Percorsi di una difficile identità*, Naples, Liguori, 2008.

VERMEREN Hugo, « Des “hermaphrodites de nationalité” ? Colonisation maritime en Algérie et naturalisation des marins-pêcheurs italiens de Bône (Annaba) des années 1860 à 1914 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 137, 12 mai 2015, p. 135-154.

VERMEREN Hugo, *Les Italiens à Bône: migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865 - 1940)*, Paris 10-Nanterre, Nanterre, 2015.

VERNASSA Maurizio, *All'ombra del Bardo: presenze toscane nella Tunisia di Ahmed Bey: 1837-1855*, Pise, PLUS-Pisa University Press, 2005.

WINDLER Christian, « Diplomatie et interculturalité : les consuls français à Tunis », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 50-4, 2003, p. 63-91.

WINDLER Christian, *La diplomatie comme expérience de l'autre: consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Librairie Droz, 2002.

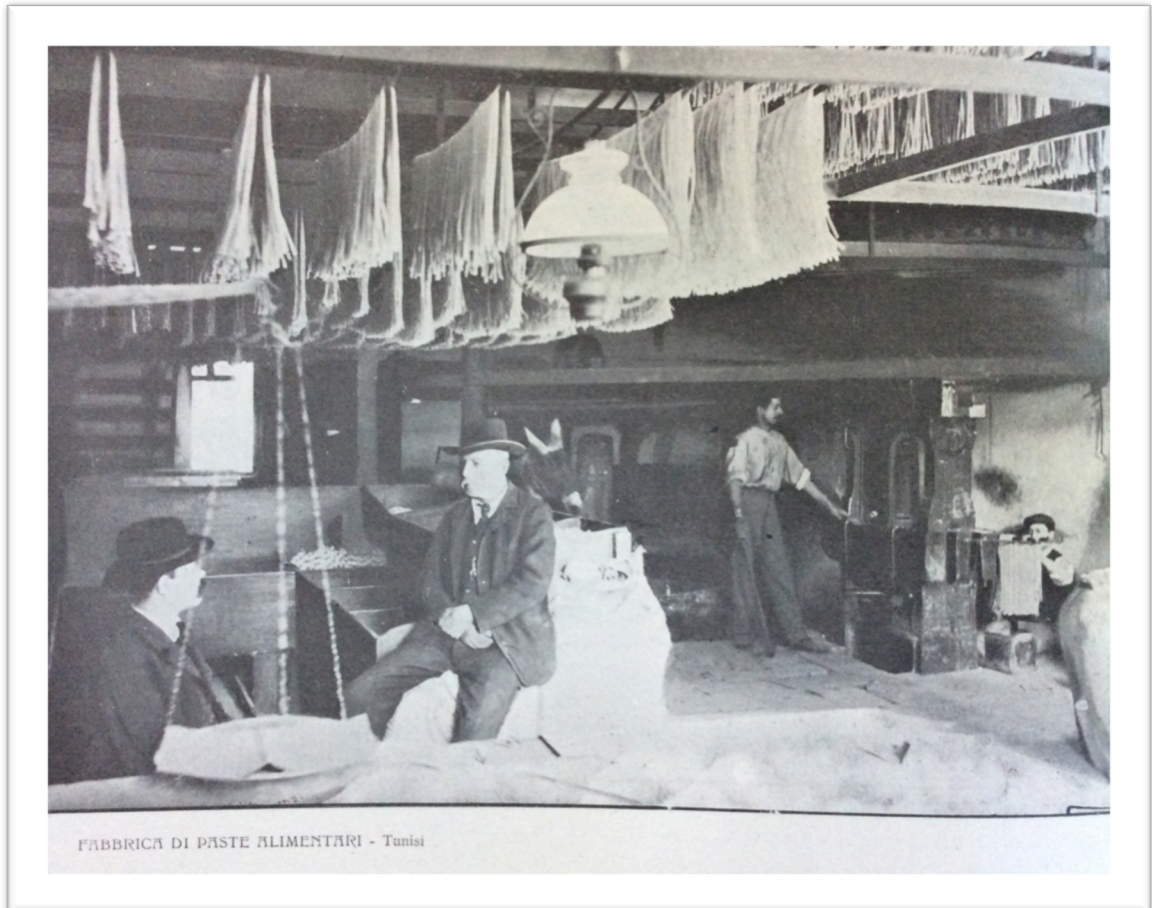
ZLITNI Mériem, « Plurilinguisme et contacts de langues entre Italiens et Tunisiens: quelques aspects linguistiques des échanges entre les deux principales communautés de la Tunisie coloniale », in *Lo spazio linguistico italiano e le « lingue esotiche »*, Rome, Bulzoni, 2006, p. 349-369.

ZLITNI Mériem, *Contacts de langues (italien, sicilien, arabe): le cas du journal italien « Simpaticuni » (Tunis, 1911-1933)*, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Paris 10-Nanterre, Paris, 2015.



## Annexes

**Annexe 1**, « usine de pâtes alimentaires, Tunis » (Camera di Commercio, *Gli italiani nella Tunisia*, Imprimerie de l'association ouvrière, 1906, Tunis, p. 36).



« [À Tunis] on fabrique en moyenne 15.000 kilos de pâtes quotidiennement. C'est la base de la nourriture de la classe ouvrière italienne (...) Patrons et ouvriers sont italiens »<sup>1477</sup>

<sup>1477</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Interieures, art. 1200 « Grèves », f. « 1908 », sous-dossier « Août », note de la Direction de la Sûreté Publique, Tunis, 12 août 1908.

Annexe 2, « groupe de mineurs », (Ivi, p. 27)



« ...les Italiens, pour la plupart immigrants de l'île de Sardaigne, constituent la très grande majorité de la main-d'œuvre européenne employée dans les industries extractives. Des indigènes musulmans, Kabyles d'ordinaire, ou nègres du Soudan, travaillent à côté des Européens comme manœuvres, charretiers, calcinateurs... »<sup>1478</sup>

---

<sup>1478</sup> LOTH Gaston, *Le peuplement italien en Tunisie...* op. cit., p. 146.



**Annexe 3**, « commerce de dattes, frères Bergami – Sfax », (Ivi, p. 35)



« ...ne bénéficiant de la colonisation que par emprunt, par leur cousinage avec le colonisateur, les Italiens sont bien moins éloignés des colonisés que ne le sont les Français. Ils n'ont pas avec eux ces relations guindées, formelles, ce ton qui sent toujours le maître s'adressant à l'esclave, dont ne peut se débarrasser tout à fait le Français. Contrairement aux Français, les Italiens parlent presque tous la langue des colonisés, contractent avec eux des amitiés durables et même, signe particulièrement révélateur, des mariages mixtes. En somme, n'y trouvant pas grand intérêt, les Italiens ne maintiennent pas une grande distance entre eux et les colonisés .... »<sup>1479</sup>

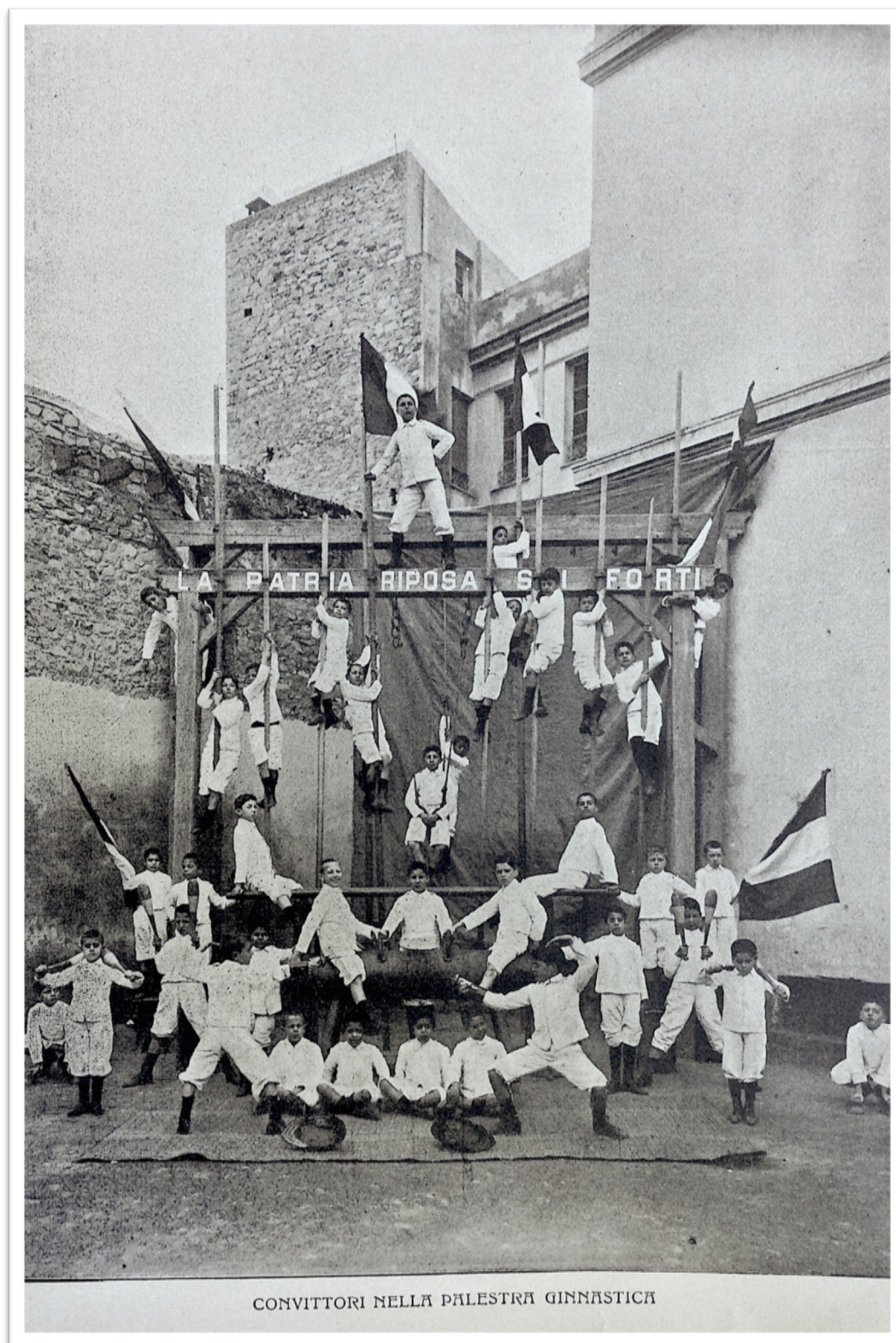
<sup>1479</sup> MEMMI Albert, *Portrait du colonisé...*, op. cit., p. 39.

**Annexe 4**, « Les dames du *Patronato Scolastico* – École « Margherita di Savoia », Tunis », (Ivi, p. 122).





Annexe 4, « étudiants dans le gymnase - Tunis », (Ivi, p. 163).



« La patrie repose sur les forts »



Annexe 5, « Lycée italien *Vittorio Emanuele II* – Bab Djedid, Tunis » (Ivi, p. 98).



- Le lycée aujourd'hui (photo de l'auteur):





**Annexe 6**, l'église Saint Joseph (1941), bâtie dans l'ancienne Petite Sicile de Tunis, aujourd'hui centre culturel et théâtre (en haut mosaïque de Saint Joseph), (photo de l'auteur).



**Annexe 7**, Théâtre « Politeama ‘Rossini’ », (Camera di Commercio, *Gli italiani nella Tunisia*, Imprimerie de l’association ouvrière, 1906, Tunis, p. 177), bâti en 1902, avenue Jules Ferry.



Le bâtiment aujourd’hui (2018) est le cinéma « Palace »<sup>1480</sup> sur l’avenue Habib Bourguiba



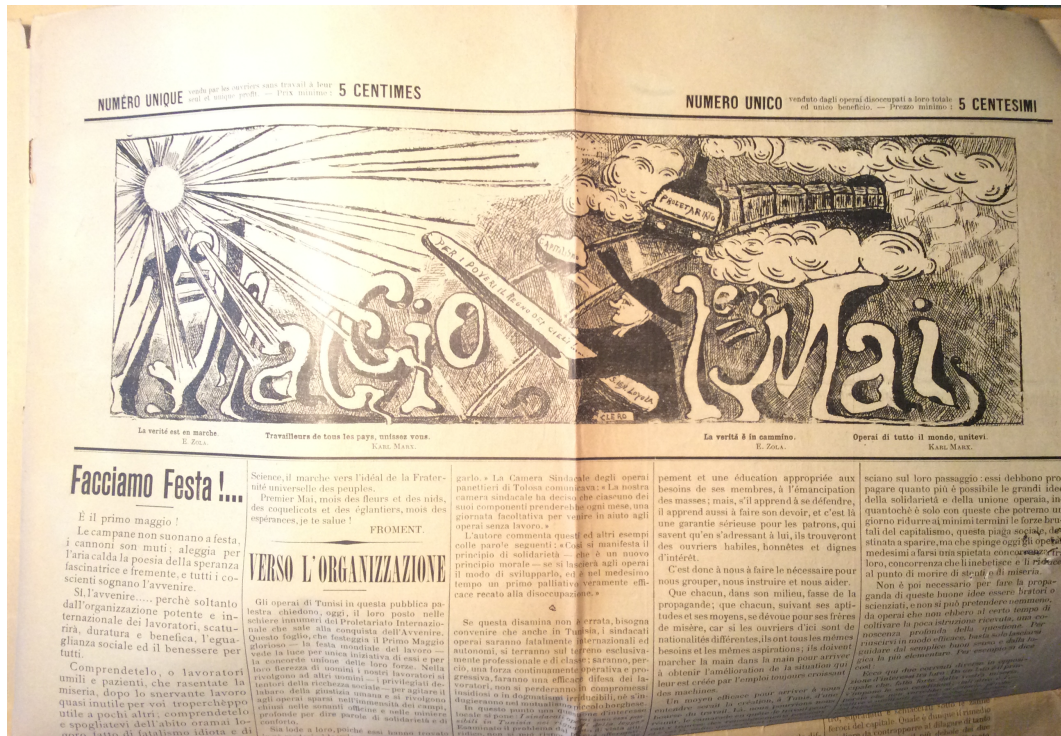
<sup>1480</sup> Photographie : © Aga Khan Award for Architecture, Salah Jabeur ; cf : <https://www.e-architect.co.uk/awards/aga-khan-award-architecture>



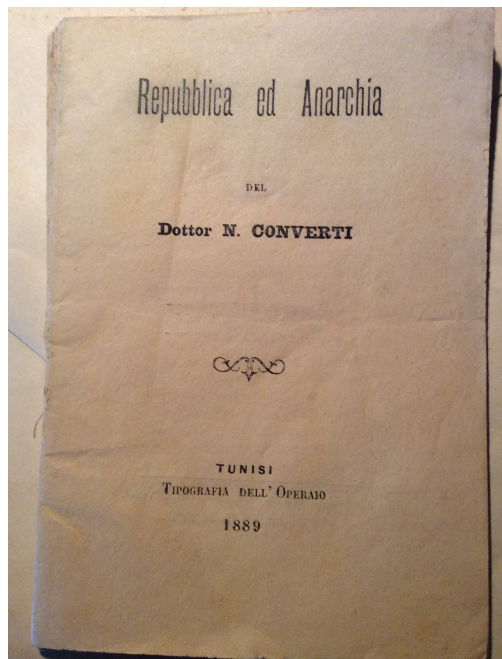
**Annexe 8**, Cimetière du Borgel, Tunis, monument aux morts israéliites de la Grande Guerre (photo de l'auteur).



**Annexe 9, journal syndical bilingue italo-français « 1° maggio/ 1<sup>er</sup> mai », 1/5/1904<sup>1481</sup>.**



**Annexe 10, couverture du livre « Repubblica ed Anarchia » de Nicolò Converti, imprimé à Tunis, 1889.**



<sup>1481</sup> CADN, Protectorat Français de Tunisie, 1<sup>er</sup> versement, Série Residence Générale – Affaires Interieures, art. 1200 « Grèves », f. « 1904 »,

**Annexe 11**, liste des associations italiennes de Tunisie en 1915<sup>1482</sup>.

N°	Dénomination des associations	Siège	N° membres	Composition du bureau
1	Camera italiana di commercio ed arti	Tunis	405	C. Caccia Dominioni - président honoraire G. Attia - président S. Canino; L. Rey - vice-présidents E. Guttieres - secrétaire F. Roberto - trésorier D. Attia; V. Boccara; A. Coen; G. Fiorentino; C. Modigliani; L. Piga; G. Ramella - conseillers R. Darmon - avocat E. Lombardo - chancelier E. Scialom - vice-chancelier
2	Cooperativa Italiana di credito	Tunis	673	G. Ravasini - président S. Calò; E. Guttieres - vice-président S. Catalanotti - secrétaire P. Brignone; A. Coen; U. Bensasson; F. Morana; S. Tedeschi - conseillers A. De Matteis; S. Canino; L. D'Alessandro - maires U. Moreno; A. Rey; G. Vignale; C. Orlando - prudhommes
3	Credito Agrario Italiano	Tunis	176	D. Attia - président S. Canino; L. Massa - vice-président C. Modigliani - secrétaire

<sup>1482</sup> CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA DI TUNISI, *Elenco delle ditte commerciali italiane e dei professionisti stabiliti in Tunisia. Edizione corretta ed ampliata coll'aggiunta degli Enti nazionali costituiti in Tunisia.*, Tunis, Tip. Vittorio Finzi, 1915.

				S. Calò; G. Messina; L. Rey; U. Bensasson; R. Faldini; G. B. Franco; F. Morana; A. Lumbroso - conseillers G. Attia; G. Ravasini - maires G. Lombardo Patagio; P. Patti - maires supplents A. Rey; G. Vignale; A. Aicardi - prudhommes
4	« L'Unione » (Patria & Unione riunite)	Tunis	–	G. Perpetua - président C. Cesana; A. Coen - administrateurs délégués S. Di Vittorio - secrétaire G. Attia; P. Brignone, U. Moreno; G. B. Dessi; D. Gerini; S. Canino - conseillers G. Attia; P. Brignone, C. Masi; F. Bonura, U. Fabbri; U. Rallo - rédactions.
5	Associazione patriottica di mutuo soccorso fra gli operai	Tunis	section hommes: 425 section femmes: 120	S. Calò; E. Guttieres - vice-président
6	Società patriottica italiana di mutuo soccorso	La Goulette	156	Roi Victor Emmanuel III - Président honoraire consul italien (Dominioni)- vice-président honoraire N. D'Amico - président D. D'Amico, N. Bertolino -vice - présidents M. Casubolo - trésorier M. Romano - secrétaire F. Garsia; G. Strazzera; V. Casubolo; G. Planete; F. Misseri G. Iraci; N. Bertolino, A. Nasi - proudhommes E. Costa - médecin
7	Società Operaia Italiana	Sfax	241	C. Fabbri (agent consulaire) - président honoraire



				A. Darmon - président Marinuzzi; G. D'Ancona - vice- présidents A. Calaccibetta - secrétaire R. Gangarossa - trésorier M. Cavaretta; G. Celentano; G. Gangarossa; S. Greco; G. Lucente; L. Marinetto;
8	Società Italiana di Mutuo Soccorso e di Beneficenza	Sousse	53	consul italien- président honoraire C. Tavola - président Montalto; C. Ida - vice- présidents G. Parini - secrétaire C. Fantoni - vice- secrétaire Lanata - trésorier Amighetti; Savalle; Buffi,;Menotti; Antonuggi; P. Gilardi; E. Galante.
9	Società Italiana di Mutuo Soccorso e di Beneficenza	Le Kef	50	consul italien- président honoraire G. Milano; président M. Gherardini; F. Vita - conseillers
10	Società Italiana di Beneficenza	Tunis	135	C. Caccia Dominioni - président honoraire M. Cardoso - président L. Massa - vice- président G. Levi - conseiller secrétaire G. Cesana - trésorier U. Moreno; C. Modigliani; P. Patti; D. Attia; A. Valensi; A. Disegni; V. Campisi; D. Gerini; G. Fiorentino.
11	Patronato degli Emigranti	Tunis	-	C. Caccia Dominioni - président honoraire U. Moreno - président P. Brignone - vice- président

				G. Levi - trésorier G. Perpetua; F. Sbrana; G. Attia; G. Vignale - conseillers G. Melis - secrétaire B. Giuseppe - agent secrétaire
<b>12</b>	Hôpital italien « Giuseppe Garibaldi »	Tunis	–	C. Caccia Dominioni - président F. Sbrana - vice- président B. Gucciardi; A. Cortesi; P. Brignone; E. Busacca; A. Coen; G. B. Dessi; G. Grammatico; G. Perpetua; U. Spezzafumo; S. Tedeschi; L. Morpurgo
<b>13</b>	Patronato Scolastico (section femminile della «Dante Alighieri»)	Tunis	112	Contessa Caccia Dominioni Cubani Confalonieri - Présidente E. Cesana (veuve); Virginia Ravasini - vice- présidente Adria Mascia - secrétaire Camillo Cesana - trésorier
<b>14</b>	Dante Alighieri - Tunis	Tunis; Bizerte; Mahdia; Kef	316	C. Caccia Dominioni - président honoraire P. Brignone - président L. Morpurgo; U. Moreno; L. D'Alessandro - secrétaire A. Valensi - trésorier C. Bonanni - bibliothécaire E. Calò; A. Catania, C. Cesana; O. Cadini; G. Levi; A. Petrucci; V. Campisi; A. Bellino.
<b>15</b>	Dante Alighieri - Sousse	Sousse	32	consul italien- président honoraire F. Serra - président C. Uzan - vice-président C. Confortola -

				secrétaire G. Zummo - trésorier I. Torrente; A. Amighetti; G. Lanata; N. Caleca.
16	Dante Alighieri - Monastier	Monastier	51	Gabriele Medina (agent consulaire) - président honoraire F. Sbrana - vice- président honoraire Guido Medina - vice- président E. Hayat - secrétaire trésorier A. Bruni; G. Manuguerra; G. Gucciardi - conseillers
17	Circolo Filodrammatico Italiano	Tunis	100	C. Caccia Dominioni - président honoraire P. Barbera - président S. Manenti - vice- président G. Giannici - secrétaire G. Pistoia - trésorier G. Volpicelli, A. Corcos; A. Di Franco; S. Pipitone; V. Gucciardi; P. Giovacchini; L. Licari
18	Lira Garibaldina (société musicale)	Tunis	50	D. Gerini - président G. Panossa; G. Di Vittorio - vice- présidents P. Barbera - trésorier M. Ancona - secrétaire F. Grimaldi - vice- secrétaire F. Sbrana; M. Mura; S. Colletti; A. Cioni; A. Vitellaro - conseillers V. Maltese - directeur S. Colletti - vice- directeur
19	Lira Italo- Nebolina (société musicale)	Nabeul	35	F. Santonocito - directeur
20	L'Unione musicale	Kelibia	48 (dont 16 musiciens et 8	F. Di Malta - président G. Belvisi - vice- président

			membres)	G. Valenza - secrétaire-trésorier V. Belvisi - secrétaire F. Greco; G. Greco; B. Valenza; A. Lo Pinto; G. Di Malta
21	Società Magistrale Italiana	Tunis		E. Busacca - président G. Paloschi - secrétaire A. Petrucci - trésorier M. De Blasi; O. Cadini; N. Barrabini; A. Nelli - conseillers.
22	Associazione « Antichi Allievi » delle Scuole Italiane	Tunis	325	C. Caccia Dominiononi - président honoraire U. Bensasson - président S. Catalanotti; I. Capellano - vice- présidents C. Wertemberg - trésorier M. Lumbroso - secrétaire A. Enriquez - vice- secrétaire A. Gagliardo; P. Soria; T. Costantino; C. Sanges; D. Lumbroso; A. Nunez; S. Calò; E. Calò; R. Filomeno - conseillers
23	Società Italiana « Juvenes Carthaginis »	Tunis	100	C. Caccia Dominiononi - président honoraire R. Gallico - président A. Berté; A. Petrucci - vice-président E. Escano - trésorier T. Dello Strologo; A. Vais - secrétaires U. Bensasson; E. Calò; S. Catalanotti; R. Faldini; G. Finzi; F. Grimaldi; O. Modigliani; G. Piraino, E. Rombi; Tercinod - conseillers
24	Società patriottica dei Garibaldini, Reduci delle	Tunis	150 (dont 20 garibaldiens, 124	Roi Victor Emmanuel III - Président honoraire consul italien



	patrie battaglie e militari in congedo		militaires en congé et 6 membres honoraires)	(Dominioni); Ricciotti Garibaldi - vice-présidents honoraires D. Gerini - président F. Sbrana; G. Prinziavalli - vice-présidents L. Soddu - secrétaire A. Michele - vice-secrétaire P. Barbera - trésorier P. Virzi; E. Guidi; L. Tedesco; R. Raia; P. Maniscalchi; O. Scala; M. Mura; V. La Rosa; P. Chiappisi; L. De Vita; G. Guaiana Cannavò - porte-drapeau
25	Trento - Trieste	Tunis	-	G. Maccotta - président F. Gnecco - secrétaire
26	Circolo Italiano	Grombalie	105	Isacco Mamo - président honoraire F. Santonocito - président S. Rallo; S. Sulvia - vice-présidents G. Occhipinti - secrétaire G. Locicero - trésorier B. Rallo; V. Giuseppe; S. Bonomo - conseillers G. Rallo - port-drapeau

**Annexe 12**, table de la multipositionnalité associative des notables italiens de Tunisie (1915)

Note pour la lecture : Les chiffres de la première ligne sont les associations, elles font référence à la liste des associations dans l'annexe 11 (1= Camera di commercio, 2= Cooperativa di credito etc. etc.). Leur ordre dans la ligne suit le nombre de « membres connectés », c'est-à-dire des notables avec d'autres positions dans les associations. Par exemple, le n.3, dans le conseil d'administration du Credito Agrario Italiano il y a avait le plus grand nombre des membres qui avaient des rôles dans d'autres associations ou sociétés. Les noms des notables sont dans la première colonne. Les « X » signent la présence du notable dans le conseil d'administration de l'association ou de la société. Des fois le notable peut avoir plus d'un rôle dans le même conseil, pour cette raison il y a les « XX ». L'ordre des noms des notables suit le nombre de participations dans les associations. Paolo Caccia Dominioni, consul italien de l'époque, est présent dans un grand nombre d'associations mais toujours comme « président honoraire ». Pietro Brignone, le médecin originaire de Pantelleria est le notable local le plus engagé dans l'associationnisme italien en 1915 avec 6 rôles dans 5 associations. Cette liste nous permet de voir la multipositionnalité des notables et, par conséquent, l'élite dirigeante du réseaux communautaire.

	3	2	1 4	8	1	4	1 2	1 1	5	2 3	2 2	2 4	1 8	2 1	1 3	1 7	1 5	1 6	6	2 6	1 9	9	1 0	7	2 0	2 5
Caccia Dominioni			X	X	X		X	X		X	X	X			X	X	X		X			X	X			
P. Brignone		X	X			X X	X	X																		
G. Attia	X				X	X X		X																		
F. Sbrana							X	X				X	X					X								
U. Moreno		X	X	X		X		X																		
U. Bensasson	X	X								X	X															
S. Canino	X	X			X	X																				
S. Calò	X	X							X		X															
C. Cesana			X	X		X									X											
A. Coen		X			X	X	X																			
D. Gerini				X		X						X	X													
G. Vignale	X	X						X	X																	
D. Attia	X			X	X																					
E. Busacca							X		X					X												





### Annexe 13, liste des Italiens de Tunisie tombés pendant la Grande Guerre.

*Note pour la lecture* : la liste est composée par 759 nominatifs de soldats italiens nés ou résidant en Tunisie, morts au front de guerre. Comme décrit dans le chapitre consacré au sujet (9.3 « combattre et mourir »), les Italiens nés en Tunisie sont enrôlés dans les départements de recrutement selon l'origine de leur famille en Italie. Pour ceux nés en Tunisie nous avons spécifié – dans la colonne « recrutement » - leur département militaire, qui, de surcroît, nous indique leur origine. Ils sont nombreux ceux nés en Italie considérés dans les plaques commémoratives comme « Italiens de Tunisie ». À cause des homonymes, dans plusieurs cas a été difficile ou impossible déterminer l'identité du soldat indiqué dans les plaques commémoratives de Tunis. Le *Albo d'Oro dei Caduti* n'indique pas si le soldat tombé avait vécu en Tunisie, mais seulement où il était né, avait été recruté et été mort. Lorsque tous les homonymes proviennent de la même ville ou département ou région, nous avons identifié génériquement le lieu de naissance avec un point d'interrogation.

NOM	PRÉNOM	GRADE	LIEU DE NAISSANCE	DATE DE NAISSANCE	RECRUTEMENT	LIEU ET DATE DE MORT, RÉGIMENT	ANNOTATIONS
Abrignani	Leonardo	Cap.	Marsala	3/1/1890			
Acatino	Cesare	Serg.	N	N			
Accardi	Giuseppe	Sold.	Marsala	20/9/1890			
Adamo	Biagio	Sold.	TUNISIE	27/10/1888	PA/TP	Asiago ; 1/6/1916 ; 73 reggimento fanteria	
Adamo	Salvatore	Sold.	CL/TP?				
Adorini	Silvio	Sold.	NN				
Adragna	Giuseppe	Sold.	PA/TP ?				(Tabarca)
Agnese	Rodolfo	Sold.	NN				
Aiovalasit	Spiridione	Sold.	NN				
Alessandro	Emanuele	Sold.	Comiso	1/10/1885			
Alessi	Giuseppe	Sold.	SICILE ?				
Alessi	Salvatore	Sold.	Mazzarino (CL)	27/8/1888			
Alfano	Giuseppe	Sold.	SICILE ?				
Allegro	Vincenzo	Sold.	NN				
Allegro	Antonino	Sold.	TUNISIE	29/9/1895	PA/TP	Medio Isonzo ; 21/11/1915 ; 127 reggimento fanteria	
Almanza	Luigi	Sold.	Pantelleria ?				
Aloisi	Salvatore	Sold.	Galatone (Puglia)	6/5/1892			
Altesi	Vito	Sold.	M. S. Giuliano (Sicile)	30/11/1882			
Amaro	Giacomo	Cap. M	TUNISIE	15/9/1894	AG	ospedale campo 5 ; 25/2/1917 ; 246 reggimento fanteria	
Amatuzzo	Salvatore	Ten. di compl.	Pantelleria	25/6/1894		Piave ; 15/1/1918 ; 8 reggimento bersaglieri	
Amico	Francesco	Sold.	M. S. Giuliano (Sicile)	26/12/1886			
Amico	Francesco	Sold.	M. S. Giuliano (Sicile)	9/1/1891			
Ancona	Giuseppe	Sold.	Pantelleria	16/10/1897			
Ancona	Salvatore	Ten	Pantelleria	1/1/1895			
Angileri	Vincenzo	Sold.	PA/TP ?				
Arena	Alberto	Sold.	TUNISIE	15/8/1893	PA/TP	Tolmino ; 14/12/1915 ; 25 reggimento fanteria	
Arnace	Vincenzo	Sold.	NN				
Artese	Francesco	Cap.	Porto Empedocle	12/12/83	AG/CL/SR	Carso ; 10/10/1916 ; 145 reggimento fanteria	
Assenato	Angelo	Sold.	Leonforte (Sicile)	25/3/1888			
Asta	Giuseppe	Sold.	Alcamo (Sicile)	17/9/1889			
Attias	Luciano	ten.	NN				
Avaro	Salvatore	Sold.	Paceco (TP-Sicile)	19/10/1883			
Bagheri	Salvatore	Sold.	AG/CL/SR?				
Balbi	Michele	Sold.	Torre del Greco (Campanie)	30/8/1894			
Bandino	Giuseppe	Sold.	Sardegna?				
Bannino	Giuseppe	Sold.	Favignana?				
Bannino	Nicola	Sold.	Trapani	1/1/1887			
Barotta	Giovanni	Sold.	NN				
Barraco	Giuseppe	Sold.	Trapani	27/10/1891			
Barraco	Lorenzo	Sold.	Marsala	23/10/1886			
Barresi	Santo	Sold.	TUNISIE	19/12/91	RC/CZ/CS (Calabria)	Prigionia, 19/4/1916, 134 reggimento fanteria	
Barresi	G. Battista	Sold.	TUNISIE	9/10/1890	PA/TP	Vallarsa ; 24/5/1916 ; 85 reggimento fanteria	
Bartolome	Francesco	Sold.	TUNISIE	14/10/1890	PA/TP	Ospedale campo 113 ; 14/11/1918 ; 72 reggimento fanteria ;	
Basciato	Pietro	Sold.	NN				
Bascone	Francesco	Sold.	TUNISIE	21/8/1892	PA/TP	32 sezione sanità ; 29/6/1916 ; 116 reg. Fanteria	
Basile	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	23/12/1891	PA/TP	Carso ; 26/5/1916 ; 13 reggimento fanteria	
Battaglia	Leonardo	Sold.	Termini Im. (Sicile)	26/1/1892			
Beamonte	Salvatore	Sold.	NN				
Bellardello	Giuseppe	Sold.	NN				
Bellassai	Giuseppe	Sold.	AG/CL/SR?				
Bellini	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	1895	PA/TP	Prigionia ; 1/10/1918 ; 46 reggimento fanteria	
Belloni	Corrado	Sold.	NN				
Belvisi	Vincenzo	Sold.	Pantelleria	14/9/1893			
Belviso	Giuseppe	Cap.	TUNISIE (Sousse)	15/7/1890	AG/CL/SR	Palermo (malattia) ; 3/6/1917 ; 63 reggimento fanteria	
Benedetti	Ferdinando	Sold.	Trentino	?			(Tabarca)
Berrettieri	Salvatore	Cap.	NN				
Bertolino	Leonardo	S. Ten.	TUNISIE (Sousse)	25/04/91	PA/TP	Mestre (ferite) ; 14/11/1917 ; 146 reggimento fanteria	
Bertolino	Mariano	Sold.	NN				
Bertolino	Rocco	Sold.	TUNISIE	5/2/1896	PA/TP	Medio Isonzo ; 28/1/1917 ; 232 reggimento fanteria	
Bileci	Antonino	Sold.	TUNISIE	19/2/1890	PA/TP	Monte San Michele ; 30/11/1915 ; 147 reggimento fanteria	
Biondo	Salvatore	Sold.	CT/ME/SR?				

Biondo	Saverio	Sold.	Marsala	14/4/1878			
Boccarda	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	06/04/93	Livorno	Tolmino ; 21/10/1915 ; 26 reggimento fanteria (AIU)	
Bologna	Pietro	Sold.	PA/TP ?				
Bonfanti	Sebastiano	Cap.	NN				
Bongusto	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	14/01/98	PA/TP	Cuneo ; 3/7/1919 ; 33 reggimento fanteria	
Boncinelli	Enrico	S. Ten.	Firenze	19/06/97		Medio Isonzo ; 6/7/1917 ; 292 compagnia mitraglieri	
Bongiorno	Salvatore	Sold.	Roccapalumba (Sicile)	16/11/1883			
Bono	Michele	Sold.	Sciacca?				
Bonsignore	Giuseppe	Sold.	Castelvetrano	15/6/1884			
Bonura	Lorenzo	Sold.	TUNISIE	20/10/1892	PA/TP	Tolmino, 24/10/1915 ; 25 reggimento fanteria	
Bonura	Bartolo	Sold.	NN				
Bonventre	Natale	Sold.	Marsala	1/12/1893			
Boscarino	Giuseppe	Sold.	Modica	18/1/1890			
Bosco	Antonino	Sold.	Trapani	15/2/1884			
Bosetti	Giuseppe	serg.	FFRANCE	1/5/1888	AL/CN (piemonte)	Tolmino ; 29/8/1915 ; 158 reggimento fanteria	
Bove	Francesco	Sold.	TUNISIE	21/5/1889	MT/PZ (basilicata)	Cassano (malattia) ; 14/9/1918 ; 47 reggimento fanteria	
Bove	Leonardo	Sold.	NN				
Bove	Leonardo	Sold.	NN				
Bove	Francesco	Sold.	Campanie?				
Brancaccio	Enrico	Sold.	TUNISIE	15/1/1897	NA/SA (Campanie)	Napoli malattia; 16/10/1918 ; 361 mitraglieri fiat	
Brancato	Vittorio	serg.	TUNISIE	17/10/1895	AG/CL/SR	Foggia (incidente) ; 10/12/1918 ; 32 reggimento fanteria	
Brignone	Giovanni	Sold.	Pantelleria	11/3/1892			
Brignone	Vincenzo	Sold.	NN				
Brignone	Ennio	S. Ten.	Trapani	19/10/1899		Altopiano Asiago ; 11/8/1918 ; 22 reggimento artiglieria	
Brignone	Giovanni	Sold.	Pantelleria	4/3/1888			
Brignone	Salvatore	Sold.	Pantelleria ?				
Bronte	Alfonso	Sold.	NN				
Bruno	Vincenzo	Sold.	NN				
Bruno	Bartolomeo	Sold.	Piemonte?				
Buffa	Giuseppe	Sold.	Castelvetrano?				
Buglino	Vito	Sold.	Palermo	27/1/1884			
Buono	Raffaele	Sold.	Algeria	12/12/1894	NA/SA (Campanie)	Monte San Michele ; 1/10/1915, 112 reggimento fanteria	
Cabitzza	G. Alfonso	Sold.	Sardegna?				
Caccia Dominioni	Francesco	S. Ten.	Milano	22/12/1897		Ospedale campo 169 ; 29/1/1918 ; 5 reggimento alpini	Medaglia d'argento Medaglia di bronzo
Cadelli	Elderico	Sold.	Roveredo?				
Cafardo	Antonino	serg.	TUNISIE	15/4/1893	RC/CZ/CS (Calabria)	ospedale chirurgico 3 ; 29/8/1917 ; 208 reggimento fanteria	
Caietta	Salvatore	Sold.	NN				
Calvaruso	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	1/12/1893	PA/TP	Monte Pasubio ; 27/6/1916 ; 85 reggimento fanteria	
Calvaruso	Mariano	Cap. M	Palermo	24/2/1895			
Cammilleri	Concetto	Sold.	NN				
Campanella	Lorenzo	Sold.	Trapani	26/8/1884			
Campiciano	Giovanni	Sold.	NN				
Camporosso	Vincenzo	Sold.	NN				
Camporosso	Gaspare	Sold.	NN				
Canino	Vincenzo	Sold.	Favignana	28/5/1895		Ospedaletto da campo n 76, 28/5/1895, 47 reggimento fanteria	
Canino	Paolo	Sold.	NN				
Canova	Pietro	Sold.	NN				
Cantini	G ?	?	NN	?			(Tabarca)
Capaccioli	G. Battista	Sold.	TOSCANA?				
Capezzuti	Carmelo	Sold.	NN				
Cappello	Salvatore	S. Ten.	Trapani	24/01/91		ospedale campo 9 ; 23/9/1915	Medaglia d'argento
Cappello	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	2/1/1898	PA/TP	75 sezione sanità ; 9/1/1918 ; 1478 compagnia militari	
Cappello	Giovanni	Sold.	AG/CL/SR?				
Caprello	Giuseppe	Sold.	NN				
Cardella	Angelino	Sold.	NN				
Cardillo	Salvatore	Sold.	CT/ME/SR?				
Cardinale	Leonardo	Sold.	TUNISIE	1899	AG/CL/SR	Monseice, 27/11/1918, 370 compagnia mitraglieri	
Cardinale	Vincenzo	Sold.	M. S. Giuliano (Sicile)	14/10/1879			
Cariglio	Ugo	Sold.	NN				
Carminati	Giovanni	Sold.	TUNISIE	1890	Bergamo	Monte Nero ; 26/10/1915 ; 4 reggimento alpini	
Carnazzo	Giovanni	Cap. M	Niscemi	15/9/1890			
Carnuccini	Giuseppe	Cap.	Ragusa	19/8/1887			
Carobene	Luigi	Sold.	Pachino	9/3/1878			
Carrara	Gaspare	Sold.	TUNISIE	25/9/1897	PA/TP	Medio Isonzo ; 31/8/1917 ; 19 reggimento fanteria	
Carriglio	Ugo	Sold.	TUNISIE	1896	PA/TP	Bainsizza ; 1/10/1917 ; 1275 compagnia mitraglieri	
Caruso	Giuseppe	S. Ten.	TUNISIE	13/6/1885	PA/TP	Carso ; 24/5/1917 ; 117 reggimento fanteria	
Casano	Giuseppe	Cap.	Pantelleria	5/4/1894			
Castello	Vincenzo	serg.	Noto	27/9/1896			
Cassusi	Angelo	Cap. M	NN				
Catania	Raffaele	Cap.	Terranova (CL)	7/2/1892	AG/CL/SR	FRANCE ; 22/10/1918 ; 76 reggimento fanteria	
Catania	Giuseppe	Sold.	TUNISIE (Sousse)	2/4/1886	PA/TP	Carso ; 12/10/1917 ; 50 reggimento fanteria	
Catanzaro	Gaetano	Sold.	TUNISIE	15/9/1890	PA/TP	Monte Sabotino ; 19/10/1915 ; 127 reggimento fanteria	
Cavallaro	Ignazio	Sold.	Palermo	28/2/1889			
Cavasino	Giuseppe	Sold.	Favignana	28/2/1891			
Cerami	Nicolo	Sold.	TUNISIE	24/7/1885	PA/TP	16 sezione sanità ; 12/10/1916 ; 146 reggimento fanteria	
Cesaro	Gaspare	Sold.	M. S. Giuliano (Sicile)	2/8/1881			
Chiarello	Giuseppe	Cap. M	Castoreale (CT)	6/10/1893			
Ciacco	Pietro	Sold.	Sciacca	28/10/92		Tolmino ; 24/10/1915 ; 25 reggimento fanteria	
Cicciarella	Salvatore	Sold.	AG/CL/SR?				
Cilia	Giovanni	Sold.	Ragusa?				
Ciranna	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	112/4/1890	AG/CL/SR	Monte Pal Grande, 4/3/1916 ; 145 reggimento fanteria	
Cirinesi	Filippo	Sold.	M. S. Giuliano (Sicile)	21/12/1892			
Cirlincione	Nicolò	Cap.	Castelvetrano	10/2/1894			
Cisoni	Vito	Sold.	NN				
Cognazzo	Giuseppe	Sold.	NN				
Collirone	Domenico	Sold.	Catania	11/1/1886			
Collorafi	Eugenio	marin.	NN				
Colombo	Alberto	Sold.	LOMBARDIA?				
Coppola	Gioacchino	Sold.	Mazzara del Vallo	13/2/1886			
Corallo	Vincenzo	Sold.	NN				
Corcos	Victor	Sold.	TUNISIE	25/10/88	Livorno	7 sezione sanità ; 21/10/1915 ; 26 reggimento fanteria	

Cordara	Giuseppe	Sold.	LombARDIA?				
Corrao	Francesco	Sold.	Palermo	6/10/1888			
Corso	Francesco	Sold.	Castelvetrano	1/2/1893			
Cosentino	Saverio	Sold.	TUNISIE	8/9/1887	PA/TP	Podgora ; 14/10/1915 ; 1 reggimento fanteria	
Cosentino	Saverio	Sold.	NN				
Costa	Fabio	Cap.	TUNISIE	19/09/94	Livorno	Bologna(ferite) ; 22/2/1916 ; 131 reggimento fanteria	
Costa	Giuseppe	Ten. Medico	TUNISIE	1886	Livorno	Monte Piano ; 14/3/1916, 6 reggimento alpini	
Costa	Naldo (ernesto?)	med.	TUNISIE (SOUSSE)	1886	Livorno	Monte Piana ; 14/3/1916 ; 6 reggimento alpini	
Costantini	Tommaso	Sold.	TUNISIE	21/09/89	PA/TP	Piave ; 17/6/1918 ; 271 reggimento fanteria	
Costanza	Giovanni	Sold.	TUNISIE	25/11/1890	PA/TP	Monte Zebio ; 6/6/1916 ; 151 reggimento fanteria	
Costanza	Fabio	Sold.	NN				
Costanza	Rocco	S. Ten.	Castelvetrano	15/3/1896			
Costanza	Luigi	Sold.	TUNISIE (SOUSSE)		?		
Cozzi	Domenico	Sold.	Larciano (Toscana)	8/12/1896			
Cozzo	Vespasiano	Sold.	Pantelleria	19/12/1898			
Cuccia	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	14/6/1891	PA/TP	Piave ; 16/10/1917 ; 24 reggimento fanteria	
Cuccia	Antonio	Sold.	TUNISIE	21/3/1897	PA/TP	32 sezione sanità ; 19/5/1917 ; 247 reggimento fanteria	
Cudia	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	12/7/1889	PA/TP	Prigionia ; 2/6/1918 ; 11 reggimento fanteria	
Cupani	Domenico	Cap.	Palermo	5/3/1893			
Curelli	Eliseo	Cap. M	Piemonte?				
Cusumano	Onofrario	Sold.	TUNISIE	22/10/1892	PA/TP	Carso ; 29/6/1916 ; 123 reggimento fanteria	
Cusumano	Salvatore	Sold.	TUNISIE	3/2/1890	PA/TP	Medio Isonzo ; 28/10/1915 ; 124 reggimento fanteria	
Cutrepa	Giuseppe	Sold.	NN				
D'Aleo	Vincenzo	S. Ten.	NN				
D'Alessandro	Cesare	Cap. M	NN				
D'Alessandro	Giuseppe	Cap. M.	TUNISIE (Sousse)		?		
D'Amico	Agostino	Cap.	TUNISIE	6/10/1896	PA/TP	Medio Isonzo ; 12/10/1916 ; 222 reggimento fanteria	
D'Amico	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	5/3/1897	PA/TP	Carso ; 6/10/1917 ; 233 reggimento fanteria	
D'Amore	Giorgio	Cap. M	Realmondo (AG)	24/9/1893			
D'Amore	Giorgio	Sold.	Lampedusa	10/10/1895			
D'Ancona	Giovanni	Sold.	TUNISIE	23/07/95	PA/TP	Conca di plezzo, 14/10/1917 ; 1 reggimento genio	
D'Angelo	Emanuele	Cap.	Paceco (TP-Sicile)	30/8/1882			
D'Angelo	Angelo	sod	TUNISIE	1891	PA/TP	Campo, 23/10/1915 ; 111 reggimento fanteria	
D'Angelo	Giuseppe	Sold.	NN				
D'Angelo	Giuseppe	Sold.	NN				
D'Angelo	Luciano	Sold.	Camporeale	16/3/1896			
Davi	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
De Gasperi	Secondo	marin.	NN				
De Matteo	Giammitro	Sold.	NN				
De Naro	Calogero	Sold.	Racalmuto	14/3/1884			
De Santi	Diego	Cap.	NN				
De Santi	Diego	Sold.	NN				
De Simone	Vito	Sold.	NN				
Deriu	Giovanni	Sold.	Sardegna?				
Di Bella	Lorenzo	Sold.	Alimena (TP)	16/10/1884			
Di Benedetto	Antonio	Sold.	Campanie?				
Di Benedetto	Remigio	Sold.	Pozzallo (SR))	15/9/1893			
Di Benedetto	Pietro	Sold.	TUNISIE	19/7/1897	PA/TP	Monte Asolone ; 15/1/1918 ; 139 reggimento fanteria	Medaglia di bronzo
Di Bianco	Luigi	Sold.	Patti (ME)	3/6/1893			
Di Blasi	Girolamo	Cap.	Castelvetrano	18/10/1894			
Di Blasi	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Di Cara	Vincenzo	Caporale	TUNISIE	10/3/1894	PA/TP	Ospedale campo 46 ; 10/4/1917 ; 1 reggimento Genio	
Di Forte	Vincenzo Cataldo	Sold.	NN				
Di Franco	Francesco	Sold.	TUNISIE	27/7/1894	AG/CL/SR	13 sezione sanità ; 12/6/1917 ; 145 reggimento fanteria	
Di Gaetano	Michele	Cap.	Trapani	4/3/1887			
Di Gaetano	Francesco	Sold.	PA/TP ?				
Di Gaetano	Francesco	Sold.	PA/TP ?				
Di Gaetano	G.		NN				(Tabarca)
Di Giorgio	Rosario	Sold.	Palermo	13/2/1892			
Di Giorgio	Francesco	Sold.	Sicile ?				
Di Grazia	Biagio	Sold.	NN				
Di Maggio	Gaspare	Sold.	TUNISIE	4/1/1895	PA/TP	Media Isonzo ; 8/1/1916 ; 19 reggimento fanteria	
Di Maggio	Vincenzo	Sold.	San Giuseppe Jato	12/3/1887			
Di Mare	Luigi	serg	NN				
Di Martino	Paolo	Sold.	San Giuseppe Jato	20/5/1892			
Di Martino	Rosario	Sold.	NN				
Di Martino	Enrico	serg.	Abruzzo	14/1/1890			
Di Martino	Giuseppe	Sold.	Callagrone?				
Di Menza	Luigi	Cap.	TUNISIE	5/3/1898	AG/CL/SR	ospedale campo 237 ; 20/10/1918 ; 3 compagnia mitraglieri	
Di Mercurio	Francesco	Sold.	Terrasini (PA)	29/5/1892			
Di Mino	Baldassarre	Sold.	Sciaccia	9/12/1886			
Di Noto	Nicola	Sold.	NN				
Di Nuzzo	Michele	Sold.	Favignana	1/10/1889			
Di Piazza	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	7/4/1896	PA/TP	Altopiano Asiago ; 3/6/1916 ; 41 reggimento fanteria	
Di Prima	Aldo	R.T	Sicile ?				
Di Vita	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	20/5/1886	PA/TP	Monte San Michele ; 24/10/1915 ; 147 reggimento fanteria	
Diamante	Corrado	Sold.	Vittoria (SR)	25/7/1886			
Diana	Giuseppe	S. Ten.	TUNISIE (ENFIDAVILLE)	6/10/1896	PA/TP	Monte Grappa ; 20/12/1917 ; 253 reggimento fanteria	Medaglia d'argento
Dicaro	Nunzio	Sold.	Terranova (CL)	6/3/1886			
Diliberti	Salvatore	Cap.	PA/TP ?				
Diliberto	Giovanni	Sold.	TUNISIE	12/2/1896	PA/TP	Monte Col Del Rosso ; 28/1/1918 ; 1 reparto d'assalto	
Diliberto	Francesco	Sold.	Lercara Friddi	23/1/1893			
Dispenza	Biagio	Serg.	NN				
Dolcemascolo	Vincenzo	Sold.	PA/TP ?				
Donato	Vito	Sold.	PA/TP ?				
Errera	Salvatore	Sold.	TUNISIE	11/4/1894	PA/TP	Ospedale n 10 ; 17/10/1915 ; 66 reggimento fanteria	
Errera	Salvatore	Sold.	TUNISIE	9/8/1883	PA/TP	Monte San Marco ; 28/8/1917 ; 4 reggimento fanteria	
Errigo	Leonardo	Sold.	Calabria	3/1/1887			
Esiaigi	Lorenzo	Sold.	NN				
Failla	Giuseppe	Sold.	Castellamare (TP)	28/2/1896			
Falco	Calogero	Sold.	NN				

Falco	Vincenzo	Sold.	TUNISIE (Sousse)	1/1/1889	PA/TP	Monte Col Di Lana ; 9/3/1916 ; 51 reggimento fanteria	
Falco	Crispino	Sold.	TUNISIE (Sousse)	10/2/1891	AG/CL/SR	Tolmino ; 23/10/1915 ; 25 reggimento fanteria	
Faletta	Giusto	Sold.	NN				
Falzone	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	14/1/1895	AG/CL/SR	Carso ; 12/10/1916 ; 6 reggimento bersaglieri	
Fama	Carmelo	Sold.	CT/ME/SR?				
Fanara	Francesco	Sold.	Sicile ?				
Fanni	Eugenio	Sold.	Sardegna (san vito)	18/5/1896			
Faraci	Andrea	Sold.	TUNISIE	20/9/1895	PA/TP	8 sezione sanità ; 30/10/1915 ; 5 reggimento bersaglieri	
Farina	Giovanni	Cap.	TUNISIE	15/6/1891	PA/TP	Monte San Michele ; 1/10/1915 ; 147 reggimento fanteria	
Farinella	Pietro	Sold.	Misilmeri (PA)	27/4/1884			
Fasulo	Antonio	Cap.	porto empedoche	10/1/1886			
Fazio	Mariano	Sold.	Alcamo (TP)	1/1/1896			
Fazio	Camillo	Sold.	Alcamo (TP)	4/6/1885			
Ferlita	Innocenzo	Sold.	NN				
Fernandes	Francesco	Sold.	Caltagirone	16/5/1897			
Ferragine	Giovanni	marin.	NN				
Ferrante	Antonino	Sold.	TUNISIE	28/3/1892			
Ferrara	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	22/1/1899	AG/CL/SR	Affondamento nave ; 19/6/1918 ; NN	
Ferrera	Domenico	Sold.	San Giuseppe Jato	2/4/1892			
Ferrera	Domenico	Sold.	Malvagna	29/1/1897			
Ferrera	Francesco	Sold.	NN				
Ferreri	G. Battista	Sold.	Pantelleria	6/12/1889			
Ferrero	Francesco	Sold.	Piemonte?				
Ferri	Fermo	Sold.	Torino	17/4/1897			
Ferrigno	Vincenzo	Sold.	Campanie?				
Ferrini	Oscar	S. Ten.	Napoli	13/9/1888	Napoli	Isonzo ; 20/6/1915 ; 24 reggimento artiglieria	Medaglia d'argento
Ferro	Eugenio	Sold.	TUNISIE	2/7/1897	PA/TP	Bologna (ferite) ; 14/6/1917 ; 31 reggimento fanteria	
Filardo	Giovanni	Cap. M	Castelvetrano	28/2/1876			
Fillecia	Gioacchino	Sold.	Palermo	15/9/1885			
Finazzo	Vito	Cap. M	TUNISIE	14/2/1896	PA/TP	Carso ; 23/5/1917 ; 57 compagnia mitraglieri	
Finazzo	Marco	Sold.	Balestrate (TP)	6/9/1892			
Fiorente	Giuseppe	Sold.	Mazara del Vallo	9/10/1879			
Fiorente	Emanuele	Sold.	Vittoria (SR)	19/7/1894			
Formisano	Francesco	Sold.	Palermo	31/7/1899			
Forte	Giovanni	Sold.	NN				
Forte	Nicolo	Sold.	TUNISIE	24/6/1895	PA/TP	Ospedale campo 14 ; 20/10/1916 ; 145 reggimento fanteria	
Fortuna	Giovanni	Sold.	Siracusa	1/10/1892			
Franco	Alfredo	Sold.	TUNISIE	21/5/1886	PA/TP	16 sezione sanità ; 4/10/1916 ; 146 reggimento fanteria	
Francoa	Enrico	Sold.	Livorno	10/01/95	Livorno	Livorno (malattia) ; 1/1/1919 ; 4 reggimento artiglieria	
Franco	Giacomo	Sold.	TUNISIE	29/7/1895	PA/TP	Monte San Michele ; 2/10/1915 ; 147 reggimento fanteria	
Franzoso	Domenico	Sold.	NN				
Frasca	Rosario	Sold.	AG/CL/SR?				
Frasca	Sebastiano	Sold.	NN				
Fresina	Salvatore	Sold.	Calabria	12/10/1888			
Frusteri	Guido	Sold.	NN				
Fusco	Pietro	Cap.	NN				
Fusco	Giovanni	Cap.	NN				
Futino	Giuseppe	Sold.	Ventotene	4/9/1893			
Gabriele	Vito	Cap.	NN				
Gabriele	Gaspare	Sold.	TUNISIE	18/10/1896	PA/TP	Val d'Assa ; 24/8/1916 ; 4 reggimento fanteria	
Galia	Giovanni	Cap.	TUNISIE	7/8/1891	PA/TP	Monte San Marco ; 17/8/1917 ; 222 reggimento fanteria	
Gandolfo	Paolo	serg.	Liguria	15/7/1896			
Gari	Pietro	Sold.	NN				
Gari	Pietro	Sold.	NN				
Garsia	Gilberto	Sold.	TUNISIE	11/6/1888	PA/TP	Carso ; 4/9/1917 ; 226 reggimento fanteria	
Garsia	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	26/2/1889	PA/TP	Medio Isonzo ; 16/5/1917 ; 231 reggimento fanteria	
Garzia	Pietro	Sold.	TUNISIE	21/9/1892	PA/TP	Tolmino ; 3/12/1915 ; 75 reggimento fanteria	
Garziano	Nicolò	Sold.	Trapani	14/10/1894	PA/TP	Ospedale campo 44 ; 13/6/1915 ; 2 reggimento fanteria	
Genna	Vincenzo	Sold.	Paceco (TP;Sicile)	1/9/1884			
Genovese	Salvatore	Sold.	TUNISIE	6/5/1895	PA/TP	Carso ; 23/9/1916 ; 145 reggimnto fanteria	
Genovese	Salvatore	Sold.	TUNISIE	15/1/1894	CT/ME/SR	ospedale capo 154 ; 29/6/1916 ; 123 reggimento fanteria	
Genovese	Vincenzo	Sold.	Licata ?				
Gentile	Antonino	Sold.	CT/ME/SR?				
Gerbino	Angelo	Sold.	Camporeale	9/10/1890			
Gervasi	Michelino	Sold.	Cassaro (AG/CL/SR)	19/5/1890			
Gervasi	Matteo	Cap.	TUNISIE	5/2/1893	PA/TP	Podgora ; 19/7/1915 ; 12 reggimento fanteria	
Ghiglione	Angelo	Carab.	Liguria ?				
Giacalone	Antonio	Sold.	Marsala	23/12/84	PA/TP	111 reggimento fanteria	
Giacalone	Giovanni	Sold.	TUNISIE	19/6/1890	PA/TP	Asiago ; 19/6/1916 ; 3 reggimento fanteria	
Giacalone	Salvatore	Sold.	TUNISIE	13/4/1888	PA/TP	Tolmino ; 21/10/1917 ; 90 reggimento fanteria	
Giammarinaro	Rosario	Sold.	Trapani	17/12/1881			
Giarratano	Giacomo	Sold.	TUNISIE	29/10/1888	PA/TP	Tolmino ; 28/1/1916 ; 66 reggimento fanteria	
Giglio	Antonio	Sold.	NN				
Giglio	Corradino	Sold.	Mineo (CT/ME/SR)	5/6/1895			
Gioja	Ezio	S. Ten.				156° reggimento fanteria, Gorizia	
Gionti	Gaetano	Sold.	Palermo	26/4/1897			
Giordano	G. Battista	Sold.	AL/CN?				
Giordano	Nicolò	Sold.	San Giuseppe Jato	13/1/1882			
Giordano	G. Battista	Sold.	AL/CN?				
Giorgianni	Salvatore	Sold.	TUNISIE	10/2/1890	CT/ME/SR	Carso ; 12/10/1915 ; 144 reggimento fanteria	
Giudice	Nunzio	Serg.	NN				
Giuggia	Antonio	Sold.	Silanus (CA/SS)	21/2/1895			
Giummarra	Nunzio	Sold.	Comiso (AG/CL/SR)	20/11/1892			
Gori	Aldo	S.C.R.T.	NN				
Gorini	Arnaldo	Cap.	NN				
Grammatico	Benedetto	Sold.	TUNISIE	25/4/1888	PA/TP	21 sezione sanità ; 13/10/1915 ; 10 reggimento fanteria	
Grammatico	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	13/6/1896	PA/TP	ospedale campo 43 ; 11/4/1916 ; 222 reggimento fanteria	
Granà	Antonio	Sold.	NN				
Grandi	Dino	Sold.	Porto Tolle (PD/RO/VR)	15/10/1891			
Grazini	Giorgio	Sold.	NN				
Grazzini	Dante	Sold.	TUNISIE	7/3/1891	Toscana (LI/LU/MS/PI/SI)	Tolmino ; 26/10/1915 ; 26 reggimento fanteria	
Grazzini	Alfredo	Sold.	TOSCANA?				



Greco	Biagio	Sold.	Sicile ?				
Greco	Francesco	Sold.	Pantelleria	8/3/1886			
Greco	G. Battista	Sold.	Monreale	17/7/1896			
Greco	Salvatore	infermiere	Sicile ?	NN		Santa Lucia (Isonzo) ;26/10/1915 ; 26 reggimento fanterie (AIU)	
Greco	Diego	Sold.	NN				
Greco	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	14/4/1890	Toscana (LI/LU/MS/PI/SI)	Medio Isonzo ; 20/8/1917 ; 26 reggimento fanteria	
Gimaldi	Agostino	Sold.	TUNISIE	11/5/1896	PA/TP	Podgora ; 19/7/1915 ; 11 reggimento fanteria	
Gimaldi	Pietro	Sold.	TUNISIE	21/1/1884	PA/TP	Medio Isonzo ; 7/10/1916, 116 reggimento fanteria	
Guarnieri	Giovanni	Sold.	Campofiorito (PA/TP)	04/06/00			
Guccardi	Luigi	Sold.	TUNISIE	30/7/1887	PA/TP	Prigionia ; 10/5/1918 ; 127 reggimento fanteria	
Guccioni	Giorgio	Sold.	AG/CL/SR?				
Guerriera	Riccardo	serg.	TUNISIE	26/2/1886	AG/CL/SR	Brescia (malattia) ; 2/10/1918 ; 78 reggimento fanteria	
Guglielmini	Andrea	Sold.	TUNISIE	15/3/1895	AG/CL/SR	San Leucia (malattia) ; 11/12/1916 ; 15 reggimento fanteria	
Impellizzeri	Giovanni	Sold.	Alcamo (TP)	10/4/1892			
Ingallinera	Giuseppe	Sold.	Ragusa	10/9/1892			
Ingarao	Giovan Battista	Sold.	Trapani	18/9/1886			
Ingarao	Paolo	Sold.	TUNISIE	17/12/1890	PA/TP	Monte Paularo (valanga) ; 6/3/1916 ; 145 reggimento fanteria	
Ingargiola	Francesco	Sold.	TUNISIE	7/9/1892	PA/TP	Medio Isonzo ; 18/10/1916 ; 224 reggimento fanteria	Medaglia di bronzo
Ingargiola	Luigi	Sold.	Trapani	28/8/1896			
Ingargiola	Michele	marin.	Trapani	30/11/1890			
Inglese	Nicolò	Sold.	Marsala	12/10/1891			
Ingaldi	Gaetano	Sold.	Vita (PA/TP)	25/12/1879			
Inzirillo	Francesco	Sold.	Grammichele (CT/ME/SR)	25/10/1897			
La Monica	Carmelo	Sold.	San Giuseppe Jato	8/2/1893			
La Piana	Giuseppe	Sold.	Catania	10/12/1883			
La Rocca	Placido	Sold.	Catania	18/6/1892			
Lagrasa	Giuseppe	Sold.	Monte San Giuliano (TP)	12/3/1891			
Laines	Giuseppe	Sold.	Ponza (AV/BN/CE)	13/10/1886			
Lamagna	Salvatore	Sold.	Giarratana (AG/CL/SR)	21/8/1896			
Lambre	Gennaro	Sold.	TUNISIE	25/2/1894	RC/CZ/CS (Calabria)	Prigionia ; 22/4/1918 ; 134 reggimento fanteria	
Lambrè	Gaetano	Sold.	NN				
Lami	Aldo	S. Ten.	NN				
Lamia	Leonardo	Sold.	Castellamare (TP)	12/9/1889			(Tabarca)
Lampisi	Pasquale	Sold.	NN				
Lanfranco	Saverio	Sold.	NN				
Lantieri	Giuseppe	Sold.	AG/CL/SR?				
Lanza	Natale	Sold.	TUNISIE	26/12/1892	Lombardia BG/BS/MN/SO	Monte Nero ; 20/9/1916 ; 119 reggimento fanteria	
Laudicina	Antonio	Cap.	Paceco (TP/Sicile)	5/7/1892			
Laudicina	Vincenzo	Sold.	PA/TP ?				
Lauretta	Gaspare	Sold.	Pachino	1/1/1896			
Lazzara	Pietro	Sold.	Marsala	24/7/1892			
Lemandre	G. Battista	Sold.	NN				
Leonardi	Francesco	Sold.	NN				
Leone	Tindaro	Sold.	Patù (ME)	6/10/1886			
Leoni	Narciso	Sold.	Tertenia (CA/SS)	28/10/1895			
Licata	Giovanni	serg.	TUNISIE	17/1/1895	AG/CL/SR	48 sezione sanità ; 15/8/1916 ; 232 reggimento fanteria	
Licata	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	11/10/1890	AG/CL/SR	LIBIA ; 11/10/1918 ; 85 reggimento fanteria	
Licitra	Giovanni	Sold.	AG/CL/SR?				
Liscia	Abramo	Sold.	PA/TP ?				
Litardi	Gaetano	Sold.	Albano laziale (RM/FR/VT)	19/12/1890			
Livolsi	Antonio	Sold.	TUNISIE	9/1/1892	PA/TP	Monte Pasubio ; 27/6/1916 ; 85 reggimento fanteria	
Livoti	Pietro	Cap.	Castelvetrano	11/4/1888			
Lo Ballo	Alfio	Sold.	AG/CL/SR?				
Lo Negro	Paolo	Sold.	PA/TP ?				
Lo Pinto	Felice	Cap.	Pantelleria	2/1/1893			
Lo Pinto	Salvatore	Carab.	Pantelleria	28/10/1896			
Lo Presti	Salvatore	Sold.	PA/TP ?				
Lodico	Salvatore	Sold.	Misilmeri (PA)	9/2/1894			
Loffredo	Augusto	S. Ten.	Torre del Greco	12/8/1895			
Lombardo	Saverio	Cap. M	Roccella Ionica (calabria RC/CZ/CS)	11/8/1893			
Lombardo	Gaetano	Cap.	Racalmuto (AG)	12/11/1886			
Lombardo	Giovanni	Sold.	NN				
Lombardo	Andrea	Sold.	Marsala	2/4/1895			
Lombardo	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Lombino	Giuseppe	Sold.	San Giovanni Gemini	1/3/1895			(Tabarca)
Lombino	Eduardo	recluta	TUNISIE	03/08/97	PA/TP	Affondamento nave ; 19/6/1918 ; NN	
Lomonaco	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	5/2/1895	PA/TP	Podgora ; 30/7/1915 ; 12 reggimento fanteria	
Lomonaco	Giuseppe	Sold.	Lercara Friddi	29/7/1884			
Lorino	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	8/5/1889	PA/TP	ospedale campo 99 ; 7/10/1915 ; 9 reggimento fanteria	
Losavio	Salvatore	Sold.	TUNISIE	01/12/93		Prigionia ; 20/11/1916 ; 142 reggimento fanteria	
Lotta	Giovanni	Sold.	TUNISIE	25/9/1896	PA/TP	Carso ; 25/5/1917 ; 243 reggimento fanteria	
Lucio	Salvatore	Sold.	NN				
Lumbroso	Enrico	Cap.	Livorno	21/1/1888	Livorno	Tolmino ; 21/10/1915 ; 26 reggimento fanteria	
Lumbroso	Raffaele	Ten.	NN		Livorno		
Lumbroso	Carlo	S. Ten.	NN		Livorno		
Lupo	Michele	Sold.	TUNISIE	18/7/1891	CT/ME/SR	Carso ; 21/10/1915 ; 13 reggimento fanteria	
Lusi	Giulio	S. Ten.	(AV/BN/CE)	1899		Piave ; 30/10/1918 ; 26 reparto d'assalto	Medaglia d'oro e d'argento
Maccotta	Salvatore	Sold.	TUNISIE	3/8/1896	PA/TP	ospedale campo 98 ; 4/10/1915 ; 147 reggimento fanteria	
Maccotta	Giovanni	Sold.	TUNISIE	7/12/1888	PA/TP	Padova (malattia) ; 20/10/1918 ; 4 reggimento fanteria	
Maggio	Arturo	Sold.	Racalmuto (AG)	29/1/1899			
Maggio	Andrea	Sold.	TUNISIE	16/5/1897	PA/TP	ospedale campo 70 ; 26/8/1916 ; 232 reggimento fanteria	
Maiorana	Salvatore	Sold.	Sicile ?				
Maiorana	Lorenzo	Sold.	Trapani	18/1/1885			
Malca	Moise	Sold.	TUNISIE	1890	Livorno	Tolmino ; 21/10/1915 ; 26 reggimento fanteria	
Malta	Giovanni	Sold.	TUNISIE	1887	PA/TP	ospedale campo 223 ; 24/8/1916 ; 1916	
Maltese	Alessandro	Sold.	Mazara del Vallo	8/8/1895			
Maltese	Mario	Sold.	Mazara del Vallo	20/12/1885			
Maltese	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	1889	PA/TP	Tolmino ; 23/5/1916 ; 25 reggimento fanteria	

Maltese	Pietro	Sold.	Sicile ?				
Maltese	Salvatore	Sold.	Trapani	3/8/1889			
Malvoliti	Giovanni	Sold.	NN				
Mancuso	Carlo	Sold.	Calabria				
Mangeri	Benedetto	Sold.	NN				
Mangesi	Natale	Sold.	NN				
Mangione	Alessio	Sold.	NN				
Maniscalco	Francesco	Sold.	PA/TP ?				
Maniscalco	Michelangelo	Sold.	Alessandria della Rocca ( AG)	7/10/1884			
Maniscalco	Francesco	Sold.	PA/TP ?				
Mannino	Benedetto	Sold.	San Cipirello (PA)	19/9/1895			
Mannino	Francesco	Sold.	Carini (pa)	7/2/1893			
Mannone	Pietro	Sold.	TUNISIE	31/12/79	PA/TP		Prigionia, 30/1/1918 ; 19 reggimento fanteria
Maras	Cesare	Sold.	NN				
Marcenaro	Andrea	Sold.	Liguria ?				
Marchese	Pietro	Sold.	NN				
Marchesi	Giuseppe	Sold.	NN				
Marciano	Stefano	Sold.	TUNISIE	7/10/1889	PA/TP		Genova (malattia) ; 18/10/1918 ; 255 reggimento fanteria
Marino	Giovanni	Sold.	NN				
Marino	Erminio	Sold.	Sellia (RC/CZ/CS)	5/10/1894			
Marsala	Gaetano	Sold.	TUNISIE	29/4/1892	PA/TP		ospedale campo 29 ; 17/10/1918 ; 36 reggimento fanteria
Marsala	Gaetano	Sold.	Castelvetrano	9/4/1882			
Marsala	Salvatore	Sold.	TUNISIE	14/10/95	PA/TP		Medio Isonzo ; 17/1/1916 ; 6 reggimento bersaglieri
Martino	Nicola	Sold.	NN				
Martorana	Calogero	Sold.	San Cipirello (PA)	15/12/1894			
Marziale	Felice	Sold.	TUNISIE	7/4/1891	AV/BN/CE		Prigionia ; 27/7/1918 ; 267 reggimento fanteria milano (malattia) ; 14/5/1918 ; 68 reggimento fanteria
Matranga	Giovanni	Sold.	TUNISIE	9/6/1892	PA/TP		
Mazzocca	Giuseppe	Sold.	NN				
Mazzola	Antonio	Sold.	TUNISIE	14/10/1896	PA/TP		FRANCE ; 16/7/1918 ; 76 reggimento fanteria
Meli	Giuseppe	serg.	Monterosso Almo (AG)	1/6/1887			
Meli	Francesco	Sold.	PA/TP ?				
Melis	Battista	Sold.	CA/SS?				
Menechino	Sebastiano	Sold.	NN				
Mercadante	Salvatore	Sold.	TUNISIE	14/10/1895	PA/TP		Monte Zebio ; 8/6/1917 ; 146 reggimento fanteria
Mercenaro	Felice	Sold.	Sardegna?				
Merlino	Antonio	Sold.	TUNISIE	27/11/1892	AG/CL/SR		Tolmino ; 29/10/1915 ; 25 reggimento fanteria Affondamento nave ; 19/7/1918 ; 1 reggimento Genio
Mesi	Giuseppe	Sold.	San Giuseppe Jato	25/08/96			
Messana	Guglielmo	Cap.	Segesta (TP)	3/11/1891			
Messeri	Nunzio	Sold.	TUNISIE	23/09/88	PA/TP		Monte San Michele ; 21/10/1915 ; 111 reggimento fanteria
Messina	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Messina	Giacomo	Sold.	Sicile ?				
Messina	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	14/9/1892	PA/TP		Ambulanza 2 ; 12/9/1917 ; 282 reggimento fanteria
Messina	Antonio	Sold.	CT/ME/SR?				
Miceli	Giuseppe	Cap.	Favignana	16/05/91			Carso ; 10/11/1915 ; 144 reggimento fanteria
Miceli	Nicola	Sold.	Trapani	21/12/1882			
Migliore	Tommaso	Sold.	AG/CL/SR?				
Migliore	Leonardo	Sold.	Trapani?				
Migliore	Raffaele	Sold.	TUNISIE	9/5/1896	AG/CL/SR		Girgenti (malattia) ; 5/8/1916 ; 5 reggimento fanteria
Milazzo	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Minardi	Ettore	Sold.	TUNISIE	25/4/1885	BO/FE/RA/FO		Carso ; 29/3/1917 ; 113 reggimento fanteria
Mineo	Pasquale	Sold.	Favignana	23/4/1878			
Minutolo	Francesco	Sold.	NN				
Mirarchi	Giuseppe	Sold.	Tusa (ME)	14/12/1895			
Mirlocca	Pietro	Sold.	Vita (PA/TP)	10/1/1893			
Misseri	Nunzio	Sold.	NN				
Mistretta	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Mistretta	Natale	Sold.	Santa Ninfa	9/6/1893			
Modica	Antonino	Sold.	Roccapalumba (Sicile)	2/5/1889			
Mollica	Gaspere	Sold.	Alcamo (TP)	3/10/1897			
Monaco	Benedetto	Cap.	TUNISIE	25/7/1886	RM/FR/VT		Colbricon ; 27/7/1916 ; 60 reggimento fanteria
Montenero	Alberto	Sold.	TUNISIE	16/5/1890	PA/TP		Carso ; 4/12/1916 ; 5 reggimento fanteria
Morana	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	27/10/1896	PA/TP		Piave ; 17/6/1918 ; 267 reggimento fanteria
Moscato	Salvatore	Sold.	Licata	3/1/1895			
Motisi	Giovanni	Sold.	Castellamare (TP)	15/1/1893			
Mura	Salvatore	Sold.	CA/SS?				
Naddo	Salvatore	Sold.	TUNISIE	2/1/1894	NA/SA		Carso ; 16/12/1916 ; 115 reggimento
Naitza	Salvatore	Sold.	NN				
Napoli	Pietro	Sold.	NN				
Nastasi	Giovanni	Sold.	LI/LU/MS/PI	13/1/1895			
Natoli	Michele	Sold.	TUNISIE	18/5/1889	PA/TP		ospedale campo 85 ; 20/2/1919 ; 2 reggimento genio
Natoli	Giovanni	Sold.	Palermo	22/9/1889			
Neglia	Francesco	Sold.	PA/TP ?				
Nenna	Salvatore	Sold.	Trani	11/8/1896			
Neri	Filippo	Sold.	NN				
Nicosole	Francesco	Sold.	NN				
Nolfo	Lorenzo	Sold.	TUNISIE	10/10/1896	PA/TP		Carso ; 24/7/1917 ; 267 reggimento fanteria
Nolfo	Francesco	Sold.	TUNISIE	1/10/1886	PA/TP		Piave ; 10/10/1917 ; 145 reggimento fanteria
Nolfo	Gioacchino	Sold.	Partanna	19/5/1894			Medaglia d'argento
Occhipinti	Salvatore	Sold.	AG/CL/SR?				
Oddo	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Olanda	Giovanni	Sold.	Carloforte CA/SS	28/12/1895			
Oliva	Giuseppe	marin.	TUNISIE	1/11/1888	CT/ME/SR		Venezia (malattia) ; 11/10/1918 ; C.R.E.M.
Orlando	Giuseppe	Serg.	Nardo	28/3/1885			
Ortu	Francesco	Sold.	Monastir (CA/SS)	29/5/1893			
Pacini	Alfredo	Sold.	TUNISIE	16/12/1897	CT/ME/SR		Monte Grappa ; 22/10/1917 ; 912 compagnia mitraglieri
Pagano	Giovanni	Sold.	NN				
Pagano	Orazio	Sold.	TUNISIE	10/1/1897	PA/TP		Monte San Gabriele ; 8/9/1917 ; 282 reggimento fanteria
Palazzo	Domenico	Sold.	Godrano	15/9/1885			
Palazzolo	Luigi	Sold.	Castelvetrano	1/1/1891			
Paloschi	Ettore	S. Ten.	Tripoli/LIBIA	6/8/1896	Lombardia (MI)		Monte San Michele ; 2/10/1915 ; 148 reggimento fanteria
Paloschi	Giovanni	S. Ten.	TUNISIE	4/9/1894	Lombardia (MI)		Carso ; 19/8/1917 ; 2 reggimento Granatieri
Panepinto	Paolo	Sold.	Casteltermeni	17/4/1887			Medaglia d'argento
Pantano	Filippo	Sold.	Palermo	5/8/1888			
Paolillo	Vincenzo	Sold.	Torre del Greco	2/3/1882			

Papa	Giovanni	Sold.	NN				
Papaleo	Salvatore	Sold.	Davoli/Calabria	11/6/1898			
Parrinello	Francesco	Sold.	PA/TP ?				
Passalacqua	Antonio	Caporal e	PA/TP ?	1897		Carso ; 22/9/1916 ; 146 reggimento fanteria	
Passalacqua	Fr. Paolo	Sold.	Trapani	1/6/1897			
Passalacqua	Giuseppe	Sold.	NN				
Passalacqua	Giuseppe	Sold.	NN				
Passero	Giovanni	Sold.	Cerreto D'esi (AN/AP/MC/PC/MARCHE)	24/12/1894			
Patiella	Paolo	Sold.	NN				
Patiella	Paolo	Sold.	NN				
Patti	Girolamo	Sold.	TUNISIE	10/12/1887	PA/TP	Asiago ; 8/6/1916 ; 223 reggimento fanteria	
Patti	Filippo	Sold.	Palermo	5/6/1893			
Patti	Francesco	Cap. M	PA/TP ?				
Pavia	Antonio	Sold.	Marsala	28/10/1895			
Pavia	Raffaele	Sold.	TUNISIE	30/5/1890	PA/TP	Carso ; 25/5/1917 ; 90 reggimento fanteria	
Pazienza	Vito	Sold.	Bitonto	23/12/1892			
Pecoraro	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	9/12/1895	PA/TP	Medio Isonzo ; 25/1/1916 ; 2 reggimento bersaglieri	
Pecorilla	Pietro	Serg. M.	TRAPANI	18/5/1891			
Peduzzi	Giuseppe	marin.	Trapani	27/4/1893			
Pellegrino	Stefano	Sold.	TUNISIE	24/6/1897	PA/TP	Ospedale 59 ; 3/4/1918 ; 6 reggimento Genio	
Pellegrino	Salvatore	Caporal e	TUNISIE	5/8/1892	PA/TP	Carso ; 19/8/1917 ; 13 reggimento fanteria	
Pellegrino	Vincenzo	Sold.	PA/TP ?				
Pellegrino	Stefano	Sold.	AL/CN?				
Pendino	Angelo	Sold.	Cianciana	29/4/1896			
Pendino	Giuseppe	Sold.	Alessandria ( AG )				
Perrera	Paolo	Sold.	Palma di Montechiaro	22/5/1896			
Petri	Ezio	Sold.	Livorno	25/11/1893			
Pettinelli	Ernesto	Cap.	NN				
Picarella	Giuseppe	Sold.	AG/CL/SR?				
Picone	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	21/6/1895	PA/TP	Asiago ; 1/7/1916 ; 111 reggimento fanteria	
Pinna	Antonio	Sold.	Pantelleria	13/9/1883			
Pipitone	Antonio	Cap.	TUNISIE	15/9/1890	PA/TP	Tolmino ; 28/10/1915 ; 66 reggimento fanteria	
Pipitone	Giovanni	Sold.	Marsala	26/12/1895			
Piras	Antonio	Sold.	CA/SS?				
Piscitello	Rosario	Sold.	Palermo	20/6/1890			
Pizzolato	Girolamo	Sold.	NN				
Poli	Luigi	Sold.	NN				
Polizzi	Giovanni	Cap. M.	TUNISIE	13/2/1894	PA/TP	Trieste ; 21/10/1918 ; 243 reggimento fanteria	
Polizzi	Giovanni Battista	Sold.	TUNISIE	7/10/1895	PA/TP	Carso ; 19/5/1916 ; 75 reggimento fanteria	
Poma	Giuseppe	Sold.	NN				
Prainito	Carmelo	Sold.	NN				
Pravata	Vincenzo	Sold.	Roccapalumba (Sicile)	23/1/1878			
Prestigiacomo	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	23/1/1891	PA/TP	FRANCE ; 19/8/1918 ; 163 reggimento fanteria	
Proietta	Cipriano	Sold.	NN				
Prospero	Pietro	Sold.	NN				
Pucci	Ferdinando	Sold.	Pantelleria	17/1/1887			
Pughisi	Salvatore	Sold.	Sicile ?				
Pupero	Pietro	Sold.	NN				
Putti	Alberto	Sold.	NN				
Quadarella	Gaetano	Sold.	Florida (AG)	5/3/1888			
Ragusa	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Ragusa	Fedele	Sold.	Castelvetrano	26/10/1897			
Raineri	Nicolo	Sold.	Trapani	1/3/1895			
Raio	Rodolfo	Sold.	NN				
Rallo	Giuseppe	Cap. M	Trapani	18/2/1879			
Rallo	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	18/12/1888	PA/TP	Ospedale 28 ; 6/10/1915 ; 66 reggimento fanteria	
Rallo	Pasquale	Sold.	TUNISIE	29/7/1888	PA/TP	FRANCE ; 17/1/1919 ; 6 reggimento Genio	
Rallo	Bernardo	S. Ten.	Pantelleria	27/9/1892			
Rallo	Vito	Sold.	Marsala	4/10/1892			
Randazzo	Benedetto	Sold.	TUNISIE	28/10/1894	PA/TP	Medio Isonzo ; 7/8/1916 ; 224 reggimento fanteria	
Rastrelli	Carlo	Cap.	TOSCANA?				
Remerario	Asraele	S. Ten.	Oristano	7/1/1896			
Renda	Salvatore	Sold.	TUNISIE	8/3/1889	PA/TP	ospedale chirurgico mobile Milano ; 19/10/1916 ; 222 reggimento fanteria	
Renda	Antonio	Serg.	TUNISIE	2/1/1893	PA/TP	Ospedale 173 ; 9/9/1918 ; 1431 compagnia mitraglieri	
Renda	Vincenzo	Sold.	San Giuseppe Jato	9/1/1886			
Ricciarelli	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	22/9/1892	(LI/LU/MS/PI/SI)	Podgora ; 3/10/1915 ; 1 reggimento fanteria	
Rimaudo	Giuseppe	Cap. M	NN				
Rimaudo	Salvatore	Cap. M	NN				
Rimaudo	Salvatore	Sold.	Palermo	13/3/1893			
Rimaudo	Giuseppe	Sold.	NN				
Rimaudo	Andrea	Sold.	TUNISIE	26/8/1885	PA/TP	Tolmino ; 10/1915 ; 25 reggimento fanteria	
Rizzo	Salvatore	Sold.	NN				
Rizzo	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	9/8/1891	PA/TP	Prigionia ; 5/3/1918 ; 1 reggimento fanteria	
Rizzuto	Giuseppe	Cap.	Camporeale	15/10/1892			
Rocca	Liborio	Sold.	Alcamo (TP)	1/1/1897			
Rodo	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	6/8/1893	PA/TP		
Romano	Nicola	Sold.	NN				
Rombi	Emanuele	Sold.	TOSCANA?				
Romeo	Salvatore	Sold.	TUNISIE	30/12/1889	PA/TP		
Romeo	Francesco	Sold.	TUNISIE	22/4/1894	PA/TP		
Rosa	Antonio	Sold.	NN				
Rossi	Arturo	Sold.	Cagliari	04/12/96		Monte Zebio ; 1/6/1917 ; 111 reggimento fanteria	Medaglia d'argento
Rossi	Umberto	Sold.	NN				
Rozone	Pietro	Sold.	NN				
Rubeo	Francesco	Sold.	NN				
Rubino	Giuseppe	Sold.	NN				
Rubino	Giuseppe	Sold.	NN				
Ruisi	Giovanni	Sold.	Alcamo (TP)	12/5/1878			
Ruisi	Rosario	Sold.	Segesta (TP)	2/6/1896			
Rumio	Gaspare	Sold.	NN				
Russi	Arturo	Sold.	NN				
Russo	Michele	Cap.	NN				
Russo	Vito	Sold.	PA/TP ?				
Russo	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	1899	AG/CL/SR	Piave ; 28/10/1918 ; 254 reggimento fanteria	
Russo	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	1896	AG/CL/SR	Prigionia ; 18/9/1916 ; 142 reggimento fanteria	
Russo	Ignazio	Sold.	TUNISIE	1897	CT/ME/SR	Monte Monfenera ; 22/10/1917 ; 92 reggimento fanteria	
Russo	Antonio	Sold.	NN				
Saddemi	Cristoforo	Sold.	Terranova (CL)	21/1/1888			

Sacripanti	Giuseppe	Sold.	Oriveto	05/01/91		Monte Colbricon ; 11/7/1917 ; 3 reggimento bersaglieri	(Tabarca)
Saito	Vincenzo	Sold.	Sicile ?				
Salafia	Giuseppe	Sold.	NN				
Salamone	Cosimo	Sold.	Butera (AG)				
Salerno	Michele	Sold.	TUNISIE	10/9/1883	PA/TP	Monte San Michele ; 22/10/1915 ; 147 reggimento fanteria	
Salmieri	Michele	Sold.	TUNISIE	14/10/1890	PA/TP	Firenze ; 1/8/1916 ; 90 reggimento fanteria	
Sanmartino	Vito	Sold.	NN				
Sanguedolce	Giacomo	Sold.	TUNISIE	1/10/1887	PA/TP	Carso ; 10/12/1916 ; 21 reggimento fanteria	
Sanguedolce	Arturo	Sold.	TUNISIE	7/10/1894	PA/TP	Ospedale campo 76 ; 22/9/1916 ; 76 reggimento fanteria	
Sanseverino	Calogero	Sold.	TUNISIE	11/4/1892	PA/TP	Thiene ; 2/7/1916 ; 145 reggimento fanteria	
Santamaria	Antonio	Sold.	NN				
Santangelo	Pietro	Sold.	Pantelleria	25/6/1884			
Santangelo	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Santocono	Sebastiano	Sold.	AG/CL/SR?				
Santoro	Francesco	Sold.	TUNISIE	18/6/1897	PA/TP	ospedale campo 76 ; 24/3/1917 ; 653 compagnia mitraglieri	
Sapere	Umberto	Sold.	Salerno?				
Sapienza	Gaetano	Sold.	Sicile ?				
Saporito	Giuseppe	Sold.	Sicile ?				
Saracino	Mario	Sold.	NN				
Savalli	Paolo	Sold.	TUNISIE	29/10/1890	PA/TP	ospedale chirurgico Milano, 21/9/1916 ; 146 reggimento fanteria	
Savona	Natale	Sold.	TUNISIE	2/2/1895	PA/TP	Chemins des Dames (France), 19° reggimento, ottobre 1918	
Savona	Antonio	Sold.	TUNISIE	26/10/1887	PA/TP	Morto nelle acque di Valona; Albania, 4/12/1915	
Scaccia	Santo	Sold.	Roccapalumba (Sicile)	22/8/1885			
Scacciati	Alberto	Sold.	Cascina (L/LU/PI/MS/PI)	7/4/1895			
Scaduto	Francesco	Sold.	Bagheria	27/9/1890			
Scallesse	Ernesto	Sotto Tenente	Gaeta (AV/BN/CE)	27/1/1892		Monte Sei Busi ; 2/10/1915 ; 16 reggimento fanteria	Medaglia d'argento
Scalia	Gaspare	Sold.	TUNISIE	17/4/1894	PA/TP	Carso; 2/10/1916; 141 reggimento fanteria	
Scalici	Salvatore	Sold.	Alcamo (TP)	11/10/1895			
Scalla	Francesco	Sold.	Cittareale (Abruzzo)	13/2/1887			
Scarcella	Francesco	Sold.	TUNISIE	28/6/1884	PA/TP	Ospedaletto da campo n 75; 268 reggimento fanteria	
Scarcella	Giuseppe	Sold.	NN				
Scarcella	Salvatore	Sold.	NN				
Scardina	Antonio	Sold.	TUNISIE	15/7/1895	PA/TP	Monte Nero; 29/10/1915; 89 reggimento fanteria	
Scardina	Michele	Sold.	TUNISIE	31/8/1899	PA/TP	Altopiano Asiago; 1/7/1916; 3 reggimento fanteria	
Scardino	Salvatore	Sold.	Poggioreale (TP <sup>5</sup> )	7/1/1892			
Schembri	Francesco	Sold.	Siciliana (AG/CL/SR)	28/4/1890			
Sciacea	Liborio	Sold.	TUNISIE	10/5/1893	PA/TP	Albania; 24/10/1916; 15 reggimento fanteria	
Sciaccaluga	Nicola	Sold.	Inghilterra	14/4/1889	Liguria (GE:SV)		
Scialom	Abramo	Sold.	TUNISIE	28/4/1891		Livorno	7sezione sanità; 18/10/1915; 26 reggimento fanteria
Scialom	Alberto	Sold.	TUNISIE	NN		Livorno	Trentino ; 25/6/1916 ; 1 reggimento fanteria
Sciara	Francesco	Sold.	San Giuseppe Jato	19/3/1889			
Sciaramidaro	Vito	Sold.	NN				
Scillama	Salvatore	Sold.	Aidone (SR <sup>5</sup> )	4/5/1894			
Scimeca	Vito	Sold.	Ciminna (TP)	16/6/1893			
Scimeca	Francesco	Sold.	Ciminna (TP)	23/10/1895			
Scoma	Vincenzo	Sold.	Calabellotta (AG)	27/1/1886			
Scordato	Andrea	Sold.	TUNISIE	3/1/1896	PA/TP	Catania malattia; 29/2/1916; 4 reggimento fanteria	
Scotti	Nunzio	Sold.	NN				
Scozzaro	Erasmus	Sold.	AG/CL/SR?				
Scuderi	Salvatore	Sold.	Sicile ?				
Segni	Ferdinando	Sold.	TUNISIE	10/4/1896	CA/SS	Ospedale Milano; 4/11/1916; 21 reggimento fanteria	
Segreto	Antonio	Sold.	TUNISIE	1/12/1897	AG/CL/SR	Prigionia; 15/12/1917; 266 reggimento fanteria	
Seidita	Salvatore	Sold.	Palermo	26/7/1896			
Senia	Giovanni	Sold.	Vittoria (SR)	29/9/1880			
Sensi	Giovanni	Sold.	Ponte buggianese (L/LU/MC/PI)	24/6/1891			
Sergio	Serafino	Sold.	TUNISIE (BEJA)	7/12/1897	RC/CZ/CS (Calabria)	Piave; 18/6/1918; 267 reggimento fanteria	
Serio	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	6/12/1899	PA/TP	Piave; 9/6/1918; 231 reggimento fanteria	
Serra	Lorenzo	Ten.	TUNISIE (SOUSSE)	1/1/1895	NA/SA (Campanie)	Ronchi; 9/6/1916; 13 reggimento fanteria	
Setbon	Davide	Sold.	NN				
Sferlazzo	Salvatore	Sold.	TUNISIE	15/2/1886	AG/CL/SR	Carso; 22/5/1917; 20 reggimento fanteria	
Sgarallino	Giovanni	Sold.	Livorno	9/2/1889			
Sigismondi	Vincenzo	Sold.	RM/FR/VT	11/7/1896			
Silva	Bartolomeo	Sold.	NN				
Silvia	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	2/2/1888	PA/TP	Asiago; 15/6/1918; 14 reggimento fanteria	
Silvera	Sion	Sold.	TUNISIE	05/04/96	LIVORNO	Tolmino ; 26/10/1915 ; 26 reggimento fanteria	
Silvia	Bartolomeo	Sold.	Pantelleria?				
Simone	Francesco	Sold.	NN				
Simonte	Francesco	Sold.	Trapani	17/4/1892			
Sorrentino	Michele	Sold.	Trapani	7/10/1893			
Sorrentino	Michele	Sold.	Marsala	19/12/1896			
Sorrentino	Salvatore	Sold.	Trapani	22/1/1882			
Spano	Benedetto	Sold.	TUNISIE	1/12/1896	PA/TP	Val d'Assa; 4/7/1916; 4 reggimento fanteria	
Spano	Salvatore	Sold.	NN				
Sparacino	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	23/10/1897	PA/TP	Albania; 20/10/1918; 72 reggimento fanteria	
Spinella	Leonardo	Sold.	San Giuseppe Jato	13/4/1886			
Spizzichino	Andrea	Sold.	Livorno	19/10/1893			
Stancato	Giovanni	Sold.	Canicattì	15/9/1895			
Stassi	Giovanni	Cap.	Palermo	24/10/1897			
Stella	Giuseppe	Sold.	NN				
Stella	Giuseppe	Sold.	NN				
Stilla	Salvatore	Sold.	Santa Caterina (CL)	14/1/1880			
Stillo	Orazio	Sold.	Nissoria (CT/ME/SR)	12/10/1885			
Strazzeria	Francesco	Sold.	TUNISIE	18/10/1883	AG/CL/SR	33 sezione sanità; 11/10/1916; 42 reggimento fanteria	
Surace	Giovanni	Sold.	Seminara (Calabria)	26/3/1876			
Surdo	Nardo	Sold.	Pantelleria	28/10/1898			
Tardurella	Giuseppe	Sold.	NN				
Taulli	Antonio	Sold.	Alia (PA)	16/12/1883			
Tedesco	Giacomo	Sold.	TUNISIE	28/12/1892	PA/TP	Padova malattia; 18/2/1917; 242 reggimento mitraglieri	
Tedesco	Michele	Cap.	Favignana	4/10/1896			
Tenaglia	Bernardo	Serg.	NN				
Termini	Gaetano	Sold.	TUNISIE	9/8/1895	PA/TP	Udine; 26/7/1915; 27 reggimento fanteria	
Tidona	Carmelo	Sold.	TUNISIE	10/5/1896	AG/CL/SR	Carso; 16/2/1917; 144 reggimento fanteria	

Tidone	Vincenzo	Sold.	Ragusa?				
Tocci	Filippo	Sold.	TUNISIE	21/7/1896	RC/CZ/CS (Calabria)	Orbetello malattia; 31/12/1917; 1 reggimento genio	
Torrasi	Carmelo	Sold.	Trapani	26/3/1880			
Torre	Antonio	Cap.	NN				
Torrente	Pietro	Sold.	TUNISIE	11/8/1897	PA/TP	Cassano malattia; 17/9/1918; 47 reggimento fanteria	
Tranchida	Giuseppe	Sold.	Marsala	23/5/1896			
Trapani	Dulio	Sold.	TUNISIE	8/10/1895	AG/CL/SR	Prigionia; 8/12/1917; 214 reggimento fanteria	
Trovato	Lorenzo	Sold.	Balestrate (TP)	7/1/1876			
TumMarello	Bartolo	Sold.	Campobello di Mazzara	29/9/1882			
Turco	Pasquale	Sold.	NN				
Turtua	Giuseppe	Sold.	Comiso	7/1/1897			
Tuzzolino	Giovanni	aspir.	Roccapalumba (Sicile)	26/12/1890			
Urso	Francesco	aspir.	TUNISIE	2/1/1890	PA/TP	Monte Civaron; 31/8/1916; 135 reggimento fanteria	
Urso	Filippo	Sold.	Maratea (basilicata)	29/5/1891			
Uzan	Clemente	Mag. Med.	NN			14/12/16	
Uzzo	Giulio	Sold.	Palermo	29/8/1886			
Valenza	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	15/12/1878	PA/TP	Pordenone; 6/12/1916; 127 reggimento fanteria	
Valenza	Tommaso	Sold.	TUNISIE	8/9/1881	PA/TP	Monte Asolone; 26/10/1918; 31 reggimento fanteria	
Valenza	Antonio	Sold.	Trapani	5/10/1881			
Valenza	Giovanni	Sold.	TUNISIE	8/3/1890	PA/TP	20 sezione sanità; 13/10/1917; 85 batteria bombardieri	
Valenza	Francesco	Ten. di compl.	Pantelleria	14/10/1892		Prigionia; 16/9/1916; 56 reggimento fanteria	Medaglia di bronzo
Valenza	Giovanni	Sold.	TUNISIE	12/3/1893	PA/TP	Tolmino; 28/10/1915; 89 reggimento fanteria	
Valenza	Giacomo	Sold.	Pantelleria	6/9/1884			
Varese	Gabriele	S. Ten.	Palermo	24/3/1895		Monte Pasubio; 10/6/1916; 85 reggimento fanteria	Medaglia di bronzo
Vassallo	Antonio	Sold.	Riesi (AG/CL/SR)	26/2/1897			
Vassallo	Giovanni	Sold.	NN				
Vassallo	Giovanni	Sold.	NN				
Veltri	Giuseppe	Sold.	RC/CZ/CS?				
Ventura	Giuseppe	Sold.	NN				
Ventura	Giuseppe	Sold.	NN				
Verderame	Giuseppe	Sold.	Reggio Calabria?				
Verdicciuolo	Salvatore	Sold.	Mazara del Vallo	16/6/1877			
Virduzzo	Luciano	Cap.	Comiso	9/2/1893			
Vespasiano	Natale	Sold.	NN				
Vialonga	Corrado	car.	NN				
Vicari	Salvatore	Sold.	PA/TP ?				
Vidili	Umberto	Sold.	Uras (Sardegna)	25/1/1888			
Vigliano	Emanuele	Cap.	NN				
Vinci	Vito	Sold.	NN				
Viottolo	Giuseppe	Sold.	Caltagirone	27/10/1884			
Virzi	Francesco	Sold.	TUNISIE	12/7/1886	PA/TP	Medio Isonzo; 26/10/1915; 25 reggimento fanteria	
Virzi	Ernesto	Sold.	NN				
Virzi	Vincenzo	Sold.	TUNISIE	17/10/1884	PA/TP	Monte San Michele; 29/6/ 1916; 20 reggimento fanteria	
Vitiello	Salvatore	Sold.	Campanie?				
Viviani	Salvatore	Sold.	TUNISIE	6/1/1891	PA/TP	Monte Nero; 22/8/1915; 42 reggimento fanteria	
Volpetti	Eugenio	Sold.	TUNISIE	26/9/1893	PA/TP	28 sezione sanità; 14/7/1916; 126 reggimento fanteria	
Vullo	Giuseppe	Sold.	Favara (AG)	3/7/1891			
Walton	Giuseppe	Sold.	TUNISIE	14/7/1898	PA/TP	Napoli malattia; 8/7/1917; 1 reggimento bersaglieri	
Zino	Giuseppe	Sold.	Savona (Liguria)	14/8/1893			
Zito	Benedetto	Sold.	TUNISIE	7/10/1885	PA/TP	Trieste; 24/5/1919; 24 reggimento fanteria	
Zucco	Pasquale	S. Ten.	Pantelleria	09/08/91		Campo Spà; 9/4/1917; 136 reggimento fanteria	

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<i>Une collectivité entre émigration et colonialisme.</i> .....	3
<i>Italiens de Tunisie : la mémoire et l'histoire.</i> .....	11
<i>De la collectivité à la communauté :un projet ethnopolitique.</i> .....	20
<i>Nouvelles perspectives.</i> .....	23
<i>Plan de la recherche.</i> .....	27
<b>PREMIERE PARTIE : L'ÉTABLISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ</b>	
<b>ITALIENNE DANS LA REGENCE</b> .....	<b>30</b>
<b>1) Traverser la mer : échanges méditerranéens</b> .....	<b>33</b>
1.1) De la Ligurie à la Tunisie : pêcheurs, esclaves, marchands. ....	36
<i>Les Tabarquins : de pêcheurs de corail à esclaves des Beys.</i> .....	36
<i>Les marchands génois.</i> .....	44
1.2) Les Juifs séfarades: Grâna, Portugais, Livournais.....	51
<i>L'installation des séfarades ibéro-italiens en Tunisie.</i> .....	51
<i>Le tournant de 1846 : les Grâna et la protection consulaire toscane.</i> .....	56
<i>Les Livournais : une minorité influente dans la communauté ?</i> .....	65
1.3) Les exilés du Risorgimento. ....	71
<i>Les réfugiés politiques de la première moitié du XIXe siècle.</i> .....	71
<i>Tunis, 1848. Reflets de la révolution sicilienne dans la Régence.</i> .....	76
<i>Les conséquences de l'unification italienne en Tunisie.</i> .....	82
1.4) Les migrations de la fin du XIXe siècle. ....	91
<i>Les Siciliens et les Italiens du Sud : travailleurs, marginalisés et réfugiés.</i> .....	91
<i>Les Sardes : entrepreneurs et ouvriers de mines.</i> .....	99
Conclusion du chapitre. ....	103
<b>2) Un État dans l'État</b> .....	<b>105</b>
2.1) Le Protectorat et le changement des équilibres. ....	107
<i>L'occupation française.</i> .....	107
<i>Le recul de la communauté.</i> .....	118
2.2) 1896 : D'Adoua aux Conventions.....	132
<i>Intérêt colonial de la communauté.</i> .....	132
<i>Pressions et mobilisations des Italiens de Tunisie.</i> .....	145
<i>Un enjeu de politique internationale.</i> .....	149
2.3) Les Conventions comme espace d'action et de conflit .....	159
<i>Le décret de 1898 sur le contrôle des étrangers</i> .....	159
<i>« À l'ombre des Capitulations... », une criminalité patriotique ?</i> .....	166
Conclusion du chapitre. ....	173
<b>3) Migrations et peuplement</b> .....	<b>175</b>
3.1) Mobilités diasporiques : tendances et discontinuités de l'immigration italienne en Tunisie.....	178
<i>Un flux migratoire variable.</i> .....	178
<i>Migrants italiens de la Tunisie aux Etats-Unis.</i> .....	187
3.2) Géographies d'italianité.....	193
<i>Distribution des migrants italiens dans la Régence</i> .....	193

<i>Exploitation coloniale et ouvriers migrants.</i> .....	197
<i>Géographies urbaines du fait migratoire.</i> .....	202
3.3) <i>Le péril italien en Tunisie.</i> .....	213
<i>Fantômes garibaldiens : chemises rouges de Kroumirie ?</i> .....	213
<i>Invasions imaginées : l'occupation matérielle du territoire.</i> .....	216
3.4) « <i>Un peuple nouveau</i> » <i>melting-pot</i> colonial.....	221
<i>Assimiler pour gouverner : immigrés européens, Français d'Afrique.</i> .....	221
<i>Italiennes de Tunisie : la Toscane laborieuse et la Sicilienne paresseuse.</i> .....	227
<i>Naturalisations : limites et opportunités pour les colons étrangers.</i> .....	232
Conclusion du chapitre. ....	239
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>240</b>

## **DEUXIÈME PARTIE : UBI BENE IBI PATRIA.....241**

### **4) Apprendre la patrie. ....246**

4.1) <i>Le système scolaire gouvernemental italien en Tunisie</i> .....	249
<i>Les écoles comme facteur de pouvoir</i> .....	249
<i>Des Conventions à l'accord de 1910.</i> .....	260
<i>La population scolaire : lieux et enjeux.</i> .....	273
<i>Les enseignants : un groupe de pouvoir au service de l'italianité</i> .....	287
4.2) <i>La société "Dante Alighieri": un réseau parallèle pour protéger l'italianité</i> ....	303
<i>Le concours de la communauté à la cause de l'italianité</i> .....	303
<i>Bizerte rebelle : la fronde de 1905 et le « pronunciamiento » de 1915.</i> .....	312
<i>« Cette maudite enquête... », les écoles clandestines de Bou Fichta et de Kélibia.</i> ...	319
Conclusion du chapitre. ....	323

### **5) Gérer l'italianité.....325**

5.1) <i>L'activité des associations</i> .....	329
<i>Un parlement pour la communauté : la Chambre de Commerce italienne.</i> .....	329
<i>Des institutions de crédit pour une émancipation économique.</i> .....	333
<i>« Le soin de notre vie » : le système sanitaire italien à Tunis.</i> .....	338
5.2) « <i>Orgoglio santo</i> » : bienfaisance e(s)t patriotisme. ....	345
<i>« Carità di Patria »</i> .....	345
<i>Le « Patronato Scolastico » : les femmes italiennes au service des enfants de la communauté</i> .....	350
<i>« Aux générations futures de notre Colonie » : nationaliser l'enfance.</i> .....	355
5.3) <i>Les raisons de l'italianité</i> .....	361
<i>Les maîtres de la communauté.</i> .....	361
<i>Pouvoir et conflits au sein de l'élite.</i> .....	364
<i>« Accroître le prestige » : récompenses honorifiques pour les notables italiens.</i> ....	371
Conclusion du chapitre. ....	377

### **6) Pluralité d'appartenances .....378**

6.1) <i>Tendances et solidarités politiques des ouvriers italiens.</i> .....	382
<i>Le fil rouge du radicalisme : garibaldiens, socialistes, anarchistes.</i> .....	382
<i>« Uno per tutti, tutti per uno ! » les grèves de 1904.</i> .....	388
<i>« La nostra bandiera sarà rossa ! » les corporations de métier au début du XXe siècle</i> .....	394
6.2) <i>Pratiques religieuses et convergences intercommunautaires.</i> .....	403
<i>Le départ des Capucins en 1891 : protestations italo-malteses à Tunis.</i> .....	403

« <i>C'est aux âmes que je devais penser</i> » : clergé catholique et fidèles .....	407
<i>Religiosité populaire et cultes migrants</i> .....	412
6.3) Sociabilités franc-maçonnnes au sein des élites .....	417
<i>Un Grand Orient de Tunisie ?</i> .....	417
<i>Loges italiennes : lieux de sociabilité de l'élite de la communauté</i> .....	421
<i>Composition sociale des loges italiennes de Tunis</i> .....	428
6.4) L'italophonie comme espace de contact et de partage .....	433
<i>Langue et question nationale</i> .....	433
<i>Une langue pour les ouvriers</i> .....	442
<i>Les journaux comme lieux de connections et d'affirmation</i> .....	448
Conclusion du chapitre .....	450
<b>Conclusion de la deuxième partie</b> .....	<b>452</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : TUNISIE TRANS-IMPERIALE</b> .....	<b>454</b>
<b>7) Un espace colonial-migratoire</b> .....	<b>457</b>
7.1) la Tunisie des migrants dans l'imaginaire coloniale .....	460
<i>Ouvriers italiens : utiles auxiliaires de la colonisation française</i> .....	460
<i>Travail d'Italiens, travail italien</i> .....	466
<i>La colonie perdue : irrédentisme africaniste</i> .....	471
7.2) Coloniser les colonisateurs : de l'émigrant sicilien au colon italien .....	478
<i>Siciliens « hirsutes et presque nègres » : une race coloniale</i> .....	478
<i>« Avec œil ardent vers l'Orient » : Italiens de la Tunisie à la Libye</i> .....	486
Conclusion du chapitre .....	495
<b>8) Impacts et conséquences de la guerre italo-turque en Tunisie</b> .....	<b>496</b>
8.1) Violences à géométrie variable .....	499
<i>« Les Italiens de Kélibia ne sont plus les mêmes... » revanchisme colonialiste</i> .....	499
<i>L'affaire du Djellaz</i> .....	502
<i>Perquisitions navales</i> .....	505
<i>Le boycott des tramways de Tunis</i> .....	508
8.2) Connections tuniso-tripolitaines .....	516
<i>Contrebande de guerre</i> .....	516
<i>Un réseau d'espionnage italo-tunisien ?</i> .....	520
<i>Sfax : nid d'espions</i> .....	523
<i>Giambattista Dessì : un propriétaire de mines au cœur des négociations italo-libyennes</i> .....	527
<i>Affaires de guerre</i> .....	531
Conclusion du chapitre .....	538
<b>9) La Grande Guerre des Italiens de Tunisie</b> .....	<b>539</b>
9.1) Mobilités ouvrières .....	542
<i>Fermeture des mines, rapatriements des chômeurs (1914-1915)</i> .....	542
<i>Ouvriers militaires : besoin de main-d'œuvre (1915-1918)</i> .....	545
9.2) À la guerre comme à la guerre .....	549
<i>« Comme un château de cartes » : le Sud tunisien et la Tripolitaine (1914-1916)</i> ..	549
<i>Volontaires et déserteurs</i> .....	553
9.3) « L'or et le sang » : la communauté en guerre .....	559
<i>Ceux qui partent</i> .....	559
<i>Combattre et mourir</i> .....	563



<i>...ceux qui restent : soutien des civils à l'effort de guerre</i> .....	567
<i>Assistance sociale aux familles des conscrits</i> .....	572
<i>Fils des combattants, orphelins des héros</i> .....	578
Conclusion du chapitre .....	584
<b>Conclusion de la troisième partie</b> .....	<b>585</b>
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>586</b>
<i>Construire une appartenance collective dans un contexte colonial étranger</i> .....	586
<i>Le Protectorat français producteur d'une italianité coloniale</i> .....	589
<i>Migrations et mobilités au-delà des frontières impériales</i> .....	591
<b>Répertoire des sources consultées</b> .....	<b>594</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>601</b>
<i>Sources imprimées</i> .....	601
<i>Méthodologie</i> .....	608
<i>Colonialismes et impérialismes</i> .....	613
<i>Histoire sociale et politique de la Tunisie et du Maghreb</i> .....	618
<i>Construction d'identités nationales, histoire politique de l'Italie</i> .....	628
<i>Migrations, mobilités, diasporas</i> .....	634
<i>Populations et peuplements allochtones dans l'Afrique méditerranéenne</i> .....	641
<b>Annexes</b> .....	<b>649</b>
Table des matières .....	678

## Résumé

La société coloniale tunisienne a été caractérisée par une forte présence de ressortissants italiens qui pour longtemps ont été le plus nombreux groupe d'étrangers du Protectorat dépassant, au moins jusqu'aux années trente du 20<sup>e</sup> siècle, la population française. Si la période entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale a été déconsidérée dans les études sur les Italiens de Tunisie, pendant ces années il y a eu une forte immigration dans la Régence et, en même temps, une reconfiguration des ambitions coloniales italiennes en Afrique. La première partie de la thèse traite des parcours diachroniques de mobilité méditerranéenne qui ont permis l'installation dans le Beylicat de groupes reconnus comme ressortissants italiens à la suite de l'unification politique de l'Italie. Les Conventions de 1896 règlent la tension franco-italienne qui avait commencée à la suite de l'occupation française de la Tunisie et, de surcroît, garantissent aux ressortissants italiens le maintien de la nationalité aux enfants nés dans le Protectorat, ainsi que la conservation du réseau associatif et scolaire précédemment établi. La seconde partie s'attache à analyser la structure des associations et des écoles, et leurs dynamiques sociales, qui visent la construction d'un sentiment d'appartenance nationale auprès des ressortissants. Le but de ce réseau associatif, géré par les notables et soutenu par les institutions consulaires, est de faire de la collectivité de ressortissants d'Italie une communauté italienne à l'intérieur de la société coloniale tunisienne. Enfin, la troisième partie étudie comment la production tunisienne d'une italianité extraterritoriale s'imbrique à la fois avec les ambitions coloniales et avec des processus de racialisation internes à la collectivité. Le conflit italo-turc pour la Libye et la Première Guerre mondiale sont analysés au prisme de leur fonction de vecteur de la fabrique du national au sein de la collectivité italienne. Le soutien des Italiens de Tunisie pour la conquête et la colonisation de la Libye, et leur engagement militaire, social et économique dans la Grande Guerre, dévoilent le projet d'une particulière forme d'italianité coloniale formée au sein du Protectorat français de Tunisie.

### Mots Clés

Émigration, Colonialisme, fabrique du national.

## Abstract

The Tunisian colonial society was characterised by a strong presence of Italian nationals who for a long time were the largest group of foreigners in the Protectorate, outnumbering, at least until the thirties of the 20th century, the French population. Even though the period between the end of the 19th century and the First World War has been understudied in the research on the Italians of Tunisia, in those years there was a strong immigration in the Regency and, at the same time, a reconfiguration of Italian colonial ambitions in Africa. The first part of the thesis explains the diachronic pathways of Mediterranean mobility which allowed the settling in the Beylicat of groups recognised as Italian nationals, after the political unification of Italy. In 1896, Conventions regulate the Franco-Italian diplomatic tension that had begun after the French occupation of Tunisia. This diplomatic agreement guarantees to Italian nationals the maintenance of national citizenship for children born in Tunisia, as well as the preservation of the associative and school network previously established. The second part analyses the structure and the social dynamics of associations and schools, which aim to build a sense of national belonging. The purpose of this associative network, managed by the upper-class and supported by the consular institutions, is to make the group of Italian citizens of Tunisia an Italian community within the Tunisian colonial society. Finally, the third part examines how the Tunisian production of extraterritorial Italianness overlaps both with Italian colonial ambitions and with processes of racialisation within the community. The Italo-Turkish war and the First World War are analysed as a vector of the nation-building in this community. The support of the Italians of Tunisia for the conquest and colonisation of Libya, and their military, social and economic engagement in the Great War, show us the project of a particular form of colonial Italianness formed within the French Protectorate of Tunisia.

### Keywords

Migration, Colonialism, nation-building.